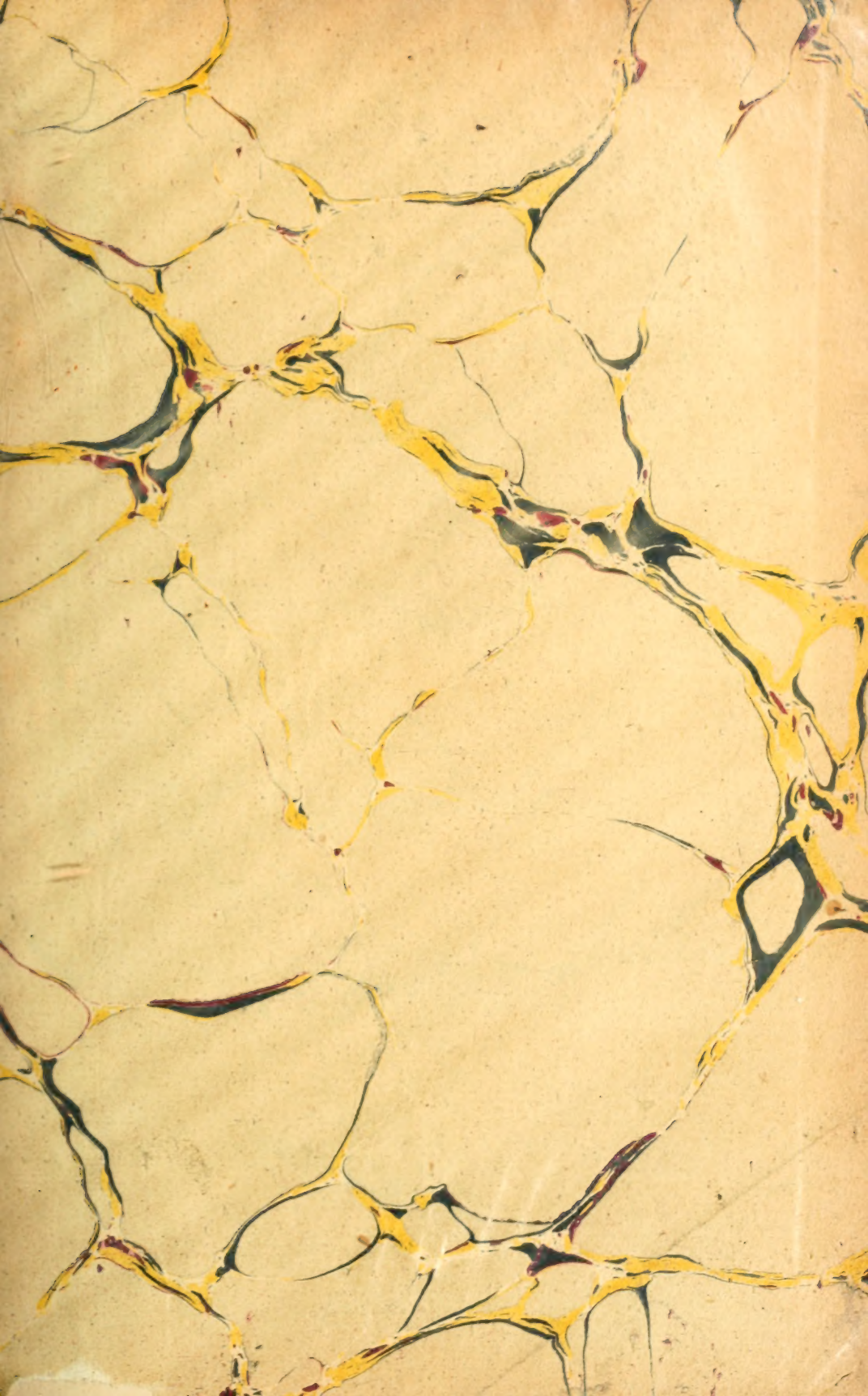

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XVIII

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

500.999

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

HUITIÈME ANNÉE. — 1904

TOME XVIII (Juillet-Décembre)

PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19, RUE BONAPARTE

1904

LIBRARY
JAN 2 1 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

PAR L'AMÉLIORATION DE SES MOYENS DE TRANSPORT

De toute évidence, l'essor commercial et l'expansion coloniale d'une nation sont préparés par le travail actif et ininterrompu des divers organes du mécanisme économique. Plus que jamais, ces deux ordres de faits apparaissent étroitement liés. Plus s'étend le marché du monde et plus l'on s'attache aussi, dans les différentes patries dont notre globe est la synthèse, à développer les ressources et les richesses d'où les peuples tirent leur force. L'association des énergies productives, leur collaboration soutenue présentent un intérêt vital. « Un riche marché intérieur, dit M. Carnegie, est la meilleure arme pour conquérir les marchés du dehors. » Mais le marché intérieur ne peut prétendre à la prospérité s'il ne dispose pas des moyens les plus propres à faciliter la dispersion des matières premières, la consommation des denrées, la vente des objets fabriqués, s'il n'est pas desservi et alimenté par un réseau complet et bien organisé de voies de communication. L'industrie des transports est le lien naturel qui associe en un commun effort les collaborateurs de la même œuvre. C'est le principal artisan de la solidarité économique qui unit, chaque jour davantage, les provinces d'un même Etat, les Etats d'un même continent et les continents entre eux. En elle se résume et se concentre l'activité des grands pays producteurs. Voilà pourquoi elle a pris à notre époque un immense développement. Elle est devenue l'aide toute-puissante du commerce et de l'industrie. Ses services sont souvent coûteux. Elle est parfois tyrannique. Néanmoins ses progrès ont dépassé toute prévision. Ils ont été une merveilleuse revanche de l'homme sur la nature, ce dispensateur aveugle des richesses d'ordre divers. C'est donc pour les pouvoirs publics et tous les intéressés un impérieux devoir de faciliter sa mission et d'assurer, avec son concours, la mise en valeur du pays ou sa défense économique. A ce devoir la France

n'a point failli, mais les progrès de la concurrence universelle lui commandent aujourd'hui — nous allons le montrer — de le renouveler avec plus de zèle que jamais.

I

LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS A BON MARCHÉ AU XIXe SIÈCLE

Le siècle passé a été marqué par l'accroissement des puissances anglo-saxonnes. L'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis viennent désormais avant la France pour l'intensité de leur consommation et l'importance de leurs ventes [1].

Cependant, nous ne sommes pas restés stationnaires et si nos importations ont fléchi de 1 %, de 1890 à 1902, nos exportations, pendant la même période, ont augmenté de 13 % ; ce qui révèle, au moins, notre ferme volonté de ne pas déserter le combat. Nos ventes se sont accrues de 18 % en Europe, de 10 % en Afrique, de 47 % en Asie et en Océanie, de 73 % avec nos colonies. Par contre, elles sont en baisse de 25 % aux Etats-Unis, de 57 % dans les autres pays du Nouveau Monde. Notre exportation s'est développée plus vite que celle de l'Angleterre dont l'augmentation est de 8 % seulement, mais elle paraît bien lente à côté de l'exportation allemande en progrès de 45 % et des ventes des Etats-Unis, de l'Italie, de la Belgique, de la Suisse qui accusent les plus-values respectives de 57 %, 64 %, 33 %, 24 % !

La supériorité de ces nations — exception faite des Etats-Unis — n'est pas, il est vrai, aussi absolue que le disent les nombres. Elle le serait si l'accroissement de leur production industrielle n'entraînait, en général, une diminution correspondante de la production agricole, c'est-à-dire un assujettis-

---

[1] Nous empruntons les données suivantes aux documents publiés par l'Office de statistique de la *Réforme économique* (31 janvier 1904) :

Importations et exportations totales de la France
(en milliards et millions de francs).

	Importations	%	Exportations	%
1890...	4.437	100	3.753	100
1902...	4.394	99	4.252	113

Exportations totales de la France (milliards et millions de francs).

	Europe	%	Afrique	%	Asie et Océanie	%	Etats-Unis	%	Amérique	%	Colonies fr.	%
1890	2.678,5	100	44,2	100	39,5	100	328,8	100	366,4	100	296,1	100
1902	3.230,3	118	48,7	110	58,4	147	248,2	75	154,9	43	511,7	173

Exportations comparées (milliards et millions de francs).

	Angleterre	%	Allemagne	%	Etats-Unis	%	Italie	%	Belgique	%	Suisse	%
1890	6.588	100	4.158	100	4.130	100	896	100	1.437	100	703	100
1902	7.086	108	6.016	145	6.503,4	157	1.472	164	1.925	133	874,3	164

sement, chaque jour plus étroit, vis-à-vis des nations chargées de pourvoir à leur subsistance. Les progrès du commerce extérieur peuvent donc enfler la statistique d'une manière illusoire. En multipliant leurs ventes, l'Allemagne et l'Angleterre creusent le déficit qu'il leur faut ensuite combler pour assurer leur alimentation. Il y a une vingtaine d'années, l'Angleterre demandait au monde pour 3 milliards et demi d'objets d'alimentation. Ses besoins atteignent aujourd'hui 5 milliards et demi. Les deux tiers de l'année, au moins, elle est à la merci des autres pays pour sa nourriture. En Allemagne, le déficit dépasse 2 milliards ; il était de 580 millions seulement en 1885-1886. Il manque à l'Allemagne environ cent vingt jours de vivres par an. En France, au contraire, à quinze années d'intervalle, le déficit de la production agricole a été réduit de 700 à 165 millions. Les progrès de l'agriculture nous permettent de pourvoir presque entièrement aux besoins d'une population de 39 millions d'habitants [1].

N'exagérons pas, cependant, cet avantage. Le connaîtrions-nous, si notre population s'était accrue aussi rapidement que la population allemande ? Il prouve sans doute la variété de nos aptitudes et de nos ressources. Il signifie aussi que la lutte pour l'existence s'impose chez nous avec moins d'âpreté qu'ailleurs. L'isolement pourrait nous peser moins qu'à d'autres peuples, car nous sommes moins que d'autres contraints d'en sortir. De là une certaine indifférence aux choses du dehors qu'il nous faut secouer, sous peine d'être chassés de la quatrième place par l'habileté et la persévérance des concurrents : vieilles nations et peuples neufs, rivaux d'Europe et d'Extrême-Orient, d'Australie et du Nouveau Monde.

Aussi bien les besoins croissants de l'industrie et de la consommation nous obligent à plus d'effort. Nous exporterons bientôt des céréales, mais il nous faut 47 millions de tonnes de combustible minéral et nous n'en produisons que 32 millions [2]. Nous consommons 843 kg. de charbon par tête d'habitant au lieu de 680 kg. il y a dix ans. Nous achetons pour 338 millions de francs de laines et 253 millions de coton [3]. La consommation de la laine est passée, en France, de 5 kg. 4 à 6 kg. dans

---

[1] *Rapport général fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes*, par M. Aimond, député. — N° 2599. Septième législature, session de 1901, p. 17-21.

[2] *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en France et en Algérie*, pour l'année 1901. Paris, Imprimerie nationale.

[3] *Tableau général du commerce et de la navigation*, année 1902. Paris, Imprimerie nationale.

la dernière décade ; celle du coton, de 3 kg. 3 à 5 kg. 4. Le développement de la métallurgie a élevé la consommation, par 100 habitants, de 10 kg. 3 à 14 kg. pour le minerai, de 5 kg. à 6 kg. 7 pour la fonte, de 3 kg. à 4 kg. 5 pour l'acier [1]. Il y a progrès général sur tous les principaux articles d'alimentation tirés de notre sol ou venus du dehors : sucre, vin, bière, cacao, café. L'agriculture n'employait que 76.000 tonnes de nitrates et de phosphates, il y a vingt ans. Il lui en faut 500.000 aujourd'hui. L'industrie dispose de 1.909.000 chevaux vapeur, en 1902, au lieu de 863.000, en 1890. La force motrice de nos chemins de fer et tramways s'est élevée de 3.657.000 chevaux à 6.057.000 en douze ans; celle des bateaux et remorqueurs, de 591.000 à 852.000.

Accroissement de la force motrice de 1880 à 1902

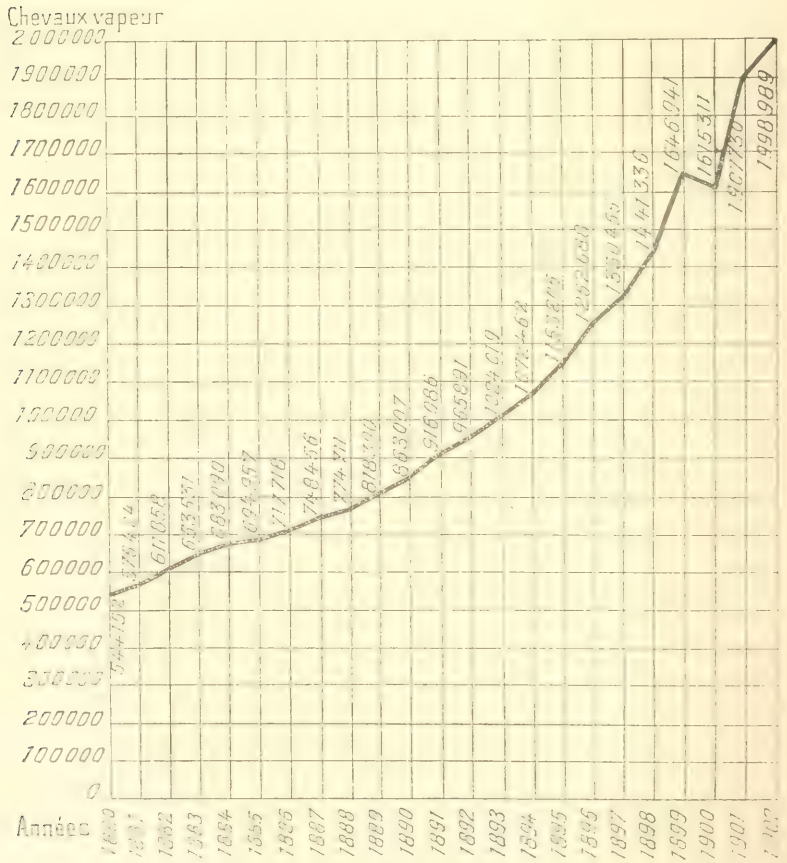

[1] Statistiques de la *Réforme économique*.

Ce sont là des progrès qui appellent d'autres progrès et forcent à l'action. La nécessité d'approvisionner plus largement et à meilleur compte le marché intérieur, le devoir de ne point déchoir du rang que nous occupons sur le marché extérieur, nous contraignent d'accroître notre production dans tous les domaines. La plus sûre manière d'y parvenir est de faciliter et d'étendre la circulation commerciale.

*
* *

Le perfectionnement des moyens de communication, le développement des transports à bon marché sont des remèdes efficaces entre tous contre la stagnation économique. La formule du succès industriel n'est-elle pas dans la vente la plus étendue possible, au plus bas prix possible, d'articles répondant aux besoins et aux goûts des clientèles? Formule complexe, en apparence, mais qui, dans la pratique, se réduit très souvent à un problème de transport, la question étant de savoir à quelles conditions s'alimenteront les usines, à quel prix se disperseront les produits manufacturés.

Le prix du transport est un des éléments du prix de revient sur lequel le progrès économique a le plus influé, au cours du siècle écoulé. Les marchandises payaient, en petite vitesse, 0 fr. 07 en 1841. Aujourd'hui, le coût de la tonne kilométrique est de 0 fr. 047 en moyenne. D'après M. Levasseur [1], le tarif de Marseille en Chine était de 335 fr. 70 la tonne, en 1872, de 83 fr. 80 en 1894. Il est descendu à 70 ou 75 francs.

Cet abaissement des prix a considérablement accru la consommation ; les exigences de celle-ci ont, à leur tour, rendu plus indispensable encore la réduction des tarifs de transport. La nécessité de réaliser le transport à bon marché est plus impérieuse que jamais. Que l'on considère les intérêts du producteur ou ceux du consommateur, les uns et les autres apparaissent dominés par la même loi, loi de progrès, loi inexorable : réduire le prix des choses et la taxe que prélève sur les articles de commerce, le transporteur intermédiaire. Les Allemands calculent que les frais de transport augmentent de 30 % le prix de revient de la production nationale, tandis que cette proportion s'abaisse à 15 % en Angleterre et qu'elle est bien moindre aux Etats-Unis. Ils travaillent donc à l'amélioration de ces conditions en utilisant le plus possible les voies

[1] *Des changements survenus au XIXe siècle dans les conditions du commerce par suite des progrès des voies et moyens de communications*, par M. Emile Levasseur, membre de l'Institut. Congrès international de géographie économique et commerciale.

navigables, en augmentant sans cesse les dimensions de leurs navires de mer.

Les transports maritimes sont, en effet, les plus aptes à favoriser l'expansion économique d'un pays, car ce sont les moins coûteux. « Par suite des progrès incessants de la navigation à vapeur, constatait Cézanne en 1874, les tarifs des transports par mer sont déjà réduits à moitié et même au tiers du prix de revient des transports par chemin de fer ; ces tarifs tendent encore à s'abaisser sur mer. La mer est le grand chemin des nations : ouverte à tous, elle mène partout ; elle s'entretient seule et n'a rien coûté à personne. Aussi voit-on chaque région continentale diriger ses marchandises vers le port de mer le plus accessible, lors même que, par cette direction, les transports sembleraient d'abord tourner le dos au but éloigné qu'ils veulent atteindre. Pour réduire au minimum ses frais de transport vers l'Orient, tout le monde sait que l'Angleterre doit chercher la mer à Londres ou à Liverpool, la Belgique à Anvers, l'Allemagne à Hambourg ou même à Anvers, l'Autriche à Trieste, l'Italie à Gênes, la France au Havre ou à Marseille [1]. »

Les progrès du commerce maritime suffiraient à caractériser notre époque. En soixante ans le tonnage total de la marine marchande du monde a quintuplé, passant de 6.730.000 tonneaux à 33.643.000.

La science de l'ingénieur a puissamment favorisé cette évolution. Les installations des ports, le matériel naval ont été mis à même de répondre aux exigences du commerce. La puissance de l'outillage, la capacité des véhicules se sont accrues dans des proportions imprévues. Remarquons avec quelle facilité ont été réalisés les monstrueux volumes du *Cedric* (21.035 tonneaux) de la *White Star Line*, du *Kaiser Willehm II* (20.000 tonneaux), le géant de la flotte allemande, et plus récemment, du navire anglais *Baltic* (23.763 tonneaux), le plus grand navire du monde. D'après les calculs de l'ingénieur américain Corthell, le tirant d'eau maximum des navires à vapeur atteindrait 10 mètres au milieu du xxe siècle. Il était de 5^m^80 seulement en 1848.

Par la force des choses, la sollicitude dont les transports maritimes sont l'objet, s'est étendue à la batellerie, cet auxiliaire séculaire du grand commerce, qui a su prendre, à côté des voies ferrées et malgré elles, une place nouvelle dans l'économie moderne des transports.

Les fleuves sont le prolongement des mers à l'intérieur

---

[1] *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur le régime général des chemins de fer.* Annexe n° 2405, séance du 28 mai 1874.

des continents. La batellerie est le prolongement, la forme réduite du commerce maritime. Sur les fleuves, sur les canaux, comme sur la mer, se manifeste la suprême exigence du commerce et de l'industrie : le transport à bas prix. On reconnaît que le transport par voie navigable comporte une économie de 20 à 25 % sur le transport par chemin de fer. Les Allemands calculent qu'ils réalisent, grâce à la batellerie, une économie annuelle de 85 millions de francs. En 1879, les défenseurs du programme Freycinet évaluaient à 100 millions l'économie que son exécution permettrait de réaliser chaque année [1]. Sur nos voies navigables, le prix moyen de la tonne kilométrique est de un centime, en général. Le fret descend à 0 fr. 08 sur les grands fleuves de l'Allemagne et à 0 fr. 042 aux Etats-Unis. Ainsi s'explique l'extension de la navigation intérieure à une époque où le commerce dispose d'agents dont la rapidité et la ponctualité tiennent du prodige [2]. De nos jours, les ports les plus actifs sont ceux que dessert un vaste réseau fluvial, ceux où chalands et steamers peuvent se prêter une assistance réciproque. Dans tous les pays où cette collaboration est réalisée, on s'efforce de la rendre chaque jour plus étroite ou plus efficace. Dans tous ceux où elle est possible, on doit l'inaugurer au plus tôt [3].

C'est donc un devoir d'Etat d'assurer au commerce maritime et au trafic intérieur des moyens d'existence en harmonie avec les besoins nouveaux. Ce devoir revêt un caractère plus impérieux aux heures de crise. Les préoccupations qu'il suggère

---

[1] Sénat. Annexe n° 441. *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif au classement et à l'amélioration des voies navigables*, par M. Cuvinot, sénateur. *Journal officiel*, 12 août 1879, p. 8397.

[2] Le même cheval traîne 1.000 kilos sur une route, 12.000 kilos sur une voie ferrée, 96.000 kilos sur un canal. « La force étant restée la même, la proportion de travail est : entre la route et le chemin de fer comme 1 est à 12, et entre la route et le canal, comme 1 est à 96. » Sénat, séance du 19 juin 1903, discussion du projet de loi sur l'outillage national. *Journal officiel*, p. 1061.

[3] Un journal anglais, le *Commercial Intelligence*, utilisant les données du statisticien Mulhall, établissait récemment qu'en 1895 on pouvait estimer le coût moyen pour le transport d'une tonne et par 100 milles, à 174 pence, dans le Royaume-Uni, à 72 pence en France, à 68 pence en Belgique, à 41 pence seulement aux États-Unis. Cet organe attribuait le haut prix du transport en Angleterre à l'insuffisance des canaux. Dans le Royaume-Uni, les voies navigables seraient aux voies ferrées dans la proportion de 1 à 6. Cette proportion serait, en Allemagne, comme 1 est à 3. *Moniteur officiel du Commerce*, 1902. Rapport n° 140, p. 18.

On peut signaler ici les efforts de l'Italie pour aménager et compléter son réseau navigable. Comme la France, l'initiative privée seconde activement les pouvoirs publics par une intelligente propagande. Elle les entraîne aussi en les assurant d'une coopération financière. Une commission spéciale a été constituée en vue d'établir un programme de travaux dans la vallée du Pô. Cette commission vient de publier en huit grands volumes les résultats de ses études.

présagent, il est vrai, le relèvement. Nous les avons éprouvées, il y a trente ans, avec les angoisses de la défaite. Elles s'imposent de nouveau à notre esprit. Dans les deux cas, elles ont donné naissance à un grand programme de travaux publics.

LE PROGRAMME FREYCINET

Au lendemain de la guerre de 1870, Krantz dans une série de rapports présentés à l'Assemblée nationale mettait en pleine lumière l'insuffisance de notre réseau navigable[1]. Il le représentait comme « une création à moitié faite qui a subi un arrêt de développement », comme « une œuvre singulièrement incohérente ». Une idée directrice avait présidé à la construction de notre réseau ferré. Il n'y avait aucun lien entre les diverses parties du réseau navigable long cependant de 13.097 kilomètres. Nombre de canaux avaient été construits « alors que l'on « ne prévoyait guère qu'ils fussent un jour destinés à se relier « d'un bassin à l'autre ». Les seuls besoins locaux ayant déterminé leurs dimensions et celles des écluses, les voies de différents bassins présentaient « une étrange diversité ». Les bateaux faits pour les canaux du Loing et de Briare ne pouvaient pénétrer dans le canal d'Orléans. Ceux qui fréquentaient la Sarthe et la Mayenne n'avaient pas accès sur le réseau breton, etc., etc. « La navigation, pénible dans chaque bassin, devenait presque « impossible d'un bassin à l'autre, faute de raccordement. » Découragée par des obstacles sans nombre, grevée de péages, la batellerie ralentissait sa fonction. M. de Freycinet la tira d'une fâcheuse impasse[2].

Le programme auquel ce ministre a laissé son nom devait « créer en France et pour la première fois un réseau « de voies navigables homogène, uniforme, comparable à « celui des chemins de fer et s'étendant sur toutes les par- « ties de notre territoire[3] ». On voulait « organiser de « grandes lignes de navigation aboutissant à des ports bien « outillés, traits d'union entre la navigation maritime et la cir- « culation intérieure[4] ». Ports maritimes, voies navigables,

---

[1] *Moniteur officiel du Commerce*, 1902. *Rapport*, n° 140, p. 18. Ces rapports ont été publiés au *Journal officiel*, années 1872-1874.

[2] Tonnage ramené au parcours d'un kilomètre : 1.795.000.000 tonnes, en 1874; 4.675 000.000 tonnes, en 1900.

[3] *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au classement et à l'amélioration des voies navigables*, par M. Sarrien, député. *Journal officiel*, 21 juillet 1879, p. 7151.

[4] *Projet de loi relatif au classement et à l'amélioration des rivières navigables. Exposé des motifs. Annales de la Chambre des députés*, 1878, annexe 862.

chemins de fer, seraient améliorés, achevés, multipliés. Dès que le plan fut connu, ambitions et convoitises locales s'exaltèrent. Chaque circonscription électorale voulut avoir son port ou son canal. Il fut question « de couvrir toute la France de canaux : « canal de la Loire à la Garonne, de la Loire au Rhône, du Nord, « du Nord-Est, latéral à la Loire, etc. Autant de charges écra- « santes, autant de projets inégalement utiles et réalisables, « acceptés sans discernement[1] ». On dut bientôt renoncer à la plupart des projets. L'ensemble des travaux, pour les ports et les voies navigables seulement, eût dépassé 2 milliards. Une fraction importante du programme correspondant à une dépense d'environ un milliard fut abandonnée[2]. Les dépenses faites se sont élevées à 965.537.000 francs. La moitié environ de cette somme, 460 millions, a été consacrée à des travaux d'amélioration; 145 millions ont servi à construire des lignes nouvelles. Le reste, 360 millions, affecté aux ports maritimes, s'est éparpillé sur cinquante-quatre places de toute grandeur.

Les chemins de fer ne connurent pas ces vicissitudes. Le programme leur faisait une large part. Il prévoyait une dépense de 3 milliards et demi. La loi du 11 juin 1878 relative aux voies ferrées, les lois du 28 juillet sur les ports maritimes et du 5 août 1879 dite de classement des voies navigables étaient les parties d'un même tout. La loi sur les chemins de fer autorisait une émission de fonds publics amortissables en soixante-quinze ans. Le réseau ferré a donc bénéficié d'une combinaison financière particulièrement avantageuse qui l'a mis à l'abri des variations du budget. Soutenues par des subventions, les Compagnies ont poursuivi méthodiquement la réalisation de leur programme. Celui-ci était si complet qu'il n'est pas encore achevé; mais il s'exécute automatiquement, chaque année, par l'intermédiaire des Compagnies et de l'administration de l'Etat[3].

Ainsi, les années 1878 et 1879 ont marqué le moment d'un colossal effort pour améliorer les moyens de transport de la France. Incontestablement les dépenses faites dans ce dernier tiers de siècle ont permis de perfectionner notre outillage et d'établir, sur de grandes lignes de communication, une circula-

---

[1] Paul Léon : *Fleuves, Canaux, Chemins de fer*. Paris, A. Colin, 1903, p. 33. Dans un livre récent, *La politique française à l'égard des ports maritimes sous la troisième république*, Paris, 1904, M. Abel Durand étudie l'histoire du programme de Freycinet (p. 57 et suiv.). L'auteur met en lumière la part qui revient dans l'élaboration de ce grand œuvre au ministre des Finances M. Léon Say.

[2] *Rapport* de M. Aimond, cité, p. 194.

[3] Pierre Baudin : *Les moyens de transport de la France et le programme de 1901* (*La Nouvelle Revue*, 1903, p. 359).

tion générale. L'unification du réseau navigable a été réalisée. La longueur totale des voies ayant au minimum 2 mètres de mouillage et des écluses de 38m50 de long sur 5m20 de large est passée de 1.459 kilomètres, en 1878, à 4.739, en 1901. Les canaux ont été transformés sur la presque totalité de leur parcours, soit par l'approfondissement, soit par l'allongement des écluses. Le plus souvent ces deux opérations ont été exécutées simultanément. En 1901, 12.094 kilomètres de voies navigables ont été fréquentés en France par la batellerie [1]. La suppression des taxes de navigation, en 1880, a largement contribué à relever notre commerce fluvial. Le poids total des marchandises transportées sur les rivières et les canaux était de 20 millions de tonnes au début des travaux d'unification des voies. Il a dépassé 32 millions de tonnes, en 1898, soit une augmentation de 64,8 % [2]. Dans les ports maritimes, l'accroissement du trafic n'a pas été moins marqué que sur le réseau de navigation intérieure. Le tonnage de jauge des navires entrés et sortis est passé, en vingt ans, de 1878 à 1898, de 29 à 48 millions de tonneaux de jauge. Les poids de marchandises importées ou exportées s'est accru de 75 %, passant de 17 millions de tonnes métriques à 30 millions. Nous possédons 15 ports au lieu de 9, offrant plus de 7 mètres de profondeur à marée haute de morte eau minima.

La circulation sur les chemins de fer a également suivi une marche ascendante. Le réseau ferré est passé de 21.435 kilomètres, en 1878, à 44.654 kilomètres, en 1904, et le tonnage kilométrique s'est élevé, en vingt ans, de 11.064.711.000 tonnes à 15.865.940.000.

Malgré ces augmentations, nous n'avons pu conserver le rang que nous occupions, il y a un tiers de siècle, parmi les grandes puissances. Il est donc certain, et nous le montrerons, qu'en dépit des millions dépensés, nos moyens de transport sont impuissants à collaborer comme il conviendrait à notre expansion économique.

Louis Laffitte,
Professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Nantes.

---

[1] *Statistique de la navigation intérieure de la France en* 1902. Paris, Imprimerie nationale.

Le développement total des cours d'eau classés atteint 16.670 kilomètres dont 4.576 kilomètres se composant de rivières et canaux qui ont un trafic exclusivement maritime de rivières ou parties de rivières où la navigation est purement nominale.

[2] *Rapport* de M. Aimond, cité, p. 215. — En 1902, le mouvement de la batellerie atteignait tonnes.

LA SESSION DE WIESBADEN

DE L'INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL

On a tellement, et sur tous les tons, répété que l'étude des questions coloniales prenait, dans les différentes métropoles européennes, une place de plus en plus importante qu'on n'ose plus guère aujourd'hui, même à propos des faits les plus symptomatiques et les mieux caractérisés, le redire une fois encore. Dans certains cas, cependant, — lorsque les événements eux-mêmes se chargent de fournir la justification d'une redite, — il convient de braver le ridicule et de proclamer de nouveau cette vérité devenue banale; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à le faire aujourd'hui, au début de ce compte rendu des travaux de la toute récente session de l'Institut Colonial International.

Il n'est besoin de rappeler ici ni le but de cette association, ni la manière dont elle s'efforce de remplir son programme; les comptes rendus des deux dernières sessions publiés par les *Questions Diplomatiques et Coloniales* ont en effet mis nos lecteurs au courant de la façon dont procède l'Institut Colonial International[1]; mais il est par contre intéressant de noter que, malgré sa grande jeunesse (elle ne compte pas encore dix années d'existence), cette compagnie très fermée gagne chaque année en prospérité et en autorité; dès maintenant, elle a ses traditions, et, sûre d'elle-même, désireuse de multiplier les preuves de son activité et de son utilité, elle n'hésite pas à tenir, non plus seulement tous les deux ans, mais chaque année, dans tel ou tel des pays représentés dans son sein, une session dont le programme a été soigneusement déterminé et publié longtemps à l'avance, dont chaque question a fait l'objet d'un rapport distribué en temps utile à tous ses membres effectifs ou associés. Aussi les discussions sont-elles longues, sérieuses, approfondies, ardentes parfois, — même quand il s'agit simplement de déterminer l'aspect sous lequel il convient d'envisager une question, — instructives toujours. C'est ce dont on se rendra compte, nous l'espérons, en lisant un bref résumé des séances de la session qui vient de se clore.

---

[1] *L'Institut Colonial International et la session de La Haye* (*Quest. Dip. et Col.*, t. XII, 1er juillet 1901, p. 29-41). — *Les derniers travaux de l'Institut Colonial International* (*ibid.*, t. XIV, 15 juin 1903, p. 759-770).

*
* *

C'est dans un nid de verdure, à l'extrémité du prolongement sud-occidental du Taunus, à Wiesbaden, que, conformément à la décision prise à Londres le 29 mai 1903, l'Institut Colonial International s'est réuni en 1904, sous la présidence effective du duc Jean-Albert de Mecklembourg, qui, en 1898 déjà, en avait à Berlin dirigé les discussions. Sans doute, la Weissersaal du Kurhaus de Wiesbaden était loin d'évoquer les mêmes souvenirs historiques que les salles du Binnenhof de La Haye ou de l'India Office où s'étaient tenues les précédentes sessions; mais loin de tout bruit, dans un calme que venaient seulement troubler à de rares intervalles quelques éclats atténués d'un orchestre lointain, les séances ont été suivies avec autant d'entrain et de régularité que celles des précédentes sessions. On ne s'est même pas borné à parler en séance des grands problèmes coloniaux mis à l'ordre du jour; dans les allées riantes et ombragées du parc de Wiesbaden, sur les bords de la Schwarzbach et les pentes du Nero Berg[1], jusque sur le pont du *Kaiser Wilhelm*, à bord duquel les membres de l'Institut descendirent le Rhin de Biebrich à Godesberg, on continua, comme naguère à La Haye ou à Londres, à échanger des vues sur bien des questions, prolongeant ainsi loin de la Weissersaal une session dont la plupart des membres présents étaient unanimes à regretter la brièveté. Comment pouvait-il en être autrement, étant données la compétence exceptionnelle et l'amabilité de bon nombre des membres présents, de MM. Kraetke, Kobner, Ernst Vohsen, Karl von der Heydt, A. Zimmermann, par exemple, parmi les Allemands, — de MM. N.-G. Pierson et C. Pijnacker-Hordijk, parmi les Hollandais, — de sir Hubert Jerningham, du colonel Thys, de M. Chailley-Bert? Chacun d'eux, en excellent français, — car le français est la langue officielle de l'Institut Colonial International, — donnait de la meilleure grâce du monde, sur les expériences coloniales nouvelles, sur les observations de tout genre recueillies par lui au cours d'une brillante carrière administrative ou politique, de patientes études ou de longs

[1] C'est là que la section de Wiesbaden de la Deustche Kolonial Gesellschaft reçut à dîner, le mardi 17 mai, les membres de l'Institut Colonial. Cette seule section de la puissante association coloniale allemande dont est président le duc Jean-Albert de Mecklembourg, très vivante et très prospère, ne compte pas moins de 300 adhérents. Ainsi a été pleinement vérifiée, pour ceux d'entre nous qui lisent les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, l'exactitude des informations publiées naguère par M. Pierre Decharme sur le *Mouvement colonial en Allemagne* (t. IX, 1er février 1900, p. 129-133).

voyages, les indications les plus détaillées et les plus précises, fournissant aux plus jeunes et aux nouveaux venus une admirable occasion de compléter leurs connaissances antérieures, de rectifier quelques-unes de leurs idées et d'élargir leur horizon.

Hors séance, les conversations ont donc été très animées; durant les séances, le même entrain n'a pas un seul instant cessé de régner. Si, en dépit d'un travail considérable, à raison de 7 heures à 7 heures 1/2 par jour, — il a été impossible d'épuiser le programme très chargé de la session, du moins une question a-t-elle été traitée avec une grande ampleur tandis que d'autres ont été partiellement examinées ou ont fait l'objet d'une discussion préliminaire très minutieuse, prélude de l'étude beaucoup plus approfondie qui leur est réservée dans l'avenir. Sur quels points ont porté ces discussions, voilà ce qu'il convient d'indiquer maintenant avec quelque détail.

*
* *

Capital entre tous est le sujet dont M. J. Chailley-Bert avait accepté d'être le rapporteur : quelle est la meilleure manière de légiférer pour les colonies? Dès 1901, l'actif secrétaire général de l'Union Coloniale Française avait rédigé sur la question un rapport [1] très intéressant, plein de faits précis, dans les trois parties duquel, en recourant à la fois à la méthode comparative et à l'expérience historique, il recherchait successivement : 1° ce que doit être la loi dans les colonies ; 2° qui doit avoir qualité pour faire cette loi ; 3° suivant quelle méthode et d'après quels principes cette loi doit être faite. En réponse à ces trois questions, M. Chailley-Bert avait, à la fin de son rapport, été amené à formuler les propositions suivantes : « 1° *a*) Il « y a utilité pour les colonies à avoir une législation différente « de celle de la métropole ; *b*) cette utilité apparaît même pour « les Européens ; *c*) mais surtout pour les indigènes ; 2° cette loi « doit être faite, non pas dans la métropole, mais dans les colo- « nies, auxquelles il importe de donner à cet effet les institu- « tions convenables ; 3° la loi coloniale, respectueuse des cou- « tumes et des institutions indigènes, doit cependant être, peu à « peu, orientée vers les idées occidentales, d'abord et surtout « dans l'ordre pénal et dans l'ordre commercial, plus tard seu- « lement dans l'ordre civil, en ce qui concerne notamment « l'état des personnes et la dévolution des successions. »

---

[1] *La législation qui convient aux colonies.* Bruxelles, imp. et lithog. Ad. Mertens, 1903, in-8° de 38 p. — Cf. le *Compte rendu de la session tenue à La Haye les* 28, 29 *et* 30 *mai* 1901, p. 199-235.

C'est pour légitimer devant les membres de l'Institut Colonial ces conclusions, pour les expliquer et les commenter que, dès le mardi matin 17 mai, — aussitôt après les communications préliminaires inséparables du début d'une session, — M. Chailley-Bert a pris la parole. Dans une très brillante improvisation, il ne s'est pas borné à faire ce qu'on attendait de lui, mais a développé et complété certaines parties de son rapport imprimé, traçant un excellent tableau de l'état d'avancement des recueils de coutumes et de législation indigènes formés par les différentes métropoles (et rendant à cette occasion un juste hommage à l'excellent ouvrage de MM. Clozel et Villamur [1]), montrant comment les Anglais, en dépit d'un effort immense, méritoire et fructueux, ne sont pas encore arrivés à faire au point de vue législatif indigène ce qui serait absolument nécessaire, — critiquant avec beaucoup de finesse la manière dont se font aux Indes anglaises les enquêtes législatives et montrant que ces enquêtes, dont nul ne peut suspecter la bonne foi, ont le grave défaut de ne pas descendre assez bas, de ne pas pénétrer assez profondément dans la masse même des populations. Si M. Chailley-Bert n'a pas traité de manière approfondie le troisième point examiné dans son rapport imprimé, en dépit de l'importance de la question pour la sécurité des dominateurs eux-mêmes aussi bien que pour celle des peuples soumis à leur domination, la raison en est bien simple : l'opinion de M. Chailley-Bert, telle qu'elle est formulée dans les conclusions que nous avons reproduites plus haut, se dégageait d'elle-même de l'ensemble de son exposé, et des vues qu'il avait été précédemment amené à émettre.

A la suite de cet exposé s'est engagée une longue et importante discussion, au cours de laquelle ont été successivement examinées les différentes positions formulées par M. Chailley-Bert sous forme soit affirmative, soit interrogative, dont voici le texte :

1° Dans aucune partie de la politique et de l'administration coloniales, il n'y a lieu, plus qu'en matière de législation, de distinguer entre les colonies et les possessions.

La législation — sauf en matière pénale et encore sous bien des réserves — qui peut convenir aux colonies, ne saurait presque jamais convenir aux possessions;

2° En admettant que, dans les possessions, il convienne de faire une

---

[1] *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire* (Paris, A. Challamel, 1902, gr. in-8°). Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler un intéressant article de M. Arthur Girault sur « *les Bambaras*, d'après les observations de M. le capitaine Lenfant » (*Nouv. Rev. hist. de Droit français et étranger*, janv.-fév. 1903).

part, probablement large, à la législation déjà existante parmi les populations indigènes, n'y a-t-il pas des limites à assigner à l'empire de cette législation, et quelles pourraient être ces limites ?

3° En principe, les lois destinées aux possessions devraient être faites dans les possessions mêmes.

Mais n'y a-t-il pas certaines parties de cette législation dont la confection, ou tout au moins l'inspiration, devrait être laissée à la métropole ?

4° En admettant le principe que la législation destinée aux possessions doive être faite dans la possession même, l'application de ce principe ne doit-elle pas être subordonnée à ce fait que la possession aura déjà des institutions présentant des garanties que la législation, émanant d'elles, aura un caractère d'impartialité et de science ;

5° Les lois qui seraient faites dans la possession pour la possession pourraient-elles être mises en vigueur *de plano* par l'autorité compétente de cette possession, ou devraient-elles, au contraire, être réservées jusqu'après l'autorisation préalable de la métropole ?

6° Si une partie des lois destinées aux possessions devait être faite par la métropole, faudrait-il créer dans cette métropole un organisme législatif spécial ou se contenter des organismes actuellement existants ?

7° Peut-on espérer, un jour, appliquer dans les possessions des lois de la métropole ou des lois largement imitées de celles de la métropole, et à quels signes pourrait-on reconnaître que ce jour est venu ?

8° Y a-t-il lieu, dans les possessions, de faire soit aux Européens, soit aux indigènes, devant la loi et devant la justice, une place séparée et différente ?

Il convient toujours de débuter par définir ; sir Hubert Jerningham en a fourni la preuve en demandant, avant toute autre chose, quelles différences existent entre la colonie et la possession. « La possession, avait écrit M. Chailley-Bert à la « page 13 de son rapport, est un vaste territoire dans lequel « l'élément européen est en minorité et qui est habité par de « grandes quantités d'indigènes parmi lesquels l'Européen se « trouve en quelque sorte noyé » ; or, ce sont là précisément les conditions des colonies anglaises. Quant au Canada, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, ce sont des *gouvernements*, placés en dehors des colonies, et où la métropole n'a plus à s'occuper que des questions dont l'ensemble est désigné par l'expression anglaise *policy*. — Si, au point de vue anglais, il n'y a pas de différence entre la colonie et la possession, il en va tout autrement, a-t-on répondu, pour d'autres peuples européens ; pour la France, le Sahel algérien est une colonie, à laquelle succède jusqu'au Sahara une possession. La colonie, c'est le pays où on constate majorité ou même presque unanimité de blancs, — l'Afrique du Nord ou l'Afrique australe ; — dans la possession, il y a au contraire majorité ou presque unanimité d'indigènes.

Cette définition, proposée par MM. Chailley-Bert et le Dr A.

Zimmermann, une fois adoptée par l'Institut, la discussion a porté sur différents points de détail. M. Chailley-Bert, donnant plus d'ampleur à la réserve très justifiée qu'il avait énoncée (dans le second paragraphe de sa première thèse) en matière pénale, a proposé d'étendre cette réserve aux lois commerciales, et a justifié cette manière de voir en invoquant le projet de Code civil et commercial tunisien, qui attend actuellement sa consécration officielle.

La seconde position soulevait une question très délicate, celle de l'attitude des Européens en présence de coutumes indigènes considérées en Europe comme des crimes; aussi, après que le rapporteur eut expliqué comment, à son avis, les limites à assigner aux législations indigènes doivent être le vœu ou le désir des sacrifiés et le vœu des populations, s'est-on demandé de quelle manière serait, dans la rédaction d'un Code pénal, exprimée la tolérance permettant ou même ordonnant aux indigènes de faire ce que défendent nos lois, ce qui pour elles serait un crime. De la discussion soulevée sur ce sujet par MM. Diderrich et Karl von der Heydt se sont dégagées les conclusions suivantes : il y a, comme l'a très heureusement dit M. Jean Brunhes, un minimum d'idées morales sur lesquelles il ne faut absolument pas transiger; il faut s'abstenir de faire des déclarations de principes susceptibles d'être fort nuisibles (M. Czapski) et se garder d'imposer la législation européenne aux indigènes des colonies (MM. van Deventer et Zimmermann); le mieux serait de promulguer une loi rédigée conformément à nos idées morales, mais d'en laisser, en cas de conflit, la sanction aux gouverneurs coloniaux (M. Ernst Vohsen). C'est ainsi, a expliqué M. Pijnacker Hordijk, que l'esclavage, officiellement aboli par la loi depuis 1834, subsiste encore de fait aux Indes néerlandaises; il est par contre des points sur lesquels le gouvernement se montre intransigeant, et il n'a pas hésité, il y a quelques mois, — la veuve d'un rajah de Bali s'étant brûlée après la mort de son mari, — à envoyer une expédition maritime qui a imposé aux habitants la promesse formelle de renoncer à cet usage.

Le premier paragraphe de la troisième thèse formulée par le rapporteur est, a expliqué sir Hubert Jerningham, le secret de l'administration coloniale anglaise. A la suite de l'exposé qui lui est fait, le roi, chef de l'administration britannique, donne son assentiment à ce qu'on lui propose avec le conseil du secrétaire d'Etat des colonies, et l'avis conforme du gouverneur. L'assentiment du Parlement n'est demandé que pour les seules lois d'emprunt, et le Parlement est d'ailleurs si ignorant en

matière coloniale qu'il ne refuse jamais son consentement à ce qu'on lui demande.

M. Chailley-Bert s'était demandé s'il ne convenait de laisser à la métropole la confection, ou tout au moins l'inspiration de certaines parties de la législation destinée aux possessions; le prince F. d'Arenberg, député au Reichstag, a profité de la circonstance pour montrer une fois de plus combien il serait dangereux de laisser légiférer en ces matières les parlements métropolitains, et M. C. Janssen, le zélé secrétaire général de l'Institut, pour demander que les lois ne fussent jamais promulguées sans être communiquées aux gouvernements locaux, lesquels seraient appelés à donner leur avis sur les dispositions qui leur seraient soumises.

Ni la quatrième, ni la cinquième des positions de M. Chailley-Bert n'ont formé matière à discussion; la thèse suivante a fourni l'occasion de constater que, en France au moins, il n'existe aucune restriction à l'autorité des gouverneurs, et que, presque partout dans les colonies anglaises, le Président mène comme il l'entend son conseil colonial. De la septième thèse, dirigée contre la théorie de l'assimilation, M. Chailley Bert a ensuite démontré l'utilité avant de répondre par la négative à la question qu'il avait posée, sans que, dans l'Institut Colonial, aucune voix se soit élevée pour soutenir les idées contraires. Notons toutefois que le colonel Thys, tirant argument de constatations précédemment faites et insistant sur l'utilité de l'éducation de la métropole en matière coloniale, a été amené à se demander si la conclusion de M. Chailley-Bert devait être acceptée sans réserve; peut-être, a-t-il dit, en dépit de leur incompétence invétérée, les parlements métropolitains devraient-ils être saisis des questions coloniales d'un intérêt vital; ce pourrait être un moyen de les amener à acquérir peu à peu cette éducation coloniale qui leur fait à l'heure actuelle absolument défaut.

Sans discuter cette idée dangereuse à plus d'un titre, l'Institut s'est hâté d'aborder la dernière question proposée par M. Chailley-Bert à son examen; comme le rapporteur lui-même, tout le monde s'est trouvé d'accord pour y répondre affirmativement. Mais a demandé alors M. Köbner, quelle sera la limite entre les deux juridictions? — Partout, a répondu M. Chailley-Bert, elle est prévue en France; la présence d'un Européen dans une affaire attrait toujours cette affaire au tribunal européen, sauf en matière immobilière; dans ce cas, n'est soumis à l'Act Torrens que celui qui a déclaré par écrit s'y soumettre, et seulement pour le temps où il reste propriétaire de l'immeuble

pour lequel il a fait cette déclaration. C'est par cette constatation, et par d'intéressantes remarques de M. Van Deventer sur la manière dont la législation néerlandaise a réglé la question de la différence entre les Européens et les indigènes, de MM. Pijnacker Hordijk, Vohsen et de sir Hubert Jerningham sur le fonctionnement, à ce point de vue spécial, des administrations hollandaises et anglaises aux colonies, que s'est terminée, après une journée entière de travail, l'étude de cette question essentielle : la meilleure manière de légiférer pour les colonies.

*
* *

A M. Paul de Valroger, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État, avait incombé la lourde tâche de rapporteur de la seconde question inscrite à l'ordre du jour de la session, celle du régime minier aux colonies. La lecture des volumes de documents déjà publiés par l'Institut Colonial International sur le sujet[1], celle de deux mémoires très étudiés, rédigés par M. de Valroger lui-même, sur le régime minier des trois Guyanes française, anglaise et hollandaise et sur les législations minières des colonies anglaises, françaises et allemandes d'Afrique, ainsi que sur celle de l'Etat Indépendant du Congo[2], avaient préparé les membres présents à l'examen de cette question intéressante à tant de titres. Les richesses minières n'ont-elles pas en effet comme l'a rappelé le rapporteur au début de son exposé exercé une influence historique indéniable sur le régime de la colonisation ? Les mines de métaux précieux ont, au point de vue de l'apport des colons, de l'apport des capitaux qui, d'abord employés à leur exploitation, sont ensuite affectés à la mise en valeur agricole des pays neufs, une indéniable utilité ; elles présentent par contre de véritables dangers, résultant du gaspillage possible de ces mêmes capitaux et de la déception qui s'ensuit pour les capitalistes ; de là un discrédit considérable jeté sur telle ou telle colonie. Ainsi s'expliquent la nécessité d'une

---

[1] *Bibliothèque coloniale internationale*. VIe série : *Le régime minier aux colonies* Documents officiels précédés de notices historiques. Tome I : Indes orientales néerlandaises, Suriname, Guyane française, Guyane britannique (Bruxelles, Institut Colonial International, 1902, in-8° de 674 p.) ; tome II : Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Annam-Tonkin, Algérie, Tunisie, Afrique continentale française, Guyane française, Côte d'Ivoire, Côte d'Or, the British South Africa, Rhodésie (1903, in-8° de 655 p.) ; tome III : Colonies allemandes, Canada, Etat Indépendant du Congo, Cap de Bonne-Espérance, Natal (1903, in-8° de 467 p.).

[2] *Régime minier des Guyanes anglaise, française et hollandaise* (Bruxelles, Ad. Mertens, 1903, in-8° de 84 p.). Cf. le *Compte rendu de la session tenue à Londres les 26, 28 et 29 mai* 1903, p. 525-606. — *Exposé des législations minières des colonies anglaises, françaises et allemandes d'Afrique et de l'Etat Indépendant du Congo* (Bruxelles, Ad. Mertens, 1904, in-8° de 50 p.).

législation minière et l'importance du rôle du législateur minier. Pénétrant, après ces considérations préliminaires, dans l'étude plus intime de son sujet, M. de Valroger a dégagé les principes généraux, dont doit s'inspirer dans toutes les métropoles le législateur minier. Son exposé, très clair, très précis, se ramène tout entier aux propositions suivantes :

I. — L'exploitation des mines dans les colonies est utile au développement de la colonisation.

II. — Il est de toute nécessité que les colonies possèdent une législation minière distincte de celle de la métropole.

Cette législation doit tenir compte de la nature des gisements miniers, parfois même de leur allure, de la vocation coloniale du pays (colonies de peuplement et colonies d'exploitation), du régime juridique du sol (terres du domaine et terres appropriées).

III. — Le bénéfice de cette législation doit être, en principe, refusé aux indigènes, mais on doit les laisser exploiter librement certains gisements superficiels suivant leurs procédés primitifs.

L'exploitation des mines ne doit pas être réservée aux seuls nationaux dans les colonies.

Elle doit être interdite aux fonctionnaires.

IV. — L'Etat ne doit pas se réserver la recherche et l'exploitation des mines dans les colonies.

V. — La propriété minière doit être distincte de celle de la surface.

Les concessions territoriales aux colonies ne doivent pas comprendre les mines contenues dans les terrains concédés, à moins qu'il ne s'agisse d'alluvions pauvres.

Les gisements alluvionnaires ou superficiels, non susceptibles d'une exploitation spéciale, pourront être laissés à la disposition du propriétaire ou de l'occupant superficiaire.

La discussion s'est immédiatement engagée sur ces cinq thèses, les premières des seize propositions dans lesquelles M. de Valroger, avec une conscience méritoire, avait envisagé les différents et multiples aspects de la question qu'il avait accepté de traiter. Elle a surtout porté sur le rôle qu'il convenait d'attribuer à l'Etat dans l'exploitation minière. Pour M. Pierson, l'Etat semble plutôt un mauvais exploitant ; tel il se montre à coup sûr dans les mines d'étain de Banca, dans les mines de charbon de Sumatra ; il ne doit pas tout accaparer, et ce serait une grosse erreur de trop s'en rapporter à son immixtion dans les questions minières. L'Etat, dans tous les cas, a fait remarquer M. Köbner, devra avoir égard aux consommateurs, et non pas seulement aux producteurs, dont il semble que se soit plus particulièrement occupé M. de Valroger. Discutant les opinions émises par ses deux collègues, M. Chailley-Bert s'est refusé à condamner systématiquement l'exploitation par l'Etat, lequel, a-t-il fait observer, n'est pas partout le même ; entre les diffé-

rentes métropoles il existe des différences considérables, aussi bien qu'entre les Compagnies de chemins de fer en France et en Amérique; pour lui, il préfère cependant à l'Etat *un* les particuliers, dont la sagesse générale donne plus de garanties que celle d'un seul. Mais à tout le moins faut-il, a dit très justement le prince F. d'Arenberg, que l'Etat puisse avoir les moyens de régler, dans une certaine mesure, et d'enrayer les accaparements des particuliers.

Au cours de cette discussion, de très intéressantes remarques, de portée plus ou moins générale, ont été émises sur plus d'un point. M. Jean Brunhes ayant constaté que l'or est le métal qui attire le plus la population et le moins l'or lui-même, M. de Laveleye a confirmé cette observation et indiqué la nécessité, en ces matières, de bien différencier des autres métaux le seul métal précieux. C'est ce que fait l'Etat russe en Sibérie; la production y est véritablement canalisée par l'Etat, et l'or une fois trouvé, la seule question dont il reste à se préoccuper est celle du prix de revient. Sur la législation minière de Kiao-tchéou, telle que la règle l'ordonnance de 1903, M. Köbner a fourni des renseignements précis; la propriété des mines, et même le droit de chercher des minéraux, est réservée au seul Etat. Ce privilège s'explique par la petitesse de la colonie et l'importance de la situation du port; si l'on y découvrait du charbon, ou plutôt si le charbon qu'on y a trouvé était exploitable, quelle inestimable ressource! Tout autres sont les dispositions prévues pour le Chan-toung, qui est déjà, — dans sa partie chinoise, il est vrai, — exploité par des sociétés privées. M. Scharlach enfin, au sujet de la dernière des cinq thèses de M. de Valroger, a demandé que les systèmes fussent différenciés suivant les cas; une terre pauvre au point de vue agricole peut être d'une grande richesse au tréfond, et dans ce cas, le propriétaire de la surface devrait être celui du fond (tel était l'usage au Transvaal avant la conquête anglaise); là au contraire où la terre est riche, l'Etat devrait, comme au Cameroun, se réserver les mines; si enfin la terre est assez pauvre, les propriétaires de la surface devraient, comme dans l'Afrique sud-occidentale allemande, avoir la jouissance de certains droits sur le tréfond.

Certaines de ces remarques eussent sans doute fourni matière à de plus amples développements, si l'Institut avait continué l'examen des thèses que lui avait soumises M. de Valroger; mais le temps pressait, et un certain nombre de membres de la réunion se montraient désireux d'aborder sans tarder davantage l'examen d'une autre question portée à l'ordre du jour, celle de la constitution et de l'organisation du capital aux

colonies. Aussi le bureau, après avoir remercié comme il convenait M. de Valroger de son excellent travail, a-t-il renvoyé à la prochaine session la discussion des propositions subséquentes (thèses VI à XVI) formulées par lui sur le régime minier aux colonies.

*
* *

Voici le texte des thèses qu'a soutenues dans un très intéressant mémoire préliminaire [1], puis devant l'Institut Colonial International lui-même, avec beaucoup d'habileté, de chaleur et d'éloquence, M. le Dr Julius Scharlach au sujet de la constitution et de l'organisation du capital aux colonies :

1° La métropole doit mettre à la disposition des colonies le capital nécessaire pour leur développement économique ;

2° Ce capital ne devra pas être fourni par le gouvernement de la métropole ou par un petit nombre de grands capitalistes, mais par la grande masse de la population industrieuse de la métropole ;

3° La métropole doit donner et faciliter la possibilité de grands bénéfices au capital disponible pour les placements aléatoires dans les colonies ;

4° La possibilité légale de l'organisation la plus libre sera donnée aux Sociétés coloniales, ainsi que le droit de répartir leur capital en parts si petites (M. 20 ; £ 1 ; fr. 25) qu'il soit possible à beaucoup de personnes n'y participer ;

5° A l'occasion de l'octroi de concessions, il importe :

a) De limiter d'une façon rationnelle le bénéfice des premiers entrepreneurs ;

b) De prendre des mesures pour que la souscription publique des parts des sociétés constituées pour l'exploitation des concessions ait lieu dans un délai convenable. Il faut prescrire en outre qu'il sera donné suite à toutes les petites souscriptions, jusqu'à une certaine limite, avant de prendre en considération les grandes souscriptions.

Ces propositions ont été discutées avec passion ; jamais encore, dans aucune des sessions de l'Institut Colonial auxquelles il nous a été donné de participer, nous n'avions vu apporter à l'examen d'un des thèmes donnés autant d'ardeur ni d'énergie. C'est que, comme l'a fait remarquer M. Karl von der Heydt, le sujet traité par le Dr Scharlach est, au point de vue national allemand, un sujet d'une importance capitale, un de ceux dont les coloniaux allemands se montrent le plus préoccupés à l'heure présente. Les Allemands ont placé dans certaines entreprises étrangères des sommes très considérables et ont éprouvé de ce chef des pertes très sérieuses ; n'aurait-il pas mieux valu

[1] *Constitution et organisation du capital aux colonies.* Bruxelles, Ad. Mertens, 1904, in-8° de 16 p.

faire servir ces capitaux à la mise en valeur des possessions germaniques d'outre-mer? Une métropole ne doit pas seulement, en effet, s'intéresser scientifiquement à ses possessions, mais aussi économiquement; elle doit se préoccuper d'abord de ses intérêts propres et de ceux de ses établissements transocéaniques. Voilà ce que souhaiterait le Dr Scharlach, pour qui la division du capital des sociétés coloniales en parts aussi petites que possible aura le grand avantage d'intéresser à l'œuvre coloniale du gouvernement la grande masse de la population du pays et d'activer le développement de cette éducation coloniale, qu'on sent de mieux en mieux être la condition indispensable de l'avenir colonial de toute métropole européenne.

M. Georges de Laveleye, le prince F. d'Arenberg, M. Ernst Vohsen, ont successivement contesté une des principales idées émises par le Dr Scharlach. Ce serait une erreur, a dit le premier, de croire que le petit capital aille tout de suite aux opérations aléatoires, soit dans la métropole, soit aux colonies; un particulier ne doit d'ailleurs faire à des placements de ce genre, dans son portefeuille, qu'une très faible place. L'exemple de l'Angleterre est là pour justifier la première de ces affirmations : les actions d'une livre sterling émises par les compagnies coloniales y ont été généralement souscrites, non pas par le petit capital, mais par le capital moyen, qui en a acheté un certain nombre à la fois; ce qu'a fait seulement le petit capital, ç'a été, dans les moments de surexcitation et de grande effervescence, de réaliser des achats d'actions de mines d'or, mais il s'agissait alors d'une loterie, d'un jeu, et voilà tout. — N'est-ce pas là, a demandé le prince F. d'Arenberg, ce à quoi on arrivera en émettant des actions coloniales de 20 marks? La connexion de la troisième thèse du Dr Scharlach avec les deux premières, montre bien qu'il s'agit là de quelque chose de mauvais, d'amoral, qui serait susceptible de dégoûter des colonies la masse de la nation. — M. Vohsen, enfin, a contesté à son tour qu'il soit possible de trouver en Allemagne un public susceptible de prendre des actions coloniales de 20 marks, à moins qu'il ne s'agisse de mines d'or. Ce n'est pas par des moyens de ce genre qu'on amènera la masse de la nation à s'intéresser aux colonies et à l'action coloniale, ni à y apporter son argent. La constitution du capital colonial ne se peut établir que sur la connaissance du pays lui-même, connaissance reposant sur des études sérieuses, poursuivies avec conscience et avec persévérance.

Généralisant le débat et l'élevant plus haut, le colonel Thys s'est attaché à rechercher les moyens d'attirer les capitaux aux

colonies. Dans les possessions d'outre-mer, a-t-il dit, les affaires présentent des difficultés considérables : 1° parce qu'elles sont plus difficiles à bien connaître et que l'opinion qu'on peut s'en faire repose surtout sur le jugement d'autrui ; 2° parce qu'elles doivent être dirigées par des hommes plus difficiles à trouver, dont le caractère se modifie sous l'influence du climat, dont la conscience même se modifie, elle aussi, par suite de l'éloignement d'autres Européens, etc., à qui il faut de la patience, de la ténacité, de l'énergie, toujours, toujours, et encore ! Un placement colonial n'est donc point nécessairement ni un placement aléatoire, ni une loterie ; il peut être excessivement sûr, mais être aussi extrêmement lent ; aussi ne convient-il pas à ceux qui ne peuvent pas attendre. Voilà pourquoi, loin d'abonder dans le sens du Dr Scharlach, le colonel Thys demanderait plutôt que des mesures fussent prises pour empêcher les petites gens de placer leur argent dans les entreprises coloniales, ou à tout le moins que les inconvénients leur en fussent très loyalement exposés, afin que, en cas d'insuccès, ceux qui auraient persisté à apporter leur argent dans une affaire ne pussent s'en prendre qu'à eux-mêmes de leur malheur. Plus tard, une fois close la période d'étude, d'attente et d'aléa, on pourra essayer d'introduire les petits dans le capital colonial, mais seulement alors. De même qu'il ne faut pas fonder des colonies quand même, mais seulement si elles doivent augmenter le capital matériel ou moral de la métropole, de même il ne faut engager d'argent dans une colonie que suivant les besoins *rémunérateurs* de cette colonie.

Ces observations, et d'autres non moins instructives, — telle celle de M. Chailley-Bert, expliquant qu'il est actuellement impossible d'éviter la déperdition des capitaux français sur les colonies britanniques, les colonies françaises ne pouvant pas encore digérer le total des capitaux disponibles et actuellement placés dans les affaires anglaises, — ont prouvé quelle importance présentait la question soulevée par le Dr Scharlach. Plus passionnante peut-être pour l'Allemagne, — dont le public serait, à en croire le rapporteur, particulièrement inexpérimenté et timide en matière d'entreprises coloniales, — que pour les autres métropoles, la question de la constitution et de l'organisation du capital aux colonies n'en est pas moins essentielle pour toutes ; mais du moins faut-il qu'elle soit complètement traitée, et qu'on y trouve examinés comme il convient le rôle du capital aux colonies, sous tous ses aspects, le rôle de l'Etat, etc.! C'est pourquoi l'assemblée a été unanime à exprimer le désir que le Dr Scharlach consentît à

reprendre son travail, à en élargir les bases, à le développer et à le compléter; de très bonne grâce, le rapporteur y a consenti. Voilà qui promet, pour une des prochaines sessions de l'Institut, une discussion des plus passionnantes et des plus instructives !

*
* *

Une autre question, dont la mise à l'étude avait été décidée dès 1901 [1], ne tardera pas à être mise en discussion; M. J.-W. Post, un savant ingénieur hollandais, ancien ingénieur des chemins de fer de l'Etat aux Indes orientales néerlandaises, en a fourni à la session de Wiesbaden la meilleure des preuves en indiquant sommairement à ses collègues les nombreux points du globe sur lesquels il convient d'avoir des renseignements précis avant d'étudier les différents systèmes d'irrigations usités dans les différentes colonies (Italie, Espagne; Maroc, Algérie-Tunisie, Egypte; Mésopotamie et Asie Mineure, Turkestan russe, Chine, Japon; Inde anglaise, Ceylan, Siam, Tonkin, Indes néerlandaises; Australie; Pérou, Mexique, Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Antilles néerlandaises), et en passant en revue les principales publications existantes sur le sujet. Très peu nombreux sont encore les documents fournis à l'Institut Colonial sur la question [2]; pour qu'elle puisse être traitée avec l'ampleur et la précision nécessaires, M. J.-W. Post a, d'accord avec MM. Camille Janssen, le Dr Rehbock et Jean Brunhes, fait appel à la collaboration de tous ses confrères.

La question de l'eau, et celle du drainage (qui n'est en réalité qu'un autre aspect du même problème), sera donc encore une de celles dont s'occupera la prochaine session, qui se tiendra, à Rome en 1905 pendant la semaine qui suivra les fêtes de Pâques, sous la présidence du baron Leopoldo Fran-

---

[1] Voir le *Compte rendu de la session tenue à La Haye les* 28, 29 *et* 30 *mai* 1901, p. 194.

[2] *Rapport sur l'irrigation dans l'Inde*, par Sir Alfred Lyall (Bruxelles, Ad. Mertens, 1903, in-8° de 16 p.). Cf. le *Compte rendu de la session tenue à Londres les* 26, 28 *et* 29 *mai* 1903, p. 511-524. — *Note sur l'hydraulique agricole en Algérie* (Bruxelles, Ad. Mertens, 1904, in-8 de 29 p.). — *Rapport sur l'irrigation aux Indes orientales néerlandaises*, par J.-W. Post (Bruxelles, Ad. Mertens, 1904, in-8° de 68 p.) — Nous ne citons ici que les publications faites sur le sujet par l'Institut Colonial International; il conviendrait autrement de signaler, en tête de la bibliographie du sujet, le bel ouvrage de M. Jean Brunhes sur l'*Irrigation, ses conditions géographiques, ses modes et son organisation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord* (Paris, C. Naud, 1902, in-8°), ainsi que la *Notice sur l'hydraulique agricole en Algérie* et le *Tableau des entreprises d'irrigations fonctionnant en Algérie*, publiés en 1900, à l'occasion de l'Exposition universelle, par M. A. Flamant (Alger-Mustapha, A. Giralt, 1900, 2 vol. in-8° de 73 et 189 p.).

chetti. Jointe aux sujets dont la session de Wiesbaden a amorcé l'étude et à la question de l'émigration, si importante au point de vue italien, sur laquelle un savant éminent, M. L. Bodio, s'est chargé dès 1903 de présenter un rapport préliminaire [1], jointe à deux autres questions très délicates, dont l'Institut a décidé d'entreprendre l'examen [2], elle constitue dès maintenant un ordre du jour plus que suffisant pour remplir les séances de la future session de Rome.

HENRI FROIDEVAUX,
Agrégé d'histoire et de géographie, Docteur ès lettres.

---

[1] Cf. le *Compte rendu de la session tenue à Londres les* 26, 28 *et* 29 *mai* 1903, p. 321-323. M. Bodio avait proposé, dans le cours de la séance de l'après-midi le 29 mai, de mettre à l'ordre du jour « une étude de législation et de statistique comparée de l'émigration ».

[2] La question du recrutement des magistrats de l'ordre judiciaire des colonies (rapporteurs, MM. le Dr C. Pijnocker-Hordijk et Chailley-Bert) et celle du crédit à accorder aux indigènes (rapporteur, M. le Dr Alfred Zimmermann).

L'ARRET DE L'ÉMIGRATION ALLEMANDE

Depuis le temps où le vieil historien des Goths, Jornandès, parlait de la Germanie comme d'un réservoir de nations[1], l'Allemagne a été considérée de siècle en siècle, jusqu'à nos jours, comme la terre entre toutes fertile en hommes, exubérante de races, la patrie des populations prolifiques et essaimantes. Surpopulation et émigration constantes, telles semblent avoir été, telles semblent être encore, aux yeux de l'observateur superficiel du moins, les caractéristiques démographiques de ce pays. Aux âges où l'émigration s'effectuait par masses, et par masses armées, il a, durant des siècles, jeté au delà du Rhin, les bandes et les peuples que, sans se lasser, détruisaient, par le fer et l'esclavage, les Gallo-Romains. Quand l'Empire chancela, des centaines de milliers de Germains occupèrent comme assaillants, comme défenseurs, comme vainqueurs ou comme captifs, comme soldats ou comme colons[2], les terres que, cinq siècles plus tôt, les Cimbres avaient déjà demandées à Marius. Au moyen âge, contenus du côté de l'Occident par les premiers installés d'entre eux qu'appuyaient les populations latines, les Germains de Germanie refluèrent sur l'Orient, occupèrent, colonisèrent péniblement les marches slaves, du Danube à la Baltique.

Plus tard, avec l'ouverture des pays d'outre-mer, commença l'ère de l'émigration individuelle, et jusqu'à un certain point, pacifique. Et alors, bien que la dernière venue parmi les nations colonisatrices (au sens étroit du mot), l'Allemagne se fit une place au premier rang parmi les nations émigrantes.

Mais c'est au XIXe siècle surtout que l'Allemagne a donné au monde le spectacle d'une émigration colossale. Année par année, elle a déversé sur les pays neufs, sur l'Amérique du Nord principalement, un flot d'hommes sans cesse renouvelé, à tel point que les politiques allemands envisagèrent longtemps avec inquiétude et regret ces exodes croissants d'hommes et de capitaux qu'ils estimaient être une perte sèche pour le pays. Cette manière de voir s'expliquait d'ailleurs dans la première partie du XIXe siècle, non seulement par la vogue des idées de

---

[1] « Officina gentium et vagina gentium » (*De rebus geticis*, c. 4, § 25). — En réalité, ainsi que le montre le contexte, Jornandès parle moins de la Germanie proprement dite que de la Scandinavie; mais l'idée que ce passage si souvent cité renferme a été constamment depuis attachée à la Germanie.

[2] V. Fustel de Coulanges, *L'invasion germanique*.

J.-B. Say[1] et de ses élèves qui considéraient comme un mal l'émigration des bras et des capitaux, mais surtout, en ce qui concerne l'Allemagne, parce qu'elle comportait réellement une grande part de vérité. La plupart des colons allemands, disséminés dans des populations étrangères plus ou moins compactes, rompaient facilement avec une mère patrie d'où la misère les avait chassés, et dont le prestige alors était trop faible pour qu'ils pussent trouver profit et gloire à revendiquer sur un sol nouveau leur titre de citoyen allemand, ou plutôt, — l'Allemagne n'étant alors qu'un nom, — de citoyen prussien, bavarois ou saxon. D'autre part, cependant, comme l'impossibilité de nourrir tout l'excédent d'hommes que chaque année apportait, semblait s'imposer, certains Etats, certaines villes acceptaient l'émigration comme un moindre mal et l'organisaient ou la subventionnaient. Il en fut ainsi notamment dans le Sud, de 1848 à 1873. Après la guerre franco-allemande, le mouvement continua; mais les émigrés, désormais plus attachés à leur nationalité, et trouvant d'ailleurs, dans les centres qu'ils colonisaient, un noyau de plus en plus considérable de compatriotes, commencèrent à se dénationaliser moins aisément et à former des groupements véritablement allemands, comme dans la région de Chicago, aux Etats-Unis, dans les Etats du Sud du Brésil et dans certaines parties de la Turquie d'Europe ou d'Asie.

En 1890, on évaluait que l'Europe avait fourni aux autres parties du monde, depuis 1820, un chiffre de plus de 20 millions d'émigrants. On calculait, que sur ce total il entrait environ 13 millions de sujets britanniques (Anglais, Ecossais, Irlandais)[2], plus de 5 millions d'Allemands et seulement 700.000 Italiens, 600.000 Scandinaves, 400.000 Espagnols, 350.000 Français. En 1900, le nombre des émigrants allemands calculé depuis 1820 s'élevait à plus de 6 millions, dont 4 millions au moins étaient allés s'établir aux Etats-Unis.

A mesure que les vues de la politique allemande devenaient mondiales, l'ancienne défaveur qui s'attachait à l'émigration disparaissait pour faire place au contraire à un sentiment d'intérêt et de sympathie. De nos jours, l'Allemagne a compris quelle force l'émigration peut lui donner. Elle s'appuie fièrement, pour les intérêts de son commerce et de sa politique, sur les millions de Germains qu'elle a essaimés aux Etats-Unis, au

---

[1] Lequel comparait l'émigration d'un certain nombre d'hommes à la perte d'une armée d'un nombre d'hommes égal avec armes et bagages. Le point de vue a changé...

[2] Ceux-ci seuls, ayant en quatre ans, après la famine de 1847, fourni à l'émigration un contingent de 1.100.000 individus. — V. Cauwès, Cours *d'Econ. Pol.*, t. II, p. 73.

Brésil, en Orient, dans l'Empire turc, et bien loin de considérer comme néfaste le départ annuel d'un certain nombre de ses fils, elle s'enorgueillit de les voir porter au loin le nom allemand, ouvrir à la mère patrie des débouchés et lui préparer des marchés pour l'écoulement de ses produits. Le gouvernement, les sociétés privées, encouragent et facilitent le mouvement colonisateur... et, chose bizarre, c'est aujourd'hui que l'émigration faiblit, s'atténue, disparaît presque...

Dans quelles conditions ce phénomène s'est-il produit? Quelles en sont les causes? quelles en sont les conséquences? Telles sont les questions que nous voudrions, non pas approfondir, mais soulever aujourd'hui.

I

Il y a vingt ans, l'émigration allemande battait son plein. Et ce sont souvent les chiffres datant de cette époque ou d'une époque un peu plus rapprochée, qu'on cite encore volontiers en France lorsqu'on s'occupe de cette question. Ces chiffres sont imposants. Qu'on en juge :

Années	Chiffre des émigrants	Dont, aux Etats-Unis
1881.....	220.902	216.544
1882.....	203.585	199.089
1883.....	173.616	167.391

C'est avec un total de plus de 220.000 émigrants dont 216.000 partis pour les seuls Etats-Unis que s'ouvre cette période, total dépassant notamment celui de la Grande-Bretagne et de tous les autres pays, total que l'Italie seule, pour certaines années récentes, a su dépasser[1].

Toutefois ce chiffre ne se maintient pas. Nous sommes au sommet d'une courbe ascendante qui va devenir descendante. La chute commence en 1882 et s'accentue en 1883. Elle s'accentuera encore en 1884 et 1885; puis, avec des oscillations sensibles, le total annuel restera cependant fixé autour d'un chiffre très élevé encore jusqu'en 1893.

Années	Chiffre des émigrants	Dont, aux Etats-Unis
1884.....	149.065	144.818
1885.....	116.119	105.705
1886.....	83.225	78.941
1887.....	104.787	101.051
1888.....	103.951	99.800
1889.....	96.070	90.197
1890.....	97.103	85.112
1891.....	120.089	108.611
1892.....	116.339	107.803
1893.....	87.677	75.102

[1] Emigration italienne en 1901 : 289.000 individus (émigration « définitive »).

Il semble à cette époque qu'une émigration annuelle moyenne de 100.000 individus et plus devienne, pour l'Allemagne, la règle, l'habitude tout au moins. Pendant dix années, c'est autour de ce chiffre que les variations se produisent, et vers la fin de la période, en 1891 et 1892, il est très largement dépassé. Mais nous sommes alors à la veille d'une nouvelle et colossale dépression que l'abaissement du contingent de 1893 ne fait qu'annoncer.

Dès 1894, en effet, le chiffre des émigrants tombe à 40.000 ! Et depuis, il reste constamment au-dessous de ce total déjà si faible :

Années	Chiffre des émigrants	Dont, aux Etats-Unis
1894.....	40.964	34.210
1895.....	37.498	30.692
1896.....	33.824	27.360
1897.....	24.631	19.930
1898.....	22.221	17 272
1899.....	24.323	19.195
1900.....	22.309	19.338
1901.....	22.073	19.312
1902.....	32.098	29.211

Baisse presque continue, aboutissant en 1901 au chiffre le plus faible que l'émigration allemande ait connu depuis des temps bien éloignés, et qui semble désormais devoir faire d'un contingent de 20 à 22.000 émigrants le chiffre-pivot, fixé pour la décade précédente à 100.000 émigrants et plus, — après avoir vingt ans plus tôt atteint à 220.000 !

Si la situation se prolonge, l'Allemagne ne sera plus, au point de vue du peuplement des pays neufs, qu'un facteur de second ou de troisième ordre. Et cette perspective est d'autant plus inquiétante pour les partisans de l'expansion mondiale du germanisme, que parallèlement s'ouvre la perspective nouvelle d'un débordement intensif des populations latines et slaves sur les contrées à coloniser. Alors en effet que l'émigration allemande tarit, que l'émigration britannique (pour une très forte part écossaise et surtout irlandaise) reste stationnaire, les contingents d'émigration italien, austro-hongrois (pour la nationalité slave et russe s'accroissent formidablement, ainsi qu'il résulte du tableau suivant, dressé pour 1901 [1] :

[1] Nous l'empruntons, avec quelques modifications, et en faisant nos réserves sur le classement de certains Etats (l'Autriche-Hongrie, par exemple, malgré la prédominance de l'élément slave dans son contingent) au rapport présenté, à l'ouverture de la session de 1902-1903, par M. Coignet, président de la Société d'Economie politique de Lyon.

Race latine.	Italie	209.000	377.500
	Espagne	59.000	
	Portugal	20.009	
	France (?)	5.000	
	Belgique	3.000	
	Suisse française	1.500	
Race celtique.	Irlande	39.000	
Race slave.	Autriche	63.000	145.000
	Hongrie	35.000	
	Russie	47.000	
Scandinavie.		29.000	
Races anglo-saxonne et germanique.	Grande-Bretagne (sans l'Irlande)	133.000	158.409
	Allemagne	22.000	
	Hollande	1.900	
	Suisse allemande	1.500	

Si la situation se prolonge, — disons-nous : doit-elle se prolonger ? Pour s'en rendre compte, il est indispensable de rechercher maintenant quelle cause on peut lui assigner.

II

Cette cause ne gît évidemment pas dans une diminution actuelle ou récente de la force du principe de population en Allemagne. Peut-être la natalité y a-t-elle faibli depuis un quart de siècle, comme dans la plupart des pays civilisés, mais moins assurément que chez presque tous les autres taux de la natalité pour 1.000 habitants : 40,7 pour les années 1874-1879 ; 37,5 pour les années 1891-95 : ce dernier chiffre est un des plus élevés en Europe [1]. En tout cas, cet affaiblissement de la natalité est plus que compensé par celui, correspondant, de la mortalité, puisque l'Allemagne a gagné, de 1895 à 1900, plus de 4 millions d'âmes par l'excédent des naissances, soit 7,78 % de sa population totale, et que cet excédent est proportionnellement et absolument plus fort que ceux des périodes précédentes (5,77 % en 1890-1895) [2]. Bien loin par conséquent d'avoir un moindre chiffre annuel de ses enfants à établir, absolument ou même relativement, l'Allemagne doit arriver à en pourvoir de moyens de subsistance un nombre croissant sans cesse.

Sans doute on peut dire qu'elle en envoie peut-être davantage dans les pays limitrophes, en France notamment, où nos départements de l'Est sont envahis. Mais on peut affirmer har-

[1] V. Leroy-Beaulieu, *La question de la dépopulation* (*Rev. des Deux Mondes*, 15 nov. 1897).

[2] V. Paul Meuriot, *Population de l'Empire allemand* (*Journal de la Société de statistique de Paris*, juin 1901).

diment que ni la France, ni la Russie, ni l'Autriche, ni ces pays réunis, ne reçoivent annuellement les 200.000 Allemands qui émigraient outre-mer en 1881, et qui ne passent plus l'Océan actuellement.

Il nous faut donc chercher si le surplus de bras à occuper n'a pas trouvé à s'occuper effectivement sur le sol germanique même. Et c'est en effet ce qui a dû se passer. On sait en effet avec quelle vertigineuse rapidité s'est, depuis un quart de siècle, développée l'industrie allemande ; et ce n'est un secret pour personne que l'élasticité beaucoup plus grande de l'industrie comparée à l'agriculture, en tant qu'il s'agit de fournir du travail et de nourrir une population croissante, — tant du moins que les débouchés ne font pas défaut, et que l'Etat industriel peut obtenir, en échange de ses articles manufacturés, les denrées alimentaires qu'il produit insuffisamment. Dans un pays où l'activité industrielle prend son essor, l'accroissement de la population peut être aussi rapide que possible : les nouveaux venus trouveront du travail. Il en est autrement dans une nation agricole : ses possibilités de production sont plus limitées, et la loi du rendement non proportionnel du sol (encore que sa formule ait beaucoup perdu de sa rigueur ancienne) la met dans la nécessité de modérer l'accroissement de sa population ou de recourir à l'émigration pour l'établissement d'un certain nombre de ses enfants. L'Allemagne, nation surtout agricole avant 1870, est devenue de nos jours grande nation industrielle [1], et rien ne le montre mieux que la répartition de sa population comparée aux deux dates de 1851 et de 1900. A la première de ces deux époques, les 65 % des habitants de l'Empire formaient le contingent de la population agricole. Aujourd'hui, ce contingent ne s'élève plus qu'à 30 % ; l'industrie prédomine de beaucoup. L'Allemagne rurale émigrait l'Allemagne industrielle n'émigre plus.

Sans doute, le débouché ouvert à l'activité du surcroît de population, ce débouché peut se resserrer lorsque l'industrie vient à voir son élan arrêté ou ralenti. Et peut-être est-ce à la crise industrielle qui a commencé à sévir en Allemagne, qu'il faut attribuer le léger relèvement de l'émigration constaté en 1902. Mais il est permis de se demander si, à moins d'une très grande intensité de la crise, l'Allemagne reverra de très longtemps se reproduire les grandes émigrations du passé. Il faut remarquer, en effet, que, malgré la mobilité apparente plus grande de l'ouvrier industriel, les gros contingents d'émigra-

[1] V. l'ouvrage classique en cette matière de M. Blondel, *L'essor industriel et commercial du peuple allemand.*

tion sont presque toujours composés de ruraux. L'ouvrier s'expatrie individuellement; le campagnard s'exile par masses, par villages entiers, comme dans l'Allemagne de naguère et comme dans l'Italie d'aujourd'hui[1]. L'agriculteur sait que, dans un pays neuf, de climat acceptable et de population rare, il trouvera toujours à exercer sa profession. L'ouvrier n'a pas la même certitude. Sa mentalité en effet ne le prédispose guère à se rendre ailleurs que dans des centres déjà importants, et dans ces centres, — les seuls où il trouvera les éléments de la vie urbaine à laquelle il est habitué et à laquelle il tient, — il a grande chance de retrouver aussi, — avec la connaissance de la langue et du milieu en moins, — les conditions de concurrence plus ou moins intense qui existent dans son pays. Le paysan breton vivra au Canada, le contadino italien prospérera dans l'Argentine; l'ouvrier allemand courra à New-York un peu les mêmes chances qu'à Berlin. On ne peut proposer à cet ouvrier, qui refuserait avec horreur la plupart du temps, de retourner à la terre dans son propre pays, d'aller aux colonies faire de la culture dans une ferme isolée, ou d'aller vivre en artisan dans un village perdu. Il veut la grande ville. Or, la grande ville est partout la même, avec ses dures conditions de compétition économique, et elle n'ouvre pas à l'émigration industrielle les mêmes horizons, les mêmes espaces qu'ouvre la terre vierge à la colonisation agricole. La grande émigration, comme la vraie colonisation, c'est l'émigration et la colonisation des masses rurales et par les masses rurales. Et s'il en est ainsi, l'industrialisation croissante de l'Allemagne ne fera que tarir la source véritable de l'une et de l'autre. Les phénomènes que nous avons constatés touchant la diminution de sa force expansive sont donc vraisemblablement de nature durable. Il devient d'autant plus intéressant dès lors de se demander quelles sont les conséquences qu'on peut prévoir comme devant en découler.

L'émigration germanique subit un très grand ralentissement, un arrêt presque complet. Qu'en doit-il résulter pour l'Empire?

---

[1] V. à ce sujet A. Dumont, *De l'aptitude de la France à fournir des colons* (*Journal de la Société de statistique de Paris*, 1900, p. 17, 60, 80).

En France, l'émigration ne se produit guère qu'en Bretagne, en pays basque, et dans les montagnes des Alpes. En Italie, ce sont surtout les populations agricoles du Sud qui émigrent. L'Espagne et le Portugal envoient en Algérie et en Amérique des quantités d'ouvriers agricoles. Ce sont des paysans russes et austro-hongrois qui forment le contingent croissant des Slaves dans l'émigration, — sans parler de la colonisation paysanne « en tache d'huile » de la Sibérie. Dans l'émigration britannique même, une très forte part des émigrants est constituée par les ruraux d'Irlande, d'Ecosse, de Galles, de Cornouailles. Au reste, pour l'ouvrier anglais, émigrer aux Etats-Unis, c'est à peine émigrer... Remarquons, d'ailleurs, que l'émigration britannique, importante il est vrai, est assez stationnaire.

III

Pour tous ceux qui envisagent superficiellement les phénomènes démographiques, la réponse n'est pas douteuse : il semble au premier abord évident en effet que l'émigration est une cause de dépopulation; par suite tout ce qui tend à empêcher l'émigration de se produire est favorable à l'accroissement du nombre des hommes dans le pays considéré. L'arrêt de l'émigration que l'on constate en Allemagne devrait en conséquence être envisagé comme de nature à donner un nouvel élan à l'accroissement déjà si rapide de la population germanique.

En réalité, les phénomènes démographiques sont beaucoup moins simples, et les conséquences du fait constaté beaucoup moins certaines qu'il peut paraître. Et tout d'abord, il est absolument inexact de considérer l'émigration (sauf quand elle revêt un caractère morbide, dû à des causes particulières[1]) comme une cause de dépopulation pour le pays qui émigre. Une nation peut donner un fort contingent à l'émigration et voir sa population propre croître autant, et peut-être plus, que si elle n'émigrait pas.

C'est qu'en effet, dans ce pays où les habitudes d'émigration sont enracinées, la natalité reçoit de ce fait un stimulant tel, que, défalcation faite de ceux qui partent, l'excédent des naissances peut se trouver accru. Dans ce pays, les parents s'habituent à l'idée que les enfants auront toujours au pis aller la ressource de s'expatrier, et ne recourent pas, comme dans ceux où les horizons sont fermés, à la restriction volontaire. Sans aller jusqu'à penser avec Malthus que partout et toujours la population soit comprimée dans son essor par le manque de subsistances, ou par la conscience et la crainte de ce manque, il est bien à peu près certain qu'en tout pays civilisé, la certitude d'une extension des moyens de subsister serait suivie, toutes autres choses demeurant égales d'ailleurs, d'un accroissement de natalité. Or, à population et à richesse égales, il est évident qu'un pays où l'émigration apparaît comme une ressource normale, naturelle, est, par rapport à un pays où l'on n'ose envisager cette ressource, dans une situation avantageuse à ce point de vue. L'offre des hommes y est en fait l'objet d'une demande plus large, comme le serait l'offre des produits dans un pays qui aurait des traditions d'exportation, comparé à un pays produisant exclusivement pour le marché local. Il en résulte que, dans les régions où l'habitude d'émigrer est im-

[1] Telle l'émigration irlandaise pendant une grande partie du XIXe siècle.

plantée de longue date, le taux de la natalité reste plus élevé et que ce que l'émigration enlève, c'est l'excédent qu'elle a elle-même par avance produit. Elle expatrie des hommes qui, avec des mœurs hostiles à l'émigration, ne seraient pas nés[1].

Depuis longtemps, on a cité des faits qui viennent à l'appui de cette idée. Malthus avait relevé déjà le taux particulièrement élevé de la natalité dans certaines régions de la Grande-Bretagne où les habitudes d'émigration étaient très développées. « Il paraît, dit-il, que cette tendance excessive à s'accroître avait été l'effet d'une tendance excessive à l'émigration », et il ajoute : « Ce rapport extraordinaire des naissances, évidemment causé par l'habitude de l'émigration, fait assez voir l'extrême difficulté de dépeupler un pays en lui enlevant ses habitants... [2] » Roscher, de son côté, remarque que la croyance universelle à une extension des subsistances produit le même effet que cette extension même sur la natalité. M. Leroy-Beaulieu [3] a cité des exemples saisissants qui prouvent avec quelle intensité l'émigration agit pour surexciter les progrès de la natalité : tel, celui de l'île anglaise de Skye, qui avait, en 1755, 11.000 habitants. A ce moment, 8.000 émigrèrent. Il suffit d'une génération pour que le chiffre de la population ancienne fût atteint et dépassé. M. Blondel explique fort bien ce phénomène : « L'histoire, dit-il, montre que les peuples qui émigrent redoublent d'efforts pour combler les vides, qu'ils redoublent aussi de vertu et de travail pour préparer les départs et les nouveaux établissements, qu'ils sont moins absorbés par des calculs mesquins ou des occupations frivoles, et qu'en somme ils ont du patriotisme une idée plus large et plus relevée. »

La démographie semble avoir établi une loi [4], la loi dite de compensation, d'après laquelle toute période de mortalité exceptionnelle serait balancée par une élévation correspondante du taux de la natalité dans la période suivante, ce qui expliquerait notamment le peu d'action dépopulatrice des grandes guerres. Sans doute une loi analogue relie les phénomènes de natalité et ceux d'émigration; et l'émigration appelle peut-être la natalité, au moins autant que celle-ci provoque celle-là[5].

---

[1] A. Smith : « La demande d'hommes règle nécessairement la production des hommes. »

J. Garnier (pour qui le développement de la population est fâcheux) : « Le principe de population paraît en recevoir (de l'émigration) une déplorable excitation. »

De Molinari : « La population a tendance à se proportionner à son débouché. »

[2] Malthus, *Essai*, trad. Prévost, p. 267.

[3] *De la colonisation*, 2e partie, ch. I.

[4] V. Levasseur, *la Population*, t. I.

[5] M. A. Dumont cependant conteste cette idée (article cité).

Ce n'est pas à dire que la diminution très forte de l'émigration allemande doive être suivie nécessairement, immédiatement surtout, d'une baisse de la natalité. Mais il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'il en fût ainsi dans une certaine mesure, un peu plus tard. Actuellement l'industrie allemande, — réserve faite pour la crise de ces derniers temps, — est assez forte pour absorber, en même temps que l'excédent annuel de bras que l'Allemagne retenait déjà auparavant chez elle, le surplus que, pendant longtemps, elle rejetait au dehors. Mais cette facilité peut disparaître, et alors, verra-t-on le chiffre de la natalité se maintenir avec un nouveau recours à l'émigration, ou, l'émigration ne reprenant pas, le chiffre de la natalité baisser?

Or, quand on réfléchit que les traditions et le mouvement d'émigration se rétablissent malaisément une fois interrompus, — nous en savons quelque chose en France, — quand on réfléchit de plus qu'il en est surtout ainsi lorsque la nation considérée a passé dans l'intervalle de l'état agricole à l'état industriel, on est amené à se demander ce qui adviendra si l'élan de la production vient à se ralentir, de telle manière que l'industrie ne puisse plus donner de l'occupation à cette part du croît annuel d'hommes que l'émigration prenait jadis et qu'elle lui a temporairement enlevée. Plutôt que de recourir à nouveau à la ressource des départs en masse, la nation n'aimera-t-elle pas mieux employer la restriction volontaire [1]? Ne verra-t-on pas en conséquence se modifier certains des caractères démographiques de l'Allemagne? Longtemps pays agricole, à population absolue médiocre, mais à très forte natalité et très forte émigration, ne deviendra-t-elle pas un jour, avec sa transformation en nation industrielle, un pays à population dense, mais à émigration faible et à natalité décroissante? — L'arrêt de l'émigration allemande n'est nullement le résultat d'une baisse de la natalité; mais ne pourrait-on jusqu'à un certain point l'en considérer comme l'avant-coureur? — L'avenir le dira; mais s'il en était ainsi, on ne devrait pas s'étonner, car on aurait vu simplement se manifester une fois de plus la loi générale d'après laquelle, pour les nations, s'enrichir est le plus souvent faire l'apprentissage de l'oliganthropisme.

René Gonnard,

Professeur agrégé à la Faculté de droit de Lyon.

---

[1] Il est à remarquer que, dans les centres urbains au moins, la baisse de la natalité serait assez notable en Allemagne actuellement. La statistique de la natalité à Berlin a montré, pour l'année 1902, une diminution de 1.100 naissances. Nouvelle diminution d'environ 540 par le 1er semestre de 1903, soit 2 % environ.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

I

Mouvements de la IVe armée japonaise et bataille de Va-fan-gou (15 juin).

Après l'échec éprouvé le 30 mai, aux environs de Va-fan-gou, dans leur rencontre avec les troupes du général Stackelberg, les pointes d'avant-garde de la IVe armée japonaise se replièrent sur la 5e et la 11e division dont elles avaient été détachées. Ces deux divisions se trouvaient alors sur la route mandarine qui, de Pi-tse-ouo à Port-Adams (Pou-lan-tien), coupe la péninsule du Liao-toung à l'endroit où sa largeur passe soudain de 30 à 70 kilomètres.

Renseignés sur l'importance des forces ennemies qui occu- aient encore toute la partie occidentale de la presqu'île, les ippons attendirent jusqu'au 10 juin pour reprendre leur n arche en avant. Pendant ce temps, leur flotte effectuait, les , 8, et 9 juin, le bombardement de la côte entre Kaï-ping et Yong-ye-tcheng, et tentait, sans succès d'ailleurs, de détruire la grande route et la voie ferrée qui, dans cette région, longent le rivage à moins de 10 kilomètres de distance.

Bien que les dépêches japonaises soient très sobres de renseignements sur ce point, il est à peu près certain qu'avant de se diriger vers le Nord, les deux divisions (5e et 11e) de la IVe armée ont reçu une division de renfort. Mais quoique le général Oku, commandant la IIe armée, soit venu en personne prendre le commandement de ces forces, il est très peu probable qu'il ait retiré du Kouang-toung une partie des troupes qui assurent l'investissement de Port-Arthur. Il semble plus prudent d'avoir emprunté à la IIIe armée cette division, qui serait venue de Ta-kou-chan à Pi-tse-ouo en suivant la côte. Avec la brigade de cavalerie indépendante qui avait déjà figuré à Va-fan-gou le 30 mai, les forces nipponnes ne devaient pas être inférieures à 50.000 hommes et à 98 pièces de canon.

Du côté des Russes, on ne peut indiquer, d'une façon certaine, comme ayant figuré à la bataille du 15 juin, que les 6 régiments de tirailleurs, appartenant à la 1re et à la 9e divi-

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin 1904.

sion qui se trouveraient ainsi réduites chacune à 3 régiments, les 2 brigades d'artillerie correspondantes (1re et 9e), mais sans doute réduites également par des prélèvements destinés à renforcer la garnison de Port-Arthur, puis 2 régiments à 4 bataillons (9e de Tobolsk et 139e de Morchansk) envoyés au général Stackelberg dans la soirée du 14 juin ; enfin la cavalerie devait être représentée par 3 ou 4 régiments ayant déjà pris part aux premiers engagements autour de Va-fan-gou. Soit au total 30 à 36.000 hommes, dont une bonne partie n'arriva qu'au dernier moment sur le lieu du combat, et un nombre de batteries de beaucoup inférieur à celui des Japonais.

L'armée japonaise partit le 10 juin de Pou-lan-tien et de Tang-kia-fang et se dirigea vers le Nord, en trois colonnes parallèles : celle du centre suivant la voie ferrée, celle de droite la vallée du Cha-ho, et celle de gauche, surtout destinée à servir de flanc-garde, utilisant la grande route mandarine qui mène à Fou-tcheou.

Dans la nuit du 11 au 12 juin, les premières reconnaissances japonaises se heurtèrent aux avant-postes russes de Ou-kia-touen et Li-koua-tien. Après une série d'engagements qui durèrent jusqu'au jour, les Nippons durent battre en retraite, tandis que leurs adversaires, franchissant le Fou-tcheou-ho, s'établissaient en partie sur la rive gauche de cette rivière.

Les deux jours suivants, la marche en avant des Japonais, bien que lente, n'en continua pas moins, et ceux-ci cantonnèrent, le 13 juin au soir, à proximité de la route de Kouan-keou à Ou-kia-touen, tandis qu'à l'arrière-garde un détachement de cavalerie venu de Pi-tse-ouo rejoignait la colonne de gauche.

Le 14, se produisit contre la gauche des Russes une vive attaque dont le 1er régiment de tirailleurs eut particulièrement à souffrir. Les positions qu'il occupait au Nord-Est de Ouan-fang-tien furent enlevées et le général Stackelberg, ramenant toutes ses troupes au Nord du Fou-tcheou-ho, s'établit sur la ligne Ta-fang-cheng et Li-koua-tien. Dans la nuit, des troupes de renfort — probablement le 9e régiment de Tobolsk et le 139e de Morchansk — commencèrent à lui arriver. Il les employa à renforcer sa réserve et à consolider son aile gauche autour de Té-li-sou, tandis que la majeure partie de sa cavalerie se trouvait à l'aile droite.

Quant aux Japonais, leur corps principal, comprenant la presque totalité de leur infanterie et de leur artillerie, était massé sur la route de Feng-kia-touen à Ou-kia-touen, tandis qu'une autre colonne, surtout composée de cavalerie, tenait le pays entre Kouan-keou et Ma-tsieou-nan-tse, gardant ainsi les

deux routes par où l'ennemi pouvait menacer le flanc et l'arrière-garde du général Oku.

Le 15 au matin, un épais brouillard retarda de quelques heures le début de l'action. Celle-ci commença par une violente canonnade devant Té-li-sou, tandis que la cavalerie russe de l'aile droite, qui s'était d'abord avancée au Sud-Est de Ta-fang-tcheng découvrait, non sans surprise, la colonne de gauche des Japonais, forte de plusieurs régiments de cavalerie, soutenus par une brigade d'infanterie et par de l'artillerie. L'infériorité de ses forces obligea donc la droite des Russes à reculer, tandis qu'à l'aile gauche, le général Stackelberg attaquait vigoureusement le gros des forces japonaises. Mais de ce côté également le général Oku possédait, surtout en artillerie, une telle supériorité numérique qu'il put soutenir le choc avec succès et détruire presque complètement deux batteries ennemies insuffisamment dissimulées.

A la fin de la matinée, l'aile gauche nipponne, progressant toujours, menaçait le flanc droit des Russes, et ceux-ci appelaient toutes leurs réserves, mais en vain : vers 3 heures de l'après-midi, le général Stackelberg, dont la position autour de Té-li-sou était entourée de trois côtés, devait donner le signal de la retraite pour ne pas être cerné. Ses troupes rétrogradèrent vers le Nord, en suivant la voie ferrée, avec suffisamment d'ordre cependant pour ne pas être sérieusement inquiétées par les Japonais, dont la poursuite cessa bientôt.

Les pertes des Russes ont été considérables : elles se montent à environ 100 officiers et 3.000 hommes (tués, blessés ou disparus) ; 2 batteries presque entières (13 pièces sur 16) durent être abandonnées ; 1 drapeau fut pris par l'ennemi.

C'était pour les Russes un sérieux échec qui les obligeait du même coup à abandonner le Liao-toung, tout au moins à reculer jusqu'à Kai-tcheou, de peur d'être coupés par la IIIe armée dont on signalait un mouvement vers l'Ouest, et le jour même du combat (15 juin) le général Kouropatkine quitta Liao-yang en personne pour se rapprocher du général Stackelberg.

* * *

Mouvements de la Ire et de la IIIe armée.

Différents engagements d'avant-garde montrent en effet que la Ire armée, massée autour de Feng-hoang-tcheng et de Kabaline, est restée immobile, tandis que la IIIe armée, bien que momentanément réduite à 2 divisions, a légèrement progressé dans la direction de Niou-tchouang.

Au Nord de la Ire armée, Saïmaki continue d'être disputée :

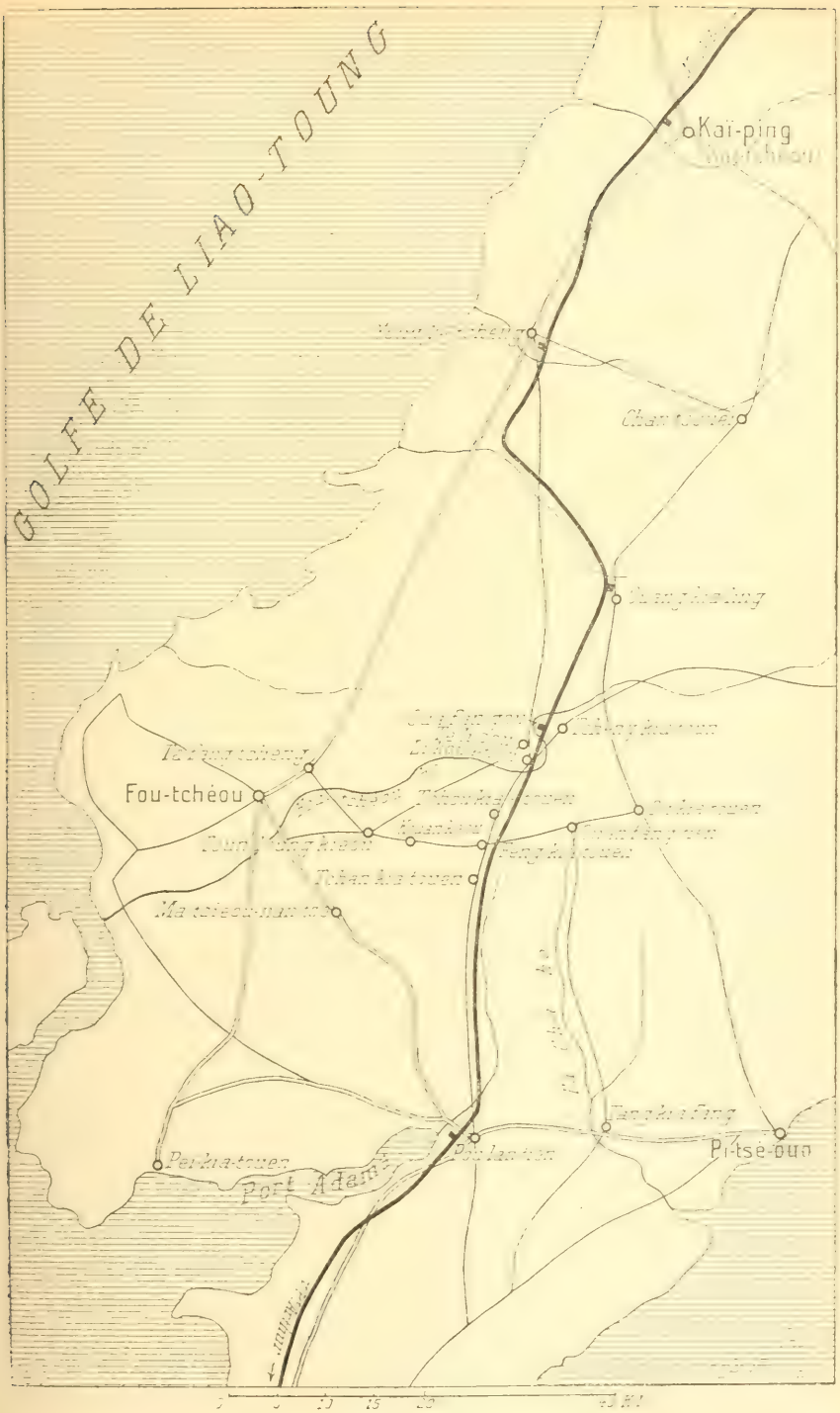
GOLFE DE LIAO-TOUNG
Kaï-ping
Fou-tchéou
Port Adam
Pi-tse-oun

réoccupée par les Russes le 31 mai, elle fut reprise le 7 juin par les Japonais, mais retomba le 21 juin aux mains de leurs adversaires. Le 7 juin également, les environs de Toung-yuan-pou furent le théâtre d'une rencontre indécise.

Par contre, on signale que la IIIe armée a occupé Siou-yen le 8 juin, et que le 9 une de ses divisions a occupé, au delà de Ma-kia-pou, un col important sur la route de Haï-tcheng. Vigoureusement défendue par un détachement russe, cette position ne fut enlevée qu'à la suite d'une lutte particulièrement chaude.

Depuis, il semble qu'on puisse noter un temps d'arrêt dans la marche de la IIIe armée (général Nodzu), dont les avant-postes sont maintenant à mi-distance entre Siou-yen et Haï-tcheng.

*
* *

Mouvements de la IVe armée et blocus de Port-Arthur.

Dans le Kouang-toung, la IVe armée se rapproche lentement de Port-Arthur et se trouve maintenant établie, au milieu de la presqu'île, entre Sokodaï-ko et Siao-ping-hao. On ne signale aucun engagement avec l'ennemi, et il semble que le général Stœssel ait concentré ses forces dans l'enceinte même de Port-Arthur. La distance est encore trop grande entre le front de terre de la place et les positions des Japonais pour que l'attaque de ceux-ci paraisse imminente.

Il est d'ailleurs probable que le matériel de siège n'est pas complètement débarqué : cette opération doit sans doute avoir lieu à Dalny, et l'amiral Kataoka est loin d'avoir entièrement déblayé la baie de Talien-wan de toutes les torpilles qui y avaient été posées.

Une nouvelle tentative d'embouteillage a été faite le 14 juin pour reboucher la passe, dégagée par les Russes après le 3 mai. Ce nouvel essai n'a pas été plus heureux que la plupart des précédents, et les deux navires qui avaient réussi à pénétrer en rade, tandis que deux autres ne pouvaient approcher, durent couler à trop grande distance de l'entrée. Le lendemain (15 juin), en effet, le *Novik*, accompagné de quelques torpilleurs, fit sans encombre une courte sortie, interrompue par l'arrivée de forces ennemies supérieures en nombre.

A Port-Arthur même, les cuirassés avariés seraient tous complètement réparés, s'il en faut croire une nouvelle et récente dépêche de l'amiral Alexieff.

*
* *

Raid de la division de Vladivostock (12-20 *juin*).

Coïncidant avec cette bonne nouvelle, et avec la sortie du

Novik, une croisière de la division de Vladivostok dans la mer du Japon a d'abord été interprétée comme une tentative de l'amiral Skrydloff pour rejoindre l'escadre de Port-Arthur. Les nouvelles postérieures nous ont appris qu'il ne s'agissait que d'un simple raid ; mais celui-ci a été particulièrement heureux.

Partis le 12 juin de Vladivostok, sous le commandement de l'amiral Bezobrasof, les trois grands croiseurs *Rossia*, *Rürik* et *Gromoboi* se trouvaient trois jours après dans le détroit de Corée aux environs de Tsu-shima, quand ils aperçurent trois transports chargés de troupes et de matériel de chemin de fer : *Idzumi-Maru*, *Hitachi-Maru*, *Sado-Maru*. Les ayant arrêtés et les troupes refusant de se rendre, ils donnèrent aux bâtiments nippons un délai de 40 minutes pour mettre les embarcations à la mer et sauver le personnel. Mais la plupart des officiers et des soldats ne crurent pas devoir profiter de ce moyen de salut. Le délai écoulé, les croiseurs russes coulèrent les trois transports à coups de canon. Parmi les troupes et les équipages, bien rares furent ceux qui parvinrent à gagner les côtes du Japon, cependant tout proches et visibles à l'horizon. C'était une réédition de l'affaire du *Kinshiu-Maru* : nous avons dit alors les raisons qui imposent semblable destruction, quelque cruelle qu'elle soit.

Le lendemain, la division russe surprenait encore et coulait, aux environs de l'île Oki, deux voiliers nippons : *Yawata* et *Ouseï* ; puis, continuant sa route vers le Nord, elle arrêtait et ramenait à Vladivostok un vapeur anglais, *Atlanta*, dont les papiers, insuffisamment en règle, laissaient supposer que son chargement de charbon était destiné au Japon, et par suite contrebande de guerre.

Le 20 juin, les trois croiseurs de l'amiral Bezobrasof rentraient au port, vainement poursuivis par la division de l'amiral Kamimura qui, gênée par la brume, n'était pas plus heureuse que deux mois auparavant, et ne réussissait pas à les joindre.

Bien qu'il ne soit pas en lui-même d'une très grande importance, ce succès, remporté sans aucune perte, a eu un grand retentissement, en Russie aussi bien qu'au Japon. L'impression produite a été si grande qu'elle a en grande partie compensé la victoire nipponne de Va-fan-gou.

Ce raid des croiseurs dans le Sud de la mer du Japon a été complété par une sortie des contre-torpilleurs de Vladivostok, du 15 au 21 juin. S'étant dirigés sur les côtes de Yeso, ceux-ci arrêtèrent et coulèrent plusieurs petits bâtiments à voiles, mais la brume les empêcha de pénétrer dans le port de Esashi et d'y détruire les navires qui s'y trouvaient.

II

Maintenant que le Japon a terminé le débarquement de toutes les forces qu'il pouvait mettre en ligne, et que celles-ci, fortes de 11 divisions et réparties en 4 armées, se trouvent rassemblées dans la presqu'île du Liao-toung, ou plus exactement dans le long triangle montagneux qui aurait Port-Arthur pour sommet et pour base la grande route mandarine de Antoung à Liao-yang, il est facile de déduire de la répartition de ces armées, de leurs premiers engagements et de l'inaction même de certaines d'entre elles, quel est le but visé par les Japonais.

Durant les deux premiers mois de la guerre, alors que leur occupation progressive du Nord de la Corée s'effectuait sans rencontrer de résistance sérieuse, la presse britannique prétendait rapporter fidèlement leurs intentions et leurs espoirs en affirmant que leur plan était de s'avancer par le Nord et le Nord-Est de la Corée jusqu'en plein cœur de la Mandchourie, afin de décider de l'issue de la campagne par quelque rencontre décisive aux environs de Kirin et de Kharbin. Les journalistes anglais crurent même devoir mettre en garde leurs alliés contre de semblables utopies et leur conseiller la prudence. Les Japonais se gardèrent bien de démentir cette information, non plus que toutes celles du même genre qui aidaient à maintenir l'adversaire dans l'ignorance de leurs projets ; mais nous doutons fort qu'ils soient jamais tombés dans cette erreur et cette exagération : mieux que toute autre nation, ils savaient par la campagne de 1894-1895 toutes les difficultés que présentent communications et ravitaillement en ces régions. C'eût été folie que de se lancer, loin des côtes, en plein cœur d'un pays encore mal connu, alors que le Sud de la Mandchourie, outre les facilités assurées par la proximité de la mer, dont ils pouvaient à bon droit compter rester maîtres, leur offrait non seulement un champ d'action déjà connu par l'expérience de 1894-1895, mais encore et surtout le chemin de Port-Arthur...

Port-Arthur, blessure saignante faite à l'amour-propre national quand le Japon dut abandonner le fruit de ses victoires, sur le *conseil amical* de trois grandes puissances européennes, blessure empoisonnée par la suite quand, jetant bas le masque, la Russie à son tour occupa la grande place maritime qui commande le Petchili !

C'est pourquoi le grand état-major nippon, méditant la manœuvre de 1894, choisit Port-Arthur comme premier objectif de la campagne actuelle.

Néanmoins l'occupation préalable de la Corée s'imposait tout d'abord, non seulement en vue d'une acquisition ou tout au moins d'un protectorat ultérieur, mais aussi pour donner la tête de pont nécessaire à la marche en avant et pour assurer une ligne de retraite en cas de revers. Cette mission fut confiée à la Ire armée. On sait comment le défaut de préparation des Russes, soudain révélé à l'Europe, facilita la tâche du général Kuroki : dès le 20 avril ses trois divisions étaient rassemblées sur les bords du Yalou, ayant refoulé devant elles les quelques forces cosaques qui avaient vainement tenté de ralentir leur marche, ayant protégé les débarquements successifs et la concentration, dans le Nord de la Corée, de la IIe armée.

*
* *

Le 1er mai, la Ire armée emportait Kia-lien-tse et pénétrait en Mandchourie. Par trois routes parallèles à la côte, elle gagnait la vallée du Ta-yang-ho, et prenant Feng-hoang-tcheng comme pivot, se rabattait vers l'Ouest par une conversion qui l'amenait sur la route de Kabaline et de Siou-yen. Cette ville ne tardait pas à être réoccupée par les Russes, tandis que le général Kuroki s'établissait fortement à Kabaline et à Feng-hoang-tcheng. Depuis le 10 mai, il n'en a plus bougé; mais son inaction, qui d'ailleurs s'imposait — ses chevaux étant décimés ou épuisés par les marches précédentes, — fut loin d'être inutile.

Tandis que la Ire armée menaçait le flanc des Russes, répartis entre Liao-yang et Port-Arthur, la IIe armée, destinée à l'attaque de cette place et devenue libre depuis le passage du Yalou, profitait de cette heureuse chance qu'une nouvelle tentative d'embouteillage venait d'être enfin couronnée de succès (3 mai), pour se transporter rapidement par mer sur la côte du Liao-toung et débarquer à Pi-tse-ouo à partir du 5 mai. Port-Arthur ne tardait pas à être investi par terre (12 mai), et confiants dans l'obstruction de sa passe, bien qu'en réalité elle fût loin d'être définitive, les Japonais se hâtaient de jeter dans le Liao-toung la IIIe et la IVe armée dont la mise à terre achevait le débarquement des forces dont ils peuvent disposer. Contrairement à ce qu'on avait dit tout d'abord, cette opération, commencée le 19 mai à Ta-kou-chan pour la IIIe armée, et sans doute aux environs de la même date et près de Pi-tse-ouo pour la IVe armée, était loin d'être achevée le 1er juin, bien que la distance soit courte entre ces points et les îles Elliot où se trouvait déjà réunie la majeure partie de ces forces.

Doublant la Ire armée sur sa gauche, la IIIe armée a déjà réoccupé Siou-yen, et l'on a signalé, de la part des six divisions

qui se trouvent réunies sous les ordres des généraux Kuroki et Nodzu, un très lent mouvement vers l'Ouest. Pendant ce temps, la IVe armée, dont le rôle semble être à la fois de couvrir l'armée qui attaque Port-Arthur et d'assurer la liaison avec les deux autres armées de Siou-yen et Feng-hoang-tcheng, a progressé vers le Nord-Ouest dans la direction de Va-fan gou, où elle s'est rencontrée avec les forces du général Stackelberg.

Une armée qui attaque Port-Arthur, une autre qui la couvre, et deux autres armées qui, fortement retranchées sur le flanc des Russes, tiennent encore le nœud des communications avec la Corée : telle est, en résumé, la situation des forces nipponnes.

Cette disposition confirme ce que nous disions touchant le choix de l'objectif japonais : tandis que se prononce l'attaque contre Port-Arthur par la IIe armée, couverte et renforcée au besoin par la IVe armée, deux autres armées se tiennent sur la réserve, prêtes à barrer la route aux forces russes ou à menacer leur flanc si elles marchent vers le Liao-toung pour dégager la place investie, prêtes aussi à se replier sur la Corée si la fortune n'est plus en faveur du Japon. Et dans ce mouvement de retraite, les divisions du général Nogi ne sont pas si loin de celles du général Kuroki et du général Nodzu qu'elles ne puissent se joindre à la Ire et à la IIIe armée. Grâce à l'habile répartition des forces japonaises, ces différentes combinaisons sont également possibles, sans compter que ces mouvements de troupes pourraient être aidés ou complétés par des transports par mer, si la flotte nipponne garde la maîtrise du Petchili.

***

La résistance de Port-Arthur continue donc d'être la clé de la situation. Escomptant la chute prochaine de la place, les Japonais attendent que cet événement libère quelques-unes des divisions actuellement occupées à en assurer l'investissement et à en préparer le siège. Non moins confiant dans le succès du général Stœssel, le généralissime russe estime que Port-Arthur ne peut risquer de succomber, avant que les renforts qu'il reçoit journellement n'aient porté son armée au chiffre d'hommes qu'il juge nécessaire pour entamer la lutte avec la certitude du succès.

C'est là un jeu dangereux, semble-t-il, que celui du général Kouropatkine, car nous avons déjà dit, dans nos précédents articles, l'importance que nous attribuons, pour le succès final de nos alliés, à la conservation de Port-Arthur. La Russie ne peut espérer un triomphe définitif que si elle devient maîtresse

de la mer avant la fin de la campagne ; mais ceci présuppose l'heureuse arrivée en Extrême-Orient de l'escadre de la Baltique, et l'envoi de cette force navale, aussi bien que son utilisation ultérieure, exigent absolument que le pavillon à l'aigle impérial continue de flotter sur les murs de la forteresse. La configuration du terrain est telle, l'isthme de Kin-tchéou si étroit, qu'il nous paraît impossible à une puissance *ne possédant pas le commandement de la mer* de reprendre Port-Arthur. Mais, par un terrible cercle vicieux, il se trouve que la possession de cette place est justement nécessaire pour remplir cette condition première. On devine avec quelle anxiété le gouvernement russe doit suivre la lutte qui se livre actuellement à l'extrémité du Kouang-toung.

A la réflexion cependant, la décision du général Kouropatkine est moins hasardée qu'il ne paraît tout d'abord, ou plutôt elle semble une inéluctable conséquence de la situation : pour qu'il pût utiliser la supériorité d'effectifs qui fait la force de la Russie dans le conflit actuel, il était nécessaire qu'il conservât avec lui des forces suffisantes pour imposer l'inaction aux armées adverses jusqu'au moment où les renforts russes seraient arrivés. C'est pourquoi, après avoir affecté à Port-Arthur les troupes dont il croyait pouvoir se séparer, il établit son quartier général à Liao-yang, en dehors de la péninsule, et se tint prêt à reculer sur l'intérieur, en suivant la voie ferrée, s'il était trop rapidement pressé par les Japonais. Quant aux divisions envoyées dans le Liao-toung sous la direction du général Stackelberg, elles constituaient non pas une armée de secours à destination de Port-Arthur, mais une troupe de couverture.

*
* *

Ainsi, pour des raisons différentes, nous voyons actuellement les deux adversaires hésiter à engager une action décisive. De là ce résultat singulier que, tout récemment encore, les Russes disposaient de la voie ferrée jusqu'à Va-fan-gou, car les Japonais n'ont tenté contre elle que des coups de main par mer dont l'inefficacité a été complète.

Mais tandis que le général Kouropatkine a jusqu'ici parfaitement su jouer ce rôle de couverture vis-à-vis de l'armée russe en route vers l'Extrême-Orient, il ne semble pas que ses lieutenants, chargés d'une mission analogue à son égard, s'en soient tirés avec le même bonheur. A Va-fan-gou aussi bien qu'à Kia-lien-tse, il faut regretter que le général Stackelberg, aussi bien que le général Zassoulitch, aient cru devoir résister si longtemps à des forces très supérieures en nombre et qu'ils se soient

engagés à fond, si bien qu'ils ne purent se retirer qu'après des pertes très sérieuses et en abandonnant plusieurs batteries, alors que l'artillerie russe est déjà moins nombreuse que celle des Japonais. Le but de ces troupes n'était pas de chercher à arrêter à tout prix les armées ennemies, mais au contraire de reculer pas à pas, de façon à retarder leur marche en avant. Au lieu de laisser s'engager la bataille du 15 juin — et peut-être même celle du 14 — le général Stackelberg aurait dû ramener en arrière ses deux divisions d'infanterie; tandis que sa cavalerie eût harcelé les avant-gardes ennemies, il aurait dû reculer de 40 ou 50 kilomètres et s'établir sur une nouvelle position dont l'approche et la reconnaissance eussent pris plusieurs jours à l'ennemi. Sur quoi, il eût de nouveau décampé, entraînant à sa suite la IVe armée et le général Oku, qui semble bien avoir momentanément abandonné son armée du Kouang-toung. Ce mouvement de recul du général Stackelberg eût certainement exigé de l'ennemi cherchant à le rejoindre bien plus de temps que n'en mettent les Nippons à le poursuivre dans sa retraite.

S'il croyait devoir se laisser aller à une rencontre, le général Stackelberg, aussi bien que le général Zassoulitch, aurait dû, avant que celle-ci ne se terminât en sérieux échec, opérer cette « rupture du combat » — sorte de retraite volontaire — sur laquelle on a déjà beaucoup écrit, mais qu'il est certes plus malaisé d'exécuter. Cette délicate opération exige surtout de la part des troupes une discipline et un sang-froid parfaits et l'on peut se demander si elle ne présentait pas de graves difficultés avec ces soldats russes qui, d'après les rapports officiels, n'obéissaient qu'avec peine à leurs officiers ordonnant la retraite.

La cavalerie de nos alliés, qu'on savait parfaite pour harceler l'ennemi sur ses flancs ou sur ses derrières et inquiéter ses communications, a rendu de moins bons services dans le service d'exploration. Si l'on comprend qu'au Yalou l'obstacle immédiat créé par le fleuve et par l'Ai-ho ne lui ait pas permis de discerner le mouvement tournant qui s'opérait sur l'aile gauche du général Zassoulitch, il semble moins explicable que, les 14 et 15 juin, elle n'ait su dévoiler l'attaque que préparait l'aile gauche des Japonais. Et cependant le service de renseignements continuera longtemps d'être l'un des premiers buts de la cavalerie.

Quant à l'artillerie — et particulièrement l'artillerie à tir rapide — elle n'a fait que confirmer au cours de ces premières rencontres tous les espoirs fondés sur elle. Bien réglé, son feu décimera l'ennemi et rendra les positions absolument intena-

bles. A Va-fan-gou, ce réglage aurait, dit-on, été facilité par des Chinois qui, postés sur le flanc des positions russes, indiquaient par des signaux de convention (drapeaux et miroirs) si les coups étaient longs ou courts.

Ainsi l'on peut déjà, des premiers événements de la campagne, tirer d'utiles enseignements.

***

Sur mer, l'heureux raid des croiseurs et des contre-torpilleurs de Vladivostok a été une révélation, en montrant à quel point faisait défaut la protection japonaise de ce côté. A coup sûr, nous n'aurions jamais cru que le détroit de Corée, si peu large qu'il peut être facilement surveillé, fût à ce point dépourvu de tout navire de guerre, que trois croiseurs russes puissent y pénétrer sans résistance et y couler trois transports, que n'accompagnait aucune escorte. Certes, c'était là de la part des Japonais une imprudence à laquelle ils ne nous avaient pas habitués et qui leur a coûté cher. Nous croyons cependant que ces navires ne transportaient ni personnel ni matériel de siège à destination du Liao-toung, comme on l'a prétendu. Leur chargement devait au contraire comprendre des troupes envoyées en vue de compléter l'occupation de la Corée et peut-être aussi d'arrêter au Nord de Ping-yang les incursions de cosaques. Quant au matériel, c'était très probablement du matériel de chemin de fer destiné aux voies ferrées de Fousan à Séoul et de Séoul à Oui-djou, dont le général Yamana presse activement la construction.

III

Ces pages étaient écrites lorsque nous sont parvenues, coup sur coup, toute une série de dépêches du plus haut intérêt.

Concentration des armées russes et japonaises autour de Kaï-ping.

Les conséquences de la faute commise par le général Stackelberg, en résistant trop longuement à Va-fan-gou, se font déjà sentir. Comme il battait en retraite, moralement et matériellement éprouvé par son échec du 15 juin, le général Kouropatkine craignit que, serré de près par la IVe armée, il ne fût une proie tentante pour la Ire et la IIIe armée dont on avait signalé un léger mouvement vers l'Ouest. De peur que son lieutenant ne fût coupé, il descendit donc à sa rencontre, avec une partie de ses forces, et de Liao-yang transporta son quartier général à Haï-tcheng. Mais ce déplacement le découvrait et enlevait en partie aux deux armées japonaises, concentrées à Feng-hoang-

tcheng, la crainte d'être tournées par le Nord ou directement assaillies par Muo-tien-ling. Délivrés de ce souci, les généraux Kuroki et Nodzu se sont aussitôt avancés vers l'Ouest par les trois grandes routes qui rejoignent la voie ferrée entre Haï-tcheng et Kaï-ping. Le général Kouropatkine dut y répondre en amenant d'autres forces aux environs de ce point, autour duquel se prépare une importante rencontre, bien plus tôt que ne l'aurait voulu le chef russe. Tant il est vrai qu'à la guerre il n'est faute qui ne se paie.

L'escadre russe torpillée en rade de Port-Arthur : mise hors de combat de deux cuirassés et d'un croiseur.

Mais combien plus lamentable encore est la nouvelle qui nous parvint dans la journée du 25 !

L'escadre russe de Port-Arthur, enfin réparée et rétablie dans son intégrité (à part le malheureux *Petropavlosk*) a fait dans l'après-midi du 23 une sortie qu'une raison encore inconnue a fait interrompre. Mais, au lieu de rentrer dans la rade intérieure, elle mouilla, pour passer la nuit, au grand complet dans la rade extérieure... comme le 8 février. Sans hésiter, l'amiral Togo fit renouveler par ses torpilleurs l'attaque qui lui avait déjà réussi ; et comme le 8 février, mais cette fois sans avoir l'excuse de la surprise, l'escadre russe vient de perdre ou tout ou moins de voir immobiliser pour longtemps, trois de ses meilleures unités : 2 cuirassés, *Peresviet* et *Sebastopol*, et 1 grand croiseur du type *Diane!* Les Japonais n'auraient engagé que 4 torpilleurs ou contre-torpilleurs sans en avoir perdu un seul !

Cette sortie de l'escadre russe, dont le but est incompréhensible puisqu'il semble que l'amiral Togo ne fut pas attaqué, bien qu'il fût à proximité, mais surtout en dépit d'une cruelle expérience, cette escadre passant la nuit, sans même un barrage protecteur, dans une rade ouverte, à proximité d'une flottille de torpilleurs et de contre-torpilleurs ennemis, nous parut tout d'abord si invraisemblable que nous ne pûmes y croire.

Mais, hélas! la confirmation officielle de ce grand succès vient d'être envoyée à la légation japonaise à Londres.

JEAN DE LA PEYRE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LE BANQUET DU COMITÉ DU MAROC

Le 15 juin dernier a eu lieu le banquet organisé par le Comité du Maroc afin d'annoncer sa constitution et de solliciter du public ses moyens d'action. Cette fête, patronnée par tous les grands groupements coloniaux et aussi par la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, est devenue, par l'affluence des assistants et l'importance des déclarations qui y ont été faites, une grande manifestation coloniale et nationale qui a montré le vif intérêt que le pays porte à l'œuvre si opportune de la France au Maroc.

Déjà, la veille du banquet, le Comité du Maroc avait reçu, sous forme d'appui pécuniaire, de précieux encouragements que M. Etienne a pu annoncer avec reconnaissance dans son discours. Depuis, d'autres sont venus, singulièrement nombreux et considérables, qui vont permettre au Comité du Maroc de se mettre à l'œuvre sans retard.

Nous rappelons, à ce propos, que les souscriptions pour le Comité du Maroc sont reçues par M. René Fouret, trésorier du Comité, 21, boulevard Montmartre, à Paris.

Nous tenons également à prévenir nos lecteurs que nous nous mettons à leur disposition pour transmettre au Comité du Maroc les sommes qu'ils voudront bien nous adresser à cette intention, et dont nous leur accuserons immédiatement réception.

Enfin, pour contribuer dans la mesure de nos moyens au succès de cette œuvre si éminemment patriotique, nous reproduisons ici, d'après le *Bulletin de l'Afrique Française*, organe officiel du Comité du Maroc, les discours prononcés au banquet du 15 juin.

DISCOURS DU PRINCE D'ARENBERG

Le prince Auguste d'Arenberg, président du Comité de l'Afrique française, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Au nom du Comité de l'Afrique Française, je voudrais d'abord remercier ceux qui ont répondu à son appel.

Je dois avant tout exprimer ici la gratitude profonde, la respectueuse reconnaissance qui nous attachent au président de la République. M. Loubet a suivi avec le plus grand intérêt, depuis qu'il appartient à la vie politique, tous les efforts des coloniaux français. Et dans les éminentes situations qu'il a successivement occupées, il n'a cessé d'assurer à l'œuvre

coloniale de la France la plus sûre, la plus précieuse collaboration. Aussi, je vous invite, Messieurs, à lever vos verres en l'honneur du président de la République. (*Applaudissements.*)

Je remercie également M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, qui a bien voulu être des nôtres ce soir ; et je n'oublie pas son éminent prédécesseur au gouvernement de l'Algérie, M. Revoil. (*Applaudissements prolongés.*)

J'adresse aussi l'expression de notre gratitude à M. le ministre des Affaires étrangères, à M. le ministre de la Guerre, à M. le ministre des Colonies et à M. le Résident général de France à Tunis, qui ont bien voulu se faire représenter à notre réunion, ainsi qu'aux sociétés et groupements qui nous ont donné leur patronage et leur concours.

Messieurs, les amis et les adhérents du Comité de l'Afrique Française se sont réunis aujourd'hui pour examiner une qnestion particulièrement grave et intéressante, celle de l'influence de la France au Maroc.

Il y a quatorze ans, quelques hommes se groupaient pour fonder notre Comité. Ils pensaient que la France ne pouvait pas se désintéresser du nouveau partage du monde qui était en train de s'effectuer. Ce qu'ils voulaient, c'est que notre pays prenne une place dans le centre et sur la côte occidentale de l'Afrique comme il la possédait déjà sur la côte du Nord. Et cette idée était juste et elle répondait à une nécessité puisque les souscriptions du public sont venues nous apporter le concours le plus efficace et le plus constant. En toute circonstance, nous avons collaboré aux entreprises officielles ou privées grâce auxquelles la politique française a pu créer dans le continent africain la situation qu'elle était en droit de revendiquer.

Je me plais à rendre hommage aux différents ministres des Affaires étrangères et des Colonies qui se sont succédé depuis quinze ans. Vous m'excuserez si je ne puis en citer le nombre exact. (*Sourires.*)

Tous ont reconnu qu'ils avaient en nous des collaborateurs dont la seule préoccupation était de les aider de leur mieux. Nous savons bien, en effet, qu'il ne peut exister qu'une seule direction lorsqu'il s'agit des affaires extérieures et que l'initiative privée ne doit conserver qu'un rôle toujours discret. Ce rôle, cependant, a été suffisant pour contribuer à acquérir un domaine colonial comparable à ceux que nous avons possédés aux époques les plus glorieuses de notre histoire.

Lorsque le pauvre Crampel partait en 1890 pour étudier l'itinéraire du Congo à l'Algérie, il disait : « Que je vive ou que je meure, j'aurai tracé la « route par où passeront l'influence et la domination de la France. » Crampel a succombé dans sa noble entreprise et après lui combien d'autres ont versé leur sang pour assurer la suprématie de la patrie! Sur cette carte blanche, qui indiquait il y a vingt-cinq ans les parties inconnues de l'Afrique centrale, que de taches rouges l'on pourrait marquer là où sont morts les héros qui ont fait le sacrifice de leur vie pour que la France devienne plus puissante et plus grande! Tant d'abnégation et tant de sacrifices n'auront du moins pas été inutiles et aucun pays d'Europe ne pourrait se glorifier de posséder une liste aussi longue de héros et de martyrs. (*Applaudissements.*)

Personne aujourd'hui ne discute plus les possessions que nous avons acquises. Il s'agit de les exploiter.

L'expansion coloniale ne consiste pas à planter un drapeau, derrière lequel des populations soumises viendront s'abriter; si elle ne sert pas à favoriser le commerce et l'industrie, son œuvre est vaine et insuffisante. Et puisque l'on a parlé des périodes héroïques qui sont terminées, croit-on

qu'il faut beaucoup moins de vaillance et d'énergie pour exploiter un domaine que pour l'acquérir?

Sont-ils moins vaillants que leurs prédécesseurs, cet officier qui va prendre le commandement d'un cercle, loin de ceux qu'il aime, et perdu, pour ainsi dire, dans le grand océan africain; cet administrateur ou ce gouverneur qui accomplissent leur tâche sans réclame et sans bruit, uniquement préoccupés de créer des routes et des marchés, de rendre le pays plus sain et plus habitable et d'étudier les ressources des contrées dans lesquelles ils se trouvent?

A côté des fonctionnaires ne sont-ils pas dignes de notre admiration, les instituteurs, laïques ou religeux, qui apprennent aux indigènes à parler notre langue et à aimer notre pays, et ces saintes filles qui vont recueillir les orphelins, soigner les malades et les infirmes, montrant à l'étranger ce que le cœur d'une femme française peut contenir de dévouement et de charité?

Mais encore une fois, tous ceux-là ne font que préparer les voies. C'est du commerçant et du colon que dépendra l'avenir, et c'est eux qui diront si nous avons eu raison de croire que les Français de notre temps valaient autant que leurs ancêtres qui ont créé et qui ont exploité les richesses de la Louisiane et du Canada.

L'œuvre de la délimitation du domaine africain est à peu près terminée et aucun de nous ne songe plus à des expéditions et à des conquêtes, mais l'œuvre d'expansion est loin d'être achevée.

Lorsque l'on se penche sur une carte d'Afrique, les yeux sont attirés sur ce pays du Maroc si voisin de l'Algérie, si enchevêtré dans la province d'Oran et pourtant si peu parcouru et si peu connu.

Il s'agit d'y pénétrer par les voies les plus pacifiques et sans froisser aucun légitime intérêt.

Le Comité de l'Afrique Française ne pouvait pas se désintéresser des efforts qui sont tentés de ce côté par notre politique et par notre diplomatie. Il a voulu leur apporter son concours par ses études, par ses explorations et par ses inventaires.

Nous avons constitué parmi nous un groupement qui est chargé de diriger cette enquête qui paraît si urgente, et nous mettons à sa disposition notre organisation, nos bureaux et notre *Bulletin*. Vous me permettrez de le dire en passant, le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* a pris une importance qui n'est guère contestée. Grâce au talent et au dévouement de ses rédacteurs, il est devenu l'une des publications les plus répandues et les plus autorisées pour tout ce qui concerne les intérêts du continent africain.

De même que nous nous sommes adressés au public lorsque nous avons fondé notre Comité, c'est à ce même public que nous faisons appel aujourd'hui. Les amis de la première heure, les Sociétés de Géographie, les Chambres de commerce, tous ceux qui se préoccupent de la grandeur de la France, y répondront. Il s'agit d'une entreprise nationale dont chacun comprendra l'importance et la nécessité. (*Applaudissements.*)

Personne d'ailleurs ne pourrait mieux vous exposer l'utilité de cette entreprise que le président du Comité du Maroc. Personne n'a rendu de plus grands services à la cause coloniale que M. Etienne (*Applaudissements*) et personne ne pourrait dire avec plus d'autorité que lui par quels moyens nous devons atteindre le but que nous apercevons et auquel tous les bons Français doivent désirer de parvenir avec nous.

Je lui cède la parole, mais auparavant j'ai tenu à vous rappeler les traditions du Comité de l'Afrique Française qui seront demain celles du Comité du Maroc. (*Applaudissements prolongés.*)

DISCOURS DE M. ÉTIENNE

M. Etienne, président du Comité du Maroc, vice-président de la Chambre, a pris ensuite la parole et a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Au trouble naturel de l'orateur qui a le sentiment de sa responsabilité s'ajoute l'émotion que viennent de faire naître en moi les paroles si touchantes, si généreuses de notre cher et affectionné président, de mon ami, le prince d'Arenberg. Il a esquissé en quelques paroles très nettes le but que poursuit le Comité du Maroc. Avec sa haute autorité et sa grande passion du bien — car voilà vingt ans qu'il se dévoue tout entier à l'œuvre de l'expansion de la France en Afrique (*Applaudissements*) — il a voulu vous inviter à nous suivre dans la grande entreprise à laquelle nous allons désormais nous consacrer.

Comme le disait notre président, cette entreprise est difficile et complexe. Elle se présente à nous, en effet, sous un jour tout à fait spécial. Il ne faut pas supposer que la question marocaine va être, comme dans le passé, une question purement coloniale; il ne faut pas croire que nous n'aurons à mettre en œuvre que les procédés généralement employés sur d'autres points du monde.

La question marocaine a un caractère qui lui appartient en propre et c'est pour cela qu'elle réclame toute notre attention et qu'elle sollicite toutes nos sages et fermes résolutions. Nous avons pour nous aider dans cette tâche les belles expériences, les grands enseignements que la République nous a, à cet égard, déjà donnés. Et, en effet, Messieurs, si nous jetons un regard sur le passé et si nous mesurons le chemin parcouru, nous constaterons avec fierté que la France a accompli dans une période bien courte une œuvre véritablement gigantesque. Oui, ce pays-ci, alors qu'il semblait accablé, épuisé, alors qu'on prétendait à travers le monde que, de longtemps, on ne le verrait plus renaître ni se mêler aux grandes entreprises mondiales; oui, ce pays a pu, grâce à l'énergie de ses hommes d'Etat, à la vaillance, à l'intrépidité de ses officiers et de ses soldats; grâce à ses administrateurs et à ses explorateurs et aussi, il faut bien le dire, grâce à vous tous, Messieurs, qui avez su, avec un si beau dévouement, nous encourager et nous soutenir, ce pays, dis-je, a pu accomplir sans défaillance une œuvre vraiment grandiose.

Constatez avec nous ce qu'il a pu faire. Jetez un coup d'œil sur la carte du monde et voyez la place immense qu'y occupe notre pays.

LA FRANCE EN ASIE

Dans cette Asie, en particulier, où il semblait que nous ne pouvions plus tenir notre rôle après nos désastres du XVIIIe siècle, où il semblait que notre place fût vide désormais, où la France ne possédait plus que quelques épaves semées à travers l'océan Indien, isolées les unes des autres, dans cette Asie, grâce à un grand homme d'Etat que le parti colonial n'oubliera jamais, parce qu'avec lui nous avons refait l'œuvre de la France au dehors, grâce à Jules Ferry, nous avons constitué notre grand empire indo-chinois. (*Applaudissements répétés.*)

Et à travers quelles difficultés et au prix de quels soucis cet empire a-t-il été créé!

Mais il faut oublier ces jours lointains et ne considérer que la manifestation évidente de nos forces agissantes et reconstituées.

L'Indo-Chine française, en effet, n'est plus ce petit coin de terre en quelque sorte perdu à l'extrémité de la presqu'île indo-chinoise, où la guerre de 1859 nous a pour ainsi dire attirés par le plus grand des hasards. C'est un empire qui aujourd'hui déborde du Tonkin, qui se répand au Laos et qui va, ainsi que ses intérêts le lui commandent, envahir le bassin du Mékong. (*Vifs applaudissements.*)

On nous disait : « Vous avez terminé votre œuvre coloniale; vous avez « demandé à ce pays des sacrifices continuels et multiples; il semble que « vous ayez épuisé ses efforts. » Mais quelques-uns, que l'on traitait généralement de coloniaux impatients et trop ardents, que l'on taxait de témérité et d'audace, affirmaient, malgré tout, que l'œuvre n'était pas accomplie. S'emparant d'une belle formule que nous avons entendue tomber de la bouche autorisée de notre éminent ministre des Affaires étrangères, ceux-là répétaient après lui qu'il restait à « défendre les approches de notre empire colonial ». (*Applaudissements.*)

C'est ce que nous avons fait dans l'Indo-Chine française, lorsque nous avons sollicité de la façon la plus énergique, nous pouvons bien le dire, pour notre empire asiatique une protection efficace par l'adjonction de tout le bassin du Mékong. (*Nouveaux applaudissements.*)

De ce côté, notre tâche est achevée et l'Indo-Chine française pourra, j'en ai la conviction profonde, s'organiser d'une façon méthodique et précise, sous l'impulsion et la volonté énergiques d'un jeune ministre des Colonies, qui se dévoue entièrement à son œuvre (*Applaudissements*), l'Indo-Chine, dis-je, pourra poursuivre son développement, et accroître sa prospérité.

On peut déjà constater les résultats de cette œuvre; ils sont palpables et tangibles. Cette colonie qui, en 1885, faisait à peine avec la France un misérable commerce de 25 millions de francs, voit aujourd'hui son commerce général atteindre le chiffre de 450 millions sur lesquels la France retient, à elle seule, plus de 220 millions. (*Vifs applaudissements.*)

L'ŒUVRE AFRICAINE

Eh bien! Messieurs, ce que nous avons fait en Indo-Chine, nous l'avons également réalisé en Afrique, car nous avions, là aussi, des vues précises et réfléchies.

Lorsqu'un jour — il y a déjà longtemps, il y a près de quinze ans — un orateur audacieux osa affirmer à la tribune de la Chambre que la France devait établir sa domination sur toute l'Afrique occidentale, en suivant une ligne qui, partie de l'extrémité orientale de la Tunisie, irait rejoindre le lac Tchad, ses paroles excitèrent les sourires de ses collègues; il leur apparaissait comme un prophète quelque peu osé.

Voilà quinze ans que cette prophétie a été faite et il me semble qu'aujourd'hui ce rêve soit réalisé. (*Applaudissements répétés.*)

Oui! la France a créé en Afrique, malgré des difficultés considérables, un immense Empire.

Quand nous entreprenions cette œuvre, en 1881, nous étions relégués dans notre ancienne, mais petite colonie du Sénégal; nous ne connaissions ni le Soudan, ni la boucle du Niger, encore moins Tombouctou. Depuis lors, nous sommes allés à Tombouctou, au Soudan, dans la boucle du Niger, dans la Guinée française, à la Côte d'Ivoire; nous avons conquis le Dahomey, et grâce aux belles explorations de de Brazza, nous avons acquis plus au Sud, vers l'équateur, un vaste domaine colonial. (*Nouveaux applaudissements.*)

Voilà, Messieurs, ce que la France a pu réaliser dans ces vingt dernières

années, grâce, je le répète, aux efforts de tous nos héros, soldats ou civils. (*Très bien! très bien!*)

Mais cet empire n'avait pas atteint son terme, et il fallait, là aussi, en défendre les approches ; il fallait, en particulier, donner une sécurité complète et absolue à nos grandes et superbes colonies d'Algérie et de Tunisie.

C'est alors qu'il a semblé que la question marocaine devait prendre pour la France une importance considérable.

LA QUESTION DU MAROC

Ah! certes, il était difficile de marquer d'une façon bien précise nos espérances et nos ambitions. L'Europe était attentive au moindre de nos actes. Elle sentait bien, elle prévoyait que nos efforts devaient désormais se porter vers la frontière occidentale de l'Algérie, parce que là était la garantie suprême de la valeur de notre empire africain.

Et comme la France ne pouvait pas résoudre toutes les questions à la fois, elle a eu la sagesse de laisser mûrir celle-ci ; puis, quand elle a eu terminé sa tâche au Sud de son empire africain comme en Asie, elle s'est intéressée d'une façon plus régulière à la question marocaine.

Cette question, dit-on aujourd'hui, n'a pas suffisamment sollicité l'attention de notre pays. C'est une grave erreur qu'il faudrait se garder de répandre. Il y a eu des Français, beaucoup de Français, qui pressentaient la valeur politique et économique du Maroc.

Nous avons eu des explorateurs au Maroc, d'autres puissances aussi ; mais les nôtres dominent les autres d'une façon incomparable. Notre grand de Foucauld a fait une exploration magistrale qui laisse loin derrière elle celle de Lenz et de Fischer, dont l'Allemagne s'honore. M. de Foucauld a marqué dans des pages superbes ce qu'étaient le Maroc et l'Empire chérifien.

Nous avons donc attendu que la question fût assez avancée pour qu'il nous fût permis d'en parler ouvertement et loyalement à la face de l'Europe.

Par quels prodiges d'habileté, peut-on dire, avons-nous amené l'Europe à comprendre que la France avait, comme le disait encore d'une manière si exacte M. le ministre des Affaires étrangères, des intérêts singuliers dans cette partie de l'Afrique? Nous le devons à un pays qui a déjà joué un grand rôle dans la situation politique générale de la France et dont l'autorité s'affirmera davantage dans l'avenir ; nous le devons à l'Algérie elle-même.

LE SUD-ORANAIS

L'Algérie est en contact immédiat avec le Maroc ; elle avait déjà 400 kilomètres de frontières communes. Mais le traité de 1845, qui avait amené la paix entre le Maroc et nous et provoqué la soumission d'Ab-el-Kader, avait fixé une limite un peu provisoire entre l'Algérie et le Maroc. Au Sud de cette limite vivaient, dans des territoires alors inconnus, de grandes tribus attribuées les unes au Maroc, les autres à l'Algérie.

Ces tribus luttaient sans cesse les unes contre les autres et la France était obligée de demander au sultan la réparation des dégâts commis sur notre propre territoire. C'étaient là des difficultés toujours renaissantes, des incidents de plus en plus vifs et dangereux qui risquaient, à un moment déterminé, d'amener des conflits sanglants.

Il apparut un jour au gouvernement français qu'il était grand temps d'en finir avec cette politique d'hésitations et de tergiversations, qui ne réglait rien avec le sultan et qui était l'occasion de querelles et de revendications

perpétuelles. Et en 1900, un gouverneur de l'Algérie, le regretté M. Laferrière, eut la pensée, la témérité, pourrait-on dire, de solliciter pour son propre pays l'occupation des territoires que le Maroc prétendait nous contester. En 1900, à la suite d'une exploration qui a laissé un certain renom dans notre pays — je veux parler de l'exploration du professeur Flamand et du vaillant capitaine Pein — nous pénétrâmes dans les oasis sahariennes et dès ce jour, notre frontière, qui s'arrêtait à 400 kilomètres de la côte, s'avança jusqu'à 1.200 kilomètres dans le Sud. Le contact entre les territoires marocains et les nôtres devenait plus fréquent et plus prolongé.

Les difficultés n'en étaient pas encore aplanies. Mais du jour où le gouvernement français eut la bonne inspiration d'appeler un diplomate qui se trouvait alors à Tanger et qui avait su là, non pas en des années, mais en quelques mois, restaurer l'autorité de la France, qui avait su parler avec énergie et fermeté (*Très bien! très bien!*), qui avait su imposer au Makhzen, au gouvernement du sultan, nos légitimes revendications (*Applaudissements*); du jour où le gouvernement français, dis-je, eut la bonne inspiration d'appeler au gouvernement général de l'Algérie M. Revoil qui venait de donner la preuve d'une si vive intelligence, d'une souplesse si remarquable et d'une volonté si ferme, oh! de ce jour-là, la situation changea complètement.

Il arrivait au moment où son prédécesseur, que nous avons la bonne fortune d'avoir aussi à notre table, accablé par des malheurs irréparables, avait demandé à interrompre la tâche admirable qu'il avait assumée. (*Applaudissements.*)

M. Jonnart, en effet, avait donné une vive impulsion à notre grand pays d'Algérie ; il lui avait rendu la vigueur, la confiance, l'espoir dans le développement de sa prospérité et poursuivi ainsi l'œuvre que M. Laferrière avait si bien commencée. (*Nouveaux applaudissements.*)

Quand M. Revoil lui succéda à Alger, sans rien négliger des devoirs qui lui incombaient au point de vue de l'administration algérienne elle-même, il sentit bien qu'il tenait entre ses mains la question marocaine et que désormais c'était lui qui était le pivot de la politique que nous avions à poursuivre dans l'Ouest. Et dans un voyage qu'il fit à Paris et où il se rencontra avec un ambassadeur marocain venu de Tanger, il sut appeler l'attention de cet envoyé du sultan sur l'intérêt majeur qu'il y avait pour l'Empire chérifien à reprendre avec nous des relations amicales et fructueuses.

Il put faire signer, à ce moment-là, un protocole qui n'a jamais été bien connu, je crois, du public français, mais qui avait une grande valeur et une grande importance. C'était un protocole politique, daté de juillet 1901.

LES ACCORDS FRANCO-MAROCAINS

Que dit ce protocole? Il déclare que désormais la paix est faite entre le sultan du Maroc et l'Algérie, que désormais les tribus marocaines voisines devront vivre en paix avec les nôtres. Il ajoute que certaines tribus dont la situation n'était pas bien déterminée par le traité de 1845 passeront sous l'autorité française et ainsi il développe à l'Occident l'influence de notre pays.

Depuis ce moment-là, on peut le dire, l'action de la France a pu s'affirmer avec une autorité qui n'a été contestée par personne, moins encore par le sultan que par les puissances européennes qui nous surveillaient étroitement. (*Applaudissements.*)

A ce premier protocole M. Revoil en ajoute un autre l'année suivante : c'est le protocole de 1902, qui est d'ordre tout commercial.

Après avoir assuré la situation de la France dans le Sud-Oranais, il veut

la consolider par des rapports plus intimes, par des relations plus fréquentes entre les tribus françaises et les tribus marocaines, et ce protocole indique que des marchés seront créés aussi bien en territoire marocain qu'en territoire français, de façon à permettre aux populations de s'approvisionner là où il leur plairait.

Ces deux grands actes ont démontré au sultan que, désormais, il ne pouvait compter que sur nous. Il a vu la marque évidente, la preuve saisissante de notre autorité et de notre influence.

Messieurs, cette politique n'a pas pris fin en 1902; elle a été poursuivie avec une activité sans égale au lendemain du triste jour où M. Revoil a dû quitter l'Algérie; elle a été poursuivie avec une énergie qui ne s'est jamais démentie par cet homme de grand cœur qui est à mes côtés, M. Jonnart.

Il faut, Messieurs, comprendre ce que la France a réalisé.

J'en parle encore tout imprégné du spectacle auquel j'ai assisté il y a à peine six ou sept semaines.

LA PACIFICATION SUR NOS FRONTIÈRES

Là-bas, dans ce Sud-Oranais, qui apparaît comme un désert immense où le Français ne peut ni vivre ni respirer, j'ai vu des Français en nombre considérable, des Français admirables, toute une pléiade de jeunes et brillants officiers qui ont renoncé, parce qu'il le fallait, aux luttes et aux batailles, et qui s'attachent avec une fermeté sans égale à l'accomplissement du rôle pacifique que la France entend désormais leur tracer, sous les ordres d'un général dont je ne me lasserai jamais de dire toute la haute estime, toute l'affection que je lui porte, sous la haute autorité du général Lyautey (*Vifs applaudissements*), qui est un maître en matière de colonisation, qui a dépensé sa vie au service de son pays aussi bien au Tonkin qu'à Madagascar à l'école de l'admirable et incomparable général Gallieni, et qui, à l'appel de M. Jonnart, n'a pas hésité à donner tout ce qu'il a de vigueur et d'énergie pour accomplir dans le Sud-Oranais une noble tâche. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ah! Messieurs, si vous les voyiez agir et manœuvrer, et avec quelle habileté! tous ces hommes distingués qui sont là-bas! Ils n'ont pas de ces rêves glorieux qui hantent le cerveau de nos officiers, destinés, il faut bien le dire, à faire autre chose que de la colonisation pacifique. Non, on leur a demandé de se consacrer à la pacification et ils s'y emploient avec toutes leurs forces.

Si vous saviez ce qu'a fait ce général qui n'est dans ces régions que depuis six ou sept mois, en contact avec des populations turbulentes, sans cesse agitées, qui vivaient dans l'état d'anarchie la plus complète! Sans effort militaire aucun, par la seule confiance qu'il a su inspirer à l'unanimité des grands chefs indigènes, par l'autorité qu'il a su exercer sur eux tous, comme sur tous les officiers placés sous ses ordres, il a accompli là-bas une œuvre de pacification qui est un véritable modèle, j'ajoute un véritable chef-d'œuvre.

Je ne pouvais pas en croire mes yeux. J'avais parcouru ces territoires, il y a quelques années, et j'y étais allé non pas avec crainte — car un Français ne doit pas se laisser aller à des alarmes — mais avec le souci d'événements qui pourraient surgir devant moi. Or, j'ai pu parcourir ces longs espaces qui mènent du Kreider à Aïn-Sefra et de Figuig à Kenadsa, en plein Maroc, avec la plus parfaite tranquillité.

Et lorsque je marquais mon étonnement, les chefs arabes me répondaient : « Aujourd'hui, nous sommes rassurés, nous savons que nous sommes protégés, si un accident se produisait, demain comme aujourd'hui. » (*Vifs applaudissements.*)

Tel est, Messieurs, le secret de cette politique; elle a déjà produit ses résultats. Ils ont, n'en doutez pas, leur répercussion au Maroc; ils ne sont pas limités aux seuls territoires de l'Algérie. Nous pensions et disions autrefois en toute sincérité que la question du Sud-Oranais n'avait rien à voir avec la question marocaine; nous ne pouvons plus tenir ce langage, parce que nous constatons aujourd'hui que la politique qui se pratique là-bas depuis 1901 et 1902 a fatalement sa répercussion dans le Nord.

Quand les tribus marocaines, agitées comme elles le sont, se rendront compte que notre autorité non seulement respecte l'autorité du sultan, mais veut la maintenir et, si possible, encore l'augmenter, elles s'habitueront à rechercher, au lieu de la vie errante et batailleuse, le calme et, avec le calme, le travail et, avec le travail, la possibilité de bien vivre. (*Très bien ! très bien !*)

Déjà que voyons-nous? Dans ces territoires hier encore déserts, où il n'existait ni centre ni village, en trois mois — ceci paraît du roman et c'est cependant la réalité, — en trois mois, à 4 kilomètres de Figuig une ville est sortie de terre; des négociants arabes, des négociants de Figuig même, où hier ne pouvait pénétrer aucun Européen, des négociants venus du M'Zab, des négociants français aussi se sont installés à Beni-Ounif et en trois mois est née une petite ville, dont les rues sont tracées et où le mouvement commercial sera, cette année, certainement supérieur à cinq millions de francs.

Voilà ce qu'en trois mois de temps l'activité d'un général français, hardiment, vigoureusement secondé par son gouverneur général, a pu réaliser. (*Applaudissements répétés.*)

Au Nord, nous avons fait également de grands efforts; si les résultats ne sont pas encore aussi nets que dans le Sud, ils sont cependant à signaler et à retenir.

Là, aussi, deux jeunes officiers installés à Oudjda, sous l'autorité du sultan, ont fait une œuvre remarquable. Quand j'ai parcouru cette région, j'ai constaté que notre influence y était considérable.

Ainsi, il semblait bien que, par l'Algérie, la question marocaine sortait du vague et de l'indécision où elle était restée jusqu'alors et qu'elle prenait enfin corps.

Mais, à Tanger, ne s'accomplissait-il pas également des efforts méritoires?

Après le départ de M. Revoil, de mon ami Revoil, de mon cher ami Revoil, c'est M. Saint-René-Taillandier qui est désigné pour lui succéder. Je ne connais pas d'homme plus fidèle au devoir, pas de diplomate plus soucieux de la tâche qui lui est confiée. Cette tâche, il l'a accomplie sous la haute direction de son ministre, avec une fidélité, un dévouement, une perspicacité vraiment remarquables. Il a su maintenir l'autorité de la France sans faiblir à aucun moment et l'on peut déclarer aujourd'hui que si la question marocaine a pris l'allure que vous lui connaissez, c'est que tous, aussi bien en Algérie qu'à Tanger, ont accompli leur devoir.

Je ne saurais oublier ses excellents collaborateurs, et parmi eux, le très intelligent et très compétent vice-consul de Fez, M. Gaillard. (*Vifs applaudissements.*)

Le moment était arrivé où la France pouvait parler avec autorité. Elle pouvait dire à l'Europe : « Voilà quelle est ma situation et quels sont mes « intérêts; ils sont à la fois d'ordre politique et d'ordre économique; « j'estime qu'à moi seule il appartient de rétablir au Maroc l'ordre et la « sécurité et d'y ramener le travail. »

C'est là l'objet de la négociation qui fut, vous le savez, entamée il y a

quelques mois par notre honorable ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé.

L'ACCORD ANGLAIS

Le traité a été conclu. Désormais la France peut, avec l'assentiment officiel de l'Angleterre, donner tout son concours au sultan du Maroc, de façon à établir dans ce pays une situation de fait qui soit avantageuse pour le Maroc lui-même. La France a le droit d'y exercer sans conteste la prépondérance politique militaire, financière et économique.

Voilà le traité.

Nous avons pu, Messieurs, dans le passé, faire des tractations nombreuses, avec l'Angleterre en particulier; mais je doute fort qu'il y en ait d'aussi honorables, — je répète ici le mot que j'ai déjà employé ailleurs, — à la fois pour la France et pour l'Angleterre.

Nous n'accomplirions pas notre devoir si nous n'adressions pas à M. Delcassé et à M. Cambon, notre ambassadeur à Londres, dont le concours a été si avisé et si actif, l'expression de notre vive gratitude. (*Applaudissements prolongés.*)

Je ne discuterai pas ici le traité en lui-même, parce que je veux m'en tenir à la seule question du Maroc; mais je puis dire que nous avons recueilli cet avantage considérable de pouvoir agir au Maroc sans difficulté, sans compromettre en aucune façon les intérêts des autres puissances, qui sont, ne l'oublions pas, des intérêts économiques, *exclusivement économiques.* (*Très bien! très bien!*)

Je n'ignore pas que l'opinion publique en France et en Espagne se préoccupe de l'accord qui doit intervenir entre les deux pays. Il m'apparaît qu'il ne saurait y avoir difficulté à résoudre la question. Et, en effet, puisque nous prenons l'engagement de maintenir l'intégrité de l'Empire marocain, il est manifeste que nous ne saurions accorder des droits territoriaux à une puissance quelconque. Mais j'ai confiance que notre gouvernement saura satisfaire notre voisine et amie la nation espagnole en lui offrant de concourir avec nous au développement économique du Maroc; et ce point réglé, si j'envisage dans son ensemble le traité franco-anglais, j'estime que cet acte est considérable, qu'il met fin, d'une façon tout à fait remarquable, à la situation si délicate et parfois si difficile qui existait entre l'Angleterre et nous. Et ce n'est pas peu de chose, Messieurs, étant donné les événements qui se déroulent dans le monde, de pouvoir constater que notre pays, à travers bien des vicissitudes, j'imagine, a acquis aujourd'hui une sécurité je ne dirai pas absolue, — car il n'y a rien d'absolu de nos jours, — mais une sécurité qui lui permet d'envisager avec la plus grande tranquillité les événements de demain. (*Applaudissements.*)

QU'EST-CE QUE LE MAROC?

Le Maroc s'ouvre à notre activité. Nous devons le pénétrer dans les conditions que fixe l'accord lui-même, d'une façon exclusivement pacifique. Nous ne saurions rêver, qui que nous soyons, les belles chevauchées et les brillantes expéditions militaires. C'est d'une tout autre façon qu'il faut procéder et c'est ici que la tâche devient complexe.

Il est incontestable qu'on pénètre plus aisément, plus rapidement dans un pays le fusil à la main. Mais que de deuils, hélas!

Nous ne pouvons pas envisager la solution de la question sous ce jour-là. Nous devons nous en tenir à la promesse formelle que nous avons donnée. Et nous la tiendrons résolument.

Qu'est-ce donc, Messieurs, que le Maroc? On a dit bien souvent que

nous n'avions pas de données certaines sur ce pays; que c'était là une entité assez singulière qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas suffisamment retenu l'attention des hommes politiques français, des économistes et des géographes.

Quelle que soit la valeur de la grande et belle exploration dont je parlais tout à l'heure, il est incontestable, en effet, que nous n'avons pas de données suffisamment établies sur ce vaste territoire, pour permettre demain à nos ingénieurs de marcher avec certitude.

Le pays marocain, — je ne puis pas dire le gouvernement marocain, — est un composé de tribus qui n'ont entre elles que des liens purement religieux. Le contact entre elles est difficile, il est souvent meurtrier; c'est la bataille presque continuelle; c'est le rezzou, c'est la harka; ce sont des gens d'une tribu qui se jettent sur une tribu voisine lorsqu'elle a fait une bonne récolte et qui tentent de la lui voler; inversement, l'année suivante, c'est la tribu précédemment razziée qui se jette sur la tribu enrichie par le vol et le pillage. Ce n'est pas là, vous le voyez, une nation vraiment organisée. (*Sourires.*)

Au-dessus de ces tribus, il existe un pouvoir, qui est le Makhzen, et qui se compose du sultan et des ministres qui l'entourent. Le sultan n'est qu'un grand chef religieux. Il n'a véritablement sous sa domination directe et immédiate que le tiers de la surface du Maroc; c'est le territoire auquel on donne le nom de Bled-Makhzen, « le pays du gouvernement ». Les deux autres tiers du Maroc portent le nom de Bled-es-Siba, c'est-à-dire « le pays indépendant ». Dans le premier, on paie l'impôt; dans le second, on ne paie pas d'impôt.

La situation, vous le voyez, n'est pas aisée pour le gouvernement du sultan; elle ne le sera pas non plus pour ceux qui offrent au sultan de rétablir son autorité et son prestige.

COMMENT PÉNÉTRER LE MAROC?

La tâche du gouvernement français s'affirme ainsi bien nettement : c'est de dire et de prouver au sultan que nous serons ses amis sincères et dévoués; et notre premier acte sera de lui accorder les ressources financières qui lui sont indispensables pour créer l'instrument dont il a besoin, pour faire respecter son pouvoir, c'est-à-dire d'instituer une force militaire suffisante pour que le Bled-es-Siba, le « pays indépendant », se résigne à accepter son autorité.

Cette petite armée devra, à mes yeux, se composer de contingents locaux et être encadrée par des officiers et des sous-officiers que nous puiserons aisément dans nos régiments de tirailleurs algériens.

Voilà une des premières tâches du gouvernement français.

Quand il aura rétabli l'ordre dans le pays par la méthode que j'indique, il faudra qu'il fasse entendre au sultan qu'il y a une administration régulière à instituer au Maroc.

Nous n'aurons pas à ce moment la prétention, — il faudra bien nous en garder, — d'y envoyer nos fonctionnaires.

Il faudra que nous mettions en contact avec des populations aussi ombrageuses, aussi ardentes, aussi fanatiques, des fonctionnaires arabes, des fonctionnaires que nous aurons préparés nous-mêmes, qui auront la pensée de la France, mais qui n'exciteront pas la méfiance ou le fanatisme des Marocains.

En troisième lieu, notre gouvernement dira au sultan qu'un pays aussi riche, aussi beau que le Maroc ne peut pas rester indéfiniment inculte et inutilisé; qu'il faut créer des routes, des ports, des chemins de fer, en un mot, mettre le pays en valeur.

Et nous, Messieurs, n'avons-nous pas également notre rôle à remplir? L'initiative privée n'a-t-elle pas aussi une responsabilité à assumer dans la grande œuvre qui nous incombe?

Qui donc pourrait le nier?

Nous avons, nous surtout, à ne plus recommencer les fâcheuses expériences du passé. Nous avons dû, poussés par la nécessité, nous introduire brusquement dans les territoires qui devaient passer sous notre domination. Ces pays, nous les connaissions à peine; et déjà nos négociants, nos industriels, nos capitalistes même s'y précipitaient. Ainsi au Tonkin, au Congo, dans l'Afrique Occidentale. De là des déceptions parfois très cruelles.

J'estime qu'à l'heure actuelle nous ne devons plus recommencer ces expériences. Avant de nous introduire au Maroc, nous devons le connaître et l'apprécier et, pour cela, il faut que nous en dressions nous-mêmes l'inventaire.

Pour atteindre ce résultat, il nous appartient d'organiser des missions. Les unes pénétreront dans le pays connu sous le nom de Bled-Makhzen, qu'ont parcouru déjà plusieurs de nos compatriotes, où en particulier le marquis de Segonzac a fait deux superbes explorations, les autres dans le pays Bled-es-Siba, territoire indépendant. Les explorateurs savent avoir un but pratique. Il ne s'agit pas de traverser les régions, il faut les étudier d'une façon complète aussi bien au point de vue agricole, minier, qu'au point de vue social. Il faut connaître le sol, le sous-sol, les mœurs, l'état politique de chaque tribu et savoir les méthodes à employer pour approcher les populations et gagner leur confiance. Nos missions seront composées d'ingénieurs agronomes, d'ingénieurs des mines, de médecins et aussi de négociants. (*Applaudissements.*)

Déjà, M. Edmond Doutté, un arabisant des plus distingués, a écrit des pages admirables sur la situation du Maroc, sur son état social et ethnique.

Mon ami Mouliéras, qui connaît le mieux la langue berbère, si répandue au Maroc, nous a donné deux volumes : *le Maroc inconnu* et *le Royaume de Fez*, qui sont des mines inépuisables pour ceux qui veulent s'instruire.

Je ne saurais oublier M. de Flotte-Roquevaire, le savant géographe, qui vient de faire paraître une superbe carte très complète et très détaillée de l'Empire marocain.

Et M. Le Châtelier, qui a aussi parcouru le pays, a écrit aussi sur lui des volumes qui sont des monuments de science arabe et musulmane. Il vient encore aujourd'hui, avec cette modestie qui l'honore, d'instituer un organe qui affirme son autorité par des publications toutes récentes.

Il a plu, en effet, à M. Le Châtelier, en prévision d'événements qui allaient se produire, de constituer une mission marocaine, qu'il a appelée *Mission des archives marocaines;* et il a envoyé là-bas un jeune homme sortant de l'Ecole des langues orientales, M. Salmon, qui vient de nous adresser deux brochures du plus haut intérêt. M. Le Châtelier poursuit sa tâche avec une infatigable activité avec le concours toujours désintéressé de nos grands savants, MM. Barbier de Meynard, Maspéro, Cagnat, et j'invite tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Maroc à lire ces brochures : ils en tireront un grand profit.

A côté de cette initiative personnelle, nous avons la *Mission laïque française*, dont j'ai l'honneur d'être le président, comme je suis président des *Archives marocaines*, car j'accepte la présidence de toutes les œuvres qui ont pour but de développer l'influence de mon pays. (*Applaudissements répétés.*)

La *Mission laïque* a fondé la grande école Jules Ferry qui a pour but de créer des instituteurs laïques prêts à pénétrer dans nos diverses colonies; elle a déjà envoyé des instituteurs à Madagascar; elle se prépare à en envoyer au Maroc; elle est prête à faire les sacrifices nécessaires pour instituer dès demain, à Tanger, une école pour les Européens qui s'y trouvent fixés. Et dans une grande maison que je connais bien, à la Chambre des députés, la commission des affaires extérieures va solliciter du Parlement le vote d'un crédit de 600.000 francs pour permettre à notre gouverneur général de l'Algérie et à notre ministre à Tanger de créer des œuvres d'assistance et de prévoyance en faveur des populations marocaines. (*Nouveaux applaudissements.*)

CE QU'IL RESTE A FAIRE

On constate donc déjà des élans très remarquables; il faut les poursuivre; il faut aller de l'avant et c'est dans ce but qu'a été créé le *Comité du Maroc.*

Si ce Comité, Messieurs, vous a réunis ce soir, ce n'est pas simplement, croyez-le, dans le but d'entendre les explications que je viens de vous fournir, — ce serait un peu prétentieux de ma part. Il a une autre pensée beaucoup plus intéressée : il veut faire appel à votre concours et il vient vous dire : « Après avoir accompli la belle œuvre de ces vingt-cinq der-« nières années, aussi bien en Asie qu'en Afrique, il faut organiser à son « tour le Maroc. » Donnez-lui, Messieurs, votre concours sans compter.

Déjà, nous avons recueilli des adhésions qui nous ont profondément touchés. La Société de Géographie de Paris, qui participe à toutes les missions organisées dans le monde entier, nous a envoyé une souscription de 4.000 francs. (*Applaudissements.*)

La Société de Géologie, l'Association française pour l'avancement des sciences nous en ont envoyé également.

Enfin je ne puis taire le nom de la maison qui, ce soir même, au moment où je pénétrais dans cette salle affirmait, comme elle le fait toujours, sa grande générosité en nous envoyant 20.000 francs. Je n'ai pas besoin de la citer, c'est la maison de Rothschild frères. (*Applaudissements.*)

Vous savez avec quel dévouement elle se consacre à toutes nos grandes entreprises au dehors; elle a tenu à être parmi les premiers souscripteurs qui nous permettront de nous organiser. (*Nouveaux applaudissements.*)

J'espère que cet exemple sera suivi par nos grandes maisons industrielles et financières de Paris et que nous trouverons auprès d'elles un concours précieux.

Il est inutile d'ajouter que nous accepterons tous les concours, les plus modestes comme les plus importants.

Messieurs, je n'ai plus qu'un mot à vous dire.

J'ai tenté de vous associer à la pensée qui m'agite depuis si longtemps. L'œuvre marocaine sera grande, elle sera belle et elle sera prospère, si vous le voulez. Ce que nous avons fait hier peut se répéter demain. Vous devez être fiers, comme nous le sommes nous-mêmes, des résultats que nous avons acquis au cours des dernières années qui viennent de s'écouler. Vous devez être fiers d'avoir donné à votre France un empire colonial qui n'est pas apprécié peut-être comme je le voudrais dans notre pays même, mais qui est justement apprécié au dehors; car il n'est pas un pays au monde où l'on ne dise que la France a donné la preuve d'une très grande énergie et d'une très grande ténacité; il n'est pas un pays au monde où l'on ne dise, après l'avoir si longtemps contesté, que le Français est le premier et le plus grand des colonisateurs. (*Vifs applaudissements.*)

Si nous l'avons prouvé ailleurs, prouvons-le aussi au Maroc. Donnez-nous cette grande satisfaction; car nous voici, — je le déclare pour le prince d'Arenberg qui me permet d'exprimer sa pensée, elle est aussi la mienne,— nous voici tous les deux un peu au terme de notre tâche : elle a été lourde et parfois, — laissez-moi vous le dire sans aucune espèce de pensée fâcheuse, — elle a été douloureuse. Mais aujourd'hui nous sommes heureux de vous voir en aussi grand nombre réunis autour de nous. Vous nous donnez la plus grande marque de sympathie et de confiance que nous pouvions espérer. Nous ne recherchons pas les lauriers; nous ne désirons que l'estime et l'affection de ceux qui nous entourent et auxquels nous adressons toute notre affectueuse reconnaissance. (*Double salve d'applaudissements prolongés.*)

Assistaient au banquet:

A la table d'honneur :

Le prince Auguste d'Arenberg, membre de l'Institut, président du Comité de l'Afrique française, ayant à sa droite : MM. Jonnart, député, gouverneur général de l'Algérie; Dard, secrétaire d'ambassade, représentant le ministre des Affaires étrangères; le commandant Ancelin, représentant le ministre de la Guerre; Aynard, député; F. Charmes, sénateur; Georges Louis, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères; vicomte E.-M. de Vogüé, membre de l'Académie française, vice-président du Comité de l'Afrique française; le prince Roland Bonaparte; Bouquet de la Grye, membre de l'Institut, président de la Société des Etudes coloniales et maritimes; le général Varigault; Alfred Grandidier, président de la Société de Géographie; Gauthiot, secrétaire perpétuel de la Société de Géographie commerciale; le général Famin; Chailley-Bert, secrétaire général de l'Union Coloniale; Paul Bourde; Ernest Caron, président du Conseil général; de Beaucaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères; le colonel Reibell; H. de Castries; Denys Cochin, député, etc.; — à sa gauche : MM. Etienne, vice-président de la Chambre, président du Comité du Maroc; baron de Courcel, sénateur; Binger, directeur au ministère des Colonies, représentant M. le ministre des Colonies; Saint-Germain, secrétaire du groupe colonial du Sénat; le général Metzinger; René Millet, ambassadeur; Prevet, sénateur; Revoil, ancien gouverneur général de l'Algérie; Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut; J. Charles-Roux, président de l'Union Coloniale; Bayet, directeur au ministère de l'Instruction publique; Sénac, député; Gavarry, ministre plénipotentiaire; le général de Torcy, Mercet, président du Comptoir d'Escompte; Narbonne, représentant le résident général de France à Tunis; le général Houry; Francis Charmes, comte de Saint-Quentin, sénateurs; Ed. Aynard, A. Ballande, Bartissol, Chaleil, baron Cochin, Jules Dansette, Deléglise, François Deloncle, Faillot, Lebrun, Albin Rozet, Spronck, Lucien Hubert, Trouin, Henri Tournade, députés; Saint-Arroman, du ministère de l'Instruction publique; général Tétard, gouverneur de Dijon; Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine; Matheron, directeur de la Compagnie Algérienne; Henri Daydé, colonel Monlezun, Gay, Jules Gouin; Albert Duchêne, chef du bureau de l'Afrique au ministère des Colonies; le commandant Roulet, etc.

Venaient ensuite :

MM. Aldebert, docteur d'Anfreville, comte d'Antioche, Augustin, capitaine Aubertin; d'Agoult, ancien député; Alexandre, Aspe-Fleurimont, docteur Ardouin Bey, commandant Aubé; E. Avisse, directeur général de la Compagnie de Fives-Lille; Aymonier, directeur de l'Ecole Coloniale; lieutenant Azan, Ernest Audéoud; Augustin Bernard, professeur à la Sorbonne; Ballu, inspecteur des beaux-arts; Henry Barrère, éditeur géographe; Bartholin, duc de Bassano, E. Bertin, Albert Blondeau;

MM. Paul Bonnard, Bonnet, Boulogne, lieutenant Brémond, docteur E. Brumpt, René Brouillet, E. Bardac, Frédéric Barrot, Berthelin, Alfred Bérenger, Bischoffsheim, Berlier, Bentz-Audéoud, de Boissieu, Léon Bosquet, Bezançon, vicomte Gas-

ton de Breteuil, Buchère; Balsan, ancien député; Joseph Berge, professeur Blanchard, J.-L. Brunet, Antoine Bruno, Raymond Barrot, Bruneau, Louis Bruno, Balny d'Avricourt, ministre plénipotentiaire; baron Bichon;

MM. Paul Bourdarie, Balliste, Léon Chagnaud, ingénieur; Challigny, Léon Chailley, capitaine de Chambrun, Chalmeton, Chandora, Maurice Chotard, Courtellemont, explorateur; Cauchy; comte de Chabannes La Palice, chef de bataillon; Colonna, d'Istria, F. de Carbonnel, Gaston de Caqueray, Abel Gouvreux, Charles Combes, P. Chénéreau; abbé F. Cros, missionnaire apostolique, directeur de l'Œuvre de la colonisation par les orphelins; Raoul Charbonnel, Jules Combemale, Georges du Chaxel, Charpin, André Chéradame; Robert de Caix, secrétaire du Comité du Maroc; Castex, du *Petit Journal*;

MM. Albert Cousin, René de Cuers, Campain, Despagnat-Dessoudeix, Diamanti, Didier, Alfred Dollfus, Dubuisson; Ferdinand Dreyfus, délégué de la Mission laïque; Dreyfus-Crémieux; Dupeyrat, chef de l'Office de l'Algérie; Dufourcq-Lagelouse; Dupasseur, de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Dubuc, ancien conseiller municipal; Jules Degalle, Robert Degalle; Delhorbe, secrétaire général du Comité de Madagascar; Jean Darcy, Léon Desbuisson, Daniel, Jules Dolfus, David; Dufourmantelle, secrétaire général de l'Alliance française; Dardenne, Paul Delbiès, comte Delamarre;

MM. Paul Darteyre, Octave Dupuy, Dalaise, Henry Dupré, André Delabarre, comte Delamarre, Léon Dyé, Dumoulin; Henri Demaria, secrétaire général du Comité du commerce extérieur; Alcide Ebray, du *Journal des Débats*; lieutenant Enjalbert; Esnault-Pelterie, président de l'*Association colonnière*; Eugène Engel; Joseph Faure, ingénieur; Jules Empis, Henri Erhard, Eugène Erhard, Gaston Erhard, marquis de l'Enferna, Camille Fidel, Fayolle de Moustier, Franklin, R. de Flotte, Fillon;

MM. Robert Garnier, Joseph Gay, Genebrias de Fredaigues; Arthur Girault, professeur à la Faculté de Poitiers; Goffart, de Tanger; Greverath, comte de Goullard d'Arsay, Pierre Gilbert, William Guynet, Paul Gers, Maurice Guffroy, Grammont, docteur Paul Gouzein, Aimé Gauthier, Galtier, Garnier; Victor Gaboriaud, délégué de la Guinée française; Girardet; Gentil, professeur à la Sorbonne; A. de Heredia; Houdas, professeur à l'Ecole des langues orientales; Léon Hugonnet, consul général; Bernard Haas, Henkel, vicomte H. du Halgouet;

MM. le commandant Hamon, Paul Hauet, ingénieur; Homberg, directeur de la Banque française; A. Josse, capitaine Jouinot-Gambetta, F. Jones John; Edouard Jourdan, directeur de l'Ecole de commerce; Lallemand; Paul Lemoine, capitaine Lenfant, commandant Levé, Pierre Levé, L. Lorieux, de Lapiste; Laloge, ancien député; Lindeboom, H. Lefebvre, Loïcq de Lobel, Joseph Loste, l'ingénieur Henri Laval, F. Lutscher, Léonce Lemaître, Pierre Leroy-Beaulieu, Paul Lefaivre;

MM. Marchal, ancien député; Martinie, contrôleur général; Paul Mellon, membre du Conseil supérieur des colonies; de Moor, de Montuel, Hubert Meersmans, Gaston Mestayer, capitaine Moreau, Louis Massignon, Maningue; Millot, attaché au ministère des Colonies; Marchand, consul de France; Murat; Meyer, ancien député; Maury, Marius Martin, Léon Mesnard, capitaine Mordacq; Marchand, directeur de la Société le Nickel; André Mévil, de l'*Eclair*; vicomte de Noailles, comte de la Noé, Nouguier; Neton, consul de France;

MM. Ollé-Laprune, de la légation du Maroc; René Pinon, de la *Revue des Deux Mondes*; G. Planche, E. Propper, Perrot, Emile Poujade, A. Pillé, docteur Pichon, Pélissier, O. Pourrière, Amédée Prince; Piat, consul de France; Ch. Pierre, explorateur; colonel Pineau, Philippot, Paul Rameau; Louis Raveneau, des *Annales de Géographie*; Xavier Raymond, docteur H. Rousseau, de Rohden; Max Robert, administrateur des colonies; F. Charles-Roux, Ernest Roussin, Jules Rueff, de Redon de Colombier;

MM. L.-H. Richy, Th. de Rodhen, Saint-Rondet, Georges Ravaud, Raty; Rober-Raynaud, de la *Dépêche Coloniale*; Gabriel Reynaud, sténographe-reviseur de la Chambre; Louis Saint-Martin, docteur Samné-Bey, Salle de Rochemaure, Seguela, Sauvat, Abel Suais, René de Saint-Quentin, marquis de Segonzac; Sarazin, ingénieur; Soufflet, industriel; Henri Turot, conseiller municipal; Testut fils; colonel Toutée, de l'Ecole supérieure de guerre; comte Louis de Turenne; Thors, de la Banque de Paris et des Pays-Bas; lieutenant de Troismonts, Taisne, Louis

Triouleyre, Trouillet, directeur de la *Dépêche Coloniale*; Auguste Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française;

MM. Henri Tréchot, Ternaux-Compans, Roger Troussette, André de Traz, Urruty, Georges de Vaux, lieutenant J. de Viguerie, G. Villard, du Vivier de Streel, capitaine Verlet-Hanus; Ch. Velain, professeur de géographie physique; Violet-Lambert, comte de Vauvineux, lieutenant Viguerie, Wagner, Etienne Watel, Wilmotte, Weil-Martignan, Louis Wiriot, Lazare Weiller; Zenagui Abd-el-Aziz, professeur à l'Ecole des langues orientales, etc., etc.

Le dîner a eu lieu sous le patronage du groupe colonial du Sénat, du groupe colonial de la Chambre, de l'Union Coloniale française, de la Société de Géographie de Paris, de la Société de Géographie commerciale, de l'Alliance française, du Comité de l'Asie française, du Comité de Madagascar, de la Mission laïque française, de la Réunion d'Etudes algériennes, de la Société des Etudes coloniales et maritimes et des *Questions Diplomatiques et Coloniales.*

C'est grâce à l'aimable concours de ces groupements et associations que le Comité a pu, même à cette époque avancée de l'année, réunir trois cent cinquante-cinq personnes pour sa manifestation. Il doit des remerciements tout particuliers à l'Union Coloniale Française, qui a bien voulu supprimer son dîner mensuel de juin, en conviant ses adhérents à se rendre à la manifestation du Comité du Maroc, et à M. Trouillet, directeur de la *Dépêche Coloniale illustrée*, qui nous a permis de distribuer aux convives des menus artistiquement illustrés.

Au cours du banquet, M. Etienne a reçu le télégramme suivant :

« *Comité Maroc, Paris.*

« Le Syndicat d'extension des intérêts français au Maroc, réuni sous la prési-
« dence de M. Gautsch, est heureux d'inaugurer son action en saluant les amis
« métropolitains réunis aujourd'hui pour la même œuvre d'expansion et de grandeur
« de la France.

« SAURIN, *secrétaire général.* »

Un groupe important d'habitants d'Oran s'est réuni le 9 juin et a fondé un Comité oranais du Maroc qui s'est placé sous les auspices du Comité de Paris.

Le président est M. Gasser et le secrétaire M. Ed. Déchaud, dont les lecteurs du *Bulletin* ont lu et apprécié le rapport sur le voyage d'études commerciales accompli à la côte occidentale du Maroc.

Le Comité de la France Coloniale Moderne a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le Comité de direction de la France Coloniale Moderne, réuni en séance
« extraordinaire le 12 juin, à l'Office Colonial, après avoir entendu plusieurs orateurs
« sur la question du Maroc, félicite le Comité du Maroc de la belle initiative qu'il a
« prise et s'engage, dans la mesure de ses forces, à aider les efforts tentés en vue de
« la pénétration pacifique de la France au Maroc. »

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Signature d'un protocole annexe au traité franco-siamois.* — Le 29 juin, un protocole annexe au traité franco-siamois du 13 février dernier a été signé au quai d'Orsay par M. Delcassé et Phya Surya, ministre du Siam à Paris.

Ce protocole complète et précise sur plusieurs points la convention de février qui, dans l'article 3, paragraphe 3, disait textuellement :

> En vue de faciliter les travaux des commissions et en vue d'éviter toute possibilité de difficultés dans la délimitation de la région comprise entre le Grand Lac et la mer, les deux gouvernements se mettront d'accord avant la nomination des commissions mixtes pour fixer les points principaux de la délimitation dans cette région, notamment le point où cette frontière atteindra la mer.

Cet accord prévu entre les deux gouvernements devait se faire après la ratification de la convention de février par le Parlement français. La convention n'ayant pas été soumise immédiatement à l'approbation des Chambres, le protocole sera annexé à la convention et discuté en même temps qu'elle.

Voici les principaux points contenus dans le protocole : le port de Kratt, situé sur la côte siamoise, au sud de Chantaboum, dont le nom ne figurait pas dans le traité de février, mais qui nous était cédé *éventuellement* par une lettre annexe au traité adressée par Phya Surya au ministre des Affaires étrangères, nous est immédiatement concédé en toute propriété. Avec ce port, nous obtenons les dépendances directes de Kratt, à savoir les trois îles de Koh-shong, Koh-kut et Koh-khong.

La ligne de démarcation entre la mer et le Grand Lac, entre le Siam et le Cambodge, sera définitivement arrêtée lorsque les commissions mixtes de délimitation se seront mises d'accord, dans un délai de quatre mois après la ratification du traité.

Les premiers travaux de délimitation de cette frontière avaient été amorcés dès 1867. Ils furent interrompus fréquemment par suite des exigences du Siam. En vertu de la convention de février et du protocole annexe du 27 juin, cette frontière est définitivement arrêtée.

Le protocole contient enfin l'énumération de certains points contestés par le roi de Luang-prabang (rive droite) et le roi de Siam. Ces litiges ont été réglés à la satisfaction du roi de Luang-prabang.

— *Un incident haïtien.* — Le 22 juin dernier, le ministre de France à Haïti, M. Paul Desprez, et son collègue M. de Zimmerer, ministre d'Allemagne, pendant une promenade en voiture qu'ils faisaient à

Port-au-Prince, ont été assaillis à coups de pierres sur la place du Palais du Gouvernement par les soldats du corps de garde, en service à cet endroit. Grâce à la présence d'esprit de leur cocher et à la vitesse de leurs chevaux, les deux ministres ne furent pas blessés; une pierre seulement atteignit à la jambe M. Desprez, qui fut légèrement contusionné.

A la suite de cet attentat, le gouvernement haïtien adressa une lettre d'excuses au ministre de France. M. Delcassé, estimant à à bon droit cette réparation insuffisante, donna l'ordre au croiseur *Jurien-de-la-Gravière*, alors en rade de Fort-de-France, de se rendre à Port-au-Prince pour appuyer les justes réclamations de notre gouvernement. De son côté, le gouvernement allemand envoyait à Port-au-Prince la canonnière *Panthère*.

Devant cette intervention énergique de la France et de l'Allemagne, le gouvernement haïtien vient d'infliger une sévère punition à l'officier et aux soldats du poste du Palais, coupables de l'agression contre les deux ministres.

— *Suppression du monopole français de la navigation entre la France et l'Algérie.* — Le gouvernement a déposé, le 15 juin, un projet de loi décidant que, en cas d'événements ayant pour effet d'interrompre les relations maritimes sous pavillon français entre un ou plusieurs ports de France et les ports d'Algérie, ou réciproquement, le gouvernement sera autorisé à suspendre par décret l'application de la loi du 2 avril 1889 en ce qui concerne les ports entre lesquels ces relations sont interrompues. La loi de 1889 a réservé au pavillon national la navigation entre la France et l'Algérie.

L'expérience de ces dernières années, dit l'exposé des motifs du nouveau projet, a révélé que le régime ainsi établi, sans tenir compte des cas d'urgence et de nécessité absolue que prévoyait la législation antérieure, pouvait, dans certaines circonstances particulières, présenter de graves inconvénients.

On remarque, en effet, que la loi n'a prévu aucune exception, aucune latitude, aucun tempérament dans l'application de la mesure.

Si donc il arrive que, par suite d'événements imprévus, la navigation sous pavillon français se trouve suspendue entre la France et l'Algérie, soit totalement, soit partiellement, entre tel ou tel port, les relations commerciales risquent de se voir momentanément interrompues entre la métropole et la colonie, laissant celle-ci plus ou moins complètement isolée au grand préjudice des intérêts généraux du pays.

Le gouvernement a été particulièrement frappé des inconvénients de cette situation, lors des dernières grèves du port de Marseille.

Au mois d'avril de cette année, les producteurs algériens, dans l'impossibilité de trouver des navires français pour le transport de leurs primeurs à destination de Marseille, tentèrent d'effectuer certaines expéditions par la voie de l'Espagne.

Mais ces expéditions ne purent pénétrer en France qu'en payant les droits du tarif, par cette raison que notre législation douanière n'admet en franchise les produits algériens que sous la condition expresse du transport direct de ces produits d'Algérie en France.

Or, cette condition du transport direct aurait pu être réalisée si, pendant

le temps où le pavillon français faisait défaut, le transport des produits algériens sous pavillon étranger avait pu être autorisé.

Cette faculté, que consacrait, en cas d'urgence, la législation de 1841, 1843 et 1851, la loi du 2 avril 1889 ne la donne pas au gouvernement; c'est parce qu'elle nous paraît utile et justifiée que nous venons vous la demander dans l'intérêt de l'Algérie aussi bien que de la France.

Allemagne. — *L'entrevue de Kiel entre le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne.* — Le roi Edouard VII est arrivé le 23 juin à Kiel pour rendre, suivant l'expression des journaux officieux, à l'empereur Guillaume II la visite que celui-ci lui a faite en 1902. Il est certain qu'il ne faut pas attacher une portée exagérée à ces démarches de souverains qui sont déterminées, pour une bonne part, par des convenances personnelles, par des relations de famille; mais il ne convient pas non plus de leur dénier toute importance, comme l'ont fait en cette occasion la plupart de nos grands journaux, semblant en cela obéir à quelque mot d'ordre. Ce n'est évidemment pas par simple coïncidence que le roi d'Angleterre s'est rendu auprès de l'empereur d'Allemagne au lendemain même de la signature des accords anglo-français, et il est permis de penser que, dans l'entrevue de Kiel, il a été surtout question de l'élément nouveau apporté à la politique européenne par la récente modification des relations franco-anglaises. Et c'est pour cela surtout que le caractère résolument pacifique des toasts échangés à Kiel par les souverains nous paraît prendre une signification particulièrement heureuse.

Voici, d'après les dépêches, le résumé des toasts prononcés, le 26 juin, au dîner de gala donné par l'empereur en l'honneur du roi à bord du *Hohenzollern :*

Toast de l'Empereur.

C'est pour moi une vive satisfaction de pouvoir adresser pour la première fois au roi Edouard, à bord d'un navire de guerre allemand, mon salut de bienvenue. La flotte allemande se réjouit de voir son amiral honoraire; cette flotte, une des plus jeunes du monde, est l'expression de l'extension nouvelle que prend la puissance maritime de l'empire allemand, récemment fondé; elle est destinée à protéger son commerce et à défendre son territoire, de même que l'armée allemande, depuis plus de trente ans, a conservé la paix à l'empire allemand et en même temps à l'Europe. Chacun sait que tous les efforts du roi tendent précisément à ce but, le maintien de la paix. Moi aussi, j'ai toujours consacré toutes mes forces à poursuivre ce but; je souhaite que Dieu couronne mes efforts de succès.

Toast du Roi.

Le roi remercie d'abord l'empereur de ses paroles amicales et de la brillante réception dont lui-même a été l'objet. Il exprime sa joie d'avoir pu rendre visite à l'empereur à une époque qui est précisément celle où d'ordinaire il est le plus retenu dans son pays. Cependant, l'intérêt qu'il porte depuis de longues années au sport de la voile a exercé sur lui un trop puissant attrait pour qu'il n'ait pas profité de cette occasion de se convaincre du succès avec lequel

l'empereur gagne aussi à ce sport, en Allemagne, un si grand nombre de fervents. Aussi n'a-t-il pas résisté au désir de resserrer encore les liens d'étroite parenté qui l'unissent à l'empereur, en se rencontrant de nouveau avec lui.

J'ai été profondément touché, ajoute le roi, de la façon élogieuse dont vous avez parlé des efforts incessants que je fais en vue du maintien de la paix, et je suis heureux d'avoir la certitude que vous avez le même but devant les yeux. Puissent nos deux pavillons, jusqu'aux époques les plus lointaines, flotter l'un près de l'autre ainsi qu'aujourd'hui pour le maintien de la paix et le bonheur non seulement de nos deux peuples, mais aussi de toutes les autres nations! Quant à moi, je suis fier d'appartenir comme amiral honoraire à la flotte allemande, de même qu'à la flotte anglaise. Je considère comme un grand honneur que Votre Majesté porte l'uniforme d'amiral de la marine anglaise, titre qui vous a été conféré par la reine Victoria, dont la mémoire est pour nous deux également sacrée.

Le roi a terminé en poussant un hoch en l'honneur de l'empereur.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'affaire Perdicaris.* — MM. Perdicaris et Varley ont été heureusement délivrés, le 23 juin, et sont rentrés, dès le lendemain, à Tanger dans leur famille. Erraissouli a obtenu du sultan tout ce qu'il demandait, c'est-à-dire, outre une rançon pécuniaire de 250.000 fr., payée d'avance, la destitution du gouverneur de Tanger, le licenciement de l'armée du sultan dans son voisinage, la mise en liberté des hommes de sa tribu en prison pour quelque cause que ce fût, l'emprisonnement des personnages marocains dont il avait eu jadis à se plaindre, enfin sa nomination au poste de gouverneur et de chef de quatre grandes tribus qui occupent un territoire d'environ 500 milles carrés.

Le *Temps* a reçu, au lendemain de la libération de MM. Perdicaris et Varley, la dépêche suivante de son correspondant de Tanger, qu'il nous paraît intéressant de signaler :

Tanger, 26 juin, 9 h. 55.

Les chérifs d'Ouazzan, dont on connaît le rôle dans la libération de MM. Perdicaris et Varley, ont rempli cette mission dont les avait chargés le ministre de France avec un tact et un dévouement qui les grandit dans l'opinion des indigènes et des colonies étrangères. La situation était d'autant plus difficile pour eux que les gouvernements des Etats-Unis et d'Angleterre avaient nettement refusé de s'associer à une négociation avec les bandits et de leur garantir une immunité quelconque. Sans prendre eux-mêmes le moindre engagement avec Erraissouli, les chérifs ont pu adoucir les conditions de la captivité de MM. Perdicaris et Varley et empêcher qu'on ne les emmenât plus loin dans la montagne, ce qui aurait compliqué la situation.

On pense que les représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis vont maintenant demander la punition des coupables. Quelle que soit, d'ailleurs, l'attitude de ces puissances après la libération de leurs nationaux, le Makhzen ne peut éviter de nouvelles humiliations et des responsabilités plus graves qu'à condition de faire immédiatement acte d'autorité dans

cette région et de garantir la sécurité publique par des méthodes nouvelles.

La libération de MM. Perdicaris et Varley ne résout pas, en effet, cette question ; elle ouvre, au contraire, une période d'extrême gravité au point de vue de la sécurité publique. L'exemple d'Erraissouli est trop alléchant pour qu'il n'y ait pas des imitateurs. Bien que le Makhzen ait été obligé d'accorder à Erraissouli le gouvernement du Sahel et autres régions voisines, on ne croit pas que celui-ci ait l'intention d'exercer effectivement ces fonctions.

— *Signature d'un emprunt de 50 millions.* — Le 17 juin dernier, le gouvernement marocain a signé le contrat d'un emprunt de 50 millions de francs avec la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Le Makhzen avait sollicité officiellement le concours du ministre de France pour conclure cet emprunt ; c'est par suite de ses bons offices, ainsi sollicités et obtenus, que l'affaire a pu se conclure.

Les conditions du contrat comportent la garantie sur la totalité des douanes du Maroc, le remboursement des anciens petits emprunts, et par suite, l'unification de la Dette marocaine et sa liquidation dans trente ans, avec faculté pour le Makhzen de commencer l'amortissement après quinze ans.

Algérie. — *Les transactions avec le Maroc.* — On sait que la situation des échanges commerciaux de l'Algérie avec le Maroc, par la frontière de terre, se résume dans l'existence d'un fort courant d'importation auquel répondent insuffisamment nos exportations.

Les Marocains nous vendent, en moyenne, pour une quinzaine de millions de moutons, et dans les années de bonne récolte, ils nous font d'assez fortes expéditions de céréales.

Nous n'avons, certes, aucun avantage à restreindre ce mouvement que la création récente à Adjeroud-el-Kiss d'un bureau de douane et de marché mixte ne fera qu'accentuer ; mais il y a pour nous une nécessité, à la fois économique et politique, d'imprimer à notre trafic d'exportation une impulsion plus vive. Dans cet ordre d'idées, l'administration algérienne s'efforce de faciliter les opérations commerciales effectuées dans toutes les régions frontières, tant par l'exécution rapide des voies de communication que par l'allègement et la simplification des formalités auxquelles les transactions sont assujetties.

Malheureusement, le régime de transit institué par le décret du 17 décembre 1896 limite les transactions commerciales dans les localités désignées comme points de sortie, en imposant aux transitaires l'obligation d'exporter immédiatement, sans rupture de charge, les marchandises destinées au Maroc et aux oasis sahariennes ; ces marchandises ne peuvent, de la sorte, être reconnues, divisées et échantillonnées qu'en dehors de la zone de surveillance, et pour le bureau de Marnia notamment, qu'au delà du territoire algérien.

Le gouverneur général de l'Algérie a pensé que cette obligation, qui a pour effet de déplacer au profit des destinataires marocains toutes les opérations de négoce dont les intermédiaires algériens

pourraient bénéficier, disparaîtrait du fait de l'installation, aux points français de sortie, d'entrepôts réels où s'effectueraient directement les ventes en gros et en détail pour la réexportation.

Il vient donc d'approuver un projet qui comporte, à Marnia, des docks spacieux pour le dépôt des marchandises, des magasins séparés, facilement accessibles, pour la vente au détail ; enfin, les bâtiments nécessaires à l'installation du personnel des douanes chargé de la surveillance de l'entrepôt.

— *Les services des douanes et des eaux et forêts en Algérie et en Tunisie.* — D'après les lois et décrets en vigueur, l'emploi du personnel actif des douanes et des forêts en Algérie ne pouvait avoir lieu que dans l'éventualité d'une mobilisation.

Il n'avait pas été prévu dans le cas de troubles intérieurs dans la colonie, où la corporation des douaniers et chasseurs forestiers serait cependant des plus utiles, en raison de leur connaissance du pays.

Il n'avait pas été non plus prévu dans le cas où, les communications se trouvant interrompues avec la métropole, la mise en œuvre des forces militaires de l'Algérie ne pourrait résulter que d'un accord entre les deux hautes autorités, civile et militaire, du pays, représentées par le gouverneur général et le général commandant le XIXe corps d'armée.

Les intérêts de la défense de l'Algérie nécessitaient donc une revision des décrets existant sur la matière.

D'autre part, il était devenu nécessaire de procéder à l'organisation des douaniers et chasseurs forestiers en Tunisie, organisation qui n'avait pas été réglementée jusqu'à ce jour.

Quatre décrets insérés au *Journal officiel* donnent satisfaction à ces besoins.

Ils portent respectivement que le personnel des services actifs des douanes en Algérie et en Tunisie, ainsi que des services des eaux et forêts en Algérie et des forêts en Tunisie, entrent dans la composition des forces militaires de ces régions.

Ce personnel est destiné, soit à coopérer à la surveillance et à la garde du littoral, des frontières terrestres et des voies de communication de l'Algérie, soit à concourir à la défense des centres de colonisation, des postes militaires ou autres, soit à seconder les opérations des colonnes.

Il est mis à la disposition du général commandant le XIXe corps d'armée, ou du général commandant la division d'occupation de Tunisie :

En cas de guerre, dès la mobilisation et avant même la mobilisation, soit sur l'ordre spécial du ministre de la Guerre, soit, en cas d'interruption des communications avec la métropole, sur l'ordre même du général commandant le XIXe corps d'armée, après entente avec le gouverneur général de l'Algérie, ou du général commandant la division d'occupation de Tunisie, après entente avec le résident général de France à Tunis ;

En cas de troubles, sur la demande qui en est faite par les mêmes généraux au gouverneur général ou au résident général de France à Tunis, après entente avec eux.

S'il y a urgence, cette mesure peut être prise de concert entre les autorités locales civiles et militaires, à charge par elles d'en rendre compte respectivement aux généraux précités, ainsi qu'au gouverneur général ou au résident.

Les éléments appelés à l'activité sont organisés en unités spéciales : compagnies, sections ou détachements, soit d'après un plan d'ensemble arrêté dès le temps de paix, soit d'après les circonstances de guerre.

A dater du jour de leur appel à l'activité, les personnels dont il s'agit jouissent des mêmes droits, honneurs, récompenses que les corps de troupes qui composent l'armée.

Sous le rapport des pensions pour infirmités et blessures et des pensions de veuves, les officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats jouissent de tous les droits attribués aux militaires du même grade de l'armée active, sans toutefois que la pension ainsi liquidée puisse être inférieure à celle qu'ils auraient obtenue si cette pension était liquidée d'après les tarifs de leur administration.

Les lois et règlements qui régissent l'armée active leur sont applicables.

III. — AMÉRIQUE.

Brésil. — *L'arbitrage du roi d'Italie dans le contesté anglo-brésilien.* — Par traité conclu à Londres, le 6 novembre 1901, entre le roi d'Angleterre et le président des Etats-Unis du Brésil, le roi d'Italie avait été désigné comme arbitre pour décider de la question relative à la frontière entre la Guyane anglaise et le Brésil. A ce titre, le roi Victor-Emmanuel a rendu, le 16 juin, la sentence suivante réglant le différend :

La frontière entre la Guyane et le Brésil reste fixée par la ligne qui part du mont Yakontipu, suit, dans la direction de l'Est, le partage des eaux jusqu'à la source de l'Ireng (Mahu), descend le cours de cette rivière jusqu'à son confluent avec le Tacutu, remonte le Tacutu jusqu'à sa source où elle rejoint la ligne de frontière établie par la déclaration annexée au traité d'arbitrage conclu, par les hautes parties en litige, à Londres, le 6 novembre 1901.

En vertu de cette délimitation, toute la partie de la zone contestée qui se trouve à l'Est de la ligne frontière appartiendra à la Grande-Bretagne, toute la partie qui se trouve à l'Ouest appartiendra au Brésil.

La frontière, le long des rivières Ireng et Mahu et Tacutu, reste fixée par le thalweg et lesdites rivières seront ouvertes à la libre navigation des deux Etats limitrophes.

Dans le cas où les rivières se diviseraient en plusieurs branches, la frontière suivra le thalweg de la branche la plus orientale.

Cette sentence arbitrale du roi Victor-Emmanuel est considérée comme très favorable à la Grande-Bretagne.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production du coton dans le monde. — Le *Bulletin des Halles* vient de publier le tableau ci-dessous de la production du coton dressé pour 1902-1903 par le département de l'agriculture des États-Unis. Comme on le verra, les États-Unis produisent les deux tiers environ de la récolte totale :

Pays	Récolte en balles	Valeur en francs
États-Unis	10.630.945	2.509.485.675
Indes orientales	2.687.813	369.845.070
Egypte	1.163.862	412.589.015
Brésil	346.800	80.457.600
Russie d'Asie	353.681	66.315.210
Mexique	124.328	24.865.530
Japon	120.566	18.084.900
Turquie d'Asie	80.200	15.000.000
Perse	32.800	5.740.000
Pérou	13.111	3.248.290
Chili	7.172	1.434.495
Grèce	3.760	1.358.000
Java	5.200	1.040.000
Malte	3.680	736.000
Tahiti	920	207.000
Venezuela et Colombie	1.003	200.615
Indes occidentales anglaises	839	167.865
Italie	456	91.200
Australasie anglaise	336	58.800
Maroc	233	46.590
Siam	233	40.600
Autres possessions britanniques	98	17.150
Iles du Pacifique	72	16.200
Océanie française	68	11.900
Etablissements des Détroits	50	8.750
Nicaragua	7	1.225
Nouvelle-Zélande	2	450
Tous les autres pays	1.731	346.125
Total	15.579.765	3.510.412.255
Chine (évaluation)	1.200.000	180.000.000
Corée (évaluation)	400.000	60.000.000

Conditionnement des soies en Europe de 1882 à 1903. — La Société anonyme coopérative de Milan pour le conditionnement des soies vient de publier un tableau du mouvement des soies dans tous les établissements de conditionnement d'Europe pendant les vingt-deux dernières années.

En voici le résumé, en milliers de kilogrammes :

	Milan	Lyon	Totaux de tous les établissements réunis
1882	3.272	4.657	13.370
1883	3.446	4.663	13.740
1884	3.323	4.615	13.384
1885	3.614	4.439	13.457
1886	3.928	5.111	15.188
1887	3.830	4.817	14.273
1888	4.538	5.183	16.219
1889	5.182	5.879	18.251
1890	4.347	4.407	14.231
1891	4.978	5.068	16.011
1892	5.918	6.022	19.012
1893	5.619	5.911	17.261
1894	5.775	5.839	18.180
1895	*6.915*	*6.825*	21.507
1896	6.264	6.086	18.957
1897	7.416	6.799	21.681
1898	7.549	6.462	21.154
1899	8.723	7.558	23.909
1900	7.223	5.999	19.214
1901	8.697	6.848	22.287
1902	9.849	7.130	24.348
1903	8.372	6.588	21.078
Pourcentage pour 1903	39 73	31 27	

Ces statistiques font ressortir que Milan est depuis 1895 à la première place qui, jusqu'alors, avait été occupée par Lyon. C'est l'indication d'une supériorité à reconquérir.

II. — AFRIQUE.

Egypte. — *Importation des soieries.* — L'importation des soieries en Egypte, pendant ces dernières années, s'est répartie comme suit :

Pays d'origine	Valeur des importations en livres égyptiennes [1]. 1902	1901	1900	1899	1898	1897
Angleterre	2.781	1.583	3.094	2.824	3.319	1.672
Allemagne	1.110	738	3.417	998	3.044	2.605
Autriche-Hongrie	4.691	6.285	8.291	5.334	6.656	12.941
Chine et Asie orientale	16.015	15.495	13.414	10.264	11.883	16.693
France	54.737	52.476	74.677	65.670	61.364	84.494
Italie	47.688	32.640	24.442	13.174	10.271	9.205
Suisse	1.945	2.121	4.079	1.863	2.146	5.211
Turquie	14.814	11.928	16.288	9.061	18.525	30.487
Total	147.234	126.902	149.168	112.910	123.041	172.976

[1] La livre égyptienne = 25 fr. 92.

Guinée française. — *Le mouvement des importations.* — Le tableau ci-dessous donne la marche suivie par la valeur des importations de marchandises à la Guinée française depuis l'année 1890, époque à laquelle M. Etienne eut l'heureuse inspiration de détacher du Sénégal les *Rivières du Sud*, dont il confia l'administration au regretté Dr Ballay.

Années.	Valeur des marchandises importées.	Matériel du chemin de fer.	Monnaies.	Total.
—	—	—	—	—
				Francs.
1890.....	4.332.604	—	—	4.332.604
1891..	6.110.050	—		6.110.050
1892.....	3.609.396	—	—	3.609.396
1893....	4.801.698	—	—	4.801.698
1894.....	4.893.688	—	—	4.893.688
1895.....	5.074.903	—	—	5.074.903
1896.....	4.633.980	-	—	4.633.980
1897.....	7.422.970	—	215.105	7.638.075
1898.....	8.214.635	—	805.236	9.019.870
1899.....	13.508.643	—	1.933.067	15.441.710
1900.....	12.441.626	—	1.833.826	14.275.452
1901.....	7.331.430	—	423.157	7.754.587
1902.....	9.411.512	3.229.722	1.082.330	13.723.564
1903.....	15.717.508	2.225.466	1.803.319	19.746.293

Dahomey. — *Le commerce en* 1903. — Les échanges du Dahomey se sont élevés à 30.759.602 francs, y compris le mouvement du numéraire, et à 20.805.324 francs, déduction faite du numéraire. Le total correspondant pour 1902 était de 29.278.629 francs; il y a donc au détriment de 1903 une diminution de 8.474.305 francs. Ce chiffre considérable se répartit de la façon suivante entre les importations et les exportations :

	1903	1902	Différences en moins en 1903
	—	—	—
	Francs	Francs	Francs
Importations.....	11.264.258	15.729.243	4.464.985
Exportations.....	9.540.066	13.548.886	4.008.820
Totaux.....	20.804.324	29.278.429	8.474.305

Dans les importations, les diminutions les plus importantes portent sur les tissus, les boissons, les fils, la verroterie et les bois.

Le resserrement des exportations porte principalement sur les amandes et l'huile de palme ; il est la conséquence d'une mauvaise récolte. Par contre, il y a lieu de signaler le développement considérable pris par les expéditions de poisson sec fumé.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. Jose A. Brenet y Vinageras, *consul* de Cuba à Paris.

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Afrique Occidentale. — M. le *vétérin. en* 2e Pécaud est désig. pour servir à l'état-maj. du 6e d'artill, coloniale.

Tonkin. — MM. le *vétérin. en* 1re Kœrper et les *vétérin. en* 2e Huber et Néau sont désig. pour servir au Tonkin.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Theveniaut est désig. pour remplir une mission dans l'Adrar;

MM. les *capit.* Haillot et Buck sont nommés adjoints au command. du 2e territ. milit.:

M. le *capit.* Frèrejean est nommé résident à Nouakchott (Mauritanie);

M. le *capit.* Löfler est nommé command. du cercle de Niamey;

M. le *capit.* Talpomba est nommé command. du cercle de Koroko;

M. le *capit.* Bouchez est nommé command. du cercle de Labé;

M. le *capit.* Bock est détaché auprès du lieut.-gouverneur du Sénégal;

M. le *capit.* Aymès est nommé command. du cercle de Bobo-Dioulasso;

MM. le *capit.* Simon et les *lieut.* Taveau de Lavigerie et Villatte sont nommés adjoints au command. du 1er territoire;

M. le *capit.* Lehagre est nommé résident à Dori (1er territoire);

M. le *capit.* Duhalde est nommé résident à Khroufa (Mauritanie);

M. le *capit.* Miquelard est nommé résident à Aleg (Mauritanie);

M. le *capit.* Gallaud est nommé command. du cercle de Kaédi (Haut-Sénégal);

M. le *lieut.* Verlaque est nommé command. du poste de Léo;

M. le *lieut.* Gondalma est nommé adjoint au command. du cercle de Lobi;

M. le *lieut.* Leblond est nommé adjoint an command. du cercle de Djerma;

M. le *lieut.* Desplagnes est désig. pour remplir au Soudan une mission archéologique;

MM. les *lieut.* Briaud et Aubert sont désig. pour servir à Tagant (Mauritanie);

M. le *lieut.* Citerne est nommé adjoint au command. du cercle de Baoulé-Sud;

M. le *lieut.* Haberer est nommé adjoint au command. du 3e territoire;

M. le *lieut.* Vix est nommé adjoint au command. de la région du Baoulé;

M. le *capit.* Burguière et M. le *lieut.* Bouet sont désig. pour servir au bataill. de l'A. O. F.:

M. le *capit.* Perignon est affecté au bataill. de Zinder;

M. le *capit.* Faure est désig. pour servir H. C. en A. O. F.;

M. le *lieut.* Chéruy est placé au 1er sénégalais;

M. le *lieut.-col.* Ronget est désig. pour servir au 2e sénégalais;

M. le *capit.* Lorin est nommé adjoint au command. du 2e territoire;

M. le *lieut.* Lamoureux est nommé adjoint au command. du cercle de Baoulé-Nord (Côte d'Ivoire);

M. le *lieut.* Goguely est nommé adjoint au command. du cercle du Mossi;

M. le *lieut.* Mongodin est placé au bataill. de l'Afrique Occidentale;

M. le *lieut.* Gaillard est nommé lieut, d'habill. et d'arm. au 1er sénégalais;

M. le *sous-lieut.* Etiévant est affecté à l'état-major partic. en Mauritanie;

M. le *sous-lieut.* Dromard est placé à la 11e comp. du 1er sénégalais.

Sont désignés :

1° Pour servir au bat. de l'Afrique Occidentale : MM. les *lieut.* Tissot et Guiart;

2° Pour servir au 1er sénégalais : MM. le *capit.* Vivet; les *lieut.* Wehrlé et Beton;

3° Pour servir au 2e sénégalais : MM. les *capit.* Pinet et Payro; les *lieut.* Degoutin, Gridel et Dussauge;

4° Pour servir au 4e sénégalais : MM. le *lieut.-colonel* Gubian; les *capit.* Rivet et Foussat et les *lieut.* Gruloos et Estourneaux de Tersannes.

Chine. — Sont désig. pour servir au 16e rég. :

MM. les *capit.* Marguet, Frossard et Eymard de Laverrie de Vivans; les *lieut.* Mario, Dervet et Souclier.

Indo-Chine. — M. le *copit.* Leroux est affecté au service général de l'Indo-Chine.

Cambodge. — Sont affectés au bataill. cambodgien :

MM. le *capit.* Bourda, à la 2e comp.; le *lieut.* Causeret, comme officier comptable; le *lieut.* Detanger, à la 1re comp.; et le *lieut.* Thimonier, à la 2e comp.

Cochinchine. — Sont désignés pour servir en Cochinchine :

MM. les *capit.* de Bovis et Ledard, le *lieut.* Brun et le *sous-lieut.* Trouillot.

M. le *capit.* Duplat est placé à l'état-major de la 4e brigade;

M. le *lieut.* Gavard est nommé offic. d'habill. et d'armem. au 1er annamites.

Sont affectés au même régiment :

MM. les *lieut.* Cassany, à la 4e comp.; Bron, à la 9e comp. et le *sous-lieut.* Hardouin, à la 10e comp.;

M. le *lieut.* Amberger est placé à la 2e comp. du 11e rég.

Tonkin. — M. le *chef de bat.* Puypéroux est nommé chef d'état-major de la 1re division;

M. le *capit.* Frantz est placé à l'état-major de la 1re division;

M. le *capit.* Ducharne est placé à l'état-major de la 1re brigade;

M. le *chef de bat.* Lagarrue est affecté au bataill. de tirailleurs chinois;

M. le *chef de bat.* Dehove est placé au 2e bataill. et M. le *sous-lieut.* Franchi à à la 11e comp. du 9e rég.;

M. le *capit.* Valentin est affecté à la 7e comp. et le *sous-lieut.* Maréchal à la 5e comp. du 10e rég.; M. le *lieut.* Angelby est affecté au même régiment;

M. le *capit.* Chrétien est placé à la 3e comp. et M. le *lieut.* d'Alverny à la 4e comp. du 1er tonkinois;

M. le *lieut.* Stiquel est placé à la 15e comp. et le *sous-lieut.* Marec à la 6e comp. du 2e tonkinois.

Sont affectés au 3e tonkinois :

MM. le *chef de bat.* Bonifacy, le *capit.* Salmon et le *lieut.* Coville.

Sont placés au même régiment :

MM. les *lieut.* Ferrand, à la 6e comp.; Ehret, à la 8e comp., et les *sous-lieut.* Haberstock, à la 9e comp. et Labadie, à la 10e comp.

Sont affectés au 4e tonkinois :

MM. le *capit.* Forestier, comme capit.-major; le *capit.* Apparuti, à la 7e comp., et le *lieut.* Arnould, à la 4e comp.

Sont désignés pour servir au 5e tonkinois :

MM. les *lieut.* Conil et Regnault.

Sont désignés pour servir au 18e rég. :

MM. les *chefs de bat.* Renault et Genty, le *capit.* Vinet et les *lieut*, Gilquin, Angibaud, Moing et Drincourt.

Sont désignés pour servir au Tonkin :

MM. le *colonel* Comte, le *lieut.-col.* Lorho, les *chefs de bat.* Lepage, Molard, les *capit.* Vial, Bernard, Sermage et Véron, les *lieut.* Salaun, Gorron et Lamole, les *sous-lieut.* Savoye et Vialle.

Madagascar. — M. le *lieut.-col.* Grosjean est placé au 2e malgaches.

Sont affectés au 3e sénégalais :

MM. les *capit.* Corre et Posth et le *sous-lieut.* Guichon.

Sont désignés pour servir à Madagascar :

MM. les *chefs de bat.* Dudouis et Testut, les *capit.* Chapuy et Fleuriot, les *lieut.* Boissy et Milot, les *sous-lieut.* Dauche et Quégneaux.

Martinique. — M. le *lieut.* Cabannes est nommé offic. comptable du bataill. des Antilles.

Réunion. — M. le *lieut.* Le Dô est désig. pour servir au bat. de la Réunion.

ARTILLERIE

Tonkin. — Sont désig. pour servir aux travaux publics :

MM. les *capit.* Bezom, Chabanier, Peltier et le *lieut.* Trouble.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Etienne est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Prost, Legrand et Piollaine sont désig. pour servir à la sous-direct. de Haïphong ;

MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Blanchard et Pinte sont désig. pour servir à la direct. de Hanoï.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Thomas est désig. pour servir à Madagascar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — MM. le *commiss. de* 1re *cl.* Dabo et le *commiss. de* 2e *cl.* Saleine sont désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Busy est désig. pour servir en Indo-Chine.

Madagascar. — MM. le *commiss. de* 1re *cl.* Many et les *commiss. de* 2e *cl.* Petitgirard et Dejean sont désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Raibaud et l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Berrard sont désign. pour servir en Indo-Chine.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Eugène est désig. pour servir à la Martinique.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. Simon, *méd. ppal de* 2e *cl.*, est nommé méd. chef de l'hôpital colonial de Dakar ;

M. Roques, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est nommé méd. chef de l'hôpital de Kayes ;

M. Brossier, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est nommé méd. traitant à l'hôpital de Dakar ;

M. Delassus, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est nommé méd. traitant à l'hôpital de Dakar ;

M. Bresson, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté au bataillon du Zinder (3e territ.) ;

M. Bec, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est nommé méd. chef de l'ambulance de Gorée ;

M. Chagnolleau, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté au 6e rég. d'artill. coloniale.

Sont affectés :

A l'ambulance de Niamey, M. Gaillard ; à l'hôpital de Saint-Louis, M. Patterson ; à l'hôpital de Kayes, M. Vielle ; à l'infirmerie de Bonaké (Côte d'Ivoire), M. Gallier, *méd. aides-maj.*

Chine. — M. Bellard, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est nommé méd. chef de l'hôpital de Tien-tsin.

Indo-Chine. — M. Feray, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au poste médical d'Hoï-horo (île d'Haïnan) ;

MM. Dourne, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, Vergne, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, et Claverin, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. Brimont et Wadoux, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — Les *méd.-maj. de* 2e *cl.* dont les noms suivent sont désignés pour servir :

A l'hôpital d'Hanoï, M. Lecomte ; à l'ambulance de Phu-lang-thuong, M. Lafaurie ; à l'ambulance de Yen-bay, M. Paucot ; à l'ambulance de Ha-giang, M. Mayer.

Les *méd. aides-maj.* dont les noms suivent sont désignés pour servir :

A l'ambulance de That-khé, M. Plomb ; à l'hôpital d'Hanoï, M. Moursou ; au poste médical de Thaï-binh, M. Sarrailhe ; à l'hôpital milit. d'Hanoï, M. Léger ; au 9e rég. à Hanoï, M. Challier ; à l'ambulance de Bac-kan, M. Arathoon ; au 3e tonkinois à Thaï-nguyen, M. Foll ; au 10e rég. à Phu-lang-thuong, M. Poncin ;

M. Pairault, *pharm. ppal de* 2e *cl.*, est nommé chef du service pharmaceutique du Tonkin à Hanoï.

Guyane. — M. Roubaud, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à la léproserie de l'Acaronamy.

Madagascar. — M. Preux, *méd. ppal de 2e cl.*, est nommé chef du service de santé à Diégo-Suarez ;

M. Guerchet, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à l'ambulance de Fianarantsoa ;

M. Maurras, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital de Tananarive;

M. Boullet, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au 13e colonial.

Les *méd. aides-maj.* dont les noms suivent sont désignés pour servir :

Au service général à Fianarantsoa, M. Franceschetti; au 3e sénégalais, M. Cavasse; au 1er malgaches, M. Garnier; au 2e malgaches, M. Bernard;

M. Jourdran, *méd.-maj. de 2e cl.*, est nommé direct. de l'école de médecine et de l'hôpital indigène de Tananarive.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *mécanic.* en chef Rey est désig. pour embarquer sur le *Châteaurenault.*;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Fauquenot est désig. pour embarquer sur le *Gueydon*;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Lion est désig. pour embarquer sur le *Montcalm.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Atlantique. — M. le *commiss. de 2e cl.* Chambry est désig. pour embarquer sur le *Troude.*

Cochinchine. — M. le *commiss. de 2e cl.* Carrelet de Loisy est nommé commiss. de la défense mobile de Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Thiébot est désig. pour embarquer sur le *Redoutable*;

M. le *commiss. de 2e cl.* Provost est désig. pour embarquer sur le *Pascal.*

Services administratifs.

Cochinchine. — M. Augier, *commis de 1re cl.* du personnel des comptables, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon;

M. Ferrand, *commis de 2e cl.* du personnel administratif, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par arrêté du ministre des Colonies en date du 17 juin 1904, M. Abor (R.-J.-J.) a été nommé attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Carte des oasis sahariennes, publiée sous les auspices de la Société de géographie de Paris, dressée et dessinée par le lieutenant NIEGER et le maréchal des logis RENAUD. En 9 feuilles, à l'échelle du 1:250.000e. — Maison Andriveau-Goujon, Henry Barrère, éditeur, Paris, 1904.

Cette carte est remarquable à plusieurs points de vue : d'abord par les indications qu'elle donne sur la constitution géologique et la direction des arêtes rocheuses du sol des oasis, et aussi par sa précieuse documentation en ce qui concerne les points d'eau, les voies de communication, les routes de caravanes, les palmeraies, etc.

Les Foréziens aux colonies, par SYLVAIN GIRERD, secrétaire général de la Société de géographie de Saint-Etienne. — Un vol. in-12. Librairie Théolier, Saint-Etienne.

M. Sylvain Girerd, dans un travail aussi consciencieux qu'intéressant, montre la part prise par les Foréziens sous l'ancien régime, comme au XIXe siècle, au développement des colonies françaises. Son livre est à lire, car il est avant tout une œuvre d'un grand intérêt régional. Il serait à souhaiter que d'autres écrivains inspirés par l'étude si recommandable de M. Girerd, et aussi bien documentés que lui, fissent pour chacune de nos provinces le même travail avec une égale sincérité.

Napoléon et l'Angleterre (1803-1813), d'après des documents inédits des Archives des Affaires étrangères, des Archives nationales et du Foreign Office, par P. COQUELLE. — Plon-Nourrit, éditeur, Paris, 1904.

Il est inutile de dire que les documents inédits publiés par M. Coquelle sont du plus haut intérêt et contribuent à jeter une lumière précieuse sur les complications diplomatiques qui ont marqué les diverses phases de la longue querelle de Napoléon Ier et de l'Angleterre.

Rupture de la paix d'Amiens, échec des négociations de Paris en 1806, médiation autrichienne et russe de 1807-1808, diplomatie occulte de 1810, négociations de Morlaix, telles sont les parties les plus curieuses de ce livre, qui sera bien accueilli de tous ceux qui s'intéressent à l'époque napoléonienne.

La main-d'œuvre locale à Madagascar, par LÉONCE JACQUIER, ancien élève breveté de l'Ecole coloniale, administrateur stagiaire des colonies. — Henri Jouve, éditeur, Paris, 1904.

Cette remarquable thèse étudie avec soin la délicate question de la main-d'œuvre dans notre nouvelle colonie. L'auteur, qui est fonctionnaire colonial, en a recueilli sur place les éléments, et c'est le fruit de son expérience qu'il nous offre en un volume. Il ne se borne pas d'ailleurs à faire de la réglementation du travail à Madagascar un commentaire juridique d'une incontestable valeur ; il se place aussi sur un terrain plus large, en abordant l'étude des dispositions ayant pour but le relèvement matériel et moral de l'indigène par le travail et par des institutions humanitaires, telles que la protection de l'enfance, l'assistance gratuite aux malades, la surveillance de l'hygiène publique, la consolidation des biens familiaux, etc.

C'est là, en même temps qu'une œuvre de doctrine, une contribution instructive à ajouter à la bibliographie déjà longue de Madagascar.

Trinacria. Promenades et impressions siciliennes, par A. DRY. — Un vol. in-16 de 350 pages. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

M. A. Dry est un voyageur bien informé, doublé d'un artiste. Sans s'attarder à des détails trop minutieux, il saisit sur le vif le côté pittoresque des sites et le caractère dominant des villes parcourues. Il nous promène ainsi dans la vieille *Trinacria*, l'île aux trois caps, et, dans un livre particulièrement vivant et coloré, il nous raconte ses impressions siciliennes. C'est le séduisant tableau d'un coin de terre intéressant par ses beautés naturelles, ses souvenirs classiques, ses ruines fameuses, ses riches églises et ses paysages ensoleillés. M. A. Dry a aussi regardé les hommes ; et il donne, sur les mœurs et les traditions locales, de curieux détails qui mettent le lecteur au courant de l'état actuel du pays, des aspirations des habitants et de l'âme sicilienne.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le régime des concessions au Congo, par Jules Lefébure, docteur en droit. — Un vol. in-8° de 318 p. « L'Université de Paris ». Paris, 1904.

La Bosnie populaire, par Albert Bordeaux. — Un vol. in-18 de 304 p. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1904.

L'Anglicisation de la vallée du Nil (1882-1904), par Louis Durand, professeur au lycée de Tarbes. — Une brochure de 46 p. Édouard Privat, Toulouse, 1904.

L'Expédition d'Égypte (1798-1801), par le commandant breveté C. de La Jonquière. — Un vol. in-8° de 688 p. Henri Charles-Lavauzelle, Paris-Limoges, 1904.

L'Annuaire colonial pour 1904. — Un vol. in-16 de 1.128 p. Office colonial, Paris, 1904.

Contes et légendes du Vieux Japon, d'après la traduction anglaise de A.-B. Mitford, par la comtesse de Pimodan. Une brochure in-4° de 135 p. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*juin* 1904) : De l'Atlantique au Tchad par la voie du Niger-Bénoué-Toubouri-Logone (communication du capitaine Lenfant). — Robert de Caix : France et Maroc. — Aug. Terrier : La jonction de l'Algérie et du Soudan. — Augustin Bernard : L'accord franco-anglais et les Marocains.— Ed Payen : Les blés tunisiens et le régime douanier de la France.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*juin*). Robert de Caix : L'Angleterre, la France et le Siam. — La Guerre. — J. I. T. : Les affaires d'Arménie la Chambre. — Lettres de Corée. — C. M. : Les Anglais au Thibet.

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*mai-juin*). Bussière : Application du système « Torrens » en Algérie.

La France de Demain (20 *juin*). Marcel Rindel : Saint-Marin.

La Ligue maritime (*juin*). Sidi : France, Espagne et Maroc. — P. Cloarec : La guerre russo-japonaise. — L'accord franco-anglais et la question de Terre-Neuve.

La Quinzaine coloniale (25 *juin*). Chailley-Bert : La stabilité de l'argent en Extrême-Orient.

La Quinzaine (16 *juin*). Moncharville : Vers Khartoun.

La Réforme économique (26 *juin*). J. Desmets : La navigation entre la France et l'Algérie. — Marcel Dubois : L'accord franco-anglais.

La Renaissance latine (15 *juin*). Albert Métin : L'Inde base de l'impérialisme.

Revue commerciale de Bordeaux (18 *juin*). Gaston Paitel : France et Russie. — (25 *juin*). P. Camena d'Almeiba : Le Transsibérien et la guerre actuelle.

Revue des Deux Mondes (15 *juin*). René Millet : La lutte pacifique entre la France et l'Angleterre.

Revue générale des Sciences (15 *juin*). J. Boulet : L'Océanographie dans le voisinage immédiat du rivage.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia Coloniale (*juin*). Avv. Salvatore Gianno : La colonie allemande du Sud-Ouest africain. — Les conventions franco-anglaises.

L'Italia Moderna (*mai*). Gio Leno : La Corée. — Efisio Giglio-Tos : Enquête sur les relations franco-italiennes.

La Rassegna nazionale (16 *juin*). *** : Quelques épisodes de la politique vaticane.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

ÉTUDES TUNISIENNES

L'ÉVOLUTION POLITIQUE DU PROTECTORAT[1]

Le traité du Bardo, signé aux portes de Tunis le 12 mai 1881, évitait de prononcer le mot même de protectorat; nous nous engagions seulement à « prêter un constant appui à « S. A. le Bey, contre tout danger qui menacerait sa personne « ou sa dynastie, ou compromettrait la tranquillité de ses « Etats ». On a reproché à Jules Ferry, l'initiateur de l'expédition de Tunisie, la pusillanimité de ce texte, mais les responsabilités remontent beaucoup plutôt au Parlement, dont l'ignorance tracassière paralysait toutes les démarches un peu hardies et réclamait sans cesse la conclusion de la période militaire. Les troubles de Sfax et les assassinats de l'Oued Zargua, qui nous obligèrent à une intervention plus décisive, montrèrent la vanité de ces scrupules, puisqu'il fallut en fait deux campagnes au lieu d'une, c'est-à-dire un effort beaucoup plus prolongé, beaucoup plus coûteux.

Certes, une grande confiance dans l'avenir était nécessaire à l'homme qui établissait ainsi la France en un pays où vivaient alors 5 ou 600 Français; les incertitudes de la politique extérieure, l'indifférence de l'opinion pour les innovations coloniales, les calomnies de l'esprit de parti rendirent à Ferry la tâche particulièrement ingrate; il persévéra cependant et derrière l'armée qui fut presque seule à nous représenter d'abord, une colonie française se forma peu à peu. Les insuffisances de la convention du Bardo furent corrigées par le traité de la Marsa (8 juin 1883), dont l'article 1er est ainsi conçu :

[1] Voy. la collection des *Rapports annuels au Président de la République sur la situation de la Tunisie*; — la collection des *Procès-verbaux de la Conférence consultative*; — *La Tunisie* (Berger-Levrault, 1896), 4 vol., publication officielle. — P. H. X. : *La politique française en Tunisie* (Plon, 1891); Paul Leroy-Beaulieu, *La colonisation chez les peuples modernes* (5e éd. Guillaumin, 1902). — Henri Pensa, *L'Avenir de la Tunisie* (André, 1903); etc.

« Afin de faciliter au gouvernement français l'accomplissement « de son protectorat, S. A. le Bey s'engage à procéder aux ré- « formes administratives, judiciaires et financières que le « gouvernement français jugera utiles. » M. Roustan, consul de France à Tunis lors de l'expédition de 1881, puis M. Paul Cambon, résident général, méritèrent bien de la France pendant les premiers mois, si difficiles, d'un protectorat à peine défini.

Cependant le nombre des Français de Tunisie croissait rapidement, à mesure que notre prise de possession se dessinait plus complète; en 1884, la France garantissait la dette tunisienne, assumant ainsi, aux yeux des créanciers internationaux du Bey, une charge et des droits correspondants; cette première affirmation du Protectorat, qui engageait le crédit de la France sans que l'on fût encore certain de l'absence de tout risque, était assez audacieuse; les Chambres n'hésitèrent cependant pas à voter la garantie, car il y allait de la suppression de la commission internationale attachée à la surveillance des finances tunisiennes depuis 1868, c'est-à-dire d'un véritable affranchissement pour notre Protectorat. En ce moment, les Français développent dans la Régence leurs intérêts économiques; ce ne sont pas seulement des fonctionnaires, qui passent en Tunisie[1], mais aussi des commerçants et même quelques colons.

A Tunis, sous les Beys, la haute société se composait de quelques familles maltaises ou livournaises, qui tenaient la banque, le commerce d'exportation et diverses situations, honorifiques ou lucratives, dans l'entourage immédiat des princes souverains. La « nation de France », très unie, mais peu nombreuse, était groupée autour de notre consul qu'elle escortait solennellement, aux jours des fêtes religieuses, de sa résidence à l'église, — une misérable chapelle de village; la France avait construit, il est vrai, le chemin de fer qui reliait Tunis à l'Algérie, mais les lignes de la banlieue tunisienne, les seules fréquentées alors par la clientèle des voyageurs, étaient aux mains des Italiens. Petit à petit on put observer un déclassement dans la société européenne de Tunis; toutes les places administratives, puis progressivement toutes les directions économiques passèrent à des Français; les Livournais, déchus de leurs anciens privilèges, réduits à briller d'un moindre éclat parmi des fortunes mieux assises, ont longtemps boudé le Protectorat, moins par goût d'opposition nationale

[1] Les *contrôleurs civils* sont institués par décret du 4 octobre 1884.

que par rancune de vanité blessée ; ils se sont les derniers inclinés devant le fait accompli. Cependant, à Tunis, toute une ville nouvelle poussait, entre l'ancienne enceinte et le lac ; les « cités » sordides reculaient devant de hautes maisons en pierres, la tenue très libre des premières années s'affinait, se guindait insensiblement et les souvenirs s'effaçaient de ces soirées sans pose où de très notables résidents montaient sur la scène d'un lamentable café-concert, pour rectifier le répertoire des chanteuses.

Les Français de Constantine et de Bône, ceux de Corse, beaucoup même de la métropole, venaient chercher fortune en Tunisie ; plusieurs achetaient de grands domaines, plantaient de la vigne (la crise du phylloxéra n'était pas terminée en France), ensemençaient en céréales, tentaient çà et là l'élevage du bœuf et du mouton ; l'afflux des capitaux, la régularisation administrative de la Régence attiraient des sociétés de crédit ; de grandes banques fondaient à Tunis et de proche en proche dans d'autres villes des agences de plus en plus achalandées. Dès 1885, M. Cambon reconnut qu'il était nécessaire d'assurer une représentation à tous ces intérêts français ; il créait la Chambre de Commerce de Tunisie, dont les attributions s'étendaient alors à toute la Régence et embrassaient non seulement le commerce et l'indusdrie, mais aussi l'agriculture ; il établissait à Tunis, la même année, une municipalité qui n'était pas, à vrai dire, élue comme celles de France, mais ouvrait aux Français de la ville un certain droit de participer à la gestion des affaires publiques.

C'est encore M. Cambon qui introduisait en Tunisie un régime foncier imité de l'*Act Torrens* d'Australie, propre à y faciliter l'acquisition et la circulation de la terre ; ce régime, malgré des complications atténuées depuis 1885, a certainement contribué beaucoup à constituer la propriété française en Tunisie ; il opéra dans les villes plus immédiatement que dans les campagnes, à cause des frais moindres, mais c'était déjà un résultat intéressant. Bientôt l'accroissement des récoltes tunisiennes détermina le gouvernement à proposer aux Chambres un traitement de faveur pour les exportations de Tunisie ; les marchés locaux étaient, en effet, trop faibles pour absorber l'excédent de la production nouvelle ; en France seulement, il serait possible de trouver des débouchés assez larges. Or la France n'accueillait pas alors les marchandises tunisiennes autrement que celles d'un pays étranger quelconque ; il arrivait même que la Tunisie ne bénéficiait pas des réductions consenties par traités à certaines puissances, par exemple à

l'Espagne pour ses huiles, à l'Italie pour ses vins, etc... Pendant trois ans les colons réclamèrent en vain, les idées protectionnistes commençaient à s'imposer en France, préparant l'institution du régime douanier de 1892; d'un revirement inespéré sortit pourtant sur une fin de session, le 17 juillet 1890, la loi si instamment sollicitée : la Tunisie fut autorisée à introduire en France, nets de tous droits de douanes ou frappés de taxes minimes, les principaux produits de son agriculture, mais jusqu'à concurrence seulement de quantités fixées par décret.

La loi de 1890 exprime un progrès considérable dans la conception politique du Protectorat; le traité du Bardo avait garanti les traités passés par les Beys avec les puissances étrangères, c'était une servitude, inévitable sans doute dans l'Europe défiante et pour la France irrésolue de 1881. Mais, ni en droit, ni en fait, la souveraineté des Beys ne pouvait plus s'entendre que liée au contrôle français; il était monstrueux que la puissance protectrice et la puissance protégée fussent privées du droit de régler leurs rapports mutuels sans intervention des tiers; diverses nations l'avaient implicitement reconnu, en abolissant dès 1884 leurs juridictions consulaires dans la Régence; la loi douanière de 1890 indique que la France est enfin décidée à proclamer officiellement sa situation exclusive en Tunisie; le Protectorat n'apparaît plus comme une limitation diplomatique des droits de la France, mais seulement comme une formule administrative, que la France préfère à toute autre pour des raisons qui la regardent seule. Toutefois l'affranchissement international de la Tunisie n'a pas été brusque; des négociations furent engagées, après le départ de M. Cambon, par MM. Massicault, Rouvier et René Millet, successivement résidents généraux, et la conclusion définitive n'a été posée qu'en 1897; on n'a pas toujours rendu justice aux directeurs de cette longue campagne, qu'il fallut poursuivre à travers des incidents et des polémiques d'une actualité plus bruyante, parmi ces complications mystérieuses dont les chancelleries aiment à s'envelopper.

Depuis 1897 seulement, nous pouvons estimer que la Tunisie est une colonie française; il serait puéril de lui contester ce titre, bien qu'elle relève du ministère des Affaires étrangères. Nous y avons respecté les institutions indigènes, et la présence du Bey à Paris, au moment même où paraissent ces lignes, démontre la sincérité de notre conduite, très justement réglée sur le soin de nos intérêts bien compris; nous avons passé une association avec le régime beylical, amendé conformément à

nos indications; nous avons compris que l'amélioration du sort des indigènes était inséparable du progrès non seulement moral, mais matériel de la France en Tunisie, et nous avons cru sage de poursuivre cette amélioration en nous guidant, d'aussi près que possible, sur les traditions et la mentalité de nos administrés. Mais ceci dit, la Tunisie doit être gouvernée en tant que terre française, en tant que pays dont les Français sont les premiers citoyens. Est-il possible, par conséquent, que l'autorité du Résident général demeure sans contrôle, que les Français de la Régence, qui n'ont pas de représentants au Parlement, acquittent des impôts sans que des mandataires les aient consentis en leur nom? La rigueur des principes doit ici, toutefois, fléchir quelque peu devant la complexité des faits : sans qu'il existe à proprement parler un parlement colonial en Tunisie, le régime politique a été sagement modifié dans le sens d'un contrôle des Français fixés dans le pays sur les actes du gouvernement résidentiel; mais on peut se demander si la limite n'est pas atteinte et s'il n'y aurait pas danger aujourd'hui à s'engager plus avant dans cette voie.

La Chambre de commerce unique, fondée en 1885, fut bientôt insuffisante pour la variété et la dispersion des intérêts qu'elle devait représenter; aussi M. Massicault, résident général, décida-t-il de la subdiviser : depuis 1892, Tunis devint le siège de la Chambre de commerce du Nord, et Sousse de la Chambre de commerce du Sud : il y eut de plus une Chambre d'agriculture, dont les membres et les électeurs résidaient presque tous dans la région du Nord; d'autre part, les viticulteurs s'étaient associés en un « syndicat obligatoire », la culture de la vigne ayant, au début de l'occupation, pris le pas sur toutes les autres, non sans quelque imprudence. Plus tard, d'autres dédoublements ont eu lieu; aujourd'hui (printemps de 1904), on compte en Tunisie deux Chambres de commerce, celles de Tunis et de Bizerte, une Chambre d'agriculture, dite du Nord, et deux Chambres mixtes de commerce et d'agriculture, celles du Centre (Sousse) et du Sud (Sfax). Les attributions de ces compagnies n'ont jamais été que consultatives, mais leur influence s'est très heureusement exercée en maintes circonstances, en tout ce qui concerne par exemple la réforme des taxes multiples appelées mahsoulats et des droits d'exportation.

Ce n'était là qu'un premier pas : déjà en 1890, la Chambre de commerce du Nord, seul organe alors de l'opinion française, demandait l'institution d'un conseil colonial élu, pouvant délibérer sur toutes les questions d'administration intérieure.

C'était un peu excessif, car le nombre des électeurs français de toute la Tunisie, à cette date, était certainement inférieur à 2.000, et l'on ne pouvait admettre qu'une telle minorité, même de citoyens de la nation protectrice, fît la loi pour toute la Régence. M. Massicault donna toutefois une satisfaction partielle à ces revendications, en dédoublant la Chambre comme nous venons de le dire, en constituant dans les principaux centres des municipalités ou du moins des commissions de voirie, enfin en traçant la première ébauche de la Conférence consultative. Cette assemblée se composa de membres élus par les groupements économiques, et tint désormais deux sessions par an sous la présidence du résident général; on peut la considérer comme une sorte de conseil de gouvernement, devant lequel étaient discutées toutes les initiatives des pouvoirs publics ou, si l'on préfère, une commission mixte déléguée auprès du pouvoir central par les agriculteurs et les commerçants, c'est-à-dire par tous ceux qui ont des intérêts permanents dans la Régence et vivent indépendants de l'administration et du budget.

En 1896, une addition considérable transforma l'esprit, sinon la forme, de la Conférence consultative : tous les Français de la Régence qui, majeurs et jouissant de leurs droits civiques, n'étaient électeurs ni aux Chambres de commerce, ni aux Chambres d'agriculture, formèrent un « troisième collège », qui désormais fut représenté à la Conférence; aujourd'hui le troisième collège compte sept délégués, dont trois pour Tunis, un pour Bizerte, un pour Sousse, un pour Sfax, un pour Gabès. La Conférence se compose de quarante membres, plus les six chefs des grands services du Protectorat; dix villes érigées en municipalités sont représentées par leurs vice-présidents français (la présidence des municipalités est réservée à des notabilités indigènes); la conférence a pour président-né le résident général et pour vice-président le délégué à la Résidence générale. La constitution du troisième collège fut chaudement discutée, en Tunisie et même en France; les électeurs de ce groupe sont formés de deux éléments principaux, les fonctionnaires et les ouvriers ou employés, auxquels s'ajoutent un petit nombre de médecins, hommes de loi, etc.; le contingent du troisième collège est numériquement bien supérieur à celui des commerçants ou des agriculteurs, et quelques-uns considérèrent son avènement comme annonçant le régime du suffrage universel intégral; là précisément est le danger.

Certes, nous trouvons très légitime le désir de tout Français qui ne veut pas, parce qu'il s'est établi dans une colonie, abdi-

quer tout droit à la gestion des affaires publiques, mais il faut tenir grand compte des différences de milieux; la réorganisation de la Conférence consultative en 1896 est un compromis, qui paraît de nature à concilier tous les intérêts et toutes les ambitions permises; aller au delà serait sans doute imprudent. Déjà les élections par le troisième collège ont été parfois l'occasion de querelles acharnées dans la presse locale. Par contre, les séances mêmes de la Conférence ont toujours été pacifiques; les divergences d'idées les plus profondes s'y sont traduites en discussions courtoises, comme si tous les membres voulaient protester par leur tenue et leur zèle studieux contre le gaspillage de temps et l'inconvenance d'allures dont les parlements de toute l'Europe ont si souvent offert le triste spectacle. La Conférence a entendu des rapports excellents, émis des votes judicieux sur nombre de questions d'intérêt public, telles que la construction des chemins de fer, l'enseignement professionnel, la colonisation, etc...; les plus fougueux de ses membres donnaient cours à leurs passions en des réunions plus nombreuses et probablement moins utiles. En somme, il faut nous féliciter que cette institution, étendue sans excès, ait rapproché à des intervalles réguliers et pour une œuvre commune les élus des Français de la Régence et les hauts fonctionnaires directeurs du Protectorat; porte-parole de toute la colonie française vis-à-vis du ministre des Affaires étrangères, le résident général tient de cette collaboration une autorité telle qu'il devient en fait un conseiller autant qu'un fonctionnaire du gouvernement métropolitain.

Mais voici qu'on parle aujourd'hui d'un véritable bouleversement. La Conférence serait élue au suffrage universel direct, par tous les Français de la Régence; elle serait, non plus consultative, mais législative. Devant de pareils projets, les protestations ne sauraient s'élever trop vives, car l'avenir même de la Tunisie française serait compromis, si l'on venait par malheur à les réaliser; le troisième collège a sa place marquée dans la conférence, mais il ne doit pas l'envahir tout entière, surtout si cette assemblée, changeant de caractère, était investie de pouvoirs législatifs et devenait un véritable parlement colonial. Le nombre des Français de Tunisie, armée non comprise, est aujourd'hui voisin de 30.000; c'est un chiffre très honorable, si l'on mesure le progrès accompli depuis 1881, mais il faut mettre en regard le total des Européens étrangers, qui est d'environ 130.000, dont 100.000 Italiens, et surtout celui des indigènes, qui est ordinairement évalué à 1.700.000. Parmi les Français, les citoyens en âge de voter ne sont pas plus de

7 à 8.000, dont au moins un quart de fonctionnaires, et une moitié d'employés et ouvriers; sans rien vouloir diminuer du mérite des uns et des autres, en admettant même, ce qui est vrai pour la plupart, qu'ils aient rendu un service à la métropole en venant exercer leur activité dans une colonie, on ne peut croire que ceux-ci aient, sur l'ensemble des choses tunisiennes, des vues aussi claires que les commerçants et les agriculteurs, qui représentent les forces productrices du pays; ils ne connaîtront pas la complexité de la population; vivant pour la plupart dans les villes, ils seront portés à se plaindre des impôts qui font monter le prix de l'existence urbaine et à en demander le remplacement par une aggravation des taxes frappant l'agriculture; sans doute, certains fonctionnaires sont propriétaires et même colons, mais on ne peut raisonner sur ces exceptions, presque tous ne font en Tunisie qu'une partie de leur carrière, de même qu'aussi beaucoup d'ouvriers et d'employés ne sont que des passants. Allons-nous, suivant l'exemple des anciens beys qui exemptaient les citadins de la *medjba*, régler le gouvernement tunisien sur le vœu des groupements urbains, parce qu'ils sont les plus compacts et les plus bruyants?

Sachons donc profiter de l'expérience de l'étranger et de nos propres colonies : par quelles prodigalités, par quel dédain d'une gestion économe et utilitaire ne se sont pas distingués les Conseils généraux de nos colonies? Composés en majeure partie de fonctionnaires, ils répartissaient entre leurs membres, sous des formes diverses, les fonds publics dont ils avaient l'administration; suppléments de fonctions, indemnités de logement, bourses et primes de toutes sortes, telle était la pratique courante en Cochinchine, dans les îles de l'Océanie, aux Antilles, au Sénégal même; le Conseil général de Taïti a été supprimé dernièrement, le Conseil colonial de Cochinchine a vu ses attributions réduites par l'énergie de M. Paul Doumer, celui du Sénégal a prévenu en s'assagissant des rigueurs analogues, et ce serait un grand service à rendre à nos pauvres Antilles que de les vacciner contre la politique, notamment par la suppression de leurs Conseils généraux! Que voyons-nous au contraire dans les colonies anglaises? Mettons à part les grandes colonies à parlement, où il n'existe pour ainsi dire plus d'indigènes; les autres, *Crown colonies*, n'ont que des conseils législatifs, dont un petit nombre de membres sont élus par la population; à Maurice, qui est l'une des plus libres, il y a moins de 7.000 électeurs et seulement dix élus pour 260.000 habitants; à la Jamaïque, sur 700.000 habitants, le

nombre des électeurs n'atteint pas 25.000, et les membres élus du Conseil législatif ne sont que la minorité. Bien plus, le cas s'est présenté de colonies anglaises, comme la Dominique et Antigoa qui, dotés d'un gouvernement partiellement représentatif, ont préféré y renoncer pour obtenir un concours financier et un contrôle administratif de la métropole[1] !

Mais la leçon la plus démonstrative est celle de l'Algérie : arrêtée dans son essor par les funestes « rattachements », l'Algérie finit par se persuader qu'elle ne pouvait se gouverner comme la métropole ; sans abolir les institutions anciennes autour desquelles il existait des droits acquis, elle a créé de toutes pièces un organisme nouveau, les Délégations financières. On n'accusera pas de sentiments antidémocratiques M. Louis Barthou, qui fut au ministère de l'Intérieur le premier patron de ces réformes, non plus que M. Laferrière, jurisconsulte éminent, à qui échut, comme gouverneur général, la mission de rédiger l'acte de naissance des Délégations. Pourtant rien ne ressemble moins que ce nouveau régime algérien à celui du suffrage universel intégral et direct : on s'est efforcé de figurer une représentation aussi exacte que possible de tous les intérêts qui expriment, par leur association, l'œuvre de la France en Algérie. Or, autant les Conseils coloniaux se montraient jadis prodigues, ignorants des besoins communs, autant les Délégations apparaissent réservées, sages, timides presque et tout ensemble ardemment soucieuses du bien public. Si l'on veut réformer la Conférence consultative, en Tunisie, n'est-ce pas cette leçon toute proche que l'on doit surtout méditer ?

Les mœurs françaises répugnent au suffrage censitaire, tel qu'il est adopté dans les colonies anglaises de la Couronne, et nous nous garderons de rien proposer de tel ; mais le suffrage universel sans tempérament est impraticable en Tunisie. Le nombre des Français croît dans la Régence, et c'est fort heureux. Forcez de deux ou trois unités la représentation du troisième collège à la Conférence ; autorisez ses délégués à nommer parmi eux une sorte de délégation permanente, siégeant une fois par mois comme celle des Conseils généraux de France, et préparant le travail des sessions ; mais d'aucune manière n'affaiblissez la représentation nécessaire des groupes économiques. Devant l'insistance de quelques publicistes tunisiens contre l'organisation actuelle de la Conférence, un système ingénieux avait été proposé : le suffrage serait universel pour

[1] Voy. Maurice Ordinaire, *Les colonies anglaises* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1900, p. 257-271).

tous les Français de la Régence, mais chacun d'eux devrait nommer dans sa circonscription un commerçant, un agriculteur et un membre du troisième collège. Ce serait évidemment atténuer la brutalité de la suprématie du nombre, mais nous croyons meilleur que des commerçants ou agriculteurs, appelés à représenter leurs groupes, n'aient pas à faire acte de candidats hors de ces groupes mêmes; il importe que leur élection ne soit due qu'à des raisons professionnelles, que la loi leur épargne la nécessité de promesses politiques, donc qu'ils ne soient choisis que par leurs pairs.

Mais si jamais la Conférence devenait un parlement, il serait indispensable d'en ouvrir l'accès aux indigènes, en vertu même des principes invoqués par les avocats du suffrage universel; on pourrait alors la concevoir comme formée, à l'image des Délégations, de trois chambres, l'une des colons, la seconde des non-colons, la troisième des indigènes. Si peu « arabo-« phile » que l'on soit, on ne peut manquer de remarquer certaines tendances qui déjà s'affirment à la Conférence, dès qu'il est question des indigènes; on s'en est aperçu pendant la session de novembre 1902 lorsqu'a été discuté un rapport du directeur de l'agriculture sur un remaniement du régime forestier. Peut-être dans une Conférence à trois chambres certains préjugés mutuels entre Européens et indigènes s'effaceraient-ils peu à peu; mais ce serait œuvre de long temps. Quelle que soit d'ailleurs la solution adoptée, maintien du *statu quo* ou refonte complète, le principe doit être de ne pas assimiler le régime politique de la Tunisie à celui de la France. Ceux de nos compatriotes qui passent la Méditerranée, ouvriers, fonctionnaires ou colons, ne vont pas en Tunisie pour faire de la politique, mais pour chercher, autant qu'il est en eux, une situation meilleure dans un Etat policé sous une direction française; en un pays où les races, les langues et les religions sont mélangées, l'administration du Protectorat doit conserver le rôle de conseiller et d'arbitre suprême; le régime du suffrage universel intégral la livrerait aux coteries, c'est-à-dire à l'impuissance : la Tunisie vaut trop cher pour qu'on lui permette cette expérience.

Henri Lorin,

Professeur à l'Université de Bordeaux.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

PAR L'AMÉLIORATION DE SES MOYENS DE TRANSPORT[1]

II

LA CONDITION DES TRANSPORTS EN FRANCE

A. — Inégale répartition du trafic.

Il saute aux yeux qu'en France le trafic se répartit sans équilibre ni mesure. Pléthore, hypertrophie d'un côté, inanition, anémie de l'autre, tels sont les termes que suggère l'examen des cartes figuratives du tonnage, de celles surtout qui représentent le trafic fluvial. On a depuis longtemps signalé cette inégalité. Il y a plus de soixante ans, l'économiste Michel Chevalier mettait en évidence la situation privilégiée du Nord et de l'Est en matière de transports fluviaux et l'état d'abandon de l'Ouest. « Entre les deux moitiés de la France « le partage des travaux publics semble avoir été fait d'après « le principe de ce seigneur féodal qui avait pris pour devise : « Tout d'un côté et rien de l'autre[2]. » Cette plainte fut renouvelée quarante ans plus tard, à la tribune du Sénat, lors de la discussion du programme Freycinet. « Si l'on jette les yeux sur « les cartes figuratives du tonnage des rivières, canaux et ports « de la France en 1876 et 1877, disait M. Cuvinot[3], on est frappé « de la disproportion qui existe entre le tonnage des ports et « celui des voies navigables qui y aboutissent. Il n'est pas douteux que, si Nantes et Saint-Nazaire étaient mis en relation « avec l'intérieur du pays par une voie facile et sûre, une grande « partie des marchandises expédiées de ces ports ou y arrivant, « du côté des terres, seraient transportées par bateaux. »

Plus de vingt ans après, les doléances de M. Cuvinot n'ont rien perdu de leur portée. Bien au contraire nous devons les renouveler et en étendre l'objet ; à Nantes et à Saint-Nazaire ajouter d'autres grandes cités : Bordeaux que la nature a pourvue d'une magnifique zone de drainage comprise entre l'Océan et la Méditerranée, les Pyrénées et le Massif Central, Marseille dont l'influence atteindrait les limites septentrionales de la France si le Rhône était pour notre port un auxiliaire aussi laborieux que le Rhin l'est pour Rotterdam. Mais Bor-

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, du 1er juillet 1904.

[3] Michel Chevalier, *Des intérêts matériels en France*, p. 70.

[2] *Rapport* de M. Cuvinot, sénateur, cité. *Journal officiel*, 12 août 1879, p. 8397.

deaux ne tire qu'un parti incomplet de son réseau navigable. Marseille encore isolé du Rhône ne reçoit, par la voie fluvio-maritime qu'un trafic dérisoire comparé au formidable tonnage que le Rhin porte à Rotterdam, l'Escaut à Anvers, l'Elbe à Hambourg [1].

Il nous paraît d'une détestable économie de disperser l'effort financier d'un grand pays sur tous les points qui le sollicitent. Mais peut-être n'est-il pas au monde de territoire plus apte que le nôtre à la circulation générale, mieux façonné, la main de l'homme aidant, pour une répartition harmonieuse du trafic. Tout s'y prête : la forme du relief, le dessin de l'hydrographie. Il fallait donc mieux suivre les indications de la nature, tirer plus d'avantages des voies qu'elle a tracées sur le sol. De la sorte on eût évité le contraste que présentent en matière de transports fluviaux les pays de la Seine et ceux de la Loire.

L'importance considérable, en plus d'un cas exagérée, donnée au réseau de voies ferrées ou navigables qui se noue à Paris est une des causes de ces anomalies. Le désir de faciliter l'approvisionnement de Paris et la concentration à Paris des voyageurs et des marchandises a inspiré cette sollicitude dont bénéficièrent la Seine et les ports de son embouchure. La Seine occupe parmi les fleuves français le même rang que Paris parmi nos cités. N'apparaît-elle pas, aujourd'hui plus que jamais, comme la « grande rue » qui relie au Havre la capitale de la France ? Aidée du commerce maritime, elle a pu faire à la Loire et au Rhône une concurrence que le temps a fortifiée. Elle reçoit, par mer, des ports de la Loire une part des envois destinés à Paris, à la Bourgogne, au Lyonnais. Elle détourne du Rhône les produits originaires de l'Algérie ou des pays méditerranéens que la capitale consomme.

Paris n'en porte pas moins la peine d'une politique trop exclusive. Notre première place de commerce, qui est aussi un port fluvial dont le tonnage dépasse le mouvement de notre

---

[1] Le mouvement de la batellerie rhénane à Rotterdam s'est élevé, en 1903, à 10.338.299 tonnes, soit 2.140.302 tonnes de plus qu'en 1902 (*Moniteur officiel du Commerce*, 5 mai 1904). A Hambourg, le transit en provenance ou à destination de la haute Elbe atteignait 5.200.000 tonnes, en 1901.

A Anvers, le mouvement de la batellerie dépasse aussi cinq millions de tonnes; la part de la seule batellerie allemande est de 1.733.000 tonneaux, en 1902.

Le trafic fluvial du port de Marseille (relations avec le Rhône au moyen d'allèges de mer) s'est élevé à 149.600 t. en 1902, dont 104.600 t. à la sortie, 45.000 t. à l'entrée. Par contre, le mouvement du port fluvial de Dunkerque atteignait la même année 1.291.000 tonnes se répartissant comme suit : canal de Bourbourg 1.052.176 t., canal de Bergues 136.375 t., canal de Furnes 30.268 t. Au Havre, la part de la batellerie est de 450.000 t. D'après les statistiques de la Chambre de commerce de Rouen, le mouvement dans le bassin fluvial de ce port atteignait 1,665.000 t.. en 1901, contre 467.000 en 1881.

plus grand port maritime, n'est point reliée par voie navigable à l'Océan. La Seine et ses nombreux affluents, rivières ou canaux, la rapprochent de nos frontières du Nord et de l'Est, de notre littoral du Nord-Ouest et du Sud-Est. Le Havre est son port sur la Manche, Dunkerque sur la mer du Nord. Par Nancy et Strasbourg, elle rayonne jusqu'au Rhin. Elle peut communiquer avec la Méditerranée par Lyon. Une longue et magnifique voie artificielle que jalonnent Briare, Nevers, Digoin et dont Roanne marque l'origine lui ouvre l'accès du Centre. Grâce au canal latéral, la Loire supérieure est devenue un affluent de la Seine. En 1822, à l'époque où le canal latéral a été projeté, et de 1827 à 1838, période pendant laquelle il a été exécuté, le canal latéral à la Loire devait avoir pour objectif aussi bien Nantes que Paris [1]. Mais l'œuvre d'aménagement est restée inachevée. La jonction de Paris et de la Haute-Loire avec l'Ouest, par voie fluviale, est encore à réaliser. La vallée de la Loire moyenne est depuis longtemps fermée au commerce parisien. Il manque à Paris une porte fluviale sur l'Atlantique. C'est là une lacune préjudiciable aux intérêts du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest autant qu'à ceux de Paris.

Enfin l'isolement de quelques grands ports maritimes vis-à-vis des fleuves qui les desservent : Nantes, Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille, nuit au commerce général comme au trafic régional. « Tout ce qui sera de nature à amoindrir le commerce « de Marseille portera aussi un coup fatal au commerce fran- « çais [2], » a-t-on pu dire pour affirmer la solidarité qui unit cette grande place maritime à l'arrière-pays.

Inégale répartition du trafic, alimentation insuffisante des ports de l'Ouest et du Sud-Est par les voies qui devraient être leurs artères nourricières, autant de causes trop agissantes de marasme et d'atonie. Notre organisme économique est mis ainsi hors d'état d'accomplir la fonction à laquelle la géographie le destine. Malgré l'avantage de sa situation, tout le pays qui s'étend de la Bretagne aux Pyrénées ne sert que dans une très faible mesure aux échanges entre le Nouveau Monde et l'Europe centrale. Considérée dans l'accomplissement de sa mission internationale et comme distributeur de transit, la France présente le triste spectacle d'un corps frappé d'hémiplégie.

B. — Organisation incomplète du transit.

Le commerce de transit nous apparaît comme un facteur important de la prospérité nationale. Ses effets directs ou

[1] A. Mazoyer. *Annales des ponts et chaussées*, 1898, 1er semestre.

[2] M. le député H. Michel dans la discussion du projet de loi tendant à compléter l'outillage national. *Journal officiel*, 28 janvier 1902, p. 236.

indirects sont également appréciables. Il y a toujours intérêt à effectuer les transports d'autrui, surtout s'il s'agit d'articles chers, capables de supporter les tarifs élevés de la grande vitesse. La seule Compagnie de l'Est a perçu, en 1901, pour le transport de 143.707 tonnes véhiculées, en transit, à destination ou en provenance de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse et de l'Italie la somme de 2.475.000 fr. La fonction de transporteur international est donc une fonction bien rémunérée. Les profits qu'elle assure permettent d'amortir le capital engagé dans l'établissement des voies proprement nationales. L'intensité du trafic oblige à des améliorations, à des perfectionnements dont profitent voyageurs et marchandises et que ne justifierait pas toujours le seul intérêt local ou régional. Les facilités que l'on donne ainsi au commerce général viennent souvent en aide aux échanges nationaux. Un débat parlementaire récent, à propos du traité franco-suisse, l'a montré. Les articles variés dont la Confédération helvétique nous confie le transport ne traversent pas notre territoire uniquement en vue de l'exportation. En plus d'un cas, ils constituent l'appoint qui permet de conclure un marché. Sans les tissus à bas prix que produit la Suisse, nos fabricants de soieries, de cotonnades, de bijouterie, d'horlogerie, ne pourraient peut-être pas mener à bien certaines transactions dont ils ont d'ailleurs tout le bénéfice.

Avec un réseau de voies naturelles ou artificielles qui, de toutes les mers européennes, divergent dans la direction de l'isthme central, la France est particulièrement apte au rôle d'intermédiaire. De tout temps, notre pays fut traversé par de grands courants commerciaux. Le voisinage d'Etats industrieux et fortement peuplés nous vaut encore un transit de 750 millions de francs environ [1]. Dans cette somme, la Suisse compte pour trois cinquièmes. Voilà de quoi exciter la convoitise. Nos concurrents belges, allemands, italiens ont tenté, dans la seconde moitié du dernier siècle, de détourner ce fleuve d'or. Les rapporteurs de la commission italienne chargée, en 1863, d'étudier les conséquences probables du percement du Gothard concluaient : « Il « faut bien noter que les perspectives les plus favorables à « notre commerce reposent toujours sur le transit que la Suisse, « au moyen du nouveau passage alpin, dirigera sur notre terri- « toire ; ce qu'il est facile de comprendre pour peu que l'on « réfléchisse que cette nation industrieuse, qui, aujourd'hui, ne « reçoit de notre transit que pour 28 millions de marchandises,

[1] En 1902. *Tableau général du commerce et de la navigation*, année 1902, Paris, Imp. nationale, t. Ier.

« en reçoit de la France et de la Confédération germanique pour « au moins 570 millions. Notre principale préoccupation doit « donc être de détacher la plus grande quantité possible de cette « immense masse de marchandises suisses dirigée sur des terri- « toires étrangers aux nôtres ; et cela arrivera tout naturelle- « ment en étudiant sérieusement les moyens de préparer à nos « voisins de plus grandes facilités. »

L'habileté de nos compagnies de chemins de fer nous a conservé une bonne part de nos avantages. Nous avons lutté avec assez de succès contre la concurrence du Gothard pour le transport des voyageurs et des marchandises de prix. Le trajet le plus rapide entre Londres et Milan par le Gothard s'effectue non pas viâ Ostende, par la Belgique, mais au moyen de nos lignes, viâ Boulogne et Laon. Nous continuons d'exporter en grandes quantités les denrées alimentaires, les produits manufacturés de Suisse et d'Italie et de transmettre à nos voisins les matières premières, les denrées coloniales, les produits agricoles dont ils ont besoin. Nous transportons le tiers environ des produits que la Suisse demande au reste du monde, en dehors des pays limitrophes, et la moitié de ceux qu'elle expédie sur les marchés autres que ceux de ses voisins. Marseille a reçu 128.000 tonnes de céréales, en 1891, à destination de la Suisse, et 176.000 tonnes, en 1902, l'emportant encore sur Gênes, pour cet article, de 18.000 tonnes[1]. Le transit total de notre grand port méditerranéen est passé de 37.702 tonnes, en 1877, à 205.634, en 1901. Mais les progrès de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, de l'Italie, nous obligent, il est vrai, de reconnaître que nos rivaux ont su conquérir une large part du trafic international. Pour la période décennale 1831-1840,

---

[1] Voir : *Simplon et Faucille. Rôle économique d'une nouvelle ligne internationale*, par Louis Laffitte, Paris, *Génie civil*, t. XLIII, 1903 ;

Le percement du Simplon et la question des voies françaises d'accès. (*Bulletin de la Mutuelle Transports*, décembre 1902) ;

Le percement du Simplon. Signification économique de la meilleure voie française d'accès au point de vue du transit (*ibid.*, mars 1903), du même.

Nous sommes portés à exagérer le mérite des étrangers et à méconnaître celui de nos propres efforts. On attribue fréquemment à la ligne concurrente d'Ostende, pour les services anglo-suisses, une importance qu'elle n'a pas. Sans doute, grâce à l'établissement de services particulièrement confortables et en s'aidant d'une publicité fort coûteuse, la route d'Ostende a pu attirer, pendant quelques années, une clientèle assez importante, mais elle n'a pu la retenir dès que les lignes concurrentes ont offert des avantages comparables. Pour les voyages, dits de société, effectués entre Londres et la Suisse, la route belge était suivie, en 1898, par 7.149 excursionnistes, les diverses routes françaises (Est, P.-L.-M.) par 7.833 seulement. En 1902, la route belge ne reçoit plus que 4.521 de ces voyageurs, alors que les routes françaises en prennent 17.685 (11.677, par l'Est, 6.008 par le P.-L.-M.) Dans l'espace de cinq ans, la clientèle de la route d'Ostende diminue de 42 %, et celle de l'Est augmente de 172 %.

Voir *Journal des transports*, 30 janvier 1904, p. 57.

le transit belge atteignait 24 millions de francs environ. Il s'est élevé, en 1900, à un milliard 275 millions ! La même année, notre transit ne représentait que 55 % de cette somme. Le transit belgo-italien était de 1 million et demi en 1865, de 70 millions en 1900. Le transit hollandais est passé de 4.687.090 tonnes, en 1897, à 5.949.000 tonnes en 1901, le transit allemand de 2.257.000 tonnes, en 1897, à 2.509.000 tonnes, en 1900. En poids, le transit français représente 12,17 % seulement du transit hollandais, 28,86 % du transit allemand. Le transit italo-suisse était de 28.500.000 francs, en 1862, et de 85.600.000 francs en 1901. L'insuffisance de notre organisation commerciale est pour beaucoup dans ces progrès. Transit et trafic intérieur sont victimes des mêmes erreurs.

Les grands courants de transit français sont ceux qui relient les ports de la mer du Nord, de la Manche et de la Méditerranée, ou les stations de la frontière belge, à la Suisse et à l'Italie. Leur rôle principal est d'assurer les échanges de l'Angleterre et de la Belgique avec la Confédération helvétique, la péninsule italique ou l'approvisionnement de la Suisse. Le transit entre la Confédération et le Nord-Ouest ou la Méditerranée emprunte de préférence les voies de notre pays; par contre, les échanges de la Suisse et de l'Italie avec l'Amérique ne trouvent pas en France des conditions aussi favorables. Il n'y a pas en France de transit central. Isolés de leur zone de drainage, nos ports de l'Atlantique ont été désertés par le courant commercial qui les alimentait jadis. Bien qu'ils soient les mieux situés pour servir de trait d'union entre le Nouveau-Monde et l'Ancien, leur rôle d'intermédiaire est insignifiant. Le mouvement total de transit, en 1901, s'est élevé à 13.000 tonnes pour Saint-Nazaire et Bordeaux ; il atteignait 75.000 tonnes pour Dunkerque, Boulogne, Dieppe, Le Havre, 260.000 tonnes pour Cette et Marseille. Trop rapprochés des concurrents établis aux bouches de l'Escaut, du Rhin, de la Weser et de l'Elbe, nos ports du Nord et du Nord-Ouest n'ont pu suppléer Saint-Nazaire et Nantes, pour l'importation des articles en provenance des Etats-Unis et devenir les places d'étape du transit d'Amérique. Anvers, Rotterdam, Brême, Hambourg pourvus de tous les organes qui aspirent et concentrent le fret accomplissent la mission économique dévolue à nos cités de l'Océan. Par leur intermédiaire, cotons, pétroles, bois, céréales, tabacs, peaux, graisses et tous les articles du commerce transatlantique parviennent à l'Europe centrale. Il semble qu'ils aient dépossédé la France des avantages si souvent célébrés de sa situation géographique. Nous les avons

puissamment aidés dans leur tâche en laissant à l'abandon la voie qui est plus que toute autre la route d'Amérique : la voie de la Loire, et c'est nous qu'il faut, en définitive, accuser si, la part totale du continent américain dans le commerce de la Suisse étant de 288.000 tonnes, notre transit avec le Nouveau-Monde n'atteint que 50.000 tonnes.

C. — L'isolement des transporteurs.

Un moyen s'offrait pour ranimer notre circulation intérieure et permettre aux régions dépourvues de transports à bon marché d'en ressentir indirectement les bienfaits : souder l'un à l'autre les réseaux ferré et navigable, assurer leur collaboration au moyen de gares de transbordement. Mais la coopération des deux transporteurs n'est pas encore entrée dans le domaine des faits. Un rapport sur l'état de nos chemins de fer adressé, en 1902, au président de la République par le ministre des Travaux publics, M. Pierre Baudin, le constate et donne, à ce sujet, des indications suggestives : « Les chemins de fer, jusqu'à présent, soutenus dans cette attitude par les pouvoirs publics, ont pris volontiers l'habitude de considérer leur avantage d'une manière un peu trop exclusive et ils n'ont jamais cherché, pour l'utilité commune, à se relier aux autres moyens de transport et notamment aux voies d'eau... Bien loin même de tendre à s'y rattacher, ils se sont efforcés de leur faire concurrence et de leur enlever le trafic par tous les moyens en leur pouvoir. Entre les voies de fer et les voies d'eau il existe aujourd'hui une séparation profonde, et il est extrêmement rare qu'une marchandise emprunte un parcours mixte; alors que dans toute la France plus de 32 millions de tonnes circulent sur les voies navigables et plus de 114 millions sur les chemins de fer, le tonnage de transbordement reste tout à fait insignifiant [1]. » Et cependant, on ne saurait le contester, voies navigables et voies ferrées peuvent échanger des marchandises qui, sans leur assistance réciproque, resteraient inutilisées ou ne trouveraient qu'un débouché restreint. Il est devenu oiseux de montrer la nécessité de l'entente. La voie navigable accroît avec une facilité sans égale la portée de la ligne ferrée. Elle permet de prolonger à peu de frais un parcours auquel les dépenses d'exploitation imposent une infranchissable limite. A son tour, le chemin de fer compense l'infériorité de la route fluviale. Il véhicule vers les régions dépourvues de rivières ou inaccessibles aux canaux des

[1] *Journal officiel*, 17 février 1902, p. 1145.

produits dont la batellerie a préalablement augmenté la valeur. Marché de dupe, dira-t-on, et qui prive le réseau ferré des recettes correspondant aux transports qu'il remet à son concurrent. Politique à courte vue, doit-on répondre, celle dont le principal souci est de servir un dividende aux actionnaires, qui méconnaît l'heureuse influence des transports à bon marché sur la vie nationale et pousse, en certains cas, les compagnies à refuser un transport plutôt que de le partager avec la voie navigable[1] ; politique néfaste aux intérêts généraux du pays, qui prive notre commerce des combinaisons au moyen desquelles l'Allemagne étend jusqu'au cœur de l'Europe son empire économique[2]. « N'existe-t-il en réalité dans notre pays, disait « Krantz en 1874, que les compagnies de chemins de fer et le « Trésor ? N'y a-t-il pas un grand intérêt qui domine tous les « autres ? Celui de la nation qui a créé les voies de transport « pour son usage et ne trouve pas qu'elle en tire des services « suffisants[3] ? »

D. — La servitude de notre commerce maritime.

Rien ne révèle mieux l'insuffisance de notre outillage que la condition de notre commerce maritime. Ce n'est plus de faiblesse, c'est de servitude économique qu'il s'agit ici. Elle apparaît dans la part énorme que les étrangers prennent à notre trafic. Il ressort des statistiques publiées par l'administration des douanes qu'en 1901, sur les 40.400.000 tonnes ayant alimenté notre commerce extérieur, 24.190.000 tonnes (59,84 %) ont emprunté la voie maritime. Dans ce dernier nombre, les navires français comptent pour 7.819.000 tonnes (32,33 %), ceux des pays de provenance et de destination pour 10.180.000 tonnes (42,07 %) et les pavillons tiers pour 6.190.000 tonnes (25,60 %). Le tonnage véhiculé par l'ensemble des navires étrangers atteint 16.370.000 tonnes, soit 67,67 % de notre commerce maritime ou les deux cinquièmes de notre commerce total ! En admettant qu'il soit difficile de ressaisir les avantages conquis par le pavillon des pays de provenance ou de destination, nous devrions, semble-t-il, réduire insensiblement la part du pavillon tiers. Celui-ci couvre des navires que seule la concurrence amène dans nos ports. Or, le document officiel le montre, l'augmentation du nombre de ces

---

[1] Paul Léon, ouvr. cité, p. 103 et suiv. *Le raccordement du réseau ferré et du réseau navigable.*

[2] Voir : *L'organisation commerciale de notre réseau de voies navigables. Bulletin de la Mutuelle Transports*, 1901, par Louis Laffitte et *Office des Transports*, I, 1901, n° 3.

[3] *Journal officiel*, séance du 13 juin 1874, p. 233.

NOTRE SERVITUDE MARITIME

Part comparée des pavillons français et étranger dans le commerce de la France

Leur progrès respectif de 1890 à 1902

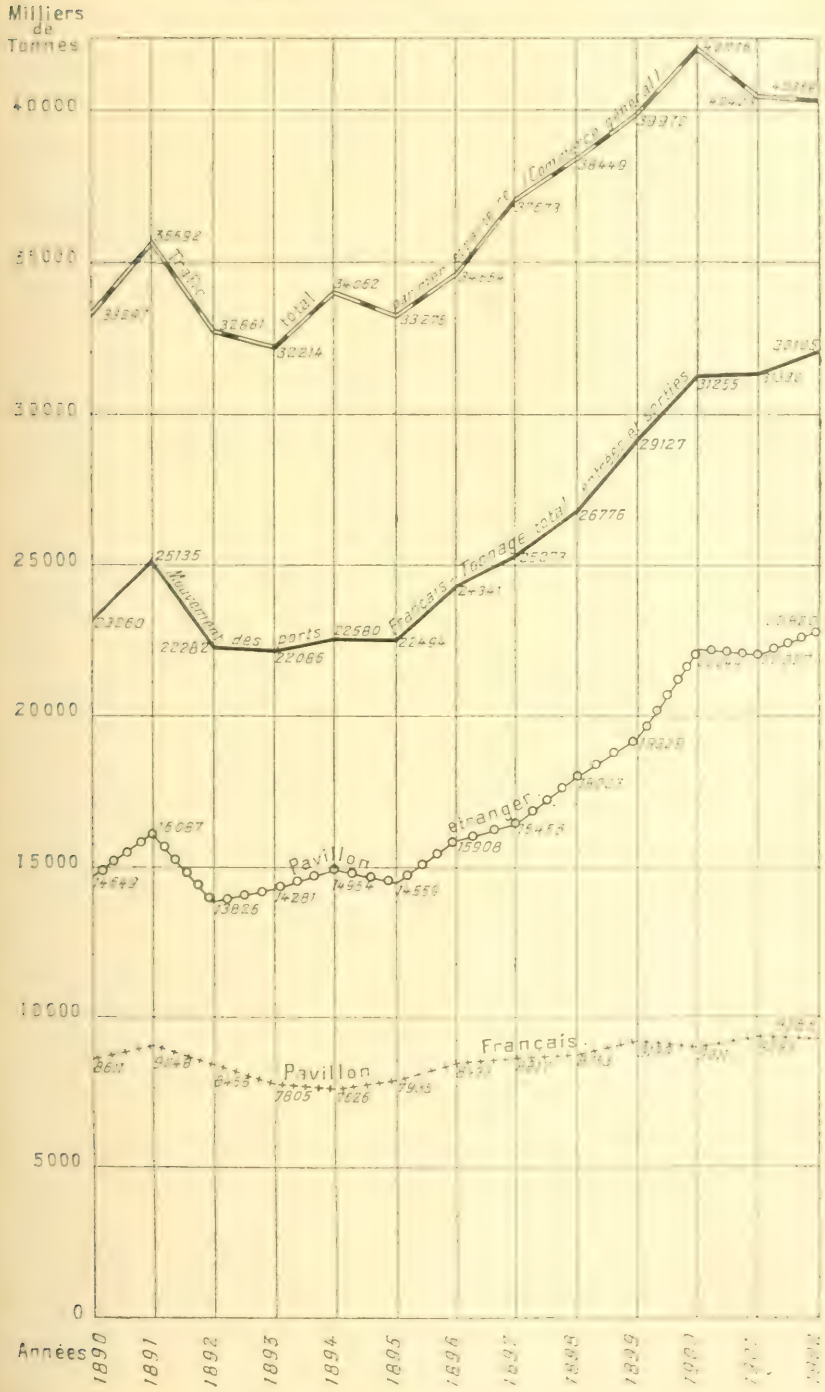

navires est constante. Leur part s'est élevée de 9,29 %, en 1900, à 11,18 %, en 1901. De ce fait, nous payons annuellement aux armateurs étrangers un lourd tribut. La moyenne des sommes versées aux Compagnies de navigation concurrentes des nôtres, en 1901, pour le transport de nos marchandises d'importation et d'exportation, atteignit près de 660.000 francs par jour. La location des navires étrangers nous a coûté, en 1901, 240.722.000 francs. Encore l'extraordinaire baisse des frets qui a marqué l'année 1901 s'est-elle traduite par une économie notable. En 1900, nous avions payé, pour le transport de 16.651.000 tonnes, 800.000 francs par jour, ou en fin de compte, 300 millions de francs[1]. Dix-huit années d'un pareil régime nous coûteraient autant que la rançon de 1870 !

Il semble que nos ports aient été aménagés pour les marines étrangères. En 1901, le tonnage total des navires venus à nos quais avec un chargement atteignait 18.200.000 tonnes sur lesquelles 13.405.000, soit 72 %, appartenaient au pavillon étranger. Le tonnage total des sorties s'élevait à 13.130.000 tonnes dont 8.629.000 tonnes, ou 65,71 %, sous les couleurs de nos concurrents. Dans aucun port français le pavillon national ne l'emporte sur le pavillon étranger, pour les entrées, cette année-là; il ne l'égale même pas. A la sortie, le pavillon étranger le cède au nôtre de quelques centaines de tonnes, à Rouen, Nantes, Saint-Nazaire, Cette. En revanche, dans le mouvement de ports comme Boulogne, Cherbourg, la proportion des navires français chargés est simplement dérisoire.

Le commerce étranger s'enrichit ainsi du fruit de notre travail. Non seulement nous lui confions le transport de marchandises qu'il vient recueillir chez nous, mais nous allons, par mer ou par voie ferrée, les remettre, hors de nos frontières, à ses agents. Les navires qui, après avoir quitté Anvers, font escale sur nos côtes ajoutent un appoint de produits français à des cargaisons qui en contiennent déjà. On a signalé, depuis longtemps et à mainte reprise, le rôle que le grand port belge joue dans nos échanges. Comme Rotterdam dont les navires desservent régulièrement Boulogne, comme Hambourg et Brême qui envoient leurs steamers colossaux prendre à Boulogne, au Havre, à Cherbourg voyageurs ou marchandises, Anvers a l'avantage d'être placé plus haut en latitude que nos ports, d'être mieux pourvu qu'eux de fret, grâce au drainage intense qu'opèrent voies navigables et chemins de fer[2]. Cette place peut offrir à notre

---

[1] *Tableau général du commerce et de la navigation*, années 1900-1901

[2] D'après l'*Allgemeine Schiffahrts Zeitung* du 23 avril 1904, la part du pavillon allemand dans le commerce du Havre est passée de 245 navires jaugeant 483.101 t.,

commerce les services empressés de nombreuses lignes régulières, et des taux de fret extrêmement bas pour les marchandises prises par surcroît. Les rapports de notre consul général à Anvers évaluent à 130 ou 140 millions de francs les marchandises françaises qui transitent par cette place.

D'après les statistiques belges, le transit français par la Belgique est passé de 170 millions, en 1864, à 367 millions en 1899. Il s'est accru de 116 %, tandis que nos exportations directes sur les pays d'outre-mer ont augmenté de 31 % seulement et nos exportations totales sur les pays étrangers directement ou par transit de 46 %[1].

On a proposé, pour atténuer le mal, de créer des lignes françaises dont le port d'attache effectif serait en Angleterre ou en Allemagne, avec port d'attache nominal, quoique de simple escale, en France. Nous ferions la cueillette à notre tour. La Compagnie espagnole « *Larrinaga* » de Liverpool à Manille serait un exemple de ce qu'il aurait fallu tenter dans ce sens[2]. Nous ne pensons pas que ce remède soit applicable à notre cas. C'est surtout en matière de concurrence maritime que les pertes de temps sont irréparables et nous ne pouvons songer à déposséder le commerce allemand des avantages qu'il a conquis aux bouches de l'Escaut. Accusons-nous encore de faiblesse. En 1880, nos Compagnies de navigation auraient consenti, par contrat, à ne pas concurrencer à Anvers leurs rivales de Germanie, à condition que celles-ci ne vinssent pas gêner, chez nous, les opérations de notre pavillon. Les événements nous ont montré le danger des concessions de ce genre. Abdiquer la lutte, c'est souvent, en matière économique, attirer la défaite et se préparer à la subir. Nos concurrents sont maîtres chez nous et nous ne pouvons rien chez eux.

Nous devons néanmoins organiser la défense de notre propre marché. Les ports étrangers attirent notre fret; les navires étrangers le transportent. Les éléments constitutifs d'un commerce maritime national ne nous manquent donc

---

en 1902, à 289 navires jaugeant 538.942 tonnes, en 1903. Cet accroissement est dû aux escales de trois lignes régulières qui desservent désormais le Havre :

1° Ligne de la *Hamburg-Amerika Linie* (Le Havre-La Corogne-La Havane-La Vera-Cruz-Tampico, d'où retour au Havre et à Hambourg);

2° Ligne de la *Deutsche-Levante-Linie* (Le Havre-Malte-le Pirée-Symrne-Constantinople) ;

3° Ligne de la Compagnie *Argo* de Brême en Italie (Le Havre-Porto-Lisbonne-Gênes-Livourne-Naples-Palerme-Messine-Catane, etc...).

[1] *Exposition de* 1900. *Rapports du jury international. Introduction générale.* Tome V. Annexe, n° 17, p. 572.

[2] M. Mauzaise, *Société d'Economie politique nationale* (*Bulletin mensuel*, t. IV, 1901, p. 44).

pas, mais ils sont dispersés ou inutilisés. Ici apparaît encore la nécessité de grouper les énergies du pays, de concentrer nos efforts. Faisons en sorte que nos marchandises aillent de préférence à notre pavillon. On peut souhaiter que « pas une tonne de la marchandise nationale ne soit perdue pour nos ports[1] ». C'est là un idéal que la concurrence rend inaccessible, mais il nous appartient de recueillir soigneusement et avec méthode l'aliment des lignes régulières, le fret de toute catégorie : le fret lourd et le fret riche. Sachons aussi attirer le « fret humain » dont le transport compte pour une large part dans les recettes des compagnies étrangères et dans le mouvement de Hambourg et de Gênes[2]. Nous avons du fret riche en abondance. C'est le rôle de notre marché d'en fournir à toutes les marines du monde ! Le fret lourd, le seul propre à former le

---

[1] Abel Durand, ouvrage cité, p. 45.

[2] Les Compagnies allemandes de navigation occupent le premier rang parmi les compagnies qui effectuent le transport des voyageurs entre l'Europe et l'Amérique. En 1903, le port de New-York a reçu 804.796 passagers. Leur répartition par compagnie met en évidence la supériorité de nos voisins.

Lignes de l'Atlantique Nord	Passagers de cabine	Passagers d'entrepont
Norddeutscher Lloyd	32.284	89.503
Hamburg Amerika Linie	22.795	94.125
White Star Line	22.418	45.705
Red Star Line	8.966	54.726
Compagnie générale transatlantique	11.502	51.454
Cunard Line	18.448	36.716
Haland Amerika	8.470	36.761
American Line	10.560	16.081
Scandinav American	2.671	14.642
Anchor Line	8.829	11.921
Allan State Line	1.934	1.686
Atlantic transport	3.621	6

Lignes de la Méditerranée	Passagers de cabine	Passagers d'entrepont
Norddeutscher Lloyd	3.847	29.576
La Veloce	797	31.148
Navigazione generale	1.171	27.611
Anchor Line	104	26.643
Cyprien Fabre	194	25.124
Hamburg Amerika Linie	1.170	20.333
Prince Line	94	16.519
Compagnia transatlantica	400	5.654
Cunard Line	74	241
Ligne portugaise	53	1.084
Lignes diverses	587	9.099

Toutes les causes de développement des grands ports allemands, hollandais, belges, ont été analysées avec un soin extrême par M. le Dr Kurt Wiedenfeld (*Die nordwesteuropäischen Welthäfen in ihrer Verkehrs und Handelsbedeutung.* Berlin, 1903).

fond des chargements, gît dans notre sol en masses inépuisables. Mais les facilités avec lesquelles les transporteurs étrangers véhiculent nos ventes nous en ont fait négliger l'exploitation. Maintenant, nous voyons l'étendue de notre faute. Pour nous affranchir, nous devons songer moins à détourner les marchandises étrangères qu'à mettre en œuvre, au moyen de transports économiques, toutes nos richesses dormantes et rattacher ainsi plus étroitement, par les liens de l'industrie et du commerce, nos places maritimes à leur zone d'influence. N'est-ce pas de la sorte qu'ont procédé nos rivaux? Hambourg, qui nous apparaît aujourd'hui comme un modèle de port bien aménagé, richement pourvu de fret et commodément desservi, est parvenu au premier rang des ports continentaux grâce au labeur des cités, des provinces, des Etats qui se partagent sa zone d'influence. Ses progrès sont récents. Ils ont été rapides du jour où le développement et l'amélioration du réseau de voies de communication qui dessert son hinterland lui ont permis de participer plus largement à la vie économique de l'Empire et de lier, à tout jamais, ses destinées à celle d'une nation en plein essor. Mais, il y a une quinzaine d'années, on pouvait dire que Hambourg manquait de fret de sortie [1].

On répondra qu'il n'est point besoin de nouvelles voies navigables pour accroître la prospérité d'un port et accumuler les marchandises sur ses quais. Sans doute, il est aisé de créer à l'aide de tarifs des zones d'influence ou de les agrandir; mais quelle stabilité présentent les combinaisons de ce genre? Bien imprudentes sont les cités maritimes qui se fient à ces dispositions passagères. La concurrence détruit souvent ce qu'elle a d'abord créé. L'expérience a vite raison des calculs devant lesquels les lignes de faîte semblent s'effacer et qui étendent démesurément la zone de rayonnement d'un centre commercial ou la portée d'une voie. On ne peut méconnaître indéfiniment le principe d'économie qui préside aux destinées du commerce. Vers l'année 1860, le développement des chemins de fer a compromis, un instant, l'existence des ports maritimes en rivière. Les ports de haute mer reliés à l'arrière-pays par des services rapides apparurent comme les ports de l'avenir [2]. Peu d'années se passèrent. L'erreur

---

[1] « Brême et Hambourg manquent de fret de sortie; les navires, en général, par-« tent sur lest et doivent drainer le fret dans les ports étrangers et, le plus souvent, « se rendre dans les ports charbonniers de la Grande-Bretagne pour recevoir des car-« gaisons complètes de charbon. » (*Annales des Travaux publics de Belgique*, 1888, t. XLVI, p. 97.)

[2] Voir : *Avenir du commerce et des ports français*, par O. Le Roy de Kéraniou, Paris, 1857.

fut bientôt évidente. Le transport des voyageurs, de la malle, des articles manufacturés, exige la rapidité ; celui des marchandises lourdes, encombrantes, destinées à la transformation ou à la consommation doit surtout viser au bon marché. La faveur revint aux antiques places de commerce assises, loin dans les terres, au fond des embouchures, là où l'effort des marées expire au contact des fleuves, où le commerce maritime et le commerce fluvial s'assistent et se complètent.

On a rajeuni, dans ces derniers temps, et avec raison, l'ancienne conception des bassins économiques. Les plus riches, les plus sûrs éléments de prospérité d'un port maritime sont, en effet, ceux de son voisinage immédiat, ceux que renferment les pays auxquels le rattachent des intérêts communs et qui vivent d'une existence solidaire de la sienne. Si les ports que dessert un vaste réseau navigable sont les plus florissants, c'est qu'entre eux et les cités établies sur les artères dont ils marquent les issues existent des relations séculaires que la batellerie perpétue, fortifie et qui assurent l'avenir. Ils offrent toute facilité pour la concentration et la dispersion des produits industriels et deviennent la gare de marchandises, l'atelier de transformation par excellence, où se résume l'activité de leur champ de drainage. Le premier devoir des transporteurs leurs auxiliaires est de faciliter la mise en valeur des régions directement soumises à l'influence des places maritimes qu'ils desservent. Ces régions constituent, en quelque sorte, leur province économique. Elles sollicitent leurs efforts et doivent, avant toutes les autres, retenir leur attention. Les luttes qu'ils engagent parfois pour conquérir, en dépit d'obstacles géographiques, un trafic éloigné vaut au pays moins de profits durables que le labeur méthodique et précis d'une œuvre plus locale. On a exagéré le rôle des grandes lignes ferrées comme voies de transit transcontinentales. L'extension du commerce maritime tend à le réduire beaucoup. A tout prendre, leur mission est moins de favoriser la circulation d'une mer à l'autre que de multiplier les relations et les échanges entre les pays qu'elles traversent. Nous avons montré ailleurs que telle était surtout la fonction du Gothard [1]. Si nous insistons sur ce point, c'est afin de prouver que la cause principale de la situation présente est beaucoup plus en nous que hors de nous. Le ralentissement du mouvement de Marseille ne vient pas, comme on le répète, de la concurrence de Gênes, non plus que l'accroissement du port italien ne résulte d'un détournement de trafic au préjudice de notre

[1] Voir *Moniteur officiel du Commerce*, 19 mars 1903 : Le percement du Simplon et la question des voies françaises d'accès.

grande place méditerranéenne. La stagnation du commerce marseillais s'explique par l'insuffisance de son rayonnement et la médiocrité des moyens dont il dispose pour communiquer avec l'arrière-pays. La prospérité de Gênes est étroitement liée à l'essor industriel de l'Italie du Nord. Elle en est à la fois la cause et l'effet.

Nul mode de transport n'est plus apte que la batellerie à ce camionnage local sans lequel ne peut s'effectuer la mise en valeur complète du sol et du sous-sol. M. Colson le prouve en montrant que l'extrême mobilité du chaland est une de ses principales raisons d'être[1]. Le développement des transports économiques doit donc nous fournir les moyens de remédier à la condition de notre commerce extérieur. « Nos voies navigables, disait Krantz il y a vingt ans, en permettant de longs transports à très bas prix, au travers de notre territoire, approvisionneront nos ports de mer de produits qui n'y arrivent guère aujourd'hui et qui peuvent cependant fournir un utile appoint de chargement pour nos navires. Nos plâtres de Paris, nos pierres de taille si abondantes et si variées, nos chaux du Teil et autres, nos ciments de Boulogne, de Vassy et de Grenoble, nos bois des Vosges et des Landes, nos ardoises d'Angers et des Ardennes, et nombre d'autres produits dont l'énumération serait trop longue, sont recherchés partout et remplaceront très avantageusement le lest avec lequel trop souvent nos navires complètent leur chargement. On pourra ainsi, à l'aide des canaux, amoindrir, sinon faire complètement disparaître, une des causes d'infériorité contre lesquelles lutte notre marine marchande, à savoir : le manque de fret au départ. »

Louis Lavelle.

Professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Nantes.

[1] *Transports et tarifs*, p. 140.

LES DROITS DE DOUANE ET D'OCTROI DE MER

DANS LES COLONIES FRANÇAISES

En 1903 et 1904[1]

Il nous reste encore, en ce qui concerne les taxes douanières perçues à l'entrée dans nos colonies, à envisager plus particulièrement la question des droits sur les sucres importés, qui intéresse simultanément les deux groupes de nos possessions, et dont nous avions réservé l'examen.

Un décret du 21 août 1903 a rendu applicables aux colonies françaises les dispositions de celui du 28 mai précédent, qui a promulgué en France la convention de Bruxelles du 5 mars 1902 relative au régime des sucres. On sait que cette convention, conclue entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède, a supprimé toutes les primes directes ou indirectes, qui favorisaient la production sucrière des pays contractants, et a limité, à l'entrée de chacun d'eux, la surtaxe douanière au chiffre maximum de 6 francs les 100 kilos pour le sucre raffiné ou assimilable au raffiné, et de 5 fr. 50 pour les autres, sans préjudice des droits compensateurs sur les sucres provenant de pays qui accorderaient des primes. L'article 11 de la convention de Bruxelles ayant déclaré qu'elle serait applicable aux colonies des nations signataires, sauf les réserves stipulées en faveur des possessions britanniques et néerlandaises, il y avait lieu de modifier les droits de douane à l'entrée dans nos colonies pour les mettre d'accord avec les dispositions de l'acte international. Au moment de procéder à cette réforme, il fallut, en précisant certaines subdivisions de la classification que nous avons déjà donnée[2], distinguer entre elles nos différentes possessions au point de vue du régime douanier à l'importation sur les sucres. Nos colonies du premier groupe se répartissaient à cette époque en deux classes.

D'une part, celles où le tarif douanier métropolitain sur les sucres n'avait pas été remplacé par un tarif spécial, divisées elles-mêmes en pays à la fois producteurs et exportateurs de sucre (Mayotte et Comores, Réunion, Guadeloupe), et en pays non producteurs (Gabon, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie), ou ne produisant que de petites quantités pour la consommation locale (Madagascar); et pour lesquelles aucune autre mesure n'était à prendre que la promulgation de

---

[1] Voir la première partie de cette étude : *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1904.

[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1904.

l'article 2 de la loi du 28 janvier 1903, abaissant à 6 francs et 5 fr. 50 les surtaxes à l'importation en France, et applicable *ipso facto* aux colonies de cette première classe. (Toutefois, un tarif spécial de 2 fr. 50 les 100 kilos avait été établi sur les sucres en poudre, à la Nouvelle-Calédonie, par décret du 16 janvier 1901 ; ce tarif, qui n'est pas contraire à la convention, est resté en vigueur.)

D'autre part, les colonies où le tarif douanier métropolitain sur les sucres avait été modifié par des décrets en forme de règlement d'administration publique, comprenant deux pays producteurs et exportateurs de sucre : l'Indo-Chine, où deux décrets des 29 novembre 1892 et 29 décembre 1898 prohibaient l'importation des sucres étrangers, excepté celle du sucre noir dit galette chinoise, frappé d'un droit de 8 francs les 100 kilos ; et la Martinique, où un décret du 29 novembre 1892 les prohibait, avec faculté d'admission dans les entrepôts. La revision de ces actes fit l'objet de deux décrets du 21 août dernier ; mais, un amendement de détail ayant dû y être apporté ultérieurement, deux nouveaux décrets furent signés le 19 octobre 1903 et sont actuellement en vigueur. Ils appliquent les droits de 6 francs et de 5 fr. 50 aux sucres provenant des pays soumis à la convention du 5 mars 1902, et maintiennent le régime antérieur pour les autres sucres.

Quant à nos possessions du second groupe, dont aucune n'est productrice de sucre, on ne s'inquiéta ni de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Moyen-Congo (avec ses annexes de l'Oubangui-Chari et du Tchad), où, par suite de conventions internationales antérieures, il n'y a aucune taxe différentielle à l'importation ; ni de l'Inde, de la Sénégambie-Niger et de la Côte des Somalis, où, pour des raisons de fait, il n'existe pas de droits de douane à l'entrée. Restaient donc le Sénégal, la Guinée et Tahiti. Au Sénégal, les sucres originaires de pays autres que la France et les colonies françaises acquittent le droit de 7 % *ad valorem*, et en Guinée, les sucres provenant de pays étrangers dont ils ne sont pas originaires sont soumis à celui de 3 fr. 60 par 100 kilos ; ces droits étant inférieurs aux limites de 6 francs et 5 fr. 50 les 100 kilos, il n'y avait pas à les modifier. La seule colonie dont il restât à s'occuper était Tahiti, où les décrets des 9 mai 1892 et 10 mars 1897, pris en vertu de la loi du 7 mai 1881, frappaient les sucres étrangers raffinés 25 francs les 100 kilos, et les sucres bruts 30 francs. Deux décrets, de même date que ceux de l'Indo-Chine et de la Martinique, furent alors rendus pour l'exécution de la convention de Bruxelles ; celui du 19 octobre 1903, actuellement en

vigueur, dispose que les sucres, provenant des pays soumis à la convention, ne seront taxés que 6 francs et 5 fr. 50, les autres sucres restant soumis au régime antérieur, à l'exception toutefois de ceux provenant de pays où l'existence de primes a été constatée par la commission permanente de Bruxelles et qui seront frappés, les raffinés 56 francs les 100 kilos, et les bruts 55 fr. 50, soit 6 francs et 5 fr. 50 augmentés d'un droit compensateur de 50 francs, ladite commission ayant admis provisoirement comme minima des droits compensateurs les chiffres adoptés par les Etats-Unis, dont le plus élevé est la taxe additionnelle de 50 francs, à laquelle cette dernière nation soumet les sucres primés de la République Argentine. Cette question des droits compensateurs sur les sucres originaires des pays qui accorderaient des primes semble d'ailleurs devoir être prise en considération pour toutes nos colonies, et fera sans doute ultérieurement l'objet d'une réglementation spéciale.

Nous parlerons plus loin des droits à l'entrée en France sur les sucres coloniaux.

Ajoutons enfin que nous ne saurions étudier ici les conséquences de la convention de Bruxelles, au point de vue du développement économique de nos colonies; il nous suffira de dire qu'elle n'est pas étrangère à la crise qui sévit actuellement sur les sucres à la Réunion, à la Martinique, et d'une façon particulièrement intense à la Guadeloupe.

Après l'examen des droits de douane à l'importation, il convient de passer à celui des droits à l'exportation. On sait que ces derniers n'existent plus en France. Le tableau B, annexé à la loi du 11 janvier 1892, exempte de tout droit de douane à la sortie les marchandises, à l'exception de deux seuls articles, qui sont prohibés : les chiens de forte race et les contrefaçons de librairie. Il n'en est pas de même aux colonies.

Ainsi que nous l'avons dit au début de cette étude[1], il y a dans quelques-unes d'entre elles (Indo-Chine, Réunion, Antilles, Guyane) des droits de sortie représentatifs de l'impôt foncier, qui trouvent leur origine dans ceux perçus à la Guadeloupe, au début du siècle dernier, en remplacement de la capitation sur les nègres employés à la culture. Ces droits, qu'un arrêt du Conseil d'Etat du 4 janvier 1878 a classés parmi les contributions indirectes, n'ont aucun caractère douanier. Ils sont, comme les taxes de consommation, établis d'après les règles prévues pour les contributions autres que les droits de douane[2].

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1904.

[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars 1904 : Les Impôts dans les colonies françaises en 1903 et 1904.

A la Réunion, un décret du 16 janvier 1903 a rejeté une délibération du Conseil général, tendant à supprimer les droits de sortie, ainsi que les impôts directs, et à y substituer des taxes sur les étrangers et des droits de consommation. A la Guadeloupe, un projet de modification des droits de sortie, représentatifs de l'impôt foncier, vient d'être approuvé.

Mais dans certaines de nos possessions (Indo-Chine, Gabon, Madagascar), des décrets en forme de règlement d'administration publique ont été rendus en matière d'exportation, par application de la loi du 11 janvier 1892, suivant la même procédure que celle en vigueur pour déterminer le tarif spécial d'exception sur les marchandises importées.

C'est ainsi qu'en Indo-Chine un décret du 29 décembre 1898 avait fixé le tarif des droits de douane à percevoir, au profit du budget général de la colonie, sur les produits exportés à destination des pays étrangers. Cet acte prévoyait un droit de sortie de 3 % sur les monnaies d'argent, qui a été supprimé par un décret du 3 juin 1903. Rappelons qu'un autre décret de même date que ce dernier a prohibé l'importation des monnaies d'argent étrangères en Indo-Chine [1]. Ces deux mesures simultanées ont été prises à la suite de la crise monétaire résultant de la baisse continue de l'argent. Elles ont eu pour objet d'éliminer autant que possible de notre grande possession la circulation des piastres mexicaines, pour la remplacer par une circulation de piastres françaises, en vue de faciliter la stabilisation du cours de la piastre, et de rétablir dans la vie économique l'équilibre jusqu'alors sans cesse détruit. D'autre part, le Conseil d'Etat vient d'approuver une nouvelle modification, sanctionnée le 15 mai 1904 par le Président de la République, au décret précité du 29 décembre 1898, complété le 11 juillet 1902, en diminuant les droits de sortie presque prohibitifs sur les bois, dans le but d'ouvrir les marchés étrangers d'Extrême-Orient au commerce des bois indo-chinois. Enfin, un projet d'augmentation du droit de sortie sur la cannelle paraît être actuellement à l'étude.

Au Gabon, un décret en forme de règlement d'administration publique du 31 décembre 1903 établit des droits de sortie identiques à ceux dont le protocole de Lisbonne du 8 avril 1892, prorogé sans changement sur ce point par l'accord du 10 mai 1902, frappe les produits exportés du bassin occidental du Congo : 10 % sur l'ivoire et le caoutchouc, 5 % sur les arachides, cafés, copal rouge, copal blanc, huile de palme, noix palmiste et sésame. Ces droits, atteignant les produits même

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1904.

à destination de la France ou des colonies françaises, ne présentent pas un caractère différentiel comme en Indo-Chine. Ils ont été considérés, néanmoins, en ce qui concerne le Gabon, comme intéressant les relations commerciales de la colonie. En effet leur établissement, ainsi que la diminution des droits de douane à l'importation sur les tabacs en feuilles et les fusils à silex [1], et la suppression ou la réduction par arrêté local du 20 février 1904 de certaines taxes de consommation constituent un ensemble de réformes, dont le but est de rapprocher autant que possible le régime douanier du Gabon de celui de la partie française du bassin conventionnel du Congo, la différence des deux régimes ayant provoqué des embarras dans le commerce et des troubles chez les indigènes.

Enfin, à Madagascar, un simple décret du Président de la République du 19 février 1903 avait interdit l'exportation des vaches et génisses, la sortie de ces animaux, très demandés dans l'Afrique du Sud, à Maurice et à la Réunion, étant préjudiciable à la reproduction et au croît des troupeaux dans la grande île. Mais un arrêt de la Cour d'appel de Tananarive du 5 août 1903, statuant sur un procès, intenté à ce sujet à l'administration des douanes, considéra que la prohibition, ayant pour objet de sauvegarder les intérêts économiques de la colonie, ne pouvait être prononcée que par un décret en forme de règlement d'administration publique, en exécution de la loi du 11 janvier 1892. C'est pourquoi un décret du 19 septembre 1903, rendu dans cette forme, confirma l'interdiction, en la limitant au 31 décembre 1904, pour lui donner son véritable caractère de mesure préservatrice.

De même, à Tahiti, un décret, pris, comme pour les droits à l'importation, le Conseil d'Etat entendu, en exécution de l'article 3 de la loi du 7 mai 1881, avait établi le 12 mars 1899, à la sortie de la nacre, des droits de douane, d'ailleurs toujours en vigueur, en prévoyant que les exportateurs seraient remboursés du montant des droits, sur la production d'un certificat, établi par le service des douanes de la métropole et constatant la déclaration de la nacre pour la consommation, au débarquement dans un port français.

D'autre part, il existe, soit dans certaines des colonies précitées (Guyane, Gabon, Madagascar, Tahiti), soit dans quelques autres (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Côte des Somalis), des prohibitions à l'exportation ou des droits de sortie, institués suivant les règles applicables aux contributions autres que les droits de douane, et présentant tantôt un caractère plutôt

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1904.

fiscal, de même que les droits représentatifs de l'impôt foncier dont il a été question plus haut, sans tenir compte du lieu de destination il en est ainsi au Sénégal, à la Guinée, à la Côte d'Ivoire, à Madagascar, à la Guyane et à Tahiti, tantôt un caractère différentiel à la Côte des Somalis, où les peaux à destination de la France et tous les produits à destination de l'Abyssinie sont exempts. Au Gabon, un décret du 14 avril 1904, rendu sans l'intervention du Conseil d'Etat, a fixé les dimensions au-dessous desquelles les bois d'okoumé et d'acajou ne pourront être exportés de la colonie. A Madagascar, un arrêté du gouverneur général du 24 février 1903 a supprimé les droits de sortie établis par des arrêtés antérieurs, à l'exception toutefois de celui de 15 francs par tête sur les bœufs, l'élevage du bétail étant une des principales richesses du pays. A Tahiti, un arrêté local du 26 novembre 1903 a frappé le coprah, à la sortie des établissements français de l'Océanie, d'une taxe de 10 francs les 1.000 kilos.

Quant aux colonies (Inde, Dahomey, Sénégambie-Niger, Mayotte et Comores, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie) qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes, il n'y existe actuellement aucun droit à l'exportation.

Ajoutons qu'à la Martinique un décret en forme de règlement d'administration publique du 18 février 1904 a abrogé celui du 30 mai 1895, modifié le 14 juin 1901, qui interdisait l'exportation de la monnaie de billon. Cet acte a été rendu en exécution, non pas de la loi douanière du 11 janvier 1892, mais de l'article 6 du sénatus-consulte du 3 mai 1854, qui vise le régime monétaire.

C'est un peu au hasard des circonstances qu'il faut attribuer la grande diversité qu'offrent, dans nos possessions, les droits de sortie ainsi que leur mode d'établissement. Les textes organiques n'ayant pas formellement défini la procédure en cette matière, la jurisprudence paraît encore flottante, comme nous l'avons fait pressentir au début de cette étude [1].

Aux droits de douane on peut rattacher notamment ceux de statistique, de magasinage et d'entrepôt. Ils sont considérés comme des contributions autres que les taxes douanières et, à ce titre, créés et modifiés par les différentes autorités énumérées dans notre précédent article sur les impôts dans les colonies françaises [2]. C'est ainsi qu'un décret en Conseil d'Etat du 11 février 1904, rendu en section des finances, a approuvé une

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1904.

[2] *Quest Dipl. et Col.*, 16 mars 1904 : Les Impôts dans les colonies françaises en 1903 et 1904.

délibération du conseil général de la Guadeloupe modifiant la nomenclature des marchandises reçues en entrepôt dans les magasins particuliers. Toutefois, en Indo-Chine, c'est le décret en forme de règlement d'administration publique du 29 novembre 1892, sur le tarif douanier à l'importation, qui, dans son article 7, avait déterminé le régime de l'entrepôt. Aussi, un décret, pris dans la même forme, a-t-il, le 1er septembre 1903, ajouté le port de Cam-ranh (Annam) à la liste de ceux où les produits étrangers peuvent être admis au bénéfice de l'entrepôt fictif.

Nous avons énoncé les différents changements apportés tant en 1903 qu'au début de 1904 aux tarifs qui frappent dans nos possessions les produits importés ou exportés. Il nous reste à donner quelques indications relativement au mode d'assiette et aux règles de perception des droits de douane.

Dans les colonies du premier groupe, où le tarif métropolitain est applicable en principe, il résulte d'un avis du Conseil d'Etat du 17 janvier 1893 que cette application entraîne *ipso facto* celle de « toutes les règles en vigueur, dans la mère « patrie, qui en déterminent les bases, les exceptions, les tem- « pérements et les échéances ». On sait qu'un arrêt de la Cour de cassation du 27 avril 1894 ayant fait une restriction à cette jurisprudence, en ce qui concerne les pénalités, un décret du 16 février 1895 a rendu applicable à celles de nos possessions soumises au tarif de la loi du 11 janvier 1892 un grand nombre de textes métropolitains sur les peines en matière de douane.

Quant aux colonies du second groupe, il suffira d'envisager celles où il existe de véritables taxes douanières (Sénégal, Guinée, Tahiti); à défaut d'un texte formel sur la procédure à suivre, le mode d'assiette et les règles de perception en sont fixés notamment par les actes mêmes qui, d'après la loi du 7 mai 1881, déterminent les tarifs.

On ne saurait quitter l'étude des droits de douane établis dans les colonies françaises, sans dire un mot de ceux perçus en France sur les marchandises importées de nos colonies. Nous avons vu [1] que la division de nos possessions en deux groupes, selon que le tarif métropolitain y est, en principe, applicable ou non, a sa répercussion sur le régime douanier à l'entrée dans la métropole.

Les produits des colonies du premier groupe, directement importés en France, sont soumis au régime de faveur du tableau E, annexé à la loi du 11 janvier 1892; c'est-à-dire exempts; sans préjudice des prohibitions et restrictions con-

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1904.

çues dans un intérêt d'ordre public, et sauf les denrées secondaires café, cacao, thé, vanille, poivre, etc., frappées de la moitié des droits du tarif minimum, et les sucres et produits sucrés qui font l'objet d'une législation spéciale, commune à nos possessions des deux groupes (nous savons d'ailleurs qu'aucune de celles du second groupe n'est productrice de sucre). La loi du 28 janvier 1903, applicable à partir du 1er septembre de la même année, a abaissé le droit général de consommation, afférent aux sucres indigènes et coloniaux comme aux sucres étrangers, de 60 à 25 francs par 100 kilogrammes de raffiné sur les sucres bruts, et de poids effectif sur les sucres raffinés et assimilés, et de 64 fr. 20 à 26 fr. 75 sur les sucres candis; elle a en outre supprimé les remises pour déchets de fabrication accordées par la loi du 29 juillet 1884 et les lois subséquentes, et fixé au montant effectif des frais de transport les détaxes de distance, allouées aux sucres coloniaux dans la limite des chiffres de 2 fr. 25 et 2 fr. 50 les 100 kilogrammes déterminés par la loi du 7 avril 1897 (en fait, les frais sont supérieurs aux maxima ainsi établis). Un décret du 14 août 1903, le Conseil d'Etat entendu, a prévu le dépôt d'un cautionnement, en garantie des bons créés par l'article 8 de la loi précitée du 7 avril 1897, pour les sucres placés en entrepôt et destinés, antérieurement au 1er septembre 1903, à l'exportation. Enfin, une loi du 29 mars 1903 a porté de 208 francs à 312 francs les 100 kilogrammes le droit du tarif minimum sur les poivres étrangers, et de 104 francs à 208 francs le droit correspondant du tableau E (312 francs diminué de 104 francs), mettant ainsi fin d'une part au régime des lois des 30 mars et 12 juillet 1902, qui limitaient, au grand préjudice du commerce, les quantités de poivres indo-chinois admissibles en France au bénéfice de la détaxe, et corrigeant d'autre part le régime de faveur antérieur à 1902, qui faisait subir au Trésor une perte annuelle évaluée à plus de 2 millions de francs.

Quant aux produits des colonies du deuxième groupe importés en France, ils sont soumis, sauf exemptions ou détaxes, aux droits du tarif minimum. Les guinées françaises de l'Inde sont exemptes, aux termes mêmes de la loi du 11 janvier 1892. Les autres exceptions font l'objet de décrets en Conseil d'Etat; ces textes prévoient généralement que de simples décrets, contresignés par les ministres des Finances et des Colonies, fixeront chaque année les quantités qui pourront être admises au régime de faveur; deux actes des 25 et 31 juillet 1903 ont arrêté dans ces conditions, pour la campagne du 1er juillet 1903 au 30 juin 1904, les quantités afférentes à la

vanille des établissements de l'Océanie et aux cafés et bananes de la Guinée.

Nous passons des droits de douane à ceux d'octroi de mer, sur lesquels nous serons beaucoup plus brefs; on peut les définir des taxes de consommation perçues au profit des communes; ils frappent en effet simultanément les marchandises de toute provenance, importées dans nos colonies, et les produits similaires récoltés ou fabriqués sur place. Ces droits existent à la Réunion et dans nos six possessions d'Amérique et d'Océanie. Les budgets communaux étant définitivement approuvés par les gouverneurs, il est très difficile d'en connaître, pour l'ensemble de notre domaine colonial, le chiffre total en recettes et en dépenses; les renseignements font également défaut pour le montant total des droits d'octroi de mer. Ceux-ci sont établis d'après une procédure uniforme, déterminée par l'article 6 de la loi du 11 janvier 1892. Le mode d'assiette, les règles de perception et le mode de répartition font l'objet de délibérations des conseils généraux ou des conseils d'administration, approuvées par des décrets en forme de règlement d'administration publique; les tarifs, votés par les conseils généraux ou d'administration, sont rendus provisoirement exécutoires par arrêtés locaux, en attendant leur approbation par de simples décrets du Président de la République.

Les deux seules colonies, non dotées d'un conseil général, où l'octroi de mer soit institué, sont Saint-Pierre et Miquelon et Tahiti; leur conseil général ayant été supprimé, ses attributions ont été confiées au gouverneur en conseil d'administration, ce qui ne modifie pas la procédure de la loi du 11 janvier 1892, les conseils d'administration étant partout présidés par le gouverneur.

Depuis la loi de finances du 13 avril 1900, un doute a pu s'élever sur la question de savoir si les droits d'octroi de mer doivent être compris, bien qu'ils bénéficient aux budgets communaux, parmi les contributions et taxes autres que les droits de douane, perçues au profit des budgets locaux des colonies pourvues de conseils généraux. S'il en était ainsi, il faudrait, pour la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie, des décrets en Conseil d'Etat (rendus en section des finances) tant en matière de tarif que d'assiette et de perception. En fait, pour éviter toute revendication, on a recours, dans chaque éventualité, à la plus élevée des autorités prévues par les lois de 1892 et de 1900 : décret en forme de règlement d'administration publique pour le mode d'assiette et les règles de perception; décret en Conseil d'Etat pour le tarif.

En 1903 et au début de 1904, nous n'avons que quatre réformes à signaler en ce qui concerne l'octroi de mer. Un décret du 3 avril 1903 a exonéré des droits les approvisionnements destinés au ravitaillement des bâtiments de guerre à Saint-Pierre et Miquelon. Deux importants décrets du 5 septembre 1903 ont revisé la réglementation de l'octroi de mer à la Guadeloupe, où les seuls objets importés étaient frappés jusqu'alors, ce qui donnait à ces taxes un caractère différentiel tout à fait irrégulier. Deux projets de décret portant refonte complète de la réglementation à la Réunion paraissent avoir été ajournés par le Conseil d'Etat et retournés dans la colonie pour complément d'étude. Enfin, un décret du 2 mai 1904 vient d'exonérer des droits d'octroi de mer, à Tahiti, la gazoline et le pétrole propres au chauffage des machines.

Ajoutons que l'octroi municipal n'existe que dans les trois communes de Saint-Louis, Dakar et Gorée, au Sénégal ; il fait l'objet de délibérations des conseils municipaux et d'arrêtés locaux ; un arrêté a été pris le 29 avril 1903 pour l'octroi de Dakar.

Nous avons ainsi achevé l'étude des droits de douane et d'octroi de mer dans les colonies françaises en 1903 et 1904. Mais, tandis que nos possessions commencent à se développer économiquement, notre influence s'affirme d'autre part sur des pays qui en dépendent étroitement au point de vue géographique. Cette extension, en quelque sorte latente, de notre empire colonial, a nécessairement une répercussion commerciale et financière.

On sait qu'une loi du 30 juillet 1900 délégua à des décrets, rendus dans la forme des règlements d'administration publique, le soin de fixer le régime douanier auquel seraient assujettis, en France et dans les colonies françaises, les produits des îles et terres de l'Océan Pacifique, ne faisant pas partie du domaine colonial de la France et n'appartenant à aucune autre puissance civilisée. D'autre part, un décret du 28 février 1901 nomma le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie commissaire général de la République dans l'Océan Pacifique. En exécution de la loi du 30 juillet 1900, un décret du 12 novembre 1901 admit le café, le cacao et la vanille des Nouvelles-Hébrides, récoltés par des Français, aux mêmes avantages, à leur entrée en France, que les similaires des colonies soumises au régime de faveur du tableau E, et frappa les maïs du droit de 2 francs les 100 kilos, alors que ceux des colonies précitées sont exempts et ceux des pays étrangers taxés 3 francs ; l'acte susvisé appliqua le même régime aux importations néo-hébri-

daises en Nouvelle-Calédonie qu'en France. Un décret du 24 juillet 1902 exempta de tout droit de douane à leur entrée en Nouvelle-Calédonie divers fruits et légumes de l'archipel. Enfin, un décret du 16 avril 1904 vient de supprimer le droit de 2 francs sur les maïs importés en Nouvelle-Calédonie, et de disposer que, dans toutes les autres colonies françaises, les produits récoltés ou fabriqués aux Nouvelles-Hébrides par des Français seront admis en franchise, accompagnés de certificats d'origine, dans la limite de crédits globaux déterminés annuellement. Nous voyons ainsi se resserrer les liens qui nous attachent à ceux de nos nationaux établis comme colons dans des îles dont la situation géographique fait d'étroites dépendances de la Nouvelle-Calédonie.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que la récente déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 a affirmé, pour une période de trente ans, le principe de la liberté commerciale au Maroc.

Ce serait sortir de notre sujet que de discuter ici les effets du régime économique des colonies françaises. Nous nous contenterons de mettre en regard quelques chiffres qui serviront, pour ainsi dire, à encadrer cette étude. Nous savons[1] que les opérations des budgets locaux de nos possessions, l'Algérie et la Tunisie exceptées, s'élèvent à un total de près de 200 millions de francs de recettes, affectées à leurs dépenses civiles, et sur lesquelles une trentaine de millions sont fournis par les droits de douane. D'autre part, le mouvement commercial desdites possessions atteint environ 450 millions de francs de produits importés dont plus de 200 millions d'origine française (sur un total de plus de 4 milliards de marchandises exportées de France); et près de 400 millions de francs de produits exportés, dont plus de 150 millions à destination de la métropole (sur un total d'environ 4 milliards 1/2 de marchandises importées en France). Les échanges entre nos diverses colonies atteignent à peine 15 millions de francs tant à l'importation qu'à l'exportation.

Nous terminerons en disant que le mode d'établissement des droits de douane dans nos colonies est assez souple pour s'adapter, au besoin, aux conditions économiques spéciales à chacune d'elles, et subir, au moyen d'une procédure relativement rapide, toutes les modifications nécessitées par les circonstances.

PIERRE MA.

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars 1904 : Les Impôts dans les colonies française en 1903 et 1904.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

Les conséquences de l'échec définitif du général Stackelberg à Va-fan-gou (15 juin) n'ont pas tardé à se manifester : tandis que la IIe armée resserre lentement son cercle d'investissement autour de Port-Arthur, l'ensemble des trois autres armées nipponnes a nettement progressé dans la direction des troupes que le général Kouropatkine tient rassemblées autour de Liao-yang. La Ire armée, après avoir consolidé sa position autour de Feng-hoang-tcheng, s'est avancée sur la grande route mandarine jusqu'au col de Muo-tien-ling. Partie de Siou-yen en suivant à la fois les trois routes qui, vers l'Ouest et le Nord-Ouest, rejoignent la voie ferrée entre Kai-tcheou et Hai-tcheng, la IIIe armée a occupé tous les défilés de la crête montagneuse qui s'élève rapidement à l'Est de la grande plaine du Liao-ho. En même temps la IVe armée, poursuivant sa marche vers le Nord à la suite du général Stackelberg, est arrivée aux environs de Kai-tcheou, et bien qu'elle n'ait encore pu occuper ce point important, elle s'est reliée à la IIIe armée.

Ainsi toute la péninsule du Liao-toung, sauf l'extrême pointe du Kouang-toung, se trouve aujourd'hui « déblayée » et acquise aux Japonais.

Mouvements de la IVe armée japonaise.

Battu le 15 juin à Va-fan-gou, le général Stackelberg put hâter la retraite de ses troupes en utilisant la voie ferrée et en faisant ainsi refluer vers le Nord le matériel de chemin de fer qui risquait de tomber aux mains de l'ennemi. Le 17, il était à Yong-ye-tcheng, s'y reposait pendant la journée du 18 et le 20 arrivait à Kai-tcheou. Là, il trouvait la plaine du Liao-ho, échappant ainsi au danger qu'il avait couru d'être coupé par le Nord avant d'être sorti de l'étroit couloir, entre la mer et la montagne, qu'il avait suivi pendant trois longues journées.

Dès le 16, on avait en effet signalé un mouvement vers l'Ouest de la IIIe armée, aussitôt avertie de l'issue de la rencontre, et bien qu'il dût ainsi présenter le flanc à l'ennemi, le général Kouropatkine avait cru devoir descendre avec quelques renforts à la rencontre de son lieutenant. Pour celui-ci, le danger pouvait venir non seulement du Nord-Ouest, mais aussi de la mer, au cas où quelques bâtiments japonais fussent venus, dans le fond

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, et 1er juillet 1904.

du golfe du Liao-toung, bombarder la route et la voie ferrée comme ils avaient fait les 7, 8 et 9 juin. Heureusement pour les Russes cette fâcheuse éventualité ne se produisit pas, soit que la flotte n'ait pu être prévenue à temps, soit qu'elle ait été arrêtée par quelque incident, brume ou mauvais temps.

Malgré leur succès, la poursuite des Japonais semble avoir été molle et leur marche assez lente.

Le 21 juin au matin, le gros de la IVe armée n'avait pas dépassé Tsu-kiao-tcheng. Ce même jour, l'avant-garde nipponne, forte de 9 escadrons, d'une batterie et d'une colonne d'infanterie, attaquait les avant-postes russes à 6 kilomètres au Sud de Yong-ye-tcheng, et les obligeait à se replier vers le Nord. Le soir même, une division d'infanterie japonaise, aidée d'une brigade de cavalerie et de 32 canons, occupait Yong-ye-tcheng. Le mouvement en avant ne reprit que le lendemain soir (22 juin) : différents villages aux environs de Lieou-kia-touen furent alors occupés, en même temps que, du côté de la mer, plusieurs navires se tenaient prêts à soutenir la gauche japonaise.

Le 25, on signala que le général Oku reculait dans le Sud. Averti, le général Kouropatkine, qui, de Kai-tchéou, dirigeait les opérations en personne, envoya quelques troupes qui, le 27, tentèrent de reprendre Yong-ye-tcheng, mais ne purent s'y maintenir devant les importants renforts aussitôt envoyés par leurs adversaires.

Depuis le bruit a couru d'un nouveau recul, mais aussitôt après d'un mouvement en avant de la IVe armée et depuis le 1er juillet celle-ci semble ne plus progresser dans cette direction où son avant-garde stationne entre Lieou-kia-touen et Kai-tcheou. Il est en effet probable que le général Oku a dû envoyer une partie de ses forces vers le Nord-Est afin d'opérer la liaison avec la IIIe armée.

Mouvements de la IIIe armée.

Débarqués à Ta-kou-chan depuis le 19 mai jusqu'aux premiers jours de juin, les trois divisions (8e, 9e et 10e) qui composent cette armée se sont d'abord dirigées sur Siou-yen, qu'elles ont définitivement occupé le 8 juin. Cette place, où le général Kuroki avait envoyé le 15 mai une simple pointe d'avant-garde qu'il rappela quand il concentra ses forces autour de Feng-hoang-tcheng et de Kabaline, a une grosse importance stratégique : de ce point, situé à peu près à mi-distance entre Feng-hoang-tcheng et la voie ferrée, partent trois routes qui aboutissent à Hai-tcheng, Ta-che-kiao et Kai-tcheou.

Rassemblée à Siou-yen depuis une huitaine de jours, la

IIIe armée (général Nodzu) s'avança simultanément sur ces trois routes, quand elle apprit la victoire remportée à Va-fan-gou le 15 juin par le général Oku. Celui-ci marchant au Nord à la poursuite de Stackelberg, Kai-tcheou devenait l'objectif commun à la IIIe et à la IVe armée, avec l'espoir pour celle-ci de prendre entre deux feux les Russes qui battaient en retraite le long de la voie ferrée.

Le 16 juin, les avant-postes russes, placés aux environs des cols qui marquent les points culminants des trois routes venant de Siou-yen, signalèrent l'approche de l'ennemi. L'avant-garde nipponne occupa même le col de Tsi-pan-ling, tandis que le gros se tenait non loin de Kan-tse.

Le 22 juin, il y avait déjà une division entière au Sud de Tsi-pan-ling. Sur la route intermédiaire, extrêmement montagneuse, les défilés au Sud de Fan-sin-ling étaient également occupés. Enfin sur la route directe de Hai-tcheng à Ouang-kia-pou-tse, un bataillon japonais était repoussé avec pertes.

Le 23 juin, les deux routes méridionales sont le théâtre d'un chaud engagement. D'abord repoussés par 3 bataillons, 4 escadrons et 1 batterie d'artillerie, les Russes prennent position sur la Montagne Noire et s'y maintiennent grâce à des soutiens envoyés de Siao-kong-kia-pou-tse.

Mais le 25 juin, la IIIe armée reçoit des renforts qui, d'après l'état-major russe, lui sont envoyés par la IVe armée; et effectivement à cette même date on signale un léger recul du général Oku le long de la voie ferrée.

Les 26 et 27 juin, les Japonais reprennent l'offensive : un second engagement, plus violent encore que le premier, se livre sur les flancs de la Montagne Noire, et il semble bien que, vigoureusement assaillis et canonnés par une brigade d'infanterie, aidée de deux batteries, les Russes soient obligés d'abandonner la position. En même temps d'importantes forces nipponnes (27 bataillons?) emportent Ouang-kia-pou-tse et s'avancent sur la route de Haï-tcheng, jusqu'au col de Ta-ling. Ainsi, le 27 au soir, par la possession des trois cols : Tsi-pan-ling, Fan-sin-ling et Ta-ling, la IIIe armée occupe toute la crête des montagnes entre Siou-yen et la voie ferrée.

Ce mouvement n'est pas isolé : ce même jour, tandis que sur la gauche le général Oku s'installe définitivement à Yong-ye-tcheng, le général Kuroki, placé à l'aile droite, s'avance sur la route de Liao-yang et fait occuper les cols de Muo-tien-ling et Fen-choui-ling.

Mouvements de la Ire armée.

Tenant son armée concentrée depuis le 10 mai autour de

Feng-hoang-tcheng, le général Kuroki a servi de pivot à cette manœuvre qui, pendant près de 6 semaines (du milieu de mai à la fin de juin), a transporté toutes les forces japonaises débarquées sur la côte orientale du Liao-toung, de Ta-kou-chan et de Pi-tse-ouo sur la ligne Feng-hoang-tcheng — Siou-yen — Kai-tcheou. Depuis le 10 mai jusqu'au 27 juin, on ne signale aucun changement dans le système de sécurité qu'il s'était créé dès le début. Néanmoins nous croyons devoir, pour être complet, mentionner quelques engagements auxquels prirent part les avant-postes du général Kuroki, parfois très éloignés de celui-ci.

Le 17 juin, quelques sotnias de cosaques obligent des patrouilles japonaises rencontrées à Siao-hi-tchang à se replier sur Feng-hoang-tcheng. Par contre, les Nippons remportent, deux jours après, un léger succès à Tchoung-ling-tse ; mais le 24 le sort tourne de nouveau contre eux à Chi-tou-tcheng.

Bien qu'à quelques kilomètres de Feng-hoang-tcheng, ces rencontres n'ont pas d'importance, vu la faiblesse et l'isolement des troupes qui les ont livrées. D'ailleurs elles n'ont nullement arrêté les très importants travaux de défense auxquels sont employées depuis deux mois les troupes du général Kuroki. Tout semble indiquer que, en cas d'échec, Feng-hoang-tcheng deviendrait pour les Nippons le centre de leur résistance.

A 70 kilomètres au Nord de cette ville, Saimaki continue d'être un objet de dispute pour les deux adversaires. Le 21 juin, les Russes l'occupèrent à leur tour. Obligés d'abandonner ce point, les Japonais se retirèrent à l'Est sur la route de Kouang-yen-sien, et s'établirent solidement, forts de trois régiments et de trois batteries, au col d'Hai-yen-yumen. Ils y furent attaqués le 23, mais repoussèrent facilement l'ennemi, qui était bien inférieur en nombre. Les Nippons cependant ne purent poursuivre leur succès et tentèrent vainement le 26 de reprendre Saimaki.

Le lendemain, comme nous l'avons dit plus haut, le général Kuroki prenait part au mouvement général de l'armée japonaise et se portait en avant : le 27 juin, la Ire armée prenait possession des cols de Muo-tien-ling et Fen-choui-ling ; ses avant-postes se portaient même jusqu'à Lieou-kia-ling.

Mouvements de la IIe armée devant Port-Arthur.

Bien qu'elle ne paraisse pas éprouver encore de résistance sérieuse, la IIe armée, après s'être rapidement avancée sur la ligne Soko-dai-ko — Siao-ping-tao, qui marque le milieu du Kouang-toung, ne progresse plus que lentement. Cette pru-

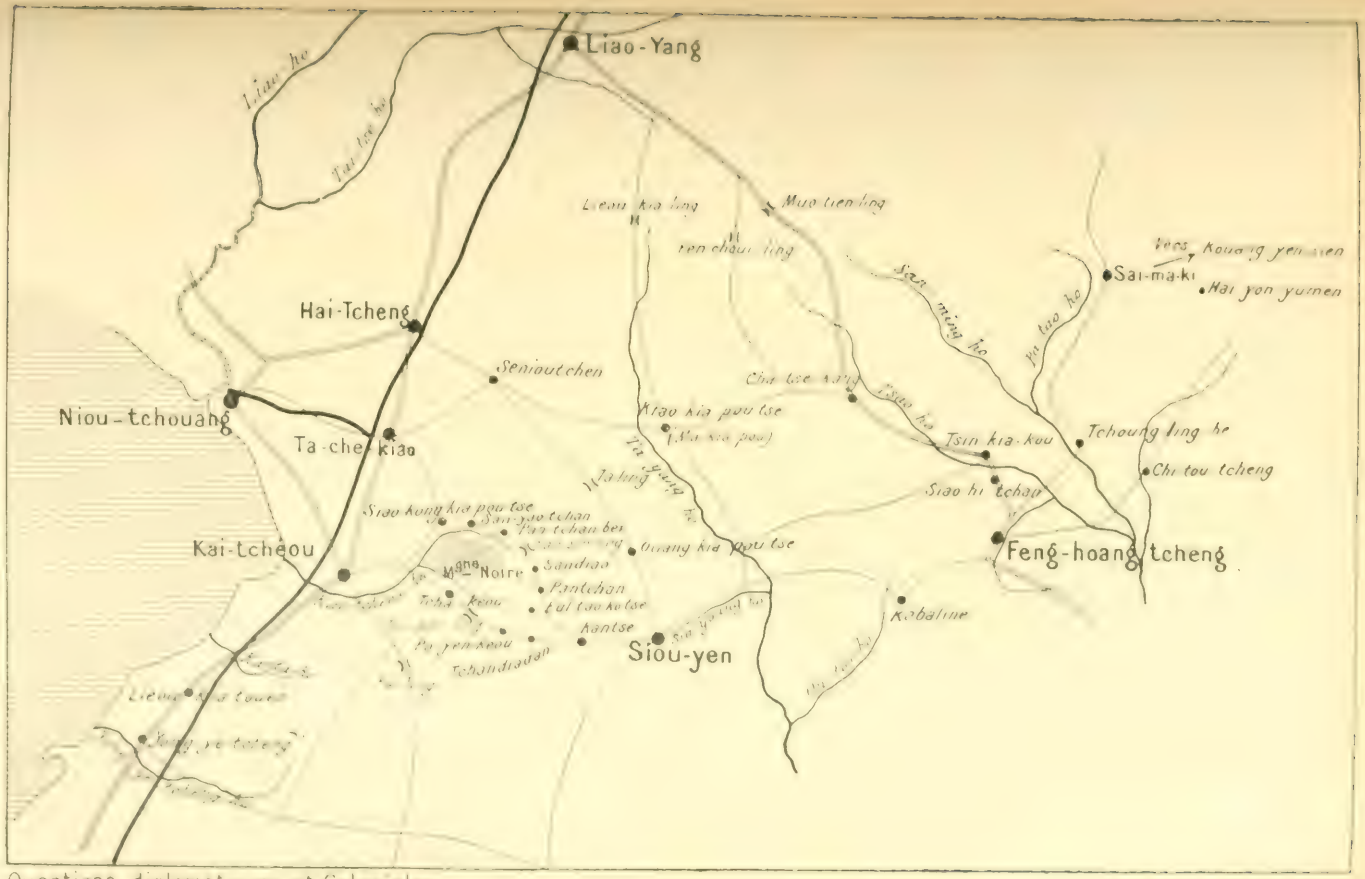

Questions diplomatiques et Coloniales.

dence est imposée à la fois par le voisinage de la forteresse, et par l'absence de l'important parc de siège dont une faible partie seulement a été débarquée à Dalny.

Les 12 et 13 juin, le gros de la IIe armée, qui s'avançait le long de la côte orientale, a subi un léger échec à Loung-ouang-tao, à quelques kilomètres à l'Ouest de Siao-ping-tao. Le succès des Russes dans cette affaire fut dû en grande partie à l'appui que vinrent leur fournir le *Novik* et un certain nombre de contre-torpilleurs; repoussant les torpilleurs japonais, le croiseur et la flottille russes purent bombarder l'ennemi qui se trouvait à peu de distance du rivage.

Le 26, un nouvel engagement se produisit à la cote 126, aux environs de Chi-kou-chan, situé à 18 kilomètres à l'Est de Port-Arthur, mais cette fois les Japonais remportèrent l'avantage.

Depuis le bruit a couru que la IIe armée avait commencé autour de la place, et particulièrement à l'Ouest, près de la baie des Pigeons, d'importants travaux d'attaque.

Il est à peine besoin d'ajouter que, sur tout ce qui se passe dans le Kouang-toung, on ne possède que des renseignements vagues et incomplets, généralement apportés par les jonques chinoises qui continuent de pénétrer dans la place et d'en sortir, car le blocus est loin d'être rigoureux.

C'est ainsi qu'un contre-torpilleur, *Lieutenant-Bourakoff*, parti de Port-Arthur le 28 juin, put, grâce à la brume et au mauvais temps, échapper à la surveillance de l'amiral Togo et arriva le 29 à Niou-tchouang. Il en repartit le 3 juillet, et sans encombre, rejoignit son escadre.

Un important motif a sans nul doute fait entreprendre ce raid audacieux, qui a si bien réussi, et il est extrêmement vraisemblable que le but fut d'aller chercher et de conduire à Port-Arthur l'amiral Skrydloff, dont la nomination et la mise en route avaient subi de tels retards qu'il ne put arriver en Extrême-Orient qu'après l'investissement de la place et le blocus de son escadre.

Sortie de l'escadre russe de Port-Arthur (23 *juin*).

Au moment où nous terminions notre dernier article, venaient de parvenir en Europe les premières nouvelles de la sortie de l'amiral Vitheft, le 23 juin. Les renseignements ultérieurs, s'ils paraissent indiquer que les avaries de l'escadre russe ont été moins graves qu'on ne le disait tout d'abord, n'ont par contre pu modifier la première impression éprouvée; ils n'ont fait que confirmer ce que nous avions dit : cette sortie, dans les conditions où elle s'est faite, constituait une grave imprudence, et il

est à souhaiter que l'amiral Skrydloff soit maintenant à Port-Arthur pour juger et agir avec plus de sang-froid.

Le 22 juin, les trois navires russes torpillés dans la nuit du 8 au 9 février étant complètement réparés, l'amiral Vitheft crut devoir faire étalage de ses forces et résolut de sortir avec toute son escadre. Dans la nuit, une incursion en rade des torpilleurs ennemis — qui durent encore jeter à l'entrée quelques torpilles de blocus — ne le détourna pas de son projet.

Le 23 au matin, l'escadre russe franchit le goulet. Commencée au petit jour, cette opération ne fut terminée qu'à dix heures du matin, car, sans l'obstruer complètement, les brûlots coulés à l'entrée devaient gêner la manœuvre. Mais au delà du goulet, les innombrables torpilles de blocus étaient un nouvel obstacle. Pour les draguer, des vapeurs et des remorqueurs furent alors envoyés en avant : traînant sur le fond des filets et des câbles, ils frayèrent un passage à l'escadre. Enfin, celle-ci sortit en mer, après que le *Novik* et les contre-torpilleurs eurent obligé à se retirer la 4e et la 14e flottilles nipponnes qui, depuis le matin, surveillaient les mouvements de l'ennemi et en informaient l'amiral Togo. Il était deux heures de l'après-midi.

L'escadre russe, presque aussi forte qu'au début de la guerre — seuls le *Petropavlosk* et le *Boyarin* faisaient défaut — était au grand complet. Elle comprenait 6 cuirassés (*Peresviet*, *Poltava*, *Sevastopol*, *Pobieda*, *Revitsan*, *Cesarevitch*), 5 grands croiseurs (*Bayan*, *Pallada*, *Diana*, *Askold*, *Novik*) et 14 contre-torpilleurs et torpilleurs.

Au large, on n'apercevait que quelques petits croiseurs japonais, qui se retirèrent dans la direction du Sud, et l'amiral Vitheft les poursuivit, mais assez mollement, semble-t-il. Comme il approchait des îles Miao, la flotte de l'amiral Togo, jusque-là dissimulée derrière l'île Gugan, apparut soudain, forte de 4 cuirassés et de 16 croiseurs (dont 5 de petit tonnage) ; elle était accompagnée de 30 contre-torpilleurs ou torpilleurs.

L'estimant trop forte, l'amiral Vitheft tourna lentement à l'Ouest, puis au Nord, et reprit le chemin de Port-Arthur, dont il était éloigné d'une quinzaine de milles. Il était déjà 8 heures du soir, et l'amiral russe ne pouvait compter être au mouillage avant 9 h. 1/2 ou 10 heures. Quant à rentrer dans le port même, il n'y fallait songer, puisque cette opération, le matin même, en plein jour, avait demandé 4 à 5 heures, et que la nuit n'allait pas tarder à tomber.

La situation devenait donc fort dangereuse pour les Russes, et l'amiral Togo sut en profiter. Dès 8 h. 20, l'amiral Togo dit avoir donné l'ordre à ses flottilles de se porter en avant, et de

fait, de 9 h. 1/2 à minuit, il n'y eut pas moins de huit attaques successives contre l'escadre russe, les premières ayant porté sur la queue de la ligne qui n'était pas encore arrivée au mouillage.

Tous les bâtiments russes étaient enfin mouillés en rade de Port-Arthur quand, vers 11 h. 1/2, la 16e flottille attaque à son tour. Son chef revint en disant qu'un cuirassé du type *Peresviet* avait été par deux fois torpillé avec succès; et comme le lendemain matin ce navire n'était plus en rade, tandis que deux croiseurs rentraient dans le port à l'aide de remorqueurs, l'amiral Togo se glorifia d'un triple succès. Ces pertes furent énergiquement démenties par le gouvernement russe. Cependant les récents rapports des Chinois parlent d'un grand bâtiment en réparation dans le port.

De leur côté, les Japonais avouent 4 bâtiments gravement avariés : 2 contre-torpilleurs (*Shirakumo* et *Chidori*) et 2 torpilleurs (64 et 66).

II

A cet exposé des récents événements sur terre aussi bien que sur mer, il convient de joindre quelques réflexions.

Tout d'abord, la concentration des armées adverses autour de Kai-tcheou, qui semblait imminente à la fin de la dernière quinzaine, n'a pas eu lieu. Cet arrêt dans les opérations n'est pas seulement due à la saison des pluies, qui vient de commencer, et qui, transformant routes en fondrières, et rivières en torrents, rend pour six semaines les grands transports de troupes à peu près impossibles. L'offensive japonaise, qui menaçait de couper le général Stackelberg aux environs de Ta-che-kiao ou de Hai-tcheng, a été déjouée par le général Kouropatkine, celui-ci ayant envoyé au secours de son lieutenant des renforts suffisants pour l'aider à résister s'il était pressé de trop près, et cependant pas assez considérables pour que l'ensemble de ces forces ne pût utiliser la voie ferrée pour reculer sur Liao-yang.

Cette tentative de concentration autour de Kai-tcheou a donc été remplacée, du côté nippon, par un grand mouvement de conversion qui, autour de Kai-tcheou comme pivot, a transporté sur toutes les crêtes à l'Est de la voie ferrée les avant-gardes des trois armées (Ire, IIIe, IVe) précédemment amenées sur la ligne Kai-tcheou — Siou-yen — Feng-hoang-tcheng. La configuration géographique de cette région explique ce mouvement.

Dans un article précédent[1], nous avons expliqué comment les difficultés qui s'élèvent sur sa droite font de Feng-hoang-

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, du 1er juin 1904.

tcheng la première étape indispensable pour une armée qui de Corée pénètre en Mandchourie. Au delà, tandis que la route mandarine continue, directe et très montagneuse, sur Liao-yang, s'épanouit tout un faisceau de routes. Celles qui, sur la droite, se dirigent vers le Nord, outre l'inconvénient qu'elles ont de s'éloigner beaucoup de la mer, sont rares et font de longs détours pour arriver à Moukden. Tenter par là un mouvement tournant serait donc bien compliqué. Chaque jour vient confirmer que cette hypothèse n'est pas à envisager, et c'est pourquoi l'occupation de Saimaki ou de Kouan-yen-sien n'a qu'une importance très relative : elle ne saurait même gêner les incursions des cosaques, la division Rennenkampf vient d'en fournir la preuve.

Sur la gauche, au contraire, partent toute une série de routes, presque parallèles et dont la direction générale est Est-Ouest. Elles restent donc à distance presque constante de la mer et s'en rapprochent même à cause de l'enfoncement du golfe du Liao-toung au moment où elles viennent couper, entre Hai-tcheng et Kai-tcheou, la grande route mandarine et la voie ferrée qui conduisait à Port-Arthur. Parmi ces voies, la plus importante est celle qui, de Feng-hoang-tcheng, conduit à Siou-yen et de là s'épanouit en un triple faisceau dont les branches aboutissent à Hai-tcheng, à Ta-che-kiao et à Kai-tcheou.

Ainsi Liao-yang est au sommet d'un grand triangle équilatéral (d'environ 100 à 130 kilomètres de côté) dont la base est parallèle à la mer, et dont les deux autres côtés sont constitués l'un par la route montagneuse de Muo-tien-ling, l'autre par la voie ferrée, encore aux mains des Russes. Dans ce triangle les principales routes sont parallèles à la base et voisines de celle-ci.

La route qui forme le côté droit ne pouvant servir de débouché à l'ensemble des armées nipponnes destinées à agir contre le général Kouropatkine, le grand état-major de Tokyo a été conduit à faire occuper la base du triangle, dont il possédait déjà une extrémité à Feng-hoang-tcheng. Débarquée à Ta-kou-chan, la IIIe armée s'est donc d'abord portée à Siou-yen et s'est étendue à droite et à gauche vers Kabaline et Kan-tse. Puis, remontant vers le Nord à la suite du général Stackelberg, la IVe armée, en arrivant aux abords de Kai-tcheou et se reliant à la IIIe armée, est venue boucher le trou qui restait encore ouvert le long de la côte occidentale du Liao-toung. Désormais cette presqu'île est coupée à sa naissance, et l'isolement de Port-Arthur est complet.

***

La position stratégique constituée par la route Feng-hoang-

tcheng — Siou-yen — Kai-tcheou est donc très forte. Elle sert non seulement de base à l'attaque contre Liao-yang, mais constitue aussi une sorte de retranchement, à l'abri duquel des forces plus ou moins importantes peuvent être prélevées sur les trois autres armées pour renforcer celle qui opère contre Port-Arthur. De plus, les trois grandes places situées aux deux extrémités et au centre s'appuient l'une sur Wiju et la Corée, l'autre sur Ta-kou-chan, et la troisième sur le golfe du Liao-toung : soit trois grandes voies d'approvisionnement, et aussi trois lignes de retraite, dont deux au moins aboutissant à la mer, en cas d'échec. Bien des combinaisons sont donc possibles, aussi bien en prévision d'un triomphe que d'un désastre.

Pour l'instant, cette base doit surtout servir, sinon à battre Kouropatkine, du moins à l'immobiliser. Il était tentant pour les Japonais de se rapprocher du côté occidental du triangle, afin d'utiliser la grande route et la voie ferrée sur lesquelles ils peuvent, grâce aux routes parallèles, déboucher simultanément en plusieurs points. Mais il y avait danger à le faire tant que l'ennemi, gardant rassemblées à Liao-yang la presque totalité de ses troupes, se tenait prêt à déboucher en forces le long du côté qui se serait trouvé momentanément dégarni, et à prendre à revers les armées japonaises surprises en plein mouvement.

La descente vers le Sud du général Kouropatkine, venant avec quelques renforts à l'aide du général Stackelberg, est venue fournir à l'adversaire l'occasion qu'il attendait. Toute opération sérieuse se trouvant alors momentanément interdite aux Russes par la route de Muo-tien-ling, les Japonais en profitèrent pour se rapprocher sans risque de la voie ferrée. Leur occupation simultanée de tous les cols d'où ils peuvent descendre rapidement sur la ligne Kai-tcheou — Liao-yang va certainement obliger le général Kouropatkine, dès la fin de la saison des pluies, à se concentrer à nouveau sur le point qu'il avait choisi comme quartier général.

Reste à savoir si, loin de le gêner, cette manœuvre ne rentre pas dans le plan primitif du chef russe qui ne peut songer à s'écarter de la voie ferrée par où lui arrivent renforts et approvisionnements, aussi indispensables les uns que les autres. Et comme d'autre part les armées japonaises éprouveraient de grandes difficultés à s'avancer au Nord de Feng-hoang-tcheng ou de Siou-yen et à s'écarter davantage de la mer, il est très probable que l'attitude, toute d'expectative, des deux adversaires, que nous avions déjà signalée au cours de notre dernier article, ne va pas de sitôt prendre fin.

*
* *

La possession de Port-Arthur et le commandement de la mer continuent donc d'être les premiers objectifs de la campagne actuelle. Et comme l'escadre russe d'Extrême-Orient, bien qu'elle soit heureusement parvenue à réparer ses avaries du début, ne peut, à elle seule, compter sur un succès certain en cas de rencontre décisive, nous continuons de penser qu'elle a grand tort de se risquer comme elle vient encore de le faire. Cette fâcheuse tactique ne fait qu'imiter celle qui causa la perte de Makharoff, et nous ne pouvons que répéter la critique que nous en avons faite. La sortie du 23 juin constitue une faute, au même titre que celle du 13 avril. Et tout d'abord il faut remarquer que l'amiral Vitheft n'avait aucun but en quittant Port-Arthur ; la suite des événements a montré qu'il ne cherchait ni à gagner Vladivostok — ce que l'on doit approuver sans réserve — ni à attaquer l'amiral Togo, ni à bombarder les positions de la IIe armée qui longeait alors la côte orientale du Liao-toung, ni à agir contre Dalny. Et cependant cette dernière opération pouvait seule donner, sans risques, quelques résultats sérieux : le bombardement du port, la destruction des transports chargés de matériel de siège et des vieux bâtiments de guerre qui s'efforcent de bloquer cette partie de la côte, la pose de nouvelles torpilles de blocus à l'entrée de la baie de Talienouan, pouvaient singulièrement gêner les Japonais et retarder leurs opérations de siège. Rien de semblable n'a été fait, ni même cherché.

Il paraît aujourd'hui clairement que la sortie du 23 juin n'était qu'une simple démonstration destinée à renseigner exactement l'amiral Togo sur l'importance de l'escadre russe. Et cette sortie était d'autant plus imprudente que, le matin même, l'amiral Vitheft avait vu quelles difficultés présente aujourd'hui la passe, dégagée à la vérité, mais certainement resserrée par les épaves des vapeurs nippons. S'exposer à passer la nuit — — comme il arriva — en dehors du goulet constituait un danger d'autant plus sérieux qu'il n'existait aucun système de barrage, cependant bien facile à établir avec quelques jonques, pour défendre l'escadre russe en rade de Port-Arthur. Et si, comme il semble probable, l'amiral Vitheft n'eut pendant cette nuit du 23 au 24 juin qu'un seul bâtiment torpillé, c'est là une chance inespérée dont il doit hautement se féliciter.

Alors que sur terre le général Kouropatkine donne un si bel exemple, alors que son attitude, toute de fermeté et de sang-froid, immobilise trois armées japonaises, et lui permet

d'attendre l'arrivée des renforts qui lui donneront une supériorité numérique certaine, pourquoi les amiraux de Port-Arthur dont la situation est identique, car leur escadre peut seule permettre l'arrivée de la flotte de la Baltique, ne peuvent-ils imiter leur collègue? Comment peuvent-ils commettre de telles imprudences? L'espoir qu'ils auraient, dit-on, exprimé d'attirer à leur suite l'escadre ennemie sous les canons de la forteresse est vraiment par trop naïf.

Bien qu'à un moindre degré, la division de Vladivostok mérite aussi ce même reproche de témérité. Nous venons d'apprendre qu'après son récent succès du 15 juin, elle a tenté de rééditer la même opération dans les mêmes parages! Le 1er juillet, elle se trouvait de nouveau dans le détroit de Corée quand elle rencontra l'escadre Kamimura, forte de 7 grands navires. Grâce à leur vitesse supérieure, les bâtiments russes purent s'échapper et regagner Vladivostok, non sans avoir été, la nuit suivante, attaqués par 11 torpilleurs : deux d'entre eux auraient été coulés. Certes, semblables raids sont bien le but de la division Berobrazof, mais tenter deux fois la chance, *de la même façon*, est réellement bien hasardé. Et nous souhaitons que, la troisième fois, *Rürik*, *Rossia* et *Gromoboï* portent leurs efforts dans une autre direction.

Ce serait vraiment une trop forte ironie des choses que ces bâtiments, *construits pour aller de Kronstadt à Vladivostok sans faire de charbon*, en fussent réduits à circuler entre le Japon et la Corée, alors que dans la Baltique se trouve aujourd'hui réunie toute une flotte dont l'expédition en Extrême-Orient n'est pas sans présenter de grandes difficultés de ravitaillement!

JEAN DE LA PEYRE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'ambassade française auprès du Vatican.* — La commission du budget, avant de prendre une décision relative aux crédits de notre ambassade auprès du Vatican, avait convoqué le président du conseil et le ministre des Finances pour leur demander leur avis. Le président du conseil a été entendu le 30 juin. Il a déclaré que le gouvernement réservait son avis sur le maintien de l'ambassade de France au Vatican jusqu'au moment de la discussion du budget des Affaires étrangères; puis, sur une intervention de M. Sembat, M. Combes ajouta que notre ambassadeur rappelé ne retournerait pas à Rome. Le lendemain, la commission a appris indirectement que le ministre des Finances avait au contraire déclaré qu'il maintenait les crédits pour l'ambassade, demandés dans le budget des Affaires étrangères, et que la commission pouvait faire état de ces crédits dans le règlement du budget. Pour le surplus, M. Rouvier s'est borné à s'en référer aux déclarations du président du conseil.

A la suite de cette communication, la commission, sur la proposition de M. Sembat, a voté par quatorze voix contre dix la suppression de l'ambassade de France auprès du Vatican, par voie de suppression des crédits la concernant; puis, par dix-huit voix contre cinq et une abstention, elle a décidé d'insérer dans le rapport la mention suivante : « La commission du budget, regrettant que le « gouvernement n'ait pas cru devoir se prononcer sur la question « du maintien ou de la suppression des crédits pour l'ambassade « auprès du Vatican, invite le rapporteur du budget des Affaires « étrangères à insérer l'expression de ses sentiments dans son rap- « port. »

— *L'accord franco-anglais et la convention avec le Siam.* — La commission des Affaires extérieures, réunie le 7 juillet sous la présidence de M. Etienne, a entendu le ministre des Affaires étrangères sur l'accord franco-anglais relatif à Terre-Neuve et à l'Afrique-Occidentale, ainsi que sur la convention avec le Siam du 13 février. Après une intéressante discussion sur ces deux questions, la commission s'est déclarée favorable aux projets de ratification déposés par le gouvernement, et M. Deloncle a été nommé le rapporteur.

— *L'accord franco-anglais et la question de Terre-Neuve.* — La commission de la Chambre des députés chargée de l'examen des accords franco-anglais a manifesté la crainte que les dispositions de l'article II

de la convention concernant Terre-Neuve ne permissent au gouvernement terre-neuvien d'annuler en fait le droit de pêche des marins français par des mesures qui, tout en affectant une portée générale, frapperaient exclusivement nos concitoyens et non les Terre-Neuviens. Par exemple, l'interdiction de la vente sur le *French-Shore* de la boëtte indispensable pour la pêche de la morue, interdiction que ne prohibe aucun texte formel de la convention — équivaudrait pour les pêcheurs français à la suppression totale de leurs droits. Or, le gouvernement terre-neuvien a laissé entendre, il y a peu de temps, que l'adoption de mesures de ce genre n'était pas impossible, et il serait par conséquent très nécessaire que le gouvernement français obtînt une garantie plus sérieuse des droits de ses nationaux. En conséquence, les gouvernements français et anglais ont engagé de nouveau des pourparlers sur cet article II de la convention, et la conférence mixte réunie dans ce but à Londres a déjà tenu plusieurs séances, soit au *Foreign Office*, soit au *Colonial Office*. Assistaient à cette séance les représentants des deux ministères, les représentants du bureau des pêcheries, du ministère de l'Agriculture, du *Board of trade* et enfin le premier ministre de Terre-Neuve. La conférence s'occupe actuellement de la rédaction du projet de règlement et elle pense terminer bientôt son travail à la satisfaction des deux partis.

Allemagne. — *L'entrevue d'Edouard VII et de Guillaume II.* — Au lendemain de l'entrevue de Kiel, le *Berliner Tageblatt* a publié une note officieuse annonçant de bonne source que le comte de Bülow avait eu à Kiel avec le roi Edouard un entretien d'une heure et demie, au cours duquel tous les points litigieux existant entre l'Allemagne et l'Angleterre avaient été passés en revue, y compris la question rétrospective de l'attitude de la presse en Allemagne et en Angleterre à l'occasion de la guerre sud-africaine. « L'entrevue, « ajoutait le *Berliner Tageblatt*, a fait disparaître, aussi bien du côté « anglais que du côté allemand, les traces de la mauvaise humeur « qui avait pu exister, et les explications amicales données de part « et d'autre ont éclairci la situation. L'accord absolu s'est surtout « manifesté dans les vœux que des deux côtés on a faits en vue du « maintien et de la consolidation de la paix du monde. A cet égard, « un rapprochement a eu lieu qui s'affirmera sans doute bientôt « d'une façon effective. »

Cette note du *Berliner Tageblatt* ne fait que confirmer ce que nous disions dernièrement au sujet de l'entrevue d'Edouard VII et de Guillaume II, et de l'importance de cet événement au lendemain de la publication des accords franco-anglais.

Angleterre. — *L'accord franco-anglais.* — M. Gibson Bowles a posé le 6 juin au gouvernement les questions suivantes :

A quelle époque se propose-t-on d'échanger les ratifications de la convention du 8 avril 1904 entre l'Angleterre et la France, ayant trait à Terre-

Neuve, à la Gambie, aux îles de Los, au Niger et au lac Tchad, et, dans le cas où la convention ne serait pas ratifiée, les stipulations contenues dans les articles 4 à 8, relativement à la Gambie, aux îles de Los, au Niger et au lac Tchad, ne seront-elles plus en vigueur, de même que les stipulations des articles 1er à 3, concernant Terre-Neuve? A-t-on pris ou est-on en train de prendre des dispositions tendant à mettre à exécution les articles 4 à 8?

M. Balfour a répondu, aux applaudissements unanimes de la Chambre des communes, en priant M. Gibson Bowles de bien vouloir ajourner des questions auxquelles il ne lui semblait pas opportun de répondre à l'heure présente. Le cabinet de Saint-James en effet, a-t-il ajouté, a des raisons suffisantes de penser que le gouvernement de la République française entend faire ce qui est en son pouvoir pour obtenir, aussitôt que faire se pourra, et s'il est possible avant la clôture de la session, la discussion et le vote de l'accord du 8 avril.

— *L'étude des langues étrangères dans l'armée et dans la marine.* — L'amirauté anglaise vient de lancer une importante circulaire au sujet de l'étude des langues étrangères. Cette circulaire modifie complètement l'ancien état de choses en doublant le nombre des officiers autorisés à étudier à l'étranger avec solde entière, en portant de 2 shillings 6 pence à 5 shillings le prix payé pour les leçons données à bord des navires de guerre par les officiers interprètes brevetés, en réorganisant sur une base plus étendue l'étude du japonais, en créant des primes, des examens tous les cinq ans, etc.

Les périodes de séjour à l'étranger sont ainsi calculées : Japon, 12 mois; Russie, Allemagne, Hollande, Grèce, 6 mois; France, Italie, Espagne et Portugal, 4 mois. Les officiers ayant passé l'examen touchent une gratification qui va de 1.250 francs à 5.000 francs, en plus d'une solde supplémentaire de 1 fr. 75 à 3 francs lorsqu'ils sont en service d'interprète.

Italie. — *La convention ouvrière franco-italienne.* — La Chambre italienne a adopté le 30 juin la convention franco-italienne pour la protection des ouvriers. Au cours de cette discussion, les orateurs et le gouvernement se sont félicités de ce projet humanitaire, gage nouveau d'amitié entre les deux pays. Le Sénat a ratifié le 6 juillet cette même convention.

Portugal. — *Les élections législatives.* — Le 26 juin ont eu lieu dans tout le Portugal les élections pour le renouvellement de la Chambre des députés, dissoute au mois d'avril dernier. Trois partis étaient en présence : deux partis monarchiques, les *regeneradores*, depuis quatre ans au pouvoir avec M. Hintze Ribeiro, et les progressistes, actuellement assez divisés, et les républicains. Le *Journal des Débats* a reçu à ce sujet de son correspondant à Lisbonne les renseignements suivants :

Les élections n'ont offert qu'un très médiocre intérêt, car le résultat

précis en était connu d'avance. Le gouvernement avait abandonné aux progressistes un certain nombre de sièges et avait, pour tous les autres, désigné ouvertement et officiellement ses candidats. C'est ainsi que la nouvelle Chambre se trouve composée à peu près comme sa devancière, de 105 « regeneradores », 43 progressistes, 1 « regenerador liberal », 1 nationaliste et 4 indépendants. Les républicains ont obtenu dans certains quartiers urbains, tels que ceux de Lisbonne, un grand nombre de suffrages; mais les cantons ruraux ont donné aux partis monarchiques une énorme majorité dans l'unanimité des circonscriptions. Il n'y a donc rien de changé : les progressistes reprendront leur obstruction de pure forme; la majorité ministérielle continuera à obéir passivement au mot d'ordre du président du Conseil, et lorsqu'il sera las du pouvoir ou gêné par des responsabilités délicates, le ministère « regenerador », en dépit de sa forte majorité, n'en passera pas moins la main aux progressistes, ce qui donnera lieu au chassé-croisé habituel dans les hautes fonctions publiques et les postes les plus avantageux. Quant aux lois, on en votera quelques-unes à la vapeur et on donnera au gouvernement l'autorisation générale et dictatoriale de légiférer, pendant plusieurs mois, sur toutes les autres matières.

Turquie. — *La situation en Macédoine.* — Le correspondant du *Temps* à Vienne adresse à son journal les renseignements particuliers suivants sur la situation en Macédoine, à la date du 2 juillet :

En Macédoine, la situation redevient assez difficile et différents symptômes trahissent l'agitation sourde qui cherche à s'y faire jour. Un fait assez digne de remarque est la mutinerie des troupes turques en garnison à Monastir, que les dépêches vous ont signalée, et qui a eu pour cause l'arriéré de trois mois de solde. Autres symptômes inquiétants : l'arrestation, sur l'ordre de l'inspecteur général Hilmi pacha, des instituteurs bulgares des districts de Kumanovo et Ichtib pour avoir encouragé les grèves campagnardes, la demande par les ambassadeurs à Constantinople d'augmenter le nombre des officiers étrangers dans la gendarmerie macédonienne (on reconnaît qu'on a eu grand tort de céder au désir de la Porte en réduisant le chiffre primitivement demandé); enfin les nombreux refus du prolétariat campagnard bulgare de travailler chez les *beys* musulmans qui les paient misérablement. De plus, le courant sympathique pour les insurgés arméniens se fait de plus en plus jour en Macédoine.

La distribution de secours aux réfugiés rapatriés en Macédoine, pour laquelle le gouvernement bulgare a voté un million de francs, rencontre de la part des autorités turques les difficultés les plus diverses; c'est encore une forte cause de mécontentement.

II. — ASIE.

Asie russe. — *Les pêcheries de phoques dans la mer de Behring.* — Les journaux anglais annoncent que les pourparlers engagés entre la Russie et l'Angleterre au sujet de la protection des pêcheries de la mer de Behring pendant la guerre viennent d'aboutir de la manière la plus satisfaisante pour les intérêts des deux pays. En réponse aux représentations de la Russie, le gouvernement anglais s'est déclaré prêt à assurer par les navires de sa flotte la protection des pêcheries

dans la mer de Behring. La Russie a accepté « avec cordialité » l'offre de la Grande-Bretagne et a mis à la disposition des navires anglais, chargés de ce service de police, la moitié des approvisionnements de charbon de Petropavlosk. Les journaux russes et anglais se félicitent de cet arrangement qui, disent-ils, affirme la bonne entente actuellement existante entre la Grande-Bretagne et la Russie. D'autre part, une note communiquée aux journaux anglais dit que le gouvernement japonais approuve entièrement l'arrangement anglo-russe conclu pour la protection des pêcheries de phoques sur les côtes de la Sibérie orientale.

Thibet. — *L'expédition anglaise.* — L'expédition anglaise du Thibet vient d'entrer dans une nouvelle phase. Le chef de l'expédition, le colonel Younghusband, avait donné jusqu'au 25 juin au Dalaï Lama pour discuter les conditions de l'Angleterre, mais les combats incessants qu'avait à livrer presque journellement l'expédition semblaient montrer que les Thibétains n'avaient nullement l'intention de négocier. Or, le 24 juin, le colonel Younghusband apprenait que des envoyés étaient en route pour venir conférer avec lui au nom du Dalaï Lama. Le colonel Younghusband consentit à prolonger le délai primitivement fixé afin d'attendre les négociateurs annoncés qu'il reçut en audience, pour la première fois, le 3 juillet. Le général Macdonald, chef militaire de l'expédition britannique, avec son état-major et les commissaires adjoints assistaient à l'entrevue, qui fut d'ailleurs très courte. Le colonel Younghusband posa en effet comme condition absolue d'ouverture des négociations l'évacuation du *Jong* (camp fortifié des Thibétains sur la rivière de Giang-tsé), ajoutant qu'il ne voulait pas avoir à traiter sous la menace des canons qui ont bombardé depuis deux mois la mission anglaise. Le colonel fixait le 5 juillet comme date extrême de l'évacuation du *Jong*. Le 5 juillet, les Thibétains n'ayant pas remis leur camp aux mains des Anglais, ceux-ci ont ouvert le feu et ont donné l'assaut à la position. Après quelques heures de combat, le *Jong* a été pris, le 6 juillet à 6 heures du soir, et complètement détruit. Cette affaire a coûté aux Anglais un officier tué, quatre officiers et vingt-six soldats blessés.

Les dernières nouvelles annoncent qu'on ne sait actuellement ce que sont devenus les négociateurs thibétains, et que le colonel Younghusband est disposé à reprendre les pourparlers avec eux, pourvu qu'ils se présentent dans un délai raisonnable.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *Remerciements du gouvernement américain au gouvernement français. — Organisation d'une police algérienne à Tanger. — Nomination d'un conseiller financier français auprès du sultan.* — Le gouvernement américain a chargé l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris de remer

cier le gouvernement français pour son concours dans les négociations relatives à la mise en liberté de MM. Perdicaris et Varley.

Depuis longtemps les journaux anglais parlent de la nécessité d'organiser à Tanger une police sérieuse qui puisse assurer efficacement la protection des étrangers. Cette nécessité vient de s'affirmer d'une façon encore plus évidente par les concessions considérables que le sultan a dû consentir à Erraissuli pour obtenir la libération de MM. Perdicaris et Varley : aussi un arrangement est-il intervenu ces jours-ci entre le sultan et notre ministre à Tanger, M. Saint-René Taillandier, qui depuis plusieurs années déjà s'occupait avec le Makhzen de cette question d'une police à organiser à Tanger. Le sultan a accepté en principe l'établissement à Tanger d'une police algérienne ; il ne reste plus qu'à régler les détails purement matériels de cet établissement.

On attend ces jours-ci à Tanger M. Regnault, consul général de France à Genève, qui vient d'être mis à la disposition du syndicat des porteurs français de la dette marocaine, pour représenter auprès du sultan les intérêts de ce syndicat. M. Regnault aura avec lui comme principaux collaborateurs : MM. Luret, contrôleur civil, détaché à la section d'Etat du gouvernement tunisien; Jessé-Curély, élève consul attaché à la direction des consulats au ministère des Affaires étrangères; Berti, contrôleur civil suppléant à Sfax; Vadala, élève interprète, diplômé à l'Ecole des langues orientales vivantes.

— *La pénétration pacifique du Maroc.* — On a distribué à la Chambre le rapport présenté par M. Hubert, au nom de la commission des Affaires extérieures, pour inviter le gouvernement à demander au Parlement un crédit de 600.000 francs destiné au développement d'œuvres de civilisation chez les tribus musulmanes au Maroc. C'est ce qu'on a appelé, d'une expression singulièrement heureuse, la politique de pénétration pacifique. Ce rapport de M. Hubert est fort intéressant, et par la conclusion à laquelle il aboutit relativement aux procédés à employer par la France pour le développement de son influence, féconde et pacifique, au Maroc, et aussi par les renseignements économiques de toutes sortes qu'il fournit sur les richesses agricoles et minières du pays. Dans cet ordre d'idées, la mission que le Comité du Maroc a confiée à M. de Segonzac apportera une aide précieuse à l'œuvre civilisatrice de la France dans ces régions.

Algérie. — *Les chemins de fer algériens.* — Le Sénat a adopté le 8 juillet le projet ayant pour objet la remise à la colonie par la métropole de l'exploitation des réseaux de chemins de fer algériens. Les dispositions déjà votées par la Chambre ont été ratifiées sans modification, ainsi que le demandaient le gouvernement et la commission des finances. La discussion a été très courte. Seul l'article II a donné lieu à un fort intéressant examen du projet fait par M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie.

Cet article, un des plus importants de la loi, fixe la quotité des subventions annuelles que l'État accorde à l'Algérie en remplacement des charges de la garantie d'intérêt que lui impose la loi du 19 décembre 1900. Sous forme d'amendement, MM. Gauthier et Milliès-Lacroix proposaient d'abaisser de 18 à 17 millions le chiffre de la subvention annuelle au budget de l'Algérie.

M. Jonnart a demandé au Sénat de repousser cette modification qui serait de nature à porter un préjudice sérieux à toutes les branches de la production en Algérie. M. Rouvier s'est associé à la demande de M. Jonnart et l'amendement a été repoussé. L'ensemble du projet a été ensuite voté à main levée.

— *Le monopole de la navigation commerciale entre la France et l'Algérie.* — M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, a été entendu le 6 juillet par la commission des douanes au sujet du projet tendant à suspendre, en cas de grève maritime, l'application de la loi du 2 avril 1889 qui confère au pavillon français le monopole de la navigation commerciale entre les ports de la métropole et ceux de l'Algérie[1]. M. Jonnart a soutenu la nécessité de ce projet au point de vue du développement économique de l'Algérie, et le ministre du Commerce, qui assistait à l'entrevue, s'est associé aux observations du gouverneur général de l'Algérie. La commission a décidé de ne statuer sur le projet qu'à la rentrée d'octobre.

— *La justice indigène en Algérie.* — La loi du 21 décembre 1897, qui maintient pendant sept ans aux administrateurs des communes mixtes de l'Algérie le droit de réprimer par voie disciplinaire certaines infractions spéciales, commises par les indigènes, porte que chaque année le gouvernement rendra compte aux Chambres de son application. Conformément à cette prescription, un rapport, qui embrasse la période comprise entre le 1er juillet 1902 et le 30 juin 1903, fait ressortir que, pendant cette période, il a été prononcé 24.157 condamnations se répartissant ainsi qu'il suit :

Département d'Alger, 5.419.
Département d'Oran, 6.316.
Département de Constantine, 12.422.

Ces chiffres font ressortir une faible diminution des condamnations par rapport à la période correspondante 1901-1902.

Les principaux motifs de ces condamnations consistent en : actes de désordre sur les marchés et dans les lieux publics (7.765 condamnations); dissimulation des matières imposables (4.061) ; retard dans le payement des impôts (2.082) ; départ de la commune sans permis de voyage (1.518) ; refus de fournir des renseignements demandés par les agents de l'autorité administrative et judiciaire (1.370).

Les administrateurs ont infligé, au cours de la période 1902-1903, 68.499 jours de prison contre 76.189 dans la période 1901-1902. Le

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juillet 1904, p. 66.

montant total des amendes qu'ils ont prononcées pendant la même période s'est élevé à 143.378 francs.

Il faut ajouter que 7.077 condamnations ont été converties en 31.550 journées de travail. Le rapport déclare, à ce sujet, que le gouvernement général n'a pas cessé d'encourager les administrateurs à opérer autant que possible la conversion des condamnations en journées de prestations.

En ce qui concerne la faculté d'appel laissée aux indigènes condamnés, le rapport ajoute :

Les indigènes ne font jamais appel des condamnations, malgré la faculté qui leur est laissée par la loi. Cela provient évidemment, au moins en partie, de ce que le recours au juge d'appel, qui est le sous-préfet, obligerait l'appelant à un déplacement long et onéreux. Mais si l'on considère que la plupart des indigènes se déplacent avec la plus grande facilité, pour les raisons les plus futiles, et qu'une perte de temps est pour eux une chose absolument négligeable, on est forcé de convenir que l'absence d'appel témoigne en faveur de la modération et de la justice des condamnations prononcées.

Afrique Occidentale française. — *Les travaux publics au Sénégal. — Départ de M. Roume.* — Un décret vient d'autoriser le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française à engager une dépense de 2.100.000 francs pour la construction de quais sur le fleuve Sénégal à Saint-Louis, et pour l'aménagement du port de Saint-Louis. Cette somme sera prélevée sur l'emprunt de l'Afrique Occidentale française qui a été autorisé par décret du 23 juillet 1903.

M. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, s'est embarqué le 7 juillet à Dakar, à destination de la France.

Libéria. — *Une mission de la république de Liberia près le gouvernement français.* — Deux envoyés de la république noire de Libéria, MM. Dossen et Johnson, viennent d'arriver à Paris chargés d'une mission près du gouvernement français. Le *Temps* reçoit à ce sujet de son correspondant de Londres la note suivante :

D'après certaines informations, cette mission aurait trait aux conférences du capitaine d'Ollone et aux articles de M. Lenoir et autres écrivains au sujet du hinterland de Libéria, voisin du Haut-Cavally et en particulier au pays de Moussadou. Ces conférences et ces articles ont fait naître quelques anxiétés parmi les hommes d'Etat de la république, à propos de l'attitude de la France, qui méditerait, croit-on à Monrovia, quelque action politique dans le hinterland. D'après l'argumentation des Libériens, il n'y a en premier lieu aucun doute qu'Anderson visita Moussadou à deux reprises et rapporta un traité en arabe, qui existe. En second lieu, les Libériens soutiennent que, bien qu'ils n'aient fait aucune expédition ni occupation dans le hinterland depuis le voyage d'Anderson, il ne s'ensuit pas que les revendications libériennes soient pour cela affaiblies. D'ailleurs, la convention franco-libérienne de 1892 ne règle-t-elle pas définitivement les démarcations de la frontière franco-libérienne aussi bien dans l'intérieur qu'à la côte?

En outre, le *Temps* fait suivre la note de son correspondant de ces réflexions :

Telle est la thèse libérienne. En fait, il s'agit purement et simplement de rendre effectif le traité de délimitation de 1892 entre la république de Liberia et notre Soudan. Le hinterland de la côte libérienne était complètement inconnu des Libériens, on a prévu comme limite en 1892 des coordonnées idéales qui ne cadrent pas avec les réalités géographiques. De l'esprit de la convention, il ressort clairement que, le Bas-Cavally formant la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, le Haut-Cavally est dans la zone française, et les bassins des fleuves côtiers, au contraire, dans la zone libérienne.

Mais, d'autre part, l'action des noirs civilisés s'arrête à quelques kilomètres de la côte atlantique. Les populations indigènes de l'intérieur sont absolument sauvages et belliqueuses. Il leur serait fort commode de faire des incursions sur notre territoire et de se réfugier ensuite sur un territoire nominalement libérien, où nos troupes ne pourraient les poursuivre. Le gouvernement français a donc pour devoir de demander à ce sujet des garanties sérieuses à la république de Libéria.

On se rappelle les articles que nous avons nous-mêmes consacrés ici à cette question du Libéria. Nous ne pouvons que nous associer aux réflexions si judicieuses du *Temps*.

Afrique centrale. — *Dans l'Etat du Congo.* — Le steamer *Philippeville*, arrivé le 5 juillet à Anvers, a apporté des nouvelles très intéressantes de l'Afrique centrale.

C'est d'abord une scène de cannibalisme qui s'est passée dans la région de la Mongalla, près de la station de N'Dobo. Un poste de quinze hommes, commandés par le lieutenant suisse Rauss et appartenant à la Société anversoise, a été attaqué par des indigènes Boudjas. Le chef de poste et trois de ses hommes ont été tués à coups de lance. Les corps ont été découpés et préparés pour le repas des sauvages anthropophages. Mais un sous officier de l'Etat Indépendant, à la tête de cinquante hommes, est survenu à temps pour troubler la fête et recueillir quelques restes des cadavres mutilés. En s'enfuyant, les indigènes ont emporté cependant une partie de leur butin qu'ils sont allés dévorer plus loin. Deux cents hommes sont envoyés à leur poursuite.

Dans le district de l'Equateur, les Bakoutous des environs de Coquilhatville montrent quelque effervescence. Le major Malfeyt vient de commencer sa tournée d'inspection de ce côté, afin de s'assurer de la sécurité des postes et des populations indigènes. Le reste du Congo est calme.

Au Bas-Congo, vers le Mayombé, un camp d'instruction a été établi pour les soldats indigènes. Quinze cents hommes peuvent y manœuvrer à l'aise, sous la direction d'un capitaine et de quatre sous-officiers.

Au chemin de fer des Grands-Lacs, les travaux avancent régulièrement : le pont jeté sur la Mogamba est achevé : dix kilomètres de voie sont complètement terminés et l'on atteint, pour la pose des rails, le dix-septième kilomètre.

Des officiers reviennent sur le bruit qui a couru le mois dernier de la possibilité d'un conflit anglo-allemand sur les possessions congolaises. Les Allemands auraient occupé un poste de l'Etat sur la Rutjuru, et les Anglais se seraient établis dans une autre possession belge.

Au Congo français, on signale l'arrivée de troupes coloniales avec plusieurs canons. On assure que ces troupes vont être dirigées sur le Haut-Oubangui. La perception des impôts se fait toujours difficilement. Tous les services administratifs ont été transportés définitivement à Brazzaville, où le gouverneur a fixé sa résidence.

Egypte. — *Les desseins de l'Allemagne en Egypte.* — La revue anglaise *Contemporary Review* publie en tête de son numéro de juin un court article signé Julius, disant que l'empereur d'Allemagne aurait demandé en échange de son adhésion au règlement franco-anglais relatif à l'Egypte une assurance officieuse sur les points suivants : lord Cromer quitterait bientôt le Caire où il serait remplacé par un haut personnage anglais que l'on peut qualifier de *persona grata* auprès de Guillaume II. La *Contemporary Review* montre le danger pour l'Egypte et l'Angleterre d'une pareille combinaison, derrière laquelle se trouveraient des projets de révolution économique pour la vallée du Nil auxquels lord Cromer s'est opposé. Le signataire de l'article espère que le gouvernement anglais démentira prochainement ce bruit. Ce qui donne intérêt à cet article, c'est que lord Cromer compte parmi les collaborateurs de la *Contemporary Review*.

D'autre part, les nouvelles d'Egypte apprennent que l'Allemagne ne doit pas tarder à mettre à profit les prérogatives financières qu'elle aurait obtenues en échange de son adhésion au protocole de l'accord franco-anglais. On annonce en effet que la « Deutsche Bank » va créer des agences au Caire, à Alexandrie et à Port-Saïd.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le port de Marseille en 1903.* — La statistique détaillée de 1903 publiée par le service du port de Marseille, qui vient de paraître, confirme l'amélioration du mouvement maritime qu'avait fait entrevoir le relevé préliminaire. Malheureusement, les déplorables grèves de cette année se traduiront par un fâcheux recul dans la prochaine statistique.

Le mouvement de la navigation dans notre grand port méditerranéen en 1903 comprend, entrées et sorties réunies, 17.352 navires, en augmentation de 696 sur 1902, dont 11.953 vapeurs. Le tonnage de jauge nette s'élève à 14.512.740 tonneaux, soit 1.421.001 de plus qu'en 1902, dont 13.667.493 tonneaux de vapeurs. Le tonnage des marchandises atteint 6.636.416 tonnes, donnant un accroissement de 751.107 tonnes sur l'année précédente, dont 5 millions 908.843 tonnes transportées par vapeurs.

Dans ces chiffres, le pavillon français est représenté par 11.836 navires, 6 millions 939.133 tonneaux de jauge et 3 millions 274.444 tonnes de marchandises. Il y a ainsi augmentation, sur 1902, de 205 navires, 456.384 tonneaux et 225.224 tonnes. Le pavillon étranger, qui continue ses progrès considérables, figure pour 5.516 navires, 7.573.607 tonneaux et 3.361.966 tonnes. Les accroissements sur 1902 égalent 491 navires, 964.617 tonneaux et 525.883 tonnes. On voit donc que le développement de la navigation étrangère, d'une année à l'autre, est environ le double de celui de la navigation nationale. Pour la première fois en 1903 la quantité des marchandises transportées sous pavillon étranger surpasse celle du pavillon français, et c'est la seconde année seulement où le tonnage de jauge étranger dépasse le nôtre. Dans la statistique globale, le tonnage de jauge relatif à la navigation de concurrence (long cours et cabotage international) figure pour 10.535.430 tonneaux, dont 2.961.823 seulement sous pavillon français.

Le tonnage total des marchandises à l'entrée s'élève à 4.466.198 tonnes, dont 1.705.894 sous pavillon français et 2 millions 760.304 sous pavillon étranger; l'augmentation sur 1902 n'est que de 20.497 tonnes pour notre pavillon, alors qu'elle atteint 482.555 tonnes pour le pavillon étranger. A la sortie, sur un total de 2.170.212 tonnes, il y a, heureusement, avec 1.568.550 tonnes de marchandises exportées sous notre pavillon, un accroissement de 204.727 tonnes, tandis que les 601.662 tonnes sous pavillon étranger ne présentent qu'une plus-value de 43.328 tonnes.

La répartition des principaux pavillons dans le mouvement du

port de Marseille, entrées et sorties réunies, se trouve ainsi établie en 1903 :

Angleterre, 3.700.455 tonneaux de jauge et 1.199.274 tonnes de marchandises, soit des augmentations sur 1902, de 415.000 tonneaux (presque celle du pavillon français lui-même) et de 53.000 tonnes; Italie, 883.644 tonneaux et 584.866 tonnes; Espagne, 666.325 tonneaux et 377.753 tonnes; Grèce, 476.606 tonneaux; Autriche-Hongrie, 473.521 tonneaux; Hollande, 428.166 tonneaux; Allemagne, 420.683 tonneaux, tous ces pavillons étant en augmentation sur l'année précédente. En conclusion, il est regrettable d'avoir à constater que l'accroissement du mouvement maritime général de Marseille se produit surtout au bénéfice des marines concurrentes. C'est encore une preuve des conditions évidentes d'infériorité dans lesquelles se trouve placé l'armement français.

II. — AFRIQUE.

Madagascar. — *La population européenne.* — Le nouveau recensement de la population de Madagascar, effectué sur les ordres du gouverneur général, à la fin de 1903, fait ressortir les résultats suivants : population européenne, *non compris les militaires et les fonctionnaires*, 9.310, dont 6.880 Français, 1.271 sujets britanniques, 459 Grecs, 212 Italiens, 110 Norvégiens, 97 Anglais, 52 Allemands et le reste de nationalités diverses.

Cette population se répartit entre les diverses professions, parmi lesquelles le commerce comprend 1.190 chefs et employés de grands établissements, 514 épiciers, 322 débitants, 66 hôteliers et restaurateurs, 82 commissionnaires en marchandises. L'agriculture comprend 429 personnes. Les industries du bâtiment comprennent : 150 maçons et tailleurs de pierre, 203 menuisiers et charpentiers, 45 entrepreneurs, 147 prospecteurs.

De plus, la presque totalité des commerçants et agriculteurs s'occupent aussi d'industries aurifères, concurremment avec le commerce et l'exploitation agricole. 259 ouvriers travaillent le fer, soit comme mécaniciens, soit comme forgerons. On compte en outre 45 horlogers et bijoutiers, 76 pâtissiers et boulangers, 65 tailleurs, couturiers et modistes, 46 professeurs libres et 40 entrepreneurs de transports.

On voit que sept ans à peine après la conquête, la race européenne qui, en 1896, comptait environ 1.000 individus, est parvenue à s'implanter fortement et que les Français forment la grosse majorité.

Congo français. — *Le commerce en* 1903. — Les douanes de la colonie évaluent le mouvement commercial en 1903 — non compris les importations de numéraire et de matériel destiné aux services publics, — à 15.383.184 francs contre 12.669.400 francs en 1902. L'augmentation en faveur de l'exercice écoulé qui atteint ainsi

2.713.784 francs se répartit à peu près également entre les importations et les exportations ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après :

	1903	1902	Différence en faveur de 1903
Importations.....	6.223.774	4.933.972	1.289.802
Exportations.....	9.149.410	7.735.428	1.413.982
	15.383.184	12.669.400	2.713.784

On remarque que la balance du commerce est très favorable à la colonie.

III. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Le commerce extérieur pendant l'exercice* 1902-1903. — Pendant l'année fiscale close le 30 juin dernier, le commerce général de la Confédération canadienne, tant à l'importation qu'à l'exportation, ressort au chiffre de 467.064.685 dollars, soit près de 2.000.400.000 francs.

Pour les cinq années précédentes, les chiffres étaient les suivants : 1898, 304.475.736 dollars; 1899, 321.661.213 dollars; 1900, 381.517.236 dollars; 1901, 386.903.157 dollars; 1902, 423.910.444 dollars.

Les progrès du mouvement commercial sont donc continus, et rien ne fait prévoir qu'ils doivent se ralentir. En dix ans, le chiffre du commerce extérieur du Dominion a presque doublé, passant de 240 à 467 millions de dollars.

Ce total, pour le dernier exercice, se décompose comme suit :

Total des exportations, 225.849.724 dollars;

Total des importations, 241,214.961 dollars.

Dans le total des importations, les marchandises « entrées pour la consommation », c'est-à-dire sorties effectivement des entrepôts de la douane, comptent pour une valeur un peu moindre, soit exactement 233.790.516 dollars.

Dans la somme de 226 millions de dollars environ qui représente les exportations du Canada, les produits agricoles entrent pour plus de la moitié, soit 114 millions de dollars, sur lesquels 70 millions environ s'appliquent aux animaux ou produits d'animaux; le reste, soit 44 millions à peu près, s'applique aux céréales, fourrages, beurre, fromage, etc.

Le surplus des exportations se décompose comme suit :

Produit des mines, 31.064.861 dollars.

— pêcheries, 11.800.184 dollars.

— forêts, 36.386.015 dollars.

Produits manufacturés, 20.624.321 dollars.

La part revenant à la France dans les chiffres ci-dessus est de 7.921.647 dollars.

Exportations, 1.341.618 dollars;

Importations (commerce spécial), 6.580.029 dollars.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — MM. le *capit.* Doury et les *lieut.* de Richard d'Ivry, Novart et Cauvin sont désig. pour servir à la comp. saharienne de Saoura;

M. le *lieut.* Canavy est désig. pour servir à la comp. saharienne de Colomb.

CAVALERIE

Sahara. — M. le *lieut.* de Loustal est désig. pour servir à la comp. saharienne de Colomb.

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *lieut.* de Mas-Latrie est désig. pour servir à la comp. saharienne de Colomb.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir au 1er sénégalais :

MM. le *chef de bat.* Millet, le *chef de bat.* Rivière, comme major et le *capit.* Vargoz, comme trésorier;

M. le *chef de bat.* Moraine est nommé major et M. le *capit.* Teissonnière, trésorier du 2e sénégalais.

Sont désig. pour servir au 4e sénégalais :

MM. le *capit.* Maurel, les *lieut.* Thomas, Coudreau, Mongin et Berger.

Guadeloupe. — M. le *capit.* Noël est détaché auprès du gouverneur de la colonie.

Madagascar. — M. le *lieut.* Mercier est désig. pour servir à Madagascar.

Réunion. — MM. le *lieut.* Garnery et le *sous-lieut.* Grandvincent sont désig. pour servir au bataill. de la Réunion.

Tonkin. — M. le *chef de bat.* Baudouin est placé au 18e rég.;

M. le *chef de bat.* Renauld est affecté au 5e tonkinois;

MM. les *lieut.* Muselli et Braconnier sont affectés respectivement au 1er et au 4e tonkinois;

MM. le *lieut.* Arpage (travaux publics) et le *lieut.* Testard sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Pailhès est désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Famin est désig. pour servir en Indo-Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. l'*enseig. de vaiss.* Tingry est désig. pour embarq. sur le *Jurien-de-la-Gravière.*

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Bérard est désig. pour embarq. sur le *Redoutable.*

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Blanchet est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

Madagascar. — M. le *lieut. de vaiss.* Castagné est nommé au command. d'un torpilleur de la défense mobile de Diégo-Suarez.

Océan Indien. — M. le *lieut. de vaiss.* Théroinne est désig. pour embarq. sur l'*Infernet.*

Pacifique. — M. le *capit. de frégate* Collas est nommé au command. de la *Durance*;

M. l'*enseign. de vaiss.* Pillot est désig. pour embarquer sur le *Protet.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de 2e cl.* Sarthe est désigné pour remplir les fonctions de commiss. de la défense mobile de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 1er juillet 1904, ont été nommés :
Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Laurans;
Substitut du procureur général de l'Indo-Chine, M. Vacher;
Substitut du procureur général de la Martinique, M. Simoneau.
Par décret en date du 1er juillet 1904, ont été nommés :
Président du tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Sazie ;
Président du conseil d'appel de Saint-Pierre et Miquelon, M. Levana.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

France et Angleterre : Cent années de rivalité coloniale, par JEAN DARCY. — 1 vol. in-8° de 481 pages. Perrin et Cie, éditeurs, Paris, 1903.

M. Jean Darcy a donné comme épigraphe à son ouvrage la phrase suivante d'un des grands hommes d'État anglais du XVIIIe siècle, lord Chatham : « Que les ministres de Sa Majesté n'oublient jamais ce grand principe, le principe directeur de toute notre politique : la seule chose que l'Angleterre ait à craindre ici-bas, c'est de voir la France devenir une puissance maritime, commerciale et coloniale! » Les conseils de lord Chatham ont été suivis fidèlement par l'Angleterre, et quand on étudie l'histoire de la formation de notre empire colonial, on constate que toutes nos tentatives d'expansion ont provoqué de la part de notre éternelle rivale une opposition systématique et obstinée. Depuis les anciennes guerres des Indes et du Canada jusqu'aux dernières affaires de Fachoda, en passant par la conquête de l'Algérie, par notre établissement progressif au Sénégal, en Guinée, sur la Côte d'Ivoire, au Dahomey, sans oublier la grave querelle du Niger et celle plus grave encore de l'Egypte, on peut dire que le conflit n'a presque pas eu de trêve, et que partout, en Afrique comme en Asie, en Amérique comme en Océanie, la France, à chaque effort d'expansion, a vu se dresser devant elle l'Angleterre acharnée à lui couper la route.

C'est l'histoire de cette rivalité constante que M. Jean Darcy a entrepris de raconter dans son ouvrage, dont le premier volume, qui vient de paraître, est consacré à l'Afrique ; les tentatives actuelles en faveur d'une entente cordiale entre les deux pays augmentent encore l'actualité et l'intérêt de ce récit qui, en même temps qu'il instruit sur le passé, donne beaucoup à réfléchir pour l'avenir.

Politique africaine. — *La question marocaine. — Les délégations financières en Algérie. — La pénétration au Tchad. — L'effort étranger. — L'outillage économique de l'Afrique Occidentale française,* par LUCIEN HUBERT, député, secrétaire de la Commission parlementaire des colonies. — Préface de M. EUG. ETIENNE. — Un vol. in-18, carte et tableaux. Dujarric et Cie, éditeurs, Paris, 1904.

Ce livre ne pouvait paraître à une heure plus propice. Les questions du

Maroc, de l'Afrique Occidentale, de l'œuvre des étrangers en Afrique, de la pénétration au Tchad, passionnent plus que jamais les esprits attentifs aux affaires de politique extérieure. Écrites par une plume compétente, ces pages ne manqueront pas d'exciter la curiosité du grand public, en même temps qu'elles seront un précieux document pour l'histoire de notre expansion coloniale à la fin du XIXe et au début du XXe siècle.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Peuple Chinois, ses mœurs et ses institutions, par FERNAND FARJENEL. — Un vol. de 425 p. Chevalier et Rivière, Paris, 1904.

La mise en valeur du Congo français, par HENRI CUVILLIER-FLEURY, docteur en Droit. — Un vol. de 270 p. Larose, Paris, 1904.

Le Transsibérien, par A.-N. LE KOULOMZINE, traduit du russe par Jules Legras. — Un vol. gr. in-8° de 315 p., avec 2 portraits, 32 gravures et 9 cartes. Hachette et Cie, Paris, 1904.

En Corée, par JEAN DE PANGE. — Un vol. in-8° de 64 p. avec carte et nombreuses illustrations. Flammarion éditeur, Paris, 1904.

La Colonisation de la Louisiane à l'époque de Law (1717-1721), par HENRI GRAVIER. — Une brochure in-8° de 80 p. avec 2 cartes. Masson et Cie, Paris, 1904.

En Corée, par CLAIRE VAUTHIER et HIPPOLYTE FRANDIN. — Un vol. in-8° illustré de 200 p. Delagrave, Paris, 1904.

Un Sanatorium pour l'Annam central, par le capitaine DEBAY. — Une brochure in-8° de 43 p., avec 5 cartes. H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1904.

Au pays des Pahouins, par le capitaine ROCHE. — Un vol. in-8° illustré de 200 p. H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1904.

Chamberlain, par F. DE BIJOUX. — Une brochure in-8° de 32 p. Imprimerie du Standard, Ile Maurice, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de l'office du gouvernement général de l'Algérie (1er *juillet*) : Situation des cultures dans les départements algériens au 31 mai 1904.

La France de Demain (5 *juillet*). ARTHUR MAILLET : James Gordon Bennett. — ARDOUIN DUMAZET : La guerre russo-japonaise. — PAUL FONTIN : La guerre sur mer.

La Quinzaine (1er *juillet*). GABRIEL LOUIS-JARAY : La question de Terre-Neuve et l'accord franco-anglais.

La Réforme économique (3 *juillet*). J. BARDOUX : La campagne protectionniste en Angleterre et le bilan commercial de 1903. — Un congressiste : A propos du congrès cotonnier.

Revue commerciale de Bordeaux (2 *juillet*). CHARLES DUFFART : Le développement économique du Japon et l'Europe.

Revue des Deux Mondes (1er juillet). RAPHAEL-G. LÉVY : Finances de guerre : Russie et Japon.

Revue française et Exploration (*juillet*). A. MONTELL : La question du Maroc.

Revue générale des Sciences (30 *juin*). Sir WILLIAM RAMSAY : L'Emanation du radium, ses propriétés et ses changements. — GEORGES MESLIN : Conservation et utilisation de l'énergie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia Moderna (*juin*). GIO LENO : La guerre russo-japonaise.

La Rassegna nazionale (*juillet*). E. OBERTI : Le théâtre de la guerre russo-japonaise; Corée et Mandchourie.

Revues anglaises.

The Scottish Geographical Magazine (*juillet*). NELSON ANNANDALE : The peoples of the Malay peninsula. — A. S. WHITE : The rehabilitation of Egypt.

L'Administrateur-Gerant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

NOTRE AMBASSADE AUPRÈS DU VATICAN

L'opinion publique française se méprend étrangement. Elle considère le maintien de notre ambassade auprès du Vatican comme un corollaire et en quelque sorte comme un accessoire du Concordat; sa suppression lui paraît un acheminement dans la voie qui mène à la séparation des Eglises et de l'État. En un mot, c'est pour elle une question de politique intérieure; notre politique étrangère n'y est pas ou y est à peine intéressée.

Quelle erreur n'est point celle des personnes qui pensent ainsi! Sans doute notre agent diplomatique auprès du Pape est depuis un siècle le collaborateur de fait du ministre des Cultes; il est chargé, pour sa part, de la mise en œuvre du Concordat. Mais le traité de 1801 disparaissant, doit-on, en bonne logique, supprimer notre représentation auprès de la cour de Rome? Cette disparition doit-elle normalement commencer, amorcer, pour ainsi dire, une nouvelle organisation des cultes?

Le donner à croire, c'est confondre et emmêler deux problèmes totalement distincts. Le premier n'est point de notre ressort et nous n'avons pas ici à apprécier la valeur présente du pacte concordataire ou du régime de séparation. C'est là une question de politique intérieure qui peut et doit se trancher sans aucune répercussion sur le second problème : celui-ci, au contraire, est du domaine de la politique étrangère et consiste à se demander s'il importe ou non de maintenir auprès du Vatican un représentant diplomatique.

Peut-être certains esprits seront-ils étonnés de ce divorce que nous établissons : cependant qu'ils veuillent bien faire abs-

traction des polémiques courantes et considérer ce qui se passe ailleurs : des Etats catholiques ont séparé les Eglises et l'Etat; ont-ils pour cela supprimé leurs chargés d'affaires auprès du Pape? Il n'en est rien. Le Brésil a repris les mêmes rapports diplomatiques qu'avant la nouvelle organisation; la Belgique, qui a établi dans sa constitution le régime de la séparation, n'en a pas moins un représentant auprès du Saint-Siège.

D'autre part, il n'y a point que les Etats catholiques et concordataires, la France, l'Espagne, le Portugal, etc., qui soient en relations diplomatiques avec le Vatican. La Prusse protestante, qui avait cessé tout rapport et rappelé son ambassade au moment du Kulturkampf, a rétabli les relations diplomatiques dès 1882 par l'envoi d'un chargé d'affaires, que l'on parle aujourd'hui de transformer en ambassadeur. La Russie a de même, depuis quelques années, un agent officiel auprès du Pape. Bien mieux : on sait la rigoureuse séparation que les Etats-Unis ont toujours établie entre les choses politiques et les choses religieuses : officiellement, ils ignorent les Eglises et ne veulent avoir de rapports d'aucune sorte avec aucune d'elles. Aussi longtemps qu'ils sont restés pacifiquement enfermés dans leur territoire, ils ont pu maintenir leur ligne de conduite. Mais au jour où ils ont pratiqué leur politique « expansionniste », ils se sont heurtés à des difficultés de fait, et les circonstances les ont obligés à renoncer à leurs traditions vieilles de plus d'un siècle. C'est à propos des Philippines que s'est produit cet incident : il a été causé par le passage de la domination espagnole à la domination américaine et la réorganisation complète qui en est résultée : les Américains voulaient transformer le personnel du clergé catholique et modifier la propriété ecclésiastique dans ces îles. Et c'est à ce propos qu'ils se sont vus obligés d'entamer des négociations diplomatiques avec le Saint-Siège et d'inviter celui-ci à envoyer un représentant *ad hoc* : ce n'est pas encore un agent diplomatique régulier, mais c'est un chargé de mission officielle.

Ces exemples montrent, croyons-nous, la confusion commise, en faisant, du maintien de notre ambassade, uniquement une mesure d'exécution du Concordat, mesure qui devrait disparaître avec celui-ci par voie de conséquence. Tout au contraire, l'idée exacte qui domine cette question et dont il faut partir est la suivante : au point de vue de notre politique étrangère, — toute question de politique intérieure étant par hypothèse mise de côté, — avons-nous ou non intérêt à entretenir avec la Papauté des relations diplomatiques?

A notre sens, cet intérêt est évident et nous comprenons mal

la pensée de ceux qui approuvent le maintien de représentants de la France dans de minuscules Etats d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique, et qui voudraient la suppression de celui qui est placé à Rome auprès de la Papauté. La mission de ce dernier peut être fertile en heureux résultats : un agent diplomatique est un organe de renseignements; et qui ne sait que tous les fils de la politique mondiale, comme on l'a dit, passent par le Vatican? C'est un merveilleux terrain d'observation, un rendez-vous d'hommes de tous les mondes et un lieu où s'agitent de très nombreux intérêts politiques emmêlés aux intérêts religieux. Un ministre des Affaires étrangères aura toujours profit à être tenu au courant de ce qui se dit, se fait et se connaît autour du Saint-Siège.

Mais surtout la France, comme tout grand Etat, et plus que tout autre peut-être, doit entretenir avec la Papauté des relations diplomatiques : elles sont rendues nécessaires par notre politique dans le monde et notre développement colonial. Ici même nous avons naguère montré l'importance des missions en Orient et en Extrême-Orient, la valeur de notre protectorat et les convoitises politiques de nos rivaux, qui s'efforcent de nous l'arracher ou tout au moins de le détruire : or, cette lutte diplomatique, c'est au Vatican qu'elle se joue; qui y prendra notre défense, si nous n'y avons point de défenseur?

Mais ce n'est point tout encore : voulez-vous renoncer aux précieux renseignements qu'un agent actif saura recueillir dans le « monde noir »? voulez-vous faire bon marché de nos droits et privilèges et les abandonner de gaieté de cœur, comme s'ils ne servaient point notre expansion coloniale, nos relations commerciales et le prestige de notre nation? Il y a une chose à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, c'est aux contacts nécessaires que notre politique étrangère occasionne : ils sont de même nature que ceux qui ont amené les Américains à entrer en relation avec la Papauté à propos des Philippines.

En veut-on un exemple? Nous prétendons avec raison suivre au Maroc une politique que nous qualifions de politique de pénétration pacifique. Pour qu'elle réussisse, il est indispensable que des facteurs étrangers ne viennent point contrecarrer notre œuvre : or, parmi ces facteurs, il en est un, très actif, aussi entreprenant et ardent que peu favorable à notre influence : ce sont les missions franciscaines espagnoles, qui de longue date sont dans le pays, ont l'ambition d'en faire le prolongement de leur patrie, et qui, animées d'un esprit très national et d'un prosélytisme non douteux, sont les adversaires

nés de notre action. Or quel est le moyen pratique de les remplacer sans graves difficultés par des missionnaires français, sinon d'entamer avec Rome et la Propagande des négociations à cet effet.

En réalité, croyons-nous, si des esprits, et de bons esprits parfois, ont acquiescé à la suppression de notre ambassade, c'est qu'ils y ont vu un acheminement vers un régime de séparation désiré. C'est cette confusion, fâcheuse pour notre politique étrangère, que nous avons voulu ici dissiper. Que ceux qui aspirent à l'abrogation du Concordat, mais qui ont le souci des intérêts français dans le monde, proposent toutes les mesures qu'ils voudront pour atteindre leur but, mais qu'ils laissent indemne notre représentation auprès du Vatican : ceci n'a rien de commun avec cela, et c'est terrain réservé, défendu aux luttes politiques de l'intérieur, puisque c'est une pure question de politique étrangère nationale.

Gabriel Louis-Jaray.

ÉTUDES TUNISIENNES [1]

LES FINANCES DU PROTECTORAT

L'établissement du Protectorat français en Tunisie fit succéder immédiatement l'ordre et la probité au régime d'arbitraire et de prodigalité qui était auparavant celui des finances tunisiennes. Malgré l'institution, en 1868, d'une commission mixte où siégeaient deux Français, deux Anglais et deux Italiens, malgré l'affectation de certains revenus au service de la dette, il n'avait pas été possible encore de régulariser le paiement des coupons. Le traité du Bardo (1881) ne nous conférait pas des pouvoirs assez précis pour que nous intervinssions utilement ; mais, dès la convention de la Marsa (1883), qui définissait plus nettement le Protectorat, le premier soin du nouveau régime fut d'assainir cette situation financière : il procéda, sous la garantie de la France, à l'émission d'un emprunt de liquidation en obligations de 500 francs nominaux, à 4 %, amortissables ; le capital de cet emprunt fut d'environ 142 millions et demi de francs, la charge annuelle de l'intérêt, fixée d'abord à 6.307.250 francs, fut réduite en 1889 et 1892, par deux conversions aisément réalisées, respectivement à 6.104.262 fr. 50 et 5.945.790 francs; aujourd'hui, les obligations tunisiennes 3 % se capitalisent à un taux voisin de celui de la Rente française, dont elles ne sont en fait qu'une variété, mais jamais la garantie métropolitaine n'a dû être invoquée et rien ne laisse prévoir qu'il en doive être autrement plus tard. Au budget de 1903, le service de la dette tunisienne amortissable, telle que définie en 1892, est inscrit pour 6.304.365 fr., y compris 495.000 francs d'amortissement.

Cette charge, qui est lourde, représente l'héritage de l'ancienne administration tunisienne; bien que le Protectorat en soit responsable, la Tunisie doit lui savoir gré d'avoir diminué sa dette en rendant possibles les deux conversions de 1889 et 1892, et fondé le crédit tunisien sur l'appui solide du crédit français. Mais l'emprunt de 1884 n'était qu'un premier acte, une sorte d'apuration générale de la vieille comptabilité beyli-

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juillet 1904.

cale; c'était une réforme de moralité, sur laquelle devaient se greffer des réformes budgétaires proprement dites. Comment allions-nous y procéder ? Dès le 13 octobre 1884, la commission internationale était supprimée, et le budget tunisien fut réglé dès lors sous le contrôle exclusif de la France; par un scrupule où s'exprime l'esprit un peu timide du Protectorat, il porta d'abord le numéro de l'année musulmane au cours de laquelle il s'ouvrait, et nous eûmes ainsi des exercices cotés de 1302 à 1308; c'était l'occasion de complications multiples et bien inutiles. En décembre 1890, un décret beylical prolongea exceptionnellement l'exercice 1308 du 13 octobre 1891 au 31 décembre de la même année, et depuis 1892, le budget tunisien, comme le budget français, court du 1er janvier au 31 décembre pour le recouvrement des recettes, et du 1er janvier au 30 avril du millésime suivant pour le paiement des dépenses.

Relevons cependant deux différences notables, qui distinguent le budget tunisien du budget français : il est établi par voie administrative, et les recettes sont évaluées, non d'après les résultats de l'avant-dernier exercice, mais d'après la moyenne des cinq années précédentes. Cette dernière précaution est fort sage : en un pays surtout agricole, comme la Tunisie, la matière imposable varie beaucoup d'une année à l'autre et les « vaches maigres », ainsi qu'aux temps bibliques, viennent toujours après les « vaches grasses » : en 1888-89, à la suite d'une sécheresse prolongée, les recettes étaient tombées de 6 millions, soit un quart du budget total; on voit avec quelle circonspection il convient d'établir les prévisions en les calculant sur une moyenne. Quant à l'établissement du budget par voie administrative, c'est une question d'ordre politique sur laquelle nous aurons à revenir; disons ici seulement que les exigences de plus en plus vives du Parlement ont déterminé le Protectorat à publier sur ses finances des renseignements détaillés, tandis que chaque année un sénateur et un député consacrent chacun un rapport spécial à la Tunisie ; il semble qu'une association plus intime à la vie parlementaire de la métropole n'apporterait à la Régence aucun avantage de plus.

Une caractéristique essentielle des finances tunisiennes est leur caisse de réserve, qui fut fondée par décret du 21 juillet 1886. Cette institution, qui a fait ses preuves en Egypte, a été plus récemment adoptée par l'Algérie, comme corollaire de son budget spécial, ainsi que par les diverses colonies de l'Indo-Chine française; c'est une leçon de prévoyante sagesse que le

gouvernement donne à ses administrés; il applique lui-même ce système de l'épargne qu'il recommande à tous; grâce à cette prudente économie, il ménage l'élasticité de sa trésorerie et trouve toujours des fonds disponibles, malgré les oscillations de ses revenus, qui suivent celles de l'agriculture : ainsi le lac Moeris, en Egypte, emmagasinait jadis les eaux des grandes crues du Nil, pour les restituer plus tard lors d'une montée insuffisante. Le fonds de réserve de la Tunisie a comblé les déficits des budgets 1306-1307 (1888-89) qui dépassèrent 2.300.000 francs; il a permis les premiers travaux des ports de Tunis et de Bizerte, la construction de plusieurs chemins de fer, et a largement doté le chapitre des « ressources exceptionnelles », alors qu'il n'était pas encore loisible à la Tunisie de faire appel directement au crédit. Il n'est évidemment pas nécessaire de grossir outre mesure la caisse de réserve, d'exagérer les impôts pour la remplir : mais on ne saurait sans danger s'en passer ou l'épuiser.

Le budget tunisien n'a pas cessé de s'accroître depuis les origines du Protectorat : les dépenses ordinaires, sur lesquelles sont décrétées les recettes, montaient en 1887 à 17 millions, en 1895 à 22 millions et demi ; elles atteignent près de 28 millions au budget de 1903, le dernier dont nous ayons pu faire l'examen détaillé, et sont évaluées à 29 millions pour l'exercice en cours; d'ailleurs la progression de la moyenne des recouvrements n'a jamais fléchi, ce qui semble indiquer que l'effort demandé aux contribuables, dans l'ensemble, ne dépasse pas leurs facultés. A considérer les progrès évidents de la Régence depuis vingt ans, il apparaît que les ressources du pays ont été, en somme, administrées avec intelligence : la Tunisie a vécu bourgeoisement, sur ses revenus, depuis le règlement de ses dettes anciennes, en 1884, jusqu'en 1902, date du premier emprunt que l'on puisse, à proprement parler, attribuer au Protectorat. Non seulement, pendant cette période, elle a régulièrement acquitté et amorti ses obligations, mais elle a fait état d'économies considérables pour s'organiser et s'outiller. On eût assurément reproché à ses premiers résidents généraux de ne pas engager à temps ces dépenses de premier établissement sans lesquelles la colonisation n'est pas possible ; la liberté même dont ils disposaient leur faisait un devoir plus strict de hâter la transformation administrative à l'abri de laquelle la rénovation économique de la Régence pourrait s'accomplir.

Ainsi le Protectorat dût-il s'inquiéter de réunir des res-

sources suffisantes pour créer tous les services publics en un pays où l'impôt n'avait guère servi jusque-là qu'à payer des dettes ou faire les frais d'une administration de palais, à la turque. Quand il a pris en charge la Tunisie, appauvrie et fatiguée par les caprices d'un régime tour à tour paternel, tracassier ou indifférent, il s'est trouvé en face d'une tâche immense, ne pouvant guère compter que sur lui-même, en cet âge initial d'une colonie où seuls les pouvoirs publics sont assez organisés pour agir avec méthode ; en mesurant tout ce qu'il avait à faire, il posait en même temps la nécessité d'en réunir les moyens entre ses mains, et de là le reproche de fiscalité qui lui fut si souvent adressé. Attentif à saisir, un peu partout, des occasions d'accroître ses revenus afin de suffire à toute sa besogne, obligé d'autre part de respecter son principe même en retouchant très lentement les anciennes taxes, il en vint à de nombreuses innovations de détail, les seules qui lui fussent encore permises, et que la population européenne n'accueillit pas sans de vives protestations : précisément au moment où le Protectorat multipliait ses exigences, cette population se développait rapidement; il s'ensuivit une hausse générale du prix de la vie, particulièrement sensible dans les villes, où s'arrêtaient la plupart des émigrants, et le fisc intervenant de plus en plus fréquemment dans la vie quotidienne de chacun, c'est à lui seul qu'on fit remonter la responsabilité d'une crise dont les causes étaient bien autrement complexes ; on s'irritait de payer plus cher le tabac, le sel, les allumettes, le pétrole, puis de proche en proche le poisson, la viande et le pain ; on se soumettait impatiemment à l'usage du papier timbré... En équité, n'eût-il pas fallu mettre en balance les services que l'Etat rendait à la généralité des contribuables, la paix, des facilités nouvelles de circulation et de transactions, un régime foncier meilleur, l'appropriation de son domaine pour la colonisation, beaucoup de dégrèvements aussi et d'améliorations fiscales dont on parla toujours moins que des impôts nouveaux?

Le labeur des premiers financiers du Protectorat a été souvent méconnu ; ce furent pourtant des collaborateurs précieux, indispensables des hommes d'Etat qui ont présidé à l'affranchissement international de la Tunisie, des administrateurs, des ingénieurs et des colons qui ont préparé ou commencé la mise en valeur de la Régence. Leur tâche, particulièrement ingrate comme celle des architectes qui reprennent un édifice en sous-œuvre, était de remanier progressivement les anciennes taxes beylicales, mal assises, mal perçues, compliquées de

variations locales, et tout ensemble de créer des ressources nouvelles pour pourvoir à une organisation qui ne souffrait pas de délais. Il arriva que tel d'entre eux eut la main lourde ou maladroite, par exemple lorsqu'il voulut imposer aux Européens cette malencontreuse taxe des routes, abolie aujourd'hui; mais l'administration des finances tunisiennes, vouée par ses fonctions mêmes à l'impopularité, n'en a pas moins rendu service à la Régence, par cet esprit d'ordre, d'économie, de réserve devant les grandes innovations qui se révèle aujourd'hui dans les Délégations financières de l'Algérie, et dont les Conseils généraux de plusieurs colonies dédaignaient malheureusement de s'inspirer ailleurs. Le régime du Protectorat ne se prête qu'à une évolution lente, mais il n'est pas condamné à la stagnation et à l'impuissance ; les finances tunisiennes ont évolué, depuis 1884, un peu lourdement peut-être, mais certainement dans le sens d'un progrès.

Afin de pouvoir apprécier plus exactement les réformes déjà accomplies et celles qui restent désirables, indiquons sommairement les ressources du budget tunisien d'après les tableaux de l'exercice 1903. Les revenus ordinaires sont : *a* les impôts directs, *medjba* ou capitation, *kanoun* sur les oliviers et dattiers, *achour* sur les céréales et quelques autres secondaires ; *b* les impôts indirects qui comprennent les douanes, les monopoles, le timbre et l'enregistrement, les droits de mutation, les droits multiples sur les transactions appelés *mahsoulats*, etc. ; *c* les produits des domaines de l'Etat, particulièrement des forêts et des pêcheries ; *d)* des revenus divers, pour la plupart minimes, provenant d'amendes et frais de justice, taxes d'immatriculation, droits de chancellerie, etc... Les documents officiels pour 1903 indiquent pour ces différents chapitres les chiffres ci-après :

Impôts directs et taxes assimilées	7.965.300	francs.
Impôts et revenus indirects	9.760.100	—
Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'Etat	7.935.900	—
Produits et revenus du domaine de l'Etat	1.160.000	—
Produits divers du budget	1.136.400	—
	27.957.700	francs.

Les recettes affectées aux dépenses des exercices clos et périmés, classées à part, sont évaluées en 1903 à 2.018.157 fr. 07 ; enfin les ressources exceptionnelles, fournies par l'emprunt, par des prélèvements sur le fonds de réserve et par divers concours, montent à 27.340.816 fr. 43.

L'administration des finances tunisiennes est confiée à une

direction générale, assistée de trois directions particulières des douanes, des monopoles et des « contributions diverses » ; les services centraux ne comptent pas moins de 100 fonctionnaires de tous grades ; on en relève de plus 54 pour les services du contrôle, 253 pour les services de perception, 686 pour les services actifs ou d'exécution (dont 509 préposés indigènes), soit en total 1.093 personnes, émergeant au budget pour 1.766.300 francs ; si l'on ajoute les remises à divers, les indemnités allouées à des agents auxiliaires ou temporaires, et les autres menues dépenses de même ordre, on voit que le personnel des services financiers de la Régence coûtait, en 1903, 2.004.720 francs, soit environ 7 % du montant des recettes ordinaires. Il serait presque injurieux de constater l'exactitude et la haute honorabilité de cette administration ; plusieurs de ses principaux officiers donnent l'exemple d'un travail vraiment acharné ; mais peut-être a-t-on subdivisé les fonctions au delà de ce qui était nécessaire, à l'image du morcellement des anciennes taxes beylicales, et parce que la multiplicité de réformes de détail, expédients qu'il faut estimer provisoires, a compliqué les formalités administratives ; la simplification des finances tunisiennes, désirable à plusieurs titres, permettra notamment de réduire les cadres d'un personnel surabondant.

Il est assez difficile de saisir, à travers les améliorations fiscales de ces dernières années, une pensée directrice ; il semble — et ce serait à notre sens le reproche principal à faire à l'administration des finances tunisiennes — qu'elle ait vécu un peu au jour le jour ; toutefois, jusqu'à la date où la majorité du Protectorat fut affirmée par l'autorisation d'un emprunt, jusqu'en 1902, il était évidemment prématuré de tenter des réformes radicales, et mieux valait s'en tenir à des retouches de détail. L'objet de ces modifications a été surtout, croyons-nous, d'encourager le commerce ; c'est en ce sens que nous comprenons la suppression progressive des droits d'exportation et la réforme des *mahsoulats*. Au temps des anciens beys, presque toutes les denrées quittant la Régence étaient frappées de droits d'exportation ; le rapport au président de la République sur la situation de la Tunisie en 1902 renferme un tableau très intéressant de ces droits, avec mention des dégrèvements opérés depuis 1884 ; il ne subsiste que huit rubriques aujourd'hui, sur une soixantaine ; toutes ces taxes sont uniformément perçues sur la quantité de 100 kilogrammes ; la plus lourde, toutes proportions gardées, paraît celle qui frappe les poulpes, mais ceci n'intéresse guère que la Grèce qui achète en Tunisie de grandes provisions de ces mollusques pour les jours maigres du carême

orthodoxe. L'abolition des droits d'exportation indique que le gouvernement n'en est plus réduit à saisir la marchandise au port d'embarquement, où il peut exercer facilement sa surveillance; il est maintenant capable d'atteindre la richesse ailleurs, à travers tout le pays; il sert le commerce en limitant l'intervention administrative dans les opérations de chargement; il n'a pas été embarrassé de remplacer ce revenu par des impôts indirects, aussi faciles à percevoir dans un Etat policé, et d'apparence moins vexatoire.

Quant à la réforme des *mahsoulats*, elle se subdivise, pour ainsi dire, à l'infini; sous l'ancien régime, des taxes étaient prélevées sur les achats et les ventes, dans les marchés ou ailleurs, sur la consommation ou la circulation d'une multitude de produits; le trésor beylical frappait où il pouvait, en dehors de toute règle générale, et les frais de perception absorbaient le meilleur de ces recettes; les mahsoulats correspondent à un état social d'insécurité, d'émiettement, d'impuissance économique; c'étaient, avec toutes les aggravations de l'incurie turque, ces douanes intérieures, ces droits féodaux, ces péages qui grevaient si lourdement le commerce chez nous, au moyen âge. Il a été fait beaucoup déjà pour les simplifier en Tunisie; ils deviennent peu à peu des taxes de plaçage ou de marché qui sont abandonnées par l'Etat aux municipalités. Les mahsoulats étaient jadis affermés, suivant le procédé ordinaire des Etats où le pouvoir central est faible; toutes les fermes ont été abolies, et remplacées par la Régie; cette transformation a permis des abaissements notables, sans que le revenu total fût sensiblement diminué.

On pourrait citer encore un grand nombre d'améliorations du même genre, réduction des droits de mutation, établissement du monopole du tabac et du sel substitué à une ferme coûteuse, institution d'un régime monétaire calqué sur celui de la France, création d'un entrepôt fictif pour les houilles dans les ports, dégrèvement des alcools dénaturés pour usages industriels, abaissement du port des lettres à 0 fr. 10 dans l'intérieur de la Régence... etc. Ce sont là de petits progrès qui, à défaut de réformes de haute envergure, attestent la bonne volonté de l'administration des finances. Mais c'est surtout dans la perception des impôts qu'elle a montré sa conscience et son habileté; les pillages des intermédiaires indigènes ont été sévèrement surveillés, les contribuables s'acquittent avec plus de régularité qu'autrefois; c'est ainsi que la *medjba*, dont le taux fut pourtant réduit en 1892 de 24 à 20 francs, rapportait en 1883 2.628.000 francs et 4.375.800 francs en 1903.

Il faut remarquer aussi que le Protectorat, alors qu'il ne pouvait encore emprunter lui-même, a su trouver des auxiliaires pour hâter quand même l'exécution de grands travaux publics : en échange de la concession des taxes maritimes, une Société a creusé les ports de Tunis, Sousse et Sfax ; une autre a transformé le port de Bizerte, en ouvrant l'accès du lac par un chenal accessible aux plus grands navires ; elle rémunère son capital par des ventes de terrains et l'exploitation des pêcheries du lac; la compagnie des phosphates de Metlaoui près Gafsa consentit à inscrire au cahier des charges de sa concession la construction d'un chemin de fer d'évacuation sur Sfax : les 250 kilomètres de cette ligne ont été achevés en deux ans (1897-1899) et la vie économique, non seulement de Sfax, mais de tout le Sud-Ouest tunisien, a pris de ce fait un essor rapide, vraiment merveilleux. Des pourparlers, qui n'ont pas abouti, avaient été engagés avec d'autres sociétés pour la construction de voies ferrées dans le Nord de la Régence (mines de fer des Nefzas). Pour toutes ces négociations, le service des Travaux publics intervint plus directement que celui des Finances et, quoique les critiques ne lui aient pas été épargnées, il se justifie assez par les résultats acquis, sur lesquels il sera possible de greffer d'autres progrès.

Mais il semble que l'heure est maintenant venue de réformes fiscales plus profondes; nous en voyons la preuve dans la discussion engagée au cours des récentes sessions de la Conférence consultative, notamment sur la constitution de budgets municipaux indépendants, sur la transformation du kanoun, sur le remaniement de la medjba. L'Etat tunisien n'est plus aujourd'hui le seul pouvoir organisé de la Régence ; diverses villes se sont développées, peuplées d'éléments nouveaux, et paraissent capables de mener une vie municipale autonome. Les municipalités tunisiennes ne sont pas élues, mais bien nommées par le gouvernement, et les indigènes y sont toujours représentés; sans discuter ici la composition de ces assemblées, nous croyons que le système des subsides gouvernementaux, jusqu'ici employé, pourrait être maintenant peu à peu abandonné ; le pouvoir central ne garderait qu'un droit de contrôle financier, qu'il exerce déjà sur divers établissements publics. Il a commencé à concéder aux villes divers revenus, tels que la *caroube* sur les loyers, qui a été fondue avec l'ancienne taxe du balayage et des égouts (décret du 16 septembre 1902), les droits de marché, d'abattoir, etc.

Toutes les villes n'accueillent pas volontiers ces cadeaux :

quelques-unes, qui pourraient immédiatement emprunter, sollicitent la remise de gros revenus ; d'autres, moins riches, préfèrent garder leurs droits à la subvention gouvernementale et leurs représentants dénoncent les abus possibles d'un régime qui permettrait ici des dépenses qualifiées somptuaires, tandis que là ce serait le piétinement forcé. Nous sommes bien obligés de dire un mot de l'incident qui a provoqué ces protestations : il s'agit du Casino de Tunis, concédé par la ville pour trente ans par traité du 22 décembre 1899 ; la municipalité de Tunis, qui s'était toujours distinguée par sa gestion intelligente et pratique (les progrès de sa voirie suffiraient à le démontrer), a commis là une lourde faute. Tunis avait besoin d'un théâtre, mais nullement d'un Casino ou, pour parler plus clair, d'une maison de jeu officielle ; c'est bien assez des autres, plus ou moins clandestines, et que le privilège du Casino n'a pas tuées, comme on l'espérait. En novembre 1902, la Conférence consultative a évité de se prononcer par un ordre du jour sur ce sujet qui n'est pas exactement de sa compétence ; mais plusieurs de ses membres ont exprimé le sentiment public en représentant que le théâtre, dans l'état actuel, n'est que le péristyle des salles de jeu et qu'en fait le jeu est la seule ressource de la société concessionnaire ; nous savons que déjà d'honorables fortunes ont sombré dans ce gouffre et que certains chefs de service ont dû consigner le Casino à leurs employés, indigènes et européens ; il est probable qu'une société nouvelle construira sous peu un véritable théâtre, je veux dire un théâtre dont les coulisses n'envahissent pas la scène ; en attendant, une novation s'impose, des malencontreuses conventions signées par la ville de Tunis ; s'il lui en coûte cher, ce sera néanmoins une économie pour toute la Régence, et une économie à ne pas différer. Ceci dit, nous estimons qu'il n'y aurait que des avantages à dessiner peu à peu l'autonomie budgétaire des communes ; le problème est délicat, car il pose la question de la définition des ressources à leur attribuer, du classement des agents de perception, etc... La condition essentielle serait d'ailleurs que la charge des contribuables ne fût pas aggravée, c'est-à-dire que les recettes de l'Etat fussent toujours diminuées du montant de celles qui seraient transférées aux communes.

L'Etat se trouve alors amené à réformer, non plus seulement la perception, mais l'assiette même de certains impôts : l'impôt sur les oliviers était jadis levé de deux manières ; dans le Sahel et le Sud (sauf Djerba), chaque arbre payait un droit fixe ou *kanoun*, suivant la catégorie où il était rangé ; à Djerba

et dans le nord de la Régence, une dîme était prélevée sur la récolte, d'abord en nature, puis en argent; de plus, l'Etat s'adjugeait la totalité des grignons ou déchets de la fabrication de l'huile. L'olivier était beaucoup plus négligé en pays de dîme qu'en pays de kanoun : l'impôt y était, en fait, notablement plus élevé, sans que le cultivateur eût intérêt à mieux soigner sa production; pressée par la Conférence consultative, l'administration des Finances a fait procéder à un reclassement des oliviers (et dattiers) soumis au kanoun, ce qui a permis de corriger les abus des rôles trop vieux, puis à un recensement des oliviers en pays de dîme; un décret du 17 octobre 1903 a substitué le kanoun à la dîme pour ces régions. Naturellement, on n'a pu contenter tout le monde, et plusieurs propriétaires se sont plaints que, la réforme devant se suffire à elle-même, leurs domaines étaient aussi lourdement frappés qu'auparavant; c'est exact, mais déjà la possibilité d'accroître leurs rendements sans avoir à craindre des prétentions nouvelles du fisc est fort appréciable; puis, si l'on en venait au système proposé par certains d'un impôt de superficie sur les olivettes, ce serait la porte ouverte à la contribution foncière sur toute propriété non bâtie... et que diraient les colons! L'Administration a certainement réalisé un progrès, tous l'ont reconnu; il ne sera pas possible d'aller plus loin sans des études approfondies.

Une réforme qui paraît actuellement très nécessaire, c'est celle de la *medjba*, capitation qui ne frappe que les indigènes des campagnes et des petites villes; elle a été aggravée récemment de la taxe des routes. Or, on ne comprend pas pourquoi la bourgeoisie indigène des villes échappe à cette capitation; elle est plus à portée que la population rurale de bénéficier de toutes les innovations utiles du Protectorat, et le temps n'est plus où les Beys devaient la ménager, pour conserver leur autorité sur elle. Les dégrèvements que nous avons signalés et qui encouragent le commerce n'auront toute leur valeur que si l'on encourage aussi l'agriculture, qui fournit la plupart des produits du commerce tunisien; une extension de la *medjba* permettrait probablement une revision de l'*achour*, qui est encore perçu fort arbitrairement sur les terres ensemencées en orge et en blé, sauf celles qui sont labourées à la charrue française. C'est, croyons-nous, à ce remaniement des taxes foncières qu'il faut travailler aujourd'hui, en vue de développer la colonisation agricole et de pousser les indigènes aux améliorations culturales. On a proposé récemment une refonte générale du régime douanier tunisien, avec dégrèvement total pour tous produits français ou algériens; il faudrait, par compensa-

tion, surcharger la consommation du sucre ou encore de l'alcool, de la poudre, etc... ; nous trouverions naturel que la Tunisie s'ouvrît plus libéralement aux produits français et algériens, surtout au moment où l'on paraît lui contester le droit à des exportations privilégiées sur France ; mais nous lui souhaitons vivement d'échapper à l'incorporation dans le régime douanier métropolitain, qui ne pourrait que retarder son progrès.

On voit que le système fiscal du Protectorat tunisien est en voie de transformation, et c'est, à notre avis, un mouvement nécessaire ; les vieux impôts beylicaux, auxquels nous touchons maintenant avec précaution, correspondaient à un état social que la Tunisie a dépassé aujourd'hui ; nous ne pouvons plus gouverner la Régence en consolidant, voire en conservant des institutions financières surannées ; les vœux de la Conférence consultative, aussi bien que les projets de l'Administration, sont décisifs à cet égard ; qu'il ne soit pas question de demander davantage à l'impôt, un maximum de 30 millions suffisant pour les forces contributives d'une population de 1.700.000 indigènes et moins de 200.000 Européens ; mais que l'Etat tunisien continue à rechercher des simplifications, à se décharger, autant qu'il sera possible, par la décentralisation de certains revenus et de certaines obligations, à suivre en un mot l'évolution politique de la Régence en modelant ses finances sur les nouveautés acquises et sur celles qu'il convient de préparer pour l'avenir.

Henri Lorin,

Professeur à l'Université de Bordeaux

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

PAR L'AMÉLIORATION DE SES MOYENS DE TRANSPORT

III

LE PROGRAMME PIERRE BAUDIN

Nous avons montré, dans les deux articles précédents [1], la condition des transports en France et la nécessité de l'améliorer. Les développements qui vont suivre mettront en lumière les avantages que nous pouvons attendre de la réalisation du programme de travaux publics connu, désormais, sous le nom de programme Pierre Baudin.

Le malaise que nous avons décrit est profond; mais nous trouvons, chez ceux-là mêmes qu'il atteint le plus, l'incontestable preuve qu'il ne saurait durer. Le patient s'est réveillé. Il est sorti de la torpeur où l'on croyait le voir se complaire. Il a dit bien haut sa volonté de réagir et, qui plus est, il a résolu d'être son propre guérisseur. Sans rien enlever à ceux dont ce sera l'honneur d'avoir élaboré le récent programme de travaux publics, on doit reconnaître la part qui revient dans ce labeur grandiose à l'initiative privée. L'homme qui eut l'heureuse fortune et le talent de diriger, en cette circonstance, l'effort national, disait dans un rapport au président de la République, en parlant de ce programme : « Il consacre l'association, nouvelle et riche en pro-« messes, de l'initiative publique et de l'initiative privée [2]. » Fédération des intéressés sous des formes diverses : sociétés d'études et de propagande, congrès de chambres de commerce, congrès nationaux de travaux publics, congrès internationaux de navigation intérieure, fondation d'organes spéciaux pour défendre la cause des transports à bon marché et répandre le nouvel évangile, tous les moyens d'agitation ont été utilisés. Il n'est peut-être pas d'autre exemple qu'une œuvre d'utilité publique ait été préparée et facilitée par un tel mouvement d'opinion. Dans ces dix dernières années — il n'a pas fallu

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, du 1er et du 16 juillet 1904.

[2] Rapport de M. Pierre Baudin, ministre des Travaux publics, au président de la République (*Journal officiel*, 17 février 1902).

moins d'une décade — le pays a su compléter son éducation économique. L'étude de l'étranger à laquelle on le conviait, dès 1874 [1], lui a fait comprendre la nécessité d'un nouvel effort de nouvelles dépenses. La crise de transports, en 1897, a fini de l'éclairer, et sa bonne volonté, son désir de venir en aide à l'État dans l'accomplissement d'une œuvre nationale se sont traduits par l'offre d'une coopération financière.

Comme le programme de M. de Freycinet, le programme de M. Pierre Baudin a été précédé d'une vaste consultation. D'accord avec le ministre des Travaux publics, le ministre du Commerce chargea le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie d'ouvrir une enquête tendant à établir le classement, par ordre d'urgence, des travaux d'amélioration ou d'extension du système des voies de communication ou des ports nécessaires à notre développement économique. Les termes mêmes de la circulaire par laquelle le ministre du Commerce sollicita l'avis des intéressés indiquaient nettement le but à atteindre, les erreurs à éviter : « Il ne s'agit pas, disait M. Millerand, de dresser un vaste programme comprenant l'énumération de tous les travaux publics dont l'exécution pourrait être désirable dans un avenir plus ou moins éloigné, mais bien de classer les travaux d'un intérêt immédiat, ne pouvant être évités par une meilleure exploitation des voies de communication actuellement existantes et présentant un caractère d'urgence indéniable. »

L'enquête du Conseil supérieur a permis aux pouvoirs publics de se faire une idée exacte des besoins du pays en matière de transports. Non seulement elle a mis en lumière l'insuffisance des relations des ports de l'Atlantique avec l'Ouest de la France, le Centre et Paris, ou de Marseille et de Bordeaux avec leur zone d'influence, mais elle a encore démontré la nécessité de dégager certaines voies encombrées par un trafic croissant, et d'en créer de nouvelles là où le progrès économique a fait naître des besoins imprévus. On a dû admettre que les travaux réalisés en exécution du programme de 1878 n'étaient « qu'une étape dans le progrès [2] », qu'il fallait compléter ce programme ou plutôt lui substituer un programme nouveau, mais

[1] Après avoir parlé de l'enthousiasme que souleva en France la construction des chemins de fer, Krantz (rapports cités) ajoute : « Sous la pression des faits, une « réaction s'est produite; mais vraiment nous aurions pu, en examinant ce qui se « passe à l'étranger, revenir un peu plus vite de nos engouements. »

[2] *Projet de loi tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes.* Chambre des députés. Annexe à la séance du 1er mars 1901, p. 4.

en bénéficiant de l'expérience acquise, en évitant surtout le danger signalé par MM. André Lebon et Charles-Roux, membres de la Commission d'enquête, dans leur rapport au ministre du Commerce [1] : « L'éparpillement, sur un trop grand nombre « de points du territoire, de l'effort énorme fourni par l'Etat à « cette époque, disaient les rapporteurs, a eu pour conséquence « de paralyser, pour une large part, les résultats de cet « effort .. De là, cette première conclusion que, dans l'en- « semble des vœux formulés à l'Enquête, il faut s'attacher « exclusivement à ceux dont la réalisation mettra nos prin- « cipaux centres de production ou de consommation à même « de lutter avantageusement contre la concurrence étrangère, « tant à l'intérieur qu'au dehors, et cette autre encore qu'un « programme *limité* étant établi, il devra être pourvu à sa « rapide exécution dans les délais les plus brefs que compor- « tent les difficultés techniques et en se départissant, s'il le « faut, de traditions financières trop rigides pour que les « exigences impérieuses et changeantes du commerce puis- « sent s'en accommoder. »

Les points sur lesquels il convenait de porter immédiatement l'effort pouvaient être indiqués par une ligne idéale qui, « partant de Dunkerque, longerait nos frontières du Nord et de « l'Est pour aboutir à Lyon, puis, par la vallée du Rhône, à « Marseille, en détachant trois rameaux vigoureux de la « région orientale : vers la Seine, Paris, Rouen et le Havre; « vers Saint-Etienne, le Centre, la Loire, Nantes et Saint- « Nazaire ; vers Cette, Toulouse et Bordeaux [2] ». Ainsi, on reliait entre elles les grandes voies naturelles du commerce, vallées ou dépressions, dont notre pays est doté ; on rattachait à un tronc commun les branches éparses de notre système de voies de communication; on associait définitivement les destinées de nos grands ports et celles de notre réseau navigable.

Le gouvernement s'inspira de ces sages avis. En mars 1901, il présenta à la Chambre des députés un projet de loi où apparaissait « la préoccupation de n'entreprendre que les opéra- « tions indispensables pouvant être exécutées sur les fonds « ordinaires du budget et dans une période de seize années [3] ». Le ministre des Travaux publics avait eu à cœur d'élaborer un « programme d'ensemble s'inspirant uniquement des inté- « rêts généraux du pays et non pas seulement des réclama-

[1] Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. *Enquête sur les voies de communication*. 1901, p. 32-33.

[2] *Enquête sur les voies de communication*, citée, p. 34.

[3] *Projet de loi tendant à compléter l'outillage national*, cité, p. 1.

« tions plus ou moins légitimes de telle ou telle région[1] ». Le nouveau projet ne visait plus que 5 voies navigables à améliorer, 10 voies navigables à créer, 10 ports de mer. Nous étions loin des 54 ports de mer et des innombrables voies rattachées au programme de 1878. Tels étaient cependant les besoins du trafic que l'ensemble des travaux demandés par le Ministre à la Chambre atteignait 610.810.000 francs. L'État se flattait d'obtenir 300 millions des intéressés. La Commission nommée par la Chambre des députés pour examiner le projet de loi porta la dépense à 663.450.000 francs. La Chambre elle-même accrut encore les prévisions. Le 28 janvier 1902, elle vota un projet dont l'ensemble dépassait 700 millions. Le projet de loi, tel qu'il fut présenté au Sénat, deux jours après, comportait une dépense totale de 703.350.000 francs répartie en trois tableaux : *A*) travaux d'amélioration des voies navigables, 60.630.000 francs; *B*) travaux neufs, 479.640.000 francs; *C*) ports maritimes, 163.080.000 francs[2].

Cette classification met nettement en lumière l'intention du législateur de compléter par d'importants travaux neufs l'œuvre d'amélioration réalisée depuis 1878 ; mais elle ne donne qu'une idée d'ensemble imparfaite des services que le pays peut attendre du nouveau programme. Groupés par région, les travaux représentés dans les divers tableaux ont une signification plus éloquente. La solidarité qui unit les grandes artères de circulation aux places maritimes apparaît plus nette et aussi la nécessité de ne pas dissocier les termes du même problème, d'en poursuivre au contraire la solution, hardiment, sans retard, sans à-coup. On voit mieux aussi que le projet échappe au reproche d'éparpillement, plusieurs des ouvrages considérés se rattachant au même groupe. Peut-être le nouveau plan a-t-il pu, malgré tout, paraître trop étendu à plus d'un. On eût souhaité de concentrer davantage l'effort. Mais il était impossible de ne pas respecter les situations acquises à la faveur et depuis la réalisation du programme de Freycinet, ou de ne pas tenir grand compte de la division du travail qui, avec une rigueur singulière, assigne à chacun des organes visés une fonction spéciale. Les travaux projetés se répartissent en quatre grandes régions.

---

[1] *Rapport général fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à compléter l'outillage national*, etc., par M. Aimond, député. Chambre des députés. Annexe au procès-verbal de la première séance du 5 juillet 1900, p. 5.

[2] *Projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à compléter l'outillage national*, etc. Sénat. Annexe au procès-verbal de la séance du 30 janvier 1902.

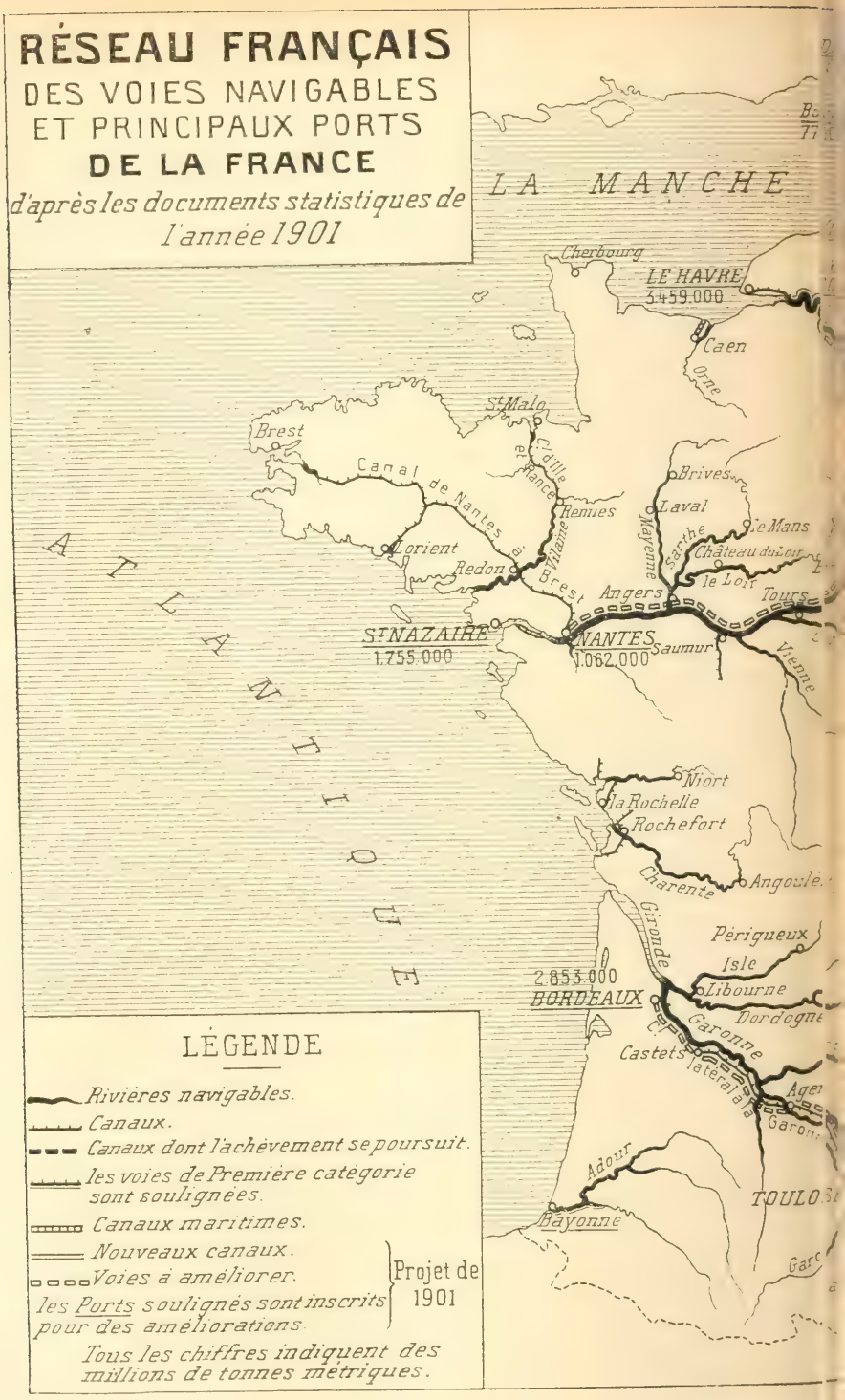
RÉSEAU FRANÇAIS
DES VOIES NAVIGABLES
ET PRINCIPAUX PORTS
DE LA FRANCE
d'après les documents statistiques de l'année 1901
LA MANCHE
Cherbourg
LE HAVRE
3.459.000
Caen
Orne
St Malo
Brest
Canal de Nantes à Brest
Ille et Rance
Rennes
Vilaine
Lorient
Redon
Brives
Laval
Mayenne
Sarthe
Le Mans
Château du Loir
Le Loir
Angers
Tours
St NAZAIRE
1.755.000
NANTES
1.062.000
Saumur
Vienne
ATLANTIQUE
Niort
la Rochelle
Rochefort
Charente
Angoulême
Gironde
Périgueux
Isle
2.853.000
BORDEAUX
Libourne
Dordogne
Garonne
Castets
Canal latéral à la Garonne
Agen
Garonne
Adour
Bayonne
TOULOUSE
Garonne
LÉGENDE
Rivières navigables.
Canaux.
Canaux dont l'achèvement se poursuit.
les voies de Première catégorie sont soulignées.
Canaux maritimes.
Nouveaux canaux.
Voies à améliorer.
Projet de 1901
les Ports soulignés sont inscrits pour des améliorations.
Tous les chiffres indiquent des millions de tonnes métriques.

ANVERS
BRUXELLES
ALLEMAGNE
Mayence
Trèves
Metz
NANCY
Strasbourg
Troyes
Chaumont
Epinal
Belfort
Bâle
Dijon
Besançon
St Jean de Losne
BERNE
SUISSE
Chalons s/ Saône
Mâcon
Genève
LYON
Rhône
Milan
ITALIE
St ETIENNE
Brioude
Grenoble
Turin
Valence
Gênes
Avignon
Nice
Montpellier
Arles
6 221 000
CETTE
832 000
MARSEILLE
Toulon
la Nouvelle
MÉDITERRANÉE

A. — *Pays au Nord de la Seine et bassin de la Seine.*

Canal reliant l'Escaut aux houillères du Pas-de-Calais et à la mer du Nord (A) [1]	12.030.000
Canal du Nord-Est (B)	131.000.000
Canal du Nord (B)	60.000.000
Canal de l'Ourcq (B)	36.000.000
Seine (A)	13.600.000
Dunkerque (C)	26.000.000
Boulogne (C)	10.000.000
Dieppe (C)	5.820.000
Le Havre (C)	20.000.000
Rouen (C)	11.500.000
Total	325.950.000

B. — *Bassin de la Loire.*

Loire entre Nantes et Briare (1re section Nantes-Angers) (B)	14.000.000
Canal d'Orléans (A)	7.000.000
Canal de Combleux à Orléans (B)	4.000.000
Canal de Moulins à Sancoins (B)	16.000.000
Canal de la Loire au Rhône (B)	121.000.000
Saint-Nazaire (C)	12.000.000
Nantes (C)	22.000.000
Total	198.000.000

C. — *Région du Sud-Ouest.*

Canal du Midi (A)	11.000.000
Garonne entre Castets et Bordeaux (A)	3.000.000
Bordeaux (C)	13.000.000
Bayonne (C)	2.000.000
Total	29.000.000

D. — *Bassin du Rhône et région du Sud-Est.*

Rhône (A)	6.000.000
Canal du Rhône au Rhin jusqu'à Bourogne (A)	8.000.000
Canal de Marseille au Rhône (B)	91.400.000
Canal du Rhône à Cette (B)	4.240.000
Cette (C)	6.760.000
Marseille (C)	34.000.000
	150.400.000

A. — Pays au Nord de la Seine et bassin de la Seine.

La région comprise entre la mer du Nord, la Manche, la vallée de la Seine et notre frontière du Nord-Est est une de celles où se sont réalisés, depuis 1870, les plus grands progrès.

[1] A désigne le tableau A du projet. Voies navigables. (Travaux d'amélioration.)
B — — B — — (Travaux neufs.)
C — — C — Ports maritimes.

Un relief faible coupé par d'abondants cours d'eau, une population dense, un climat favorable aux cultures alimentaires et industrielles, des richesses minérales variées, le voisinage de nations laborieuses avec lesquelles le contact se renouvelle à tout instant, grâce à des voies faciles et nombreuses, enfin la présence d'une capitale comme Paris, foyer intense de consommation et de production, voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer la multiplication des agglomérations urbaines et des industries, l'activité de la circulation commerciale, un besoin intense de transports peu coûteux, dans ce pays qui est, véritablement, le pôle économique de la France. Là se trouve le bassin houiller de Valenciennes (Nord et Pas-de-Calais) dont la production 19.689.200 tonnes, en 1901) compte, pour les deux tiers environ, dans notre extraction totale (32.325.300 tonnes) et représente presque la moitié de notre consommation (41.285.600 tonnes)[1].

Un relief insignifiant et une distance de 300 kilomètres séparent nos houillères du Nord et du Pas-de-Calais des riches gisements de Lorraine où plus de deux milliards de tonnes de minerai de fer constituent l'une des principales réserves de la métallurgie européenne. L'amélioration des canaux reliant l'Escaut aux houillères du Pas-de-Calais et à la mer du Nord, la construction des canaux du Nord, de l'Ourcq, du Nord-Est aideront à mettre en valeur ces richesses et à les distribuer dans le monde. Plus spécialement le canal du Nord et le canal du Nord-Est viendront en aide, le premier à l'industrie houillère, le second à la métallurgie.

Depuis 1850, la consommation de la houille en France s'accroît régulièrement d'un peu plus de 7 millions de tonnes tous les dix ans. Cette progression paraît devoir augmenter encore en raison du développement de l'industrie. Mais la production de nos houillères du Nord s'accroît plus vite que la consommation. En 1850, elle ne représentait que 14 % de la consommation nationale. On estime que, dans dix ans, la consommation de la France atteindra 50 millions de tonnes et la production de ces houillères 26 millions au moins. L'excédent de la production sera de 15 millions de tonnes. Il faudra répandre cet important tonnage dans les régions de l'Est, du Centre et de l'Ouest de la France encore tributaires de l'étranger[2]. Les voies actuelles sont insuffisantes. L'artère principale d'évacuation est le canal de Saint-Quentin. Creusé pour répondre aux besoins de l'exploitation houillère vers 1740, ce canal écoule

---

[1] *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur.*

[2] Navigation intérieure de la France. *Notice sur les voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.* Arras, 1900.

annuellement 5 millions de tonnes. Des travaux d'amélioration en cours lui permettront de débiter 7 à 8 millions de tonnes, mais en éclusant de jour et de nuit, et ce maximum sera vite atteint avec la progression constante du trafic[1]. Les conditions de l'exploitation que les bateliers caractérisent en appelant cette voie « la vallée de Cayenne » resteront insuffisantes. La traversée du grand tunnel à simple voie de Saint-Quentin sera toujours une menace pour le trafic sur Paris. Le Pas-de-Calais manquera toujours d'une voie navigable directe vers la capitale. La part du canal dans le transport des charbons du Nord est d'un tiers environ. Les améliorations prochaines la porteront à 40 % et peut-être à 50 %. Que deviendra à ce moment l'exploitation ? Les difficultés qui l'entravent aujourd'hui ont élevé singulièrement le fret. Le transport d'une tonne de houille de Lens à Paris coûtait 5 fr. 10, en 1885, 6 fr. 15, en 1899, 7 fr. 25, en 1900. Il est donc passé de 0,014 la tonne kilométrique à 0,018 et 0,021. C'est un prix supérieur au tarif de la voie ferrée (6 fr. 70 la tonne)[2].

L'augmentation de trafic sur les chemins de fer oblige les Compagnies à quadrupler les voies qui rayonnent autour de Paris. Une solution du même genre s'impose pour la voie navigable. Le canal de Saint-Quentin doit être doublé par le canal du Nord.

La voie nouvelle, « utile dès aujourd'hui, indispensable avant « qu'elle soit terminée[3] », se détachera à Arleux du canal de la Sensée, atteindra la Somme à Péronne, empruntera, de Péronne à Ham, le canal de la Somme et rejoindra l'Oise à Noyon. Les trois sections, Arleux-Péronne, Péronne-Ham, Ham-Noyon, seront respectivement de 45 kilomètres, 25 km. 4, 24 km. 15. La longueur totale est fixée à 94 km. 55. En comptant, comme il est d'usage, chaque écluse pour 1 kilomètre, la diminution de parcours, de Douai à Paris, sera de 66 kilomètres, soit du sixième. Le fret de Lens à Paris s'abaissera à 3 fr. 50 ou 4 francs, près de la moitié du prix actuel.

A ses deux extrémités, la voie projetée sera pourvue d'utiles compléments. Au nord, l'amélioration des canaux de la Deule, de Lens, d'Aire, par élargissement et creusement, accroîtra les aptitudes de ces voies, au grand avantage des houillères du Pas-

---

[1] *Projet de loi*, n° 2226, cité, p. 17.

[2] Paul Léon, ouvr. cité, p. 41.

[3] Sénat. *Rapport général fait par la Commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à compléter l'outillage national*, etc., par M. Monestier, sénateur. — N° 37. Annexe au procès-verbal de la séance du 10 février 1903, p. 45.

de-Calais et du port de Dunkerque. Au Sud, le prolongement du canal de l'Ourcq jusqu'au canal de l'Aisne, en un point voisin de Noyon, achèvera de doubler la route à laquelle on substitue déjà, sur une section de son parcours, le canal du Nord. Le trajet des régions du Nord à Paris sera abrégé de 50 kilomètres. Au lieu de remonter la Seine et le canal Saint-Denis pour atteindre les quais de Paris et le port de La Villette, la batellerie parviendra directement au centre principal de ses affaires. Toutefois ces travaux seraient inutiles s'ils n'étaient accompagnés de la réfection de la section existante et de l'agrandissement du port de La Villette. Ce port dessert difficilement le trafic actuel (1.200.000 tonnes). Il ne pourrait recevoir le tonnage qui résultera de la construction du canal du Nord et du prolongement du canal de l'Ourcq[1]. Il a donc été décidé que ce dernier travail, « dont la dépense sera supportée par la « Ville de Paris jusqu'à concurrence de 18 millions, ne pourra « être déclaré d'utilité publique avant que la Ville de Paris ne « se soit mise en état de commencer les travaux des nouveaux « bassins et de transformation du canal actuel à exécuter à ses « frais[2] ».

L'importance même de l'industrie qui est appelée à tirer avantage de ces travaux nous garantit leur utilité. L'industrie houillère a réparti, en 1901, 229 millions de salaires entre 163.800 ouvriers[3]. Ses produits valent, sur le carreau de la mine, un demi-milliard de francs. Ils comptent pour 28,5 % dans le mouvement total de notre batellerie. Les travaux projetés exerceront une action profonde sur l'un des principaux éléments de la production nationale. En facilitant, d'autre part, l'approvisionnement des centres industriels en combustible minéral, ils aideront à leurs progrès. Aucune région n'en profiterait dans une plus large mesure que notre bassin métallurgique de Lorraine, si l'on venait à construire le canal du Nord-Est.

Le canal du Nord-Est était inscrit au programme de 1879. Des difficultés financières en ont fait retarder l'exécution. Il serait formé par le canal de la Chiers et le canal de l'Escaut à la Meuse. Le premier (90 kilomètres) irait de Longwy à Reuilly, près de Sedan, sur le canal de l'Est. Le second (154 kilomètres) s'embrancherait sur la Meuse en un point voisin de Mézières et rejoindrait l'Escaut près de Denain. Cette voie permettrait de

---

[1] Sénat. Rapport du n° 37 (annexe). *Rapport supplémentaire Canal de l'Ourcq.*

[2] *Journal officiel*, 22 juin 1903, p. 1083.

[3] *Statistique de l'industrie minérale*, etc., citée.

transporter économiquement les combustibles du Nord et du Pas-de-Calais aux usines des Ardennes, aux fonderies et acié-

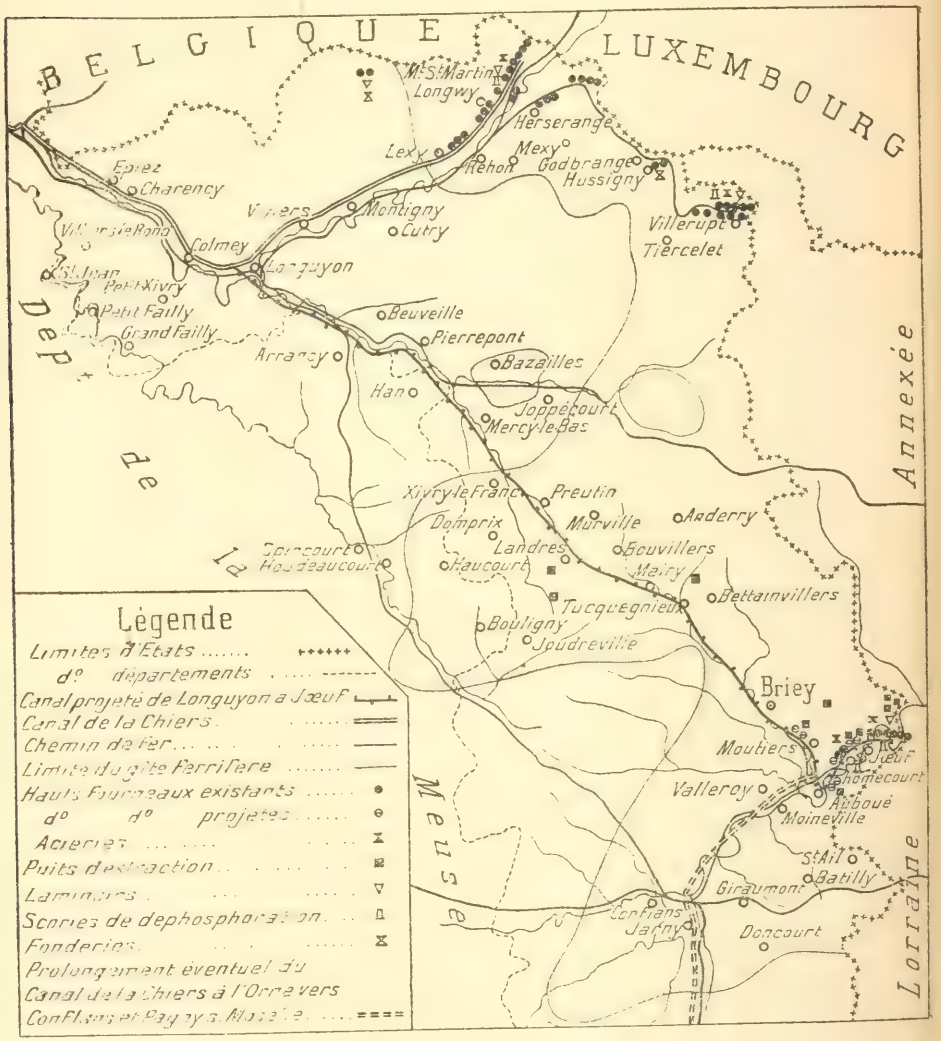

RÔLE ÉCONOMIQUE DU CANAL DU NORD-EST
(D'après *la Revue générale des Sciences*, 11 février 1902.)

ries de Longwy et de Briey, les minerais de fer de Longwy et de Briey aux établissements métallurgiques du Nord, de la Meuse, de la Sambre, les produits métallurgiques de l'Est au port de Dunkerque[1].

[1] Paul Léon. *Le canal du Nord-Est* (*Annales de géographie*, 1902, p. 69).

Il n'est peut-être pas en France de région où le besoin de combustibles et de transports à bas prix se fasse plus sentir qu'en Meurthe-et-Moselle. Une évolution inespérée de la métallurgie, provoquée par la découverte de gisements que l'on croyait annexés à l'Allemagne, a rapidement accru, et dans des proportions énormes, la consommation et la production de ce pays. La région de Longwy comptait, en 1879, 18 hauts fourneaux produisant annuellement 240.000 tonnes de fonte. En 1900, 35 hauts fourneaux donnèrent un million de tonnes. La région de Longwy est devenue « la plus importante source de fonte et « d'acier du pays[1] ». Le département de Meurthe-et-Moselle fournissait, en 1849, 10 % de l'extraction totale de minerai (97.000 tonnes sur 1 million). En 1901, la proportion s'est élevée à 80, 24 % (3.841.822 tonnes sur 4.790.732). Cette région ne produisait pas d'acier il y a vingt-cinq ans; on y usine aujourd'hui le tiers des aciers ouvrés et des lingots produits par notre pays (833.497 tonnes sur 2.600.805). Elle donne enfin 60,52 % (1.446.416 tonnes sur 2.388.823) de la production nationale en fonte[2].

Cette production correspond à une importante consommation de combustible et notre bassin de Valenciennes semble tout désigné pour assurer les approvisionnements de la Meurthe-et-Moselle ; mais les charbonnages du Nord ne peuvent, avec les moyens actuels de transport, empêcher la Belgique et l'Allemagne de fournir à ce département 61,40 % (2.643.000 tonnes sur 4.304.400) des houilles dont il a besoin. Le Nord et le Pas-de-Calais lui envoient 1.640.000 tonnes seulement. Les hauts fourneaux de Longwy consomment 1.300.000 tonnes de coke. Les houillères françaises ne peuvent fournir plus de 500.000 à 600.000 tonnes. La dépendance de la métallurgie lorraine vis-à-vis de producteurs étrangers a failli, en 1899-1900, causer sa ruine. Au moment de la hausse des combustibles, la Belgique et la Westphalie refusèrent d'exporter. Il fallut, sous la menace de voir les hauts fourneaux s'éteindre, passer avec l'Angleterre des marchés désavantageux. Pour prévenir le retour de semblables éventualités et compenser, en partie, la cherté du transport, le Comptoir métallurgique de Longwy a établi à Auby, près de Douai, au bord du canal de la Deule, une batterie de fours à coke. Le canal du Nord-Est rapprochera le charbon du minerai. Il sera le lien entre deux régions qui sont le complément naturel l'une

[1] *Enquête sur les voies de communication*, citée. Déposition de M. Deville, président de la Chambre de commerce de Charleville, p. 64.

[2] *Statistique de l'industrie minérale*, etc., citée.

de l'autre. D'autre part, l'épuisement des minerais d'Espagne et du Luxembourg qui ont alimenté jusqu'à présent les usines du Nord français et de Belgique oblige les métallurgistes à recourir aux minerais lorrains. L'application des procédés Thomas à la transformation du minerai de Meurthe-et-Moselle permet désormais cette substitution. Les sociétés métallurgiques du Nord ont acquis récemment des concessions importantes dans le bassin de Briey. Elles paient le minerai d'Espagne 43 francs

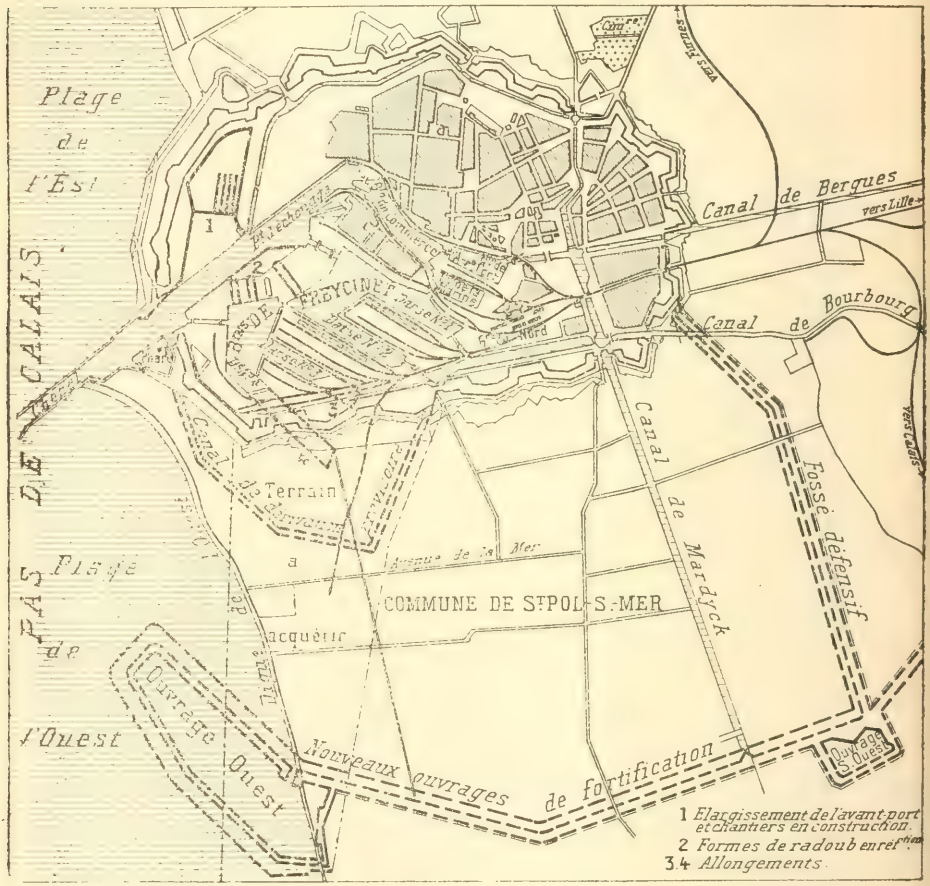

DUNKERQUE. — TRAVAUX PROJETÉS POUR L'AMÉLIORATION DU PORT

la tonne à Denain. Celui de Meurthe-et-Moselle leur coûtera 8 francs environ. Elles auront tout intérêt à tirer de l'Est les 900.000 tonnes de minerai qui leur sont actuellement nécessaires. Le canal projeté est donc assuré d'une riche clientèle.

D'après M. le député Guillain, rapporteur du projet de loi,

la nouvelle voie recevrait 1.450.000 tonnes de houille, minerai, fonte et acier, soit en ajoutant les marchandises accessoires : bois, chaux, scorie, un tonnage total de 1.800.000 tonnes.

Comme les canaux du Nord dont la réfection est décidée, le canal du Nord-Est aiderait Dunkerque à se pourvoir de fret. Présentement, les relations de notre port avec l'Est manquent de régularité et d'activité. Dunkerque ne peut soutenir, de ce côté, la concurrence d'Anvers. Les importations de minerais spéciaux : minerais de manganèse, minerais purs d'Algérie ou d'Espagne, les exportations de produits métallurgiques destinées, le cas échéant, à nos colonies, se font par l'intermédiaire du port belge. C'est surtout à propos de la métallurgie qu'il convient de dénoncer, comme le faisait, il y a dix ans, M. le député Papelier, notre annexion commerciale à la Belgique et à l'Allemagne [1]. La distance de Dunkerque à Longwy est actuellement de 374 kilomètres par voie ferrée; d'Anvers, elle est de 265 kilomètres seulement, soit 109 kilomètres en faveur de nos concurrents. Le nouveau canal réduit cette différence à 19 kilomètres. Par eau, Longwy sera à 426 kilomètres d'Anvers et à 445 de Dunkerque [2]. Mézières et Nancy seront plus près de Dunkerque que d'Anvers. Les produits métallurgiques paieront 5 francs la tonne, au lieu de 9 fr. 50. Ce prix sera inférieur de 1 fr. 70 au tarif belge pour Anvers.

Ces conditions nouvelles favoriseront d'autres régions que le Nord et l'Est, d'autres industries que la métallurgie et l'industrie houillère, d'autres ports français que Dunkerque.

Les hauts fourneaux du Centre, qui ont obtenu récemment des concessions de minerai de fer dans le bassin de Briey, les nombreuses usines de transformation : forges, fonderies, ateliers de constructions mécaniques dispersés à la surface du territoire, la métallurgie des ports à laquelle les aciéries de Longwy fournissent les matériaux de constructions navales, notre commerce d'exportation, doivent tirer avantage de la réduction des frais de transport et du prix de revient, ainsi que du développement de la production.

Les fabriques de produits réfractaires, les faïenceries de Longwy, les nombreuses industries qui utilisent ou transforment les sous-produits de la métallurgie : fabriques de ciment

---

[1] *Journal officiel*, 1893, p. 29.

[2] *Canal du Nord-Est*. Déposition faite devant la sous-commission des grands travaux, par M. A. Dreux (séance du 21 juin 1902). Voir aussi les déclarations de MM. Villain et Dreux au Congrès des chambres de commerce dans la région de l'Est, reproduite dans l'*Enquête sur les voies de communication*, citée, p. 65 et suivantes.

de laitier, de tuyaux et de pièces en ciment, les ateliers de broyage d'où sortent les scories de déphosphoration, les autres usines, salines et soudières de la Lorraine, les forêts de l'Aisne et des Ardennes, les ardoisières, les carrières de quartzites, voilà autant de sources de fret qu'un réseau navigable bien aménagé doit exploiter à peu de frais au profit de nos places maritimes. Un courant de trafic est déjà issu de ces régions. Il suffit de l'alimenter ou de le fixer en deçà de nos frontières. La Société des aciéries de Longwy a établi récemment à Marseille un grand dépôt d'acier destiné à l'approvisionnement de notre littoral méditerranéen et aussi de l'Algérie-Tunisie, de nos colonies et des pays du Levant. Les produits empruntent la voie ferrée jusqu'à Frouard, la voie fluvio-maritime de Frouard à Marseille. Ce transport mixte est inférieur de 8 fr. 70 au transport par chemin de fer. La construction du canal de la Chiers porterait cette différence à 15 francs[1].

Ainsi donc, les arguments abondent dès que l'on veut préciser le caractère national du canal du Nord-Est et l'on comprend que la commission d'enquête nommée par le conseil supérieur du commerce l'ait classé parmi les travaux à exécuter d'urgence.

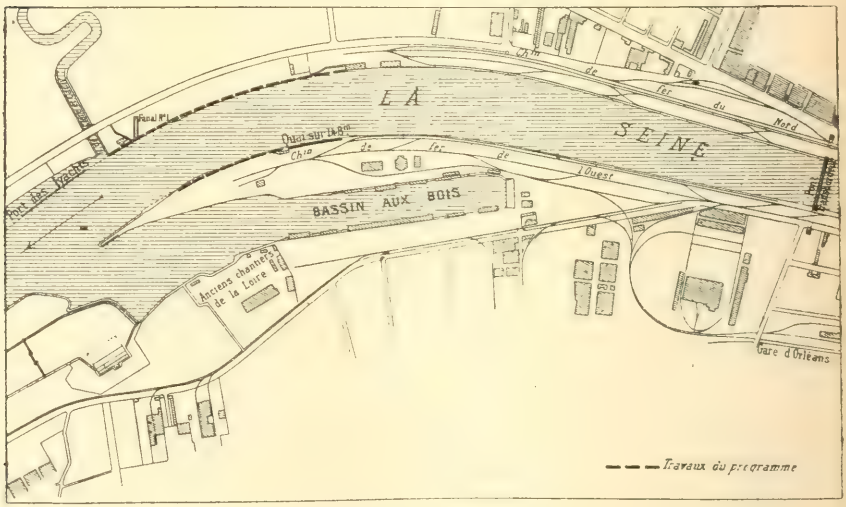

ROUEN. — TRAVAUX PROJETÉS POUR L'AMÉLIORATION DU PORT

Nous verrons cependant que son exécution a été différée à nouveau.

Le canal du Nord et le canal de l'Ourcq doivent constituer la

[1] A. Dreux. Déposition citée.

LE HAVRE. — TRAVAUX PROJETÉS POUR L'AMÉLIORATION DU PORT

DIEPPE. — TRAVAUX PROJETÉS POUR L'AMÉLIORATION DU PORT

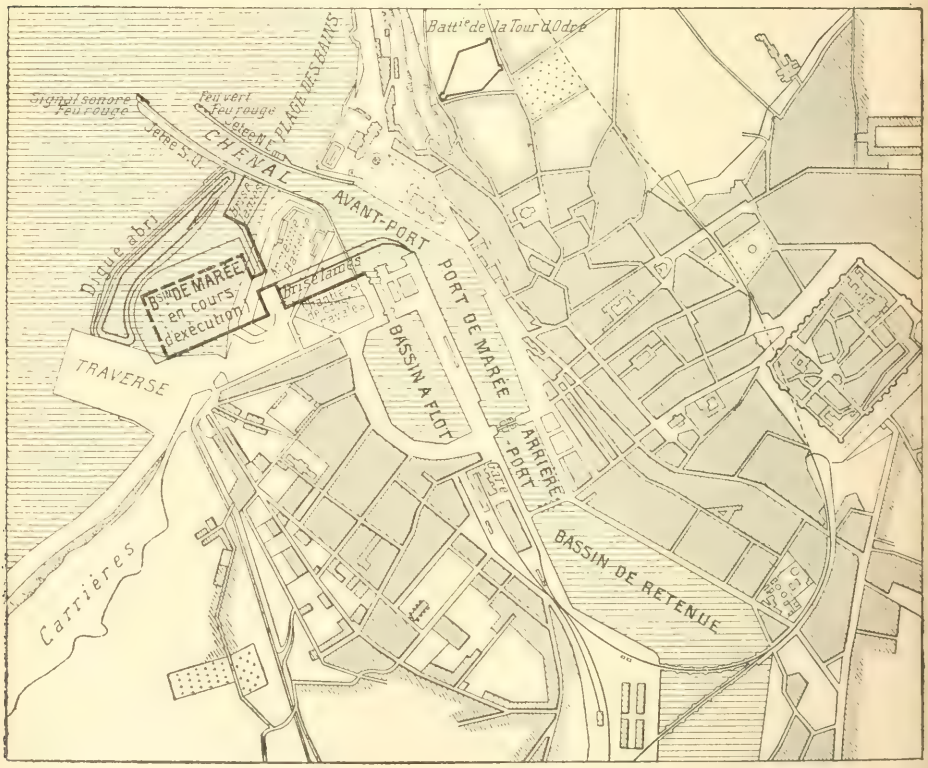

BOULOGNE. — TRAVAUX PROJETÉS POUR L'AMÉLIORATION DU PORT

section septentrionale de la grande artère fluviale Dunkerque-Marseille. Si l'organisation de ce « grand tronc » s'impose, c'est moins, on le voit, parce qu'il relie deux grands ports français et deux mers baignant notre territoire qu'en raison de l'activité, et de la richesse des foyers qu'il dessert et dont il étendra le rayonnement.

Le principal rameau transversal qui s'en détache, la Seine, organe essentiel de notre système navigable, devait être mis en état de recevoir un surcroît de trafic. Le projet de loi prévoyait : l'allongement des écluses de la haute Seine pour permettre aux péniches de 300 tonnes de remonter jusqu'à Troyes, le doublement des trois écluses de la section particulièrement active de Corbeil-Paris (3.500.000 tonnes), la réfection et la consolidation de plusieurs barrages et travaux d'art, l'amélioration du chenal de la Basse-Seine (Paris-Rouen) où le mouillage prescrit (3m20) manque encore de stabilité.

Les ports maritimes appelés à recueillir les bénéfices de ces transformations et à favoriser l'essor des régions situées au Nord de la Seine ont été largement dotés. Il le fallait, afin que les dépenses faites pour le réseau intérieur ne le fussent pas en vain. Le programme de 1901 contient les dispositions nécessaires pour accroître l'activité et la capacité des places qui marquent l'issue maritime des voies du Nord et du Nord-Ouest : Dunkerque, Rouen et Le Havre. Dunkerque, dont le tonnage a triplé en trente ans, n'offre plus aux lignes de navigation régulières des emplacements suffisants. Le port est à l'étroit dans l'enceinte fortifiée. Rouen, à la fois port fluvial et port maritime, a besoin de nouveaux quais [1]. Les installations du Havre ne répondent pas aux exigences du trafic. On n'y trouve ni quais d'avant-port accostables à toute heure de marée, ni quais à grande profondeur. Lors des arrivages de coton, il n'y a place ni le long des quais pour les navires, ni sur les terre-pleins pour les marchandises. Comme à Dunkerque, les lignes régulières ne disposent pas des quais nécessaires. Les quais maritimes du canal de Tancarville sont d'un accès difficile [2]. Mais des fonds ont été votés pour donner à Dunkerque, à Rouen, au Havre, les quais, les surfaces, les bassins faute desquels leur trafic ne tarderait pas à décroître. Dunkerque et Rouen verront se préciser leur fonction de ports industriels et de gares de marchandises. Le Havre offrira au commerce transatlantique toutes les commodités désirables. On poursuit, dans la partie du

[1] Sur le mouvement de la batellerie dans les ports de Dunkerque, du Havre et de Rouen, voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juillet 1904, p. 92, note 1.

[2] Projet de loi, n° 2226, cité, p. 22.

canal de Tancarville, voisine du bassin Bellot, la construction de 1.000 mètres de quai où pourront accoster les navires de 8 mètres de tirant d'eau. Il sera possible de draguer l'avant-port pour recevoir, à toute heure, les navires calant 9 mètres. Ces navires pourront accoster immédiatement au quai d'escale ou de marée. Ils y trouveront les mêmes profondeurs. Sur les terre-pleins, les trains déposeront ou recevront voyageurs, sacs postaux, marchandises. Le quai sera utilisable par les steamers rapides réservés au transport des voyageurs et aussi par les steamers de fort tonnage et de moindre vitesse [1].

Entre Dunkerque et le Havre, Boulogne et Dieppe ont surtout pour rôle de ménager des relations rapides entre le continent et la Grande-Bretagne. Les voyageurs, les marchandises de prix dont le transport exige plus de ponctualité que d'économie arrivent en nombre croissant à ces ports d'escale. Le transit anglo-italien recourt chaque année davantage à leur intermédiaire [2]. Ils ont, à côté des places que desservent les voies navigables, une mission distincte et d'intérêt général. Le programme de 1901 l'a reconnu avec raison en assurant leur amélioration.

Louis Laffitte,

Professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Nantes.

---

[1] A propos du port du Havre. Réponse de M. Brindeau, député de la Seine-Inférieure (*Revue générale de la Marine marchande*, 1903, n° 51, p. 1131).

[2] Marchandises sorties en transit (en tonnes de 1.000 kilos) :

	1877	1901
Boulogne.....	6.600	8.889
Dieppe.....	2.311	18.831

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

Dans notre dernier article, nous avons exposé comment, après avoir occupé la route de Feng-hoang-tcheng à Siou-yen et le prolongement de celle-ci dans la direction de Kai-tcheou, les Ier, IIIe et IVe armées japonaises s'étaient, le 27 juin, portées par un mouvement d'ensemble sur toutes les crêtes qui, de Ta-ling à Muo-tien-ling, dominent à l'Est la voie ferrée et la plaine du Liao. Depuis, la situation ne s'est guère modifiée, et les Japonais n'ont fait que consolider leurs positions, sauf à l'aile gauche où ils se sont avancés pour occuper Kai-tcheou le 8 juillet.

Mouvements de la IVe armée.

Le 2 juillet, la marche du général Oku vers le Nord ne lui avait pas encore fait dépasser la ville de Yong-ye-tcheng. Désireux de se renseigner exactement sur la situation de l'ennemi dans cette direction, le général Kouropatkine envoya, le 4 juillet, une reconnaissance qui put s'avancer jusqu'à la station du chemin de fer, située à quelques kilomètres au Nord-Est de Yong-ye-tcheng. Mais, des forces supérieures surgissant soudain devant eux, les Russes durent battre en retraite.

Ainsi commencés, les progrès de la IVe armée vers le Nord continuèrent les jours suivants : après une série d'engagements qui durèrent les deux journées du 5 et du 6, deux divisions japonaises, dit le rapport Sakharoff, occupèrent Kai-tcheou le 8 juillet, sans avoir trouvé devant elles une bien sérieuse résistance. Le 9, le général Oku occupait les hauteurs au Nord de la ville et s'arrêtait, le 10, à une quinzaine de kilomètres au Sud de Ta-che-kiao.

Depuis, il ne paraît pas que la IVe armée ait continué sa marche vers le Nord, et le bruit courut même que le général Oku avait disparu vers le Sud, emmenant avec lui une partie de

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, et 1er et 16 juillet 1904.

son armée destinée à renforcer les assaillants de Port-Arthur. Est-ce pour donner le change à leurs adversaires et marquer cette retraite, ou bien au contraire pour consolider leur position? Toujours est-il que, le 15 juillet, 5.000 hommes, qui tenaient encore à 10 kilomètres au Sud de Ta-che-kiao, durent reculer devant des forces nipponnes deux fois supérieures.

Bien qu'elle n'ait donné lieu à aucune rencontre sérieuse, cette retraite des Russes, qui s'opéra progressivement et dans un ordre parfait, suffit à retarder leurs adversaires qui n'ont encore pu occuper Niou-tchouang, ni même Ta-che-kiao. Il est vraisemblable que le général Kouropatkine, dont la présence en cette région n'est pas douteuse, dirigeait personnellement les opérations et qu'il voulut donner à ses subordonnés un exemple des résultats que peut produire la « rupture du combat » quand elle est conduite avec intelligence et sang-froid. La leçon, dont il faut souhaiter que ses lieutenants sachent s'inspirer à l'avenir, pour ne point renouveler les fautes commises au Yalou et à Va-fan-gou, est tout à son honneur et fait bien augurer du généralissime russe.

Mouvements de la IIIe armée.

Durant toute cette période, du 4 au 21 juillet, aucune action sérieuse n'est à enregistrer, de la part de la IIIe armée, et l'on a seulement signalé quelques mouvements de troupes qui semblent avoir eu pour objet de concentrer, entre Ta-ling et Tang-tse (à 15 kilomètres au Sud-Est de Ta-che-kiao) la majeure partie des forces mises sous le commandement du général Nodzu. De là, celui-ci serait en mesure de prêter facilement un appui efficace à la IVe armée.

Mouvements de la Ire armée.

On se rappelle que, le 27 juin, le général Kuroki établit son avant-garde aux défilés de Muo-tien-ling et de Fen-choui-ling. Depuis cette date, différents engagements — dont l'un fut très sérieux — se sont produits aux environs de ces points, autour desquels la Ire armée s'est concentrée, sans toutefois les dépasser.

Le 4 juillet, une reconnaissance envoyée de Liao-yang dans la direction de Yang-tse-ling, — point de jonction des deux routes venant de Muo-tien-ling et de Fen-choui-ling — réussit tout d'abord à déloger les Japonais des retranchements qu'ils occupaient. Mais bientôt renforcés, ceux-ci parvinrent à réoccuper leurs positions après un très chaud engagement, où chacun des adversaires perdit une centaine des siens.

Quelques jours après, l'absence de renseignements précis sur les forces adverses conduisit le général Kouropatkine à ordonner une nouvelle reconnaissance aux environs de Yang-tse-ling. L'opération fut confiée au général comte Keller, commandant le 2e corps d'armée sibérien. Une vingtaine de bataillons, appartenant à la 3e et à la 6e division de tirailleurs sibériens, ainsi qu'à la 9e division d'infanterie, furent mis sous ses ordres. Un détachement de cavalerie, une batterie à cheval et 2 batteries de *campagne* leur furent adjoints. L'ensemble de ces forces était d'environ 20.000 hommes.

Le 17 juillet, à 3 heures du matin, le général Kachtalinsky (commandant la 6e division) tenta, à la tête de 14 bataillons, de surprendre l'ennemi posté à Muo-tien-ling, tandis que 3 bataillons gardaient la gauche et qu'un autre surveillait l'aile droite. Mais d'abord repoussés, les Japonais ne tardèrent pas à recevoir d'importants renforts. Dès 5 h. 1/2, ils ripostaient vigoureusement, aidés par une puissante artillerie de *montagne* qu'ils pouvaient amener en position dans ce pays extrêmement mouvementé, tandis que les deux batteries russes de *campagne* ne parvenaient pas à sortir de la grande route de Liao-yang. Arrivé à 8 heures sur la ligne de bataille, avec une partie de la réserve, le général Keller ne tardait pas à constater que les forces ennemies lui étaient très supérieures en nombre et qu'avec un défaut d'artillerie aussi prononcé il était imprudent de s'engager plus avant. A 10 h. 1/2, il donna l'ordre de rompre le combat.

Vers midi, les Japonais prenaient l'offensive à leur tour et tentaient d'envelopper l'aile droite du général Keller. Grâce à la bravoure des troupes russes et au feu d'une batterie, appartenant à la 3e brigade, qui avait pu prendre position au Sud de la grande route mandarine, le mouvement tournant des Nippons ne put réussir. A 3 heures de l'après-midi, le général Keller pouvait arrêter la retraite et donner à ses troupes un repos bien gagné.

La reconnaissance avait abouti, en ce sens qu'elle avait permis de vérifier la présence de la Ire armée tout entière sur la route de Liao-yang ou dans ses environs, mais ce renseignement coûtait cher, car les Russes ont perdu plus d'un millier d'hommes au cours de cette rencontre. Les pertes japonaises ne sont pas connues; mais elles doivent également avoir été fort élevées.

Depuis, les positions respectives des deux adversaires n'ont pas été modifiées, et comme au lendemain du 27 juin l'avant-garde nipponne continue de se trouver à Muo-tien-ling.

*
* *

Au Nord de ce point, la route, qui de Saimaki se dirige par de longs détours vers Liao-yang et Moukden, a été le théâtre de deux engagements.

Chargée de surveiller l'ennemi dans cette région, dans le cas cependant peu probable où il essaierait d'opérer par là un grand mouvement tournant, la division Rennenkampf poursuivait quelques détachements ennemis quand ceux-ci tentèrent un retour offensif, au cours duquel le général Rennenkampf fut blessé à la jambe, peu grièvement d'ailleurs.

Par contre, le 18 et le 19 juillet, les Japonais remportèrent là un léger succès.

Mouvements de la IIe armée.

Sur les opérations devant Port-Arthur, les renseignements sont très rares, très vagues et peu concordants. L'état-major russe reçoit cependant des nouvelles assez fréquentes, car le blocus du Kouang-toung est loin d'être absolu; mais il n'en communique à peu près rien. C'est ainsi que l'on n'a obtenu ni confirmation, ni démenti d'une importante attaque qui aurait eu lieu le 10 ou le 11 juillet. A cette date, un fort, situé à l'Est, aurait déjà été occupé par leurs adversaires quand les Russes le firent sauter en mettant le feu aux mines; 4.000 Japonais auraient péri du même coup (?).

Il semble néanmoins certain que les assaillants avancent lentement, mais progressivement, et qu'ils ne sont plus qu'à quelques kilomètres de la ligne des ouvrages. La IIe armée aurait été recemment renforcée d'une division tout entière (6e ou 7e) débarquée le 2 juillet à Dalny. Les progrès des Nippons semblent surtout avoir lieu au Nord-Est de la place, où le voisinage de la mer permet à leur flotte d'appuyer l'armée de terre.

On signale quelques courtes sorties (7 et 9 juillet) de l'escadre russe ou de ses croiseurs, en vue de semer de nouvelles torpilles de blocus. Quant à l'amiral Togo, il aurait, à plusieurs reprises et sans succès, fait exécuter diverses attaques par des torpilleurs isolés. Il est à noter que les grands bâtiments ont soin désormais de rentrer à Port-Arthur avant le coucher du soleil, et les récits des Chinois, qui ne cessent de communiquer avec Tchefou, parlent de barrages destinés à défendre les navires qui se trouvent obligés de rester la nuit dans la rade extérieure : l'utilité de ces précautions était déjà longtemps reconnue par la plupart des marines.

Sans vouloir prophétiser quelle sera l'issue finale, il ne semble pas que la chute de la place soit imminente.

*
* *

Le généralissime japonais, maréchal Oyama, a quitté Tokyo le 6 juillet, avec son état-major, à la tête duquel se trouve le général Kodama. On ne sait encore s'il va prendre la direction des opérations en Mandchourie, ou celle du siège de Port-Arthur.

Nouveau raid de la division des croiseurs de Vladivostok.

C'est avec une vive satisfaction que nous avons appris que les croiseurs de Vladivostok étaient enfin sortis de la mer du Japon et qu'ils avaient passé dans le Pacifique, car nous espérons bien que leur but n'est pas de chercher à rejoindre l'escadre de Port-Arthur — conception stratégique qui serait à la fois une imprudence et une faute, — mais bien de faire la guerre au commerce japonais et d'intercepter la contrebande de guerre qui vient d'Amérique, ou d'Europe par Hong-kong.

Dans le cas présent, la guerre de course — car c'est bien d'elle qu'il s'agit — est facilitée par plusieurs considérations.

Les approvisionnements du Japon ne peuvent lui venir que par trois routes : une qui d'Amérique aboutit à Yokohama, une autre de Hong-kong à Yokohama ou Nagasaki, et la troisième de Changhaï à Nagasaki. Les deux premières sont d'autant plus vulnérables que ces trois croiseurs russes ont un rayon d'action considérable et qu'au milieu des vastes espaces du Pacifique, ils peuvent déjouer toute recherche de la part des Japonais. La lutte actuelle va donc nous fournir de précieux enseignements sur la *guerre de course* dont nous avons toujours été partisan. Non pas que nous la croyions, à elle seule, capable d'assurer le succès définitif, mais nous avons toujours considéré qu'elle devait être un précieux auxiliaire de la guerre d'escadre. Et de fait, dans le cas actuel, la flotte nipponne ne peut que choisir entre deux solutions : ou continuer de bloquer Port-Arthur, ou abandonner le Petchili pour courir sus aux trois croiseurs ennemis à travers le Pacifique.

C'est le 20 juillet au matin que le *Rürik*, la *Rossia* et le *Gromoboï*, accompagnés d'un grand vapeur très rapide, la *Léna*, préalablement bondé de charbon, furent signalés dans le détroit de Tsugarou (entre Hondo et Yeso). Ce passage n'était pas surveillé et ils le franchirent sans difficulté. Tout aussitôt on apprenait que la division russe avait arrêté un charbonnier

anglais, le *Samara*, et coulé un vapeur japonais, le *Takashima-Maru* après en avoir fait débarquer l'équipage. Depuis, les trois croiseurs ont été signalés passant au large de Yokohama, dans la direction du Sud-Est. Nous ne tarderons certainement pas à entendre parler de leurs exploits.

Visite et saisie de vapeurs neutres dans la mer Rouge.

Ce raid de la division de Vladivostok semble d'ailleurs correspondre à un plan d'ensemble du gouvernement russe, qui se serait décidé à user de son droit de belligérant pour intercepter la contrebande de guerre à destination du Japon.

Le 7 juillet, trois vapeurs de la « Flotte volontaire » franchissaient les Dardanelles, avec l'autorisation du gouvernement turc. L'un d'eux, l'*Orel*, destiné à servir de transport-hôpital, se dirigeait aussitôt sur Toulon, tandis que les deux autres, le *Petersbourg* et le *Smolensk*, franchissaient, le 10, le canal de Suez.

Ayant jusque-là navigué sous pavillon commercial, ils se transformaient alors en croiseurs auxiliaires et surveillaient les bâtiments neutres de la mer Rouge.

Le 15, le *Smolensk* arrêtait le paquebot allemand *Prince-Henri* et confisquait la correspondance allemande, anglaise et italienne à destination du Japon. Le 18, il arrêtait à son tour le vapeur anglais *Persia* et lui remettait le courrier examiné, ne gardant que deux sacs à destination de Nagasaki : les lettres définitivement saisies provenaient, paraît-il, de maisons allemandes qui envoyaient au Japon des munitions et du matériel de guerre. Entre temps le *Smolensk* avait visité, et relâché aussitôt, deux vapeurs anglais : *Woodcock* et *Dalmatia*.

De son côté, le *Petersbourg* arrêtait le *Waipara* et par son intermédiaire, faisait prévenir les consuls anglais de Suez et d'Aden que le chargement de tout navire devait être soigneusement étiqueté et clairement indiqué sur le manifeste. Le 18 juillet, les officiers du *Petersbourg*, visitant un vapeur de la « Peninsular and Oriental C° », le *Malacca*, trouvaient quantité de munitions qui n'étaient pas portées sur les papiers du bord. Le vapeur anglais était aussitôt saisi, et, sous la direction d'un équipage russe, amené à Port-Saïd, pour être de là conduit en Russie et jugé par le tribunal des prises.

Mais ces opérations, à peine connues, provoquaient dans la presse anglaise et allemande une vive agitation, et les deux gouvernements intéressés protestaient aussitôt auprès de celui du tsar.

On s'explique le mécontentement de l'empereur d'Allemagne quand on songe qu'il venait de donner à Saint-Pétersbourg des preuves non équivoques de bonne volonté : à Königsberg venait de commencer un procès d'anarchistes russes, poursuivis pour crime de lèse-majesté... à l'égard du tsar, ce qui en droit était assez discutable. Et tout récemment, le régiment de Viborg ayant reçu l'ordre de partir en Extrême-Orient, Guillaume II, en sa qualité de colonel honoraire, lui avait envoyé une dépêche conçue en termes chaleureux.

Quant au Foreign Office, il basait sa protestation sur ce que le chargement du *Malacca* était un approvisionnement de munitions destiné à Hong-kong, et que les caisses portaient toutes une large flèche, marque de propriété du gouvernement britannique.

La question se compliquait du fait que les deux paquebots de la Flotte volontaire avaient franchi les Dardanelles sous pavillon commercial et s'étaient ensuite transformés en croiseurs auxiliaires.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que le tsar, ému de ces protestations et désireux de témoigner sa bonne volonté, a donné l'ordre de conduire le *Malacca* dans un port neutre pour y examiner en détail toute la cargaison, et de le relâcher si la réclamation britannique paraît fondée. De son côté, Guillaume II aurait également obtenu satisfaction, sous forme de promesse d'indemnité aux armateurs du *Prince Henri*.

*
* *

Ce double incident est donc clos. Mais, comme il risque fort de s'en produire de semblables, quelques explications ne sont pas inutiles.

Tout d'abord, n'était la question spéciale aux Dardanelles, il semble difficile de soutenir, comme on l'a fait à la Chambre des communes, qu'un navire destiné dès le temps de paix à servir de croiseur auxiliaire ne puisse recevoir sa patente de guerre que dans un port de sa nation. S'il était lui-même engagé dans un conflit, le gouvernement britannique jugerait certainement cette mesure inutile pour ceux de ses paquebots qui ont dès maintenant leur armement à fond de cale, et le gouvernement allemand partage certainement cette manière de voir.

En ce qui concerne la saisie d'un courrier, il n'existe, croyons-nous, en fait de précédents que ceux récemment créés par le Japon qui, à plusieurs reprises, n'a pas hésité à prendre

et à utiliser les lettres trouvées à bord des jonques chinoises venues de Port-Arthur; et quant à accorder une immunité spéciale aux paquebots postaux, s'il est vrai qu'un accord de ce genre fut autrefois signé entre la France et l'Angleterre, nous croyons bien que personne ne songerait aujourd'hui à s'en prévaloir, ni même les deux signataires à demander son application.

Quant au *Malacca*, il nous paraît bien que sa saisie fut justifiée, étant donné qu'il portait des munitions et que ses papiers n'étaient pas en règle. Et même si ce chargement avait appartenu à un particulier, et qu'il fût réellement à destination de Hong-kong, comme il pouvait de là être réexpédié au Japon, les croiseurs anglais, dans des cas semblables, n'ont pas hésité à saisir la cargaison, comme *contrebande par induction*. Seul, le fait que le *War Office* s'en déclarait propriétaire a pu faire fléchir le tsar, pour que le refus de croire à la parole du gouvernement britannique ne pût amener un conflit plus sérieux.

Toutes les questions de ce genre sont particulièrement délicates, car, à vrai dire, le « droit maritime international » n'existe pas. Il n'existe que des règles spéciales à chaque nation, et que chaque pays applique dans la mesure où les gouvernements plus forts ou plus violents lui en laissent la possibilité. Là aussi « la force prime le droit ».

JEAN DE LA PEYRE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

SITUATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

INTERVIEW DE
M. ROUME, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE,
PAR M. PIERRE MILLE, RÉDACTEUR AU *Temps*.

M. Roume, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, est arrivé en France, le 17 juillet. M. Pierre Mille, qui a eu avec lui, dès son arrivée, une très longue conversation, a publié dans le *Temps* le compte rendu de cet entretien, au cours duquel le gouverneur général a fait un exposé très intéressant et très complet de la situation dans l'Afrique Occidentale française. Nous reproduisons ici, à cause de son importance, ce document in-extenso :

Nous avons pu rencontrer aujourd'hui M. Roume, et avoir avec lui une conversation assez longue, bien qu'il ait souffert, le surlendemain même de son débarquement en France, d'un accès de fièvre assez fatigant.

La situation d'ensemble de l'Afrique Occidentale, nous a dit M. Roume, qui vient prendre en France avec sa famille trois mois de repos bien gagné, est excellente.

Sur la rive droite du Sénégal, la soumission des Maures s'est faite, grâce à M. Coppolani, secrétaire général des colonies, avec une rapidité inattendue. En 1903, M. Coppolani avait déjà obtenu que les tribus Trarzas, les plus rapprochées de notre colonie du Sénégal, reconnussent notre autorité. Dans la campagne 1903-1904, il a pu étendre notre suzeraineté aux Douaichs et aux Braknas, considérés jusqu'à présent comme irréductibles. Il n'y a pour ainsi dire pas eu d'action militaire. L'action politique a presque tout fait, et un très petit nombre de miliciens ont été blessés dans des engagements sans importance. Les tribus maraboutiques s'étant ralliées à nous, ainsi que quelques familles guerrières, les dissidents ont émigré, quittant leurs anciens territoires. Les Maures commencent même à payer l'impôt. La taxe coranique, le zekkat, acquittée par eux, rendra cette année près de 100.000 fr. M. Coppolani est allé jusqu'au Guidimaka. En remontant la rivière Gorgol, dont le lit desséché aboutit au fleuve Sénégal près de Kaédi, il a découvert les ruines de Mal, l'ancienne capitale de l'empire des Mali au XVIIIe siècle, et est parvenu à un territoire fertile, accidenté, bien arrosé, où des cours d'eau tombent en cascades.

En résumé, on peut dire qu'auparavant l'autorité de l'administration française s'arrêtait à la rive droite du Sénégal. Elle s'étend aujourd'hui sur les deux rives, et l'on a pu mettre fin de la sorte au hideux commerce d'esclaves mineurs fait par les Maures : ils en vendaient subrepticement 350 chaque année à Saint-Louis, chef-lieu de notre colonie du Sénégal !

Quant au fleuve Sénégal même, on sait qu'il n'est jusqu'à présent navigable, de Saint-Louis à Kayes, que durant quatre mois de l'année. M. Mathy, chargé de relever la topographie de la vallée sénégalaise, a constaté qu'il

n'y avait qu'une différence de niveau de 35 mètres entre Kayes et Saint-Louis. Il a terminé ses travaux. Le lieutenant de vaisseau Mazeran, chargé de l'hydrographie du fleuve, n'a pas encore achevé les siens. Mais il a mené à bien, avec l'aide de M. Ponty, délégué du gouverneur général pour la Sénégambie-Niger, et du colonel Rougier, directeur du chemin de fer de Kayes au Niger, une œuvre préliminaire indispensable : le balisage du chenal. En ce moment même, un vapeur, le *Dagana*, promène sur le fleuve les pilotes des maisons de commerce de Saint-Louis, pour leur faire reconnaître ces balises.

Pour le Niger, il est maintenant certain que le bief Koulikoro-Tombouctou peut être parcouru facilement la plus grande partie de l'année pour des bateaux à vapeur. L'hydrographie de ce bief est faite avec une remarquable activité par le lieutenant de vaisseau Le Blevec. Cet officier de marine arrivera bientôt en France avec les plans de deux chaloupes à vapeur appropriées aux exigences de la navigation sur le Niger et tout fait croire que ces chaloupes pourront être mises en service avant le début de l'année 1905.

Il est presque inutile de parler des chemins de fer. L'œuvre récemment accomplie est connue en France. La ligne Sénégal-Niger a atteint Bammako, et dans peu de mois, la locomotive parviendra au point terminus, Koulikoro. Malgré des difficultés techniques considérables, M. Salesses, dont l'ardeur et le dévouement sont au-dessus de l'éloge, a poussé le chemin de fer de la Guinée française jusqu'à Kindia. Le décret d'ouverture des crédits pour la deuxième section a été rendu : dans deux ans, sans doute, la ligne atteindra le méridien de Timbo et l'on pourra ensuite la prolonger, sans grande peine, jusqu'à Kouroussa, sur le Niger. Enfin, pour le chemin de fer de la côte d'Ivoire, le commandement du génie Houdaille a eu des surprises agréables : la main-d'œuvre est abondante ; elle s'est présentée d'elle-même. Les travaux ont commencé, quelques kilomètres de voie sont déjà posés et l'on fera des économies sur les chiffres de dépense prévu pour la construction. Reste le chemin de fer de Thiès à Kayes, pour lequel la mission Rougier et Belle vient de terminer son rapport. Sans rien présumer encore, il n'est pas téméraire de croire qu'il serait facile d'amorcer cette voie par les deux extrémités : en partant de Thiès, à travers le Baol, pays propice à la culture de l'arachide, et en prolongeant le chemin de fer de Kayes jusqu'à Tamboukané, sur le Sénégal.

Il y a aussi la question de la culture du coton : l'Association cotonnière, que préside avec tant de dévouement M. Esnault-Pelterie, a pris une résolution sage et pratique : elle a concentré son action dans la province de Ségou où elle a installé trois agents et importé des machines à égrener. Ces agents ont distribué des graines de coton d'Amérique aux indigènes et leur achèteront leurs produits. Parallèlement, le directeur de l'agriculture, M. Henry, poursuit des expériences dont le résultat ne se fera voir qu'à plus longue échéance : les agents agricoles de l'administration font des essais sur des graines d'origines diverses, de façon à déterminer scientifiquement l'espèce de coton la mieux appropriée au climat du Soudan.

La situation militaire? A proprement parler, il n'y a pas de situation militaire. Les territoires du Soudan jouissent d'une paix profonde, que ni les Noirs ni les Touareg ne songent plus à troubler. M. Clozel, gouverneur de la Côte d'Ivoire, a obtenu pacifiquement, dans le Baoulé, la soumission de plusieurs tribus qui s'agitaient. La petite tribu rebelle des Coniagnis a été domptée; au Dahomey, il a suffi de l'arrivée du gouverneur Liotard pour que, sans aucune démonstration militaire, tout rentrât dans l'ordre. Au Soudan, nos troupes étaient trop éparpillées par petits paquets : on

s'occupe actuellement de les concentrer en groupes plus importants.

M. Ponty, délégué permanent du gouvernement général, pour les territoires de Sénégambie-Niger, vient de faire un long voyage dans le deuxième territoire militaire. Il a visité Bammako, Koulikoro, Sikasso, Bobo-Dioulasso, Boromo, Onagadougou, Bandiagara, Ségou, etc. Il n'est resté absent à Kayes que quarante-cinq jours; et ce raid a nécessité des étapes journalières à cheval de 50 à 60 kilomètres ! M. Ponty a eu le temps, cependant, d'organiser l'administration du Mossi, ou plutôt d'établir, au-dessus des chefs indigènes, un contrôle qui manquait.

En dehors des questions politiques, il a surtout étudié les mesures à prendre pour améliorer les conditions d'exploitation de la liane Gobine, la précieuse plante qui produit le caoutchouc du Soudan, et les moyens propres à développer encore la culture du cotonnier dans nos territoires.

Le plan de la campagne contre le paludisme peut être considéré comme tracé dans ses grandes lignes. Un comité supérieur d'hygiène et de salubrité publiques a été institué par un décret du 14 avril 1904, qui applique à nos colonies les principes fondamentaux de la grande loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique en France, dont vous connaissez l'importance et la haute portée sociale. Désormais, en vertu des dispositions de cette loi, les autorités publiques sont investies des pouvoirs nécessaires pour permettre de subordonner les intérêts particuliers à l'intérêt général et supérieur de la communauté des habitants; les moyens efficaces leur sont donnés d'organiser l'application rationnelle des admirables découvertes de la science relativement aux causes et à la genèse des maladies transmissibles et contagieuses.

En Afrique, nous améliorons les voies de communication, mais justement celles-ci ne servent pas seulement à transporter plus rapidement les voyageurs et les marchandises ; elles transportent aussi plus rapidement et en plus grand nombre les malades et les germes de leurs maladies. Il en résulte qu'aux progrès accomplis dans l'œuvre de pénétration de l'Afrique Occidentale française doivent de toute nécessité correspondre des progrès parallèles dans l'œuvre d'assainissement et de prophylaxie.

Cette œuvre se présente comme singulièrement vaste et complexe ; son premier objectif, le plus essentiel, doit être d'assurer l'assainissement des villes, et spécialement de celles du littoral, et cela à un double point de vue : d'abord parce que c'est dans ces villes que sont concentrés les principaux intérêts commerciaux et administratifs et la plus nombreuse population européenne, et ensuite parce qu'étant en communications constantes avec l'extérieur, elles sont les premières exposées à recevoir les germes des maladies contagieuses qui en proviennent et à les répandre dans l'intérieur du pays. L'assainissement des villes ne peut être obtenu que moyennant les deux conditions suivantes : amenée d'eau saine sans contamination possible, enlèvement des matières usées sans stagnation possible.

Actuellement, l'adduction d'eau est suffisante à Dakar, Rufisque et Conakry, insuffisante à Saint-Louis, et les égouts sont partout à créer. Ils sont indispensables non seulement au point de vue de la salubrité générale comme en Europe, mais parce que les eaux stagnantes sont les milieux où se développent les moustiques, dont certaines espèces sont, on le sait, le véhicule des maladies paludiques.

Or, nous vivons, en Afrique, au milieu du paludisme, et l'accoutumance, une sorte d'insouciance, si fréquente dans les milieux coloniaux, ne nous permettent pas toujours d'en bien apprécier l'extrême gravité. Voici quelques chiffres qui se rapportent à l'année 1903. A l'hôpital de Saint-Louis,

sur 535 entrées, 292, soit 54 %, sont dues au paludisme et à ses dérivés ; à Dakar, la proportion s'élève à 63 % ; à Gorée, à 48 % ; à Kayes, à 55 % ; à Conakry, à 60 % ; à Porto-Novo, à 73 %. A Grand-Bassam, sur 41 décès, 20 sont dus à la fièvre jaune, 15 au paludisme. Ces chiffres se passent de commentaires.

La construction d'égouts serait insuffisante pour lutter contre les moustiques si elle n'était complétée par des dispositions de voirie et de police urbaines dont le résultat doit être d'empêcher la formation de collections quelconques d'eaux stagnantes dans l'intérieur de la ville et dans celui même des habitations. Les travaux de comblement des ravins, de dessèchement ou de drainage des marais sont compris, pour les villes de Saint-Louis, Dakar et Rufisque, dans le programme des travaux autorisés par la loi relative à l'emprunt de 65 millions de l'Afrique Occidentale française ; ils vont être incessamment exécutés.

Deux arrêtés ont réglé les dispositions de voirie et de police. Les fonctionnaires désignés auront le droit, sous réserve de certaines garanties pour les particuliers, de pénétrer même dans les maisons pour constater que les règlements sont observés. Par contre, les découvertes récentes de la science permettront de diminuer de beaucoup la vigueur des règlements de quarantaine pour les navires. On peut espérer en somme que bientôt les villes d'Afrique constitueront des milieux réfractaires à la propagation et même à l'éclosion de la fièvre jaune ; les résultats si remarquables acquis à Cuba, ceux qui sont obtenus en ce moment à Rio-Janeiro, le foyer classique de la fièvre jaune, nous en sont de sûrs garants. Quoi qu'il en soit, et en attendant, M. l'inspecteur des services sanitaires civils propose de renoncer à la pratique de camps de dissémination et de porter tous les efforts vers l'évacuation la plus rapide possible des agglomérations d'Européens.

Mais il est également nécessaire de protéger la santé des indigènes, et le nombre des médecins des troupes coloniales est pour cela insuffisant ; il a été impossible, cette année, bien que les crédits nécessaires fussent votés, d'assurer le service de vaccination, à cause de l'insuffisance du personnel. J'ai l'intention de m'adresser, pour combler cette lacune, à de jeunes médecins qui ne constitueraient pas un corps de médecins coloniaux. Mais, placés dans les cercles, recevant des appointements de 10 ou 12.000 francs par an, après un stage extrêmement court dans les écoles de médecine coloniale, ils pourraient retourner en France, au bout de quelques années, avec des économies leur permettant de s'établir. Les crédits dont dispose l'Afrique Occidentale permettraient d'en appointer huit ou dix chaque année.

Pour terminer, une bonne nouvelle : les travaux du port de Dakar, mis en adjudication pour 8 millions, ont été pris par une importante maison avec 13 % de rabais, c'est-à-dire qu'ils ne coûteront que 7 millions.

PIERRE MILLE.

LA QUESTION DES DÉTROITS ET DES CROISEURS AU POINT DE VUE RUSSE

ARTICLE DU *Novoié Vrémia* TRADUIT PAR M. HENRI CHIROL

Le bruit soulevé dans la presse étrangère au sujet du passage des navires russes par les Dardanelles ne s'est pas encore apaisé.

Nous pensons que le *Smolensk* et le *Petersbourg* n'ont en cela aucunement contrevenu aux règles internationales en vigueur actuellement. Examinons pourtant la question, et pour mieux la connaître, rappelons-nous à la suite de quelles circonstances ont été établis les règlements sur les détroits turcs.

En 1831, le gouverneur d'Egypte, le pachalik Méhémet Ali, se souleva contre le Sultan. La Russie prêta secours à la Turquie et conclut ensuite avec ce pays un traité d'alliance réciproque, qui fut signé le 26 juin 1833, à Unkiar-Skélessi.

Selon un article spécial et secret de ce traité, l'assistance que la Turquie devait en cas de besoin prêter à la Russie consistait à fermer le détroit des Dardanelles et « à ne permettre à aucun navire de guerre étranger « d'entrer dans le détroit, sous quelque prétexte que ce fût ». La situation était ainsi extrêmement avantageuse pour nous. Les vaisseaux russes pouvaient toujours, selon les besoins, sortir de la mer Noire et y rentrer. Au contraire, notre adversaire ne pouvait franchir les Dardanelles.

Un tel ordre de choses ne dura cependant pas longtemps. L'alliance de l'orthodoxe Russie avec la Turquie musulmane ne nous parut pas naturelle; nous ne voulûmes pas renouveler le traité, et, dès 1839, sur notre propre initiative, on s'efforça de constituer un régime international pour les détroits, de façon à protéger, en cas de guerre, nos rivages de la mer Noire. Grâce à l'incapacité de notre représentant d'alors à Londres, ce problème non seulement ne fut pas résolu à notre avantage, mais engendra même quelque chose de tout à fait inattendu.

La convention de Londres de 1840, et ensuite la convention spéciale sur les détroits, signée à Londres le 1/13 juillet 1841, résolurent la question des détroits d'une façon diamétralement opposée aux propositions faites dans les premiers pourparlers à Londres.

La convention de 1841, signée par les représentants de six puissances — la Russie, la Turquie, l'Angleterre, la France, l'Autriche et la Prusse — parle de la fermeture aux vaisseaux de guerre étrangers, non seulement des Dardanelles, mais aussi du Bosphore. Il est dit dans la convention:

« ... Le Sultan déclare qu'il a le ferme dessein d'observer à l'avenir le « principe considéré comme une antique règle de son gouvernement, en « vertu duquel il a toujours été interdit aux navires de guerre des puis- « sances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bos- « phore, et *tant que la Porte se trouvera en état de paix*, de ne permettre à « aucun navire de guerre étranger de passer par les détroits en question... » Exception fut seulement faite pour les petits navires de guerre, qui servent aux besoins des ambassades.

A partir de la signature de la convention de Londres de 1841, commence pour nous toute une série d'ennuis et de protestations. La principale protestation fut d'abord que le régime des détroits, qui appartiennent à la

Turquie, mais constituent en même temps pour nous une porte vers notre pays, se trouve réglé non pas par l'accord des deux puissances réellement intéressées en l'affaire, mais par un contrôle international; ensuite, que les règlements des détroits, très durs pour la Russie, ne protègent pas les rivages russes de la mer Noire contre une attaque des escadres des puissances occidentales; en effet, les détroits sont fermés au passage des navires de guerre étrangers, *tant que la Porte se trouve en état de paix;* mais quand elle sera en état de guerre, surtout si c'est contre la Russie, les flottes des alliés de la Turquie pourront librement, *sans infraction des traités*, faire irruption dans la mer Noire. Et comme on le sait, la guerre de Crimée l'a prouvé de la façon la plus claire.

Au Congrès de Paris de 1856, la convention de 1841 fut examinée et formellement approuvée. La convention du 18/30 mars 1856, touchant les détroits des Dardanelles et du Bosphore, ne diffère en rien de la précédente convention de 1841, et est *rédigée littéralement dans les mêmes termes.* Cette convention de 1856, signée par les six mêmes puissances et de plus par la Sardaigne, constitue en soi l'unique règlement en vigueur pour le passage des navires de guerre à travers les détroits. Le traité de Londres de 1871 et le traité de Berlin de 1878 ont ratifié les articles de la convention de Paris. Le traité de Londres de 1871 a seulement un peu élargi le droit de passage des navires de guerre, en reconnaissant au Sultan le droit d'ouvrir les détroits en temps de paix aux navires de guerre des puissances amies, afin de garantir l'accomplissement des articles du traité de Paris.

Tels sont les règlements qui existent à l'heure actuelle au sujet des détroits.

En examinant maintenant la protestation au sujet du passage du *Smolensk* et du *Petersbourg*, nous voyons que cette protestation se base sur les articles de la convention de Paris de 1856 sur les détroits.

La Turquie se trouve en état de paix; par conséquent, les détroits sont fermés au passage des navires de guerre russes. Si le *Smolensk* et le *Petersbourg* étaient déjà des croiseurs lors de leur passage des détroits, ce passage est une infraction aux règlements internationaux en vigueur.

Examinons maintenant les conditions selon lesquelles agit la Flotte volontaire.

Les paquebots de la Flotte volontaire ont, comme on le sait, un double but. En temps de paix, ils servent au transport des marchandises, des passagers et de la poste entre Odessa et les ports de l'Océan oriental. En temps de guerre, ils se convertissent en transports et en croiseurs.

Dans les statuts de fondation de la Flotte volontaire, il est dit clairement que la Flotte volontaire se trouve aux ordres du ministre de la Marine (art. 30). La mise des navires à la disposition du ministère de la Marine se fait sur l'ordre du ministre de la Marine (art. 17). Le temps de service des officiers de marine sur les navires de la Flotte volontaire compte comme service actif, pour la pension de retraite de la Caisse impériale (art. 28). Ces faits sont connus non seulement des Russes, mais aussi des étrangers.

Et ce qui le prouve, c'est que dans tous les volumes officiels étrangers, après l'énumération des navires de guerre russes, on énumère aussi les navires de la Flotte volontaire. Ainsi, par exemple, dans le *The Statesman's Year Book* anglais pour 1903, à la page 1025, après l'examen des forces militaires russes, il est dit sur la Flotte volontaire : « The ships, about « fifteen in number, are in peace-time, merchantmen, which could, in time « of war, be armed and used for doing some work as cruisers. »

Dans toutes les flottes étrangères se trouvent des navires ayant la même destination; en Angleterre, par exemple, quatre Compagnies de naviga-

tion reçoivent à cet effet des subsides du gouvernement, à savoir les « White Star Line », « Cunard Company », « Royal Mail Steam Packet Company » et « Pacific Steam Navigation Company ».

L'intention de convertir en cas de besoin de tels paquebots en croiseurs n'empêche nullement de les considérer comme des navires de commerce. Et c'est pourquoi les vaisseaux des quatre Compagnies anglaises nommées plus haut, de même que ceux de la Flotte volontaire, passent les détroits sans embarras et sans avoir soulevé jusqu'à présent aucune objection, et il est impossible d'ailleurs d'en soulever une sérieusement.

Les règlements restreignant le passage des navires de guerre à travers les détroits, s'ils sont une sujétion fâcheuse pour la Russie, ont comme pensée fondamentale les intérêts de la Turquie. C'est la seule raison qu'on puisse donner à ces règlements pesants pour nous. L'intérêt de la Turquie est, en effet, que des navires de guerre ne puissent venir à l'improviste bombarder la capitale du Sultan. C'est pourquoi on ne peut considérer que cette défense de passer s'applique à des navires de commerce, traversant les détroits, pour se convertir par la suite en navires de guerre. Autrement, non seulement les paquebots volontaires russes, mais aussi les paquebots anglais, qui auraient passé les détroits, ne pourraient plus se changer en croiseurs par la suite. Ou, en tout cas, il faudrait alors fixer un terme, au bout duquel cette opération pût se faire. De cette façon, le fait du passage de navires de commerce par les détroits ne pourrait plus avoir pour eux aucune importance au point de vue militaire.

En réalité, l'affaire du passage du *Smolensk* et du *Petersbourg* s'est accomplie de la façon suivante : Les deux paquebots, sous le pavillon de la Flotte volontaire, portaient du charbon et de l'artillerie à Vladivostok, espérant se glisser à travers le détroit de Corée. A Constantinople, nos volontaires ne cachèrent ni le contenu de leur cargaison ni leur qualité. Le transport de l'artillerie dans la cale de ces navires est, en effet, une chose habituelle qui n'a jamais soulevé d'objection.

Entre temps, la situation stratégique se trouva changée en Extrême-Orient, par ce fait que la flotte japonaise, abandonnant Port-Arthur, se tenait en surveillance active dans le détroit de Corée. C'est alors qu'à Port-Saïd ou à Suez, la qualité des paquebots fut changée, et qu'ils furent convertis en croiseurs. Les canons furent retirés des cales et mis en place ; et les nouveaux croiseurs, arborant le pavillon de guerre, se livrèrent aux opérations qui conviennent à des croiseurs, c'est-à-dire à empêcher le passage de la contrebande de guerre à destination du Japon. La conversion de ses navires de commerce en navires de guerre dépend exclusivement de la puissance belligérante, et n'a nul besoin de la sanction des pays étrangers. Aucune puissance indépendante n'a à demander à quiconque le droit de construire ou d'armer un nouveau navire de guerre et n'est tenue à une déclaration à ce sujet.

La question devient donc ainsi extrêmement simple. Le passage des détroits n'a rien de commun avec les opérations des croiseurs *Smolensk* et *Petersbourg*. Et le bruit soulevé par la presse étrangère n'est au fond qu'une rage impuissante contre le succès que les circonstances nous ont fait obtenir en cette occasion.

I. O.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le conflit avec le Saint-Siège au sujet des évêques.* — Depuis un assez long temps les évêques de Dijon et de Laval étaient l'objet, dans leurs diocèses mêmes, d'accusations très graves. Le Saint-Siège en fut saisi et ordonna une enquête dont les résultats ne parurent sans doute pas favorables, car tout récemment Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, et Mgr Geay, évêque de Laval, recevaient de Rome des lettres officieuses les invitant à s'abstenir d'exercer certaines fonctions de leur ministère et à venir se justifier à Rome. Le gouvernement prit ombrage de ces communications du Saint-Siège aux évêques français, et le conseil des ministres fut saisi de la question, le 19 juillet. Il fut alors décidé que le ministre des Affaires étrangères ferait remettre diplomatiquement au cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, une note demandant le retrait pur et simple des lettres adressées directement aux évêques de Dijon et de Laval, ces lettres étant considérées par le gouvernement français comme contraires au régime concordataire. En cas de refus, le Saint-Siège devait être prévenu que le Nonce pontifical à Paris recevrait ses passeports, et qu'il y aurait rupture définitive des relations diplomatiques.

La réponse du Vatican ayant été, comme on pouvait le prévoir, négative quant au retrait des lettres adressées aux évêques, tout en étant très formelle dans l'expression du respect du Saint-Siège pour les stipulations du Concordat, le gouvernement a persisté dans sa première résolution et a décidé la rupture de toute relation diplomatique avec le Vatican.

— *Le voyage du bey de Tunis à Paris.* — Sidi Mohammed el Hadj, bey régnant de Tunis, est arrivé à Paris, le 12 juillet, invité par le Président et le gouvernement de la République. Son séjour à Paris, très court d'ailleurs, avait été réglé suivant un programme très minutieux dont les points principaux étaient un grand dîner militaire à l'Elysée et la revue du 14 juillet. Au dîner de l'Elysée, le 13 juillet, des toasts diplomatiques d'un caractère cordial et confiant ont été échangés par le Président de la République et le bey de Tunis.

— *Les négociations avec l'Espagne pour la question marocaine.* — M. Leon y Castillo, marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne, est rentré à Paris, le 19 juillet, avec M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Madrid. Les deux ambassadeurs venaient directement de Saint-Sébastien, où ils avaient eu de longues conférences avec le ministre des Affaires étrangères d'Espagne. Dès leur arrivée,

MM. Jules Cambon et Leon y Castillo se sont rendus au quai d'Orsay, où ils ont été reçus par M. Delcassé.

Ces conférences de Saint-Sébastien et de Paris avaient pour objet les négociations relatives à l'accord franco-espagnol sur la question marocaine. Rien n'a transpiré de ce qui s'y est dit. Une note officieuse, du *Temps*, a seulement déclaré que « les négociations continuent, mais non sans de sérieuses difficultés ». Il est évident, en effet, que la conclusion d'un accord entre la France et l'Espagne au sujet du Maroc est, en l'état actuel, particulièrement difficile, les deux pays semblant avoir en cette question non seulement des intérêts politiques difficiles à concilier, mais même une conception contradictoire de ce qu'il convient de faire présentement dans l'Empire marocain. En France, en effet, nous voulons au Maroc le maintien du *statu quo* consolidé par une protection pacifique telle que nous l'a reconnue l'accord anglo-français. L'Espagne désire une intervention immédiate, au besoin par les armes, qui puisse lui assurer des avantages privilégiés, commerciaux et territoriaux. Or, outre qu'il ne nous est pas possible de souscrire aux prétentions espagnoles qui autoriseraient certainement des prétentions analogues de la part d'autres puissances intéressées dans la question marocaine, il nous est également impossible de nous associer à une action brutale qui risquerait de soulever tout le pays contre nous, et qui ruinerait définitivement nos efforts et notre politique de pénétration pacifique.

— *Signature d'une convention d'arbitrage entre la France, la Suède et la Norvège.* — Le 9 juillet a été signée à Paris une convention d'arbitrage obligatoire entre les royaumes unis de Suède et de Norvège la France.

— *Inauguration du monument du Dr Ballay à Chartres.* — Le monument du Dr Ballay, ancien gouverneur de l'Afrique Occidentale, a été inauguré le 14 juillet à Chartres, sous la présidence de M. Binger, directeur au ministère des Colonies, qui représentait le ministre des Colonies.

Allemagne. — *La question de Pologne.* — La Diète de Prusse vient de voter un projet de loi agraire, applicable aux provinces polonaises du royaume, qui est une véritable loi de proscription. Voici d'ailleurs l'article que le *Temps* consacrait le 9 juillet à cette question :

... Il s'agit d'anéantir une race. La méthode a été inventée par trois grands patriotes allemands, trois champions du prussianisme obligatoire, MM. Hanemann, Kenemann et Tiedemann, dont les trois initiales jointe ont servi à former le nom sous lequel est connu leur parti, celui des *hakatistes*.

Leur objet est d'assister, par toutes les voies possibles, sans faire la petite bouche ni obéir à aucun scrupule, le gouvernement dans son œuvre de germanisation. Comme il n'a pas suffi de proscrire la langue, d'interdire l'étude du passé, de frapper, sous prétexte de complot et d'attentat contre la sûreté de l'Etat, des collégiens et des écolières de seize ans, on

a imaginé de se faire un levier de l'argent des contribuables et d'opérer l'expropriation en masse des Polonais, par le rachat successif de leurs terres.

Une commission de colonisation reçut mandat d'acheter des domaines, de les diviser en parcelles et d'y établir des colons allemands, Germains pur sang, agents incorruptibles du teutonisme conquérant. 250 millions de marks (312 millions et demi de francs) furent alloués par la Diète à cette entreprise.

Hélas! quand on dressa le bilan de l'opération, on dut reconnaître qu'on avait pris une fausse voie, et que les Polonais s'étaient spirituellement et patriotiquement joués des acquéreurs de ces nouveaux biens nationaux. Le prix des terres s'éleva dans des proportions insensées. La commission n'acquit pour des sommes énormes que fort peu de terrain. Et quand elle eut réparti ses parcelles entre les missionnaires de la germanisation, il se trouva que ceux-ci vendirent à bas prix leur lopin à des Polonais, et que, le plus souvent, les ex-propriétaires reconstituèrent leur domaine avec, en plus dans leurs poches, une bonne part de l'argent qui devait servir à les expulser irrévocablement.

La Prusse ne voulut pas continuer indéfiniment ce jeu de dupes. Elle ne voulut pas non plus prendre le parti le plus sage et s'avouer vaincue, et quitter une entreprise aussi peu honorable que peu raisonnable. On s'est entêté et, comme de juste, on a aggravé, alourdi une politique déjà suffisamment arbitraire et despotique.

La Diète de Prusse, au mépris des droits de la minorité, à l'aide de procédés sommaires et brutaux, a adopté un projet qui est un scandale et qui dépasse tout ce qu'ont fait Elisabeth, Cromwell ou Guillaume III pour la confiscation de l'Irlande. Désormais, les Polonais de Prusse sont des parias et des proscrits sur leur propre sol. Il leur est interdit d'acheter des parcelles de terre, d'acquérir ou de bâtir des maisons, de s'établir dans les provinces polonaises du royaume.

C'est là une violation formelle de l'article de la Constitution qui assure et garantit l'égalité des citoyens devant la loi et le libre droit pour tous d'acquérir et de se domicilier en Prusse. C'est une atteinte flagrante aux principes élémentaires de la civilisation moderne. Quel que puisse être le résultat pratique d'une si odieuse mesure, le pays et le gouvernement qui ont cru devoir l'adopter ont déjà reçu leur châtiment dans la réprobation de la conscience universelle.

— *Signature d'une convention d'arbitrage entre l'Allemagne et l'Angleterre.* — Le 2 juillet a été signée, entre l'Allemagne et l'Angleterre, une convention d'arbitrage dont le *Moniteur officiel de l'Empire* vient de publier le texte. D'après ce document, l'Allemagne et l'Angleterre ont décidé d'un commun accord, comme signataires de la convention de la Haye et en application du treizième article de cette convention, que :

1° Les questions litigieuses de droit et celles concernant l'interprétation des traités existants seront, dans le cas où, par voie diplomatique, on ne pourrait les résoudre, soumises au Tribunal arbitral permanent de La Haye, pourvu, toutefois, que ces questions ne touchent ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance, ni l'honneur des deux Etats signataires, pas plus que les intérêts d'une troisième puissance;

2° Les deux Etats contractants s'engagent à conclure, avant d'en appeler à la Cour arbitrale, un traité particulier qui fixera clairement

l'objet du litige, les pouvoirs des arbitres et le délai prévu pour la formation du Tribunal arbitral comme pour la procédure ;

3° La convention aura une durée de cinq ans.

Angleterre. — *Discussion à la Chambre des Communes au sujet de l'accord franco-anglais.* — La discussion suivante s'est engagée le 25 juillet, à la Chambre des Communes, au sujet de l'accord franco anglais, entre MM. Gibson Bowles et M. Balfour, président du conseil :

M. Gibson Bowles. — A quelle époque se propose-t-on d'échanger les ratifications de la convention anglo-française, du 8 avril 1904, au sujet de Terre-Neuve, de la Gambie, des îles de Los, du Niger et du lac Tchad, et, dans le cas où elle ne serait pas ratifiée, les stipulations que comportent les articles IV à VIII, relativement à la Gambie, aux îles de Los, au Niger et au lac Tchad, seront-elles abandonnées, ainsi que celles contenues dans les articles II et III, au sujet de Terre-Neuve? Des démarches ont-elles été faites ou seront-elles faites, pour appliquer les articles IV à VIII?

M. Balfour. — Dès que les mesures législatives nécessaires auront été adoptées par les deux pays, des démarches seront faites pour que la ratification ait lieu, selon les termes de l'article IX de la convention ; mais, en cas de non-ratification, les stipulations deviendront nulles. En ce qui concerne les articles IV à VIII, aucune démarche n'a été faite pour leur application.

M. Gibson Bowles. — Les deux déclarations, dont l'une a trait à l'Egypte et au Maroc et l'autre au Siam, à Madagascar et aux Nouvelles-Hébrides, font-elles partie essentielle de l'accord avec la France, ainsi que la convention du 8 avril 1904, relative à Terre-Neuve, à la Gambie et au Niger ? Est-il entendu entre le gouvernement anglais et le gouvernement français que ces deux déclarations resteront en vigueur et seront mises à exécution, même dans le cas où la convention ne serait pas ratifiée ?

M. Balfour. — Je ne crois pas qu'il y ait opportunité à examiner une éventualité qui, à mon avis, n'est pas probable.

M. Gibson Bowles. — Le gouvernement de Terre-Neuve a-t-il fait des représentations auprès du gouvernement anglais ou a-t-il soulevé des difficultés, soit en ce qui concerne les droits accordés aux Français par l'article 2 de la convention anglo-française du 8 avril 1904, relativement aux règlements de Terre-Neuve, ayant trait à l'appât, à la pêche ou à l'accès des ports sur le soi-disant « French Shore », soit au service d'ordre dans les pêcheries ? Le gouvernement anglais s'était-il entendu avec le gouvernement de Terre-Neuve au sujet de ces questions avant que la convention fût signée ?

M. Balfour. — Aucune représentation n'a été faite auprès du gouvernement de Sa Majesté. On a obtenu l'adhésion du gouvernement de Terre-Neuve au cours des négociations.

Russie. — *Assassinat de M. de Plehve.* — M. de Plehve, ministre de l'Intérieur de Russie, vient de périr tragiquement, victime d'un attentat nihiliste. Le 28 juillet, dans la matinée, comme il se rendait au palais de l'Empereur, à Peterhof, une bombe fut lancée dans sa voiture qui le mit en pièces, tua le cocher et blessa mortellement plusieurs passants. L'assassin a été arrêté sur place, blessé lui-même assez grièvement.

— *Saisies de navires anglais et allemands.* — Le 14 juillet, le paquebot anglais le *Malacca*, de la « Peninsular and Oriental Company », était saisi dans la mer Rouge par le vapeur russe *Petersbourg*, de la Flotte volontaire, comme portant de la contrebande de guerre. Le *Malacca* était ensuite amené à Suez par un équipage russe et sous le pavillon naval russe. Dans le même temps et dans les mêmes parages, le paquebot-poste allemand, *Prince Henri*, était arrêté, lui aussi, par le *Smolensk*, de la Flotte volontaire russe, qui confisquait dans sa correspondance les sacs de lettres et de dépêches destinés au Japon.

Ce double incident provoqua une émotion considérable dans les deux pays intéressés, mais surtout en Angleterre. On s'élevait surtout contre la prétention des deux navires russes de se transformer en bateaux de guerre dans la mer Rouge après avoir traversé les détroits comme navires de commerce. Les deux gouvernements anglais et allemands protestèrent immédiatement auprès du gouvernement russe, lui demandant réparation du tort commis.

Outre la réserve formelle faite contre le droit des deux navires de la Flotte volontaire d'exercer le droit de visite, le gouvernement anglais déclarait que le *Malacca*, en fait de contrebande de guerre, ne transportait que 40 tonnes d'approvisionnements envoyées à Hong-kong pour l'escadre britannique d'Extrême-Orient. Le gouvernement allemand exposait, de son côté, que la saisie des sacs postaux transportés par des navires neutres ne peut jamais avoir lieu que s'il est prouvé que le propriétaire du navire connaissait la nature hostile des correspondances adressées à l'un des belligérants, ce qui ne peut être le cas pour un bateau qui transporte les correspondances de plusieurs pays.

Après des négociations assez laborieuses, une entente intervint cependant entre l'Angleterre et la Russie. Il fut décidé que le *Malacca* serait rendu immédiatement au gouvernement anglais à Alger et sans enquête; que, d'autre part, le droit international ne définissant pas assez nettement le statut de la Flotte volontaire pour justifier la continuation de saisies et de perquisitions, la Russie retirait aux vaisseaux volontaires la permission d'effectuer des perquisitions sur les vaisseaux neutres ou de les saisir.

Quant à l'incident du *Prince Henri*, qui n'avait jamais eu l'importance de l'incident du *Malacca*, il fut décidé que l'on attendrait les résultats de l'enquête à faire à ce sujet pour régler le différend. Enfin, l'Angleterre aurait décidé de soumettre la question des détroits aux puissances, qui auront à préciser définitivement le droit de passage de la Flotte volontaire russe par les Dardanelles. En attendant, la question reste en suspens.

A ces incidents, il faut ajouter la prise et la destruction du vapeur anglais, *Knight-Commander* par la flotte de Vladivostok. Ce fait de guerre donne lieu, entre Londres et Saint-Pétersbourg, à un échange d'explications d'un caractère assez grave.

II. — ASIE.

Chine. — *Assassinat de missionnaires belges.* — Des dépêches de Changhaï viennent de nous apporter la douloureuse nouvelle de l'assassinat au Nord d'Itchang de missionnaires appartenant à la mission belge de la province du Hou-pé. Les malheureuses victimes sont l'évêque Verhaeghen, son frère et le Père Robharecht. En raison du protectorat exercé par la France sur les catholiques en Extrême-Orient, c'est aux autorités françaises que reviendra le règlement de cette affaire.

Thibet. — *La marche sur Lhassa.* — Après la prise du *jong* de Gyang-tsé, l'expédition anglaise continua sa marche en avant, décidée cette fois à ne plus s'arrêter qu'à Lhassa. Les délégués thibétains, qui une première fois avaient engagé avec le colonel Younghusband des négociations en vue de la paix, essayèrent, il est vrai, de reprendre avec lui les pourparlers en vue d'un arrangement pacifique; mais le colonel Younghusband leur signifia sa résolution irréfutable de ne plus traiter désormais de la paix que dans la ville même de Lhassa. Il ajoutait d'ailleurs qu'il était prêt à discuter les conditions d'un accord, pourvu qu'il restât bien entendu que le traité ne saurait être signé qu'à Lhassa. Entre temps, l'expédition est arrivée à Nagar-tsé, où elle fut reçue par une vive fusillade. Un court engagement s'ensuivit, à la suite duquel les Anglais occupèrent le *jong* de Nagar-tsé et capturèrent dix prisonniers et environ trente-cinq mules et chevaux. Ces prisonniers étaient, paraît-il, les hommes les mieux armés que l'expédition ait rencontrés jusqu'ici. Ils étaient tous munis de fusils se chargeant par la culasse, plusieurs même avaient des fusils à répétition.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Organisation du service de contrôle de l'emprunt.* — Nous annoncions, il y a quinze jours, l'envoi à Tanger de M. Regnault, consul général de France, comme représentant du syndicat des porteurs français de la dette marocaine. Aussitôt débarqué au Maroc, M. Regnault s'est occupé d'organiser le service de contrôle dont il est chargé. Dans chacun des ports, Tanger, Saffi, Casablanca, Mogador, Mazagan, Rabbat et Larache, il a installé un de ses collaborateurs afin d'exercer le contrôle sur les douanes qui, comme l'on sait, ont été données en garantie aux porteurs français. Partout cette installation s'est faite dans les conditions les plus favorables. Les collaborateurs de M. Regnault ont été partout accueillis avec une grande déférence par les fonctionnaires marocains, qui restent d'ailleurs chargés de percevoir les droits de douane. M. Regnault a seu-

lement fixé, d'accord avec eux, la façon dont s'exercerait chaque jour le prélèvement nécessaire à la garantie, et après s'être assuré que le service se faisait régulièrement, il est rentré à Tanger où il se trouve actuellement.

Nous parlions également, dans notre dernière chronique, de l'arrangement intervenu entre le sultan et notre ministre à Tanger, M. Saint-René Taillandier, au sujet de l'organisation d'une police algérienne à Tanger. Cette organisation vient de recevoir un commencement d'exécution par la nomination du lieutenant Ben Sedira, de la mission militaire française, au commandement de l'artillerie à Tanger. De plus, comme la situation est actuellement assez tendue par suite de l'effet produit sur les tribus de l'intérieur par les concessions du sultan dans l'affaire Perdicaris, et que la colonie européenne redoute à bon droit les entreprises des brigands dont l'audace ne cesse de croître, deux croiseurs de notre escadre active de la Méditerranée ont reçu l'ordre de partir pour Tanger où leur présence — dit la note officieuse qui annonce ce départ — toute de précaution et de garantie, conjurera le péril qu'on redoute.

Algérie. — *Création de centres de colonisation.* — M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, vient d'arrêter avec ses chefs de service la création de huit nouveaux centres de colonisation, où quatre cents familles d'immigrants français seront installées avant la fin de l'année.

En outre, plus de 250 lots de ferme, distribués en 17 groupes, seront mis en vente cette année.

En 1905, trois cent soixante-seize familles d'immigrants français, comprenant 1.671 personnes, peupleront neuf centres nouveaux.

Le programme de 1905 portera sur environ 1.250 lots à concéder ou à vendre : ce sera un des efforts les plus considérables qui aient été faits depuis le début de la colonisation algérienne.

M. Jonnart va partir pour faire une croisière sur les côtes algériennes.

Tunisie. — *Les blés tunisiens.* — Avant de partir en vacances, la Chambre des députés a voté à la majorité de 484 voix contre 30 le projet de loi suivant :

Les céréales et leurs dérivés d'origine et de provenance tunisiennes seront, sans limitation de quantités, mais sous réserve des autres formalités prévues à l'article 5 de la loi du 19 juillet 1890, admis de plein droit en franchise, à l'entrée en France, dès que les similaires étrangers auront été frappés à leur entrée dans la Régence des droits du tarif minimum français.

Voici en quels termes le *Temps* a commenté le vote de cette nouvelle loi :

Cette réforme va avoir des conséquences de toutes sortes.

La Tunisie n'étant plus considérée comme pays étranger, les farines qui lui seront expédiées de France ne pourront plus prétendre aux primes

de sortie. Comme il s'agit d'un total annuel de 400.000 quintaux, les minotiers de Marseille vont perdre, de ce chef, 3 à 4 millions. De son coté, le budget français gagnera autant.

Les farines françaises n'acquittant plus le droit de 8 % à leur entrée en Tunisie, le trésor beylical sera privé d'une recette annuelle de 800.000 fr. environ. Il en cherchera la compensation dans une élévation des droits sur l'alcool. Actuellement, tandis que les droits sur l'alcool sont de 177 francs par hectolitre en Algérie, ils ne sont que de 50 francs en Tunisie. Il y a donc une forte marge.

Quantité de particuliers vont être touchés dans leur fortune en dehors des minotiers de Marseille. Les droits sur les céréales feront certainement hausser les prix en Tunisie comme ils les font hausser en France; par conséquent, il y aura un renchérissement du pain. Les blés étrangers n'entrant plus en Tunisie, une quantité correspondante de blés tunisiens se consommera désormais sur place; de là une diminution sur les transports entre Tunis et Marseille assez forte peut-être pour amener les compagnies de navigation à restreindre le nombre de leurs services. Les minotiers tunisiens, écrasés jusqu'ici par la supériorité que donnaient à la minoterie de Marseille les primes de sortie, vont désormais entrer en concurrence avec elle. Les minotiers d'Algérie feront de même, et c'est pour leur procurer cet avantage que les représentants algériens réclamaient avec tant d'ardeur l'union douanière.

Il y aura donc des gens qui se réjouiront et d'autres qui gémiront. Si intéressants que puissent être ces derniers, il est impossible de ne pas considérer comme heureuse une mesure qui substitue un régime régulier à ce qui n'avait été en 1890 qu'un expédient provisoire.

Transvaal. — *La mort du président Krüger.* — Le président Krüger, qui depuis quelque temps déjà se trouvait dans un état de grande faiblesse par suite des progrès considérables de l'affection de cœur dont il était atteint, vient de mourir le 14 juillet à Clarens, sur les bords du lac de Genève, où il était établi avec sa famille depuis le mois de mars dernier. Le matin même de sa mort, il avait eu un long entretien avec sa fille, Mme Eloff, et il lui avait exprimé son vif désir d'être enterré à Prétoria aux côtés de sa famille. L'expression de ce vœu fut transmis par le ministre d'Angleterre à Berne au gouvernement anglais, qui accorda immédiatement l'autorisation d'inhumer au Transvaal le corps du président Krüger.

A l'occasion de cette mort, toute la presse française a été unanime dans l'expression de ses sentiments de profonde admiration pour le noble caractère du président Krüger et de douloureuse sympathie pour le deuil de sa famille. Nous tenons nous-mêmes à nous associer en toute sincérité à ce témoignage de respect et de tristesse.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — L'Office Colonial prépare en ce moment une liste des Sociétés, Négociants, Industriels, Commissionnaires, etc., en relations d'affaires avec les Colonies françaises (Algérie et Tunisie exceptées). Ceux de nos concitoyens qui désireraient profiter de la publicité absolument gratuite que l'Office met ainsi à leur disposition, peuvent envoyer, sans affranchir, à l'adresse suivante : « Monsieur le Ministre des Colonies (Office Colonial), Palais-Royal », les indications ci-après : nom, raison sociale et adresse de leur maison, genre d'affaires, articles exportés, produits importés, colonies avec lesquelles ils sont spécialement en rapports, etc.

Angleterre. — *Le commerce en* 1903. — Le commerce total du Royaume-Uni, pendant l'année 1903, a donné les résultats suivants qui, dans le tableau ci-dessous, se trouvent comparés avec ceux des exercices précédents :

	1903	1902	1900	1899
	(En millions de francs).			
Exportations de marchandises britanniques	7.344	7.156	7.362	6.678
Réexportations de marchandises étrangères ou provenant des colonies britanniques	1.756	1.661	1.593	1.642
Importations de marchandises étrangères ou provenant des colonies britanniques	13.708	13.351	13.207	12.247
	22.808	22.168	22.162	20.567

De l'examen de ces chiffres, il résulte que les exportations ont augmenté de 188 millions de francs par rapport à 1902 et, à 18 millions près, égalent celles de 1900, les plus fortes qu'ait jamais connues l'Angleterre. Le résultat de 1903 est d'autant plus remarquable que la valeur des ventes britanniques ne se trouve point artificiellement grossie, comme en 1900, par la hausse des prix due alors à l'exceptionnelle prospérité commerciale qui était générale dans le monde; ce brillant résultat coïncide, au contraire, avec une période de dépression industrielle sur le continent, en Afrique du Sud et avec la fin du « boom » aux Etats-Unis. L'accroissement des exportations britanniques a été causé principalement par la vente beaucoup plus considérable d'articles manufacturés.

Belgique. — *Le commerce en* 1903. — Le montant total du commerce de la Belgique avec les diverses nations d'Europe a atteint en 1903 les chiffres de 1.863.400.000 francs pour l'importation et 1.712.200.000 francs pour l'exportation.

C'est avec la France que la Belgique a, en 1903, entretenu le commerce le plus important (en 1902, c'était avec l'Allemagne) : les importations de France en Belgique, qui s'élevaient en 1902 à 2.065.029 tonnes, représentant une valeur de 385.833.000 francs, ont atteint, en 1903, 2.496.499 tonnes, d'une valeur de 412.302 000 francs ; les exportations de la Belgique en France, qui s'élevaient en 1902 à 7.043.299 tonnes, représentant une valeur de 357.337.000 francs, accusent, en 1903, 6.773.197 tonnes et 393.074.000 francs.

Le commerce de la Belgique avec l'Allemagne (Zollverein) a atteint une valeur totale de 799.500.000 francs en 1903, contre 759.600.000 francs en 1902 ; mais tandis que la France trouve en Belgique un marché meilleur que celui qu'elle lui offre, la situation inverse se présente pour l'Allemagne.

L'Angleterre occupe le troisième rang dans la statistique commerciale belge. Par ordre d'importance, viennent ensuite : les Pays-Bas, la Russie, la Roumanie, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche-Hongrie. Ce sont les importations de céréales qui assurent à la Russie et à la Roumanie leur rang dans le commerce extérieur belge.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le commerce pendant le premier semestre* 1904. — La direction des douanes de l'Algérie vient de faire paraître le Bulletin comparatif du mouvement commercial et maritime de l'Algérie pendant le premier semestre des années 1904 et 1903.

Il résulte des indications données par ce document que la valeur de nos importations a atteint, en 1904, 161.600.000 francs contre 155.302.000 francs en 1903. Nos exportations, d'autre part, se chiffrent au total par 144.976.000 francs, en progrès de 7.408.000 francs, par rapport à la période correspondante de 1903.

Cette dernière plus-value est presque exclusivement déterminée par les expéditions de vins, dont la valeur à elle seule présente un écart de 15 millions de francs en faveur de l'année courante. Les envois de bestiaux et de céréales, en ralentissement marqué, ramènent au chiffre précité l'augmentation qui apparaît en fin de compte.

1.751 navires, dont 1.157 sous pavillon français, sont entrés dans nos ports en provenance de la métropole, de l'étranger et des colonies françaises. Dans le premier semestre 1903, on avait compté 1.773 navires, dont 1.145 inscrits à l'effectif national.

La diminution constatée est imputable aux grèves de Marseille et aux entraves apportées de ce fait aux relations de la colonie avec ce port. Elle porte, en effet, tout entière sur la navigation avec la France.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Filémon Buitrayo, *consul général* de Colombie à Paris ;
René Lacour, *vice-consul* de Danemark à Cannes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

Sahara. — M. le *lieut.* Laumonier est désig. pour servir à la comp. des oasis sahariennes du Touat;

M. le *lieut.* Clor est désig. pour servir à la comp. des oasis sahariennes du Gourara.

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Schneider est désig. pour servir à l'escadron de cavalerie de l'Indo-Chine.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Plourin est désig. pour servir au chemin de fer de la Guinée française.

Chine. — MM. le *capit.* Sabatier, le *lieut.* Bouyssou et l'*offic. d'admin.* Codfrin sont désig. pour servir à la brigade d'occup.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir aux constructions militaires en Indo-Chine :

MM. le *lieut.-col.* Félix, les *capit.* Fillonneau et Escaffre, l'*offic. d'admin.* Lefranc et le *sous-offic. stagiaire* Josset.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

M. le *chef de bat.* Roulet, offic. d'ordonn. du président de la République, est promu lieut.-colonel.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Bruchet est désig. pour command. le 4e sénégalais ;

M. le *capit.* Payro est nommé chef de bataill. au 2e sénégalais ;

M. le *lieut.* Albin est nommé capit. au 1er sénégalais;

M. le *lieut.* Arbogast est nommé capit. à l'état-maj. partic. de l'A. O. F. ;

M. le *sous-lieut.* Grellet est désig. pour servir au bataill. de l'A. O. F.

Chine. — MM. les *capit.* Courjon et Mégnou sont désig. pour servir au 16e rég.

Cochinchine. — M. le *lieut.-col.* Guyonnet est désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *lieut.* Gibault est nommé capit. au 12e rég.;

MM. les *lieut.* Rivière et Caveng sont nommés capit. au 1er annamites.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Chenagon est nommé colonel au 18e rég.;

M. le *capit.* Jesson est nommé chef de bataill. au 1er tonkinois;

M. le *capit.* Reverony est nommé chef de bataill. au 2e tonkinois;

M. le *lieut.* Durand est nommé capit. au 5e tonkinois.

Congo. — M. le *chef de bat.* Gouraud, command. supér. des troupes du Chari, est promu lieut.-col.;

M. le *lieut.* Jacquier est nommé capit. au rég. indigène du Congo.

Madagascar. — M. le *capit.* Giorgio est nommé chef de bataill. à l'état-major partic. de Madagascar;

M. le *lieut.* Cellier est nommé capit. au 3e sénégalais.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *chefs d'escad.* Foissey et Grosmangin et le *capit.* Couturier sont désig. pour servir au Sénégal;

M. le *capit.* Salé est désig. pour servir au Soudan;

M. le *capit.* Haméon est nommé adjoint au command. de la défense à Dakar;

M. le *lieut.* Clerc est nommé adjoint à la mission hydrographique du Niger;

M. le *lieut.* Jordan, promu capit., est désig. pour servir en A. O. F.

Chine. — MM. le *chef d'escad.* Aurenchu et le *lieut.* Gardey sont désig. pour servir au corps d'occupat.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Bourguignon est promu chef d'escad. et détaché auprès du gouverneur général de l'Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-col.* Henry, les *capit.* Guerrini et Steiner et le *lieut.* Cauvin sont désig. pour servir en Cochinchine.

Sont affectés à la direct. d'artill. :

MM. les *capit.* Audouit et Marchat.

Sont affectés au 5e rég. :

M. le *capit.* Carriat, à la 5e batt.; M. le *capit.* Tantin, à la 6e batt.; MM. le *capit.* Ledoux et le *lieut.* Pégourier, à la 7e batt.; M. le *capit.* Vast, à la suite;

M. le *lieut.* Bergé est affecté à la 7e comp. d'ouvriers.

Tonkin. — M. les *capit.* Vincent, Harranger, Glandu, Petitdent et Salvat sont désig. pour servir au Tonkin.

MM. le *capit.* Liron et le *lieut.* Blazy sont affectés aux travaux publics;

M. le *lieut.* Chaulard est désig. pour servir à la 6e batt. du 4e rég.

Sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine :

MM. les *capit.* Mayer, Ravel, Laguarigue de Survilliers, Poutignat, le *lieut.* Derepas et le *sous-lieut.* Marais.

Madagascar. — M. le *chef d'escad.* Fréby est placé à l'état-major du 7e rég. à Diégo-Suarez;

MM. les *sous-lieut.* Restoux et Royol sont désig. pour servir à Madagascar.

M. le *capit.* Gauthé est nommé adjoint au command. de l'artill. à Madagascar.

Martinique. — M. le *lieut.-col.* Doctaire est nommé command. de l'artill. des Antilles :

M. le *chef d'escad.* Lecostey est désig. pour servir à la Martinique.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin.* Laubis et Isnard sont désig. pour servir au Soudan;

M. l'*offic. d'admin.* Huz est désig. pour servir au chemin de fer de la Guinée française.

Indo-Chine. — M. l'*officier d'admin. de* 3e *cl.* Houvion est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin.* Demet et Atthénont sont désig. pour servir à la direct. d'artill. de Cochinchine.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *offic. d'admin.* Mailfer, Ménard, Dumazer, Vadot, Pascal, Aviat et Armand.

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin.* Lignon et Rebuffat sont désig. pour servir à la direct. d'artill. de Diégo-Suarez.

CORPS DU COMMISSARIAT

Congo. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Bernard est désig. pour servir au Congo.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* André est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.*, Bonnescuelle de Lespinois est désig. pour servir en A .O. F.

Comores. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Doreau est désig. pour servir à la Grande-Comore.

Guadeloupe. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Hébrard est nommé chef du service de santé de la Guadeloupe.

Indo-Chine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Morel est affecté au poste médical de Vinh;

MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Erdinger, Plomb et Laurenti sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Madagascar. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Jourdran et Talayrach sont désig. pour servir h. c. à Madagascar;

MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Marty, Brisemier, Crenn et Pin sont désig. pour servir à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

M. le *lieut. de vaiss.* Vertier est promu capit. de frégate.

Indo-Chine. — M. l'*enseig. de vaiss.* Castex est désig. pour accompagner en Indo-Chine M. Deloncle, député.

Cochinchine. — MM. les *lieut. de vaiss.* Le Tétu et Lefèvre sont nommés au command. d'un torpilleur de la défense mobile de Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* Lefèvre est nommé au command. du *Descartes*;

M. le *lieut. de vaiss.* Lecadet est désig. pour embarq. sur le *Kersaint*;

M. le *lieut. de vaiss.* Duc est nommé au command. de la *Vigilante*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Lainé est désig. pour embarq. sur le *Sabre*;

MM. les *lieut. de vaiss.* Robin, Gonzalès de Linarès, Jourdan et Vincent; les *enseig. de vaiss.* de Kergorlay, Ertzbischoff et de Blois; les *mécan. ppaux de* 2e *cl.* Pesqué, Denoël et Héry, sont désig. pour embarq. sur le *Descartes*;

M. le *lieut. de vaiss.* O'Neill est désig. pour embarq. sur le *Châteaurenault*;

MM. le *lieut. de vaiss.* Porcher et l'*enseig. de vaiss.* Dechaume sont désig. pour embarq. sur le *Redoutable*;

M. le *lieut. de vaiss.* Tandonnet est désig. pour être chargé de la défense fixe à Saïgon;

MM. les *enseig. de vaiss.* Pascal, Ferrière et Marie sont désig. pour embarq. comme seconds sur des torpilleurs de la défense mobile à Saïgon;

M. l'*enseig. de vaiss.* Gilard est désig. pour embarq. sur la *Surprise*;

M. l'*aspir. de* 1re *cl.* Mathieu est désig. pour embarq. sur le *Sabre*;

MM. les *enseig. de vaiss.* Pocard du Cosquer de Kerviller et Rouvier et l'*aspir. de* 1re *cl.* Guibaud sont désig. pour embarq. sur la *Francisque*;

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Gauch est désig. pour embarq. sur la *Francisque*.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Michet de la Beaume est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

Madagascar. — M. l'*enseig. de vaiss.* Léon des Ormeaux est désig. pour embarq. comme second sur un torpilleur de la défense mobile à Diégo-Suarez.

Pacifique. — M. le *lieut. de vaiss.* Valdenaire est désig. pour embarq. sur le *Protet*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Lemaresquier est désig. pour embarq. sur le *Descartes*;

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Lévy-Boullier est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Barrat est désig. pour embarq. sur le *Descartes*.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Les Russes en Extrême-Orient, par M. Paul Labbé. — Un volume in-16, contenant 28 gravures et une carte, broché, 4 fr. Hachette et Cie, Paris 1904.

Le livre de M. Paul Labbé sur *Les Russes en Extrême-Orient* est un de ceux qui sont assurés de survivre aux circonstances. Il est surtout le livre qu'il faut lire aujourd'hui.

Ce qu'a été l'œuvre des Russes en Asie, au prix de quels efforts ils sont

arrivés à la réaliser, quelles fautes ils ont cependant commises et comment ils les peuvent réparer, quels services enfin la cause de la civilisation et les intérêts de l'Europe et de la France doivent attendre de leur succès définitif, telles sont les questions auxquelles il est ici répondu avec une sûreté de documentation à laquelle on ne saurait rien opposer ni rien comparer.

C'est que l'auteur ne parle que de ce qu'il a vu, pénétré, étudié par lui-même, et que les déductions du politique s'appuient sur une connaissance infiniment exacte et précise du pays et de ses habitants.

Nos lecteurs retrouveront à plusieurs reprises dans cet intéressant ouvrage des pages qui leur sont déjà familières, car Paul Labbé a incorporé dans son livre plusieurs des études si sérieuses, si documentées sur la Mandchourie et le Japon dont il avait bien voulu nous donner la primeur.

Le Peuple chinois, ses mœurs, ses institutions, par FERNAND FARJENEL, chargé de cours au collège libre des Sciences sociales, membre de la Société asiatique de Paris. — Un vol. in-18 jésus de 425 pages. Chevalier et Rivière, Paris, 1904.

M. Farjenel n'est pas seulement un esprit judicieux et réfléchi, c'est aussi un savant, un sinologue distingué qui a pu puiser à des sources hors de la portée de tout le monde, pour écrire le livre très intéressant dont on vient de lire le titre; on y trouve, en effet, une étude approfondie, documentée et fort curieuse de la vie chinoise.

Comme le dit notre auteur dans la préface, on a beaucoup écrit sur la Chine, mais on s'est peut-être trop souvent attaché à peindre le peuple chinois par ses côtés extérieurs. M. Farjenel s'est proposé un tout autre objet : « Pensant que rien ne peut mieux refléter la mentalité d'un « peuple que l'édifice moral qu'il a élevé pour abriter sa vie sociale, il « s'est efforcé d'exposer ses institutions religieuses, civiles et politiques. » Mais en raison de l'ampleur du sujet, l'auteur a dû se borner à ne mettre en lumière que ce qui était indispensable pour donner une idée exacte de l'âme chinoise. « Ce livre, dit-il, est donc une synthèse de la vie « du peuple chinois dans le temps et dans l'espace. »

L'ouvrage est divisé en quatre parties comportant seize chapitres.

Dans la première partie qui traite de la famille, l'auteur nous parle de la religion domestique, de la constitution de la famille, des rites familiaux, des rites du mariage, du concubinat et de la législation actuelle du mariage, de la puissance paternelle, de la hiérarchie sociale et des rapports sociaux, enfin de la propriété.

La deuxième partie est consacrée à la cité, et parle des villes et des communes.

La troisième partie s'occupe du culte impérial, du gouvernement et de la justice.

Enfin la quatrième partie, qui étudie la civilisation chinoise, expose la dualité du langage, le passé de la civilisation chinoise et son contact avec la civilisation occidentale.

L'à-propos d'une telle publication n'a pas besoin d'être démontré ; on est heureux de pouvoir ajouter que l'érudite et riche information que M. Farjenel met à la portée du grand public sur le peuple chinois, ses mœurs et ses institutions, assure à son livre un intérêt durable et pour ainsi dire, une opportunité permanente.

P. C.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les Russes en Extrême-Orient, par Paul Labbé. — Un vol. in-16 de 275 p., avec gravures et 1 carte. Hachette et Cie, Paris, 1904.

Les Iles de la Manche, par Henri Boland. — Un vol. in-16 de 275 p., avec 86 gravures et 1 carte. Hachette et Cie, Paris, 1904.

Notes sur Madagascar (région nord-ouest), par le Dr Vivie, médecin-major des troupes coloniales. — Une broch. in-8° de 24 p., avec 12 gravures. H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1904.

Notice sur la résidence de Zinder, par le capitaine Gaden. — Une broch. in-8° de 120 p., avec 11 gravures. H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1904.

Historique de notre expansion dans l'Hinterland dahoméen, par le commandant Lorho. — Une broch. in-8° de 60 p., avec 4 gravures. H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1904.

Rapport au congrès colonial de 1905 sur l'Ecole coloniale, par Detcheverry. — Une broch. in-8° de 16 p. Imprimerie Ch. Noblet, Paris, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des Sciences politiques (15 *juillet* 1904). Jacques Flach : L'âme japonaise, d'après un Japonais. — Christian Schefer : Lois et traditions coloniales de la France d'autrefois.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*juillet* 1904). La Question marocaine. — Augustin Bernard : Les conséquences de l'affaire Perdicaris. — Eug. Étienne : L'œuvre des Comités coloniaux.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*juillet* 1904). E. P. : Le traité franco-siamois. — La Guerre. — Fernand Pila : Une province chinoise en progrès : le Chantoung. — Paul Labbé : La Foire d'Irbit en 1904.

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (15 *juillet*). Examen et concours pour emplois au service topographique algérien. — Ecole d'agriculture de Philippeville. — L'industrie des tapis en Algérie.

Bulletin de la Société de géographie commerciale (*mars et avril*). Henri Lorin : Chez nos voisins d'Espagne, nos relations économiques avec eux. Gaston Bordat : L'Australie aux Australiens; l'Australie et la France aux Nouvelles-Hébrides.

Le Phare (24 *juillet* 1904). J. Auvray : Les Russes en Asie. — J. Le Maréchal : L'Inde commerciale.

La Quinzaine coloniale (25 *juillet*). L'Indo-Chine. — G. Deherme : En Indo-Chine.

La Réforme économique (24 *juillet* 1904). J. Domergue : La lutte du Capital et du Travail aux Etats-Unis.

La Renaissance latine (15 *juillet* 1904). Léon Palier : Les grèves agraires du Languedoc. — Albert Métin : La Question du Congo.

Revue générale des Sciences (15 *juillet* 1904) : Dr Ad. Tureau : Essai sur la psychologie des races nègres de l'Afrique tropicale.

Revue d'histoire diplomatique (*juillet* 1904). Fleury de Saint-Charles : L'accord franco-anglais et l'Europe.

Revue politique et parlementaire (10 *juillet* 1904). *** Notre politique au Maroc. — Le Programme d'action. — Pierre Labat : A propos de la Guerre maritime russo-japonaise.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues allemandes.

Zeitschrift für Kolonialpolitik u. s. w. (*mai*). Professeur Dr Karl baron von Stengel : Les concessions des sociétés coloniales et la question agraire dans les colonies allemandes. — Ch. Runge : La question indigène du Transvaal. — (*avril*). Steng : Le Chantoung. — R. von Fischer-Truenfeld : La colonie « Nueva Germania » au Paraguay.

Deutsche Erde (n° 2). Professeur E. Hasse, directeur du service de statistique de Leipzig : Statistique des personnes parlant allemand en Belgique.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ÉMIGRATION ITALIENNE

I. — En France.

Le rétablissement de bonnes relations commerciales entre l'Italie et la France, puis le rapprochement politique si heureux qui s'est produit entre ces deux pays, ont attiré, depuis quelques années, l'attention sur une question d'ordre à la fois économique et social : l'émigration italienne en France. Le rapport écrit à ce sujet par M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris [1], en réponse aux questions formulées dans une circulaire du 29 novembre 1900, adressée par le ministre des Affaires étrangères (alors marquis Visconti-Venosta) aux agents diplomatiques et consulaires italiens, contient de précieux renseignements sur une question que de récentes propositions, dues à l'initiative parlementaire, ont mise aussi en France à l'ordre du jour. Examinons d'abord l'importance même du sujet, c'est-à-dire le nombre et la répartition des Italiens établis en France à titre temporaire ou permanent.

D'après le dernier recensement, celui du 29 mars 1896, la population italienne en France se composait, à cette époque, de 167.792 hommes et de 121.351 femmes, soit, en tout, 289.143 âmes, alors qu'en 1891 elle était de 166.884 hommes et 118.452 femmes, soit, en tout, 285.336 âmes, ce qui représente un accroissement de 3.807 âmes.

Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux 87 départements de la France continentale. En Algérie, la population italienne était de 44.315 âmes en 1886 et, dix ans après, elle était de 35.539 seulement, diminution qu'il faut attribuer surtout à l'influence des lois sur la naturalisation. Rappelons que les Espagnols sont, en Algérie, au nombre de 157.560.

Les Italiens viennent au second rang de la population étrangère en France. Les Belges tiennent la tête avec 395.498 âmes,

[1] Ministero degli Affari esteri. — Commissariato dell' Emigrazione. — Emigrazione e colonie. — Volume I, Europa. — Parte I, Francia.

soit 41 % du total ; les Italiens, avec 289.143 âmes, représentent 25 %, les Allemands (90.746), les Espagnols (76.819) et les Suisses (74.735) représentent chacun à peu près 7 %. Tout naturellement, la majorité des immigrants italiens provient de l'Italie du Nord. 4/8es viennent de la province de Turin, 3/8es de celle de Plaisance et le reste vient des environs de Milan ou de Gênes. Une très faible proportion provient seule de l'Italie du Sud.

Les statistiques relatives au nombre et à la répartition des étrangers en France diffèrent assez sensiblement les unes des autres : aussi nous nous bornerons à mentionner les principaux groupements italiens dans notre pays. A Marseille, la population italienne aurait été, en 1902, d'après le rapport du consul d'Italie, de 91.500 âmes, soit 19.000 de plus qu'en 1896. Dans le Var, elle atteignait, en 1896, 32.000 âmes et est évaluée actuellement à 40.000 environ. Dans les Alpes-Maritimes, elle était en 1896 de 57.367 et aurait quelque peu diminué depuis lors. Dans le département de la Seine, elle était tombée de 26.821 âmes en 1891 à 24.113 en 1896, mais s'est sans doute quelque peu relevée depuis, sous l'influence du rapprochement franco-italien et des travaux nécessités par l'Exposition de 1900.

Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer la proportion de l'émigration temporaire et celle de l'émigration permanente, dans les chiffres que nous avons cités. On peut dire, d'une façon générale, que l'Italien émigre avec l'espoir de revenir dans son pays et que seul un concours de circonstances heureuses le décide à s'établir définitivement à l'étranger. C'est en Corse particulièrement que le caractère temporaire de l'immigration s'accuse le plus nettement. Il arrive à chaque automne, dans cette île, de 7 à 9.000 Italiens, qui en partent au printemps suivant, après avoir été employés aux travaux agricoles et forestiers. De même, dans le district consulaire de Nice, l'immigration temporaire est évaluée aux 4/10es de l'immigration totale, c'est-à-dire à environ 23.000 âmes. Dans la région de Lyon, la moitié environ de la population italienne ne réside que temporairement. C'est qu'en effet les ouvriers italiens sont surtout employés, dans ces régions, aux travaux des champs, par suite du manque d'ouvriers agricoles français et s'en retournent dans leur pays pendant la période de chômage. Pour la région de Paris, des données approximatives sont encore bien plus difficiles à établir, à cause du grand nombre d'Italiens qui ne font que passer, pour s'embarquer au Havre, à Dieppe, à Boulogne ou à Calais.

Il est malaisé de formuler des observations générales au sujet des courants auxquels obéit un mouvement d'émigration dans un pays. On peut remarquer, toutefois, que la population italienne a diminué dans 61 départements et a augmenté dans 26. Les diminutions ont porté sur les districts consulaires de Bastia, Bordeaux, le Havre et Paris, tandis que le mouvement d'accroissement se manifestait dans ceux de Chambéry (1.072), Lyon (970), Marseille (6.825) et Nice (5.500). L'augmentation de la population italienne dans le district consulaire de Lyon est relativement peu importante et, dans la ville de Lyon elle-même, le nombre des Italiens a diminué assez sensiblement. C'est donc sur la région des Alpes que porte cet accroissement : aussi semble-t-il que l'on puisse formuler cette règle générale : les deux points principaux qui attirent en France les émigrants italiens sont, d'une part, les régions avoisinant les Alpes de Savoie, d'autre part, la côte méditerranéenne.

Le caractère de cette émigration est aisé à déterminer. Sauf une très faible minorité, les émigrants italiens qui viennent en France sont des ouvriers employés aux gros travaux des villes ou des campagnes. Comme le fait ressortir avec raison le comte Tornielli, ce n'est pas, le plus souvent, une concurrence qu'ils font à l'ouvrier français, plus affiné, dédaigneux en général des travaux de ce genre, et l'on peut dire sans exagération que l'ouvrier italien constitue un facteur indispensable de la vie économique française.

On nous permettra d'insister davantage sur l'état d'esprit, très particulier, de cette fraction importante de notre population étrangère. C'est, en effet, une véritable évolution politique qui s'est accomplie parmi elle depuis dix ans.

La répression violente des mouvements qui se produisirent en Italie en 1894 amena un assez grand nombre de socialistes italiens à passer en France où leur propagande trouva, auprès de leurs compatriotes, un rapide succès. Des mesures d'exception suivirent, de même, en 1898, les troubles de Milan et une nouvelle colonie socialiste vint, peu après, s'établir en France, où elle forma de nombreux adeptes. A cette influence accidentelle vient s'ajouter l'influence permanente du contact avec la population ouvrière française, plus aisée, plus développée, plus éprise d'égalité sociale. D'une part s'éveillèrent chez les émigrants italiens des aspirations demeurées latentes jusqu'alors, qui en firent, pour le parti socialiste, des recrues faciles; d'autre part, l'accueil hostile qu'ils rencontrèrent à plusieurs reprises auprès de la population française les poussa, non seulement à faire partie des syndicats ouvriers, mais aussi à adhérer à des sociétés poursui-

vant un but bien plutôt révolutionnaire que professionnel. Les gages de confraternité ainsi donnés par la population ouvrière italienne lui procurèrent, d'ailleurs, de bien moins grands avantages qu'elle ne le présumait. Les groupes socialistes français, en dépit de professions de foi internationalistes, conservent, dans la pratique, un caractère étroitement national, et, s'ils acceptent les cotisations des ouvriers étrangers, ils ne leur accordent aucune part dans la direction des groupements locaux. Il en résulta donc pour les ouvriers italiens une situation quelque peu fausse : moins bien vus des patrons, ils ne réussirent pas à se mettre sur le pied d'égalité absolue avec la classe correspondante d'ouvriers français. C'est cette situation qui a contribué, pour une bonne part, aux oscillations de l'émigration italienne que nous allons observer.

Evidemment une émigration aussi considérable ne saurait être soumise à des mouvements réguliers, dont les causes soient aisément déterminables. L'entreprise de grands travaux publics ou l'achèvement de ces travaux crée ou arrête un fort mouvement d'immigration. Les crises de la viticulture font diminuer une main-d'œuvre que de nouvelles plantations de vignes rappellent en grande partie. Le rapatriement de masses imprévoyantes qui émigrèrent sans se renseigner sur les besoins de la région qu'elles avaient en vue, enlève chaque année environ 9.000 âmes à des centres divers. Les événements politiques exercent, eux aussi, une influence, mais secondaire. L'assassinat du président Carnot, le 25 juin 1894, est un fait saillant, mais dont l'influence ne persiste point. Au contraire, des incidents sans cesse renouvelés ont une action plus directe et plus prolongée. Il suffira d'en rappeler quelques-uns : en 1893, des bagarres entre ouvriers français et italiens se produisent en mars à Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle) ; en juillet, à Berre (Bouches-du-Rhône) ; en 1897, à Marseille ; en 1900, à Grand'-Croix et à Arles, etc. Assurément un fait capital comme le rapprochement franco-italien exerce une action apaisante, mais les grands courants politiques cèdent le pas, en pareille matière, à des considérations locales dont seuls les entrepreneurs et patrons sont obligés de tenir compte. C'est ainsi qu'en juin 1901 le boycottage des ouvriers italiens à La Motte-d'Avellans (Isère), puis à Chantilly, pour la restauration du château, ont certainement plus contribué que des appréhensions politiques à écarter de certains centres l'émigration italienne. C'est donc l'établissement d'une bonne intelligence entre les classes ouvrières française et italienne que les efforts des agents consulaires italiens doivent avoir avant tout pour but. La tâche

est malaisée, car si les intérêts des ouvriers français et italiens peuvent souvent se concilier, vu la nature différente de la main-d'œuvre dans les deux pays, il existe entre le caractère de l'ouvrier français et celui de l'ouvrier italien des contrastes qui rendent souvent l'entente difficile. On pourrait citer à cet égard, comme particulièrement typique, la déposition d'un ouvrier français devant l'un des membres de la commission parlementaire chargée de faire, en 1885, une enquête sur les causes de la crise commerciale et industrielle :

« Ce qui caractérise en général l'ouvrier étranger, c'est qu'il « est plus souple, plus malléable ; on lui fait faire tout ce que « l'on veut; il baisse le dos et tend la joue. Il n'y a pas chez lui « de dignité personnelle; il endure tout. »

Ces paroles s'appliqueraient davantage, il est vrai, à l'ouvrier belge qu'à l'ouvrier italien, mais on est obligé néanmoins de constater que les rapports entre Français et Italiens, dans la classe ouvrière, ne sont pas toujours tels qu'ils pourraient être. Les progrès de l'instruction et de la culture générale en Italie arriveront sans doute à faire disparaître certaines des oppositions les plus marquées.

La question de la naturalisation des étrangers, étroitement connexe de celle de l'émigration, a soulevé, des deux côtés des Alpes, de vives discussions. La loi française la plus importante en la matière est celle du 26 juin 1889, qui déclare Français tous les enfants nés en France d'un étranger né lui-même en France, ou bien nés en France d'un étranger, domiciliés en France et n'ayant pas opté, d'une manière expresse ou tacite, dans le délai d'un an à partir de leur majorité, pour la nationalité étrangère. La Cour de Cassation avait décidé que cette disposition s'appliquait aux enfants dont soit le père, soit la mère, était né en France, mais la loi du 22 juillet 1893 y a apporté quelque tempérament en décidant que l'enfant né en France d'un père né également en France est Français sans faculté d'option, mais que l'enfant né en France d'une mère française conserve la faculté d'option jusqu'à vingt-deux ans.

D'autre part, la loi de 1889 a modifié l'article 13 du Code civil en restreignant à cinq ans le délai, jusque-là indéfini, pendant lequel tout étranger domicilié en France, mais naturalisé, jouirait de tous les droits civils. La jurisprudence française n'applique cette disposition qu'aux droits strictement civils et non aux facultés de droit commun, mais la distinction entre les deux est souvent bien difficile à établir. Pour être fondée à atténuer ces dispositions, la législation française exige un traitement de réciprocité basé sur une convention internatio-

nale. Or la dernière convention internationale franco-italienne contenant quelques dispositions de droit privé est une convention franco-sarde de 1760 et aucune n'a été signée depuis. Assurément l'article 3 du Code civil italien a donné à cette réciprocité exigée du législateur français la base juridique la plus solide, mais, en la matière, elle est insuffisante, parce que unilatérale.

Le nombre des naturalisations de sujets italiens a été, depuis 1889, relativement considérable. Il atteint en 1894 le chiffre maximum de 1.867 pour tomber en 1900 à 543; mais il reste sensiblement supérieur à la proportion des autres nations. La cause en est, semble-t-il, que l'ouvrier italien, arrivant dans un pays où l'aisance est plus développée, a le désir de se hausser jusqu'au niveau ambiant et ne voit pas de moyen plus pratique que la naturalisation, qui seule lui donne droit de cité.

D'ailleurs l'opinion publique française, désireuse, il y a quinze ans, de remédier au trop lent accroissement de la population par l'infiltration et l'assimilation d'éléments étrangers, se rend compte que la naturalisation automatique ne suffit pas à donner à des étrangers le caractère national français. Cette tendance a tout d'abord triomphé en Algérie, où les naturalisés n'obtiennent maintenant le droit de vote pour les élections aux délégations financières que douze ans après leur naturalisation. Ce mouvement a pris corps pour la première fois chez nous en 1892. On se souvient qu'en cette année fut repoussée une proposition de loi de M. Paul Lafargue, tendant à frapper d'une taxe les ouvriers étrangers, et elle fut repoussée surtout grâce à l'intervention de M. Rouvier. Elle fut néanmoins la cause première de la loi du 8 août 1893 sur le séjour des étrangers en France et sur la protection du travail national, loi qui ajoutait à la déclaration de résidence, sanctionnée par des peines plus sévères, l'immatriculation sur un registre spécial.

On se rendit bientôt compte que les propositions de loi tendant à imposer les ouvriers étrangers constituaient une intervention dans la fixation des salaires et une restriction du droit d'employer telle ou telle catégorie d'ouvriers. Une semblable intervention de l'Etat dans l'industrie privée aboutissait à un bouleversement du régime actuel, fondé sur la loi de l'offre et de la demande, et dispensait les patrons qui auraient acquitté cette taxe de tous scrupules quant à l'emploi excessif de main-d'œuvre étrangère. Ce mouvement protectionniste, se modifiant dans un sens plus pratique, aboutit au décret du 10 août 1899, qui limitait à 10 % la proportion des ouvriers étrangers dans tous

les travaux exécutés au compte de l'Etat ou dans les travaux des départements, communes et établissements publics, pour lesquels est obligatoire l'observation des règles administratives. Cette clause devait figurer dans le cahier des charges.

Des propositions de loi tendant à protéger le travail national, déposées au commencement de cette législature par MM. Emile Chauvin, Grosjean, Jules Coutant et Defontaine, ont provoqué une enquête de la commission du travail chargée de leur examen, et il résulte de cette enquête qu'en somme l'ouvrier étranger accomplit en France des travaux dédaignés par l'ouvrier français, ou exigeant, en un très court espace de temps, plus de personnel que n'en peut fournir l'élément ouvrier français sur les lieux. Des mesures de détail seront proposées, mesures applicables, par exemple, aux étrangers domiciliés dans leur pays, franchissant chaque jour la frontière pour venir à leur travail, et soustraits ainsi à tous les impôts; mais les ouvriers italiens qui rentrent dans cette catégorie sont bien peu nombreux. Ladite commission du travail vient de repousser la proposition du député italien Turati, demandant de confier au bureau du travail en France et en Italie l'étude de la question de la main-d'œuvre étrangère, parce que les ouvriers de tous les pays, et non point seulement les ouvriers italiens y étaient intéressés, mais il ne semble pas que l'émigration italienne en France ait à redouter, tant qu'elle se maintiendra dans les limites actuelles, les effets d'un mouvement protectionniste aux intentions louables, mais dont les promoteurs n'examinent parfois qu'insuffisamment les conséquences pratiques des mesures qu'ils proposent[1].

Les travaux de cette commission extraparlementaire doivent aboutir à la rédaction d'un projet de loi qui sera déposé par le ministre du Commerce, mais, dès à présent, la convention franco-italienne, signée le 15 avril dernier, et qui a déjà été ratifiée par le Parlement italien, va contribuer à faciliter les rapports entre les deux pays au point de vue ouvrier. Elle stipule toutes facilités d'échange d'argent et de livrets entre les Caisses d'épargne françaises et italiennes, et de plus, les deux gouvernements s'engagent, en principe, à verser des indemnités ou pensions aux Italiens ou Français victimes d'accidents, qui cessent de résider en France ou en Italie, ou aux représentants des victimes d'accidents mortels qui, eux-mêmes, ne résident pas en France ou en Italie. Ce principe figure déjà dans la loi italienne et aussi dans un projet de loi

[1] Voir à ce sujet le rapport de M. Mas, député, et son article dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 mars 1904.

voté par la Chambre française et soumis au Sénat, mais il n'était pas écrit dans la loi du 9 avril 1898. Il y a tout lieu de présumer que le projet de loi qui doit résulter des travaux de la commission extraparlementaire contiendra à ce sujet toutes les dispositions de détail nécessaires.

Incontestablement l'Italie retirera de semblables dispositions un plus grand avantage que la France, car les ouvriers français travaillant en Italie ne représentent guère qu'une quantité négligeable. Mais peut-être faut-il envisager plutôt cette convention comme un premier pas vers une législation internationale du travail, vers laquelle le bureau de Berne s'efforce, par des tentatives d'une louable circonspection, d'acheminer les gouvernements des principaux Etats. La convention du 15 avril tend, en effet, à imposer au gouvernement italien des mesures législatives adoucissant les conditions du travail dans ce royaume, et elle porte, d'autre part, que toute adhésion de l'un des deux pays à un projet de conférence internationale pour la législation du travail entraînera également adhésion de l'autre. Cette solidarité, demeurant ainsi dans de sages limites, ne saurait que servir la cause du progrès social. La suppression de la condition de résidence pour le droit aux pensions d'assurance semble, d'autre part, justifiée au point de vue de l'équité.

Il est un côté particulier de l'émigration italienne sur lequel nous n'insisterons pas ici. On connaît les abus sans nom qui se produisent dans un certain nombre de verreries françaises où des enfants italiens sont employés à des travaux meurtriers. La question a été traitée avec autant d'émotion que de compétence par le marquis Paolucci de' Calboli, secrétaire de l'ambassade d'Italie à Paris [1], et, plus récemment, par M. Scelsi, vice-consul à Lyon, dans le *Bulletin italien du ministère des Affaires étrangères* [2]. Il semble que ces abus ne puissent être efficacement réprimés par la législation d'un seul des Etats intéressés, l'un des éléments principaux du délit (dont le vrai coupable est aussi souvent la famille que l'intermédiaire) étant commis en Italie, par exemple, et, par suite, soustrait aux atteintes de la loi française. Il faudrait un accord international établissant une procédure spéciale et rapide. Il faudrait aussi le concours, je dirai la complicité, jusque-là restreinte, de la charité privée, empressée à dénoncer des abus que les inspecteurs du travail sont souvent dans l'impossibilité de constater.

---

[1] *Revue des Revues*, 1er septembre 1897.

[2] I minorenni italiani e le vetrerie francese (*Bollettino del ministero degli Affari esteri*, A.184, 1900).

II. — Hors de France.

Si maintenant nous observons l'émigration italienne dans son ensemble, nous aboutissons aux constatations suivantes :

Le total de l'émigration annuelle est d'environ 500.000 personnes, dont la moitié se dirige vers les divers Etats d'Europe, l'autre moitié vers les deux Amériques. Etant donné qu'une bonne partie des Italiens émigrés en Europe retourne dans son pays au bout d'un certain temps, et que, d'autre part, la moitié de ceux qui ont émigré dans la République Argentine pour la saison d'été, correspondant en Italie à l'hiver, période de chômage, revient pour notre été européen, le total des émigrants qui s'expatrient sans intention de retour ne fait guère que contre-balancer l'excédent des naissances sur les décès, qui est, en moyenne, de 150 à 200.000 âmes.

La population italienne à l'étranger a augmenté depuis vingt ans dans de fortes proportions. En 1881, elle ne comptait guère que 1 million d'âmes ; elle approchait de 2 millions en 1891, et, en 1901, elle atteignait presque 3 millions et demi, soit 650.000 en Europe, 170.000 dans l'Afrique du Nord, 745.000 dans l'Amérique du Nord, 620.000 dans la République Argentine et 1.100.000 au Brésil. Mais les courants qui ont produit cette répartition semblent devoir, à brève échéance, dévier et la transformer. Dans la République Argentine, par exemple, sévit une crise économique qui détourne de plus en plus la main-d'œuvre italienne. Dans le Brésil se sont produits en grand nombre des faits d'exploitation d'un caractère tellement odieux que le gouvernement italien a dû interdire le transport des émigrants gratuits, c'est-à-dire dont les gouvernements des diverses provinces brésiliennes se chargeaient de payer les frais de voyage. Aux Etats-Unis, on sait que le *Labour Party* a failli faire adopter un projet de loi interdisant l'accès du pays aux illettrés, ce qui eût arrêté la moitié au moins des émigrants italiens. Un premier échec n'empêchera certainement pas cette tentative d'être renouvelée et elle a des chances d'aboutir. Dès à présent, d'ailleurs, la tendance restrictive se fait sentir, et les Etats-Unis n'admettent point les étrangers sans ressources poussés à émigrer par des offres imprécises et non par un louage de services dont le caractère et l'endroit seraient dûment spécifiés.

A cette action arbitraire d'événements extérieurs vient s'ajouter un facteur nouveau dont l'influence est des plus heureuses. Il serait injuste, en effet, de ne pas parler ici des efforts faits par le gouvernement italien pour mettre les émigrants à l'abri des

exploitations et pour diriger au mieux de l'intérêt général un mouvement aussi important. Il existe actuellement 3.074 comités (dont un bon nombre, il est vrai, ne fonctionne qu'en théorie) qui ont pour but de guider et de renseigner les émigrants. L'organe central dont tous ces comités, tant gouvernementaux que municipaux, reçoivent l'impulsion directrice, est le commissariat de l'émigration, dont l'action a été favorisée par la loi italienne sur l'émigration, vaste ensemble aux dispotions assez minutieusement, mais sagement protectrices.

Le contrôle des médecins et des commissaires du gouvernement, qui voyagent à bord avec les émigrants, serait, parmi les mesures de protection que la loi institue, la plus efficace assurément, si, sur 97 navires, inscrits comme destinés au transport des émigrants, 37 n'étaient étrangers. Sans doute ils sont soumis aux mêmes formalités que les navires italiens, mais leur caractère étranger contrarie bien souvent la surveillance qui doit être exercée.

A côté de la loi existent ou se créent des œuvres que j'appellerai complémentaires, inspirées en grande partie par les commissaires de l'émigration, qui voient de près les insuffisances et les abus.

Les escroqueries, jusque-là si fréquentes, sont devenues rares grâce aux agences de la Banque de Naples qui se chargent de faire parvenir aux familles des émigrants les secours que ceux-ci envoient de l'étranger.

Les fausses indications fournies par des intermédiaires intéressés au sujet des débouchés existant dans les pays lointains sont corrigées par la documentation que le commissariat central fournit à ses agents dans le *Bollettino dell' Emigrazione*, au moyen des rapports de missions spéciales qu'il a déjà envoyées dans l'Afrique du Sud, dans certaines provinces du Mexique et du Canada, à Cuba et dans la région du lac Tanganyka. Le plus remarquable et le plus utile de ces rapports est celui d'Adolphe Rossi sur la déplorable condition des ouvriers italiens au Brésil, depuis que sévit la crise des cafés. Les rapports des agents consulaires sont également utilisés.

Des mesures d'hygiène ont déjà été adoptées à Naples, où a été installé un établissement pour la désinfection des vêtements des émigrants. De plus vastes projets sont à l'étude, en particulier la construction de logements pour les émigrants à Naples, Gênes et Palerme. A Gênes, on songe à construire une sorte d'asile pour 2.500 émigrants, mais le chiffre élevé de la dépense (1.600.000 francs) arrête encore les travaux.

Les efforts du *Labour Party* aux Etats-Unis pour faire exclure

les illettrés du territoire de la République ont incité le commissariat de l'Emigration et le ministère de l'Instruction publique à s'entendre en vue d'établir un enseignement primaire accéléré pour les adultes des provinces qui fournissent le plus à l'émigration et contiennent le plus grand nombre d'illettrés. Notons en passant que le projet de loi sur l'enseignement primaire établi par M. Orlando, ministre actuel de l'Instruction publique, contribuera sensiblement, encore que les mesures proposées soient loin d'être radicales, à diminuer ce grand nombre d'illettrés qui est, pour l'Italie du Sud, une véritable humiliation.

Des projets intéressants ont été formés dans ces derniers temps en vue de donner à l'émigration italienne plus de cohésion et de la maintenir davantage en contact avec la mère-patrie. Mgr Scalabrini proposait la constitution d'une société anonyme au capital de 10 millions, qui achèterait dans la République Argentine 25.000 hectares de terrain, dont 15.000 seraient mis en culture, et le reste en pâturage, pour être ensuite vendu après augmentation de sa valeur. Les 15.000 hectares seraient divisés en lots de 100 hectares, dévolus à une famille à laquelle la société avancerait la somme nécessaire pour une exploitation complète, soit environ 14.000 francs, remboursables en dix ans à partir de la troisième année d'exploitation.

L'ancien grand maître de la franc-maçonnerie italienne, M. Ernest Nathan, a formulé un projet analogue, comportant un capital de 10 millions, susceptible d'être porté jusqu'à 50 millions, avec intérêt garanti par les crédits que l'Etat affecte au service d'émigration, mais cette œuvre, qui installerait des colons dans n'importe quel pays, serait plus directement soumise au contrôle de l'Etat.

Ainsi donc des efforts intéressants sont faits pour diriger et rendre fécond ce mouvement d'émigration qui est un bien pour l'Italie, car il atténue la disproportion entre l'accroissement de la richesse publique et l'augmentation rapide de la population et constitue, du fait de l'argent envoyé dans la mère-patrie ou rapporté par les émigrants, un élément direct de richesse. C'était là un exemple à suivre, et les efforts faits récemment chez nous pour faire connaître d'une manière plus exacte les conditions de l'émigration en Tunisie et à Madagascar attestent que, des deux côtés des Alpes, l'importance du problème n'échappe point aux esprits éclairés et généreux.

LOUIS JADOT.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

PAR L'AMÉLIORATION DE SES MOYENS DE TRANSPORT

III

LE PROGRAMME PIERRE BAUDIN (*suite*)[1].

B. — Bassin de la Loire.

Les voies projetées dans les régions au Nord de la Seine ont surtout pour objet de soulager le réseau existant et de réaliser une meilleure distribution des échanges. Celles qu'il nous reste à examiner auraient pour principale fonction de relier de grands ports au réseau français et européen de navigation intérieure et de mettre en œuvre les richesses latentes.

Les vallées de la Loire, de la Garonne, du Rhône rentrent dans la catégorie des vallées mal utilisées soit au point de vue technique, soit au point de vue économique. Le commerce y souffre, soit de l'insuffisance de la voie, soit de l'insuffisance ou de l'absence de circulation. La vallée du Rhône possède la voie, mais les échanges ne sont pas en harmonie avec les dépenses faites. La vallée de la Garonne ne manque pas d'un certain trafic; la voie exige une transformation. Quant à la vallée de la Loire dans le parcours de Briare à l'Océan, il lui manque à la fois la voie et le trafic.

La région la plus pauvre en moyens de transport n'est pas cependant celle qui a le moins de droits à la sollicitude des pouvoirs publics ou qui offre à ses habitants le moins de ressources. Il n'est pas en France de pays mieux pourvu de richesses d'ordre divers que la région desservie par la Loire et dont le rôle, dans l'économie générale, puisse être plus complet. Il n'en est pas qui ait bénéficié plus que cette vallée des avantages d'une situation géographique privilégiée, jusqu'à l'apparition des chemins de fer. Il n'en est pas qui ait plus souffert de leur concurrence. On aurait tort, d'ailleurs, d'invoquer ce seul fait pour expliquer la condition présente de l'Ouest. Les raisons de l'abandon de la Loire, de l'extinction du négoce qui l'utilisait naguère, du déclin passager de Nantes, tiennent à l'histoire économique de tout le siècle écoulé. Pour les exposer, il faudrait rappeler les vicissitudes

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, des 1er et 16 juillet et 1er août 1904.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE L'OUEST FRANÇAIS

Accroissement de la force motrice
dans le département de la Loire-Inférieure de 1880 à 1903.

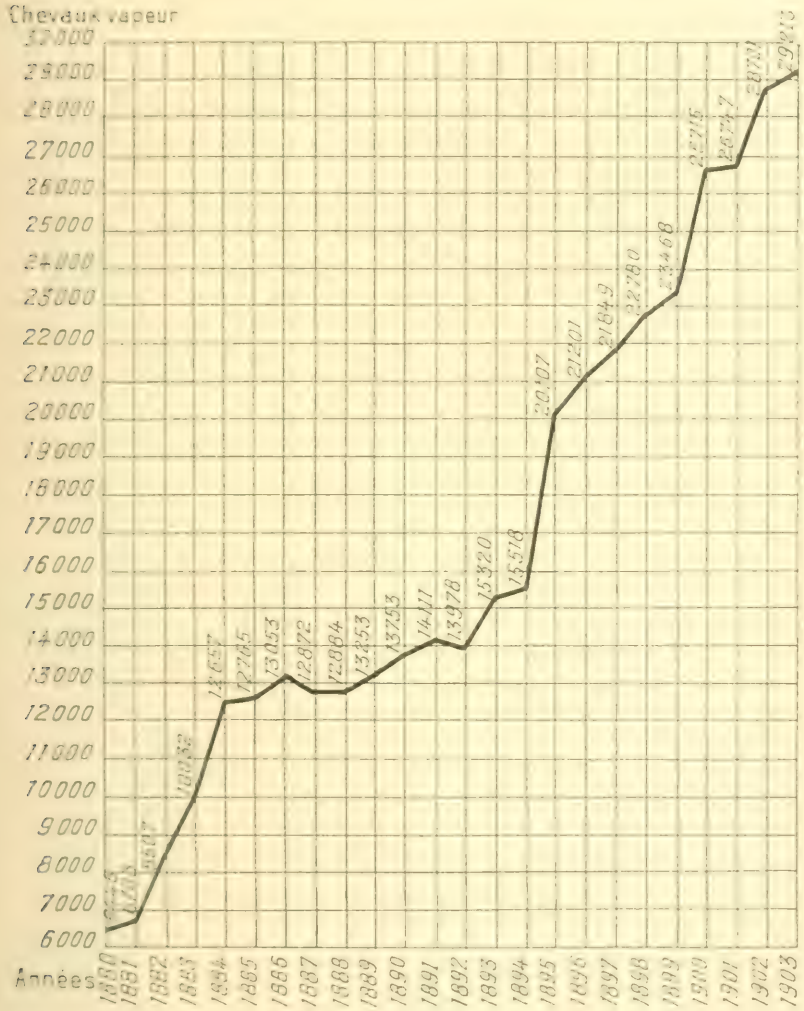

de notre commerce colonial, la transformation de l'industrie sucrière, les effets de la politique douanière inaugurée en 1860, l'influence néfaste de cette politique et du sénatus-consulte de 1866 sur notre marine marchande. Il faudrait résumer aussi les progrès des grandes places de la Seine, de Paris et du Havre, des ports français et étrangers, dont le

LE PORT DE NANTES EN 1883

LE PORT DE NANTES EN 1904

rayonnement commercial s'est étendu — grâce à l'aménagement des voies navigables et du réseau ferré — jusqu'aux centres que Nantes tenait pour des succursales de son commerce ou qui se rattachaient au grand port de l'Atlantique par des relations séculaires. On devrait rechercher dans quelle mesure l'approfondissement de la Seine qui attirait au nord de la Loire les fonds publics et le trafic, le développement de Marseille qui prenait à revers les places de l'Océan, ont contribué à éloigner de Nantes la clientèle d'Orléans, de Lyon, de la Suisse, de l'Alsace, à réduire le rôle de ce port comme entrepôt et celui de son fleuve comme voie de transit. Mais ce qu'il faut dire, c'est que l'Ouest n'a jamais connu, pendant les deux premiers tiers du XIXe siècle, les bienfaits de la justice distributive, ou plutôt que cette justice étendue au port de haute mer, Saint-Nazaire, longtemps considéré comme le « bassin », l'avant-port de Nantes, a failli concourir à la ruine de l'organe principal : le port maritime en rivière.

Tant de causes de dépérissement rendaient plus sensibles les nouvelles exigences du commerce, aggravaient encore les défauts du fleuve. Un remède eût suffi pour les combattre toutes : la création d'un chenal profond entre Nantes et la mer, l'établissement d'une voie régulièrement navigable entre Nantes et la haute Loire. Mais les travaux de ce genre, Michel Chevalier nous l'a montré, furent réservés à d'autres régions. On a remarqué que, sur 115 millions dépensés pour les ports français, de 1837 à 1844, 680.000 francs seulement ont été affectés à celui de Nantes, ou pour mieux dire à ses quais, tandis que le Havre et Marseille absorbaient 40 millions et Bordeaux près de 4 millions[1]. Et cependant, en 1840, on évaluait le mouvement total du bassin de la Loire à 22 millions de tonneaux, tandis que les trois autres réunis ne représentaient qu'un peu plus de 33 millions. Le fleuve et le port ont pâti de la même politique. Depuis le milieu du dernier siècle, la Loire, à peu près abandonnée à elle-même, ne se prête plus qu'à un trafic local dans la section de son cours la plus voisine de la mer. La désorganisation du lit, l'ensablement du chenal, la dégradation des rives, l'insuffisance du mouillage aux basses eaux interdisent toute navigation régulière, paralysent toute exploitation commerciale. La comparaison du tonnage véhiculé, à quarante années d'intervalle, met en lumière l'insuffisance de la voie actuelle :

---

[1] *Etat de la navigation de la Loire maritime et ses conséquences sur le commerce de Nantes*, par A. Chérot, Nantes, 1850, p. 2.

Navigation de la Loire (tonnage effectif)

	1866	1902
D'Orléans à l'embouchure de la Vienne.....	126.000 tonnes	12.766 tonnes.
De la Vienne à la Maine...	219.821 —	26.421 —
De la Maine à Nantes.....	303.431 —	92.541 —

Un ingénieur belge de grande autorité, M. Alex. Dufourny, cherchant la cause d'une décadence que certains déclarent, de parti pris, irrémédiable, répond simplement : « La Loire a « commis la grosse faute de ne point passer par Paris. Si l'on « avait apporté au grand fleuve nantais la vigilante sollicitude « que l'on a accordée à la Seine, si l'on avait endigué son estuaire, « approfondi ses passes, normalisé son cours vers l'amont, « drainé par de nombreux canaux le trafic des bassins limitro- « phes, évidemment ce grand fleuve fût devenu le premier de « France au point de vue des transports. Si, en un mot, les 50 mil- « lions consacrés au chenal de la Seine maritime eussent été « attribués à la voie concurrente, quelle rapide progression de « mouvement n'en fût-il pas résulté pour Nantes ! Si ces 50 mil- « lions et les 20 millions qu'ont coûté les travaux du canal de « Tancarville eussent été employés à la régularisation de la « Loire, si les dépenses faites au Havre et à Rouen eussent « servi à Saint-Nazaire et à Nantes, il n'est point douteux, « répétons-le, que la Loire fût devenue un outil de transport « d'une puissance au moins égale à celle de la Seine[1]. »

Les fleuves font la richesse des cités qui les honorent. Ils ont droit à leur reconnaissance. La cité nantaise, née du fleuve et riche, grâce au fleuve, a conservé pour lui une piété qui ne s'est jamais démentie. Le moment venu, elle a voulu lui rendre ce qu'elle en avait tiré et a fait effort pour sauver l'instrument de son ancienne prospérité. Tout d'abord, elle a prolongé la résistance en multipliant ses ressources au moyen de l'industrie. Aux réserves que le trafic des Antilles avait jadis accumulées en de magnifiques fortunes se sont ajoutés les gains récents des entreprises industrielles. Nantes est devenu, dans la deuxième moitié du dernier siècle, un port industriel de premier ordre, un grand atelier de transformation. Dès le temps de Louis-Philippe, pour échapper au marasme économique qui l'envahissait, « elle tournait ses vues vers le développement et la création de « certaines industries. Elle s'y préparait et cette disposition s'y « faisait remarquer[2] ». « Afin que Nantes conserve tous ses

[1] *Nantes : Port industriel*, par Alexis Dufourny, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées. Bruxelles, 1900, p. 17.

[2] *Lettre de la Chambre de commerce au Ministre du Commerce*, 1835.

« avantages pour l'intérêt général de la France, disent les « représentants du commerce en 1845, il faut qu'elle soit envi- « sagée sous le double point de vue de ville maritime et de « ville industrielle; sa situation est merveilleuse sous ce « double rapport... Nantes a des terrains et sa main-d'œuvre « ainsi que le combustible à meilleur marché que Paris... « L'agglomération actuelle de la population et la richesse de la « ville sont des éléments de force qui développent l'industrie « plus que dans une ville nouvelle[1]. » En 1853, la Chambre de commerce rappelle avec orgueil que Nantes « a d'autant plus « de droits à mettre l'oubli dans lequel on l'a laissée en regard « des avantages encore récents qui ont été faits aux ports de « Marseille, du Havre et de Bordeaux qu'elle doit à la seule « énergie des armateurs et de ses fabricants l'importance « commerciale qu'elle a su conserver et les industries nouvelles « qu'elle s'est données ». Aux industries métallurgiques, aux filatures et aux tissages que la guerre de Sécession privera de leur aliment se sont ajoutées : la fabrication des conserves alimentaires, si active dès 1837 qu'elle « rend difficile l'approvi- « sionnement de la ville en produits maraîchers[2] », la savonnerie, l'huilerie, la fabrication des engrais, la rizerie, la construction des machines; autant de sources nouvelles d'énergie et d'activité.

La ville ainsi pourvue a eu le devoir et le pouvoir de lutter pour la défense de ses usines et de ses manufactures comme elle avait lutté pour le salut de son commerce. Son développement industriel a été, dans la suite, le meilleur argument qu'elle a pu invoquer afin de prouver son droit à l'existence et vaincre les hésitations des pouvoirs publics. C'est avant tout pour sauver ses industries que de 1882 à 1892, fut construit le canal de 15 kilomètres de longueur qui remédie à l'insuffisance de la Loire maritime, sur la section la plus défectueuse de son parcours. L'aménagement du port a suivi les travaux du canal. Il y a vingt-cinq ans, Nantes n'était accessible en tout temps, à haute mer, qu'à des navires calant 2m40. Aujourd'hui, les grands vapeurs modernes d'un tirant d'eau supérieur à 6 mètres arrivent à ses quais. Les progrès du trafic ont justifié, au delà des prévisions, les sacrifices financiers consentis par la municipalité, la Chambre de commerce, le Conseil général pour assurer le succès de l'entreprise. Depuis le 1er septembre 1892, époque à laquelle le canal maritime de la Basse-Loire a été

---

[1] *Lettre de la Chambre de Commerce au ministre du Commerce*, 1845.

[2] *Histoire de Nantes sous le règne de Louis-Philippe*, 1830-1848, par Félix Liaudière. Nantes, 1900, p. 170.

ouvert à la navigation, le mouvement du port s'est accru dans des proportions considérables. Le poids des marchandises transportées à la remonte et à la descente, par le canal, était de 244.000 tonnes, en 1893 ; il oscille, depuis 1900, autour de 700.000 tonnes. Les importations de charbon se sont élevées de 110.000 tonnes, en 1890, à 437.000 en 1902. Le tonnage, embarqué et débarqué sur les quais de Nantes, est passé de 543.221 tonnes, en 1893, à 1.068.263 tonnes, en 1902. Nantes est aujourd'hui au nombre des ports français dont le mouvement dépasse un million de tonnes. Le miracle de sa résurrection inspire à ses habitants de nouvelles audaces. Pour remonter jusqu'aux nouveaux quais, bientôt pourvus d'un outillage moderne, jusqu'aux nouveaux terrains industriels dont le port transformé va disposer, il faut au commerce une voie maritime plus profonde, et qui puisse mieux qu'un canal assurer l'avenir. Le succès des dragages effectués en amont du canal de la Basse-Loire, afin de donner au chenal une profondeur au moins égale à celle de la voie artificielle, a conduit à penser qu'il serait possible de créer, entre Nantes et l'Océan, dans le lit même du fleuve, une voie de 8 mètres de mouillage. Cette amélioration entraînerait une dépense de 22 millions. La Chambre de commerce de Nantes, avec le concours du département de la Loire-Inférieure, en paiera la moitié. Ainsi des efforts patiemment soutenus auront permis à Nantes de prendre rang, dans un court délai, parmi les grands ports modernes.

L'extension de son trafic n'a point nui, d'ailleurs, au progrès de Saint-Nazaire. En vingt ans, le poids total des cargaisons a doublé. Le tonnage, comme celui de Nantes, dépasse un million de tonnes (1.231.000, en 1902). Il importe à la prospérité économique de l'Ouest que ce port offre aux services des voyageurs et aux échanges spéciaux des lignes transatlantiques les meilleures conditions. Les aptitudes du port de haute mer doivent être en harmonie avec la puissance du port de rivière et les moyens de l'arrière-pays. Saint-Nazaire doit être en état de recevoir les navires du plus fort tonnage.

En exécution de la loi du 20 février 1896, se poursuivent d'importants travaux qui donneront au port une nouvelle entrée établie dans l'axe des bassins et accessible aux navires ayant un tirant d'eau de 9 à 10 mètres[1]. Mais cette transformation rend nécessaire le creusement de la passe ouverte à travers la barre des Charpentiers et le relèvement du plan d'eau des bassins. Ces améliorations ont été décidées. On a

[1] *Rapport général* de M. MONESTIER, cité p. 70.

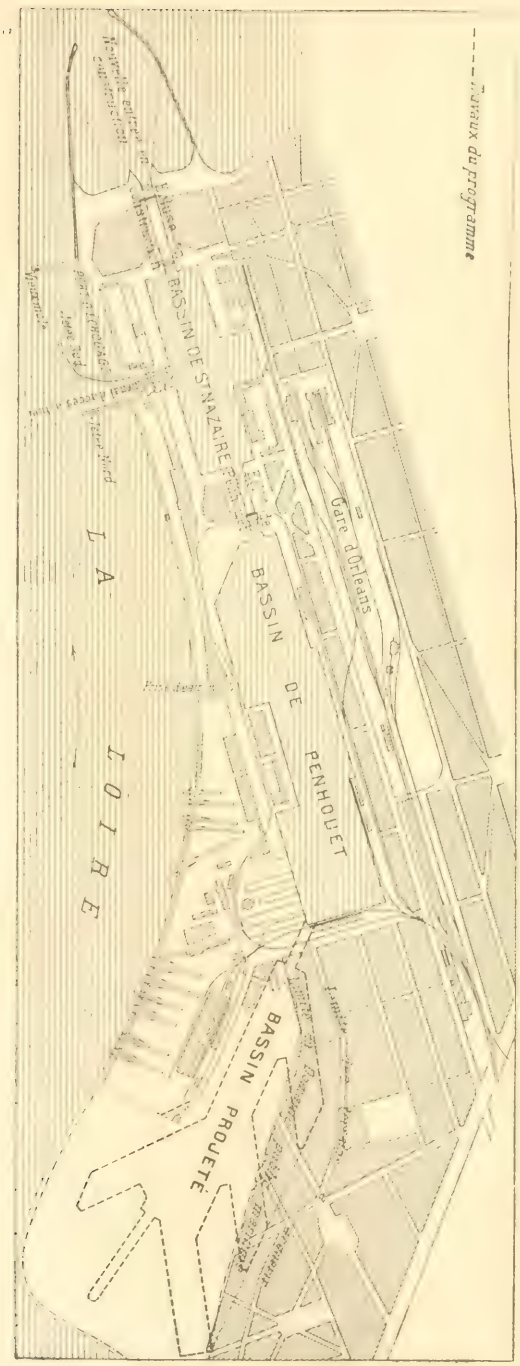

SAINT-NAZAIRE. — TRAVAUX PROJETÉS POUR L'AMÉLIORATION DU PORT

résolu aussi d'affecter 1.500.000 francs à l'achat de terrains en prévision d'un agrandissement ultérieur [1].

Le rétablissement de communications faciles et régulières avec la mer n'a été qu'une première étape. L'œuvre doit s'achever par la création de la voie navigable qui reliera les ports à l'arrière-pays.

La fonction des ports et le développement des régions

---

[1] Le total des dépenses prévues pour le port de Saint-Nazaire par la loi du 22 décembre 1912 s'élève à 3.100.000 francs. Les dispositions que la loi renferme à ce sujet sont beaucoup plus sages que celles du projet voté en premier lieu par la Chambre. Le programme intégral affectait 12 millions à Saint-Nazaire pour la construction d'un nouveau bassin. Le rapport général de M. Monestier remarque avec raison (p. 76) que « Nantes devant être mis en état de recevoir des navires qui sont actuellement obligés de s'arrêter à Saint-Nazaire, c'est en augmentant la profondeur et non l'étendue de ce dernier port qu'on le mettra en mesure de continuer à jouer le rôle qui lui est dévolu ».

qu'ils desservent ne seront complets qu'à ce prix. Seule la batellerie peut mettre à bonne portée de l'Océan les centres manufacturiers ou les cantons agricoles de la zone de drainage. Ici encore, il nous faut revenir à la conception ancienne mais toujours juste dont Michel Chevalier nous donnait la formule, il y a plus d'un demi-siècle. « Parlons par exemple, disait cet économiste[1], de la Loire et de la Garonne et des deux grandes « cités dont la destinée est unie à celle de ces deux fleuves. « Bordeaux et Nantes voient leur commerce dépérir et luttent « en vain contre leur décadence maritime, tandis que chaque « instant voit grandir la fortune du Havre et de Marseille. La « prospérité normale de Nantes et de Bordeaux dépend certai- « nement de la navigabilité de la Loire et de la Garonne. « Nantes et Bordeaux ont besoin de manufactures et de « fabriques derrière elles. Il n'y a de ports florissants que ceux « qui ont sous la main de vastes ateliers de production. « Londres a Birmingham et l'Angleterre tout entière ; Liver- « pool a Manchester, le Lancashire et le Cheshire ; le Havre a « Paris. Paris qui consomme énormément, mais qui produit « autant peut-être ; Marseille a Lyon, Saint-Etienne, Montpel- « lier et Nîmes. Bordeaux et Nantes manquent d'un Rouen ou « d'un Lyon. Ce sont deux existences solitaires qui ne peuvent « se suffire à elles-mêmes et qu'il faut compléter en érigeant, à « côté d'elles, un ou plusieurs centres d'activité manufactu- « rière. » Une trentaine d'années après Michel Chevalier, c'est-à-dire à une époque où les chemins de fer avaient pu donner la mesure de leur action sur les ressources latentes du bassin de la Loire, Krantz préconisait le rattachement de notre bassin métallurgique du Centre avec Nantes au moyen de « la voie la plus commode dans l'intérêt à la fois et de la « navigation et de l'industrie... Il serait difficile de dire aujour- « d'hui, disait-il, ce que serait devenu Manchester sans Liver- « pool ou Liverpool sans Manchester ; ces deux grandes cités, « l'une industrielle, l'autre commerciale, se prêtent un mutuel « appui. Il en sera de même de Nantes et du centre industriel « des environs de Montluçon[2] ». Nous avons attendu longtemps avant que les idées de Michel Chevalier et de Krantz fussent enfin acceptées. Une société « dont il faudrait s'en vouloir de taire le nom, la « *Société la Loire navigable* », et qui a « accumulé en faveur des voies navigables et sur leurs méthodes « d'exploitation plus de documents que n'en nécessite la « cause[3] », a travaillé dix ans à les réaliser. On a fini par recon-

[1] Michel Chevalier, ouvr. cité, p. 158, 159.
[2] Krantz. Rapport cité, 1873.
[3] Pierre Baudin. Les moyens de transport, etc., art. cité *Nouvelle Revue*, p. 383.

naître l'immense dommage que l'absence de transports fluviaux représente pour un pays peuplé, riche, mais où se fait moins sentir qu'ailleurs l'action salutaire de la concurrence. La création d'une voie navigable de Nantes à Briare est, en principe, décidée. Les techniciens ont été d'avis de tirer dès à présent, tout le parti possible de la section la plus aisément utilisable : la section de Nantes à Angers, au moyen de travaux de régularisation. N'étant pas encore fixés sur le choix des constructions les plus propres à cette fin, ils ont entrepris des essais sur le parcours d'Angers à Chalonnes. Là se trouvent groupées sur un trajet de 14 kilomètres, les principales variétés de difficultés qu'ils auront à surmonter dans l'aménagement subséquent du fleuve. Les données de l'expérience serviront ensuite à corriger la Loire jusqu'au point où des conditions spéciales de pente et de débit obligeront, on le présume, à abandonner la voie proprement fluviale, pour recourir au canal latéral.

La jonction des villes de l'Atlantique et de la Loire au réseau du Maine et de l'Anjou, aux voies navigables du Berry et du Centre, l'utilisation complète de toutes ces routes distraites jusqu'ici de leur tâche par l'ensablement de l'artère maîtresse, ne sont, donc plus qu'une question de temps. Question de temps aussi la jonction définitive de Paris avec « le fleuve national » par l'intermédiaire d'Orléans, grande cité historique, marchande et manufacturière, assise au bord d'un fleuve impraticable et, de plus, isolée par une lacune de 6 kilomètres de Combleux, point terminus du canal dit d'Orléans ! La justice et le bon sens confondus ici avec l'intérêt général exigent que l'on mette un terme à tant d'incohérence, que l'on répare au plus tôt tant d'iniquités économiques. La réfection du canal d'Orléans, la construction du canal de Combleux à Orléans, complément et prolongement nécessaires de la future voie centrale, ont été décidés. La vallée de la Loire sera bientôt rendue à sa mission qui est d'unir et non pas de séparer les pays du Centre ou de la Seine et ceux de l'Atlantique.

D'autres travaux doivent, dans la pensée des auteurs du nouveau programme, aider à l'essor économique des pays de la Loire : ce sont le canal de Moulins à Sancoins et le canal de la Loire au Rhône.

La construction du canal de Sancoins à Moulins donnerait au canal du Berry, l'un des principaux affluents économiques du grand fleuve, l'eau dont il manque pendant trois mois, en dehors du chômage normal. Moulins deviendrait le terminus d'une voie qui servirait à l'évacuation de produits agricoles et à

l'exploitation de gisements houillers récemment découverts dans le voisinage de cette ville[1].

Le nouveau canal amorcerait aussi une route de pénétration vers l'Auvergne. Mais la voie dont nos régions du Centre attendent les plus grands bienfaits c'est le canal de la Loire au Rhône. Les chambres de commerce de Saint-Etienne, de Roanne, de Lyon ont, à plusieurs reprises, démontré la nécessité de ce canal. Il paraît indispensable pour assurer le progrès régulier de la production dans l'une de nos grandes régions industrielles. Là, comme dans le Nord, il importe de faciliter l'extraction houillère, le développement de la métallurgie et d'industries diverses mettant en œuvre de lourds tonnages : verrerie, meunerie, industrie des terres et pierres, etc. Le monopole des voies ferrées se traduit par une élévation de tarifs que l'on observe rarement ailleurs[2]. « Si la Loire avait le tarif du Nord, a-t-on « dit, elle ferait tous les ans 25 millions de bénéfices qu'elle ne « fait pas ; si le Nord avait le tarif qu'a la Loire, il perdrait « tous les ans 80 millions[3]. » Un ancien ministre des Travaux publics a pu qualifier de « scandaleux » le régime sous lequel les Compagnies de chemins de fer font vivre les industriels de la Loire[4]. Lors de l'enquête du conseil supérieur du commerce, le président de la chambre de commerce de Roane a déclaré que l'industrie de la Loire est appelée à disparaître dans un délai très court si on ne lui donne pas des transports à très bon marché[5]. En l'absence de voie navigable reliant les usines métallurgiques de Saint-Chamond aux ports de l'Ouest, certaines pièces de fort tonnage destinées à Brest et à Lorient empruntent, pour atteindre l'Atlantique, la voie ferrée, les routes ou les canaux, puis, soit le Rhône et la Méditerranée, soit la Seine et la Manche.

C. — Région du Sud-Ouest.

Les considérations d'ordre général qui valent pour l'amélioration des ports de la Loire et la création de la voie navigable de Nantes à Briare valent aussi pour l'extension de Bordeaux et l'aménagement de son réseau fluvial. Au débouché d'une région agricole riche entre toutes, où de vastes forêts de pins et des vignobles d'une renommée séculaire donnent un fret de

---

[1] *Enquête sur les voies de communication*, citée p. 146. Déposition de M. Peroneau.

[2] On a calculé que les tarifs de Saint-Etienne à Roanne ressortent à 5 c. 94 et les tarifs de Saint-Etienne à Givors à 7 c. 78, soit 39 fois plus, et 59 fois plus que sur l'Ohio et le Mississipi. Disc. de M. Audiffred, *Journal officiel*, p. 3215.

[3] *Enquête sur les voies de communication*, citée p. 14.

[4] *Journal officiel*, 14 décembre 1903, p. 3223.

[5] *Enquête sur les voies de communication*, citée p. 14.

sortie lourd et abondant qui fait défaut à nos autres places maritimes, Bordeaux peut encore jouer un grand rôle. Il lui faut, comme l'a fait Nantes, compléter son outillage, moderniser ses méthodes commerciales, recourir davantage à l'initiative privée, multiplier les ressources locales par le développement des industries et obtenir des transporteurs qui le desservent, des efforts plus cohérents, plus unis, plus solidaires.

Le commerce de Bordeaux demande la construction d'un nouveau bassin à flot. Il aura en partie satisfaction. Les relations fluviales entre notre grand port du Sud-Ouest et sa zone de drainage sont mal établies. L'artère principale manque d'unité. Elle est constituée par des voies qui ne se prêtent pas à une navigation économique : Garonne, canal latéral, canal du Midi. L'écluse de Castets, au lieu de les unir, sépare la Garonne du canal latéral. Les travaux accomplis pour améliorer la navigabilité de la Garonne ont abaissé de 1m30 le niveau de l'étiage à l'entrée de cet ouvrage. Il n'est plus constamment accessible. Les bateliers doivent attendre pour le franchir que la haute mer ait relevé le plan d'eau du fleuve. De Castets à Toulouse, les écluses permettent la circulation de bateaux ayant 30 mètres de longueur,

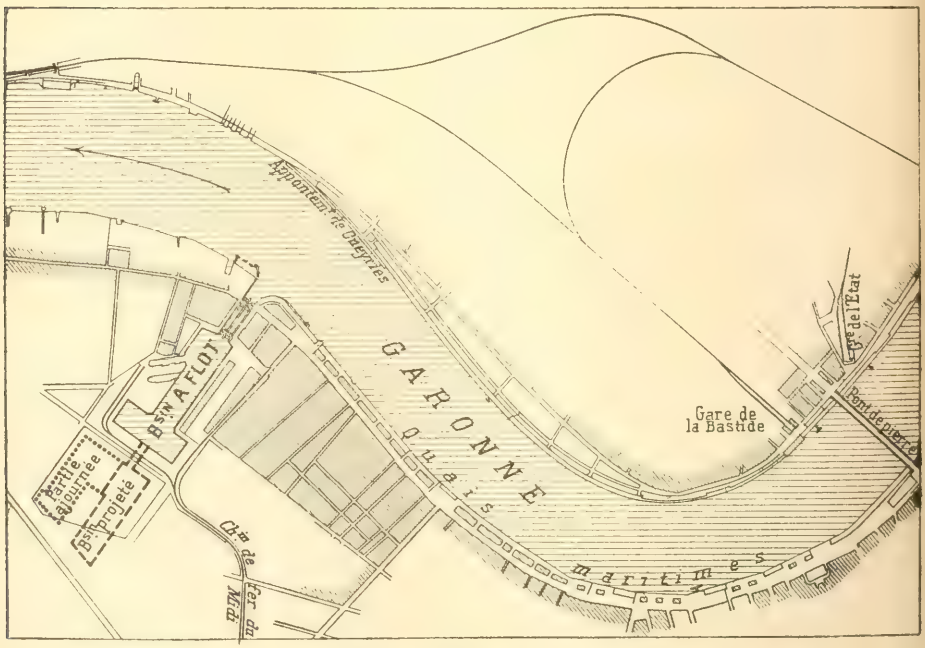

BORDEAUX. — TRAVAUX PROJETÉS POUR L'AMÉLIORATION DU PORT

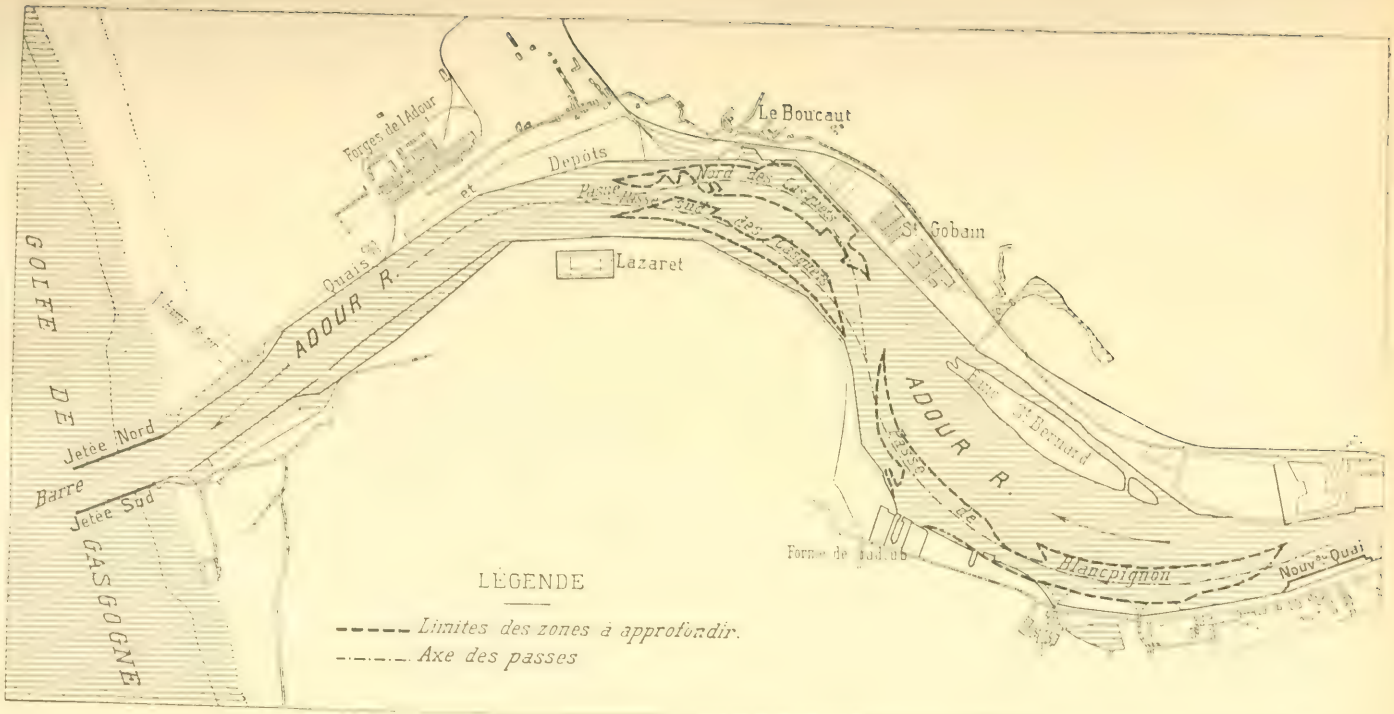

BAYONNE. — TRAVAUX PROJETÉS POUR L'AMÉLIORATION DU PORT

5m80 de largeur, 2 mètres de mouillage; mais le port de Toulouse et le canal du Midi ne peuvent être fréquentés qu'au moyen de chalands ayant pour caractéristiques 28 mètres, 5m25, 1m80. La hauteur libre sous les ponts est de 3m50 sur le canal latéral, de 2m60 sur le canal du Midi. Ces voies prolongées par les canaux de Cette au Rhône, du Rhône à Marseille et par le Rhône, sont destinées à réaliser une grande route de navigation intérieure entre l'Océan et la Méditerranée, de Bordeaux à Marseille, bifurquant sur Lyon et détachant une courte ramification vers Narbonne et la Nouvelle. Il importait de les aménager en vue d'une circulation régulière, facile et continue. Les ouvrages du canal du Midi seront mis aux dimensions du canal latéral, des courbes trop brusques seront adoucies, des garages établis aux points convenables [1].

Ces améliorations contribueront sans nul doute à développer le trafic et la production du Sud-Ouest. Le pays compris entre la Garonne et les Pyrénées se ressentira aussi des travaux qui faciliteront l'accès du port de Bayonne. En quadruplant son tonnage en vingt ans (196.000 tonnes en 1880; 761.000 tonnes en 1900), le port béarnais a donné une belle preuve de vitalité. Cet heureux résultat a été obtenu par l'aménagement du port et par le creusement de la barre qui obstruait l'embouchure de l'Adour. La profondeur d'eau sur la barre, à mer basse, a été portée de 3 à 6 mètres; mais elle est encore irrégulière. Il s'agit d'établir un mouillage uniforme dans le chenal conduisant de la barre aux nouveaux quais. La mise en valeur du pays arrosé par l'Adour et du versant septentrional des Basses-Pyrénées, régions pourvues de ressources variées dépend, dans une large mesure, de l'achèvement de ce travail.

Louis Laffitte,

Professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Nantes.

[1] Rapport général, etc., par M. Monestier, sénateur, cité p. 39 et suiv.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

Mouvements de la Ire armée.

A la suite de la reconnaissance du général Keller vers Muo-tien-ling (17 juillet), au cours de laquelle le col de Sibeling avait été momentanément occupé par les Russes, le général Kuroki prit à son tour l'offensive.

Le 18 juillet, il fit avancer la 12e division qui, sur la route de Liao-yang à Saimaki, constituait son aile droite. En vain la 6e division sibérienne s'efforça de contrecarrer ce mouvement : après avoir heureusement résisté toute la journée du 18, elle fut le lendemain débordée par la droite et dut reculer sur Hou-tsia-tse. Les Russes, qui dans cette rencontre disposaient de 7 bataillons, 1 régiment de cosaques et 32 canons, perdirent 1.000 hommes (dont 131 tués) et leurs adversaires 400 (dont 50 tués).

Sur la route de Liao-yang à Feng-hoang-tcheng, au contraire, le général Keller, qui occupait toujours Ta-ouan, put gagner du terrain dans la direction de l'Est et du Sud, et obliger les Japonais à reculer sur Lan-ho-ling (22 juillet). Les Russes en profitèrent pour fortifier leurs positions devant Muo tien-ling tandis qu'aux environs de Sikheian se produisaient plusieurs engagements d'issue indécise.

Mais le 31 juillet, tandis que les généraux Oku et Nozu prononçaient un mouvement analogue au Nord de Ta-che-kiao, le général Kuroki donnait l'ordre à ses trois divisions (12e, 2e et la Garde) d'avancer simultanément sur les deux routes qui convergent vers Liao-yang. Après deux jours de combat, la 12e division obligeait les Russes à reculer sur An-ping, tandis que la 2e et la Garde repoussaient leurs adversaires au delà de Yan-tse-ling, et leur prenaient 4 pièces de canon. Le terrain fut disputé pied à pied et la lutte, particulièrement chaude, coûta aux Japonais 946 tués dont 40 officiers. Les pertes russes sont évaluées à 2.000 hommes.

Au cours de cette rencontre, le général Keller, qui commandait le 2e corps sibérien depuis la disgrâce du général Zassoulitch, fut tué d'un éclat d'obus.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet et 1er août 1904.

Pendant que ces événements se déroulaient sur les routes à l'Est de Liao-yang, les Japonais continuaient de s'avancer au Nord de Saïmaki, et dépasssant Sai-kai-ling, occupaient Siao-Syr et s'établissaient sur la rive gauche du Tai-tse-ho.

*
* *

Mouvements de la IIIe et de la IVe armées.

Conformément aux prévisions qu'il était d'ailleurs facile de faire, la jonction de ces deux forces vient d'avoir lieu. Depuis le 27 juin, la IIIe armée (dite armée de Ta-kou-chan), que commande le général Nodzu, occupait le défilé de Ta-ling. Le 21 juillet elle délogeait les Russes du défilé de Phkanling et les obligeait à se replier sur Simoutchen. Le 22, elle se rapprochait de Tan-tsé et donnait la main à la IVe armée. Il semble même que le général Nodzu, ne conservant avec lui que deux divisions, ait passé la troisième au général Oku, dont l'armée se trouva comprendre ainsi quatre divisions (sans compter les brigades de réserve que les Japonais sont parvenus à constituer et qu'ils ont également transportées sur le théâtre de la guerre).

Ainsi renforcée, la IVe armée qui, le 21 juillet, n'avait pas dépassé Chen-sui-ling, prit l'offensive dès le matin du 23.

Les forces russes, sous le commandement du général Stackelberg, comprenaient environ 20 bataillons d'infanterie, 1 brigade d'artillerie et 1 division de cosaques. Elles se trouvaient rassemblées autour de Ta-che-kiao, et leur arrière-garde tenait encore à Da-cha-pou.

Utilisant la supériorité numérique de ses troupes, le général Oku appuya sa gauche à la voie ferrée, qu'il fit même franchir à sa cavalerie, et peu à peu étendit son aile droite jusqu'à Tan-tse, à mesure que son infanterie et son artillerie refoulaient sur ce point la gauche ennemie. L'exécution de ce mouvement occupa toute la journée du 23.

Le 24 au matin, le combat continua, vigoureusement soutenu de part et d'autre. Loin d'être délogés de leurs positions, les Russes pensaient même prendre l'avantage le lendemain. Mais, dans la nuit, le général Kouropatkine, poursuivant le plan qu'il a choisi, envoya l'ordre de se replier en arrière.

Le 25, Ta-che-kiao était abandonné et le général Oku y pénétrait sans difficulté, en même temps qu'il faisait occuper Nioutchouang, évacué la veille par les Russes qui, depuis plusieurs mois, avaient tiré de ce point d'importants approvisionnements.

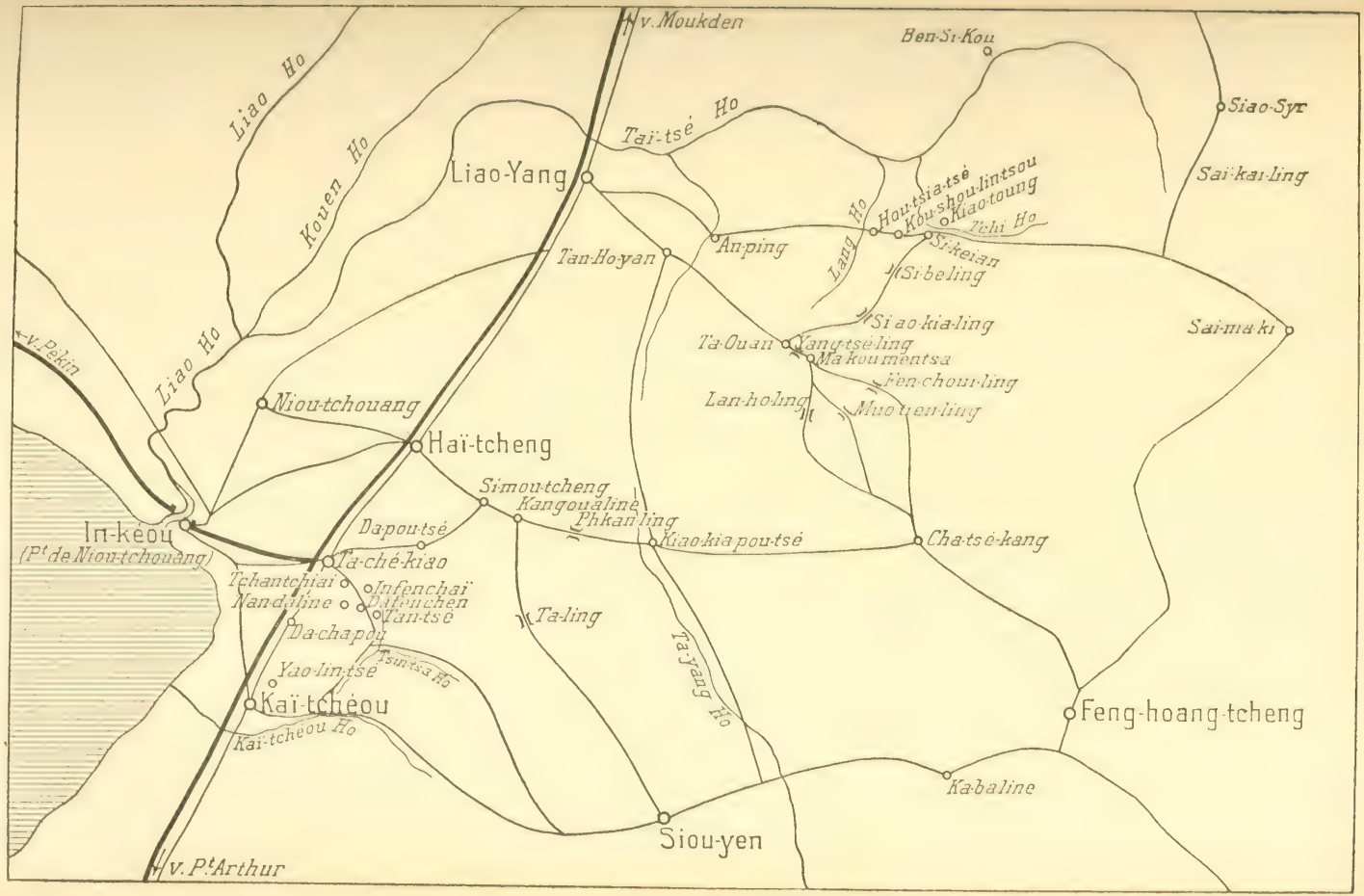
v. Moukden
Ben-Si-Kou
Siao-Syr
Sai-kai-ling
Liao Ho
Kouen Ho
Liao-Yang
Taï-tsé Ho
Hou-tsia-tsé
Kou-shou-lin-tsou
Kiao-toung
Tchi Ho
Lang Ho
An-ping
Si-keian
Si-beling
Tan-Ho-yan
Siao-kia-ling
Sai-ma-ki
Ta-Ouan
Yang-tsé-ling
Ma-kou-mentsa
Fen-chou-ling
Lan-ho-ling
Muo-tien-ling
v. Pékin
Liao Ho
Niou-tchouang
Haï-tcheng
Simou-tcheng
Kangoualine
Phkan-ling
Kiao-kia-pou-tsé
Cha-tsé-kang
In-kéou
(Pt de Niou-tchouang)
Da-pou-tsé
Ta-ché-kiao
Tchantchiai
Infenchaï
Nan-daline
Dafenchen
Tan-tsé
Ta-ling
Da-chapou
Tsin-tsa Ho
Yao-lin-tsé
Ta-yang Ho
Kaï-tchéou
Kaï-tchéou Ho
Feng-hoang-tcheng
Ka-baline
Siou-yen
v. Pt Arthur

Après quelques jours de repos, la marche en avant des Japonais reprit le 31 juillet, de façon à coïncider avec l'offensive du général Kuroki.

Tandis que les quatre divisions de la IVe armée suivaient la voie ferrée au Nord de Ta-che-kiao, la IIIe armée, forte de 2 divisions et de 60 canons, attaquait les positions de Kangoualine : le 1er août, Simoutchen tombait aux mains des Japonais, et le lendemain le général Oku occupait Haï-tcheng. Les pertes nipponnes, au cours de ces engagements, se montent à 860 hommes dont 194 tués. Celles des Russes doivent être au moins égales.

*
* *

Opérations de la IIe armée devant Port-Arthur.

Sur les événements relatifs au siège de Port-Arthur, les deux adversaires conservent un mutisme absolu. On sait seulement que de furieux assauts ont déjà eu lieu contre la place, dont la ligne de défense du côté de terre, par suite de la configuration du terrain, n'est qu'à quelques kilomètres de l'arsenal. On dit, — et il est en effet très probable — que les Japonais y ont perdu nombre des leurs. Les opérations sont maintenant dirigées par le maréchal Oyama, débarqué le 26 juillet à Dalny avec son état-major. Sommé de capituler, le général Stœssel a répondu comme il convenait.

Du côté de la mer, l'attaque est moins vigoureusement conduite, et l'escadre russe se tient avec raison sur la réserve. On parle seulement d'un violent engagement de torpilleurs, à la date du 24 juillet. Bien que le blocus ne soit guère étroit, le *Lieutenant-Bourakoff* aurait été coulé, alors qu'il tentait de le franchir à nouveau. Par contre, on a pu, dit-on, faire pénétrer dans la place un bâtiment venu de Niou-tchouang, chargé de provisions et de projectiles devenus inutiles par suite du départ des Russes.

A l'entrée, chacun des deux adversaires s'efforce encore de semer de nouvelles torpilles de blocus et de draguer celles de l'ennemi.

*
* *

Visite et saisie de navires neutres dans la mer Rouge.

Dans notre dernier article, nous avions déjà relaté l'émotion produite en Allemagne, — et surtout en Angleterre — par les exploits du *Petersbourg* et du *Smolensk*, vapeurs de la « Flotte volontaire », qui, après avoir franchi les Dardanelles sous

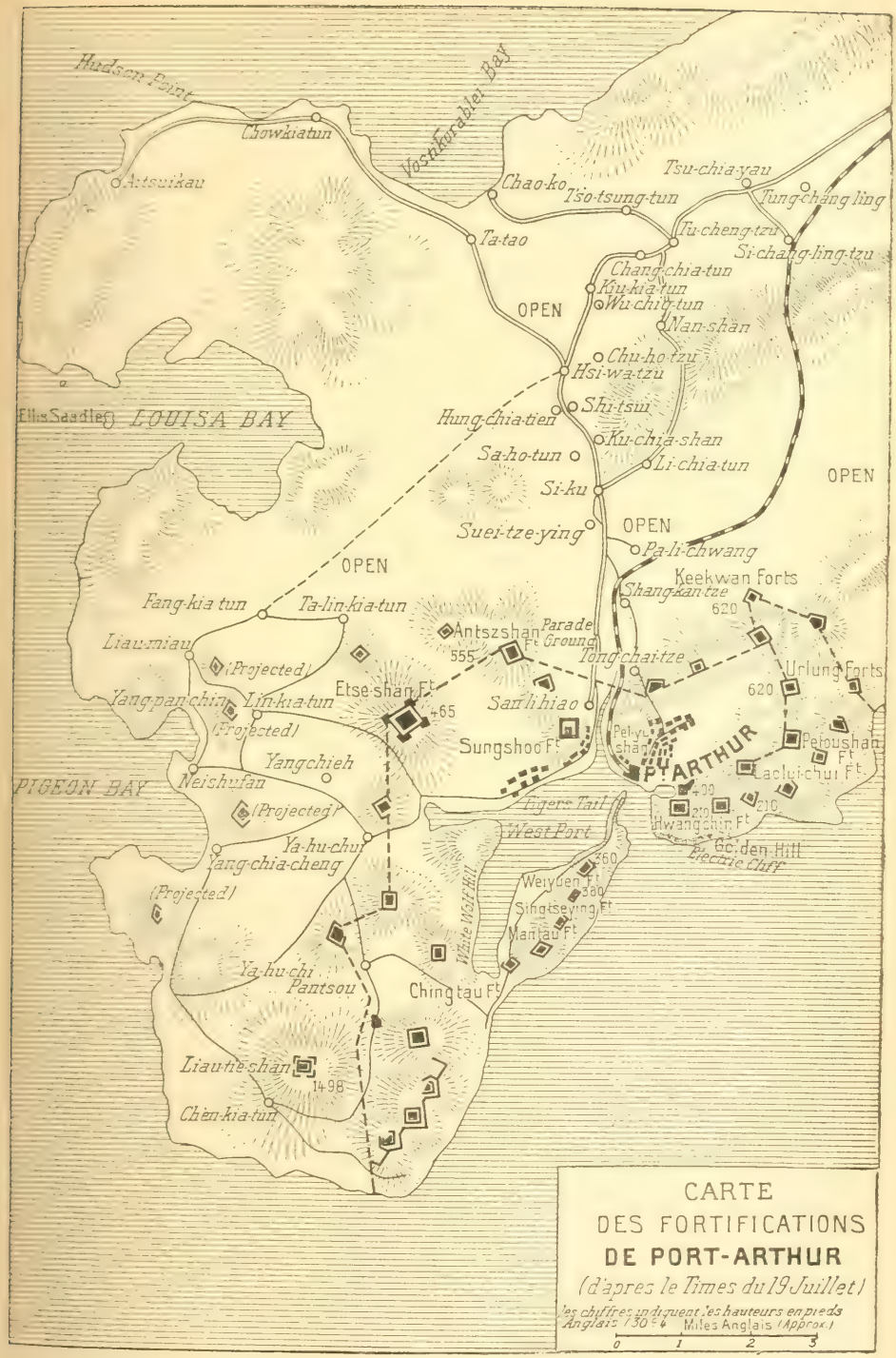
Hudson Point
Vostkovable Bay
Chowkiatun
Antsuikau
Chao-ko
Tso-tsung-tun
Tsu-chia-yau
Jung-chang ling
Ta-tao
Tu-cheng-tzu
Si-chang-ling-tzu
Chang-chia-tun
Ku-kia-tun
Wu-chih-tun
OPEN
Nan-shan
Chu-ho-tzu
Hsi-wa-tzu
Ellis Saadle
LOUISA BAY
Hung-chia-tien
Shu-tsui
Ku-chia-shan
Sa-ho-tun
Li-chia-tun
OPEN
Si-ku
OPEN
Suei-tze-ying
Pa-li-chwang
OPEN
Keekwan Forts
Shang-kan-tze
620
Fang-kia tun
Ta-lin-kia-tun
Antszshan Ft
Parade Ground
555
Liau-miau
(Projected)
Tong-chai-tze
Urlung Forts
620
Yang-pan-chin
Lin-kia-tun
Etse-shan Ft
+65
San-li-hiao
(Projected)
Sungshoo Ft
Pel-yu-shan
PT ARTHUR
Peiousham Ft
Yangchieh
Lacluichui Ft.
PIGEON BAY
Neishufan
Tiger's Tail
(Projected)
West Port
Ya-hu-chui
Yang-chia-cheng
Golden Hill
Precipitous Cliff
(Projected)
Weiyuen Ft
Singtseying Ft
Mantau Ft
White Wolf Hill
Ya-hu-chi
Pantsou
Ching tau Ft
Liau-tie-shan
1498
Chen-kia-tun
CARTE
DES FORTIFICATIONS
DE PORT-ARTHUR
(d'apres le Times du 19 Juillet)
les chiffres indiquent les hauteurs en pieds Anglais (30 c 4 Miles Anglais (Approx.)
0 1 2 3

pavillon commercial, s'étaient transformés en croiseurs auxiliaires et exerçaient le droit de visite entre Suez et Aden.

Comme tout le faisait prévoir, le *Malacca*, après une visite sommaire qui eut lieu dans le port d'Alger, fut rendu à ses armateurs, la cargaison ayant été reconnue propriété du gouvernement britannique.

En outre, le tsar, ému des protestations soulevées par la question du passage des Dardanelles, a fait envoyer l'ordre au *Petersbourg* et au *Smolensk* de reprendre le pavillon commercial, et par suite de ne plus visiter les bâtiments neutres. Mais avant que cet ordre leur fût parvenu, ces deux croiseurs auxiliaires arrêtèrent encore plusieurs vapeurs allemands (*Scandia* et *Holsatia*) ou anglais (*Ardova*, *Formosa*, *City of Agra*), qui ne tardèrent pas à être relâchés, tandis que le *Petersbourg* et le *Smolensk* prenaient le chemin de la Baltique. Ces deux navires vont être incessamment remplacés par deux autres croiseurs auxiliaires, le *Don* et l'*Oural*, récemment partis de Libau, et dont la qualité ne pourra être contestée. Chose curieuse, ces deux navires appartiennent à une série de sept paquebots que le tsar, pour compléter et remplacer en partie la Flotte volontaire, a fait acheter à des compagnies allemandes, et qu'il a payés sur sa cassette particulière : quatre croiseurs auxiliaires (*Don*, *Oural*, *Terek*, *Kouban*) et trois transports (*Irtisch*, *Anadyr*, *Argoun*).

*
* *

Croisière de la division de Vladivostok sur la côte orientale du Japon.

Après avoir franchi le détroit de Tsougarou (20 juillet), les trois croiseurs de Vladivostok se dirigèrent aussitôt au Sud-Est et pendant une dizaine de jours établirent leur croisière à 60 ou 80 milles des côtes japonaises. Ils coulèrent un petit vapeur nippon l'*Osaka-Maru* et deux goélettes chargées de poisson salé, après avoir laissé aux équipages le temps de se sauver, mais par contre laissèrent passer un caboteur (*Kiodouniou-Maru*) qui avait à bord un grand nombre de femmes et d'enfants.

Le 22 juillet, un vapeur allemand, l'*Arabia*, chargé de contrebande de guerre (matériel de chemin de fer et farine en grande partie destinés au Japon) fut expédié à Vladivostok, où il arriva sans encombre. Le tribunal des prises fit confisquer les marchandises destinées au Japon, y compris les vivres, et

l'*Arabia*, à qui fut laissé le chargement de farine à destination de Hong-kong, fut ensuite relâché.

Le 23 juillet, les croiseurs russes arrêtèrent un navire anglais, le *Knight-Commander*, qui transportait d'Amérique à Yokohama un important matériel de chemin de fer. Ce vapeur, n'ayant pas assez de charbon pour aller jusqu'à Vladivostok, fut coulé après le débarquement de l'équipage. Dans l'après-midi du même jour deux goélettes japonaises furent également coulées, et le *Chinan*, battant pavillon britannique, visité et relâché, vu l'absence de toute contrebande de guerre.

Le lendemain, un vapeur allemand, le *Thea*, qui apportait d'Amérique une cargaison de poisson séché, et qui, sans doute pour la même raison que le *Knight-Commander*, ne pouvait être amené à Vladivostok, fut également coulé.

Le 30, la division des croiseurs repassait le détroit de Tsougarou. Quelques vieux petits croiseurs nippons l'apercevaient, mais ne pouvaient l'inquiéter, et le lendemain le *Rürik*, la *Rossia* et le *Gromoboï* rentraient à Vladivostok, sans avoir éprouvé la moindre avarie.

Nous souhaitons qu'ils ne s'estiment pas satisfaits de ces premiers lauriers, et qu'ils ne tardent pas à entreprendre un nouveau raid. Ils auraient d'ailleurs tout intérêt à l'effectuer dans une autre direction, à suivre par exemple la route de Yokohama à San-Francisco, car on peut estimer qu'il y avait quelque témérité à rester pendant plusieurs jours à si faible distance des côtes nipponnes. Nous avons déjà signalé l'imprudence commise par cette division de croiseurs en pénétrant par deux fois dans le détroit de Corée. Plein de confiance en son étoile et dans la supériorité de marche de ses navires, l'amiral Jessen semble narguer l'amiral Kamimura. Sa hardiesse a jusqu'ici été couronnée de succès; nous aimerions cependant à la voir tempérée de quelque prudence.

II

Les partisans de la guerre de course peuvent se réjouir de l'exemple fourni par les croisières russes, encore que celles-ci n'aient pas été de longue durée : quelque important qu'ait été le nombre des bâtiments visités ou saisis, l'effet moral a été bien plus considérable encore. Après la première émotion qui avait suivi l'ouverture des hostilités, le rappel en Russie de l'escadre Virenius et l'inaction des croiseurs de Vladivostok n'avaient pas tardé à rendre toute confiance au commerce des

neutres, et ceux-ci n'avaient plus hésité à fournir au Japon tout ce dont il a besoin pour soutenir cette guerre. Le trafic, si rémunérateur et si tentant, de la contrebande de guerre avait donc pris un large essor quand la Russie s'est enfin décidée à y mettre un terme. Non seulement la capture ou la destruction, signalés plus haut, du matériel de chemin de fer et des approvisionnements de vivres peuvent avoir d'importantes conséquences pour le Japon, — car l'établissement de voies ferrées en Corée est nécessaire pour lui assurer l'occupation ultérieure de ce pays, et d'autre part la population nipponne se ressent déjà de l'interruption de la pêche, — mais l'insécurité de la navigation a rendu les armateurs plus circonspects.

En dehors des prises faites par les croiseurs russes, on évalue à 200.000 tonnes la quantité de marchandises restées en souffrance à Yokohama, et à 15 millions de yen la perte en argent qui en est résultée. Le taux des assurances a soudain monté dans de larges proportions et plusieurs lignes de navigation, préférant aux risques courus la perte de quelques bénéfices, se refusent désormais à accepter des chargements à destination des ports nippons. Si la Russie continue la lutte commerciale qu'elle vient d'engager, nul doute que le Japon, après avoir jusqu'ici éprouvé tous les avantages de sa situation insulaire, n'en ressente aussi les inconvénients.

*
* *

Il faut ajouter cependant que l'Angleterre et les Etats-Unis ont soulevé diverses difficultés au sujet de l'exercice du droit de visite, et de la saisie ou de la destruction de la contrebande de guerre.

La première protestation, la seule, selon nous, qui pût paraître en partie justifiée, a été basée sur ce que le *Petersbourg* et le *Smolensk*, avant de faire acte de croiseurs auxiliaires, avaient passé les Dardanelles sous pavillon commercial. On sait que, par les traités de 1856 et de 1871, ce détroit est interdit à tous les navires de guerre. Bien que l'on puisse soutenir avec raison que cette mesure a seulement pour but la protection de la Turquie, et qu'il est dans la nature des bâtiments de la Flotte volontaire de pouvoir, comme les croiseurs auxiliaires des autres nations, se transformer du jour au lendemain, et en pleine mer s'il y a lieu, de navires de commerce en navires de guerre, il est certainement regrettable que la Russie n'ait pas envisagé d'avance les difficultés que pouvait soulever cette manière de faire. Puisqu'elle avait tant tardé à entreprendre la guerre de

course, il eût été certainement plus prudent et plus habile d'éviter toute protestation en envoyant d'abord le *Petersbourg* et le *Smoïensk* dans la Baltique, d'où ils fussent repartis avec la flamme de guerre.

La discussion fut, paraît-il, très vive au sein du conseil réuni par le tsar pour décider de la conduite à tenir, et il semble que le gouvernement russe ait eu raison de ne pas se montrer intransigeant sur ce point.

*
* *

D'autre part, l'exercice par la Russie de son droit de belligérant et les inconvénients inévitables qui en ont résulté pour les neutres ont soulevé en Angleterre une émotion, dont M. Gibson Bowles s'est à plusieurs reprises fait l'interprète à la Chambre des communes.

Tout d'abord, à l'étonnement — réel ou simulé — de son interpellateur, M. Balfour dut rappeler qu'en vertu des conventions internationales existantes, le canal de Suez n'était nullement sous la surveillance de l'Angleterre et que son passage était permis aux bâtiments de toutes nationalités, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre. On ne pouvait donc s'opposer à ce qu'un croiseur escortât une prise à travers le canal.

Mais, dans les séances suivantes, le gouvernement britannique a fait des déclarations qui méritent d'être examinées avec soin.

Il a d'abord contesté aux belligérants le droit de couler une prise neutre, même chargée de contrebande de guerre, avant que le tribunal des prises ait confirmé la saisie. Cependant, s'il est exact qu'un jugement soit nécessaire, l'arrêt sera évidemment basé sur la nature de la cargaison et sur son destinataire. Or il peut suffire d'une visite soigneusement faite et d'un procès-verbal, en bonne et due forme, pour élucider la première question, et quant au destinataire, rien ne l'indique valablement que les papiers accompagnant la cargaison. Le jugement peut donc être rendu, en toute connaissance de cause, même après la destruction de la prise. Si la saisie n'était pas confirmée, le capteur s'exposerait seulement à payer de lourdes indemnités.

La protestation anglaise à propos de la destruction du *Knight-Commander* ne repose donc pas sur un fondement sérieux. Quant à celle des Etats-Unis, à propos du *Thea* dont la cargaison était américaine, elle est d'autant moins admissible que, con-

trairement à cette thèse, on vit, durant la guerre de Sécession, les deux partis couler systématiquement presque toutes leurs prises.

M. Balfour a cru devoir joindre également sa protestation à celle du gouvernement de Washington au sujet des vivres confisqués comme contrebande de guerre. Or, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, l'Angleterre ne s'est pas fait faute de saisir les bâtiments chargés de blé à destination des ports français. Et quand le chef du cabinet britannique vient aujourd'hui contester à un belligérant le droit de déclarer tel ou tel objet contrebande de guerre, il oublie que son pays s'est formellement réservé ce droit par le « Foreign Enlistment Act ».

D'autre part, les récents incidents — dans lesquels les capitaines des vapeurs anglais ont fait preuve d'une mauvaise volonté manifeste — ont conduit M. Balfour à rappeler à ses compatriotes que le droit de visite était absolument reconnu à tout belligérant et qu'un navire neutre, sommé de s'arrêter, devait le faire immédiatement.

*
* *

Bien que les réclamations anglaises soient, comme on voit, mal fondées, le chef du cabinet britannique les a cependant formulées et appuyées en termes tels qu'on a pu craindre un moment que des complications dussent en résulter. C'est ainsi qu'à propos du *Knight-Commander*, il n'a pas craint de qualifier sa destruction de *grave infraction au droit international*.

Eh bien, nous ne saurions trop le répéter : *le droit maritime international n'existe pas*. En dehors des deux déclarations formulées à la suite du traité de Paris [1], il n'existe pas de règles internationales interdisant la destruction en pleine mer de la marchandise neutre contrebande de guerre, ou définissant ce que l'on peut comprendre sous cette dénomination. Il existe bien quelques conventions spéciales annexées à certains traités conclus entre deux pays, mais les projets de conférence internationale ayant pour but le règlement de ces questions pour arriver à une entente générale ont toujours échoué. A chaque fois, en effet, l'Angleterre s'est toujours refusée à aliéner sa liberté d'action.

Le résultat, c'est qu'il y a actuellement conflit entre les

[1] Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, sauf la contrebande de guerre. La marchandise neutre (sauf la contrebande de guerre) n'est pas saisissable sous pavillon ennemi.

thèses souvent très divergentes adoptées par les différentes puissances. Nos principes sont d'une extrême libéralité, que souvent l'esprit de nos tribunaux ne craint pas d'exagérer encore. La doctrine anglo-saxonne est au contraire férocement égoïste. C'est ainsi que la thèse britannique va jusqu'à déclarer le charbon contrebande de guerre ou simple marchandise licite, suivant que l'Angleterre est elle-même belligérante ou neutre.

Lorsque surgit une guerre, chaque pays, neutre ou belligérant, pour étayer ses droits et soutenir ses intérêts, fait donc appel à ses jurisconsultes, et ceux de chaque nation jugeant d'après leurs principes propres, il en résulte un conflit, généralement pacifique, mais dont le dénouement consacre inévitablement la théorie du plus fort, s'il paraît résolu à tirer l'épée : le règne de la force est loin d'être banni de la surface du monde.

* * *

Si nous nous sommes quelque peu étendus sur ces questions, généralement mal connues, ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit de nos alliés. Les événements actuels doivent être pour nous une leçon et un avertissement. Ils nous montrent clairement ce que nous devons attendre de nos voisins, au cas où nous serions nous-mêmes engagés dans une guerre.

Peut-être est-il permis d'espérer prochainement un nouvel effort pour arriver à une entente générale. S'il en est autrement, nous craignons fort que ce soit une duperie d'espérer appliquer intégralement notre thèse, pourtant la plus libérale de toutes. Et il vaudrait peut-être mieux adopter et appliquer brutalement la doctrine britannique : *Summa lex, summa injuria!*

JEAN DE LA PEYRE.

LE COMMERCE DE MADAGASCAR

LA QUESTION DES TRANSPORTS

Le commerce de Madagascar en 1903, tel qu'il résulte des données tout récemment publiées par le Gouvernement général [1], semble avoir été très satisfaisant, bien qu'on doive noter une assez importante diminution des exportations vers les colonies anglaises et portugaises de l'Afrique du Sud.

I

Le mouvement commercial d'ensemble (exportations et importations réunies) est en diminution d'environ 6 millions sur l'année précédente. Il ne semble pas qu'il y ait eu lieu de s'en affliger : la diminution, en effet, n'a porté que sur les importations et sur certaines importations seulement. Les exportations, au contraire, ont notablement augmenté.

Ce double mouvement, fléchissement des importations, accroissement des exportations, se continue depuis plusieurs années :

	1901	1902	1903
Importations [2]	46	42	33
Exportations	8	13	16
Différence entre les importations et les exportations	38	29	17

L'île de Madagascar tend donc de plus en plus à se suffire à elle-même, et il est vraisemblable qu'elle arrivera à ce résultat avant peu d'années. De plus en plus, en effet, la colonie tend à produire une grande partie des matières qui lui sont nécessaires, en même temps que se développe l'exploitation de celles qui peuvent être l'objet d'exportations fructueuses.

La diminution des importations affecte très peu les industries métropolitaines [3] ; cette diminution est, en effet, à peu

[1] Commerce extérieur de Madagascar pendant l'année 1903 (*Bull. Economique*, 1904, n° 1, p. 21-23).

Voir aussi : Exportation des bœufs de Madagascar dans le Sud-Africain (*Id.*, 1903, n° 4, p. 385) ; Importation des riz d'Indo-Chine à Madagascar (*Id.*, 1903, n° 4, p. 425) ; Le commerce général de Madagascar en 1902 (*Id.*, 1903, n° 1, p. 63) ; Mouvement du commerce général de l'île pendant le premier semestre 1903 (*Id.*, 1903, n° 3, p. 307).

[2] Tous les chiffres sont exprimés en millions de francs, d'après les chiffres des statistiques officielles.

[3] Le fait est d'autant plus encourageant que l'on pouvait craindre que la crise commerciale, survenue à Tamatave en 1903, n'eût affecté le commerce général de l'île.

près nulle sur les tissus, les boissons, etc., c'est-à-dire sur des produits qui, grâce aux droits de douane, sont d'origine presque exclusivement française.

Par contre, la diminution a été très importante sur les bois, d'origine surtout norvégienne; ces bois étaient, en majeure partie, destinés aux constructions et sont remplacés par des bois du pays :

	1901	1902	1903
Exportations de bois	0.128	0.297	0.635
Exportations de raphia	1.955	1.039	1.818
Exportations de caoutchouc	0.667	0.545	2.581
Total des exportations forestières	2.750	1.881	5.054

Ce sont là les résultats palpables de l'exploitation régulière et méthodique des forêts, dus aux sages règlements de M. le général Gallieni. Ces produits sont destinés à croître d'une façon considérable, car il n'y a qu'une très faible proportion du domaine forestier malgache qui soit mise en valeur. On sait d'ailleurs que les bois de Madagascar peuvent trouver des débouchés sérieux dans l'Afrique du Sud [1].

La grosse diminution des importations porte sur le riz. Elle est due au développement des cultures indigènes. J'avais déjà remarqué le fait au cours de deux voyages successifs dans le Nord de l'île [2]; il est intéressant de constater qu'il est général.

	1901	1902	1903
Importations du riz	5	3	0.5

L'administration a beaucoup encouragé, et à juste titre, cette culture, en particulier dans l'Emyrne et le Betsiléo; mais les riz de ces deux régions ont beaucoup de peine à arriver à la côte à des prix rémunérateurs, malgré l'ouverture des routes de Fianarantsoa et de Tananarive; le chemin de fer rendra de grands services à cet égard. Par contre, dans l'Ouest, par suite des facilités d'évacuation et d'exportation, cette culture peut se développer beaucoup; plusieurs Européens, en particulier M. de La Motte-Saint-Pierre, dans le Sambirano, l'ont entreprise en grand ; il semble qu'elle doive être au moins aussi rémunératrice que les cultures, dites riches, de la vanille, du café, sans présenter autant d'aléas.

Enfin, il faut noter que, par suite des découvertes faites surtout dans la région de Mananjary, les expéditions d'or ont passé

---

[1] Un débouché pour les bois de Madagascar. *Bull. Econ.*, 1903, n° 1, p. 68.

[2] Paul Lemoine. Rapport sur la mission... (*Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 23 avril 1904, p. 10944).

de 4 millions à 5 millions; il est probable que cette augmentation continuera ou tout au moins se maintiendra. Les alluvions aurifères, bien que relativement peu riches, ne sont exploitées que superficiellement, et il est possible que la découverte de filons aurifères vienne en quelques points privilégiés accroître encore la production de l'or[1]. Les recherches s'orientent de plus en plus dans ce sens.

II

Cet état satisfaisant du commerce de Madagascar est d'autant plus remarquable à enregistrer que ce commerce n'a pas trouvé dans l'Afrique du Sud, en 1903, tout le débouché qu'il pouvait espérer.

On sait qu'en 1902, à la suite de la guerre anglo-boër, une importante recrudescence s'était produite dans les exportations de bœufs : leur valeur avait dépassé 4 millions de francs. Les transactions commerciales ont, de ce chef, subi en 1903 un ralentissement notable, et d'autant plus fâcheux qu'il est à craindre que les positions n'aient été prises sur les marchés de l'Afrique du Sud par nos rivaux de la République Argentine, du Texas et de l'Australie.

	1901	1902	1903
Exportation des bœufs.....	0,8	4,4	2,4

Plusieurs colons n'ont pas hésité à faire le voyage d'Afrique pour se rendre compte des causes de ce ralentissement des affaires; il me paraît intéressant de les noter d'après les conversations que j'ai eues dans les principaux pays d'élevage, en particulier dans le Sambirano et à Analalava.

La raison officiellement admise est celle des formalités sanitaires imposées pour l'entrée des animaux. Elles sont dues aux maladies qui, en 1902, ont frappé les animaux de la République Argentine ; ces difficultés ont peut-être découragé quelques expéditeurs de Madagascar, bien que, avec la plus grande rapidité de décision et la plus grande énergie, M. le général Gallieni ait pris les mesures nécessaires pour les diminuer[2] : tuberculinisation des animaux au départ; envoi de vétérinaires et établissement de parcs vétérinaires dans les principaux ports d'embarquement des bœufs.

---

[1] Paul Lemoine. Madagascar, son histoire géologique, son avenir agricole et minier (résumé d'une conférence... à l'Ecole coloniale) (*Rev. de Mad.*, 1904.

[2] F. Ch. Le Service vétérinaire et les exportations de bœufs (*Revue de Madagascar*, 20 mai 1904, p. 445-451).

La seconde raison donnée est l'insuffisance en poids et en grandeur des animaux expédiés : il est certain que les bœufs malgaches, envoyés à la hâte en 1902 dans l'Afrique du Sud, n'étaient pas toujours de premier choix, et que certains d'entre eux ont pu discréditer le marché malgache. Les bovidés malgaches constituent une race de petite taille ; il y aura lieu, dans l'avenir, de la sélectionner et de l'améliorer par croisements ; actuellement il faut s'attacher à expédier surtout des animaux bien venus et un peu plus âgés que ne l'étaient ceux envoyés précédemment. D'ailleurs, dans l'Afrique du Sud, partout où l'on avait été bien fourni, on appréciait les bœufs de travail malgaches ; leur rusticité, leur facilité de dressage, leur aptitude à servir dans la montagne compensent leur taille relativement petite et leur donnent, à certains égards, une supériorité sur les bœufs argentins, habitués aux vastes plaines de l'Amérique du Sud. D'autre part, quoi qu'on ait pu dire, la viande de boucherie des bœufs malgaches est excellente, quand elle provient de beaux animaux, bien abattus ; elle sera toujours préférée à la viande congelée, la seule que la République Argentine pouvait fournir en 1902 et 1903 ; la preuve en est que, en juillet 1903, la viande fraîche se vendait à Johannesburg quatre fois plus chère que la viande congelée. Il est donc avéré qu'il y a place dans l'Afrique du Sud pour les bœufs de Madagascar, à la fois comme animaux de boucherie et comme animaux de trait.

La véritable raison de la décadence des affaires avec l'Afrique du Sud est le manque de moyens de transport et de communication. A la rigueur, les *très gros producteurs* peuvent effectuer leurs transports de bœufs sur des navires spécialement affrétés ; mais les producteurs, moyens et petits, ne peuvent faire leurs expéditions d'une façon pratique, et de toute manière les autres exportations (riz, etc...) sont totalement impossibles. Les voyageurs, désireux d'aller traiter leurs affaires sur place, ne peuvent pas se rendre directement dans l'Afrique du Sud ; il leur faut passer par Zanzibar, changer plusieurs fois de bateaux et de compagnies de navigation, et subir ainsi des pertes considérables de temps et d'argent ; pour ma part, j'ai dû, en présence de ces difficultés, renoncer à revenir en Europe par l'Afrique du Sud. Les correspondances subissent le même sort et ne parviennent qu'avec des retards considérables. Le télégraphe, chose extraordinaire aux yeux des Africains du Sud, n'existait pas dans les grands centres d'élevage, à Analalava, à Nosi-Bé ; les postes télégraphiques les plus voisins étaient à cinq journées de marche ou à une

journée de navigation maritime à vapeur. Ces difficultés ont rebuté les commerçants africains, d'autant plus que les communications avec la République Argentine étaient assurées par des départs fréquents, nombreux et rapides et que les principaux centres d'embarquement de ce pays et du Texas étaient tous munis de postes télégraphiques.

Ces conditions défavorables pour le commerce malgache n'ont pas échappé à M. le général Gallieni; il a immédiatement fait commencer la construction de la ligne télégraphique Majunga-Analalava et celle-ci doit être terminée actuellement. En même temps, il faisait entamer des pourparlers avec la Compagnie des Chargeurs-Réunis pour l'établissement d'un service régulier entre Madagascar et l'Afrique du Sud, avec l'aide d'une subvention; ces pourparlers avaient abouti. Malheureusement la mise à exécution de ces projets s'est trouvée retardée par suite d'un conflit dont il a fallu demander la solution au Conseil d'Etat; la Compagnie des Messageries maritimes, paraît-il, prétend avoir droit, d'après un ancien traité, au monopole des transports maritimes à Madagascar, et proposerait d'assurer le service moyennant une subvention de beaucoup supérieure à celle que demandent les Chargeurs-Réunis.

Il y a là une perte de temps qui est extrêmement regrettable, et qui est largement mise à profit par nos concurrents de la République Argentine, du Texas et de l'Australie. Il est à craindre que, lorsque nous pourrons avoir des relations sérieuses et suivies avec l'Afrique du Sud, toutes les places sur le marché ne soient prises, et non seulement en ce qui concerne les bœufs (4 millions de francs en 1902), mais aussi en ce qui concerne les autres exportations, en particulier le riz dont l'Afrique du Sud peut faire une grande consommation pour ses propres indigènes, et surtout pour la main-d'œuvre chinoise qu'on y introduit actuellement.

Or, par la nature de son sol et par son climat, le pays sakalave paraît devoir devenir une région de cultures vivrières plutôt que de cultures riches; il peut être appelé à approvisionner en bœufs et en riz l'Afrique du Sud.

Cette question des moyens de communication met donc en jeu tout l'avenir de l'Ouest de Madagascar. Il m'a paru qu'elle valait la peine d'être signalée.

PAUL LEMOINE,
Chargé de mission scientifique à Madagascar.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Mort de M. Waldeck-Rousseau.* — M. Waldeck-Rousseau est mort, le 10 août, à 2 h. 3/4 de l'après-midi, après avoir subi une douloureuse opération, motivée par la grave affection du foie dont il souffrait depuis longtemps. Déjà, le 5 mai dernier, les chirurgiens avaient essayé par une première opération de soulager M. Waldeck-Rousseau, mais depuis cette époque l'ancien président du conseil n'avait cessé de s'affaiblir et son état était rapidement devenu désespéré.

M. Waldeck-Rousseau est né à Nantes, le 2 décembre 1846. Successivement ministre de l'intérieur dans le cabinet Gambetta, 1881-1882, puis dans le cabinet Jules Ferry, 1883-1885, il revint au pouvoir, en 1899, lorsque M. Loubet lui confia la tâche de reconstituer le cabinet après la chute du ministère Dupuy. Il garda alors la direction des affaires du 23 juin 1899 jusqu'au 3 juin 1902, date à laquelle il donna sa démission, après avoir présidé aux élections législatives. Depuis lors, M. Waldeck-Rousseau, d'ailleurs gravement malade, s'était presque constamment tenu écarté de la vie politique ; il n'avait repris la parole, au Sénat, qu'une seule fois, le 20 novembre dernier, lorsque, à propos de la loi de 1901, il protesta par une intervention très remarquée contre la politique du ministère actuel qui, suivant lui, tendait à aggraver et à fausser les dispositions essentielles et l'esprit même de la loi.

La mort prématurée de cet éminent homme d'État a causé partout, en France et à l'Étranger, une émotion vive et profonde.

— *Le conflit avec le Saint-Siège ; les documents diplomatiques.* — Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la rupture des rapports diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. Moins de quarante-huit heures après avoir pris cette grave résolution, le 31 juillet, le gouvernement faisait paraître à l'*Officiel* tout un ensemble de documents assez mal classés et où l'on avait le regret de constater l'omission de pièces importantes. Aussi, l'*Osservatore romano*, organe officiel du Vatican, afin de rétablir la vraie physionomie des faits, a dut-il compléter, les 4 et 5 août, la publication de l'*Officiel* par une suite de documents dont l'*Univers* a donné la version française.

Nous ne croyons pas devoir, à notre tour, publier tous les documents donnés par l'*Officiel* et l'*Osservatore romano* ; leur grand nombre et leur étendue ne nous le permettent pas, et d'ail-

leurs la teneur générale des pièces, si l'on met à part la dénonciation des relations diplomatiques, consiste surtout dans la discussion de questions d'ordre intérieur et purement ecclésiastique. Qu'il nous suffise de constater, en appréciant les faits à un point de vue purement objectif, qu'il résulte de la lecture complète des documents publiés qu'il y avait, de la part du gouvernement français, un parti pris manifeste d'arriver à une rupture avec le Vatican.

Il est établi, en effet, par les pièces mêmes du procès, que le gouvernement français fut, à différentes reprises et bien antérieurement à la crise actuelle, averti des difficultés graves qui se produisaient dans le diocèse de Laval, aussi bien que plus tard dans celui de Dijon, et qu'il fut ainsi avisé, en temps voulu et dans les formes régulières, par le Saint-Siège, de se concerter avec lui pour remédier à la situation dans l'un et dans l'autre diocèse. Des explications fournies par le Vatican, notamment dans la lettre adressée le 10 juin par le cardinal Merry del Val au nonce Lorenzelli, et communiquée par ce dernier à M. Delcassé, et dans les deux dépêches du cardinal secrétaire d'Etat au ministre des Affaires étrangères, en date du 26 juillet, il résulte de façon évidente que le Saint-Siège, tout en maintenant avec précision et fermeté les droits de son intervention au point de vue purement ecclésiastique et disciplinaire, se déclarait prêt à entamer avec le gouvernement français, conformément à l'esprit et à la lettre du Concordat, les négociations nécessaires pour pourvoir à l'administration des deux diocèses, dans le cas où la question de la déposition des évêques mis en cause s'imposerait pour raison d'indignité.

— *Le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient.* — La rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège a fait naître toute une légion de fausses nouvelles à propos du protectorat catholique de la France en Orient et en Extrême-Orient. Des dépêches sensationnelles ont prétendu successivement que l'Allemagne, puis l'Autriche, enfin même l'Italie, auraient engagé avec le Saint-Siège des négociations pour s'approprier l'héritage séculaire de la France. Les *Münchner Neueste Nachrichten* viennent de publier la note officieuse suivante qui donne un démenti à ces ballons d'essai, tout au moins pour l'Empire de l'Allemagne :

Des journaux étrangers et français cherchent à mêler des noms de puissances étrangères dans l'affaire qui divise la France et le Vatican. Certains d'entre eux parlent de la mise sous la protection de l'empereur Guillaume des catholiques de l'Asie Mineure et de l'Asie Orientale, tandis que d'autres, plus raisonnables, attribuent ce rôle futur à l'empereur d'Autriche. Il est difficile d'admettre qu'un souverain ou une puissance de l'Europe occidentale recherche cette mission qui procure évidemment certains avantages, mais qui coûte cher. Il ne faut pas oublier non plus que les souverains des puissances orientales ont également un mot à dire dans l'affaire, et il faudrait alors conclure de nouveaux arrangements.

En ce qui concerne l'empereur allemand, nous tenons de la meilleure source, et nous ne craignons pas de démenti, que Guillaume II a envoyé au cardinal secrétaire d'Etat une note dans laquelle il insiste clairement et d'une façon précise pour que l'empereur allemand ne soit mêlé en aucune façon dans les difficultés que le Saint-Siège peut avoir avec les puissances catholiques.

D'autres démentis autorisés ont été également publiés par l'Autriche et par l'Italie. D'ailleurs il était impossible de prendre au sérieux d'aussi invraisemblables suggestions.

D'autre part, l'*Agence Havas* a communiqué aux journaux, le 3 août, la dépêche suivante :

Rome, 3 août.

Le *Messaggero* dit que la Congrégation de la Propagande enverra prochainement aux missions d'Orient et d'Extrême-Orient une note donnant des instructions relatives au protectorat et invitant les missions à demander, en cas de besoin, le protectorat des gouvernements auxquels elles appartiennent.

Cette information n'est pas moins aventurée que les précédentes. Il est bon de se rappeler, à ce propos, que s'il est vrai, et trop vrai, que la rupture qui vient d'éclater entre le Saint-Siège et le gouvernement français est éminemment propre à favoriser les ambitions et les intrigues de nos rivaux, il est de fait cependant que le protectorat catholique de la France est d'ordre politique et diplomatique, en même temps que d'ordre religieux.

Il y a des traités, des conventions ou capitulations qu'on ne saurait mettre en question par la seule raison qu'un conflit momentané, d'un caractère très particulier, vient de se produire entre la France et le Saint-Siège.

Allemagne. — *Le traité de commerce russo-allemand.* — Le nouveau traité de commerce entre l'Allemagne et la Russie a été signé, le 28 juillet, à Berlin, par le comte de Bülow et M. Witte. On ne connaît pas encore officiellement la teneur du traité : les clauses en sont gardées secrètes jusqu'au jour où auront abouti, avec un égal succès, les négociations commerciales similaires engagées par l'Allemagne avec l'Autriche-Hongrie et la Roumanie. D'officieuses indiscrétions ont cependant donné quelques indications sur la nouvelle convention russo-allemande. Le traité serait à longue échéance et aurait été conclu pour dix ans, ce à quoi le gouvernement allemand tenait beaucoup. La Russie aurait également accepté le droit minimum sur les blés, prescrit par le nouveau tarif allemand. Cette concession très importante de la Russie donnerait le meilleur espoir pour l'issue favorable des négociations avec l'Autriche et la Roumanie. Dans les cercles industriels allemands, on redouterait toutefois, paraît-il, l'établissement par la Russie, à titre de compensation, de droits à l'importation pour les produits industriels allemands. Le correspondant berlinois du *Times* écrit à ce sujet :

Il est parfaitement évident que l'Allemagne devra consentir certains sacrifices, du côté de ses importations industrielles, en reconnaissance de l'acceptation par la Russie du droit sur les blés. Les journaux spéciaux estiment que ce sont les industries de l'électricité et des produits chimiques qui seront le plus sérieusement atteintes. Mais il convient de remarquer que, depuis quatre ans, ces deux branches d'importation sont restées à peu près stationnaires.

D'autre part, s'il était exact que la Russie ait renoncé à ses projets de droits différentiels sur les importations par terre et par mer, le commerce de l'Allemagne avec la Russie en serait grandement favorisé.

Angleterre. — *Discussion du budget de la marine.* — La Chambre des Communes a discuté, le 4 août, le budget de la marine, et cette discussion a donné lieu à un échange d'observations que nos gouvernants pourraient utilement méditer. Voici le résumé de ce débat, d'après le *Times :*

M. Robertson, parlant de l'augmentation des dépenses navales, rappelle qu'en France les dépenses ont été réduites. Il appelle aussi l'attention sur les pertes que vient de faire la marine russe. Il dit que la marine anglaise dépasse en force celle des deux puissances réunies et demande si l'Amirauté prévoit une réduction de dépenses.

Sir Charles Dilke dit que l'Angleterre ne doit procéder qu'avec une extrême circonspection à toute réduction du budget de la marine. Nous avons à prendre en considération, dit-il, l'augmentation des forces américaines et allemandes. Celle de la flotte allemande a été, de plus, l'occasion de paroles qui doivent nous rendre prudents. Il est impossible à la France et à l'Angleterre de proposer une réduction des armements quant à présent ; mais, après le rétablissement de la paix, elles pourraient prendre utilement conseil l'une de l'autre.

M. Prettyman, secrétaire parlementaire pour l'Amirauté, répète que l'Angleterre s'en tient au principe des deux puissances. Les facteurs mentionnés par M. Robertson, ne seront pas perdus de vue, mais il ne peut en dire davantage à ce sujet.

On commencera cette année la construction de deux cuirassés, le *Lord-Nelson* et l'*Agamemnon*, d'un déplacement de 16.500 tonnes, armés de 4 pièces de 12 pouces, de 10 pièces de 9 pouces 2 et filant 18 nœuds. Quatre croiseurs de 14.600 tonnes avec 4 canons de 9 pouces 2, 10 de 7 pouces 5 et filant 23 nœuds seront également mis en chantier.

A la suite de cet échange d'explications, la Chambre des Communes a naturellement voté, dans leur intégrité, les crédits demandés pour les constructions maritimes.

Espagne. — *Négociations franco-espagnoles.* — Les négocations entre la France et l'Espagne à propos de la question du Maroc se poursuivent, à Saint-Sébastien, avec une laborieuse persévérance, et ne semblent pas encore prêtes d'aboutir à l'accord souhaité des deux côtés des Pyrénées.

II. — ASIE.

Chine. — *L'assassinat des missionnaires belges.* — Le ministre de France à Pékin, en sa qualité de protecteur des missions catholiques, a conféré avec l'administration chinoise des Affaires étrangères au sujet du meurtre de l'évêque belge Verhaeghen et de son frère, et au sujet de l'enlèvement du Père Robbarecht.

Le vice-roi du Hou-pé a donné un délai de dix jours aux fonctionnaires de Tsi-nan-fou pour arrêter les assassins. Il a offert 500 taëls pour la capture de chaque coupable; si ceux-ci échappent, les fonctionnaires seront châtiés.

Thibet. — *L'arrivée de l'expédition anglaise à Lhassa.* — De Nagartsé, les troupes du colonel Younghusband ont poursuivi leur marche en avant, sans rencontrer de nouvelle opposition, sans même tirer un seul coup de fusil. Seul, un triste accident marqua cette dernière étape. Le major Bretherton, qui dirigeait avec une grande habileté le service des ravitaillements et des transports, se noya à Chag-sam au passage du Sang-po.

Le 1er août, Lhassa était en vue, avec ses monastères et ses jardins mystérieux. Le 3 août, l'expédition y entrait, et le colonel Younghusband établissait son camp en face du Pota-la, la montagne sacrée de

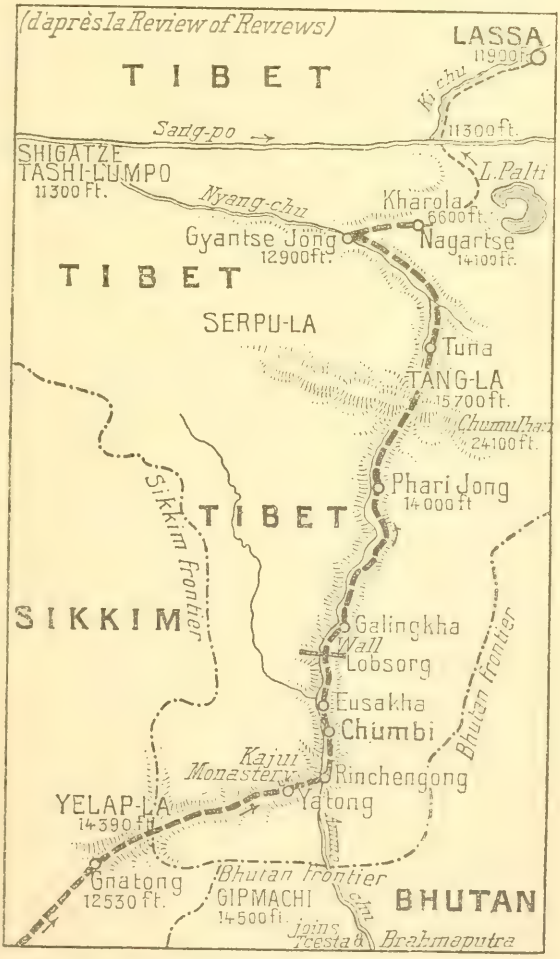

La Marche sur Lhassa. — Les hauteurs sont marquées en pieds anglais. Le pied anglais égale 30 cent. 5.

Bouddha, asile inviolable du Dalaï-Lama et de ses innombrables moines.

Une population très nombreuse, mais absolument pacifique, se pressait dans les rues de Lhassa pour contempler les envahisseurs. Les quatre à cinq mille soldats thibétains, qui composaient la garnison de la ville, s'étaient retirés vers le Nord, pendant la nuit qui précéda l'entrée des Anglais. Le Dalaï-Lama, lui aussi, avait disparu à l'arrivée de l'ennemi. Il s'est, paraît-il, retiré dans un monastère, éloigné d'une trentaine de kilomètres, et il aurait déclaré vouloir y demeurer trois ans dans l'isolement le plus absolu.

En l'absence du Dalaï-Lama, les fonctionnaires de Lhassa sont très hésitants. Ils ont d'abord cherché à fermer les marchés, mais le représentant du Népaul, qui accompagne la colonne anglaise et est pour elle un élément important d'autorité, a protesté vivement et fait lever cet ordre. L'amban chinois, représentant de la Chine, puissance suzeraine du Thibet, a fait parvenir à la colonne britannique une quantité considérable de vivres et aussi un copieux approvisionnement de bois à brûler.

Telles sont les circonstances dans lesquelles Lhassa vient d'être occupée. Elles font honneur, dit le *Temps*, encore plus à la légendaire bonne chance des expéditions britanniques qu'à leur non moins célèbre endurance. Mais ce n'est pas tout que d'avoir pris une cité vierge. Il faut régulariser la situation. Les Thibétains se laissent battre, mais ne veulent pas traiter. La seule issue logique serait donc l'occupation.

De leur côté, les Anglais veulent bien triompher, mais non point conquérir. Ils ne demandent au Dalaï-Lama que de reconnaître son humiliation. Et celui-ci veut bien la subir, mais non la signer. Il faudrait beaucoup de temps pour dénouer toute cette affaire. Et le temps est précisément ce qui manque le plus.

Corée. — *La situation en Corée.* — Le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* vient de publier la très intéressante lettre suivante qu'il a reçue de son correspondant particulier de Séoul :

Séoul, 29 avril 1904.

Tranquillement, avec la belle assurance souriante de gens qui, ayant acquis un domaine de grosse valeur, procèdent à leur installation et prennent des mesures pour recueillir sans retard le plein rapport de leur nouveau bien, les Japonais commencent à réaliser les projets qu'ils comptent exécuter en Corée, sans paraître se préoccuper ni de la guerre actuelle, ni de ses conséquences possibles, ni des intérêts des puissances qui ont des traités avec le gouvernement coréen, non plus davantage que du gouvernement coréen lui-même. Avec une lenteur méthodique, leurs innombrables transports, qu'ils ne font même plus escorter par des bâtiments de guerre, déversent dans nos ports soldats, chevaux, artillerie, munitions, approvisionnements, matériel de voies ferrées. Le tout, sans hâte et en ordre impeccable, est dirigé, caserné, installé à l'intérieur sur les points fixés d'avance. Qui donc les gênerait ou se mêlerait de contrecarrer leurs

projets? — « Les Russes?... Qu'est-ce que cela? — Ah oui! — Il y a beau « temps qu'ils ne sont plus à craindre! — Les Anglais, les Améri- « cains?... Mais voyez-les donc nous contempler avec amour, se tournant « béatement les pouces! C'est leur fer, leur acier, leurs rails, leurs loco- « motives, leur bœuf salé, leurs croiseurs, leurs obus et leurs cuirassés « que nous utilisons! — Les Français?... Peuh! la France...! — Quant « aux autres, nous nous asseyons dessus!... »

Les voici qui déploient pour commencer une activité fébrile à la construction des lignes ferrées Séoul-Fusan et Séoul-Eui-tjyou. Sur la première ligne, ils sont chez eux, puisque la concession leur en a été accordée depuis plusieurs années. La seconde, après avoir été concédée à la Compagnie française de Fives-Lille, a été abandonnée par cette société et reprise par le gouvernement coréen qui s'était engagé à n'y employer que des ingénieurs et du matériel français. Retardés pendant deux ans par la pénurie financière du Trésor, les travaux avaient repris l'année dernière avec activité et la ligne, sur 25 kilomètres environ dans la direction de Song-to, était prête à recevoir le matériel que l'un des chefs de service, français, était parti chercher en Europe au début du dernier hiver. — Arrive la guerre, puis le « traité d'alliance coréo-japonais » : « Nous allons « vous débarrasser du souci de cette ligne, dit le ministre du Japon au « gouvernement coréen, laissez-nous faire; ce sera tout bénéfice pour « vous. » Et sans plus tarder, deux bataillons des chemins de fer, assistés d'une nuée de coulis et de manœuvres japonais et indigènes, s'emparent de la ligne qu'ils complètent de façon à l'achever, dans six mois, dit-on, jusqu'à Song-to. Les ingénieurs français protestent naturellement et notre distingué représentant les appuie de toutes ses forces : — « C'est la guerre, répond le ministre du Mikado; les droits de vos « mandants seront réglés plus tard, l'intérêt stratégique exige que nos « troupes exécutent ces travaux dans le plus bref délai. »

Il y a à Séoul bon nombre de casernes et une école militaire qui, toutes, étaient occupées jusqu'en ces derniers temps par la troupe coréenne. Le passage par la capitale des fractions de l'armée japonaise et de ses convois montant au Nord et le séjour à Séoul même d'une garnison japonaise de 2.500 hommes sur pied de guerre ont amené le gouvernement japonais à faire évacuer par l'autorité militaire coréenne la plupart de ces établissements qui servent actuellement de magasins, de gîtes d'étape, ou de casernement aux troupes du Mikado. Pour faire de la place, on a expédié un peu partout en province, dans le Sud principalement, environ 3.000 hommes de troupes coréennes. On se débarrasse ainsi à peu de frais d'un élément qui pourrait à un moment donné gêner les envahisseurs et on se procure en même temps les locaux nécessaires au logement des troupes.

J'ai déjà raconté antérieurement que les Japonais, dès le 10 février, ont pris possession des lignes télégraphiques appartenant au gouvernement coréen. Là également, on a invité le directeur européen du service à rester chez lui, en attendant des jours meilleurs.

Les étrangers de diverses nationalités engagés au service du gouvernement coréen concluent invariablement avec ce gouvernement des contrats d'engagement à clauses et à durée variables, selon leurs attributions. Or les contrats de plusieurs de ces fonctionnaires étrangers vont expirer d'ici quelques mois et déjà le ministre du Japon a spécifié que leur renouvellement était subordonné aux instructions qu'il recevrait de Tokyo. C'est la porte ouverte à l'arbitraire ou à l'injustice. Malheur à ceux dont les emplois seront nécessaires à l'œuvre de japonisation; malheur aux

Français notamment que l'on supporte avec une impatience non dissimulée, et ils sont nombreux ici !

Et c'est encore la presse coréenne, bien anodine cependant, que l'on bâillonne; supprimant pour un temps tel organe qui ne manifestait pas un enthousiasme exagéré pour l'occupation japonaise, imposant à d'autres une ligne de conduite haineuse et tendancieuse envers les étrangers, interdisant à tous de reproduire les nouvelles de la guerre, autres que celles visées par la censure japonaise.

Nombreux sont les indices de cette nouvelle politique d'accaparement. J'en omets à dessein quelques-uns dont je parlerai plus tard quand le moment sera venu.

Pendant ce temps, le gouvernement coréen continue la comédie ennuyeuse et banale de ses fantoches incapables et inutiles, changeant respectivement de place plusieurs fois par semaine, démissionnant ou se cachant un jour, pour réapparaître sans motifs le lendemain, allant implorer, dans les légations neutres, des conseils et des avis qu'ils se gardent bien de suivre et finissant par accorder platement tout ce que les maîtres du jour ne se donnent même pas la peine de leur demander.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'arrivée des croiseurs français ; l'organisation de la police.* — Les croiseurs français *Kléber* et *Galilée* sont arrivés, le 30 juillet, à Tanger, et la présence de ces deux navires a produit une excellente impression sur toute la population.

Un nouveau pas vient d'être fait pour la constitution des forces de police à Tanger. Le sultan a demandé qu'un capitaine français et trois sous-officiers algériens fussent affectés à l'organisation des troupes de Tanger, dont l'artillerie est déjà confiée au lieutenant Sédira.

C'est le sultan qui a désigné lui-même le capitaine Fournier pour cette mission.

Algérie. — *Inauguration de la nouvelle Médersa d'Alger.* — Le gouverneur général vient de décider que l'inauguration officielle de la nouvelle Médersa d'Alger aura lieu entre le 15 et le 20 octobre prochain.

La nouvelle Médersa est un très beau monument surmonté de coupoles élégantes et dont les formes gracieuses se détachent, sur le fond de la Casbah, au-dessus du lycée d'Alger. Sur la façade, au-dessus de la porte d'entrée, on lit en caractères coufiques le nom de l'établissement : Médersa-et-Tsalibia.

La Médersa, qui est contiguë à la mosquée de Sidi Abderrahmane-et-Tsalibi, a reçu, en effet, le nom de ce personnage qui fut un des savants les plus connus de l'Islam, et qui est considéré par les indigènes comme le patron de la ville d'Alger.

L'édification de ce monument a produit la plus heureuse impression sur la population musulmane, à qui elle a montré, sous une

forme tangible, la façon dont le gouvernement de la France sait donner satisfaction aux aspirations intellectuelles et morales de ses sujets indigènes.

Guinée française. — *Organisation du territoire de Lobé.* — Le territoire de Lobé, dans le Fouta-Djallon, qui, pendant longtemps, avait constitué une espèce de protectorat particulier, gouverné par le chef Alfa Yaya, a été divisé en un certain nombre de cercles et organisé d'une façon régulière au point de vue administratif. L'influence et les pouvoirs d'Alfa Yaya et de sa famille se trouvent par là même restreints dans une assez grande proportion.

Territoire du Chari. — *La situation au Chari.* — Le *Temps* a reçu de Fort-Possel, le 3 août, l'intéressante correspondance suivante :

La situation laisse quelque peu à désirer sur la route d'étapes entre Fort-Possel et Fort-Crampel, à cause des difficultés de portage des charges nécessitées par l'occupation militaire du territoire du Chari. Il s'y trouve actuellement cinq compagnies de tirailleurs avec leurs charges au complet, un escadron de spahis, une batterie mixte d'artillerie et une direction de l'artillerie pour les travaux publics, une flottille commandée par un enseigne de vaisseau, un état-major composé de cinq ou six personnes, des officiers hors cadres, et un bureau des finances à Fort-Archambault. Ajoutez à cela, dans la région civile proprement dite, 12 Européens, 50 employés noirs, 300 gardes civils.

Il faut ravitailler tout ce personnel en vivres, vêtements, munitions, médicaments, boissons : soit 250 tonnes. Les besoins de la Société de commerce exigent la montée de 60 tonnes. Il descend 50 tonnes environ d'ivoire et de caoutchouc. C'est donc 360.000 kilogrammes qui doivent être portés à dos d'homme, par charges de 30 kilos. A la guerre, dit-on, c'est toujours les mêmes qui se font tuer : sur une aire de 40 kilomètres carrés, de chaque côté de la route d'étapes, vers le Chari, c'est toujours les mêmes noirs qui font la corvée des charges. La population est de 130.000 habitants, parmi lesquels, en défalquant les vieillards, les femmes, les chefs et leurs protégés, on trouve à peine 12.000 hommes disponibles. Il y a dix étapes. Une seule étape, accomplie par un noir, peut représenter pour lui 60 kilomètres depuis le point où il a été recruté, et 60 kilomètres pour revenir à son point de départ, soit six jours de route pour un seul jour de travail effectif. A ce travail, la population s'épuise. Elle a voulu fuir pour échapper au portage. Pour l'en empêcher on a dû créer, autour de l'aire dont je viens de parler, 35 postes de garde pavillons qui s'opposent aux migrations. Il est résulté de cet état de choses une irritation des indigènes et des répressions nécessaires. Mais il devient de plus en plus évident qu'il faut trouver quelque chose pour remplacer le portage à dos d'homme ou renoncer à la voie Fort-Possel-Fort-Crampel pour ravitailler le Chari.

Etat Indépendant du Congo. — *Décret instituant une commission d'enquête.* — Le *Bulletin officiel* de l'Etat Indépendant du Congo vient de publier le texte du décret instituant une commission d'enquête au Congo. Voici l'exposé des motifs placés en tête de ce document :

Considérant qu'il est allégué que, en certaines parties du territoire, des

actes de mauvais traitement seraient commis à l'égard des indigènes, soit par des particuliers, soit par des agents de l'Etat ;

Qu'il importe qu'une enquête complète et impartiale soit faite sur les faits signalés. Suivent les désignations des noms et qualités des trois membres nommés pour procéder à cette enquête, conformément aux instructions du secrétaire d'Etat : MM. Edmond Janssens, avocat général à la Cour de cassation : baron Nisco, président du tribunal d'appel de Boma ; docteur Ed. de Schumacker, conseiller d'Etat et chef du département de la justice du canton de Lucerne.)

L'article 3 détermine les pouvoirs des commissaires et l'objet de leur mission :

Il est conféré par la présente disposition aux membres de la commission, agissant collectivement ou individuellement, les pouvoirs attribués par la loi aux officiers du ministère public, à l'effet d'entendre tous témoignages utiles à la manifestation de la vérité, dresser tous procès-verbaux des dépositions et saisir, le cas échéant, les tribunaux des faits délictueux qui seraient relevés par l'enquête. La commission prendra, conformément aux lois, les mesures qu'elle jugera nécessaires pour que les témoignages se produisent en toute liberté et déférera aux tribunaux tout acte ou tentative de subornation de témoin ou toute atteinte à leur personne ou à leurs biens dont les témoins seraient l'objet de la part de ceux contre lesquels ils auraient déposé. Elle pourra requérir la production de tous documents administratifs ou judiciaires se rapportant à l'objet de sa mission et qu'elle jugerait utile à ses investigations.

Enfin l'article 5 stipule que rapport sera fait de ces opérations au secrétaire d'Etat « en signalant éventuellement les améliorations utiles et en formulant, au cas où l'enquête aurait signalé des abus, les propositions sur les moyens d'y mettre fin, en vue du bon gouvernement des territoires et du bien-être de leurs habitants ».

IV. — AMÉRIQUE.

Terre-Neuve. — *Une correspondance de M. Robert de Caix.* — Notre ami et collaborateur Robert de Caix, qui accomplit en ce moment une importante mission dans l'Amérique du Nord, a adressé de Saint-Jean de Terre-Neuve au *Journal des Débats* une très intéressante correspondance dont nous reproduisons la conclusion. Après avoir décrit la ville même et avoir fait un exposé aussi précis que documenté des pêcheries de morue, de hareng, de phoque qui font la richesse de Terre-Neuve, M. Robert de Caix continue ainsi :

Certes, Terre-Neuve veut plus que jamais prospérer grâce à ses pêcheries qui ont « plus de valeur que les mines du Pérou », selon le mot du chancelier Bacon. Mais la caractéristique de cette période, c'est que les

Terre-Neuviens se tournent maintenant avec intérêt vers la terre elle-même, qui semblait jusqu'ici trop ingrate pour avoir d'autre valeur que celle de permettre à des hommes de demeurer à côté des eaux les plus poissonneuses du monde. Ces dernières années, on a construit 1.027 kilomètres de chemins de fer qui ont fait naître de nouvelles industries, celle du bois, par exemple, et qui ont fait surgir une foule d'espérances minières : à l'heure actuelle, les boutiques les mieux approvisionnées de Saint-Jean sont peut-être celles qui fournissent l'attirail nécessaire aux prospecteurs. Sans doute, il y a encore là plus d'espérances que de réalité. L'île n'a encore que cinq à six mines en exploitation, excellentes à vrai dire. L'une d'elles, celle de Belle-Isle, dans la baie Conception, près de Saint-Jean, a vendu l'an dernier, surtout aux forges et fonderies établies sur les charbonnages de l'île du Cap-Breton, 692.000 tonnes de minerai contre 138.000 en 1899. Une autre, celle de Tilt Cove, dans la baie Notre-Dame, a exporté 72.000 tonnes de minerai de cuivre. On commence à exporter de l'ardoise et du marbre. Le bois et les mines ajoutent environ 2 millions de dollars aux 7.807.000 dollars de ventes que les pêcheries ont permis à Terre-Neuve de faire à l'étranger.

Toutes les ressources du pays augmentent et ce progrès explique la vie de cette petite capitale de 30.000 habitants, qui concentre les affaires d'une île dont la population ne compte en tout que 220.000 individus, mais a devant elle à exploiter une superficie plus grande que celle de l'Islande et des côtes bien autrement développées. Les signes de prospérité abondent. Le budget terre-neuvien, jusqu'ici en déficit, est maintenant en équilibre et sera en excédent à la fin de l'exercice courant. En 1903, il a été de 2.328.000 dollars, tant aux dépenses qu'aux recettes, fournies presque entièrement par les douanes. On commence à dégrever certains articles de grande consommation. Le pays supporte sans gêne une dette de 20 millions de dollars, placée pour les dix-huit vingtièmes en Angleterre et qui a servi, jusqu'à concurrence de 13 millions, à permettre la construction du chemin de fer. Nous aurons à revenir sur ce dernier après avoir traversé l'île. Disons cependant, sans plus tarder, que destiné, d'après les pessimistes, à ruiner Terre-Neuve, le chemin de fer a, au contraire, contribué pour beaucoup à une prospérité dont on peut voir un autre signe dans ce fait qu'il se dessine maintenant un mouvement de « retournants » vers ce pays qui ne pouvait retenir l'excédent de sa population, malgré la disproportion de son étendue au petit nombre d'hommes qu'il nourrit.

La colonie est donc, en ce moment, en pleine poussée de croissance et de confiance en soi. Il n'est plus question d'absorption dans la confédération canadienne : cette idée a disparu avec les déficits du budget colonial. Terre-Neuve ne songe qu'à poursuivre individuellement ses destinées nationales qu'elle juge avec l'optique spécial des crises d'optimisme. A aucun moment des entraves ne seraient plus contraires à son humeur, à aucun moment donc la solution de la question du *French Shore* ne pouvait venir plus à propos. Il est vrai qu'à en croire le ton de certains journaux de Saint-Jean, la solution arrêtée serait très impopulaire dans la colonie. Il ne faut pas être dupe d'un mécontentement qui se manifeste à l'approche d'une période électorale et qui, selon le jargon politique d'outre-mer, doit être une des « planches » de la « plate-forme » de l'opposition. Le sentiment vrai du pays semble être une satisfaction calme qui aurait été plus grande si nous n'avions rien gardé de nos droits sur le *French Shore*, mais qui est sensible néanmoins. En tout cas, sauf dans les propos de politiciens professionnels du mécontentement, l'accord du 8 avril n'excite en aucune façon les nerfs des Terre-Neuviens. Nous

aurons à y revenir, mais il fallait d'abord résumer la situation actuelle de Terre-Neuve.

ROBERT DE CAIX.

Haïti. — *Agitation contre les étrangers.* — On mande de New-York au *Daily Chronicle* que de graves nouvelles, interprétées par quelques-uns comme indiquant le début d'un soulèvement contre les étrangers à Haïti, sont arrivées à New-York.

A Port-au-Prince, les soldats se livrent à des désordres. Ils ont empêché plusieurs commerçants étrangers d'ouvrir leurs boutiques; ils ont brisé les devantures de plusieurs magasins et en ont pillé quelques-uns. Ils ont lancé des pierres sur un groupe d'Américains; plusieurs de ceux-ci ont été grièvement blessés.

Les blancs se réfugient dans les différentes légations.

Les autorités haïtiennes se montrent sympathiques aux émeutiers et prennent une attitude insolente à l'égard des diplomates étrangers qui leur ont adressé des protestations.

Le gouvernement des Etats-Unis a demandé télégraphiquement à son ministre à Port-au-Prince s'il croyait nécessaire d'envoyer de nouveaux navires de guerre.

Le ministre a répondu qu'il avait déclaré au président de la République d'Haïti qu'il serait rendu responsable de tous les attentats commis, mais que cette déclaration n'avait produit aucun effet sur le Président, qui semble aussi xénophobe que le dernier des indigènes.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production du fer dans le monde. — La maison James Watson et C^, de Glasgow, vient de publier une statistique de la production mondiale du fer brut en 1903. Les chiffres suivants sont empruntés à cet intéressant document.

De 39.94 millions de tonnes en 1901, cette production s'est élevée à 43,48 millions en 1802 et à 45,97 millions de tonnes en 1903. L'accroissement est de 5,7 % par rapport à l'année 1902 et de 15,1 % par rapport à 1901.

Les Etats-Unis figurent au premier rang avec une production de 18,01 millions de tonnes contre 17,82 millions en 1902 et 15,80 millions en 1901.

Vient ensuite l'Allemagne, qui, en 1903, a détrôné la Grande-Bretagne, avec 10,09 millions de tonnes, contre 8,4 millions en 1902 et 7,79 millions en 1901. L'Allemagne a progressé de 20 % comparativement à 1902 et de 29,5 % comparativement à 1901.

La Grande-Bretagne figure au troisième rang avec 8,81 millions de tonnes, contre 8,52 millions en 1902 et 7,85 millions en 1901 : son avance est de 3,4 % par rapport à l'année précédente et de 12,0 % par rapport à 1901.

La production française : 2,83 millions de tonnes en 1903, est supérieure de 400.241 tonnes ou de 16,5 % à celle de 1902 et de 427.428 tonnes ou 17,8 % à la production de 1901. La Belgique a produit en 1903 : 1,30 millions de tonnes, soit une avance de 196.301 tonnes sur 1902 et de 533.701 tonnes sur 1901, et l'Espagne 380.284 tonnes.

La production a reculé en Russie : 2,40 millions de tonnes 118.404 tonnes de moins qu'en 1902 et 382.065 tonnes de moins qu'en 1901 ; en Autriche-Hongrie : 1,32 millions de tonnes (perte de 108.814 et de 82.165 sur les deux années antérieures) et en Suède : 489.700 tonnes (recul de 34.300 tonnes et de 23.600 tonnes.

La production mondiale du café. — Voici quelle a été, d'après l'*Office de statistique universelle d'Anvers*, la production mondiale du café au cours des années ci-dessous indiquées :

Années	Tonnes	Années	Tonnes
1855-56	318.060	1885-86	578.520
1860-61	375.900	1890-91	557.820
1865-66	339.060	1895-96	621.300
1870-71	432.660	1900-01	897.960
1875-76	455.940	1901-02	1.140.240
1880-81	591.960	1902-03	1.071.100

Cette production se répartit ainsi qu'il suit :

Années	Brésil	Amérique centrale	Asie	Afrique
1855-56...	170.460	29.220	116.640	1.380
1860-61...	214.080	36.160	123.360	1.740
1865-66...	145.980	46.620	144.420	1.980
1870-71...	227.760	61.020	140.760	3.060
1875-76...	217.260	84.900	149.940	3.780
1880-81...	220.800	129.600	116.220	5.340
1885-86...	334.400	137.580	888.560	7.980
1890-91...	331.560	168.060	50.160	6.840
1895-96...	359.640	182.040	66.480	14.640
1900-01...	670.680	169.920	46.080	11.280
1901-02...	921.480	169.380	38.820	10.500
1902-03...	803.160	193.080	54.240	10.620

II. — EUROPE.

Angleterre. — *Le mouvement d'émigration.* — Les statistiques qui viennent d'être publiées pour 1903 démontrent que les Etats-Unis absorbent beaucoup plus de la moitié de l'émigration alors que la Grande-Bretagne possède des colonies de peuplement de premier ordre, telle l'Afrique australe qui renferme assez de ressources naturelles de toute espèce pour pouvoir nourrir une population très considérable.

Voici vers quels pays se sont dirigés les émigrants :

Etats-Unis	58 %
Canada	22 »
Afrique du Sud	13 »
Australie	3 »
Inde	1,3 »
Autres colonies	1,6 »

Cette émigration est loin d'être compensée par un courant d'immigration vers la Grande-Bretagne. On compte en effet dix fois plus d'émigrants que d'immigrants, et ces derniers sont pour la plupart des Russes ou des juifs polonais ayant peu de capacités et aucun moyen d'existence, de sorte qu'ils tombent vite à la charge des municipalités pour lesquelles ils constituent un lourd fardeau.

Les habitants de la Grande-Bretagne qui ne trouvent point chez eux le moyen de subvenir à leur existence se dirigent naturellement vers les Etats-Unis où les attire la similitude de langue, de race, de climat et d'habitudes. La loi anglaise pourra lutter en partie contre cette tendance en offrant des avantages exceptionnels à ceux des émigrants qui se dirigeront vers les colonies britanniques, mais tant que les Etats-Unis ne compteront pas autant d'habitants qu'ils en peuvent nourrir, aussi longtemps surtout que les salaires y seront plus élevés que dans presque tous les autres pays, l'émigration s'y dirigera plutôt que d'aller partout ailleurs.

Malte. — *Mouvement de la navigation en* 1903. — Le mouvement de la navigation qui, à l'entrée, se traduisait, en 1902, par 2.507 vapeurs jaugeant 3.716.931 tonneaux et 1.355 navires à voiles jaugeant 70.749 tonneaux, est descendu, en 1903, à 2.248 vapeurs jaugeant 3.144.015 tonneaux et 1.223 navires à voiles jaugeant 64.222 tonneaux, ce qui donne une diminution totale, à l'arrivée, pendant 1903, sur l'exercice précédent, de 391 navires et 579.443.

Le pavillon anglais tient le premier rang avec 1.147 navires à vapeur. Viennent ensuite l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie et la France.

333 bâtiments de guerre dont 308 anglais, et 22 yachts à vapeur dont 18 anglais et 2 français sont entrés, en 1903, dans le port de Malte.

La diminution de navires à voiles, ci-dessus mentionnée, s'explique par le développement tous les jours plus grand des lignes de bateaux à vapeur qui mettent en communications régulières cette île avec la Tunisie, la Tripolitaine, l'Italie.

Quant à la diminution fort considérable du nombre des vapeurs entrés dans ce port en 1903, les négociants maltais l'attribuent à deux causes : la concurrence du port d'Alger et les modifications qu'a subies la construction des navires.

Aussi, pour 20 navires à vapeur qui relâchent à Malte pour y prendre du charbon et des provisions, y en a-t-il 40 qui passent en vue de l'île ou à une distance peu considérable sans s'y arrêter.

L'importation des charbons a nécessairement suivi le mouvement de baisse de la navigation. Elle n'a été, en 1903, que de 377.230 tonnes, alors qu'en 1902 elle avait atteint 507.425 tonnes. Une grande partie de la population de Malte tirant ses moyens d'existence du mouvement des ports et de ce qui s'y rattache, on conçoit aisément combien un notable ralentissement dans ce mouvement a dû entraîner de pénibles conséquences.

III. — ASIE.

Annam. — *Les principales exportations en* 1903. — Le directeur de l'agence de Tourane de la Banque de l'Indo-Chine fournit les intéressants renseignements suivants concernant les exportations de l'Annam en 1903.

La cannelle est le principal et le plus précieux produit de l'Annam. Les sorties, croissantes d'année en année, ont atteint, pour 1903, 368 tonnes dont 313 ont été dirigées sur Hongkonk et 56 sur les pays de l'Indo-Chine autres que l'Annam. Ces 368 tonnes atteignent une valeur de trois millions et demi de francs, d'après le prix de base de la Douane.

L'exportation des sucres a atteint 9.700 tonnes, dont 6.900 tonnes de sucres blancs, vers les pays de l'Indo-Chine autres que l'Annam ;

2.000 tonnes de sucres bruns vers Hongkong et 1.056 tonnes seulement, dont 800 de sucres bruns, vers la France.

L'Annam a encore exporté, en 1903, vers Hongkong : 32.000 tonnes de sel, 2.205 tonnes de cunao, 1.634 tonnes de rotins, 992 tonnes de légumes secs, 8 tonnes de joncs et 279 kilos de nids d'hirondelles.

IV. — AFRIQUE.

Algérie. — *Mouvement de la navigation.* — Des chiffres que vient de publier la direction générale des douanes, il ressort que le mouvement de la navigation entre l'Algérie, d'une part, la France, les colonies françaises et les pays étrangers, d'autre part, s'est chiffré :

En 1902 par 6.787 navires et 5.191.419 tonneaux.
En 1903 par 7.281 — 5.953.159 —

En 1901, on n'avait compté que 6.668 navires et 4.846.663 tonneaux, ce qui fait ressortir une augmentation de 119 navires et 344.756 tonneaux pour 1902, et de 713 navires et 1.106.496 tonneaux pour 1903.

Le port d'Alger, notamment, prend de plus en plus d'importance. Depuis de longues années, le haut commerce de cette ville s'efforce d'en faire le principal centre de ravitaillement des navires relâcheurs dans la Méditerranée.

Ces efforts ont été couronnés d'un plein succès.

Le commerce du charbon à Alger a, en effet, suivi une progression à peu près constante de 1885 à 1900, période pendant laquelle il s'est successivement élevé de 5.000 tonnes environ en 1890 à 244.000 tonnes en 1895 et 290.000 tonnes en 1900. En même temps le trafic du charbon à Gibraltar, qui avait atteint 562.000 tonnes en 1889, s'abaissait graduellement à 450.000 tonnes en 1890, à 272.000 en 1895, pour se relever à 303.000 tonnes en 1900.

Actuellement Alger a pris sur Gibraltar un avantage qui semble lui être définitivement assuré : il a livré aux navires relâcheurs 297.000 tonnes de charbon en 1902 et 339.000 tonnes en 1903, tandis que les fournitures faites par Gibraltar s'abaissaient à 167.000 et enfin à 124.000 tonnes.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Scherdlin est nommé chef du service géologique en Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Sahara. — M. Mécamp, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la comp. des oasis sahariennes de Colomb ;

M. Guenot, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la comp. des oasis sahariennes de la Saoura.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir :

Au 1er sénégalais, M. le *chef de bat.* Delord-Laval, le *lieut.* Ramona et le *sous-lieut.* Luclen ; au 2e sénégalais, M. le *sous-lieut.* Goubault ; au 4e sénégalais, MM. le *chef de bat.* Fonssagrives, le *capit.* Demars et le *lieut.* Berger :

M. le *lieut.* Laroche est affecté au 2e sénégalais.

Chine. — M. le *capit.* Chautard est nommé rapporteur du conseil de guerre de Tien-tsin :

M. le *sous-lieut.* Coulon est désig. pour servir au 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Peri est placé à la section de télégraphie de l'Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *chef de bat.* Monziols est affecté au 1er bataill. et M. le *chef de bat.* Dupin au 3e bataill. du 11e rég. ;

M. le *capit.* Finet est nommé adjoint au command. de la défense du cap Saint-Jacques :

M. le *sous-lieut.* Rossat est placé à la 5e comp. du 1er annamites ;

M. le *lieut.* Guiard est désig. pour servir en Cochinchine :

M. le *capit.* Cuttier est affecté au 11e rég.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *lieut.-col.* Comte, le *chef de bat.* Bohin, les *capit.* Rideau, Bouvellon, Chaptal et Lavenu, les *lieut.* Le Boulanger, Jan, Pasquier et Aboulel ;

MM. le *capit.* Stauber et le *lieut.* Pecheur sont désig. pour servir au 5e tonkinois ;

MM. le *capit.* Durif et le *lieut.* Castel sont désig. pour servir au 18e rég. ;

M. le *colonel* Rion est nommé au command. de la 1re brigade ;

M. le *lieut.-col.* Pollachi est placé au 10e rég.

Sont affectés au 9e rég. :

M. le *capit.* Wœlffel, à la 3e comp., et M. le *capit.* Ollivier, à la 6e comp. ;

M. le *capit.* Benezech est placé à la 11e comp. du 10e rég.

Sont affectés au 1er tonkinois :

MM. les *capit.* Irigaray, à la 8e comp., et Heurtebize, à la suite, et M. le *lieut.* Velle, à la 10e comp.

Sont placés au 2e tonkinois :

MM. les *capit.* de Tavernier, à la 6e comp., Stieglitz, à la 9e comp., Marseille et Bonnet, à la suite ;

M. le *capit.* Dez est placé à la suite du 4e tonkinois ;

M. le *capit.* Averlant est affecté à la 2e comp. du bataill. de tirailleurs chinois ;

M. le *lieut.* Rondet est nommé chancelier du cercle de Moncay ;

M. le *lieut.* Pravaz est nommé chancelier du cercle de Hagiang.

Sont affectés :

Au 18e rég., MM. le *chef de bat.* Baudouin, les *capit.* Lapeyre et Montégu et le *lieut.* Duffaud ;

M. le *lieut.* Chapeau est placé au 9e rég.;

M. le *capit.* Danoux est affecté au 1er tonkinois;

M. le *chef de bat.* Reverony et le *lieut.* Ferrand sont placés au 2e tonkinois; M. le *lieut.* Gadin au 5e tonkinois;

M. le *lieut.* Thollon est affecté à la 12e comp. du 4e tonkinois et M. le *lieut.* Marty à la 12e comp. du 18e rég.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. le *capit.* Savy, les *lieut.* Lesol et Mourey et le *sous-lieut.* Paris;

M. le *lieut.* Clemençon est désig. pour servir à la section de télégraphie de Madagascar.

Martinique. — M. le *capit.* Malafayde est désig. pour servir au bataill. de la Martinique.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *sous-lieut.* Prodeau est désig. pour servir au bataill. de la Nouvelle-Calédonie;

M. le *lieut.* Doualin est placé hors cadres et détaché près du gouverneur.

Réunion. — M. le *sous-lieut.* Sajot est désig. pour servir au bataill. de la Réunion.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *colonel* Sornein est nommé direct. d'artill. à Saïgon.

Tonkin. — M. le *capit.* Simon est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. Mul, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est mis à la disposition de M. le gouverneur général.

Les *méd. aides-maj.* dont les noms suivent sont désig. pour servir :

Au 1er sénégalais, bataillon de la Guinée, M. Durand; au 2e sénégalais, bataillon du 1er territoire, M. Peyrot; au 2e sénégalais, bataillon du 2e territoire, M. Bouilliez; au 6e d'artill. colon. à Saint-Louis, M. Pistre; au 1er sénégalais, bataillon du fleuve, M. Bodiou ; au 6e d'artill. colon. à Kati, groupe du Soudan, M. Lailheugue.

Sont affectés :

MM. les *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Lambert, à l'hôpital de Dakar, et Torchet, à l'hôpital de Kayes.

M. David, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire;

M. Donnet, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au chemin de fer du Dahomey.

Indo-Chine. — MM. Haueur, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, Abbatucci, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Massion, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine ;

MM. Paucot, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Loste, *pharm.-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Annam. — M. Recoules, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital de Tourane.

Cambodge. — M. Wadoux, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au bataill. de tirailleurs cambodgiens à Pnom-penh.

Cochinchine. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Fortoul est nommé médecin chef de l'hôpital milit. de Saïgon.

Les *méd.-maj. de* 2e *cl.* dont les noms suivent sont désignés pour servir :

Au 11e colonial à Saïgon, M. Erdinger (Léon); au 12e colonial à Saïgon, M. Marotte; à l'hôpital milit. de Saïgon, M. Talbot; au 12e colonial, au cap Saint-Jacques, M. Cadet; à l'ambulance de That-khé, M. Laurenti.

Les *méd. aides-.-maj.* dont les noms suivent sont désignés pour servir :

Au 5e d'artill. colon. au cap Saint-Jacques, M. Lenoir; à l'hôpital milit. de Saïgon, MM. Paramananda Mariadassou, Le Gorgeu et Fistié; au poste médical de Thaï-binh, M. Sarrailhé;

M. Lefebvre, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital milit. de Saïgon.

Tonkin. — M. Perrot, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au 3e tonkinois à Bac-ninh ;

M. Poncin, *méd. aide-maj.* 2e *cl.*, est désig. pour servir au 10e colonial à Dap-lan ;

M. Garrot, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital indig. de Hanoï.

Madagascar. — M. Renaud, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé au 2e malgache à Tamatave.

Les *méd.-maj. de* 2e *cl.* dont les noms suivant sont affectés :

A l'ambulance de Fort-Dauphin, M. Legendre ; au 7e d'artill. coloniale à Tananarive, M. Battarel ; au 3e sénégalais à Ankavandra, M. Néel, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* :

M. Cœur, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — MM. Sarrat, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Butin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* Amet est nommé au command. du *Descartes* ;

M. le *capit. de frégate* Mortenol est désig. pour embarq. comme second sur le *Redoutable* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Lainé est nommé adjoint au command. de la défense mobile de Saïgon ;

MM. les *lieut. de vaiss.* Rondeleux et Roitel et l'*enseig. de vaiss.* O'Neill sont désig. pour embarquer sur le *Châteaurenault* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Martin est désig. pour embarq. comme second sur le *Styx* ;

M. l'*enseig. de vaiss.* Aubert est désig. pour embarq. sur le *Sabre* ;

M. l'*enseig. de vaiss.* Langlois est désig. pour embarq. sur le *Redoutable* ;

M. l'*enseig. de vaiss.* Chenet est désig. pour embarq. sur un torpilleur de la défense mobile de Saïgon ;

M. l'*enseig. de vaiss.* Demotes-Mainard est désig. pour embarq. sur le *Sabre* ;

M. les *mécanic. ppaux de* 1re *cl.* Millot et *de* 2e *cl.* Tahon sont désig. pour embarq. sur le *Descartes*.

Levant. — MM. les *lieut. de vaiss.* Delord et l'*enseig. de vaiss.* Blanchet sont désig. pour embarq. sur le *Vautour*.

Madagascar. — MM. les *enseig. de vaiss.* Capronnier, Fahrner, de Peytes de Montcabrier et Boistel sont désig. pour embarq. comme seconds sur des torpilleurs de Diego-Suarez.

Pacifique. — M. le *capit. de frégate* Barbin est nommé au command. de la *Meurthe* ;

M. l'*enseig. de vaiss.* Rossel est désig. pour embarq. sur la *Meurthe* ;

M. l'*aspir. de* 2e *cl.* David est désig. pour embarq. sur la *Zélée* ;

MM. les *aspir. de* 2e *cl.* Hautefeuille, Decoux, Grisel, Pavot, Ven et Blanchet sont désig. pour embarq. sur le *Protet*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 26 juillet 1904, M. Cressent (Pierre) a été nommé juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Kayes (Soudan).

Par décret en date du 31 juillet 1904, M. Beaudeu a été nommé conseiller à la Cour d'appel de la Guyane.

Par arrêté du ministre des Colonies, ont été nommés dans le personnel de l'administration centrale du ministère des Colonies :

A l'emploi de sous-directeur à 12.000 fr.

M. Maidon (Antony-Guillaume), sous-directeur à 11.000 fr.

A l'emploi de sous-directeur à 11.000 fr.

M. Doubrère (Jean-Laurent-Maurice), sous-directeur à 10.000 fr.

A l'emploi de chef de bureau de 1re *classe.*

M. Ponsinet (Nicolas-Eugène-Albert), chef de bureau de 2e classe ;

M. You (Emmanuel-André), chef de bureau de 2e classe, faisant fonctions de sous-directeur.

A l'emploi de chef de bureau de 2e classe (H. C.).

M. Demartial (François-Georges), chef de bureau de 3e classe (H. C.).

A l'emploi de chef de bureau de 3e classe.

M. Tantet (Victor), sous-chef du bureau de 1re classe.

A l'emploi de chef de bureau de 3e classe (H. C.).

M. Morel (Jean-Victor-Alfred), sous-chef de bureau de 1re classe (H. C.).

A l'emploi de chef de bureau de 1re classe (H. C.).

M. Chérouvrier (Georges-Alexis), sous-chef de bureau de 2e classe (H. C.).

A l'emploi de sous-chef de bureau de 3e classe.

M. Clinchard (Emile), rédacteur principal de 1re classe, faisant fonctions de sous-chef de bureau ;

M. Weber (Jean-Martin), rédacteur de 1re classe, faisant fonctions de sous-chef de bureau ;

M. Vignéras (Sylvain), rédacteur principal de 2e classe.

A l'emploi de sous-chef de bureau de 3e classe (H. C.).

M. Delanugue (Jules), rédacteur principal de 1re classe (H. C.).

A l'emploi de rédacteur principal de 1re classe.

Les rédacteurs principaux de 2e classe :

MM. Fournier (Arthur-Marcel-Ambroise) ; Wolf (Adolphe-Maurice).

A l'emploi de rédacteur principal de 2e classe.

Les rédacteurs de 1re classe :

MM. Moulin (François-Maurice) ; Peretti (Jules-César-Napoléon).

A l'emploi de rédacteur de 1re classe.

Les rédacteurs de 2e classe :

MM. Laurent (Alexandre-Louis) ; Devau (Auguste) ; Beauregard (Victor-Camille-Charlemagne) ; Laisant (Auguste-Charles-Alcime).

A l'emploi de rédacteur de 2e classe.

M. Lemé (René-Léon), rédacteur de 3e classe.

A l'emploi de rédacteur de 3e classe.

Les rédacteurs de 4e classe :

MM. Régismanset (Charles-Paul) ; Féris (Léon-Marius-Joseph ; Perréard (Louis-André) ; Armand (Régis-Henri).

A l'emploi de rédacteur de 4e classe.

Les rédacteurs de 5e classe :

MM. Cachelot (Auguste-Lionel-Joseph) ; Picq (Gaston-Emile-Emmanuel) ; Budin (Gaston-Alexandre) ; Geffriaud (Edouard-Henri-Hilaire-Stanislas) ; Cottret (Pierre-Dominique) ; Heidt (Georges-Victor).

A l'emploi de commis expéditionnaire principal de 2e classe.

Les commis expéditionnaires de 1re classe :

MM. Vacossin (Achille-Henri-Adolphe) ; Sommervogel (Marie Joseph-Franck-Carlos).

A l'emploi de commis expéditionnaire de 1re classe.

Les commis expéditionnaires de 2e classe :

MM. Antony (Lucien-Alfred-Etienne-Albert) ; Séguin (Eugène).

A l'emploi de commis expéditionnaire de 2e classe.

M. Saint-Jean (Pierre), commis expéditionnaire de 3e classe.

A l'emploi de commis expéditionnaire de 3e classe.

Les commis expéditionnaires de 4e classe :

MM. Andanson (Eugène-François-Napoléon) ; Keck (Lucien-Joseph).

A l'emploi de commis expéditionnaire de 4e classe.

Les commis expéditionnaires de 5e classe :

MM. Barthélemy (Eugène-Marcellin) ; Charvein (Camille).

A l'emploi d'agent comptable à 4.500 fr.

M. Chambeurlant (Joseph-Armand), agent comptable à 4.000 fr.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte-rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Carte du Maroc, au 1.000.000e, par M. René de Flotte de Roquevaire : 2 feuilles, notice et index bibliographique. — Henri Barrère, 1904.

La seconde édition de la carte du Maroc, que vient de publier M. de Flotte de Roquevaire, mérite une mention toute spéciale, à la fois par l'intérêt actuel que présente la région décrite, et par le soin scrupuleux avec lequel ont été réunis, contrôlés et mis en œuvre tous les documents qui ont servi à son établissement. Dans sa première carte du Maroc, datant de 1897 et couronnée par la Société de Géographie, l'auteur, tout jeune encore, avait fait preuve de qualités rares chez un géographe. Ces qualités se développent et s'affirment dans l'édition actuelle; les itinéraires des voyageurs qui, depuis quelques années, se sont attaqués au Maroc inconnu (de Foucauld, Larras, de Segonzac, etc.) ont été relevés, rapprochés les uns des autres, discutés. M. de Flotte n'a pas la prétention de nous donner une carte complète du Maroc : il prend bien soin, au contraire, de nous dire que, pour une partie très importante de ce mystérieux pays, on en est réduit aux conjectures, et de nous indiquer à quelle partie doivent s'attacher les futurs explorateurs. Il n'a pas hésité d'ailleurs à aller lui-même étudier sur place certaines parties du Maroc et il s'apprête à continuer son œuvre, dans la mission scientifique qui s'organise en ce moment même à Tanger, sous les auspices du Comité du Maroc. Signalons, en terminant, le soin tout particulier avec lequel a été fait le tirage de cette carte, un procédé nouveau de description des parties montagneuses, et d'une manière générale, la netteté de la gravure et des caractères d'impression.

J. Franconie.

Le Maroc d'aujourd'hui, par Eugène Aubin. — Un fort vol. in-18 jésus, de 500 pages, avec trois cartes en couleur hors texte. Armand Colin et Cie, éditeurs. Paris, 1904.

L'auteur qui a déjà publié un ouvrage sur *Les Anglais aux Indes et en Egypte* s'est donné pour tâche d'étudier le Maroc.

M. E. Aubin, après avoir parcouru les régions méridionales de ce pays, a vécu à Fez pendant six mois et a été témoin des perturbations causées par l'agitatation de Bou-Hamara. Il nous décrit les différentes phases de cette agitation, trace un portrait du jeune sultan Abd-el-Aziz et expose l'organisation et le fonctionnement de l'administration en même temps qu'il donne des détails sur l'état de la civilisation maure.

C'est le tableau complet d'un Empire resté jusqu'à ce jour fermé à tout contact avec l'Europe et que les circonstances viennent d'ouvrir à l'activité française.

Dix ans à travers l'Islam, 1834-1844, par Léon Roches, interprète en chef de l'armée d'Afrique, ancien secrétaire intime de l'émir Abd-el-Kader, ministre plénipotentiaire. — Nouvelle édition en un volume in-8° écu, avec préface et épilogue par E. Carraby. Perrin et Cie, éditeurs, Paris.

On aurait peine à imaginer une plus singulière et plus attachante figure que celle de ce Léon Roches dont M. Carraby vient de rééditer les *Souvenirs*. Tour à tour secrétaire intime d'Abd-el-Kader, ami et collaborateur

de Bugeaud, étudiant en théologie musulmane à Kairouan et au Caire, pèlerin à la Mecque, où il remplit une très importante mission diplomatique, novice au Gesù de Rome, puis, de nouveau, assistant de Bugeaud sur les champs de bataille algériens, à chaque page de son livre, Léon Roches nous apparaît comme le digne héritier de ces héroïques chercheurs d'aventures qui, dès le début de notre histoire, ont employé toutes les ressources de leur intelligence et de leur courage à travailler pour la grandeur et la gloire de la France.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Principes de colonisation et de législation coloniale, par Arthur Girault. — 2 vol. in-18 de 750 p., L. Larose, Paris, 1904.

La Réforme dans la politique économique de l'Angleterre, par Georges Wettstein. — Une brochure in-18 de 80 p., Guillaumin et Cie, Paris, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*août*). Augustin Bernard : Le rapport de M. Lucien Hubert sur le Maroc. — E. Payen : Les céréales tunisiennes et le régime douanier de la Régence. — La mission Chari-lac Tchad.

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (1er *août*). Nouveau service de navigation sur le Maroc. — Les céréales en Angleterre.

Revue des Deux Mondes (1er *août*) : René Pinon : La Chine et les puissances européennes (1894-1904).

Bulletin de la Société de géographie commerciale (*mai-juin*). Dr Decorse : Du Congo au Tchad par le Chari.

La Quinzaine (1er *août*). Henry de Montardy : Au Maroc.

La Réforme économique (7 *août*). J. Desmets : La Russie et l'industrie française. — H. Rhein : Situation commerciale de l'Europe.

Revue commerciale de Bordeaux (6 *août*). J.-Ch. de Tourmond : Affaires françaises en Amérique. — M. Noguey : La marine marchande aux Etats-Unis.

Revue générale des Sciences (30 *juillet*). Dr Ad. Tureau : Essai sur la psychologie des races nègres de l'Afrique tropicale. — R. Chuveau : L'exposition minière de Constantine.

Revue de Madagascar (10 *juillet*). Commandant Pellé : Diégo-Suarez, valeur et rôle comme point d'appui de la flotte.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues allemandes.

Zeitschrift für Socialwissenschaft (15 *juin*). Westergaard Harald, professeur à Copenhague : La noblesse de Suède. — Nègres et Chinois aux Etats-Unis. — Réserve en bois des Etats-Unis. — La guerre et l'agriculture japonaise. — Travailleurs étrangers en Prusse.

Hamburger Nachrichten (édition hebdomadaire, 20 *mai*). Les Polonais en Amérique. — La révolte des Herreros. — (27 *mai*). Russie et Allemagne. — Les Herreros. — (3 *juin*). L'entrevue de Kiel. — Ecoles allemandes à l'étranger. — La flotte française et l'avenir maritime de la France. — Question ouvrière en Australie, au Canada et dans le Sud de l'Afrique. — Les Herreros. — (10 *juin*). L'Allemagne et l'industrie américaine. — Kiao-tchéou. — Les Herreros. — (17 *juin*). Politique extérieure sud-américaine. — Les Herreros. — (24 *juin*). Les Herreros. — (1er *juillet*). L'entrevue de Kiel. — L'Allemagne et l'Egypte. — Les Herreros. — (8 *juillet*). Les troubles dans le Sud-Ouest africain (une carte). — Les nouveaux traités de commerce. — La flotte de commerce allemande. — Les Allemands au Mexique.

Koloniale Zeitschrift (26 *mai*). Karl Pauli : La concurrence jaune dans la Nouvelle-Guinée (*lettre*). — (23 *juin*). A. Herfurth : Portugal et Allemagne.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

PAR L'AMÉLIORATION DE SES MOYENS DE TRANSPORT

III

LE PROGRAMME PIERRE BAUDIN (*fin*)[1].

D. — Région du Sud-Est et bassin du Rhône.

Il nous reste à examiner les projets relatifs au bassin du Rhône et à la région du Sud-Est. La solidarité économique et géographique qui unit ces pays au reste de la France les appelle à bénéficier, dans une certaine mesure, des améliorations dont la Seine, la Loire, la Garonne et leurs affluents principaux, naturels ou artificiels, seront l'objet. La réalisation des travaux projetés les rapprochera de Paris, des bassins houillers du Nord, des ports de la Manche et de l'Atlantique.

Les vallées de la Saône et du Rhône, compléments naturels l'une de l'autre, forment la grande artère commerciale au moyen de laquelle le Nord et le Midi ont, de tout temps, échangé leurs produits. Comme la vallée de la Loire, cette voie est au nombre des grandes routes historiques du vieux continent. On l'a mise en état de répondre aux exigences de notre époque. La Saône a été canalisée jusqu'à Verdun ; « elle offre « les plus belles conditions qu'on puisse rêver : des écluses en « petit nombre, avec des dimensions suffisantes pour donner « passage non seulement aux embarcations du plus fort ton- « nage, mais encore à des convois entiers de bateaux ; entre « ces écluses, de longs biefs (l'un a plus de 60 kilomètres) « d'eau calme et profonde. De Verdun à Gray, les écluses sont « de petite dimension, mais il n'y en a que 9 ; il serait facile de « les ramener au même type que les écluses d'aval[2]. » Le Rhône a conservé son cours libre. Depuis 1878, on a exécuté dans son lit d'importants travaux. Avant la correction, le

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, des 1er et 16 juillet, 1er et 16 août 1904.

[2] Congrès national des travaux publics français, Paris 1900. Compte rendu des travaux. Exposé de M. Barlatier de Mas, p. 56.

mouillage minimum à l'étiage s'abaissait à $0^{m}40$; actuellement il ne descend nulle part au-dessous de $1^{m}25$. La batellerie dispose d'un mouillage de $1^{m}40$ pendant 350 jours, au lieu de 211 jours, et d'un mouillage supérieur à 2 mètres pendant 261 jours au lieu de 96 [1]. Il reste encore à approfondir quelques seuils; d'où la prévision de 6 millions inscrite au programme. Afin d'étendre vers le Nord-Est la portée de cette voie maîtresse, la Chambre des députés ajoute au programme de 1901 la réfection du canal du Rhône au Rhin sur 84 kilomètres, entre Deluz et Bourogne. L'aménagement à Bourogne d'un port de transbordement, le raccordement de ce port à la ligne ferrée franco-suisse permettraient au Rhône de concurrencer le Rhin pour l'approvisionnement de la Suisse occidentale [2]. Mais, malgré le succès de la régularisation, malgré la pénétration de ses affluents, le Rhône semble repousser le trafic plutôt que de l'attirer. Il n'est plus le chemin obligé du commerce franco-africain. La voie la plus économique pour les marchandises d'Alexandrie à Dijon, c'est la voie maritime jusqu'au Havre, puis la Seine, l'Yonne et le canal de Bourgogne, soit 6.320 kilomètres, au lieu de 3.210 par la vallée du Rhône [3]. La fonction économique du Rhône reste au-dessous des aptitudes du fleuve. Ce gigantesque instrument commercial n'est pas utilisé dans la mesure où il peut l'être. C'est que le Rhône, au lieu d'aboutir à Cette ou à Marseille, « continue à courir « vers le Sud pour tomber dans le vide [4] ». Comme les fleuves méditerranéens, il est privé de ports d'embouchure; mais à peu de distance du point où il atteint la mer sont établis deux puissants foyers d'appel, deux vastes réservoirs de fret : l'un, Marseille, est aussi notre premier port maritime, la deuxième ville de France pour l'importance de sa population; l'autre, Cette, est notre deuxième port sur la Méditerranée, l'un de nos entrepôts les plus actifs. Cette est reliée au Rhône par une voie insuffisante : les canaux des Etangs, de la Gardelle et de Beaucaire. Leur exiguïté s'oppose à l'entrée des bateaux du Rhône et oblige à de coûteux transbordements. Marseille n'a de communication avec le fleuve qu'au moyen d'un matériel mixte, les allèges de mer. La jonction directe du Rhône aux places maritimes qui desservent et alimentent sa zone de drainage est, on le conçoit, aussi indispensable à la vie économique du fleuve qu'elle l'est au développement de ces ports. Le commerce maritime et le

---

[1] Rapport de M. Aimond, cité p. 242.

[2] Rapport de M. Borne, député. N° 2731. Annexe au procès-verbal de la séance du 11 novembre 1901.

[3] Paul Léon, ouvr. cité, p. 54.

[4] M. Barlatier de Mas, Exposé cité, p. 59.

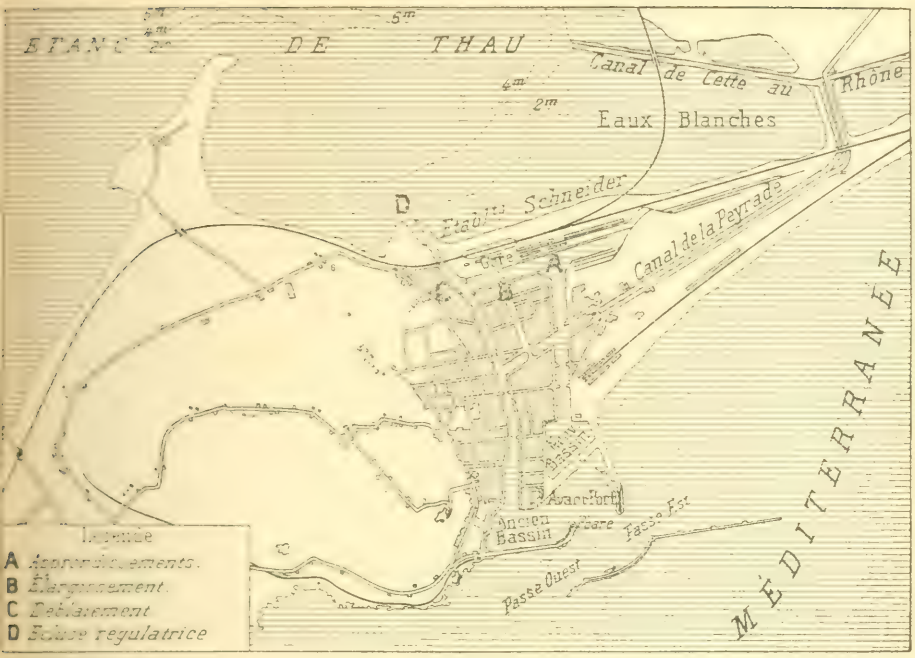

CETTE. — TRAVAUX PROJETÉS POUR L'AMÉLIORATION DU PORT

commerce fluvial tirent avantage d'une assistance réciproque, mais souffrent aussi de leur isolement respectif. La collaboration des ports et du fleuve est nécessaire. Les canaux du Rhône à Cette et de Marseille au Rhône la rendront possible.

Dans ces dernières années, Cette a évolué avec un rare bonheur. Ce port, spécialisé jusqu'en 1892 dans le trafic des vins, a eu raison de la crise que les tarifs douaniers firent subir à son commerce en se consacrant à l'industrie [1]. Sur l'étang de Thau se sont établies des industries qui recherchent avant tout les transports économiques : raffinerie de pétroles, fabrique d'engrais chimiques, hauts fourneaux. Le tonnage du port, qui atteignit naguère 1.100.000 tonnes et descendit à 687.000, s'est relevé à 941.000 tonnes, en 1902. A Cette comme à Nantes, le succès a appelé le succès et a disposé les intéressés aux sacrifices. La Chambre de commerce, la ville et le département de l'Hérault vont contribuer, dans une large mesure (59 %), aux dépenses nécessaires pour approfondir les canaux conduisant du port à l'étang. Les intéressés participeront aussi à la création d'un canal de Cette à Beaucaire, pourvu d'écluses

[1] Rapport de M. J. Thierry, député. N° 2850. Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1901.

de 80 mètres sur 12 et accessible aux chalands du Rhône. Cette voie sera le trait d'union entre le réseau navigable du Sud-Est et celui du Sud-Ouest.

La jonction de Marseille au Rhône présente, depuis de longues années, un caractère d'extrême urgence. On y songeait au temps de Louis XII! Elle est aujourd'hui décidée. Entre notre premier port et le Rhône inférieur va être creusé

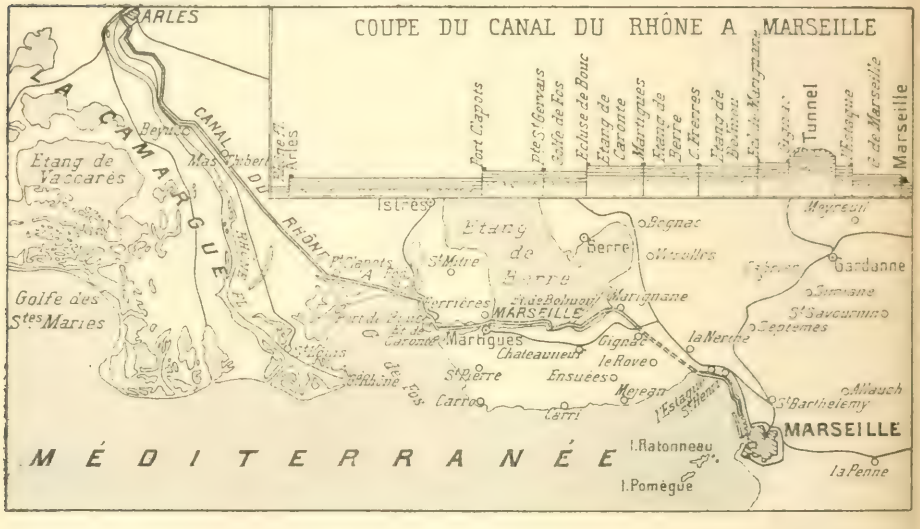

LE CANAL DE MARSEILLE AU RHÔNE

un canal qui sera, comme le canal de Cette, praticable pour les « barques » de 60 mètres de longueur[1]. On estime que la voie nouvelle permettra d'abaisser de 7 à 8 francs le transport des marchandises lourdes entre Marseille et Lyon. Cette économie équivaudrait à une augmentation de 200 kilomètres du rayon d'action de Marseille. Marseille se trouverait, en quelque sorte, transporté à 200 kilomètres dans l'intérieur et rapproché d'autant des marchés de l'Europe centrale. L'avantage que nous donne la possession de l'unique fleuve reliant dans le sens du Sud au Nord le littoral de la Méditerranée aux pays de l'Europe centrale serait enfin mis à profit. Notre port pourrait désormais soutenir la concurrence des ports belges et hollandais beaucoup plus active et redoutable que celle de Gênes, grâce aux voies navigables dont ces places disposent.

[1] Caractéristiques : longueur 60 mètres, largeur 7 à 8 mètres, 1m40 d'enfoncement à pleine charge. — L'établissement de ce canal, qui aboutira à Arles, comporte le percement d'un souterrain, le souterrain du Roul, d'une longueur de 7 kilomètres.

LE PORT DE MARSEILLE EN 1904

Déjà, à ne considérer que le poids des marchandises, Marseille reçoit du Rhône un tonnage double de celui que le Gothard transmet à Gênes[1]. Ses expéditions par la voie fluviale, au moyen des allèges de mer, dépassent 100.000 tonnes. L'indication est rassurante. Sans doute nous sommes encore loin des énormes tonnages que les fleuves de l'Europe septentrionale apportent aux grands ports d'Allemagne, de Hollande ou de Belgique; mais, reconnaissons-le, nous n'avons pas encore fait le nécessaire pour donner la prééminence à nos places maritimes.

« Privée de bonnes voies navigables, observait Krantz, il y a « vingt ans, Marseille perd une grande partie des avantages « de sa merveilleuse situation; avec une bonne voie navigable « jusqu'à Lyon, elle les recouvre tous et le perfectionnement « de notre réseau de canaux augmentera chaque jour sa clien- « tèle et son importance. A ce développement de voies navi- « gables, les ports rivaux ne peuvent rien opposer. Gênes serré « contre la mer par les Apennins, Venise entourée dans ses « lagunes par la ceinture des hauts reliefs de la Suisse et du « Tyrol, Trieste bloqué par les Alpes Noriques ne peuvent être « desservis que par des chemins de fer à forte pente, mais « n'ont rien à attendre des canaux, c'est-à-dire des voies éco- « nomiques par excellence. Marseille les dominera forcément « et étendra ses relations et son influence sur tout l'Occident « de l'Europe. »

La construction du canal remédiera à l'insuffisance des voies qui unissent Marseille à l'arrière-pays, mais l'augmentation du trafic rendra plus nécessaire encore l'agrandissement du port. Les quais de Marseille n'offrent plus au commerce les surfaces dont il a besoin. L'utilisation des quais d'un port est, en moyenne, de 500 tonnes par mètre courant. A Marseille, le coefficient d'utilisation atteint, sur les quais de certains bassins, 700 et même 900 tonnes[2]. Dans le bassin de la Joliette, qui est le plus fréquenté, l'encombrement est tel que les bateaux ne peuvent plus accoster à quai et les manutentions de marchandises sont faites par un lent et coûteux service d'allèges[3]. Le programme de 1901 prévoyait l'élargissement des quais, l'amélioration de l'outillage, l'approfondissement des deux bassins et la construction d'un bassin nouveau.

---

[1] 37.183 tonnes contre 19.440 tonnes.

[2] Rapport par M. J. Thierry, député. N° 2849. Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1901.

[3] Paul Léon, ouv. cité, p. 52.

IV

LA LOI DU 22 DÉCEMBRE 1903 SUR L'OUTILLAGE NATIONAL

Ainsi considéré, le programme des grands travaux apparaît bien comme un véritable programme d'ensemble[1] comme une œuvre pleine de logique, de cohérence et d'équité. On doit donc regretter que le Sénat n'ait pas jugé à propos de lui donner son approbation. Le gouvernement, faisant sien le projet de loi voté par la Chambre des députés le 29 janvier 1902 et dont nous venons d'étudier les dispositions, le présenta au Sénat. Le 23 juin 1903, cette assemblée votait le programme après l'avoir réduit de 703 à 292 millions. Le projet soumis à la Chambre des députés comportait une dépense de 611 millions. En évaluant à ce taux la dépense, le gouvernement estimait que l'Etat devait supporter une charge de 326 à 340 millions, la différence, 285 à 271 millions, était mise au compte des intéressés : départements, communes, chambres de commerce. On demandait à ces collectivités de souscrire un peu moins de la moitié de la somme totale et on mettait à leur disposition pour se récupérer des avances deux moyens. En premier lieu, des péages étaient institués par application du principe qui a toujours été admis pour les ports maritimes et que la loi du 3 juillet 1900, relative à l'achèvement du canal de la Marne à la Saône, a adopté pour les travaux neufs. En second lieu, il pouvait être fait, sur les canaux, concession aux intéressés du service de halage. Les droits établis eussent été perçus jusqu'à concurrence de l'amortissement. C'était faciliter l'emploi de moyens rapides et perfectionnés tels que la traction électrique et assurer une meilleure utilisation des ouvrages. L'ensemble du programme devait être terminé en douze ans. Grâce à ce délai de douze années, on pouvait conserver l'annuité de 32.132.000 francs inscrite au budget ordinaire de 1901, tant pour les travaux neufs proprement dits que pour remboursement d'avances. En distrayant, par prudence, de cette somme 5 millions affectés aux entreprises courantes dont le besoin pouvait se révéler au jour le jour, il restait une annuité de 27 millions qui, répétée douze fois, représentait le capital nécessaire[2]. De cette façon, « le plan se « réalisait par les ressources ordinaires du budget et sans « charges nouvelles pour le contribuable[3] ».

---

[1] Rapport AIMOND, cité, p. 5.

[2] Projet de loi, n° 2226, cité, p. 7.

[3] Rapport général, etc., n° 1263, par M. FERNAND RABIER, député. Annexe au procès-verbal de la séance du 3 novembre 1903.

Mais le Sénat renversa de si habiles dispositions. Il tira argument de l'augmentation de 91 millions apportée par la Chambre des députés au projet du gouvernement, d'une majoration d'un dixième dont il convient d'affecter les prévisions relatives à de pareils travaux, et du fait que la contribution des intéressés pour le canal de la Loire au Rhône n'atteignait que 10 millions au lieu de 61.500.000 francs représentant la moitié de la dépense. Il tint compte aussi de la diminution de 4.271.000 francs du budget des travaux publics de 1903, diminution résultant de nécessités financières et qui, en affaiblissant d'autant les annuités disponibles, obligeait à porter de douze années à vingt-trois le délai prévu. Enfin une contribution de 50 % fut exigée de la part des intéressés, on la considéra comme le criterium même de l'utilité des travaux. « Les travaux énumérés au programme, dit le rapport général[1] de « M. Monestier, peuvent se diviser en deux grandes catégo- « ries : la première comprenant ceux dont l'utilité est incon- « testable et pour lesquels les intéressés ont effectivement « voté, d'une façon ferme, une part contributive de 50 % de « moins et les voies et moyens financiers leur permettant de la « réaliser.

« La seconde concernant ceux ne remplissant pas cette « double condition et qui ont besoin de justifications écono- « miques, techniques ou financières plus complètes pour qu'on « puisse formuler à leur sujet des propositions complètement « motivées. »

Ce sont donc les ressources financières disponibles et « non « la plus ou moins grande importance du programme à conce- « voir » qui ont déterminé « l'ampleur de l'œuvre pouvant « être accomplie ».

Il est toutefois permis de penser que d'autres considérations ont pu conseiller quelques-unes de ces réserves : « Etant « donné le régime financier des chemins de fer français, « dit le rapport général de la commission du Sénat, l'examen « des conditions d'établissement d'un canal s'impose avec la « plus grande nécessité, lorsque cette voie d'eau est destinée à « entrer en concurrence avec une voie ferrée d'un réseau « faisant appel à la garantie d'intérêt, surtout si on avait des « doutes sur la possibilité du remboursement des avances qui « lui seraient faites par l'Etat[2]. » Et l'on a pu exprimer la crainte que le canal du Nord-Est, « éliminé, semble-t-il, « parce qu'il ne présentait pas un caractère suffisant d'utilité

[1] Rapport général, etc., n° 37, par M. Monestier, sénateur. Annexe au procès-verbal de la séance du 10 février 1903, p. 30.

[2] Rapport général de M. Monestier, cité, p. 14.

« générale, n'ait été sacrifié, en réalité, à des intérêts particu-
« liers et fort bien définis, mais qui ne sauraient se confondre
« avec l'intérêt national[1]. »

La Chambre des députés a eu néanmoins la sagesse d'accepter le programme tel que le lui renvoyait le Sénat. Les travaux d'amélioration (*tableau A*) étaient réduits de 60.630.000 francs à 29.170.000; les travaux neufs (*tableau B*) de 479.640.000 francs à 140.900.000; les travaux des ports maritimes de 163.080.000 francs à 86.880.000. Il a fallu abandonner les projets relatifs aux canaux du Nord-Est, de Moulins à Sancoins, de la Loire au Rhône, à l'aménagement de la Seine et du Rhône. On a remis à plus tard une partie des travaux nécessaires à l'amélioration complète du Havre et de Bordeaux; pour la totalité, ceux de Marseille ainsi que l'élargissement du canal du Berry ou la réfection du canal du Rhône au Rhin. Les articles du projet de loi voté par la Chambre en 1902, relatifs aux concessions de péage et de halage, constituaient une innovation qui pouvait être féconde. « Il y avait là « comme une charte de l'organisation des syndicats écono- « miques en matière de transports fluviaux qui eût servi de « règle générale[2]. » Ils n'ont pas été maintenus.

Loi tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux des rivières, et des ports maritimes (22 décembre 1903).

TABLEAU A. — VOIES NAVIGABLES

Travaux d'amélioration.

Numéros	Désignation des voies	Dépenses prévues
1	Canal de la Deule	2.470.000
2	Canal de Lens	1.200.000
3	Canal d'Aire	4.500.000
4	Canal d'Orléans	7.000.000
5	Garonne	3.000.000
6	Canal du Midi	11.000.000
	TOTAL	29.170.000

TABLEAU B. — VOIES NAVIGABLES

Travaux neufs.

7	Canal du Nord	60.000.000
7 *bis*	Prolongement du canal de l'Ourcq	36.000.000
8	Canal de Combleux à Orléans	4.000.000
9	Loire	1.660.000
10	Canal de Cette au Rhône	4.240.000
11	Canal de Marseille au Rhône	71.000.000
	TOTAL	176.900.000

[1] PAUL LÉON, ouv. cité, p. 88.
[2] Rapport général de M. F. RABIER, député, n° 1263, cité, p. 71.

TABLEAU C. — PORTS MARITIMES

12	Dunkerque	26.000.000
13	Boulogne	4.500.000
14	Dieppe	5.820.000
15	Le Havre	8.500.000
16	Rouen	4.000.000
17	Saint-Nazaire	3.100.000
18	Nantes	22.000.000
19	Bordeaux	8.000.000
20	Bayonne	2.100.000
21	Cette	2.860.000
	TOTAL	86.880.000

Mais l'élan est donné. L'alliance nouvelle de l'Etat et des intéressés a résisté victorieusement à l'épreuve. Certains ports fournissent des contributions dépassant 50 %. La contribution de Cette atteint 58 %, celle de Dunkerque 56 %, Bayonne, Boulogne, Dieppe, fournissent respectivement 71 %, 76 %, 78 %. D'aussi édifiants exemples susciteront de nouveaux sacrifices. La force des choses aidera les bonnes volontés : « Les programmes, dit excellemment « M. le député Rabier, sont d'un jour et les besoins sont « permanents, et par leur permanence même ils rompent les « mailles des programmes les plus serrés [1]. » Le jour même où la Chambre des députés achevait le vote de la loi, elle adoptait aussi un projet de résolution par lequel le gouvernement était invité « à provoquer les initiatives et les concours pro- « pres à assurer l'exécution des travaux qui, non compris dans « le projet de loi sur l'outillage national, ont fait cependant « l'objet des études du Gouvernement et des Chambres et ont « été votés par la Chambre des députés le 29 janvier 1902 [2] ».

V

LA COLLABORATION DES TRANSPORTEURS.

Il est juste de rattacher à l'œuvre d'ensemble, dont la loi du 22 décembre 1903 sur l'outillage national est la plus complète expression, le projet de loi sur les ports de raccordement entre les voies de fer et les voies d'eau présenté, en octobre dernier, par le ministre des Travaux publics. L'idée de la collaboration des deux transporteurs a fait son chemin. « Pour tirer « des voies navigables et des chemins de fer tous les avantages « qu'ils peuvent procurer, dit l'exposé des motifs, il faut non « les laisser séparés, mais établir entre eux de nombreux « points de jonction et permettre aux expéditeurs d'utiliser

[1] Rapport général de M. F. RABIER, député, n° 1263, cité, p. 71.
[2] *Journal officiel*, Chambre des députés, du 15 décembre 1903.

« successivement, pour un même transport, au grand profit du « commerce et de l'industrie, les deux modes qui sont mis à « leur disposition. »

La difficulté n'est pas seulement d'associer dans une œuvre commune voies navigables et chemins de fer. Elle est encore d'obtenir de ces derniers qu'ils coopèrent efficacement, par une action bien concertée, avec les services maritimes. Tout est possible au pays dont les transporteurs ont une vue large des choses et secondent avec intelligence et méthode les efforts du commerce. Si l'Union douanière allemande s'est annexé en fait l'Autriche du Nord et plusieurs cantons suisses, c'est en grande partie, grâce à l'entente de ses chemins de fer et de cette ligne du Levant bien connue sous le nom de *Deutsche Levante Linie* [1]. Voilà un autre exemple à suivre et dont nous avons enfin saisi toute la signification. Une circulaire récente [2] adressée par M. le ministre des Travaux publics aux administrateurs des Compagnies de chemins de fer vient d'inviter nos compagnies à établir des « prix réduits sous la forme de *tarifs* « *communs* entre les chemins de fer et nos entreprises de navi- « gation ». De la sorte, « on réserverait aux transports qui uti- « lisent celles-ci le bénéfice des abaissements (déjà consentis) « pour le trajet entre les centres producteurs et les ports, et « on assurerait à notre pavillon un avantage sérieux dans la « concurrence internationale ».

Dans ces conditions, la construction des lignes ferrées inscrites au budget de 1904 faciliterait la circulation générale. Ces lignes sont destinées à améliorer les relations de l'Ouest de la France avec l'Est ou à rattacher plus étroitement les départements du Massif central, de la région subpyrénéenne ou du Jura au reste du pays, ou encore à mettre notre commerce en mesure de tirer éventuellement parti de l'ouverture du Simplon. Elles aideront à développer la production nationale, à détourner le transit vers nos ports. Collaboratrices directes ou lointaines des voies navigables et des lignes maritimes, elles travailleront avec elles à l'accroissement de la richesse publique [3].

---

[1] Voir sur cette ligne et les tarifs combinés pour le Levant notre article paru dans la *Revue commerciale de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 20 juin 1903.

[2] 25 juin 1904.

Au dernier moment, nous apprenons, par le *Journal officiel* du 1er août 1904, que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de conclure avec les Messageries maritimes un accord pour l'établissement d'un tarif commun visant les expéditions de toutes gares du réseau d'Orléans sur Dakar et les ports principaux de la côte orientale de l'Amérique du Sud : Santos, Rio-de-Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres, Pernambuco, Bahia.

[3] Lignes d'Argentan à La Châtre (144 kilomètres), de Gueret à La Châtre (67 kilom.), de Ruffec à Roumazières (45 kilom.), de Felletin à Ussel (46 kilom.), de Bazas à Auch (136 kilom.), de Lons-le-Saulnier à Saint-Jean-de-Losne (56 kilom.), de Moréz

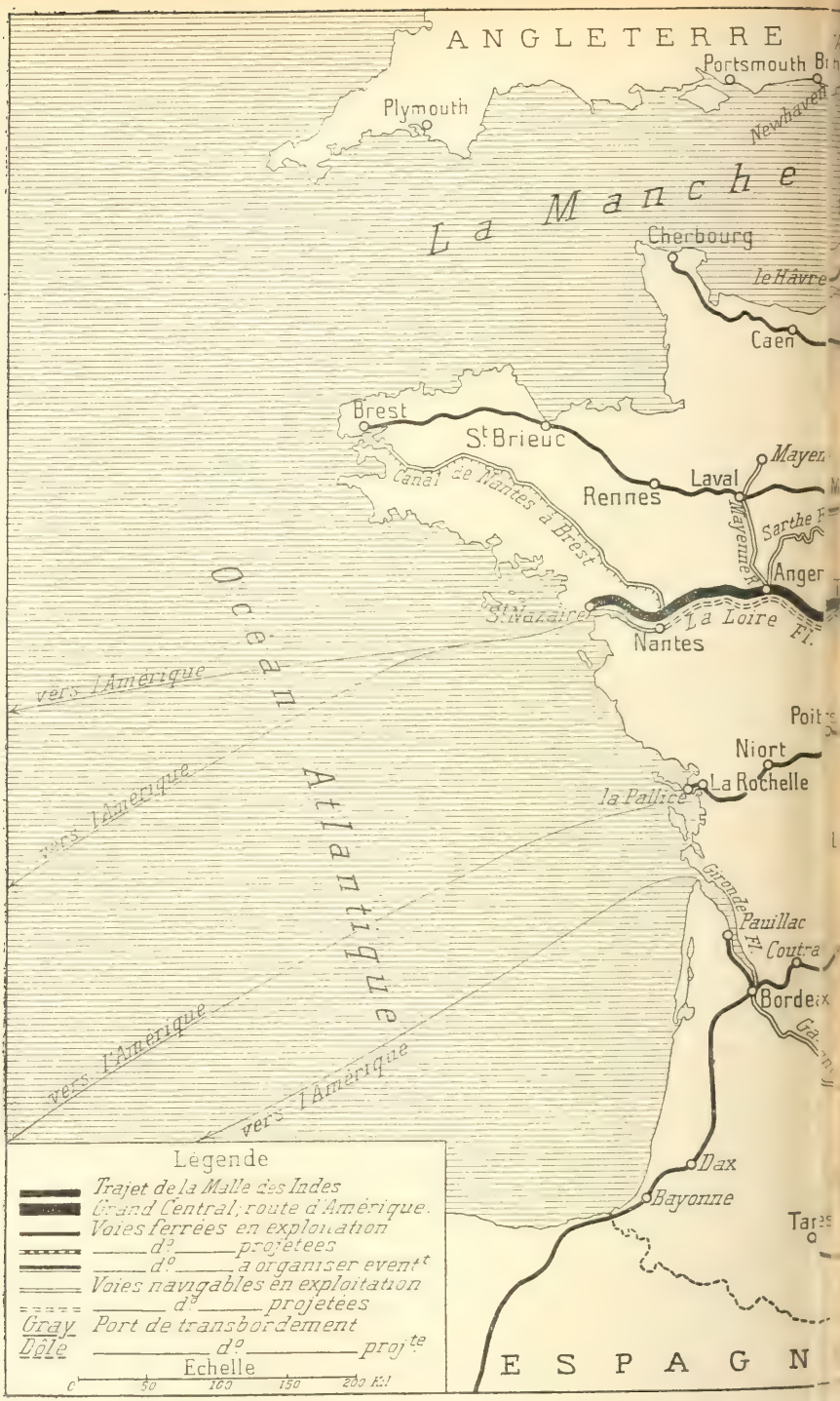

UN « GRN

ROUTE DE LA SUISSE ET DE L'EUR

1° PAR BALE, 2° PAR GENÈVE, LONS-LE-SA

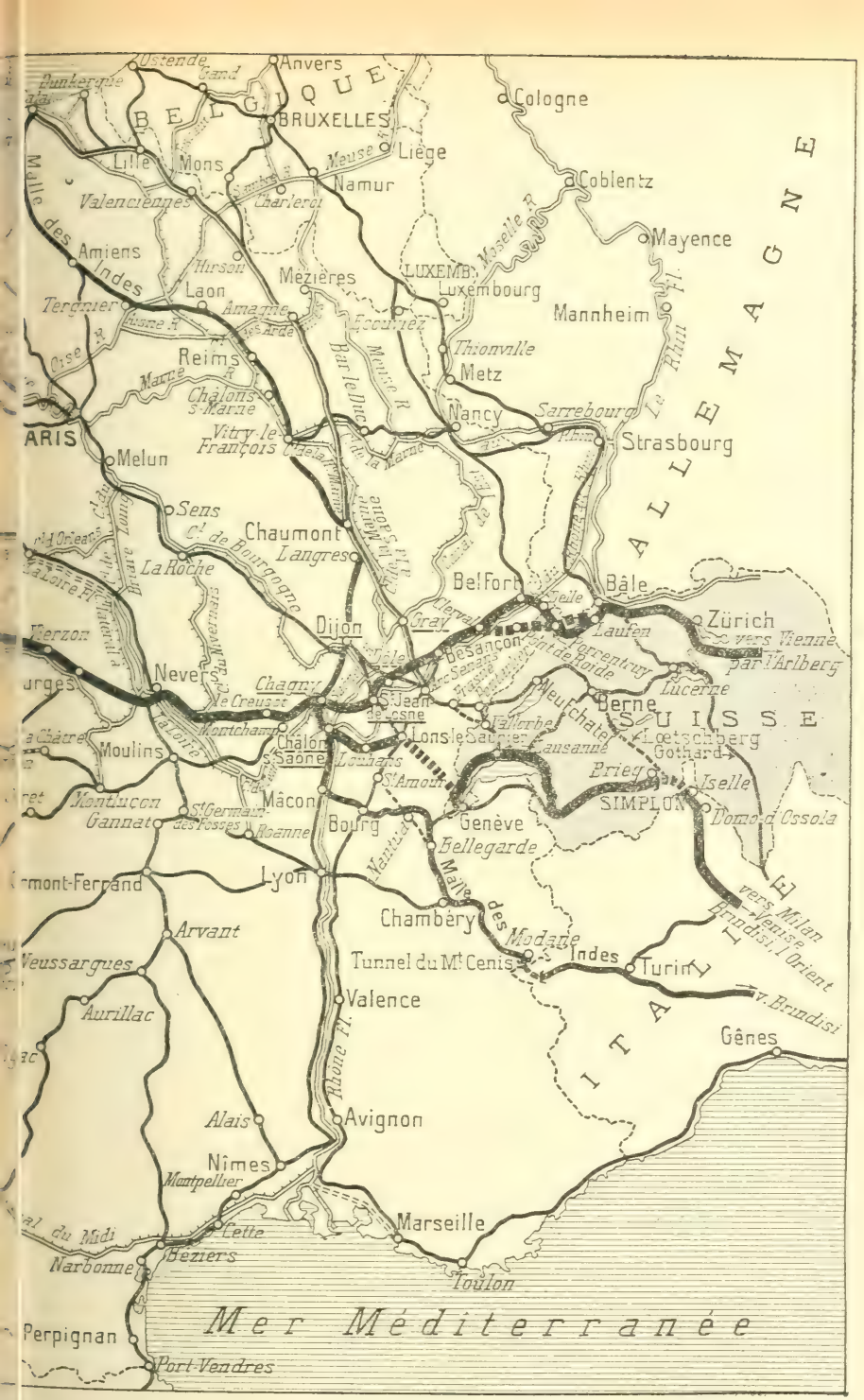

FRANÇAIS

PORTS FRANÇAIS ET EN AMÉRIQUE :

DE LA FAUCILLE) ET LA VALLÉE DE LA LOIRE.

CONCLUSION

Quelles que soient les réserves que suggèrent les réductions opérées par le Sénat, l'effort réalisé n'en sera pas moins considérable. Sept cours d'eau améliorés, six voies fluviales ouvertes au trafic, dix ports de mer agrandis et mis en état de rivaliser avec les ports étrangers, tels sont les résultats auxquels vont conduire les travaux projetés. En favorisant l'extension des transports à bon marché, ils aideront à la concentration du fret, à la multiplication des lignes régulières, à la restitution des ports français aux navires français, à l'affranchissement de notre commerce maritime [1].

L'Enquête du Conseil supérieur a été comme un long et pénétrant regard jeté sur notre territoire par ceux qui ont pour mission de veiller à nos intérêts économiques. Les besoins du pays leur sont apparus plus nombreux et plus pressants et aussi ses ressources plus copieuses et plus promptement utilisables qu'on ne l'avait supposé. Dans la clarté des recensements nécessaires, se sont révélés des centres industriels de premier ordre surgis du sol depuis trente ans, des ports ressuscités en deux décades, des voies débordantes de trafic et dont la vue réconforte et encourage. Mais à côté de ces preuves magnifiques de notre vitalité : des campagnes où, faute d'engrais, le sol nourrit mal sa population ; des gisements miniers, de riches carrières laissés en dehors des routes commerciales ; des villes anémiées par l'insuffisance des transports et des

---

à Saint-Claude (25 kilom.), etc. — *Projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice* 1904, p. 237 et suiv.

La ligne de Lons-le-Saulnier à Saint-Jean-de-Losne pourrait servir d'amorce à la voie ferrée projetée de Lons-le-Saulnier à Genève (ligne dite de la Faucille). Cette ligne détournerait vers la Manche et l'Atlantique le trafic du Simplon. Elle aiderait à organiser un « Grand Central » français, route menant de la Suisse et de l'Europe centrale aux ports français et en Amérique (voir la carte insérée ci-contre pages 284-285).

Voir *Simplon et Faucille*, par Louis Laffitte, ouvr. cité.

[1]. Complément à la note 2, *Questions Dipl. et Col.* du 16 juillet 1904, p. 100 :

« L'*Allgemeine Schiffahrts Zeitung* du 20 février 1904 constate que les vapeurs allemands jouent dans le mouvement du port de Cherbourg un rôle prépondérant. Tandis que le pavillon français n'est représenté que par des caboteurs, on voit accoster à Cherbourg, en outre des navires de l' « American Line », ceux du « Norddeutscher Lloyd » et de la « Hamburg-Amerika Linie ». La statistique du port pour 1903, enregistre 263 steamers ayant embarqué ou débarqué des passagers. Sur ce nombre, 219, soit 83 %, étaient allemands. Sur 24.012 passagers transatlantiques qui ont choisi Cherbourg au départ ou à l'arrivée, 18.627 ont emprunté des véhicules allemands, 13.218 les vapeurs du « Norddeutscher Lloyd », 5.409 ceux de la « Hamburg-Amerika Linie ». L' « American Line » a transporté 4.813 voyageurs et d'autres steamers, non explicitement désignés, 572. Sur 20.015 sacs postaux embarqués ou débarqués l'an dernier à Cherbourg, 12.956 l'ont été par l'intermédiaire de navires allemands. Depuis 1895, le mouvement des sacs postaux atteint 95.993 sacs : 75.708 reviennent aux vapeurs allemands. »

échanges. Une circulation généreuse va bientôt rapprocher riches et pauvres, pays prospères et vals abandonnés.

D'ailleurs, s'en tenir à la seule estimation du gain qu'apportera l'accroissement probable des richesses matérielles, ce n'est voir que le moindre bénéfice de l'œuvre entreprise. Les auteurs du programme de 1901 n'ont pas été seulement des bâtisseurs. En associant l'Etat et les intéressés, en obligeant les transporteurs à se prêter une assistance réciproque, en complétant et en perfectionnant notre système de défense économique, ils ont réalisé une œuvre morale dont nous ressentirons les bienfaits ailleurs que dans le domaine des travaux publics. Ils ont réveillé l'amour de la patrie commune en la faisant mieux connaître. Ils ont respecté la mission historique de nos fleuves et donné la preuve que ces auxiliaires du commerce pouvaient aider à la cohésion des intérêts comme ils ont aidé à l'unification du territoire et de la race. Voilà pourquoi le programme Pierre Baudin restera comme une page éloquente et consolante de notre vie intérieure et pourquoi nous devons obtenir son exécution intégrale.

A propos de certains projets d'exécution coûteuse, mais d'une incontestable utilité, Krantz dit : « Ces grands travaux, visés « en vue d'un lointain avenir, sont le luxe des temps heureux : « nous n'avons pas, en ce moment, le droit d'y prétendre. » Nous ne voudrions pas être condamnés à répéter les paroles attristées de Krantz et à conclure qu'il nous serait impossible, comme au lendemain de la grande défaite, de payer toutes les dépenses nécessaires à la vie nationale[1]. Nous aimons mieux admettre que les décisions du Sénat ont été inspirées par une excessive prudence et que le moment n'est pas loin où, soutenus plus vigoureusement que jamais par l'initiative privée, les pouvoirs publics sauront reprendre et mener à bonne fin le programme de 1901. Notre expansion économique est à ce prix.

LOUIS LAFFITTE,
Conseiller du commerce extérieur de la France,
Professeur à l'Ecole supérieure de Nantes.

---

[1] « Un plan de grands travaux, c'est le luxe des périodes heureuses et la nécessité des périodes difficiles. » P. BAUDIN, *Forces perdues*, 49.

« Sur un budget de dépenses de quatre milliards, dit, d'autre part, M. Maurice « Schwob, nous n'inscrivons même plus trente millions de travaux publics neufs, « c'est-à-dire moins de 1 %. Que vaudrait un industriel qui ne consacrerait pas « 1 % de son chiffre d'affaires à son renouvellement d'outillage? » (*Le Phare*. Revue hebdomadaire de l'action française, I, n° 24, p. 369.)

POUR LE MAINTIEN
DE
NOTRE PROTECTORAT RELIGIEUX

Notre protectorat religieux d'Orient et d'Extrême-Orient est en danger. Des nouvelles, qui ressemblent à des ballons d'essai, ont été lancées d'Italie et permettent de craindre toutes les éventualités. Aussi est-il urgent que tous ceux qui, en France, s'intéressent particulièrement aux questions de politique étrangère et qui ont à cœur de défendre, dans ce domaine, tous nos droits traditionnels et tous nos intérêts actuels, fassent auprès des pouvoirs publics tous les efforts dont ils sont capables pour conjurer ce péril.

C'est donc à tous ces Français, dont le patriotisme vigilant et bien informé n'envisage pas sans appréhension le tort que pourrait causer à l'influence de la France dans le monde la perte de notre protectorat, que nous adressons cet appel ; et nous le faisons sans acception de parti, conformément au programme de cette Revue, et sans nous occuper des questions de politique intérieure que l'on mêle souvent mal à propos et très imprudemment aux grandes questions d'intérêt national à l'étranger.

*
* *

Nous avons développé naguère les raisons pressantes qui commandent l'action de notre diplomatie [1] en faveur du maintien de notre protectorat religieux. Pour nier les avantages que ce protectorat nous procure dans le Levant, il faudrait être totalement ignorant des questions de politique étrangère ou avoir l'âme si troublée par les passions de la politique intérieure qu'on ne reculerait pas devant une maxime qui rappellerait celle d'un théoricien de la Révolution à propos des colonies : Périssent la République et la France plutôt qu'un principe!

Pour nous qui n'avons d'autre souci que celui de l'intérêt national et de la loyauté des moyens mis en œuvre pour le servir, nous n'avons qu'à nous rappeler l'histoire d'hier et celle d'aujourd'hui.

L'histoire d'hier, c'est la lutte tantôt sourde, tantôt ouverte des puissances de la Triplice pour nous arracher notre protectorat ; c'est, en Orient, le pèlerinage de Guillaume II à Jérusalem, ses faveurs accordées aux sociétés de propagande exclusivement allemandes, sa tentative en 1898 pour saper

[1] Cf. nos articles des *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 15 avril et 1er mai 1904. Ils ont été revus et réunis en brochure : *La Papauté, la Triple Alliance et la politique extérieure de la France*, Bibliothèque des « Questions Diplomatiques et Coloniales », 46 pages, 1904.

par la base notre prérogative en faisant installer un nonce à Constantinople et un ambassadeur ottoman auprès du Saint-Siège; en Extrême-Orient, c'est la poursuite constante depuis 1886 du démantèlement de nos droits, qui aboutit en 1891 à la mise sous protectorat allemand de la province ecclésiastique du Chan-toung, prélude prévu de la conquête de Kiao-tchéou en 1898. L'histoire d'hier, ce sont les tentatives autrichiennes et italiennes dans le Levant, le protectorat de l'Église copte assumé par l'Autriche en 1895, l'effort des ministères italiens pour se servir de la custodie de Terre-Sainte, la fondation d'œuvres nationales subventionnées par le gouvernement pour secourir les missionnaires.

L'histoire d'aujourd'hui, ce sont les intrigues de l'Allemagne à Rome, la politique insinuante de Guillaume II, les *combinazioni* italiennes, les prétentions autrichiennes, toutes dirigées contre nous et notre protectorat. On prépare le terrain et on attend l'instant favorable pour « nationaliser » la protection des missions, sous le couvert d'une représentation diplomatique du Pape à Constantinople et à Pékin.

Pour notre pays, l'histoire d'hier, c'est la vigilance et l'activité de nos ministres des Affaires étrangères, de nos diplomates, de nos consuls ; c'est l'efficacité avec laquelle notre protectorat a toujours été exercé, au plus grand bénéfice de notre prestige moral, des missionnaires catholiques et des malheureux indigènes ; c'est la clairvoyance de M. de Freycinet, qui en 1886 donnait à notre ambassadeur auprès du Vatican, le comte Lefebvre de Behaine, les instructions les plus fermes, dans le cas où l'on toucherait à une parcelle de notre protectorat, que l'Allemagne s'efforçait d'atteindre, en faisant miroiter aux yeux de Léon XIII des perspectives de nouvelles relations diplomatiques. L'histoire d'aujourd'hui, c'est, malgré la rupture récente, l'action toujours sans reproche de nos agents diplomatiques ; ce sont les paroles significatives de notre ministre des Affaires étrangères, il y a un an, défendant notre protectorat à la tribune de la Chambre, et en louant l'exercice effectif et humanitaire ; c'est le commentaire vivant de ces paroles, seules autorisées, engageant seules notre diplomatie, commentaire qui s'est traduit depuis lors et hier encore dans les faits, comme par ces instructions envoyées en juillet 1904 prescrivant à la légation de France à Pékin de réclamer les réparations les plus complètes pour le meurtre des missionnaires belges tués récemment près d'Itchang.

Certes, il faudrait être bien aveugle pour nier les avantages de tous ordres que notre nation retire de sa prérogative tradi-

tionnelle. L'effort de nos rivaux, l'unanimité de ceux qui ont assumé jusqu'au jour présent la direction de notre diplomatie, suffiraient à nous convaincre. Si nous ne craignions de nous répéter, nous redirions ici tout ce que doit à notre protectorat notre action dans le Levant, notre prestige national, notre influence politique, l'extension de notre langue, la formation d'établissements et de groupements français ou francisés, et par voie de conséquence, la création ou le maintien de courants commerciaux très importants, enfin notre œuvre humanitaire au profit des malheureux indigènes persécutés ou massacrés.

*
* *

Il est évident qu'entre tous et plus que personne les catholiques de France doivent faire aujourd'hui les efforts les plus énergiques pour conserver à notre nation ce lambeau de notre ancienne prépondérance. C'est qu'en effet si notre droit de protection religieuse découle d'actes passés avec la Turquie ou la Chine et d'une longue tradition, commentaire vivant et reconnu des traités, en fait, l'exercice de notre protectorat est subordonné à la volonté constante et active de la Papauté. Les capitulations de 1604 et 1740, qui lient la Turquie, les traités de 1844 et de1858 et le décret de 1899, qui engagent la Chine, ne sont pas tels que nous puissions *pratiquement* empêcher le Sultan et l'empereur de Chine d'accueillir l'intervention des puissances tripliciennes en faveur de leurs missionnaires et des établissements de leur nationalité. La Grande-Bretagne et la Russie en 1830 et en 1863 ont seules reconnu notre protectorat. Le traité de Berlin laisse la question en l'état. C'est donc surtout de la Papauté que nous pouvons attendre le respect de nos droits traditionnels, et ce qui entretient la vie de notre protectorat : les ordres donnés par la Propagande aux missionnaires catholiques. Toutes les fois que ces ordres n'ont pas été donnés, comme en 1891 pour le Chan-toung, en 1895 pour les Coptes, c'est une autre nation qui a recueilli le bénéfice de la protection religieuse.

Or ce que nous sommes fondés à espérer de l'activité patriotique des catholiques de notre pays, c'est que, nonobstant l'absence auprès du Vatican de tout défenseur officiel des prérogatives de la France, ils obtiennent de la Papauté le maintien de l'état de choses actuel ; et ils ne peuvent se refuser à ce devoir patriotique, car c'est tout à la fois une œuvre d'intérêt national et de justice qu'ils poursuivront.

Que ce soit une œuvre juste, qui en pourrait douter ? Le Saint-Siège a reconnu nos droits et en même temps a mentionné les conditions, naturelles du reste, de leur maintien : il

y a eu, en quelque sorte, concordat tacite depuis trois siècles, et il s'est exprimé dans la lettre de Léon XIII au cardinal Langénieux, du 20 août 1898 : le Saint-Siège se doit à lui-même et à l'équité de maintenir à la France sa prérogative, tant que la France remplira le devoir qui y correspond, la charge qu'elle a assumée, c'est-à-dire la protection active et efficace des missions à l'étranger. Or elle n'y a point failli ; notre action ne s'est point démentie ; notre diplomatie n'a encouru nul reproche, et de ce chef, n'est point restée inerte. Nous avons accompli notre devoir. Au Saint-Siège à remplir le sien.

Peut-être prétendra-t-on que des différends, voire des ruptures, sur un autre domaine doivent réagir sur celui-ci. En droit, il n'en est rien : ce n'est point parce que des difficultés sont nées à propos d'un contrat, qu'un autre doit être rompu. La Papauté en a déjà jugé ainsi : c'était au temps du Directoire ; la plus épouvantable persécution venait de s'abattre sur l'Eglise de France ; personnes et patrimoines avaient été atteints ; c'est à peine si le culte catholique pouvait se célébrer par des prêtres en communion avec Rome ; l'Eglise dépouillée et ruinée avait été séparée de l'Etat avec la rudesse de main d'un Cambon, et depuis 1794 c'était sous un régime de séparation, régime précaire et coupé de « Terreurs » que vivait le catholicisme en France. Or, malgré ces événements tragiques, le Directoire n'en conserva pas moins jalousement le protectorat des catholiques à l'étranger, et le Saint-Siège, sollicité par l'Espagne, en 1797, ne se décida point à modifier le *statu quo*.

Au reste, à l'heure présente, les catholiques de France ont d'autres motifs encore à invoquer en faveur de l'équité de leur cause : qu'ils représentent leurs titres de gloire, je veux dire l'activité présente et passée, déployée en faveur des missions. Qui donc a obtenu pour elles dans le Levant des avantages singuliers pour leurs écoles, dont la politique panislamique du Sultan voulait entraver l'essor ? Qui leur a fait accorder de nouveaux bienfaits, quand notre escadre alla à Mitylène ? Qui a réussi à leur faire octroyer des immunités douanières ? et l'on devra répondre : la diplomatie française, dont on ne peut si vite oublier la bienfaisante influence.

Puis les catholiques de France rappelleront tout ce dont on leur est redevable : les missionnaires ? les deux tiers viennent de France. L'argent ? la Propagande a à peine 700.000 francs de rente et il lui faut quelque 15 millions par an, sinon plus. Or c'est de France que vient cet argent. Chaque année, sur les 6 millions et demi que produit l'œuvre internationale de la Propagation de la Foi, 4 millions sortent de France ; sur les

3 millions et demi que recueille l'œuvre internationale de la Sainte-Enfance, plus de 1 million est donné par la France; et dans l'ensemble c'est encore les deux tiers des ressources que fournissent les catholiques français. Est-ce trop exiger que d'être à l'honneur après avoir été à la peine?

*
* *

Ce faisant, non seulement les catholiques de France accompliront un devoir national, mais encore ils travailleront dans l'intérêt même de leur Eglise. On n'y prête point assez d'attention; parfois même dans l'entourage du Vatican, certains esprits, dominés par des soucis nationaux, des désirs de représailles et des aversions systématiques, paraissent l'oublier : le protectorat catholique est aussi précieux, malgré les apparences, à la Papauté qu'à la France, et si celle-là brisait notre prérogative, elle serait, avec nous, la première victime et s'en apercevrait sans doute avant longtemps.

Qu'on y songe. Il faut aux établissements religieux d'Orient et d'Extrême-Orient un protecteur temporel; le Saint-Siège peut se laisser séduire par l'envoi d'un nonce à Constantinople et à Pékin; il ne fera point que des représentations purement morales, des protestations platoniques suffiront à protéger ses missionnaires dans le pays des Ottomans et des Kurdes ou dans celui des Boxeurs. Au reste, l'empressement même du Sultan et de la cour de la Chine à accueillir son nonce devrait l'avertir et c'est ce qu'a fort bien compris Léon XIII, en 1898, quand il refusa de répondre aux avances de la Sublime Porte.

Le Saint-Siège devra donc ou livrer à une autre puissance notre droit général de protection, ou laisser chaque Etat « nationaliser » ses missions à notre détriment, c'est-à-dire abandonner le règlement de chaque cas particulier à l'Etat sur le territoire duquel se trouve soit la maison-mère, soit l'établissement chef-lieu d'une province de la congrégation. La première hypothèse s'exclut d'elle-même, car il y faudrait des traités et des traditions, comme ceux qui légitiment notre prérogative et rendent possible l'exercice de notre droit, droit qui ne peut subsister que grâce à son passé et qui serait contraire au droit international actuel, si l'on voulait aujourd'hui créer de toutes pièces un nouveau protectorat général des missions. Notre diplomatie ne pourrait supporter ce dépouillement au profit d'autrui et elle aurait les moyens de s'y opposer. Reste donc seulement la seconde alternative : mais alors comme la Papauté perdrait au change! Il ne s'agirait plus d'un protectorat religieux, exercé en vertu d'un concordat tacite avec le Saint-Siège, engendrant envers celui-ci des devoirs comme des

droits; on se trouverait en présence seulement du droit ordinaire et normal de protection d'un Etat sur ses nationaux, c'est-à-dire d'un protectorat politique, qui serait mis au service d'intérêts purement politiques : selon le moment, il s'exercerait avec énergie ou avec mollesse, il s'oublierait lui-même ou il servirait de prétexte; en un mot, *il n'aurait plus comme but la protection des missions comme telles, mais l'intérêt de l'Etat, affecté selon les circonstances du jour*. C'est ce qu'écrivait avec infiniment de sens le cardinal Langénieux à Léon XIII dans sa lettre du 20 juillet 1898 : « N'est-il pas évi-« dent qu'une semblable tutelle, basée sur l'intérêt politique, « n'offrirait aucune garantie de durée et que le manque d'unité « de vues, souvent opposées dans l'action, en paralyserait fata-« lement les effets? »

* * *

Ces considérations ne dictent-elles pas une obligation impérieuse aux catholiques français? Qu'ils ne se laissent point absorber par les soucis de la politique intérieure : ils envoient au Saint-Siège des adresses de fidélité; ce faisant, ils sont préoccupés de leurs croyances religieuses. Mais qu'ils donnent place aussi dans leurs pensées et leurs écrits à un devoir que nous avons voulu leur rappeler ici. Leur influence, s'ils le veulent, peut être décisive : ils n'ont même pas besoin de rappeler à Pie X ces lignes qu'il vient de faire écrire par son secrétaire d'Etat et où il affirmait qu'il voulait défendre « le prestige d'une nation catholique qu'il aime et que nous aimons tous (1) ». Ils ont trop d'atouts entre les mains, pour ne point faire triompher une cause juste et nationale. Il suffit qu'ils veuillent s'en donner la peine. Nous avons le ferme espoir qu'ils sauront accomplir la mission que les circonstances leur confient et que des esprits éminents, qui ont su déjà prévoir les choses et rendre service à leur pays, — nous n'en citerons ici que deux : le cardinal Langénieux et M. Etienne Lamy, — sauront leur indiquer les initiatives à prendre et les moyens à utiliser. Ils doivent conserver à la France une prérogative diplomatique précieuse pour l'action de notre politique extérieure et qui, perdue, ne se retrouverait jamais. C'est un honneur dont les circonstances les revêtent, mais surtout c'est une responsabilité qui incombe à leur activité patriotique.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

---

(1) Lettre du cardinal Merry del Val du 7 août 1904 à l'évêque de Perigueux (*Temps*, 15 août 1904).

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

I

Sortie de l'escadre de Port-Arthur et combat du 10 août.

Le mercredi 10 août, à 5 heures du matin, l'escadre russe de Port-Arthur appareilla, dans l'ordre suivant : en tête, le *Novik*, accompagné de plusieurs contre-torpilleurs, constituait l'avant-garde destinée à repousser au besoin les attaques de la flottille ennemie ; venaient ensuite les bateaux dragueurs qui, protégés par deux canonnières (sans doute le *Gremiatschii* et l'*Otvashnii*), vérifiaient la sécurité du chenal suivi par les grands bâtiments; le reste des contre-torpilleurs (8 en tout) accompagnait la tête de l'escadre rangée en ligne de file. Celle-ci comprenait 6 cuirassés : *Cesarevitch* (amiral Vithœft), *Revitsan*, *Pobieda; Peresviet* (amiral prince Oukhtomsky) *Sevastopol*, *Poltava*; et 4 croiseurs : *Askold* (amiral Reitzenstein), *Pallada*, *Diana* et *Novik* (celui-ci à l'avant-garde).

Grâce aux bateaux dragueurs, le passage au travers de la rade extérieure et des torpilles dont elle est semée s'effectua heureusement, mais lentement. Il était 9 heures quand les derniers bâtiments se trouvèrent en haute mer. Tandis que dragueurs et canonnières rentraient au port, l'amiral Vithœft signalait à l'escadre que sa destination — jusque-là tenue secrète, semble-t-il — était Vladivostok, et donnait la route au Sud-Est. Quant à la vitesse, d'abord fixée à 8 nœuds, elle fut ensuite portée à 10, et progressivement augmentée jusqu'a 13 nœuds, chiffre qu'elle atteignit aux environs de midi.

Vers 10 heures du matin, on aperçut l'ennemi. Sur la gauche de l'escadre russe, et parallèlement à celle-ci, la 1re division japonaise (4 cuirassés : *Mikasa*, *Asahi*, *Fuji*, *Shikishima;* et 2 croiseurs cuirassés : *Nishin* et *Kasuga*) courait au Sud-Est, de façon à rejoindre la 2e division (1 croiseur cuirassé : *Yakumo;* 3 grands croiseurs : *Matsushima*, *Hashidade*, *Itrukushima;* 3 petits croiseurs et environ 40 contre-torpilleurs ou torpilleurs) qui se trouvait à l'horizon.

L'amiral Togo avait donc une flottille beaucoup plus nombreuse que celle de l'ennemi (40 unités contre 8) et l'on peut

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août 1904.

dire qu'il avait aussi sur son adversaire la supériorité de trois grands croiseurs.

Vers 1 heure de l'après-midi, quand il eut réuni ses deux divisions, l'amiral japonais vira de bord et mit le cap sur le *Cesarevitch*. Toutes deux rangées en ligne de file, les deux escadres se seraient croisées à très petite distance si l'amiral Vithœft ne s'était écarté sur la droite, sans doute pour se mettre hors de portée des torpilles; de fait, on rapporte que nombre de ces engins furent lancés, mais sans résultat.

Ce premier passage à contre-bord fut bientôt suivi d'un autre, également à grande distance (3 à 4.000 mètres environ), les deux adversaires ayant viré de bord presque simultanément. Les résultats de ce deuxième croisement ne furent pas plus décisifs que ceux du premier, et il semble que l'escadre russe — qui dans ce dernier engagement se trouvait faire route sur Port-Arthur — ait ensuite repris peu à peu la direction du Chantoung, tandis qu'un moment d'hésitation de la part des bâtiments nippons les laissait écartés dans le Nord. Il était environ 2 h. 30.

***

L'escadre japonaise ne tarda pas à changer de route à son tour, et poursuivit l'ennemi, qui risquait de lui échapper. Pour le rejoindre, elle dut forcer de vitesse, et ne put atteindre son adversaire qu'à 5 heures du soir : cuirassés et croiseurs russes formaient deux lignes de file distinctes et parallèles.

Particulièrement visé par l'ennemi, le *Cesarevitch* éprouva plusieurs avaries importantes, et vers 7 heures son gouvernail se trouva immobilisé. En même temps, l'amiral Vithœft était tué, son chef d'état-major, l'amiral Matousevitch, et son capitaine de pavillon grièvement blessés. L'arrêt du bâtiment de tête, devenu soudain incapable de manœuvrer, et la transmission du commandement, qui revenait à l'amiral Oukhtomsky, jetèrent le désordre dans la ligne des cuirassés. Au risque de s'aborder — ce qu'ils purent heureusement éviter — ceux-ci s'arrêtèrent pour entourer le *Cesarevitch* et le protéger. Pendant 40 minutes ils restèrent ainsi presque immobiles, attendant de leur nouveau chef les ordres qui, semble-t-il, firent défaut. La 1re division japonaise en profita pour les entourer et leur barrer résolument la route de Vladivostok. On devine combien fut facilitée la tâche des bâtiments nippons qui n'avaient, pour ainsi dire, qu'à *tirer dans le tas*. Seul, le *Revitsan* semble avoir tenté de recourir à l'abordage pour se frayer un chemin; mais la distance à franchir (2 à 3.000 mètres) était sans doute trop grande et il dut y renoncer après avoir beaucoup souffert.

Bientôt, sans que la raison de ce mouvement soit encore expliquée, tous les cuirassés russes se trouvèrent avoir viré de bord, et rangés en ligne de front, reprirent le chemin de Port-Arthur, poursuivis par la 1re division japonaise contre laquelle ils dirigeaient un violent tir en retraite. Il était environ 8 h. 30.

Pendant ce temps, la ligne des croiseurs russes se trouvait, de son côté, aux prises avec la 2e division japonaise qui, beaucoup plus nombreuse et plus forte, l'avait également cernée. Ainsi s'engageait et se déroulait un deuxième combat, distinct de celui des cuirassés.

L'amiral Reitzenstein, qui paraît avoir montré beaucoup de décision et de sang-froid, résolut de tenter le passage au travers des forces ennemies, pourtant bien supérieures. Il y réussit. Après avoir signalé à sa division de le suivre, il choisit, pour y porter son effort, les 3 petits croiseurs nippons qui semblaient constituer le point faible de la ligne ennemie, et dirigea sur ce point l'*Askold*, suivi du *Novik*, et à plus grande distance, de la *Diana* et de la *Pallada*. Tout près de là se trouvait le croiseur cuirassé *Yakumo* qu'un incendie écarta momentanément du combat. Profitant de la brèche ainsi créée, la division Reitzenstein parvint à passer, et marchant à 20 nœuds, échappa aux croiseurs nippons qui la poursuivaient.

*
* *

Quand la nuit survint, les deux fractions de ce qui avait été l'escadre de Port-Arthur fuyaient donc devant l'ennemi, dans deux directions opposées : les cuirassés se repliant sur Port-Arthur, et les croiseurs cherchant, suivant le plan signalé, à gagner Vladivostok. Mais de même que la 2e division japonaise ne put joindre ses adversaires, la poursuite des cuirassés russes semble avoir été bien molle, et en tout cas, également inefficace. Elle le fut même à ce point que cinq d'entre eux, en dépit des torpilleurs nippons, purent rentrer à Port-Arthur sans nouvelle avarie et que le *Cesarevitch*, resté en arrière et se trouvant complètement isolé, put virer de bord avec l'espoir d'atteindre Vladivostok. Lui aussi repoussa avec succès plusieurs torpilleurs qui l'assaillirent durant la nuit. Par contre, la *Pallada* regagna Port-Arthur avec les cuirassés.

Mais aucun des bâtiments qui avaient échappé ne put pénétrer dans la mer du Japon.

Le 12 au matin, le *Cesarevitch*, trop atteint pour continuer sa route, et 3 contre-torpilleurs (*Beschoumnii*, *Bestrachnii* et *Bespochadnii*) étaient obligés de chercher un refuge à Kiao-

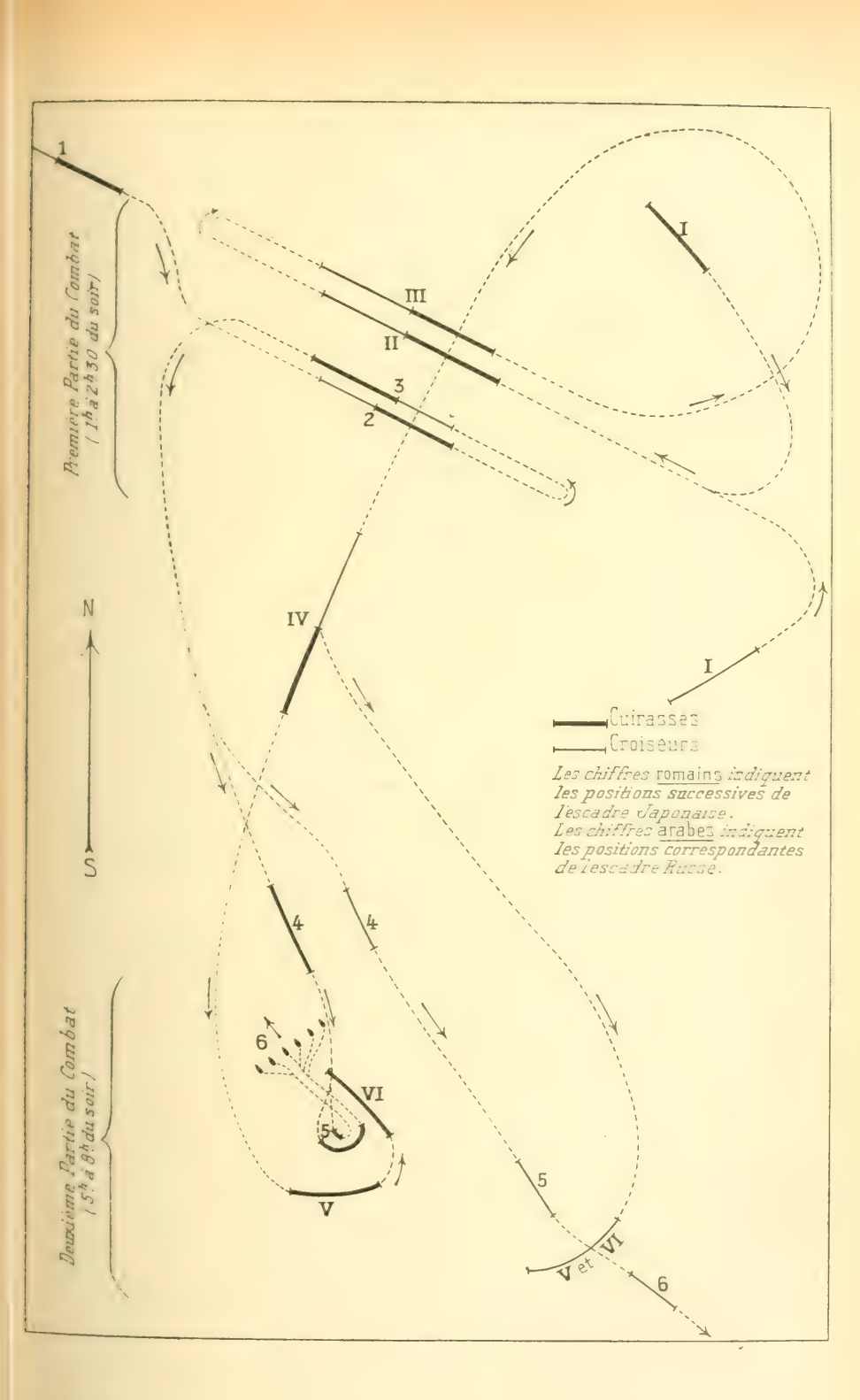
Première Partie du Combat
(1h à 2h 30 du soir)
Deuxième Partie du Combat
(5h à 8h du soir)
N
S
1
2
3
4
5
6
I
II
III
IV
V
VI
V et VI
Cuirasses
Croiseurs
Les chiffres romains indiquent les positions successives de l'escadre Japonaise.
Les chiffres arabes indiquent les positions correspondantes de l'escadre Russe.

tcheou. Ils y étaient bientôt rejoints par le *Novik* qui, seul, se trouva en état de repartir avant l'expiration du délai accordé par le gouvernement allemand. En conséquence, le 15 août au matin, le gouverneur de Kiao-tcheou fit amener le pavillon du *Cesarevitch* et des 3 contre-torpilleurs.

Reparti le 13 août, le *Novik*, après avoir contourné le Japon par l'Est, se réfugia dans le port de Korsakof (au Sud de l'île Saghaline), et y fut détruit le 20 et le 21 par le *Chitose* et le *Tsushima*.

L'*Askold* arriva le 12 août à Woosung, à l'entrée de la rivière de Changhaï. Le 13, il mouillait devant cette ville, ainsi que le *Grosovoï* (contre-torpilleur), et le même jour entrait dans un dock, appartenant à une compagnie anglaise, pour y effectuer quelques-unes de ses réparations les plus urgentes, car si la hardiesse de son chef lui avait permis de passer au travers de la ligne ennemie, le feu de 7 bâtiments, auquel il s'était trouvé simultanément exposé, lui avait causé de graves dégâts. Après d'interminables discussions et de nombreux changements d'avis, le gouvernement chinois accorda à l'*Askold* et au *Grosovoï* un délai de réparations qui expirait le 23 août, et dont, de toutes façons, le croiseur russe ne pouvait profiter, la marée n'apportant durant cette période qu'une hauteur d'eau insuffisante au-dessus de la barre de Woosung. C'est pourquoi la limite du séjour fut reportée au 28 août; mais, dans l'intervalle, le tsar envoya aux deux bâtiments l'ordre de désarmer.

Quant à la *Diana*, elle est arrivée à Saïgon le 24 août au soir, après avoir charbonné à Hong-kay (Tonkin), le 19 et le 20 août.

Enfin, dans la nuit du 10 au 11, deux contre-torpilleurs, le *Bournii* et le *Boicki*, s'échouèrent sur le promontoire du Chantoung, et leurs équipages arrivèrent à pied à Wei-hai-wei.

***

Attaque et prise du « Rachtelnii » dans le port de Tchefou.

Un très grave incident s'est produit dans le port de Tchefou, où, violant ouvertement la neutralité chinoise, les Japonais ont attaqué et pris un contre-torpilleur russe qui s'était réfugié dans ce port neutre.

Le 11 août, à 5 heures du matin, le *Rachtelnii* entrait dans le port de Tchefou. On ne sait s'il avait pris part au combat du 10; en tout cas, ses machines étaient en si mauvais état qu'il lui était impossible de repartir dans les vingt-quatre heures, et que le commandant, après avoir prévenu les autorités chi-

noises, commença le désarmement de son navire, sous la surveillance du contre-amiral Sah, qui se trouvait à bord d'un croiseur.

Dans la nuit survinrent deux contre-torpilleurs nippons, qui, entrés sans feux, vinrent mouiller à proximité du *Rachtelnii*, après que l'amiral chinois les eût informés que le navire russe était désarmé. Vers 3 heures du matin, une embarcation japonaise accosta le contre-torpilleur, à bord duquel montèrent une vingtaine d'hommes armés. Après une courte altercation, les Japonais prétendirent se saisir du bâtiment, et n'ayant plus d'armes, l'équipage russe dut soutenir à coups de poing une lutte inégale, tandis que, sur l'ordre du commandant, le second du *Rachtelnii* faisait sauter le navire. Malheureusement le pont fut seul détruit et les deux contre-torpilleurs nippons purent emmener leur adversaire à la remorque, tandis que les Russes s'efforçaient de se sauver à la nage et qu'une moitié d'entre eux se noyait avant d'avoir pu gagner le rivage. Les Chinois avaient à peine tenté de s'interposer.

Contre cet acte inqualifiable, qui constituait une violation flagrante de la neutralité chinoise, et qui a soulevé dans le monde entier une violente réprobation, le gouvernement russe a protesté en termes énergiques, à Tokyo aussi bien qu'à Pékin. La Chine s'est empressée de promettre une indemnité. Quant au gouvernement japonais, après avoir prétexté que le *Rachtelnii* était resté plus de vingt-sept heures à Tchefou, ce qui était faux, il a répondu, en alléguant de prétendues incorrections de la part des Russes, qu'il n'avait fait qu'imiter ceux-ci[1].

***

Nouveau raid de la division de Vladivostok dans le détroit de Corée et combat du 14 août.

Tandis que ces divers événements se déroulaient dans les eaux du Petchili et de la mer Jaune, la mer du Japon était le théâtre d'un autre engagement, également défavorable aux Russes.

Le 14 août au matin, la division de Vladivostok (*Rossia*, *Gromoboï* et *Rürik*) croisait de nouveau aux abords du détroit de Corée et se trouvait à environ 40 milles au Nord de Tsushima quand elle fut rejointe, après quelques heures de poursuite, par l'escadre Kamimura, comprenant quatre croiseurs cuirassés, type *Iwate*, un grand croiseur du type *Naniwa* et deux petits croiseurs. Le *Rürik*, à la suite d'une avarie de gouvernail, dut être laissé en arrière aux prises avec les deux petits

[1] Nous donnons plus loin, aux Renseignements politiques, le texte de la note officielle japonaise.

bâtiments (probablement le *Chitose* et le *Tsushima*). Le *Rossia* et le *Gromoboï*, après avoir vainement tenté d'échapper, durent accepter un combat d'artillerie qui, pendant cinq heures, se poursuivit à longue distance. Vers 10 heures du matin, l'engagement cessa brusquement, les bâtiments japonais ayant soudain viré de bord, leurs munitions étant sans doute près de s'épuiser. Le 17 août au matin, le *Rossia* et le *Gromoboï* rentraient à Vladivostok, ayant perdu la moitié de leurs officiers et le quart de leurs équipages. Le *Rürik* avait coulé, et 600 hommes de son équipage avaient été recueillis par l'ennemi.

La question demeure entière de savoir si ce nouveau raid de la division des croiseurs avait pour objet la jonction avec l'escadre de Port-Arthur, ou s'il ne faut voir qu'une coïncidence fortuite dans cette rencontre qui eut lieu quatre jours après celle qui s'était produite dans le Petchili.

II

Ainsi l'escadre de Port-Arthur a quitté la place, mais non pas afin de rechercher l'ennemi et de livrer un combat décisif. L'espoir que nous avions exprimé, en terminant notre article du 16 juin, a donc été déçu. Tout au contraire, suivant une tactique maintes fois déjà condamnée par l'histoire, les Russes n'ont appareillé de Port-Arthur qu'avec l'idée d'abandonner une place devenue intenable et de chercher à atteindre Vladivostok en évitant l'ennemi, si faire se pouvait. C'est la réédition de la sortie de Santiago par l'escadre Cervera. Au Petchili, comme à Cuba, les résultats de cette tentative ont été lamentables. On ne peut certes reprocher à nos alliés de manquer de courage individuel; mais ce qui semble avoir fait défaut, c'est la coordination des efforts, et pour tout dire, il semble qu'il faille reconnaître certaines défaillances dans le commandement.

Que la flotte se soit vue obligée d'abandonner Port-Arthur, cette nécessité paraît vraisemblable. Bien que la chute de la place ne semble pas imminente, on sait que le cercle d'investissement diminue chaque jour et que les Japonais sont maintenant maîtres d'un certain nombre de hauteurs d'où ils peuvent impunément bombarder l'arsenal et les navires, car ceux-ci ne peuvent tirer que sous un angle de pointage assez faible. Et l'appareillage de l'escadre ne résulta pas seulement de la décision de son chef, s'il est vrai que le dernier signal de celui-ci fut le suivant : « *Rappelez-vous les ordres de l'Empereur, de ne pas rentrer à Port-Arthur.* » D'ailleurs les préparatifs qui précédèrent le départ (embarquement d'approvisionnements de tout genre, y compris quantité de pièces de rechange pour les

machines et de matériel pour la réparation des navires) laissaient facilement deviner que la sortie était définitive. Mais il semble que bien peu de précautions aient été prises pour indiquer aux commandants la conduite à suivre, suivant les éventualités qui pouvaient se présenter, et qu'en particulier aucun rendez-vous n'ait été prévu en cas de rencontre ou de dispersion. La mort du chef, coïncidant avec une avarie de barre *qui ne put être réparée qu'au bout de* 40 *minutes*, devait donc fatalement provoquer incertitude et confusion.

***

Sur la première partie du combat, où par deux fois les escadres se canonnèrent aux grandes distances de tir, dont l'adoption a suivi celle de l'artillerie à tir rapide, il n'y a pas grand chose à dire. Cette partie préparatoire de la lutte semble aujourd'hui classique. A noter cependant que les résultats furent très inférieurs à ce qu'on attendait généralement : s'il faut en croire l'amiral Togo, à la vérité bien sujet à caution, l'escadre nipponne n'aurait dans toute l'affaire perdu que 225 hommes (tués ou blessés). Bien que ce chiffre semble ridiculement faible, il faut noter que l'*Askold*, simple croiseur protégé, n'eut que 11 tués et 50 blessés sur un équipage d'environ 600 hommes.

La proportion, toute différente, des pertes éprouvées le 14 août par la division de Vladivostok — qui, pour le *Rossia* et le *Gromoboï*, furent la moitié des officiers et le quart des matelots — montre bien que, dans le détroit de Corée, la rencontre fut autrement chaude qu'entre les deux escadres du Petchili. Cette opinion est d'ailleurs confirmée par la destruction du *Rürik*, tandis que ses deux compagnons, véritables croiseurs-cuirassés, résistaient heureusement. L'efficacité des cuirasses, même légères, est en effet un des enseignements les plus certains que l'on puisse tirer des deux derniers combats.

Par contre, l'INEFFICACITÉ ABSOLUE de cette flottille de 40 unités contre 6 cuirassés pendant toute la journée du 10 et même la nuit suivante, alors que l'escadre ennemie battait en retraite, est un terrible coup porté à la théorie de ceux qui voudraient supprimer les « mastodontes » et qui prétendent les remplacer uniquement par des torpilleurs. L'artillerie continue d'être la reine des batailles navales, et si les effets les plus sérieux éprouvés le 10 août furent ceux des grosses pièces, encore qu'ils n'aient pas démoli les cuirasses épaisses, ni compromis la stabilité des bâtiments, la raison en est certainement qu'aucun des deux adversaires ne sut régler convenablement le tir de l'artillerie moyenne.

***

Quant à la seconde partie du combat, elle prête à de vives critiques. Puisque le but de l'escadre russe était d'atteindre Vladivostok, elle n'eût pas dû s'arrêter autour du *Cesarevitch*, mais bien continuer sa route. Après même qu'elle eût commis la faute de se laisser entourer, pourquoi n'avoir pas cherché à s'ouvrir de force un passage? A ce moment, le *Cesarevitch* avait réparé son avarie, et dans le combat qui se livrait entre les deux escadres cuirassées, l'amiral Oukhtomsky disposait de forces au moins égales à celles de l'ennemi. Les conserver immobiles et massées, puis battre en retraite, était la pire des tactiques.

Au même moment, son collègue, l'amiral Reitzenstein, lui donnait un tout autre exemple, et avec une division très inférieure à celle des croiseurs japonais, réussissait à passer. Tant il est vrai qu'à la guerre une offensive audacieuse est souvent un précieux gage de succès.

Mais depuis que les progrès de la science moderne, en même temps qu'ils ne cessaient d'accroître la puissance des bâtiments de combat, ont conduit à réduire le nombre de ces unités, il importe plus que jamais de ne mettre à la tête de chacune d'elles qu'un chef particulièrement éprouvé. Dans l'espèce, il eût suffi, le soir du 10 août, d'une demi-douzaine d'hommes résolus pour modifier complètement la situation. Car rien n'était perdu, loin de là, quand les six cuirassés russes reprirent le chemin de Port-Arthur — lamentablement.

La victoire des Japonais fut donc singulièrement facilitée. Et quand ils virent leurs adversaires battre en retraite, sans qu'ils aient fait autre chose que de montrer quelque discipline et quelques qualités de manœuvre, ils laissèrent passer l'occasion d'un triomphe définitif, qui eût exigé une vigoureuse poursuite. Ils ne surent même pas conserver le contact, ni avec les croiseurs qui fuyaient, dispersés, vers le Sud, ni avec les cuirassés qui se repliaient sur Port-Arthur, et les attaques de torpilleurs qui se produisirent dans la nuit furent intermittentes et décousues. De la journée du 10 août, les Nippons auraient donc tort de tirer grande gloire : les avantageuses conséquences qui s'ensuivirent furent surtout pour eux dues à une heureuse chance.

***

On pourra peut-être trouver étrange qu'après avoir reproché à l'amiral Makaroff de ne pas ménager suffisamment son escadre, nous fassions aujourd'hui un grief à l'amiral Vithœft,

et après lui à l'amiral Oukhtomsky, de n'avoir pas attaqué l'ennemi plus résolument. Mais, comme nous l'avons déjà dit, l'obligation de quitter Port-Arthur modifiait complètement le rôle de la flotte russe.

Tant qu'elle pouvait rester abritée dans la place, quelque inférieure qu'elle fût à l'ensemble des forces ennemies, et malgré son immobilité, cette « flotte vivante », cette *fleet in being* comme dit Mahan, constituait une menace. De fait, les Japonais n'osèrent point faire doubler ce cap dangereux à leurs transports de troupes, et ils durent cheminer lentement par terre jusqu'à Niou-tchouang. Dans la suite, l'escadre de Port-Arthur devait encore se ménager, afin de réserver un sérieux appoint pour l'époque où la flotte de la Baltique arriverait en Extrême-Orient : la flotte nipponne se fût alors trouvée dans une situation singulièrement critique.

Mais, du jour où les cuirassés et croiseurs de Port-Arthur se voyaient dans la nécessité d'abandonner la forteresse qui leur avait donné refuge, une seule solution, selon nous, s'imposait à eux : sacrifier au besoin leur existence, mais chercher l'adversaire à tout prix, et dans un combat acharné, couler le plus grand nombre de bâtiments ennemis. Ainsi la flotte de la Baltique n'eût plus trouvé devant elle qu'un adversaire réduit de moitié sans doute, et dont les bâtiments survivants eussent été singulièrement endommagés.

Encore maintenant, quelque cruelle que cette solution puisse paraître, nous croyons qu'elle continue de s'imposer aux cuirassés qui sont rentrés à Port-Arthur. On pressent dans quelles conditions, beaucoup plus défavorables, devra s'effectuer cette nouvelle sortie. Elle est cependant nécessaire si l'on veut éviter que ces bâtiments, bombardés des hauteurs occupées par les Japonais, soient détruits sans pouvoir riposter. Triste nécessité qui ne fait, hélas! que confirmer le pressant intérêt qu'il y avait pour l'amiral Vithœft à attaquer résolument, le 10 août, avec toutes ses forces, l'ennemi qu'il avait la chance de rencontrer, séparé en deux divisions.

III

La présence des bâtiments russes dans les ports neutres, où ils étaient venus chercher un refuge, a soulevé d'importantes questions de droit international, d'autant plus complexes que les règles de conduite adoptées par les différents gouvernements sont loin d'être identiques. Si tous les pays qui font profession de neutralité continuent, en principe, de maintenir

leurs ports également ouverts aux deux belligérants, en fait le temps de séjour qu'ils accordent varie singulièrement. On peut, en effet, constater aujourd'hui chez quelques nations, désireuses d'imiter l'Angleterre, une certaine tendance à réduire ce délai à 24 heures. Mais c'est là une règle relativement récente que le gouvernement britannique promulgua pour la première fois en 1870 ; il avait jusque-là suivi une ligne de conduite toute différente, au point que, durant la guerre de Sécession, l'*Alabama*, après avoir été armé dans les ports anglais, se servit de ceux-ci comme d'une véritable base de ravitaillement. Et dans ce cas la violation de la neutralité fut si flagrante que les Etats-Unis obtinrent une indemnité de près de 80 millions de francs.

Pendant la guerre franco-allemande, les Américains et les Italiens fixèrent aussi à 24 heures le séjour maximum des belligérants dans leurs ports, mais ils n'eurent point l'occasion d'appliquer cette règle. La France, par contre, a toujours conservé l'ancien principe et ne fixe aucune limite de temps.

Qu'à la fin du XIXe siècle, l'Angleterre ait cru devoir adopter cette règle, réellement draconienne, la raison en est facile à trouver. Maintenant qu'elle a réussi à jalonner le monde de stations de charbon et même d'arsenaux, elle possède par là-même une supériorité dont elle entend se réserver le monopole. Elle a donc tout intérêt non seulement à fermer ses ports, mais encore à faire admettre cette règle qui, si elle se généralisait, interdirait à toute autre flotte de s'éloigner de la métropole.

La conduite des Etats-Unis se comprend aussi puisqu'ils ont tout avantage à isoler le Nouveau-Monde, et que d'autre part ils ont maintenant un point d'appui en Extrême-Orient.

Quant à l'Italie, on s'explique moins les raisons qui dictèrent sa conduite en 1870.

A noter, d'ailleurs, que l'Espagne a toujours maintenu l'ancien principe, et que durant la guerre franco-allemande le port de la Havane abrita durant de longues semaines le *Bouvet* et le *Meteor* avant que, d'un commun accord, ces deux petits bâtiments aient appareillé pour se rencontrer en combat singulier.

***

Tels étaient les précédents antérieurs à la guerre actuelle, et l'on conçoit aisément que chaque pays soit tenu de se conformer à ses principes habituels, s'il ne veut être accusé de les modifier en faveur de l'un ou de l'autre des belligérants.

La question était donc délicate pour l'Allemagne — qui

n'avait fait aucune déclaration au début de la guerre — quand le *Cesarevitch* et 3 contre-torpilleurs russes vinrent se réfugier à Kiao-tcheou. Après quelque hésitation, elle se rangea à l'avis de l'Angleterre et y fut sans doute amenée par les nombreuses — et très tendancieuses — dépêches que le *Times* se fit envoyer de Berlin, comme donnant l'avis des « experts navals allemands ».

Plus délicate encore était la situation de l'*Askold* et du *Grosovoï*, à Changhaï. Non seulement la Chine n'avait envoyé aucune instruction préalable pour le cas où se produirait semblable éventualité, mais le lamentable incident de Tchefou venait de montrer à quel point elle était incapable de défendre sa neutralité. D'ailleurs Changhaï, comme tous les ports où existent encore des concessions étrangères bénéficiant de l'exterritorialité, se trouve en fait soumis à une sorte de tutelle internationale. Et celle-ci, dans le cas présent, avait quelque peine à se manifester puisque les principes adoptés par les différentes nations ne sont pas identiques. Heureusement le tsar, donnant une nouvelle preuve de son esprit conciliant, supprima toute difficulté en ordonnant le désarmement de ses deux navires.

A Saïgon, le cas de la *Diana* est tout différent. Très nette sur ce point, notre doctrine — que le ministère de la Marine a d'ailleurs rappelée dans ses instructions de février dernier — ne fixe à ce bâtiment aucun délai de départ. Le même cas s'est produit à Djibouti au début de la guerre, et comme nous l'avons dit dans notre premier article (1er mars), le *Times* lui-même reconnut alors la correction de notre conduite.

***

La question va certainement se poser à nouveau pour l'escadre de la Baltique, si elle entreprend son lointain voyage. Tandis que, fidèles à la règle ancienne, nous avons le droit de l'abriter aussi longtemps qu'elle voudra, cette même règle, qui nous permet aussi de compléter le stock de charbon qui lui est nécessaire pour atteindre le port russe le plus voisin, nous interdit par contre de permettre à tout belligérant dans nos eaux d'augmenter son armement. Mais ce terme ne comprend point l'opération — parfaitement licite — qui consisterait en un mouvement de matériel entre deux *bâtiments de guerre* de la même nation. En droit strict, il sera donc loisible aux bâtiments russes présents sur nos rades de prendre le charbon qu'ils auraient amené à bord de leurs transports, pourvu que ceux-ci, montés par un état-major et un équipage

militaire, soient bien la propriété du gouvernement, car ces navires, qui en courent alors tous les risques, qui peuvent être attaqués et coulés sans avertissement, sont bien réellement des *bâtiments de guerre*.

Il est d'ailleurs évident que, si une escadre japonaise cherchait à venir jusque dans la Baltique, nous serions tenus de lui laisser faire dans nos ports les mêmes opérations.

IV

Siège de Port-Arthur.

Un large coin du voile qui enveloppait les opérations autour de Port-Arthur vient de se déchirer. Commencée dans les derniers jours de juin, l'attaque s'est, jusqu'au 15 août, concentrée au Nord-Est de Port-Arthur, bien que cette région fût celle où la défense était le plus solidement établie, mais parce qu'elle permettait à l'assaillant de s'appuyer sur la flotte de l'amiral Togo.

A la suite de furieux combats, où les Japonais subirent des pertes considérables, une première ligne de résistance (colline du Loup, colline Verte, colline du Christ), en avant des « Urlung forts » des cartes anglaises, fut enlevée le 28 juillet. Ce succès fut complété, les 10 et 11 août, par l'occupation des monts Ta-kou-chan et Siao-kou-chan, situés tout près de la côte.

La dernière — et la plus importante — ligne de défense reste cependant intacte. Abandonnant alors, tout au moins momentanément, l'idée d'un assaut, les Japonais semblent avoir reconnu qu'ils ne pourraient emporter la forteresse que par investissement. C'est du moins ce que l'on peut conclure des récentes attaques qui ont eu lieu par l'Est et par le Sud.

Il est donc permis de penser, avec l'attaché naval américain qui en est parti le 14 août, que la chute de Port-Arthur est loin d'être imminente. En tout cas, la résistance de la place, sur laquelle nous nous promettons de donner quelques détails dans notre prochain article, fait le plus grand honneur à la garnison et à son chef.

C'est donc en toute justice qu'à l'occasion de la naissance du tsarevitch, l'empereur Nicolas a envoyé au général Stœssel sa nomination d'aide de camp général, par une dépêche des plus bienveillantes et des plus flatteuses.

JEAN DE LA PEYRE.

LE MARCHÉ DU MAROC

ET

LE COMMERCE ESPAGNOL

Le grand journal espagnol, la *Epoca*, organe du parti conservateur et journal officieux du ministère actuel présidé par M. Maura, a publié, dans ses numéros des 21, 30 juillet et 9 août derniers, une longue étude sur « le marché du Maroc ». Ce travail est remarquable non seulement par les nombreux renseignements qu'il contient, mais encore par la judicieuse manière dont la question du Maroc y est envisagée et par les importantes constatations, la plupart peu agréables pour l'Espagne, qui y sont faites avec beaucoup de franchise. Le fait qu'il ait paru dans un journal ministériel ajoute encore à l'intérêt qu'il présente par lui-même. Aussi avons-nous cru utile d'en faire connaître ici les principaux passages. Nous en donnons ci-dessous la traduction en la faisant suivre des réflexions qui nous semblent s'en dégager.

I

Il y a une trentaine d'années, c'est-à-dire dès que, la guerre civile étant terminée et la paix intérieure de la péninsule assurée, l'Espagne put recommencer à penser à ces problèmes qui touchent à son existence et à son développement au milieu de la société internationale, les aspirations de notre patrie en ce qui concerne le Maroc se concrétèrent en ces affirmations capitales :

1° Défendre l'intégrité de l'Empire marocain et l'absolue souveraineté de son gouvernement par tous les moyens diplomatiques et militaires dont la nation peut disposer, toute menace contre cet Empire devant être considérée comme une menace contre notre propre indépendance et contre notre propre sol.

2° Augmenter les relations de tout genre entre les peuples espagnols et marocains en écartant les obstacles qui les rendent impossibles ou qui les gênent actuellement, et en créant, même artificiellement s'il est nécessaire, des courants commerciaux et des liens sociaux et de communauté de culture entre l'une et l'autre rive du détroit, jusqu'à ce que, fortifiée par l'exemple et par l'habitude, la volonté de la nation se mette spontanément à faire, d'une manière tout à fait indépendante de l'action officielle, par l'organe de ses industriels, de ses armateurs, de ses commerçants, de ses savants et de ses philanthropes, ce que déjà actuellement elle comprend être nécessaire et très urgent.

3° Favoriser d'une manière effective le progrès social et économique de ce pays par les moyens qui, légitimement et en conformité avec les traités en vigueur ou avec ceux qui peuvent être conclus, entrent dans la fonction tutélaire qui incombe à tout gouvernement.

Ce programme, proclamé par la Société des colonisateurs africains qui naquit à la chaleur de l'enthousiasme produit par le congrès de 1883, se synthétisait en deux conclusions : maintien du *statu quo* politique et territorial, et emploi d'une active et intelligente action diplomatique et

commerciale pour resserrer les relations entre les deux peuples en créant des courants commerciaux, et en favorisant le développement social et économique du Maroc.

La première de ces conclusions, que quelques-uns, appartenant même aux sphères officielles, ont combattu non seulement par les paroles qui n'ont que peu de valeur, mais par les faits dont la valeur est plus grande, et que les autres tout en l'acceptant n'ont pas su réaliser, pouvait être, sans doute, objet de controverse. Il était logique que ceux qui nous croyaient assez forts et assez respectables, non pour être capables d'entreprendre la conquête du Maroc, mais du moins pour être en situation d'obtenir, le jour du partage arrivé, la participation indispensable à notre sécurité, n'accordassent que peu d'importance au maintien du *statu quo*. C'est par une telle croyance que se justifie la conduite de ministres comme le duc de Tétuan, et c'est pour avoir abrité derrière l'idée de notre force d'autres généreuses illusions que s'explique l'attitude de ceux qui alarmèrent l'Europe en 1886, de ceux qui travaillèrent en 1887 à la réunion d'une nouvelle conférence qui corrigeât l'œuvre réalisée sept ans auparavant, et de ceux qui frappèrent de mort notre prestige militaire et politique en 1893.

La seconde conclusion aurait dû être, pour les uns comme pour les autres, une règle invariable de conduite. Que l'on acceptât ou que l'on repoussât le *statu quo*, il était indispensable de resserrer les relations entre les deux peuples en développant les courants commerciaux et en travaillant à augmenter notre influence. Et cependant c'est à peine si on lui a accordé quelque attention.

Le traité de commerce de 1861 devait marquer pour nous le commencement d'une active campagne dirigée vers la conquête du marché du Maroc; *mais ni les gouvernements, à cause des préoccupations que leur suscitaient d'autres questions, ni les commerçants et les industriels, dominés par une lamentable indifférence, n'ont rien fait d'efficace dans ce sens;* de sorte que ce traité fut préjudiciable au Maroc sans avantage pour nous et tourna au bénéfice exclusif des autres nations. *On ne fit rien alors et on n'a rien fait depuis qui puisse permettre de dire que sur ce point nous sommes dans les mêmes conditions qu'avant* 1860, sans que la responsabilité en incombe exclusivement aux gouvernements, bien qu'ils en aient leur part, car elle incombe aussi aux commerçants, aux industriels, au pays enfin qui, nous ne savons par suite de quelle erreur fondamentale, s'est remué seulement quand il s'est agi d'entreprises belliqueuses dans l'empire voisin.

Aujourd'hui la question du Maroc est entrée dans une période aiguë; *mais bien qu'elle se présente sous un aspect politique, au fond, il s'agit d'un problème commercial.* C'est pourquoi les Anglais ne se sont pas émus de la Déclaration du 8 avril; c'est pourquoi l'Italie se tait, car elle compte pouvoir transporter son expansion commerciale dans la région tripolitaine; c'est pourquoi l'Allemagne dit que, la liberté commerciale étant affirmée, elle n'a aucune raison précise de s'opposer à cette Déclaration; et c'est pourquoi les Etats-Unis proclament qu'ils reconnaissent l'influence française, du moment où elle facilite le commerce et met fin au banditisme.

Certes sur ce terrain nous pouvons lutter aussi. Nous pouvons lutter si le pays le désire, car si le commerçant ne se remue pas et si l'industriel ne recherche pas l'écoulement de ses produits, il sera inutile que nous traditions avec la France. Que pouvons-nous faire et à quoi nous servira ce que nous ferons? Notre avenir au Maroc dépend plus de notre conduite que des pactes internationaux. L'importance de l'action officielle n'est

pas tant dans les compromis internationaux qu'elle conclut, que dans le fait de se décider ou non à préparer sérieusement et formellement le chemin que nous devons parcourir. Et que l'on ne croie pas que nous exagérons.

L'*Echo des Douanes*, commentant les assertions contenues dans l'œuvre *l'Espagne et le Maroc*, disait il n'y a pas longtemps, le mois dernier, à propos du résultat qu'offrait la nomination de représentants commerciaux à Tétuan et en d'autres points :

« Ils ont tous lutté en principe contre l'opinion générale de nos compa-« triotes qui font le commerce dans ces pays, parce qu'ils assuraient que « tous les efforts tentés pour s'ouvrir les marchés étaient inutiles, nos « industriels de la péninsule s'étant toujours refusés à suivre les conseils « qu'on leur donnait relativement à la façon dont ils livraient leurs pro-« duits et appuyant leur opinion sur mille et mille cas, les uns invraisem-« blables, les autres exagérés, mais dont ils affirmaient toujours la réalité ; « ce qui démontre l'entêtement et le peu d'attention dont fait preuve, dans « ses propres intérêts, une partie de nos producteurs.

« En général, nos industriels, sauf de rares et très honorables exceptions, « oublient sans doute et ont toujours oublié que le vendeur doit modeler « sa conduite, pour ainsi dire, de manière à satisfaire non seulement les « goûts, mais jusqu'aux caprices des acheteurs, s'il veut pouvoir espérer « quelque progrès.

« Tout au contraire, ainsi que cela est officiellement constaté, quel-« ques-uns de nos producteurs ont livré des objets inférieurs à l'échan-« tillon présenté au moment du contrat ; ils ont fait des livraisons dans « lesquelles manquait le poids, le volume ou la mesure, etc., etc. »

Quel est notre commerce dans le Maroc ? Comment arriverons-nous à le développer ? Qu'est-ce qui est du ressort de l'action officielle et qu'est-ce qui incombe à l'intérêt privé ? C'est là ce qu'il importe d'analyser.

II

On se fait en général en Espagne une idée tout à fait fausse du peuple marocain. On se l'imagine se complaisant dans l'oisiveté, en proie à une mortelle indolence, et en somme consumant sa vie au fond des harems, ou faisant parade d'instincts criminels dans les camps et sur les chemins. Rien de plus fantaisiste ; c'est le voir à travers le prisme des don Juan de Robres de la politique internationale, de ceux qui depuis des années passent leur temps à déclamer contre la désorganisation et l'anarchie que favorisent leurs déclamations quand elles ne sont pas fomentées par leurs propres agents.

Le peuple marocain, considéré dans son ensemble, n'est pas tel qu'on désire le faire croire. Parmi ses diverses tribus, différentes d'origine (berbères, arabes, juives et nègres), il y en a de guerrières, de séditieuses, d'indisciplinées, d'adonnées au vol ; mais il y en a aussi de pacifiques, hospitalières et industrieuses. Pour mieux dire, dans une même tribu et presque dans un même individu on trouve les deux caractères. Parmi les Berbères, les uns sont nomades, les autres sédentaires : les premiers sont pasteurs et voleurs de grand chemin, se confondant presque avec les Arabes ; les seconds se consacrent à la culture de la terre et sont d'excellents travailleurs. Les Arabes purs — bien que sur quelques points ils se soient mélangés avec les autres races — constituent l'aristocratie du Maroc et sont par tempérament amoureux de leur indépendance et réfractaires à tout joug.

Le Juif est une variété de la race syrio-arabe, et l'élément noir a été importé pour l'esclavage et le harem.

Il résulte de cette diversité, ou pour mieux dire de cette opposition de caractère entre les habitants du Maroc, qu'une partie de l'Empire offre le triste et très particulier spectacle de peuples à demi sauvages, tandis que l'autre partie séduit le voyageur par la richesse de ses cultures et le mouvement de son commerce.

Il y a, en effet, un marché au Maroc. L'Europe, et spécialement la France, l'Angleterre et l'Allemagne, l'ont bien compris : aussi tentent-elles par tous les moyens de s'en emparer. Nous seuls, nous qui passons notre vie à rêver de traités qui obligent les étrangers à venir chercher nos produits, nous ne le voyons pas, et si nous le voyons, nous n'y attachons pas d'importance ; et cependant, avec moins de frais et de moindres efforts que n'importe quel autre peuple, nous aurions pu obtenir des résultats au moins égaux, sinon plus grands. Comme le disait, il y a déjà longtemps, un illustre orateur et un économiste, M. Gabriel Rodriguez, si les industriels espagnols avaient battu les chemins que leur ouvrit l'héroïsme de nos soldats à Ouad-Ras et Castillejos, comme les battirent les fabricants anglais, français, allemands et italiens, et si les vaisseaux de notre marine de guerre qui bombardèrent les ports du Maroc avaient été suivis par les navires marchands d'Andalousie et de Catalogne, comme ils le furent par ceux de France et d'Angleterre, l'Espagne n'aurait rien à craindre de ces puissances et nous ne nous préoccuperions ni de la protection impolitique de l'une ni de la tutelle et des vetos de l'autre.

Malheureusement notre commerce avec le Maroc a toujours été et est aujourd'hui même insignifiant. En le constatant ainsi, nous ne trahissons aucun secret, car toutes les nations intéressées le savent bien et nous le jettent à la figure quand nous parlons de nos droits.

En 1862, au moment de la convention qui nous offrait tant d'avantages, lorsque nous pouvions commencer à tirer parti de nos victoires, le commerce hispano-marocain se réduisait aux céréales, aux légumes, à la cire, aux œufs, à l'huile et aux troupeaux pour une somme qui, au total, n'atteignait pas 700.000 francs. En 1902, nous avons importé du Maroc pour une valeur de 7.923.864 francs en bœufs, légumes, soies, œufs, graines oléagineuses, cuirs et peaux non tannés, liège, produits végétaux non classés, maïs, fruits, caroubes, passementerie de soie, etc.; et nous y avons exporté pour une valeur de 1.234.098 francs en pétrole, carreaux, tissus de coton, bois ouvrés, meubles, chaussures, huile, vin et monnaie d'argent. Il faut remarquer que ce dernier article, la monnaie d'argent, représente à lui seul plus de la moitié de notre exportation (757.640 fr.). La balance nous est complètement défavorable.

Il est vrai qu'entre les chiffres de 1862 et ceux de 1902 il y a une grande différence, et que les seconds accusent un progrès évident. Mais qu'il est petit et insignifiant comparé à celui qu'ont réalisé les autres nations!

Aujourd'hui le commerce de la France avec le Maroc atteint 41 millions de francs et celui de l'Angleterre 29 millions et demi, c'est-à-dire que, tandis que le commerce français représente 40 % du commerce total de l'Empire du Maroc et le commerce anglais 35 %, le commerce espagnol ne représente que 8 %. Malgré cela, il importe de le dire, l'Espagne est la troisième puissance commerciale au Maroc, car en dépit de tous les efforts faits par l'Allemagne, qui y envoya il y a environ deux ans une véritable armée de voyageurs, son commerce ne représente pas plus de 7 ½ %. Celui de la Belgique représente 3 % ; celui des Etats-Unis, 2 ½ % ; celui du Portugal, 1 % ; celui de l'Italie, 0,8 % et celui de la Suède, ½ %.

Ces mêmes chiffres, si désagréables pour nous, démontrent jusqu'à l'évidence ce que nous disions, qu'il existe un marché au Maroc, marché important aujourd'hui et qui peut le devenir bien davantage. Est-il possible que les produits espagnols s'ouvrent un chemin dans l'Empire du Maroc? Disons mieux : nos industriels peuvent-ils tout au moins coopérer avec les Français, les Anglais et les Allemands pour fournir au Maroc les produits dont il a besoin? A notre avis, certainement; car pour favoriser les relations politiques et commerciales entre l'Espagne et le Maroc, nous possédons des éléments plus que suffisants si nous voulons les organiser et les employer utilement.

Quels sont ces éléments? Comment pouvons-nous les utiliser? De quelle manière se fait le commerce au Maroc? Quelles sont les indications que nos industriels doivent avoir toujours présentes à l'esprit? C'est là ce que nous nous proposons d'exposer, *sans être très sûr que ce que nous dirons arrive à éveiller l'attention du pays*, mais fermement convaincus que si l'opinion se pénètre de la réalité des choses, reconnaît que le moment actuel est décisif, et persuadée de cela, se décide à rattraper le temps perdu, il sera certes possible de faire quelque chose.

Cela sera possible, à condition de ne pas oublier un seul instant que, avec ou sans traité, que nous adhérions ou non à la Déclaration anglo-française, notre avenir au Maroc dépend uniquement et exclusivement de nos propres efforts.

III

Si les faits statistiques consignés ci-dessus, au sujet du commerce extérieur du Maroc, ne démontraient pas suffisamment qu'il y a dans l'Empire chérifien un excellent marché susceptible d'un grand développement, l'examen de la situation commerciale des principales villes marocaines, telles que Fez, Tanger, Larache, Rabbat, Mogador, etc., le mettrait en complète évidence, car on trouve dans toutes ces villes des éléments plus que suffisants pour donner une sérieuse impulsion aux transactions commerciales.

Parlant de Fez, le Dr Cerdeira, agent confidentiel du gouvernement espagnol, s'exprime ainsi : « Là, tout citoyen est commerçant, comme tout citoyen est soldat. » Et en effet, Fez, centre commercial de tout le Nord de l'Empire, en communication directe avec la région du Tafilet qui envoie dans cette ville la majeure partie de sa production agricole et industrielle, en communication aussi avec Mequinez, Rabbat, Tasla, Zenefa, Sefra, Zerjou, Taza, Al-Kazar, Larache, Tétuan ou Tanger, offre un grand développement commercial et industriel.

Pour se convaincre de la réalité de cette assertion, il suffit de se rappeler que, selon les faits rapportés par le même docteur Cerdeira, dans le quartier hébreu « Mellaha », il existe 12 commerçants en grains, 3 en bestiaux, 2 en pétrole, 13 orfèvres, 2 commerçants en métaux précieux, 2 en vin, 6 en cognac, rhum et genièvre, 6 distillateurs d'eau-de-vie de raisins secs et de figues; 8 boutiques de drap et de toile de coton, 8 boutiques de soies, de miroirs, de cristallerie, d'horloges, etc., 10 de liqueurs, eaux-de-vie et vins; 14 de sucre, thé, bougies, savon, épices, etc.; 9 fabricants de fils d'or, 4 de fils d'argent, 5 de fils de soie, 3 tailleurs, 3 cordonniers, pas moins de 6 importateurs d'alcool et 22 prêteurs. Dans ce même quartier, la médecine est exercée par un Espagnol, un Turc, un Russe et un Français et 24 Hébreux parlent l'espagnol.

Dans le quartier musulman appelé « La Médina », il y a 29 importa-

teurs de tissus de coton, de laine et de soie, avec plus de 2.000.000 francs de capital, 29 autres avec plus de 1.500.000 francs de capital; 7 avec plus de 500.000 francs et 19 avec plus de 250.000 francs. Ces commerçants n'importent pas seulement des tissus, mais tous les articles qui paraissent sur le marché. Il y a, en outre, 9 importateurs de soie écrue, 21 de toile et de vêtements, 14 d'épices ; confiserie, quincaillerie, papier, chocolat, fils d'or, etc. ; 5 de matières colorantes, 20 de cristallerie, 3 fabriques de savon, 6 de peignes de corne et de bois ; 8 exportateurs de tentes de laine ou de coton, 4 d'amandes, dattes, noix, figues et raisins secs ; 8 boutiques de babouches, 7 de harnais et sellerie, 5 de luminaire, cire de couleur ou cire pure et 4 fabriques de bandes de soie. Il y a dans ce quartier 3 médecins, dont l'espagnol (le Dr Cerdeira) et 3 pharmacies dont une espagnole, celle du même docteur.

Le tannage des peaux a acquis un si grand développement que plus de 100 industriels se consacrent à l'achat, au tannage et à la vente des peaux et qu'il existe trois grandes fabriques, une avec plus de 500 ouvriers, une autre avec plus de 400 et la plus petite avec plus de 300. Mais on y emploie des procédés archaïques.

Il y existe en outre trois agents commerciaux allemands, deux français et un anglais.

Les objets dont le commerce est le plus actif à Fez sont : les tissus de coton, de laine, de fil et de soie ; les articles de coton, laine et soie, tels que mouchoirs, entre-deux, serviettes, couvertures, courtes-pointes, etc. ; les tissus imperméables, les cordons, petites tresses et rubans, les tapis, les bobines de fil et de soie, la soie écrue non manufacturée, les fils d'or et d'argent, les matières colorantes, la cristallerie, les miroirs, les pendules et les montres, les sièges et les lits de fer ; les articles d'orfèvrerie, les articles en fer et quelques articles de bureau ; les couleurs et vernis ; les feuilles de fer-blanc, le sucre, le thé, les bougies, le savon, le chocolat, les boissons et liqueurs, la parfumerie, les cartes à jouer, la faïence et la porcelaine.

Sans avoir un marché aussi actif, les articles suivants font cependant l'objet de transactions : les fils de soie teints en noir, les petites chemises de laine et de coton, les premières blanches et les secondes rouges ou bleues, les chaussettes blanches et beiges ; les bas blancs ou noirs, mais sans dessins ; les souliers ; les draps de lit ; les oreillers ; les serviettes ; les nappes ; les couvertures ; les couvertures de voyage ; toute espèce de jouets ; les boîtes à musique ; les phonographes, pourvu que les cylindres soient impressionnés avec des contes, des histoires ou de la musique marocaine ; les accordéons ; les tambours ; les charrues de fer ; les machines à coudre à mains ; les instruments mécaniques de charpente ; les tondeuses ; les bronzes de fantaisie, pourvu qu'ils ne reproduisent pas la forme humaine ; les jeux d'échecs et de dames ; les chandeliers de cuivre, les chaudrons et les plateaux de cuivre et de fer ; les cafetières, les bouchons de liège, les bouteilles, les épices et les essences.

. . . . . .

Faut-il douter qu'il soit possible à l'industrie espagnole de fournir le marché de Fez de beaucoup de ces articles et qu'il y ait lieu d'aspirer à développer notre commerce par ce moyen ? Ce qui est essentiel et ce qui a manqué jusqu'ici, c'est que dans chaque cas particulier l'industriel et le commerçant espagnols étudient le goût du consommateur ; qu'ils voient la forme sous laquelle les Français, les Anglais et les Allemands offrent leurs articles, qu'ils tiennent compte des prix et s'efforcent de respecter les coutumes des acheteurs aussi bien en ce qui touche à la

qualité des produits qu'en ce qui a trait à la manière de les présenter et à la forme sous laquelle doivent se réaliser les opérations. J. B.

Il ressort de cette étude, dont les tendances, étant donnée la source à laquelle elle est puisée, ne sauraient être suspectées, que si quelques personnes en Espagne sont très désireuses de voir leurs compatriotes conquérir le marché du Maroc, marché dont l'importance, on l'a vu, est déjà considérable et tend chaque jour à augmenter, les intérêts commerciaux et industriels de l'Espagne au Maroc sont, pour le moment, insignifiants. Il en ressort également que les commerçants et les industriels espagnols semblent ne pas tenir beaucoup à étendre leurs transactions avec l'Empire marocain; qu'ils ne font rien de ce qu'il faudrait pour y introduire leurs produits et y augmenter leur chiffre d'affaires; qu'ils ont laissé depuis plus de quarante ans passer toutes les occasions sans vouloir en profiter, au contraire des autres peuples dont les efforts ont été incessants; et, qu'en fin de compte, il faut bien le reconnaître parce qu'il en est ainsi, la question du développement des relations économiques entre l'Espagne et le Maroc laisse la grande majorité du peuple, les intéressés eux-mêmes, le pays en un mot, parfaitement indifférents. Ce n'est pas un traité avec la France, quel qu'il soit, qui pourra secouer cette torpeur, comme le remarque très judicieusement l'auteur de cette étude. Ce sont là des faits bien connus des spécialistes; mais on est heureux de les retrouver sous la plume d'un publiciste espagnol, et il était bon qu'un journal sérieux les rappelât à ceux de ses compatriotes qui paraissent les avoir oubliés. L'actuelle question du Maroc, dit notre auteur, bien qu'elle se présente sous un aspect politique, n'est au fond qu'un problème commercial. A ce point de vue, est-il besoin de faire remarquer que la pénétration pacifique projetée par la France, conformément à l'accord anglo-français, ne menace aucunement le commerce espagnol. Dans la paix, l'ordre et la tranquillité établis par nous au Maroc, ce commerce comme celui de toutes les autres puissances qui l'ont bien compris, pourra se développer en toute sûreté. Il semble dès lors bien évident que, si le gouvernement espagnol était surtout préoccupé, comme le disait le président du Conseil dans un discours paru ici même récemment[1], de sauvegarder les intérêts de ses nationaux et l'avenir du commerce espagnol au Maroc, les négociations ouvertes entre la France et l'Espagne sur cette question ne se heurteraient pas aux graves difficultés qui les ont jusqu'ici empêchées d'aboutir.

CHARLES DAVID.

---

[1] Voir *Questions Diplomatiques et Coloniales*, t. XVII, p. 921 et suiv.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le protectorat religieux de la France en Orient et en Extrême-Orient; déclarations de M. Combes.* — La *Neue Freie Press*, de Vienne, a publié ces jours derniers le compte rendu d'une importante conversation que son correspondant parisien, le Dr Otto Ebstein, a eue avec M. Combes, à Pons, où le président du conseil passe ses vacances. Le journaliste autrichien a interrogé M. Combes sur les points les plus délicats de sa politique et il a reçu de lui des réponses très précises. « Il n'est pas nécessaire, dit le rédacteur de la *Neue Freie Press*, de « questionner beaucoup M. Combes; il s'explique volontiers sur les « choses qui l'occupent. » Voici, d'après le journal viennois, les déclarations du président du conseil français où l'on notera surtout celles qui visent plus spécialement la question de notre protectorat religieux en Orient.

La conversation tourna d'abord sur la question du protectorat des chrétiens catholiques en Orient, au sujet duquel, ces jours derniers, les feuilles nationalistes avaient répandu le bruit que l'Autriche-Hongrie serait disposée à assumer ce protectorat.

— Je ne puis vraiment croire, dit M. Combes en souriant, que ces bruits de journaux soient vrais, mais je puis dire ceci : Si une puissance quelconque avait le désir de se charger de ce protectorat, nous ne lui opposerions aucune difficulté. Personnellement je ne souhaite pas à l'Autriche, que j'aime, qu'elle se laisse entraîner par ses cléricaux dans cette aventure. La France n'a de ce protectorat que des embarras et aucun avantage, et je ne vois pas pourquoi l'Autriche pourrait souhaiter la même situation. Le protectorat de la France sur les catholiques de tout l'univers avait autrefois un sens, quand la France était encore la « fille aînée de l'Eglise ». Il était alors naturel que cette aînée traitât ses sœurs cadettes comme des protégées et intervînt pour elles partout où elles étaient lésées ou bien menacées. Mais la France ne se sent plus du tout « fille aînée de l'Eglise ». D'ailleurs les plus jeunes sœurs ont aussi grandi; elles sont majeures et ne voient plus volontiers que la France s'occupe de leurs affaires. La France ne retire non plus de ce protectorat aucun avantage. La solution naturelle de la question doit être et sera celle-ci : chaque Etat protégeant lui-même ses nationaux sur toute la surface de la terre. Nous, Français, nous avons bien assez de cette tâche.

— Croyez-vous, monsieur le président du conseil, à la possibilité du maintien du Concordat?

— Non, je n'y crois pas. Pendant deux ans, depuis que je suis ministre des cultes, j'ai, quant à moi, observé avec la ponctualité la plus stricte le Concordat dans sa lettre et dans son esprit. Je l'ai dit un jour au Sénat, et je puis le redire encore : qu'on me montre la moindre stipulation du Con-

cordat violée par moi. Tandis qu'on ne pourrait m'opposer aucun manquement à ce traité, l'Eglise ne cesse d'y contrevenir. Pie IX et Antonelli avaient déjà émis cette théorie que le Concordat n'est pas un traité bilatéral, mais bien une concession de la Papauté, et que ce pouvoir, qui l'a octroyé sous la pression des circonstances, peut en tout temps revenir sur cette concession comme bon lui semble. Cette théorie paraît en crédit à Rome depuis que la France a osé faire usage de sa prérogative législative en réglant l'existence des congrégations comme il est nécessaire dans les conditions civiles et sociales d'une grande démocratie. La résistance aux nominations d'évêques est maintenant à Rome un principe. Tous les candidats que j'ai indiqués au nonce ont été rejetés sans indication de motifs, de sorte que huit sièges épiscopaux sont vacants. C'est une violation de la lettre et du sens du Concordat... Avec ce Concordat, l'Etat est livré sans défense à l'Eglise.

— Alors la séparation est proche?

— Je la tiens maintenant pour inévitable. L'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a fait depuis deux ans des progrès énormes, et moi-même, qui, comme on sait, n'en étais pas partisan au début, j'ai dû m'en accommoder. Je crois que le projet Briand est une excellente base pour la solution législative du problème de la séparation; je voudrais seulement que quelques dispositions fussent formulées dans un sens plus large et plus libre. J'espère que ce projet, avec la forme que je veux lui donner, aura une majorité dans la Chambre. Quant au moment où il sera mis en discussion, on ne peut, il est vrai, le fixer avec précision. Le gouvernement s'est engagé à mettre le projet d'impôt sur le revenu à l'ordre du jour de la Chambre dès sa rentrée en automne, et il tiendra absolument sa promesse. Puis viendra la discussion du budget : après, nous verrons. J'espère que la Chambre adoptera mon point de vue.

— Alors, monsieur le président du conseil, tous les bruits sur votre désir de repos et de retraite sont inexacts.

— Vous pouvez les démentir avec assurance. Si la Chambre ne me renvoie pas, je ne pars pas. Mais je ne crains rien. J'ai déjà eu contre moi tous les ministres du cabinet Waldeck-Rousseau, et ceux-là étaient les plus dangereux de mes adversaires. Mais il leur a été impossible de m'enlever la confiance de la Chambre. Je me sens maintenant en état de livrer une seconde fois les combats que j'ai déjà livrés. Je suis également convaincu que la majorité, dans sa composition actuelle, me restera fidèle, et qu'elle considérerait comme un malheur pour le pays si son centre de gravité se transportait vers la droite, c'est-à-dire s'il se formait un nouveau bloc républicain sans les socialistes. Le centre de gravité de la majorité doit être à gauche et les socialistes doivent faire partie du bloc. Même si j'étais fatigué et si je voulais m'en aller, ma conscience me l'interdirait en ce moment, car je ne vois personne qui pourrait continuer ma politique dans le sens où je l'ai dirigée et où je veux la poursuivre. Si je viens en position de pouvoir me retirer volontairement, à un moment que je puisse fixer moi-même, je désire avoir assez d'influence pour que mon successeur marche sur mes traces et achève ce que j'aurai laissé à faire.

Ces déclarations de M. Combes ont naturellement produit en France une émotion profonde, et particulièrement en ce qui regarde le protectorat religieux de la France, on se demandait comment le président du Conseil avait pu se prononcer d'une façon aussi absolue

sur une question aussi importante de politique extérieure sans avoir pris auparavant l'avis de ses collègues; on était surpris de le voir engager aussi légèrement la responsabilité du cabinet tout entier au cours d'une conversation avec un journaliste étranger, d'autant plus que cette conversation devenait en quelque sorte officielle par la publicité qui lui était faite.

A l'étranger, et notamment à Rome, on ne s'est pas trompé sur la portée de cette manifestation, et l'*Osservatore Romano*, organe officieux du Saint-Siège, a publié à ce sujet un important article, que nous reproduisons intégralement, d'après la traduction du journal *l'Univers*. On ne manquera pas d'y remarquer les graves déclarations du journal du Vatican, relatives au protectorat religieux de la France.

La rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la France a fait naturellement surgir avec beaucoup de vivacité la question du sort qui adviendra au protectorat français en Orient. Il est vrai que M. Combes, avec une stupéfiante légèreté, a déclaré à un rédacteur de la *Neue Freie Presse* comme tout le monde le sait, qu'il ne se soucie pas de ce protectorat et que, si une puissance quelconque avait le désir d'en prendre la succession, il ne songerait à lui opposer aucune difficulté, se contentant de la protection des seuls catholiques français. Mais l'opinion publique ne semble pas être du même avis, et elle se montre très préoccupée du maintien de ce privilège traditionnel, qui a si puissamment contribué dans le passé à la gloire du nom français en Orient et qui est aujourd'hui si inconsciemment compromis par ses gouvernants.

Et comment l'opinion publique pourrait-elle oublier aussi vite les déclarations répétées de tous les ministres des Affaires étrangères, sans aucune exception, et de M. Delcassé lui-même sur l'importance de cet instrument efficace pour le développement de l'influence morale et de l'avenir économique de la France?

Cette préoccupation, si juste, a été si vivement ressentie que l'on a voulu envoyer le fameux (*il noto*) M. Jean de Bonnefon à Vienne afin de connaître les intentions du ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie; on tenait pour probable ce que la presse avait plusieurs fois répété, que le Saint-Siège aurait offert à ce pays la succession du protectorat catholique en Orient.

Le véritable danger pour ce privilège ne nous semble pas venir du côté du Saint-Siège, comme si celui-ci voulait, par un acte positif, le retirer à la France pour le transférer à une autre nation. C'est au contraire l'état même des choses voulu par le gouvernement qui, en se prolongeant longtemps, conduira de fait et inévitablement à la fin du protectorat français en Orient.

Cette antique prérogative, déjà menacée par la destruction des congrégations religieuses françaises, par laquelle le gouvernement de la République a brisé de ses propres mains les instruments traditionnels du protectorat catholique, vient de recevoir un coup fatal de la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège.

En effet, tant que la France maintenait les rapports avec le Saint-Siège, s'il arrivait, comme cela s'est présenté trop souvent, que les catholiques d'Orient recourussent pour demander protection aux représentants des autres nations, ou que, dans les cérémonies religieuses, les communautés catholiques ne rendissent pas aux représentants de la France les honneurs particuliers qui lui sont dus, qu'ils les rendissent aux représentants des

autres nations, ou que, d'une manière quelconque, les prérogatives inhérentes au protectorat ne fussent pas observées, le gouvernement français, par l'entremise de son ambassadeur, en portait plainte près du Saint-Siège, qui ne manquait jamais de s'interposer pour maintenir et faire respecter le privilège de la nation française.

Mais, aujourd'hui que l'on a voulu faire cesser toute relation diplomatique entre le Saint-Siège et la France, comment le gouvernement pourra-t-il parvenir, d'une manière acceptable, ses réclamations ? Et de quelle autre manière pourra-t-il imposer le respect de ses droits ? Il ne serait pas raisonnable de prétendre que le Saint-Siège, de sa propre initiative, empêche ou réprime les infractions au protectorat français, puisque d'un côté, la plupart du temps, il ignore ces faits, et que, de l'autre, le gouvernement montrerait en ne réclamant pas, qu'il ne se soucie pas de ses prérogatives. Et comme il est facile de prévoir que ces infractions augmenteront toujours plus à l'avenir, à cause de l'hostilité manifeste du gouvernement français contre les congrégations religieuses et contre l'Eglise, ainsi s'établiront de nombreux précédents, qui tendront par leur nature à affaiblir l'antique privilège de la France.

De cette manière, par la force même des choses, que la situation actuelle soit définitive ou qu'elle doive durer longtemps, le traditionnel protectorat français en Orient diminuera nécessairement peu à peu jusqu'à tomber absolument ; et cela, par le seul fait du gouvernement, sans que l'on puisse en reporter sur le Saint-Siège aucune responsabilité. Et dans un siècle, que l'on peut appeler l'époque de la politique mondiale, siècle pendant lequel les peuples luttent pour étendre leur influence sur la surface du globe, on dira que la France aura sacrifié un de ses plus glorieux et plus puissants instruments d'expansion, de prestige et d'influence morale aux prétentions intransigeantes d'une désastreuse politique anticléricale.

Comme on pouvait s'y attendre, au lendemain de la reproduction par le *Temps* de l'interview de la *Neue Freie Press*, M. Denys Cochin adressait la lettre suivante au président de la Chambre :

Beauvoir, par Chaumes (Seine-et-Marne), 16 août.

Monsieur,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation adressée à M. le président du conseil, au sujet des déclarations qu'il a cru devoir faire à un journaliste autrichien sur la question du protectorat français en Orient.

Veuillez agréer, etc.

DENYS COCHIN.

Il est probable qu'il nous faudra attendre maintenant la discussion de l'interpellation de M. Denys Cochin pour avoir quelque explication de l'attitude singulière du président du conseil, puisque ni le ministre des Affaires étrangères, le plus directement intéressé en cette affaire, ni aucun des autres membres du cabinet n'a cru devoir relever les paroles de M. Combes.

Il peut être intéressant de rapprocher l'attitude prise par le président du conseil des ministres français, dans la question du protectorat religieux, de la conduite toute différente de l'empereur Guillaume II, qui ne manque pas une occasion de faire des avances et des politesses aux catholiques d'Allemagne.

Ayant reçu ces jours derniers l'expression des vœux du congrès des catholiques allemands, siégeant à Ratisbonne, l'empereur Guillaume a répondu par la dépêche suivante :

J'exprime mes remerciements impériaux aux membres du Congrès général des catholiques d'Allemagne siégeant à Ratisbonne, pour les marques de respect qu'ils m'ont témoignées. J'espère qu'avec la grâce de Dieu leurs travaux, guidés par l'esprit de paix, seront heureux et contribueront à l'honneur et au bien de la patrie allemande.

GUILLAUME I. R.

L'année dernière, c'était le chef du cabinet civil de l'Empereur, M. de Lucanus, qui avait été chargé de transmettre au congrès les remerciements du souverain; cette fois Guillaume II a tenu à envoyer un télégramme personnel et il estime sans doute qu'il est utile, en ce moment, de se ménager les bonnes grâces du parti catholique.

— *Les grèves de Marseille et le désarmement de la marine marchande.* — Depuis plusieurs années, en fait depuis 1900 surtout, le port de Marseille voyait se succéder presque sans interruption les grèves de ses corporations maritimes, inscrits, dockers, charbonniers. La gravité de la situation ne pouvait faire illusion pour personne, et d'ailleurs plusieurs fois déjà l'on avait essayé, mais sans succès, d'obtenir des pouvoirs publics une intervention nécessaire et efficace. A la veille de la séparation des Chambres, M. Thierry, député de Marseille, demandait encore à interpeller à ce sujet le gouvernement. L'interpellation fut renvoyée *à la suite*, c'est-à-dire écartée *sine die*. La marche rapide des événements vient de montrer quelle lourde responsabilité la majorité a assumée en cette occasion.

Dernièrement, en effet, à la suite d'un désaccord avec leurs contremaîtres, les équipages de la Compagnie Transatlantique abandonnèrent le travail; faisant cause commune avec eux, les dockers mirent aussitôt en interdit la Compagnie. En présence de ces faits, les officiers et les armateurs du port, estimant que la répétition incessante d'incidents semblables rendait leur situation intolérable, que toute discipline devenait impossible dans ces conditions, et qu'ils ne pouvaient plus longtemps dépendre des caprices de leurs employés, se solidarisèrent avec les contremaîtres pour généraliser la crise, afin de mettre le gouvernement en demeure de résoudre définitivement la question.

En conséquence, le 22 août, toutes les compagnies maritimes marseillaises désarmèrent leurs navires et cessèrent tout service, Voici la liste de ces compagnies :

1° Compagnie générale Transatlantique ; 2° Messageries maritimes; 3° Compagnie de navigation mixte ; 4° Société générale des transports maritimes ; 5° Compagnie Fraissinet et Cie ; 6° Compagnie Axel Busck; 7° Compagnie franco-tunisienne de navigation ; 8° Caillot-Duvillard; 9° Compagnie nationale; 10° Cyprien Fabre; 11° Société française d'armement; 12° Compagnie N. Paquet; 13° Est-Asiatique français; 14° Société

des vapeurs de charge ; 15° Société générale de remorquage Chambon ; 16° Société de navigation à vapeur Daher.

La gravité de la crise devenait telle que le gouvernement dut, en effet, sortir de son étrange indifférence. Revenant sur des décisions primitivement arrêtées, le président du conseil convoqua hâtivement ses collègues et un conseil des ministres fut tenu le 29 août, sous la présidence de M. Loubet, pour s'occuper de la question. M. Combes exposa que « le président de la Chambre de Com-« merce de Marseille, M. Le Mée de la Salle, avait engagé d'actifs « pourparlers avec les inscrits et les armateurs afin de trouver un « terrain d'entente et que l'on pouvait espérer voir bientôt cesser « une situation des plus regrettables ». Ces déclarations optimistes ont sans doute donné toute satisfaction au ministère puisque le conseil s'est alors séparé sans fixer aucune date pour sa prochaine réunion. Il est cependant difficile de partager cet optimisme, et il est malheureusement à redouter que l'avenir de notre grand port méditerrannéen ne soit bientôt irrémédiablement compromis.

En tous cas, il résulte des derniers renseignements que tous les officiers et armateurs s'accordent pour faire remonter l'origine de ces désordres à l'inapplication des lois, et qu'ils se déclarent résolus à ne pas céder, cette fois-ci, jusqu'à ce que le gouvernement se soit décidé à appliquer strictement les lois en vigueur, qui régissent la condition des inscrits maritimes (décret de 1852 et loi de 1898).

— *Le nouvel ambassadeur britannique à Paris.* — Sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre à Rome, vient d'être nommé ambassadeur à Paris en remplacement de sir Edmund Monson, qui est atteint par la limite d'âge et prend sa retraite à la fin de l'année.

Sir Edmund Monson était ambassadeur à Paris depuis le mois de décembre 1896. Il venait de Vienne. Il a eu l'honneur de recevoir ici le roi d'Angleterre pendant sa visite des 1er, 2 et 3 mai 1903. Sir Edmund Monson avait fait apprécier, dans la société parisienne, l'amabilité de son caractère et l'urbanité parfaite de son esprit.

L'honorable sir Francis Leveson Bertie est âgé de soixante ans, étant né le 17 août 1844. Il passe pour un travailleur acharné. Il fera à Paris d'utile besogne dans le sens de la sympathie et de l'entente pratique entre les deux nations.

Angleterre. — *Clôture du Parlement anglais. Discours du trône.* — Le Parlement anglais a clos sa session, le 15 août. Voici le texte du discours du roi Edouard VII qui a été lu en cette occasion :

Milords et Messieurs,

Mes rapports avec les puissances étrangères continuent à être satisfaisants. J'ai rendu visite au roi de Danemark, à Copenhague et à l'Empereur d'Allemagne, à Kiel, et j'ai été reçu de la façon la plus cordiale par ces deux souverains.

Des conventions ont été faites entre mon gouvernement et celui de la République française pour le règlement d'une série de questions touchant les intérêts des deux pays en différentes parties du monde.

Ces conventions ne seront pas seulement avantageuses en elles-mêmes à tous ceux qu'elles concernent, mais elles promettent encore de resserrer les liens d'amitié qui unissent aujourd'hui si heureusement mes sujets et les citoyens de la République française. Des accords ont été conclus entre mon gouvernement et les gouvernements d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne touchant le renvoi de certains litiges devant un arbitre.

Le roi d'Italie a rendu sa sentence arbitrale à propos de la délimitation de ma colonie de la Guyane anglaise et des Etats-Unis du Brésil, et il a ainsi fait disparaître une vieille cause de mécontentement entre la colonie et la République voisine. Cette sentence sera immédiatement mise à exécution.

Les opérations militaires dans le Somaliland se sont terminées par une grave défaite infligée aux troupes du Mullah. A l'exception d'une garnison qui a été maintenue afin de donner le temps aux tribus de se mettre elles-mêmes en état de défense, mes troupes et celles de l'empereur Ménélik qui agissaient de concert avec elles ont été retirées.

Je suis au regret d'avoir à constater que la guerre ne fait que se déchaîner de plus en plus entre la Russie et le Japon.

J'ai promulgué, au début de cette guerre, une proclamation où j'affirmais ma neutralité et où j'ordonnais à tout mon peuple de la respecter de la manière la plus stricte.

D'importantes questions concernant le traitement du commerce des neutres de la part des belligérants ont été soulevées à l'occasion de cette guerre. Les difficultés qu'elles présentent et qui sont de la plus haute importance pour le commerce de l'empire britannique seront réglées, je l'espère, à l'amiable et sans le moindre préjudice pour les grands intérêts commerciaux de mon pays. Mon gouvernement assistera de la manière la plus énergique mes sujets dans l'exercice des droits qui leur sont reconnus par le droit international comme appartenant à tous les neutres.

Le plan de la réorganisation de la gendarmerie en Macédoine a été mis à exécution et les officiers étrangers nommés par les puissances sont employés dans leurs districts respectifs sous la direction intelligente du général Degiorgis pacha, qui promet de donner des résultats satisfaisants.

Un plan de réforme du système de la dîme a été élaboré par les agents civils et le gouvernement.

Je suis résolu à sanctionner l'introduction d'un élément électif dans le conseil législatif du Transvaal, et j'espère que tous mes sujets, quels qu'ils soient, dans cette colonie, uniront leurs efforts afin de rendre profitable au développement et à la prospérité de cette partie de mon empire cet acheminement vers le *self-government*.

La mission politique, qu'avec l'assentiment du gouvernement chinois j'ai jugé nécessaire d'envoyer dans le territoire du Thibet, afin de faire respecter comme il convient la convention de 1890 relative au Sikkhim et au Thibet, a rencontré une certaine résistance dans sa marche en avant. Je suis très heureux d'apprendre qu'elle est arrivée sans encombre à Lhassa. Cela donne beaucoup à espérer de la part des officiers et des hommes qui composent ce petit corps expéditionnaire. J'espère que les négociations avec les autorités du Thibet, appuyées d'ailleurs par le représentant de la Chine à Lhassa, aboutiront à une entente favorable au commerce, qui mettra fin aux difficultés et aux froissements qui ont pris naissance sur la frontière du Nord de mon empire de l'Inde.

Messieurs de la Chambre des Communes, je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à satisfaire aux besoins des services publics.

Milords et messieurs, j'ai été heureux d'appeler votre attention à l'égard

de l'importante question de la réorganisation de mon armée et de son administration centrale, et j'espère que ces réformes auront pour résultat d'augmenter la force de résistance de mon empire.

Le vote de la proposition tendant à réduire le nombre actuel des licences de débits de spiritueux et à régler le mode des nouvelles autorisations constitue un progrès très sensible sur la loi actuelle, et, en même temps qu'il favorise la cause de la tempérance et l'ordre public, il évite de nuire aux intérêts qui ont pris naissance sous le régime antérieur.

J'ai sanctionné un bill destiné à assurer au profit de tous les enfants, sans exception, qui fréquentent les écoles primaires publiques en Angleterre et dans le pays de Galles, l'application des réformes prévues dans la loi de 1902.

Un ordre du jour a été voté, tendant à approuver les clauses de l'accord que j'ai conclu avec le gouvernement de la République française.

Un bill qui a pour objet de permettre à tous les magasins du Royaume-Uni de fermer à une heure moins tardive, a reçu ma sanction.

Avant de prendre congé de vous, je demande à la Providence de bénir l'ensemble de vos travaux.

— *Adoption de la convention franco-anglaise.* — Avant de se séparer, le 12 août, la Chambre des Communes a adopté en troisième lecture, et à l'unanimité, le bill de la convention franco-anglaise.

M. Gibson Bowles avait proposé au début de la séance de renvoyer la discussion à la prochaine session, sous prétexte que la Chambre française pouvait refuser de ratifier la convention dans sa forme actuelle. M. Balfour a dit ne pouvoir accepter la proposition de son honorable ami. « C'est tout simplement parce que la Chambre « française n'a pas eu le temps d'examiner la question qu'elle s'est « ajournée sans avoir ratifié la convention franco-anglaise. » De l'avis de M. Balfour, M. Gibson Bowles se trompe complètement s'il croit que le gouvernement français a le moindre désir d'exiger, ou même de proposer aucune modification à la convention telle qu'elle est à l'heure actuelle. Aucune information tendant à confirmer la façon de voir de M. Bowles n'est parvenue au gouvernement, ni de source officielle ni de source privée.

M. Balfour a demandé à M. Gibson Bowles de retirer sa protestation et de laisser le gouvernement agir de façon à prouver à la France, sans léser les intérêts britanniques, que l'Angleterre a abordé la question dans un esprit de générosité et non de marchandage et qu'elle désire faire tout son possible pour mener à bonne fin des négociations conduites d'une façon si avantageuse et si honorable pour les deux pays. M. Gibson Bowles s'est déclaré satisfait et a retiré sa protestation.

De son côté, la Chambre des Lords a discuté et adopté également à l'unanimité, le 13 août, la convention franco-anglaise.

Autriche-Hongrie. — *La visite de l'empereur François-Joseph au roi Edouard VII à Marienbad.* — L'empereur François-Joseph est allé, le 16 août, à Marienbad, pour rendre visite au roi Edouard VII, qui

y prenait les eaux. Cette visite n'a d'ailleurs présenté aucun caractère politique. Ni lord Lansdowne, ni le comte Goluchowski n'y assistaient. Les deux souverains ont fait une promenade en voiture dans les bois, puis ont dîné ensemble à l'hôtel Weimar. A la fin du dîner, le roi Edouard a porté un toast à l'empereur François-Joseph et a manifesté toute la satisfaction qu'il éprouvait d'avoir pu de nouveau le saluer sur le sol autrichien. En réponse à ce toast, l'empereur a levé son verre au roi, à la reine, à la famille royale. L'empereur François-Joseph est reparti le soir même.

— *Le voyage de M. de Kœrber en Galicie.* — Le 27 août, le président du conseil, M. de Kœrber, a entrepris un voyage en Galicie, qui doit durer une dizaine de jours. C'est la première fois qu'un président de conseil d'Autriche visite officiellement la Galicie dans toute son étendue et entre en relations, dans leur propre pays, avec les cercles polonais les plus influents. Au point de vue formel, M. de Kœrber voyage en sa qualité de ministre de la Justice et de l'Intérieur pour une inspection générale de l'administration politique et judiciaire de la Galicie, et le programme du voyage, extrêmement chargé, prouve que le président du conseil tient à voir beaucoup, sinon tout. Mais pas plus que tout autre chef de gouvernement, M. de Kœrber ne peut être dépouillé entièrement de son caractère d'homme politique et par cela même on doit attendre de ce voyage une certaine influence sur la politique intérieure de l'Autriche.

— *L'usage de la langue hongroise dans l'armée.* — Le ministre de la Guerre, général Pitreich, vient de publier une ordonnance qui équivaut à un nouveau pas pour la Hongrie dans la voie de la magyarisation de son armée. Cette ordonnance contient de nombreuses stipulations sur l'usage de la langue hongroise dans les relations par écrit de l'armée avec les autorités hongroises ou même les particuliers. Elle décide non seulement que les pièces rédigées en langue hongroise doivent être acceptées sans condition par n'importe quelle autorité militaire, et que leur refus serait inadmissible pour le motif qu'elles ne sont pas rédigées dans la langue de l'armée, qui est la langue allemande; mais, en outre, elle fait une distinction dans la réponse entre les pièces qui ont été remises rédigées en hongrois et celles qui ont été remises rédigées dans une autre langue que le hongrois. Tandis que la réponse des premières doit être effectuée en hongrois, la réponse des secondes doit l'être, comme auparavant, dans la langue de service de l'armée, c'est-à-dire la langue allemande. Cette distinction ne manquera pas de soulever de nombreuses protestations parmi les populations non allemandes de la monarchie, les Polonais, les Tchèques, les Slovènes.

En somme, cette circulaire ouvre une brèche importante dans le grand principe de l'unité de l'armée. L'allemand n'est plus absolument la langue unique de l'armée et il est probable que Tchèques et Polonais vont essayer de mettre à profit, pour leur propre compte, ce succès des Hongrois.

Italie. — *Conclusion du traité de commerce entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie.* — Après de longues négociations, les gouvernements autrichien et italien viennent de se mettre d'accord pour la conclusion de leur nouveau traité de commerce. D'après les journaux officieux italiens, les nouveaux accords seraient moins favorables à l'Italie que les précédents. Cependant l'Autriche a réduit assez sensiblement le droit sur les huiles d'olives, sur les légumes, les primeurs surtout, qui sont l'objet d'un grand commerce. L'Italie a consenti de son côté à une réduction du droit sur les fers, dont l'industrie hongroise profitera en important une assez grande quantité de ses fers dans l'Italie du Sud par son port de Fiume. En outre, l'Autriche-Hongrie bénéficiera des réductions accordées par l'Italie à l'empire d'Allemagne et à la Suisse sur les textiles.

Russie. — *La naissance du tsarevitch.* — Le 12 août, l'impératrice Alexandra a mis au monde un fils qui a reçu le prénom d'Alexis. En conséquence, le titre d'héritier au trône, qui avait été donné au grand-duc Michel-Alexandrovitch, frère de Nicolas II, est passé d'après les lois fondamentales de l'Empire, au grand-duc nouveau-né.

Un manifeste du tsar a réglé ainsi l'ordre de succession au trône que modifie la naissance du tsarevitch :

1° En cas de décès de l'empereur avant la majorité de l'héritier du trône, le chef de l'Etat serait le grand-duc Michel-Alexandrovitch ;

2° Dans ce cas, la tutelle sera confiée à l'impératrice Alexandra-Feodorovna.

Avant la naissance du grand-duc Alexis, l'empereur Nicolas avait eu quatre filles : la grande-duchesse Olga, née à Tsarkoïé-Selo, le 3 novembre 1895 ; la grande-duchesse Tatiana, née à Peterhof, le 29 mai 1897 ; la grande-duchesse Marie, née à Peterhof, le 14 juin 1899 ; la grande-duchesse Anastasie, née à Peterhof, le 5 juin 1901.

Le baptême du nouveau tsarévitch a eu lieu, en grande pompe, le 24 août, à l'église du palais de Péterhof. Le même jour, et pour célébrer cet événement, paraissait un manifeste impérial qui prononçait la suppression de la peine corporelle pour la population des campagnes, de même que pour l'armée et la flotte, où elle était encore appliquée dans les cas de récidive.

Le manifeste annonçait également, en faveur des paysans, la remise de toutes les sommes qu'ils restaient à devoir sur l'impôt foncier et les autres impôts des exercices précédents. Il affranchissait la population des campagnes du remboursement des avances qui lui ont été faites dans les années de mauvaise récolte pour sa subsistance. Il édictait enfin toute une série de dispositions destinées à améliorer le sort des criminels et des condamnés.

En outre le manifeste s'occupait longuement de la Finlande. Il faisait aux Finlandais la remise de tous les impôts exigibles à la date du 1er janvier 1904 et non encore payés au moment de la naissance du grand-duc héritier, ainsi que celle des sommes qui restaient dues

sur l'impôt foncier des termes précédents, et enfin la remise du quart des sommes avancées sous forme d'argent comptant, de grain ou de farine.

Trois millions de marcs à prélever sur les ressources particulières à la Finlande, continuait le manifeste, seront ajoutés au fonds insaisissable destiné à secourir les habitants non propriétaires. Il est fait remise de toutes les amendes non encore recouvrées, auxquelles avaient été condamnées, en 1902 et 1903, les communes urbaines et rurales qui avaient omis d'élire les membres des commissions de la circonscription militaire.

Les Finlandais qui ont quitté la Finlande sans autorisation pourront y retourner dans le délai d'un an. Ceux d'entre eux qui sont soumis à la loi militaire devront se mettre eux-mêmes à la disposition des autorités dès qu'ils seront de retour. Les Finlandais qui se sont soustraits au service militaire ne subiront aucune peine, à la condition qu'ils se mettent à la disposition des autorités militaires dans le délai de trois mois à compter du jour de la naissance du grand-duc héritier.

Tous les délits, à l'exception du vol et de l'abus de confiance, ne seront pas poursuivis.

Les familles des juifs qui se sont soustraits au service militaire seront affranchies dans l'Empire de l'amende à laquelle elles sont soumises.

Enfin le manifeste faisait prévoir l'entretien et l'éducation, aux frais de l'Etat, des enfants des officiers, des sous-officiers, des caporaux et des soldats victimes de la guerre avec le Japon.

Turquie. — *Le conflit turco-américain.* — Un conflit s'est élevé entre la Turquie et les Etats-Unis, soulevé par ces derniers et grossi sans raison sérieuse par eux jusqu'à menacer un moment de provoquer entre les deux pays une rupture diplomatique. A vrai dire, l'affaire n'était pas nouvelle, et pour l'expliquer, il faudrait remonter à plus de deux ans. En 1902, en effet, alors que la France venait d'obtenir le règlement définitif de ses différends avec la Porte, les Américains commencèrent à faire des démarches pour obtenir, en ce qui concerne les nombreuses écoles qu'ils possèdent en Asie Mineure, d'être traités sur le pied de la nation la plus favorisée. En même temps, ils demandaient la transformation en ambassade des légations que les deux pays entretiennent respectivement à Constantinople et à Washington. Deux années se passèrent en négociations sans arriver à aucun résultat. C'est alors que tout dernièrement, et pour des raisons qui n'ont pas été très clairement expliquées, mais dans lesquelles on a vu surtout le désir de favoriser la réélection de M. Roosevelt en le montrant, à la veille de l'élection présidentielle, décidé à soutenir fermement la cause de la plus grande Amérique, et aussi l'ambition personnelle du ministre des Etats-Unis à Constantinople, M. Leishman. Les pourparlers furent brusquement interrompus par un ultimatum brutal de Washington. En même temps l'amiral Jewet, qui se trouvait avec son escadre à Villefranche, reçut l'ordre de conduire à Smyrne ses trois bâtiments de guerre.

La Porte fit alors des démarches empressées auprès du ministre, M. Leishman, et céda tout d'abord sur la question des écoles, pro-

mettant de donner sur ce point toute satisfaction aux États-Unis. La question de l'élévation au rang d'ambassade des deux légations de Constantinople et de Washington restait réservée, la Turquie affirmant qu'elle était toute disposée à élever la légation américaine au rang d'ambassade, mais que l'état de ses finances ne le lui permettait pas pour le moment. Enfin, une question subsidiaire, qui avait été soulevée entre temps relativement à une demande d'indemnité de 5.000 livres turques à payer à un sujet américain de Smyrne lésé dans une propriété qu'il y possède, était réglée par une promesse de paiement faite verbalement par la Porte.

A la suite de ces déclarations et promesses du gouvernement ottoman, l'escadre américaine reçut l'ordre de quitter le port de Smyrne, mais de rester jusqu'à nouvel ordre dans les eaux turques. On pense qu'un arrangement définitif ne tardera pas à intervenir sur la base des concessions consenties par la Porte.

— *Mort de Mgr Bonetti, délégué apostolique.* — Mgr Bonetti, délégué apostolique à Constantinople, est mort le 20 août. A ses obsèques qui ont eu lieu le 23, et conformément au protocole qui règle à Constantinople les prérogatives de la France relativement au protectorat religieux, le drapeau français seul flottait avec le drapeau pontifical dans l'église. Le chargé d'affaires de France avec toute l'ambassade et le consulat en grand uniforme se tenaient à droite de la nef, tandis que trente marins français faisaient la haie.

La mort de Mgr Bonetti est pour nous très regrettable, en raison des sentiments de sympathie et de dévouement que le défunt prélat professait pour la France. Aussi sommes-nous très particulièrement intéressés dans la question de son remplacement. Le choix de la personnalité du délégué apostolique à Constantinople est en effet très important pour l'exercice régulier du protectorat religieux de la France.

II. — ASIE.

Japon. — *L'incident du « Rachtelnii »; note officielle japonaise.* — Voici la note officielle, communiquée par le gouvernement japonais relativement à l'affaire du *Rachtelnii*. Nous le publions textuellement, à titre de document :

La position de la Chine dans la lutte actuelle est exceptionnelle. La plupart des opérations militaires sont faites sur son territoire. Ce territoire est pour partie belligérant et pour partie neutre; néanmoins la Chine n'est pas belligérante. Ce cas anormal et contradictoire au point de vue du droit des gens a fait l'objet d'une entente spéciale destinée à limiter le théâtre des hostilités, entente à laquelle les belligérants ont souscrit.

Le Japon, dans l'intérêt des rapports internationaux et de la tranquillité générale de la Chine, s'est engagé à respecter la neutralité de la Chine dans les régions autres que celles actuellement impliquées dans les opérations militaires, à la condition, toutefois, que la Russie prît un engagement semblable et s'y conformât de bonne foi.

Le Japon a jugé qu'aux termes de cet engagement il ne pouvait occuper ni employer dans un but de belligérance un port chinois quelconque ou une portion quelconque du territoire chinois en dehors de la zone constituant le théâtre de la guerre, parce que, à son sens, cette occupation ou cet emploi convertissait ou convertirait ces ports ou ces portions en territoires belligérants.

Il lui a semblé que si des forces russes occupaient ces ports ou ces portions du territoire neutre chinois, le Japon, en vertu même de la clause inhérente à ses engagements, aura le droit de considérer comme belligérants les ports ou portions de territoire ainsi occupés.

La Russie a cherché à Tchéfou un abri contre les attaques contre lesquelles elle ne trouvait plus de protection à Port-Arthur. En faisant cela, la Russie a violé la neutralité de la Chine, telle que la définit l'engagement souscrit par les belligérants, et le Japon était de plein droit justifié à considérer le port de Tchéfou comme port belligérant en ce qui concerne l'incident du *Rachtelnii*. Une fois l'incident du *Rachtelnii* terminé, le port de Tchéfou a recouvré sa neutralité.

L'attitude du Japon à Tchéfou est une conséquence directe du manquement de la Russie à ses engagements; mais ce n'est pas seulement en cette circonstance, ce n'est pas seulement à Tchéfou que la Russie a violé la neutralité d'une façon flagrante ou qu'elle n'a pas tenu compte de ses engagements.

Peu de temps après l'investissement et l'isolement de Port-Arthur, un système de communications par télégraphie sans fil était établi entre Port-Arthur et le consulat russe de Tchéfou. Cette communication continue, en dépit des protestations répétées du gouvernement japonais.

Au commencement de la guerre, la canonnière *Mandjour*, après avoir reçu l'ordre de partir, est restée nombre de semaines à Changhaï, au mépris de la neutralité de la Chine. Finalement, après de longues négociations, elle a consenti à désarmer.

Ce n'est pas tout : le croiseur *Askold* et le contre-torpilleur *Grosovoï* sont à Changhaï depuis plus d'une semaine et ils refusent de partir ou de désarmer.

Le Japon n'a nullement l'intention d'enfreindre la neutralité chinoise, tant qu'elle est respectée par la Russie; mais il ne peut pas consentir à ce que des navires de guerre russes, à la suite d'une violation d'engagements et d'une transgression à la neutralité, trouvent sans protestation dans les ports chinois un abri contre la capture ou la destruction.

La déclaration du commandant du *Rachtelnii*, d'après laquelle son navire aurait été désarmé à son arrivée à Tchéfou, est contraire à la vérité. Le navire était complètement armé et avait son équipage prêt à manœuvrer quand survint le lieutenant Terashima; mais, en tout cas, son désarmement n'aurait pas satisfait aux prescriptions des règlements relatifs à la neutralité de la Chine.

Il appartenait à la Chine et non pas à la Russie de décider si l'alternative du désarmement serait acceptable. Beaucoup de personnes pensent que le cas est comparable, entre autres, à celui de la *Florida*. Mais le gouvernement japonais établit une distinction bien nette entre les deux incidents. La neutralité du Brésil était entière et sans condition et le port de Bahia se trouvait à une grande distance du théâtre de la guerre, tandis que la neutralité de la Chine est imparfaite et conditionnelle et que le port de Tchéfou est tout proche de la zone des opérations militaires.

Les officiers russes mêlés à l'incident de Tchéfou reconnaissent que le *Rachtelnii* fut l'agresseur et commença les hostilités qui se terminèrent par sa capture.

Le gouvernement japonais estime que le fait enlève à la Russie tout prétexte de plaintes qu'elle pourrait avoir si la légalité de la capture était, d'autre part, mise en doute. Sur ce point, le cas présent ressemble à ceux du corsaire américain *Général-Armstrong* et du navire anglais *Aune*.

Il n'a du reste, en lui-même, que peu d'importance, mais il implique un principe extrêmement important. L'expérience a démontré que la Chine ne prendra pas de mesures propres à faire respecter ses lois concernant la neutralité. Si, dans ces circonstances, le *Rechtelnii* pouvait faire de Tché-fou un port de refuge, les grands navires de la marine russe pourraient faire de même, et rien n'empêcherait ces navires de sortir de leur retraite pour attaquer le Japon.

La nécessité de se mettre en garde contre une telle éventualité est trop importante et trop impérieuse pour qu'on permette au *Riechitelny* de créer un précédent. Cet incident n'affectera nullement le commerce étranger et ne troublera en rien la situation générale.

La Chine notifiera tout simplement à la Russie d'avoir à tenir ses engagements à l'avenir.

[L'incident de la *Florida* s'est produit en l'année 1864, pendant la guerre de Sécession. Le navire de guerre des Etats-Unis *Massachusetts* captura dans le port de Bahia le vapeur confédéré *Florida*, qui était sous la protection du Brésil. La *Florida* fut ensuite coulée.]

Thibet. — *L'expédition anglaise à Lhassa.* — La troupe anglaise du colonel Younghusband occupe toujours Lhassa. M. Brodrick, il est vrai, a déclaré aux Communes que l'expédition quitterait Lhassa dès qu'un arrangement serait intervenu; mais ce que l'on sait jusqu'à présent des négociations ne semble pas faire prévoir une solution bien prochaine, puisque le Dalaï-Lama persiste à rester enfermé dans le monastère où il s'est réfugié et qu'aucun délégué thibétain ne paraît avoir reçu des pouvoirs suffisants pour traiter avec le colonel Younghusband. Dans ses déclarations aux Communes, M. Brodrick, sans vouloir s'expliquer sur les conditions que le gouvernement anglais comptait imposer au Thibet, a déclaré cependant qu'on n'établirait pas de résident anglais dans le pays.

III. — AFRIQUE.

Sud-Ouest algérien. — *Un échec du prétendant.* — Le prétendant vient de recevoir un coup sensible. Il avait envoyé dernièrement au caïd Hamada des Beni-bou-Zeggou une ambassade composée de 88 cavaliers des plus notables de sa suite, et en particulier de son vizir Kaddoum ould Maamar et de son beau-père, pour aller demander au caïd la main de sa fille. Après avoir accueilli ces 88 ambassadeurs avec la plus grande courtoisie, le caïd Hamada les fit tous assassiner pendant la nuit et alla se réfugier dans la casbah de Sidi Mellouk, sous la protection des soldats du sultan du Maroc. Puis, ne s'y sentant pas en sûreté, il partit avec toute sa famille pour Oudjda, où il fut reçu avec empressement.

Quand le prétendant apprit le massacre de ses 88 fidèles, il résolut

de châtier les coupables et tenta d'exterminer la tribu tout entière des Beni-bou-Zeggou. Il partit de Metzmer, où il était campé, et pénétra dans le village du caïd Hamada pour se saisir de ses richesses; mais il fut attaqué par une fraction de la tribu et obligé de battre en retraite. Ses ennemis lui tuèrent et blessèrent un grand nombre d'hommes.

Le prétendant s'est retiré sur l'Oued-Za. Une grande quantité d'armes, de chevaux, de mulets et de bagages ont été pris par les vainqueurs et vendus sur le marché d'Oudjda.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *La campagne électorale pour la nomination du président de la République.* — La campagne électorale pour la nomination du président de la République est en ce moment en pleine activité. Les deux concurrents en présence, M. Roosevelt, candidat des républicains, et M. Parker, candidat des démocrates, semblent avoir l'un et l'autre des chances très sérieuses, et il est très difficile actuellement de prévoir quel sera, des deux, le triomphateur. Leurs programmes, en effet, sont très rapprochés, pour ne pas dire identiques, dans leurs grandes lignes, M. Parker s'étant rallié à l'étalon d'or, alors que le bimétallisme avait été la base du programme démocrate aux dernières élections, et s'étant déclaré partisan d'une plus grande Amérique, ce qui se rapproche beaucoup des idées impérialistes de M. Roosevelt. Aussi la lutte se trouve-t-elle engagée surtout entre deux hommes et entre deux partis, plutôt qu'entre deux doctrines. Chacun peut voter pour l'un ou l'autre candidat, sans engager ses opinions propres, d'un côté comme de l'autre. Evidemment, le candidat républicain a cet avantage d'être au pouvoir et de disposer des ressources officielles que le pouvoir met entre ses mains; mais le candidat démocrate profite, de son côté, de tous les mécontentements soulevés par l'administration actuelle. Il est à la fois, grâce à la neutralité de ses déclarations, le candidat des démocrates et le candidat des républicains mécontents. C'est là encore sa meilleure chance de succès.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les grèves de Marseille et le port de Gênes.* — La crise si grave que traverse en ce moment le port de Marseille apparaît encore plus redoutable lorsque l'on compare la situation déplorable de notre port avec la prospérité grandissante de son rival, le port de Gênes. Le *Temps* donnait à ce propos, le 25 août, quelques chiffres bien suggestifs, que nous croyons intéressant de reproduire ici :

En face de Marseille, Gênes n'a pas encore partie gagnée. Mais chaque année, la distance qui sépare les deux villes diminue. Chaque année, la situation, naguère inattaquable, de notre grand port français dans la Méditerranée est plus sérieusement menacée. C'est ici que l'examen des chiffres devient indispensable. Je retiendrai seulement les plus impressionnants.

A comparer d'abord l'étendue et l'outillage des deux ports, on constate que les avantages se balancent et que, si à certains égards, Marseille garde sa supériorité, Gênes l'emporte à d'autres points de vue. Le tableau suivant permettra de s'en rendre compte :

	Marseille.	Gênes.
Surface d'eau	150 hectares	222 hectares
Longueur des quais	12 kilom. 6	8 kilom. 6
Voies ferrées	42 kilom. 6	48 kilom.
Appareils hydrauliques	117	67

A ces chiffres, qui datent de dix-huit mois, il faut ajouter que les travaux projetés à Gênes, même en tenant compte de ceux prévus pour Marseille, tourneront, dans la comparaison, au profit du port italien. C'est d'ailleurs par un retour en arrière que cette comparaison prend tout son sens. Un second tableau, présentant à quatre dates différentes l'avance de Marseille sur Gênes, est, à cet égard, significatif :

	1880	1885	1895	1903
Avance de Marseille sur Gênes en tonnes de marchandise	3.000.000	2.300.000	1.000.000	984.080

Et l'on peut noter en outre qu'en 1902 cette avance était tombée à 690.000 tonnes.

Si l'on considère, enfin, à un point de vue plus analytique, les trois dernières années 1901, 1902, 1903, il en résulte le tableau que voici :

	1901	1902	1903
Avance de Marseille : 1° en nombre de navires	4.600	3.875	4.858
2° en tonneaux de jauge	2.946.000	2.122.000	2.989.002
3° en tonneaux de marchandises	1.102.000	690.000	984.000

La dernière année serait donc plutôt satisfaisante, si l'on ne devait

ajouter que le tonnage de Marseille comprend un grand nombre de navires sur lest, tandis qu'à Gênes le nombre des marchandises embarquées et débarquées augmente continuellement, — si surtout, en calculant le coefficient de progression annuelle du trafic dans les deux ports, on ne constatait qu'il est à Marseille de 1 % et à Gênes de plus de 5 %. L'augmentation du mouvement commercial de Marseille a été de 1870 à 1903 de 124 %. Celle de Gênes a dépassé 600 %. Ces quatre chiffres sont décisifs. Comment n'y pas lire notre condamnation ?

Si l'on songe, de plus, que le tunnel du Simplon, avant deux ans d'ici, amènera à Gênes, en raison de la rapidité du parcours, tout le trafic de la Suisse occidentale qui, actuellement, se dirige sur la France, on ne doutera pas de la nécessité où est Marseille de tendre toutes ses forces vers sa défense. L'ennemi est à ses portes.

II. — AFRIQUE.

Navigation par Suez en 1903. — D'après les statistiques concernant le canal de Suez, la navigation en 1903 s'est chiffrée par 3.761 navires (3.708 en 1902, 3.699 en 1901) représentant un tonnage net de 11.907.288 tonnes (11.248.413 en 1902, 10.823.840 en 1901). Voici la répartition du transit, en 1903, par nationalité, nombre de navires et tonnage net :

Pavillons.	Navires.	Tonnage net.
Anglais	2.278	7.403.553
Allemand	494	1.773.265
Français	261	781.379
Néerlandais	223	548.658
Austro-Hongrois	128	407.018
Russe	119	349.092
Japonais	53	220.966
Italien	72	148.706
Espagnol	26	86.713
Norvégien	35	70.601
Danois	11	41.168
Ottoman	26	29.069
Américain	12	23.612
Egyptien	11	11.557
Hellénique	7	8.565
Suédois	1	1.601
Portugais	3	1.597
Persan	1	168

Pour 1902, le pavillon anglais est en augmentation de 113 navires et de 630.000 tonnes environ ; sa proportion, dans l'ensemble du trafic du canal, en représente toujours les trois cinquièmes. Le pavillon allemand rattrape et au delà le terrain perdu l'année précédente et s'accroît de 14 navires et 66.000 tonnes. Le pavillon français, qui reste au troisième rang, s'est encore augmenté de 12.000 tonnes, tout en perdant 13 navires. Le pavillon néerlandais s'aug-

mente de 28.000 tonnes et le pavillon austro-hongrois en perd 9.000.

Le pavillon russe, qui avait beaucoup perdu en 1902, regagne 20.000 tonnes en 1903, mais reste encore inférieur de 14.000 tonnes au chiffre de 1901. Le pavillon japonais ne cesse de diminuer depuis quelques années ; son recul est de 11.000 tonnes pour 1903.

Le pavillon italien, qui avait déjà perdu beaucoup, baisse encore de 19.000 tonnes. Le pavillon espagnol suit de même une marche décroissante, avec 9.000 tonnes en moins. Le pavillon norvégien perd 4.000 tonnes. Le pavillon danois, tout en perdant plus de 1.000 tonnes, gagne un rang, de même que le pavillon ottoman, qui perd 12.000 tonnes. C'est que le pavillon américain reperd les deux rangs gagnés l'année précédente, avec un recul de 24.000 tonnes, soit de plus de moitié. Le pavillon égyptien s'accroît de nouveau de 8.000 tonnes et gagne deux rangs ; son tonnage de 1903 est plus de trois fois supérieur à celui de 1902. Le pavillon hellénique perd un rang et 10.000 tonnes. Le pavillon suédois perd aussi un rang et 4.000 tonnes. Le pavillon portugais perd 1.000 tonnes. Le pavillon suédois disparaît, mais on voit apparaître le pavillon persan, non représenté précédemment.

Le nombre des passagers, qui était de 223.658 en 1902, a été de 195.217 seulement en 1903 ; il y avait déjà eu diminution notable par rapport à 1901.

III. — AMÉRIQUE.

Ile de Cuba. — *L'exportation du sucre.* — Il résulte d'un rapport commercial de M. Edmond Bruwaert, ministre de France à la Havane, que l'exportation du sucre de Cuba, en 1903, est en progrès de 120 millions de francs, soit 45 %, sur 1902, et de 165 millions, soit 75 %, sur 1900. Ces plus-values résultent d'une meilleure production et d'une meilleure vente des sucres.

Voici, en effet, le rendement de cette denrée, en tonnes métriques, depuis le commencement de la crise dernière, la production de 1904 n'étant forcément qu'une évaluation :

Années	Production	Années	Production
1895	1.004.264	1900	350.000
1896	225.221	1901	635.156
1897	212.051	1902	850.181
1898	300.000	1903	966.000
1899	330.000	1904	1.200.000

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Maistre (Joseph-Casimir), consul honoraire d'Espagne à Nice;

Bouscasse, *vice-consul* de Suède et Norvège à Bougie.

Par décret en date du 12 juillet 1904, M. Barrère, ambassadeur de France près le roi d'Italie, est élevé à la dignité de grand-croix de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date des 6 mai et 13 juillet 1904, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

M. Georges Louis, directeur des Affaires politiques.

Au grade d'officier.

M. Laurence de Lalande, consul général à Naples;

M. Bladé, sous-directeur des affaires commerciales au ministère.

Au grade de chevalier.

M. Ribot, secrét. d'ambassade de 2e cl. à Berlin;

M. le baron de Villiers du Terrage, secrét. d'ambass. de 2e cl. à Berne;

M. Boissonnas, chargé d'affaires à Bangkok;

M. Aldrovandi, consul de 2e cl.;

M. Padoux, consul de 1re cl., secrét. général adjoint du gouvernement tunisien.

M. Renucci, chargé de la chancellerie de l'ambassade de France à Rome;

M. Claine, consul de 2e cl. à Bakou;

M. Gaillard, vice-consul à Fez;

M. Desbuissons, géographe du ministère des Affaires étrangères;

M. Beguin-Billecocq, attaché au cabinet du ministre des Affaires étrangères.

Par décrets en date des 6 mai et 13 juillet 1904, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Gondrand, conseiller du commerce extérieur, représentant à Gênes des compagnies de navigation françaises.

Au grade de chevalier.

M. Collignon, docteur en médecine à Monaco;

M. Durand, président de la Chambre française de commerce de Naples;

M. Landru, industriel à Moscou;

M. Laurens, président de la Chambre française de commerce de Valence;

M. Martigny, représentant en Italie des chemins de fer P.-L.-M;

M. Romanès, agent principal pour l'Italie de la Société de navigation et de transports maritimes.

Par décret en date du 15 août 1904, M. Léon Caillat, chargé du vice-consulat de France à Oubone, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. le *lieut.* Martin et l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Cousin sont désig. pour servir au chemin de fer du Dahomey;

MM. les *sous-offic. stagiaires* Barafort, Auduc et Corbet sont désignés pour être employés aux travaux publics de la Sénégambie-Niger.

Madagascar. — M. Sampré, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour le service des travaux publics de Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Attachés militaires. — Par décision présidentielle du 29 juillet 1904, M. Roussel, capitaine au 16e rég. d'infanterie coloniale, a été désigné pour occuper, par intérim, le poste d'attaché militaire à la légation de la République française au Japon.

Madagascar. — Sont affectés au 13e rég. :

MM. le *chef de bat.* Ansart, les *lieut.* Delland et Le Goupil; M. le *chef de bat.* Meunier, en qualité de major; MM. le *capit.* Lagrange et le *lieut.* Marchal, à la 7e comp.

Sont désig. pour le 3e sénégalais :

MM. le *capit.* Brégand, le *capit.* Rey, à la 5e comp., le *capit.* Defoort, à la 1re comp., les *lieut.* Hégelbacher, Robert et L'Herrou, à la 13e comp., le *lieut.* Heysch, à la 11e comp.;

M. le *lieut.* Amand est placé à la 2e comp. et M. le *sous-lieut.* Ferry, à la 4e comp. du 1er malgaches.

Sont affectés au même régiment :

MM. le *chef de bat.* Robard, le *capit.* Milhau et les *lieut.* Simon et Bornand.

Sont désig. pour le 2e malgaches :

MM. le *capit.* Ducaud, comme major, le *capit.* Minary, 6e comp., les *lieut.* Crozes et Burgeat, 6e comp., le *lieut.* Boulangé, 7e comp., le *lieut.* Samalens, comme offic. d'habill.

Sont affectés au 3e malgaches :

MM. le *capit.* Guillaumet, comme major, les *sous-lieut.* Vilbesseix, 6e comp., Derville, 7e comp. et Bars, 14e comp.;

MM. le *capit.* Redon et le *lieut.* Ribes sont placés au même rég.;

M. le *chef de bat.* Giorgio est désig. pour l'état-maj. partic.

Réunion. — M. le *lieut.* Granier est désig. pour servir au bataillon de la Réunion.

Tonkin. — Sont désign. pour servir au Tonkin :

MM. le *chef de bat.* Guérin, à l'état-maj. partic., le *capit.* Driard et le *lieut.* Dardenne, au 10e rég., le *lieut.* Castaing, au 1er tonkinois, le *lieut.* Musard, au 4e tonkinois, et le *lieut.* Rondet, en activité hors cadres.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Martel est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire;

MM. le *capit.* Jamet et le *lieut.* Rupied sont désig. pour servir au Sénégal;

M. le *sous-lieut.* Gensollen est désig. pour servir au Soudan.

Chine. — M. le *sous-lieut.* Calvez est désig. pour servir au corps d'occupat. à Tien-tsin.

Cochinchine. — MM. le *lieut.* Gauthier et le *sous-lieut.* Denoës sont désig. pour servir en Cochinchine;

MM. les *sous-lieut.* Bour et Sarrochi sont désig. pour servir au 5e rég. à Saïgon.

Tonkin. — MM. les *capit.* Giraud et Morlière sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. le *chef d'escad.* Pitault et le *lieut.* Civette sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. les *capit.* Barré, Auclin, Cuisenier et Chéruy, les *lieut.* Petit, Beulaygue et Giroux et le *sous-lieut.* Henry.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. Aubert, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour servir au Sénégal;

M. Pitard, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour servir au Soudan.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — MM. les *commiss. de 1re cl.* Michel et Delmas sont désig. pour servir en A. O. F.;

M. le *commiss. de 2e cl.* Villotte est désig. pour servir à Saint-Louis.

Indo-Chine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Lamothe est désig. pour servir en Indo-Chine.

Tonkin. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Richard est désig. pour servir à Lang-son.

Madagascar. — M. le *commiss. ppal de* 1re *cl.* Louisy est désig. pour servir à Tananarive.

Services administratifs.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Villette est désig. pour servir à Niamey, 3e territ. milit.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* de Balmann est désig. pour servir à Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. Clouard, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir en A .O. F.;

M. Blin, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au Dahomey.

Chine. — M. Lorans, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au corps d'occup. de Chine.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. Portel, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, Ferrandini, Savignac et Brau, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Léger, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*

Tonkin. — M. Lamandé, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

Madagascar. — MM. Castueil, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Mongie, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

Mayotte. — M. Lamoreux, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Mayotte.

Services administratifs.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin.* Lagorse est désig. pour servir en Indo-Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Afrique Occidentale. — M. l'*enseig. de vaiss.* Millot est désig. pour la mission hydrographique du Niger.

Atlantique. — MM. les *enseig. de vaiss.* Vicel et Gresser et le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Passat sont désig. pour embarq. sur le *Troude.*

Sont désig. pour embarq. sur le *Jurien-de-la-Gravière*, dans la division navale de l'Atlantique :

MM. les *aspir. de* 1re *cl.* Blanquet du Chayla, Cayrol, Levaique, Morillot, Champion et Jouen.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Lebail est nommé au command. du contre-torpilleur le *Sabre*;

M. le *lieut. de vaiss.* Vedel est désig. pour embarq. sur le *Châteaurenault*;

Les *aspir. de* 1re *cl.* dont les noms suivent sont désig. pour embarq. sur le *Descartes* :

MM. Doat, Berry, Lorfèvre, Le Moniès de Sagazan, Robin et Demartres.

Les *aspir. de* 1re *cl.* dont les noms suivant sont désig. pour servir en Extrême-Orient :

MM. Gouault, Godfroy, Cotellé, Méray, Adam, Mercier, Gicez, Jolly de Sailly, Audry, Bogard, Cadart, Demenais, Cosme, Potier de la Morandière et Gauthier.

Océan Indien. — Sont désig. pour embarq. sur l'*Infernet* :

MM. les *aspir. de* 1re *cl.* Rouch, de Regnauld de Bellescize et Delage.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. Deneaux, *ingén. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

CORPS DU COMMISSARIAT

Pacifique. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Bros est désig. pour embarq. sur la *Meurthe.*

SERVICE DE SANTÉ

Atlantique. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Bonnefoy est désig. pour embarq. sur le *Troude.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Au Tonkin pendant la conquête. Lettres d'un sergent (1884-1885), par Frédéric Garcin. — Paris, R. Chapelot et Cie, 1904, in-8° carré de 156 p., cartes et grav.; 5 francs.

S'il n'est pas encore possible d'entreprendre d'écrire, d'une manière vraiment scientifique, l'histoire de la conquête du Tonkin, du moins peut-on prévoir le jour où une pareille tâche ne sera plus irréalisable. Chaque année paraissent en effet un certain nombre de nouveaux ouvrages, ouvrages documentaires, ouvrages vécus, pour la plupart dus à des auteurs qui ont eux-mêmes joué un rôle dans la conquête du pays; et grâce à eux la lumière se fait complète sur bien des points jusqu'à présent demeurés obscurs.

C'est précisément un des grands mérites des lettres que vient de publier M. Frédéric Garcin, — un ancien lieutenant d'infanterie de marine, auquel nous devons déjà un ouvrage intéressant sur les Muongs, — de contribuer à faire le jour sur les opérations militaires qui eurent lieu en 1884-1885. M. Garcin, qui n'était alors que sergent, avait pris l'excellente habitude d'écrire d'une manière très régulière à sa famille, et de lui parler de tout ce qu'il voyait et de tout ce qui se passait autour de lui, de la faire vivre de sa vie militaire, en un mot; lorsque, quelques années plus tard, il a relu ses lettres d'antan, elles se sont trouvées composer tout naturellement un récit continu, plein de vie, de couleur, d'impressions sincères et d'observations vraiment personnelles. A peine a-t-il fallu, avant de les livrer à l'imprimerie, opérer çà et là quelques coupures; en réalité, le livre se trouvait tout fait.

Ce livre, c'est celui que nous donne aujourd'hui M. Garcin. On y trouvera racontées de la manière la plus attachante les opérations militaires effectuées en 1884-1885, les plus sérieuses de la longue campagne du Tonkin, celles où furent mis en ligne les plus gros effectifs, les seules où se soit produit le choc entre les troupes françaises et l'armée régulière chinoise. On y trouvera dépeinte au jour le jour la vie très rude, très pénible de nos braves soldats, leurs privations, leurs fatigues, leurs dangers. A l'heure où l'idée de patrie est combattue sans relâche et avec trop de succès, il est bon de lire des livres tels qu'*Au Tonkin pendant la conquête;* voilà un ouvrage réconfortant et qui repose de nos tristes luttes intérieures, qui fait concevoir de la vitalité, de l'énergie et des vertus de notre race la plus haute idée. Ce livre justifie pleinement les espérances que M. Melchior de Vogüé, dans *les Morts qui parlent*, déclare fonder sur notre armée coloniale et sur tous ceux qui, pour agrandir le domaine mondial de la France, luttent et souffrent sans relâche, avec, pour réconfort, la satisfaction du devoir noblement accompli.

Henri Froidevaux.

L'Empire d'Annam, par le capitaine Gosselin, avec une préface de Pierre Baudin, ancien ministre. — 1 vol. in-8° écu avec gravure et carte. Prix : 5 francs. Librairie académique Perrin et Cie.

S'il est vrai que l'histoire de l'Empire d'Annam, avant et depuis notre

occupation, forme la trame de ce livre, celui-ci traite de beaucoup d'autres sujets, en dehors ou à côté de cette partie très bien documentée. On y trouvera des détails très complets sur l'Annam, et en particulier sur sa civilisation. Grâce à un long séjour en ce pays, l'auteur était, mieux que beaucoup, en mesure de nous bien renseigner sur ce sujet, car on voit à chaque page qu'il connaît bien ce dont il nous parle. Le capitaine Gosselin peut être sûr que son espoir sera réalisé et que « son travail contribuera à propager chez nos compatriotes la connaissance de l'Empire d'Annam, l'estime et la sympathie pour le caractère annamite ». Nous ne pouvons, quant à nous, que recommander bien sincèrement ce livre à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre empire indo-chinois.

J. P.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Conquête du Ménabé à Madagascar (1897-1900), par le capitaine Condamy. Un vol. in-12 de 320 p. Librairie Henri Charles-Lavauzelle, Paris-Limoges, 1904.

Les Trois Villes de l'embouchure du Han, par le capitaine Gadoffre. Une brochure in-8° de 60 p. — *La Colonisation en Annam*, par le capitaine Debay. Une brochure in-8° de 75 p. — *La Région du Tchad*. Une brochure in-8° de 18 p. — *Notice géologique sur la région de Dori* (*Soudan*), par le Dr Boussenot. Une brochure in-8° de 34 p. — *Le pays des Baoulés et sa pacification*. Une brochure in-8° de 64 p. — *Etude sur la garnison anglaise de Changhaï*. Une brochure in-8° de 30 p. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris-Limoges, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie française (*août* 1904) : La Guerre. — F. Guillotel : Le problème russe. Transports et ravitaillements. — C. M. : Au Thibet. — Fernand Pila : Une province chinoise en progrès : le Chantoung (*suite*). — P. Tuderc : La question chevaline en Indo-Chine.

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (15 *août*). Croisière de propagande au Maroc.

La Ligue maritime (*août*). F. Guillotel : L'avenir de la voile et le canal de Panama. — B. V. R. : La guerre russo-japonaise.

La Réforme économique (21 *août*). J. Domergue : Une manœuvre contre notre régime économique.

La Renaissance latine (15 *août*). Rudyard Kipling : Lettres du Japon. — Edgar Milhaud : Le Congrès socialiste international d'Amsterdam.

Revue commerciale de Bordeaux (20 *août*). Le taux des droits de douane à appliquer aux vins d'Espagne.

Revue des Deux Mondes (15 *août*). Etienne Lamy : Le gouvernement de la Défense nationale. — La conquête de la France par le parti républicain.

Revue générale des Sciences (15 *août*). Dr L. d'Anfreville : La colonisation et l'apprentissage colonial.

Revue de Madagascar (10 *août*). Dubreuil : L'administration malgache avant la conquête.

Revue Nord-Africaine (20 *août*). Ch.-Al. : Le budget de l'instruction publique en Algérie.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES DIFFICULTÉS DE NOTRE ACTION AU MAROC

Un aimable Français de Tanger, devant qui nous nous étonnions, lors d'un récent voyage sur la côte marocaine, des conditions précaires des débarquements dans ce port si fréquenté par une société diplomatique brillante et par de nombreux hiverneurs, nous répondait en souriant : « On conserve à Tanger ses difficultés d'accès pour convaincre les nouveaux venus de celles de la pénétration du Maroc. » Boutade qui a une grande part de vérité, car il suffit de quelques jours passés dans cette ville, si proche de nous et pourtant si délaissée par nos touristes, pour voir apparaître tous les obstacles que devra briser ou tourner la tentative politique qui se résume dans la formule aujourd'hui courante de la pénétration pacifique du Maroc.

La liberté d'action reconnue par l'Angleterre à la France a été trop nettement proclamée comme l'ouverture du Maroc à notre action coloniale et civilisatrice : elle n'en était que la préparation. Les difficultés se montrent plus clairement aujourd'hui et il faut les mettre en lumière pour que nos efforts puissent être toujours mieux dirigés et plus rapidement efficaces. L'opinion publique française veut aller vite au Maroc : ce pays, si longtemps laissé dans l'oubli par les possesseurs de l'Algérie-Tunisie, attire actuellement la plus grande part des activités coloniales de la France et il a bénéficié de la défaveur que la guerre de Mandchourie a jetée sur les entreprises indo-chinoises, ou, si l'on veut, des inquiétudes que les événements russo-japonais inspirent aux puissances coloniales de l'Extrême Asie.

C'est aux impatients surtout que nous voudrions dire l'extrême complexité de notre action au Maroc. Mais, peut-être à

préciser ces difficultés, verrait-on mieux la nécessité de les résoudre plus vite, de porter un effort plus décisif pour avoir enfin le Maroc ouvert à notre expansion.

*
* *

La plus grave de ces difficultés est, sans contredit, le peu d'empressement que met le Makhzen à accepter cette collaboration que nous lui apportons et dont il a pourtant déjà reçu les bienfaits. Il n'est plus temps de rouvrir la discussion, aujourd'hui épuisée, surtout aux yeux des lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, sur le choix entre les deux politiques à suivre au Maroc, la « politique Makhzen » et... l'autre, qu'on ne peut définir en une formule bien précise, puisqu'elle tend à une entente avec des tribus qui vivent dans l'anarchie et dont l'indépendance s'accommoderait mal d'un accord avec nous. Le ministre des Affaires étrangères a défini la politique française quand il a dit à la tribune que le gouvernement marocain est « la seule autorité qui subsiste, la seule avec laquelle « on puisse pacifiquement porter remède à des maux trop mani- « festes ».

Mais pour toute entente il faut être deux, et notre partie contractante hésite à renoncer à cette politique de bascule qui a fait jusqu'ici la solidité de cet empire vermoulu. L'Homme Malade du Maghreb neutralisait l'une par l'autre les médecines que des docteurs rivaux offraient et parfois imposaient à sa débilité. Il réalisait à son chevet des merveilles d'équilibre européen. Aussi la retraite volontaire de l'un de ses assistants les plus empressés a-t-elle produit une véritable stupeur. Les correspondances venues de Fez au mois d'avril concordaient à dire qu'on n'y voulait pas croire à l'arrangement signé par l'Angleterre et au désistement souscrit par elle en notre faveur. Puis on ne pouvait admettre que notre intervention se produisît sous une autre forme que l'expédition militaire. Rassuré sur ce point par les assurances dont la France a été heureusement prodigue, le Makhzen n'en opposa pas moins une apathie presque complète à nos tentatives pour réaliser en des actes précis les espérances que nous donnait le succès diplomatique du 8 avril.

Au retour d'une mission à Fez, M. Augustin Bernard écrivait justement : « On tient trop de compte en France du côté « international du problème et pas assez de l'élément marocain « qu'il ne faudrait en aucune façon traiter comme une quan- « tité négligeable, sous peine de s'exposer à des déboires. » Notre représentation au Maroc, les agents avisés, dévoués, qui

secondent les efforts de notre ministre à Tanger et qui défendent si heureusement les intérêts français, — malgré leur petit nombre, et il faut le dire, malgré l'insuffisante rémunération de leurs services dans un pays où la vie est fort coûteuse et le *bakchich* d'un usage trop répandu, — ont bien vite compris qu'il fallait frapper avec prudence, insistance et habileté à cette Porte moghrebine dont ils ont eu tant de peine à faire sortir de premiers avantages fort réels et très encourageants.

Le plus considérable est la conclusion de l'emprunt marocain avec le contrôle des douanes qui en a été la conséquence. Ni l'une, ni l'autre opération ne se sont faites sans de minutieuses négociations, et la mission de M. de Saint-Aulaire à Fez pour la signature du contrat d'emprunt n'a pas été moins délicate que celle de M. Regnault, qui a organisé le contrôle. Qu'un gouvernement tel que celui du Maroc, dont les ressources fiscales sont momentanément taries par suite de réformes imprudemment engagées, dont les troupes de soldats sans solde désertaient sans même avoir l'excuse du combat si coutumière aux mokhazenis, ait pu hésiter à accepter les millions qu'on lui apportait pour faire une heureuse novation de ses dettes et lui fournir le nerf de la guerre dans une lutte d'où dépend la sécurité du sultanat lui-même, voilà qui dépasserait nos conceptions s'il ne fallait y voir précisément l'expression, poussée jusqu'à l'excès, de l'appréhension du sultan et du Makhzen devant la puissance dont ils sentent la force ascendante, on pourrait dire devant le pouvoir qui vient. Dès la signature du traité franco-anglais, et avant celle du contrat d'emprunt, les gens de Fez, frondeurs impénitents et dont l'esprit de libre discussion et de critique s'est avivé au spectacle des excentricités de l'ancien ami de Mac-Lean, disaient que leur sultan avait vendu le pays aux Français. Les 62 millions et demi de l'emprunt devaient leur paraître le paiement de la vente. Et le Makhzen hésitait à sembler leur donner raison. La persuasion, arme des diplomates, ne fut pas inutile pour dissiper ces craintes et c'est ainsi qu'il fallut une négociation pour cette mission qui, en d'autres pays ou en d'autres temps, eût été sollicitée et harcelée, les soldats du Makhzen commençant à piller les alentours de Figuig pour se nourrir et se ravitailler.

La garantie des douanes était acquise aux prêteurs du gouvernement marocain et le contrôle était assuré par des articles formels du contrat. Mais il fallait l'organiser dans les ports, et là encore on allait retrouver l'hostilité sourde et la force d'inertie qui sont les armes opposées par le Maroc à notre pénétra-

tion pacifique. L'article 16 du contrat indiquait le but du contrôle sans en préciser les moyens. Il est ainsi conçu :

Art. 16. — L'encaissement des droits de douanes affectés au présent emprunt s'opérera par les soins des fonctionnaires du gouvernement impérial du Maroc.

Le représentant des porteurs de titres nommera auprès de chacune des douanes un délégué qui, ainsi que le représentant des porteurs de l'emprunt lui-même, aura le droit de contrôle et d'enquête pour tout ce qui concerne les affaires de la douane auprès de laquelle il sera accrédité, et auquel devra être remis journellement l'état des encaissements, à l'entrée et à la sortie, opérés par les fonctionnaires du gouvernement impérial du Maroc.

Les *oumanas* marocains, chargés dans les ports de la perception des douanes, étaient visiblement inquiets de l'intervention des contrôleurs que M. Regnault avait la charge d'installer dans les ports auprès d'eux. Nul doute que si la présentation se fût faite sans les précautions qui furent prises, sans les habiles ménagements que le représentant des créanciers du Makhzen sut pratiquer, l'accueil eût été fort peu cordial. Les esprits étaient quelque peu échauffés contre ces contrôleurs qui allaient percevoir chaque soir 60 % de la recette : les laisserait-on même s'installer à la douane puisque le contrat ne prévoyait point de façon précise une telle installation ? Il fut question, dans un port, de refuser au contrôleur tout bureau, toute table. La prise de contact fut heureusement habile et prudente. « A « Tétouan, a dit M. Regnault, nous avons débarqué en touristes. « Sans le moindre uniforme, sans épée, en tenue de promenade, « nous sommes allés de la marine ou port de Tétouan jusqu'à « la ville, résidence du gouverneur.

« Là comme ailleurs, — et ce, il faut le noter, en vertu « même des instructions du Makhzen, — c'est le consul de « France qui m'a présenté. L'entrevue a été très cordiale. « Après les politesses d'usage et les tasses de thé qui sont de « protocole, nous avons parlé de la question des douanes. Et « reconduits au port sur les mules, superbement harnachées, « du gouverneur, nous avons installé l'agent du contrôle dans « la maison qui lui était indiquée comme résidence. Sur notre « passage se pressait un grand concours de peuple que la sim- « plicité pacifique de notre allure paraissait surprendre et « charmer tout ensemble. Après Tétouan, nous avons visité « tour à tour les autres ports marocains, où devait fonctionner « notre contrôle. A Larache, à Rabat, à Mazagan, à Safi, à Casa- « blanca, à Mogador, nous avons procédé de façon identique. « Et partout j'ai constaté chez les habitants le même senti- « ment : l'étonnement et la satisfaction de voir sortir de *La* « *Moselle*, qu'ils supposaient sans doute chargée de zouaves

« ou de turcos, des « civils » d'aspect inoffensif, qui, au lieu « de prendre militairement possession de la douane, se con- « tentaient de débarquer un fonctionnaire isolé, qu'on instal- « lait dans la maison désignée par le gouverneur. »

Nos agents avaient ainsi vaincu la résistance des agents marocains. Mais il avait fallu leur habileté pour en triompher et quelques jaloux espéraient, pouvaient espérer que l'accord serait plus difficile.

Mêmes difficultés, mêmes résistances dans la question de l'organisation de la police de Tanger. Ici encore nous avons senti que le Makhzen hésitait, se méfiait et il a fallu des négociations pour arriver aux premiers résultats, encore bien limités, que nous avons obtenus. Et pourtant nous pouvions invoquer ici un argument dont la démonstration avait été quelque peu cuisante au Makhzen, les conditions auxquelles il avait dû se soumettre pour obtenir la liberté de MM. Perdicaris et Varley, prisonniers d'Erraissouli. Payer une rançon élevée, délivrer les amis du ravisseur, emprisonner ceux qui l'avaient combattu et donner enfin à cet insoumis une investiture officielle, dont la demande paraîtrait une ironie à ceux qui ignorent combien les Marocains détenteurs d'un pouvoir même dû à la révolte tiennent à la consécration chérifienne, et tout cela aux portes de la ville diplomatique du Maroc : il a fallu cette série d'humiliations pour que le sultan se décidât à nous confier l'organisation d'un bataillon de police à Tanger. Encore a-t-il exigé que le commandement de ce tabor fût confié à un officier dont la personne lui fût déjà connue, encore l'a-t-il choisi lui-même parmi les membres de la mission militaire. Au capitaine Fournié il n'a voulu adjoindre que quelques sous-officiers algériens membres ou anciens membres, eux aussi, de notre mission de Fez.

Enfin quelles irrésolutions, quelles appréhensions ne lui donne pas notre action à la frontière du département d'Oran ! Il semblerait qu'ici surtout son accord avec nous dût être sans réserve. C'est à nous qu'il doit le salut de cette ville d'Oudjda vers laquelle le Rogui a toujours tendu à porter son principal effort depuis la retraite de la colonne makhzénienne de Taza : c'est à l'intervention de notre section frontière d'Oudjda qu'il doit la résistance relative de ses méhallas de l'Est : c'est à nos armes et surtout à notre politique qu'il doit la pacification de toute cette frontière orano-marocaine où les complications et les combats étaient jadis si fréquents.

Et il a protesté cependant contre le poste de surveillance établi par les soins du général Lyautey à Ras-el-Aïn (Berguent) moins pour couvrir nos Hamianes et nos Beni-Guil que pour protéger des tribus marocaines contre Bou-Amama et couper la retraite au vieux révolté qui a uni sa cause à celle de l'adversaire d'Abd-el-Aziz. Les dépêches du *Temps* nous ont dit combien cette action du général Lyautey avait été interprétée, défavorablement commentée et exploitée contre nous à la Cour de Fez. Ne découlait-elle pas cependant de l'exécution de ces protocoles de 1901 et 1902, que nous avons appliqués avec une stricte loyauté? Pouvait-on suspecter l'attitude des Français qui ont nettement séparé leur cause de celle du Rogui? Ici il est convenable d'exprimer, étant donné l'interprétation que tous nos actes à la frontière peuvent recevoir à Fez, le vœu qu'une collaboration constante, un échange de vues permanent existent entre Tanger et Alger pour que le Makhzen se pénètre bien de cette vérité qu'une seule politique française est suivie en deçà et au delà de la frontière oranaise. On assure d'ailleurs que ce vœu aura prochaine satisfaction.

***

C'est sans doute cette résistance du Makhzen à notre collaboration qui nous empêche de déblayer plus rapidement le terrain diplomatique européen; elle ajoute aux difficultés d'ordre local que nous avons sommairement indiquées des difficultés d'ordre international qui entravent singulièrement, elles aussi, notre action et retardent cette heure de l'ouverture du Maroc à laquelle tendent tant de légitimes impatiences.

Les puissances européennes n'ont pas encore expressément témoigné qu'elles considéraient la France comme appelée à une mission nouvelle, peut-être parce qu'elle-même ne l'a pas encore dit assez solennellement au Maroc même, et ceci a été vrai de la puissance même qui nous a donné sa renonciation au traité du 8 avril dernier.

C'est à l'incident Menebhi que nous faisons allusion. On en connaît l'origine. L'ancien ministre de la Guerre, menacé de disgrâce malgré son dévouement dans la campagne de Taza, va à la Mecque en pèlerinage sacré pour se faire oublier, lui et sa fortune. A son retour de la Mecque et de France où il a fait escale, il est accueilli à Tanger par une disgrâce formelle du sultan. Ses ennemis l'ont desservi, le sultan a confisqué ses biens, il veut le faire arrêter, emprisonne son secrétaire, renvoie le délégué à Tanger, Mohammed Torrès, soupçonné de favoriser l'ancien ministre. Intervention de la légation d'Angle-

terre qui, en violation de la convention de Madrid, défend en Menebhi, ancien envoyé à Londres, un « protégé ». La protection ne peut être donnée, dit le Makhzen, à un fonctionnaire marocain. La légation insiste et Menebhi se met sous sa garde. On assure que le débat porterait sur une lettre de Londres promettant au sultan de protéger Menebhi pendant sa mission en Angleterre, lettre à laquelle le sultan aurait répondu en attestant sa gratitude pour ce bon procédé. Toujours est-il que l'incident fait du bruit. Il est exploité avidement, surtout par les journaux espagnols qui développent ce thème : « La con-« vention du 8 avril n'a rien changé à l'ordre de choses du « Maroc : les Etats-Unis n'ont pas confié à la France le règle-« ment de l'incident Perdicaris ; l'Angleterre a traité directe-« ment avec le Makhzen l'affaire Menebhi ; la France n'a pour « mission que la réorganisation des finances et de l'armée du « Makhzen. » Des notes officieuses assurent, au moment où nous écrivons, que cette affaire se termine heureusement, et cela grâce à l'intervention de notre diplomatie. Nous le souhaitons ardemment, afin de pouvoir contre-balancer l'effet fâcheux produit au Maroc et en Espagne par ces commentaires des journaux espagnols. La prépondérance donnée à la France au Maroc n'est-elle pas le gage principal obtenu par notre diplomatie dans les contrats du 8 avril, et quelle atteinte portée à l'ensemble de ces contrats si ce gage ne nous est pas donné en toute loyauté et sans restriction?

C'est au regard de l'Espagne surtout que notre situation au Maroc est encore incertaine et équivoque. Il n'est plus question des négociations engagées depuis bientôt deux ans et qui, tour à tour achevées et reprises sur des bases nouvelles, semblent maintenant ajournées, comme le voyage du roi d'Espagne à Paris. L'idée d'un *condominium* paraît heureusement écartée. Comme le dit M. Etienne, dans un de ces articles de la *National Review* qui ont rendu claires à nos voisins d'outre-Manche nos vues politiques sur le Maroc, « un attelage à plusieurs ou à « deux ne pourrait que superposer une anarchie nouvelle à celle « qui est déjà l'essence même de l'organisation administra-« tive du Maroc ». Les lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* connaissent, par les intéressantes traductions données ici même, l'opinion espagnole sur le Maroc. Il faut se borner à répéter ici l'énergique déclaration de M. Etienne dans ce même article de la revue anglaise :

M. Montero Rios, pour guider le Maroc dans la voie du progrès, rêvait de la constitution d'une sorte de conseil de famille, composé des représen-

tants de toutes les puissances, mais où l'Espagne occuperait la place d'honneur. L'accord conclu avec l'Angleterre réduit à néant ce projet idyllique. L'Angleterre nous a cédé, non pas gratuitement, mais à un très haut prix (car il ne faut pas oublier que la déclaration marocaine a pour contre-partie la déclaration égyptienne), la place qu'elle eût occupée elle-même dans le concert des puissances et qui n'eût pas été un siège modeste au bas bout de la table. La prépondérance que revendiquait la France en raison du voisinage de l'Algérie et du Maroc, de l'inévitable pénétration entre populations de même race et de même religion qui se touchent par 1.200 kilomètres de frontière commune, en raison aussi du légitime souci qu'elle a de ne pas admettre sur le flanc de sa colonie méditerranéenne la menace de l'établissement d'une puissance européenne, grandissant sur les ruines de l'autorité chérifienne, cette prépondérance nous a été reconnue par la nation qui aurait eu, par sa situation acquise, le plus de raisons pour nous la contester.

Il faut que l'on sache que nous n'y renoncerons pas, que nous en ferons une réalité, pour le plus grand bien de la civilisation et au profit de tous les pays qui ont des intérêts commerciaux au Maroc.

Quant à l'Allemagne, on sait déjà que le mandat reconnu à la France par la convention du 8 avril y a soulevé des protestations assez vives dans le groupe de professeurs de géographie, d'explorateurs et de membres de la Ligue pangermanique qui ont formé à Berlin une société marocaine. Déjà M. de Bülow avait très nettement indiqué au Reichstag que le gouvernement impérial ne partageait point les visées de conquête des marocanisants de cette société. Voici que la *Kolonialzeitung*, organe de la Société coloniale allemande, publie coup sur coup deux articles signés du nom d'officiers estimés, qui se prononcent nettement contre toute acquisition territoriale au Maroc. Il faut à l'Allemagne, avait dit le comte Pfeil, initiateur du mouvement marocain, un point d'appui sur la côte du Maroc pour pouvoir, en cas de complications, maintenir ouverte pour elle la route du canal de Suez. Le contre-amiral Rosendahl réfute cette assertion et conclut :

Tout cela suffit pour démontrer que sur la côte atlantique du Maroc il ne se rencontre aucun point dont il puisse être question, soit comme point d'appui de la flotte, soit comme station de charbon. Reste peut-être la possibilité de créer ce port en dépensant des centaines de millions. Mais il est hors de doute que l'on n'a pas l'argent nécessaire et, si on l'avait, il serait mieux employé à la construction de la flotte. Il faut d'abord avoir une nombreuse et puissante marine de guerre; on trouve mieux ensuite les points d'appui nécessaires. La force sert à faire les conquêtes dont on a besoin, lesquelles ne sont pas précisément au Maroc.

D'autre part, le colonel Hübner n'est pas moins catégorique :

Si le Maroc venait à tomber comme un fruit mûr, alors peut-être pourrait-on se tenir prêt à le saisir. Mais si l'on connaît les circonstances et si

on les juge exactement, on ajoutera que l'arbre devra longtemps encore être fortement secoué, pour que le fruit se détache complètement et tombe mûr.

Mais maintenant la main sur le cœur! Il est incontestable que, depuis des années, les Français travaillent en vue de recueillir ce fruit qui, pour eux, est depuis longtemps précieux, pour les autres, commence à devenir enviable, et que, si de quelque manière ce fruit vient à branler seulement, ce résultat doit être attribué exclusivement et essentiellement aux efforts des Français. Assurément, le « Comité du Maroc » est une création aussi récente que la Société allemande du Maroc, dirigée par le comte von Pfeil, qui a placé à sa tête le professeur Fischer; mais si, depuis des années, ces deux personnes sont les seuls Allemands qui se soient consacrés à l'exploration du Sultanat, la France a envoyé récemment dans ces régions un nombre incomparablement plus grand de savants et d'explorateurs pour les connaître et connaître leur situation. Et, en conséquence de ces efforts appliqués à l'exploration scientifique et économique, en conséquence de la création d'une base d'opération excellente pour pouvoir sévir contre les mouvements insurrectionnels, et parce que ses armes ont déjà servi contre les rebelles, la France a le désir bien légitime d'établir l'ordre là où les désirs des autres se manifestent de fraîche date.

Par un accord avec la France, l'Allemagne garantit ses droits, sans qu'il nous en coûte un pfennig. Employons au contraire notre force dans l'Afrique du Sud-Ouest où elle est nécessaire.

Les déclarations de M. de Bülow permettent de penser que cette opinion est aussi celle du gouvernement impérial. Mais les efforts de la Société marocaine et de la Ligue pangermanique n'entraveront-ils pas la neutralité de l'Allemagne, qui n'est d'ailleurs sanctionnée par aucun acte?

*
* *

Ces difficultés d'ordre local et d'ordre international, qui expliquent la lenteur de l'ouverture du Maroc et le danger qu'y rencontreraient, en ce moment, les tentatives économiques ou coloniales insuffisamment préparées, devraient suffire : il en faut pourtant citer d'autres encore, d'ordre intérieur celles-là, les attaques de certains organes français.

La matière est délicate et nous ne voulons que l'effleurer. Mais comment ne pas protester contre les affirmations et les insinuations de quelques journaux à qui l'ignorance et la passion politiques ne sont pas de suffisantes excuses? Elles se ramènent à deux ordres d'idées d'ailleurs et il suffit de les préciser pour les détruire, car elles ont été déjà souvent employées en matière coloniale.

Le Maroc, disent les uns, c'est une « affaire », et ils savent combien ce mot redoutable impressionne le public français.

Remarquez que les mêmes hommes nous assurent que notre domaine colonial ne sert qu'aux fonctionnaires et aux militaires et nous opposent toujours le modèle du *businessman* colonial anglais. Et si nous disons que nous voulons ouvrir le Maroc aux entreprises de nos colons, aux études de nos industriels, aux affaires de nos négociants, ils crient à la « spéculation », au « mercantilisme », à l' « affaire » enfin! Nous connaissons cette mentalité singulière. Elle était répandue autrefois dans le monde colonial où, comme le faisait remarquer un jour un député, un Français ne pouvait avoir gagné quelque argent aux colonies sans qu'on fût disposé à le traiter de voleur. Ceci ne peut plus effrayer les coloniaux d'aujourd'hui, en ce temps où l'on nous reproche plutôt le nombre relativement peu considérable des « bonnes affaires » coloniales et où les capitaux cependant commencent à chercher dans nos possessions des placements plus rémunérateurs.

La pénétration pacifique est impossible, assurent les autres. Et au moindre échange de coups de fusil — et la poudre parle souvent au Maroc — ils annoncent que c'est le signal de l'expédition militaire depuis longtemps préparée, etc. Les dépêches tendancieuses et antifrançaises des correspondants étrangers apostés à Tanger sont accueillies sans contrôle, reproduites pieusement et commentées avec faveur. L'incident du *Galilée* a été à ce point de vue très caractéristique. Pour rassurer la population de Tanger encore tout émue de l'enlèvement de M. Perdicaris, le gouvernement français a envoyé à la fin de juillet en rade de Tanger deux croiseurs, le *Kléber* et le *Galilée*. Le 4 septembre, au soir, des marins de ce dernier croiseur allèrent à la plage de Tanger pour faire de l'eau. Les gardes marocains, placés à la plage comme auprès des maisons isolées, tirèrent en l'air des coups de fusil pour prévenir que l'endroit était gardé. Et les marins regagnèrent leur chaloupe. Ce fut tout : l'incident n'eut pas d'autre suite et il fut entendu qu'on n'irait plus en corvée d'eau le soir. Or ces coups de fusil d'avertissement devinrent, dans les télégrammes de plusieurs correspondants et dans les colonnes de certains journaux, une attaque en règle : des illustrés dramatisèrent même cette scène de pure invention. Et tous d'annoncer des complications avec, en fin de compte, l'expédition !

On sourirait de ces exagérations si elles n'avaient pour effet d'énerver l'opinion publique, de la rendre défavorable à nos projets marocains et de compliquer, sinon de rendre impossible, cette pénétration pacifique qui se fera plus aisément si le pays entier donne son appui moral à cette œuvre nationale.

***

C'est aussi cacher à cette opinion, souveraine maîtresse en France, les véritables difficultés locales et internationales qui devraient retenir tout notre effort.

Si nous les avons réunies ici — telles du moins qu'elles nous apparaissaient au cours d'un récent séjour à Tanger, — ce n'est pas seulement pour décrire les conditions délicates dans lesquelles ont été acquis les avantages que notre légation a déjà su obtenir ; c'est aussi pour souligner l'urgence et l'étendue de la tâche qui doit être accomplie.

C'est auprès du Makhzen qu'il faut porter le principal effort. Les ménagements qu'exige l'état actuel de nos relations avec lui ferment presque le Maroc à toute initiative. Or, nous l'avons dit, des activités et des ambitions de plus en plus nombreuses et fort légitimes se portent vers le Maroc. On peut les contenir, c'est même loyauté que de les enrayer en ce moment. Mais ne menacent-elles pas de dépasser la marche lente de notre action politique? et n'est-ce pas faire acte de prudence que de leur préparer la voie? Le sultan et le Makhzen ont eu de notre amitié d'incontestables preuves. En leur donnant l'impression plus vive que nous sommes seuls, ou du moins les premiers désormais à côté d'eux au Maroc, en leur faisant valoir les bénéfices toujours plus nombreux de notre collaboration, n'avancerait-on pas l'heure où tous les Français devront reconnaître que cette politique de pénétration pacifique, qui a ses adversaires et ses détracteurs, a été la moins coûteuse et pourtant la plus féconde?

AUGUSTE TERRIER.

SERBIE

HISTOIRE INTÉRIEURE ET PARTIS[1]

Au moment où l'établissement — ou plutôt la restauration — d'une dynastie et une crise balkanique durable attirent l'attention sur les partis serbes, je voudrais indiquer ce qu'ils sont, quels sont les programmes, les tendances, l'importance de chacun d'eux.

Les étiquettes politiques changent de sens d'un pays à l'autre. Qu'entend-on à Belgrade par *radicaux*, *progressistes*, *libéraux*? Mettre sous ces mots le sens qu'ils ont au Palais-Bourbon serait commettre un lamentable contre-sens politique. Il faut, en abordant le Balkan plus encore que la plupart des autres régions d'Europe, faire abstraction de nos habitudes françaises et penser objectivement.

Je ne me contenterai point d'esquisser le tableau des différents partis serbes au début du xxe siècle. La méthode serait à peu près suffisante pour la plupart des Etats de notre Occident européen. Il n'est pas possible de procéder ainsi quand il s'agit du royaume de Serbie, et surtout du royaume de Serbie tel qu'il est en 1904.

Une raison suffisante en est que les partis serbes traversent actuellement une période de crise. Ils sont en pleine transformation. Pour comprendre ce qu'ils sont aujourd'hui et pour pressentir ce qu'ils sont en voie de devenir, il faut savoir ce qu'ils étaient avant la crise qu'a causée et tristement illustrée l'assassinat du roi Alexandre. Pour ne pas voir que confusion dans ces temps de trouble, il faut avoir une idée de l'orientation permanente et historique des forces sociales et politiques.

De plus et surtout, l'histoire a pour tous les peuples balkaniques une importance vitale. Pour eux, le temps n'existe pas; le passé est vivant. — Sur l'Adriatique, dans l'archipel dalmate, par une belle nuit d'été, un matelot me racontait la bataille de Lissa, où il était, et l'exploit hardi de l'amiral austro-slave Tegethoff. En même temps, à l'avant du bateau, un paysan serbe chantait la gloire de Marko Kraliévitch, le héros serbe du xve siècle. Le chanteur et le conteur se passionnaient

---

[1] Pour l'histoire de Serbie, voir les chapitres écrits, les uns par M. Alfred Rambaud, les autres par M. Albert Malet dans l'*Histoire générale du* IVe *siècle à nos jours* de MM. Lavisse et Rambaud. — Pour la politique serbe en Bosnie et en Macédoine, voir mon livre : *Questions d'Autriche-Hongrie et questions d'Orient.*

pareillement. De Marko ou de Tegethoff, qui était le passé et la légende, qui la réalité d'hier? On n'aurait pu le dire au ton de mes Slaves. Ils les mettaient tous deux sur un même plan. Quand les Slaves des Balkans font cercle autour d'un de leurs *guzlars*, — poètes qui chantent en s'accompagnant sur une *guzla* monocorde, — ils sont aussi avides d'entendre conter quelque haut fait de l'ancienne dynastie des Némyanides que d'apprendre les derniers exploits des « bandes » macédoniennes ou le pillage par les Albanais de quelque village slave de Vieille-Serbie. Chez eux, plus qu'ailleurs et surtout plus apparemment, la politique se fait par l'éclosion de germes historiques. Les souvenirs anciens sont pour le royaume — qui n'englobe qu'une petite partie de la nation serbe — l'agent et le centre de cristallisation.

J'étudierai donc les partis en en faisant l'histoire et je noterai soigneusement, comme des facteurs de vie et des idées-forces, des souvenirs que nous Occidentaux prendrions aisément pour un passé mort.

I. — La nébuleuse.

Considérons la région qui va devenir le royaume de Serbie, au moment où son éveil commence, — dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Les Turcs étaient encore les maîtres de toute la péninsule balkanique. La frontière ottomane courait le long de la Save, du Danube, des Karpathes et du Dniestr. Si des Serbes s'étaient réfugiés et établis sur territoire habsbourgeois [1], tout le royaume actuel de Serbie et tous les territoires historiques serbes faisaient encore partie de l'Empire ottoman — sans privilèges, ni autonomie.

Les Serbes étaient morcelés entre différents *pachaliks*, ou grandes circonscriptions administratives et militaires : pachaliks de Belgrade, de Nisch, de Bosnie, de Scutari, de Roumélie, de Viddin. Dans la plupart de ces pachaliks, ils étaient accolés à des *raïas* — ou sujets — d'autres nationalités : le vainqueur n'avait, bien entendu, eu aucune préoccupation historique ni ethnographique. Chaque pacha, représentant du Sultan, avait sur les *raïas* un pouvoir sans limites. Chaque pachalik était divisé en *nahés;* dans chaque nahé, un *kaïmakam* représen-

[1] Dès la conquête turque; puis, peu après, quand les Serbes échangèrent avec les Magyars la possession de treize villes de Hongrie contre la possession de Belgrade; enfin et surtout quand, à la fin du XVIIe siècle, les Serbes de la Vieille-Serbie, répondant à l'appel du Habsbourg, partirent en masse pour la Hongrie du Sud.

tait le pacha et un *cadi* rendait la justice musulmane, selon le Coran.

A côté de l'administration turque, vivaient, sur le pays, des parasites : petites colonies turques privilégiées dont je n'ai pas à parler autrement, spahis, janissaires, évêques grecs.

Quand Ourkhan — sultan sous lequel commença l'établissement turc en Europe — créa, dès le XIVe siècle, l'armée permanente ottomane, les spahis en étaient la cavalerie. — Au XVIIIe siècle, c'étaient des féodaux, dispersés et fixés à la terre, de moins en moins militaires et mobilisables, seigneurs des raïas, qui leur devaient de multiples redevances. En Serbie, les spahis étaient ou des Turcs ou des musulmans de Bosnie convertis à l'Islam : c'étaient des immigrés.

Les janissaires étaient, toujours sous Ourkhan, l'infanterie de la primitive armée permanente ottomane. Ils se recrutaient par le *devchurmé*, ou prélèvement du cinquième des petits garçons chrétiens : on les convertissait à l'Islam et on en faisait des soldats sans autre famille que leur régiment. — Au XVIIe siècle, le recrutement ne se fit plus que parmi les musulmans. Les janissaires formèrent des corps fermés, privilégiés, de moins en moins disciplinés et belliqueux. Etablis à poste fixe dans les forteresses de l'Empire, ils y régnaient en despotes, insoumis aux pachas, aussi terribles aux spahis des campagnes qu'aux raïas.

Les évêques grecs, — eux aussi immigrés, — créatures du patriarche grec de Constantinople, s'appuyaient sur les pachas turcs. Ils vivaient isolés dans leur luxe et leur science byzantine, méprisant leurs popes, — Slaves ignorants et pauvres.

Au dessous de ces puissants, — tous étrangers, — végétait le peuple indigène, les Serbes, paysans grossiers et sans guide. L'ancienne aristocratie ne s'était pas convertie comme l'aristocratie bosniaque qui, lors des invasions, se fit en grande majorité musulmane, et pour conserver ses biens, et par haine de l'église orthodoxe qui avait persécuté les catholiques et les bogomiles. L'aristocratie serbe avait disparu. Au-dessus du commun ne s'élevaient, bien modestes, que des paysans enrichis par le commerce des porcs et d'anciens sous-officiers dégrossis au service de l'Autriche. C'est parmi eux que se recrutaient les *kmets* et surtout les *kniazs*, représentants des indigènes d'un village et d'un *nahé* : ils jouaient un rôle dans la répartition et la perception de l'impôt; ils pouvaient rendre la justice quand les parties n'insistaient pas pour s'adresser au cadi ; ils étaient surtout, auprès des Turcs, les humbles avocats de leurs compatriotes.

Les Serbes étaient d'autant plus étroitement dominés par les Turcs qu'ils se trouvaient sur la route des armées dirigées contre les Hongrois et le Habsbourg. Toutefois, à la différence de la plupart des raïas, les Serbes n'avaient jamais été désarmés, et à la différence de leurs voisins bulgares, ils n'avaient jamais complètement renoncé à la lutte contre l'envahisseur. Après l'effondrement de leur empire à Kossovopolié (1389), la *despotie* à laquelle s'attache le nom de Brankovitch avait, tantôt combattant aux côtés des Magyars, tantôt s'humiliant devant les Turcs, subsisté pendant près d'un siècle. Ensuite, des *haïdouks*, — moitié brigands, moitié francs-tireurs, — n'avaient guère cessé de tenir la montagne. Au sud-ouest des régions serbes, le Monténégro n'avait jamais été soumis. Depuis la fin du XVIIe siècle, les Turcs étant chassés de Hongrie, les Serbes redevinrent peuple frontière. Ils se mêlèrent de nouveau aux luttes austro-turques. Chaque fois qu'une armée habsbourgeoise passait la Save ou le Danube, une partie des Serbes couraient aux armes et se faisaient ses auxiliaires. En 1790, l'Autriche signant la paix de Sistova imposa à la Turquie l'amnistie de tous les Serbes qui s'étaient compromis pendant la guerre : elle établit ainsi sur la Serbie une sorte de protection rudimentaire. Déjà, un siècle avant, en 1691, elle avait protégé les Serbes sous une autre forme : l'armée autrichienne battant en retraite avait emmené avec elle et établi dans la Hongrie méridionale le patriarche serbe d'Ipek et 40.000 familles de Vieille-Serbie.

L'Autriche donna ainsi le choc qui éveilla ce corps presque inerte qu'étaient devenus les raïas serbes.

Les agissements de plus en plus intolérables des janissaires furent la cause immédiate du soulèvement.

Les Serbes, que leurs *guzlars* avaient empêchés d'oublier leur vieille histoire autrefois glorieuse, se mirent à vouloir la recommencer. Ils furent préalablement aguerris par une campagne que leur firent imprudemment faire leurs pachas, qui manquaient de soldats, contre un grand féodal de Bulgarie, Pasvan Oglou. Ensuite, sous les ordres de Karageorges, ancien haïdouk auxiliaire de l'Autriche, ils se mesurèrent avec les janissaires rebelles et s'emparèrent de leurs citadelles, tout en se disant les fidèles sujets du Sultan. Puis ils firent la guerre ouverte aux pachas et au Sultan lui-même : marchands de de porcs, haïdouks et paysans se regardèrent peu à peu comme les successeurs légitimes des glorieux souverains némyanides du moyen âge et de ce Stéphane Douchan le Grand qui, sacré dans Uskub Tsar de Serbie et de Roumanie, étendit son em-

pire serbe au delà de Monastir et jusqu'à Salonique et à Constantinople.

*
* *

Ni Karageorges ni le peuple ne prirent l'initiative de la révolution de 1804. Elle fut l'œuvre de gens aisés, de ce que j'appellerai — sous le bénéfice des explications précédentes — l'aristocratie serbe. Karageorges — parricide, ivrogne, capable de tous les affaissements en présence de difficultés comme de tous les héroïsmes dans la bataille — fut son mandataire et elle ne le choisit qu'en troisième, après avoir essuyé les deux refus d'un haïdouk et d'un kniaz. Elle ne le fit point dictateur. Elle le nomma commandant des Serbes. Ce titre ne comportait même pas les pouvoirs militaires absolus d'un vrai chef de guerre : chaque chef commandait ses hommes et était entre eux et le « commandant » l'intermédiaire indispensable.

Dès le début, des *Skouptchinas*, assemblées omnipotentes d'aristocrates chefs de tribus, limitèrent la liberté de Karageorges. Toutefois les skouptchinas ne duraient que quelques jours et se tenaient irrégulièrement. Bientôt Théodore Philippovitch, jeune docteur en droit dont le titre et le séjour à l'étranger impressionnèrent ses frustes compatriotes, leur persuada qu'il fallait au-dessus du pouvoir militaire un pouvoir civil permanent. Alors furent créés un conseil permanent (*soviet*) et six directoires ou ministères. Le soviet siégeait dans un couvent; ses membres mangeaient modestement au réfectoire des moines.

Soviet et directoires furent des champs clos où se combattirent Karageorges et l' « aristocratie ». Karageorges était un homme tout d'une pièce; la contradiction l'irritait; en présence d'un obstacle, il ne savait que foncer furieusement. Ses fidèles, les Mladen, les Ivan Jougovitch, le secondèrent vigoureusement. Les adversaires n'étaient plus les *kmets* et les *kniaz*, aristocratie de l'époque de paix et de soumission, mais une aristocratie militaire nouvelle et hiérarchisée : des *hospodars*, qui devaient, en matière militaire, obéir au commandant et à qui leurs *voiévodes* devaient, dans la même sphère, fidélité.

En 1811, Karageorges porta un coup droit aux aristocrates qui l'avaient, quelques années auparavant, embarrassé d'un soviet et de ministres. Profitant de ce que plusieurs des hospodars s'étaient déplorablement comportés pendant la campagne de 1809, il fit décider que tous les voiévodes seraient directement subordonnés au « commandant ». C'était la suppression des hospodars.

Au point de vue extérieur, Karageorges voulait créer une Serbie indépendante et se suffisant à elle-même. Il entra en pourparlers avec l'Autriche. Il eut presque constamment près de lui un agent russe, et pendant plusieurs années, des officiers d'abord, puis un corps russe vinrent l'aider. Mais il se défiait de la Russie comme de l'Autriche. Plusieurs fois, il tenta de s'entendre avec le Turc. Au contraire, l'aristocratie et aussi vaguement la masse du peuple étaient en grande majorité russophiles et turcophobes. Dans l'opposition, beaucoup, par sympathie nationale et religieuse et par intérêt, auraient accepté un protectorat russe.

Karageorgevitch avait fini par exiler ses adversaires les plus sérieux. C'étaient les meilleurs chefs. Ils lui manquèrent au moment de la chute. En 1813, personne n'eut plus assez d'autorité pour l'empêcher de fuir et le forcer à faire un effort désespéré comme en 1809, où son entourage l'avait arraché au découragement.

***

En 1814, après d'effroyables vengeances turques, Miloch Obrenovitch, seul kniaz sur lequel on pût mettre la main, louvoya et s'humilia devant le Turc triomphant. Puis, poussé à bout, il finit par proclamer l'insurrection. Mais dès qu'il le put, grâce surtout à l'attitude prise par les Russes, au congrès de Vienne, il traita.

Karageorges et Miloch Obrenovitch, fondateurs des deux dynasties rivales, ne se ressemblèrent en rien.

L'un fut un soldat prime-sautier, si peu serbe de nature qu'on a cru pouvoir soutenir qu'il était d'origine albanaise [1]. L'autre, madré marchand de porcs, fut un pur type national.

Tandis que Karageorges fut investi par une assemblée serbe et fut toujours en guerre avec la Porte, Miloch Obrenovitch tint ses pouvoirs de bérats et gouverna la Serbie de compte à demi avec les Turcs. Il se fit accepter comme intermédiaire destiné à amortir les heurts et comme percepteur qui, par sa qualité de Serbe et par son habileté, rendait l'impôt moins insupportable aux vaincus. Pendant la plus grande partie de son règne, il s'acharna avec succès à faire définir, consolider et étendre ses pouvoirs : il travaillait ainsi pour la Serbie, dont toute l'indépendance était celle consentie à Miloch. Il sut même rendre cette indépendance moins précaire en la faisant reconnaître dans des traités russo-turcs (convention d'Akermann, 1826;

[1] En Serbie, c'est la famille et non l'individu qui a son saint et sa fête. La fête patronale de Karageorges était la Saint-Clément, inconnue en Serbie, mais fêtée par toute une tribu albanaise.

traité d'Andrinople, 1830). Il arriva enfin à faire reconnaître le droit de son fils et de son petit-fils à sa succession (1835). Il percevait, disait-on, plus que ne demandaient les Turcs et créait ainsi — à la Krüger — un budget secret, une « caisse noire » nationale pour les jours de danger. Ses ruses paysannes à la Skouptchina pour faire voter des crédits sans les demander, en faisant désirer puis proposer des dépenses aux députés, sont restées célèbres.

Tandis que Karageorges n'eut que des pouvoirs restreints, Miloch fut, pour les Serbes, un dictateur. Il fit régner l'ordre. Il fut craint et aimé par le peuple. Il fut haï par l'aristocratie : ses vengeances, toujours implacables, la faisaient trembler. Elle fut longtemps impuissante en face de lui. Vainement elle l'accusait de monopoliser le commerce des porcs, de s'approprier des forêts où des villages entiers avaient le droit de glandée, de mettre dans sa poche une partie du produit de l'impôt. Mais, vers 1835, Miloch se fit mal voir par le Tsar. Dès lors, il fut vulnérable à Constantinople. Les aristocrates obtinrent par une série d'hatti shérifs, — c'est-à-dire de cette même source turque d'où découlaient les pouvoirs de Miloch, — la limitation des pouvoirs dictatoriaux du prince : création d'un conseil ou sénat administratif de dix-sept membres, dispositions assurant l'indépendance de la magistrature et la sécurité de la propriété. Quand Miloch voulut rétablir l'absolutisme, les aristocrates, guidés par Voutchitch, ennemi de Miloch et président du Sénat, furent assez forts pour le contraindre à abdiquer en faveur de son fils Milan Obrenovitch II (1839), qui mourut peu après. En 1842, l'aristocratie chassa son frère Michel Obrenovitch III, et se souvenant que Karageorges n'avait jamais eu, malgré tous ses efforts, que des pouvoirs étroitement limités, elle appela son fils Alexandre Karageorgevitch (1842-1858).

*
* *

Alexandre ne ressemblait guère à son père. Il était mou. Il n'avait aucune conception gouvernementale. Il s'occupa surtout de l'élevage des poules et des dindons. L'aristocratie fut pour la première fois omnipotente parmi les Serbes. Les paysans furent plus malheureux que jamais.

A peu près toutes les concessions, que Miloch, à force de patiente ténacité, avait arrachées aux Turcs, furent reprises. Le bérat qui investit Alexandre ne lui donna qu'un pouvoir temporaire et révocable. Avant la révolution de 1858, il n'y avait plus de Turcs en Serbie que comme garnisons sur des points déterminés ; on les vit reparaître dans les villes et les

campagnes et parler en maîtres. Alexandre, à la merci des Turcs, se montra constamment turcophile. La Porte le combla de décorations et de dignités.

Son gouvernement fut austrophile. Tandis qu'il ne prit part à aucun mouvement national contre les Turcs, il envoya des subsides et un corps de troupes aux Serbes de Hongrie qui combattaient pour le Habsbourg contre les Magyars (1849). L'acte fut populaire ; mais les marques de faveur aussitôt reçues de Vienne le firent suspecter par le peuple, comme celles venues de Constantinople.

Toutefois la stricte neutralité serbe, pendant la guerre de Crimée, fut récompensée au congrès de Paris : à la caution russe[1] de la quasi-indépendance serbe fut substituée la garantie collective des puissances.

Cet heureux événement ne mit pas Alexandre Karageorgevitch à l'abri d'une nouvelle révolution aristocratique. Vainement il avait été effacé et docile. Une camarilla de « cour » avait mécontenté les « aristocrates » qui vivaient loin de Belgrade. Ils résolurent de rappeler les Obrenovitch ; mais, comme ils craignaient les vengeances du vieux Miloch, ils décidèrent d'élire de préférence son fils Michel. Or, ils furent débordés par l'élément démocratique dans la Skouptchina d'un millier de représentants des tribus, qui fut réunie à la Saint-André de 1858. Alexandre fut bien sommé d'abdiquer : deux des quatre bataillons de milice serbe se mirent du côté de la Skouptchina et le Karageorgevitch dut se réfugier chez ses amis turcs. Mais c'est Miloch, le dictateur populaire, qui fut rappelé.

***

Quand il eut fait emprisonner ses ennemis les aristocrates et qu'il eut abattu les petits tyrans qui opprimaient les paysans, il s'appliqua, pendant les deux années que dura son second règne (1858-1860), à reprendre à la Porte toutes les anciennes concessions qu'elle lui avait faites autrefois, et à préciser et compléter le droit d'hérédité indéfinie pour sa dynastie.

Son fils Michel (1860-1868) continua son œuvre en obtenant, à la suite du bombardement de la ville de Belgrade par la citadelle turque et grâce à une intervention européenne, la suppression de toutes les garnisons turques. Le drapeau turc flottant sur la citadelle de Belgrade à côté du drapeau serbe fut le dernier signe de la vassalité serbe.

---

[1] Caution qui tournait au protectorat. Peu avant les hostilités, le tsar exigea impérieusement la révocation du ministre des Affaires étrangères serbe, trop peu russophile.

Michel était revenu mûri par l'exil. Il avait trente-sept ans. Il avait voyagé et étudié dans les grandes villes d'Europe. Son idéal était l'empire napoléonien, avec lequel il entretint d'ailleurs des rapports constamment cordiaux. Partisan du pouvoir personnel, il convoqua à peine la Skouptchina. Il choisit ses ministres, — simples fonctionnaires et agents d'exécution, — parmi les aristocrates qui avaient déjà été au pouvoir sous le règne d'Alexandre Karageorgevitch; mais, à la différence de ce qui se passait du temps d'Alexandre, les aristocrates en place avaient un maître. On les surnomma les *kaïmakams*, du nom des anciens sous-préfets turcs.

Michel est le premier prince de la Serbie moderne, qui ait vraiment été hanté par l'idée de grande Serbie. Il créa une armée sérieuse. Son objectif fut la Bosnie : là vivait une majorité de Serbes, et par là étaient et la jonction avec le Monténégro et le chemin de la mer. En 1866, il ne se laissa pas détourner par les offres que lui fit Bismarck : la Serbie hongroise et une partie de la Croatie, s'il attaquait le Habsbourg par derrière. Il allait peut-être, sous la pression de la France et de la Russie, être nommé gouverneur de la Bosnie quand il fut assassiné — par des agents d'Alexandre Karageorgevitch, dit-on, comme le premier Karageorgevitch aurait été frappé sur l'ordre du vieux Miloch.

Milan, son parent, fut, à l'âge de treize ans, rappelé du lycée Louis-le-Grand et proclamé prince par la Skouptchina, en vertu d'une loi d'hérédité que le vieux Miloch avait fait voter en 1859 et que la Porte n'avait jamais voulu ratifier.

Avec le règne de Milan les groupements se compliquent. Jusque-là, les deux dynasties, les aristocrates et le peuple, sont à peu près seuls en présence. Les trois partis actuels, les libéraux, puis les progressistes et les radicaux, entrent en scène.

II. — Libéraux, progressistes, radicaux.

Le parti libéral fut fondé, dès le règne d'Alexandre Karageorgevitch, par des jeunes gens. Ils avaient étudié dans les universités européennes. Ils étaient imbus de théories libérales et parlementaires. Ils prirent pour maxime : la liberté et les Obrenovitch. Ils ne souhaitaient point le retour des Obrenovitch pour les mêmes raisons que les paysans. Ils espéraient d'eux des libertés constitutionnelles. Aussi furent-ils amèrement déçus sous le règne autocratique de Michel. Ils prirent leur revanche dès la minorité de Milan.

A la mort de Michel, le général Blasnavats, qui avait pris

le pouvoir en main, s'adjoignit comme régents Ristitch et Gavrilovitch. Gavrilovitch ne joua aucun rôle. Ristitch, habile homme qui s'était fait remarquer à Constantinople au moment de l'affaire des garnisons, allait éliminer Blasnavats, devenir le chef du parti libéral et donner le pouvoir à ce parti.

Les libéraux, intellectuels et occidentalistes, n'avaient sans doute pas de bien profondes racines dans le peuple de paysans qu'étaient les Serbes. Ils ne traduisaient guère, dans leur langue encore pédante, ses vagues aspirations démocratiques et nationales. Mais ils avaient organisé le seul parti existant. Electoralement, ils étaient une puissance. Ils arrivèrent en nombre à la Skouptchina que Ristitch poussa Blasnavats à convoquer. Ils exigèrent le vote de la constitution de 1869, — transaction entre leurs idées et les désirs des paysans.

La Serbie fut dotée d'une Chambre composée, pour deux tiers, de députés élus pour trois ans par un collège censitaire où on procédait par déclarations verbales, et pour un tiers de députés nommés par le prince. N'étaient éligibles ni les fonctionnaires, ni les avocats, ni les professeurs. Un conseil d'Etat nommé par le prince avait des attributions administratives et législatives.

Peu à peu, au contact de la réalité, le parti libéral que Milan, majeur en 1872, maintint au pouvoir, — surtout parce que la méthode autoritaire de Ristitch lui plaisait, — se transforma et s'adapta à ses gouvernés : il dépouilla son occidentalisme ; il fut russophile et nationaliste ; il cessa de fronder le clergé et de tenir des propos hardis ; il devint le parti religieux. En même temps, il était constitutionnellement conservateur : il défendait son œuvre de 1869.

En 1876, il tenta de réaliser le rêve national auquel Michel avait déjà tenté de donner corps : il fit la guerre turque.

La Serbie y gagna (traité de Berlin, 1878) sa pleine indépendance. Mais, en même temps, se dessina un certain courant antirusse : au traité de San-Stefano, la Russie avait fait la belle part aux Bulgares et leur avait donné Nisch ; au congrès de Berlin, la Bosnie, — seul objectif sérieux et possible de la grande expansion serbe, — avait été livrée à l'Autriche-Hongrie et il était devenu évident que la Russie abandonnait la Serbie elle-même à l'influence austro-hongroise : quand les Serbes s'étaient adressés aux plénipotentiaires russes, ils les avaient envoyés à Andrassy.

Milan fut de ceux qui jugèrent qu'il fallait se résigner à une situation contre laquelle on ne pouvait rien et se mouvoir

modestement dans l'orbite de l'Autriche-Hongrie. Les libéraux et Ristitch restèrent russophiles.

Ristitch, en 1880, à propos de la négociation d'un traité de commerce, résista aux prétentions austro-hongroises et la Serbie fut menacée d'un véritable blocus économique. Milan demanda la démission de Ristitch. Il pensa trouver autant d'énergie à l'égard de ses sujets et plus de conformité de vues chez les chefs des progressistes, un des deux nouveaux partis qui s'étaient peu à peu constitués depuis le vote de la constitution de 1869 : — les progressistes et les radicaux.

***

Les progressistes et les radicaux, dont les états-majors intellectuels étaient également frappés par l'inéligibilité des capacités, luttaient parallèlement contre la constitution de 1869.

Les deux partis, comme le parti radical à son début, étaient antireligieux, singeaient l'Europe et proposaient à la Serbie d'adopter tout d'une pièce des théories qu'ils lui rapportaient d'Occident.

Mais progressistes et radicaux n'appartenaient pas aux mêmes classes sociales et n'avaient pas choisi les mêmes systèmes.

Les progressistes étaient, en grand nombre, les anciens kaïmakams. C'étaient des conservateurs à poigne. Ils étaient pour l'autorité, le fonctionnaire et l'aristocratie. Ils voulaient un gouvernement du genre fort. Ils vantaient les bienfaits de la centralisation et des grands travaux publics. C'étaient des austrophiles déterminés.

Les radicaux, au contraire, souhaitaient l'autonomie communale. Ils s'appelèrent d'abord socialistes. Pour gagner les paysans, ils masquaient leur occidentalisme et n'attaquaient pas le clergé. A une époque, ils se servirent du raisonnement amusant suivant : « Radical vient de *radix*, racine, travailleur « des champs; nous sommes le parti des paysans. » Les revendications nationales les laissaient, à l'origine, indifférents : « Alors même que nous aurions la Bosnie, mon champ n'en « serait pas plus grand », aimait à répéter leur fondateur Svétozar Markovitch. Ils étaient russophobes parce qu'ils étaient plus ou moins socialistes internationalistes. Ils n'étaient pas austrophiles.

Progressistes et radicaux luttèrent de concert avec, pour programme commun et formule commode d'opposition, le mot vague : revision.

Milan appela les progressistes qui lui plaisaient comme austrophiles et autoritaires.

Les progressistes, qui avaient peu d'adhérents dans le peuple, sentirent le besoin de resserrer électoralement leur alliance avec les radicaux, qui avaient fait de grands progrès. Les deux partis coalisés arrivèrent en majorité à la Skouptchina de 1881. Mais les différences de programme et de tempérament devaient amener leur brouille. Elle fut presque immédiate. Milan prit naturellement le parti des progressistes.

Brouillé avec les libéraux et avec les radicaux, il comprit qu'il avait tout le pays contre lui. Peu après s'être proclamé roi (1882), il entreprit de désarmer le peuple (1883). Les Serbes étaient de temps immémorial une milice armée; même du temps des Turcs, les raïas serbes avaient conservé leurs fusils. Les chefs radicaux s'élevèrent violemment contre le désarmement. Pour la première fois l'armée tira sur le peuple. Il y eut de nombreuses arrestations et quelques exécutions. La lutte se prolongea longtemps entre Milan et les radicaux révolutionnaires.

Cependant Milan continuait sa politique autoritaire et austrophile. Un journal a publié une convention militaire austro-serbe qui, — si elle fut signée, — faisait des Obrenovitch les vice-rois du Habsbourg et de l'armée serbe une fraction de l'armée austro-hongroise. En 1885, après l'annexion de la Roumélie Orientale par la principauté de Bulgarie, Milan réclama la région de Viddin : les Bulgares lui répondirent à Slivnitza.

Il continua à régner jusqu'à ce que Garaschanine et le gros du parti progressiste aient refusé, quand il prononça son divorce, de le servir plus longtemps. Il ne trouva plus comme ministres que des hommes à lui, sans personne derrière eux, tels que Nicolas Cristitch, progressiste dissident.

Avant d'abdiquer, il fit voter la constitution de 1888. Les élections à la Skouptchina se faisaient au scrutin secret, par un système élégant de boules. Les députés nommés étaient supprimés. Le rôle législatif du Conseil d'Etat était augmenté; ce Conseil était non plus nommé par le roi, mais élu par la Skouptchina. Par un renversement de la disposition prise en 1869 contre les capacités, un certain nombre de députés devaient avoir fait des études universitaires : on les nomma les *qualifiés*. Enfin on accordait aux communes une pleine autonomie.

Cette constitution fut votée par une Constituante, dont la composition en dit long sur les forces électorales respectives des partis. Elle comptait 500 radicaux, 79 libéraux, 1 progressiste.

Milan avait usé les progressistes et leur avait fait perdre le peu d'électeurs dont ils disposaient.

Les radicaux avaient pris dans le pays la situation prépondérante que les libéraux y avaient sous la régence.

Il est vrai que les radicaux, comme autrefois les libéraux, s'étaient singulièrement transformés. Sous l'irrésistible pression de la masse, ils étaient devenus russophiles et ils entretenaient d'excellents rapports avec le clergé.

***

Milan laissait la couronne à son fils Alexandre âgé de douze ans et le pouvoir à trois régents, deux libéraux, M. Ristitch et le général Bélimarkovitch, et un progressiste, le général Protitch. Ils donnèrent le pouvoir aux radicaux, d'abord au général Grouitch, puis à M. Pachitch.

Les partis vécurent en assez bonne intelligence pendant quatre ans. Régents et ministres eurent surtout à s'occuper des différends entre le roi Milan et la reine Nathalie et des marchandages du roi Milan.

En 1892, un conflit éclata entre libéraux et radicaux. Le régent progressiste venait de mourir. Les radicaux exigeaient qu'il fût remplacé par un des leurs. M. Ristitch refusa : les radicaux devaient se contenter du ministère. Comme ils insistaient, il révoqua le ministère radical Pachitch, le remplaça par le ministère libéral Avakoumovitch-Ribarats et prononça la dissolution de la Skouptchina.

Malgré une pression éhontée, 65 radicaux et 4 progressistes furent élus en même temps que 65 libéraux. M. Pachitch créa avec ces éléments une majorité libérale en déclarant les élections douteuses dans une circonscription radicale de sept sièges.

Une révolution couvait.

Le jeune roi l'évita par un coup d'Etat. Il fit, pendant un dîner, arrêter les régents et les ministres. A quinze ans, il se déclara majeur et appela les radicaux au pouvoir.

***

Je n'ai point l'intention de faire ici un portrait de ce roi Alexandre au sujet duquel on a tant écrit dans la presse et émis des jugements si divers. J'indiquerai seulement que c'était une âme pleine de contrastes.

D'une part, il avait un caractère autoritaire qui le portait à broyer les hommes qui lui résistaient et à commander en maître : son enfance solitaire, sa jeunesse studieuse l'avaient concentré sur lui-même et comme raidi ; son esprit dominateur paraît avoir été façonné en partie par les mêmes causes qui produisirent sa timidité et sa gaucherie.

D'autre part, un fabricant de pain d'épice de Belgrade, radical et presque homme du peuple, M. Dokitch, qui avait été choisi pour précepteur par Milan pour faire « faisceau » entre le peuple et Alexandre, lui donna une éducation et des goûts démocratiques. C'est pourquoi il fut irrésistiblement hostile aux progressistes aristocrates et aussi aux libéraux, qui, depuis quelques années, assoiffés de pouvoir, s'étaient faits courtisans (bon nombre d'entre eux rivalisaient même d'austrophilie avec une partie des progressistes).

Le roi Alexandre, toutes les fois où il agit par lui-même, gouverna avec les radicaux. Le fait d'être devenu le parti le plus nationaliste et le plus russophile les rapprocha d'ailleurs du roi : Alexandre rêva de grande Serbie comme le prince Michel ; mais, voyant la Bosnie occupée par les troupes autrichiennes et obsédé par les souvenirs de ses nombreuses lectures[1], il se tourna surtout du côté de la Vieille-Serbie et de la Macédoine.

Avant même que ne se préparât la catastrophe finale, son règne fut agité, et cela pour deux raisons. Autoritaire, il se heurta à des Skouptchinas radicales, peu dociles bien qu'elles eussent de nombreux points de contact avec lui. Son père vint par deux fois substituer ses procédés aux siens et remplacer ses ministères radicaux par des ministères où figuraient parfois des progressistes et où dominaient les libéraux : la brouille de Milan avec les progressistes durait encore et il trouvait aisément, parmi les libéraux transformés, des hommes à son gré.

A la mort de M. Dokitch, le roi Alexandre donna le pouvoir au général Sava Grouitch, homme complexe et énigmatique, devenu radical de libéral qu'il était au début de sa vie politique.

De 1894 à 1895, le roi Milan séjourna à Belgrade. On vit défiler le ministère incolore Simitch composé de libéraux et de progressistes ; puis le ministère milaniste et terroriste de M. Svétomir Nicolaiévitch, alors chef de la maçonnerie serbe[2], qui organisa la chasse aux radicaux ; enfin un ministère du fidèle Cristitch.

Le roi Milan parti, le roi Alexandre revint aux ministères de parti. Il appela d'abord un progressiste, M. Novakovitch, linguiste éminent, depuis ministre de Serbie à Paris et aujourd'hui à Saint-Pétersbourg. M. Novakovitch avait été austrophile militant : il se rendit chez le ministre de Russie et lui déclara

[1] Le roi Alexandre est le seul prince de la Serbie moderne sacré dans un monastère de l'intérieur. Passant à Topola, il déposa une couronne sur la tombe de Karageorgevitch.

[2] A la différence des loges roumaines qui relèvent de Berlin, les loges de Belgrade, de Sofia et de Zagreb relèvent de Budapest. Les maçons balkaniques sont hongrophiles et antirusses. Tous les maçons serbes étaient milanistes.

nettement que ses idées s'étaient modifiées du tout au tout.

M. Simitch, libéral, lui succéda. Ces deux ministères qui, au point de vue de la politique extérieure, forment un tout, furent les plus heureux et les plus dignes que la Serbie ait eus depuis longtemps (affaire du drapeau serbe au millénaire hongrois; évêchés et écoles en Macédoine).

Le roi Milan revint. Le ministère Vladan Georgevitch, composé en majorité de libéraux, rappela le ministère Svétomir Nicolaiévitch. La terreur régna. Le roi Milan inventa ce que j'appelai alors dans la *Liberté* le gouvernement par complot fictif : un nommé Knéjévits avait tenté de l'assassiner; il déclara les chefs radicaux complices et les fit condamner, en suivant une procédure fantaisiste, par une juridiction incompétente.

En 1900, coup de théâtre : le roi Alexandre épouse Draga Maschin, rompt avec le roi Milan, proclame par décret la constitution éphémère de 1901 [1], blesse l'Autriche [2] et se rapproche nettement de la Russie.

Le roi revient aux radicaux avec le ministre Vouitch. Puis il force les radicaux et les progressistes à fusionner. D'où, chez les radicaux, une scission entre les « modérés ou fusionnistes » et les « extrêmes ou indépendants ». Tous les progressistes n'acceptent pas non plus la fusion : M. Novakovitch notamment soutient que les progressistes doivent se réserver pour le moment où les radicaux seront usés.

Les libéraux, plus que jamais en servitude milaniste depuis la mort de M. Ristitch, et les radicaux dissidents mènent une campagne violente contre le roi et la reine qui sentent le danger les entourer. La tentative manquée d'Alavantitch le leur fait toucher du doigt.

Le ministère radical Veli Mirovitch, qui a remplacé le ministère Vouitch, démissionnaire quand le voyage en Russie a été déclaré impossible, est remplacé par un ministère militaire et de défense royale, Tsinsar Markovitch, qui compte parmi ses membres trois généraux.

La conspiration se noue. Karageorgevitchiens de vieille date et milanistes et libéraux passés à Karageorgevitch depuis la mort du roi Milan (début de 1901), prétoriens, politiciens et

---

[1] La constitution de 1901 créait un Sénat, contrepoids de la Skouptchina. Un tiers seulement des sénateurs étaient élus. Les deux autres tiers devaient être nommés à vie par le roi. Il nomma des radicaux; mais, peu après, se défiant du parti radical, il suspendit la constitution par un deuxième décret, puis il la rétablit par un troisième décret et en nommant des sénateurs en qui il avait toute confiance.

[2] François-Joseph s'occupait de marier à une princesse allemande le roi Alexandre qui y avait consenti, quand le mariage avec Draga Maschin fut annoncé.

révolutionnaires doctrinaires s'entendent sans que les fidèles du roi Alexandre puissent saisir la trame de la conspiration qu'ils pressentent. Milan n'est plus là, qui à ces moments était précieux.

La nuit tragique est proche.

III. — Les partis après l'assassinat.

Il ne me reste plus qu'à montrer la perturbation apportée dans les partis par l'assassinat de mai 1903.

Aucune question dynastique ne s'est posée après la mort du roi Alexandre. C'est à l'unanimité que, le prince Mirko de Montenégro n'ayant pas posé sa candidature, les Karageorgevitch ont été rappelés par la Serbie lasse du milanisme.

La seule question qui ait scindé les partis et les fractions de partis, et amènera ainsi des combinaisons nouvelles, est celle de l'assassinat lui-même. On a été pendant un an pour ou contre la coterie triomphante des assassins. Devaient-ils ou non rester en vue, auprès du nouveau roi ?

Actuellement, la situation est un peu confuse et incertaine. Je ferai le tableau des partis tels qu'ils étaient pendant l'hiver dernier.

I. — *Parti libéral.*

A. Les vieux libéraux, conservateurs, religieux, amis personnels de Ristitch. Ce sont le général Beli Markovitch, le général Magdalénitch qui a traduit l'*Histoire de la Révolution française* de Thiers, M. Alimpié Vassilévitch, ancien ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg. Ils ont été passifs sous le ministère Vladan Georgevitch. Ils n'ont pris aucune part à la conspiration.

B. Tous les libéraux personnellement milanistes, plus réactionnaires et autoritaires que conservateurs, tels que M. Gencitch. M. Avakoumovitch, qui était de la conspiration, est de ce groupe, bien que libéral partisan de quelques libertés.

C. De jeunes libéraux qui suivent la direction de M. Ribarats. C'est un parti bourgeois, à la fois libéral et autoritaire, de recrutement provincial, ennemi de toutes les compromissions. C'est la seule fraction du parti libéral qui ait fait une guerre acharnée au ministère Vladan Georgevitch. Ribarats, homme tout d'une pièce, fut parmi ceux qui, à la Skouptchina, se montrèrent le plus hostiles aux assassins.

D. La plus jeune fraction avec pour chef M. Voïa Velkovitch : secrétaire du roi Alexandre sous le ministère Vladan George-

vitch, il est devenu après le mariage l'ennemi acharné du roi et de la reine. Il veut réorganiser le parti libéral en le démocratisant et en dépassant en hardiesse les radicaux modérés. Il approuva l'assassinat, mais il combattit bientôt les assassins à cause de leurs tendances prétoriennes.

II. — *Parti progressiste.*

A. Les progressistes purs avec M. Novakovitch. Ils n'ont pas accepté la fusion de 1901 et étaient dans l'opposition à la fin du règne d'Alexandre. Ils ont flétri l'assassinat.

B. Le gros du parti progressiste a accepté la fusion, à la différence du précédent, dont il est pourtant toujours très proche. A blâmé l'assassinat. M. Paul Marinkovitch, homme jeune, ancien ministre, un des artisans du mariage, de la fusion radicalo-progressiste et de la constitution de 1901, fait partie de ce groupe.

C. Les anciens milanistes, qui forment aujourd'hui un groupe hétérogène : M. Nicolas Cristitch a toujours pensé que l'Obrenovitch avait quelque chose de sacré et n'a pu approuver l'assassinat du roi ; M. Raïovitch et les fidèles de Milan ont conspiré.

III. — *Parti radical.*

A. Les modérés ou fusionnistes qu'il faut subdiviser.

Ceux qui sont hostiles aux assassins se fragmentent eux-mêmes : M. Pachitch n'a que peu des têtes du parti avec lui, mais tous les paysans le soutiennent. M. Vouitch a autour de lui une fraction plus jeune et plus intellectuelle, qui travailla le plus ardemment à la fusion.

Entre les deux fractions Pachitch et Vouitch oscillent certaines personnalités du parti radical. Tels sont M. André Nicolitch, ancien ministre à Paris, ministre des Affaires étrangères dans la première période du ministère Grouitch actuel ; M. Vesnitch, ancien ministre de la Justice et ancien ministre à Rome ; M. Milovanovitch, également ancien ministre du cabinet Grouitch dans sa première période.

Enfin une fraction des radicaux modérés est favorable aux assassins. Elle se compose de deux éléments disparates : 1° des radicaux opportunistes, comme le général Sava Grouitch, dont les deux fils étaient parmi les assassins, et M. Georges Simitch, parent par sa première femme des Karageorgevitch ; 2° de vieux radicaux doctrinaires de la première heure, tels que M. Rista Popovitch, plusieurs fois président de la Chambre radicale, et l'archiprêtre Milan Djouritch, de tout temps karageorgevi-

tchien, réfugié en Monténégro et condamné par contumace dans le procès de Knéjévitz ; tous deux avaient un des leurs parmi les assassins : l'un son gendre, l'autre son fils. — M. Svéta Simitch, jeune professeur, qui joua comme directeur de la section de l'enseignement au ministère des Affaires étrangères un rôle si important au point de vue de l'action serbe en Macédoine, appartient à ce groupe. C'est un admirateur et un ami de M. Pachitch. Ils sont, ce qui a bien son importance en Serbie, de la même région. Mais M. Svéta Simitch n'est pas hostile aux assassins.

B. Les radicaux extrêmes ou indépendants. — Ils ont fait une opposition acharnée au roi Alexandre depuis son mariage. S'ils n'ont pas trempé dans la conspiration, ils se sont réjouis de l'assassinat. Mais bientôt une scission s'est opérée : 1° le gros du groupe, avec le chef M. Louba Jivkovitch, a constamment défendu les assassins et reste fidèle au roi Pierre; 2° une fraction a été détachée par un jeune député, M. Toutsakovitch. M. Toutsakovitch a des tendances républicaines : le régicide ne l'effraie pas en soi; mais il s'est montré hostile aux assassins parce que ces assassins se sont comportés en prétoriens; il a demandé leur éloignement. Il s'est ainsi rapproché de M. Pachitch, radical le plus hostile aux assassins. La fraction « dissidente » de M. Toutsakovitch s'est séparée du gros du groupe radical indépendant dans une série de votes importants : elle a notamment voté contre une loi sur la presse déclarant l'armée intangible.

*
* *

La Skouptchina actuelle, élue en septembre 1903, est composée de :

80 radicaux modérés, dont les trois quarts sont des amis de M. Pachitch, une dizaine des amis de M. Vouitch, à peine une dizaine des amis du général Sava Grouitch ;

60 radicaux indépendants, qui se divisent en deux fractions à peu près égales. Parmi eux, 25 paysans suivraient sans trop de difficultés M. Pachitch ;

20 libéraux de toutes nuances;

1 progressiste : M. Novakovitch;

1 socialiste.

Tout le monde fut étonné que les radicaux indépendants eussent un aussi grand nombre de représentants.

Quand le ministère provisoire investi du pouvoir par les assassins eut remis sa démission au roi Pierre, un ministère fut formé sous la présidence du général Sava Grouitch. Il fut

composé de quatre radicaux modérés et de quatre radicaux indépendants de la fraction Jivkovitch.

Ce ministère fut renversé au début de 1904 par la Skouptchina, qui refusa d'approuver son système financier. La cause véritable de cette crise ministérielle fut double : il y avait à la Skouptchina une majorité de députés qui voulaient en finir avec les assassins et une réaction se produisait contre les radicaux indépendants en faveur des radicaux modérés. La Skouptchina tendait à un ministère Pachitch. Les assassins s'opposèrent à ce que M. Pachitch reçût autre chose que le portefeuille des Affaires étrangères.

Le général Sava Grouitch a conservé la présidence, mais les radicaux indépendants sont maintenant en minorité et l'un d'eux, M. Politchevitch, appartient à la fraction dissidente. A la Guerre, le général Poutnik, ami de M. Pachitch, a remplacé M. Andréévitch, apparenté à un des assassins. Aux Finances, le Dr Patchou, autre ami de M. Pachitch, a remplacé M. Sava Grouitch. Enfin M. Pachitch lui-même a succédé, aux Affaires étrangères, à un de ses amis, M. André Nikolitch, moins énergique que lui.

La plupart des puissances ont consenti à croire que la question des assassins est vraiment réglée.

Quand cette odieuse question sera réellement éliminée de la vie des partis, on pourra revoir la Serbie mener une vie politique normale et, sous les auspices du Karageorgevitch qui a promis d'être libéral[1] et national, sortir de l'impasse hideuse où elle tâtonne depuis trop longtemps, discréditant en Europe tous les Slaves des Balkans.

René Henry.

---

[1] Au sens vrai et non serbe du mot.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

LA BATAILLE DE LIAO-YANG

I

La poussée générale des Japonais, le 31 juillet, leur avait fait faire un nouveau — et décisif — pas en avant. Le même jour Hou-tsia-tse tombait entre leurs mains, et le 2 août ils occupaient Hai-tcheng. Dès lors la jonction des armées nipponnes était virtuellement faite, car si Hai-tcheng est à une distance de Liao-yang double de celle qui sépare cette ville de Hou-tsia-tse, le voisinage de la plaine du Liao-ho, avec ses nombreux cours d'eau et ses grandes routes, et la possession de la voie ferrée compensaient largement cette différence de distance.

Jusque-là, bien qu'elles aient réussi — avec une habileté incontestable — à opérer simultanément, les trois armées japonaises dirigées contre Liao-yang avaient eu des champs d'action distincts, et tels que Kouropatkine aurait pu, s'il avait jugé devoir le faire, opérer contre l'une d'entre elles, avec l'espoir que les deux autres généraux nippons ne pourraient arriver à temps au secours de leur collègue. Désormais cette tactique n'était plus possible ; elle eût constitué une imprudence notoire. Dès lors la rencontre suivante devait nécessairement avoir lieu aux abords de Liao-yang, ce qui d'une part assurait à Kouropatkine l'appui que peut prêter une place de ce genre, mais par contre lui donnait comme prochain adversaire l'ensemble des trois armées ennemies.

*
* *

Fidèles à leur méthode, les Japonais commencèrent par consolider la situation acquise le 31 juillet. Tandis que Kuroki — d'ailleurs heureusement maintenu par la division Michtchenko — occupait la rive droite du Lang-ho, de Ta-ouan à Hou-tsia-tse, et se contentait d'appuyer son extrême droite à Ben-si-kau, sur la rive gauche du Tai-tse-ho, Oku et Nozu se concentraient à Hai-tcheng.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août et 1er septembre 1904.

Quelques jours après, on signalait, de la part des généraux nippons, différents mouvements en vue de préparer leur jonction : le 4 août, plusieurs reconnaissances avaient lieu dans la région montagneuse au Nord-Est de Hai-tcheng, tandis que l'avant-garde de la Ire armée arrivait à Eur-da-ho. Le 10, les deux autres armées occupaient Siao-ling-tse et Ta-touen, et An-chan-touang le 19 août.

Cependant il n'y avait encore en ce point qu'un simple détachement d'avant-garde, et il semblait que, loin d'être imminente, la marche sur Liao-yang allait subir un sérieux temps d'arrêt, pour ne reprendre qu'après la chute de Port-Arthur. On disait même qu'afin de soutenir contre cette place un effort qui devait être définitif, deux divisions du général Oku venaient d'être envoyées vers le Sud. Ce mouvement est d'ailleurs bien douteux, puisque, presque à la même date, on signalait à In-keou un débarquement de 8 à 10.000 hommes aussitôt envoyés vers le Nord. Quoi qu'il en soit, il semblait que l'intérêt, ainsi que nous le disions dans notre dernier article, dût alors se concentrer autour de Port-Arthur.

Mais à ce moment même arrivait la nouvelle que tous les assauts (fin juillet et milieu d'août) avaient été brillamment repoussés par la place. L'état-major japonais abandonnait alors l'espoir d'entrer prochainement dans Port-Arthur, et avec une remarquable rapidité de décision, le maréchal Oyama donnait l'ordre de reprendre la marche sur Liao-yang; lui-même venait en personne diriger les opérations vers le Nord.

***

La situation des Japonais était donc la suivante : répartie sur un front Nord-Sud de 30 kilomètres environ, entre la grande route de Feng-hoang-tcheng et la rive gauche du Tai-tse-ho, l'armée de Kuroki menaçait vers l'Ouest An-ping et Liao-yang, tandis que, sur un front presque perpendiculaire au précédent, les armées d'Oku et de Nodzu s'avançaient vers le Nord, de part et d'autre de la voie ferrée. De son côté, l'armée russe était tout entière rassemblée dans la plaine de Liao-yang, tandis que sur les derniers contreforts de la vaste région montagneuse qui s'étend au Sud-Est ne se trouvaient que des détachements simplement destinés à observer la marche de l'ennemi.

Le 23 août, au matin, un premier engagement se produisit au Sud de Tan-ho-yan : des forces japonaises, évaluées à deux divisions et appartenant à l'armée de Kuroki, attaquèrent l'ennemi posté à Lan-dia-san et à Tong-sin-pou. Pendant que

les Russes étaient maintenus par l'artillerie ennemie, leur aile droite fut coupée et rejetée vers le Sud; elle put cependant se maintenir à Tong-sin-pou, en s'appuyant sur les détachements occupant encore quelques points à l'Est d'An-chan-touang, bien que cette ville fût déjà aux mains des avant-postes de Oku et de Nodzu.

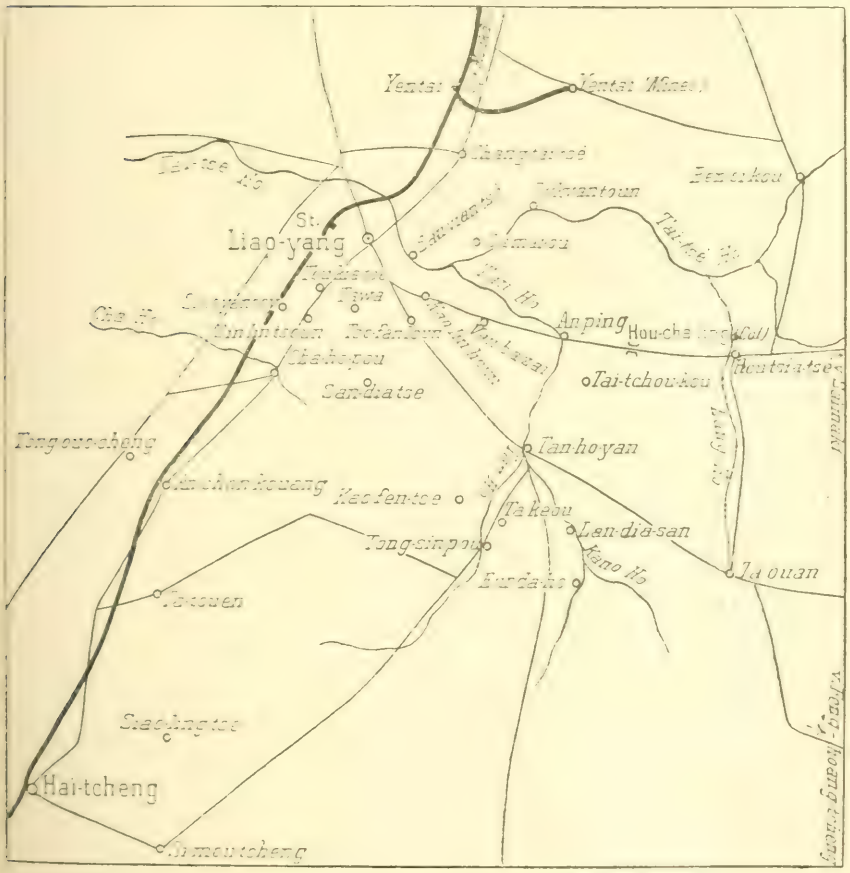

Les Russes ne purent longtemps conserver cette position qui s'avançait en pointe entre les différentes armées de l'adversaire. Deux jours après (25 août), le maréchal Oyama reprenait l'offensive, et tandis qu'un engagement peu important avait pour théâtre les environs d'An-chan-touang, une violente canonnade, qui durait toute la journée, tentait vainement de déloger les Russes établis à Tong-sin-pou : bien que ceux-ci

aient essayé une contre-attaque, les positions étaient conservées de part et d'autre.

En même temps (25 août) le centre et l'aile droite de Kuroki s'avançaient au delà de Hou-tsia-tse : après un long combat d'artillerie, resté indécis, une attaque de nuit donnait aux Nippons une position commandant le défilé de Hou-cha-ling.

Le lendemain Kuroki réussissait à percer, sur la grande route de Feng-hoang-tchang le centre des forces ennemies, mais les deux ailes tenaient bon et parvenaient encore à se maintenir en différents points sur la rive droite du Tan-ho. A l'aile gauche des Russes, après cette journée où le régiment de Tambov s'était couvert de gloire, en exécutant de nombreuses charges à la baïonnette, les Japonais tentaient vainement, dans un combat de nuit, de s'emparer du défilé de Hou-tcha-ling. L'aile droite ne résistait pas moins heureusement : dans l'après-midi, une batterie nipponne de 24 pièces était d'abord réduite au silence et même abandonnée par ses servants. Elle fut cependant reprise avant que les Russes aient eu le temps de la mettre hors de service, mais les Nippons avaient été si éprouvés qu'ils durent battre en retraite.

Le soir de ce même jour (26 août), un violent orage, auquel succéda une brume intense, interrompit la lutte qui semblait s'annoncer mal pour Kuroki. Renforcé pendant la nuit, il attaqua de nouveau le lendemain matin (27 août) et cette fois réussit à déloger les Russes qui, au soir, abandonnèrent An-ping et toute la rive droite du Tan-ho.

Comme on voit, la lutte avait été extrêmement chaude, et si elle ne se termina pas en échec pour Kuroki, celui-ci dut son succès final à sa ténacité et à celle de ses troupes, et aussi à la rapidité avec laquelle il put demander et recevoir des renforts qui, l'ayant rejoint au prix de mille fatigues, se battirent avec une énergie farouche.

Pendant ces deux jours de furieux combat dans la vallée de Tan-ho, les généraux Oku et Nodzu s'avançaient également le long de la voie ferrée.

Le 26, les avant-postes russes qui tenaient encore à l'Est d'An-chan-touang étaient obligés de se retirer devant des forces supérieures à une division, et le soir la ville était définitivement occupée par les Japonais qui s'établissaient aussi à Tong-ouo-cheng. Les jours suivants, les Nippons poursuivaient leur succès; le 28, les Russes reculaient à Cha-ho-pou et s'y défendaient vigoureusement. Mais, malgré les efforts de leur cavalerie qui, trouvant maintenant un terrain approprié, infligeait à l'ennemi des pertes sensibles et taillait en pièces tout un

bataillon d'infanterie, ils ne pouvaient s'y maintenir, et le 29 les Japonais campaient dans la vallée du Cha-ho.

Epuisé par les combats des 26 et 27 août, Kuroki avait dû s'arrêter pendant toute la journée du 28. Le lendemain (29 août), il parut faire quelques progrès et l'on signale à cette date un engagement d'artillerie aux environs de Van-ba-zai. Dès lors il se trouvait sur les dernières hauteurs au-dessus de la plaine de Liao-yang, et n'en descendit point.

Le plan japonais, qui consistait à maintenir les Russes au moyen des deux armées suivant la voie ferrée, tandis que celle de Kuroki, ayant traversé le Tai-tse-ho, chercherait à les envelopper par la droite et à les couper par le Nord, fut alors exécuté de point en point. Ce fut la bataille de Liao-yang.

*
* *

Si, le 28 et le 29 août, Kouropatkine ne résista pas davantage à Nodzu et à Oku, c'est qu'il prévoyait — ainsi qu'il était facile de le faire depuis la leçon du Yalou — quelle allait être la tactique de ses adversaires. Ne voulant pas leur donner l'avantage de la position, il concentra son armée à bonne distance des hauteurs environnantes, encore occupées par l'ennemi, et la rassembla à quelques kilomètres des murs de Liao-yang.

Ce mouvement s'opéra dans la journée du 29 août et ses troupes se trouvèrent disposées suivant un arc de cercle allant de San-vian-tse à Siao-yans-sy par Kao-lin-tsoun, Tso-fan-toun, Tawa et Sin-lin-tsoun. Dans le même sens, les corps dont il disposait, étaient répartis dans l'ordre suivant : 10e corps, 2e corps sibérien, 1er corps (la partie déjà arrivée en Extrême-Orient), 4e corps sibérien, 3e corps sibérien, 1er corps sibérien. Le 5e corps sibérien et le 17e corps formaient la réserve générale.

Le 30 au matin, l'attaque commença sur presque tout le front. Bientôt se dessina une menace d'enveloppement par l'Ouest. On pouvait croire que de ce côté l'aile droite des Russes, mal appuyée à la plaine, fût le véritable objectif de l'ennemi, et pendant toute la journée le principal effort se porta de ce côté, sans que les Nippons pussent d'ailleurs remporter un succès sensible. La nuit même n'arrêta pas la lutte ; mais comme cette date était celle de l'anniversaire de naissance du prince héritier, à la canonnade se mêlèrent aussi des salves, tirées à blanc, qui provoquaient l'enthousiasme et les *Benzai* (vivat !) des soldats du Mikado.

Le 31, la bataille continua : légèrement déplacé vers l'Est,

son centre se trouvait maintenant marqué par la route mandarine de Feng-hoang-tcheng, qui passe par Tso-fan-toun. Cependant, tout en attaquant avec vigueur, les généraux Oku et Nodzu ne s'engagèrent pas à fond et continuèrent d'occuper les hauteurs, afin de ne rien risquer et de prolonger la lutte, qui de ce côté n'était en réalité qu'une démonstration, jusqu'à ce que Kuroki eût effectué le passage du Tai-tse-ho, commencé depuis la veille. A la fin de cette seconde journée, les positions des deux adversaires étaient les mêmes que le 30 août au matin.

La nuit se passa dans le calme et le lendemain matin la lutte recommença, mais sans grande vigueur jusqu'à la fin de la matinée. Dans l'après-midi, au contraire, calculant que l'armée de Kuroki devait avoir franchi le Tai-tse-ho et se trouver en mesure de couper la retraite de l'armée ennemie, les Japonais attaquèrent avec énergie, tandis que Kouropatkine, maintenant fixé sur l'importance du mouvement tournant qu'il surveillait depuis la veille, décidait de ramener son aile droite en arrière, pour faire face à l'armée qui menaçait son aile gauche et ses derrières. Ainsi, le 1er septembre, vers midi, les Russes abandonnèrent la position de Sin-lin-toun. Quelques heures après, les premiers obus nippons tombaient sur la gare et bientôt dans la ville même de Liao-yang que, loin d'abandonner, Kouropatkine paraît avoir eu l'idée de faire assiéger par les Japonais, immobilisant ainsi une importante fraction de leur armée, tandis que lui-même, avec la majeure partie de ses forces, reculerait sur Moukden.

*
* *

Tandis que, durant les deux journées du 30 et du 31, Oku et Nodzu attaquaient Kouropatkine au Sud, Kuroki avait en effet passé le Tai-tse-ho.

Suivant ses mouvements vers l'Ouest, son extrême droite, qui, depuis la fin de juillet, avait atteint Ben-si-kou, avait descendu la rivière jusqu'aux environs de Syk-van-toun. Nul doute que ces forces n'en aient profité pour réquisitionner au passage toute la batellerie, qui n'eut qu'à descendre le courant, et que le général nippon n'ait trouvé là un important matériel de renfort pour ses équipages de pont.

Le 29 août, tandis que l'engagement de Van-bazai servait de rideau et masquait ses mouvements, la Ire armée nipponne se dirigeait au Nord en suivant la vallée du Tan-ho. En même temps des moyens de passage étaient établis sur la rivière,

grossie par les pluies des jours précédents, et le 30 août, à 11 heures du soir, l'avant-garde passait sur la rive droite du Tai-tse-ho, aux environs de Syk-van-toun. Cette opération dut continuer pendant toute la journée du 30; elle s'effectua sans alerte, grâce à l'habileté des généraux Oku et Nodzu qui, tout en attaquant l'armée russe, l'immobilisaient aux abords de la voie ferrée. Le 1er septembre, quand Kouropatkine décida de faire face à Kuroki, celui-ci marchait déjà sur les mines de Yentaï avec presque toutes ses forces.

*
* *

Ainsi, dans l'après-midi du 1er septembre, l'armée russe opéra un grand changement de front : sa direction générale, qui, depuis deux jours, et le matin même, était Est-Ouest, devint alors Nord-Sud. Pour exécuter ce mouvement, il semble bien que la majeure partie de la réserve générale (5e corps sibérien et 17e corps) fut envoyée dans la direction de Syk-van-toun et des mines de Yentaï, tandis que l'aile droite (en particulier le 4e corps), ramenée dans Liao-yang, devait maintenant servir de réserve. En même temps la plupart des autres corps recevaient l'ordre de passer sur la rive droite du Tai-tse-ho.

Comme il fallait s'y attendre, ce mouvement, qui avait commencé par l'abandon de Sin-lin-tsoun ne s'exécuta pas sans quelques à-coups, et les dépêches japonaises ont longuement insisté sur des bousculades, en réalité peu importantes, qui se produisirent au passage de la rivière, non loin de San-vian-tse.

Le 2 septembre au matin, Kouropatkine était en mesure de prendre l'offensive à son tour, et la journée tout d'abord s'annonça bien : les hauteurs à l'Ouest de Syk-van-toun furent en effet rapidement enlevées. Mais, à l'aile gauche, le général Orloff qui occupait les mines de Yentaï se laissait entraîner à prendre l'offensive, sans en avoir reçu l'ordre et contrairement au plan de son chef. Bientôt repoussé, il était vivement ramené en arrière, et ne s'arrêtait qu'à la station de Yentaï, serré de près par Kuroki qui dès lors menaçait de couper la voie ferrée et la ligne de retraite des Russes. De Liao-yang le corps Stackelberg était envoyé en toute hâte : mais, épuisé déjà par les combats précédents, il ne réussissait à rétablir la situation que dans des conditions précaires et au prix de pertes considérables. Ainsi découvertes sur leur gauche, les forces russes qui occupaient les hauteurs à l'Ouest de Syk-van-toun étaient, la nuit suivante, assaillies et délogées par la Ire armée japonaise.

A ce moment, les différents corps russes se trouvaient massés

aux abords de Liao-yang ou sur les rives du Tai-tse-ho qu'ils achevaient de franchir. Cette contre-offensive des Japonais, si fâcheusement provoquée, surprenait donc Kouropatkine en pleine manœuvre, et détruisait le plan qu'il avait non seulement conçu, mais aussi commencé à exécuter avec tant de décision et de rapidité. Dès lors la retraite et l'abandon de Liao-yang s'imposaient au chef russe. On conçoit avec quelle amertume, reflétée dans ses dépêches, il dut donner ces ordres douloureux.

***

Le 3 septembre au matin commençait l'évacuation de Liao-yang, tandis que les approvisionnements longuement accumulés étaient incendiés. Dans la journée, les troupes de Oku et de Nodzu essayaient de pénétrer dans la place, mais ne parvenaient pas à franchir les lignes de fils de fer et les mines qui explosaient sous leurs pieds. Pendant ce temps, le passage du Tai-tse-ho par les Russes se poursuivait activement, et en toute sécurité, grâce à l'heureuse résistance des derniers défenseurs de Liao-yang.

Le lendemain, ceux-ci abandonnaient la place à leur tour, et la ville, définitivement évacuée, était le même jour occupée par le maréchal Oyama.

Commencée depuis la veille, la retraite de Kouropatkine sur Moukden s'effectuait sans incident. Ce même jour (4 septembre), il rassemblait son armée sur la ligne de Yentaï aux mines de ce nom, tandis que Kuroki, occupant la crête des collines à l'Est, cherchait à devancer son adversaire sur la route de Moukden. Mais les deux autres armées nipponnes passaient seulement le Tai-tse-ho, et ne pouvaient poursuivre leur adversaire que bien mollement, en raison des fatigues et des pertes éprouvées dans les combats des jours précédents.

Il semble donc que Kouropatkine, bien que surveillé de près par Kuroki et par une colonne d'arrière-garde qui aurait passé la rivière à Ben-si-kou, doive arriver à Moukden sans être sérieusement inquiété. Mais il est peu probable qu'il s'y arrête, et l'on dit que c'est à Tie-ling à 60 kilomètres au Nord de Moukden) qu'il compte rassembler son armée pour faire tête à l'ennemi.

II

Il n'est pas douteux que la bataille de Liao-yang, impatiemment attendue par ceux qui espéraient voir se terminer là la

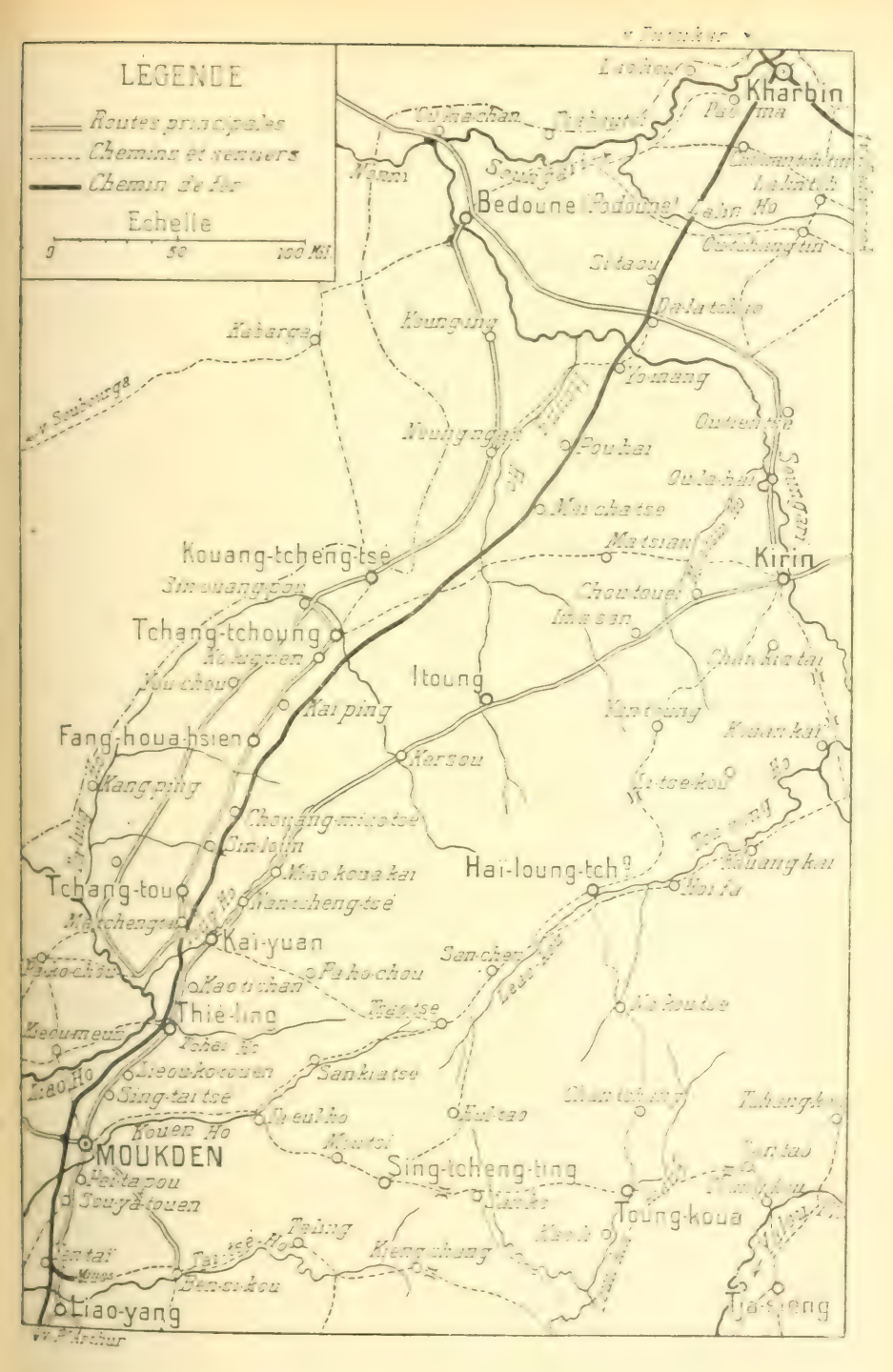
LEGENDE
Routes principales
Chemins et sentiers
Chemin de fer
Echelle
0
50
100 Kil.
Kharbin
Bedoune
Kouang-tcheng-tse
Kirin
Tchang-tchoung
Itoung
Fang-houa-hsien
Hai-loung-tch
Tchang-tou
Kai-yuan
Thie-ling
MOUKDEN
Sing-tcheng-ting
Toung-koua
Liao-yang
Tja-sieng

série des revers éprouvés par nos alliés, constitue pour ceux-ci un nouvel et grave échec. D'un côté comme de l'autre, l'effet moral aura été considérable, et ce qui n'est pas moins grave, les Russes ont dû s'éloigner de Port-Arthur, abandonner une place que l'on disait aménagée en vue d'une résistance sérieuse et prolongée, et détruire quantité de précieux approvisionnements. Ces inconvénients sont faiblement compensés par les difficultés plus grandes qu'éprouveront leurs adversaires ayant derrière eux une ligne de communication notablement plus étendue.

L'espoir d'un succès était basé sur ce fait que les rencontres précédentes s'étaient toujours produites avec une différence numérique considérable en faveur des Japonais, et que dans la bataille autour de Liao-yang les forces en présence devaient être également nombreuses. Nous avouons qu'il nous est impossible de donner à cet égard des renseignements précis. Nous ne pouvons que nous en tenir aux conjectures, les Japonais ayant eu soin de cacher aux étrangers — et à leurs adversaires — le chiffre exact de leurs troupes, et les mouvements réels de celles-ci. Ce renseignement n'a d'ailleurs qu'une importance relative si l'on songe que chacune des deux armées devait approximativement compter 200.000 hommes, et que, lorsqu'il s'agit de masses aussi considérables, il est pratiquement impossible de les utiliser simultanément. La dernière bataille vient d'ailleurs de montrer que le maniement de semblables effectifs est loin d'être chose facile, et par suite que l'habileté du chef peut dans une large mesure compenser l'infériorité numérique de ses troupes.

Que le général Kouropatkine attendît avec confiance le résultat de la rencontre qui se préparait aux abords de Liao-yang, cette opinion se justifie par le fait qu'il n'avait jusqu'ici jamais voulu s'engager à fond, et qu'il avait au contraire préparé là une résistance très sérieuse. Qu'il n'ait pas cherché, malgré sa dispersion en trois armées dont deux ne furent réunies qu'à Hai-tcheng, à attaquer l'ennemi tant que celui-ci se trouvait dans la région montagneuse qui du Yalou s'étend jusqu'à Liao-yang, il est facile d'en comprendre la raison : habituée à la plaine, dotée d'une artillerie correspondante, l'armée russe se trouvait en état d'infériorité marquée vis-à-vis d'un ennemi largement pourvu d'artillerie de montagne, qui avait pour champ d'action un terrain de tous points analogue à celui du Japon. Il était donc naturel que Kouropatkine voulût laisser son adversaire déboucher dans la plaine, avant de l'attaquer. Quant à croire que le choix de ce point pour engager une

bataille sinon décisive, du moins très importante, fût le résultat d'un ordre du tsar, nous avons peine à le croire. Le combat de Va-fan-gou, déjà livré dans ces conditions, avait dû servir de leçon et montrer une fois de plus le danger qui résulte à vouloir de Saint-Pétersbourg diriger les opérations. En tout cas, le champ de bataille était depuis longtemps prévu et Kouropatkine avait eu tout le temps nécessaire pour l'étudier et se préparer à la rencontre. L'absence d'effectifs (6e corps sibérien et fin du 1er corps) qui n'arriveront que dans un mois, et qu'il aurait, dit-on, voulu attendre, ne paraît nullement avoir été la cause de l'échec éprouvé par Kouropatkine.

Selon nous, la véritable raison de ce nouveau revers doit être cherchée dans la différence de caractère et de qualités militaires des deux adversaires. Certes le soldat nippon est plus alerte, plus rapide et plus maniable que son ennemi : le chef russe cependant, dans ces journées du 1er et du 2 septembre qui décidèrent du sort de la bataille, malgré la lenteur relative de ses troupes, sut si bien combiner ses ordres que le changement de front, si important et si délicat, s'opéra avec un plein succès. Mais tout fut compromis par la faute d'un de ses lieutenants, et c'est là qu'apparaît la grave différence entre les deux armées, ou plutôt entre leurs chefs. Il est malheureusement certain que les généraux nippons comprennent mieux que leurs adversaires les nécessités de la guerre et les qualités d'abnégation qu'elle demande. Soldat ou général, chacun doit absolument bannir toute recherche de succès personnel, si celui-ci n'est pas en concordance parfaite avec le but poursuivi. Mais tandis que les chefs des armées japonaises font toujours preuve d'une entente absolue, il semble que certains généraux russes se laissent parfois entraîner à des excès de hardiesse par le désir, très noble en soi, de voir briller sur leur poitrine la croix de Saint-Georges.

Contrairement à ce que certains ont pu dire, nous estimons donc qu'à la bataille de Liao-yang le général Kouropatkine n'a nullement failli à sa réputation. Certes nous croyons que s'il eût été mieux renseigné le soir du 26 août sur la résistance de ses troupes devant An-ping, et s'il eût pensé pouvoir se risquer à leur envoyer de sérieux renforts, la situation de Kuroki eût été singulièrement compromise le lendemain ; mais ce sont là réflexions que l'on fait après coup. Ce qui est certain, c'est qu'il montra le 1er et le 2 septembre de réelles qualités de tacticien. Grâce à sa réserve qui se trouvait déjà sur la rive Nord du Taï-tse-ho, grâce à la rapidité avec laquelle il sut l'échelonner de Syk-van-toun à Yentai, et la renforcer de troupes prises à son

aile droite, il était parvenu à opposer à Kuroki des forces déjà fort importantes qui d'heure en heure pouvaient se trouver grossies par l'arrivée de plusieurs autres corps. Tandis que Oku et Nodzu eussent été contenus par des forces plus faibles s'appuyant sur les défenses de Liao-yang, et en tout cas avant qu'ils aient pu franchir le Tai-tse-ho, il était en mesure d'infliger un sérieux échec à la Ire armée nipponne isolée sur la rive droite de la rivière. Le plan était donc parfaitement conçu; il montre à la fois et les qualités de manœuvrier de Kouropatkine et le sang-froid avec lequel il sut l'élaborer, on peut dire, en pleine bataille. Malheureusement la faute d'un sous-ordre devait tout compromettre.

A coup sûr, la France eût été heureuse de se réjouir d'un succès, si le sort des armes eût été favorable à nos alliés dans cette bataille réellement historique; car, comme on l'a dit, les Russes jouent actuellement contre les Japonais le rôle que jouèrent autrefois contre les Arabes et les Turcs Charles-Martel et les Hongrois. Mais puisqu'il en est autrement, tâchons, à l'exemple de Kouropatkine, de conserver notre sang-froid, et n'oublions pas que si les pertes, à peu près égales des deux côtés, se montent à environ 30.000 hommes pour chacun des deux adversaires, cette victoire est pour les Japonais une victoire à la Pyrrhus.

JEAN DE LA PEYRE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le protectorat religieux de la France; discours de M. Combes à Auxerre; une note officieuse de l'« Osservatore Romano ».* — M. Combes a prononcé, le 5 septembre, à Auxerre, un grand discours au cours duquel il a cru devoir s'expliquer sur la politique du gouvernement à l'égard du Vatican. Au lendemain de la publication de l'étrange interview de la *Neue Freie Press*, on pouvait se demander quel degré de confiance il convenait d'accorder au récit du journaliste autrichien. Après le discours d'Auxerre, il ne reste place à aucun doute. Le président du Conseil n'a fait, en somme, le 5 septembre, que confirmer, dans leur plus grave portée, les déclarations recueillies par le Dr Otto Ebstein.

Après avoir longuement exposé les griefs qu'il prétend avoir contre le Vatican, et où il voit de suffisants motifs pour préparer la dénonciation du Concordat et la séparation des Eglises et de l'Etat, M. Combes poursuit ainsi, au sujet du protectorat religieux de la France :

Nous pensons qu'aucun républicain, même le plus timide, ne se laissera ébranler dans ses résolutions par la menace que des feuilles amies du Vatican nous ont faite de perdre, à la suite de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le protectorat des chrétiens dans les contrées orientales.

D'abord, les deux questions ne sont pas nécessairement liées ensemble, l'une concernant nos rapports avec la papauté, l'autre nos relations diplomatiques avec d'autres puissances. Mais je veux, sans m'arrêter à cette considération, envisager directement l'éventualité dont on cherche à nous effrayer.

Si la croyance des siècles passés a attaché au protectorat une idée de pieux dévouement et de grandeur chrétienne, si elle a servi notre influence à une époque de foi, il s'est trouvé alors aussi, qu'on ne l'oublie pas, d'autres motifs très positifs et très humains qui ont contribué largement à faire décerner à l'ancienne France un privilège glorieux, j'en conviens, dans l'esprit de ce temps, mais parfois encore plus embarrassant que glorieux.

Il fallait, pour l'exercer, une puissance militaire et navale de premier ordre. La France réunissait cette double condition. Notre pays a rempli honorablement les obligations découlant des capitulations et des traités, et il peut s'étonner à bon droit de la menace dont il est l'objet.

Mais, Messieurs, la papauté s'abuse si elle s'imagine nous amener par ce procédé comminatoire à quelque acte de résipiscence. Nous n'avons plus la même prétention au titre de fille aînée de l'Eglise dont la monarchie se faisait un sujet d'orgueil pour la France, et nous avons la conviction absolue que notre considération et notre ascendant dépendent exclusivement aujourd'hui de notre puissance matérielle, ainsi que des principes d'hon-

neur, de justice et de solidarité humaine, qui ont valu à la France moderne, héritière des grandes maximes sociales de la Révolution, une place à part dans le monde.

Je me refuse donc à considérer le privilège dont il s'agit comme un motif susceptible de nous détourner de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et à plus forte raison, de nous faire passer sous les fourches caudines de la papauté.

J'observe, en outre, que les autres puissances n'ont pas attendu que la séparation fût votée pour substituer vis-à-vis de leurs nationaux, comme le suggèrent la raison et la nature des choses, leur initiative propre à celle de notre diplomatie.

Nous n'insisterons pas sur la coupable maladresse, sur la dangereuse inconscience politique de pareilles déclarations. Nous avons déjà fait connaître d'une façon très formelle nos préoccupations patriotiques et notre opinion mûrement et impartialement raisonnée en cette grave question du protectorat religieux de la France. Nous n'y reviendrons pas. Nous signalerons seulement une note de l'*Osservatore Romano* au sujet du discours d'Auxerre, dans laquelle le journal officieux du Saint-Siège oppose, point par point, un démenti absolu aux incriminations de M. Combes contre le Vatican et se déclare notamment autorisé à faire la déclaration suivante :

Le Saint-Siège ne nia jamais le caractère obligatoire du pacte concordataire bien distinct des articles organiques, et il a conscience d'avoir toujours rempli scrupuleusement ses engagements ;

Le Saint-Siège n'envoya jamais au gouvernement français aucune déclaration ayant trait à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ni aucune menace visant le protectorat français en Orient.

— *Les grèves de Marseille ; condition légale des inscrits maritimes.* — La situation reste aussi désolante à Marseille. Le chômage est toujours général et le désarmement complet. Les efforts de conciliation du président de la Chambre de commerce, M. Le Mée de la Salle, n'ont abouti à aucun résultat et les négociations ont été reprises sur l'initiative de M. Charles-Roux, président du conseil d'administration de la Compagnie Transatlantique. Nous rappelions dans notre dernière chronique que les armateurs réclamaient comme garantie indispensable la stricte application des lois en vigueur qui régissent la condition des inscrits. Le *Temps* a publié, à ce sujet, d'intéressants renseignements que nous reproduisons ici, car ils éclairent parfaitement la question :

Dans l'inscription maritime, il y a deux choses à considérer : d'abord l'assujettissement de l'inscrit au point de vue militaire et en second lieu sa situation civile comme travailleur de la mer.

La loi du 24 décembre 1896 établit les rapports de l'inscrit avec l'Etat ; d'après cette loi, tous les Français qui exercent le métier de marin sont inscrits sur des registres dits *matricules*, tenus dans les bureaux de l'administration des inscrits, et appartiennent par suite de leur inscription au recrutement des équipages de la flotte.

L'inscription sur les matricules est d'abord provisoire et ne devient défi-

nitive que lorsque l'inscrit provisoire en fait la demande à un administrateur ou à un consul ou qu'il y a adhésion tacite de sa part en embarquant à nouveau après avoir accompli dix-huit mois de navigation, dans l'évaluation desquels est augmenté de moitié le temps passé au long cours, aux grandes pêches ou sur les bâtiments de l'Etat.

La loi de 1896 fixe la durée de l'assujettissement militaire de l'inscrit de l'âge de dix-huit ans à celui de cinquante ans; cette durée est divisée en trois périodes : la première de dix-huit à vingt ans, pendant laquelle l'inscrit définitif ne peut être levé qu'en temps de guerre; la seconde, dite période obligatoire, qui est de sept années (dont cinq de service actif et deux de disponibilité) et qui commence à partir du jour où l'inscrit est atteint par la levée permanente, et la troisième, dite période de réserve, qui comprend tout le temps d'assujettissement postérieur à la précédente.

Le temps de service actif effectif n'est pas continuellement de cinq ans; on peut même dire qu'en temps de paix il n'atteint jamais la limite légale de cinq années; le ministre en fixe la durée suivant les besoins du recrutement de la flotte; depuis deux ans elle a varié entre quarante-deux et quarante-sept mois. Après la période de service actif, les inscrits peuvent être rappelés pour deux périodes d'exercices de vingt-huit jours; il n'y a pas eu de rappel depuis trois ou quatre ans.

D'autre part, l'inscrit ne peut se déplacer pour plus d'un mois ou se fixer à l'étranger, sans en faire la déclaration; il ne peut non plus naviguer sous pavillon étranger, sans en obtenir l'autorisation de l'autorité maritime ou de l'autorité consulaire, et en outre il doit faire connaître tous ses mouvements d'embarquement, de débarquement, départs, destinations, retours.

Ces charges militaires ne sont, en somme, guère plus lourdes que celles des autres citoyens. Et d'ailleurs l'inscrit reçoit en échange de larges compensations qui ont été précisées par la loi de 1896.

Ces compensations sont de deux sortes : elles constituent des faveurs dans la vie militaire et dans la vie civile des inscrits.

L'inscrit atteint par la levée permanente reçoit, dès son arrivée au service, le grade de matelot ou même, s'il est porteur du brevet de capitaine au cabotage, le grade de quartier-maître, avec une solde de 30 centimes par jour dans le premier cas et de 1 franc dans le second, tandis que les autres marins non inscrits ne touchent que la solde journalière de 10 centimes et ne sont qu'apprentis marins.

Les faveurs accordées aux inscrits dans la vie civile sont également importantes. La profession de marin, l'industrie de la pêche maritime et le droit de vendre les produits pêchés ou récoltés, ne comportent de la part des inscrits ni droit de patente ni redevance d'aucune sorte; ils reçoivent, eux ou leurs femmes, leurs veuves, leurs orphelines non mariées, des concessions à titre gratuit, de parties de plages pour l'établissement de pêcheries ou de parcs à coquillages. En outre, l'inscrit peut gratuitement, dans les écoles d'hydrographie qu'entretient la marine, acquérir l'instruction nécessaire pour obtenir les brevets de maître au cabotage ou de capitaine au long cours.

Enfin, et c'est le grand avantage de l'inscription maritime, les marins de profession à cinquante ans d'âge et comptant 300 mois de navigation effective aussi bien sur les navires de l'Etat que sur les navires de commerce ont acquis des droits à la pension dite demi-solde sur la Caisse des

invalides, pension qui représente environ la moitié de la solde d'activité qu'ils touchaient dans les équipages de la flotte.

Il existe en outre une Caisse de prévoyance des marins contre les risques et accidents de leur profession qui est alimentée, partie au moyen de retenue sur les salaires, partie au moyen de versements effectués par les armateurs. La Caisse des invalides paye les pensions d'ancienneté, la Caisse de prévoyance fournit la demi-solde d'infirmité.

La Caisse des invalides est alimentée, en une très faible portion, par des retenues faites sur les salaires des inscrits, par des arrérages de rentes appartenant à la Caisse des invalides et surtout par une très forte subvention inscrite au budget de la marine. Le budget de la Caisse pour 1905 prévoit comme recettes : 1.900.000 francs provenant des retenues sur les salaires; 3.149.816 francs provenant des arrérages des inscriptions de rentes, ce qui représente un capital de plus de 100 millions, et 12.050.000 fr. provenant de la subvention du département de la marine. On pourrait ajouter que cette subvention ne représente pas la totalité des avantages faits à l'inscription maritime par la marine, car les frais de constatation des mouvements des inscrits, mouvements d'où ressortent les droits à l'obtention de la demi-solde, figurent au budget de la marine et non au budget de la Caisse.

On voit donc que l'Etat compense plus que largement les charges que le service militaire impose aux inscrits maritimes; l'Etat les protège encore dans la vie civile, et c'est de cette protection que découle la situation des inscrits non assimilable à celle des ouvriers de terre. De même cette protection ne peut-elle permettre d'assimiler complètement le marin français au marin étranger ; car l'inscription maritime est un régime spécial à la France.

Les rapports entre les armateurs, les capitaines et les équipages sont réglés par des articles du code de commerce (titres IV et V), par la loi du 4 mars 1852 et par le décret-loi disciplinaire et pénal du 24 mars de la même année, revisé par la loi du 15 avril 1898.

La loi du 24 mars 1852 règle des dispositions d'ordre public avantageuses pour les équipages.

C'est ainsi que cette loi oblige l'armateur à faire soigner à ses frais le marin malade pendant la durée de l'engagement, de le rapatrier s'il a été délaissé hors de France, de le payer jusqu'à son retour en France et même jusqu'à complet rétablissement, sans que toutefois le marin puisse réclamer plus de quatre mois de gages à compter du jour où il a été laissé à terre. Le capitaine est obligé de payer une indemnité au matelot qu'il congédierait sans cause valable, après l'ouverture du rôle d'équipage. Il est interdit de congédier un matelot à l'étranger sans l'assentiment du consul. Les frais de rapatriement des marins en cas de vente du navire ou de naufrage incombent à l'armateur.

La loi dispose en outre que les salaires du marin sont insaisissables, sauf pour dettes contractées envers l'Etat, pour pension alimentaire à la femme, enfants ou ascendants, pour dettes de logement, d'habillement ou de nourriture.

Les charges imposées à l'armement ou au commandement entraînaient une contre-partie, c'est dans le décret-loi disciplinaire et pénal de 1852 qu'on la trouve.

M. Pelletan déclare que ce décret est trop rigoureux et qu'il ne correspond plus à l'état social moderne. Cependant, ses principales dispositions ont été reproduites dans la loi du 15 avril 1898, il y a donc six ans. Le but de la modification introduite par la dernière loi a été de supprimer l'em-

barquement correctionnel du marin sur des bâtiments de l'Etat, peine qui portait moins de préjudice au marin lui-même qu'à sa famille, mais l'esprit même du décret-loi n'était pas changé ; on peut le constater dans le texte de l'article 65 dont l'applicabilité est discutée aujourd'hui.

Décret-loi disciplinaire et pénal du 24 mars 1852 :

« ART. 65. — Les gens de mer qui, dans un port de France, s'absentent « sans permission pendant trois fois vingt-quatre heures de leur navire « ou du poste où ils ont été placés, ou laissent partir le navire sans se « rendre à bord, après avoir contracté un engagement, sont réputés déser- « teurs et punis de six jours de prison. Cette peine sera de quinze jours à « deux mois pour les mousses. Les officiers mariniers et les matelots sont, « en outre, levés pour le service de l'Etat et embarqués pour une cam- « pagne extraordinaire de six mois à un an, comme il est dit à l'article 53. « Toutefois, le capitaine, maître ou patron du navire sur lequel le déser- « teur était embarqué pourra obtenir sa réintégration à bord, en cas « d'arrestation opérée avant le départ du navire ; mais alors ses gages « seront réduits de moitié à partir du jour de la désertion jusqu'à l'expi- « ration de l'engagement. »

L'article correspondant de la loi de 1898 supprime l'embarquement correctionnel et la réduction de salaire imposée à l'inscrit réintégré à bord, mais maintient le délit de désertion et augmente la pénalité. En voici le texte :

« Les gens de mer, mécaniciens, chauffeurs et médecins français ou « étrangers qui, dans un port de France, s'absentent sans permission « pendant trois fois vingt-quatre heures de leur navire ou du poste où ils « ont été placés, ou laissent partir le navire sans se rendre à bord, sont « réputés déserteurs et punis de quinze jours à six mois de prison. Cette « peine sera de quinze jours à deux mois pour les déserteurs âgés de « moins de vingt et un ans. »

La loi est sévère, on le voit, mais aussi faut-il dire que l'engagement d'un inscrit à bord d'un navire ne peut être en rien comparé à l'embauchage d'un ouvrier. L'engagement du marin est constitué par un acte officiel passé devant l'administrateur de l'inscription maritime et qu'on appelle le rôle d'équipage. Cet acte contient les conditions de l'engagement et, au moment de l'établissement du rôle, l'administrateur s'assure que les marins qu'on lui présente en ont une parfaite connaissance, et ce n'est qu'après cette formalité que l'administrateur signe le rôle. Il ne peut donc y avoir aucune surprise sur les conditions de l'engagement.

L'exécution du contrat aussi bien de la part de l'armateur que du capitaine et des marins est garantie par les lois et règlements et les parties contractantes ne peuvent s'y soustraire. La loi de 1898, postérieure à la loi de 1884, ne prévoit pas de cas de grève.

Ce n'est pas à dire que les inscrits maritimes ne peuvent se mettre en grève ; lorsqu'ils n'ont contracté aucun engagement, ils sont libres de disposer d'eux-mêmes comme ils l'entendent, de refuser tout embarquement ; ils sont dans les conditions ordinaires des ouvriers, la loi ne vise et n'appelle déserteurs que ceux qui sont inscrits avec toutes les formalités nécessaires au rôle d'équipage d'un navire.

En résumé, l'inscrit, en raison de son assujettissement militaire, jouit de faveurs et acquiert des droits à des pensions dans la vie civile qui sont refusés aux ouvriers de terre également assujettis au service militaire. La police de la navigation, lorsqu'il a contracté un engagement à bord d'un

navire, l'oblige à exécuter un contrat qui lui confère par ailleurs une protection très sûre de la part de l'administration maritime et de l'administration consulaire. Son état légal est parfaitement déterminé.

Allemagne. — *Les fiançailles du kronprinz allemand.* — Le kronprinz allemand est fiancé à la duchesse Cécile de Mecklembourg-Schwerin, sœur du grand-duc Frédéric-François IV, prince régnant de Mecklembourg. Le prince impérial Frédéric-Guillaume a 22 ans. La duchesse Cécile a 18 ans ; sa mère, Anastasie Michailowna, est grande-duchesse de Russie ; sa sœur aînée, la duchesse Alexandrine, est mariée au prince Christian de Danemark, fils aîné du prince royal danois. Ce mariage du kronprinz resserrera donc les liens des Hohenzollern avec les familles souveraines de Russie et de Danemark.

— *Un discours de l'empereur Guillaume sur la marine allemande.* — Au cours d'un dîner de gala offert, le 10 septembre, à bord du *Mars*, à Brunsbüttel, l'amiral Kœster, ayant prononcé une allocution dans laquelle il exprimait les sentiments de profonde reconnaissance de la marine impériale envers Guillaume II, véritable créateur de la flotte allemande, l'empereur répondit en ces termes :

Profondément touché par les paroles que Votre Excellence vient de m'adresser au nom de la flotte active, j'accepte avec joie vos déclarations et j'y souscris de grand cœur.

L'esprit qui est entré dans la marine et dans ma flotte est celui que je désirais y voir entrer. J'ai atteint, quant aux rapports des officiers de ma marine vis-à-vis de moi, le but que je m'étais proposé en montant sur le trône.

Je trouvai alors une marine excellente, mais dont le corps des officiers n'avait pas le sentiment exact de leur entière dépendance vis-à-vis du chef suprême de l'armée. Il ne pouvait, d'ailleurs, pas en être autrement, étant données les conditions historiques, militaires et politiques du développement de notre puissance militaire qui l'ont voulu ainsi. Comme je puis le voir aujourd'hui, j'ai pleinement réussi dans cette entreprise.

Le corps des officiers de la marine est devenu mon corps d'officiers ; ils sont devenus mes officiers et mes camarades. C'est grâce à ces rapports étroits, semblables à ceux qui depuis des siècles existent entre les officiers de l'armée de terre et leurs rois, que nous avons pu avoir le spectacle de ces magnifiques résultats. Ici, en effet, on peut dire encore avec le proverbe que la lettre tue, mais que l'esprit vivifie. Cet esprit a donné ici les plus belles preuves de ce qu'il peut faire.

Dans cet esprit de joyeux dévouement, de travail, d'obéissance et de discipline chez les jeunes officiers, je salue une idée qui me remplit de joie et qui m'assure qu'à l'avenir la marine se montrera à la hauteur de sa tâche, quelle qu'elle soit, et qu'elle sera toujours dans ma main une arme bonne et sûre.

J'espère que l'amiral aura acquis aussi pendant ces journées la conviction que la crânerie, le courage, le dévouement de tout son être pour son roi et sa patrie, sentiments que lui-même a déjà prouvés par son exemple, animent encore la marine et l'animeront toujours.

A ce propos, je lève mon verre et je pousse un hourra en l'honneur de ma flotte active de combat et de ma marine.

Autriche-Hongrie. — *Le voyage de M. de Kœrber en Galicie.* — M. de Kœrber est revenu à Vienne, le 7 septembre, de son voyage en Galicie. Il est impossible de dégager actuellement les résultats politiques de ce voyage sur lequel nous n'avons eu que de très rares et très incomplets renseignements par les dépêches officielles. On nous a dit seulement que M. de Kœrber avait reçu un accueil enthousiaste des grands seigneurs polonais et que la population ruthène avait profité de l'occasion pour manifester bruyamment contre l'administration actuelle. Nous avons appris aussi que M. de Kœrber avait déclaré solennellement, dans une réception de gala à Lemberg, qu'il entendait persévérer dans la voie d'impartialité absolue qu'il s'était imposée dès le début de son ministère vis-à-vis des nationalités. Pour le reste, il convient d'attendre la prochaine réunion du Reichsrath, qui, paraît-il, n'aura pas lieu avant le mois de novembre. On verra bien alors si les résultats du voyage en Galicie répondent aux espérances du président du conseil.

— *Le prince de Bulgarie à Vienne.* — Le prince Ferdinand de Bulgarie a été reçu, le 12 septembre à la Hofburg, par l'empereur François-Joseph, en audience particulière, et le soir un dîner de cour a été offert au château de Schœnbrunn, en son honneur. Le correspondant viennois du *Temps* télégraphie, à ce propos, à son journal :

Depuis son rapprochement avec la Russie en 1896, qui, d'ailleurs, n'est plus aussi étroit, le prince, qui avait été très lié à l'Autriche sous Stamboulof, ne s'est rencontré que rarement avec le monarque autrichien, et cela encore grâce à la haute influence de sa mère, la princesse Clémentine de Cobourg, qui mit fin au froid, presque à la brouille, qui existait entre l'empereur et le prince à la suite de la conversion du petit prince Boris. On peut donc être quelque peu surpris que le prince ait demandé à voir l'empereur au moment où le tsar et ses armées éprouvent des difficultés en Extrême-Orient, cela paraît de prime abord maladroit et le prince est pourtant un fin politique ; peut-être pourrait-on dire que, en présence des événements d'Extrême-Orient qui paralyseront encore longtemps la Russie, notamment dans les Balkans, le prince cherche à tout hasard à se ménager les faveurs de l'Autriche, c'est-à-dire en cas d'une conflagration générale dans les Balkans et surtout d'une guerre de Bulgarie contre la Turquie.

Cette version paraît la plus plausible. Avant de demander à rendre visite à l'empereur, le prince aura fait certainement tâter le terrain à Saint-Pétersbourg pour savoir si cette visite ne serait pas mal vue, car, ce qu'il semble poursuivre pour le moment, c'est de rester à cheval entre la Russie et l'Autriche dans le sens de l'entente et de la politique du *statu quo*, sentant trop bien qu'il n'y a rien à faire avec les puissances que dans leur intérêt et de se faire bien voir à Londres et à Berlin afin d'avoir, en cas de guerre, l'opinion publique anglaise et le gouvernement britannique pour lui, et dans le cas où les pourparlers dureraient des années encore sur la Macédoine, de pouvoir compter, à Constantinople, sur l'appui, tout-puissant auprès du Sultan, de l'empereur Guillaume. La visite de demain, si elle n'a donc qu'une importance politique secondaire, si elle ne marque ni coup de théâtre ni volte-face, tend cependant à rendre meilleures les dispositions d'esprit entre le prince et la cour de Vienne en vue d'éventualités toujours possibles dans les Balkans.

Italie. — *Le traité de commerce entre l'Autriche et l'Italie.* — Le traité de commerce entre l'Autriche et l'Italie, que les journaux italiens avaient, il y a déjà plus de quinze jours, déclaré définitivement conclu, n'est pas encore signé. Les négociations, dont on annonce d'ailleurs presque chaque matin l'heureuse solution, continuent toujours. Il semblerait bien cependant que l'accord se soit établi complètement sur toutes les questions les plus importantes, notamment sur celle des vins, la plus délicate peut-être, et qu'il n'y ait plus à régler que quelques points de menu détail.

Russie. — *La contrebande de guerre.* — La commission instituée à Saint-Pétersbourg pour reviser les déclarations officielles concernant la contrebande de guerre et formuler d'une façon précise les instructions destinées aux commandants des navires des flottes volontaire et régulière chargés de la visite des navires neutres, a terminé ses travaux préliminaires. Toutes les administrations, intéressées directement ou non, ont reçu le texte des délibérations de la commission. Après avoir étudié les questions concernant son propre département, chaque ministre intéressé retournera le texte remis, avec les modifications jugées nécessaires, au ministre des Affaires étrangères, qui réunira de nouveau une commission afin de demander quelles objections pourraient être soulevées par tel ou tel article. Le ministre des Affaires étrangères statuera en dernier ressort sur les points litigieux.

Après ces formalités, le ministre soumettra, sous forme de notes diplomatiques, ces documents aux chancelleries de Londres et de Washington, sur l'initiative desquelles des démarches furent faites près du gouvernement russe pour que les incidents du *Malacca*, du *Knight-Commander* et consorts ne se renouvellent pas.

On pense à Saint-Pétersbourg que l'Amérique et l'Angleterre accepteront, sans objections, ces notes qui, assure-t-on, sont conçues dans un esprit très conciliant, de façon à donner satisfaction aux *desiderata* anglais et américains, tout en ménageant l'opinion russe.

Turquie. — *La mort du sultan Mourad V.* — L'ex-sultan Mourad, qui régna sous le nom de Mourad V, du 30 mai 1876 au 31 août de la même année, vient de mourir. Depuis sa déposition, pour faiblesse d'esprit, Mourad V vivait prisonnier dans une villa de Constantinople.

— *Nomination du nouveau délégué apostolique à Constantinople.* — Le successeur de Mgr Bonetti, comme délégué apostolique à Constantinople, vient d'être nommé en la personne de Mgr Camilli, franciscain conventuel, qui fut, durant dix ans, évêque de Jassy, en Roumanie, et donna sa démission il y a déjà plusieurs années. Depuis lors, Mgr Camilli s'était retiré à Rome.

Crète. — *Le voyage circulaire du prince Georges de Grèce.* — La Crète recommence à faire parler d'elle. Le prince Georges de Grèce, haut

commissaire de l'île, vient d'entreprendre une véritable tournée politique en Europe pour plaider auprès des puissances la cause de la réunion de la Crète à la Grèce. Voici d'ailleurs le texte de la proclamation que le prince Georges a adressée en partant à la population crétoise et dans laquelle il précise très nettement le but et la portée de son voyage :

Crétois,

C'est avec plaisir que j'ai reçu les résolutions par lesquelles, réunis en assemblées générales par toute l'île, vous avez une fois de plus manifesté si chaleureusement vos inaltérables aspirations relatives à l'accomplissement de vos vœux séculaires.

Depuis le moment où j'acceptai la mission sacrée qui me fut confiée, je n'ai pas cessé de démontrer la nécessité d'accomplir ces vœux. Maintenant aussi, avec la même ardeur que par le passé, je me ferai l'interprète de vos sentiments pour l'union avec la mère patrie ; je plaiderai en faveur de la réalisation de vos vœux par ceux qui en ont déjà reconnu la légitimité et qui ont entouré la Crète d'une si grande bienveillance.

Mais pour gagner les sympathies des puissances, pour faciliter mon œuvre et pour atteindre au but souhaité, vous devez vous montrer dignes de l'estime que vous avez acquise en persévérant pendant mon absence dans la voie loyale où vous vous êtes jusqu'à présent distingués et en attendant dans un ordre et une concorde exemplaires la décision des hauts protecteurs de l'île.

J'espère que votre sincère patriotisme et le but sacré que vous poursuivez vous maintiendront inébranlables dans la réalisation de ce suprême devoir.

Le prince Georges a déjà vu à Rome et à Vienne les ministres des Affaires étrangères autrichien et italien ; mais il ne semble pas qu'il ait reçu nulle part aucun encouragement sérieux.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Ouverture de la session du Conseil supérieur.* — La session du Conseil supérieur s'est ouverte à Hanoï, le 25 août.

La situation financière est très satisfaisante. Le budget présente des excédents de recettes, et une somme de 2.600.000 piastres a été versée à la caisse de réserve.

Dans le discours qu'il a prononcé, M. Beau, gouverneur général, a insisté sur la nécessité d'exécuter des travaux d'irrigation et de drogage, de construire des quais, d'établir des voies de communication entre le littoral et le Mékong, de compléter le programme des chemins de fer, de développer l'instruction pratique et l'assistance publique, et de créer des industries qui trouveront leurs débouchés sur les marchés de l'Extrême-Orient. Il a constaté que la situation politique est excellente, que l'exportation du riz, ralentie par la guerre russo-japonaise, est en voie de reprise, et que des efforts sérieux sont faits pour l'organisation de la défense de l'Indo-Chine.

Japon. — *L'accord entre le Japon et la Corée.* — Voici, à titre de document, le texte de l'accord signé, le 22 août, à Séoul, entre les représentants du Japon et de la Corée :

1° Le gouvernement coréen s'assurera les services, comme conseiller financier, du gouvernement japonais; toutes les questions financières seront tranchées après qu'il en aura été référé à ce conseiller;

2° Le gouvernement coréen s'assurera les services, comme conseiller diplomatique auprès du département des Affaires étrangères, d'un sujet étranger présenté par le gouvernement japonais et toutes les questions importantes ayant trait aux relations étrangères devront lui être soumises;

3° Le gouvernement coréen devra consulter le gouvernement japonais avant de conclure des traités ou des conventions avec les autres puissances étrangères ou lorsqu'il s'agira de régler d'autres questions diplomatiques importantes telles que l'octroi de concessions à des étrangers.

Thibet. — *Le traité anglo-thibétain.* — Le traité anglo-thibétain a été enfin signé, le 7 septembre, à Lhassa, dans les appartements de du Dalaï-Lama. On sait que, d'après ses déclarations mêmes à la Chambre des communes et à la Chambre des lords, le gouvernement anglais se proposait de demander au Thibet : d'abord, une indemnité pour couvrir les frais de l'expédition; ensuite, une réparation pour les insultes dont les représentants britanniques ont été l'objet et pour les attaques dirigées contre leur mission, qui n'avait aucun caractère agressif. L'Angleterre demandait, en outre, des facilités pour le commerce entre l'Inde et le Thibet, et l'établissement d'un poste frontière à cet effet. On ignore les termes précis du traité. On ne peut donc savoir si les réclamations britanniques ont reçu entièrement satisfaction, mais il semble bien qu'il en est ainsi. Voici en effet le texte du télégramme officiel envoyé par le commissaire britannique au Thibet, le colonel Younghusband, au ministre des Indes :

Lhassa, 7 septembre 1904.

Le texte complet de la convention a été signé aujourd'hui au Potala, en présence de l'Amban. Les sceaux suivants ont été apposés : 1° celui du Dalaï-Lama; 2° celui du conseil; 3° ceux de trois grands monastères; 4° celui de l'Assemblée nationale.

L'Amban donnera son adhésion à cet accord, dès qu'il aura reçu la sanction officielle de Pékin. Il dit que, personnellement, il n'a aucune objection à soulever contre les conditions du traité.

Les Thibétains ont fait preuve des meilleurs sentiments au cours du durbar, et, à sa conclusion, les shapes ont dit que toute la population observerait les termes du traité.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Le nouveau représentant du sultan à Tanger.* — Si Mohammed Torrès, représentant du sultan près des légations étrangères à Tanger, vient d'être remplacé dans ces fonctions par Si Abd-es-

Selam El Tazi, ancien ministre des Finances du sultan Mouley El Hassan, sous le règne duquel il joua un rôle prépondérant.

L'éloignement de Torrès est attribué aux complaisances qu'il a montrées pour Menebhi et aussi aux troubles répétés qui se sont produits en ces derniers temps, dans les environs de Tanger. Le sultan s'est montré, à diverses reprises, fort ennuyé de ces incidents et l'affaire Perdicaris a mis le comble à son irritation. Torrès est ainsi la victime d'une situation qu'il n'a pas créée. Son départ sera regretté par le corps diplomatique avec lequel il avait toujours été en relations très courtoises.

— *La police de Tanger.* — La réorganisation de la garnison de Tanger est enfin entrée dans une voie active. Elle se poursuit sous la direction du capitaine Fournier, à la satisfaction générale. Les commandements en arabe ont été substitués aux commandements en anglais qui étaient en usage jusqu'ici dans l'armée marocaine. Les sonneries françaises ont été également inaugurées.

Algérie. — *Les nouveaux centres de colonisation.* — On sait que chaque année le gouvernement général de l'Algérie agrandit un certain nombre d'anciens villages et crée quelques centres nouveaux de colonisation. Il est d'usage de donner, à titre d'hommage public, à ces derniers des noms de victoires françaises ou d'hommes illustres par leurs services, politiques, savants, militaires, marins. Par décision de M. le gouverneur général Jonnart, les centres de colonisation et groupes de fermes ci-après porteront à l'avenir les dénominations suivantes :

Département d'Alger : Burdeau, Bourlier, Liebert, Taine.
Département de Constantine : Béhagle, Lamy, Pascal, Fauvelle.
Département d'Oran : Wagram.

— *Dans l'Ouest et le Sud-Oranais.* — Des incidents qui se sont produits autour de Ras-el-Aïn et de Guefaït viennent de porter un nouveau coup aux partisans du prétendant marocain. Le 9 août, le marabout de Guefaït, notre allié, a été attaqué dans sa maison par les Oulad-Bakhti inféodés à Bou-Amama. Il a pu faire prévenir à Ras-el-Aïn (Berguent) le commandant Henrys, qui s'est aussitôt porté à son secours avec une compagnie montée et une section d'artillerie. Les Oulad-Bakhti se sont dispersés aussitôt et ont demandé l'aman. Quatre de leurs principaux notables ont été gardés comme otages. Les partisans de Bou-Amama ont tenté une seconde fois d'enlever Guefaït le 19 août : la présence d'un détachement français des troupes de Berguent qui faisait du bois a suffi à les mettre en fuite.

D'autre part, le 10 août, 300 partisans de Bou-Amama ont razzié quelques douars des Oulad en Nehar. Deux compagnies de tirailleurs et un escadron de chasseurs ont été envoyés aussitôt renforcer les garnisons d'El Aricha et de Magoura et occuper le point de Sidi-

Djilali, pour couvrir les campements de nos administrés et pouvoir riposter à toute agression.

Dans le Sud-Ouest, la situation reste bonne, quoiqu'on signale toujours quelque agitation parmi les Beraber.

Plusieurs familles des Amour, des Oulad Djerir et des gens d'Ouakda sont encore rentrées de dissidence.

A Figuig, une querelle a surgi entre les habitants d'Oudaghir et ceux de Zenaga à propos de l'utilisation des eaux d'une source. Les gens des deux ksour étaient sur le point d'en venir aux mains. L'amel a réussi à éviter une collision sanglante; mais les esprits sont demeurés très surexcités.

Afrique Occidentale. — *Les réservistes indigènes dans l'Afrique Occidentale.* — Le *Journal officiel du Sénégal* publie un arrêté organisant les réserves indigènes de l'Afrique Occidentale française. Aux termes de cet arrêté, ces réserves sont constituées au moyen des éléments ci-après :

1° Tous les indigènes ayant servi soit dans les troupes régulières, soit dans les forces auxiliaires, gardes-frontière ou milices, qui ne sont ni retraités ni réformés et que leur âge et leur constitution physique rendent capables de faire un service de guerre;

2° Tous les indigènes en état de porter les armes qui, antérieurement à l'année 1904, notamment en 1898 et 1899, ont accompli comme réservistes une période d'instruction ou qui, à un moment donné, ont été désignés pour être éventuellement employés comme réservistes;

3° Tous les indigènes qui seront désignés dans le courant de l'année 1904 ou postérieurement, s'il y a lieu, comme réservistes auxiliaires.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *La campagne présidentielle.* — Il semble que le courant en faveur de la candidature présidentielle du juge Parker s'accentue visiblement. Des défections sensibles se produisent parmi les anciens partisans de M. Roosevelt. Un pointage auquel s'est livré le *New-York Herald* lui permet d'avancer que les démocrates l'emporteront dans les prochaines élections législatives. Les pointages républicains prétendent naturellement le contraire.

Le parti démocrate se prépare à une active campagne. Le 10 septembre, deux cent cinquante journalistes démocrates de tous les points de l'Union se sont réunis dans un banquet à New-York. Ils se sont ensuite rendus en corps à Rosemount, la ferme d'Esopus (Etat de New-York), où vit le candidat démocrate, le juge Parker, afin de prendre le mot d'ordre auprès du champion du parti.

Les journalistes démocrates lui ont promis un appui loyal. Dans sa réponse, M. Parker en a appelé au grand tribunal du peuple américain qui va juger les partis, contre le régime de prodigalité et de corruption institué par les républicains. Il a fait ressortir que, lorsque

l'administration actuelle a pris le pouvoir, le gouvernement disposait d'un excédent de 400 millions de francs et qu'à l'heure actuelle il y a un déficit de 210 millions. Il a montré l'urgente nécessité de réformes que seul le parti démocrate peut accomplir en revenant aux pures traditions américaines.

D'autre part, la lettre par laquelle M. Roosevelt accepte la candidature présidentielle du parti républicain vient d'être publiée. Le président y constate l'absence d'un programme défini du côté des démocrates, et défend sa politique extérieure et la manière dont, à Panama, à Beyrouth, à Tanger et à Smyrne, la marine américaine, puissante garantie de la paix, a été mise au service de cette politique, qui est toute de courtoisie, de dignité et de justice envers toutes les nations. M. Roosevelt déclare que les Etats-Unis ont sauvé la Cour de la Haye de l'impuissance et qu'ils en ont fait un instrument de paix internationale.

La politique étrangère des Etats-Unis, ajoute-t-il, n'a guère été moins avantageuse pour le reste du monde que pour les Etats-Unis...

Tout abandon des Philippines serait gros de conséquences désastreuses ; la voix des Etats-Unis ne compterait plus en Extrême-Orient s'ils abandonnaient les Philippines, de même que s'ils avaient refusé de faire ce qu'ils ont fait en Chine. Le traité conclu avec cet empire donnera dans l'avenir de nombreux avantages aux Américains.

La doctrine de Monroe a été renforcée, mais les républiques américaines sont prévenues que celles qui se réclament de l'équité doivent se présenter les mains nettes et accepter les responsabilités de l'exercice du droit de liberté.

Le département d'Etat a usé jusqu'à l'extrême limite des moyens que lui offrait la diplomatie pour montrer au monde combien est profonde la conviction des Américains que les distinctions et l'oppression en matière de religion sont des actes d'injustice ; il continuera à agir en ce sens.

Le président repousse toute tentative d'identifier la question de la revision des tarifs avec la solution du problème des trusts comme n'étant pas sincère. Les républicains ont foi dans l'étalon d'or. On peut compter sur eux pour améliorer le système monétaire, si c'est nécessaire. Quand on modifiera le régime protectionniste, il faudra le faire avec le plus grand soin et avec un grand esprit de modération. Enfin M. Roosevelt dit qu'aucun pays n'a jamais connu une ère de prospérité comme celle qu'ont traversée les Etats-Unis pendant ces sept dernières années sous une administration absolument républicaine.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *La flotte de commerce au 1er janvier* 1903. — D'après les statistiques nouvellement parues, la flotte de commerce allemande comptait, à la fin de l'année 1902, 24.839 navires (vapeurs et voiliers), en y comprenant ceux qui sont affectés à la navigation fluviale.

Envisageant une période de vingt années, ces statistiques font ressortir, de 1882 à 1902, une augmentation de 1.774 vapeurs (chiffres comparés 830 et 2.604), soit 214 %, et de 1.624 voiliers (chiffres comparés 17.885 et 22.235), soit 24,3 %. On peut aussi remarquer que l'espace utilisable a été augmenté dans la construction des navires. Il y a 1.011 navires d'un tonnage supérieur à 1.000 tonnes, contre 976 en 1901, 786 de ces navires sont des vapeurs. Le nombre total des voiliers n'a pas augmenté depuis l'année dernière, mais celui des voiliers de grand tonnage s'est accru.

La flotte allemande comprend 217 cargo-boats, d'une capacité totale de 46.054 tonnes. Leur capacité moyenne est passée de 131 t. 5 en 1882 à 213 t. 5 en 1902. La flotte de commerce allemande ne compte plus que 10 navires de grande vitesse.

La navigation fluviale a été surtout active sur l'Elbe (11.622 voiliers et 1.382 vapeurs, soit 13.004 navires, 52,4 % du chiffre total de la navigation fluviale). Puis vient le Rhin (3.933 navires, dont 3.459 voiliers et 474 vapeurs); puis l'Oder (3.874, 3.602 voiliers et 272 vapeurs). 969 voiliers avaient 800 tonnes ou plus d'espace utilisable, dont 794 sur le Rhin, 133 sur l'Elbe, 32 sur l'Ems, 9 sur le Weser, 1 sur le Danube.

Les navires allemands ont effectué, en 1902, 104.584 voyages, représentant le transport de 68.159.187 tonnes. Le nombre des voyages a augmenté de 4.251 (4,2 % par rapport à l'année 1901 et le poids transporté de 9.359.488 tonnes (15,9 %) ont voyagé entre ports allemands, 51.103 navires allemands transportant 4.116.790 tonnes entre ports allemands et étrangers et inversement : 23.507 navires allemands et 14.929.853 tonnes entre ports étrangers 29.964 navires et 49.112.544 tonnes.

Sur les voyages effectués en 1902 par les navires allemands, 84,5 % ont été faits avec chargement et 15,5 % sur lest.

179.908 navires transportant 39.874.584 tonnes sont entrés dans les eaux allemandes ou en sont sortis en 1902, soit 779 navires (0,4 %) et 1.572.411 tonnes (4,1 %) de plus qu'en 1901. Sur ce nombre, 74.573 navires et 12.066.952 tonnes appartiennent à la Baltique, 43,9 % de ces navires, 70,9 % de ces marchandises étaient à destination de l'étranger ; le trafic des ports allemands de la Baltique entre eux représente 49,3 % du nombre des navires, et 24,1 %

des marchandises. Le trafic avec les ports allemands de la mer du Nord représente 6.8 % et 5 % de ces deux quantités. La navigation de la mer du Nord en 1902 a été de 105.788 navires transportant 27.892.036 tonnes. Le trafic des ports allemands entre eux en comprend 58,5 % et 17,6 % t., celui avec l'étranger 37.2 % et 80,2 %, celui avec les ports allemands de la Baltique 4,3 % et 2,2 %.

Sur les 179.908 navires qui ont passé, en 1902, dans les eaux allemandes, 138.354 76,9 %, dont 80.476 vapeurs avec 23 millions 650.792 tonnes, en tout 59,3 % du total 20.098.598 tonnes pour les vapeurs, battaient pavillon allemand.

Belgique. — *Mouvement de la navigation intérieure du port d'Anvers en* 1903. — La lecture de statistiques récemment parues pour 1903 permet de constater que l'an dernier 33.940 bateaux de rivière jaugeant ensemble 6.319.626 tonneaux sont entrés dans le port d'Anvers.

En 1902, on avait compté 32.120 bateaux et 5.705.731 tonneaux, soit une plus-value en faveur de 1903 de 1.820 bateaux et de 613.895 tonneaux.

Voici la comparaison de la navigation intérieure par pays de provenance en 1903 et en 1902 :

	1903		1902	
Provenances	Nombre de bateaux	Tonnage	Nombre de bateaux	Tonnage
Belgique	27.230	3.983.752	25.886	3.710.813
France	347	106.336	319	96.436
Allemagne.....	2.396	1.734.448	2.070	1.479.388
Hollande	3.967	495.990	3.575	419.094
Totaux	33.940	6.319.626	32.120	5.705.731

Le nombre des bateaux sortis du port d'Anvers en 1903 a été de 35.577 et leur tonnage a atteint 6.421.507 tonneaux.

En 1902, 33.250 bateaux, jaugeant 5.939.874 tonneaux, figuraient à la sortie dans cette même navigation.

Voici la destination prise par ces bateaux :

	1903		1902	
Destinations	Nombre de navires	Tonneaux	Nombre de navires	Tonneaux
Belgique	27.949	3 868.812	26.435	3.686.585
France	308	90.554	277	80.680
Allemagne	2.058	1.732.947	2.282	1.508.835
Hollande	4.515	734.194	4.256	663.774
Totaux.....	35.577	6.421.507	33.250	5.939.874

Si l'on ajoute les chiffres de 1903 aux 5.761 navires et aux 9.131.831 tonneaux de la navigation maritime, on obtient pour les

entrées, en 1903, dans le port d'Anvers un total de 39.701 bâtiments et de 15.451.457 tonneaux. En 1902, ce total était de 37.727 navires et de 14.133.515 tonneaux.

II. — ASIE.

Chine. — *Mouvement commercial et maritime de la Chine en* 1903. — L'administration des Douanes maritimes impériales chinoises vient de faire paraître les statistiques se référant au commerce extérieur de la Chine pour l'année 1903.

Le chiffre total atteint (541.091.600 taëls [1]) est supérieur aux chiffres constatés jusqu'ici; il dépasse notamment de 2 % celui qui avait été réalisé au cours de l'année 1902 (529.545.489 taëls).

L'année 1903 n'a pas été pourtant sans amener certaines désillusions, malgré la prospérité des commerces du thé et de l'opium. Les récoltes ont été belles en général sans doute, mais elles ont apporté un adoucissement à la misère du peuple sans donner grand essor aux affaires.

Les importations nettes ont été évaluées à 326.739.133 taëls. C'est un progrès de 4 % environ sur l'année 1902 (315.363.905) et un grand progrès sur ceux de 1899 (264.748.456).

Les exportations ont conservé, à peu de choses près, la même importance qu'en 1902 :

214.181.584 taëls en 1902; 214.352.467 en 1903.

La valeur des marchandises de provenance étrangère réexportées de Chine au cours de l'année 1903 se monte à 10.114.001 taëls, soit 3 % du total des importations.

On constate dans le mouvement maritime une avance sérieuse.

En 1903, 77.012 navires ont été enregistrés à l'entrée ou à la sortie des ports à traités chinois; ils représentaient un tonnage de 57.290.389 tonnes, tandis que les statistiques de 1902 n'accusent que 69.499 bateaux avec 53.990.002 tonnes et celles de 1899, 65.418 bateaux avec 39.268.330 tonnes.

Les progrès des Américains sont remarquables. Ils se préparent à la conquête du Pacifique avant d'avoir entrepris leur œuvre du canal interocéanique.

Le mouvement anglais, en 1903, est inférieur à celui de 1899 pour le nombre des navires, mais il est supérieur quant au tonnage employé.

Les navires chinois qui, pendant les années troublées de 1900 et 1901, s'étaient couverts des pavillons étrangers et surtout anglais, reparaissent dans les statistiques de 1903 sous l'étiquette chinoise, et c'est là une explication du recul apparent de la marine anglaise.

Le mouvement français est en progrès sérieux ainsi que celui des Japonais.

On constate de la part des Russes et des Norvégiens un recul sur l'année précédente. Les progrès des Allemands semblent se ralentir.

---

[1] Le taël = 5 fr. 50.

III. — AFRIQUE.

Les budgets des colonies anglaises de l'Afrique occidentale. — Un important document relatif aux budgets et au commerce de la Gambie, de Sierra-Leone, de la Gold Coast, de Lagos et de la Nigeria vient d'être distribué aux membres du Parlement anglais. Nous en extrayons les chiffres qui se rapportent aux années 1900 et 1903 (en livres sterling) :

	1900	1903
GAMBIE		
Recettes	49.161	48.743
Dépenses	29.818	56.059
Importations	275.416	344.369
Exportations	282.290	333.980
SIERRA-LEONE		
Recettes	168.668	218.747
Dépenses	156.421	208.658
Importations	555.576	699.589
Exportations	362.471	418.630
GOLD COAST		
Recettes	586.583	581.423
Dépenses	515.657	607.048
Importations	1.289.343	2.082.544
Exportations	885.446	980.942
LAOS		
Recettes	211.467	327.391
Dépenses	187.124	321.584
Importations	830.470	864.147
Exportations	885.112	1.140.610
NIGÉRIA DU SUD		
Recettes	380.894	470.000
Dépenses	306.193	450.599
Importations	1.115.583	1.441.964
Exportations	1.133.604	1.431.809
NIGÉRIA DU NORD		
Recettes	135.730	494.474
Dépenses	96.457	480.439
Importations	112.405	81.684
Exportations	73.273	68.442

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Léon Ponsolle, *agent consulaire* des Etats-Unis d'Amérique à Angers ;
Georges Babin, *consul* du Salvador à Bordeaux ;
Tchelebidaki, *consul général* de Russie à Marseille ;
Jean de Krusenstern, *consul* de Russie au Havre et à Rouen ;
B. Lando, *vice-consul* de Grèce à Bougie ;
François Fischer, *consul* d'Autriche-Hongrie à Saïgon ;
Auguste Stier, *consul* de Panama au Havre ;
Rafaël Pineda Mont, *consul* de Guatémala à Bordeaux ;
Emilio Fejera Bonnetti, *consul* de la République Dominicaine au Havre ;
Paolo Apolinare Burdese, *consul* d'Italie à Toulon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Tonkin. — M. le *lieut.* Boret est désig. pour commander le détachement du génie chargé du service des ponts au Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. Caro, *offic. d'admin.*, est désig. pour le service des travaux publics de la Côte d'Ivoire.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *chef de bat.* Levasseur est placé en activité hors cadres pour servir auprès de S. M. le roi de Serbie.

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir au 1er sénégalais :

MM. le *chef de bat.* Mazillier ; les *capit.* Morin, Mazurié et Eymard de Laverrie de Vivans ; les *lieut.* Potiron de Boisfleury, Gauvain et Nicol et le *sous-lieut.* Delassalle.

Sont affectés au 2e sénégalais :

MM. les *capit.* Boutard, 10e comp., Aymard, 15e comp., Castelein, 14e comp.; les *lieut.* Jourde, 10e comp., Réchaussat, 13e comp., et Jigaudon, 16e comp.

M. le *capit.* Blanchard est affecté à la 2e comp. du 4e sénégalais.

Sont désig. pour servir au même rég. :

MM. le *lieut.* Charreau et le *sous-lieut.* Argence ;

MM. les *capit.* Hugot et le *lieut.* Cnapelynck sont placés au bataill. de l'A. O. F.

M. le *capit.* Joly est désig. pour servir en activité hors cadres ;

M. le *capit.* Burguière est placé à l'état-maj. partic. à Saint-Louis;

M. le *capit.* Poinsel est mis à la disposit. du command. du 1er territ. milit. ;

M. le *lieut.* Berecki est désig. pour la mission topographique ;

M. le *lieut.* Muller est affecté à la comp. de discipline du Sénégal.

Congo. — M. le *lieut.* Cornet est désig. pour servir au bataill. du Chari ;

M. le *lieut.* Ripart est affecté au rég. indigène du Congo.

Indo-Chine. — M. le *chef de bat.* Lunet de la Jonquière est affecté à la mission archéologique et M. le *lieut.* Detchebarne au détachement de télégraphistes de l'Indo-Chine.

Chine. — Sont désig. pour servir au 16e rég. :

MM. le *capit.* Chaudron et le *lieut.* Carpeaux.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *capit.* Babonneau et Pereyre ; le *lieut.* Vauge et Gauthier.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *chef de bat.* Bertrand; les *capit.* Debay, Raulin, Le Roux et Baudot; les *lieut.* Dolmaire, Imbert, Rieu et Thibaut; les *sous-lieut.* Abric, Batut et Sajot.

M. le *lieut.* Beau est désig. pour le 18e rég. et M. le *lieut.* Chaperot pour le 10e rég.

M. le *capit.* Guille est affecté au 1er tonkinois et MM. les *capit.* de Tavernier et Lacoste au 2e tonkinois.

Madagascar. — M. le *lieut.* Baguet est affecté au 13e rég.

Sont placés :

M. le *capit.* Quinque au 2e malgaches et MM. le *capit.* de Rostang et le *lieut.* Floransan au 3e malgaches.

Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. les *capit.* Epardeaux, Cardon et Bastard; les *lieut.* Suzzoni, Adeline et Monbeig.

Martinique. — Sont désig. pour servir à la Martinique :

MM. le *chef de bat.* de Bouvié et le *capit.* Carbonneau.

ARTILLERIE

Madagascar. — M. le *capit.* d'Herbez de la Tour est désig. pour servir à Madagascar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. Dreyfuss, *officier d'admin. ppal*, est désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — M. l'*officier d'admin. de 3e cl.* Ragueneau est désig. pour servir en Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Tonkin. — M. Huot, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

Côte des Somalis. — M. Sorel, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la côte française des Somalis.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Léost est désig. pour embarq. sur le *Jurien-de-la-Gravière.*

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* Dupriez est nommé au command. du *Styx* :

M. l'*enseig. de vaiss.* Pinguet est désig. pour embarq. sur l'*Olry* ;

MM. les *mécan. ppaux de 2e cl.* Levisage et Marquand, sont désig. pour embarq. sur le *Châteaurenault.*

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Mélo est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — Les *méd. de 2e cl.* dont les noms suivent sont désig. pour embarq. :

M. Bourges, sur le *Redoutable* ; M. Cristol, sur le *Styx* ; M. Goéré, sur l'*Achéron*.

Services administratifs.

Cochinchine. — MM. Lavache, *commis de 1re cl.*, Briswalder, *commis de 3e cl.*, et Anisensel, *commis de 4e cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Camprasse est nommé notaire à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

M. d'Achery est nommé notaire à Saint-Paul (Réunion).

Par décret en date du 29 juillet 1904, M. Cazeau a été nommé membre suppléant du conseil privé de la Cochinchine.

Par décret en date du 19 mars 1904, M. Brot (Pierre-Alphonse), lieutenant d'infanterie, hors cadres, a été nommé administrateur adjoint de 2e classe des colonies.

Par arrêté du ministre des Colonies en date du 4 août 1904, ont été nommés dans le personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies :

A l'emploi de chef de bureau de 2e classe.

M. Orsini (Pascal), sous-chef de bureau de 1re classe des secrétariats généraux à la Guinée française.

A l'emploi de sous-chef de bureau de 2e classe.

M. Celme, commis principal au Congo ;
M. de Lamballene, commis principal au Dahomey ;
M. Lucin, commis principal au Sénégal ;
M. Loyre, commis principal au Dahomey.

Par décret du 12 août 1904, les mandats de MM. Pâris, membre titulaire, et Gigon-Papin, membre suppléant du conseil privé de la Cochinchine, ont été renouvelés pour une période de quatre années.

Par décret en date du 26 juillet 1904, ont été promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier (au titre civil).

M. Hahn (Ph.), inspecteur des services civils de l'Indo-Chine ;
M. Decazes (L.-F.-E.), administrateur en chef de 1re classe des colonies ;
M. Lecat (A.-C.-H.), chargé en 1901 et 1902 de missions en Indo-Chine et en Extrême-Orient.

Au grade de chevalier (au titre civil).

M. Colin (E.-F.) sous-chef de bureau de 1re cl. à l'administration centrale du ministère des Colonies ;
M. Thérond (F.-E.), secrétaire général de 1re cl. des colonies ;
M. Saintenoy (F.-L.), administ. de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine ;
M. Richaud (L.-F.-E.-E.-H.), administ. de 2e cl. des services civils de l'Indo-Chine ;
M. Peuvergne (J.-J.-E.), administ. de 1re cl. des colonies ;
M. Vanière (E.), administ. de 2e cl. des colonies ;
M. Demartial (G.), chef du cabinet du gouverneur général de l'Afrique Occidentale française ;
M. Loupias (Ch.), maire de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ;
M. Héraud (P.-P.-M.), directeur de la Société commerciale et agricole du Haut-Ogooué ;
M. Letellier (L.-E.-H.), entrepreneur de travaux publics en Indo-Chine.

Par décret en date du 26 juillet 1904, ont été promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier (au titre militaire).

M. Arnaud (A.-C.), inspecteur de 1re cl. des colonies.

Au grade de chevalier (au titre militaire).

M. Ferlande (Amédée), inspecteur de 2e cl. des colonies ;
M. Decorse (G.-J.), méd. aide-major de 1re cl. des troupes coloniales ;
M. Gérard (M.-H.-J.), capitaine du génie ;
M. Gonsolin (C.-P-J), offic. d'admin. de 2e cl. du génie ;
M. Malan (H.-J.-J.-B.), commiss. principal de 3e cl. des troupes coloniales.

Par décret en date du 25 juillet 1904, la médaille militaire a été conférée aux nommés :

M. Engalier (J.-S.), surveill. militaire de 1re cl. des établissements pénitentiaires à la Nouvelle-Calédonie ;
M. Pogam (L.-M.), surveill. militaire de 2e cl. des établissements pénitentiaires de la Guyane.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Au pays des Pahouins (*Du Rio Mouni au Cameroun*), par le capitaine J.-B. Roche (du génie militaire). — 1 vol. de 200 p., illustré de nombreuses gravures. Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris, 1904.

C'est sous la forme simple, mais vraie, d'un journal de route, que le capitaine Roche retrace la vie, pendant plusieurs mois, de la mission de délimitation franco-espagnole du golfe de Guinée, en 1901, pour tracer sur place la frontière entre le Congo français et la nouvelle colonie *reconnue* à l'Espagne par la convention du 27 juin 1900. Les péripéties quotidiennes, habituelles à ce genre d'opérations, sont décrites par l'auteur avec bonne humeur et un souci véritable des détails. Il convient de signaler spécialement (p. 158 et suiv.) la conclusion et les annexes. La mise en valeur du Gabon septentrional une fois obtenue, la sécurité, encore insuffisante, dépend uniquement de la création des moyens de transport, ainsi, du reste, que pour tout notre domaine africain. Mais la main-d'œuvre étant le pivot de toute entreprise, il faut préalablement en établir une sage réglementation ; celle-ci est, en effet, le corollaire indispensable du crédit colonial que des hommes éminents s'efforcent de faire aboutir. La base de toute opération, en ces pays neufs, est le commerce d'échange ; mais celui-ci exige des capitaux considérables ; et ce n'est qu'à cette condition qu'on peut réaliser de sérieux bénéfices. Les étrangers le savent bien, puisque partout, dans nos colonies, ils sont en bien plus grand nombre que nous-mêmes, si bien qu'on serait tenté de regretter voir la France dépenser son argent à administrer de nouveaux territoires dont profitent seuls, jusqu'ici tout au moins, en bien des endroits, nos voisins d'outre-Manche et d'outre-Rhin.

Il est frappant d'entendre le capitaine Roche, qui — lui-même l'écrit — était un *nouveau* dans la carrière coloniale, tenir un pareil langage que les ignorants reprochent aux coloniaux de profession, en les taxant de parti pris. Oui, la vérité est là : à lui seul, le commerce est inapte à mettre convenablement une colonie en valeur ; il y peut gagner de l'argent, lui, mais sans l'enrichir, elle, parallèlement. Il faut donc quelque chose de mieux, et ce quelque chose se résume ainsi : un bon régime terrien et une sage réglementation de la main-d'œuvre.

A. F.

L'Armée et la Flotte de la Russie : Composition et répartition en 1904. — 1 vol. in-16 de 110 pages. Prix : 2 francs, chez Berger-Levrault et Cie, Paris-Nancy.

Ce petit volume ne donne pas seulement des détails généraux sur la composition exacte des formations russes, mais les renseignements très précis qu'il contient sur la répartition de l'armée russe, et l'appendice détaillé relatif à l'armée de Mandchourie sont un guide précieux pour interpréter les nouvelles qui nous parviennent du théâtre de la guerre. Il aidera en particulier à comprendre l'importance des forces mises à la disposition

du général Kouropatkine. La partie de l'ouvrage relative à la flotte permettra d'apprécier la valeur des bâtiments qui constituent la 1re et la 2e escadre du Pacifique.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Paix et l'enseignement pacifiste. — Leçons professées a l'Ecole des hautes études sociales, par MM. Fr. Passy, d'Estournelles de Constant, H. Lafontaine, A. Weiss, G. Lyon, E. Bourgeois et Ch. Richet. — Un vol. in-8° de 278 p. Félix Alcan, éditeur, Paris, 1904.

Le Mozambique, par Almada Negreiros. — Un vol. in-12 de 200 p. avec cartes et gravures. A. Challamel, éditeur. Paris, 1904.

Le Palais du Caïphe et le Nouveau Jardin de Saint-Pierre, par le P. Urbain Coppens, O. F. M. — Une broch. in-8° de 94 p., avec plans et figures. A. Picard et fils, éditeurs. Paris, 1904.

La Crise économique de Madagascar, par Hixe. — Une broch. in-8° de 32 p. Publication de l'Union des associations des anciens élèves des Ecoles supérieures de commerce.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*sept.* 1904). *** : L'action française au Maroc. — Lieut. Voinot : A travers le Mouydir, rapport de tournée. — Eug. Etienne : La politique française au Maroc, article de la *National Review*.

Bulletin de la Fédération des industriels et commerçants français (*août-sept.*). Jean Cruveilhier : Rapport sur la proposition de loi relative au repos hebdomadaire.

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (1er *sept.*). Situation agricole des départements algériens au 31 juillet 1904.

La Quinzaine coloniale (10 *sept.*). La colonisation agricole et l'industrie au Tonkin. — L'Hinterland Moï de la Cochinchine.

La Réforme économique (4 *sept.*). J. Domergue : La leçon des cartels. — Ch. Georgeot : L'Algérie conomique.

Revue coloniale (*juill.-août*). Lieut. de la Vergne de Tressan : La pénétration française en Afrique. — Constancia, officier d'admin. : Les essences forestières du Soudan propres à la construction.

Revue générale des Sciences (30 *août*). J. Machat : La structure géologique de la Guinée française.

Revue politique et parlementaire (10 *sept.*). René Brouillet : L'Algérie au ministère des Colonies. — Charles Loiseau : Le Simplon et le « Grand Central » français.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia Coloniale (*août-sept.*). Georgio Gambinossi : Pour la colonie de l'Erythrée. — E. H. Parker : Le Japon invincible.

Revues portugaises.

Rivista Portugueza coloniale e maritima (20 *août*). A. Portugal Durao : Considérations sur la Zambézie. — Augusto Neuparth : Reconnaissance du fleuve Chiloango.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

BULGARIE

HISTOIRE INTÉRIEURE ET PARTIS

Ainsi que je l'ai fait pour les partis serbes, j'étudierai les partis bulgares en fonction de l'histoire intérieure de leur pays : ils sont la résultante d'un long passé qui explique, en même temps que leur formation, leur orientation et leurs tendances actuelles.

A la fin du XVIIIe siècle, la situation des Bulgares ressemble par bien des côtés à celle des Serbes. Ils sont des *raïas* soumis à des maîtres multiples : pachas, kaïmakams et cadis ; spahis ; janissaires ; évêques grecs. Ils n'ont point oublié leur grandeur passée : les souvenirs radieux de leurs tsars du moyen âge — Siméon, Samuel, Johannitsa — éclairent la nuit dans laquelle ils sont plongés.

Mais les Bulgares, bien que d'une race tourano-slave vigoureuse et énergique, ne s'éveillent pas aussi vite que les Serbes. Les causes de leur torpeur prolongée sont multiples.

La masse paysanne a dû livrer ses fusils. Les quelques Bulgares riches — *tchorbadji* — sont les familiers des Turcs. L'église grecque de Constantinople, plus proche, a poursuivi avec moins d'insuccès qu'en Serbie son œuvre hellénique de déslavisation. Du côté de Rhodope, des Bulgares ont, surtout au XVIIe siècle, passé en masse à l'Islam (Pomaks actuels).

Enfin et surtout, la situation géographique des régions bulgares est désavantageuse. La plaine du Nord ne prête point à une résistance comme les régions montagneuses serbes. Les régions montagneuses bulgares, situées au Sud, sont trop voisines de Constantinople — centre de la puissance turque, — pour qu'il soit possible à l'insurrection d'y naître. Toute la Bulgarie est, à la différence de la Serbie dès la fin du XVIIIe siècle, englobée à l'intérieur de l'Empire ottoman. L'Autriche est, à l'origine, sans action sur elle : la Serbie les

sépare. D'autre part, la Russie doit, pour arriver en pays bulgare, atteindre le Dniestr et traverser les principautés roumaines.

Dès la fin du XVIIIe siècle, avant la paix de Iassy (1792), une armée russe arrive en pays bulgare. Les Russes s'aperçoivent, avec un certain étonnement, qu'il existe là des *raïas* qui ne sont pas des Grecs et qui parlent une langue analogue à la langue russe. Les Bulgares s'agitent : bon nombre arrivent à s'armer et collaborent avec les Russes ; quelques-uns partiront avec eux et formeront un petit parti d'émigrés, entretenant des intelligences dans leur pays et en profitant pour y faire de la propagande. Après Navarin (1827) et avant la paix d'Andrinople (1829), les troupes russes font un nouveau séjour en Bulgarie et y exercent une nouvelle action.

Accessoirement agit une influence serbe. Vers la fin du XVIIIe siècle, une guerre entre un pacha turc, qui a appelé à son aide les raïas serbes, et un condottiere, Pasvan Oglou, dans l'armée duquel les Bulgares sont nombreux, aguerrit les Slaves des deux partis. Au début du XIXe siècle, la révolution de Serbie est une leçon de choses donnée à la Bulgarie.

Parallèlement à ces influences serbo-russes, agit une autre série de causes toutes différentes. Je veux parler de ce mouvement de réformes qui, commencé sous les sultans Sélim III et Mahmoud, se poursuit par le hatti shérif de Gulané (1839), les lois du tanzimat, le hatti humayoun de 1856[1]. La Porte veut d'abord faire des réformes purement militaires : elle veut avoir une armée organisée comme les armées de l'Europe et capable de lutter contre elles. Elle en vient à abattre la féodalité musulmane après de longues luttes soutenues contre les grands vassaux, ou des aventuriers qui se donnent pour tels. Elle centralise l'Empire ottoman. Elle prétend, plus ou moins sincèrement, vouloir en faire un Etat européen et supprimer la cloison étanche qui sépare le raïa du musulman — seul membre de la cité ottomane. Quoi qu'il en soit, le vieil édifice séculaire, immuable depuis la conquête, se lézarde et est bouleversé. Chacun fait, suivant sa nature, des projets différents de reconstruction. Les Bulgares souhaitent leur affranchissement et y travaillent. Leurs efforts persistants et le plus souvent silencieux sont parfois révélés par de brusques soubresauts.

Dès la fin du XVIIIe siècle, Pasvan Oglou, fils d'un Slave de Bosnie établi à Vidin, bandit en Albanie pendant sa première jeunesse, appelle aux armes les éléments hétérogènes qui peuplent la Bulgarie. Son armée de janissaires, de haïdouks et

[1] Voir *Questions d'Autriche-Hongrie et questions d'Orient*, p. 281 et suiv.

de raïas fait un moment trembler le Sultan. Pasvan Oglou finit par se contenter du titre de pacha à trois queues. Mais il a, un moment, rêvé de refaire à son profit le vieil empire bulgare des Balkans et l'idée s'en est répandue.

En 1841, un mouvement plus nettement national est férocement réprimé.

En 1870, les nationalistes bulgares remportent leur première grande victoire. Ils ne voulaient plus des évêques grecs que leur envoyait le patriarche de Constantinople. Ils menaçaient d'abandonner l'Eglise orthodoxe. Un certain nombre d'entre eux s'étaient déjà rattachés à Rome[1]. La Russie, craignant une révolution religieuse, obtient alors de la Porte la création de l'exarquat. L'exarque bulgare, résidant à Constantinople, excommunié par le patriarche, tentera d'obtenir de la Porte la nomination du plus grand nombre possible d'évêques exarquistes, agents de propagande bulgare, rivaux des évêques patriarchistes, agents de propagande hellénique.

En 1876, alors que l'armée turque lutte contre la Serbie et le Monténégro, les Bulgares se soulèvent. La Porte lance sur eux ses bachibouzouks, sortes de francs-tireurs de l'Islam. D'après un rapport consulaire anglais, plus de 12.000 individus, et d'après un rapport américain, environ 25 à 40.000 sont massacrés. Les pillages, les incendies, les viols et les supplices se multiplient. Gladstone flétrit les « atrocités bulgares ». La Russie commence la « guerre de libération ».

Les Bulgares sont déjà plus prêts qu'on ne le pense alors à devenir un peuple libre. De patients travaux littéraires, historiques et linguistiques ont été faits[2]. Dans l'assemblée qui va voter la constitution de la Principauté nouvelle, les deux tiers des députés savent le français et un tiers le francais et l'allemand[3].

L'Europe et la Russie croient à tort avoir affaire à un peuple tout entier fruste et paysan.

L'Europe, au congrès de Berlin, commet la faute de se figurer qu'elle fait œuvre durable en coupant en trois tronçons la Bulgarie de San-Stefano, comme on taillerait dans un morceau d'Afrique barbare. La Russie se figure qu'elle peut traiter en sujets sans idées et sans volonté propre les Bulgares de la Principauté.

De cette double erreur découlent toute une série de consé-

---

[1] Rome leur concédait leur langue nationale. C'étaient des uniates.

[2] Voir *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, t. X, p. 214, chapitre de M. Debidour.

[3] Voir *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, t. XII, p. 428, chapitre de M. Albert Malet.

quences. La Bulgarie et la Roumélie Orientale vont s'unir malgré le traité européen qui les a séparées. La Bulgarie va, pour acquérir et établir son indépendance nationale, se détacher de la Russie et se rapprocher des puissances qui l'ont morcelée. Aujourd'hui encore, beaucoup de Bulgares prétendent annexer le tronçon macédonien, bien que — d'après d'excellents observateurs — les habitants de ce tronçon veuillent au contraire mener une existence isolée.

Voyons comment, dans ces conditions déplorables, la Principauté s'organise et les partis se constituent.

Pendant la guerre et jusqu'à l'évacuation, les Russes, sous la direction du prince Dondoukoff Korsakoff, organisent provisoirement la Bulgarie. Pour faciliter dans l'avenir l'union — qu'ils souhaitent encore — de la Principauté et de la Roumélie Orientale, ils s'appliquent à les doter de systèmes administratifs identiques.

Ils font élire une assemblée par les habitants de la Principauté, la réunissent à Tirnovo, lui proposent une constitution.

Deux partis se dessinent aussitôt : les conservateurs, parmi lesquels le métropolite Clément, et MM. Stoïlof, Grekof, Natchévitch — ce dernier seul encore vivant; les libéraux, dont les chefs sont MM. Tsankof, Karavelof, Slavéikof.

Les libéraux ont une écrasante majorité.

Les députés libéraux sont des paysans et des instituteurs de village. Les conservateurs sont les *tchorbadji*, impopulaires et comme petits potentats tyranniques et comme turcophiles.

Les libéraux s'obstinent pendant quelque temps à ne pas délibérer sans les députés rouméliotes et macédoniens. Les conservateurs ont vite fait leur deuil de la Roumélie. — Les libéraux votent une constitution assez analogue à la constitution serbe : il n'y aura qu'une Chambre unique, ou *Sobranié*, dont le quart des membres seront nommés par le prince. Les conservateurs, approuvés et soutenus en cela par les Russes, auraient voulu un pouvoir plus fort et un sénat.

Sur les conseils de la Russie, l'assemblée élit le prince Battemberg, officier allemand, neveu de la tsarine.

On raconte que, dès l'arrivée en Russie de la délégation qui vint y annoncer son élection au prince Battemberg, M. Stoïlof devint *persona grata*. Le prince était très grand et M. Stoïlof très petit : le contraste attira l'attention du prince. Les qualités de causeur intéressant et séduisant de M. Stoïlof lui permirent de devenir le conseiller indispensable à l'arrivée dans un pays inconnu. M. Stoïlof indisposa contre les libéraux le prince, qui entra bien vite en conflit avec eux.

Le premier Sobranié, composé en grande majorité de libéraux — comme l'assemblée de Tirnovo — est dissous.

Malgré les efforts d'un ministère conservateur, les libéraux reviennent en majorité compacte : près de 140 contre une trentaine de conservateurs. Ils sont exaspérés. On sent chez eux une hostilité naissante contre le prince. Ils persécutent ses amis conservateurs, de plus en plus étroitement groupés autour de lui. Un ministère Tsankof-Karavelof est au pouvoir.

Les conservateurs préparent un coup d'Etat contre le régime libéral. Ils décident le prince à les aider.

Le ministre de la Guerre et un grand nombre d'officiers étaient Russes : des droits égaux à ceux des Bulgares, et par conséquent l'accès à toutes les fonctions, avaient été reconnus à tous les Russes ayant fait la guerre de libération. Battemberg demande à Alexandre III l'appui des officiers russes pour un coup d'Etat. C'est le moment de la fièvre révolutionnaire en Russie[1]. Le prince persuade au tsar qu'il en est de même en Bulgarie. Un général russe est nommé président du conseil.

Plusieurs garanties constitutionnelles sont supprimées et les pouvoirs du prince sont renforcés par décret. Après un voyage, à travers la Bulgarie, du prince accompagné d'un agent russe, et grâce à une pression inouïe, un Sobranié conservateur se réunit.

Mais les Russes et les conservateurs bulgares entrent bientôt en conflit. Les Russes veulent seulement défendre l'autorité princière contre l'anarchie. Les conservateurs prétendent profiter de ce qu'ils considèrent comme leur victoire pour traquer leurs adversaires : bon nombre de chefs libéraux ont passé la frontière, les autres sont emprisonnés.

Le prince, à l'instigation de son entourage, demande au tsar un nouveau général russe, puis un nouveau encore. Alexandre III, pour mettre fin à cette situation qu'il commence à trouver suspecte, envoie en Bulgarie deux généraux ayant toute sa confiance. Le général Sobolef est nommé président du conseil et le général Kaulbars commandant de l'armée.

Ces généraux jugent que tout le mal est fait par les conservateurs. Le prince et ses amis, mécontents de l'allure indépendante des nouveaux envoyés du tsar, prennent une attitude quelque peu russophobe. Sobolef et Kaulbars s'entendent avec les libéraux pour renverser Battemberg. Mais les conservateurs apprennent le complot. Ils transigent avec les libéraux. Tsankof, le jour même où les Russes doivent soutenir à main armée l'attaque contre le ministère princier, se contente de proclamer le compromis conclu entre les partis bulgares : les libéraux

[1] Alexandre II a été assassiné le 1er mars.

acceptent certaines des modifications apportées à la constitution en 1881 et les conservateurs vont renoncer au pouvoir.

Sobolef et Kaulbars quittent la Bulgarie. La rupture est complète entre la Principauté et l'Empire des tsars (1883). Battemberg demande vainement l'envoi d'un nouveau général.

A un ministère de concentration libérale et conservatrice succède bientôt un ministère libéral homogène, présidé par Tsankof.

Mais l'acceptation par Tsankof de modifications à la constitution de 1879 a produit une scission dans le parti libéral. M. Karavelof a formé un parti dissident, bientôt appelé radical, qui, à sa naissance, a pour programme essentiel l'intégrité de la constitution de Tirnovo.

Aux élections de 1884, les conservateurs votent pour les candidats qui se réclament du programme de Tsankof. Les libéraux de Tsankof et les radicaux de Karavelof sont élus en nombre égal. Mais Stamboulof, qui arrive au Sobranié avec une quinzaine d'amis personnels, va départager les deux partis : il se prononce pour Karavelof. Karavelof devient président du conseil et Stamboulof président du Sobranié.

L'année suivante se produisent deux événements qui vont avoir de profondes répercussions sur la politique intérieure et la constitution elle-même des partis : la réunion de la Roumélie Orientale à la Principauté et la guerre serbo-bulgare.

La Roumélie Orientale a été organisée en province turque autonome avec un gouverneur nommé par le Sultan, un directoire ministériel et une assemblée élue. Le parti unionniste y a dominé dès le début, encouragé jusqu'en 1884 par le gouverneur dont la Russie a imposé le choix dès 1879. Mais une fois qu'Alexandre III a rompu avec Battemberg, il s'est opposé à cet agrandissement de la Principauté jusque-là patiemment préparé. Il a permis à la Porte la nomination d'un nouveau gouverneur qui louvoie et s'efforce de retarder un soulèvement. Battemberg lui-même, effrayé par un avis qu'il a reçu de Russie, déconseille la révolution. A ce moment même, elle éclate à Philippopoli. Un gouvernement provisoire appelle Battemberg. L'opinion bulgare est irrésistible. L'armée de la Principauté occupe la Roumélie.

Le roi Milan, invoquant un principe d'équilibre balkanique, prétend occuper le Nord-Ouest de la Principauté — où la population peut aussi bien être considérée comme serbe que comme bulgare. L'armée bulgare accourt; elle est victorieuse à Slivnitza ; elle envahit la Serbie. Les puissances l'arrêtent et la paix est signée : rien n'est modifié à la frontière serbo-bul-

gare et on peut considérer que la Principauté a gagné, par la victoire remportée sur les Serbes, la permission de rester en Roumélie.

Une entente directe avec la Porte — qui commence à savoir qu'elle n'a qu'à perdre à l'intervention des puissances, — consolide l'occupation de fait de la Roumélie. Battemberg en est nommé gouverneur général avec l'approbation des puissances, sauf la Russie. Mais le tsar déclare à une délégation bulgare qu'il n'approuvera rien, tant que Battemberg régnera : les officiers russes ont quitté l'armée bulgare au moment de l'occupation de la Roumélie. L'Angleterre a poussé à l'union. L'Autriche se met à patronner ouvertement Battemberg. Ces deux puissances sont favorables à la formation d'une grande Bulgarie, opposée et au besoin hostile à la Russie.

Mais les russophiles bulgares s'exaspèrent. Un complot se forme entre les tsankovistes et des officiers russophiles en garnison à Sofia, — la plupart sortis des écoles russes et beaucoup jaloux de la situation brusquement faite dans l'armée aux officiers rouméliotes. On prétendra que Karavelof et la plupart des siens, bien que froissés par l'intransigeance russe, ferment volontairement les yeux.

Battemberg est destitué et livré aux Russes, à Réni. Alexandre III ayant ordonné de le laisser vivre libre hors de Russie, il part pour la Galicie. Tsankof, dans un manifeste, explique que le prince a démérité : il n'a pas suivi une politique slave.

Mais les éléments russophobes, les officiers rouméliotes et une bonne partie de l'armée, restée loyaliste, se ressaisissent.

Stamboulof, président du Sobranié, et son beau-frère Moutkourof, marchent sur Sofia. Les russophiles auteurs du coup d'Etat sortent à leur avance dans la nuit. Les deux troupes ne se rencontrent pas. Stamboulof et les siens, exécutant un mouvement tournant, entrent dans Sofia par le côté opposé à celui par où les russophiles sont sortis. Les russophiles passent la frontière et leurs troupes cessent toute résistance. Stamboulof, maître de la situation, rappelle Battemberg. Le prince revient. Mais il lui paraît impossible de continuer à régner malgré la mauvaise volonté du tsar. En arrivant à Routchouk, il envoie le télégramme suivant à Alexandre III : « La Russie « m'ayant donné ma couronne, c'est entre les mains de son « souverain que je suis prêt à la remettre. » Il abdique dès qu'il reçoit la réponse suivante : « Je m'abstiendrai de toute « immixtion dans le triste état de choses auquel la Bulgarie a « été réduite, tant que vous y resterez[1]. »

[1] Dépêches citées par M. Albert Malet, *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, t. XII, p. 433.

Il part, laissant le pouvoir à un triumvirat composé de Stamboulof, de son beau-frère Moutkourof, et de Karavelof.

Là se place un nouvel essai de mainmise russe sur la Bulgarie. Le général Kaulbars — frère de celui qui a commandé l'armée bulgare sous le ministère Sobolef — confirme les pouvoirs de Stamboulof ; il tente de faire élire le prince de Mingrélie, candidat et sujet du tsar ; il s'oppose de tout son pouvoir, sans arriver à l'empêcher, à l'élection du prince Waldemar de Danemark, — qui, du reste, refuse la proposition bulgare.

Stamboulof gouverne en dictateur implacable : des officiers sont fusillés à Routchouk pour complot russophile ; Karavelof, qui a rompu avec ses collègues, est emprisonné.

Enfin la Bulgarie trouve un prince en la personne de Ferdinand, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, petit-fils de Louis-Philippe par sa mère la princesse Clémentine, officier de l'armée austro-hongroise (1887).

L'année 1887 est la plus favorable pour passer en revue les partis : les partis rouméliotes sont déjà entrés en scène à côté des partis libéral et radical de la Principauté ; les stamboulovistes se groupent, et on distingue déjà parmi eux les éléments différents qui deviendront bientôt des partis distincts.

I. — *Parti libéral ou tsankoviste.*

Le parti libéral proprement dit est le tronc dont se sont détachés la plupart des autres partis. Nous avons assisté à la scission libéralo-radicale. Du parti radical se détacheront encore une importante fraction des stamboulovistes, et parmi eux, les futurs radoslavistes.

Le chef du parti libéral est M. Tsankof. Très nationaliste, il était avant 1870 parmi les Bulgares qui tentaient de rattacher la Bulgarie au catholicisme. Il a longtemps lutté sous le régime turc et ne s'est jamais complètement défait des allures de conspirateur contractées dans sa jeunesse. Avocat des droits du peuple, il a successivement combattu les deux princes comme trop autoritaires et s'est à peine arrêté à la frontière des théories républicaines. Il s'est toujours montré russophile ardent en politique extérieure, — et aussi quelque peu en politique intérieure, bien que le mot connu soit de lui : « Il ne faut ni du miel, ni de l'aiguillon de la Russie. »

II. — *Parti radical ou karavéloviste.*

C'est un parti recruté surtout parmi les paysans. Une fois que Karavelof l'a eu séparé du parti libéral pour la raison

constitutionnelle que l'on sait, il l'a marqué de son empreinte.

C'était un patriote ardent et un russophile. Il s'en est toujours tenu au traité de San-Stefano. D'abord ardemment russophile, il fut blessé des exigences russes; mais son idée maîtresse était qu'il est impossible de se passer de la Russie. Jamais il n'a songé à la remplacer par l'Autriche; mais jamais aussi, quand il a eu le pouvoir, il ne lui a permis de se mêler de politique intérieure bulgare. En 1896, il disait à un Russe qui était venu en Bulgarie assister à une grande cérémonie nationale : « Que venez-vous faire dans la maison d'autrui? »

Il avait fait ses études en Russie, mais ne s'y était lié qu'avec des agitateurs. C'était un démocrate. C'était aussi un philosophe au sens que le mot avait en France au XVIIIe siècle.

D'une scrupuleuse honnêteté — comme Tsankof — il continua, quand il eut été plusieurs fois ministre, à habiter sa petite maison de Sofia et à gagner sa vie comme journaliste. Sa femme enseignait le français et le russe dans une institution de jeunes filles; elle avait, comme lui, étudié en Russie; intelligente et énergique, elle le secondait au ministère; pendant la terreur stambouloviste, elle lui a sauvé la vie. Sa fille était institutrice.

III. — *Les partis roumeliotes.*

Il existait en 1885, moment de l'union à la Principauté, deux partis : les conservateurs et les libéraux, dont les tendances et les forces relatives étaient inverses de celles des libéraux et conservateurs bulgares, pendant les premières années de l'indépendance.

En Roumélie, les gens riches étaient plus simples, plus patriarcaux qu'en Bulgarie. L'exarque était plus proche et avait plus d'influence. Les conservateurs, guidés par Gnechof, Madjarof et Vélitchkof, avaient avec eux l'immense majorité de la population. Ils étaient « unionnistes » et russophiles.

Les libéraux avaient été élevés dans les universités d'Occident. Ils étaient hostiles à la Russie. Ils devaient suivre Stamboulof et se scinder ensuite en stambouloyistes et radoslavistes.

IV. — *Partis stambouloviste, radoslaviste et stoïloviste.*

C'est à l'origine une fraction du parti libéralo-radical. Il n'a jamais abandonné l'étiquette de « libéral ». Dès qu'il est arrivé au pouvoir, il a été le parti réactionnaire et autoritaire par excellence.

Stamboulof a pris pour maxime : « La Bulgarie aux Bulgares. » On doit reconnaître qu'il est arrivé à imposer, en fait

— même à la Russie dont ses successeurs ont pu se rapprocher ensuite sans inconvénients, — la reconnaissance de la pleine indépendance bulgare.

Dès qu'il a été régent, tous les antirusses se sont groupés autour de lui. On a vu collaborer, pendant un temps, les vieux conservateurs laïques[1] — Grékof qui deviendra après lui le chef du parti, Stoïlof, Natchévitch, — et les éléments libéraux occidentalistes, surtout rouméliotes.

Par son tempérament autoritaire, Stamboulof finit par s'aliéner les éléments indépendants et libertaires du groupe libéral de son parti. Ils formeront le parti radoslaviste, sous la direction de Radoslavo et de Tontchef. C'est un parti maçonnique et hongrophile[2].

Plus tard, toujours par son autoritarisme, Stamboulof arrivera à détacher Stoïlof et une partie des conservateurs.

Dans les dernières années de la dictature de Stamboulof, le parti stambouloviste se recrutera — comme il se recrute aujourd'hui — presque exclusivement parmi les gens riches, partisans d'un pouvoir despotique par esprit de conservation, et parmi les gens en place et les ambitieux soucieux seulement de se maintenir ou d'arriver.

Au lendemain de la chute de Stamboulof, Stoïlof, se souvenant de son origine rouméliote, rapprochera son petit groupe de conservateurs, anciens stamboulovistes dissidents, des conservateurs rouméliotes ou « unionnistes ». Ainsi se formera le parti national dont le chef actuel est M. Guéchof.

V. — *Partis socialiste et agricole.*

Enfin, pour que ce tableau des partis soit complet, je signale dès maintenant l'apparition récente d'un parti socialiste et d'un parti agricole. — Le parti socialiste est internationaliste et violemment antirusse. — Le parti agricole n'élit que des paysans. Il est très russophile.

Au début de son règne (1887), le prince Ferdinand ébauche une tentative de réconciliation avec la Russie et semble se demander s'il peut se fier à Stamboulof. Mais il sent bien vite qu'il n'est encore que la créature de son ministre. Tous les gens en place sont dévoués à Stamboulof. Stamboulof connaît tous les rouages de la machine gouvernementale et policière, tous les mystères de l'âme bulgare. Le prince, nouveau venu, est en

---

[1] Autre fut l'attitude du groupe que guidait, dès le premier sobranié, le métropolite Clément.

[2] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 septembre 1904, note 2.

pays inconnu. Jusqu'en 1895, Stamboulof, président du conseil, est le maître tout-puissant de la Bulgarie.

Stamboulof fait une politique nettement antirusse. Il s'appuie sur la Triple Alliance et accessoirement sur l'Angleterre.

A l'intérieur, il opprime la Bulgarie et la rend prospère.

En 1891, un des collègues de Stamboulof tombe à côté de lui, frappé de deux balles, qui n'avaient pas atteint leur but : Stamboulof fait arrêter plusieurs centaines de ses ennemis, parmi lesquels Karavelof. Au bout de huit mois de procès et de supplices, plusieurs sont exécutés et un grand nombre sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

De grands travaux publics sont exécutés. Un inspecteur français remet de l'ordre dans les finances : l'armée est rendue sensiblement plus forte.

Pour rendre possible le mariage du prince, catholique lui-même, avec une princesse catholique, Stamboulof obtient du Sobranié, dont il a fait un corps à sa dévotion, une revision de la Constitution. Il en profite pour faire décerner au prince le titre d'Altesse royale, pour restreindre le droit de suffrage et pour diminuer le nombre des députés et allonger la durée de leur mandat (1892-1893).

Le moment de sa chute approche pourtant. Le prince se sent maintenant assez fort pour sortir de son effacement. Il comprend aussi que la Bulgarie a suffisamment prescrit son droit à l'indépendance pour que les rapports avec la Russie puissent être améliorés sans danger.

En 1894, Stamboulof offre au prince sa démission, comme il avait coutume de le faire périodiquement — à la façon de Bismarck avec lequel il présente de si frappantes analogies. Le prince l'accepte. Peu après, Stamboulof est assassiné.

Les prisons sont ouvertes. Les exilés reviennent. Les partis font trêve.

Stoïlof, assisté de M. Natchévitch, prend le pouvoir. Il s'appuie, en même temps que sur son groupe, sur les radoslavistes.

Mais les radoslavistes s'imaginent qu'ils sont assez forts pour constituer une majorité et former un ministère homogène. C'est alors que Stoïlof s'allie aux « unionnistes » en même temps qu'aux tsankovistes les plus modérés. Il remporte la victoire et élimine de son ministère les radoslavistes.

Le régime stoïloviste dure quatre ans (1895-99).

La rentrée en grâce auprès de la Russie est marquée par le baptême orthodoxe du petit prince héritier Boris.

Vainement les coalitions les plus variées attaquent le minis-

tère Stoïlof. Mais Stoïlof et le prince se brouillent au sujet de difficultés financières.

Le prince, ainsi séparé des conservateurs russophiles, et ne voulant pas confier le pouvoir aux libéraux russophiles ou tsankovistes qu'il croit antidynastiques, gouverne avec les russophobes : d'abord les radoslavistes, ensuite les stamboulovistes.

En 1901, le prince veut avoir une indication sérieuse. Il exige que le cabinet stamboulovistе Pétrof dissolve une Chambre où il a la majorité et ne se mêle pas des élections. La majorité du nouveau Sobranié est composée de karavélovistes et de tsankovistes libéraux et radicaux, également russophiles.

Un ministère de concentration Karavelof-Danef est formé. C'est lui qui fait le procès Sarafof [1] : la question macédonienne commence à dominer la politique bulgare. Au printemps de 1902, le cabinet tombe sur une question d'emprunt.

M. Danef forme un cabinet tsankoviste. Le parti karavéloviste se scinde : les dissidents veulent rester fidèles à la coalition grâce à laquelle a vécu le ministère précédent. Le plus souvent ils votent, à la différence de Karavelof, pour le ministère Danef.

Sous le ministère Danef ont lieu le voyage en Russie, les fêtes de Chipka et le passage à Sofia du comte Lamsdorf. Quand M. Danef est remercié, sous la pression de ceux qui l'accusent d'être trop russophile, le prince est brouillé à mort avec le nouveau chef des stoïlovistes, M. Guéchof. Certains prétendent qu'il craint un mouvement macédo-tsankoviste. Les radoslavistes sont accusés de malversations et leur procès va bientôt être instruit. D'autre part, le prince n'a plus confiance que dans le général Pétrof, dont le caractère autoritaire ne cadre qu'avec celui des stamboulovistes, — bons à tout pourvu qu'ils aient le pouvoir. Le général Pétrof forme le ministère avec les stamboulovistes, dont le chef est M. Petkof, implacable et peu russophile disciple de Stamboulof. Tous les partis sont comprimés sous un régime de terreur.

L'histoire de ce ministère, comme du précédent, appartient tout entière à l'histoire de la politique balkanique générale [2].

René Henry.

---

[1] Voir *Questions d'Autriche-Hongrie et questions d'Orient*, p. 330 et suiv.

[2] *Questions d'Autriche-Hongrie et questions d'Orient*, p. 250 et suiv. — *Eclair*, 29 juin 1903 : *La politique bulgare*.

L'OUVERTURE DU SIMPLON

ET LES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Les récentes fêtes franco-italiennes ont témoigné avec tant d'éclat de « l'entente cordiale » qui règne entre les deux nations latines que le moment ne peut être plus favorable pour saisir l'opinion publique de la nécessité de voies nouvelles entre la France et l'Italie. C'est en effet une loi de l'histoire contemporaine que de tels rapprochements diplomatiques donnent lieu souvent à un rapprochement effectif par l'ouverture de routes ou de voies ferrées, et qu'en particulier les mailles plus ou moins serrées du réseau des chemins de fer sont l'image parlante de l'état des relations politiques entre deux pays voisins. Il n'y a pas moins de 35 voies ferrées franchissant la frontière austro-allemande, tandis qu'il n'y en a que 5 entre l'Allemagne et la Russie, 4 entre l'Autriche et la Russie, 6 entre l'Allemagne et la France. De même l'ouverture des grandes percées à travers les Alpes ne se comprend qu'à la lumière des faits politiques contemporains.

Lorsque Cavour fit voter, en 1857, le percement du mont Cenis entre le Piémont et la Savoie encore sarde, il voulait créer un courant d'opinion et une liaison d'intérêts qu'il pourrait transformer à son heure en liaison politique. De même, quand M. de Bismarck, après la guerre, voulut créer des relations directes entre l'Allemagne et l'Italie, et ouvrir au commerce allemand des débouchés vers la Méditerranée, il fit décider en 1871, l'année même de l'ouverture du mont Cenis, le percement du Gothard. Or cette nouvelle trouée, qui consacrait dans sa pensée l'isolement de la France en détournant de l'ancien « isthme français » les voies qui conduisent des mers du Nord vers la Méditerranée, inaugurait dans la politique générale une orientation nouvelle, qu'on a appelée le « système de l'Europe centrale » : se passer de la France, l'isoler, la tenir en respect par la Triple Alliance. Le tunnel du Gothard complétait le traité de Francfort. Du même point de vue examinons la signification du tunnel du Simplon, construit par l'initiative et par les moyens des cantons de la Suisse romande, mais qui ne peut rémunérer les capitaux engagés dans sa construction que si l'on élargit son rayon d'action. La galerie est à la veille d'être achevée, malgré de nouvelles venues d'eau sur le versant Nord : le 30 avril 1904 il restait seulement 1.200 mètres à percer, et l'on comptait que le tunnel serait fini en octobre, au plus tard à la fin de l'année, pour être livré à la circulation dans l'été

1905. Par sa situation à la tête du Valais, par son orientation du Nord-Ouest au Sud-Est, il est indiqué pour relier la France à l'Italie à travers la Suisse : il doit être autant et plus qu'une voie italo-suisse, une voie franco-italienne. Mais ce n'est pas à la Suisse, c'est à la France qu'il faut demander de l'adapter à cette utilisation, en créant des voies d'accès suffisamment rapides et directes. Pour le Simplon comme pour les autres voies alpestres, la question des voies d'accès égale, si elle ne la prime pas, celle du tunnel principal. Faute de voies d'accès appropriées au but que l'on poursuit, le tunnel ne servirait qu'imparfaitement les intérêts français, ou même pourrait être tourné contre ces intérêts. En prenant Paris comme point de départ et Milan comme point d'aboutissement dans l'Italie du Nord, cette question des voies d'accès ne peut être posée qu'ainsi : quelle est, de Paris à Milan, la voie la plus courte, géographiquement et commercialement parlant ? Cette première question en appelle une autre, la ligne du Simplon devant toucher forcément, comme nous le verrons, au lac de Genève : peut-on utiliser cette ligne comme voie plus directe entre Paris et Genève, ou vaut-il mieux construire pour Genève une ligne indépendante, à laquelle elle aura de plus en plus droit? Enfin quelle pourrait être, dans le sens Est-Ouest et non plus Nord-Sud, la percée nouvelle la plus avantageuse à travers les Alpes, pour mettre Milan à portée de Lyon et du centre de la France, comme le Simplon le met à portée de Paris.

I. — Voies d'accès françaises vers le Simplon. Projet par Vallorbe.

Ce qui rend si compliqué le problème des voies d'accès du Simplon, soit par la France, soit par la Suisse, c'est que la traversée des avant-chaînes, Jura ou Alpes Bernoises, est plus difficile que celle des Alpes Pennines : les Alpes Bernoises, reposent sur un socle élevé, et quant au Jura, il y a une structure en forme de plateaux étagés, séparés par des plis, qui force toute voie ferrée ou bien à escalader ces plateaux l'un après l'autre, en ne passant en tunnel que les plis, — c'est l'économie du premier projet, par Vallorbe, — ou bien à couper tout le plateau par un grand tunnel, en ne prenant jour que dans les vallées — c'est le second projet, dit « de la Faucille ». Ici ce n'est pas la hauteur de la chaîne, médiocre à côté de celle des Alpes, qui intervient, puisqu'on passe par-dessous; son épaisseur importe seule, et cette épaisseur, qui tient à son caractère de plateau, est double de celle de chaque

chaîne alpestre. Nous verrons que la longueur totale des tunnels est aussi double de celle du Simplon, par un apparent paradoxe dont seule la géographie peut rendre compte.

Depuis le moment où cette question était parfaitement posée par M. E. Peyralbe en 1902[1], et résolue par lui en faveur de la Faucille, de nouveaux éléments sont venus en rajeunir les termes. D'une part les travaux du Simplon, retardés d'un an (il devait être achevé le 1er mai 1904), par la dureté de la roche et les irruptions de sources, ont grossi la liste des surprises et des mécomptes que réserve la construction des grands tunnels, alors que le souvenir des difficultés du Gothard s'effaçait : en mai 1904, de nouvelles venues d'eau, sur le versant Nord cette fois, ont encore interrompu les travaux. D'autre part, l'idée du percement des Alpes Bernoises, alors à l'état de projet vague, a pris corps depuis, et M. Ch. Loiseau[2] nous a dit avec quelle persévérance le puissant canton de Berne en poursuivait la réalisation : c'est une nouvelle voie concurrente dont il faudra d'ici peu tenir compte. Enfin le projet Frasne-Vallorbe, deux fois remanié et étendu, est devenu une ligne entièrement nouvelle depuis Mouchard, dans toute la traversée du Jura, et il y a lieu d'examiner si les objections élevées contre l'ancien projet, « ligne de montagne d'exploitation difficile », subsistent devant le nouveau. Aussi est-ce par l'examen de ce tracé que nous commencerons.

A la ligne actuelle de Paris à Lausanne, par Dijon, Mouchard, Pontarlier, Vallorbe, qui franchit le dernier chaînon du Jura au passage des Hôpitaux, on a fait trois sortes de reproches : d'abord la hauteur du point de passage, qui dépasse 1.000 mètres (1.012 mètres), à une altitude où les neiges d'hiver commencent à devenir gênantes pour la circulation ; puis la traversée dans sa plus grande largeur, en avant de Pontarlier, du plateau supérieur du Jura, haut de 800 à 900 mètres et balayé par les vents, dont les rafales accumulent, en hiver, la neige dans les tranchées, malgré les « paraneiges » qui bordent la voie ; enfin le tracé et le profil de la ligne, qui n'avait pas été prévue pour le passage de trains internationaux : courbes de trop faible rayon et pentes trop fortes pour permettre le passage de convois à la fois lourds et

---

[1] E. Peyralbe. La Question du Simplon (*Questions Diplomatiques et Coloniales*, XIV, 1902, p. 330-344, 587-609).

[2] Ch. Loiseau, Le percement des Alpes Bernoises. Trusts et concurrence internationale (*Questions Diplomatiques*, XVI, 1903, p. 538-544). — Voir aussi de M. Ch. Loiseau : La Question du Simplon (*Revue hebdomadaire*, 18 mai, 27 juillet 1902) et Le Simplon (*Revue de Paris*, 1er novembre 1902). Sur le creusement du tunnel, J. Michel, Le percement du Simplon (*Correspondant*, 25 novembre 1899).

rapides. Ces imperfections du profil se trouvent réunies, comme il est naturel, aux deux grandes montées de la ligne, celle de Mouchard à Andelot, par laquelle elle s'élève de la plaine de la Saône sur le premier plateau (rampe de 20 millimètres par mètre), et celle de Pontarlier à Jougne (23 millimètres) pour franchir le col, avec descente brusque sur Vallorbe (25 millimètres) et rebroussement dans cette gare même : or on sait quelle réduction de vitesse et quelle consommation de charbon nécessitent quelques millimètres en plus dans une rampe, si bien qu'on n'avait pas dépassé 8 millimètres sur les grandes lignes à express du réseau français (Blaisy-Bas sur le Paris-Lyon, Etampes sur l'Orléans, etc.), et 10 millimètres dans ces derniers temps.

Ajoutons que la ligne avait été faite pour desservir des localités, non en vue d'un grand trafic, et qu'elle dessine à Pontarlier un coude prononcé vers le Nord, ce qui allonge encore un tracé déjà long si l'on considère non seulement les kilomètres *réels* comptés sur les poteaux, mais les kilomètres *virtuels*, c'est-à-dire ramenés à l'horizontale, en faisant entrer dans le calcul, selon un coefficient qui varie avec les ingénieurs, la pente, le temps, le charbon dépensés en plus. La distance *réelle* entre Mouchard et Vallorbe, par Pontarlier, est de 87 kilomètres.

Plusieurs tracés furent successivement étudiés, pour supprimer ou pour atténuer chacune de ces imperfections. Le premier fut le raccourci « Frasne-Vallorbe » qui gagnait en ligne droite Vallorbe, sans passer par Pontarlier, en empruntant la cluse du Drugeon pour franchir le Laveron, atteignait son altitude maximum (896 mètres) dans le val du Doubs, entre les lacs de Remoray et de Saint-Point, et traversait le dernier chaînon du Jura par un tunnel de 6.400 mètres sous le Mont d'Or, pour déboucher en gare même de Vallorbe, ce qui supprimait le rebroussement. On gagnait ainsi, avec une dépense de 21 millions dont 9,5 pour le souterrain, 17 kilomètres sur la distance, et le profil en long devenait acceptable : il n'y avait plus de rampe supérieure à 15 millimètres, au lieu de 25, soit une réduction de 10 millimètres (11 sur la déclivité nette); plus de courbe de rayon inférieur à 400 mètres; le faîte se trouvait ramené de 1.012 mètres à 896 mètres, soit 116 mètres en moins; la somme des montées était diminuée de 149 mètres; enfin on supprimait 14 kilomètres de ligne au-dessus de 900 mètres, à une altitude où elle est si exposée à l'accumulation des neiges. C'est ce premier tracé Frasne-Vallorbe qu'avait en vue M. E. Peyralbe. Sur ce tracé vint bientôt se greffer

un projet complémentaire, qui reportait de Frasne à la forêt de Joux l'origine de la correction : moyennant 3 ou 7 millions en plus, selon les variantes, on coupait de biais et non plus en largeur, le plateau supérieur, où la circulation reste précaire pendant les mois d'hiver, et on gagnait la cluse du Drugeon par Censeau. On s'aperçut alors que tous ces avantages restaient en partie vains, tant qu'on laissait subsister le profil de la montée du premier plateau, avec ses rampes de 20 millimètres et ses fortes courbes. Cette lacune justifiait les critiques de ceux qui reprochaient à la ligne, même corrigée, son profil accidenté de ligne de montagne : elle imposait aux trains non seulement une vitesse, mais un poids réduit; à elle seule, elle déterminait la charge maximum des trains sur toute la ligne, depuis Paris.

C'est ainsi qu'on fut amené à un dernier sacrifice, à un troisième tracé qui accordait la réfection de toute la ligne entre Mouchard et Vallorbe, pour faciliter aux convois l'ascension du premier plateau. Deux routes étaient possibles pour gagner Andelot et rejoindre le tracé précédent : remonter par Salins la vallée de la Furieuse, qui aboutit non loin d'Andelot, mais le peu de consistance des marnes liasiques était un obstacle à la stabilité de la voie; ou bien côtoyer la ligne actuelle et s'élever en vue de la plaine de la Saône au-dessus d'Arbois, en décrivant des lacets pour gagner la courbe 600 mètres. C'est à cette dernière qu'on s'arrêta, d'autant plus qu'elle faisait l'économie d'une voie, en réservant la nouvelle ligne pour la montée, et en utilisant les deux voies existantes pour la descente. Nous avons cherché à montrer, en suivant la genèse de ces trois projets successifs, comment tombaient l'un après l'autre les reproches que l'on adresse à la ligne actuelle, au point de vue du tracé et du profil.

Ce n'est pas non plus aux dépens de la longueur qu'on a ramené son tracé aux conditions réclamées par le passage des express. La distance entre Vallorbe et Mouchard se trouve réduite encore de 87 à 79 kilomètres, sans faire entrer en ligne de compte des corrections faciles à réaliser entre Vallorbe et Lausanne. Si l'on compare ce projet avec celui de la Faucille, qui doit aboutir aussi à Lausanne, on voit qu'il conserve sur lui un avantage de 31 kilomètres au moins, tout en lui devenant comparable au point de vue du tracé.

Distance de Paris à Milan.

Par la Faucille	870	kilomètres.
Par Pontarlier-Vallorbe (ligne actuelle)	847	—
Par le raccourci Frasne-Vallorbe	830	—
Par Mouchard-Vallorbe (correction complète)	839	—

Il n'est plus permis en effet de lui opposer le projet de la Faucille, comme celui « d'une ligne de direction et de profil irréprochables » en regard d'une « médiocre ligne de montagne d'exploitation coûteuse » et ne se prêtant pas à un trafic international. Les tracés proposés font tomber une à une toutes les imperfections de la ligne actuelle. Sa direction est irréprochable puisqu'elle dessine sur la carte, entre Paris et Lausanne, une ligne presque droite ; elle doit être une ligne de montagne, en ce sens qu'elle épouse les traits géographiques de la chaîne à franchir, mais elle ne s'en prête pas moins aux exigences d'un grand trafic, et c'est ce que prouve la comparaison avec les trois grandes percées des Alpes, qui remplissent incontestablement ces conditions :

	Altitude maximum.	Rampe maximum.
Projet Mouchard-Vallorbe....	896 mètres.	15
Mont Cenis.....	1.294 —	35
Gothard.....	1.157 —	27
Arlberg.....	1.310 —	30

Dira-t-on que le Simplon lui-même n'est qu'à 705 mètres avec rampes de 10 millimètres sur le versant Nord; mais la pente atteint 25 millimètres dans la descente sur l'Italie.

Rappelons que les projets de percement des Alpes Bernoises comportent des profils bien autrement accidentés, soit par le Lötschberg (tunnel à 1.242 mètres, rampes de 27), soit par le Wildstrubel (tunnel à 1.105 mètres, rampes de 25), et pourtant on les a prévues pour un grand trafic international, si l'on ne veut pas dépenser tout cet argent en pure perte. A perdre de vue ces termes de comparaison, on pécherait par omission.

II. — Projet par Genève (la Faucille).

En face du passage indiqué par Vallorbe, a surgi le projet dit de « la Faucille », dont nous ne rappellerons que les grands traits, le tracé étant déjà connu[1]. Le projet d'une traversée du Jura par la Faucille est déjà ancien; il date de 1886. Sous sa forme primitive c'était seulement une ligne plus directe de Paris à Genève, se détachant à Andelot de celle de Paris à Lausanne, et gagnant Genève par Saint-Laurent, Morez, le col de la Faucille et Gex. La ligne a été construite jusqu'à Morez; mais le prolongement se fera sur Saint-Claude, non sur Genève, car la voie projetée, escaladant une série de plis pour redescendre et remonter encore, ne se prêtait pas à des services

[1] Voir l'article cité de M. E. Peyralbe, auquel nous empruntons les profils et la plupart des chiffres relatifs aux distances et aux tunnels.

rapides. Quand se posa la question des voies d'accès du Simplon, le projet fut repris, et présenté non plus comme une ligne directe de Paris à Genève, mais comme une voie d'accès de Paris au Simplon passant par Genève. On en faisait ainsi une ligne d'intérêt non plus local, mais général, et sa nouvelle destination justifiait l'énorme dépense que comporte la traversée souterraine du Jura. La ligne devant aboutir, comme la précédente, à Lausanne pour atteindre le Simplon, elle dessine un coude vers le Sud en passant par Genève, mais l'abaissement du profil en hauteur compensera l'allongement du tracé en direction. La grosse difficulté, c'était de traverser le Jura de part en part par une percée qui n'est qu'un énorme tunnel en trois sections; le Jura est plus difficile à traverser que les Alpes, et il n'y a que deux moyens de le traverser : passer par-dessus, en s'élevant à près de 900 mètres, ou passer par-dessous au moyen d'un « tunnel de base », en ne prenant jour que deux ou trois fois dans la traversée des vallées. On s'explique ainsi que le projet dit « de la Faucille », de Lons-le-Saulnier à Genève, comporte une longueur en tunnel supérieure au tracé à ciel ouvert : sur une longueur de 76 kilomètres, de Lons-le-Saulnier à Meyrin, la ligne traverse trois grands tunnels, un de 6.900 mètres, sous le plateau de Nogna, pour gagner la vallée de l'Ain, un de 12.000 mètres sous le plateau de Valfin, entre l'Ain et la Bienne, le dernier de 15.330 mètres sous le « Grand Jura », franchissant les deux derniers plis à la fois, sans même prendre jour dans la vallée de la Valserine, dont le fond se trouve trop haut; avec huit souterrains plus petits, la longueur totale des tunnels atteint, d'après un rapport officiel, 39.730 mètres, plus de moitié de la longueur totale! Les deux tunnels principaux représentent, à eux seuls, un Gothard et un Cenis. En revanche, les rampes n'excèdent pas, sur une montée de 56 kilomètres, 10 millimètres par mètre, et l'altitude maximum n'est que de 559 mètres, dans le tunnel de Valfin. A Genève, on prévoit un raccordement avec la gare des Eaux-Vives et la ligne Bellegarde-le-Bouveret qui dessert la rive française du lac (Paris-Evian) et qui serait la voie la plus courte vers Saint-Maurice :

Genève (Eaux-Vives) — Annemasse.	6	91 kilomètres.
Annemasse — le Bouveret.....	62	
Le Bouveret — Saint-Maurice.....	23	
Genève — Saint-Maurice (par Lausanne).....		113 kilomètres.

Mais le trafic du Simplon continuerait à passer, annonce-t-on, pour ne pas inquiéter trop d'intérêts en Suisse, par la rive

Nord et Lausanne, à moins toutefois qu'un arrangement postérieur n'intervienne entre les chemins de fer fédéraux et le P.-L.-M. sur la base d'un partage équitable[1]. Voilà le principe de ce projet, bien fait pour séduire par ses données grandioses, et qui résout par le « tunnel de base » la question de la traversée du Jura.

Pour comparer ce projet au précédent il faut l'examiner au point de vue de ses principales données techniques et de son prix de revient. Ses promoteurs ne mettent pas en doute qu'il ne soit supérieur, par son profil et son tracé, au projet par Vallorbe (leur critique n'a porté jusqu'ici que sur le raccourci Frasne ou la Joux-Vallorbe), et ils accordent que seule la différence de la dépense, près de 100 millions au dire de la Compagnie P.-L.-M., peut faire hésiter. En effet, le raccourci Frasne-Vallorbe étant estimé à lui seul à 21 millions, et la réfection complète de la ligne Mouchard-Vallorbe à 39 en tout, le projet de la Faucille, consciencieusement étudié par la Compagnie P.-L.-M. d'après une formule qui tient compte à la fois de toutes les données qui peuvent élever ou abaisser le prix de revient, en profitant des expériences des grands tunnels antérieurement construits, estime la dépense à 140 millions. Ajoutons qu'à Genève cette évaluation a paru trop forte et qu'on l'a réduite d'abord à 110 millions, sur lesquels l'Etat de Genève, si directement intéressé à la construction d'une ligne qui ferait de la ville l'étape obligatoire entre Paris et l'Italie, s'engage à fournir 20 millions. Il n'y avait pas de raison de s'arrêter dans cette voie, et M. Ch. Loiseau n'arrive plus qu'à 100 et même à 90 millions, alors que la Compagnie P.-L.-M. estime à 70 millions la dépense de la seule ligne Lons-le-Saulnier-Bellegarde, qui ne traverse aucune chaîne, et dont le plus long tunnel n'atteint pas 5.000 mètres! Le seul moyen de trancher le débat sans réplique serait de proposer à forfait le travail à une entreprise : c'est ainsi que la Société Brandt se chargea des travaux du Simplon[2]. Cette dépense n'est pas tout, et il y a lieu de faire entrer en ligne de compte la perte annuelle que causerait au

---

[1] On trouvera dans l'article déjà cité de M. Ch. Loiseau (*Le percement des Alpes Bernoises*) un exemple d'un tel arrangement qui est intervenu entre le P.-L.-M. et les compagnies maîtresses du Gothard pour supprimer la concurrence entre le Gothard et le Mont-Cenis.

[2] Rappelons que la Société Brandt, Brandau et Cie devait livrer le tunnel à la circulation le 30 avril 1904. Or, à cette date, il restait encore 1.200 mètres; actuellement (15 septembre), il y a encore 400 mètres à percer. Le gouvernement fédéral accorda une prolongation de délai d'un an (30 avril 1905) et porta la dépense globale de 69,5 à 78 millions, soit 3.900 francs le kilomètre. Le Gothard avait coûté 75 millions, le Mont-Cenis 68 et 75 avec les raccords ultérieurs. La route du Mont-Cenis, construite sous l'Empire (1802-1810) en avait coûté 7 et demi.

réseau français la réduction du parcours, soit une économie de 117 kilomètres pour les voyageurs de Paris à Genève! Quelle augmentation de trafic faut-il supposer pour compenser cette perte? On comprend que les Compagnies ou l'Etat français hésitent à payer d'un tel sacrifice leur acte de désintéressement.

Laissant à trancher cette question du prix de revient à ceux qui auront à payer, et qui ne sont pas les promoteurs de l'entreprise, reprenons, au point de vue des seules données techniques, la comparaison des deux tracés. La vraie question est celle-ci : pour aboutir à Lausanne, et de là au Simplon, en supposant les deux lignes construites, par où passera le trafic, par Vallorbe ou par Genève? Le second profil est à première vue plus avantageux, puisque le faîte se trouve ramené de 896 à 559 mètres ; mais il faut considérer, aussi, avec l'altitude du passage, la somme des montées, et entre les deux chaînes du Jura le projet de la Faucille comporte une descente dans la vallée de la Bienne, soit 70 mètres d'ascension supplémentaire (tunnel de Valfin, 559 mètres ; Saint-Claude, 440 ; tunnel de la Faucille, 510, — 559 + 70 = 629 mètres). En second lieu, tant que cette altitude maximum n'atteint pas la limite où les neiges d'hiver deviennent gênantes pour la circulation, ce n'est pas tant cette altitude qu'il faut considérer que les rampes qui y conduisent et par lesquelles s'exprime le profil de la ligne, lorsque l'adoucissement du profil n'allonge pas l'ensemble du tracé. Là est en dernière analyse la différence, la seule différence entre les deux profils : rampes de 10 millimètres par la Faucille, rampes de 15 millimètres par Vallorbe. Mais avec ces 15 millimètres de rampe la ligne est prévue pourtant pour le passage des trains de vitesse et des trains lourds, et ces 15 millimètres sont peu de chose à côté des 25 millimètres du Gothard, de l'Arlberg et des projets des Alpes Bernoises. Ces 5 millimètres de rampe en plus ne diminuent pas la supériorité d'un tracé qui a pour lui l'avantage de dessiner une ligne presque droite entre Paris et Lausanne, et donne une économie de parcours de 31 kilomètres.

Nous avons laissé de côté la question du tunnel sous le Grand Jura, si bien nommé « tunnel de base », et qu'on n'a étudié géologiquement que pour faire entrer en compte dans la dépense la nature de la roche et la dureté du calcaire.

Le tort de ces calcaires, pourrait-on dire, n'est pas d'être trop compacts : ils ne le sont pas assez pour empêcher l'infiltration. Il faut se souvenir que chaque percée des Alpes a été une expérience nouvelle, qui a déconcerté les prévisions. Avant

l'invention des perforatrices par Sommeiller, le Mont-Cenis avançait d'un mètre par jour. Au Gothard, les difficultés furent telles que les ouvriers mouraient tous, et qu'il fallut faire appel à de vieux mineurs du Mont-Cenis, travaillant seulement deux heures par jour : sans la ténacité de Bismarck, on eût laissé là ce boyau, dans lequel l'entrepreneur L. Favre perdit sa fortune et la vie. Au Simplon, les ingénieurs, arrêtés par l'eau, des couches trop dures ou trop tendres, et par une température qui a mis en défaut les calculs (54° et même 62°) n'auront pas terminé avant la fin de l'année la galerie qu'ils devaient livrer le 1er mai 1904, avec prime de 5.000 francs par jour d'avance ! Par suite de la rupture de conduits souterrains, des venues d'eau de 1.200 litres par seconde ont fait suspendre les travaux. Elles avaient filtré depuis le versant italien du Monte Leone, provenant d'un bassin souterrain à travers les fissures du gneiss et surtout des calcaires. « On se rend compte sans peine de la « perturbation formidable que la percée d'un tunnel doit « provoquer en ouvrant des voies d'eau à près de 700 mètres « au-dessous de la surface d'un bassin qui se trouvait aupa- « ravant dans un état de stabilité complète[1]. » L'eau, voilà le grand ennemi qu'on aura à combattre dans le Jura, fait de calcaires fissurés et fendillés dans les veines desquels s'infiltre toute la pluie tombée sur le plateau : une circulation souterraine se substitue à la circulation superficielle et c'est à elle que nous devons ces belles sources de la Loue, du Lison, etc., provenant de plateaux sans eaux courantes. Les couches marneuses alternent avec les couches calcaires, et quand il y a redressement des assises, les calcaires glissent, comme sur un plan incliné, sur les marnes diluées par l'eau, qui leur servent de support : ainsi se produisent ces glissements de terrain en masse, comme ceux qui menacent perpétuellement le tunnel du Credo, en grand danger de descendre un jour ou l'autre dans le Rhône.

Les belles campagnes « sous terre » que M. E.-A. Martel poursuit depuis vingt ans ont achevé d'élucider ces faits d'hydrologie interne. Il a montré par quel travail souterrain toute l'eau contenue dans le sous-sol, lorsqu'on lui ouvre un débouché de niveau inférieur à celui qu'elle avait précédemment, se rassemble peu à peu dans cette nouvelle porte de sortie et par quelle série d'appels ou de « captures » se faisant de proche en proche d'aval en amont, dans un cercle sans cesse élargi, les anciennes sources se trouvent taries au profit du

[1] Conférence de G. Gœgg à Genève, citée par M. Zimmermann, L'état des travaux du Simplon (*Annales de Géographie*, XII, 1903, p. 372).

nouvel exutoire. C'est ainsi que l'incendie de la fabrique d'absinthe Pernod à Pontarlier a fourni la preuve expérimentale que la source de la Loue soutirait en partie les eaux du Doubs, coulant à un niveau plus élevé. La plupart des grottes creusées dans les parois calcaires ne sont que des orifices de sortie d'un cours d'eau souterrain, successivement abandonnés dans ce mouvement de descente. En somme, le réseau de la circulation du sous-sol se trouve commandé par l'altitude de l'orifice de sortie, et à la longue toute l'eau du sous-sol viendra déboucher par l'orifice le plus bas. On ne peut mieux comparer ce travail du collecteur, qui étend de proche en proche son rayon d'appel aux dépens des sources situées plus haut, qu'à celui du drain qui soutire par d'invisibles canaux toute l'eau en excès dans un champ.

Ce remaniement de l'hydrologie souterraine a déjà été observé dans le percement du Simplon, dont le terrain n'est pas comparable comme perméabilité à celui du Jura. M. H. Schardt, le géologue officiel du Simplon, cite un fait bien caractéristique : les sources de Nembro, sur la rive droite de la Cairasca, à 700 mètres au-dessus du niveau du tunnel, qui, le 19 octobre 1901, avaient encore un débit de 6.000 litres, avaient complètement tari le 3 décembre suivant [1]. Il y avait eu capture souterraine. Un exemple plus typique encore nous est fourni par le tunnel du Hauenstein, dans le Jura cette fois, sur la ligne Bâle-Olten, qui n'a que 2.495 mètres de long, et dont la construction serait à raconter tout entière. Il est creusé dans le Jurassique moyen et dans les marnes du Lias et du Trias. Dans la moitié Nord du tunnel on découvrit d'abord trois sources d'eau chaude, donnant ensemble 1.000 litres par minute. Plus au Nord, on rencontre encore plusieurs sources, dont l'une de 1.800 litres. Ces eaux envahirent le tunnel, se dirigèrent par sa pente unique vers le Sud, et furent perdues pour le ruisseau de Laüfelfingen. Les usiniers et meuniers de cette région intentèrent alors un procès à la Compagnie du Central suisse à Bâle ; le jugement obligea celle-ci à construire à ses frais, en 1861, une galerie de dérivation en dessous du tunnel actuel, pour reconduire les sources froides à Laüfelfingen. Par suite des difficultés que présenta l'exécution de cette galerie, et des conclusions du rapport d'une commission d'experts géologues, les sources chaudes ne furent pas captées ; elles s'écoulent encore aujourd'hui vers le Sud. Enfin l'exemple tout récent de la ligne

[1] H. Schardt : Rapport sur les venues d'eau rencontrées dans le tunnel du Simplon, du côté d'Iselle. Lausanne, Corbaz, 1902. Voir aussi : Résultats géologiques obtenus par le percement du tunnel du Simplon (*Bull. Soc. Vaudoise Sc. Nat.*, XXXVI, séance du 19 février 1902).

de Glovelier à Saignelegier, dans les Franches Montagnes, achèvera la démonstration. Simple régional de 24 kilomètres de long, cette ligne coûta quatorze ans et deux mois de vicissitudes; devant être inaugurée en mars 1903, elle ne l'a été que le 24 mai 1904 : glissements, éboulements, ouvrages construits et détruits, bouleversements du terrain en ont entravé la construction, et ont achevé de montrer combien le Jura se prête peu à la construction des chemins de fer et surtout des tunnels.

Le Jura méridional, à cause de ses calcaires fendillés dont les mille joints laissent filtrer l'eau, est la terre classique de cette circulation souterraine. Chacun des deux grands tunnels jouerait bien vite, au fur et à mesure de son avancement, et en raison directe de sa faible altitude, ce rôle de collecteur et de déversoir des eaux tombées à la surface des plateaux. Nulle part les pertes de rivières, « perte du Rhône », « perte de la Valserine », ne sont plus nombreuses que dans ce Jura méridional. Du viaduc de la Valserine, on aperçoit les dernières « oules » ou marmites dans lesquelles se perd la rivière, à quelques lieues à peine du point où l'on prétend passer sous sa vallée en tunnel, à 300 mètres au-dessous du niveau de son lit. A moins qu'on ne veuille la pourvoir d'un lit nouveau, on voit à quels dangers expose en pareil terrain le percement d'un tunnel de base, précisément parce qu'il est « de base ».

Sans doute on viendra à bout de l'obstacle en ne ménageant pas les millions. Mais il sera aussi difficile d'exploiter le tunnel que de le construire. Celui du Grand Credo est trop près pour qu'on ne le cite pas en exemple de ce que sont les tunnels dans le Jura et de leurs dangers d'éboulement ou d'infiltration. Depuis 1883, année où tout un pan de montagne menaçait de s'abîmer dans le Rhône, la galerie a été presque constamment en réparation, et les trains n'y passent qu'à vitesse réduite ou à l'allure du pas. Tôt ou tard on devra l'abandonner et en percer un autre, comme si les tunnels avaient un âge, et qu'ils soient destinés eux aussi à vieillir. L'exemple n'est pas encourageant pour des percées semblables, dans la même région. Sur la ligne de Livron à Briançon, au col de Cabre, les calcaires marneux ont fourni un cas unique d'instabilité : au-dessus de la ligne actuelle on voit encore des amorces de galeries dont les boisements ont cédé sous la poussée des marnes en mouvement, douées d'une force de compression irrésistible, et qu'on a dû abandonner pour forer à côté un passage dont la stabilité est à peine mieux assurée. Si les difficultés d'entretien sont telles pour des galeries si courtes (le Credo n'a que 3.900 mètres), quelle sera la régularité de l'exploitation, et même sa sécurité, avec

des tunnels de 12.000 et de 15.000 mètres, en pareil terrain? Quel sera en moyenne le retard des trains dans une traversée du Jura, dont 40 kilomètres seront sous terre?

Ces questions ne sont pas seulement du domaine des publicistes, les ingénieurs qui ont charge des lignes du Jura ont droit d'être entendus : il ne suffit pas de mesurer, sur la carte, la longueur de la ligne pour savoir d'avance les années nécessaires à sa construction, le montant de la dépense, le temps que mettront les trains à la parcourir.

III. — Le Simplon, la « Loire navigable » et le percement des Alpes Bernoises.

Les promoteurs de la Faucille veulent hâter son exécution en vue de la réalisation éventuelle de deux autres projets, l'un français, l'autre suisse, et qui touchent également à la question du Simplon. Le premier se rapporte au mouvement de la « Loire navigable » et à l'amélioration des voies navigables du Centre, le second à un autre projet de voie d'accès vers le Simplon, le percement des Alpes Bernoises. La voie d'accès française est intéressée en effet à l'aménagement de nos cours d'eau. Si l'on met en balance les profits et les pertes qu'entraînera pour nous le percement du Simplon, on doit reconnaître que ce tunnel, avantageux pour l'Est, le Nord-Est de la France, les ports de la mer du Nord, en ce qu'il ramènera vers l'Ouest, vers notre territoire, l'axe du transit que le Gothard avait reporté à l'Est, aura en revanche des effets désastreux pour l'Est et le Sud-Est de la France, pour le réseau du Sud-Est, le P.-L.-M., pour le port de Marseille, aux dépens duquel Gênes achèvera de soutirer par cette percée Nord-Sud le trafic avec Genève et la Suisse romande. On a dit avec raison que toute trouée à travers les Alpes est au profit des ports italiens et au détriment de Marseille [1]. Le tunnel du col de Tende, récemment achevé, et le prolongement de la ligne de Coni sur notre territoire jusqu'à Nice ou à Vintimille, qu'on vient d'accorder à l'Italie, agira dans le même sens. Marseille se trouvera définitivement à l'écart de l'axe commercial unissant l'Europe occidentale à la Méditerranée, et « l'isthme français », cette ancienne voie de commerce entre les mers du Nord et du Sud, ne sera plus, comme le voulait M. de Bismarck, qu'un souvenir historique, tourné par le travail des ingénieurs. La France ne serait plus, selon le vœu des publicistes étrangers qui travaillent à « péninsulariser » notre pays, qu'une annexe du corps

[1] E. Peyralbe, article cité, a développé ces considérations.

continental européen, une « péninsule », comme l'Espagne. Au moins faut-il étendre la zone d'influence et d'avantages du Simplon à la plus grande partie de la France, y associer le Centre et l'Ouest. C'est ici que le projet de « la Faucille » entre en contact avec celui de « la Loire navigable » dont les canaux, prolongeant la Loire moyenne, viendront aboutir sur la Saône à Chalon, faisant entrer la vallée de la Saône dans la zone d'action de la Loire, qu'ils étendront peut-être jusqu'à l'Europe centrale. En tout cas, par le Simplon, « ils prolongent ce courant « commercial, issu de la Loire navigable, vers le Sud-Est, « vers la Suisse occidentale et l'Italie ». D'où la nécessité d'une traversée du Jura directe, facile, et aboutissant en face de Chalon et voilà pourquoi la Faucille s'impose.

Sans examiner l'opportunité de pareils projets, on peut se demander s'il ne serait pas sage d'attendre, avant de percer la Faucille, que les travaux à exécuter sur la Loire et ses affluents soient achevés. Puis, l'économie du tracé Vallorbe sur l'autre tracé étant de près de 100 millions, soit de 3 millions d'intérêts par an, on peut remarquer qu'il suffit d'un délai de quinze ou vingt ans avant que la Loire soit rendue utilisable à la navigation, — et ce n'est pas trop pour la durée de tels travaux, — pour que la dépense du tracé Vallorbe (40 millions) soit amortie, et pour que l'on retrouve intacts les 140 millions de la Faucille, si on a su les trouver. On peut estimer enfin que le point d'aboutissement dans la vallée de la Saône étant dans un cas Mouchard, à 112 kilomètres de Chalon, dans l'autre Lons-le-Saulnier, à 68 kilomètres, cet écart de 44 kilomètres n'est pas en rapport avec une telle différence entre les prix de revient des deux lignes.

La question se complique en second lieu du projet de percement des Alpes Bernoises, comme voie directe d'accès au Simplon, pour le canton de Berne d'abord, pour la Suisse du Nord et la région rhénane. Le sacrifice est énorme; il s'agit d'une dépense de 53 ou de 72 millions selon qu'on se décide pour le Wildstrubel (projet Stockalper, 51 kilomètres de Zweisimmen à Rarogne, rampes de 25 millimètres, altitude 1.105 mètres), ou pour le Lötschberg (60 kilomètres de Frutigen à Brigue[1], rampes de 27 millimètres, altitude maximum 1.242 mètres). En revanche, Berne, qui va se trouver isolée entre les deux lignes du Gothard et du Simplon, également loin de chacune, se trouvera sur une voie d'accès directe qui

[1] Voir la comparaison des tracés dans E. von Fellenberg, E. Kissling et H. Schardt, *Lötschberg- und Wildstrubeltunnel* (*Mitt. Nat. Ges.*, Bern, 1900, p. 100-131, 4 tableaux).

entre en concurrence avec l'un ou l'autre de nos deux projets. Le tunnel des Alpes Bernoises sera complété éventuellement, dans la traversée du Jura, par un raccourci Moutiers-Soleure qui mettra Bâle, et par suite la région rhénane, beaucoup plus près du Simplon.

Si l'on compare maintenant les trois voies possibles d'accès au Simplon, de Paris à Milan, on trouve que les distances ressortent :

Par la Compagnie de l'Est et le Lötschberg (par le raccourci Moutiers-Soleure).....		835	kilomètres.
Par le P.-L.-M.	par Vallorbe.....	839	—
	par la Faucille.....	870	—

Enfin une quatrième ligne (P.-L.-M.), par Mouchard, Pontarlier, Neuchâtel et de là à Berne en utilisant la « directe » récemment construite (836 kilomètres), ne peut entrer en comparaison à cause de ses rampes de 21 millimètres et de son altitude de 946 mètres aux Verrières. Comment classer ces lignes, qui ont en commun la traversée du Jura, en tenant compte à la fois de la distance et du profil?

S'agit-il de la distance? La ligne du Lötschberg et celle de Vallorbe sont seules comparables, avec un avantage marqué sur la Faucille (35 et 31 kilomètres). S'agit-il du profil? Seuls les tracés par Vallorbe et par la Faucille deviennent acceptables, laissant bien loin derrière eux la ligne du Lötschberg avec son profil accidenté. En effet, outre que la traversée du Jura est laborieuse (tunnel de Pierre-Pertuis, à 780 mètres), celle-ci trouve devant elle une nouvelle barrière, celle des Alpes Bernoises, obstacle intermédiaire entre le Jura et les Alpes Bernoises que les deux autres lignes tournent par le Sud, et qui la force à s'élever soit à 1.100, soit à 1.250 mètres. Remarquons d'ailleurs que cette traversée du Jura, par le Nord, aurait au point de vue national l'inconvénient de réduire à son minimum le parcours sur rail français, et qu'elle annule en partie les avantages que nous pourrons retirer du Simplon. Pourtant, en dépit de ses défectuosités et de son profil accidenté, il n'est que trop vrai que, si le Lötschberg se fait, — et il est plus près de se faire qu'on ne le croit en France, — ce n'est plus à l'avantage des lignes françaises que le Simplon étendra sa zone d'attraction, vers les Pays-Bas et la mer du Nord, ne laissant aux voies d'accès par le lac de Genève que le trafic de l'Est et du Nord-Est de la France. Mais cette considération ne change rien à la situation respective des tracés par Vallorbe ou par Genève, dont nous avons pesé déjà le pour et le contre. Le Lötschberg, en ramenant vers l'Est l'axe du trafic, peut être

pour nous un nouveau Gothard. Mais plus il a chance de restreindre à son profit la zone d'action des voies d'accès françaises, et moins il est sage d'aventurer tant de millions sur un projet qui peut manquer son but.

IV. — Projet de ligne directe de Paris a Genève.

La conclusion qui se dégage de cette étude est que la question des voies d'accès au Simplon, c'est-à-dire vers Lausanne et Milan, est distincte de celle des voies d'accès vers Genève, et qu'il y a intérêt à les examiner à part. Même en perçant le Jura par une série de tunnels de base, la ligne est obligée de décrire un coude pour venir passer à Genève, et ce coude suffit à donner au tracé par Vallorbe l'avantage de la distance, avec une sécurité plus grande dans l'exploitation, qui compense et au delà les 5 millimètres de rampe en plus de son profil. La sécurité de la voie et la régularité du service ne sont-elles pas la première condition à exiger d'une ligne à grand trafic? Mais de ce qu'il n'est pas indispensable de passer par Genève pour accéder au Simplon, il ne s'ensuit pas que Genève n'ait pas quelque droit aussi à posséder sa voie à elle, sa « directe », comme Berne. Genève, grande ville de la Suisse romande, veut avoir sa ligne indépendante, plus courte que la ligne actuelle qui contourne le Jura par le Sud. Tout en facilitant les relations de Genève avec Paris, cette ligne pourrait suppléer celle de la Faucille dans son rôle de liaison directe avec les voies ferrées du Centre et de l'Ouest qui viennent aboutir à Chagny et à Chalon, et elle rapprocherait la Suisse romande des pays de la Loire dont les intérêts et le développement économiques nous préoccupent tant. Tôt ou tard, il faudra couper le grand coude vers le Sud que décrit par Ambérieu et Culoz la ligne actuelle, qui sera réservée aux communications avec Lyon. Cette idée a fait son chemin, et plusieurs tracés directs vers Genève, à travers le Jura méridional, ont été proposés en même temps que celui de la Faucille. Quel sera le plus avantageux?

Les tracés proposés, chacun avec plusieurs variantes, se ramènent à trois. L'un n'est autre que celui de la Faucille, qui n'a plus de raison d'être du fait qu'il ne sert pas en même temps de voie d'accès au Simplon. Les deux autres, au lieu de couper droit vers Genève à travers la chaîne, dessinent une pointe vers le Sud pour utiliser les vallées du Jura méridional, toutes parallèles et dirigées du Nord au Sud; ils aboutissent directement non à Genève, mais à Bellegarde, où ils rejoignent la ligne actuelle. L'un de ces projets a son point de départ à Saint-Amour, au pied du Revermont; la longueur à construire est de

75 kilomètres ; la longueur totale des souterrains de 16.500 mètres, la dépense présumée de 62 millions. La distance de Paris à Genève se trouve réduite de 605 à 537 kilomètres, soit un raccourci de 68 kilomètres, qui concilie les exigences légitimes de Genève avec les intérêts du réseau français auquel la Faucille ferait perdre 117 kilomètres de taxes. Les plis parallèles du Jura imposent la traversée de deux faîtes entre l'Ain et l'Oignin, l'Oignin et la Semine ; pour gagner au Sud, la vallée de l'Oignin s'impose ; la grosse difficulté est la traversée en viaduc de la profonde vallée de l'Ain. Comme la ligne actuelle Nantua-Bellegarde, le tracé emprunte la cluse où sont logés les lacs de Nantua et de Sylans (souterrain de Sylans, 4.935 mètres), mais sans utiliser la voie existante, construite en vue d'un trafic local.

L'autre tracé, de Lons-le-Saulnier à Bellegarde serait plus long (104 kilomètres à construire, dont 18 km 4 en tunnel) et plus coûteux (70 millions). Ce qui allonge son parcours, c'est que la ligne est obligée, au sortir de Lons-le-Saulnier, de se développer en longueur par des lacets multiples pour gagner la courbe de 400 mètres, c'est-à-dire le rebord du premier plateau. La seconde partie est commune avec le précédent, le long de la coupure Nantua-Sylans. La distance de Paris à Genève se trouve ramenée à 546 kilomètres, soit 59 de moins que par Culoz. Les deux projets ont l'avantage d'aboutir à une gare française, Bellegarde, d'où le trafic pourra emprunter, au moins à l'aller, de Bellegarde au Bouveret, la ligne de la rive française du lac, tandis que, avec Genève comme point d'aboutissement, l'aller et le retour sont également perdus. S'agit-il de choisir entre les deux tracés, comme la dépense est à peu près la même, ainsi que la réduction de parcours, il appartient aux représentants des régions intéressées de décider, en tenant compte des intérêts généraux du réseau français. La ligne à la fois la plus courte et la moins coûteuse (Saint-Amour-Bellegarde) se trouve aussi la plus directe. Si les deux tracés sont également acceptables, c'est qu'ils s'adaptent aux caractères géographiques du pays, ce qui se traduit par la suppression des « tunnels de base » et une économie notable de millions.

V. — Du choix d'une nouvelle percée possible des Alpes entre le lac de Genève et le Mont-Cenis.

Les promoteurs du projet de la Faucille font entrer en ligne de compte les intérêts du Centre et de l'Ouest de la France, et pensent créer par cette voie un courant commercial entre les pays de la Loire, la Suisse romande et l'Italie du Nord. Ce

serait pour le commerce français en général un dédommagement aux pertes que la nouvelle percée Nord-Sud des Alpes ne manquera pas de causer à la région du Sud-Est et au port de Marseille. Entre le Léman et la Riviera, la ligne du Simplon, avec Gênes comme aboutissant sur la mer, ouvrira une route plus courte que par Marseille et la vallée du Rhône et sera préférée. De plus, cette communication Nord-Sud dans le sens des Alpes franco-italiennes va se trouver complétée, bien mal à propos pour nos intérêts, par le prolongement sur territoire français, vers Nice ou Vintimille, de la ligne de Coni au col de Tende, qu'une convention vient de concéder à l'Italie. Par ce tunnel de 10 kilomètres on descendra directement du Piémont sur la Rivière française. Partout on sent le besoin, pour faire compensation à toutes ces voies Nord-Sud ouvertes à notre détriment à travers les Alpes, d'une nouvelle percée Est-Ouest, conçue en vue des intérêts de Lyon et du Centre, et aboutissant non plus à Turin, comme le Mont-Cenis, mais à Milan. Nous ne pensons pas au tunnel du Mont-Blanc, conception du même ordre que celle de la Faucille, qui consiste à choisir dans toutes les Alpes occidentales, pour les percer, le massif où elles présentent leur plus grande épaisseur, et qui aurait seulement pour effet de donner, vers l'Italie, une porte de sortie à Genève, dont la Faucille serait la porte d'entrée vers la France. Pour la juger, il ne suffit pas d'envisager le chiffre brut, et très approximatif, de la dépense à laquelle on estime le tunnel du Mont-Blanc ; les voies d'accès coûtent d'ordinaire plus cher que la percée elle-même, et sur le seul côté français le prix de revient en serait énorme, puisqu'il s'agit de s'élever de l'altitude de la plaine de Sallanche (le Fayet-Saint-Gervais, 580 mètres) à celle de Chamonix (1.050 mètres) et plus haut encore, pour avoir moins de montagne à percer. Sur la ligne actuelle du Fayet à Chamonix, simple ligne de montagne à voie étroite et à crémaillère, inutilisable pour un trafic international, des pentes de 70 et 80 millimètres ont permis de réduire sa longueur à 18 kilomètres : qu'on juge du développement de l'autre, si on doit lui donner des pentes cinq fois moins fortes ! Mais il existe au Nord du Mont-Cenis un col, un des plus déprimés des Alpes, qu'on n'a jamais songé, par un oubli inexpliqué, à faire servir au passage d'une voie ferrée. Ce col, qu'empruntait la voie romaine de Milan à Vienne, la grande voie de passage, avec le Mont Genèvre, de Cisalpine en Transalpine, c'est le Petit Saint-Bernard, l'ancien Mont Joux, à 2.157 mètres d'altitude. Il reste le passage habituel des milliers de « Valdôtains » qui viennent chaque été travailler en Jarentaise et en Savoie.

Chaque année, il passe en moyenne 1.200 voyageurs par le Petit Saint-Bernard. On peut se rendre compte sur la carte que, à part un tunnel sous le col, cette voie, qui nous donnerait une percée à travers les Alpes en face de Lyon, utilise sur presque toute sa longueur des tronçons déjà existants. Elle se confondrait jusqu'à Bellegarde avec le nouveau tracé proposé vers Genève, soit par Saint-Amour, soit par Lons-le-Saulnier. De là à Seyssel la ligne existe. Il y aurait à construire un raccordement de quelques kilomètres, par la cluse du Fier, de Seyssel à Rumilly; de là on gagnerait Annecy, et par la nouvelle ligne d'Annecy à Albertville, Moutiers, terminus actuel. Une ligne de Moutiers à Bourg-Saint-Maurice, au pied même du col, est en construction et la Compagnie P.-L.-M., qui s'en est chargée, a substitué des rampes de 15 millimètres, accessibles à tous les trains, aux rampes de 30 millimètres du projet primitif. Sur le versant italien, le chemin de fer arrive jusqu'à Aoste. Il n'y aurait en somme qu'un tunnel à creuser sous le col pour se mettre en possession d'une percée nouvelle, donnant toute leur valeur à ces tronçons qui actuellement ne se font pas suite et qui, mis bout à bout, se trouveraient constituer une admirable voie d'accès vers Milan, ouverte au trafic de Lyon et de la plaine de la Saône, et, par les passages de Mâcon et de Chagny, à celui du Centre de la France. Faisant un retour en arrière, combien nous comprenons mieux maintenant, dans cette conception à la fois plus large et moins coûteuse, la signification de la ligne venant aboutir à Bellegarde depuis Saint-Amour ou Lons-le-Saulnier. Elle serait plus qu'un simple raccourci vers Genève, et serait commune à la fois aux directions de Genève, de Turin par le Mont Cenis, de Milan par le Petit Saint-Bernard. La voie nouvelle contribuerait ainsi, outre sa destination propre, à l'amélioration des voies existantes, et son véritable prolongement, la percée du Petit Saint-Bernard, serait un correctif à toutes les percées Nord-Sud à travers les Alpes, qui sont ou franchement défavorables à la France, comme le Gothard, ou tout au moins désavantageuses à une moitié de notre pays, comme le Simplon, quoi qu'on fasse pour lui ménager des voies d'accès directes.

Si le rapprochement franco-italien pouvait faire prendre en considération et aboutir de tels projets, l'ouverture de ces voies nouvelles serait une compensation pour le commerce français, en même temps qu'un gage de durée pour l'entente entre les deux pays.

PAUL GIRARDIN,
Professeur agrégé de géographie
à l'Université de Fribourg (Suisse).

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

Pendant longtemps rares et confus, les renseignements sur les opérations qui se déroulaient autour de Port-Arthur se sont peu à peu précisés et complétés, quand la suite des événements a permis de fixer avec certitude les principaux points où se portait l'effort des Japonais. Il fut dès lors possible d'identifier les noms cités dans les dépêches russes avec ceux des cartes anglaises ou chinoises.

La grande place maritime qui commande le Petchili fut visée par les Nippons dès le premier jour, et l'on peut dire dès la veille même de la guerre : son annihilation, ou même simplement son obstruction, en immobilisant les forces maritimes qui trouvaient là leur seul et indispensable point d'appui, eût d'un seul coup assuré à l'amiral Togo la maîtrise de la mer, et nous n'avons pas à rappeler ici les tentatives réitérées qu'il fit en vue d'embouteiller la rade intérieure. Ces essais infructueux laissèrent subsister la menace permanente que l'escadre russe constituait pour les transports de troupes de l'ennemi. Enfin, le 3 mai, la passe se trouva complètement bouchée. Bien que ce résultat ne dût pas être durable, comme la suite l'a montré, les Japonais en profitèrent pour débarquer à Pi-tsé-ouo. Quelques jours après (12 mai), la péninsule du Liao-toung était définitivement coupée. Il fallut donc attendre trois mois avant que Port-Arthur se trouvât investi du côté de terre. Quant au blocus maritime, bien que l'amiral Togo, énervé de cette longue résistance, ait donné l'ordre de couler toutes les jonques qui tentent encore maintenant d'échapper à sa surveillance, il est loin d'être absolu, et le général Stœssel a pu conserver quelques communications avec l'extérieur.

Le 27 mai, l'enlèvement des lignes de Kin-tcheou, vaillamment défendues par une partie de la garnison de la place, marquait le début de l'attaque par terre. Mais avant que Dalny, occupé le 30 mai, pût fournir à l'assaillant le port dont il avait besoin pour débarquer son matériel de siège, il fallut plusieurs semaines, employées au déblaiement des torpilles dont était semée la rade de Ta-lien-ouan.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et septembre 1904.

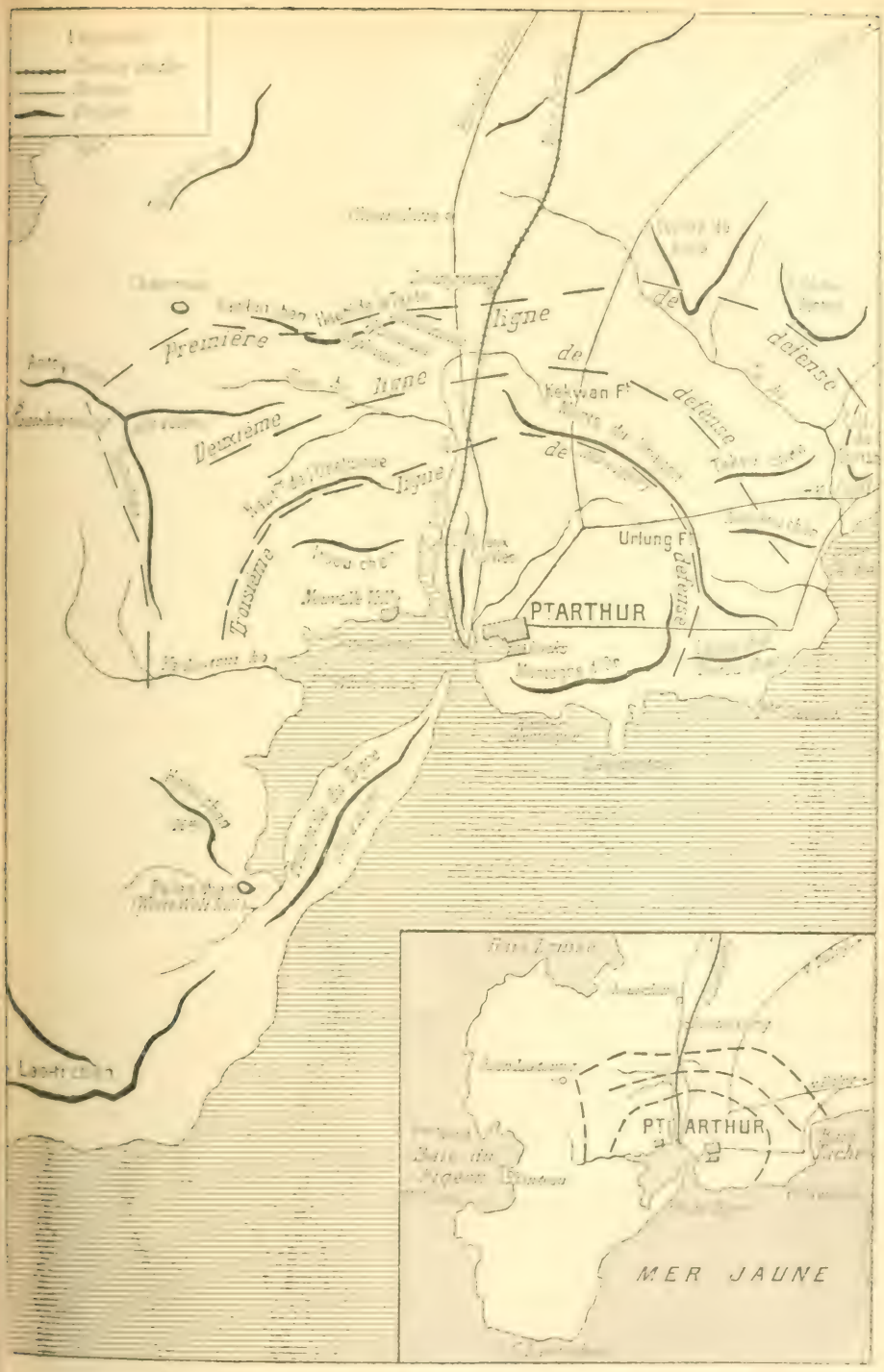
Première
ligne
de
défense
Deuxième
ligne
de
défense
Troisième
ligne
de
défense
Kekwan F.
Urlung F.
Pt ARTHUR
Pt ARTHUR
MER JAUNE

*
* *

Au delà de Kin-tcheou, trois grands chemins parcourent le Kouang-toung. Parallèle à la voie ferrée, la grande route mandarine longe la côte occidentale, tandis que, de Dalny, partent deux autres routes, l'une passant par l'intérieur, et l'autre suivant de près le rivage oriental. Toutes trois se rejoignent dans la région des monts du Dragon, au Nord de Port-Arthur.

Quant à la place elle-même, on connaît sa configuration. Une échancrure du rivage forme la rade, véritable lagune orientée parallèlement à la côte, et presque fermée par une mince langue de terre, la presqu'île du Tigre, qui ne laisse au Nord-Ouest qu'une étroite entrée. C'est également dans cette partie Nord-Ouest que la rade intérieure présente une profondeur suffisante pour les bâtiments de gros et de moyen tonnage, et que furent élevés la ville et l'arsenal de Port-Arthur.

Tout autour de la dépression, envahie par la mer, qui forme la rade, s'élèvent une série de hauteurs favorables à la défense, et largement utilisées par celle-ci qui s'en est servie pour établir, à environ 5 kilomètres de l'Arsenal, une enceinte presque ininterrompue, appuyée à des ouvrages fermés et solidement défendus. En avant de ceux-ci, sur les pentes qui descendent au Tsao-ho et au Ta-ho, s'étend une seconde ligne de défense, et plus en avant encore, au delà du fossé que creusent les vallées des deux rivières, quelques ouvrages de campagne jalonnaient la ligne de défense avancée, maintenant aux mains des Japonais.

A vrai dire, cette triple ligne de défense n'a pu être complètement réalisée que dans la région qui s'étend au Nord de la rade et que la vallée du Loun-ho, suivie par la voie ferrée, sépare naturellement en deux secteurs, celui du Nord-Est et celui du Nord-Ouest. A l'Ouest de la rade, le terrain présente en effet une dépression si prononcée qu'il fut même question de l'utiliser pour creuser un canal qui eût abouti à la baie du Pigeon. En ce point, on eût alors créé la ville commerciale que l'on tenta d'établir à Dalny, et ce projet, qui fut malheureusement abandonné, aurait fourni une seconde communication entre la rade de Port-Arthur et la mer. Cette région présenterait donc pour la défense un point faible si son éloignement, à la fois de la mer et de l'arsenal, ne lui attribuait qu'un intérêt secondaire.

Dans le Sud, au contraire, les hautes collines qui entourent la rade, et les montagnes qui forment le promontoire du Liao-ti-chan ont servi de base à l'érection d'importants ouvrages. Sur la presqu'île du Tigre, et jusqu'à la White Wolf Hill et au Ho-toi-san, l'enceinte de forts se retrouve; mais sur le Liao-ti-

chan, les ouvrages n'ont vue que sur la mer, à moins que des travaux récents n'aient été faits en vue de défendre les abords de la presqu'île du Tigre et de la plaine qui s'étend entre la rade et la baie du Pigeon.

Ainsi la clé de la défense de Port-Arthur se trouve dans la région montagneuse qui s'étend au Nord, et tout particulièrement dans le secteur Nord-Est, où tout près de la ville et de l'arsenal se dressent les monts du Dragon. C'est là que les Japonais dirigèrent leurs premiers efforts, tant qu'ils eurent l'espoir de faire tomber la place à la suite d'une attaque brusquée.

***

Pour y aboutir, ils utilisèrent surtout la route côtière qui vient de Dalny. Bien qu'appuyée par la flotte de l'amiral Togo, leur marche fut très lente, puisqu'au milieu de juin, ils n'avaient pas dépassé la ligne Sokodaiko-Siao-ping-tao.

Comme prélude à l'investissement, le 6 juin, après un violent bombardement du front de mer, les Japonais avaient invité les attachés militaires ou navals qui se trouvaient dans la place, à quitter celle-ci. La plupart n'en profitèrent point : de ce nombre furent le capitaine de frégate de Cuverville, l'attaché américain et les deux officiers allemands.

Le 14 juin, une reconnaissance nipponne aux abords de Loun-ouan-tan[1] était repoussée par les Russes, soutenus par leurs contre-torpilleurs qui rencontraient devant eux la flottille ennemie. La nuit suivante, une dernière tentative d'embouteillage, au moyen de quatre vapeurs, dont deux étaient coulés et les deux autres forcés de s'éloigner, échouait complètement.

Le 23 juin, une première tentative pour enlever la colline du Loup n'aboutissait qu'à un échec et les Japonais étaient rejetés au delà de la rivière de Loun-ouan-tan. Deux jours après cependant, ce point tombait entre leurs mains, après que l'arrivée sur leur droite d'une seconde colonne venue de Dalny leur eût permis de reprendre leur marche en avant. Un nouveau renfort de 20.000 hommes débarquait dans la baie de Ta-lien-ouan le 2 juillet. Tout aussitôt s'engageaient de furieux combats (3 et 4 juillet) à la suite desquels les Russes étaient obligés de se replier sur la colline du Loup, les collines Vertes et la colline du Christ. L'attaque rapprochée de la place allait commencer.

Elle débutait, les 6 et 7 juillet, par un violent combat à l'aile droite : quelques batteries, portant les numéros 14 et 16, et qui semblent avoir été construites sur la colline du Christ, étaient

[1] Ce point est situé sur la côte à 15 kilomètres à l'Est-Nord-Est de Port-Arthur.

d'abord enlevées, puis reprises par les Russes, grâce à l'arrivée du *Novik*, mais non sans pertes sérieuses (1.000 tués et 700 blessés). L'attaque continuait le 10 et le 11 juillet, et comme les jours précédents, les Japonais, après avoir occupé plusieurs ouvrages ennemis, étaient obligés de reculer, à la suite, dit-on, de l'explosion d'un fort où ils venaient de pénétrer. A lui seul, cet incident leur coûtait un millier d'hommes, mais dans ces deux journées leurs adversaires avaient 1.800 tués ou blessés. Dans la nuit, un assaut général, dirigé contre les collines de la rive gauche du Ta-ho, ne pouvait réussir, et les Nippons laissaient sur le terrain un tel nombre des leurs que les Chinois, facilement portés à l'exagération, l'évaluèrent d'abord à 30.000 hommes.

En tout cas, les Russes conservaient toutes leurs positions, et les pertes de l'assaillant avaient été si considérables qu'il dut interrompre ses opérations pendant une quinzaine de jours.

*
* *

Dans l'après du 25 juillet, l'amiral Togo bombardait la Montagne d'Or, en même temps que ses canonnières cherchaient à relever les torpilles de blocus posées par l'ennemi. Cette opération n'allait pas sans incidents nombreux, et le bâtiment à bord duquel se trouvait le commandant Hirose, qui avait dirigé presque toutes les tentatives d'embouteillage, se trouvait un moment en fâcheuse posture : un des câbles de dragage s'engageait dans son hélice et l'immobilisait, sous le feu des batteries russes. La canonnière nipponne parvint cependant à échapper, grâce à un hardi remorqueur.

Le lendemain (26 juillet), le maréchal Oyama, récemment débarqué à Dalny, prenait la direction des opérations contre Port-Arthur, et adressait à la place une sommation qui pourrait passer pour insolente si l'exemple de Santiago n'avait montré toute la puissance que peut avoir le *bluff*[1].

Le général Stœssel ayant répondu comme il convenait, toute la ligne de défense sur la rive gauche du Ta-ho fut attaquée simultanément, et les Russes remportèrent tout d'abord un succès marqué sur leur droite. Mais, de ce côté, l'effort de l'assaillant n'était qu'une simple démonstration. Le gouverneur de Port-Arthur s'en aperçut bientôt, et rappelant à lui la plupart de ses troupes, les dirigea sur la colline du Loup où se dessinait

[1] Pendant la guerre de Cuba, le général américain qui assiégeait Santiago, voyant son armée décimée par les maladies et se trouvant dans l'impossibilité d'emporter la place, demanda à Washington l'autorisation d'abandonner les opérations et de rembarquer ses troupes. « Sommez d'abord l'ennemi de se rendre ! » lui fut-il répondu. Ainsi fut fait et deux jours après le gouverneur de Santiago capitulait.

l'attaque principale, appuyée par une colonne partie de Chouichine. En dépit de leur vaillance, durant trois jours de lutte ininterrompue (26, 27, 28 juillet), les Russes, après avoir soutenu cinq assauts successifs, durent abandonner la colline du Loup et les collines Vertes. La colline du Christ constituait dès lors leur seul poste avancé. Ils durent d'ailleurs l'abandonner dans les combats qui suivirent (29 et 30 juillet).

Pour couronner cet effort, le plus rude que la place eût encore soutenu, le maréchal Oyama, qui, d'après un rapport de l'amiral Alexeieff, disposait de cinq divisions (soit environ 70.000 hommes), fit exécuter un assaut général (30 juillet) qui aboutit à un échec. Un calme relatif succéda pendant quelques jours, employés par les Nippons à utiliser la première ligne de défense dont ils venaient de se rendre maîtres. Sur la colline du Loup, ils montèrent vingt canons de siège, dont quatre de 30^{cm}, et la lutte recommença le 8 août.

Dans la nuit du 8 au 9 août, un combat de quinze heures et l'appui de la puissante artillerie qu'ils venaient d'établir donnèrent aux Japonais les hauteurs du Ta-kou-chan et du Siao-kou-chan. La nuit suivante (10 au 11 août), ils tentèrent vainement de faire un nouveau bond en avant, tandis que les défenseurs, prenant l'offensive à leur tour, mais sans plus de succès, s'efforçaient de reprendre le terrain perdu.

Entre temps s'était produite la lamentable sortie de l'escadre russe (10 août), et l'on signalait aussi de nouveaux renforts reçus par le maréchal Oyama, sans que l'on puisse préciser s'ils venaient du Japon ou de l'une des armées dirigées sur Liao-yang. Ces troupes furent débarquées dans la baie du Pigeon en vue d'étendre vers l'Ouest l'attaque, jusque-là limitée à la région Nord et Nord-Est de la place.

*
* *

Apprenant le désastre naval éprouvé par les Russes, le Mikado, qui, « dans un but hautement humanitaire », venait de faire transmettre au général Stœssel l'offre de laisser sortir les non-combattants, lui fit également proposer de capituler aux conditions suivantes : « La garnison aurait les honneurs « de la guerre et pourrait rejoindre le général Kouropatkine. « Les civils seraient conduits en un point désigné par le Japon. « Les bâtiments de guerre présents à Port-Arthur deviendraient « la propriété du Japon. » Il n'est pas possible d'admettre que le gouvernement nippon ait réellement cru à la possibilité de voir accepter semblable proposition, et l'on ne peut trouver d'autre motif à cette démarche que l'espoir d'introduire

quelque espion dans la place, ou le désir d'établir en fait un armistice, soit pour ensevelir les morts, soit pour établir de nouvelles pièces de siège, soit enfin pour faciliter le débarquement qui s'opérait alors à la baie du Pigeon.

La transmission de cette offre fut d'ailleurs retardée par les combats livrés, les 14 et 15 août, contre les hauteurs d'Ouglovaïa et de Pan-lun-shan. Les Russes furent obligés d'abandonner ce dernier point, mais surent le rendre intenable à leurs adversaires. Le 16 août au soir arriva le parlementaire nippon. Le 17 au matin, il repartait, porteur du refus très net du général Stœssel, qui n'avait même pas voulu discuter l'idée d'un armistice de trois jours. Les Japonais, incapables de cacher leur désappointement, profitèrent de ce qu'ils purent alors capturer une jonque chargée d'habitants qui fuyaient Port-Arthur, pour déclarer qu'ils couleraient sans merci tout bâtiment qui tenterait désormais de forcer le blocus. Sur l'intervention de Guillaume II, un sauf-conduit fut cependant accordé aux attachés militaires allemands, et par la même occasion à l'attaché américain ainsi qu'à l'attaché naval français. L'un des deux officiers allemands partit sur une jonque et fut recueilli par un croiseur nippon qui se saisit de ses papiers, tandis que son collègue et le capitaine de frégate de Cuverville retardèrent leur départ de quelques jours. De ces deux officiers, on n'a plus eu aucune nouvelle et l'on a les plus vives inquiétudes sur le sort de la jonque qui les emportait. De son côté, l'attaché américain réussit à débarquer sain et sauf à Chan-hai-kouan.

Le 17 août, l'attaque reprit, dirigée maintenant de trois côtés à la fois : au Nord, en avant des monts du Dragon et de l'enceinte fortifiée qui forme la dernière et la plus forte des trois lignes de défense, les batteries 3 et 4 tombèrent aux mains des Japonais ; à l'Ouest, une tentative contre les positions d'An-tsy-chan fut vigoureusement repoussée, et au Sud les troupes nipponnes ne purent prendre pied sur les hauteurs du Liao-ti-chan. Pour la remercier de sa vaillance, le tsar envoya à la garnison un chaleureux télégramme de félicitations (20 août).

Quand cette dépêche parvint à Port-Arthur, la lutte avait déjà recommencé, précédée, le 19 août, d'un si violent bombardement que le consul japonais de Tien-tsin, alors en route pour Tche-fou, prétend qu'aux environs du cap Liao-ti-chan, le bruit empêchait toute conversation à bord du navire où il se trouvait. Le 22, après une attaque de trois jours, les assaillants s'installèrent sur la position de Yao-miao, puis un assaut général, aussi infructueux que les précédents, fut tenté le 23 au soir. Il semble cependant que deux autres batteries au Nord-

Est des monts du Dragon batterie Payodo et batterie n° 5) aient été prises par les Japonais.

Les jours suivants témoignèrent d'une accalmie relative : le 24 août, le *Nishin* et le *Kasuga* bombardaient les ouvrages à l'Est de la Montagne d'Or; le 26, des détachements japonais, opérant aux abords de An-tsy-chan, étaient mis en déroute par l'explosion de nombreuses fougasses, et dans cette région l'engagement se bornait à un duel d'artillerie; le 27, une colonne partie de Chouï-chine attaquait la position de Loung-yang. C'est également alors (26 août) qu'un télégramme du tsar félicita *et remercia* le général Stœssel de sa vigoureuse résistance.

Puis du 27 au 31 août, tandis que se déroulait le début des opérations contre Liao-yang, Port-Arthur était l'objet d'une nouvelle attaque générale. Les Japonais ne remportèrent aucun succès, mais cette tentative leur avait coûté 8.000 hommes hors de combat, tandis que les pertes russes seraient de 3.000 hommes.

Depuis et jusqu'à la date du 15 septembre, on ne signale que des engagements partiels dont l'issue ne pouvait amener aucun résultat décisif : Au cours d'une rencontre aux environs d'An-tsy-chan, toute une colonne japonaise, forte de 700 hommes, aurait été détruite par l'explosion d'une fougasse automatique (1er septembre). Quelques jours après les Russes auraient repris, dans la vallée du Loun-ho, les sources et les réservoirs qui fournissaient à la place sa provision d'eau potable. On dit aussi que, dans les environs des monts du Dragon, les Japonais exécutent de grands travaux qui sembleraient avoir pour but de miner les forts de la principale ligne de défense. Cette nouvelle paraît bien sujette à caution.

Enfin, aux dernières nouvelles, on parle, à la date du 15 septembre, d'un violent bombardement qui serait le prélude d'une nouvelle attaque générale. Nous ne voyons pas, pour notre part, que cette opération puisse être décisive, ni même aussi violente que les assauts tentés dans les derniers jours de juillet et à la fin du mois d'août.

***

Tout en effet semble indiquer que les Nippons ont aujourd'hui renoncé à l'espoir d'enlever la place de vive force, et que la chute de Port-Arthur n'aura pour cause que l'épuisement de ses vivres ou de ses munitions.

Ce n'est certes pas là ce qu'avait escompté l'état-major japonais. Déjà retardé par l'insuccès des tentatives qui avaient pour objet l'obstruction de la passe, le siège de Port-Arthur menace de dépasser les prévisions les plus pessimistes de l'en-

tourage du Mikado. Il fallut plus d'un mois pour enlever, dans le secteur Nord-Est, les trois collines où se trouvait établie la première ligne de défense. Désespérant alors d'entrer dans la place, si l'assaut n'était dirigé que de ce côté, les Japonais durent se résoudre à étendre par la droite leur ligne d'attaque, de façon à embrasser aussi les secteurs Nord et Ouest, et même à prendre pied au Sud sur les hauteurs du Liao-ti-chan. Mais bien qu'ils aient, pendant ce temps, réussi à enlever les différents ouvrages qui, en avant des monts du Dragon, constituaient la seconde ligne de défense et que, dans cette région, ils soient maintenant arrivés à pied d'œuvre, leurs progrès, de tous les autres côtés, furent si lents que, malgré leur supériorité numérique déjà si considérable, ils comprirent que celle-ci n'était pas encore suffisante. Leur entêtement à poursuivre la chute de la place, au moyen d'assauts répétés, les eût fatalement conduits à prélever de nouveaux renforts sur les armées dirigées contre Kouropatkine. Ils eurent la sagesse d'y renoncer et laissant devant la place les forces nécessaires pour en assurer l'investissement, dirigèrent leur principal effort contre l'armée russe. Ainsi fut décidée la bataille de Liao-yang.

La résistance de Port-Arthur ne dépend donc plus que de l'importance de ses approvisionnements. Pour évaluer ceux-ci, les données précises font naturellement défaut. Une dépêche récente affirme que le général Stœssel aurait encore six mois de vivres. Ce n'est pas impossible, mais il y a lieu de craindre que les munitions soient épuisées avant que ce délai soit écoulé. C'est pourquoi l'assaillant, qui connaît sans doute le point faible de la place, n'a pas interrompu ses attaques, bien qu'elles ne puissent être décisives. Le blocus, chaque jour plus étroit, rend le ravitaillement de plus en plus difficile. Cependant la nouvelle est confirmée qu'un vapeur de commerce, venu d'Europe avec un chargement complet de farine et de projectiles, a pu déjouer la surveillance de la flotte nipponne.

D'autre part, les nouvelles qui nous parviennent de Port-Arthur, si elles témoignent de l'héroïque énergie des combattants, parlent aussi d'un acharnement qui va jusqu'à l'oubli presque complet des lois de la guerre. La lutte qui se déroule est sans pitié et sans merci : la place ne se rendra probablement pas, et l'on peut se demander de quelles scènes sera suivi l'assaut final, s'il doit réussir.

JEAN DE LA PEYRE.

LA POLITIQUE DU JAPON EN MONGOLIE

UN CURIEUX PROJET DE RÉFORMES

J'ai déjà plusieurs fois appelé l'attention publique sur l'inébranlable constance avec laquelle le Japon poursuit la réalisation du but qu'il s'est proposé, à savoir l'union sous son hégémonie de tous les Etats de race mongole et l'établissement de son influence exclusive sur l'Extrême-Orient, avec la devise : « l'Asie aux Asiatiques. »

Ayant achevé, à l'heure actuelle, de soumettre à son influence dominatrice la Chine, où il est considéré comme l'unique inspirateur de l'instruction au point de vue panasiatique et l'unique initiateur dans l'art militaire, ayant essayé d'insuffler le goût des armes à cette nation pacifique, — il s'efforce maintenant d'étendre ses astucieux filets sur la Mongolie, tributaire de la Chine, et notre voisine en Mandchourie, pour ressusciter l'ancien esprit batailleur de ses nomades, devenus de paisibles pasteurs, et pour les lancer ensuite contre la race blanche, et avant tout contre la Russie, qui est à l'avant-garde.

On sait que le Japon avait déjà réussi à capter la confiance d'un des princes influents de la Mongolie méridionale, le prince de Kartsine, qui, après un voyage à Tokio, est devenu le premier apôtre de la conversion des nomades mongols à la civilisation et à l'instruction, dans l'esprit du panmongolisme japonais.

Sous l'influence du Japon, le gouvernement chinois a commencé dernièrement à témoigner des velléités d'établir en Mongolie la même organisation administrative, qui fonctionne dans la Chine intérieure, et à la réalisation de laquelle ont concouru diverses circonstances et considérations politiques.

Poursuivant toujours son but avec activité, le Japon s'est acquis un nouveau prosélyte et champion de ses désirs ambitieux, dans la personne du prince de Torgout[1] (Mongolie occidentale), qui a fait remettre à Pékin, par l'intermédiaire du prince Tchin, un projet en douze articles, pour l'introduction de réformes radicales et la reconstitution de la Mongolie

---

[1] Le campement de Torgout est situé le long de la rivière Tsin-khé, contrée d'Ili.

en une nation, non plus nomade, mais fixe, instruite, civilisée et guerrière.

Cet intéressant projet a paru dans un périodique de Pékin, organe japonophile, le *Contemporain de Chountiane*, avec un avant-propos de la rédaction, qui est lui-même digne d'être reproduit, et dont voici le texte :

« Le prince de Torgout, de la Mongolie occidentale, dans la « plénitude de ses forces et richement doué de la nature, « ayant considéré avec tristesse la situation actuelle des choses, « qui devient chaque jour plus pénible, et convaincu de la « nécessité urgente de réformes, a présenté, par l'entremise « du prince Tchin, une demande d'autorisation pour aller, à « l'étranger, étudier les institutions de l'Europe et de l'Amé- « rique, en même temps qu'un projet en douze articles, relatif « à l'organisation de la Mongolie. Son patriotisme et sa grande « intelligence le mettent au rang du prince de Kartsine (Mon- « golie orientale), de Tchjassak-tou, khan de la Mongolie du Nord, « et du prince Na, qui vit ici. Hélas ! les Mongols d'à présent sont « devenus bien faibles! Lors de l'avènement de la dynastie « mandchoue, ses représentants redoutaient les forces mon- « goles, presque invincibles. Par la suite, la politique gou- « vernementale consista à maintenir les Mongols dans l'igno- « rance, afin de les affaiblir. Mais maintenant que les aspirations « agressives de la puissante Russie croissent de jour en jour, « il est prudent d'accroître la force de nos vassaux de Mongolie, « qui nous serviront de rempart du côté du Nord. De fait, « si ces trois princes pouvaient réunir des diètes et engager « tous les princes à prendre part au mouvement progressiste, « on pourrait espérer en le développement de la Mongolie. Et « ce serait un bonheur, non seulement pour la Mongolie et la « Chine, mais aussi pour la situation générale de tout l'Orient. »

Ce préambule significatif est suivi du projet suivant que, vu son importance, nous allons nous efforcer de traduire mot pour mot;

Le prince du Vieux-Torgout, Balda, présente à l'examen du Pouvoir Suprême son rapport sur la nécessité d'introduire des réformes conformes aux exigences de l'époque — vu la situation difficile de l'empire, situation produite par l'attitude hostile des étrangers — et d'inculquer aux Mongols le désir d'augmenter leur puissance, dans le but de protéger les frontières de l'empire. On sait qu'après 1894, 1900 et 1901, quand la Chine fut défaite sur terre et sur mer, sa position devint de plus en plus critique, et que le gouvernement fut plongé dans l'angoisse. Par bonheur, nos très augustes Impératrice et Empereur se consacrèrent avec ardeur au réta-

blissement de l'ordre, extirpant énergiquement les vices anciens et revivifiant le gouvernement. C'est ainsi par exemple que pour les relations extérieures fut fondé le ministère des Affaires étrangères, que pour l'éducation du peuple on ouvrit des écoles, que pour aider à l'extension du commerce fut institué un ministère du commerce, et que furent prises encore d'autres mesures excellentes, dans l'unique pensée de fortifier le gouvernement, et cela avec des résultats réels. Mais ces réformes n'ont pas été introduites en Mongolie. Et c'est pourquoi j'ai l'honneur de présenter très humblement à l'examen de Votre Altesse Sérénissime ce rapport, avec un exposé de courtes propositions renfermées en douze articles et concernant l'organisation projetée de la Mongolie.

Article premier. — *Fondation d'écoles.* — Dans tous les aïmaks mongols[1], fonder des écoles — *supérieures*, avec des cours de langues étrangères, chinoise et mongole; — *moyennes*, avec des cours de langues chinoise et mongole; — *primaires*, avec seulement des cours de langue mongole. Répartir ces écoles selon l'importance des aïmaks. Dans les écoles supérieures, en outre des sujets indiqués plus haut, enseigner la gymnastique. Ces écoles doivent être fréquentées, non seulement par les enfants du peuple, mais aussi par ceux des nobles et des princes. Les fonds pour l'entretien de ces écoles doivent être prélevés dans l'aïmak, sous la juridiction des anciens de l'assemblée.

Art. 2. — *Instruction militaire.* — Tous les hommes de 20 à 40 ans sont portés sur les rôles militaires. Chaque homme doit un service de vingt ans. Un homme sur cinq fait un service actif de quatre ans; après quoi il passe dans la réserve, où il reste seize ans. Les enfants et alliés des princes et autres grands personnages doivent le service militaire comme les autres. Tout ce qui concerne le service militaire est du ressort des anciens de l'assemblée.

Art. 3. — *Défrichement des terres.* — Le pays de Mongolie est immense. Il faut faire tous ses efforts en vue du défrichement des terres, selon les terrains dépendant de chaque aïmak. Dans les contrées où il y a beaucoup de terres et peu de monde, il faut louer le sol pour la culture aux Chinois. Tout ce qui concerne les questions agraires ressortit des anciens de l'assemblée.

Art. 4. — *Commerce.* — Dans tous les aïmaks mongols, le commerce est autorisé entre Chinois et Mongols. Tout ce qui concerne la question des impôts sera établi quand auront été sanctionnées les règles actuelles.

Art. 5. — *Exploitation des richesses minières.* — Permettre aux riches mongols la recherche des métaux et des minéraux, dans tous les aïmaks. En ce qui concerne les riches marchands chinois, qui ont la concession de rechercher certaines richesses minières, la vérification de leurs autorisations et le paiement de la location regardent les anciens de l'assemblée.

Art. 6. — *Arts et métiers.* — Dans tous les aïmaks mongols, il convient d'ouvrir des établissements industriels pour le travail du cuir, du gros drap, de la toile, des feutres, des tapis et des soieries. L'argent acquis par la vente de ces objets, une fois les dépenses de production couvertes, sera versé à la caisse commune.

---

[1] La Mongolie compte 33 aïmaks ou tribus, divisées en 172 kochoun ou bannières.

Art. 7. — *Création de journaux officiels.* — Dans tous les aïmaks ayant des écoles supérieures, il convient de fonder des bureaux de journaux officiels, édités en langues populaires chinoise et mongole, pour que tout le monde puisse les lire.

Art. 8. — *Elevage.* — La Mongolie s'est toujours distinguée par l'élevage du bétail. C'est pourquoi je propose d'installer des bureaux dans chaque aïmak et de désigner des fonctionnaires chargés de prélever des impôts, sous le contrôle des membres de l'assemblée et proportionnellement au nombre du bétail. Les sommes perçues serviront aux besoins du gouvernement.

Art. 9. — *Nomination des fonctionnaires.* — Pour les nouvelles branches d'administration introduites en Mongolie, il convient de choisir des fonctionnaires chinois, se distinguant par l'impartialité, l'honnêteté, l'intelligence et la connaissance des besoins actuels. Dans chaque assemblée, je proposerais de nommer deux fonctionnaires, ayant la qualité de conseillers.

Art. 10. — *Nomination des anciens.* — Les anciens des assemblées seront nommés par le gouvernement, au choix parmi les princes ou grands personnages instruits et comprenant la situation actuelle, et présentés par les aïmaks.

Art. 11. — *Elaboration de listes pour les lamas.* — Sur deux ou trois frères, il peut y avoir un lama ; sur cinq et plus, il peut y en avoir deux.

Art. 12. — Si, après remboursement de toutes les dépenses, concernant les projets ci-dessus en vue du relèvement et de l'extension du bien-être en Mongolie, il reste de l'argent disponible, il sera consacré aux besoins du gouvernement.

L'auteur de ce projet expose ensuite très franchement les raisons qui l'ont guidé en cette occasion.

« L'ignorance, dit-il, règne partout. Les princes et les autres personnages de marque, sans conscience des difficultés de la situation présente, passent leur temps dans les plaisirs. Le peuple ne s'occupe qu'à assouvir ses passions ; aussi s'appauvrit-il tous les jours, et la situation va-t-elle en empirant. Jusqu'où cela ira-t-il ? Jadis les Mongols ont gouverné le monde, ils ne sont plus capables maintenant de gouverner leur maison ni leur propre personne. Les raisons qui ont mené les Mongols à un tel degré de faiblesse se résument, non pas en ce qu'ils manquent d'intelligence, mais en ce qu'ils ne la développent pas. Actuellement, sur cent hommes, on n'en trouve qu'un, ou peut-être deux, d'instruits, et je crains que par la suite, dans quelques dizaines d'années, il n'y ait plus un seul Mongol instruit (c'est-à-dire sachant lire et écrire). On peut voir par là dans quel danger se trouve la Mongolie. En outre, dans le cours de ces dernières années, les Russes ont témoigné, vis-à-vis de la Mongolie, des desseins agressifs. Et qu'arrivera-t-il si, un

beau matin, ils occupent la Mongolie et l'asservissent, comme ont été asservis l'Inde, la Pologne, l'Annam et d'autres pays ? Et si alors on veut se réveiller brusquement, cela sera devenu impossible. C'est pourquoi la situation de la Mongolie sera terrible dans quelques années, si nous ne nous occupons pas dès maintenant de rétablir une bonne organisation. Mais en cas contraire, si on s'applique aux réformes, cela sera utile non seulement pour le pays lui-même, mais aussi pour tout l'empire.

« Voyant avec vénération que notre très auguste Empereur, s'affranchissant des règles établies, s'occupe de rétablir la puissance du gouvernement, j'ai pris la liberté de composer le présent projet et de l'offrir à son éminente attention. Pénétré du désir de voir prendre des mesures pour la régénération de la Mongolie, je trouve que la première chose à tenter est de relever l'intellectualité du peuple mongol, et avant tout de parcourir la contrée dans le but d'expliquer à ses habitants les nouvelles conditions de la vie. Ayant achevé mon temps de service dans la capitale, et étant encore jeune, je vous prie de me donner un congé d'un an, pour aller en Europe et en Amérique étudier attentivement les divers procédés d'administration et composer ensuite des manuels en langue mongole.

« A mon retour de ce voyage d'études, je demanderai qu'on m'envoie en tournée dans tous les aïmaks mongols, afin d'exhorter les princes à changer leur mode barbare de gouvernement, à soutenir de toutes leurs forces le mouvement progressiste et à servir ainsi les intérêts de l'empire. »

P. Popof.

Traduit du *Novoié Vrémia* par Henri Chirol.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LE
NOUVEAU RÉGIME DE LA COLONISATION EN ALGÉRIE

DÉCRET DU 13 SEPTEMBRE 1904

Le 16 septembre, le *Journal officiel* a publié le décret suivant, daté du 13 septembre, et relatif à l'aliénation des terres domaniales affectées à la colonisation en Algérie. En attendant que nous étudiions spécialement cette grave question, nous reproduisons ici *in extenso* le texte de cet important décret :

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre de l'Intérieur et du ministre des Finances ;
Vu l'ordonnance du 9 novembre 1845 ;
Vu les décrets des 25 juillet 1860, 31 décembre 1864 et 30 septembre 1878 sur l'aliénation des terres domaniales en Algérie ;
Vu la loi du 19 décembre 1900 ;
Le Conseil d'Etat entendu,
Décrète :

TITRE Ier

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER. — Les immeubles domaniaux situés en Algérie, autres que les bois et forêts et les immeubles nécessaires à des services publics, sont affectés au développement de la colonisation.

Cette disposition s'applique en particulier aux terrains vagues et à l'état de broussailles clairsemées, situés en plaine, appartenant à l'Etat, qui ne sont point actuellement soumis au régime forestier ou qui seraient ultérieurement déclassés.

Il peut être disposé de ces immeubles en vue du développement de la colonisation conformément aux règles ci-après.

ART. 2. — Les terres destinées à être livrées au peuplement par voie d'aliénations sont alloties sur les bases arrêtées par le gouverneur général.

ART. 3. — L'aliénation a lieu suivant décision du gouverneur général après avis du conseil de gouvernement par vente à prix fixe ou par vente aux enchères et, exceptionnellement, de gré à gré.

Quand l'intérêt de la colonisation l'exige, il peut être procédé par voie de concessions gratuites dans les conditions prévues par les articles 2 et suivants.

Les deux tiers au moins des lots à vendre à prix fixe ou à concéder sont réservés aux immigrants.

ART. 4. — Ne peuvent être admis comme acquéreurs, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, que les Français d'origine européenne et les Européens naturalisés jouissant de leurs droits civils et qui n'ont jamais été acquéreurs, concessionnaires ou cessionnaires à quelque titre que ce soit de terres de colonisation, sous réserve de l'exception prévue à l'article 11.

Préalablement à l'adjudication, à la signature de la vente ou à la concession, le soumissionnaire, l'acquéreur ou le demandeur en concession doit signer une déclaration portant qu'il remplit les conditions ci-dessus.

Aucune personne ne peut d'ailleurs acquérir deux lots dans une même vente à prix fixe ou aux enchères.

TITRE II

ALIÉNATION PAR VOIE DE VENTE A PRIX FIXE OU AUX ENCHÈRES

ART. 5. — Un arrêté du gouverneur général, pris en conseil de gouvernement et publié par voie d'affiches et d'insertions dans les journaux, détermine :

1° La date de l'ouverture et celle de la clôture des opérations de vente à prix fixe ainsi que les conditions de ces ventes ;

2° La date et le cahier des charges des ventes par adjudication.

ART. 6. — La vente à prix fixe a lieu à bureau ouvert au bureau des domaines du chef-lieu du département. L'acte de vente établi par le receveur des domaines est signé séance tenante par l'acquéreur ou son mandataire.

Si deux ou plusieurs personnes se présentent simultanément pour acquérir le même lot, des enchères sont ouvertes entre elles et le lot est adjugé au plus offrant, qui signe immédiatement le procès-verbal d'adjudication établi par le receveur des domaines.

ART. 7. — Dans le cas de vente aux enchères, l'adjudication a lieu suivant les territoires devant le préfet ou devant le général ou leur délégué, assisté d'un représentant du service des domaines.

ART. 8. — La vente à prix fixe ou aux enchères est soumise à l'approbation du gouverneur général.

La décision du gouverneur doit intervenir dans le délai de deux mois à dater de la signature de la vente ou du procès-verbal d'adjudication.

Passé ce délai, l'acquéreur entre en possession et la vente produit son plein et entier effet.

L'approbation ne peut être refusée que pour vice de forme ou violation des dispositions de l'article 4.

ART. 9. — L'arrêté du gouverneur général prévu à l'article 5 fixe la date et les conditions des paiements qui sont effectués en un ou plusieurs termes, ainsi que les remises qui peuvent être accordées à l'acquéreur. Les contrats stipulent qu'il n'est pas perçu d'intérêt si les termes sont payés exactement à l'échéance, et qu'en cas de retards, chaque terme échu porte intérêt à 5 % à partir du jour de son exigibilité.

ART. 10. — L'acquéreur à prix fixe ou l'adjudicataire est tenu, sous peine de déchéance :

1° De payer le prix d'achat de sa terre comme il est dit à l'article 9 ;

2° De transporter son domicile sur la terre acquise dans les six mois du jour de l'achat ;

3° D'y résider avec sa famille d'une façon effective et permanente et de l'exploiter personnellement pendant les dix années qui suivront sa mise en possession ou de se substituer une famille remplissant les mêmes conditions d'origine ;

4° De se conformer aux conditions spécifiées dans le cahier des charges.

Dans le cas où l'acquéreur réside personnellement, la durée de l'obligation de résidence est réduite à cinq années s'il justifie avoir construit des bâtiments d'habitation et d'exploitation et fait sur son lot des améliorations utiles et permanentes d'une valeur importante.

La valeur minimum à l'hectare des améliorations à accomplir pour bénéficier de cette disposition est fixée par l'arrêté du gouverneur général prévu à l'article 5. Il est statué par arrêté du préfet ou du général, à qui sont fournies les justifications, sauf recours au conseil d'État statuant au contentieux.

TITRE III

ALIÉNATION PAR LA VOIE DE LA CONCESSION GRATUITE

Art. 11. — Les concessions gratuites sont accordées par décret rendu sur les rapports des ministres des finances et de l'intérieur, après avis du gouverneur général, quand elles portent sur une étendue de plus de 200 hectares et lorsque même ayant une moindre étendue, elles portent à plus de 200 hectares la totalité de la superficie concédée au même colon.

Les autres concessions gratuites sont accordées directement par le gouverneur général qui peut déléguer ce droit au préfet ou au général commandant la division, suivant le territoire.

Il est délivré au concessionnaire un titre lui conférant la propriété de l'immeuble sous réserve des restrictions et des cas de déchéance ou de résolution prévus par les articles suivants.

Art. 12. — Le concessionnaire est tenu, sous peine de déchéance :

1° De transporter son domicile sur la terre concédée dans les six mois à compter de la notification par la voie administrative de l'attribution de la concession ;

2° D'y résider avec sa famille d'une façon effective et permanente et de l'exploiter personnellement pendant les dix années qui suivront sa mise en possession ;

3° De se conformer aux obligations spéciales déterminées par le décret ou l'arrêté de concession.

L'acte de concession doit contenir, notamment, l'obligation pour le concessionnaire de construire sur son lot des bâtiments d'habitation et d'exploitation, d'y installer le bétail et l'outillage en rapport avec l'étendue de la concession et le mode de culture. Le concessionnaire qui, ayant rempli toutes les obligations ci-dessus, a, en outre, fait sur son lot des améliorations utiles et permanentes, et bâti des constructions d'une valeur importante, peut, après cinq ans, être affranchi de la condition de résidence à charge de rester personnellement responsable de la bonne exploitation des terres concédées pour le délai restant à courir.

La valeur minimum à l'hectare des améliorations à accomplir et des constructions à édifier pour bénéficier de la réduction de résidence, est fixée par l'acte de concession.

Il est statué par un arrêté du préfet ou du général auxquels sont fournies les justifications, sauf recours au conseil d'Etat statuant au contentieux.

TITRE IV

DISPOSITIONS COMMUNES AUX ALIÉNATIONS PAR VOIE DE VENTE OU PAR VOIE DE CONCESSION

Art. 13. — Indépendamment des conditions fixées par le présent décret, les cahiers des charges déterminent les clauses spéciales de chaque vente à prix fixe ou aux enchères et de chaque concession.

Art. 14. — L'acquéreur à prix fixe, l'adjudicataire ou le concessionnaire qui a satisfait pendant trois ans au moins aux obligations des articles 10 et 12 peut céder ses terrains à toute personne réunissant les conditions exigées à l'article 4.

L'acte de cession est soumis à l'approbation de l'autorité qui a approuvé la vente ou la concession.

Le cessionnaire se trouve substitué au cédant pour l'accomplissement des clauses et charges du contrat et des conditions des articles 10 et 12.

Art. 15. — A défaut d'accomplissement des conditions déterminées par les articles 10 et 12, la déchéance est prononcée après mise en demeure

régulière, par décret pour les concessions accordées en cette forme, par arrêté du gouverneur général dans tous les autres cas, sous réserve du recours au conseil d'Etat statuant au contentieux.

Art. 16. — Les cahiers des charges des ventes et des concessions contiennent une clause aux termes de laquelle l'Etat, soit en cas de déchéance prononcée, soit en cas de vente poursuivie à la requête des créanciers, renonce à se prévaloir de tout privilège ou action résolutoire vis-à-vis des personnes qui auront consenti à l'acquéreur ou au concessionnaire des prêts hypothécaires destinés :

1° Aux travaux de construction ou de reconstruction de réparation ou d'agrandissement des bâtiments d'habitation ou d'exploitation;

2° A des travaux agricoles constituant des améliorations utiles et permanentes.

L'acquéreur doit faire dresser un acte de prêt constatant la destination des fonds. L'emploi en est établi par quittance et autres documents probants produits au préfet ou au général. Un arrêté du préfet ou du général statuant à cet égard fixe, sauf recours au conseil d'Etat, le montant des fonds dont l'emploi est reconnu justifié.

Art. 17. — Si la déchéance est prononcée contre un acquéreur, l'immeuble est, dans tous les cas, mis en vente.

Si la déchéance est prononcée contre un concessionnaire, la mise en vente est ordonnée : 1° quand le montant des améliorations fixé par l'acte prononçant la déchéance est égal ou supérieur à 15 francs par hectare; 2° quand il y a des créanciers se trouvant dans les conditions déterminées par l'article 16; sauf ces exceptions, les améliorations demeurent acquises à l'Etat à titre de dommages-intérêts.

L'acquéreur ou le concessionnaire déchu reste en possession jusqu'au jour de la vente.

Art. 18. — L'acte de déchéance est notifié par la voie administrative à l'acquéreur, au concessionnaire ou à ses ayants droit connus, ainsi qu'aux créanciers inscrits au domicile élu dans les inscriptions.

Faute de recours dans le délai d'un mois, l'immeuble est repris par l'Etat, ou, suivant les cas, mis en vente.

La mise en vente est notifiée au moins un mois à l'avance avec indication des lieux, jour et heure de l'adjudication à l'acquéreur ou concessionnaire ou à ses ayants droit connus, ainsi qu'aux créanciers inscrits au domicile élu dans les inscriptions.

La vente est effectuée par les soins de l'administration des domaines et par la voie des enchères publiques.

Ne sont admises à y concourir que les personnes remplissant les conditions exigées par l'article 4. L'acquéreur ou le concessionnaire déchu ne peut y prendre part.

Art. 19. — Le prix de l'adjudication est versé, dans le délai d'un mois, à la caisse du receveur des domaines. Il est retenu par l'Etat, déduction faite des sommes nécessaires au payement des créances mentionnées à l'article 16 jusqu'à concurrence des sommes restant dues au domaine sur le prix de la vente résolue ou, s'il s'agit d'une concession, jusqu'à concurrence de la somme qui reste disponible après relèvement du montant des améliorations.

La partie du prix non retenue est consignée au compte de tous ayants droit.

Art. 20. — Avant l'expiration d'un délai de dix ans à dater du jour où il a été satisfait aux conditions de résidence et d'exploitation déterminées par les articles 10 et 12, l'immeuble aliéné par vente à prix fixe, par vente

aux enchères ou par concession, ne peut être transmis par voie de cession à titre gratuit ou onéreux à d'autres personnes qu'à celles remplissant les conditions de l'article 4.

Toute transmission de propriété effectuée contrairement aux dispositions ci-dessus entraîne l'annulation de la vente ou de la concession. L'immeuble revient à l'Etat, sous réserve des droits réels régulièrement constitués.

Cette annulation est prononcée par décret ou par arrêté du gouverneur général, suivant les distinctions établies à l'article 15; la décision doit, sous peine de nullité, être notifiée au cédant et au concessionnaire un mois au plus après l'expiration du délai de dix ans fixé ci-dessus. Elle peut être déférée au conseil d'Etat statuant au contentieux.

Art. 21. — Avant l'expiration du délai de dix ans fixé par les articles 10 et 12, les terrains vendus ou concédés ne peuvent, sous les sanctions prévues à l'article précédent, être loués à des indigènes.

Art. 22. — En cas de décès de l'acquéreur ou du concessionnaire, la condition de résidence peut être remplie par les héritiers ou par l'un d'eux seulement.

Art. 23. — Les arrêtés de déchéance pris en exécution du présent décret sont mentionnés à la diligence du directeur des domaines en marge de la transcription de l'acte de vente ou du titre de concession dans le mois à partir du jour où ils sont devenus définitifs.

Art. 24. — Les titres de concession, les arrêtés prévus par les articles 5, 8, 10, 11, 12 et 16 du présent décret, les actes de cession et d'adjudication dans les cas prévus par les articles 14 et 17, sont publiés au *Bulletin officiel* de la préfecture et transcrits ou mentionnés sur les registres hypothécaires.

TITRE V

ALIÉNATIONS DE GRÉ A GRÉ

Art. 25. — Les terres de colonisation qui, ayant été mises en vente à prix fixe ou aux enchères, n'ont pas trouvé acquéreur peuvent, à la suite de cette première tentative, être vendues de gré à gré à toute personne réunissant les conditions de l'article 4. La vente est soumise à l'approbation du gouverneur général.

Art. 26. — Des ventes peuvent en outre être consenties de gré à gré à tout acquéreur jouissant de ses droits civils après avis du conseil de gouvernement, aux conditions fixées par le gouverneur général :

1° Pour les lots à affecter à des établissements industriels;

2° Pour les immeubles ruraux situés en territoire de commune mixte ou indigène dans les régions non encore colonisées.

La vente a lieu en conformité des dispositions des articles 18 et 19 du décret du 25 juillet 1860.

Art. 27. — Des échanges peuvent être réalisés sans distinction de personnes dans les cas et aux conditions déterminés par le décret du 25 juillet 1860.

Si les immeubles à céder par voie d'échange ont une valeur inférieure à 2.000 francs, et si l'expert de l'Etat est d'accord avec celui de l'échangiste pour la fixation de cette valeur, il n'y a pas lieu à nomination d'un tiers expert.

Art. 28. — Les terres de colonisation peuvent être mises, pour la création de villages, à la disposition des sociétés françaises ou de particuliers de nationalité française qui prendraient l'engagement.

1° De peupler ces villages en y installant des personnes réunissant les conditions exigées à l'article 4;

2° De transmettre gratuitement lesdites terres à ces personnes dans le délai de deux ans aux conditions prescrites par l'article 12 sans que ces sociétés ou particuliers puissent jamais devenir propriétaires des terres qui leur ont été remises à charge de transmission.

Les conventions à intervenir entre l'Etat et les sociétés ou particuliers sont approuvées par le gouverneur général, le conseil de gouvernement entendu.

Le peuplement doit être composé pour deux tiers au moins de Français immigrants et, pour le surplus, de Français d'origine européenne ou d'Européens naturalisés déjà établis en Algérie.

Par exception et en vue de favoriser l'établissement d'industrie spécialement utiles, le gouverneur général peut, le conseil de gouvernement entendu, autoriser la substitution d'immigrants étrangers aux immigrants français.

Art. 29. — Les actes de transmission réalisés par les entreprises de peuplement, en exécution des conventions passées entre elles et l'Etat, sont notifiées suivant le territoire au préfet ou au général commandant la division, qui les vise après s'être assuré de l'accomplissement des clauses imposées par lesdites conventions.

Ces actes tiennent lieu, pour les bénéficiaires, des titres de concessions directement délivrés par l'Etat conformément à l'article 2.

Art. 30. — Si la transmission des terres n'est pas effectuée dans le délai de deux ans à partir du jour où la remise en a été faite aux intéressés, l'Etat reprend possession des lots non transmis.

TITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 31. — Il n'est rien innové aux dispositions contenues dans le décret du 28 décembre 1900 en ce qui concerne les concessions d'immeubles domaniaux au profit des communes.

Art. 32. — Des concessions gratuites, dont l'étendue ne peut excéder 200 hectares peuvent être accordées aux indigènes sans condition de résidence ni clauses résolutoires, à titre de récompense pour services exceptionnels.

Ces concessions sont accordées par le gouverneur général, le conseil de gouvernement entendu.

Art. 33. — Toutes dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 34. — Le ministre de l'Intérieur et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois* et au *Bulletin officiel* du gouvernement général de l'Algérie.

Fait à la Bégude-de-Mazenc, le 13 septembre 1904.

Émile Loubet.

Par le Président de la République :

Le Président du conseil,
ministre de l'Intérieur et des Cultes,
E. Combes.

Le Ministre des Finances,
Rouvier.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les négociations entre la France et l'Espagne.* — Des esprits pessimistes ont fait courir, ces jours derniers, tant à Paris qu'à Madrid, le bruit que les négociations engagées entre la France et l'Espagne, au sujet du Maroc, auraient complètement échoué. Le correspondant espagnol du *Temps* a, d'ailleurs, aussitôt envoyé à son journal une dépêche déclarant que, à Madrid, rien n'autorisait cette information.

Nous pouvons, de notre côté, affirmer que les négociations sont, au contraire, en très bonne voie. Depuis une quinzaine de jours, pour être plus précis : depuis le retour à Paris de M. Delcassé, de grands progrès ont été réalisés dans la direction d'une entente complète, et l'on envisage maintenant avec confiance l'issue prochaine des pourparlers. On comprendra qu'il nous est impossible, en l'état actuel, de donner de plus amples détails sur la situation ; nous nous bornerons à dire que l'accord s'est fait entre les deux gouvernements, et qu'il ne reste plus à fixer que quelques points secondaires d'application pour l'accord à intervenir.

— *La question de la médiation entre la Russie et le Japon.* — Depuis quelque temps une campagne très active se poursuit à l'étranger, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, en faveur d'une intervention diplomatique des puissances pour ramener la paix en Extrême-Orient. Les raisons de cette campagne sont faciles à saisir. La question humanitaire, mise en avant, en est le prétexte plutôt que le vrai motif. On commence à s'apercevoir, même parmi les plus ardents japonophiles de la première heure, que la guerre actuelle est véritablement désastreuse pour le commerce et l'industrie dans les deux mondes. Lorsque Anglais, Américains, Allemands, Italiens, etc., applaudissaient aux premiers succès du Japon, ils applaudissaient surtout la chance d'un de leurs meilleurs clients. Mais aujourd'hui que la guerre s'éternise, engloutissant partout des fortunes, on s'inquiète pour la caisse dans les pays marchands, et l'on commence à crier : Assez! Tout un plan est déjà ébauché. Plus n'est besoin de continuer la guerre. La Russie n'est pas entamée territorialement. On rendra la Mandchourie à la Chine, la Corée restera ouverte au commerce mondial sous le protectorat japonais, et le tsar ne saurait, vu ses idées pacifistes, vouloir faire durer une guerre si meurtrière, puisque l'honneur russe reste sauf, grâce à l'admirable défense de Kouropatkine et de Stœssel. Quelques rares journaux en France ont même prêté un étrange concours à cette thèse insoutenable que l'opinion publique et notre presse, en très grande majorité, condamnent hautement.

Il est certain que nous devons, en cette heure d'épreuve, demeurer pleinement et loyalement fidèles à notre alliance. La Russie ne saurait abandonner la lutte sans une véritable abdication morale, et avec elle l'Europe, dont elle défend le drapeau contre l'assaut des peuples

jaunes. C'était avant les premières hostilités que les amis du Japon devaient user de leur influence et de leur autorité pour l'empêcher de déclarer la guerre. Et l'on ne saurait oublier, au contraire, les conseils perfides et les excitations malsaines qui sont alors venus au Japon de certains coins de l'Europe! Maintenant, il est trop tard. La lutte ne fait que commencer et son importance est trop grande, ses conséquences intéressent trop sérieusement l'avenir même du monde, pour que l'on fausse le jeu par une intervention hâtive et partiale.

— *Les grèves de Marseille.* — Les grèves durent toujours à Marseille. Toute la bonne volonté des négociateurs est venue s'échouer contre l'obstination coupable, et même, nous avons le regret de le dire, contre la mauvaise foi des grévistes. Les efforts de M. J. Charles-Roux ont été infructueux comme l'avaient été ceux de M. Le Mée de la Salle. Grévistes et patrons sont alors décidé de s'en rapporter à l'arbitrage de M. Léon Magnan, ancien président du tribunal de commerce. M. Magnan, après de consciencieux efforts, a rendu sa sentence arbitrale que l'un et l'autre parti s'étaient engagés à accepter sans discussion. Les grévistes, manquant brutalement à leur parole, ont refusé de se soumettre à la décision de l'arbitre choisi par eux. Ce manque de parole a produit la plus pénible impression, même parmi les milieux ouvriers. Néanmoins le chômage dure toujours et l'on ne peut encore prévoir la fin de la crise.

Allemagne. — *Mort du prince Herbert de Bismarck.* — Après une longue maladie, le prince Herbert de Bismarck est mort, le 18 septembre, dans son château de Friedrichsruhe. Le prince Herbert était le fils aîné du chancelier. Son frère, le prince Guillaume, mourut il y a trois ans, le 30 mai 1901.

Le prince Herbert de Bismarck-Schœnhausen était né à Berlin, le 28 décembre 1849. Il débuta par la carrière diplomatique et fut successivement conseiller d'ambassade à Londres, à Rome et ministre plénipotentiaire à La Haye. Il prit une part active à la guerre de 1870, en qualité de lieutenant; blessé presque au début de la campagne, il retourna en Allemagne. Après la constitution de l'Empire, une circonscription du Sleswig-Holstein l'envoya siéger au Reichstag; en 1886, il fut nommé secrétaire d'Etat et adjoint à son père. Ce fut lui qui, en 1887, au moment de l'incident Schnæbelé, fut chargé de négocier, au nom du gouvernement, pour arranger le différend. Lorsque Guillaume II se sépara de son père, le prince Herbert fut provisoirement chargé de la direction des Affaires étrangères; mais il ne tarda pas à se démettre de ses fonctions pour aller retrouver son père à Friedrichsruhe. C'est là qu'il a vécu depuis, éloigné de la vie publique, et se confinant exclusivement dans son mandat de député au Reichstag.

— *Le voyage en Allemagne de M. Giolitti.* — On fait beaucoup de bruit, en ce moment, autour de la visite que le président du con-

seil italien, M. Giolitti, vient de rendre à Hombourg au chancelier de l'Empire, M. de Bülow. On a voulu rattacher ce voyage et cette entrevue aux affaires d'Extrême-Orient, et certains journaux, en Angleterre notamment, ont avancé qu'il s'agissait d'une éventuelle médiation de l'Italie entre la Russie et le Japon. Il n'est pas besoin d'insister sur l'invraisemblance d'une pareille assertion, si manifestement en opposition avec les idées de l'Allemagne et les intérêts tripliciens de l'Italie. D'ailleurs une courte note officieuse de la *Gazette de Cologne* réduit l'incident à ses exactes proportions.

La visite du ministre italien Giolitti au chancelier impérial à Hombourg n'est motivée, dit l'officieux journal rhénan, par aucune question concrète, mais elle a pour raison le désir de M. Giolitti de s'entretenir avec le comte de Bülow sur la situation politique générale. Cette entrevue est encore une preuve nouvelle des bonnes relations qui sont cultivées entre l'Allemagne et l'Italie au sein de la Triple Alliance.

La plupart des journaux allemands reproduisent cette note, avec seulement de légères variantes et en insistant surtout avec complaisance sur ce fait que « l'adhésion de l'Italie à la Triplice n'a pas été « ébranlée par son récent rapprochement avec une nation voisine ». N'est-ce pas là ce que nous avons toujours répété nous-mêmes?

Italie. — *Naissance du prince royal de Piémont.* — Le 15 septembre, au château de Racconigi, la reine Hélène d'Italie a donné le jour à un prince royal qui a reçu le nom de Humbert, prince de Piémont, et qui est désormais l'héritier de la couronne d'Italie. Cet heureux événement, attendu avec grande anxiété par la famille royale et par tout le pays, a causé partout une profonde allégresse. Après plusieurs années de mariage, les souverains d'Italie n'avaient encore que deux filles, les princesses Yolande et Mafalda. On pouvait donc craindre de voir la descendance directe des rois de Sardaigne s'éteindre avec Victor-Emmanuel III.

De même que pour la Russie, la succession régulière du trône se trouve maintenant assurée et l'on comprend, dans ces conditions, l'enthousiasme des populations loyalistes de l'Italie, de même que la joie profonde des souverains. En l'honneur de la naissance du prince royal, le roi a signé des décrets d'amnistie et de grâce concernant tous les crimes commis sans préméditation et tous les délits de presse. Il a également amnistié les marins de la marine marchande déserteurs et les délinquants punis de contraventions.

D'autres décrets ont enfin accordé l'amnistie à certains crimes de caractère militaire et financier.

— *Le traité de commerce entre l'Autriche et l'Italie.* — Le 23 septembre, l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie au Quirinal, comte de Lutzow, et le président du conseil italien, M. Giolitti, ont enfin signé le traité de commerce provisoire entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie; le même jour, les délégués austro-hongrois et italiens ont signé le

protocole du traité définitif, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1906 et être valable pour douze années, jusqu'au 31 décembre 1917. L'arrangement intervenu comprend en somme trois traités. Un premier traité provisoire, du 1er octobre 1904 au 31 décembre 1904, au cours duquel il pourra être introduit en Autriche-Hongrie 450.000 hectolitres de vin blanc de coupage à 15 degrés d'alcool, au droit réduit de 16 francs, soit le double du droit de 8 francs fixé par le traité de 1893. L'emploi des vins entrés ainsi au droit réduit en Autriche-Hongrie se fera sous le contrôle de l'administration. Ce vin pourra être gardé dans les entrepôts publics ou privés jusqu'au 31 décembre 1906 et il faudra qu'il serve avant ce terme à des coupages dans lesquels entre 40 à 50 % de vin indigène. Après la date du 31 décembre 1904, la clause des vins disparaît complètement. Le droit réduit accordé aux 450.000 hectolitres admissibles d'ici au 31 décembre 1904 n'est pas, d'ailleurs, une faveur spéciale à l'Italie; toutes les nations jouissant de la clause favorisée peuvent y prendre part, mais en pratique l'Italie seule est géographiquement assez rapprochée pour en profiter, d'autant plus qu'il a été convenu que, pour être admis au droit réduit, les vins devront entrer en Autriche-Hongrie par voie de terre, et que le dédouanement ne peut se faire qu'à Vienne et à Budapest; l'entrée par mer par les ports de Trieste et de Fiume leur est fermée. Le droit du tarif autonome pour les vins est fixé, par le traité définitif, à 60 couronnes par 100 kilos, quatre fois le droit réduit.

C'est ce premier traité provisoire qui a été signé officiellement par M. Giolitti et le comte de Lutzow. Un second traité provisoire sera en vigueur pendant l'année 1905 : il sera absolument identique au traité définitif. On lui donne seulement cette dénomination de provisoire parce que l'ensemble des traités de commerce de l'Autriche-Hongrie doivent ne partir que du 1er janvier 1906. Enfin, après ce second traité provisoire, au 1er janvier 1906, interviendra le traité définitif qui doit durer douze ans.

Sur la question des vins, l'Autriche et surtout la Hongrie remportent un grand succès; mais en revanche l'Italie obtient de grandes concessions, notamment pour les pêcheries, les légumes, les fruits, etc.

Serbie. — *Le couronnement du roi Pierre Ier.* — Le roi Pierre Ier a été couronné solennellement, à Belgrade, le 21 septembre, seize mois après la tragédie sanglante du 10 juin 1903. Les ministres des différentes puissances européennes représentaient leurs gouvernements respectifs. Le prince et la princesse Danilo de Monténégro, beau-frère et belle-sœur du roi Pierre Ier, étaient venus à Belgrade pour assister à la cérémonie. Le lendemain du sacre, le 22 au matin, a eu lieu au champ de manœuvres de Banitza, dans la banlieue de Belgrade, une grande revue militaire, au cours de laquelle le roi a été très acclamé. Les fêtes n'ont donné lieu à aucun incident.

Turquie. — *La fin de l'incident turco-américain ; remplacement du gouverneur général de Salonique.* — Le ministre d'Amérique, M. Leishman,

a assisté le 22 septembre, au Palais, à un dîner intime offert en son honneur par le Sultan. Cette attention gracieuse du souverain a été très remarquée ; on y a vu généralement l'indication d'une complète réconciliation entre le Sultan et M. Leishman, et par suite la preuve que l'incident turco-américain devait dorénavant être considéré comme terminé.

A la suite du pillage, à Salonique, de quelques boutiques, par des soldats réclamant l'arriéré de leur solde, le gouverneur général Hassan-Fehmi-Pacha a été destitué et remplacé par Cherif-Réouf-Pacha, conseiller d'Etat, autrefois vali d'Erzeroum. Des dépêches de Constantinople prétendent, à ce propos, que les cercles diplomatiques considéreraient ce remplacement comme un coup sensible porté à l'œuvre des réformes.

Crète. — *La question crétoise.* — Comme nous le disions il y a quinze jours, on estime généralement que le voyage circulaire du prince Georges ne donnera aucun résultat. Partout le prince a reçu les mêmes sages conseils de prudence et d'abstention. D'autre part, l'ambassadeur de Russie à Constantinople, dans une audience particulière qu'il a eue du Sultan le 17 septembre, a assuré à Abdul-Hamid que les puissances n'avaient nullement l'intention de changer en aucune façon la situation politique de la Crète.

II. — ASIE.

Chine. — *L'agression du commandant Larribe.* — Le commandant Larribe, attaché à la garde de la Légation française de Pékin, se trouvait le 19 septembre, dans la cité tartare du Nord-Ouest, en compagnie d'un simple soldat. Tous deux étaient en uniforme. Le commandant monta sur le toit d'une maison chinoise, avec la permission du propriétaire, pour photographier la cité interdite aux étrangers.

Des soldats chinois le sommèrent de descendre. Lorsqu'ils furent dans la rue, des mots furent échangés, et le commandant et son ordonnance furent grièvement blessés à coups de bâton. Ils purent s'échapper jusqu'à la cathédrale catholique du Nord, où ils trouvèrent le ministre de France. Ils retournèrent avec lui à l'endroit où ils avaient été ainsi outragés, et ils reprirent leurs chevaux qu'ils avaient dû abandonner.

Une demande formelle de satisfaction fut aussitôt formulée par le ministre de France auprès du gouvernement chinois, lequel envoya immédiatement un général présenter des excuses officielles à M. Dubail. Une démarche identique a été faite par un officier supérieur auprès du commandant Larribe, et le Waï-wou-pou s'est déclaré prêt à lui envoyer une lettre de regrets.

Quant aux soldats chinois qui ont attaqué le commandant, le gouvernement a décidé de punir l'agresseur principal de la peine immédiatement inférieure à la peine capitale. Les quatre autres seront également punis et leur peine sera d'un degré inférieur à la première.

Thibet. — *Le traité anglo-thibétain.* — Le gouvernement anglais n'a pas jugé à propos de faire connaître les clauses du traité passé par le colonel Younghusband avec le Thibet. On les connaît cependant, grâce à l'habileté du correspondant du *Times* à Pékin qui a réussi à se procurer le texte de *projet de convention* qui a été envoyé au gouvernement chinois pour examen, par son représentant à Lhassa. Transmis à Londres par câble, ce projet, ou du moins la traduction du chinois faite par le correspondant du *Times*, a paru dans le numéro de ce journal du 17 septembre; en voici le texte :

Article premier. — Les Thibétains s'engagent à rétablir des bornes sur la frontière du Sikkim.

Art. 2. — Les Thibétains s'engagent à établir des marchés à Gyang-tsé et Gartok, aussi bien qu'à Yatong, afin de faciliter le commerce entre les négociants britanniques et thibétains, dès qu'un accord sera intervenu entre l'Angleterre et le Thibet pour modifier le traité de 1893. Les marchandises que les Thibétains auront achetées dans l'Inde pourront être transportées sur les routes actuelles, et l'on pourra prendre des dispositions pour établir des marchés ultérieurement, en d'autres localités commerciales.

Art. 3. — Le Thibet nommera un fonctionnaire thibétain muni de pleins pouvoirs pour conférer avec les fonctionnaires britanniques au sujet de la modification du traité de 1893.

Art. 4. — Une fois que le tarif sera arrêté d'un commun accord entre l'Angleterre et le Thibet, aucun nouveau droit de douane ne devra être créé.

Art. 5. — Aucune douane ne doit être établie sur la route entre la frontière des Indes et Yatong, Gyang-tsé et Gartok. Le Thibet fera réparer les routes sur les cols dangereux.

Art. 6. — Le Thibet, ayant violé les traités et ayant insulté le commissaire en se livrant à des actes d'hostilité, versera à l'Angleterre une indemnité de 5 millions de dollars, en trois versements, dont le premier devra s'opérer le 1er janvier 1906.

Art. 7. — Les troupes britanniques continueront d'occuper la vallée de Choumbi pendant trois ans, jusqu'à ce que les localités commerciales soient établies d'une façon satisfaisante et que l'indemnité soit complètement liquidée. Dans le cas où l'on ne s'acquitterait pas de l'indemnité, l'Angleterre maintiendra l'occupation du Choumbi.

Art. 8. — Tous les forts entre la frontière des Indes et Gyang-tsé, sur les routes traversées par les négociants venant de l'intérieur du Thibet, seront démolis.

Art. 9. — Sans l'adhésion de la Grande-Bretagne, aucun territoire thibétain ne doit être vendu, cédé à bail ou hypothéqué à une puissance quelconque. On ne doit permettre à aucune puissance étrangère de se mêler de l'administration du gouvernement du Thibet ni d'aucune autre affaire intéressant cette administration. On ne doit permettre à aucune puissance étrangère d'envoyer des émissaires officiels ou autres au Thibet, quel que puisse être leur emploi, pour aider à la direction des affaires thibétaines. On ne doit permettre à aucune autre puissance étrangère ni de faire construire des routes ou voies ferrées, ni de construire des télégraphes, ni d'ouvrir des mines nulle part au Thibet. Dans le cas où la Grande-Bretagne acquerait qu'une autre puissance construise des routes ou voies ferrées, ouvre des mines ou installe des télégraphes, la Grande-

Bretagne procédera, pour son propre compte, à une enquête relativement à la mise en exécution des arrangements projetés. Les terrains ou biens immeubles contenant des minéraux ou métaux précieux ne doivent être ni hypothéqués, ni échangés, ni cédés à bail, ni vendus à aucune autre puissance étrangère.

Art. 10. — Le commissaire de frontière Young (le colonel Younghusband) et le Dalaï-Lama signeront ce traité et y apposeront leur sceau.

Le vingt-deuxième jour de la septième lune du calendrier thibétain, soit le 1er septembre 1904 du calendrier anglais.

Ce n'est qu'un *projet*, nous le répétons, auquel il a pu être apporté des modifications avant qu'il ne devînt définitif; il était en outre écrit en fort mauvais chinois. Il ne faut donc le prendre que pour ce qu'il vaut et tenir compte de ces multiples causes d'erreur. Il est néanmoins probable que, s'il diffère du texte signé, ce ne doit être que sur des points sans importance et qu'il représente la moyenne des conditions imposées par l'Angleterre au Thibet : au reste, certaines déclarations d'hommes politiques anglais, notamment de M. Brodrick, secrétaire d'Etat pour l'Inde, sont déjà venues confirmer l'exactitude de divers passages du projet publié par le *Times*.

III. — AFRIQUE.

Tunisie. — *Les syndicats ouvriers en Tunisie.* — La situation est assez tendue, en Tunisie, entre la population ouvrière et le gouvernement du Protectorat, à cause de la question des syndicats. Les faits remontent déjà à plusieurs mois; après la grève presque générale du mois de mai dernier, socialistes français et socialistes italiens se mirent d'accord pour organiser par toute la Régence un réseau étroit de syndicats professionnels, embrassant toutes les classes de l'activité ouvrière. Le Protectorat, armé de la loi française de 1884 qui interdit aux ouvriers étrangers de se syndiquer dans les colonies françaises, et de la loi beylicale de 1888 qui soumet toutes les associations de la Régence à l'autorisation du gouvernement tunisien, décida de dissoudre tous ces syndicats, de formation illégale, dont l'existence devenait un dangereux obstacle au libre développement de l'influence française dans le pays. Les syndicats, ainsi atteints, ont protesté vivement et refusent de se soumettre, soutenus dans leur résistance à la loi par les encouragements et conseils qui leur viennent d'Italie. Il est impossible que, dans une question aussi grave, notre gouvernement ne défende pas, avec la plus grande énergie, les intérêts vitaux de notre avenir tunisien. Nous avons confiance que le Protectorat maintiendra sa première attitude, si sage et si judicieuse, et ne se laissera pas impressionner par des campagnes étrangères de presse, d'une inspiration trop manifestement intéressée.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Le commerce allemand en* 1903. — Voici les chiffres indiquant l'importance du commerce extérieur de l'Allemagne en 1903 (en marks) :

	Importations	Exportations	Total des échanges
1902.....	5.805.776.000	4.812.232.000	10.618.008.000
1903.....	6.321.354.000	5.130.270.000	11.451.624.000
Différence..	+ 515.578.000	+ 318.038.000	+ 833.616.000
	8,88 %	6,61 %	7,85 %

Les principaux clients de l'Allemagne sont (en milliers de marks) :

	Importations	Exportations	Total des échanges
Grande-Bretagne....	833.500	987.700	1.812.200
Etats-Unis.....	943.500	469.200	1.412.700
Autriche-Hongrie...	754.800	530.600	1.285.400
Russie.....	826.200	378.600	1.204.800
Pays-Bas.....	194.200	418.400	612.600
France.....	337.900	271.900	609.800

La Suisse, la Belgique, l'Argentine et l'Italie viennent ensuite avec des chiffres inférieurs.

En dix ans, le commerce allemand a augmenté de 47,5 % à l'importation et de 68,1 % à l'exportation.

Le commerce de l'Allemagne avec les Etats-Unis a fait de grands progrès.

Les ports francs de Bremerhaven et de Geestemünde ont vu leur trafic s'accroître dans des proportions considérables.

Gibraltar. — *Le port de Gibraltar en* 1903. — Le décroissement constant du mouvement maritime de Gibraltar, constaté pendant la période de 1894 à 1902, s'est maintenu en 1903. Pendant cet exercice, il n'est entré à Gibraltar que 3.607 navires jaugeant ensemble 3.898.371 tonneaux, contre 3.838 navires, jaugeant 4.368.789 tonneaux, en 1902, et 5.171 navires, jaugeant 4.936.128 tonneaux en 1894; soit, pour l'année 1903, une perte de 231 navires (6 %) et de 470.418 tonneaux (près de 11 %) par rapport à l'année 1902 et une perte de 1.564 navires (30 %) et de 1.037.757 tonneaux (21 %) par rapport à l'année 1894.

D'après les déclarations des marchands de charbon, réunies par la Chambre de commerce de Gibraltar (il n'y a pas de relevés officiels de l'entrée ou de la sortie des combustibles), ce port a vendu aux

relâcheurs, en 1903, 124.000 tonnes de charbon de terre, contre 167.000 tonnes en 1902, 219.000 tonnes en 1901, 303.000 tonnes en 1900, 450.000 en 1890, et 562.000 tonnes en 1889.

II. — AMÉRIQUE.

Terre-Neuve. — *Mouvement commercial en* 1902-1903. — Le commerce général de la colonie de Terre-Neuve s'est élevé, pendant l'exercice fiscal 1902-1903 (1er juillet-30 juin), à la somme totale de 18.456.448 dollars (95.973.530 francs), dont 8.479.944 dollars (44.095.709 francs) à l'importation, et 9.976.504 dollars (51.877.821 francs) à l'exportation, faisant ressortir avec les chiffres du précédent exercice (1901-1902) qui n'avaient atteint que 17 millions 389.209 dollars (90.423.887 francs), une augmentation de 1.067.239 dollars (5.549.643 francs , dont 643.259 dollars (3.344.947 francs) à l'importation et 423.980 dollars (2.204.696 francs) à l'exportation.

Le résumé du commerce général de cette colonie, pendant les dix dernières années, est indiqué au tableau suivant :

	Importation.	Exportation.	Total.
	Francs.	Francs.	Francs.
1893-94.....	37.256.638	30.218.078	67.474.716
1894-95.....	31.209.012	32.343.953	63.552.965
1895-96.....	31.131.677	34.518.572	65.650.249
1896-97.....	30.879.337	35.614.102	56.493.439
1897-98.....	26.982.087	27.180.052	54.162.139
1898-99.....	32.818.469	36.068.838	68.887.307
1899-00.....	38.985.164	44.863.395	83.848.559
1900-01.....	38.877.816	43.471.886	82.349.702
1901-02.....	40.750.762	49.673.125	90.423.887
1902-03.....	44.095.709	51.877.821	95.973.530

L'examen des chiffres portés à ce tableau fait voir quelles ont été les fluctuations du commerce terreneuvien pendant la décade passée en revue. En 1893-1894, les importations s'élevaient à 37.256.638 francs, les années suivantes elles décroissent sans interruption jusqu'en 1898, où elles tombent à 26.982.087, soit une perte de 10.274.551 francs ou près de 28 %. A partir de cette époque, au contraire, et sauf un léger recul en 1901, elles remontent constamment, passant, dans cette seconde période quinquennale, de 32.818.469 francs à 44.095.709 francs, en augmentation de 11.277.240 francs, soit près de 35 % .

En résumé, l'augmentation définitive du mouvement des importations de cette période décennale a été de 37.256.638 francs à 44.095.709 francs, 6.983.071 francs, soit 16 % .

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Andrès I. Aybar, *consul* de la République dominicaine à Bordeaux;
Charles Belle Child Clipparton, *vice-consul* de Sa Majesté britannique à Rouen;
Manuel Carpio Rivero, *consul* du Pérou à Bordeaux;
Vincent Diaz Degorvier, *consul* de Colombie à Bastia;
Jules Peigné, *vice-consul* du Paraguay à Pau.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Hue est affecté au 2e escad. de spahis sénégalais.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Domenech de Cellès est désig. pour servir en Indo-Chine.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. Jonglez, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour être employé au chemin de fer de Kayes au Niger.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *génér. de div.* Chevallier est nommé command. sup. des troupes de l'Indo-Chine;

M. le *génér. de brig.* Bouguié est nommé au command. de la 1re brigade à Bac-ninh.

Madagascar. — M. le *génér. de brig.* de Trentinian est désig. pour l'état-maj. partic. du corps d'occupat.

INFANTERIE

Martinique. — M. le *chef de bat.* Bobo est désig. pour servir à la Martinique.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Pujas et Chrétien sont désig. pour servir au Sénégal;

M. le *capit.* Heyd est désig. pour servir au Soudan;

M. le *capit.* Prévost est désig. pour servir au 6e rég. à Dakar;

M. le *lieut.* Clerc est désig. pour servir au Sénégal;

M. le *lieut.* Debarre est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire;

M. le *capit.* Suche est désig. pour servir au Sénégal;

MM. les *sous-lieut.* Drouet, Carour et Mauloin sont désig. pour servir au Soudan.

Chine. — M. le *sous-lieut.* Le Gall est désig. pour servir au corps d'occupat. à Tientsin.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Boucherie est nommé command. du groupe de montagne à Saïgon;

M. le *capit.* Trémolières est nommé trésorier à Saïgon;

M. le *sous-lieut.* Niox-Château est nommé offic. de détails au cap Saint-Jacques.

Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Frichement et les *capit.* Le Roy d'Etiolles, Martin et Barrera sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *lieut.* Lavit est désig. pour être employé aux travaux publics;

MM. les *capit.* Franceries, Gamas, Lardry et Denarcy sont désig. pour servir à la direct. d'artill. de Hanoï;

M. le *capit.* Flagel est désig. pour servir à Dap-cau;

MM. les *capit.* Remilly, Petit et Jacquet et les *lieut.* Chabard et Douchet sont désig. pour servir au Tonkin;

Madagascar. — MM. le *chef d'escad.* Lalune, le *lieut.* Alix et le *sous-lieut.* Doucet sont désig. pour servir à Madagascar;

M. le *capit.* Charpentier est désig. pour servir à la direct. d'artill. de Madagascar;

MM. les *capit.* Casaneuve, Renard et Vidal sont désig. pour servir à Madagascar;

Martinique. — M. le *chef d'escad.* Breton est nommé direct. de l'artill. à la Martinique.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. Olivier, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au Soudan;

M. l'*offic. d'admin.* Dugué est désig. pour servir au chemin de fer de Kayes au Niger.

Madagascar. — MM. l'*offic. d'admin. ppal.* Rigaud, les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lamarre, Pleyber et Filipi sont désig. pour servir à Madagascar;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Jamond est affecté à la direct. d'artill. de Diégo-Suarez.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir :

A Dakar, MM. le *commiss. ppal de* 2e *cl.* Martin et le *commiss. de* 2e *cl.* Bonamour;

A Kati, MM. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Lomey et le *commiss. de* 2e *cl.* Pons;

A Kayes, M. le *commiss. de* 1re *cl.* Tonnelier;

A Grand-Lahou, M. le *commiss. de* 2e *cl.* Briolay;

A Tombouctou, M. le *commiss. de* 3e *cl.* Duchel;

Indo-Chine. — MM. le *commiss. ppal de* 3e *cl.*, Delavau et les *commiss. de* 1re *cl.* Lauret et Cornet sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Tonkin. — M le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Littaye est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

Madagascar. — MM. les *commiss. de* 1re *cl.* Maniel et Michaux sont désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Juliard, de 3e *cl.* Donrthe et Neyret.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. Sautarel, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à Dakar;

M. Bresson, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au bataill. de Zinder.

Chine. — M. Augier, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au corps d'occup. de Chine.

Indo-Chine. — MM. Ilbert, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Montel, *méd. aide-maj.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Annam. — M. Talbot, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au poste médical de Vinh;

M. Mourson, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au 9e rég. à Hué.

Cochinchine. — M. Thébaud, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au poste de Vinh-long;

MM. Brimond et V. Bernoud, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à l'hôpital milit. de Saïgon;

M. Fistié, *méd. aide-maj de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au poste de Chaudoc;

M. Meslin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au poste médical de Phan-thies.

Tonkin. — M. Salanoue-Ipin, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital de Hanoï;

M. Doucet, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au 9e rég. à Hanoï;

M. Morel, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au 10e rég. à Dap-cau.

M. Mouillac, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à l'ambulance de Lao-kay;

M. Paramananda-Mariadassou, *méd. aide-maj.* 1re *cl.*, est désig. pour servir au poste de Back-nam;

M. Manaud, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au 4e tonkinois à Ha-giang;

MM. Sallet, Gensollen et Mouzels, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à l'hôpital milit. de Hanoï;

M. Bourrigue, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir au 10e rac. à Langson.

M. [illegible], *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au 5e tonkinois à Bao-lac :

M. [illegible], *pharm.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital milit. de Hanoï.

Madagascar. — Sont désig. pour servir :

A l'hôpital de Majunga, M. Lagerais, *méd.-maj. de 1re cl* ;

A l'ambulance de Tuléar, M. Martin, *méd. aide-maj. de 1re cl.*;

A l'infirmerie de Mantirano, M. Brisemur, *méd. aide-maj. de 1re cl.*

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Atlantique. — M. le *contre-amiral* Bouet de Lapeyrère est nommé au command. de la division navale de l'Atlantique.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — MM. les *enseig. de vaiss.* Strauss, Pinguet et Vicel sont désig. pour embarq. sur le *Troude* ;

M. le *mécanic. en chef* Delmédou est désig. pour embarq. sur le *Dupleix* en qualité de mécanic. de division.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Prat est nommé au command. du *Châteaurenault*.

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Georgelin est désig. pour embarq. sur le *Châteaurenault* ;

M. le *mécanic. ppal* Hall est désig. pour servir à la défense mobile de Saïgon ;

M. l'*aspir. de 1re cl.* Muselier est désig. pour embarq. sur la *Comète*.

Guyane. — M. l'*enseig. de vaiss.* Barbière est désig. pour embarq. sur le *Jouffroy*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Atlantique. — M. le *commiss. ppal* Dupont est désig. pour embarq. sur le *Dupleix* en qualité de commissaire de division.

SERVICE DE SANTÉ

Atlantique. — M. le *méd. ppal* Gazeau est désig. pour embarq. sur le *Dupleix* en qualité de médecin de division.

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Le Moignic est désig. pour embarq. sur le *Pei-Ho*;

M. le *pharm. de 2e cl.* Saint-Sernin est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*.

Levant. — M. le *méd. de 1re cl.* Lasselves est desig. pour embarq. sur le *Condé* en Chine.

AUMÔNIERS

Atlantique. — M. l'*abbé* Lestrade est désig. pour embarq. sur le *Dupleix* en qualité d'aumônier de division.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Dubreuil est nommé procureur général, chef du service judiciaire de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

La création de l'outillage public dans l'Afrique Occidentale dans l'Afrique Française, par ANDRÉ LEFEBVRE, docteur en droit, commissaire de 2e classe des troupes coloniales, avec avant-propos de

M. Ch. Lemire, résident honoraire de France. Un vol. in-8° de 416 p. Arthur Rousseau, éditeur, Paris, 1904.

Malgré la perte de nos grandes colonies au XVIIIe siècle, la France se trouve aujourd'hui en possession d'un immense empire colonial, reconstitué avec une rapidité merveilleuse.

Si les débuts de notre entrée en possession de nos nouveaux domaines ont été marqués de quelques tâtonnements; si la mise en valeur de nos colonies n'a pas été aussi rapide qu'elle aurait pu l'être, il est juste de reconnaître que depuis lors le génie colonisateur de la France a repris le dessus.

C'est ce que démontre une fois de plus la lecture de l'ouvrage de M. A. Lefebvre. Ce livre, très complet et très documenté, nous présente un tableau réconfortant de ce qu'a été l'Afrique occidentale, de ce qu'elle est maintenant et de ce qu'elle sera demain.

Ajoutons en terminant que la plupart des renseignements fournis par M. Lefebvre ont été recueillis sur place par lui et que son travail est le fruit d'observations personnelles.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'art tchèque au XIXe *siècle, peinture, sculpture, architecture* par HENRI HANTICH, avec préface de M. Ch. Normand, président perpétuel de la Société des amis des monuments parisiens. Un vol. grand in-4°, avec nombreuses photogravures. Paris, librairie Nilsson, Prague, librairie F. Topic.

Une Province chinoise en progrès : le Chantoung, par FERNAND PILA, consul de France. — Une broch. in-8° carré de 75 p. avec 2 cartes. A. Rey et Cie, Lyon, 1904.

Les Lois de la guerre continentale (Publication de la section historique du grand état-major allemand, 1902). Traduites et annotées par PAUL CARPENTIER. — Un vol. in-16 de 198 p. Librairie générale de droit, Paris, 1904.

Projet d'une alliance de la France avec le monde musulman, par M. L. DUJARDIN. — Une broch. in-8°. Imprimerie algérienne, Alger, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie française (*sept.*). La guerre. — C. M. : Au Thibet. — A.-A. FAUVEL : La nouvelle Faculté orientale de Beyrouth. — JEAN VARÉLA : L'indigène et l'impôt en Indo-Chine.

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (15 *sept.*). La situation culturale du vignoble français et l'état des récoltes au 5 septembre 1904. — Les récoltes en céréales au Manitoba.

La France de Demain (20 *sept.*). ARDOUIN-DUMAZET : La guerre russo-japonaise. — ROBERT DOUCET : Le métayage en Tunisie.

La Ligue maritime (*sept.*). GEORGES TOUDOUZE : Géographie sous-marine. — A Terre-Neuve. — P. CLOAREC : La guerre russo-japonaise. — B. V. R. : L'automobilisme maritime.

La Réforme économique (18 *sept.*). CH. GEORGEOT : Marseille et Gênes, port franc. — J. DESMETS : Les cartels et les trusts devant le congrès des juristes d'Inspruck.

Revue des Deux Mondes (15 *sept.*). GEORGES GOYAU : L'Allemagne catholique entre 1800 et 1848. L'Eglise et les Etats protestants. L'affaire de Cologne. — J. CHARLES-ROUX : La marine marchande russe. Les grandes compagnies de navigation.

Revue générale des sciences (15 *sept.*). W. WILL : Les progrès de la technique des matières explosives depuis le développement de la chimie organique.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ACCORD FRANCO-ESPAGNOL
AU SUJET DU MAROC

On se souvient que la convention franco-anglaise du 8 avril dernier contenait une déclaration spéciale relativement à l'Egypte et au Maroc, où se trouvaient prévues les revendications que l'Espagne pouvait éventuellement faire valoir à propos de cette même convention. Voici le texte du document auquel nous faisons allusion :

DÉCLARATION CONCERNANT L'ÉGYPTE ET LE MAROC

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique de l'Egypte.

De son côté, le gouvernement de la République française déclare qu'il n'entravera pas l'action de l'Angleterre dans ce pays en demandant qu'un terme soit fixé à l'occupation britannique ou de toute autre manière, et qu'il donne son adhésion au projet de décret khédivial qui est annexé au présent arrangement, et qui contient les garanties jugées nécessaires pour la sauvegarde des intérêts des porteurs de la Dette égyptienne, mais à la condition qu'après sa mise en vigueur, aucune modification n'y pourra être introduite sans l'assentiment des puissances signataires de la convention de Londres de 1885.

Il est convenu que la direction générale des antiquités en Egypte continuera d'être, comme par le passé, confiée à un savant français.

Les écoles françaises en Egypte continueront à jouir de la même liberté que par le passé.

ART. 2. — Le gouvernement de la République française déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc.

De son côté, le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît qu'il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue, de veiller à la tranquillité de ce pays, et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin.

Il déclare qu'il n'entravera pas l'action de la France à cet effet, sous réserve que cette action laissera intacts les droits dont, en vertu des traités, conventions et usages, la Grande-Bretagne jouit au Maroc, y compris le droit de cabotage entre les ports marocains dont bénéficient les navires anglais depuis 1901.

ART. 3. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique, de son côté,

respectera les droits dont, en vertu des traités, conventions et usages, la France jouit en Egypte, y compris le droit de cabotage accordé aux navires français entre les ports égyptiens.

Art. 4. — Les deux gouvernements, également attachés au principe de la liberté commerciale tant en Egypte qu'au Maroc, déclarent qu'ils ne s'y prêteront à aucune inégalité, pas plus dans l'établissement des droits de douane ou autres taxes que dans l'établissement des tarifs de transport par chemin de fer.

Le commerce de l'une et de l'autre nation avec le Maroc et avec l'Egypte jouira du même traitement pour le transit par les possessions françaises et britanniques en Afrique. Un accord entre les deux gouvernements réglera les conditions de ce transit et déterminera les points de pénétration.

Cet engagement réciproque est valable pour une période de trente ans. Faute de dénonciation expresse faite une année au moins à l'avance, cette période sera prolongée de cinq en cinq ans.

Toutefois, le gouvernement de la République française au Maroc et le gouvernement de Sa Majesté Britannique en Egypte se réservent de veiller à ce que les concessions de routes, chemins de fer, ports, etc., soient données dans des conditions telles que l'autorité de l'Etat sur ces grandes entreprises d'intérêt général demeure entière.

Art. 5. — Le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare qu'il usera de son influence pour que les fonctionnaires français actuellement au service égyptien ne soient pas mis dans des conditions moins avantageuses que celles appliquées aux fonctionnaires anglais du même service.

Le gouvernement de la République française, de son côté, n'aurait pas d'objection à ce que des conditions analogues fussent consenties aux fonctionnaires britanniques actuellement au service marocain.

Art. 6. — Afin d'assurer le libre passage du canal de Suez, le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare adhérer aux stipulations du traité conclu le 29 octobre 1888, et à leur mise en vigueur. Le libre passage du canal étant ainsi garanti, l'exécution de la dernière phrase du paragraphe 1er et celle du paragraphe 2 de l'article 8 de ce traité resteront suspendues.

Art. 7. — Afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar, les deux gouvernements conviennent de ne pas laisser élever de fortifications ou des ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte marocaine comprise entre Mélilla et les hauteurs qui dominent la rive droite du Sébou exclusivement. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux points actuellement occupés par l'Espagne sur la rive marocaine de la Méditerranée.

Art. 8. — *Les deux gouvernements, s'inspirant de leurs sentiments sincèrement amicaux pour l'Espagne, prennent en particulière considération les intérêts qu'elle tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée ; et au sujet desquels le gouvernement français se concertera avec le gouvernement espagnol.*

Communication sera faite au gouvernement de Sa Majesté Britannique de l'accord qui pourra intervenir à ce sujet entre la France et l'Espagne.

Art. 9. — Les deux gouvernements conviennent de se prêter l'appui de leur diplomatie pour l'exécution des clauses de la présente déclaration relative à l'Egypte et au Maroc.

En vertu de l'article 8, que l'on vient de lire, des négociations ont été entamées entre la France et l'Espagne, qui ont

abouti à un accord où le rôle prépondérant de la France au Maroc lui est reconnu par l'Espagne, en même temps que de son côté la France fait la part des droits et des intérêts que l'Espagne peut revendiquer au Maroc. En effet, le 6 octobre, la déclaration suivante a porté à la connaissance du public, sous une forme très réservée, comme on va le voir, la conclusion de ces négociations laborieuses.

DÉCLARATION

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne, s'étant mis d'accord pour fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent, pour la France, de ses possessions algériennes, et, pour l'Espagne, de ses possessions sur la côte du Maroc, et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne ayant, en conséquence, donné son adhésion à la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904, relative au Maroc et à l'Egypte, dont communication lui avait été faite par le gouvernement de la République française, déclarent qu'ils demeurent fermement attachés à l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du Sultan.

A première vue, la situation politique qui ressort de ces textes paraît favorable à la France; on doit cependant y relever certaines affirmations inquiétantes ou contradictoires, qui peuvent donner lieu à des difficultés d'application et finalement rendre plus délicate la tâche que nous avons assumée dans l'empire marocain ; c'est sur ces difficultés que nous croyons nécessaire d'attirer l'attention de nos lecteurs.

*
* *

Dans la déclaration franco-anglaise, nous pouvons déjà remarquer que si la France obtient le privilège de maintenir au Maroc l'état politique actuel, de veiller à sa tranquillité et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes nécessaires, administratives, économiques, financières et militaires, ce droit est limité par les droits et les avantages que se réserve la Grande-Bretagne, par exemple l'obligation de maintenir dans l'empire la liberté commerciale, la stipulation extraordinaire qui accorde à l'Angleterre pour ses marchandises à destination du Maroc le libre transit à travers l'Algérie, la limitation des moyens de défense du territoire marocain, etc. De même, dans la déclaration franco-espagnole, le droit privilégié de la France est limité par la reconnaissance des droits et par la garantie des intérêts qui résultent pour l'Espagne des accords qui viennent d'être conclus.

Ceci dit, est-il besoin de faire ressortir combien sera malaisée une situation sur laquelle continuera de peser toutes

les conventions précédemment conclues avec le Maroc et qui laisse la porte ouverte aux réclamations des puissances cosignataires des accords et même des puissances ayant au Maroc le droit au traitement de la nation la plus favorisée? Il y a là une éventualité de complications pouvant apporter des entraves au développement pacifique et régulier de notre influence au Maroc.

Il est difficile de dire qu'il eût été possible, pour notre diplomatie, d'obtenir ce privilège à des conditions plus libres, plus dégagées de conventions secrètes et de stipulations limitatives; mais, sans plus récriminer, il importe que toutes les bonnes volontés françaises se rendent un compte exact de la tâche que le pays a assumée au Maroc, et des conditions dans lesquelles peuvent désormais s'y développer son influence et sa pénétration pacifique.

Pour cela, il est sans doute nécessaire d'étudier sommairement la genèse des accords qui viennent d'être conclus : ce sera le meilleur moyen d'apprécier l'étendue et la réalité des avantages que nous confèrent la convention franco-anglaise du 8 avril et l'accord franco-espagnol du 6 octobre, aussi bien que les difficultés qui peuvent résulter de leur application.

*
* *

Notre établissement en Algérie eut pour conséquence de rendre plus âpre et plus active la rivalité séculaire de la France et de l'Angleterre au Maroc; entre autres preuves, nous rappellerons les traités conclus par le Maroc avec l'Angleterre en 1856, traités qui assuraient à cette dernière puissance une situation tout à fait privilégiée, et montraient la persistance d'une ambition jalouse qui ne désarmait pas, en pleine entente cordiale, au moment même de la guerre de Crimée. Dans ces dernières années, la politique anglaise accentua encore son hostilité et parut vouloir s'attribuer la domination des régions marocaines. Aussi, soit à la mort de l'ancien sultan, soit à la veille de l'expédition du Touat, soit au lendemain de cette expédition, soit même une dernière fois au lendemain de la signature des accords franco-marocains, des tentatives eurent lieu, plus ou moins encouragées par le gouvernement anglais, qui tendaient à placer le Maroc sous la protection de la Grande-Bretagne.

Notre pénétration au Touat, l'intervention de notre escadre sur l'initiative de M. Revoil, au moment de l'affaire Pouzet, enfin le développement normal de notre politique marocaine arrêtèrent ces tentatives dues pour la plupart à l'initiative des

agents anglais au Maroc. Dernièrement l'heureuse évolution de la politique anglaise, que manifesta, d'une manière éclatante, le voyage historique du roi Edouard VII en France, a déterminé l'état d'esprit qui aboutit aux accords du 8 avril.

***

Si, maintenant, nous recherchons comment notre diplomatie a pu se résigner à conclure des accords qui laissent prévoir tant de complications, nous en trouverons peut-être l'explication dans ce fait que M. Delcassé, semble-t-il, a suivi alternativement dans ses légitimes efforts pour arriver à une entente amicale avec l'Espagne, deux politiques différentes. On dirait que, hanté par le souvenir des difficultés internationales qui ont marqué notre installation en Tunisie, notre ministre des Affaires étrangères a cherché, tantôt par une politique de partage, tantôt par une politique d'association, à résoudre la question marocaine dans sa transformation nécessaire.

Ainsi, à la première de ces deux politiques se rattachent les pourparlers qui eurent lieu, tout d'abord, entre M. Delcassé et M. de Leon y Castillo, où l'on a paru sur le point d'admettre au Maroc l'établissement de deux zones respectivement attribuées à l'Espagne et à la France.

Et peu après, la seconde politique, répondant davantage à la situation privilégiée que M. Delcassé avait réclamée pour la France au Maroc, semble bien avoir été suivie, soit à Tanger, soit à Alger, et avoir inspiré les déclarations du protocole du 27 juillet 1901 qui affirmaient de la façon la plus explicite l'intégrité de l'empire chérifien.

Tel était également le caractère des accords franco-marocains de 1902, et l'on sait que M. Eug. Etienne, au nom de tout le parti colonial, intervint alors auprès du ministère des Affaires étrangères pour réclamer tout ensemble le maintien de l'intégrité marocaine et la prépondérance de l'influence française sur tout cet empire.

Cette intégrité, ne l'oublions pas, était aussi la base des conditions auxquelles le gouvernement chérifien s'était déclaré prêt à accepter notre protection, quelques semaines avant la visite du président Loubet en Algérie.

***

Il n'était peut-être pas inutile de rappeler cette succession de faits et la différence de ces deux politiques. Ainsi s'éclaire d'une façon singulière un document, à dessein obscur, dans lequel les gouvernements français et espagnol déclarent d'un

côté qu'ils demeurent vraiment attachés à l'intégrité de l'empire marocain « sous la souveraineté du sultan », tandis que, de l'autre, on y retrouve la trace des négociations engagées il y a quatre ans avec M. de Leon y Castillo.

On sait aujourd'hui, grâce à des indiscrétions étrangères, que des accords secrets complètent et développent cette seconde politique.

Nous ne pouvons pas naturellement discuter sur des textes qui ne nous sont pas connus; mais il est très probable, sinon certain, que ces textes doivent garder la trace des deux politiques successives dont nous venons de parler; c'est sur l'inconvénient que peut avoir pour l'avenir la contradiction d'engagements garantissant à la fois au Magzhen l'intégrité du Maroc et à l'Espagne des droits particuliers que nous voudrions insister encore ici.

En effet, il est évident que les accords avec l'Angleterre et l'Espagne sont désormais destinés à former la base diplomatique de notre établissement au Maroc; mais il va de soi que si ces accords ne sont pas suffisamment explicites ou bien portent en germe certaines difficultés, certaines puissances pourront être tentées d'en abuser contre nous.

Nous ne voulons pas examiner en ce moment, ni d'ailleurs contester l'importance attribuée aux intérêts allemands dans cette portion de l'Afrique du Nord; mais ce ne sera pas trop dire que, même vis-à-vis de l'Allemagne, il nous eût été profitable d'avoir une politique marocaine d'un développement plus simple; en tout cas, les difficultés que comporte l'encadrement d'une population de neuf millions d'habitants, belliqueux et divisés, étaient déjà assez grandes sans y ajouter l'enchevêtrement de droits et d'intérêts étrangers, dont la reconnaissance ne peut manquer d'être interprétée comme une atteinte portée à l'autorité du sultan et à notre propre influence.

Comme le Maghzen l'avait reconnu il y a quelques années, l'intégrité du pouvoir chérifien se compose elle-même d'éléments juxtaposés : sa représentation diplomatique à l'extérieur, qui semble bien nous être dévolue; la gestion de ses finances, qui vient d'être si habilement inaugurée par M. Reynaud; l'organisation de son armée, où tout reste à faire; le développement de l'instruction publique et des grands travaux; enfin la réforme et la coordination de tous les services publics qui constituent la force nationale d'un Etat.

Combien l'œuvre d'une réorganisation aussi complexe peut devenir difficile si, dans chacune des branches de l'adminis-

tration marocaine, on est obligé de compter à chaque pas avec des droits reconnus et des intérêts à garantir à des étrangers, surtout lorsqu'il s'agit de l'ennemi héréditaire du Maroc, dont les ambitions et les prétentions particulières peuvent faire naître des complications fréquentes!

Il est certain, en effet, que si l'accord franco-espagnol reconnaît d'une part l'intégrité du Maroc en même temps que notre situation privilégiée dans toute l'étendue de l'empire chérifien, et admet d'autre part les prétentions économiques et territoriales de l'Espagne, il n'est possible de concilier ces stipulations contradictoires qu'en supposant que l'Espagne accepte l'ajournement au moins momentané de la satisfaction promise à ses revendications.

Mais qui ne voit le danger d'une pareille situation?

* * *

Il est permis de demander, tout en tenant compte des graves motifs qui ont déterminé l'adoption de cette politique, si malgré tout elle était préférable à la politique plus hardie qui, en risquant évidemment de se heurter à quelques difficultés immédiates, pouvait néanmoins espérer d'en triompher. Ne semble-t-il pas qu'en ce cas nous aurions eu pour notre œuvre marocaine un collaborateur plus confiant et plus sûr dans un Maghzen qui n'aurait pas à se demander constamment quels sont dans l'avenir, sinon dans le présent, ces droits et ces intérêts de l'Espagne dont la France vient d'assumer la garantie.

Enfin ne devait-on pas tout faire pour éviter de fournir des prétextes à la politique hostile que toute l'opinion anglaise, en dehors de son gouvernement et de son roi, continue à mener aveuglément contre nous. La présence de M. Nicholson à Madrid, le maintien à Fez du major Ogelvy et des sous-officiers anglais, permettent de craindre une interprétation équivoque des engagements pris et nombre de dangereux incidents pour l'avenir.

En résumé, ne valait-il pas mieux aborder dès à présent et franchement toutes les difficultés du problème marocain? Cette fois encore, les préoccupations de notre politique intérieure n'ont-elles pas trop lourdement pesé sur les résolutions de M. Delcassé et gêné l'essor d'une politique qui est son œuvre personnelle et qui reste, somme toute, son honneur? S'il est vrai que notre politique intérieure ait à ce point entravé la liberté d'action de notre ministre des Affaires étrangères, on ne saurait trop le regretter, car il est certain que les contradic-

tions que nous avons relevées dans l'accord franco-espagnol peuvent nous faire craindre d'avoir à les payer bien cher un jour.

Quoi qu'il en soit, grâce aux efforts de M. Delcassé, auquel, répétons-le, il convient de rendre justice, et que nous devons louer hautement pour les progrès qu'il a su faire réaliser en cinq années à l'action de notre influence au Maroc, grâce aux efforts et au patriotisme clairvoyant de M. Eug. Etienne, de M. Revoil, de M. Saint-René Taillandier et de tous leurs collaborateurs, le Maroc est maintenant à notre portée. Prenons garde qu'au dernier moment, et par notre faute, il n'échappe à l'influence pacifique et civilisatrice de la France.

J.-H. Franklin.

P.-S. — Nous n'avons pas parlé, jusqu'ici, à nos lecteurs du conflit qui s'est élevé entre la légation de France à Tanger et la subdivision militaire d'Aïn-Sefra, et nous aurions continué de garder cette réserve si la question ne venait d'être portée à la connaissance du public par la presse.

On annonce d'ailleurs une interpellation de M. Jaurès à ce sujet. Nous souhaitons au député socialiste de ne pas avoir été mystifié cette fois encore, comme à propos de la mairie de Tanger.

La cause du conflit auquel nous faisons allusion est l'occupation d'un point nommé Ras-el-Aïn par les troupes du général Lyautey, et la demande d'évacuation de ce point faite par notre représentant à Tanger.

La question est, en l'espèce, très simple. Le point de Ras-el-Aïn est prévu dans les accords franco-marocains comme un marché mixte, et il est prévu comme tel au même titre que Duveyrier, Beni-Ounif et Kenadsa. Il doit donc s'y trouver régulièrement des contrôleurs de marché français et des contrôleurs de marché marocains, des percepteurs français et des percepteurs marocains, des troupes marocaines et des troupes françaises dont la présence y est aussi justifiée qu'à Duveyrier, Beni-Ounif et Kenadsa.

Mais il est probable, sinon certain, que cette opération parfaitement légitime aura été faite par l'Algérie sans s'être concertée suffisamment avec notre légation à Tanger, qui n'a pu par suite s'entendre à ce sujet avec le Magzhen. Car sans cela il n'aurait pu y avoir de réclamations.

Il est non moins certain d'autre part que les réclamations que le Maghzen a pu soulever ont été dues surtout au mécontentement causé par l'interruption d'une politique de collaboration, qui existait il y a deux ans sur la frontière, et qui depuis a été abandonnée. Cet abandon devait certainement donner à l'occupation de Ras-el-Aïn le caractère d'une occupation nouvelle, sans profit et sans compensation pour le Maghzen. De là, tout le bruit.

Qu'il nous soit permis de dire que c'est surtout au moment où notre tâche vis-à-vis du Maroc devient si complexe et si délicate que la coordination des efforts de l'Algérie et de notre légation de Tanger doit être rétablie à tout prix, et que notre installation pacifique au Maroc, dirigée par notre légation, doit bénéficier de tout l'appui que lui donne le respect de nos forces algériennes. C'est certainement là une des conditions essentielles de succès.

On comprend que le département des Affaires étrangères considère le Maroc comme relevant de son action directe, à l'instar de la Tunisie; mais il est certain que cette action serait précaire sans l'appui de nos forces algériennes, et que sans elles elle risquerait de ne pouvoir rester pacifique; il ne faut pas qu'elle se prive de l'autorité morale qui résulte de la crainte salutaire qu'inspirent ces forces algériennes, surtout à l'Est de l'empire.

On s'explique aussi que le gouvernement général de l'Algérie appréhende les difficultés d'une collaboration sur la frontière oranaise; mais le mur que l'on cherche à élever des deux côtés, entre les deux pays, est certainement une chose funeste à tous égards, et plus tôt il sera renversé, mieux cela vaudra.

Réserve faite de ces considérations d'intérêt général, que cet incident nous a donné l'occasion de rappeler, l'affaire de Ras-el-Aïn ne présente par elle-même aucune importance.

J.-H F.

LA QUESTION DU FRENCH SHORE

Saint-Georges, Terre-Neuve, août.

Après avoir étudié sur place la question du French Shore, nous croyons devoir ajouter quelques conclusions à l'article que nous avons récemment publié[1] dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales* sur les affaires de Terre-Neuve.

Sur les lieux, il est encore moins possible que de loin, en examinant les choses de sang-froid, avec un peu de bon sens, de se faire illusion sur l'avenir du monopole de pêche que nous a reconnu, en 1783, le traité de Versailles. Au French Shore même, les 15.000 habitants que nous révèlent les statistiques terre-neuviennes deviennent une réalité tangible. Pour tous ces hommes, qui, aux termes de la déclaration annexe au traité de 1783, n'auraient même pas le droit de vivre sur cette côte, la pêche est l'industrie principale : le peu de terre qu'ils cultivent ne leur apporte, en effet, que des ressources accessoires. Ainsi, notre privilège de pêche est sans cesse violé. Il l'est au vu et au su de nos croiseurs. Il ne peut manquer de l'être, à moins que l'on ne veuille expulser ou faire mourir de faim tous les Terre-Neuviens du French Shore. En réalité, il n'existe pas, on ne le fait respecter que sur les quelques points de cette côte où nos nationaux exercent encore leurs droits. Ces points paraissent bien rares si l'on songe que cette année, en dehors de quinze homarderies françaises fonctionnant sur la côte, *quatre* maisons métropolitaines ont occupé des emplacements dans le Nord du French Shore, dont une seulement sur la côte Est, et 192 petits pêcheurs ont été répartis sur un certain nombre de points du littoral, entre la baie des Iles et la baie Saint-Georges.

En réalité, les Terre-Neuviens pêchent maintenant beaucoup plus que les Français eux-mêmes sur la « plage française ».

Il n'est donc pas très utile, ni très réaliste, de s'en tenir obstinément à des droits devenus sur presque tous les points purement théoriques et que viole tout l'ensemble de la situation elle-même. Nous ne voyons pas trop en quoi il nous eût été

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1904, t. XVII, p. 777-801.

profitable de maintenir indéfiniment des textes qui nous autorisent en principe à interdire la construction de toute maison et de tout magasin sur un bon tiers de la côte de Terre-Neuve, alors que des milliers de maisons y ont été construites sous le régime qui les condamnait. Il aurait fallu, dès le début, appliquer strictement notre droit, maintenir la côte à l'état de désert. Mais les périodes de guerre, puis les exigences très particulières de la politique de l'« entente cordiale » pratiquée à l'égard de l'Angleterre pendant une grande partie du siècle dernier, ne nous eussent pas permis de le faire. En outre, la disproportion entre notre droit absolu et la réalité de nos intérêts sur le French Shore paralysait, en la rendant gratuitement gênante pour la population locale, la politique d'interdiction qu'auraient été disposé à suivre certains commandants de la station française. On nous en a cité qui sollicitaient presque les pêcheurs français de trouver quelque entrave dans tel magasin ou tel appontement que l'on voulait construire dans le voisinage ; et les Français, d'ailleurs souvent liés d'intérêt avec les habitants, de répondre qu'ils ne pouvaient absolument voir aucun inconvénient à ces constructions.

Dans ces conditions, à quoi bon maintenir *ad æternum* le droit d'empêcher d'élever une maison ou d'établir un appontement ? La plupart du temps nous n'en usions pas, et le plus souvent, lorsque nous en usions, c'était avec l'air de protéger des intérêts purement théoriques et par trop éventuels. Nous en tenir au régime actuel, c'était nous exposer ou bien à voir nos droits de plus en plus relégués — par les empiètements de plus en plus nombreux des Terre-Neuviens, et notre lassitude même — dans le domaine des souvenirs et des pures abstractions, ou bien à prendre un air de violence gratuite, à soulever des conflits le jour où nous voudrions en imposer plus généralement le respect, après une constante tolérance. Du moment où l'activité de nos nationaux n'aidait pas davantage le gouvernement à maintenir leur monopole, mieux valait vendre ce dernier contre une compensation quelconque.

Nous savons qu'une autre opinion a été exprimée. D'aucuns ont émis l'avis que nous devions conserver nos droits exclusifs sur le French Shore comme moyen de pression sur l'Angleterre. Mais, avant d'abonder dans ce sens, il faut se demander comment cette pression se serait exercée : aurions-nous donné pour instructions à nos croiseurs d'empêcher partout les Terre-Neuviens de pêcher, de construire des maisons, d'ouvrir des routes ? C'eût été aller au-devant d'un conflit avec l'Angleterre : or nous n'avons rien fait pour orienter notre politique exté-

rieure ni nos armements selon les exigences d'une telle entreprise. Qu'on le regrette ou non, tel est l'état des choses. C'est pourquoi une visite au French Shore nous a vigoureusement confirmé dans l'opinion, exprimée à propos de l'accord du 8 avril, qu'il n'y avait pas à s'indigner de l'échange de nos droits exclusifs sur le French Shore contre des compensations, même peut-être assez illusoires, en Afrique.

*
* *

Mais cela n'implique pas, le moins du monde, que nous fassions bon marché des intérêts que nos nationaux ont sur le French Shore. Ces intérêts qui paraissent extrêmement respectables ne sont pas, nous en avons aussi acquis la conviction sur les lieux, sauvegardés d'une manière certaine par l'accord du 8 avril, qui ne règle pas en réalité la question du French Shore, mais pose très vaguement certains principes selon lesquels elle pourrait être réglée. Aussi est-ce avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris que la question continuait à être discutée à Paris : une liquidation à la légère de cette question, relativement médiocre, ne ferait peut-être pas perdre grand'chose à l'ensemble du pays ; mais elle lèserait gravement un nombre appréciable de nos concitoyens.

Pour bien se rendre compte des questions à résoudre, il faut se demander d'abord jusqu'à quel point les intéressés actuels pourront continuer leur industrie sur le French Shore, et ensuite jusqu'à quel point les Français en général pourront faire une réalité des avantages que l'accord du 8 avril prétend leur réserver.

Comme nous l'avons dit, ceux de nos nationaux qui exploitent à l'heure qu'il est le French Shore sont quelques armateurs métropolitains pêchant la morue dans le Nord, un certain nombre de petits pêcheurs capturant le même poisson dans le Sud, et enfin les homardiers.

L'accord du 8 avril, et surtout les commentaires officiels qui en ont été donnés, changent radicalement les conditions dans lesquelles les morutiers français exercent leur industrie à la côte Ouest de Terre-Neuve. A l'heure actuelle, la majorité d'entre eux résident à terre : ils n'ont même pas la possibilité de résider ailleurs. Nous ne savons pas exactement de quelle manière s'organisent les marins envoyés par des armateurs français sur le Nord du French Shore. D'après ce qu'on nous a dit, cependant, s'ils disposent des grands navires qui les ont amenés, ils ont aussi leurs installations à terre. Tel est,

en tout cas, la manière de procéder et de vivre des petits pêcheurs qui occupent l'été certains points du French Shore entre la baie des Iles et la baie Saint-Georges. Au printemps, une goélette spécialement affrétée ou un vapeur de Saint-Pierre amène ces hommes à un prix qui dépasse un peu deux cents francs par doris, et dans lequel est compris le transport de la petite embarcation, des deux pêcheurs qui la montent, de leur provision de sel et des quelques approvisionnements qu'ils croient devoir emporter. Avec leur doris et leurs bagages, on dépose ces Saint-Pierrais ou même ces Bretons, qui rentrent chaque hiver au vieux pays, dans l'anse pour laquelle ils se sont fait inscrire dans les bureaux de l'inscription maritime de Saint-Pierre. Ils y débarquent au commencement d'avril, et le navire qui les a amenés ne viendra les reprendre qu'en août, voire même en automne.

En attendant ces hommes, qui en fait de navires n'ont que les doris, sont bien obligés de vivre à terre. Ils y retrouvent généralement la cabane de troncs d'arbres, aux intervalles bouchés avec de la terre, qu'ils ont occupée l'année précédente, et dont ils ont confié la garde pendant l'hiver à un Terre-Neuvien, souvent un ancien marin français déserteur. Beaucoup sont de vieux habitués du French Shore. Ils ont dû, presque chaque année, passer quelques jours à remettre en état, à « arrimer », comme ils disent, leur cabane endommagée par les intempéries de l'hiver. Souvent ils ont dû — cela a été le cas cette année — la reconquérir pour ainsi dire en la dégageant à grands coups de hache de la gaine de glace qui l'enserrait encore à leur arrivée. En raison de leur habitude, d'une longue série d'efforts, ils en sont arrivés à considérer comme leur propriété cet établissement temporaire que les traités leur concèdent et aussi les eaux qu'ils exploitent depuis des années. En parlant de l'accord franco-anglais, ils envisagent avec une amertume extrême la nécessité de l'abandonner; ils se plaignent de ce que la France les « largue », comme ils disent dans leur langage de marins. Et de fait, aux termes de l'accord du 8 avril, ils seront obligés de quitter leur cabane, de vivre à la mer, s'ils veulent continuer à fréquenter le French Shore. Et comme ils n'ont, nous le répétons, pas de goélette ni les moyens de s'en payer une, l'entente franco-anglaise, si elle était appliquée sans compensation, se traduirait pour ces hommes par la disparition de leur gagne-pain.

Cette entente stipule, en effet, que nous renonçons à l'usage de la plage. Cela n'est pas, à vrai dire, expressément dans les termes de la déclaration du 8 avril, mais cette dernière parle

de nos droits sur les eaux territoriales et non plus sur la plage. D'ailleurs le ministre des Affaires étrangères, dans une circulaire adressée aux représentants de la République à l'étranger, a déclaré que nous renoncions à nos anciens droits sur la côte. M. Delcassé explique, il est vrai, que l'usage de la plage ne nous est plus nécessaire pour sécher la morue, « le séchage se « faisant, dit la circulaire, soit à bord, soit, grâce à la rapidité « des communications, à Saint-Pierre et Miquelon ou même « en France ». Remarquons, à ce propos, que le séchage ne se fait jamais à bord, ce qui serait impossible, à moins de disposer de très grands bateaux ; mais il est exact, en effet, qu'aujourd'hui le poisson est conservé salé et ne se sèche guère qu'à son arrivée à Saint-Pierre ou dans les établissements spéciaux de Granville, Fécamp et surtout de Bordeaux. Les petits pêcheurs du French Shore eux-mêmes, bien qu'ils disposent de graves sur les lieux de pêche, sèchent de moins en moins leur morue. Nous avons vu, dans les magasins sommaires établis à côté des cabanes françaises du French Shore, de belles « arrimes », banquettes de morue *au vert* [1] et devant être transportée en cet état à Saint-Pierre, une fois la saison de pêche finie.

Mais là n'est pas la question. Nos petits pêcheurs ont absolument besoin de la plage, sinon pour sécher la morue, du moins pour vivre, conserver leur sel et le poisson qu'ils capturent, puisqu'en fait d'embarcation ils n'ont qu'un doris qui ne peut leur servir qu'à « faire la marée », à sortir en pêche du matin au soir.

En réalité, le dilemme que l'accord du 8 avril, s'il n'est corrigé par rien, pose devant ces gens peut se résumer ainsi : perdez votre gagne-pain ou faites-vous Terre-Neuviens. Nos pêcheurs doivent renoncer à fréquenter la côte qui les fait vivre ou abandonner leur nationalité. Aucune puissance qui se respecte et qui ne vient pas de subir une défaite écrasante, l'obligeant à toutes les abdications, ne peut admettre que ses nationaux soient, par un acte diplomatique librement consenti par elle, acculés à un pareil choix.

Il ne faut du reste pas en douter : Terre-Neuve compte recruter un certain nombre de citoyens nouveaux aux dépens de la France, par l'effet de cet accord qui a des airs innocents. Nous tenons de la bouche même des pêcheurs que des commissaires terre-neuviens, passant sur la côte pour estimer la valeur des bâtisses que les Français devraient abandonner, ont accompagné leur expertise de certaines ouvertures. Ils ont dit :

---

[1] Pour les détails techniques de la pêche à la morue, voir les articles de M. Le Breton, *Quest. Dipl. et Col.*, tome XV, pages 411-428; 640-654; 712-720.

« Pourquoi partiriez-vous ? Personne ne vous y oblige; restez « dans le pays et vous serez bien libres. » Nos gens auraient en effet à Terre-Neuve toutes les libertés, sauf celle de rester Français.

Hâtons-nous de dire qu'ils semblent tenir extrêmement à celle-là. Les ouvertures des envoyés de Saint-Jean ont généralement été rejetées avec toute la verdeur qu'y pouvaient mettre des pêcheurs. A moins d'y être absolument forcés, bien peu de Français consentiraient à rester sur la côte à l'ombre de l'*Union Jack*. Ils manifestent une répugnance paisible ou exaspérée selon les tempéraments, mais toujours très grande, à « passer Anglais ».

Mais, pour aider nos gens à vivre sans déserter le drapeau, le gouvernement doit faire intervenir largement un troisième élément prévu, à vrai dire, par l'accord, bien que d'une manière peut-être un peu accessoire. Il ne doit pas les laisser devant ce problème à deux termes : « Votre patrie ou votre gagne-« pain. » Il doit leur dire : « Vous devez obtenir une indemnité « du gouvernement britannique qui juge bon de racheter les « droits de la France de manière que nuls autres que ses « nationaux ne puissent user à l'avenir des plages de l'ancien « French Shore. Cette indemnité pourra vous servir à acheter « une goélette ou à vous procurer tout autre moyen d'existence « en restant citoyens français. » Si le gouvernement agit ainsi, bien peu de nos gens, nous en avons la certitude, passeront sous le drapeau de l'Angleterre. Et telle est bien d'ailleurs l'attitude que la justice et la décence même obligent la France à prendre à l'égard de ses nationaux, menacés par l'accord qu'elle a signé avec l'Angleterre le 8 avril.

C'est-à-dire que nous ne pouvons pas accepter que les indemnités soient envisagées dans un esprit borné, et limitées au paiement d'un pauvre matériel. Il ne s'agit pas seulement de racheter les cabanes et les hangars sommaires autorisés par les anciens traités, mais bien de compenser l'obligation où seront beaucoup de Français de renoncer à leur industrie habituelle sous peine de cesser d'être Français.

Nous ne savons pas combien de nos pêcheurs sont envoyés dans le Nord du French Shore par les armateurs métropolitains, ni jusqu'à quel point ils seront mis en présence du dilemme infligé aux petits pêcheurs du Sud; hâtons-nous de dire du reste que nous ne les excluons nullement de notre raisonnement. Mais entre la baie des Iles et la baie Saint-Georges, le French Shore a reçu chaque été, depuis déjà longtemps, de 150 à 200 petits pêcheurs français de morues. Cette année ils sont 192.

Beaucoup d'entre eux vivent du French Shore depuis cinq, dix, vingt ans. Nous en avons rencontré qui fréquentaient la même anse terre-neuvienne depuis trente années « de rang », selon l'expression des pêcheurs qui parlent d'une chose continue.

Peut-on dire à ces gens : « Vous avez des cabanes et des « hangars qui valent dans les 200 francs, prenez cette somme « et retirez-vous satisfaits dans les régions où vous pouvez « encore pêcher comme citoyens français. » Il s'agit bien moins pour eux de la cabane que de l'industrie traditionnelle de lieux de pêche longtemps exploités et gardés, et qu'ils considèrent naturellement un peu comme leur propriété. Si on ne peut leur faire rembourser tout cela, c'est-à-dire si l'Angleterre ne veut pas, pour en finir avec la vieille difficulté terre-neuvienne, aborder la question des indemnités dans un esprit vraiment large et équitable, *in a spirit of fair play*, le traité ne doit pas être ratifié, car ses effets seraient simplement scandaleux. Mieux vaudrait sans doute alors continuer à protéger les droits séculaires de nos pêcheurs, du moins sur les points où ils les exercent encore. On peut d'ailleurs être certain que les Anglais comprendront ce point de vue s'il leur est assez fermement présenté. Il ne s'agit pas pour eux d'un gros sacrifice : avec 6 ou 7 millions au plus, les choses seraient sans doute équitablement réglées. Pour bien faire sentir à l'Angleterre la nature de la question, on n'a qu'à en retourner les termes et lui dire : « Avez-vous jamais « conçu qu'il vous fût possible, en vertu d'un acte librement « consenti par le gouvernement de Sa Majesté, de contraindre « un citoyen britannique à perdre son gagne-pain ou à déserter « son drapeau? »

D'ailleurs le gouvernement britannique a lui-même consenti à poser équitablement le principe des indemnités. L'accord du 8 avril stipule qu'elles devront être données non seulement pour le matériel abandonné, mais encore pour les moyens d'existence perdus. L'article III est en effet ainsi conçu : « Une « indemnité pécuniaire sera allouée par le gouvernement de « Sa Majesté Britannique aux citoyens français se livrant à la « préparation du poisson sur le Treaty Shore qui seront obligés, « soit d'abandonner les établissements qu'ils y possèdent, soit « de renoncer à leur industrie par suite de la modification « apportée par la présente convention à l'état de choses actuel. » La question paraît donc posée de la manière la plus rassurante. Si nous insistons, c'est que, comme nous venons de l'établir pour les morutiers et comme nous l'établirons plus loin pour les homardiers, l'accord du 8 avril tuera les industries actuelles de nos nationaux sur le French Shore. La question des indem-

nités domine donc toute l'affaire du moment où le principe de l'abandon de notre monopole est accepté, et il faut d'autant plus le dire qu'à Terre-Neuve on semble assez disposé à rétrécir les choses et à feindre de croire que l'on doit seulement le rachat d'un misérable matériel.

***

Sans doute, à première vue, on peut envisager des amendements au traité pour permettre l'essai d'une autre solution dans laquelle les indemnités n'auraient pas autant à intervenir.

Pourquoi, pensera-t-on, ne pas permettre aux Français de continuer à pêcher sur la côte de Terre-Neuve dans les conditions séculaires où ils l'ont fait, en renonçant seulement à leur monopole? Ce monopole, ils ne le faisaient respecter par les croisières françaises et anglaises que sur un petit nombre de points. Que la liberté de la mer et de l'usage de la plage soit complète partout, mais aussi égale pour tous, Terre-Neuviens et Français.

A première vue, un pareil système paraît assez séduisant et nous avouons, pour notre part, ne pas avoir personnellement la perception des raisons qui le rendraient inacceptable. Mais c'est là une question qui ne peut être tranchée que par des hommes du métier. Or ceux que nous avons vus sur la côte se sont montrés sceptiques et ils nous ont rudement exprimé leurs doutes. Ce sera une « hâcherie », disait un vieux pêcheur du French Shore. Les Français craignent que, sous un régime de libre concurrence, les emplacements traditionnels qu'ils occupent ne soient envahis, que la pêche très active à laquelle ils se livrent ne devienne impossible.

Chose caractéristique, nombre d'habitants terre-neuviens du French Shore expriment très nettement la même crainte. Ils redoutent de voir les gens des autres parties du littoral envahir leurs plages et leur faire une concurrence bien autre que celles que leur font les Français. A ceux-ci les gens du French Shore sont depuis longtemps habitués, ils se sont pour ainsi dire adaptés à leur présence, tandis qu'ils ont une assez mauvaise opinion des habitants des autres parties de l'île, comme d'ailleurs ils n'aiment guère le gouvernement de Saint-Jean. Ils s'attendent à voir leurs pêcheries détruites en quelques années par les habitants de l'île, alors qu'aujourd'hui la présence des Français et la police que les traités font faire sur toute la côte en empêchent une exploitation abusive.

Quoi qu'il en soit, il y a là un sentiment commun aux-

pêcheurs fréquentant actuellement le French Shore, indigènes et Français. Il est particulièrement fort parmi ces derniers, qui n'estiment pas pouvoir continuer, sous un régime de libre concurrence, l'industrie qu'ils exerçent avec leurs privilèges actuels. Il est évident qu'il serait injuste de leur infliger ce changement de condition sans savoir s'ils n'auront pas à souffrir. La concurrence des gens du pays ne peut être imposée qu'à ceux de nos pêcheurs qui iront à l'avenir sur le French Shore, mais non à ceux qui exploitent déjà depuis longtemps cette côte avec des droits privilégiés. Si jamais on songeait à amender le traité dans le sens de la solution dont nous venons de parler, on devrait évidemment réserver le droit des Français à une indemnité pour le cas où, après une honnête expérience, le régime de la libre concurrence leur semblerait ne pas leur conserver une proportion suffisante des avantages dont ils jouissent sous le régime actuel.

Une autre solution encore se présente à l'esprit, c'est l'adoption d'une sorte de délai d'amortissement des intérêts privés français sur le French Shore. On pourrait spécifier que la France renonce dès à présent à l'ensemble de son monopole sur le French Shore, que la construction de toute maison, hangar ou appontement pour l'exploitation des mines ne pourra plus être entravée par les commandants de notre croisière, mais que, sur les points où ils pêchent encore, ceux de nos pêcheurs qui fréquentent habituellement la côte conserveront, pendant une période d'une dizaine d'années, l'usage de la plage et leurs droits privilégiés sur un certain espace de mer. Ce serait leur donner, comme on dit, le temps de se retourner : ne rien changer à leur industrie actuelle avant qu'ils aient trouvé le moyen de s'en créer une autre.

Ce système de transition se présente naturellement à l'esprit; rien en théorie ne le rend impossible; mais, à la réflexion, on ne trouve pas son adoption très désirable. Elle aurait pour résultat de maintenir sur tous les points où elles existent en pratique les difficultés du régime actuel. Et il ne faut pas s'y tromper, ces difficultés augmenteront beaucoup dès que la question du French Shore aura été généralement réglée. Tout accord sur ce sujet amènera, comme on dit, un *rush* des pêcheurs des autres parties de l'île vers la côte Ouest. On le sait bien sur le French Shore où existe l'inquiétude dont nous avons parlé et qui se traduit parfois, dans la bouche des Terre-Neuviens de l'Ouest, par des paroles comme celles-ci : « La fin de nos droits sera la fin de nos pêcheries. »

Déjà, à la suite d'une publication hâtive et trop som-

maire de l'accord du 8 avril, faite par le gouvernement de Saint-Jean — qui doit, cette année, passer par des élections générales et se sent naturellement désireux de donner des sujets de contentement aux électeurs — tous ces pêcheurs de Terre-Neuve s'étaient préparés à une véritable curée du French Shore. Ils croyaient l'accord immédiatement exécutoire et les croiseurs des deux nations ont eu fort à faire pour les écarter des plages encore interdites. Maintenir les droits exclusifs de nos pêcheurs sur un certain nombre de points, ce serait sans doute voir chaque année les difficultés renaître et grandir. Puisqu'on veut et qu'il est en fait très désirable d'en finir avec la question du French Shore, mais sans léser les droits respectables des particuliers français, mieux vaut régler les choses d'une seule fois et accorder immédiatement les indemnités nécessaires pour que la question soit liquidée dès la ratification du traité.

***

Si la question des indemnités domine en dernière analyse pour les pêcheries à la morue du French Shore, cela paraît encore bien plus évident lorsque l'on aborde les homarderies. L'indemnité paraît même être sur ce terrain le seul élément de la solution à intervenir.

Tout d'abord le rachat des homarderies s'impose, car seules, en réalité, elles gênent et irritent les habitants du French Shore. Elles sont, en effet, constituées sous le régime d'un monopole non pas général, public et théorique comme celui des Français sur l'ensemble du French Shore, mais bien privé, local et assez rigoureusement effectif.

Lorsque intervint le *modus vivendi* de 1891, destiné à apaiser sinon à trancher la controverse du homard, disputée entre la France et l'Angleterre, la première affirmant que les crustacés sont des poissons, soumis comme tels aux droits que nous donnent les traités, et la seconde le niant, on décida de permettre l'établissement sur la côte d'un certain nombre de homarderies des deux nationalités. Elles devaient être autant que possible en nombre égal pour chaque pavillon — cette égalité s'exprime en fait par 15 homarderies françaises contre 56 anglaises — et pêcher sans concurrence le homard sur une certaine section de la côte qui constituait leur concession.

Ce partage des eaux riveraines entre un certain nombre d'usines est odieux aux habitants. En mouillant quelques casiers devant leur maison, ils augmenteraient leurs ressources

mais ils ne le peuvent pas; ou s'ils le peuvent, c'est en vertu d'une tolérance toujours précaire. Il en résulte que, quand on parle French Shore aux habitants de la côte, ils répondent homards. C'est à cela que la question se réduit en réalité pour eux, nos pêcheurs de morue ne les gênant guère, tandis qu'ils souffrent des homarderies qu'ils détestent d'ailleurs également anglaises ou françaises, avec une magnifique impartialité que leur permet une absence à peu près complète de sentiment national.

Il ne faut pas s'y tromper, en effet, et on ne saurait trop le redire : il n'y a pas de haine générale contre les Français au French Shore. L'hostilité n'est qu'à Saint-Jean, où on a des soucis et des prétentions politiques. Sur la côte Ouest, on ne songe qu'à de petites gênes particulières — là où elles se produisent.

Dans une région même, les relations sont vraiment cordiales entre Français et indigènes : c'est autour des baies de Port-à-Port et Saint-Georges dont les rives sont entièrement peuplées d'hommes d'origine française. Il y a là huit cents ou mille familles d'Acadiens émigrés du Cap-Breton ou de Français restés dans le pays. Tous parlent habituellement le français, un peu altéré à vrai dire. C'est du reste une population bien intéressante et abandonnée, qui mérite d'être signalée à l'Alliance française. Elle n'a à Terre-Neuve ni écoles ni ces prêtres nationaux qui ont sauvé la nationalité canadienne et ressuscitent actuellement, dans les provinces maritimes du Canada, le petit peuple acadien pour lequel beaucoup croyaient ne plus pouvoir faire qu'une épitaphe.

Nombre de « Cadiens », comme on dit ici, sont employés dans les homarderies françaises. Plus haut, dans la baie des Iles, dont la population est presque tout entière anglaise, on trouve aussi une proportion de personnel terre-neuvien. Il ne faudrait donc pas croire que l'hostilité contre ces usines soit générale et qu'elles restent des corps absolument étrangers au pays. Cependant elles y sont mal vues et constituent une gêne réelle pour l'habitant. Souvent les croiseurs ont à enlever des casiers mis par les Terre-Neuviens sur les concessions. Il y a là un monopole, une sorte de droit seigneurial pénible ; comme nous le disait un Français, homardier lui-même : « Jamais des « Français ne toléreraient cela chez eux. » Du moment où l'on veut en finir avec les difficultés toujours renaissantes du French Shore, c'est par cette industrie spéciale qu'il faut commencer : les homarderies doivent être rachetées.

Elles doivent l'être aussi dans leur propre intérêt, parce

qu'elles ne sauraient subsister sous le régime que prévoit l'accord du 8 avril qui ferait disparaître deux conditions essentielles à leur existence : le monopole et les installations à terre. Pour faire venir chaque année et à grands frais des pêcheurs de Saint-Pierre ou même de France, remettre chaque printemps les bâtisses en état, construire sur les lieux de pêche des milliers de casiers, il faut être assuré de pêcher d'une manière étendue et intense. On ne doit pas oublier, en effet, que la situation des estivants français diffère totalement à cet égard de celle des Terre-Neuviens vivant sur la côte. Ce qui suffit à payer ces derniers d'un travail et d'une pêche faits à des moments perdus ne paierait pas les autres, venus de loin pour consacrer une moitié de leur année à cette industrie exclusive. Les uns, les Terre-Neuviens, peuvent se contenter de mouiller quelques casiers au milieu de ceux des voisins ; les autres doivent immerger un énorme matériel, exploiter en toute tranquillité, sans dispute, sans enchevêtrement possible des engins de pêche, une certaine étendue du littoral. En un mot, leur monopole actuel, leur concession leur est absolument nécessaire. En le supprimant, l'accord du 8 avril tue les homarderies françaises; ces dernières doivent donc être indemnisées : leur concession est une propriété qui a une valeur et doit être rachetée.

L'accord franco-anglais les tue d'ailleurs une seconde fois en leur retirant le droit d'avoir des installations à terre. Lorsqu'il nous dit : « Les Français pourront pêcher sur la côte toute espèce de poissons, y compris les crustacés », il nous paie de mots. Nous ne savons si des pêcheurs installés sur une goélette pourront se livrer à la pêche du homard en quantités « payantes » ; mais il est bien évident que les grandes homarderies actuelles, mises en présence de l'obligation de s'installer sur l'eau, sont condamnées à une transformation qui équivaut à leur mort. Le traité qui la leur impose a en réalité pour résultat d'imposer leur rachat.

Une grande homarderie ne saurait pratiquement fonctionner sur le pont d'une goélette. Comment ferait-on pour accumuler sur un aussi petit espace quinze cents ou deux mille carcasses de casiers, cadres de bois portant des branches en cerceaux et gros chacun comme une demi-barrique? Comment pourrait-on se mouvoir dans cet encombrement et clouer sur les cadres les lattes qui complètent ces cages à homards? La préparation de la pêche serait extrêmement difficile aussi avec les chaudières, les étals, les fours à soudure qu'elle exige, sans parler des volumineux approvisionnements de boîtes en fer-blanc pour empa-

queter le homard et de caisses pour expédier les boîtes par lots de quarante-huit. En réalité, il n'y a pas à dire aux homardiers français du French Shore : « Rien ne vous empêche de continuer à exercer votre industrie. Vous êtes seulement privés de vos concessions et de votre droit de vivre et de travailler à terre. » Ce serait simplement se moquer d'eux. Leur industrie ne peut fonctionner en dehors des conditions en vue desquelles elle a été constituée. Si on les supprime, on la supprime et on se condamne en toute justice à les indemniser de leur ruine. Et il ne s'agit pas, dans leur cas, pas plus que dans celui des petits pêcheurs, de payer quelques cabanes et hangars restés sommaires et fragiles selon les exigences des traités eux-mêmes. Ce qui doit être payé, outre les concessions qui constituent un véritable titre sur les eaux riveraines, c'est l'effort fait dans des écoles longtemps improductives et les résultats qu'ils donnaient enfin en faisant vivre le personnel et les patrons des homarderies.

*
* *

Tout cela n'a trait qu'à la liquidation du passé : nous voulons bien en finir avec l'imbroglio terre-neuvien, mais à la condition que ceux de nos nationaux qui sont allés de bonne foi sur le French Shore n'y laissent pas de plumes. Mais le souci de l'avenir nous oblige à envisager un autre côté de la question : comment pouvons-nous être sûrs de jouir dans la pratique des avantages que nous avons cru devoir garder sur le French Shore par l'accord du 8 avril?

A notre sens, certains points de cet accord sont discutables, et dans son ensemble, il n'est pas assez précis.

Il est, tout d'abord, très fâcheux de limiter notre droit de pêche au 20 octobre? Nous savons bien que les anciens traités nous fixaient une saison de pêche et nous interdisaient d'hiverner. Mais un arrangement qui a pour but de faire disparaître un privilège et de nous faire pêcher dans les eaux du Treaty Shore sous le régime de l'égalité avec les riverains pourrait nous assimiler à eux en ce qui concerne la durée de la pêche. La chose n'est pas sans intérêt pratique. Ce que nous désirons surtout conserver sur le French Shore, c'est le droit d'y prendre de la boëtte pour nos morutiers des bancs. Or, une des meilleures boëttes est le hareng qui arrive tard en automne sur la côte occidentale de Terre-Neuve. La manière la plus certaine de nous assurer que le gouvernement de Saint-Jean ne parviendra pas, par des moyens détournés, à empêcher les gens de

la côte de nous vendre cette boëtte, c'est de nous réserver le droit de la pêcher nous-mêmes.

Une autre précaution nous semble s'imposer si nous voulons être sûrs de trouver au French Shore la boette qu'il peut nous fournir : c'est celle de nous réserver le droit d'y posséder des magasins sur quelques points définis. A l'heure actuelle tout le monde demande à la conservation par le froid la solution de la question de la boette. L'intervention de cette industrie nouvelle est nécessaire pour sauvegarder notre pêche banquière en lui évitant le retour des périodes de vaches très maigres comme celle qu'elle traverse en ce moment. Il faut à Saint-Pierre une station centrale de conservation de la boette, nourrie par des stations frigorifiques d'approvisionnement à établir en Nouvelle-Ecosse, aux îles de la Madeleine et aussi au French Shore. Sans doute, nous pourrions nous arranger avec des Terre-Neuviens pour les créer et les faire fonctionner. Ce serait même la manière la plus pratique et la plus économique de le faire. Mais on peut se demander si, en présence des dispositions du gouvernement de Saint-Jean, il n'est pas sage de nous réserver à nous-mêmes le droit d'avoir des magasins sur la côte, pour être du moins certains qu'on n'empêchera pas d'exécuter leurs engagements les Terre-Neuviens qui auraient passé des contrats avec nous en vue de créer des établissements de cette nature.

Un très bref voyage sur le French Shore suffit à confirmer toutes les craintes que nous exprimions dans notre précédent article sur la phrase de l'accord du 8 avril qui permet aux Français de pêcher à l'embouchure des rivières, « mais sans « pouvoir dépasser une ligne droite qui serait tirée de l'un à « l'autre des points extrêmes du rivage entre lesquels la rivière « se jette dans la mer ». La côte de Terre-Neuve est extrêmement découpée. Elle projette des caps très avancés. Si nous ne pouvons pêcher en dedans de ces derniers, entre lesquels se jette toujours quelque rivière, nous sommes en pratique exclus de la côte. Il est des estuaires longs et étroits, celui de la rivière Humber par exemple, dans l'intérieur desquels nous n'avons évidemment pas à vouloir pénétrer ; mais il importe que nous puissions pêcher dans les baies, et en particulier dans la baie des Iles qui termine très largement, vers la haute mer, l'estuaire dont nous venons de parler. Une définition *ne varietur*, précise pour chaque embouchure, doit être faite de la ligne en dedans de laquelle les Français ne pourront pêcher. C'est là un travail de détail qui semble devoir se faire plus tard, en application du traité. A notre sens, il doit en précéder

au contraire la ratification ; car, au French Shore, il faut bien se le dire, il n'y a pas à poser de grands principes, mais à régler une foule de faits particuliers.

Croit-on, par exemple, que l'accord nous assure que les pêcheurs français et locaux seront soumis à un régime égal en ce qui concerne les procédés de pêche permis? Rien n'est moins certain. On dit que les Français devront « s'abstenir de faire usage d'engins de pêche fixes ». Mais, malgré le régime d'égalité que l'accord semble devoir établir sur la côte, nous ne sommes pas assurés qu'il en sera de même des Terre-Neuviens. A Saint-Jean, on estime même le contraire : tandis que nous étions dans cette ville, un journal se réjouissait de ce qu'enfin, sur l'ancien French Shore, on allait pouvoir poser des « trappes » à morues qui semblent bien être des engins de pêches fixes, et il ajoutait avec une satisfaction visible que, d'après la correspondance de lord Lansdowne, il ne serait pas permis aux pêcheurs français de recourir aux mêmes procédés pour capturer le poisson. Ajoutons qu'il faudrait bien définir ce qu'on entend par engins de pêche fixes. S'agit-il, par exemple, des filets à harengs qui restent constamment tendus? C'est pourtant là un engin absolument nécessaire à nos pêcheurs qui ont besoin de boette et dont l'usage ne saurait leur être interdit.

En somme, l'accord du 8 avril n'est, en ce qui concerne du moins nos droits à venir, qu'une assez vague déclaration de principes. Le véritable arrangement, celui qui déterminera réellement notre situation future sur le Treaty Shore, est le règlement de pêche qui est en ce moment discuté, d'après ce que les dépêches nous apprennent, par les représentants techniques des deux gouvernements. A notre sens, ce règlement, doit être arrêté avant qu'intervienne la ratification de l'accord du 8 avril. On doit l'élaborer avec l'esprit précis et toute la minutie qui conviennent à une question qui n'est que minuties et détails pratiques. Ajoutons qu'il serait bien désirable de nous prémunir mieux que ne le fait l'arrangement du 8 avril, contre quelque revision traîtresse de ce règlement qui va être la charte de la situation future de notre pêche sur la côte de Terre-Neuve. Si nous voulons être sûrs d'y conserver les avantages et les garanties que l'arrangement franco-anglais prétend nous y réserver, il semble assez insuffisant de nous faire promettre « qu'il sera donné connaissance au gouvernement de la République française des lois et règlements nouveaux » pour l'élaboration desquels il ne doit être en rien consulté.

Une tendance domine complètement la situation, c'est celle

du gouvernement de Saint-Jean à nous éliminer *per fas et nefas* de l'ancien French Shore. Il le désire non seulement pour « libérer son territoire », mais encore parce qu'il est inspiré par l'hostilité générale que notre système de primes lui fait éprouver contre nos pêcheries. L'Etat français, en donnant une prime de 10 francs par quintal métrique de morue séchée exportée, verse en réalité à nos pêcheurs 40 % du prix auquel cet article était couramment vendu cette année à Terre-Neuve. Les dirigeants terre-neuviens estiment que nous déprécions arbitrairement la morue, que nous excluons artificiellement le produit terre-neuvien de certains marchés. C'est surtout par mesure de lutte et de représailles contre nos primes que le Bait bill a été voté et maintenu. — A Saint-Jean, tout le monde nous disait : « Renoncez à vos primes à l'exportation et nous abolissons le Bait bill. » C'est aussi surtout pour nous atteindre dans nos pêcheries favorisées par des primes que les gouvernants de Terre-Neuve feront l'impossible pour nous expulser complètement du Treaty Shore. C'est le résultat qu'ils espèrent d'une application bien dirigée du régime nouveau : tandis que nous étions dans la capitale terre-neuvienne, on voyait des journaux répéter qu'il fallait bien espérer qu'on ne tarderait pas à ne plus voir de figures françaises sur la côte. A l'égard de nos pêcheurs la mauvaise volonté de Terre-Neuve est trop intense pour que sa bonne foi puisse rester entière.

Aussi les règlements doivent-ils être faits avec une précision extrême et leur application assurée. A cet égard nous formulerons encore un *desideratum*, le dernier : c'est que la police du Treaty Shore ne soit pas abandonnée à des garde-côtes terre-neuviens, mais bien reste confiée à la marine du gouvernement impérial, responsable des engagements internationaux de tout l'Empire. Les avis de nos pêcheurs sont trop unanimes, et les réticences de ceux qui se plaignent trop modérées chez des gens habitués à exprimer brutalement leur pensée, pour que nous ne rapportions pas de notre visite au French Shore la conviction que les officiers de la marine britannique se sont conduits envers nos pêcheurs comme des gentlemen d'esprit assez bien placé pour comprendre et accepter toute l'étendue des obligations de leur pays. Le plus souvent ils ont appliqué les traités, jugeant entre Français et Terre-Neuviens avec une impartialité qui devait leur être pénible lorsqu'elle les obligeait à arrêter la pêche de leurs nationaux et à sévir contre ces derniers. Malgré les défaillances, compréhensibles dans des circonstances si irritantes, cette police doit être maintenue jusqu'à ce que les choses se soient tassées sur la côte de

Terre-Neuve et que notre situation sous le régime de la libre concurrence soit entrée dans les mœurs terre-neuviennes et dans les choses acceptées sans amertume et de bonne foi par le gouvernement de Saint-Jean.

***

Mais, dans l'ensemble, on ne saurait, nous le répétons — et il le faut, car certaines opinions intransigeantes se sont manifestées à cet égard — critiquer l'esprit qui a voulu en finir avec l'impossible situation du French Shore. Tout ce que nous demandons, c'est que la liquidation nécessaire se fasse sans léser nos nationaux, sans les mettre entre leur gagne-pain et leur nationalité, et que l'acte diplomatique la réalisant nous conserve bien en fait les avantages qu'il prétend nous conserver sur le Treaty Shore. Le passé honnêtement liquidé et l'avenir sauvegardé dans la mesure où il peut l'être pour nous à Terre-Neuve, on ne devra avoir que des éloges pour un accord faisant disparaître la situation inextricable où nous ont mis et où devaient fatalement nous mettre de creux traités qui nous réservaient le monopole des eaux riveraines d'une terre dont ils donnaient la propriété à une autre puissance appelée à la peupler peu à peu de ses sujets. La contradiction fatale est apparue dès que la terre est devenue vivante et elle devait inévitablement aboutir à l'éviction brutale, tacite et graduelle, ou conventionnelle et à l'amiable de l'usufruitier des eaux. On ne saurait blâmer un acte qui donne cette dernière forme à la liquidation nécessaire.

Robert de Caix.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

LA RETRAITE SUR MOUKDEN
ET LA PROCHAINE OFFENSIVE DES RUSSES

I

Le 4 septembre au soir, les derniers corps d'armée russes passaient sur la rive droite du Taï-tse-ho, et derrière eux, détruisaient tous les ponts jetés sur la rivière, sauf le pont métallique du chemin de fer, dont le tablier de bois fut seulement démoli : de ce fait, on a tiré la conclusion que le général Kouropatkine n'avait pas perdu l'espoir d'avoir bientôt à l'utiliser de nouveau.

Avant de quitter Liao-yang, l'intendance qui, durant les deux derniers jours, avait expédié vers le Nord trains et convois chargés à outrance, mit le feu aux divers approvisionnements, encore très considérables, qu'elle ne pouvait évacuer. Quant aux fourgons de munitions pour lesquels on manquait d'attelages, elle les fit sauter. On raconte qu'un sentiment exagéré de leur responsabilité empêcha les comptables russes de remettre à différents corps de troupes les vivres et munitions qu'ils demandaient sans pouvoir fournir de réquisitions en règle : le fait est d'autant plus vraisemblable qu'un incident analogue a récemment failli se produire entre les artilleurs de Port-Arthur et l'intendance générale de Mandchourie.

En pénétrant dans la ville, les généraux Oku et Nodzu n'y trouvèrent donc qu'un stock de céréales d'environ 25.000 quintaux. D'autre part, l'état-major nippon affirme avoir ramassé dans les tranchées des différentes lignes de défense 3.500 fusils, 7.000 obus et 750.000 cartouches. Ces nombres ne doivent pas étonner si l'on songe au chiffre des pertes officiellement annoncées par la Russie. Du 25 août au 5 septembre, il y aurait eu 4.500 tués et 12.500 blessés ; parmi les 450 officiers (dont 6 généraux) mis hors de combat, on compterait 179 tués et

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre et 1er octobre 1904.

286 blessés. De leur côté, les armées japonaises avouent avoir perdu 17.500 hommes et 610 officiers, dont 156 tués.

*
* *

Malgré la victoire qu'ils venaient de remporter, malgré l'intérêt qu'ils auraient eu à l'achever et à la rendre décisive, les Japonais ne furent pas en état de poursuivre leur succès, ni de profiter de la situation, un moment très critique, où se trouvait le général Kouropatkine.

Soixante kilomètres séparent Liao-yang de Moukden. Dès le matin du 5 septembre, la gare et les grandes voies de la capitale mandchoue s'encombraient de trains et de convois. Durant cinq jours entiers, l'interminable défilé ne s'arrêta point. C'est qu'en effet la disposition géographique de la contrée ne fournit guère qu'une seule voie d'accès. Etranglée entre les hautes collines qui se dressent à l'Est et à l'Ouest, coupée d'autre part d'innombrables cours d'eau qui sont autant d'obstacles, la route mandarine n'est doublée que par intermittences de quelques chemins secondaires, et l'on sait ce que signifie ce terme en Mandchourie. Obligée de s'écouler tout entière par cet étroit couloir, menacée de flanc par Kuroki, pressée sur ses derrières par Oku et Nodzu, l'armée russe dut donc passer par une situation très délicate, et la journée du 5 septembre fut particulièrement critique. Du matin jusqu'au soir l'armée de Kuroki canonna le flanc gauche de l'ennemi sans pouvoir l'entamer.

Dès le 9 septembre, le gros des sept corps d'armée russes qui avaient combattu à Liao-yang se trouvait rassemblé à Moukden et quelques jours après (18 septembre), le général Kouropatkine, répondant à une dépêche du tsar qui le félicitait d'avoir si bien achevé cette retraite difficile, faisait remarquer : « Cette fois-ci « nos ennemis mêmes sont très circonspects dans leurs rapports, « et ne parlent point d'avoir fait des prisonniers, pris des « canons ou remporté d'autres trophées. »

De fait, à cette date, les deux armées japonaises de gauche et du centre n'avaient pas d'avant-garde au Nord de Yentaï, et les avant-postes de l'armée de droite ne dépassaient pas Benyapoutsa. A partir du 20, les dépêches du maréchal Oyama commencèrent à signaler l'activité de la cavalerie ennemie : les 17, 18 et 19 septembre, les divisions Rennenkampf et Samsonof avaient en effet opéré avec succès d'importantes reconnaissances sur la route de Moukden à Bensikou, et pour la première fois, les Japonais délogés de leurs positions avaient été vigoureuse-

ment poursuivis. Le 21, les deux divisions cosaques se portaient à l'Est et chassaient l'ennemi qui avait occupé le défilé de Ta-ling, en même temps que sur les bords du Khoun-ho une pointe tentée par Kuroki échouait complètement devant la résistance du 17e corps. Depuis les engagements se sont renouvelés, chaque jour plus vifs, aux environs des mêmes points, avec un résultat nettement favorable à nos alliés.

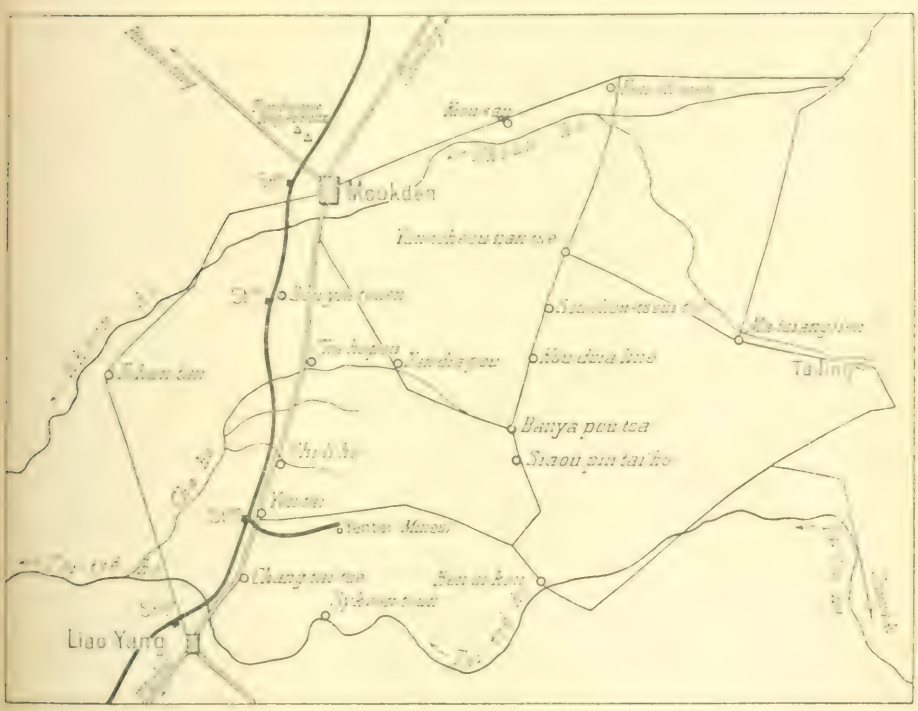

La situation actuelle se résume aisément : la majeure partie des forces russes — qui comptent maintenant 9 corps d'armée[1] — est réunie autour de Moukden et s'étend quelque peu vers l'Est dans la vallée du Khoun-ho. D'autre part, le maréchal Oyama a établi son quartier général à Liao-yang : les deux armées de gauche et du centre (Oku et Nodzu) sont concentrées au Sud de Yentaï, celle de droite au contraire (Kuroki) a pris Bensikou pour base et surveille la région entre Banyapoudza et Ta-ling. La ligne des avant-postes, où les deux adversaires sont journellement en contact, forme donc un arc de cercle d'environ 100° d'ouverture qui s'étend au Sud-Est de Moukden,

[1] En y comprenant le 6e corps sibérien dont l'arrivé s'achève en ce moment.

à environ 40 kilomètres de cette ville. Ainsi, bien que les deux adversaires, en franchissant le Tai-tse-ho, soient maintenant sortis de la région montagneuse où s'avançaient les Nippons depuis Feng-hoang-cheng et Kai-tcheou jusqu'à Liao-yang, presque toutes les forces se trouvent encore dans les collines à l'Est de la voie ferrée : peu habitués à la plaine, les Japonais cherchent en effet à maintenir l'ennemi sur un terrain qui leur est plus familier et plus favorable.

***

Leur inactivité après leur victoire de Liao-yang s'explique d'abord par l'état d'épuisement dans lequel ils se trouvaient après la lutte qu'ils avaient heureusement soutenue, à force d'énergie pendant dix journées entières (25 août au 4 septembre). La faiblesse de leur cavalerie en donne une autre raison. C'est pour remédier, autant que faire se pourrait, à ce grave défaut de leur armée qu'ils ont fait largement appel aux brigands khoungouses, et qu'ils les ont organisés suivant un plan, réellement fort bien conçu, dont ils n'ont pas hésité à nous dévoiler le secret :

Des bandes de Khoungouses, de plusieurs milliers d'hommes et commandées par des Japonais, visent la destruction du chemin de fer.

Des bandes de 70 à 300 hommes arrêtent les convois russes qui tentent de passer des approvisionnements et des chevaux vers l'Est, et protègent une troisième catégorie de bandes effectuant elles-mêmes des approvisionnements pour l'armée japonaise. (Dans ces deux dernières catégories, les Japonais sont dans la proportion de 20 %.)

Cette organisation non seulement empêche les Russes de se ravitailler régulièrement en Mongolie, mais encore les place dans l'obligation, escomptée par l'ennemi, d'expédier des renforts à la frontière.

Toutefois cette obligation ne peut être remplie, car les envois de renfort à la frontière seraient immédiatement dénoncés comme une violation de la neutralité envers la Chine.

Une autre cause de leur arrêt prolongé à Liao-yang doit enfin être cherchée dans leur prudence habituelle. Chaque fois que les Japonais ont fait un pas en avant, ils ont toujours eu soin de consolider fortement par des travaux de campagne les positions qu'ils venaient d'acquérir. On sait aujourd'hui que Liao-yang était défendu par une triple ligne de tranchées et de fortins qui s'étendait au Sud de la ville. Mais il est vraisemblable que les défenses étaient à peu près nulles du côté du Nord, et le long séjour des deux armées de Oku et de Nodzu au Sud de Yentaï fut sans doute employé à élever d'importants ouvrages pour le cas où la retraite s'imposerait. Les éventua-

lités qui réduiraient les Nippons à la défensive sont d'autant plus à envisager qu'en dépit de leurs allégations il semble difficile d'admettre qu'ils puissent accroître sensiblement leurs forces actuelles, et que leurs récents progrès en avant ont allongé d'autant leur ligne de communications : outre les treize divisions qui constituent l'armée active, l'état-major nippon a pu mobiliser, armer et encadrer les 13 brigades de réserve correspondantes, soit un total d'environ 300.000 hommes actuellement disponibles, dont près du tiers est immobilisé par le siège de Port-Arthur. Mais si le pays renferme encore d'importantes réserves d'hommes, les cadres et surtout les officiers font défaut. D'autre part, en se retirant le long de la voie ferrée, les Russes ont emmené le matériel roulant qui avait été naturellement construit à l'écartement de 1m,54. Obligés d'apporter locomotives et wagons, les Japonais n'ont pu les utiliser immédiatement, car ceux-ci sont construits à l'écartement normal de 1m,45. Ils durent alors déplacer les rails, et si l'on annonce que le premier train est arrivé à Liao-yang le 3 octobre, on ajoute en même temps que leur matériel roulant est extrêmement restreint. Pour remédier à la difficulté, les Nippons ont organisé sur le Liao-ho et ses affluents des convois de jonques qui remontaient vers le Nord sous la protection des Khoungouses ; mais, en dépit des brigands, la cavalerie cosaque a surpris et détruit plusieurs de ces flottilles.

*
* *

Les Russes, par contre, si leur ligne de communication n'est pas sensiblement diminuée, voient leurs forces s'augmenter journellement de nouvelles unités. Déjà Kouropatkine a trouvé à Moukden deux corps d'armée (1er d'Europe et 6e sibérien) qui, récemment débarqués, avaient été maintenus dans la place sur l'ordre du vice-roi, dans la crainte d'un mouvement tournant de grande envergure. Ces renforts, déjà sérieux, ne doivent pas être les seuls. La 1e division des Cosaques du Don est déjà en route et doit être suivie du 8e corps d'armée (Odessa). D'autres corps d'armée sont également destinés à l'Extrême-Orient et leur transport s'effectuera d'autant plus facilement que l'on vient d'inaugurer (25 septembre) la ligne du circum-Baïkal.

Comme le commandement et le maniement de forces aussi considérables deviendraient lourds aux épaules d'un seul, le tsar vient de prévoir la création d'une IIe armée qui serait confiée au général Grippenberg (commandant la circonscription

de Vilna), la Ire restant sous les ordres de Kouropatkine. Non sans apparence de raison, beaucoup n'ont pas hésité à en conclure que la direction générale de la guerre serait prochainement confiée à quelque haute autorité, supérieure aux deux premières; mais jusqu'à présent il n'a été fait aucune désignation de ce genre.

II

Faut-il voir là autre chose qu'une simple coïncidence, ou simplement la fin, d'avance annoncée pour cette époque, de la longue période de patience et de sang-froid demandée par lui? Voici que le généralissime actuel vient d'adresser à ses troupes (20 octobre) un vibrant ordre du jour, où il explique quel fut jusqu'ici son plan de campagne, exécuté comme il l'avait conçu, où il annonce qu'il va maintenant prendre l'offensive.

..... Les troupes de l'armée de Mandchourie, dont le courage n'a cessé d'être résolu, n'étaient pas jusqu'ici numériquement assez fortes pour battre l'armée japonaise. Il fallait un temps considérable pour surmonter toutes les difficultés matérielles et pour renforcer l'armée active jusqu'au point où elle serait en mesure, par sa masse, d'accomplir avec un plein succès la tâche ardue, mais glorieuse, qui lui est dévolue.

C'est justement pour cette raison que, bien que j'aie repoussé nombre de fois les attaques des Japonais contre nos positions, à Ta-che-kiao, à Lan-dian-san, à Liao-yang, je n'ai pas cru devoir, après ces succès, procéder à la marche en avant, et que j'ai ordonné la retraite...

Après une bataille de cinq jours à Liao-yang et une défense triomphante de toutes nos positions avancées et principales, vous avez fait votre retraite sur Moukden dans les conditions les plus difficiles.

C'est avec le cœur gros de chagrin que j'ai ordonné la retraite, mais aussi avec la conviction inébranlable que cette retraite était nécessaire pour amener notre victoire entière et décisive sur l'ennemi, quand le moment serait venu.

Le tsar a destiné à la lutte contre le Japon d'importantes forces militaires, suffisantes pour nous assurer la victoire... Si les régiments déjà expédiés ne suffisent pas encore, de nouveaux régiments seront encore expédiés, car la volonté inflexible du tsar est de battre l'adversaire, et nous exécuterons inflexiblement cette volonté.

Jusqu'ici l'ennemi, dans ses opérations, s'est appuyé sur de gros contingents de troupes; en déployant ses armées, il nous entourait et choisissait à sa volonté le moment le plus favorable pour nous attaquer. *Mais à présent le moment après lequel soupire toute l'armée russe a enfin sonné; le moment est venu pour nous-mêmes de prendre l'offensive et de forcer les Japonais à faire ce que nous voulons. Car la force de l'armée de Mandchourie est maintenant assez imposante pour que nous passions à l'attaque.*

***

Ainsi, c'est parce qu'il estimait encore trop peu nombreuses ou insuffisamment préparées les forces dont il disposait qu'à la

fin de la bataille de Liao-yang le général Kouropatkine, « le cœur gros de chagrin », renonça à tenter davantage le sort des armes et donna l'ordre de la retraite. Il a sans doute mis à profit ce long mois de répit — pendant lequel l'inaction des Japonais, évidemment bien renseignés, est très significative — et comme il l'explique dans son ordre du jour, il va prendre l'offensive à son tour. Les Nippons ne jouiront donc plus de la même facilité qu'ils avaient jusqu'ici, lorsqu'ils étaient maîtres d'imposer leur plan, et que rien ne venait troubler leur initiative.

Cependant on aurait tort de s'imaginer, même en mettant les choses au mieux, que la marche en avant des Russes puisse être bien rapide et qu'il leur suffise d'une seule victoire, même éclatante, pour s'ouvrir le chemin de Port-Arthur, et d'un seul coup débloquer la place qui résiste si vaillamment à l'extrémité du Liao-toung. Comme nous l'avons autrefois exposé [1], le triangle montagneux qui a pour sommets Liao-yang, Feng-hoang-cheng et Kai-tcheou, constitue pour les Japonais une très forte position stratégique. La configuration de cette région qu'ils connaissent admirablement, les travaux de défense qu'ils ont élevés sur tous les points importants en font une sorte de gigantesque camp retranché qui leur permet également, ou bien de se replier sur le chemin de Corée et de menacer de flanc la marche de leur adversaire sur Port-Arthur, ou bien de reculer à la base du Liao-toung et de barrer l'entrée de cette presqu'île par une sorte de mur bien difficile à surmonter pour qui n'a pas la maîtrise de la mer.

L'approche de l'hiver peut aussi modifier la situation respective des deux belligérants ; mais en faveur duquel, *that is the question!* En Extrême-Orient, comme en Europe, l'été fut particulièrement sec, et la saison des pluies qui devait interrompre les opérations en Mandchourie a été singulièrement retardée et écourtée. Voici qu'arrivent les premiers froids qui vont durcir la terre et faciliter le transport de l'artillerie russe, notablement plus lourde que celle de leurs adversaires. Mais quelle sera l'influence du climat sur l'un et l'autre combattant? Le soldat nippon, s'il éprouve en son pays des températures moins basses que son ennemi, est par contre habitué à les supporter beaucoup plus aisément. Il ignore à peu près les fourrures et totalement les énormes poêles de l'*izba* : tout au contraire, il n'hésite pas, hiver comme été, à ouvrir toutes grandes les minces cloisons de sa maison de papier et à vivre

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juillet 1904, p. 125.

en plein air. Il est donc possible qu'il supporte mieux que le moujik les terribles bivouacs de la Mandchourie. Ses officiers et gradés les connaissent d'ailleurs pour les avoir pratiqués, il y a juste dix ans aujourd'hui ; et l'on sait que, dans cette campagne de 1894-95, l'armée nipponne supporta vaillamment les épreuves de la saison.

Les Russes ont à leur disposition l'avantage du nombre ; après de longues hésitations — qui n'ont que trop duré — ils semblent enfin décidés à utiliser largement cette supériorité. Si l'on comprend qu'au début de la guerre, devant l'incertitude des complications qu'elle pouvait entraîner, dans les Balkans par exemple, le gouvernement de Saint-Pétersbourg ait montré quelque répugnance à diminuer ses forces d'Europe, et qu'il ait tenu tout d'abord à constituer six corps d'armée sibériens, ces hésitations ne se comprendraient plus aujourd'hui. La formation d'une deuxième armée témoigne d'ailleurs que la nécessité d'importants renforts est complètement admise en haut lieu.

La lettre autographe qui accompagnait la nomination du général Grippenberg a d'ailleurs dû dissiper les derniers doutes de ceux qui, troublés par leurs utopies pacifistes, parlaient de médiation. Il faut seulement souhaiter voir bientôt cesser l'indécision qui règne encore au sujet du futur généralissime. Les mutations dans le haut commandement ont été jusqu'ici suffisamment nombreuses, au moins dans la flotte, pour admettre que la même expérience ne sera pas répétée sur terre. Et il y aurait peut-être quelque imprudence à attendre l'issue de la prochaine rencontre pour décider si l'on doit, en haut lieu, confirmer ou non la confiance jusqu'ici témoignée au général Kouropatkine. La Russie, qui reconnaît aujourd'hui la valeur de ses adversaires, doit aussi se rendre compte que, quoi qu'il arrive, les chefs qu'elle doit combattre resteront jusqu'à la fin de la guerre à la tête de leurs armées et que, de cette continuité dans l'effort, le Japon sait tirer une force de plus.

JEAN DE LA PEYRE.

L'ARSENAL MARITIME DE LISBONNE

Nous nous intéressons trop vivement, dans cette Revue, au rayonnement de l'influence française à l'étranger, sous toutes ses formes, pour ne pas consacrer quelques pages à l'œuvre de tout point remarquable réalisée en Portugal, durant ces dernières années, par un de nos compatriotes, M. Croneau, ingénieur en chef de 2e classe de la marine, mis à la disposition du gouvernement portugais afin de remplir les fonctions de directeur de l'arsenal de Lisbonne[1].

***

Unanime est le témoignage de toutes les personnes autorisées qui ont pu visiter les travaux entrepris et menés à bien dans l'arsenal maritime de Lisbonne. Les membres du Congrès d'architecture et de construction navales en ont eu déjà quelques aperçus tout techniques. Mais nous croyons utile de répandre dans une élite moins restreinte que celle des spécialistes l'idée maîtresse qui, depuis cinq ans, a guidé dans de multiples applications l'initiative toujours couronnée de succès de M. Croneau.

Le nouveau directeur devait naturellement faire à Lisbonne l'application des idées personnelles qu'il avait développées dès 1895 devant l'Association technique maritime. Il préconisait l'emploi généralisé de l'électricité, tant à bord qu'à terre, en même temps qu'une grande simplicité dans les organes; il put passer de la théorie à la pratique et réussit à doubler presque la puissance de l'arsenal, tout en simplifiant son mécanisme. A bord, il améliora les conditions de bien-être des hommes; il augmenta la sécurité des navires en supprimant toute source de chaleur ailleurs que dans les chambres de chauffe et les machines.

Au moment même où s'inaugurait la nouvelle direction, tous les moteurs d'atelier étaient à bout de service. Ayant à les renouveler, il était tout indiqué de songer à généraliser l'emploi de l'électricité : c'est sous cette forme seule qu'actuelle-

[1] M. Croneau a vu récompenser ses éminents services par son inscription d'office au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef de 1re classe.

ment l'énergie nécessaire est fournie aux nombreux appareils mécaniques indispensables à un arsenal même de médiocre étendue. On peut en quelques mots donner une idée de ces diverses innovations :

Quiconque a traversé Lisbonne a pu se rendre compte des dimensions restreintes de son arsenal; placé en pleine ville, l'achèvement ultérieur des travaux du port ne pourra l'agrandir que faiblement.

Cette circonstance rendait encore plus stricte l'obligation de tirer du terrain tout le parti possible, et invitait réellement à y tenter une judicieuse application de l'électricité. On installa d'abord une usine centrale capable de fournir l'énergie électrique à tous les ateliers. Puis, sans interrompre le travail de l'arsenal, les anciens bâtiments furent successivement remplacés par sept halles spacieuses recevant toutes de l'usine centrale l'énergie nécessaire au fonctionnement des divers moteurs. Des ponts roulants d'une force de 20 tonnes furent installés dans ces halles ; celles-ci ont été construites de telle sorte qu'on pourra aisément les surélever d'un étage dans l'avenir, ce qui permettra de doubler la superficie actuelle déjà beaucoup plus vaste que l'ancienne, par suite de la disparition des nombreuses chaudières et machines qui donnaient isolément la vie à chaque service particulier, car chacun devait se suffire à lui-même.

La station centrale d'électricité comprend trois groupes de générateurs électrogènes :

1° Une dynamo Postel-Vinay, à moteur horizontal Corliss, fourni par la maison Garnier et Faure-Beaulieu ; sa puissance est de 300 kilowats en service courant et peut atteindre aisément 360 kilowats;

2° Deux turbines-dynamos système Laval, à double induit, peuvent débiter 600 ampères sous 240 volts.

L'installation comprend en outre deux batteries d'accumulateurs ayant chacune 750 ampères de capacité sous 240 volts.

Le service de l'arsenal exige, en service courant, une puissance de 350 à 400 chevaux. Mais ce chiffre est fréquemment doublé dès que les pompes d'épuisement, les cabestans ou les grues fonctionnent. La distribution électrique à 3 fils offre 240 volts de différence de potentiel entre les fils extérieurs. Le fil intermédiaire à 120 volts est utilisé pour l'éclairage ; les fils extérieurs alimentent tous les moteurs.

L'installation électrique comprend en outre deux batteries d'accumulateurs.

Ainsi qu'il a déjà été dit plus haut, tous les moteurs sont

électriques. L'atelier de voilerie lui-même a reçu un moteur de 2 chevaux pour faire tourner les machines à coudre. Le zingage des tôles se fait aussi électriquement, si bien que l'arsenal travaille aussi pour les particuliers, car aucun atelier similaire n'existe en ville.

Les pompes d'épuisement des bassins, anciennement à balancier, furent supprimées ainsi que leur attirail de chaudières. Elles furent remplacées par deux pompes électriques que l'on logea dans la fosse même des anciennes machines. Tout le terrain qu'elles occupaient put donc être déblayé et devenir disponible pour des installations nouvelles.

Cette utilisation de pompes électriques pour l'épuisement des cales de radoub date de 1897 ; depuis elle a été imitée en Amérique, puis en Europe. L'installation de Lisbonne a dû être au moins une des premières, si ce n'est la première.

On se rend difficilement compte aujourd'hui du gain d'espace réalisé grâce à l'usage exclusif de l'électricité. Le principe nettement établi, on sacrifia sans regret comme sans hésitation tous les anciens moteurs à vapeur, leurs chaudières, maisons, parcs à charbon, et on les remplaça par des machines motrices électriques, propres, légères, peu encombrantes et facilement déplaçables. C'était le seul moyen d'agrandir cet arsenal et de le mettre à même de rendre les services qu'exigent les marines modernes.

Pour élargir encore le terrain, et sans attendre l'achèvement des travaux du port, M. Croneau gagna sur le fleuve quelques mètres de quai en utilisant de vieilles caisses à eau remplies de terre et de pierres.

Grâce à toutes ces modifications, M. Croneau put installer : deux grands ateliers de montage mesurant chacun 65 mètres de longueur ; un atelier d'outillage abritant un grand nombre de machines-outils, sortant presque toutes de maisons de construction françaises ; une galerie de 94 mètres renfermant 45 forges, un four et 2 marteaux-pilon ; une fonderie capable de couler des blocs de 9 tonnes, et munie d'un grand four à reverbère de 2 étuves et de 6 fours Piat ; une chaudronnerie, complètement montée à neuf, en mesure de construire les plus puissantes chaudières marines et de façonner le tuyautage entier d'un navire.

Pour abriter l'atelier des « Bâtiments en fer » qui doit normalement se trouver près de la cale de construction, M. Croneau a utilisé un bâtiment en construction destiné à un autre usage. Cet atelier renferme les plus puissantes machines-outils modernes.

Les ateliers du bois sont encore éparpillés dans l'arsenal, et en partie dans des baraquements provisoires placés sur les terrains conquis sur le Tage. Ils doivent être concentrés dans un édifice unique : la scierie.

L'atelier de l'électricité n'est pas encore complètement achevé, mais il sera vaste, car il devra entretenir ou réparer les nombreuses machines électriques répandues dans tout l'arsenal.

Pour ne pas étendre à l'excès cette énumération technique déjà trop longue, il nous suffira de dire que l'arsenal a été doté de tous les engins nécessaires pour la manutention rapide des objets de toutes sortes, lourds et légers, qui doivent si souvent circuler des bords à terre, et réciproquement. Des grues, des cabestans, des treuils, des pompes, le tout mû électriquement, ont été répartis en différents points de l'arsenal, ce qui facilite grandement les ravitaillements des navires, ainsi que leur armement.

Au fur et à mesure de toutes ces transformations, le rendement de l'arsenal augmenta dans une proportion énorme.

Il ressort des rapports publiés que de 1897 à 1902 la production est passée de 295 à 411 contos : les constructions neuves entrant dans ce total ont passé, durant le même laps de temps, de 68 à 144 contos, et les réparations de 111 à 163. Ces simples chiffres donnent la mesure des progrès accomplis.

Dans la période de six années (1897 à 1903), il a été lancé trois bâtiments de la cale unique de l'arsenal. Ces trois navires méritent qu'on s'y arrête un moment.

1° La *Rainha Dona Amelia* est un croiseur protégé de 1.660 tonneaux comparable au *Forbin* (lancé en 1888), mais mieux armé et mieux protégé, tout en ayant atteint une vitesse de 20 nœuds 6. L'armement comprend quatre canons de 15 centimètres à tir rapide, deux de 10 centimètres, quatre de 47 millimètres, deux de 37 millimètres et deux mitrailleuses. Le pont est protégé par une épaisseur d'acier de 20 millimètres environ atteignant 30 millimètres dans la partie en talus. C'est le premier navire qui ait tous ses appareils auxiliaires mus par l'électricité, sans en excepter le cabestan et l'appareil à gouverner. Le tuyautage de vapeur ne règne que dans le compartimentage des chaudières, machines et dynamos : d'où une grande économie de combustible à cause de la suppression de la condensation de vapeur, une grande sécurité au combat et une grande simplicité.

L'appareil à gouverner a été fourni par la maison française Sautter-Harlé.

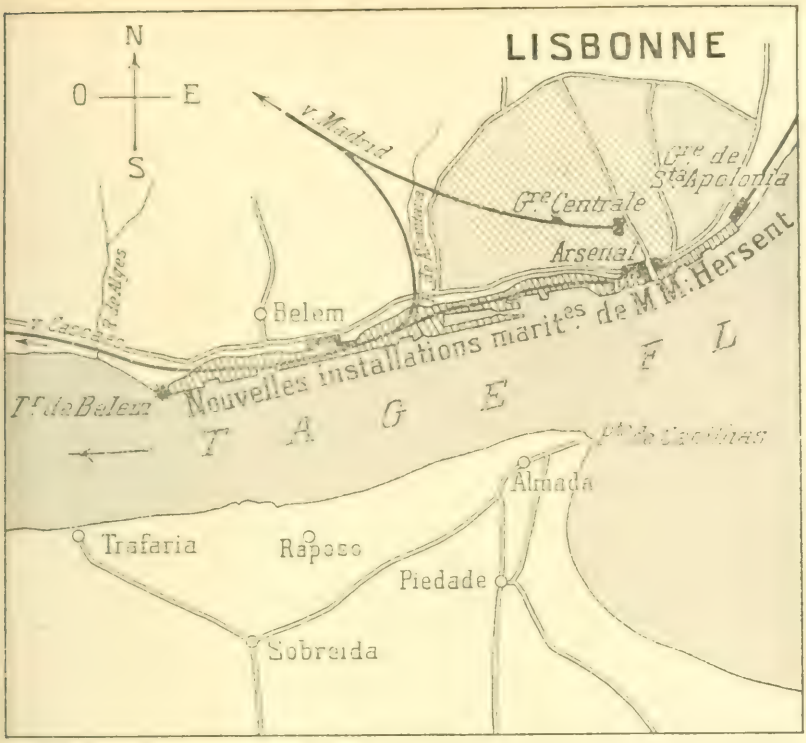

Indications relatives au plan général — ci-contre — de l'arsenal maritime de Lisbonne.

1. Magasins de l'arsenal. — 2. Magasins aux bois. — 3. Dépôt de machines. — 4. — Dépôt du matériel de guerre. — 5. Dépôt des approvisionnements. — 6. Dépôt des vivres. — 7. Atelier de machines. — 8. Atelier de forges. — 9. Atelier de fonderie. — 10. Atelier d'électricité. — 11. Atelier de zingage. — 12. Atelier de charpentage (à démolir). — 13. Atelier de modèles et poulierie. — 14. Atelier de calfatage et travaux en cuir. — 15. Atelier de chaudronnerie. — 16. Atelier de bâtiments en fer. — 17. Atelier de tonneliers et mâture. — 18. Atelier de peinture. — 19. Atelier de menuiserie. — 20. Atelier de vernissage et sculpture. — 21. Pilotes. — 22. Station centrale. — 23. Accumulateurs. — 24. Ventilation. — 25. Refroidissement des eaux de condensation. — 26. Etuves. — 27. Balance. — 28. Bassin de radoub. — 29. — Magasin de modèles. — 30. Chaudières. — 31. Remise des canots des aspirants. — 32. Remise des canots des officiers généraux. — 33. Poste médical. — 34. Poste de gardiens. — 35. Pompes à incendie. — 36. Commission des achats. — 37. Ecole des apprentis. — 38. Mouvements généraux et caserne des gardiens. — 39. Poste des gardiens. — 40. Disponible. — 41. Disponible. — 42. Inspection de l'arsenal. — 43. Cale de construction. — 44. Appontements. — 45. Marégraphe. — 46. Chapelles et dépendances. — 47. Cours intérieures. — 48. Salle d'attente des officiers. — 49. Gréement. — 50. Magasins annexes. — 51. Dépôt des plans. — 52. — Bureau du port. — 53. Petit bassin. — 54. Grue électrique. — 55. Guindeau électrique. — 56. Grande chèvre. — 57. Cabestans électriques. — 58. Cabestans à main. — 59. Annexe des constructions navales. — 60. Pigoulière. — 61. Futur groupe des ateliers du bois. — 62. Atelier de soudure électrique. — 63. Dépôt d'outillage. — 64. Cale de halage. — 65. Cale de halage.

PLAN GÉNÉRAL
DE
L'ARSENAL DE LA MARINE

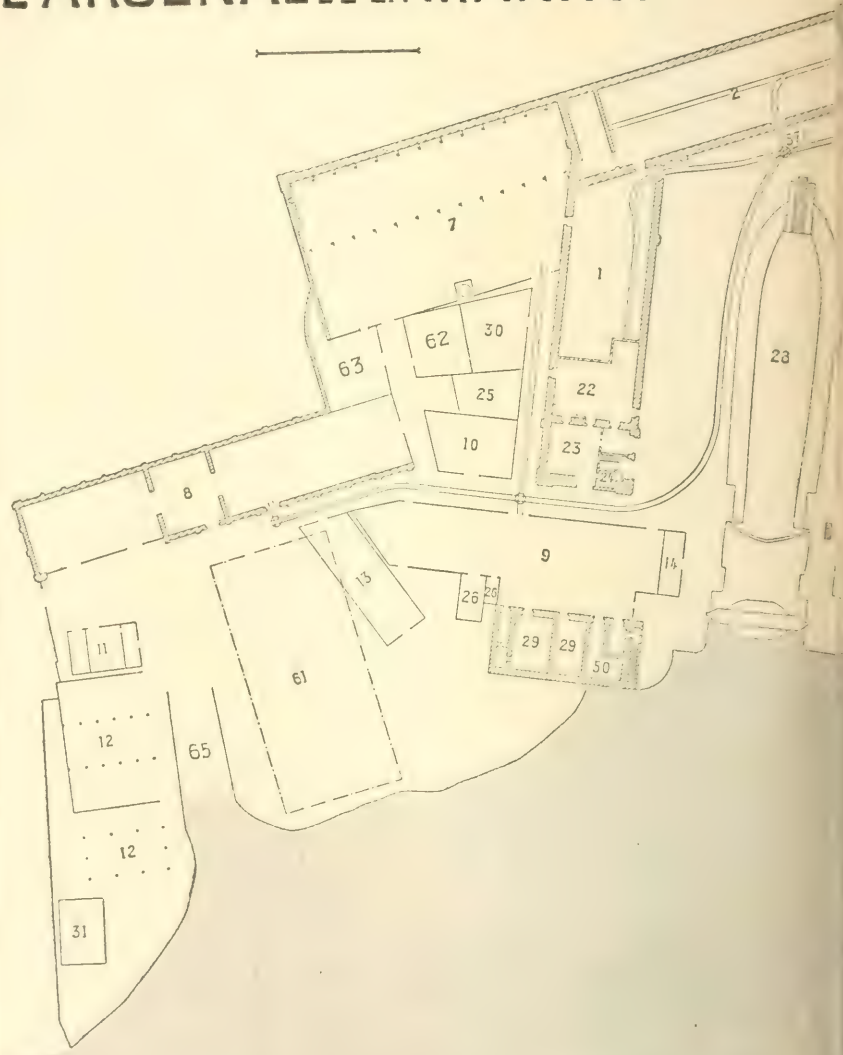

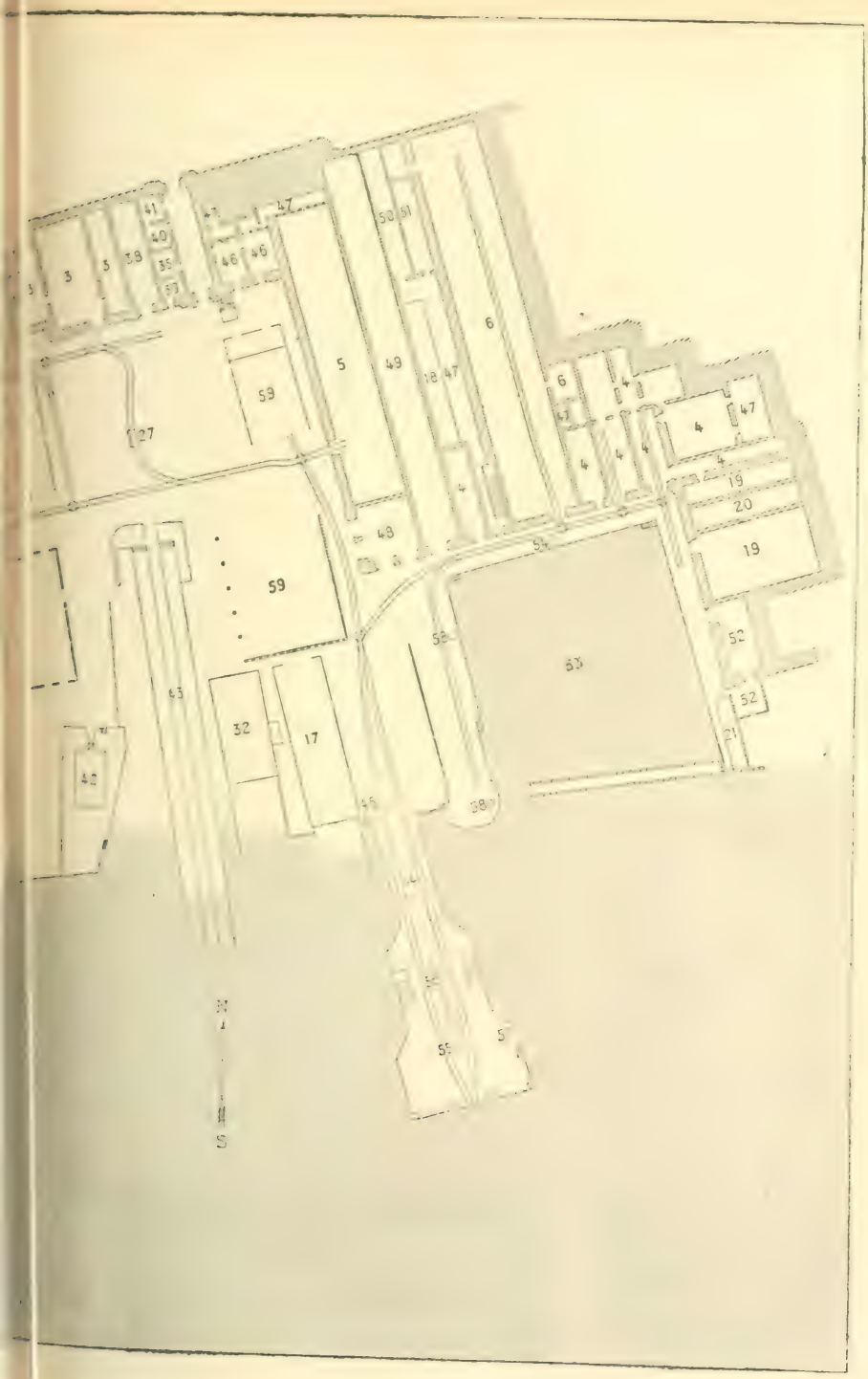
3
5
38
41
40
39
53
47
46
46
50
51
5
49
18
47
6
6
47
4
4
4
4
4
47
4
19
20
19
27
59
59
48
54
52
52
52
21
63
32
17
42
45
38
N
S

2° Le *Tejo* est un contre-torpilleur de 536 tonnes fortement armé sans que la vitesse ait été sacrifiée. La machine de 7.000 chevaux a été construite à l'arsenal même de Lisbonne et se trouve en cours de montage. L'armement comprend un canon de 65 millimètres à l'AV, un de 100 millimètres à l'AR, quatre de 47 millimètres et deux tubes lance-torpilles.

3° La *Patria*, qui vient de faire d'excellents essais. est une petite canonnière de 630 tonnes et de 50 mètres de long, calant 2m57. Elle est armée de quatre canons de 10 centimètres Schneider-Canet : six de 47 millimètres et deux de 37 millimètres. Des machines d'une puissance de 1.800 chevaux ont permis d'atteindre aux essais la vitesse de 16 nœuds 75 (au lieu de 15 nœuds 50 prévus); résultats des plus remarquables pour un bâtiment si petit et de si peu de tirant d'eau.

Disons à titre de simple renseignement que les bâtiments analogues ou plus forts, *Surprise*, *Iltis*, *Thistle*, n'ont atteint aux essais que 13 nœuds 5 et ont coûté respectivement par tonne-nœud : *Surprise*, 144 fr. 19; *Iltis*, 225 fr. 16; *Thistle*, 135 fr. 20; tandis que la *Patria* ne coûte que 91 fr. 26.

Les emménagements sont vastes, spacieux, bien aérés; deux grands postes permettent de loger, outre l'équipage, des troupes de débarquement, car la *Patria* est destinée aux rivières de la côte occidentale d'Afrique. Il semble bien que ce type conviendrait à merveille pour les fleuves de Chine.

La *Patria* a été construite au moyen de fonds recueillis par une souscription nationale qui produisit 220 contos (soit environ 900.000 francs en monnaie française, au cours actuel). Il faut ajouter à cette somme le coût de l'artillerie, du mobilier et des embarcations fournis par l'Etat.

La construction de ces trois bâtiments n'a été qu'une faible partie du travail de l'arsenal, puisqu'il a fallu d'abord mener à bien la réparation d'une vieille flotte dont beaucoup de navires datent d'une trentaine d'années, et ensuite entretenir des croiseurs plus récents, tels que l'*Adamastor*, le *São-Rafael*, le *São-Gabriel*, dont certains ont déjà fait d'assez longues campagnes.

*
* *

Cet aperçu forcément un peu aride, et nous nous en excusons, nous aura permis de donner une idée générale des résultats si frappants obtenus dans un arsenal étranger par un de nos ingénieurs, aussi savant que modeste.

Chez d'autres nations, on ne manquerait pas de mettre plus soigneusement encore en relief l'œuvre vraiment remarquable

accomplie en quelques années à Lisbonne, si elle avait été réalisée par un des représentants autorisés de leur génie maritime.

Nos ingénieurs, nos officiers de marine, bons juges en la matière, habitués à voir les travaux de nos arsenaux se faire presque d'eux-mêmes, grâce à une heureuse division du travail qui le répartit entre gens compétents et se complétant les uns les autres, sauront mieux que personne apprécier des résultats obtenus à l'aide de moyens restreints, sous l'impulsion d'un agent unique de direction et d'exécution.

Avec la collaboration dévouée de contre-maîtres français, mis à sa disposition, M. Croneau a su faire éclore sur l'emplacement de vieux bâtiments incommodes un arsenal neuf, pleinement moderne, proportionné aux besoins.

Il a créé des types de navires dont il surveilla l'exécution. Il a formé à ses méthodes et à l'usage constant de l'électricité tout un personnel qui ne parle pas notre langue, et qui aurait pu se montrer peu enclin à suivre les initiatives d'un étranger.

*
* *

Tous ces résultats n'ont pas été obtenus sans soulever des difficultés diverses. Certaines susceptibilités ont pu se croire froissées, de vieilles habitudes, quelque peu abusives, ont été dérangées; et l'on ne s'étonnera pas que M. Croneau ait rencontré des contradictions et que celles-ci aient eu les honneurs de la tribune au Parlement. Mais le Gouvernement portugais, hautement fidèle à ses engagements, soutint envers et contre tous, et pour le plus grand bien de l'Etat, le Français loyal, le directeur habile et consciencieux de l'arsenal de Lisbonne.

Ces faits ne méritaient-ils pas d'être connus en France, et tout spécialement du public auquel s'adresse la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*? N'est-il pas vrai de dire que le chef de cette mission et ses excellents auxiliaires ont fait beaucoup à Lisbonne, pendant ces cinq dernières années, pour le bon renom de la science maritime française et pour l'expansion de notre industrie nationale?

J. HEFFEL [1].

---

[1] C'est à l'obligeance de MM. Hersent, les fils de l'éminent et célèbre ingénieur, qui, lui aussi rendit tant de services à l'industrie française à l'étranger, que nous devons les renseignements qui nous ont permis de rédiger ces simples notes; nous avons particulièrement à cœur de les en remercier ici.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'accord franco-espagnol; déclarations de M. Eug. Etienne au* Temps. — Comme nous le faisions prévoir dans notre dernière livraison, les négociations qui se poursuivaient depuis plusieurs mois déjà entre la France et l'Espagne, au sujet du Maroc, viennent d'aboutir à un arrangement définitif qui a été signé le 6 octobre. Cet accord a pris la forme d'une « déclaration » que nous reproduisons et que nous commentons longuement, d'autre part. Nous croyons seulement devoir la compléter ici par les déclarations suivantes de M. Eug. Etienne, qui ont paru, dans le *Temps* du 9 octobre, sous la forme d'une conversation avec M. G. Villiers, et où M. Eug. Etienne a trouvé très ingénieusement le moyen de nous renseigner, sans commettre d'indiscrétion.

L'intégrité de l'empire marocain, a déclaré M. Eug. Etienne, est proclamée. C'est parfait. L'Espagne adhère à l'accord franco-anglais du 8 avril. C'est parfait encore. Et ces deux résultats, dont la valeur est évidente, sont énoncés avec une netteté qui ne laisse rien à désirer.

Seulement, si nous avons obtenu cette précieuse adhésion de l'Espagne, c'est — relisez le texte, — « en conséquence » de quelque chose. Ce quelque chose, c'est la fixation de « l'étendue des droits et de la garantie « des intérêts qui résultent pour l'Espagne de ses possessions sur la côte « du Maroc ». En d'autres termes, ce sont, comme vous le disiez hier, les concessions que nous avons consenties, concessions qui font l'objet d'un arrangement non public. C'est donc en dernière analyse la clause ou les clauses secrètes qui sont l'âme même et le ressort de tout l'accord.

Quelles sont ces clauses? Quels droits, — nouveaux évidemment, — avons-nous reconnus à l'Espagne? Comment, et dans quelle mesure, « l'étendue » de ces droits a-t-elle été déterminée? Comment et sous quelle forme a été établie « la garantie » des intérêts qui en résultent? Voilà la question. A cette question, je ne peux, et vous le concevez, répondre que par une hypothèse. Mais en considérant d'une part les termes mêmes de la déclaration, et d'autre part les nécessités de la situation, voici comment, personnellement, j'estime qu'ont pu être conciliés les intérêts en présence.

La prééminence politique de la France au Maroc étant reconnue par l'Espagne du fait de son adhésion au traité franco-anglais et dans les termes mêmes de ce traité (*veiller à la tranquillité du Maroc, lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin*); l'intégrité politique du Maroc étant d'autre part proclamée avec une solennité particulière, je suppose que les droits de l'Espagne, qui, nous annonce-t-on, ont été fixés dans leur « étendue »; que les intérêts de l'Espagne qui, nous apprend-on, ont été

« garantis », — je suppose, dis-je, que ces droits et ces intérêts sont d'ordre exclusivement économique. En d'autres termes, je pense, que, — dans une sphère dont les négociateurs ont eu à tracer les limites, — il est désormais entendu que l'Espagne sera associée — dans une mesure qui sans doute a été également déterminée — à la partie économique de notre pénétration pacifique.

Politiquement, pas de doute possible. Notre situation privilégiée aux côtés du sultan est acquise, incontestable. Et comme le sultan est et reste, après comme avant la déclaration, souverain de son empire, — et de l'intégralité de cet empire, — il est évident que notre privilège politique subsiste tout entier. Par contre, j'ai toujours pensé et je pense qu'il est juste que l'Espagne, à qui ses possessions de l'Afrique du Nord créent des droits et pour qui tout le monde en France éprouve une sympathie vraie, bénéficie, en y prenant part dans des limites géographiques définies, de l'effort économique qui va se développer sous notre initiative.

Tout un programme est à établir. Il y aura des ports à creuser, des ponts à édifier, des chemins de fer à construire. Il est naturel que, dans la région où elle a des intérêts, l'Espagne ait sa part de tout cela. Il est naturel que, dans les conseils d'administration qui seront constitués pour l'exploitation de toutes ces affaires, l'Espagne soit représentée. Il est naturel enfin qu'elle trouve dans cette participation équitablement déterminée la preuve de notre amicale loyauté.

Voilà quel peut être, quel doit être, selon moi, le sens des clauses secrètes. Si cette hypothèse est exacte, l'arrangement franco-espagnol est excellent. Cette hypothèse, le texte publié ne la contredit pas. Les intérêts français la rendent désirable. Tout m'incline donc à croire que, conforme à la vraisemblance, elle l'est aussi à la vérité...

Mais enfin, je vous le répète, ce n'est qu'une hypothèse.

— *L'opinion de M. Waldeck-Rousseau sur la loi des congrégations et sur la séparation des Eglises et de l'Etat, d'après des documents inédits.* — La *Revue politique et parlementaire* vient de publier une série de documents intimes et inédits que lui a communiqués la famille de M. Waldeck-Rousseau, et dont l'objet est de rétablir la véritable politique suivie par M. Waldeck-Rousseau durant tout le temps de son ministère et si étrangement déformée par son successeur. Conformément à notre constante ligne de conduite, nous laisserons de côté, parmi ces documents, ce qui a trait plus spécialement à la politique intérieure de notre pays et nous ne citerons que les passages qui visent le plus directement notre politique extérieure. Voici d'abord le récit, daté et écrit de la main de M. Waldeck-Rousseau, d'une conversation qu'il eut avec M. Combes et au cours de laquelle il exprima son opinion personnelle sur l'importance de l'existence de certaines congrégations pour le maintien de notre influence en Orient et en Extrême-Orient :

35, rue de l'Université.
8 mars.

Reçu la visite de Combes à onze heures.

Il a voulu m'entretenir de la situation où il se trouve et des résolutions qu'il a prises à propos de la discussion du rapport Rabier. Sur la procédure à suivre, son opinion était conforme à la mienne. Il l'a montré en

déposant des projets de lois séparés. Il s'est trouvé en présence d'une commission irréductible. (Il malmène fort quelques-uns de ses membres.) Elle a adopté le rejet en bloc. Il a réussi à la faire revenir sur cette décision et obtenu qu'on fît trois catégories : enseignants, prédicants, commerçants. Il a déclaré, d'ailleurs, qu'il ne poserait pas la question de confiance. Mais l'attitude des groupes, l'intervention de Brisson, la crainte que la neutralité du gouvernement tourne au profit d'une majorité, dont la plus forte partie serait formée par la droite, l'ont obligé de changer d'attitude. Il posera la question de confiance, il a tenu à m'en prévenir, parce qu'il subit une nécessité et ne voudrait pas que je voie là une critique de mon attitude personnelle. Je lui réponds que sa décision est grave, que, parmi ceux qui l'ont pressé de la prendre, il en est peut-être qui espèrent la voir tourner contre lui. La seconde proposition de la commission n'est pas meilleure que la première. Les catégories ne sont homogènes que d'apparence. Certains ordres enseignants, compris dans le premier projet de loi, sont en même temps hospitaliers ; le plus grand nombre a des établissements à l'étranger. Je cite le chiffre des élèves des écoles d'Orient, 98.000, sans parler des autres. De même des prédicants. Leurs ordres ont, pour la plupart, des missions et, comme je l'ai dit lors de la discussion de Chine, on ne peut, sans péril pour notre influence, les supprimer.

Or, les demandes de tous ces ordres portent sur tous les établissements. Si elles sont rejetées, elles le sont dans leur entier, et je ne pense pas que la majorité se résigne à une telle solution.

Il me répond que l'adoption des conclusions Rabier n'oblige pas le gouvernement à supprimer ni les établissements hospitaliers, ni les écoles et missions à l'étranger. Je fais observer que c'est tabler sur l'illégalité, qu'on ne manquera pas de souligner ce qu'il y a d'arbitraire dans cette méthode. Combes me dit alors : « Comme je l'ai déclaré dans l'exposé des motifs qui accompagnait les projets de loi, les mêmes congrégations pourront, le lendemain du vote, former des demandes nouvelles, portant seulement sur leurs établissements hospitaliers, et je suis prêt à déclarer, plus catégoriquement encore que je ne l'ai fait précédemment, que le gouvernement les accueillera avec faveur. »

Je réponds, à mon tour, qu'il serait plus logique alors de modifier les conclusions de la commission ; de ne retenir dans les projets soumis par la commission que les congrégations qui se consacrent exclusivement à l'enseignement, en France, et à la prédication, en France, et de laisser en dehors toutes celles dont l'objet est mixte. Croit-il pouvoir, à défaut de cette solution, apporter à la tribune la déclaration que les congrégations pourront former de nouvelles demandes? Il me répond de la façon la plus affirmative. Je lui dis alors que si, au cours de la discussion, quelque solution acceptable se faisait jour, je ne demanderais pas mieux que de l'examiner avec mes amis. « J'ai voulu vous mettre au courant, vous « dire que vous ne deviez voir, dans l'attitude que je dois prendre, « aucune hostilité à votre égard. » C'est sur ces derniers mots que nous nous séparons.

Nous signalerons encore ces considérations de M. Waldeck-Rousseau, à propos du régime concordataire, qui se trouvent exposées dans un projet de discours au Sénat écrit par lui-même après son dernier ministère :

Je ne puis me dispenser de défendre une politique qui se réclame d'une longue tradition pratiquée après tous mes prédécesseurs.

Si je n'ai pas cessé de défendre le régime concordataire, c'est qu'il s'impose par la nature même des choses et qu'il tient à la logique des faits; il n'est, à vrai dire, qu'une manifestation, plus considérable et plus notoire qu'une autre, des lois les plus simples qui président à la direction des affaires.

Dans toutes les questions où des intérêts rivaux et légitimes se trouvent en présence, le rôle de la politique est et restera toujours de les concilier et, si un conflit s'élève, de les accorder par un juste départ, par une juste appréciation des droits de chacun et de ses obligations. — Sans cesse ces conflits se produisent, sans cesse le gouvernement s'emploie à les dénouer par un règlement équitable, de sorte que la politique courante est faite de solutions, d'accords et, dans le sens vrai du mot, de concordats successifs.

Il n'y a donc pas de témérité à penser qu'en une matière où la rivalité est permanente et particulièrement grave par ses conséquences, la sagesse consiste à fixer d'avance la sphère d'action de chaque partie et le champ laissé à sa libre initiative.

C'est ce qui a été fait aussitôt que la société civile a conçu le sentiment de son autonomie — en 1516 — et plus tard, dans un esprit d'ailleurs différent, en 1802.

M. Waldeck-Rousseau cite ensuite l'opinion de Paul Bert qui, dans un rapport daté de 1883, se prononçait très formellement contre la séparation des Eglises et de l'Etat, et il développe longuement les raisons qui le confirment lui aussi dans la même opinion.

— *Le déjeuner de la Fédération des Industriels et des commerçants français.* — Le sixième déjeuner mensuel de la *Fédération des Industriels et des commerçants français* a eu lieu le samedi 15 octobre courant dans les salons du Café Riche et sous la présidence de M. André Lebon, président de la *Fédération*.

De nombreux convives avaient répondu à l'appel du comité. Reconnu parmi les notabilités présentes :

MM. André Lebon; O. Noël; Périer; Ch. Gauthiot; Aspe-Fleurimont; Al. Métin; de Ribes-Christofle; Jules Domergue, directeur de la *Réforme économique;* Lachapelle, de la *République française;* Berr, du *Figaro;* Edmond Dupuis; Gaston Jollivet, du *Gaulois*; P. Fournier; Delarbre; A.-E. Sayous, secrétaire général de la *Fédération*; Paul Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales;* J. Cruvelhier; capitaine Famin; André Mévil; P. Roux; Piel; Prudhomme; Leblanc-Barbedienne; Harlé; Ferréol Albane; Lichtenberger; Rebattet; Olivier; Geissler; Pierre Levé; E. Dollfus; G. Dollfus; Touzet; Pascalis, etc.

Au dessert, le président a donné la parole à M. Martin Saint-Léon qui, avec beaucoup de clarté, a fait un rapide exposé de la façon dont sont organisées en Allemagne les ententes entre commerçants et industriels.

M. Périer a ensuite démontré les avantages que pourrait procurer l'accord entre elles des compagnies de navigation.

Enfin, dans une très spirituelle causerie, M. André Lebon a dit le

rôle que sont appelées à jouer en France des ententes semblables à celles qui existent en Allemagne et dont M. Martin Saint-Léon a si bien défini le fonctionnement.

En terminant, le président a fait remarquer avec beaucoup de justesse que la politique était et avait toujours été strictement mise à l'écart des préoccupations de la *Fédération*.

Allemagne. — *Le voyage de M. Giolitti en Allemagne.* — Le bruit fait autour de la visite de M. Giolitti à M. de Bülow, à Hombourg, dure encore, et il n'est pas inutile de revenir sur cette rencontre sensationnelle qui a déjà fait couler tant d'encre en France et en Allemagne, en Italie et en Autriche.

Nous disions, il y a quinze jours, qu'il convenait tout d'abord d'écarter cette idée que l'entrevue de Hombourg pouvait se rattacher aux affaires d'Extrême-Orient, et nous reproduisions une note officieuse de la *Gazette de Cologne* déclarant que le seul motif du voyage de M. Giolitti avait été son désir de s'entretenir avec le comte de Bülow sur la situation politique générale, et notamment sur les bonnes relations qui sont cultivées entre l'Allemagne et l'Italie au sein de la Triple Alliance. Cette note, exacte dans l'ensemble, ne l'est pas absolument dans le détail. Et d'abord, ce n'est pas M. Giolitti qui avait le désir de s'entretenir avec le comte de Bülow; c'est au contraire le chancelier allemand lui-même qui manifesta au premier ministre italien son désir pressant de converser avec lui; M. de Bülow priait en même temps M. Giolitti de tenir son voyage secret et de ne mettre au courant de ses intentions aucun de ses collègues du gouvernement. Ainsi, si M. Giolitti est venu à Hombourg, c'est, non pas pour apporter au chancelier allemand ses idées ou ses impressions sur une question quelconque, mais pour écouter les communications importantes que M. de Bülow jugeait nécessaire de lui faire. D'autre part, s'il est évident qu'il a été, au cours de la conversation, beaucoup parlé de la Triple Alliance, il semble bien aussi que ce ne soit pas uniquement pour se féliciter de ce que le rapprochement anglo-italien n'avait pas fait oublier à l'Italie ses anciennes amours que M. de Bülow et M. Giolitti ont cru devoir venir s'entretenir dans des conditions si pressantes et si mystérieuses.

Ne serait-ce pas plutôt du côté des relations austro-italiennes qu'il faudrait chercher l'explication de cette sensationnelle rencontre? En dépit de l'heureuse conclusion de la nouvelle convention commerciale entre les deux pays, les relations sont assez tendues entre l'Italie et l'Autriche et l'opinion publique est surexcitée d'une façon assez inquiétante, chez l'un comme chez l'autre peuple. Or, il ne manque pas d'esprits prudents et sagaces en Italie pour faire remarquer qu'en l'état actuel des choses l'Italie se trouve en somme presque entièrement désarmée en face de l'Autriche. Du côté autrichien, en effet, la frontière italienne est absolument ouverte. Absorbés par leur exaltation gallophobe, au lendemain de la signature de la Triple Alliance, les gouvernements italiens successifs n'ont

eu d'autre préoccupation que de fortifier toujours davantage la frontière des Alpes, et tous les crédits militaires ont été employés jusqu'à aujourd'hui au renforcement de la ligne de défense contre la France. Du côté de la frontière autrichienne, au contraire, rien n'a été fait, aucun fort n'a été construit ; les seuls ouvrages militaires qui existent datent d'avant 1875 et sont par conséquent sans aucune valeur militaire, tout à fait inefficaces actuellement. Le moment semblerait donc assez bien venu en Italie, étant donné le rapprochement avec la France, pour que l'on s'occupe de la frontière autrichienne et que l'on se garde un peu de ce côté. Mais, d'autre part, se garantir d'une façon efficace contre l'Autriche serait pour l'Italie acquérir définitivement son droit à l'indépendance. Suffisamment fortifiée contre les attaques éventuelles de son voisin autrichien, rassurée du côté de la France par les sentiments amicaux du gouvernement de la République, l'Italie n'aurait plus guère besoin de la Triple Alliance, ou tout au moins son existence ne serait plus liée d'une façon indissoluble avec la permanence de la Triplice. Or tout cela ne serait pas pour servir les intérêts de la puissance qui a toujours le plus profité et qui tire encore les plus grands avantages de l'alliance des trois Etats, c'est-à-dire l'Allemagne. Il est donc très vraisemblable que M. de Bülow ait senti le désir de mettre en garde M. Giolitti contre la politique nouvelle où pourrait l'entraîner le sentiment de sécurité qu'a dû donner à l'Italie le rapprochement avec la France, et il est certain que les arguments ne manquaient pas à M. de Bülow pour appuyer son opinion. Il pouvait montrer au premier ministre du roi Victor-Emmanuel l'instabilité de la politique extérieure de la France, trop étroitement liée à la politique intérieure de ce pays, le danger pour une monarchie de trop compter sur l'appui d'une démocratie toujours en effervescence et dans laquelle le parti socialiste joue actuellement un si grand rôle. Et M. Giolitti, qui sait par expérience que le danger socialiste n'est pas un pur fantôme, a dû comprendre à demi-mot les raisons de M. de Bülow. Et tout cela explique pourquoi, en fin de compte, la conversation s'est terminée par des congratulations réciproques sur la solidité de la Triple Alliance et sur la bonne entente persistante des trois puissances alliées entre elles.

Il n'en reste pas moins que, pour la France, la situation demeure toujours la même. Tant que l'Italie sera inféodée à la Triplice, tant que par la force des choses son avenir se trouvera aussi étroitement dépendant du maintien de cette même Triplice, nous ne saurions accorder qu'une valeur éphémère et purement sentimentale aux manifestations bruyantes de sympathie francophile qui ont lieu de l'autre côté des Alpes.

Angleterre. — *Un nouveau discours de M. Balfour.* — M. Balfour vient de prononcer à Edimbourg un nouveau discours destiné à expliquer sa politique au point de vue économique, à compléter et à préciser en quelque sorte les déclarations qu'il avait antérieurement

faites à Sheffield. Dans ce discours, M. Balfour s'est efforcé de donner de nouveau une explication de son opinion relativement à la doctrine protectionniste, mais il faut avouer que cette nouvelle explication ne jette pas une lueur bien éclatante sur l'opinion du premier ministre anglais. M. Balfour s'est d'abord exprimé ainsi :

Une politique protectionniste telle que je la comprends est une politique qui vise à encourager ou à créer les industries d'un pays en élevant les prix dans ce pays. L'élévation des prix est une mesure nécessaire à l'encouragement de l'industrie. Sous un système protectionniste, le procédé par lequel le but est atteint est l'élaboration d'un système fiscal destiné à élever des prix dans un pays de protection. Une telle politique peut être bonne ou mauvaise, mais en tout cas ce n'est pas la politique de Sheffield. Elle n'a même aucun point de commun avec cette dernière. Il y avait une distinction à établir entre une politique protectionniste et une politique fiscale. Il existe des pays reconnus généralement comme libre-échangistes, mais qui cependant ont un tarif général de douane destiné à constituer une source de revenus. Or, ces pays ne sont pas protectionnistes parce qu'en frappant les importations d'un droit ils n'ont en vue qu'une source de revenus.

M. Balfour a ajouté que le fait pour un pays de frapper d'un droit les importations d'une puissance étrangère afin de pouvoir négocier avec cette même puissance des arrangements susceptibles de favoriser les industries du pays ne constitue pas une mesure protectionniste, et il a poursuivi en ces termes :

Quant à moi personnellement, ajoute l'orateur, je ne suis pas protectionniste. Je suis d'avis, et je désire le dire clairement, que dans l'état actuel du pays, la protection, dans le vrai sens du mot telle que j'ai essayé de le définir ce soir, ne constitue pas la meilleure politique. Si le parti unioniste s'engageait dans le protectionnisme, je ne pense pas qu'il me serait possible de rester à sa tête. Un homme ne peut diriger son parti que s'il a foi dans la politique de ce parti, et quand je me range à l'idée générale des principes que cette assistance représente justement, je devais abandonner à d'autres le soin de diriger une politique de vrai protectionnisme.

Enfin M. Balfour a tenu à déclarer que les relations entre la Grande-Bretagne et ses colonies doivent se resserrer toujours plus étroitement, et il a suggéré à cet effet la réunion d'une conférence à laquelle prendraient part les colonies autonomes de l'Inde, afin de savoir tout d'abord si elles désirent conclure un accord économique avec la métropole, et en second lieu si cet accord est possible.

— *Mort de sir William Vernon Harcourt.* — Sir William Vernon Harcourt, qui fut l'un des leaders les plus remarqués du parti libéral de la Chambre des communes, est mort subitement d'un accident cardiaque, le 1er octobre dernier. Sir William Vernon Harcourt avait été secrétaire d'Etat à l'Intérieur, puis chancelier de l'Echiquier dans les ministères Gladstone et Roseberry. Il y a quelques mois seulement, sir William Vernon Harcourt manifesta son intention de se retirer de la vie politique, et son fils le remplaça à la Chambre des com-

munes. Sir William Vernon Harcourt était l'un des plus distingués collaborateurs de la *Saturday Review*, et publia jadis dans le *Times*, sous le pseudonyme d'Historicus, une série de lettres, restées célèbres, sur le droit international.

Portugal. — *Ouverture des Cortès portugaises.* — Le roi a ouvert, le 2 septembre, les Cortès portugaises par un message qui débutait ainsi :

Mes relations avec les puissances sont cordiales. Nous venons de recevoir un haut témoignage d'estime des souverains d'Angleterre, lesquels nous ont invités, moi et la reine, à les visiter à Londres en novembre prochain. A une si gracieuse invitation, j'ai l'intention de répondre comme le demandent notre affection personnelle et les liens étroits d'amitié et l'alliance ancienne entre les deux nations, ayant le plaisir de rappeler qu'Edouard VII, après son avènement au trône, a fait au Portugal sa première visite, dont il nous reste une reconnaissance ineffaçable.

Le message mentionne ensuite la déclaration de neutralité faite dans la guerre russo-japonaise, le traité d'arbitrage conclu avec l'Espagne, des accords avec la Suède, la Hollande et les Etats-Unis. Pendant l'absence des Cortès, le gouvernement a modifié le *modus vivendi* de 1901 concernant la province de Mozambique. Il a revisé le système de concession des territoires Lourenço Marquez et a préparé la construction du chemin de fer de Souasiland.

— *Une révolte dans la colonie portugaise d'Angola.* — On vient de recevoir de Lisbonne de mauvaises nouvelles au sujet d'une révolte dans la colonie d'Angola. Un détachement d'une colonne opérant contre les Cuanama, commandé par le capitaine du génie Coavaguian, a été surpris au cours d'une opération de reconnaissance sur le Cunème le 19 septembre. L'effectif du détachement était de 499 hommes; il y eut 254 tués, dont 15 officiers et 13 sergents, et 150 blessés. Une troupe de renfort envoyée au secours du détachement par le commandant de la colonne sauva seulement quelques blessés. On assure que le gouvernement portugais songerait à organiser une expédition de 5.000 hommes pour battre les Cuanamas et tirer vengeance de cette surprise.

II. — ASIE.

Chine. — *L'assassinat des missionnaires belges.* — Une dépêche de Bruxelles au *Times* apprend que les négociations concernant les indemnités réclamées au gouvernement chinois pour l'assassinat de trois missionnaires belges sont virtuellement terminées d'une façon satisfaisante pour tout le monde.

Thibet. — *Le retour de l'expédition britannique.* — La première colonne de l'expédition britannique a atteint sans encombre le versant du défilé de Karola.

L'expédition a subi, au cours des étapes de retour, de grandes privations et souffert du froid, qui était intense. Cependant, il n'y a pas de décès à signaler.

Il paraît que le traité conclu à Lhassa n'a pas reçu la signature de l'amban chinois (le représentant au Thibet de la Chine, puissance souveraine), qui n'avait pas reçu les pouvoirs nécessaires des autorités de Pékin.

— On annonce officiellement, à Londres, que le vice-roi des Indes n'a pas encore ratifié la convention anglo-thibétaine et que les termes de cet accord ne sont pas encore définitivement arrêtés.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La limite de la région saharienne.* — Le Bulletin officiel du ministère de la guerre porte que la limite septentrionale de la région saharienne est déterminée par les points suivants :

Figuig, Oued Chegget, El Abid, Oued el Ouazzani, Oued el Abiodh jusqu'à Aïn Sidi Dehar ; la crête du Djebel el Mahdjeb jusqu'au ksar d'El Ahmar (non compris ce ksar ni celui de Sfissifa) ; l'oued Mongheul et l'oued Talzaza jusqu'à son confluent avec l'oued Guir.

— *Le voyage de M. Chaumié en Algérie.* — M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, fait en ce moment un voyage en Algérie, où il est venu principalement pour inaugurer la Médersa d'Alger. Le ministre a fait la traversée avec le gouverneur général sur le croiseur *la Marseillaise*. Il a débarqué à Philippeville, le 6 octobre, a visité avec M. Jonnart le département de Constantine, les principaux centres de la Kabylie, et est arrivé à Alger le 13 octobre. Partout le ministre a été accueilli avec un grand enthousiasme.

— *Le chemin de fer de Beni-Ounif à Ben-Zireg.* — La construction de la ligne de Beni-Ounif à Ben-Zireg (60 kilomètres) se poursuit avec une grande activité. La plate-forme en terrassements est faite sur 46 kilomètres.

La voie est posée jusqu'à la halte de Bou-Aïech sur 35 kilomètres et en très grande partie ballastée et relevée.

Les bâtiments des maisons de gardes et des stations se poursuivent activement et seront, pour la plupart, terminés fin novembre.

On espère que la locomotive arrivera au terminus provisoire à Ben-Zireg à la même époque.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale du cuivre. — MM. Henry R. Morton et Cie, de Londres, viennent de publier une statistique indiquant la production minière du cuivre dans les principaux pays et les principales usines.

Nous empruntons à ce document le tableau ci-dessous dont les chiffres représentent des tonnes anglaises de 1.016 kilogrammes.

	1894	1901	1902	1903
Espagne et Portugal :				
Rio-Tinto	33.000	35.348	24.480	35.810
Tharsis	11.000	7.427	6.710	6.320
Mason et Barry	* 4.200	3.729	3.330	2.430
Sevilla	1.170	1.292	1.545	1.105
Tinto et Santa Rosa	» »	1.610	1.285	1.430
Autres mines	4.805	4.185	2.440	2.645
Total	54.175	53.621	49.790	49.740
Etats-Unis :				
Calumet et Hecla	27.675	36.840	36.270	34.150
Autres mines des Lacs	23.450	27.295	37.895	54.065
Mines de Montana	79.730	105.357	118.930	105 500
Arizona	19.690	56.250	52.455	58.485
Autres Etats	9.150	39.508	47.320	46.450
Total	159.695	265.250	292.870	297.650
Australie	9.000	30.875	28.640	* 29.000
Chili	21.340	30.780	28.930	30.930
Allemagne (Mansfeld)	14.990	18.780	18.750	18.975
Japon	20.050	27.475	29.775	31.360
Mexique (Boleo)	10.370	10.795	10.785	10.315
Autres mines mexicaines	1.400	19.635	* 25.000	* 35.000
Pérou	400	9.520	7.580	7.800
Russie	5.000	* 8.000	8.675	10.320

(*) Ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

II. — EUROPE.

France. — *Fin des grèves de Marseille; le bilan des pertes.* — Les grèves de Marseille sont aujourd'hui terminées. Après un chômage de près de cinquante jours, obéissant à la pression de l'opinion si légitimement indignée du manque absolu de bonne foi montré par le Syndicat international des dockers à l'occasion de l'arbitrage de M. Léon Magnan, les travailleurs du port ont fini presque tous par adhérer individuellement à la décision de l'arbitre choisi par eux, et le travail est aujourd'hui complet dans le port de Marseille. De leur côté, les inscrits ont décidé, eux aussi, de se remettre à la disposition des armateurs, tout en signifiant dans un ordre du jour motivé, d'ailleurs purement platonique, qu'ils n'oublieront jamais l'attitude de ces derniers. Les officiers de la marine marchande ont alors réintégré leur bord, et les compagnies ont immédiatement procédé au réarmement de leurs navires.

De ces si regrettables événements il ne reste plus qu'à dresser le bilan lamentable des pertes. D'après des calculs qui semblent établis avec une grande exactitude, Marseille aurait perdu durant les quarante-quatre journées de grève 80 millions de francs, et le *Petit Marseillais* a publié ces jours derniers les résultats suivants d'une enquête ouverte par lui relativement à la répartition de ces pertes.

L'armement perdit environ 230.000 francs par jour. Sur ce chiffre sont comprises les subventions qui ne seront pas encaissées et s'élèvent, pour Marseille, à 45.676 fr 52 par jour, les primes à la navigation et les recettes que l'on n'a pas effectuées. Il comprend, en outre, l'amortissement du capital, lequel s'élève, pour la flotte marseillaise, à environ 120 millions.

Tandis que ce capital était immobilisé, on dut néanmoins poursuivre le cours normal des opérations d'amortissement, lesquelles ne souffrent jamais la moindre solution de continuité. En fixant le taux de ces opérations à 5 %, c'est une perte de 16.000 francs par jour que subit, pendant quarante jours, le capital de l'armement marseillais. Les entrepreneurs et manutentionnaires, pendant la période strictement correspondante de 1903, manipulèrent sur les quais et dans les docks 14.513 tonnes de marchandises par jour. Il n'en fut pas manipulé plus de 1.500 tonnes en moyenne par jour pendant cette grève.

Les minoteries, pendant leurs vingt jours de chômage complet et les autres vingt jours et demi de travail, produisirent pour 6.278.760 francs de marchandises en moins que pendant la période correspondante de 1903. Dans les mêmes conditions, les tuileries produisirent en moins 5.700.660 francs, les raffineries 1.822.220 francs, la savonnerie 4.020.180 francs, les tuileries 1.205.440 francs. Dans la plupart de ces industries, de graves désordres financiers menacèrent de se produire. La solidarité syndicale intervint heureusement et sauva du désastre les plus menacés.

En banque, les comptes sur Marseille s'étaient élevés à la somme de 16.942.499 francs en septembre 1900. En septembre 1901, c'est-à-dire après avoir essuyé les trois premières grèves des quais, ils étaient tombés à

12.502.233. En septembre 1904, la grève présente étant en cours depuis dix jours, l'escompte sur Marseille ne dépasse pas le chiffre de 1901, malgré l'amélioration des marchés financiers.

Mais le capital n'est pas seul à avoir perdu, et le travail paye son lourd écot aux grèves.

A eux seuls, les inscrits maritimes ont perdu 38.880 francs de salaires par jour. Le chiffre des navires désarmés s'élevait, en effet, à 92. Comptons les lignes de la Méditerranée à 50 hommes par navire et les longs courriers à 100 hommes; nous trouvons 6.480 inscrits qui ont souffert directement des grèves. Ce chiffre est d'ailleurs confirmé par le syndicat. En prenant la moyenne des soldes du capitaine au matelot en passant par le mécanicien peut fixer la journée à 6 francs. D'où 38.880 francs de pertes par jour et, pour les quarante-huit jours de grève, 1.446.400 francs. Les dockers ont perdu 25.000 francs de salaire par jour. Les huiliers et les minotiers 12.000 francs, les savonniers 9.000 francs, les tuiliers 18.000 francs, les charretiers 3.800 francs et divers autres ouvriers d'industries diverses immobilisées par la grève perdirent quotidiennement 12.000 francs, soit au total 120.000 francs par jour perdus par les travailleurs.

France. — *La récolte du blé en* 1904. — Le *Journal officiel* du 29 septembre dernier a publié les évaluations de la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1904, d'après les rapports transmis par les professeurs départementaux d'agriculture.

Voici les chiffres globaux de ces statistiques.

En ce qui concerne le blé, les quantités approximatives récoltées accusent sur 1903 une sensible diminution, bien qu'un plus grand nombre d'hectares aient été ensemencés :

	1904	1903	
Hectares ensemencés...	6.537.895	6.478.728	+ 59.167
Hectolitres.....	104.523.453	128.385.530	— 23.862.077
Quintaux	80.975.095	98.784.618	— 17.809.523

La production du méteil est évaluée à 2 millions 531.135 hectolitres ou 1.867.749 quintaux, contre, l'an passé, 2.766.035 hectolitres ou 2.038.424 quintaux.

La statistique du seigle se compare comme suit :

	1904	1903
Hectares.....	1.297.800	1.297.227
Hectolitres.....	18.798.085	20.421.790
Quintaux.....	13.573.132	14.765.163

La récolte de 1904, avec ses 104 millions 1/2 d'hectolitres, est la plus mauvaise qu'on ait enregistrée depuis dix ans, si on excepte celle de 1898, qui avait été, en chiffres ronds, de 87 millions d'hectolitres.

Malgré la bonne qualité du grain récolté, nous serons forcés d'avoir recours à l'importation pour faire face aux besoins de la consomma-

tion. Le tableau ci-dessous permet de se faire une idée de la mesure dans laquelle nous devrons faire appel aux blés exotiques :

Récoltes.		*Importations.*	
Années	Hectolitres	Campagnes	Hectolitres
1890	116.915.881	1890-1891	16.553.791
1891	77.657.568	1891-1892	41.058.152
1892	109.507.907	1892-1893	8.398.968
1893	97.792.080	1893-1894	19.888.433
1894	122.460.207	1894-1895	7.721.417
1895	119.967.515	1895-1896	3.808.011
1896	119.742.416	1896-1897	1.409.974
1897	86.900.088	1897-1898	29.813.708
1898	128.096.149	1898-1899	3.619.201
1899	128.418.920	1899-1900	932.420
1900	114.910.880	1900-1901	2.143.704
1901	109.573.810	1901-1902	2.705.462
1902	115.530.692	1902-1903	5.856.538
1903	128.385.530	1903-1904	4.217.241
Total	1.575.859.643	Total	148.127.028

IIII. — AMÉRIQUE.

Saint-Pierre et Miquelon. — *Le commerce en* 1903. — Voici quelques extraits des statistiques commerciales des îles Saint-Pierre-et-Miquelon pour l'année 1903 :

IMPORTATIONS

Provenances	1902	1903	Différence en 1903
De France	4.139.467	4.200.483	+ 61.016
Des colonies françaises	113.767	24.370	— 89.397
De l'étranger	4.654.372	4.081.264	— 573.108
Totaux	8.907.606	8.306.117	— 601.489

EXPORTATIONS

Destinations	1902	1903	Différence en 1903
France	9.691.643	7.547.886	— 2.143.757
Colonies françaises	1.602.601	1.094.450	— 508.151
Etranger	1.001.697	910.408	— 91.289
Totaux	12.295.941	9.552.744	— 2.743.197

Le commerce général, importations et exportations réunies, donne donc les résultats suivants :

Année 1902	21.203.547
— 1903	17.858.861
Différence en 1903	— 3.344.686

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Carlos Valencia, *vice-consul* du Pérou à Boulogne-sur-Mer;
L. Verdun, *vice-consul* de Belgique à Verdun;
Fernand Vergara, *consul* du Chili à la Rochelle;
Ferdinand Petit, *consul* d'Autriche-Hongrie à Bordeaux;
Charles Grimaldi, *consul* du Montenegro à Nice.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :
MM.
Chouillou (C.-A.), présid. de la Chamb. de comm. franç. de Montréal;
Coutanceau (J.), direct. de la maison de comm. franç. Gondin, Coutanceau et Cie à Port-Louis (Ile Maurice);
Breton (A.), ancien direct. de la succ. du Comp. d'esc. à la Nouvelle-Orléans;
Chanel (C.-L.), direct. de la Comp. sibérienne de fourrures et pelleteries à Paris;
Comte (C.), de la maison Comte et Cie à Meximieux (Ain);
Brunier (A.), de la maison Brunier et frères, distill. liquor. à Lyon;
Cormouls-Houlès (E.-A.), manuf. à Mazamet;
Carrière (E.-V.-C.), fabric. de cadres métall. à Paris;
Dacosta (O.), direct. de la Société hellén. du gaz d'Athènes;
Depinoix (J.-C.), négoc. en verrerie-cristallerie à Paris;
Dreyfus (J.), de la maison O. Brunschwick et J. Dreyfus à Belfort;
Droit (dit Jules-Nicolas-Luc), indust. à Charenton-le-Pont;
Dumas-Fillon (J.-A.), distill. à Lyon;
Dreyfus-Rose (dit Rose), chef de la maison Myrthil Rose et Cie à Paris;
Galaup (V.-A.), commissionn. en march. à Paris;
Giros (H.-J.-M.-A.), fabric. de mach. à coudre à Ancerville (Meuse);
Guéroult (L.-C.-P.), ingén. à Paris;
Guilloux (V.-E.), négoc. en horlogerie et orfévrerie à Lyon;
Gysin (A.-F.-A.), de la maison Gysin et Schœninger à Kobé (Japon);
Hayez (P.-E.-E.), maître de verreries à Douai (Nord);
Hellstern (C.-L.), de la maison Hellstern et fils, de Paris;
Horn (A.-C.), direct. de la succurs. de la maison Charles Lorilleux à Leipzig;
Jablin-Gonnet (C.-J.-A.), chimiste expert à Paris;
Jacob (J.), de la maison Jacob et Wolfers à Paris;
Jullien, direct. de l'exploit. des chem. de fer de Thessalie à Volo (Grèce);
Karrer (E.), vice-présid. de la Chamb. synd. des vins et spir. en gros de Paris;
Kœhler-Aubian (J.), de la maison d'armem. Ch. Kœhler à Bordeaux;
Laffitte (L.), chargé des missions commerc. par le minist. du Comm. à Nantes;
Leroux (J.), négoc. à Saint-Denis (Réunion);
Lévy (V.), inspect. du Crédit fonc. autrich. à Vienne;
Licoys (C.-P.), de la maison Vallette-Viallard à Cruas (Ardèche);
Marchand (C.-E.), présid. de la Ch. synd. des még. et teintur. en peaux à Paris;
Malhape, négoc. à Tiflis (Russie);
Martin, dit Martin-Humbert (L.-A.). commission. en fruits secs à Aix;
Métadier, présid. du synd. des grandes pharmacies à Bourges;
Monchicourt (A.), commission. en marchand. à Milan (Italie);
Moullet (J.-P.), négoc. en pâtes aliment. à Aix (B.-du-Rh.);
Mouron (G.), négoc. à Kharkow (Russie);
Olivier (M.), négoc. à Porto-Novo;
Poindron (A.-F.-A.), agent commerc. du gouvern. canadien à Paris;
Prat-Dumas (P.-E.), fabric. de papier à Conze-Saint-Front (Dordogne);
Poujade (E.-H.), de la maison Poujade frères à Paris;
Rabouin (P.), agent de la maison les fils de Chauvet de Saint-Etienne à Cardiff;
Richerolles, direct. de la Société hellén. du ch. de fer Pirée Athènes-Thessalie, au Pirée (Grèce);

Rives (M.-U.-G.), négoc. en laines et cuirs à Mazamet;
Robert (J.), minot. à Orléansville (Algérie);
Roche (E.), indust. à Calamata (Grèce);
Roume (G.), direct. de la Comp. du gaz à Saint-Pétersbourg;
Rousson (H.-J.-B.), chargé de miss. commerc. par le minist. du Comm. à Paris;
Saint-Prix (R.-V.-J.), négoc. en vins à Saint-Péray (Ardèche);
Terrier (A.), secrét. gén. des Comités de l'Afrique franç. et du Maroc;
Trechot (H.), administ. délég. de la Comp. franç. du Haut-Congo à Brazzaville;
Vergnole, négoc. à la Nouvelle-Orléans;
Weil (C.-J.), négoc. en grains à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. Gaillard, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est désig. pour le service des travaux publics au Sénégal.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Martinique. — M. Fort, *vétérin. en* 2e, est placé H. C. à l'artillerie de la Martinique.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bat.* Duhalde et le *lieut.* Bouet sont placés au 1er sénégalais.

M. le *lieut.* Duboc est désig. pour commander le cercle de Dounzou.

M. le *capit.* Devaux est désig. pour remplir des fonctions politiques en A. O. F.

M. le *capit.* Lacroix est désig. pour servir au 2e sénégalais.

M. le *sous-lieut.* Raymond est affecté au 1er sénégalais.

M. le *capit.* Citerne est placé l'état-major de l'A. O F.

M. le *chef de bat.* Richard est désig. pour servir à l'état-maj. de l'A. O. F.

M. le *chef de bat.* Rivet est affecté au 4e sénégalais.

Sont désig. pour servir au 1er sénégalais :

MM. les *capit.* Voland; le *lieut.* Diverrès et le *sous-lieut.* Andrieux.

Au 2e sénégalais : MM. le *capit.* Lesseurre; les *lieut.* Chambon et Capdevielle-Fidel.

Au 4e sénégalais : MM. le *capit.* Léonard; le *lieut.* Bourgoin et le *sous-lieut.* Betsch.

Au bataill. de l'A. O. F. : M. le *lieut.* Baudet.

M. le *lieut.* Marc est désig. pour servir H. C. en A. O. F.

Congo. — M. le *lieut.* Désery est désig. pour servir au rég. indigène du Congo.

Chine. — MM. les *capit.* Monniot et le *lieut.* Fiérard sont désig. pour servir au 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Le Duc, offic. d'ordonn. de M. le général Chevallier, et M. le *capit.* Tonnot, offic. d'ordonn. de M. le général Bouguié, sont désig. pour accompagner ces offic. généraux en Indo-Chine.

MM. le *chef de bat.* Dehove et les *capit.* Bouet et Lestel sont désig. pour servir à l'état-maj. partic.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *lieut.* Robert et Albrecht et les *sous-lieut.* Baude et Pancrazi.

Sont affectés au 11e rég. :

MM. le *chef de bat.* Monziols, comme major; le *lieut.* Demoulin, à la 4e comp. et le *lieut.* Nicolas, comme adjoint au trésorier.

M. les *lieut.* Jouanno est placé à la 6e comp. du 12e rég. et M. le *sous-lieut.* Basse-Brioulé, à la 2e comp.

M. le *capit.* Cazalas est placé à la 9e comp. et M. le *lieut.* Péron, à la 7e comp. du 2e annamites.

MM. les *lieut.* Grégoire et Veillat sont affectés au 11e rég.; le *lieut.* Guillermeau au 1er annamites.

Tonkin. — Sont désign. pour servir au Tonkin :

MM. le *colonel* Bertin; les *chefs de bat.* Perrin et Ansaldi; les *capit.* Martin,

Blanc, Bocquet, Richard, Desaulty; les *lieut.* de Chauvenet, Ryckelynck, Délibéros, Gayda, de Choiseul-Praslin, Revol et Dionis du Séjour et le *sous-lieut.* Coudert;

M. le *chef de bat.* Mérienne-Lucas est désig. pour le 5e tonkinois et le *lieut.* Garnery pour le 18e rég.;

MM. les *chefs de bat.* Bernard et Morel sont affectés au 9e rég. et le *lieut.* Muselli, à la 4e comp.

Sont placés au 10e rég. :

MM. le *capit.* Paponnet et le *lieut.* Guillon et le *sous-lieut.* Monet, à la 6e comp.;

MM. le *capit.* Sponville et le *lieut.* Angelini sont affectés au 18e rég.

Sont placés au 1er tonkinois :

MM. le *chef de bat.* Hirtzmann; le *lieut.* de la Rochebrochard d'Anzay, 3e comp.; le *lieut.* Reydellet; les *sous-lieut.* Laurent, à la 1re comp., et Moutot, à la 9e comp.

Sont affectés au 2e tonkinois :

MM. les *chefs de bat.* Granet et Riquier; les *capit.* Martel, à la 1re comp., Paul, à la 10e comp.; le *lieut.* Satger, à la 9e comp.; les *lieut.* Saint-Gès et Tastet.

Sont affectés au 3e tonkinois :

M. le *chef de bat.* Brimaud; M. le *capit.* Monveaux, à la suite; M. le *lieut.* Malandain; M. le *sous-lieut.* Dormoy, à la 12e comp.

Sont affectés au 4e tonkinois :

MM. le *chef de bat.* Poirrier; le *capit.* Grass, à la suite; le *lieut.* Morvan, à la 1re comp.;

M. le *sous-lieut.* Ouvrard est placé à la 2e comp. du bataill. chinois;

M. le *lieut.* Velle est nommé chancelier du cercle de Coc-leu;

M. le *lieut.-colonel* Le Camus est nommé au command. du 4e territ. milit.;

M. le *lieut.* Martin est affecté au 9e rég.

M. le *chef de bat.* Desdouis est désig. pour servir au 3e tonkinois.

M. le *capit.* Fagot est affecté au 9e rég;

M. le *capit.* Froechen est affecté au 3e tonkinois; M. le *capit.* Demogue, au 2e tonkinois et M. le *capit.* Séhneegans, au 4e tonkinois.

M. le *lieut.* Hamaide est affecté à la 4e comp. et M. le *lieut.* Pinot de Moirat, à la 6e comp. du 1er tonkinois.

M. le *lieut.* Frech est nommé command. du dépôt des isolés de Haïphong.

M. le *capit.* Marty est désig. pour servir à l'état-maj. partic. au Tonkin.

Guyane. — M. le *capit.* Boisseau est désig. pour servir à la comp. de la Guyane.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. le *chef de bat.* Marciani; le *capit.* Vacher; le *lieut.* Rousseau et le *sous-lieut.* Janson.

Sont affectés au 13e rég. :

MM. le *lieut.-col.* Rondony; les *capit.* Genest, 7e comp., Grillet, 11e comp., Audouy, 12e comp.; le *lieut.* Coutance, 4e comp.; les *sous-lieut.* Millot, 11e comp., et Lejeune, 9e comp.

M. le *lieut.* Gilles est affecté au 1er malgaches.

MM. le *capit.* Minary et le *lieut.* Lacourière sont placés au 2e malgaches.

Sont affectés au 3e malgaches :

MM. les *capit.* Fleuriot de Langle, 2e comp., Barbazan, 5e comp,; Reitz, 6e comp., Sévignac et Guillet, à la suite; les *lieut.* Deltel, 1re comp., Sichère, 2e comp., Thibon, à la suite, Lemoine; les *sous-lieut.* Salvetat, 9e comp,, Dussurgey, 11e comp., Goudouneix, 13e comp.

Sont placés au 3e sénégalais :

MM. le *capit.* Lagrange, 3e comp., les *lieut.* Pinet, 7e comp., David, 11e comp. et Bournique, 12e comp.

M. le *capit.* Gramont est nommé adjoint au command. du cercle de Fort-Dauphin.

M. le *capit.* Chandeigne, offic. d'ord. de M. le général de Trentinian, est désig. pour accomp. cet officier général à Madagascar.

MM. le *capit.* Cros et le *lieut.* Tiret sont désig. pour servir au 13e rég.

M. le *lieut.* Rayet est désig. pour servir au 1er malgaches.

M. le *lieut.* Burgeat est désig. pour servir au 2e malgaches.

Sont désig. pour servir au 3e malgaches :

MM. les *capit.* Chapuy et Fleuriot et le *lieut.* Milot, à la suite; le *sous-lieut.* Dauche à la 8e comp.

MM. le *chef de bat.* Dudouis, le *capit.* Brousse et les *lieut.* Heysch et Buhrer sont placés au 3e sénégalais.

M. le *lieut.* Verdier est affecté à l'état-maj. partic.

M. le *capit.* Gressard est désig. pour servir au 3e sénégalais.

M. le *capit.* Brusseaux est affecté au 1er malgaches.

M. le *capit.* Mercier est désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Vermot est désig. pour servir au bat. de la Nouvelle-Calédonie.

Réunion. — M. le *lieut.* Berger est désig. pour servir au bat. de la Réunion.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-colonel* Montané-Capdeboscq est nommé chef d'état-maj. des troupes du groupe de l'A. O. F.

M. le *capit.* Fourneau est désig. pour servir en A. O. F.

M. le *chef d'escad.* Foissey est placé à la direct. du Sénégal; M. le *capit.* Salé, à la direct. du Soudan.

M. le *capit.* Hugonet est mis à la dispos. du délégué en Mauritanie.

M. le *lieut.* Pivetaud est placé au 6e rég. à Dakar.

M. le *capit.* Couturier est placé à la 8e comp. d'ouvriers à Dakar.

Antilles. — MM. le *lieut.* Descormes et le *sous-lieut.* Bergeron sont désig. pour servir au groupe des Antilles.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Lehuby est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *lieut.* Jacquier et Lepoix et le *sous-lieut.* Lavarde sont désig. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — M. le *chef d'escad.* Patey est nommé sous-chef d'état-maj. du groupe de l'Afrique Orientale.

MM. les *capit.* Peyrègue et Dandaleix sont désig. pour servir à Madagascar.

M. le *lieut.* Carbonnier est nommé *offic. d'ord.* de M. le général command. sup.

M. le *capit.* Killiani est adjoint au comm. de la défense de Diégo-Suarez.

Sont placés au 7e rég. :

MM. le *capit* François, 1re batt., le *sous-lieut.* Desabaye, 2e batt., le *capit.* Sarrien et le *sous-lieut.* Faucompré, 5e batt., le *capit.* Fournier, 6e batt., le *lieut.* Jean, 7e batt.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. *l'offic. d'admin. de* 2e *cl.* Galicher est désign. pour servir au Sénégal.

Cochinchine. — M. *l'offic. d'admin. de* 1re *cl.* Audoye est désig. pour servir à la direct. d'artill. de Cochinchine.

M. *l'offic. d'admin. de* 2e *cl.* Vergé est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. *l'offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lasserre est désig. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Masson et Paillotet sont désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. *l'offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lassalle est désig. pour servir à la Martinique.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. ppal de* 2e *cl.* Martin est désig. pour servir à Dakar.

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Archer est désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — MM. les *commiss. ppaux de* 2e *cl.* de Pous et *de* 3e *cl.* Montaron et le *commiss. de* 2e *cl.* Douvion sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *commiss. de* 1re *cl.* de Laffranque et Roussel et *de* 2e *cl.* Lippmann sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — MM. les *commiss. de* 1re *cl.* Bailly et de 2e *cl.* Poinsinet de Sivry sont désig. pour servir à la sous-direct. du commiss. du Tonkin.

Madagascar. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Petitgirard est désig. pour servir à Diégo-Suarez.

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Chabaud est désig. pour servir à Tananarive.

M. le *commiss. de 2e cl.* Kair est désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *commiss. de 1re cl.* Taboureux est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*officier d'admin. de 3e cl.* de Laubière est désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Camouilly et Charles-Marie et *de 3e cl.* Séverin et Sensacq sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Madagascar. — MM. *l'offic. d'admin. ppal* Long et *l'offic. d'admin. de 1re cl.* Malvoisin sont désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. *l'offic. d'admin. de 3e cl.* Le Camus est désig. servir à la Martinique.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir en A. O. F. :

MM. les *méd.-maj. de 1re cl.*, Bousquet, Lévrier, Cardillac et Faraut; les *méd.-maj. de 2e cl.* Chaze, Jouvenceau, Parazols et Lowitz; les *méd. aide-maj. de 1re cl.* Noc, Faucherand, Verdier, Fuynel, Giraudon et Audiau; le *pharm. aide-maj. de 1re cl.* Bouyer.

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Puysségur est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Chagnolleau est désig. pour servir au chemin de fer de Kayes du Niger.

Comores. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Honorat est désig. pour servir à la Grande-Comore.

Côte des Somalis. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Bouillet est désig. pour servir à la Côte française des Somalis.

Guyane. — MM. Camus, *méd.-maj. de 2e cl.*, Bourret, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et Meunier, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à la Guyane.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. les *méd.-maj. de 1re cl.* Delay, Rigollet et Alquier; les *méd.-maj. de 2e cl.* Rouffiandis, Mouillac, Thébaud, Pujol, Augé et Legendre; le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Deschamps.

Tonkin. — M. Lecorre, *méd. ppal de 1re cl.*, est nommé chef du service de santé au Tonkin.

Madagascar. — MM. le *méd.-maj. de 1re cl.* Bourdon et les *méd.-major de 2e cl.* Nogué et Lefèvre sont désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Aubert est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Océanie. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Violle est désig. pour servir à Tahiti.

Officiers d'administration.

Madagascar. — M. *l'offic. d'adm. de 1re cl.* Saffré est désig. pour servir à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *capit. de vaiss.* Sourrieu est nommé au command. du *Dupleix*.

M. le *capit. de frégate* Boyer est nommé chef d'état-maj. de la division navale de l'Atlantique à bord du *Dupleix*.

M. le *capit. de frégate* Jézéquel est désig. pour embarq. comme second sur le *Jurien-de-la-Gravière*.

M. le *lieut. de vaiss.* Guépin est désig. pour embarq. sur le *Dupleix* comme aide de camp de M. le contre-amiral Boué de Lapeyrère.

Cochinchine. — M. le *mécan. ppal de 1re cl.* Chomier est affecté au service central de la défense mobile de Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Duval est nommé au command. du *Montcalm*.

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Gabriel est désig. pour embarq. sur le *Châteaurenault*.

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Le Gallen est désig. pour embarq. comme second sur le *Condor*, détaché en Crète.

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Pelletier est désig. pour embarq. sur le *Condor*, détaché en Crète.

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Thibaudier est désig. pour embarq. sur l'*Infernet*.

Pacifique. — M. l'*aspir. de* 1re *cl.* Carbonnier est désig. pour embarq. sur la *Meurthe*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Cazeneuve est désig. pour embarq. sur le *Pei-Ho*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Campagnol,

Procureur de la République du tribunal de première instance de Haïphong, M. Carlotti.

Juge-président du tribunal de première instance de Soctrang, M. Maugain.

Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Mabille.

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Hanoï, M. Gueyffier.

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Bentré, M. Béziat.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Travinh, M. Lefèvre.

Conseiller auditeur à la Cour d'appel de la Guyane, M. Allard (Alfred).

Juge suppléant au tribunal de première instance de Brazzaville (Congo), M. Longue.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Chaudoc (Indo-Chine), M. Noyer.

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon (Indo-Chine), M. Abor.

Attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine. M. Dormand (Charles-Marie-Joseph-Marcel).

Attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine, M. Lobrani (Maurice-Louis-Léonard).

Attaché au parquet du procureur de la République de Libreville (Congo) M. Moreau (Paul).

Par décret en date du 3 octobre 1904, rendu sur la proposition du ministre des colonies, sont promus dans le corps de l'inspection des colonies :

Au grade d'inspecteur de 2e *classe des colonies.*

M. de Lapalu (Emile-Casimir), inspecteur de 3e classe.

Au grade d'inspecteur de 3e *classe des colonies.*

M. Lemée (Albert-Marie-Victor), inspecteur adjoint des colonies.

M. Démaret (Emile), inspecteur adjoint des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Expansion économique de la France, par LOUIS LAFFITTE conseiller du commerce extérieur de la France, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Nantes. Une brochure in-8° de 80 pages. Bureau de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 19, rue Bonaparte. Paris, 1904. Prix : 2 francs.

La série d'articles très remarqués, sur l'*Expansion économique de la France par l'amélioration de ses moyens de transport*, que nous avons

récemment publiés, forment un travail d'ensemble et leur auteur, M. Louis Laffitte, a eu l'heureuse inspiration de les réunir en brochure.

Cette étude, illustrée de nombreux croquis, cartes et schémas qui facilitent la lecture du texte, est une savante et utile contribution à la connaissance de la géographie économique de la France. Ce petit volume dans lequel sont condensés les renseignements les plus instructifs sur le rôle des transports à bon marché et sur l'état de nos voies de communication mérite d'attirer l'attention de tous ceux qu'intéressent le développement et le perfectionnement de l'outillage national.

Okonbo, par MAURICE COURANT. — Vol. petit in-12 de 203 p.; chez F. Alcan. (Collection des Ministres et hommes d'Etat.)

Nous sommes sortis, pour le Japon, de la période des livres de touristes et de globe-trotteurs. Nul mieux que M. Maurice Courant n'était à même de nous initier sérieusement à son histoire récente. Le volume qu'il a consacré cette année au grand ministre qui fut, à un moment donné, l'âme de la révolution de Meidji, mérite la profonde attention de ceux qui veulent connaître l'origine des événements auxquels nous assistons.

Ce livre, qui demande à être lu à tête reposée, est une contribution importante à l'histoire contemporaine du monde qui ne se borne plus à la seule Europe; il est en même temps un hommage mérité rendu à un grand patriote qui fut en même temps un homme d'Etat éminent. Il fait honneur à la collection des hommes d'Etat de M. Alcan et a sa place marquée dans la bibliothèque de tout homme curieux des choses d'Asie; et qui ne l'est en ce moment?

ALEXANDRE HALOT.

La Mise en valeur du Congo français, par HENRI CUVILLIER-FLEURY, docteur en droit. — 1 vol. de 265 p; chez Larose, éditeur, Paris, 1904.

Le Régime des concessions au Congo, par JULES LEFÉBURE, docteur en droit.— Au bureau « l'Université de Paris », 40, rue des Ecoles, 1 vol. de 320 p., Paris, 1904.

Voilà deux thèses de doctorat, claires, consciencieuses qui, sous une forme différente, constituent une réponse péremptoire aux détracteurs du régime des concessions inauguré, en 1899, par M. Guillain, pour hâter et organiser la mise en valeur de notre immense domaine du Congo. Les faits sont éloquents, les arguments abondent, les chiffres sont démonstratifs. « Le Congo, Panama des affaires coloniales », selon M. Colrat, est ramené à sa juste valeur; s'il est certain que des lanceurs d'affaires véreuses coloniales se sont rués sur le Congo, devenu à la mode, pour exploiter la crédulité de certaines gens — ils n'étaient, d'ailleurs, pas à leurs débuts en la matière, — et si des déboires, dès lors inévitables, ont suivi, il y a eu des entreprises mieux conçues et bien dirigées et dont les bilans annuels attestent la vitalité. Je signale spécialement, comme dignes d'être méditées, les pages 267 et suivantes de l'ouvrage de M. Lefébure dont les idées me plaisent infiniment, sans doute parce que j'y retrouve, par lui rajeunies, les opinions que j'avais moi-même exposées dans des écrits antérieurs. Par contre, chercherai-je querelle à M. Cuvillier-Fleury qui, dans la question de la main-d'œuvre, semble contester les vues de MM. Augustin Bernard A. Duchêne, H. Lorin, L. Vignon et les miennes, sur les solutions à adopter pour « mener doucement le nègre de l'esclavage à la liberté ». Les

solutions, ce sont celles de tous ceux qui ont *vu* l'Afrique et le Noir tels qu'ils sont. En attendant que, contrairement aux intérêts de quelques maisons de commerce imprévoyantes, l'organisation économique de notre Afrique se fasse méthodiquement et sûrement, en donnant plus de garanties aux capitaux, il faut se féliciter que l'*idée coloniale* continue à se propager dans et par nos Universités.

A.-F.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Etudes sur l'Education et la Colonisation, par Maurice Courant. Un vol. in-12 de 178 pages. Librairie générale de droit. Paris, 1904.

Russes et Anglais en Asie-Centrale, par le capit. Didrel. Une broch. in-8° de 75 p. avec carte. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris-Limoges, 1904.

De Tien-tsin à Paris en wagon, par le capit. Aubé. Une broch. in-8° de 24 pages, avec cartes et gravures. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris-Limoges, 1904.

Etude sur le Quang-si, par le capit. Jaquet. Une broch. in-8° de 36 pages, avec carte. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris-Limoges, 1904.

Zootechnie du Petchili, par le vétérin. Cabriforce. Une broch. in-8° de 55 pages, avec gravures. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris-Limoges, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (1er *oct.* 1904). Situation agricole des départements algériens au 31 août 1904. — Le cabotage côtier algérien en 1903.

La France de Demain (5 *oct.*). Ardouin-Dumazet : La guerre russo-japonaise. — Paul Bourdarie : Lucien Dyé. — H. de Ranville : Méthode de colonisation anglaise.

La Quinzaine (1er *oct.*). Georges Blondel : L'Evolution commerciale actuelle. La France s'en occupe-t-elle assez?

La Quinzaine coloniale (25 *sept.*). Le nouveau régime de la colonisation en Algérie. — (10 *oct.*). La situation en Indo-Chine.

La Réforme économique (2 *oct.*). R. Vallier : La France et la Corse. — Ch. Georgeot : La situation à Marseille.

Revue des Deux Mondes (1er *oct.*). J. Charles-Roux : La marine marchande russe. II. Les bassins et les ports. Réformes et lois nouvelles.

Revue française et Exploration (*oct*). G. Vasso : Les travaux hydrographiques du Sénégal et du Niger. — P. B. : L'Etat du Congo : développement et progrès.

Revue générale des Sciences (30 *sept.*). Emile Haug : La chaire de géologie à la Sorbonne. — Ernest Fourneau : Les anesthésiques locaux.

Revue politique et parlementaire (10 *oct.*). Waldeck-Rousseau : Documents inédits, juin 1902 — août 1904. — Pierre Labat : L'officier de marine. Les causes de son découragement.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia Moderna (*oct.*). La navigation intérieure et les chemins de fer du Nord de l'Italie.

La Rassegna nazionale (*oct.*). G. Prato : Les dernières phases du progrès agricole des Etats-Unis d'Amérique. — Gino Arias : Les causes sociales du conflit russo-japonais.

Rivista italiana di Sociologia (*juillet-août*). G. Marpillero : La prétendue décadence de la société contemporaine. — U. G. Mondolfo : L'agriculture et les pâturages en Sardaigne.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES
CHEMINS DE FER TRANSPYRÉNÉENS

Le 22 août 1904, les journaux annonçaient la signature d'un traité, pour la construction de chemins de fer transpyrénéens, entre notre ministre des Affaires étrangères et le marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne en France. C'est un texte inspiré des meilleures intentions, puisqu'il vise littéralement à « supprimer les Pyrénées »; mais il n'est pas le premier de l'espèce : le moment est donc opportun pour résumer la question des Transpyrénéens et préciser la portée de l'accord récent.

Que valent aujourd'hui les relations commerciales transpyrénéennes? Assurément peu de chose et beaucoup moins que ne le comporteraient les ressources naturellement différentes ou, si l'on préfère, complémentaires, de la France et de l'Espagne. Le mouvement des voyageurs, d'un pays à l'autre, est très peu développé. Que l'on n'en juge pas sur quelques exceptions éphémères, lorsque l'on voit, par exemple, des trains pris d'assaut, aux stations de nos Basses-Pyrénées, les jours de courses de taureaux à Saint-Sébastien; le Sud-Express a sa clientèle régulière de gens riches et de diplomates qui voyagent entre Paris, Madrid et Lisbonne; deux ou trois fois par mois, on y rencontre des Américains du Sud et des fonctionnaires français et anglais de l'Afrique occidentale qui passent par Lisbonne pour éviter la traversée du golfe de Gascogne en mer. Tout cela n'a rien d'un mouvement économique actif. L'impression de cette pauvreté ressort d'une inspection des stations frontières, Hendaye et Irun à l'Ouest des Pyrénées, Cerbère et Port-Bou à l'Est; la douane a simplifié ses services, diminué son personnel qui n'était plus assez occupé. Parfois, des courants soudains affluent à la frontière et les chemins de fer espagnols, surpris par ce trafic inopiné, manquent de

wagons pour les transports : c'est la Normandie qui enlève la récolte de pommes du Guipuzcoa pour parer au déficit de la sienne ; ce sont des « emboucheurs » du Poitou et du Nivernais qui profitent du change élevé pour introduire des troupeaux de bêtes maigres ; ce sont les usiniers catalans qui dégorgent sur le Languedoc les stocks accumulés dans leurs filatures.

Mais les grandes lignes du commerce international atteignent l'Espagne par mer, évitant le territoire français : Bilbao, Santander et bientôt Gijon sur le golfe de Gascogne, Séville et Cadix en Andalousie, Malaga, Carthagène, Valence, Barcelone sur le littoral méditerranéen, tels sont les points par où se nouent les transactions à longue distance. Les minerais espagnols destinés à l'Allemagne sont expédiés par steamers sur Anvers et Rotterdam. Aussi bien le commerce est-il détourné des voies transpyrénéennes par l'obligation du transbordement à la frontière : la voie espagnole est plus large que la voie française, qui est celle de tout le reste de l'Europe, la Russie exceptée. Les frais de manutention s'ajoutent ainsi aux droits de tarifs protectionnistes, très élevés de part et d'autre, parfois jusqu'à la prohibition. Il semble que les deux pays aient à plaisir multiplié les obstacles pour s'isoler plus complètement le long des sentiers de la montagne. Les échanges réguliers sont réduits par les exigences des tarifs douaniers d'Aragon ; de lourds convois de mules amènent en France quelques centaines d'hectolitres de vin, mais rentrent le plus souvent à vide. La contrebande elle-même languit, alors qu'elle fit jadis, surtout au temps de la guerre carliste, la fortune de tant de maisons de Bayonne, d'Oloron et de Perpignan. D'Espagne en France, on passe encore en fraude du tabac, des allumettes, des moutons ; en sens inverse, des bijoux, des dentelles, des pièces de soie, des liqueurs fines ; l'élévation du change en Espagne offre une prime considérable à l'importation des sous espagnols que des compères écoulent, de préférence, loin de la frontière... Mais qu'est-ce que tout cela ? L'Espagne demeure en dehors des voies transcontinentales ; les relations de voisinage immédiat entre elle et la France sont malheureusement peu considérables et n'assurent qu'un trafic médiocre aux voies ferrées qui encadrent les Pyrénées. N'est-il donc pas prématuré de songer à des chemins de fer nouveaux ? Ne faudrait-il pas améliorer les conditions fiscales du commerce franco-espagnol avant d'engager les frais de lignes dont le rendement reste problématique ?

Certes ces objections surgissent au premier examen de la

question; elles n'ont pourtant pas arrêté les ingénieurs et les diplomates qui, depuis quarante ans, discutent des tracés et lèvent des plans pour lancer des rails au travers des Pyrénées. Ce relief compact, inviolé, semble les agacer; puisque le canal de Suez a été foré, que demain le Pacifique et l'Atlantique se joindront à travers l'isthme de Panama, puisque le Cenis, le Gothard, le Simplon laissent pénétrer des chemins de fer au cœur des Alpes, pourquoi les Pyrénées défieraient-elles l'effort de la science? Il nous paraît bien qu'il entre quelque chose de ce sentiment dans l'obstination avec laquelle ont été pris et repris les projets de percement des Pyrénées; le goût d'étudier et de résoudre un beau problème fut ici le premier stimulant. Des ingénieurs ont d'abord aligné des chiffres, cubé des déblais et calculé des courbes de niveau; puis sont venus les diplomates, toujours disposés à des « conversations » où s'échangent tout au moins de mutuelles politesses; à la fin, des négociants et des hommes d'affaires ont dit leur mot, plus intéressés, mais en général moins ardents que le personnel des bureaux et des chancelleries.

Sans vouloir remonter aux premiers travaux, qui datent du second Empire[1], rappelons qu'un tracé de chemin de fer à travers les Pyrénées centrales par le Somport fut établi en 1880 par deux ingénieurs, MM. Page et Decomble; une convention du 16 juillet de ladite année déterminait la position du tunnel et des deux gares internationales à établir de part et d'autre; l'altitude du tunnel était d'environ 1.200 mètres, et sa longueur de 8 kilomètres. Peu après, la ligne de Huesca en France par Canfranc était déclarée d'utilité publique en Espagne, et la concession en était accordée à une société; une commission mixte, dans laquelle figuraient des représentants du ministère de la Guerre, tint plusieurs séances; le tracé d'abord projeté fut légèrement modifié; bref, le 13 février 1885, une convention était signée entre le ministre des Affaires étrangères d'Espagne et l'ambassadeur de France à Madrid. Pour ne rien dire des clauses seulement techniques, notons que cet accord fondamental prévoyait la construction de deux Transpyrénéens, l'un dit du Somport ou de Canfranc, l'autre de la Noguera-Pallaresa ou du port de Salau; chacune de ces voies serait jalonnée par deux stations internationales, une sur le territoire de chaque nation, reliées respectivement par deux voies, une française et une espagnole. La signature fut suivie des congratu-

[1] Projet de M. Ferrère, agent français du Trésor espagnol, de Toulouse à Lérida par Saint-Girons (1856). — Commission officielle franco-espagnole (1864).

lations normales et de la nomination de commissaires topographes et enquêteurs, tant espagnols que français. Une réunion générale de ces personnages fut tenue à Pau, deux ans plus tard, le 26 mai 1887; on découvrit alors seulement que l'on n'était pas d'accord sur l'altitude du tunnel du Somport.

De longs pourparlers suivirent, plus ou moins actifs selon les vicissitudes de la politique intérieure des deux pays; la discussion porta surtout sur la ligne de Canfranc, que l'Espagne désirait pousser le plus tôt possible, de son côté, jusqu'aux Pyrénées. Le gouvernement de Madrid considérait presque comme stratégique ce chemin de fer qui desservirait le haut Aragon et pourrait devenir une base d'opérations pour les troupes royales, au cas d'une nouvelle agitation carliste dans les provinces basques. Aussi le tronçon Huesca-Jaca fut-il construit assez rapidement et livré à l'exploitation en 1893 : c'est une ligne à fortes rampes, dont le trafic commercial est des plus médiocres, mais qui intéresse la station thermale de Panticosa, et qui a fait de Jaca, posée à 800 mètres d'altitude, la résidence d'été où montent de la plaine de l'Ebre nombre de bourgeois et de petits rentiers. A cela se borna le travail utile ; le génie espagnol, qui n'est pas moins méticuleux que celui de France, dissertait indéfiniment sur la position de la bouche méridionale du tunnel; puis on hésitait sur l'emplacement de la station internationale espagnole, qu'il fallait créer de toutes pièces, parmi des montagnes rases et inhabitées. Entre temps, la *Diputacion* (Conseil général) de Navarre faisait campagne pour un tracé plus occidental, de Bayonne à Pampelune par Saint-Etienne-de-Baigorry et les Aldudes (Basses-Pyrénées); mais la proximité trop grande de la ligne ancienne d'Irun à Madrid a toujours fait écarter ce projet — du moins en tant que d'intérêt international.

En 1896, M. Barthou, député d'Oloron, étant ministre des Travaux publics, le dossier des Transpyrénéens fut tiré de la poussière des cartons; il fut grossi de quelques rapports nouveaux, auxquels d'autres vinrent se joindre, lorsque deux ans plus tard M. Jules Legrand, député de Bayonne, fut sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Pratiquement, la France décida seulement de prolonger le chemin de fer de Pau à Oloron en suivant la vallée d'Aspe. Les travaux sont poussés, à ce qu'il semble, sans grande fièvre et l'on ne peut prévoir que pour 1906, au plus tôt, l'ouverture de la section d'Oloron à Bedous. Il restera encore une lacune de 80 kilomètres entre les points extrêmes des voies française et espagnole, soit Bedous et Jaca; il est vrai que, d'ores et déjà, le Somport est traversé par une

route carrossable que desservent des courriers réguliers et qui est même fréquentée dans la belle saison par des automobilistes.

Du côté de l'Ariège, la ligne du Salat et de la Noguera-Pallaresa n'est pas si avancée ; sur le versant français, elle n'arrive qu'à Saint-Girons, et en Espagne aucun embranchement ne part encore vers le Nord de la voie principale Saragosse-Lérida-Barcelone ; entre Saint-Girons et Lérida, des travaux entièrement neufs seraient nécessaires sur une longueur supérieure à 200 kilomètres, et cependant ce tracé, qui est géographiquement le plus central, a été chaudement défendu à Saragosse d'abord, puis dans une réunion des Chambres de commerce françaises du Sud-Ouest à Toulouse, en 1902. Mais des vues différentes devaient prévaloir : une commission d'ingénieurs français et espagnols, inspirée de très hautes initiatives, proposa un troisième tracé, sur lequel se concentrèrent aussitôt les faveurs gouvernementales, celui d'Ax-les-Thermes à Ripoll, par la vallée de l'Ariège, la Cerdagne et la vallée du Ter. Là, les voies françaises et espagnoles déjà exploitées ne sont séparées que par 110 kilomètres ; mais il faut percer deux tunnels au lieu d'un, puisque la ligne coupe perpendiculairement les deux murailles Nord-Est et Sud-Ouest qui encadrent la Cerdagne. Le passage aurait lieu par le col de Puymorens (1.930 mètres), Puigcerda, capitale de la Cerdagne (1.240 mètres) et le col de Tosas ou tout autre de la sierra del Cadi ; de là, on tombe sur Rivas et bientôt sur Ripoll, station du chemin de fer de Barcelone aux bassins houillers de San Juan de las Abadesas ; on est alors à moins de 100 kilomètres de Barcelone, c'est-à-dire à proximité des districts les plus industriels de l'Espagne actuelle. Ce projet est évidemment intéressant à ce titre, mais on voit qu'il se heurte à des difficultés techniques particulières.

Malgré tout, dans la convention d'août 1904, c'est ce troisième transpyrénéen qui est placé au premier rang, avant même que les études en soient achevées ; ce n'est un mystère pour personne qu'il est spécialement cher à M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, dont il traverse l'arrondissement, et l'on ne saurait méconnaître, en dehors de tout parti pris, qu'il a sur les autres l'avantage de rapprocher des régions où la vie économique est active dès maintenant, tandis que les deux autres seront lancés à travers des demi-déserts. Aux termes du récent accord, il doit donc être construit trois Transpyrénéens : Ax-les-Thermes-Ripoll, Oloron-Jaca (ou plus exactement Zuera), Saint-Girons-Sort-Lérida. Les deux premiers devront être terminés dans un délai de dix ans à dater de la

ratification de la convention ; le même délai courra, pour le troisième, du jour de l'achèvement du chemin de fer espagnol de Lérida à Sort, qui correspond à peu près aux voies exploitées aujourd'hui, Saragosse-Jaca et Barcelone-Ripoll. La convention signée à Madrid en 1885 est annulée ; le nouveau texte sera soumis incessamment aux Chambres en Espagne et en France, et les ratifications échangées après cette approbation législative.

Il est remarquable que les objections faites aux tracés arrêtés en 1885 aient été épargnées au nouveau projet Ax-Ripoll, ou du moins aient été très rapidement levées. En 1903, la commission des Transpyrénéens, réunie à Madrid, fut saisie de ce dernier; comme elle ne l'avait pas prévu, elle se borna à émettre un vote de principe favorable, sauf examen des conséquences militaires. Le ministère de la Guerre espagnol ne voulait pas, en effet, s'engager à la légère. Le tunnel le plus élevé sur la ligne Ax-Ripoll, celui du col de Puymorens, est tout entier en territoire français; la voie passe au voisinage de Llivia, petite enclave espagnole dans notre département des Pyrénées-Orientales, qui se trouvera ainsi plus isolée de la Cerdagne espagnole. D'autre part, un chemin de fer électrique, à voie étroite, est en construction dans la haute vallée de la Têt, jusqu'à Bourg-Madame, en prolongement de la ligne à voie normale de Perpignan à Prades et Villefranche-de-Conflent; il attire peu à peu vers le versant français le trafic de la haute Cerdagne, jusqu'à Urgel. Les avantages de la France, sur cette section des Pyrénées, ne sont-ils pas assez grands et la défense ne deviendrait-elle pas fort malaisée, si la voie internationale d'Ax à Ripoll était exploitée ? Les délégués espagnols à la commission internationale ne l'ont pas pensé : ils ont donc, après enquête, accepté les propositions qui leur étaient apportées par un inspecteur général des ponts et chaussées de France et la convention a été signée.

Nous lui souhaitons de grand cœur meilleur sort qu'à celles qui l'ont précédée ; nous ne pouvons cependant nous défendre de formuler quelques réserves, en insistant sur les difficultés de construction des Transpyrénéens, et sur le fait que leur utilité ne nous paraît pas impérieuse. Tous les intéressés sont d'accord pour demander que les Transpyrénéens soient des lignes vraiment internationales, c'est-à-dire construites pour la circulation des trains rapides, et sans autre transbordement que celui de la voie française à la voie espagnole, plus large d'environ 20 centimètres. En ce qui concerne les tunnels, les ingénieurs n'hésiteront pas à entamer le forage, bien que le travail

soit ici probablement plus pénible que dans les Alpes. La différence de structure des versants français et espagnol ne permettra pas de donner à ces couloirs des pentes de longueur égale de part et d'autre : le niveau moyen des plateaux du haut Aragon est soutenu, tandis qu'au Nord les vallées tombent rapidement vers la plaine. D'après les études du tunnel du Somport, qui sont en ce moment les plus avancées, le souterrain compterait 7.800 mètres, dont 5.000 en territoire français et 2.800 en Espagne. Il a toujours été convenu que les tunnels internationaux livreraient passage à deux voies, une française et une espagnole; toutefois, pour éviter de grever trop lourdement le budget des travaux, il aurait été décidé récemment que ces deux voies seraient posées sur le même axe, donc que la circulation dans les tunnels se ferait, dans la pratique, comme sur une section à voie unique : les relations des gares internationales seraient alors beaucoup moins faciles le long des Transpyrénéens que sur les lignes déjà existantes de Cerbère à Port-Bou et Hendaye à Irun.

Mais deux questions plus graves se posent, ou si l'on préfère, une seule, qui a deux aspects : est-il possible de ménager des pentes assez douces pour la traction à vapeur ordinaire, et sinon comment, avec quelles forces hydrauliques organiser la traction électrique? Nous savons que de Bedous, terminus du chemin de fer en construction au départ d'Oloron, jusqu'au tunnel de faîte, la Compagnie française du Midi n'a pas fait étudier moins de cinq tracés, dont deux seulement pour la traction par machines à poids adhérent, c'est-à-dire par locomotives sur voie normale; les autres prévoient des rampes plus fortes pour traction à vapeur sur une crémaillère ou pour traction électrique. Il va sans dire qu'on ne saurait accepter la crémaillère pour une ligne destinée à des services internationaux rapides. Quant à l'électricité, en supposant qu'il soit aisé de la produire sur place en abondance, on doit considérer qu'il ne s'agirait pas ici d'une simple mutation de machines, sur des voies sensiblement horizontales, comme c'est le cas entre les gares de la Compagnie d'Orléans, à Paris; il faut passer de l'exploitation courante à l'exploitation de montagne et peut-être n'a-t-on pas encore des machines électriques assez puissantes pour remorquer jusqu'au Somport ou au col de Puymorens des trains lourds, du type Sud-Express; or dédoubler ces trains, c'est allonger les arrêts, diminuer la commodité du voyageur, élever très sensiblement le coût de l'exploitation...

Mais (et ceci est capital) trouvera-t-on la force hydraulique nécessaire? Les Pyrénées sont riches en mines de toutes

sortes, fer, cuivre, phosphates noirs, mais beaucoup moins, croyons-nous, en « houille blanche ». Nous craignons que des espérances illusoires aient été fondées sur des rapports trop enthousiastes et trop légèrement informés. Assurément, les petites chutes d'eau abondent, dans les Pyrénées et leurs avant-monts, mais les indications de la nature iraient plutôt, semble-t-il, à multiplier les entreprises locales qu'à promettre une masse d'énergie à des industries très vastes, telles que celle de grands chemins de fer. Eclairer des villages à l'électricité, distribuer la force dans des ateliers de famille, suivant l'exemple déjà donné en Guipuzcoa, permettre la mise en valeur de minières et de forêts par des câbles porteurs, au besoin la pénétration plus profonde des vallées par des tramways prolongeant les chemins de fer établis, comme de Pierrefitte sur Cauterets, ou de Villefranche-de-Conflent sur Bourg-Madame, tel est, à notre avis, le rôle des chutes d'eau pyrénéennes. Dans l'Aude, Carcassonne, Narbonne, d'autres villes encore, sont éclairées par la houille blanche des Pyrénées ; mais nous avouons notre défiance en face de projets beaucoup plus amples, tels que la traction électrique de chalands sur le canal du Midi amélioré ou de trains internationaux à travers les Pyrénées. L'avenir économique de ces pays de montagnes, en Espagne comme en France, commande de laisser libres leurs forces hydrauliques en vue d'une exploitation diffuse : concentrer sur de grosses entreprises toutes les ressources en houille blanche de larges périmètres serait frapper de stérilité définitive beaucoup de germes dispersés dont l'éclosion peut seule transfigurer les Pyrénées.

Aussi condamnons-nous très énergiquement tout tracé de Transpyrénéen qui emprunterait à nos montagnes une richesse plus justement destinée à d'autres usages et d'ailleurs peut-être insuffisante. L'emploi de la crémaillère offrant aussi des inconvénients, il faut donc s'en tenir à la voie ordinaire et à la traction par locomotives adhérentes. C'est dire qu'on doit d'avance se résigner à des dépenses considérables, ne pas lésiner sur les travaux d'art, ne pas chercher à restreindre le rayon des courbes et tout en même temps poursuivra les études d'un type de locomotive de montagne que la Compagnie du Midi a commencées avec le concours d'un distingué spécialiste, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, M. Marchis. Probablement même, il sera nécessaire de refaire les voies des lignes existantes qui seront les amorces des transpyrénéens : de Pau à Oloron, de Foix à Ax-les-Thermes, nous doutons qu'il soit actuellement possible de faire circuler des trains de vitesse. Sur le versant

espagnol, il en est de même pour la ligne de Barcelone à Ripoll et celle de Tardienta à Jaca. A lire attentivement la convention d'août 1904, on est amené à penser que l'Espagne n'utilisera pas cette dernière ligne, qu'il faudrait refaire presque complètement pour la transformer en voie de grand trafic : le texte communiqué par les chancelleries dit, en effet, que du Somport, la voie descendra la vallée du Rio Gallego jusqu'à Zuera; le tracé que ces jalons permettent de supposer apparaît sur la carte comme la corde des deux arcs de la ligne actuelle Jaca-Tardienta-Zuera. Si l'on dégage le sens d'une rédaction volontairement elliptique, il s'agit donc en réalité d'une ligne nouvelle, preuve que celle d'aujourd'hui ne peut devenir une section de route internationale.

Supposons, malgré tout, le problème résolu, ce qui est affaire seulement de persévérance et d'argent, c'est dire que nous sommes reportés à l'année 1915, dans les conditions les plus favorables. La pénétration de l'Espagne en France, celle de France en Espagne en seront-elles beaucoup plus faciles? La traversée de l'Espagne sera-t-elle notablement abrégée pour les voyageurs passant de l'Europe centrale et de la France en Maroc et en Oranie? Nous en doutons beaucoup. Le livre d'or des travaux publics comptera quelques belles pages de plus et ce sera tout : l'Aragon, en effet, est un bassin fermé, d'où l'escalade des plateaux de Castille est aussi pénible que de Saint-Sébastien ou de Santander; entre Irun et Madrid, le Sud-Express fait aujourd'hui 43 kilomètres à l'heure; acheminé par Pau, Oloron et Saragosse, son itinéraire serait un peu plus direct, mais il n'est pas possible de prévoir qu'il gagnerait du temps sur sa vitesse actuelle; car le passage des Pyrénées, entre Pau et Jaca, puis des Montes Universales, au Sud de Saragosse, compenserait, et au delà, le bénéfice de la moindre distance.

Entre Toulouse et Barcelone, les plus optimistes calculent un gain de quatre heures par la voie de Ripoll sur le trajet par Narbonne et Cerbère, suivi aujourd'hui; mais ce chiffre est très contesté. Puis la grande ligne du Midi, Bordeaux-Toulouse-Narbonne-Cerbère est déjà remarquablement desservie, et sans frais exagérés de traction, sur un profil peu tourmenté. Un nouvel express de luxe part de Paris à 8 heures du soir et gagne Barcelone en 19 heures, par Limoges, Toulouse et Narbonne (8 h. 1/2 depuis Toulouse). De Barcelone, on remonte facilement, toujours par la même route jusqu'à Narbonne, soit vers Bordeaux, soit vers la vallée du Rhône. Or cette dernière ligne nous paraît la plus vraiment internationale de toutes : elle est suivie par des trains rapides sur Marseille,

Lyon, Paris, et lance des embranchements sur Genève, Bâle et l'Allemagne; elle est tout indiquée pour une circulation active non seulement de touristes, mais aussi de marchandises. Il ne suffit pas, pour décider les travaux d'un Transpyrénéen, d'avoir déterminé les points les meilleurs pour le forage de la montagne; il faut se demander encore quels sont les moyens d'accès de ces points et les ressources de l'arrière-pays. Et comme précisément, en face des Pyrénées, se dressent deux régions pauvres et de relief varié, le Massif central en France, les Montes Universales en Espagne, concluons que les meilleurs Transpyrénéens sont ceux qui tournent les plus aisément ces hautes terres, c'est-à-dire les lignes actuellement existantes qui encadrent les Pyrénées; les améliorer, drainer vers elles de puissants affluents serait, d'après nous, résoudre de la manière la plus efficace et la plus économique la question des Transpyrénéens.

Que des chemins de fer secondaires soient construits dans les vallées pyrénéennes, sur les plateaux de l'Aragon, c'est très désirable. La *Diputacion* de Navarre donne un exemple excellent, en soutenant de son influence politique et de ses deniers le projet d'un réseau d'intérêt local, heureusement substitué à celui du Transpyrénéen par les Aldudes; ce seront là des appoints précieux pour les lignes principales, et, par leur intermédiaire, pour les deux chemins de fer internationaux qui relient aujourd'hui la France et l'Espagne. Mais nous devons désirer autre chose : que l'Espagne se prête de mieux en mieux à la circulation de trains rapides ou de nombreux convois de fret sur les lignes qui prolongeront au maximum les itinéraires continentaux vers l'Algérie et le Maroc. Carthagène et Cadix seraient, à notre sens, les deux villes les mieux choisies comme points terminus de ces itinéraires. Carthagène possède, à côté de son port de guerre, un beau port de commerce, creusé à huit mètres de profondeur; le problème se pose dès lors en ces termes : rapprocher Cadix et Carthagène de l'Europe centrale et de la France.

Sur la ligne occidentale, le voyage est long et peu agréable entre Irun et Cadix : transbordement obligatoire à Madrid, un seul express par jour, et pas fougueux, de Madrid à Cadix (par Cordoue et Séville, 18 heures pour 730 kilomètres); du côté méditerranéen, la ligne est très bien desservie jusqu'à Barcelone et convenablement de Barcelone à Valence; mais de Valence à Carthagène, c'est un trajet lent, coupé d'arrêts aux gares d'embranchement, mal pourvu de wagons directs et de buffets. Il n'a pas été possible jusqu'ici d'établir un train con-

fortable — un seul par semaine! — pour correspondre, à Carthagène, arrivant de Cerbère, avec le paquebot hebdomadaire de la Compagnie Transatlantique française sur Oran. Bien mieux, détail caractéristique, la Chambre de commerce française et d'autres groupements économiques de Barcelone ont dû mener une longue campagne pour obtenir que le courrier de France fût expédié de cette ville par le train rapide du soir. Puis croirait-on que, faute de communications intérieures assez rapides, le poisson pêché en Biscaye est envoyé à Barcelone à travers la France, par Hendaye, Bordeaux et Cerbère? Serait-il donc assez de percer deux ou trois tunnels, pour qu'il n'y ait plus de Pyrénées?

Pour développer les relations franco-espagnoles, un traité de commerce vaudrait mieux que plusieurs Transpyrénéens. Les échanges de ces deux pays voisins, que tant de raisons nous invitent à rapprocher l'un de l'autre, sont très inférieurs à ce qu'ils devraient être. La faute en est moins aux difficultés des communications qu'à l'exagération des tarifs douaniers, tous deux protectionnistes à l'excès : la France a presque fermé son marché aux vins espagnols, qui sont l'objet principal d'exportation de la péninsule ; en revanche, nos tissus, nos machines, nos articles de Paris sont frappés à leur entrée en Espagne de droits presque prohibitifs. Assurément, si nous étions servis par un meilleur instrument, nous pourrions prendre une part plus active à l'outillage de l'industrie espagnole, qui est en pleine transformation, et les viticulteurs espagnols seraient par contre fondés à obtenir pour leurs vins un traitement moins sévère que celui d'aujourd'hui ; leur intérêt concorde avec celui du commerce français des vins « de cargaison », que l'on ne peut exporter sans renforcer nos produits nationaux par un coupage avec des sortes plus grossières, mais plus riches en alcool. Sous le régime d'un bon traité de commerce, le trafic franco-espagnol se ranimerait sur les lignes d'Hendaye et de Port-Bou, dont le rendement est médiocre en l'état actuel. Il n'est pas besoin, pour le moment, de voies nouvelles : par celles-là passeront facilement toutes les marchandises françaises envoyées en Espagne, et qu'il sera nécessaire d'entreposer dans les grandes villes, jusqu'à ce que nos voisins aient achevé leurs réseaux de lignes secondaires et de chemins vicinaux.

Quant aux routes internationales d'accès vers le Maroc et l'Oranie, ce ne sont pas les Pyrénées qui les barrent, c'est, pourrait-on dire, l'Espagne tout entière : il convient donc, avant tout, de faciliter la traversée de l'Espagne... En gare de

Bayonne, un soir de l'année dernière, divers personnages espagnols et français étaient venus, au passage du Sud-Express, saluer une princesse de la famille royale; le train avait du retard; l'altesse semblait d'assez méchante humeur. Et comme quelqu'un s'enquérait s'il ne lui était rien arrivé de désagréable : « Oui, répondit-elle, je suis furieuse, furieuse « contre la feue reine... (Isabelle II). Quand je pense que, « sans son obstination, la voie espagnole aurait la même lar- « geur que la voie française et que je dormirais maintenant « dans mon wagon-lit, au lieu qu'il me faut attendre une « heure encore avant de me coucher! » La princesse était apparemment trop dure pour Isabelle II, qui avait suivi les indications de ses conseillers; mais cette boutade exprime très vivement la maladresse commise par les initiateurs des chemins de fer espagnols.

Est-il trop tard pour la corriger? Avant de consacrer chacune une soixantaine de millions, au bas mot, à la construction de voies de raccord et de tunnels transpyrénéens, l'Espagne et la France ne seraient-elles pas mieux avisées d'assurer à la circulation une *continuité* qui n'existe pas, de part et d'autre de la frontière? On connaît aujourd'hui un système d'essieux interchangeables qui permettent aux wagons de passer sans grande perte de temps sur des voies de largeur différente; cette invention récente est entrée dans la pratique courante sur les frontières occidentales de la Russie; il vaudrait la peine, entre la France et l'Espagne, de tenter quelques expériences analogues, ou bien encore l'Espagne pourrait, sur deux ou trois grandes lignes, doubler sa voie unique d'une voie nouvelle, à écartement normal. En tout cas, nous croyons que c'est dans ce sens qu'il faut diriger les études, si l'on veut aboutir à des solutions prochaines; nulles dépenses ne seraient plus efficaces, plus réellement productives, pour mêler l'Espagne au mouvement des transactions mondiales... Les deux gouvernements semblent désirer une entente dont nous attendons, pour notre part, des avantages mutuels considérables, économiques et politiques; sans condamner les projets à long terme, nous aimerions voir ces sentiments s'affirmer par un témoignage moins platonique que la promesse de construire, en dix ans, des chemins de fer « d'ingénieurs », déclarés un peu légèrement grandes lignes internationales.

HENRI LORIN.

ÉTUDES SCIENTIFIQUES COLONIALES

ET RÉCENTS CONGRÈS

En rendant compte, il y a quelques mois, des derniers travaux de l'Institut colonial international [1], nous ne pouvions nous empêcher de constater l'importance croissante des questions coloniales au triple point de vue politique, économique et scientifique. Plusieurs des congrès qui se sont tenus cet été dans différents pays de l'Europe et du Nouveau-Monde sont venus confirmer cette constatation et lui donner une évidence absolument indéniable. N'a-t-on pas vu, en particulier, dans la session d'Amsterdam de leur congrès international, les socialistes se décider enfin, en dépit de leurs répugnances, à aborder d'une manière sérieuse l'examen de la question coloniale, regretter qu'elle ait été jusqu'à présent insuffisamment étudiée par eux et adopter à l'unanimité, après un court rapport d'un riche propriétaire de Java, M. van Kol, et une discussion sommaire, un certain nombre d'intéressantes déclarations? Nous aimerions voir quelqu'un étudier soigneusement le texte dans lequel le congrès a formulé les principes qui doivent, suivant lui, inspirer la politique coloniale future, faire, dans ce nouveau programme socialiste, la part de la réalité et celle de l'utopie, rechercher sur quels points la déclaration d'Amsterdam se conforme aux théories socialistes, et sur quels points elle s'en éloigne [2]; pour nous, dont le but est

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, t. XVIII, 1er juillet 1904, p. 11-25.

[2] Aucune de ces questions n'a été abordée par M. J. Bourdeau dans son intéressante étude sur le congrès socialiste d'Amsterdam (*Revue des Deux Mondes*, 5 septembre 1904, p. 276-301); à peine cet auteur a-t-il consacré quelques lignes aux discussions relatives à la politique coloniale. — Voici le texte des résolutions proposées par la commission coloniale à l'approbation du congrès socialiste :

« Le congrès, constatant l'exploitation capitaliste, toujours plus dispendieuse, du « domaine colonial toujours plus étendu, exploitation sans règle et sans frein, qui « gaspille capitaux et richesses naturelles, exposant les populations coloniales à « l'oppression la plus rude, souvent la plus sanguinaire, et qui n'amène pour le pro- « létariat qu'une aggravation de misère ;

« Rappelle la décision du Congrès de Paris de 1900 sur la question coloniale et « la politique impérialiste ;

« Déclare qu'il est du devoir des partis socialistes nationaux et des fractions parle- « mentaires :

« 1° De s'opposer irréductiblement à toutes les mesures impérialistes ou capita- « listes, à toutes expéditions coloniales, et à toutes dépenses militaires pour les « colonies ;

« 2° De combattre tout monopole, toute concession de vastes territoires, de veiller « attentivement à ce que les richesses du monde colonial ne soit pas accaparées par « le haut capitalisme ».

moins ambitieux, nous nous contenterons de déterminer de notre mieux quels progrès ont fait faire, à la connaissance des pays d'outre-mer que les Européens travaillent à mettre en valeur, quelques réunions de laborieux et savants spécialistes.

I

Du 18 au 23 août s'est tenue à Stuttgart, sous la présidence d'un illustre voyageur allemand, M. Karl von den Steinen [1], la quatorzième session du congrès international des Américanistes. Ceux qui, du Nouveau-Monde comme de France, des Pays-Bas, d'ailleurs encore, s'étaient rendus à l'invitation de leurs collègues allemands, ne se sont pas bornés à discuter sur l'archéologie, la paléographie et les langues de l'Amérique; une très large place a été faite, conformément aux idées si justes qui tendent de plus en plus à prédominer en Allemagne [2],

---

« 3° De dénoncer sans relâche les actes d'oppression dont les populations indi-
« gènes sont victimes; d'obtenir pour elles des mesures efficaces de protection contre
« la barbarie militariste ou l'exploitation capitaliste ; de veiller notamment à ce
« qu'elles ne soient pas dépouillées de leurs biens ni par la force, ni par la fraude;

« 4° De proposer ou de favoriser ce qui sera de nature à améliorer la condition des
« indigènes : travaux d'utilité publique, mesures d'hygiène, création d'écoles, etc...,
« et s'efforcer de les soustraire à l'influence nuisible des missions;

« 5° De réclamer pour les indigènes la plus large somme de liberté et d'autonomie
« compatible avec leur état de développement, en se rappelant que l'émancipation
« complète des colonies est le but à poursuivre;

« 6° De tendre à l'exploitation effective sous le contrôle parlementaire. »

Notons que si ces déclarations ont été votées à l'unanimité, il ressort des explications données par M. Buri que les délégués du parti socialiste de France ont accepté le texte de la commission parce qu'il condamnait en principe l'expansion coloniale. Notons aussi que désormais, des commissions socialistes doivent, dans chaque pays, étudier les questions coloniales.

[1] Le professeur Karl von den Steinen est surtout connu pour ses deux voyages à l'intérieur du Brésil sur les bords du Xingu, voyages qui lui ont fourni la matière de plusieurs publications géographiques et ethnographiques de premier ordre.

[2] Rappelons ici le vœu formulé par M. Ernst Vohsen, en l'année 1899, dans le Congrès colonial national allemand : « L'extension croissante de notre empire colo-
« nial et la participation grandissante de notre patrie à la mise en œuvre de toutes
« les parties du globe nous créent de nouveaux devoirs d'éducation vis-à-vis de nos
« concitoyens. De plus en plus se fait sentir dans nos universités l'absence de
« chaires d'ethnologie, et les chaires existantes de géographie ne suffisent pas à
« remplir la tâche nouvelle qui leur incombe. Pour l'administration et la mise en
« valeur judicieuse des territoires compris dans notre sphère d'activité coloniale et
« dépendants de notre influence commerciale d'outre-mer, il nous importe d'avoir
« une exacte connaissance des mœurs, des usages, des croyances et du degré de
« civilisation des populations avec lesquelles nous sommes en contact, et une con-
« naissance approfondie de la surface de la terre et des mers, que seules peuvent
« nous procurer les sciences modernes de la géographie et de l'ethnologie. Ce sont
« les sciences qui se trouvent dans la connexion la plus intime et la plus vive avec
« notre époque contemporaine de développement des territoires d'outre-mer. Pour
« donner à la jeune génération (à qui il incombe de fonder l'Allemagne d'outre-mer)

à l'étude des populations elles-mêmes, dont les fonctionnaires coloniaux ont pour premier devoir de travailler de leur mieux à connaître les croyances et les coutumes. C'est ainsi qu'un explorateur hollandais dont les études sur l'ethnographie de la Guyane hollandaise sont bien connus, le junkher L. C. van Panhuys, — non content de présenter au congrès un intéressant aperçu d'ensemble des récentes expéditions exécutées par les Hollandais à l'intérieur de leur colonie de Surinam[1], et d'en indiquer sommairement les résultats botaniques, zoologiques et surtout ethnographiques, — a donné une suite aux communications d'ordre ethnographique et linguistique qu'il avait adressées en 1902 aux Américanistes réunis à New-York[2] et a communiqué à ses collègues de nouvelles observations sur les parures et les ornements en usage chez les Indiens de la Guyane néerlandaise[3]. Ses remarques complètent, précisent et rectifient parfois celles des explorateurs antérieurs, du regretté Dr Jules Crevaux, par exemple, sur les Bosch du Maroni.

Signalons encore, du même savant, le travail relatif à l'existence d'une race de pygmées à l'intérieur de la Guyane française. Du minutieux examen critique auquel le junkher L. C. van Panhuys a soumis[4] la récente assertion émise par M. Georges Brousseau[5], il ressort que, jusqu'à cet administrateur colonial, aucun des nombreux auteurs qui ont écrit sur la Guyane n'avait entendu parler des Maskalilis, — tel serait le nom de ces pymées troglodytes, plus petits que les Akkas de

---

« le moyen d'acquérir l'éducation nécessaire à l'accomplissement de cette tâche « grandiose, le bureau de la Société coloniale allemande estime urgent de multiplier « les chaires de géographie, et surtout de créer des chaires d'ethnologie dans nos « universités allemandes, et en première ligne dans la capitale de l'Empire, aussitôt « qu'il sera possible de le faire. »

[1] Depuis 1901, des explorations et des triangulations sont systématiquement exécutées dans la Guyane néerlandaise par une commission de recherches scientifiques, avec la participation pécuniaire du gouvernement. Il en est résulté en 1901 la reconnaissance de la Coppename jusqu'à ses sources et la découverte des monts Wilhelmine, en 1902 celle du Saramaca, en 1903 celle du Gonini, une des branches de la Lawa, et de l'Itany. En 1904 ont dû être étudiés le Tapanahoni et le cours supérieur de la rivière de Surinam. On a pu voir à l'exposition cartographique, ethnographique et maritime organisée à Anvers, en 1902, la carte du voyage exécuté en 1901 par le major E. A. Bakhuis à l'intérieur de la Guyane néerlandaise pour découvrir les sources de la Coppename, et une collection d'objets ethnographiques rapportés par cet officier de son intéressante exploration.

[2] Ces communications sont réunies dans les *Beiträge zur Ethnographie, Linguistik und Entdeckungsgeschichte Amerikas*, dem XIIIten Amerikanisten-Kongress in New-York vorgelegt (Haag, Allgemeene Landsdrukkerij, 1904, in-8° de 31 p.).

[3] Cf. dans les *Beiträge...*, p. 25-28, la note intitulée « About the ornamentation in « use by Savage Tribes in Dutch-Guiana and its Meaning. »

[4] Dans ses *Beiträge...*, p. 9-11 : « Are there Pygmies in French Guiana? »

[5] Cf. *les Richesses de la Guyane française et de l'ancien contesté franco-brésilien*, p. 32-33.

l'Afrique, qui vivent, prétend-on, sur les placers, dans « les montagnes les plus reculées de la forêt ». Est-ce un motif suffisant pour rejeter impitoyablement leur existence au rang des fables? Non sans doute, car la Guyane est bien grande, et encore fort mal connue. Du moins est-il d'une prudente critique de n'admettre que sous bénéfice d'inventaire les rapports des indigènes sur ces pymées, que n'a encore vus aucun observateur digne de foi [1].

Si les autres colonies européennes de l'Amérique méridionale ou des Antilles n'ont pas fourni, à la dernière session du congrès international des Américanistes, la matière de communications d'ordre ethnographique [2], si les curieuses populations du Dominion canadien n'ont pas davantage retenu l'attention des membres de la session de Stuttgart, il n'en a pas été de même du Groënland. On sait avec quelle rigueur scientifique, avec quelle méthode, avec quelle persévérance les Danois étudient, depuis de longues années déjà, leur possession (nous n'osons pas dire *leur colonie*) américaine [3]; un de leurs collaborateurs, M. William Thalbitzer, a donné communication à Stuttgart d'une étude sur les migrations des Esquimaux, basée sur des observations philologiques précises, rapprochées des anciennes traditions islandaises et des découvertes archéologiques faites sur les rivages des mers arctiques. Quelque intéressant que puisse être un pareil travail, il sort trop du cadre ordinaire de cette Revue pour que nous ne nous bornions pas simplement à le signaler.

---

1 M. Brousseau dit avoir entendu leur cri de ralliement, qui tient « moitié du « sifflement, moitié de la voix humaine... J'ai essayé, ajoute-t-il, plusieurs fois de « les voir, mais je n'ai jamais réussi ». — Notons que M. Brousseau lui-même ne sait pas trop s'il convient de croire expressément à l'existence réelle des Maskalilis ou non ; de là ces deux phrases contradictoires au cours d'une même page : « Ces « troglodytes, *s'ils existent*, appartiennent à une race bien inférieure... Homme « dégénéré ou singe très avancé, *le Maskalili existe* » (p. 33).

2 Du moins a-t-on distribué aux membres du congrès d'intéressants mélanges sur l'anthropologie, l'ethnographie et l'archéologie des Indes occidentales néerlandaises, rédigés par MM. le Dr J.-D.-E. Schmeltz, feu C. Leemans et G.-A. Koeze, et publiés dans les *Mittheilungen aus dem Niederl. Reichsmuseum für Völkerkunde* de Leyde (Haarlem, H. Kleinmann et Co, 1904, in-4o de 22 p. et 4 pl.). — Notons aussi qu'il est question des peuples des Guyanes dans le remarquable travail du Dr Paul Ehrenreich intitulé « Die Ethnographie Südamerikas im Beginn des « XX. Jahrhunderts unter besonderer Berücksichtigung der Naturvölker », que contenait le numéro de l'*Archiv für Anthropologie* dédié aux membres du congrès.

3 V. Thorvald Kornerup : *Aperçu des « Meddelelser om Grönland »*, 1876-1899, par la Commission dirigeant les recherches géologiques et géographiques du Grönland (Copenhague, C.-A. Reitzel, 1900, in-8o de 62 p., carte).

II

A côté de ces études d'ethnographie coloniale, le congrès de Stuttgart, reprenant la tradition de la session tenue à Paris en 1900, — tradition complètement délaissée à New-York en 1902, — a fait une large place aux communications relatives à l'histoire de la découverte et de la colonisation du Nouveau-Monde. Le P. Joseph Fischer, S. J., professeur à Feldkirch en Vorarlberg, l'auteur d'un remarquable ouvrage sur les découvertes des Normands au Groënland et en Amérique [1], a fourni une magistrale introduction aux travaux qui portaient sur ce sujet en expliquant de quelle manière avaient été retracées, sur les cartes du XVe siècle, les découvertes effectuées au Nord du continent américain par les Scandinaves.

Le recteur Dr P. Kapff a montré quelle part les Wurtembergeois avaient prise à la colonisation du Nouveau-Monde depuis le début du XVIe siècle (exactement depuis l'année 1528 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; il a indiqué comment les rivages méridionaux de la mer des Antilles et le Vénézuéla d'abord, puis les côtes orientales des Etats-Unis actuels, en particulier la Pennsylvanie et les deux Carolines, avaient été les points sur lesquels s'était portée principalement l'émigration wurtembergeoise; il a terminé en énumérant les colonies fondées par des enfants d'Ulm, d'Augsbourg, etc., qui ont existé au XIXe siècle dans la vallée du Mississipi [2]. — Sur un des points effleurés par le Dr Kapff, un érudit français, M. Jules Humbert, professeur au lycée de Bordeaux, avait récemment composé un mémoire très documenté et nouveau en plusieurs de ses parties; ce mémoire, publié par la Société des Américanistes de Paris aux frais de son président d'honneur, le duc de Loubat, et distribué par elle aux membres du Congrès [3], précise heureusement nos connaissances sur la première occupation allemande du Vénézuéla

---

[1] *Die Entdeckungen der Normannen in Amerika*, unter besonderer Berücksichtigung der kartographischen Darstellungen. Freiburg im Breisgau, Herder, 1903, in-8° de XII-126 p., cartes. — Le P. J. Fischer a retrouvé la plus ancienne carte portant le nom d'Amérique, et publié, en collaboration avec le professeur Fr. R. von Wieser, *Die älteste Karte mit dem namen Amerika aus dem Jahre 1507 und die Karta marina aus dem Jahre 1516 des M. Waldseemüller (Hiacomilus)*. Innsbruck, Wagner, 1904, in-folio.

[2] A qui voudrait étudier le rôle ancien et contemporain des Allemands, signalons la précieuse bibliographie, dressée sous la direction de M. A.-P.-C. Griffin, que vient de publier la Bibliothèque du Congrès : *A List of Works relating to the Germans in the United States* (Washington, Government Printing Office, 1904, in-8° de 32 p.)

[3] *La première occupation allemande du Vénézuéla au XVIe siècle*. Période dite des Welser (1528-1556). Paris, 1904, in-8° de 14 p., avec un plan d'Augsbourg à l'époque des Welser.

au XVIe siècle, de 1528 à 1556, durant la période dite des Welser; il montre comment les Allemands, au lieu de doter le pays d'un gouvernement actif et vigilant, se sont laissé entraîner par la fièvre de l'or, comment « ils ont sacrifié aux succès problématiques de leurs expéditions les soucis d'une colonisation solide et productive ».

Sur la part prise par les Néerlandais à l'exploration et à la colonisation du Nouveau-Monde, et spécialement sur la priorité de leurs découvertes sur la côte de la Guyane [1], sur le nom donné par eux à une chaîne de montagnes et à une rivière de l'Est des Etats-Unis [2], sur les modes de paiement usités dans les anciennes colonies néerlandaises de l'Amérique [3], le junkher L. C. van Panhuys a communiqué au Congrès de très curieuses indications. M. Ingvar Nielsen a parlé de la reprise des relations de la Norvège avec le Groënland et le continent américain du Nord au XVIIIe siècle. Nous avons nous-même esquissé un nouveau chapitre de l'histoire des flibustiers des Antilles, et raconté comment un groupe de ces aventuriers, établi au Darien antérieurement à 1715, vécut durant toute la première moitié du siècle en excellente intelligence avec les indigènes du pays, les Indiens Bravos, sut leur inspirer l'ardent désir de se placer sous le protectorat français, et tenta sans succès, vers 1760, de nouer avec la France des relations commerciales suivies, peut-être même de la rendre maîtresse de l'isthme de Panama.

A l'histoire de la colonisation se rattache encore la très fine étude critique faite par M. Léon Lejeal des *Memoriales* de Fray Torribio « Motolinia » récemment publiés par M. Luis Garcia Pimentel, et de leurs étroits rapports avec la *Historia de los Indios de la Nueva España* du même auteur, ainsi que le travail de M. E. de Jonghe sur la valeur des passages du bon cordelier André Thevet relatifs au Mexique du XVIe siècle. C'est aussi à un chapitre de cette même histoire de la colonisation, ou plutôt à l'histoire de la mise en valeur des terres nouvelles, que le Dr E.-T. Hamy a fourni une contribution quand, dans son discours sur « le Centenaire du retour en Europe d'Alexandre de Humboldt et d'Amédée Goujaud de Bonpland [4] », il a raconté les

---

[1] « A very brief general Survey about the early contact between the Dutch and the New World » (*Beiträge*, p. 16-17). — « A Claim for the Discovery of the Coast of Guiana by the Dutch » (*Ibid.*, p. 29-31).

[2] Les monts et la rivière Castkill « (About a well known name given by the Dutch when exploring the Hudson River ». *Beiträge...*, p. 14-15).

[3] « Ways of Paying in the New-Netherlands, at Dutch-Guiana and in the former Dutch Colonies of British Guiana » (*Beiträge...*, p. 22-24).

[4] Angers, imp. A. Burdin et Cie, 1904, in-8° de 18 p. Cf. les p. 13-17. — Hum-

efforts persévérants de Bonpland pour développer la culture et l'élevage dans cette République Argentine, qui depuis 1817 était vraiment devenue pour lui une seconde patrie.

III

Au moment même où se tenait à Stuttgart la XIVe session du congrès international des Américanistes, se distribuait le compte rendu de la IXe session tenue à Vienne en 1903 du congrès géologique international[1]. Nous y avons trouvé un intéressant complément des études dont nous venons de signaler brièvement les points capitaux : à côté d'importants travaux sur la géologie de l'Europe, — sur les phénomènes de charriage, les glaciers et les volcans de différentes régions de notre partie du monde en particulier, — s'y rencontrent en effet quelques excellentes études sur la géologie de certains pays d'outre-mer. Signalons d'une manière spéciale le remarquable aperçu d'ensemble, dû à M. E. O. Hovey, des trop célèbres éruptions qui se sont produites aux Antilles en 1902-1903[2], et qui ont causé, celle de la montagne Pelée à la Martinique, celle de la Soufrière à Saint-Vincent, les terribles désastres que l'on sait. Envoyé à deux reprises différentes aux Antilles par l'« American Museum of Natural History » de New-York, d'abord du 14 mai au 15 juillet 1902, puis du 5 février au 8 mai 1903, M. Hovey, s'il a mené dans son travail imprimé jusqu'au 1er février 1904 l'histoire des deux volcans, y a donné surtout le résultat de ses observations personnelles. De son exposé, on rapprochera avec fruit celui qu'a publié quelques mois auparavant, le chef de la mission scientifique française des Antilles, M. A. Lacroix[3] ; l'examen comparé des deux cratères de la montagne Pelée et de la Soufrière, la formation

---

boldt et Bonpland sont rentrés en Europe, à Bordeaux, le 3 août 1904. — Pour commémorer ce centenaire, le Württembergische Verein für Handelsgeographie avait fait graver une plaquette, représentant à la face les traits d'Al. de Humboldt et d'Aimé de Bonpland, à l'avers un paysage des Cordillères, — plaquette qui fut gracieusement offerte aux membres du Congrès.

[1] Congrès géologique international. *Compte rendu de la IXe session, Vienne*, 1903. Vienne, imp. Hollinek frères, 1904, in-8° de 928 p. (en 2 fascicules), avec cartes, planches et gravures.

[2] « The 1902-1903 Eruptions of mont Pelé, Martinique, and the Soufrière, Saint-Vincent » (*Ibid.*, p. 707-738, cartes, grav. et pl.). — La bibliographie est aux p. 735-738.

[3] Cf. dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences* (t. CXXXV, séances des 1er et 8 septembre 1902), les notes de MM. A. Lacroix, Rollet de l'Isle et Giraud *sur l'éruption de la Martinique* (tir. à part in-4° de 27 p.), et, dans la *Revue scientifique* (4e série, t. XX, 28 novembre 1903, p. 674-686), les *Eruptions de la Martinique*, par M. A. Lacroix.

de l'extraordinaire « chicot », épine ou obélisque qui a peu à peu surgi du fond du cratère de la montagne Pelée, ont retenu beaucoup plus que la question des « nuées ardentes » l'attention de M. Hovey, dont le très intéressant travail est accompagné de plusieurs croquis cartographiques et schématiques, de 12 planches de superbes photographies et d'une précieuse bibliographie (dressée dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs) des nombreux articles publiés aux États-Unis sur les éruptions volcaniques des Indes occidentales. La lecture de cette étude ne peut que constituer une excellente introduction à la monographie détaillée du volcan que prépare sans doute sur place, tout en levant la carte géologique de la Martinique, un collaborateur de M. A. Lacroix, M. Jean Giraud, qui, depuis plus de dix-huit mois, est retourné dans l'île comme chef de la mission scientifique française, et qui observe attentivement les alternatives par lesquelles ne cesse de passer la montagne Pelée.

Le mémoire de M. E. O. Hovey n'est pas le seul dont les coloniaux puissent, dans les deux gros fascicules récemment distribués, faire leur profit. Du travail de M. C. L. Griesbach sur les blocs exotiques rencontrés par lui dans les régions difficilement accessibles de Chitichun et de Balchdura (Himalaya central)[1], des observations recueillies aux Moluques par M. G. Boehm[2], il y aurait lieu de tenir compte à l'occasion ; il conviendra plus encore de tenir compte des études géologiques exécutées au Maroc par un des plus actifs collaborateurs de la carte géologique de l'Algérie, M. A. Brives. Le Maroc occidental, depuis le littoral entre Rabat et Mazaghan jusqu'au pied de l'Atlas, et le bassin de Fez-Meknès, voilà les points visités de décembre 1901 à mars 1902 par M. Brives; pendant que ce patient observateur explorait, au cours d'un nouveau voyage (28 juillet-6 octobre 1903) une autre partie du même pays, la région de Mogador et les gradins successifs par lesquels il s'élevait jusqu'aux pentes et vers les crêtes du Grand-Atlas occidental, M. E. Ficheur a brièvement résumé ses premières constatations géographiques et géologiques dans le triangle Tanger-Mazaghan-Marrakech; il a signalé, d'après elles, l'existence de rapprochements très serrés entre les formations étudiées au Maroc par M. Brives, et celles que le même géologue avait naguère reconnues dans l'Algérie occidentale[3].

---

[1] « On the exotic blocks of the Himalayas » (*Compte rendu*, p. 547-552. — Cf. p. 147-148).

[2] « Geologische Ergebnisse einer Reise in den Molukken » (*Ibid.*, p. 657-662).

[3] « Les études géologiques récentes de M. A. Brives sur le Maroc » (*Ibid.*, p. 685-690). — Nous comptons revenir un peu plus tard sur les travaux très intéressants et très méritoires de M. Brives.

IV

De cet ensemble de faits ressort, nous semble-t-il, avec la plus grande évidence l'exactitude des considérations que nous énoncions dans le préambule de cet article. En faudrait-il une preuve nouvelle? Nous la trouverions aisément. Ouvrons simplement la liste des communications annoncées, dès le début du mois de juin dernier, comme devant être faites au récent congrès international de géographie de Washington; nous y trouvons les titres d'une foule de travaux relatifs à la géographie physique, à la climatologie, à la géographie humaine, à la géographie économique des possessions européennes dans les différentes parties du monde, ou à leur évolution sous l'influence de leurs maîtres actuels. Le programme du congrès orientaliste qui aura lieu à Alger en 1905 nous permettra sans aucun doute de faire encore une constatation analogue. Incontestablement, plus on va, plus on s'intéresse aux colonies; et on s'y intéresse d'autant plus que la base scientifique de nos connaissances devient plus solide et plus précise, que de laborieux et patients observateurs apportent, dans des réunions telles que celles dont nous venons de parler, le résumé de leurs longues et minutieuses observations.

HENRI FROIDEVAUX.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

LA BATAILLE DU CHA-HO

I

Les espoirs qu'avait fait naître l'ordre du jour de Kouropatkine, en date du 2 octobre, ont été déçus, et malgré dix jours de lutte acharnée, malgré des sacrifices considérables, l'armée russe n'a pu remporter le succès qu'elle escomptait. Tout au contraire l'offensive du début a bientôt dû faire place à une âpre défensive. Grâce à la ténacité de leurs troupes, les Russes ont cependant pu garder les approches de Moukden et continuent d'occuper les bords du Cha-ho ; mais leurs adversaires sont arrivés tout près d'eux, à quelques kilomètres à peine au Sud de cette rivière. Partis des environs de Yentaï, les Nippons avaient donc progressé vers le Nord d'une vingtaine de kilomètres. Ils ont déjà réoccupé leurs retranchements, et les deux armées sont maintenant revenues dans la même situation qu'au début du mois.

Déjà depuis le 20 septembre, de nombreuses escarmouches, généralement favorables à nos alliés, s'étaient produites sur un front extrêmement étendu depuis les bords du Khoun-ho à l'Ouest jusqu'au défilé de Ta-ling à l'Est en passant par Si-li-ho et Banyapoutsa.

A ce moment le gros des forces russes se trouvait massé des deux côtés de la route mandarine, entre le Cha-ho et le Khoun-ho, dont le cours supérieur était également gardé jusqu'en amont de Fou-touen-tcheng. Les reconnaissances entreprises dans les dix derniers jours de septembre avaient permis de déterminer avec quelque précision la situation des Japonais. A gauche, l'armée d'Oku gardait les deux côtés de la voie ferrée, protégée à l'Ouest par des détachements de cavalerie qui circulaient dans la plaine jusque sur les rives du Khoun-ho. Au centre, l'armée de Nodzu occupait les hauteurs en avant des mines de Yentaï et son aile droite qui s'appuyait sur le défilé de Tchao-chan-ling avait fait occuper Banyapoutsa par un simple

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre 1904.

détachement d'avant-garde. A l'Est enfin, l'armée de Kuroki s'était établie sur les deux rives du Tai-tse-ho supérieur, de Pen-si-kou à San-kiao-tseu. Elle était assez dispersée, ayant d'une part à se garder jusqu'à Ta-ling et devant d'autre part assurer ses communications avec les routes de Saima-tsé et de Fen-choui-ling par où lui sont amenés ses approvisionnements. Aussi les forces japonaises, qui avaient pris pour base la route de Eul-tao-keou à Tchao-chan-ling, étaient très denses et bien gardées à l'Ouest, mais semblaient l'être beaucoup moins dans leur partie orientale.

Décidé à prendre l'offensive, le général Kouropatkine adopta le plan suivant : isoler l'armée de Kuroki en rompant sa liaison — qui était assez faible — avec les deux autres armées nipponnes et l'obliger à se concentrer sur la rive gauche du Tai-tse-ho en menaçant de couper ses communications avec Saima-tse et Feng-hoang-tcheng. Une attaque simultanément dirigée contre Oku et Nodzu immobiliserait ceux-ci et les empêcherait de se porter au secours de leur collègue. Une brèche étant ainsi produite entre le centre et la droite des forces japonaises, Kouropatkine pensait pouvoir y faire passer, entre Pen-si-kou et Tchao-chan-ling, une partie de ses troupes. Ainsi, tandis que Kuroki se trouverait écarté du théâtre de l'action, Oku et Nodzu, déjà attaqués de front, seraient également pris à revers.

*
* *

La publication de l'ordre du jour du 2 octobre fut aussitôt suivie d'un redoublement d'activité de la part de nos alliés. De tous côtés, on les vit renforcer leurs avant-postes, et le correspondant du *Standard* à l'armée de Kuroki nota leur changement d'attitude : « Les Russes ne battent plus en retraite, mais « font preuve d'une activité inaccoutumée. »

De fait, le 4 octobre, un détachement nippon (4 compagnies, 1 escadron) qui s'était avancé jusqu'à Sin-tchouang fut vigoureusement ramené en arrière jusqu'à Ta-ta-san-pou et faillit même être cerné par une sotnia de cosaques. Le lendemain, sur tout le front des Japonais, depuis la voie ferrée jusqu'à Tchao-chan-ling, de nombreux escadrons de cavalerie appartenant à la division Michtchenko, s'efforçaient de masquer à l'ennemi les préparatifs de Kouropatkine.

Le 6 octobre, l'amiral Alexeief se rencontrait à Moukden avec le généralissime, et le soir même l'offensive était commencée.

L'attaque contre le flanc droit japonais était confiée au général Stackelberg : il disposait pour cette opération de deux divi-

sions d'infanterie (dont la 3e de tirailleurs sibériens : général Kachtalinsky), d'une division de cavalerie (Rennenkampf) et d'une brigade mixte fortement constituée. Tandis que cette dernière faisant un grand détour par Ta-ling arrivait le 7 octobre aux abords de Tchiang-tsang (à 25 kilomètres au Nord de Saima-tse), les divisions Kachtalinsky et Rennenkampf partaient le 6 de Ouang-fou-ling et de Fang-chen, et passant par des vallées secondaires, pour dissimuler leur approche, débouchaient le 9 sur les hauteurs au Nord du Tai-tse-ho. Déjà lente, leur marche fut encore retardée par la résistance imprévue qu'elles rencontrèrent : à l'Ouest de Ou-tseu-ling, la première colonne (1 brigade d'infanterie, 1.500 cavaliers et canons) qui avait espéré surprendre la garnison de Pen-si-kou, composée d'un seul régiment, fut arrêtée pendant douze heures au passage d'un étroit défilé. Elle parvint cependant à passer le Tai-tse-ho à quelques kilomètres à l'est de Pen-si-kou, et coupa les communications de ce point avec Kuroki. Pendant ce temps, la deuxième colonne, de même composition que la précédente, arrivait au Nord de San-kia-tse, mais sembla être restée sur la rive droite, et toute la journée du 9 on put entendre une violente canonnade qui s'échangeait par-dessus le Tai-tse-ho.

*
* *

Le soir du 9 et pendant la nuit suivante, l'armée du centre (Nodzu) envoya d'importants renforts à celle de Kuroki. Celui-ci, comme l'avait prévu Kouropatkine, avait dû, pour répondre à l'attaque de flanc, concentrer la majeure partie de ses forces au Nord-Est de Fang-kia-poutse au centre de la courbe que décrit le Taï-tse-ho supérieur. Il put ainsi dégager Tchiang-tsang et protéger ses communications, tandis que sa colonne de gauche, grâce à l'appoint rapidement envoyé par Nodzu, et à la faveur du brouillard, réoccupait les abords de Pen-si-kou (10 octobre). Toute la journée la lutte se localisa entre ce point et Ou-tseu-ling, et le soir tomba sans que les divisions Kachtalinsky et Rennenkampf, dont étaient formées la première et la seconde colonne russe, aient pu provoquer la fissure qu'avait espérée Kouropatkine.

Stackelberg appela alors à son aide la seconde division d'infanterie dont il disposait et qu'il avait jusque-là tenue en réserve à Kao-ling-tse ; elle arriva dans la journée du 11, mais pendant ce temps Kuroki, maintenant renseigné sur la faiblesse de la démonstration qui avait eu lieu à son extrême droite, et Nodzu, qui résistait énergiquement au Nord des mines de Yentaï, avaient consolidé leur jonction.

Le 12 octobre, quand Stackelberg voulut recommencer la lutte avec toutes ses forces, il dut bientôt se séparer de la division de renfort qu'il venait d'appeler à lui, et l'envoyer sur sa droite pour boucher l'intervalle qui risquait de se produire entre lui et la gauche du front russe, car celui-ci commençait à se replier vers le Nord, devant la vigoureuse contre-offensive

de Nodzu et de Oku. Cette division accomplit heureusement sa mission, toute de dévouement. Elle arrêta la droite de Nodzu et résista héroïquement dans les défilés entre Tchao-chan-ling et Banyapoutsa jusqu'à ce que Kachtalinsky et Rennenkampf aient pu effectuer leur retraite.

Car il s'agissait maintenant pour eux de sauver leurs troupes que menaçait, renforcée d'heure en heure, la colonne de gauche de Kuroki : aidée à l'Ouest par un détachement de cavalerie sous les ordres du prince Kan-In, cette partie de la

Ire armée japonaise s'efforça en vain d'atteindre le carrefour de Sien-chan-tse, mais, bien qu'ils fussent serrés de près, Kachtalinsky et Rennenkampf parvinrent à échapper (13 octobre).

Ainsi le mouvement tournant qui constituait la base du plan de Kouropatkine avait totalement échoué. La retraite de cette « armée orientale » enleva au généralissime le dernier espoir d'éviter un échec.

***

A ce moment, en effet (13 octobre), le reste de l'armée russe se trouvait déjà en fort mauvaise posture.

Comme sur les bords du Tai-tse-ho, l'offensive avait commencé dans la journée du 9 octobre. A cette date les avant-postes russes furent poussés en avant jusqu'aux abords de la route Eul-tao-keou-Chan-yao-pou, et les Japonais évacuèrent la position de Banyapoutsa.

Le lendemain (10 octobre) l'armée s'avança des deux côtés de la voie ferrée. Celle-ci était en très mauvais état, et même détruite en nombre d'endroits; elle fut séparée par les Russes qui avaient déjà rétabli (4 octobre) la station de Cha-ho-pou. La marche de Kouropatkine était lente et prudente : à mesure qu'il descendait vers le Sud, il faisait élever de nombreuses défenses à utiliser en cas de retraite : preuve qu'il ne partageait pas toute la confiance exprimée dans son ordre du jour. Violente au centre, plus faible à l'Ouest de la voie ferrée, la canonnade ne cessa de toute la journée, et, franchissant le Si-li-ho, les Russes s'avancèrent jusqu'auprès des mines de Yentaï; à leur gauche, l'avant-garde approcha de Chan-yao-pou.

Sans doute la crainte d'une contre-attaque de nuit sur des positions qu'il n'avait pas encore pu mettre en état de défense conduisit Kouropatkine à repasser le Si-li-ho afin de bivouaquer au Nord de cette rivière. Mais le 11 octobre au matin la marche en avant fut reprise. Le combat s'engagea, extrêmement violent de part et d'autre, surtout à l'Est où les Russes cherchèrent en vain à occuper le défilé de Tchao-chan-ling. Liée à la manœuvre de Stackelberg, la prise de cette position eût assuré la séparation qu'ils cherchaient à créer entre Kuroki et Nodzu. Pendant un moment, Kouropatkine put croire que sa manœuvre allait réussir : il vit d'abord plier les deux ailes de son adversaire, tandis que le centre se maintenait au-dessus des mines de Yentaï. Mais il semble qu'en réalité les Japonais aient d'abord voulu se renseigner sur les dispositions de l'ennemi avant de chercher à prendre l'offensive à leur tour. A la fin de la journée, l'armée d'Oku, « dont les opérations avaient été

« relativement heureuses » dépêche du maréchal Oyama), avait rétabli ses positions. Nodzu par contre, n'ayant encore pu commencer son mouvement en avant, décida de l'entreprendre la nuit suivante : peu avant minuit, les deux régiments de Tomsk et de Tambor furent soudain attaqués et rapidement décimés.

Ainsi, le 12 octobre au matin, non seulement les Japonais avaient arrêté l'offensive de l'ennemi, mais ils attaquaient à leur tour.

***

S'avançant de part et d'autre de la voie ferrée, l'armée d'Oku prit Si-li-ho pour objectif : tandis que sa colonne de gauche s'étendait à l'Ouest dans la plaine afin de déborder la droite ennemie, la colonne du centre s'avançait à 8 kilomètres au Nord de Yentaï-Station. Deux régiments qui constituaient la brigade d'avant-garde du 17e corps et qui paraissent s'être trouvés momentanément isolés, subirent en peu d'instants des pertes telles que leurs débris furent obligés de se retirer en abandonnant leurs trois batteries. De nouveau, réunie et renforcée, cette brigade cependant revint à la charge et reprit quelques-unes de ses pièces. Mais attaquant de nouveau, le centre de l'armée d'Oku occupa définitivement la position, et poursuivant les Russes, leur reprit quatre des canons qu'ils avaient réussi à emporter. Pendant ce temps, la colonne de droite marchait droit sur Si-li-ho, et menaçant de leur couper la retraite, enlevait à ses adversaires les cinq dernières pièces qu'ils espéraient sauver.

En même temps Nodzu continuait le mouvement commencé dans la nuit précédente. De ce côté, le combat, dont le centre se trouvait au Nord des mines de Yentaï, ne fut pas moins heureux pour les Nippons qui successivement délogèrent les Russes de leurs positions et leur prirent deux canons de campagne. Se voyant sur le point d'être rejeté dans la vallée du Cha-ho, Kouropatkine, afin de maintenir sa liaison avec les forces qui opéraient aux environs de Bensikou, fit alors appeler la division qui avait jusque-là servi de réserve à l'armée orientale et qui, à ce moment même, eût été également nécessaire à Stackelberg pour culbuter les Japonais le long de Tai-tse-ho. Grâce à cette division qui défendit héroïquement les défilés au Sud de Banyapoutsa, Kouropatkine évita de se voir tourner par la gauche. Le soir venu, il ordonna la retraite et occupa sur la rive gauche du Cha-ho des positions reconnues et préparées depuis plusieurs jours.

Dans la nuit, Kuroki, aidé par un détachement de l'armée de

Nodzu, porta ses efforts sur la division russe qui se cramponnait au massif montagneux au Nord de Tchao-chan-ling. Celle-ci tint bon, empêcha Stackelberg d'être tourné, et le lendemain put protéger sa retraite vers le Nord. On raconte que certains de ces régiments, dont la résistance héroïque sauva probablement l'armée russe d'un désastre, restèrent pendant deux jours sans vivres et sans eau au milieu des rochers qui hérissent ces pentes abruptes.

Le 13 au matin, et pendant toute la nuit suivante, la lutte se livra acharnée sur les bords mêmes du Cha-ho. Oku s'avança jusqu'à la gare de Lin-si-pou, mais ne put s'y maintenir, bien qu'il eût pris 10 canons à l'ennemi. De son côté, Nodzu reprit son mouvement offensif à dix heures du matin, et dans l'après-midi l'artillerie russe dut battre en retraite au delà du Cha-ho. Mais dans la nuit du 13 au 14 l'armée de Kouropatkine, après avoir vu son centre enfoncé, parvint à reconquérir une partie du terrain perdu et à reprendre plusieurs villages, celui de Cha-ho-pou entre autres, en sorte que l'aile droite, un moment très menacée, réussit à se maintenir aux environs de Lin-si-pou.

*
* *

Néanmoins Kouropatkine espérait encore un retour de la fortune et attendait avec anxiété des nouvelles de Stackelberg, à son extrême gauche. Quand il apprit que son lieutenant battait en retraite vers le Nord, il abandonna son dernier espoir et ne songea plus qu'à résister à tout prix au centre et sur sa droite. Là était, en effet, le point faible, à cause de la proximité du Khoun-ho, où il pouvait se trouver acculé tandis que l'armée de Oku traverserait la rivière grâce à un gué et à un pont de pierre qui se trouvent entre Tseu-kia-pou et Cha-to-tseu.

Ce mouvement fut d'ailleurs esquissé par les Japonais. Dans la journée du 14 octobre, tandis que Nodzu s'arrêtait devant Cha-ho-pou, Oku étendait sa ligne vers l'Ouest, et dans l'après-midi occupait différents villages autour de Lin-si-pou. Kouropatkine utilisa ces quelques heures d'accalmie relative pour rappeler définitivement son aile gauche qui se fortifia à Banyapoutsa, et préparer sa résistance au centre et à l'aile droite. Après soixante-douze heures de combat presque ininterrompu, un repos s'imposait aux deux adversaires, et la nuit fut tranquille.

La pluie qui vint alors à tomber contribua également à atténuer la vigueur des opérations. Canons et fourgons avaient

peine à se mouvoir dans la boue où ils enfonçaient jusqu'aux essieux, les chemins étaient transformés en torrents où les hommes se noyaient, et dans les champs même on voyait des groupes de blessés réfugiés sur de véritables îlots.

Le 15 octobre, à midi, le combat recommença. Bien que vigoureusement attaqué par les 10e et 17e corps, Oku put se maintenir à Lin-si-pou et de là canonner de flanc les positions attaquées par Nodzu autour de Cha-ho-pou. A la nuit celui-ci s'empara d'une importante colline, dite « Colline boisée » ou « Colline de l'Arbre isolé » et de 10 pièces de canon.

Revenus dans la situation qu'ils occupaient quand ils avaient pris l'offensive, dix jours plus tôt, les Russes opposèrent à leurs adversaires une résistance désespérée. Contre l'armée d'Oku, six contre-attaques successives (16 octobre ne purent aboutir à déloger les Japonais, mais les Russes prirent 6 canons et surtout ces efforts, bien que sanglants, protégèrent leur droite. De ce côté même, une colonne mixte, sous le commandement du général Yamada, se trouva complètement entourée et ne put se dégager qu'en abandonnant 9 canons de campagne et 5 de montagne.

Au centre, Nodzu ne put se maintenir sur la colline de l'Arbre isolé : après une longue préparation d'artillerie, une colonne commandée par le colonel Pontilof s'empara de la position et de 14 pièces de canon (6 de campagne, 5 de montagne et 1 mitrailleuse).

***

Dès lors la situation de Kouropatkine, sûr désormais de pouvoir résister et de n'être pas coupé de Moukden, devenait beaucoup moins critique : au centre, après un violent combat d'artillerie une tentative de Nodzu pour reprendre la colline de l'Arbre isolé échoua complètement, et bien que sur la droite, au Nord-Ouest de Lin-si-pou, la cavalerie japonaise ait arrêté un mouvement tournant des Russes, le maréchal Oyama reconnut que son adversaire avait regagné quelques kilomètres de terrain (17 octobre).

Le lendemain (18 octobre), Kouropatkine consolida ses progrès. Les attaques japonaises au centre étant définitivement enrayées, il réussit à dégager la plaine au Nord et au Nord-Ouest de Lin-sin-pou et sa droite regagna les bords du Cha-ho, dont le cours sépara définitivement les deux adversaires, éloignés seulement de quelques kilomètres de distance. Certain village à l'Ouest se trouva même partagé entre Russes et Japonais.

Cette journée, où le combat fut, suivant le colonel Gaedke, d'une violence et d'un acharnement extraordinaires, semble avoir marqué la fin de la lutte. Les deux armées étaient d'ailleurs épuisées et les munitions commençaient à faire défaut.

Les pertes, estimées pour les Russes à 12.000 morts et 25.000 blessés, semblent avoir été un peu moins grandes pour les Japonais.

II

Ainsi, après dix jours de sanglants combats, Kouropatkine, ramené à son point de départ, n'a pu faire mieux que de s'y maintenir. De ces journées indécises, il semble donc résulter que les deux adversaires sont également impuissants à obtenir un succès décisif. Cette longue série de luttes peut en effet se résumer en quelques phases très nettes.

Le 9 octobre, les Russes prennent l'offensive.

Les 10 et 11 octobre, ils attaquent sans succès les positions ennemies.

Le 12 et le 13 les Japonais, ayant pris l'offensive à leur tour, repoussent vers le Cha-ho leurs adversaires dont la retraite devient définitive, Stackelberg ayant échoué dans son mouvement tournant.

Le 14 et la matinée du 15 sont employés par les Nippons à préparer leur attaque des positions russes.

Le 15 au soir, ils prennent la colline de l'Arbre isolé.

Le 16 et le 17, après avoir été chassés de cette position avancée, ils échouent dans toutes leurs tentatives pour enfoncer le centre de l'ennemi ou le tourner par l'Ouest.

Le 18 enfin les Russes rejettent définitivement leurs adversaires au Sud de la ligne Lin-si-pou-Cha-to-pou.

L'épuisement des combattants et le défaut de munitions sont alors tels qu'il ne se produit plus que quelques fusillades sans importance et que le 20 la lutte a complètement pris fin. Tandis que les Russes restent retranchés sur la rive droite du Tcha-ho, les Japonais se retirent peu à peu sans être inquiétés sur leurs positions au Nord de Yentaï.

*
* *

On aurait sans doute tort d'attribuer à Kouropatkine seul la responsabilité d'avoir pris l'offensive. La venue d'Alexeief à Moukden le 6 octobre ne fut sans doute pas étrangère à cette décision en même temps que la publication intempestive de l'ordre du jour du 20 octobre, uniquement destiné aux troupes.

D'autre part, la prudente lenteur de sa marche en avant, la minutie des précautions prises pour le cas où la retraite serait nécessaire, montrent que le généralissime n'avait pas une confiance absolue dans le succès final.

Mais on peut se demander si l'exécution du mouvement tournant qu'il avait choisi ne présentait pas en lui-même de graves difficultés. Ne possédant pas de cartes détaillées de la région où elles allaient opérer, les troupes russes se trouvaient de ce fait en état d'infériorité vis-à-vis de l'ennemi, connaissant le pays et *habitué à la montagne*. La rareté des routes dans le bassin supérieur du Tai-tse-ho, aussi bien que les 60 kilomètres (à vol d'oiseau) qui séparent Pen-si-kou de Ta-ling ou de Tchiang-tsang conduisaient à donner à la manœuvre de Stackelberg une ampleur extraordinaire. Pour produire tout un effet, cette opération eût exigé des forces très supérieures à celles que Kouropatkine pensa pouvoir détacher de son armée. Le résultat fut que Kuroki, bien vite édifié sur la faiblesse de la démonstration aux environs de Tchiang-tsang, ne s'arrêta guère à la repousser, courut à Pen-si-kou, et fit échouer la combinaison russe.

Le plan qui consistait à tourner les Japonais par l'Est ne paraît pas non plus le meilleur que l'on pût choisir. Le généralissime russe devrait, semble-t-il, se défier des régions montagneuses. A sa droite s'ouvre une large et longue plaine où ses adversaires hésitent à s'aventurer. Puisqu'il dispose d'une cavalerie nombreuse (20.000 sabres environ), pourquoi n'en pas détacher une partie qui, difficile à poursuivre ou à cerner dans ce vaste champ d'action, parcourrait tout le pays au Sud-Ouest de Moukden? Contrecarrer l'action des Khoungouses, arrêter et détruire les convois de vivres et les approvisionnements qui, par jonques, remontent le Liao-ho et ses affluents, se rabattre enfin sur la voie ferrée que les Japonais viennent de rétablir au Sud de Liao-yang, voilà, semble-t-il, autant d'objectifs que la cavalerie cosaque est, plus que toute autre, apte à poursuivre, et dont la réalisation gênerait singulièrement les armées d'Oku et de Nodzu. La rupture de leurs communications arrêterait leur marche en avant; tout au moins cette menace les obligerait à immobiliser une partie de leurs forces. Il est singulier que ce moyen d'action ne soit pas davantage utilisé par les Russes, dont 40.000 hommes au moins sont employés uniquement à la garde des voies ferrées. Tout récemment encore, le correspondant militaire d'un journal anglais était frappé des similitudes de cette guerre avec celle du Transvaal : « Avec des cavaliers comme De Wet, disait-il,

« nous aurions vu la ligne coupée chaque nuit en une demi-
« douzaine d'endroits. »

Au point de vue tactique enfin, les derniers combats ont montré que, malgré les incontestables talents de Kouropatkine, il est difficile à un seul homme de coordonner les efforts de neuf corps d'armée. Dans ces unités même, ce défaut est également apparu, bien qu'à un degré moindre : les brigades d'avant-garde étaient souvent trop isolées, et certaines furent écrasées faute d'avoir été soutenues à temps.

DÉPART DE LA FLOTTE DE LA BALTIQUE

L'INCIDENT DE LA MER DU NORD

Après huit mois de préparation, ce qui ne semblera pas exagéré, si l'on songe que certains de ses bâtiments étaient loin d'être achevés, quand éclata la guerre, la « Deuxième Escadre du Pacifique » — tel est son nom officiel — est définitivement partie de Libau le 16 octobre. Elle comprend : 5 (ou 6) cuirassés, 2 (ou 3) croiseurs cuirassés, 6 croiseurs, 8 contre-torpilleurs et 10 charbonniers. Quantité d'autres vapeurs (près de 80, dit-on), chargés de charbon, d'huile ou de vivres, attendent des ordres pour se rendre aux différentes étapes du parcours, soigneusement tenu secret.

Les précautions prises sont loin d'être inutiles, car on sait de façon sûre que le merveilleux service d'espionnage des Nippons n'a point négligé les embûches qui peuvent menacer une force navale dans ces conditions. A Cronstadt même, les avaries répétées qu'a éprouvées l'*Orel* sont probablement dues — au moins en partie — aux agissements des Japonais.

*
* *

Malheureusement la défiance dont l'amiral Rodjestvensky devait nécessairement s'entourer a eu pour résultat un tragique incident. Dans la nuit du 21 au 22, tandis qu'ils traversaient la mer du Nord, certains de ses bâtiments rencontrèrent des chalutiers à vapeur anglais qui pêchaient sur le Dogger-Bank. Leur manœuvre sans doute, ou les projecteurs dont ils se servaient pour pêcher, ou les fusées qu'ils tirèrent dans l'idée de se faire reconnaître les rendirent suspects et firent croire à des intentions hostiles. Les bâtiments russes tirèrent quelques

coups de canon, un bateau fut coulé, plusieurs autres endommagés, et il y eut une vingtaine de victimes.

Ces faits, déjà très regrettables en eux-mêmes, ont soulevé en Angleterre une émotion d'autant plus grande que le peuple britannique supporte avec peine les inconvénients de la lutte qu'il est loin d'avoir cherché à empêcher. Le commerce tout entier souffre des entraves que la Russie a mises, très légitimement d'ailleurs, au transport de la contrebande de guerre, et le mécontentement non déguisé qui régnait outre-Manche a encore augmenté l'importance de l'incident.

Le gouvernement britannique a aussitôt réclamé des excuses et de larges indemnités qui ont été immédiatement accordées. Mais les difficultés sont loin d'être aplanies, car, non content de cette double satisfaction, le Foreign Office exige en outre que les officiers responsables soient l'objet d'une enquête suivie de sanction.

Heureusement, tandis que nous écrivons ces lignes, nous apprenons l'arrivée à Vigo de l'amiral Rodjestvensky (26 octobre). Préoccupé de ne point faire connaître la route qu'il suivait, celui-ci n'avait pas voulu communiquer avec la terre, même par la télégraphie sans fil. Il est très heureux que son silence n'ait pas duré davantage, car à Londres l'émotion ne faisait que grandir, et les escadres réunies de la Manche et de Gibraltar s'apprêtaient à barrer la route aux navires russes et à leur demander des explications. La situation était donc d'une gravité exceptionnelle.

JEAN DE LA PEYRE.

L'INSTITUT DU MAROC ET L'INSTITUT D'ÉGYPTE

On sait que la commission des Affaires extérieures et coloniales s'est occupée, dans sa réunion du 22 octobre, du projet de résolution de M. Etienne, tendant à créer un Institut marocain, et qu'après entente avec M. Delcassé, il a été convenu que le projet, dont M. Lucien Hubert est rapporteur, ferait l'objet d'un article de la loi de finances.

Cette décision appelle l'attention sur cet Institut marocain auquel M. Etienne donne l'appui de sa haute autorité, et qui peut si utilement servir l'influence française au Maroc.

Nous reviendrons certainement sur ce sujet. Aujourd'hui cependant, sans prétendre d'ailleurs établir une comparaison étroite entre deux pays aussi différents que l'Egypte et le Maroc, tant à cause de leurs conditions géographiques respectives qu'en raison de l'importance du rôle historique de l'Egypte et de son incomparable grandeur au point de vue archéologique, nous voudrions rapprocher de ce projet si intéressant de M. Etienne l'effort fait par Napoléon Ier pour la création de l'Institut d'Egypte.

Aussi, nous a-t-il paru utile de rappeler sommairement aux lecteurs des *Questions* dans quelles conditions une entreprise analogue, qui eut une importance capitale pour le développement de notre influence en Egypte, fut alors conçue et mise en œuvre.

*
* *

On sait que Bonaparte, au moment de partir en Egypte, avait associé à cette grande entreprise les plus illustres savants. Si quelques-uns d'entre eux partagèrent sa gloire militaire aux Pyramides et à Héliopolis, les autres fondèrent avec lui cet illustre Institut égyptien destiné à recueillir les observations, les manuscrits, les collections, préparer les travaux de tous genres, ouvrir les chaussées, développer le commerce, préparer les réformes scolaires et judiciaires, en un mot donner à ce pays toute l'impulsion civilisatrice et française dont il se ressent encore aujourd'hui.

« Les savants, comme Jomard et Champollion, les artistes, « comme le dessinateur et archéologue Denon, le peintre « Redouté, l'architecte Lepère, étudièrent les admirables

« ruines de la vieille Egypte, dessinèrent les colosses de « pierre, les sphinx, les obélisques et proposèrent d'ingé- « nieuses restaurations des temples et des palais. Jomard « arriva à déchiffrer certains hiéroglyphes numériques. Mais « la lecture de ces mystérieux caractères ne fut complétée que « plus tard, grâce à la fameuse pierre trilingue de Rosette rap- « portée par Champollion (1829). Les géomètres Monge, Four- « rier, procédèrent aux relèvements géodésiques. Les chi- « mistes et naturalistes Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire, « Dolomieu, étudièrent le climat, la constitution du sol et les « curieux phénomènes de l'inondation. Les mécaniciens Has- « senfratz et surtout Conté, véritable Protée qui, selon le mot « de Monge, « avait dans la tête toutes les sciences et dans la « main tous les arts », fondirent des canons, installèrent des « tanneries de maroquin et des tréfileries d'or, fabriquèrent « pour la troupe des costumes de coton blanc, et frappèrent « au balancier les *paras* d'Egypte. Desgenettes, Larrey prési- « daient aux mesures d'hygiène, obtenaient que l'eau pénétrât « dans les rues étroites du Caire, que les immondices fussent « enlevées, qu'un lazaret fût établi sur le Nil, pour arrêter au « passage les maladies rapportées de la Mecque par la grande « caravane annuelle. Les écrivains Arnaud et Parceval-Grand- « maison présidaient à la rédaction de la *Décade égyptienne*, « journal littéraire et scientifique, et du *Courrier d'Egypte*, « gazette politique, que l'imprimeur Marcel publiait à jours « fixes [1]. »

En résumé, nous devons à l'Institut la célèbre description de l'Egypte et presque tous les travaux grandioses que les savants français y développèrent pendant le cours du siècle dernier.

Comment avait été conçue l'organisation de cet Institut pour qu'il ait pu donner une telle impulsion à l'influence française pour qu'elle soit encore aujourd'hui prédominante malgré les civilisations de toutes sortes qui éloignèrent de notre génie cette terre si bien faite pour en subir l'éclat, c'est ce que nous pensons pouvoir demander à la *Correspondance de Napoléon*. Et si les initiateurs de l'œuvre marocaine peuvent en tirer quelque indication utile, nous aurons été suffisamment récompensés de cette recherche.

Le 21 août 1798, 4 fructidor an V, Bonaparte décida la fondation de l'Institut d'Egypte.

---

[1] *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, par Lavisse et Rambaud, t. VIII, p. 457.

Le 22, il écrivait au général Caffarelli les lettres suivantes :

3082. — *Au général Caffarelli.*

Quartier général, au Caire, 5 fructidor an VI (22 août 1798).

Vous trouverez ci-joint la liste des membres composant l'Institut et le règlement qui le concerne. Vous voudrez bien écrire à ceux des membres qui se trouvent au Caire de se rendre demain, à sept heures du matin, à la séance qui se tiendra maison d'Hassan-Kâchef, près celle de Qassim-Bey, quartier de Nasrieh.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. IV, p. 383.)

3083. — *Arrêté portant création de l'Institut d'Egypte.*

5 fructidor an VI (2 août 1798).

ARTICLE PREMIER. — Il y aura en Egypte un Institut pour les sciences et arts, lequel sera établi au Caire.

ART. 2. — Cet établissement aura principalement pour objet :

1° Le progrès et la propagation des lumières en Egypte;

2° La recherche, l'étude et la publication des faits naturels industriels et historiques de l'Egypte;

3° De donner son avis sur les différentes questions pour lesquelles il sera consulté par le gouvernement.

ART. 3. — L'Institut sera divisé en quatre sections.

ART. 4. — Ces sections seront celles de mathématiques, de physique, d'économie politique, de littérature et des arts.

ART. 5. — Chacune des sections sera composée de douze membres.

ART. 6. — Les séances de l'Institut seront générales, et les sections n'en auront pas de particulières.

ART. 7. — Il y aura deux séances par décade. Elles se tiendront le primidi et le sextidi. Elles commenceront à sept heures du matin, et leur durée sera de deux heures.

ART. 8. — Tous les officiers généraux de l'armée française auront leur entrée à toutes les séances.

ART. 9. — L'Institut aura un président, qui sera renouvelé à chaque trimestre; il sera élu au scrutin dans la dernière séance du trimestre précédent.

ART. 10. — Les fonctions du président seront, en général, les mêmes que celles du président de toute assemblée.

En outre, il nommera les membres des commissions qui seront chargées, soit d'examiner les ouvrages présentés par les personnes étrangères à l'Institut, soit de discuter les questions proposées par le gouvernement.

Il pressera les rapports sur ces différents objets.

Il sollicitera les travaux individuels des membres et la lecture des mémoires qui devront composer le recueil de son trimestre.

ART. 11. — Il y aura un vice-président, qui sera renouvelé tous les trimestres et qui sera élu au scrutin.

Il remplacera le président en cas d'absence.

ART. 12. — En l'absence du président et du vice-président, l'Institut sera présidé par le dernier président sorti de charge.

Dans les premiers temps et jusqu'à ce qu'il y ait des ex-présidents, en l'absence du président et du vice-président, l'assemblée sera présidée par le doyen d'âge.

ART. 13. — Il y aura un secrétaire perpétuel de l'Institut.

Il sera élu au scrutin.

ART. 14. — Ses fonctions seront :

1° De tenir le registre des séances de l'Institut;

2° De rédiger la correspondance de l'Institut, soit avec le gouvernement de l'Egypte, soit avec l'Institut national de la métropole, soit enfin avec les particuliers;

3° De surveiller l'impression des mémoires, et de faire en sorte que le recueil d'un trimestre soit toujours imprimé dans le trimestre suivant.

ART. 15. — En cas d'absence du secrétaire, le président nommera un secrétaire provisoire pour la séance.

ART. 16. — Il y aura un administrateur, qui sera élu au scrutin et qui sera renouvelé tous les ans.

ART. 17. — Ses fonctions seront :

1° De surveiller tout ce qui a rapport au service de l'Institut;

2° D'inspecter les travaux relatifs aux maisons, jardins et autres dépendances de l'Institut;

3° De veiller à l'entretien de tout le matériel;

4° Enfin, de solliciter la rentrée des fonds et d'en régler l'emploi conformément aux décisions de l'assemblée.

ART. 18. — L'administrateur aura sous lui un agent parlant arabe, qui aura un traitement particulier, et dont la durée des fonctions sera illimitée.

ART. 19. — Il y aura un bibliothécaire, élu au scrutin ; la durée de sa fonction sera illimitée; il sera chargé de la bibliothèque, et l'ouvrira conformément au règlement qui sera fait par l'Institut.

ART. 20. — Il y aura un interprète arabe, qui aura un traitement particulier et qui pourra être membre de l'Institut.

ART. 21. — Les personnes étrangères à l'Institut pourront, avec l'agrément du président, lire des mémoires dans les séances ou présenter des inventions nouvelles.

Si elles désirent un jugement de l'Institut, le président nommera une commission chargée d'examiner l'ouvrage. Cette commission, par un rapport écrit, mettra l'assemblée en état de porter un jugement, et elle proposera une conclusion, sur laquelle l'Institut délibérera. Enfin, si la commission pense que le mémoire soit digne d'être imprimé dans le recueil, elle le proposera à l'Institut qui prononcera.

ART. 22. — Dans la dernière séance de chaque trimestre, le président nommera une commission de cinq membres, chargée de déterminer, parmi les mémoires lus par les membres pendant le trimestre, ceux qui mériteront de composer le recueil. Cette commission fera son rapport dans la décade et présentera la liste définitive des mémoires, qui ne sera point sujette à discussion.

ART. 23. — Les mémoires de l'Institut seront imprimés par trimestre. Le volume contiendra ;

1° Les mémoires des membres dont le choix aura été fait par la commission des cinq;

2° Les mémoires des personnes étrangères à l'Institut et dont l'impression aura été votée par l'assemblée;

3° Les rapports des diverses commissions sur les questions présentées par le Gouvernement.

ART. 24. — Il y aura tous les ans deux prix proposés par l'Institut : l'un pour une question relative aux progrès de la civilisation de l'Egypte, l'autre pour une question relative à l'avancement de l'industrie.

ART. 25. — Pour chacune de ces questions, il sera élu au scrutin une commission de cinq membres, qui examinera les ouvrages mis au concours et qui adjugera le prix définitivement.

ART. 26. — Les mémoires qui auront obtenu les prix seront imprimés dans le recueil, ainsi que ceux qui, ne les ayant pas obtenus, auront été jugés dignes de l'impression par la commission.

BONAPARTE.

Archives de l'Empire.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. IV, p. 383.)

3084. — *Liste des personnes proposées pour composer l'Institut d'Egypte* [1].

5 fructidor an VI (22 août 1798).

SECTION DE MATHÉMATIQUES

Bonaparte; Fourier; Costaz; Nouet; Quesnot; Lepère; Girard; Le Roy; Andréossy; Say; Malus; Monge.

SECTION DE PHYSIQUE

Berthollet; Dolomieu; Conté; Geoffroy; Descotils; Savigny; Dubois; Desgenettes: Champy; Delille.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Caffarelli; Gloutier; Sucy; Sulkowski; Tallien; Poussielgue.

SECTION DE LITTÉRATURE ET DES ARTS

Parseval; Venture; Norry; Dutertre; Denon; Rigel; Redouté; Un prêtre grec.

BONAPARTE.

Comm. par M, de Chambry.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. IV, p. 386.)

---

[1] Cette liste dont l'original porte les noms de Monge, Tallien, Poussielgue, écrits de la main du général Bonaparte, représente la composition primitive de l'Institut d'Egypte. Les membres nommés depuis, pendant le séjour du général Bonaparte en Egypte, sont : pour les mathématiques, Lancret, en remplacement de Say; pour la physique, Larrey, en remplacement de Dubois, et Beauchamp, ajouté dans cette section; — pour l'économie politique, Corancez, en remplacement de Caffarelli; Fauvelet de Bourrienne, en remplacement de Sucy; — pour la littérature et les arts, Lepère, architecte, en remplacement de Norry; Ripault, en remplacement de Venture; dom Raphaël de Monachis, prêtre grec; Rigo, ajouté dans cette section. — Les généraux Desaix, Reynier, pour l'économie politique; Kléber, pour la littérature, d'abord proposés, mais non admis, parce qu'ils ne résidaient pas au Caire, ont fait partie de l'Institut d'Egypte, ainsi que d'autres membres, après le départ du général Bonaparte.

Première séance de l'Institut d'Egypte.

Au Caire, 6 fructidor an VI (23 août 1798).

L'Institut d'Egypte s'est assemblé pour la première fois le 6 fructidor. Dans cette première séance, le citoyen Bonaparte a proposé les questions suivantes :

1° Les fours employés pour la cuisson du pain de l'armée sont-ils susceptibles de quelques améliorations sous le rapport de la dépense du combustible, et quelles sont ces améliorations[1] ?

2° Existe-t-il en Egypte des moyens de remplacer le houblon dans la fabrication de la bière[2] ?

3° Quels sont les moyens usités de clarifier et de rafraîchir l'eau du Nil[3] ?

4° Dans l'état actuel des choses au Caire, lequel est le plus convenable à construire, du moulin à eau ou du moulin à vent[4] ?

5° L'Egypte présente-t-elle des ressources pour la fabrication de la poudre, et quelles sont ces ressources[5] ?

6° Quelle est en Egypte la situation de la jurisprudence, de l'ordre judiciaire civil et criminel, et de l'enseignement ? Quelles sont les améliorations possibles dans ces parties et désirées par les gens du pays[6] ?

Collection Napoléon.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. IV, p. 390.)

3459. — *Institut d'Egypte.*

SÉANCE DU 21 VENDÉMIAIRE AN VII

Au Caire, 21 vendémiaire an VII (12 octobre 1798).

Le citoyen Bonaparte a appelé l'attention de l'Institut sur plusieurs objets qui tendent à augmenter les avantages de la possession de l'Egypte qui peuvent contribuer au progrès des sciences et qui en offrent des applications utiles. Il a indiqué une série de questions et proposé de nommer différentes commissions pour les examiner ou en donner la solution. L'Institut a discuté les questions et ordonné la formation des commissions suivantes :

1° Une commission est chargée de recueillir les renseignements les plus exacts sur les moyens de cultiver la vigne dans cette contrée, et elle désignera les parties du territoire qui conviennent le mieux à cette espèce de

---

[1] L'examen de cette question a été renvoyé à une commission composée des citoyens Berthollet, Caffarelli, Monge et Say.

[2] Renvoyé à une commission composée des citoyens Berthollet, Costaz, Desgenettes et Gloutier.

[3] Renvoyé à une commission composée des citoyens Berthollet, Costaz, Monge et Venture.

[4] Renvoyé à une commission composée des citoyens Andréossy, Caffarelli, Costaz, Malus et Say.

[5] Renvoyé à une commission composée des citoyens Andréossy, Berthollet, Malus, Monge et Venture.

[6] La commission chargée de recueillir les renseignements nécessaires pour la solution de ces questions est composée des citoyens Costaz, Sulkowski, Sucy et Tallien.

culture. Les commissaires sont les citoyens Delille, Dolomieu, Geoffroy, Gloutier, Monge et Savigny.

2° L'aqueduc qui porte les eaux du Nil jusqu'à la citadelle a éprouvé ides dégradations considérables; le service de cet aqueduc est maintenant nterrompu, et, auparavant, les forces mal employées de plus de 150 bœufs ne fournissaient qu'une quantité d'eau assez médiocre; on a proposé d'accorder un prix à celui qui présenterait le meilleur projet et le plus économique pour l'approvisionnement d'eau de la citadelle.

Une commission composée des citoyens Caffarelli, Costaz, Fourrier, Lepère, Norry et Say, est chargée de la rédaction du programme.

3° Une commission composée des citoyens Delille, Geoffroy, Gloutier, Lepère, Malus et Norry, examinera si on peut employer utilement cet immense amas de décombres qui forme en quelque sorte l'enceinte du Caire.

4° Le citoyen Bonaparte insiste sur l'utilité d'un observatoire et propose les moyens d'en accélérer l'établissement. Le citoyen Norry se réunira au citoyen Caffarelli et aux astronomes de l'Institut pour choisir un emplacement convenable. Le rapport doit être fait dans la prochaine séance.

5° Le meqyâs ou nilomètre peut donner lieu à des recherches intéressantes sous le double rapport de la géographie ancienne et de l'usage public : une commission est chargée de décrire exactement ce monument, de rappeler les faits historiques dont il est l'objet, d'indiquer les changements qu'il a éprouvés, ou ceux qui seraient dus à l'élévation du fond même du fleuve ; en même temps, elle examinera si on pourrait placer avec avantage dans cet endroit des machines mues par les courants d'eau. Les citoyens Costaz, Dolomieu, Dutertre, Lepère, Norry et Tallien composeront cette commission.

6° On propose de commencer le plus promptement possible une suite non interrompue d'observations thermométriques et hygrométriques, et des expériences sur les mouvements lents et les oscillations de l'aiguille aimantée. Les citoyens Costaz, Beauchamp et Nouet prépareront un travail à ce sujet.

7° Deux commissions composées, l'une des citoyens Desgenettes, Dolomieu et Say, l'autre des citoyens Descotils, Malus et Savigny, sont chargées de faire creuser des puits dans divers endroits du désert voisin, afin d'examiner avec soin la nature des eaux et toutes les circonstances accessoires.

8° Il existe dans le voisinage de l'aqueduc une quantité assez considérable de colonnes qui semblent avoir été destinées autrefois à décorer un édifice public : les citoyens Denon, Norry et Rigo se concerteront pour examiner ces colonnes et faire un rapport à ce sujet.

Collection Napoléon.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. V, p. 54.)

3601. — *Institut d'Egypte.*

SÉANCE DU 21 BRUMAIRE

Au Caire, 21, brumaire an VII (11 novembre 1798).

..... Le citoyen Bonaparte propose de créer une commission pour examiner les procédés que suivent les habitants du pays dans la culture du blé, et les comparer avec ceux qui sont en usage dans l'Europe.

Cette proposition est adoptée, et les citoyens Dolomieu, Gloutier et Delille sont désignés pour composer cette commission.

. . . . . .

Collection Napoléon.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. V, p. 126.)

3610. — *Ordre.*

Quartier général, au Caire, 22 brumaire an VI (12 novembre 1798).

Les jardins d'Osman-Bey el-Tanbourgy, de Hassan, kâchef d'Ibrahim le Grand, d'Omar, kâchef el-Douaddâr, le birket ou étang Abou-Châmât, seront mis à la disposition de l'administration de l'Institut.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. V, p. 131.)

3611. — *Au citoyen Sucy.*

Quartier général, au Caire, 22 brumaire an VII (12 novembre 1798).

L'ordonnateur fera livrer, par mois, 52 ardebs de fèves et 16 d'orge et de paille, pour la ménagerie de l'Institut.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. V, p. 131.)

3666. — *Au général Caffarelli.*

Quartier général, au Caire, 3 frimaire an VII (22 novembre 1798).

Faites connaître, Citoyen Général, aux membres de la commission des arts qui désireraient voyager en Egypte :

Que le général Andréossy, avec une forte colonne mobile, doit parcourir toute la province de Gyseh, qui s'étend jusqu'aux confins du Fayoum ;

Que le général Leclerc, avec une forte colonne mobile, parcourt les différents villages de la province de Qelyoub, qui s'étend le long du Nil jusqu'au pied de Mansourah et confine avec les provinces de Charqeh et Belbeys ;

Que différentes colonnes mobiles parcourent également les différentes provinces du Delta ;

Que ceux qui voudront faire un de ces voyages n'auront qu'à s'adresser à vous et qu'on leur en facilitera tous les moyens.

BONAPARTE.

Comm. par M. le comte Caffarelli.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. V, p. 158.)

4103. — *Au Citoyen Fourier, commissaire près le Divan.*

Quartier général, devant Acre, 30 germinal an VII (19 avril 1799).

J'ai reçu, Citoyen, vos différentes lettres.

Je vous autorise à correspondre avec l'Institut national, pour lui témoigner, au nom de l'Institut d'Egypte, le désir qu'il a de recevoir prompte-

ment les différentes questions qu'il a chargé les différentes commissions de faire, et l'empressement que l'Institut d'Egypte mettra à y répondre.

. . . . . .

Un de mes premiers soins sera de rassembler l'Institut, et de voir si nous pouvons parvenir à avancer d'un pas les connaissances humaines.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.
(*Correspondance de Napoleon Ier*, t. V, p 406.)

4227. — *Ordre.*

Quartier général, au Caire, 10 messidor an VII (28 juin 1799).

ARTICLE PREMIER. — Les ingénieurs géographes qui sont à l'armée sont réunis à l'état-major général, sous les ordres du général chef de l'état-major général.

ART. 2. — Le bureau topographique sera établi à l'état-major général.

ART. 3. — Le citoyen Jacotin est nommé chef des ingénieurs géographes; il transmettra les ordres; les ingénieurs géographes en mission lui rendront compte.

ART. 4. — Le chef de l'état-major général fera dresser une carte générale du pays, sur laquelle seront rapportés toutes les reconnaissances particulières, tous les figurés, etc. Les observations astronomiques serviront à établir le canevas de la carte générale.

ART. 5. — Le chef de l'état-major général réglera le service des ingénieurs géographes, soit au bureau, soit en campagne; il réglera également les dépenses extraordinaires, comme indicateurs, porte-chaînes, etc.

ART. 6. — Les ingénieurs géographes continueront à jouir du traitement dont ils jouissent aujourd'hui; ils seront payés sur un état certifié du chef de l'état-major général et d'après une revue, conformément à ce que prescrit la loi.

ART. 7. — Le général chef de l'état-major général, le général commandant l'arme du génie se concerteront pour les communications de travail qui seraient utiles au bien du service.

BONAPARTE.

Dépôt de la Guerre.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. V, p. 486.)

4353. — *Arrêté.*

Quartier général, au Caire, 27 thermidor an VII (14 août 1799).

ARTICLE PREMIER. — Il sera formé deux commissions de membres de la commission des arts, composées ainsi qu'il suit :

ART. 2. — La première commission, composée des citoyens Costaz, Nouet, Méchain, Coutelle, Coquebert, Savigny, Ripault, Balzac, Corabœuf, Lenoir, Labate, Lepère, architecte, Saint-Genis, Viard.

ART. 3. — La seconde commission, composée des citoyens Fourier, Parseval, Villoteau, Delille, Geoffroy, Lepère, ingénieur, Redouté, Lacipière, Chabrol, Arnollet, Vincent.

ART. 4. — La première commission partira pour se rendre dans la Haute Egypte, demain 28, et visiter tous les monuments qui nous restent de l'antiquité.

La seconde commission partira le 1er du mois de fructidor pour la Haute Egypte.

ART. 5. — Il sera fourni à l'une et à l'autre commission une barque armée, avec une bonne garnison prise au dépôt de la vingt et unième demi-brigade. Le citoyen Costaz sera le commandant de la première commission, et le citoyen Fourier de la seconde. L'officier commandant l'escorte et l'officier de marine commandant le bâtiment ne recevront des ordres que d'eux.

ART. 6. — Les commandants des commissions correspondront avec moi toutes les fois qu'ils auront visité des monuments qui leur auront fourni des observations ou descriptions nouvelles.

BONAPARTE.

Dépôt de la Guerre.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. V, p. 559.)

4890. — *Aux Consuls de la République.*

Milan, 18 prairial an VIII (7 juin 1800).

J'ai reçu, Citoyens Consuls, vos courriers des 10, 11 et 12 prairial. Vous verrez, par le bulletin ci-joint, la situation de l'armée : tout continue d'aller au mieux.

Je crois très utile que vous destituiez la municipalité de Calais, pour son peu de surveillance et pour avoir laissé échapper le nommé Dupeyrou, chef de la contre-police anglaise. Il faut mettre à Calais des hommes d'un patriotisme sûr et à l'abri de la corruption des Anglais.

Le rapport du ministre de l'Intérieur, pour la suppression de l'*Ami des Lois*, ne me paraît pas du tout fondé en raison. Il me semble que c'est rendre l'Institut odieux que de supprimer un journal parce qu'il a lâché quelques quolibets sur cette société, qui est tellement respectée en Europe qu'elle est au-dessus de pareilles misères. Je vous assure que, comme président de l'Institut, il s'en faut peu que je ne proteste. Qu'on dise, si l'on veut, que le soleil tourne, que c'est la fonte des glaces qui produit le flux et le reflux, et que nous sommes des charlatans; il doit régner la plus grande liberté.

BONAPARTE.

Archives de l'Empire.
(*Correspondance de Napoléon Ier*, t. VI, p. 343.)

***

Nous ne doutons pas qu'après avoir lu ces textes si intéressants, nos lecteurs ne soient frappés du caractère positif et pratique qu'ils révèlent et ne voient comment, dans la première pensée de Bonaparte, l'Institut d'Egypte était réellement une préparation à l'occupation permanente. La multiplicité et la précision des dispositions d'ordre politique et administratif en font foi. C'est le caractère si frappant de cette grande création à son origine qui nous autorise à l'envisager comme une sorte de précédent — toutes différences gardées, — pouvant guider utilement les promoteurs de l'Institut marocain dans leur œuvre patriotique.

Certes on se rend compte que les progrès de la science peu-

vent permettre de concevoir une autre division de l'Institut marocain que celle qui avait été adoptée par Bonaparte pour l'Institut d'Egypte. Il est évident que nous pouvons concevoir des sections spéciales plus nombreuses, des subdivisions multiples, mais il semble que l'idée maîtresse qui a présidé à la création de l'Institut d'Egypte doit demeurer l'idée maîtresse qui doit présider à la création de l'Institut marocain.

De même que la France tout entière s'est trouvée associée par Bonaparte à la grandeur et au développement de l'Egypte, de même il est nécessaire que le plus grand nombre possible de nos hommes éminents, soit de France, soit d'Algérie, soient intéressés au développement de notre grandeur marocaine.

C'est peut-être pour ne pas avoir donné, en 1840, 1841, 1842 et 1844, à l'exploration scientifique de l'Algérie toute l'ampleur nécessaire, que tant de grands et utiles travaux y ont été soit ajournés, soit retardés, ou mal conçus dans toutes les branches des connaissances humaines.

Dans toutes les branches de l'Institut, les savants qui, soit aux Inscriptions et belles-lettres, soit aux Sciences dans les sections d'astronomie, de géographie, de physique générale, soit aux Sciences physiques dans leurs onze sections, soit aux Beaux-Arts, soit aux Sciences morales et politiques, soit enfin au Collège de France, illustrent la science française doivent être tous conviés et, s'ils peuvent, tous appelés à collaborer à cette grande œuvre nationale.

En Tunisie également et surtout en Algérie où depuis des années les professeurs de l'Ecole de droit, de l'Ecole des sciences, des Facultés des lettres et de médecine ont déjà publié sur le Maroc les études et les travaux les plus remarquables, tous ceux qui, comme les René Basset, Edmond Doutté, Mouliéras, Léon Gauthier, William, Marsais, Alfred Bel, Reynaud, Court, etc., ont déjà multiplié les plus admirables travaux, doivent contribuer à cette mise en valeur, à cet inventaire scientifique.

Nous espérons fermement que la Chambre, qui a voulu jusqu'ici marquer nettement sa volonté de faire évoluer pacifiquement le Maroc vers ses destinées nouvelles, ne marchandera pas les subsides que lui demandera M. Etienne pour le plus pacifique, le plus glorieux, et peut-être le plus puissant des moyens d'action (s'il est conçu sur ces larges bases) : l'Institut marocain.

J.-H. F.

LA QUESTION MÉDITERRANÉENNE

A PROPOS DE DEUX LIVRES RÉCENTS

Que la Méditerranée dût être, au début du xxe siècle, l'objet d'un problème et l'enjeu d'un sourd conflit, c'est ce qui peut-être eût étonné nos pères. Mais les plus rebelles à toute surprise n'eussent pu se défendre, à coup sûr, de crier au paradoxe, si on leur eût annoncé qu'un jour viendrait, jour prochain, où la Prusse elle-même aurait une politique méditerranéenne. Si la Prusse, dans l'histoire passée, s'intéressait à l'empire des mers, c'était à l'encontre des Etats scandinaves, et c'était pour avoir une fenêtre sur la Baltique. Et voici qu'aujourd'hui le germanisme convoite la route de Trieste et la route de Salonique, avenues de la Méditerranée. A son tour, la « gaigneuse » Italie considérerait volontiers la Méditerranée comme sa mer à elle, *mare nostrum*. Puissance éclose d'hier, elle semble ressusciter, en notre Europe moderne, les ambitions qui jadis provoquèrent les guerres puniques; et fière des victoires diplomatiques qui, par un merveilleux concert de la fortune, couronnèrent à travers l'histoire ses échecs militaires, l'Italie sabaudiste est la rivale naturelle de son alliée l'Autriche et de son amie la France, sur l'échiquier méditerranéen.

Deux livres sont dernièrement parus, qui, réunis, formeraient un excellent manuel de politique méditerranéenne : l'un, qui s'intitule *L'Empire de la Méditerranée*[1], a pour auteur M. René Pinon, le très distingué collaborateur de la *Revue des Deux Mondes;* l'autre, sous le titre : *Questions d'Autriche-Hongrie et question d'Orient*[2], et sous la signature de M. René Henry, développe et systématise un certain nombre d'observations et d'idées, dont les lecteurs des *Questions Diplomatiques* ont déjà pu, à plusieurs reprises, goûter l'attrayante primeur.

Telle est la complexité de la question méditerranéenne, et si complexes, surtout, en sont les répercussions, que cette question survit aux diverses combinaisons d'alliances sans qu'aucune de ces combinaisons en accélère la solution;

---

[1] Perrin, éditeur, 1 vol. in-8° écu.
[2] Plon, éditeur, 1 vol. in-12.

elle plane, comme une menace, ou tout au moins comme un problème — mais en politique les problèmes ne sont-ils pas des menaces? — par-dessus les cordiales étreintes qui s'échangent dans les chancelleries. Lorsqu'il y a deux ans notre amie transalpine renouvelait avec une constance fidèle le traité de la Triple Alliance, il est peu probable qu'entre Rome et Vienne, et même qu'entre Rome et Berlin, la question de Trieste ou de l'Albanie ait été débattue : si pourtant vous voulez apprécier la gravité de cette question, et si vous voulez vous rendre compte comment elle peut amener deux puissances contractantes de la Triple Alliance, l'Allemagne et l'Italie, à souhaiter la dislocation d'une troisième puissance, l'Autriche, lisez le livre de M. René Henry. M. Henry ne fait point une thèse *a priori* à laquelle, ensuite, les faits ou les documents viendraient artificiellement s'adapter; c'est un observateur qui sait voir les nuances, qui aime mieux analyser qu'il n'aime prédire, et qui distingue, au terme de son analyse, plusieurs perspectives échelonnées : de là la place d'élite que mérite d'occuper son livre parmi les travaux relatifs au pangermanisme ; il nous fait assister, si j'ose ainsi dire, aux gradations de ce danger; et son travail nous est un excellent exemple de la façon dont il convient de lire l'horizon politique.

Cependant qu'une « plus grande Allemagne » et une « plus grande Italie » courent le risque, proche ou lointain, de s'entreheurter sur les rivages méditerranéens, voici se dessiner, dans la studieuse et pénétrante synthèse de M. René Pinon, d'autres aspects de l'horizon. Tout à l'heure on pouvait se demander si les aspirations de l'Italie sur l'Adriatique demeureraient compatibles, l'esprit de *combinazione* aidant, avec les solides cordialités de la Triplice; et M. Pinon, en une courageuse et magistrale introduction qui résume l'esprit de ses articles de la *Revue des Deux Mondes*, nous dévoile d'autres aspirations de l'Italie, gênantes, tôt ou tard, pour l'eurythmie du tour de valse que, suivant l'expression de M. de Bülow, elle a commencé de danser avec nous. Cette introduction ne se résume pas; il la faut lire. M. Pinon se réclame à juste titre des grandes traditions politiques de Jules Ferry ; et c'est au nom de ces traditions, en même temps qu'à leur lumière, qu'il étudie et juge l'accord franco-italien. Dieu le garde de troubler notre joie et d'obscurcir la réciprocité des sourires! Mais les faits sont les faits, et la question méditerranéenne subsiste. Or cette question, nul ne la connaît comme M. René Pinon; de Malte au Maroc, des Baléares à Tripoli, elle lui est familière; les spécialistes vous diront que les chapitres sur la question marocaine,

qui forment un bon tiers de son ouvrage, sont de tout premier ordre et d'une indispensable lecture : M. Pinon s'est classé comme le géographe politique de la Méditerranée, et c'est à ce titre et avec cette autorité qu'il nous montre la question méditerranéenne menaçant notre lune de miel avec l'Italie, comme cette même question nous apparaît, dans l'ouvrage de M. Henry, assez grosse de périls pour les futures noces d'argent de la Triplice. Il n'est pas jusqu'à l'amitié anglo-italienne, vieille intimité historique, antérieure de longue date au rapprochement franco-italien et survivant à ce rapprochement, qui ne soit un peu refroidie, à certains jours, par l'existence d'une question maltaise : voyez aussi, là-dessus, le livre très informé de M. Pinon.

La coïncidence de ces deux livres, qui chacun à sa façon nous font épier quelque brise d'orage dans le grand calme apparent de la Méditerranée, mérite l'attention de tous ceux qui savent — pour l'avoir parfois appris aux dépens de la France — que l'équilibre des ambitions ne suffit pas toujours à les neutraliser les unes par les autres, et que le mutuel contrepoids des intérêts ou des convoitises, bien loin d'ajourner toujours les conflits, achemine les peuples, à certaines heures, vers le besoin aigu d'une solution violente.

L. G.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Déclarations de M. Delcassé à la commission des affaires extérieures et coloniales.* — M. Delcassé a été entendu, le 22 octobre, par la commission des affaires extérieures et coloniales, au sujet de la récente déclaration franco-espagnole relative au Maroc.

Le ministre a exposé les raisons qui l'ont amené à négocier avec l'Espagne, au sujet du Maroc, une convention qui était d'ailleurs prévue dans les accords franco-anglais du 8 avril dernier ; puis il a indiqué la politique suivie par la France au Maroc depuis ces accords : règlement des affaires Perdicaris et El Mennebhi, dès le premier jour, emprunt marocain récemment conclu en France, service des douanes marocaines placé sous le contrôle de la France, organisation d'une force de police à Tanger. Il a résumé ainsi les conséquences des récents accords : intégralité territoriale du Maroc sous la souveraineté du sultan, assistance militaire, financière, administrative et économique prêtée par la France au Maroc.

A la suite des observations du ministre, la commission a décidé, d'accord avec M. Delcassé, de demander l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre, pour une très prochaine séance, du rapport de M. François Deloncle sur la convention de Terre-Neuve.

Ce rapport a été distribué à la Chambre le 27 octobre.

Il a été ensuite convenu que le projet de résolution de M. Etienne tendant à créer un Institut marocain, dont M. Lucien Hubert est rapporteur, ferait l'objet d'un article de la loi de finances.

— *La Société centrale de sauvetage des naufragés.* — D'un intéressant mémoire qui vient d'être présenté au Congrès international de sauvetage tenu au Grand Palais, les 29 et 30 septembre, sous la présidence de M. André Lebon, la *Ligue maritime* extrait les chiffres suivants, relatifs aux dépenses faites par la *Société centrale de sauvetage des naufragés* depuis sa fondation mises en regard du nombre des victimes arrachées à la tempête :

Achats du matériel	3.332.828,05
Indemnités et récompenses aux canotiers	3.257.496,50
Secours, entretien du matériel, etc	1.779.824,45
Total des dépenses (1865-1904)	8.370.149,00

Nombre de vies humaines sauvées au 1er janvier 1904 : 18.813.

D'où il résulte que le prix de revient du sauvetage d'une vie humaine a été de 605 francs.

N'est-il pas consolant de constater que pour cette somme si minime des femmes, des mères de marins au nombre de près de 14.000, sont redevables à la *Société centrale* de la vie infiniment précieuse de leurs fils et de leurs maris ?

Nécrologie. — *Mort de M. Higginson.* — Un des auxiliaires les plus actifs, les plus vigoureux, les plus ingénieux, de la politique française en Océanie vient de disparaître par un coup imprévu : John Higginson, dont on peut dire qu'il était le colon « représentatif » de la Nouvelle-Calédonie, est mort le 24 octobre, subitement, d'une congestion pulmonaire, à Paris, hôtel Mirabeau. Il n'avait que soixante-cinq ans. Dès 1870, M. Higginson avait compris la valeur qu'offraient les Nouvelles-Hébrides, comme champ de colonisation, et comme complément naturel pour la Nouvelle-Calédonie. C'est grâce à lui que la France y occupe aujourd'hui une situation importante. En 1882, il créa la Société française des Nouvelles-Hébrides et toutes les déconvenues qu'il rencontra ne le découragèrent pas. Il avait, depuis quelques années, reconstitué sur des bases solides la Société des Nouvelles-Hébrides et assuré, par une entente avec les Messageries maritimes, la communication directe de ces îles avec la France au moyen d'un service mensuel de navigation : 400 Français y sont établis aujourd'hui. Telle était sa dernière entreprise, et il en était justement fier. Récemment il écrivait au *Times* : « L'œuvre était nécessaire pour fortifier la situation de la France dans le Pacifique. L'avenir montrera « son importance. » C'est à cette œuvre qu'il a travaillé jusqu'au dernier moment.

Allemagne. — *Mort du roi Georges de Saxe.* — Le roi Georges de Saxe est mort le 15 octobre, au château de Pilnitz, près de Dresde, où il était né le 8 août 1832.

Frédéric-Auguste-Georges, roi de Saxe, était fils de feu le roi Jean et d'Amélie, princesse de Bavière. Il avait épousé à Lisbonne, le 11 mai 1859, l'infante de Portugal, Marie-Anne. De ce mariage, il avait eu deux enfants, la princesse Mathilde et le prince royal Frédéric-Auguste, né à Dresde, le 25 juin 1865, qui a succédé à son père sous le nom de Frédéric-Auguste III.

A l'occasion de son avénement, le nouveau roi a adressé à son peuple une proclamation dont voici le passage le plus intéressant :

... Le noble prince défunt, jusqu'à ses derniers moments infatigable dans son activité pour le bien de son pays, a, pendant son règne, supporté de lourdes épreuves. Peut-être un monarque moins magnanime eût-il désespéré. Mais lui, même dans les plus pénibles conjonctures, n'a pas perdu la confiance en son peuple. Imitant ce grand exemple, j'apporte,

moi aussi, à mon peuple, la confiance la plus entière. Je ne cesserai de m'efforcer de développer la prospérité du pays et du peuple et de rendre chacun, jusqu'au dernier de mes sujets, heureux et content.

Angleterre. — *L'incident anglo-russe de la mer du Nord.* — Un incident très regrettable a marqué le passage de la flotte russe de la Baltique dans la mer du Nord. On ne possède pas encore des renseignements suffisamment précis et impartiaux pour prononcer un jugement absolu à ce sujet. Les rapports anglais seuls nous sont connus et l'on attend toujours les rapports officiels russes. D'après ce que l'on sait, il apparaît que la flotte russe ayant rencontré à travers la brume une flottille de pêcheurs anglais, dite flottille de Hull, a cru distinguer au milieu des bateaux de pêche deux torpilleurs suspects, et comme on ne répondait pas à ses signaux, l'amiral russe aurait fait ouvrir le feu sur ce qu'il jugeait être des bâtiments de guerre ennemis. Le résultat de cette affaire fut que deux pêcheurs anglais furent tués et une trentaine plus ou moins grièvement blessés.

L'émotion a été extrêmement vive en Angleterre et n'a fait qu'augmenter dans des proportions qui semblent bien un peu exagérées. Dans ce qui n'a pu être certainement, en mettant les choses au pis, qu'une très regrettable méprise, la plupart des journaux anglais voudraient voir un acte de provocation brutale et une atteinte portée sciemment au droit des gens. Il faut espérer que le gouvernement britannique ne se laissera pas influencer par la nervosité populaire, et aussi que la sagesse et le bon sens politique du roi Edouard VII sauront maintenir ce malheureux incident dans ses justes proportions. A la première nouvelle reçue, le tsar a télégraphié au roi d'Angleterre ses profonds regrets et sa sympathie pour les victimes ; depuis, l'ambassadeur de Russie à Londres, le comte Beckendorf, a eu de nombreuses entrevues avec lord Lansdowne, et M. Cambon, notre ambassadeur à Londres, a proposé officieusement ses bons offices qui ont été acceptés, pour faciliter le règlement de l'affaire. Enfin, des deux côtés, on a convenu de soumettre le différend au tribunal de la Haye. Il est donc maintenant de toute probabilité, comme aussi de toute justice, que les choses ne sauraient manquer de s'arranger pour le mieux, malgré la persistance un peu surprenante de la passion publique en Angleterre.

Espagne. — *Mort de la princesse des Asturies.* — La princesse des Asturies est morte subitement, le 18 octobre, d'une congestion au cœur à la suite d'un accouchement avant terme provoqué par un dérangement intestinal. La princesse des Asturies était née au palais royal de Madrid le 11 septembre 1880. Elle était la fille aînée du roi Alphonse XII, et comme telle, était l'héritier présomptif de la couronne d'Espagne. Elle avait épousé en 1901 le prince Carlos de Bourbon, fils du comte de Caserte, et laisse trois enfants, dont l'aîné, l'infant Alfonso-Maria, a été proclamé successeur au trône.

— *La crise parlementaire.* — L'opposition qui, depuis plusieurs mois, mène contre le ministère Maura une campagne extrêmement violente à propos du projet de concordat entre l'Espagne et le Saint-Siège, vient de trouver un nouveau terrain de combat. Le gouvernement, en effet, a demandé aux Chambres de l'autoriser à déférer aux tribunaux un certain nombre de députés républicains et libéraux, qu'il veut poursuivre pour délits politiques et pour délits de presse. La majorité étant décidée à voter ces autorisations de poursuites, l'opposition a eu recours à l'obstruction pour empêcher le vote. Cette attitude de l'opposition a provoqué à la Chambre des scènes scandaleuses sans précédent dans les annales des Cortès, mais M. Maura, soutenu par tout son parti et aussi par la confiance renouvelée du roi, a décidé de ne pas céder et a déclaré qu'il garderait le pouvoir et saurait le faire respecter.

Italie. — *La dissolution de la Chambre et les élections générales.* — Le 18 octobre, la *Gazette officielle* du royaume d'Italie a publié un décret prononçant la dissolution de la Chambre et fixant les élections générales au 6 novembre. Cette dissolution était d'ailleurs prévue depuis plusieurs semaines ; en fait, depuis le mouvement gréviste et les insurrections ouvrières de septembre dernier.

Le décret de dissolution était précédé d'un rapport de M. Giolitti destiné à préciser la situation politique et à indiquer les lignes générales du programme du ministère. M. Giolitti rappelait au début de ce document le trouble profond provoqué dans le pays par des désordres inexplicables et se prolongeant dans de telles conditions qu'il était impossible à la Chambre de posséder la sérénité nécessaire à la libre discussion des problèmes vitaux qui intéressent l'avenir économique de l'Italie. C'est pourquoi le gouvernement croyait devoir proposer au roi d'interroger le pays afin que l'action du ministère approuvée par le vote des électeurs puisse dorénavant avoir la force de gouvernement réclamée par la gravité des circonstances.

Le rapport continuait en protestant contre les violences d'une petite minorité que désapprouve le pays tout entier et qui rend impossible la marche régulière des affaires. Il annonçait, pour donner satisfaction aux besoins de la population ouvrière, un projet destiné à améliorer l'instruction et l'éducation des classes populaires, puis énumérait toute une série de projets économiques et financiers. Le rapport continuait en exposant comment ceux qui cherchent à affaiblir les finances et le crédit de l'Etat et à rouvrir la période des émissions de dettes sont les ennemis les plus dangereux des classes ouvrières. Le devoir de défendre le budget s'impose aussi parce que c'est seulement par la solidité du crédit public que sera possible la conversion de la rente à une échéance non éloignée.

Cette conversion serait déjà accomplie si la guerre d'Extrême-Orient n'avait profondément troublé tous les marchés du monde. Nous devons, en

outre, songer que sans un budget solide, c'est chose vaine de parler de réformes d'impôts et qu'un très haut problème national s'impose au gouvernement : celui de continuer l'œuvre de restauration économique des provinces du Midi.

Les orateurs visant à obtenir des applaudissements faciles parlent de réduction des dépenses militaires. Certainement les alliances, observées par nous et par nos alliés avec la loyauté la plus parfaite, et la cordiale amitié de nos puissances voisines assurent aujourd'hui la conservation de la paix.

Mais il est vrai également que la défense de l'Etat ne peut pas s'improviser lorsque le danger surgit, mais doit être préparée de longue main, que les alliances se font et se maintiennent entre les peuples forts et ne doivent jamais, pour la dignité de la patrie, assumer la forme d'une protection.

Cette nécessité d'être forts et de se savoir sûrs est si profondément sentie, plus encore par les peuples que par les gouvernements, qu'à notre époque précisément ce sont les pays ayant les gouvernements les plus populaires qui ont augmenté rapidement leurs dépenses militaires.

Enfin, après avoir déclaré que la situation financière du royaume est excellente, le rapport concluait :

Dans la direction de la politique, l'Italie a atteint un degré de liberté intérieure qui n'est pas inférieur à celui des autres peuples. La liberté est ainsi menacée seulement par les violences de la démagogie contre laquelle elle constituera un rempart inébranlable : le bon sens du peuple italien. C'est le rôle du gouvernement de favoriser ce mouvement ascensionnel.

Ainsi, sous les auspices des institutions qui nous ont donné l'unité de la patrie et une liberté plus grande, l'Italie assurera la paix sociale et atteindra un très haut niveau de civilisation, de prospérité et de grandeur.

Portugal. — *Démission du cabinet. Le nouveau ministère.* — A la suite de l'attaque de la colonne expéditionnaire d'Angola, le président du conseil portugais, M. Hintze, avait demandé au roi l'ajournement de la Chambre afin que le gouvernement pût étudier l'organisation de l'expédition contre les Cuanamas. Le roi ayant refusé, M. Hintze a présenté la démission collective du cabinet.

Dès le lendemain, un nouveau ministère était ainsi constitué :

Présidence, M. Luciano Castro, sans portefeuille; intérieur, M. Pereira Miranda; finances, M. Espregueira; affaires étrangères, M. Villaca; justice, M. Alpoim; marine, M. Morera junior; guerre, M. Sebastião Teles; travaux publics, M. Eduardo Coelho.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'ambassade du ministre de France à Fez.* — M. Saint-René Taillandier, ministre de France, a fait au *Temps*, le 14 octobre,

les déclarations suivantes sur la portée et le but de l'ambassade qu'il va remplir dès sa rentrée au Maroc :

Il est assez malaisé de satisfaire la légitime curiosité du public, l'objet des entretiens que je dois avoir avec le sultan devant naturellement rester secret. Mais je crois pouvoir, sans manquer à aucun devoir, vous indiquer les idées directrices de la politique qu'en exécution des instructions du gouvernement je poursuis à Tanger, et dont ma mission à Fez ne sera que le développement.

En des occasions successives, M. Delcassé a précisé le caractère de notre action. Et la déclaration anglo-française du 8 avril a donné de cette action une formule excellente. A l'origine, vous trouvez la nécessité, vitale pour l'Algérie, d'avoir à ses portes un Maroc dont le gouvernement soit assez fort pour assurer l'ordre sur son territoire et la sécurité de notre frontière. De cette nécessité, le reste résulte logiquement. Pour mener à bien cette réorganisation de ses forces, qui seule lui permettra de se faire obéir, le gouvernement chérifien a besoin d'être aidé. d'une aide discrète et sûre. Cette aide, nous la lui proposons en toute amitié.

Ce qui nous autorise à offrir notre amitié au sultan et ce qui l'invite à l'accepter, c'est que nous pouvons la lui accorder sous une forme qui n'est à la portée d'aucune autre puissance étrangère. Si le jeune sultan, dont la vive intelligence s'ouvre chaque jour davantage aux grandes vérités de la politique marocaine, se rend compte de l'utilité d'un concours loyal, il sait aussi que, sous peine de provoquer des troubles, il ne faut pas que ce concours paraisse s'imposer du dehors. La situation de grande puissance musulmane qui appartient à la France, le succès même de notre politique musulmane, le crédit qu'elle nous vaut, les instruments qu'elle nous assure, nous mettent à même de remplir utilement cette tâche difficile.

De tous les événements qui ont amené le Makhzen à se féliciter de notre appui, l'affaire Perdicaris fut à coup sûr un des plus décisifs. Cet audacieux enlèvement de deux notables étrangers, non pas dans l'une quelconque des provinces marocaines où l'insécurité est chronique, mais aux portes mêmes de Tanger, ville quasi européenne et résidence de tous les ministres étrangers, a gravement inquiété l'esprit politique du souverain et des hommes avisés dont il a su s'entourer. Ils ont compris qu'à se renouveler, de pareils incidents risquaient d'amener, d'une part ou d'une autre, des interventions de nature à humilier le prestige chérifien. Et ils ont été les premiers à reconnaître qu'une organisation meilleure de la police était indispensable s'ils voulaient conjurer ce risque.

C'est à nous, vous le savez, qu'a été confiée cette organisation. Nous n'avons rien exigé, rien imposé. Et c'est le sultan lui-même qui, choisissant parmi les officiers français connus de lui, a fait appeler le capitaine Fournier et lui a confié la mission dont il le jugeait capable de s'acquitter avec succès. Aussitôt nommé, qu'a fait notre compatriote ? Il a, d'une part, pris les mesures techniques qu'on attendait de lui. Et, d'autre part, soucieux d'affirmer l'autorité du sultan, il a supprimé tous les commandements en langue étrangère — cette langue était l'anglais dans le *tabor* de Tanger — et, d'accord avec le pacha, leur a substitué les commandements en arabe. Je vous cite ce détail surtout à titre d'exemple. Et j'ajoute que la décision du capitaine Fournier a produit dans les milieux marocains l'impression la plus favorable.

Telle est la forme prudente et progressive que doit prendre selon moi, en application des accords internationaux, notre politique marocaine. Le

sultan, dont l'autorité religieuse et politique demeure la plus haute et la plus respectée du Maroc, sait fort bien cependant quelles limites cette autorité rencontre dans les continuelles révoltes qui troublent le pays. L'insurrection qui a éclaté, il y a deux ans, beaucoup par suite des imprudences d'un groupe d'amuseurs étrangers qui, sous prétexte de sports, faisaient leurs affaires autour du sultan, n'est pas encore terminée. Mais il importe de noter que l'une au moins des causes qui l'ont provoquée a disparu et que le sultan comprend fort bien par quels moyens il pourra éviter à l'avenir des difficultés analogues.

Je puis vous dire, à cet égard, que j'ai eu l'occasion de m'assurer que mon projet de voyage à Fez est fort bien vu de Mouley Abd el Aziz, désireux qu'il est de s'entretenir avec le représentant de la France des intérêts communs de son pays et du nôtre. L'organisation de la police de Tanger et du contrôle des douanes lui ont démontré la possibilité d'arrangements dont il profite pour affermir son autorité et rehausser son prestige en développant ses moyens d'action. Ai-je besoin d'ajouter que, fidèle à la politique que m'a tracée le gouvernement et que je suis depuis le début de ma mission, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour favoriser cette amicale entente, dont la France et le Maroc doivent également bénéficier.

Algérie. — *La catastrophe d'Aïn-Sefra.* — Un orage épouvantable, qui a duré vingt-cinq heures, vient de dévaster toute la région de Djenien-bou-Rezg. Les dégâts ont été considérables dans Aïn-Sefra, et le nombre des victimes est malheureusement très élevé; on a retrouvé plus de trente cadavres, et de toute la ville, une dizaine de maisons seulement restent intactes. Le village de Duveyrier a été également détruit.

Le gouverneur général, M. Jonnart, a pris aussitôt toutes les dispositions nécessaires pour venir en aide à la population si éprouvée d'Aïn-Sefra. Il s'est d'ailleurs rendu en personne sur le lieu de la catastrophe pour examiner sur place les mesures à prendre pour remédier à ce désastre.

Afrique Occidentale. — *La réorganisation du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.* — Un décret du 18 octobre, contresigné par les ministres des Colonies et des Finances, vient de réorganiser le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.

Il apporte à l'organisation antérieure deux modifications principales concernant l'une les subdivisions administratives du gouvernement général, l'autre son régime budgétaire.

Dans l'ancien ordre des choses, le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française était, en même temps, le gouvernement particulier de la Sénégambie-Niger, c'est-à-dire d'une partie considérable de notre empire africain.

Aujourd'hui, les territoires de la Sénégambie-Niger, en raison du développement continu de leur organisation et de la paix absolue qui n'a cessé d'y régner, peuvent, au lieu d'être attachés directement au gouvernement général, rentrer dans la forme commune aux

colonies autonomes de l'Afrique Occidentale Française, c'est-à-dire être administrés par un lieutenant-gouverneur.

La nouvelle colonie ainsi formée prend le nom de colonie de Haut-Sénégal et Niger; son chef-lieu sera établi à Bammako; elle englobe une importante partie des anciens territoires militaires susceptibles, dès maintenant, d'être pris en mains par l'administration civile. Le reste de ces territoires a été réuni en un territoire militaire unique formant annexe à la colonie.

Les pays de protectorat du Bas-Sénégal précédemment rattachés à la Sénégambie-Niger sont placés sous l'autorité du lieutenant-gouverneur du Sénegal.

Le gouvernement général se trouve ainsi composée de cinq colonies : le Sénégal, le Haut-Sénégal et Niger, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey; elles sont administrées chacune par un lieutenant-gouverneur, ont même organisation et sont placées dans la même relation de dépendance vis-à-vis du gouverneur général.

Seuls, les territoires situés sur la rive droite du fleuve Sénégal, en avant de Kayes, dont l'occupation est récente et dont l'organisation encore sommaire se poursuit méthodiquement, demeurent sous l'action plus directe du gouvernement général; ils prennent le nom de territoire civil de la Mauritanie et sont administrés par un commissaire du gouvernement général.

Au point de vue financier, la modification capitale apportée par le nouveau décret est la création d'un budget général de l'Afrique Occidentale Française; ce budget général de l'instrument financier qui fournit au gouvernement général le moyen de remplir ses attributions essentielles, c'est-à-dire de pourvoir aux dépenses d'intérêt commun et de constituer la personnalité civile de l'Afrique Occidentale Française vis-à-vis des porteurs de titres de son emprunt.

Jusqu'ici, le gouvernement général n'avait, pour faire face aux dépenses communes et aux charges de son emprunt, d'ailleurs garanti par l'Etat, que des contributions prélevées sur les budgets des diverses colonies et territoires de l'Afrique Occidentale Française; désormais, il aura ses ressources propres, provenant de taxes établies et perçues par lui.

L'article 7 énumère les recettes et les dépenses du budget général. Les premières sont constituées pour la plus grande part par le produit des droits de toute nature perçus à l'entrée et à la sortie, dans toute l'étendue de l'Afrique Occidentale Française, sur les marchandises et sur les navires; les secondes comprennent notamment les dépenses du service de la dette du gouvernement général et des services généraux des contributions à verser à la métropole et des travaux publics d'intérêt général.

Chaque colonie demeure maîtresse, dans les limites de la législation régissant l'établissement de son budget, de consacrer à l'amélioration de ses services, à son développement intérieur, à l'embellissement de ses principaux centres, les sommes qu'elle juge convenables, puisqu'il lui est loisible de les demander au produit de ses

contributions directes et des taxes diverses dont elle a la disposition.

Pour le cas d'insuffisance manifeste de ce produit, il est au surplus explicitement prévu par le même article 7 que le budget général peut fournir des subventions aux budgets locaux, comme il peut d'ailleurs, si les circonstances l'exigent, leur demander une contribution.

En dehors des deux innovations de principe exposées ci-dessus, le décret du 18 octobre reproduit dans leur ensemble, et sauf modification n'affectant que le détail des services, les dispositions de l'organisation antérieure ; il constitue donc la charte nouvelle de l'Afrique Occidentale Française.

III. — AMÉRIQUE.

— *Le différend entre la République de Panama et les États-Unis. Initiative de M. Roosevelt.* — On sait les difficultés qui se sont élevées entre le gouvernement américain et la nouvelle République de Panama, au sujet de l'interprétation du traité du canal. Les Panamiens protestent contre le fait que les Etats-Unis, s'autorisant de la concession à perpétuité de la zone du canal, y font acte de souveraineté absolue comme en terre américaine et prétendent annuler économiquement Panama et Colon au profit des deux nouveaux ports terminus d'Ancon et de Cristobal.

M. Barrett, ministre des Etats-Unis à Panama, n'ayant pu réussir à aplanir ces difficultés, le président Roosevelt a décidé d'envoyer M. Taft, son secrétaire de la Guerre, régler les différends et dissiper les malentendus qui s'élèvent, en portant aux Panamiens l'assurance des bonnes intentions des Etats-Unis.

M. Taft partirait le 14 novembre sur un transport de guerre et serait accompagné du contre-amiral Walker et des membres des commissions du canal des deux Chambres.

Dans sa lettre au secrétaire de la Guerre lui transmettant ses instructions, M. Roosevelt dit, faisant allusion aux craintes manifestées par le peuple de Panama :

Il y a lieu de croire que dans l'application des droits acquis par le traité, le peuple de Panama s'est particulièrement inquiété de l'effet que pourrait produire l'établissement d'un gouvernement dans le territoire du canal par la commission.

Ce peuple semble craindre qu'il n'en résulte la création, dans une partie de son territoire, d'une communauté concurrente et indépendante qui exercerait une action préjudiciable à son commerce, qui réduirait ses revenus et qui atténuerait son prestige comme nation.

Nous n'avons pas, la moindre intention d'établir une colonie indépendante au milieu de l'Etat de Panama, ou d'exercer d'autres fonctions gouvernementales que celles qui seront nécessaires pour permettre de

construire, maintenir et exploiter un canal commodément et en sécurité, selon les droits qui nous sont assurés.

Si loin que l'interprétation juste du traité nous permette d'aller, si le cas exige que nous assumions l'équivalent d'une souveraineté sur la zone du canal, c'est notre absolue intention que les droits que nous exercerons le soient avec tous les ménagements voulus pour l'honneur et les intérêts du peuple de Panama.

Il semble bien que la véritable raison de cette mission et aussi de la publicité donnée par le président Roosevelt à sa lettre soit le désir de répondre aux attaques des démocrates qui opposent à ce qu'ils appellent l'impérialisme aveugle et dangereux de M. Roosevelt la modération et la politique du juge Parker.

Chili. — *Le traité entre la Bolivie et le Chili.* — Un traité de paix et d'amitié vient d'être signé à Santiago entre le Chili et la Bolivie ; ce traité remplace la simple trêve qui, il y a vingt ans, mit fin à la guerre dans laquelle la Bolivie, alliée au Pérou, fut avec lui vaincue et démembrée par le Chili.

Le point capital du traité est l'acceptation de la souveraineté définitive du Chili sur l'ancienne province bolivienne d'Antofogasta.

Le Chili garantira la construction d'un chemin de fer sur ce territoire, et la Bolivie garantira la construction d'une voie ferrée d'Arica à la Paz.

La section située sur le territoire bolivien deviendrait la propriété de la Bolivie au bout de vingt ans.

Ces chemins de fer assurent à la Bolivie des débouchés sur le Pacifique en compensation de la perte de son littoral maritime.

En ce qui concerne le tarif douanier, le Chili jouira en Bolivie de la clause de la nation la plus favorisée.

Le traité désigne en outre l'empereur d'Allemagne comme arbitre dans les difficultés qui pourraient survenir ultérieurement entre les deux Etats.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Commerce du Havre.* — Nous trouvons dans la partie statistique du résumé des travaux de la Chambre du commerce du Havre des détails très intéressants sur le trafic de ce grand port français. Nous allons rapidement les résumer.

En 1903, il a été *importé au Havre* 1.885.876 tonnes de marchandises, dont :

Par mer.....	439.154 tonnes	par vapeurs français.
	682.139 —	par vapeurs de la puissance expéditrice.
	753.925 —	par vapeurs tiers.
Par terre ou en transit d'un pays tiers.....	10.658 —	
Total égal.....	1.885.876 tonnes.	

C'est 32.383 tonnes de plus qu'en 1902, mais 87.503 tonnes de moins qu'en 1901 et 166.883 tonnes de moins qu'en 1900.

La *valeur des importations dans les principaux ports de France* permet des comparaisons utiles. En voici les chiffres pour 1901 et 1902. Ceux de 1903 ne sont pas encore publiés. (En francs.)

	1901	1902
Marseille.....	1.147.837.600	1.252.360.000
Le Havre.....	1.095.411.200	1.095.217.000
Paris.....	513.188.000	645.142.000
Dunkerque.....	551.493.700	553.812.000
Bordeaux.....	286.247.900	249.310.000
Rouen.....	195.220.900	171.814.000

Le Havre occupe donc, quant à la valeur, la seconde place laissant bien loin les ports suivants.

II. — AFRIQUE.

Tunisie. — *Le commerce d'importation et d'exportation.* — De 1875 à 1880, le commerce général de la Tunisie atteignait un total de 20 à 27 millions. L'occupation française porta à 40 millions le commerce extérieur de la Régence. Cependant la progression ne fut véritablement sensible qu'à partir de la promulgation de la loi douanière du 19 juillet 1890. Mais ce fut surtout à partir de 1898, après la dénonciation des traités de commerce qui réservaient au pays contractant la clause de la nation la plus favorisée que l'accroissement

du commerce extérieur de notre protectorat prit son véritable essor. Malgré le léger ralentissement qui se manifesta en 1900 et 1901, on peut juger, par le tableau suivant, de la rapidité avec laquelle les importations et les exportations se sont développées :

Années.	Montant des importations et exportations réunies.
1890	59.733.700
1891	81.934.000
1892	76.525.200
1893	68 068.500
1894	78.855.400
1895	85.332.800
1896	80.952.100
1897	90.551.500
1898	97.718.000
1899	105.211.700
1900	104.074.400
1901	103.810.100
1902	117.901.100
1903	155.011.500

La part revenant à la métropole varie entre 50 et 60 % de ce chiffre. Le taux doit même être porté à 55 et 70 %, si l'on ajoute au chiffre global du commerce entre la France et la Tunisie celui de cette colonie avec sa voisine, l'Algérie. L'importance des relations commerciales entre la France et la Tunisie a à peu près suivi celle du développement de l'ensemble des importations et exportations générales, ainsi que l'indique le tableau suivant :

Années.	Importations.	Proportion % pour la France.	Exportations.	Proportion % pour la France.
1894	42.922.700	54.07	36.932.700	58.08
1895	44.085.900	53 »	41.246.900	63.08
1896	46.444.500	55.08	34.507.600	58.60
1897	53.820.600	51.79	36.730.900	60.38
1898	53.521.200	55.82	44.196.800	56.54
1899	55.778.200	61.43	49.433.500	54.04
1900	61.514.200	59.60	43.560.200	51.16
1901	64.682.500	58	39.127.600	45.60
1902	72.972.100	56.33	44.929.000	45.48
1903	83.612.900	55.16	71.398.600	58.57

Après la France, c'est l'Angleterre qui prend la plus forte part dans le commerce extérieur de la Tunisie.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Henry (A.-S.-C.), *minist. plénipot. de* 1re *cl.*, est nommé direct. des consulats au ministère des Affaires étrangères;

M. Dumaine (Alfred), *minist. plénipot. de* 1re *cl.*, est nommé chargé d'affaires de France près S. M. le roi de Bavière;

M. Desprez (Paul), *minist. plénipot.*, est nommé envoyé extraord. de France à Santiago-de-Chili;

M. Bourgarel (E.-R.-J.-A.) est nommé minist. plénipot. de France à Bucarest;

M. Soulange-Bodin est chargé de la sous-direction du Nord et de l'Extrême-Orient à la direction des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères;

M. Allizé (Henri) est chargé de l'agence et du consulat général de France à Sofia;

M. Lecomte (René) est nommé sous-directeur du contentieux à la direction des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Georges A. Frias, *consul* de la République Argentine à Paris;

Gustave Michel, *consul* du Salvador au Havre;

Enrique Prax, *vice-consul* d'Espagne à Bône;

Maurice Polack, *vice-consul* de Panama à Dijon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *capit.* Doury est désig. pour command. la comp. saharienne de Colomb;

M. le *capit.* Martin est désig. pour command. la comp. saharienne de Beni-Abbès.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Boué est désig. pour le service topographique de l'A. O. F.

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Beynaguet est désig. pour servir à l'escad. de cavalerie de l'Indo-Chine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* de Villeneuve-Bargemont est désig. pour le service topographique de l'A. O F.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. Naudé, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour le service des travaux du chemin fer de la Guinée française.

SERVICE DE SANTÉ

Mandchourie. — M. Follenfant, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour suivre les opérations de l'armée russe;

M. Matignon, *méd. maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour suivre les opérations de l'armée japonaise.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

M. le *génér. de div.* Archinard est nommé au command. du corps d'armée des troupes coloniales à Paris.

INFANTERIE

Cochinchine. — Sont désig. pour le 11e rég. :

MM. les *capit.* Umbricht, Castarède et Maurios; les *lieut.* Hommey, Castinetti, Jouanno, Chevreau, Demassez et Collin.

Sont affectés au 12e rég. :

MM. les *capit.* Renart et Letord; les *lieut.* Rogard, Ducrocq, Lhuinte et Grégoire.

Sont placés au 1er annamites :

MM. le *chef de bat.* Gay; les *capit.* Garde, Saillard, Labarsouque et Moyse; les *lieut.* Fosses, Favalelli, Dario, Libersart, Rousset, Schmoll, Maupin et Bridault, comme trésorier.

Sont affectés au 2e annamites :

MM. le *chef de bat.* Venel, les *capit.* Buy et Rivière et les *lieut.* Bachellez, Legrand, Girard (Léonce), Richard, At et Salel.

M. le *lieut.* Berger est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au 9e rég. :

M. les *capit.* Triol et Civet; les *lieut.* des Garets, de Champs et de Loverdo et le *sous-lieut.* Trouillot.

MM. les *lieut.* Leblanc, Fouchet et de la Laurencie sont affectés au 10e rég.

Sont placés au 1er tonkinois :

MM. les *lieut.* Raynaud, Laval, Maurice et Jourdy.

Sont désig. pour le 2e tonkinois :

MM. les *chefs de bat.* Berger et Bonifacy; le *capit.* Barféty; les *lieut.* Bertin, Pellé de Quéral, Bourcelot, de Solère, Combeau, Guillot, Pierlot et Lamé,

Sont affectés au 3e tonkinois :

MM. les *lieut.* Marliac, Guillot (A.-M.-G.) et Dauriat.

Au 4e tonkinois :

MM. les *chefs de bat.* Révérony et Hubert; les *lieut.* Gérard, Perigault, Silve et Keime.

MM. les *capit.* Rodez et Magnabal sont placés à l'état-maj. partic. à Hanoï.

Réunion. — M. le *lieut.* Steff est désig. pour servir à la Réunion.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Mouchet est désig. pour remplir des fonctions politiques en Sénégambie-Niger.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Tixier est désig. pour le service géog. de l'Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Mathieu et Bergé sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *lieut.-colonel* Debon est désig. pour prendre le command. de l'artill. de la brigade de réserve de Chine à Haïphong;

MM. les *capit.* Raynal et Delorme sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. les *capit.* Rumilly et Bizard sont désig. pour servir à Hanoï;

M. le *lieut.* Baud est désig. pour servir à Haïphong;

M. le *capit.* Hiestand est désig. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — M. le *lieut.-col.* Mallié est désig. pour prendre le command. de l'artill. à Tananarive.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Dutigny est désig. pour servir au 2e sénégalais à Tombouctou.

Indo-Chine. — MM. Brochet, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Brengues, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Madagascar. — MM. Roquemaure et Rul, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Diégo-Suarez;

MM. Franceschetti, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, et Boin, *pharm.-maj. de* 2e *cl.* sont désig. pour servir à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *lieut. de vaiss.* Stutz est désig. pour embarq. sur le *Protet.*

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Brugnon est désig. pour prendre le command. de la *Vigilante.*

Madagascar. — M. le *lieut. de vaiss.* Le Blanc est nommé au command. de *La Rance*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Bourgeois est désig. pour embarq. sur *La Rance*;

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Pons est désig. pour servir à la défense mobile de Diégo-Suarez.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Bonnet est désig. pour embarq. sur la *Mouette* à Constantinople.

CORPS DU COMMISSARIAT

Madagascar. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Baudry est désig. pour embarq. sur le *Pourvoyeur* à Diégo-Suarez.

SERVICE DE SANTÉ

Congo. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Cauvin est désig. pour embarq. sur l'*Alcyon*.

Madagascar. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Fantome est désig. pour embarq. sur *La Rance*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Merlaud-Ponty est nommé gouverneur du Haut-Sénégal et du Niger ;

M. Fawtier est nommé secrét. gén. du Haut-Sénégal et du Niger ;

M. Lhuerre est nommé secrét. génér. du Dahomey.

Sont nommés dans le personnel des administrateurs coloniaux :

A l'emploi d'administrateur adjoint de 1re *classe.*

M. Mostuéjouls, chef d'exploration au Congo.

A l'emploi d'administrateurs adjoints de 2e *classe.*

MM. Bosquet (L.-A.) ; Potin (H.) ; Lassalle (J.-A.) ; Gerbinis (E.-A.) ; Pouperon (T.-E), adjoints des affaires civiles à Madagascar ;

Cléret (H.) ; Dutigny (E.) ; Collieaux (A.) ; Riembau (F.) ; Bœuf (Ch.) ; Caït (A.), Arcin (H.) ; Gauthier (J.) ; Reynaud (L.) ; du Périer de Larsan (J.-B.) ; Lignières (L.), adjoints des affaires indigènes en A. O. F. ;

Monier (F.-R.), adjoint des affaires indigènes au Congo ;

Hubert (P.-M), adjoint des affaires civiles à Madagascar ;

Figarot (J.), Jamet (H.), chefs d'explorat. au Congo ;

Antony (J.-L.) ; Audema (J.-F.) ; Aymen (E.-G.) ; Deman (A.-J.), chefs de station au Congo.

Sont nommés :

Juge de paix à compétence étendue à Nam-Dinh (Indo-Chine), M. d'Epinay ;

Juge de paix à comp. étendue à Bac-lieu, M. Moisson ;

Lieut. du juge au tribunal de première instance de Travinh, M. Gaudin ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Vinh-long, M. Delbousquet (A.-J-.M.) ;

Greffier au trib. de prem. inst. de Travinh (Indo-Chine), M. Charmey ;

Greffier de la justice de paix à comp. étendue de Tourane, M. Locquet-Duquesne ;

Greffier au trib. de prem. inst. de Chandernagor (Inde), M. Rivaud ;

Greffier de la justice de paix à comp. étendue de Nam-dinh (Indo-Chine), M. Persuis ;

Greffier de la justice de paix à comp. étendue de Rach-gia, M. Descamps ;

Juge de paix à Nouméa, M. Marrou ;

Greffier de la justice de paix de Saint-Louis (Réunion), M. Verrun ;

M. Angoulvant est nommé secrét. général de la Martinique ;

M. Richard est nommé secrét. général de la Guadeloupe ;

M. Le Chevert est nommé capit. de port de 2e cl. et appelé à servir au Sénégal.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Sur les grandes routes de Russie (entre l'Oural et la Volga), par PAUL LABBÉ. Un volume in-18 jésus, cartonné toile de 300 pages avec 15 photogravures dans le texte : 3 fr. 50.

Le premier volume publié par la Bibliothèque de Vulgarisation scientifique est un livre de voyage et il est dû à l'explorateur Paul Labbé.

M. Paul Labbé cette fois a quitté l'Extrême-Orient et c'est de Russie d'Europe qu'il nous parle dans un livre qui nous apprend beaucoup et qui pourtant se lit aussi facilement qu'un roman. M. Paul Labbé n'est pas le voyageur qui passe hâtivement, il demeure au contraire longtemps dans les pays qu'il traverse et dont il connaît la langue et cela nous vaut des observations très précises, des descriptions très pittoresques et une foule d'anecdotes amusantes. Voici la Volga que nous descendons, assistant tour à tour à la foire de Nijni-Novgorod, aux fêtes religieuses de Kazan, au départ des émigrants de Samara. Puis nous franchissons les contreforts des Monts Oural et nous gagnons les campements de ces extraordinaires Bachkirs parmi lesquels l'auteur nous fait vivre gaiement, mais pourtant en vrais sauvages. Enfin nous descendons la vallée du fleuve Oural et visitons le pays cosaque. La troisième partie du livre aura certes un succès d'actualité, car elle décrit les mœurs et le pays des fameux Cosaques qui en ce moment sont partis pour l'Extrême-Orient ; les scènes de leur vie militaire qui est une véritable épopée sont contées par M. Paul Labbé avec beaucoup d'humour et on reste frappé d'admiration pour les pêches prodigieuses, véritables exercices de géants, qu'organise chaque année l'armée des Cosaques de l'Oural.

L'Expansion économique de la France, par LOUIS LAFFITTE, conseiller du commerce extérieur de la France, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Nantes. Une brochure in-8° de 80 pages. Bureau de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 19, rue Bonaparte. Paris, 1904. Prix : 2 francs.

La série d'articles très remarqués, sur l'*Expansion économique de la France par l'amélioration de ses moyens de transport*, que nous avons récemment publiés, forment un travail d'ensemble et leur auteur, M. Louis Laffitte, a eu l'heureuse inspiration de les réunir en brochure.

Cette étude, illustrée de nombreux croquis, cartes et schémas qui facilitent la lecture du texte, est une savante et utile contribution à la connaissance de la géographie économique de la France. Ce petit volume dans lequel sont condensés les renseignements les plus instructifs sur le rôle des transports à bon marché et sur l'état de nos voies de communication mérite d'attirer l'attention de tous ceux qu'intéressent le développement et le perfectionnement de l'outillage national.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Expédition de Chine de 1857-1858. Histoire diplomatique. Notes et documents, par HENRI CORDIER. Un vol. in-8° de 478 pages. Félix Alcan, éditeur. Paris, 1905.

Terre-Neuve, Saint-Pierre et le French-Shore, par ROBERT DE CAIX. Une broch. in-18 de 100 pages. Société française d'imprimerie et de librairie. Paris, 1904.

Trois figures d'Afrique : Ferdinand de Béhagle, Alexis Rousset, Lucien Dyé, par

Paul Bourdarie. Une broch. in-8° de 24 pages. « La France de Demain. » Paris, 1904.

Les Chemins de fer coloniaux en Afrique. IIe partie. Chemins de fer dans les colonies anglaises et au Congo belge, par le capit. E. de Renty. Un vol. in-18 de 340 pages avec cartes. F.-R. de Rudeval. Paris, 1904.

Rapport sur l'expédition de Chine 1900-1901, par le général Voyron. Un vol. in-8° de 540 pages avec nombreuses gravures. H. Charles-Lavauzelle. Paris-Limoges, 1904.

Une croisière en Extrême-Orient, par le comte de Marsay. Un vol. in-16 de 270 pages. Ch. Delagrave. Paris, 1904.

Les Relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIIIe *et le* XIXe *siècles*, par E. Rouard de Card. Un vol. in-8° de 231 pages. A. Pédone, Paris, 1905.

Règlement sur le service des armées japonaises en campagne, traduit par Fr. Deville. Un vol. in-8° de 96 pages. H. Charles-Lavauzelle. Paris-Limoges, 1904.

La Guerre au Maroc. Enseignements tactiques des deux guerres franco-marocaine (1844) et hispano-marocaine (1859-1860), par le capit. Mordacq. Un vol. in-8° de 128 pages, avec 6 croquis. H. Charles-Lavauzelle. Paris-Limoges, 1904.

Carte économique du département d'Indre-et-Loire, dressée par les soins de la commission d'enquête de la Société « La Loire navigable », par Louis Laffitte. Au siège de la Société, 34, rue de la Fosse, Nantes, 1904. — Prix : 1 fr. 50.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*oct.*). L'accord franco-espagnol. — Le nouveau régime de la colonisation en Algérie. — L'Algérie et les grèves de Marseille. — Dans l'Ouest et le Sud-Oranais.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*oct.*). La guerre. — Le Japon et la Chine. — Emile Traiper : L'action sociale de la France en Indo-Chine. — Edouard Payen : La situation en Indo-Chine. — Paul Labbé : Sur l'Oural, un jour de pêche en automne.

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (15 *oct.*). Le port d'Oran en 1903. — Exportation des fruits frais de la colonie du Cap.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger (3e *trimestre*). Commandant Cauvet : Le sondage profond de Touggourt. — *** : Voyage au Gourara. — Lieut. Castel : Cercle de Tébessa.

La France de Demain (20 *oct.*). Ardouin-Dumazet : La guerre russo-japonaise. — Kto-to : Le nouveau ministre de l'Intérieur russe. — Arthur Maillet : L'élection présidentielle aux Etats-Unis

La Ligue maritime (*oct.*). — G. Clerc-Rampal : Le Musée de la marine. — Pierre Montagnac : Sur la route de Panama. — Georges Toudouze : La navigation du Bas-Danube :

La Quinzaine (16 *oct.*). Victor Pavaut : Une révolution des systèmes d'assistance publique : La colonisation familiale.

La Renaissance Latine (15 *oct*). Albert Métin : Impressions de Sibérie et de Russie.

Revue commerciale de Bordeaux (22 *oct.*). Louis Laffitte : L'industrie et le commerce du sucre dans le monde.

Revue générale des Sciences (15 *oct.*). Dr Brault : Les maladies cutanées et vénériennes chez les indigènes musulmans d'Algérie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

La Rassegna nazionale (16 *oct.*). P. Campello della Spina : L'Eglise et la France.

L'Italia Moderna (15 *oct.*). Giuliano Bonacci : Les Anglais à Lhassa. — Avv. G. B. Penne : Une richesse naturelle de la colonie : L'euphorbe de l'Erythrée.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ACCORD ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

L'OPINION PUBLIQUE
ET LE RAPPROCHEMENT FRANCO-ANGLAIS

La Chambre des députés vient de voter la convention franco-anglaise touchant Terre-Neuve et l'Afrique Occidentale par 443 voix contre 105 et elle a approuvé « les déclarations du « gouvernement en ce qui concerne l'arrangement franco-« anglais » par 436 voix contre 94.

Cette approbation paraît être donnée tout autant à la direction générale imposée à notre diplomatie qu'aux arrangements qu'elle a conclus : c'est donc la politique de rapprochement avec l'Angleterre qui est en cause. Aussi nous semble-t-il intéressant d'attirer l'attention sur les diverses conceptions qu'on peut se former de cette politique : doit-on se confier à elle sans restriction? doit-on au contraire montrer les limites de la sphère d'action, dans laquelle elle peut utilement se manifester? peut être devrons-nous conclure que les bénéfices qu'on espère du rapprochement présent, nous ne les recueillerons que si l'esprit nouveau de « détente cordiale » s'accompagne d'une politique de contrôle et de perpétuelle vigilance.

Pour ébaucher cette étude, il y a, croyons-nous, intérêt à distinguer ici les courants qui entraînent en sens divers l'opinion publique, à rassembler en une esquisse les pensées opposées de nos écrivains ou hommes politiques, et à indiquer les conclusions auxquels semble amener l'impartiale étude du rapprochement franco-anglais.

***

Comme l'a fort heureusement montré M. Paul Deschanel au début du discours harmonieux et si bien dit, qu'il a prononcé

à la Chambre à la séance du 3 novembre 1904, « ce serait « amoindrir la portée de l'accord franco-anglais que d'y voir « seulement un marché. Il est autre chose encore; il est « l'expression d'une situation internationale nouvelle[1] ». Il ne faut point oublier en effet que cet accord marque l'éclosion d'une politique nouvelle. Nouvelle, elle ne l'est point pour les historiens qui connaissent la diplomatie de Talleyrand, l'entente cordiale sous Louis-Philippe, le rapprochement et le traité de commerce de 1860. Mais pour ceux qui n'ont de la vie publique d'autre expérience que celle de ces vingt-cinq dernières années, l'accord franco-anglais représente quelque chose de nouveau, non point par son contenu, — car il ne fait que succéder à une série d'autres arrangements conclus depuis quinze ans, — mais par l'esprit qui y a présidé.

L'insistance avec laquelle on s'est arrêté sur cette nouvelle direction donnée à notre politique étrangère a, sans aucun doute, beaucoup frappé l'opinion publique. On peut le dire, celle-ci s'est trouvée quelque peu désorientée : elle vivait sur une idée traditionnelle et voyait dans l'Angleterre la rivale-née de la France; l'affaire de Fachoda venait de raviver et de confirmer ces sentiments; à peine cependant cinq années s'étaient-elles écoulées, que se produisait cette volte-face. Sans doute elle avait été amenée par certains facteurs politiques et commerciaux, que nous avons étudiés ailleurs. Mais l'action de ces derniers avait le plus souvent pour visée soit d'éviter une guerre redoutée, soit de conclure un traité de commerce avantageux. On peut dire que l'opinion publique, malgré la valeur de certains protagonistes de cette politique, n'était point préparée à un rapprochement intime, devenant comme une nouvelle maxime de notre politique étrangère et tendant sinon à une alliance, du moins à une entente généralisée.

En présence de cette situation, les uns ont manifesté une désapprobation complète et parfois violente, d'autres ont chaleureusement et entièrement approuvé, d'autres enfin ont distingué entre une « entente cordiale », selon l'expression que l'on dit et répète, et un rapprochement sincère, mais réservé et prudent.

Si quelque chose peut étonner l'observateur, c'est bien, croyons-nous, le nombre relativement restreint de ceux qui se sont déclarés les ennemis irréconciliables de l'Angleterre. Que des politiques, pressentant le cours des événements, modifient rapidement la direction d'une diplomatie, de cela nul ne

---

[1] Voir le compte rendu de la discussion, pages 625 et suivantes.

sera surpris : le renversement des alliances ou des ententes n'est pas chose datant d'hier; mais qu'un peuple, qui se meut plus par le sentiment que par l'intelligence des rivalités internationales, oublie en quelques années un antagonisme traditionnel et une angoisse récente, il y a là quelque chose d'inhabituel. Aussi bien, croyons-nous, il ne faut rien exagérer; la masse des Français n'a point oublié et ne « s'emballe » point, mais on a passé l'éponge sur le passé, chez les uns par désir de la paix, par crainte de nouvelles « aventures », chez les autres par souci des intérêts commerciaux; beaucoup n'ont jamais bien saisi l'importance de la partie tragique qui se joua sur les rives du Nil et se sont demandé confusément si nous allions faire là-bas autre chose qu'agacer l'Angleterre de « coups d'épingles », selon le mot si malheureux, qu'on a regretté de voir lancer par une plume française. Enfin, pour plus d'un, le souci de ne point se trouver aux prises à la fois avec la Grande-Bretagne et avec l'Allemagne l'a amené à se croire dans la nécessité d'un choix et l'a fait pencher vers l'Angleterre, comme vers la moindre douleur. Seul un petit groupe de députés et de journalistes ont persévéré dans leurs pensées d'antan, et M. Archdeacon, qui s'en est fait l'interprète à la Chambre, a dû déclarer qu'il parlait en son nom personnel, « n'apportant ici aucune doctrine de parti[1] ». Il s'est contenté, pour augmenter l'autorité de ses paroles, de rappeler, par un artifice assez habile, le discours tenu par M. Delcassé en 1890, lorsque le ministère, dirigé par M. Ribot, consentit à la conversion de la Privilégiée, après trois ans de négociations[2].

D'autres esprits ne peuvent se risquer à l'abandon de l'Egypte. Ils sont particulièrement frappés par une idée qui aujourd'hui fait en France de singuliers progrès : elle a été formulée dans ce titre un peu tapageur d'un livre de M. Onésime Reclus : « *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique* »; M. Delafosse l'a répété à la Chambre à sa manière : « L'Indo Chine, a-t-il dit,

---

[1] *Officiel*, p. 2257. — La même attitude a été observée par MM. Millerand et Drumont dans leurs journaux; le même sentiment a dicté un article de M. Léon Daudet dans le *Gaulois* du 16 mars 1904 : « l'Alliance réelle et l'Alliance chimère ». Au reste, cet article, fort incisif, vise plutôt une alliance qu'une simple entente : cependant il qualifie « un rapprochement avant tout inopportun » d' « alliance de maître à serviteur ».

[2] On disait, — déjà! — qu' « il s'agit de ne pas séparer les deux grandes puis- « sances occidentales qui représentent dans le monde des idées de liberté »; et M. Delcassé répondait par cette phrase, assez amusante aujourd'hui : « Trop de « preuves atte-tent, au contraire, que l'entente cordiale n'a été profitable qu'à la « seule Angleterre; c'est ce à quoi, je pense, notre patriotisme ne peut indéfiniment « se résigner. » Et il protestait contre « cette politique de concessions perpetuelles « et malheureusement pas réciproques. » (*Officiel*, p. 2257.

« nous échappera, soit par la révolte des populations indi-« gènes, soit par l'expansion de la Chine, soit par la conquête « japonaise. C'est une échéance plus ou moins lointaine, mais « à mon avis inévitable[1]. » Cette même vue pessimiste de l'avenir, — sur laquelle, à notre sens, il y aurait plus d'une réserve à faire, et qui en tout cas devrait nous conduire à l'action et non à l'inaction, — est partagée par M. Victor Bérard, qui écrit dans la *Revue de Paris* : « Ferry le Tunisien « restera toujours un grand homme... mais Ferry le Tonki-« nois excitera peut-être à nouveau les récriminations, les « malédictions populaires »; il regrette les aventures indo-chinoise et malgache et voudrait que nous bornions nos efforts à cette Méditerranée, dont il est le chantre attitré et dont il nous redit l'histoire aux temps d'Homère, comme à ceux d'aujourd'hui[2]; et comme M. Delafosse, il approuve l'accord récent, surtout parce qu'il nous accorde l'hégémonie au Maroc, augmentant ainsi notre influence dans la Méditerranée occidentale.

Partant des mêmes constatations, d'autres écrivains ne peuvent se résigner ni à l'accord, ni à la politique nouvelle : c'est que, si elle nous donne ce que nous aurions pu prendre il y a quelques années sans grandes compensations, pensent-ils, elle nous fait perdre irrémédiablement l'Egypte et ainsi compromet notre avenir méditerranéen; l'Espagne installée sur les deux côtés du détroit de Gibraltar, l'Italie à laquelle des négociations secrètes semblent avoir accordé la rive tripolitaine, l'Angleterre fortifiée à Gibraltar, à Malte, à Chypre et en Egypte, l'Allemagne pacifiquement dominatrice de l'Asie Mineure, ne nous laissent véritablement qu'une bien petite place dans la « mer promise à notre race ».

Aussi ces esprits estiment-ils qu'une politique résolument nationale aurait dû reprendre celle de Ferry et de M. Hanotaux; M. Marcel Dubois, dans un article du *Correspondant*, défend ce qu'il appelle la « conjonction des forces » franco-russo-allemande contre les ambitions anglaises, conjonction qui, si elle avait su être réalisée, nous aurait évité Fachoda. Il ajoute qu'en cas de guerre franco-allemande, la cordialité anglaise nous serait d'un bien maigre soutien, et il conclut qu'« il fallait se résoudre à jouer contre l'Angleterre et par « conséquent avec d'autres concours », dans le but de réparer la faute commise en 1882[3].

---

[1] *Officiel*, séance du 8 novembre 1904, p. 2528.
[2] *Revue de Paris*, 15 juin 1904.
[3] *Correspondant*, 10 août 1904, p. 401-437; cf. p. 425 et p. 433.

Contre une telle conception, il ne suffit pas d'opposer la nécessité à laquelle notre diplomatie serait acculée de pratiquer en Egypte une politique internationale. Economiquement et politiquement, une Egypte même neutre changerait singulièrement l'équilibre des forces dans la Méditerranée. Mais, hélas! il faudrait, pour poursuivre ces desseins, une activité, un effort, une confiance en soi-même, que l'observateur n'est pas sûr de rencontrer en notre nation. Nous avons montré ailleurs les causes qui ont amené l'échec de cette politique, à notre sens si juste en son principe. Or on ne joue pas deux fois de suite la même partie, quand on a perdu la première et qu'on manque des mêmes atouts.

A ceux qui critiquent notre effacement volontaire en Egypte, nous répliquerons que nous éprouvons les mêmes regrets, mais que la justice nous défend d'en rendre responsable notre diplomatie actuelle ; si elle s'est montrée incapable de réparer les fautes d'il y a vingt ans, c'est surtout vers ceux qui ont procédé à ce que nous appellerons notre désarmement moral qu'il faut se retourner. Si, tout en désirant la paix, non seulement nos armées et notre flotte, mais surtout nos âmes de Français étaient prêtes à la guerre, comme l'Angleterre vient de nous en donner l'exemple, si nous ne proclamions pas à tout propos et hors de propos que nous sommes des pacifiques — et trop de nos concitoyens ajoutent des pacifiques à tout prix, — peut-être alors pourrions-nous remporter des succès diplomatiques plus signalés. Comme l'a très bien écrit M. René Millet, dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, sur lequel nous reviendrons : « Mes chers compatriotes, êtes-vous prêts à faire « la guerre? Non, n'est-ce pas? Alors soyez conséquents avec « vous-mêmes et puisque vous êtes si résolument pacifiques, « il faut être modestes, très modestes. La diplomatie a vraiment « tiré tout le parti possible de nos dispositions présentes [1]. »

***

Nombreux sont les écrivains et les hommes politiques qui ont pleinement approuvé le principe des nouveaux arrangements et les ont salués comme le prélude d'une nouvelle politique d'entente généralisée ou même d'alliance anglo-française : ils ont applaudi à la première étape du rapprochement et appellent de leurs vœux la seconde.

M. Deschanel, dans la séance de la Chambre du 19 novembre 1903, rappelle le mot prêté à Gambetta, quand en 1882 il

---

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1904, p. 796.

chargea M. de Chaudordy de faire aboutir à Pétersbourg ses projets sur l'occupation anglo-française en Egypte : « L'alliance « russe est pour la France un capital de réserve. Appuyés sur « Londres et sur Pétersbourg, nous serons invincibles. » Il rêve d'une reprise de cette politique : « Est-il besoin d'indiquer ce « qu'une France alliée de la Russie et amie de l'Angleterre « peut faire pour le maintien de la paix générale, pour l'intérêt « des deux nations et pour son propre avantage [1] ? » Et il estime que notre rapprochement avec l'Angleterre n'est pas un simple accident, mais est produit par un facteur durable : c'est le danger allemand, politique et commercial, qui a amené la récente évolution de la politique anglaise; on est donc autorisé, dit-il, à pronostiquer des effets permanents provenant de cette cause permanente.

C'est une pensée analogue qui domine les articles de M. le comte de Castellane dans le *Gaulois*, de M. de Coubertin dans le *Figaro*, de M. Humbert dans l'*Eclair*, de M. René Henry dans la *République Française*, de M. Ebray dans le *Journal des Débats*, et de collaborateurs anonymes dans le *Temps* [2]. A la Chambre, M. Vigouroux, M. Deloncle, M. Etienne, M. Boni de Castellane, M. Delafosse ont approuvé la direction nouvelle donnée à notre diplomatie, sans formuler aucune réserve touchant la politique de rapprochement, et M. Deloncle, dans son rapport, nous décrit ainsi ses vues d'avenir :

« Nous ne voulons pas d'une banale et passagère entente « des deux pays. Nous pensons plus haut et plus loin à la « formation d'accords toujours plus étroits et plus durables « qui, loyalement exécutés de part et d'autre, sans arrière-« pensée, sur le pied d'une confiance réciproque, cimente-« ront la communauté et la solidarité des deux pays. »

Si les Revues se sont montrées plus réservées, cependant, dans la *Revue de Paris*, M. Victor Bérard a chaleureusement défendu les accords et la politique nouvelle [3] et dans la *Revue*, M. Robert d'Humières a intitulé son article « l'Alliance franco-« anglaise [4] » et s'est efforcé de montrer les affinités des deux peuples et le rapprochement intellectuel qui doit en résulter [5].

---

[1] *Officiel*, p. 2794.

[2] *Gaulois*, 8 mars 1904; *Figaro*, 15 avril 1904; *Eclair*, 10 avril 1904; *République française*, 27 mars 1904; *Journal des Débats*, 26 juin 1904.

[3] *Revue de Paris*, 15 juin 1904, p. 880-894; 1er juillet 1904, p. 189-216.

[4] *Revue*, 1er juin 1904.

[5] Enfin l'arrangement nouveau a encore trouvé un approbateur dans la personne de M. Yves Guyot, mais nous ne le citons qu'à cause de la valeur et du caractère sérieux de la Revue, qui a accueilli son article, la *Revue de droit international et de législation comparée* (1904, n° 3, p. 275-290), car dans une étude très superfi-

Ainsi de nombreux esprits non seulement approuvent la direction donnée à notre diplomatie, mais veulent ou souhaitent y voir le début d'une évolution qui réaliserait pleinement « l'entente cordiale » entre les deux pays. L'arrangement actuel n'indiquerait point seulement une détente dans les rapports réciproques; il ne serait pas seulement un procédé pour résoudre pacifiquement d'inévitables litiges; il serait surtout la promesse d'un état de chose nouveau: dans les combinaisons de la politique internationale, l'Angleterre prendrait place auprès de nous, ou plutôt la France se mettrait à ses côtés, soit pour fortifier, soit même, selon certains esprits (en nombre très restreint, mais encore trop grand, comme M. Jaurès ou M. de Pressensé), pour remplacer l'alliance franco-russe; si tous ne sont point partisans d'une véritable alliance franco-anglaise, du moins tous ceux dont nous parlons en ce moment demandent-ils une entente généralisée, une marche parallèle des deux diplomaties à propos de toutes les questions qui se peuvent poser dans le monde.

*
* *

Ce courant de l'opinion publique a pour source des motifs politiques et économiques que nous avons étudiés ailleurs : les plus puissants pourraient se résumer dans cette phrase d'un toast de notre attaché naval à Londres : « Je bois à l'Angle- « terre, à la plus ancienne, la plus proche, la plus riche et la « plus fidèle de nos colonies [1]. » Mais sans aucun doute l'attitude de la presse anglaise a contribué au mouvement des esprits que nous venons d'analyser. Les journaux les plus sérieux de la Grande-Bretagne se sont montrés aussi aimables à notre égard que les commerçants de la Cité, quand ils reçurent à Londres le président de la République.

Dans les revues anglaises ont paru des articles dont les auteurs, conscients de la situation internationale nouvelle, font au traité et à l'entente l'accueil le plus favorable. Ecoutons, par exemple, le chroniqueur de politique étrangère de la *Con-*

---

cielle il se contente de rappeler les indécisions de M. de Freycinet en 1882, d'expliquer que l'accord récent est excellent, car « aucun n'essaie de faire jouer à l'autre « un rôle de tupe » et de faire remonter la responsabilité de l'affaire de Fachoda et de l'expédition Marchand à qui?... Nous le donnons en mille... Aux Jésuites. « On peut assurer que la responsabilité de cette aventure (l'expédition Marchand) « appartient aux Jésuites » (p. 280). C'est le puissant motif sans doute qui le détermine à approuver la politique nouvelle.

[1] A propos du commerce franco-anglais, voyez les rapports de notre consul à Londres pour 1902 et 1903 et de notre consul à Dublin : *Rapports commerciaux*, nos 351, 354, 356.

temporary Review, le Dr E. J. Dillon : « Certainement tous les « amis de la paix et de la civilisation salueront avec joie la con- « vention franco-anglaise qui a passé l'éponge sur quelques-uns « des plus irritants sujets de dispute entre les deux nations[1]. » Elle peut, selon lui, être considéré comme inaugurant de la façon la plus favorable le XXe siècle et il rappelle les sombres pronostics qui hantaient les esprits quand la guerre d'Extrême-Orient éclata : les petits Etats scandinaves et l'Espagne s'empressaient de se mettre en état de défense ; déjà on envisageait la guerre, dans la Baltique ; les ports de Scandinavie se garnissaient de mines ; ceux de la Baltique se mettaient sur le pied de guerre et petit fait significatif, les propriétaires des maisons d'été de Cronstadt ne trouvaient pas de locataires. Aussi notre auteur continue-t-il en ces termes :

Il serait difficile d'estimer trop haut l'ensemble des effets immédiats et éloignés de cette convention, non seulement sur les relations des deux peuples directement intéressés, mais aussi sur le monde en général. Le principal danger d'une recrudescence d'hostilité entre la France et l'Angleterre ne se trouve pas tant dans leur politique présente que dans leurs façons de voir opposées sur certains « faits accomplis » et dans leur crainte de changements territoriaux analogues dans l'avenir ; et de ces causes latentes de troubles futurs, les plus formidables étaient l'Egypte et le Maroc. La France, qui profite financièrement et économiquement de la prédominance de l'Angleterre en Egypte, n'a jamais reconnu formellement notre situation internationale dans ce pays. Ce refus, qui a peu d'importance pour le temps présent, aurait permis à la République de dérouler la question tout entière et même de forger un *casus belli*, lorsque les conditions auraient pu sembler favorables à un cabinet à la recherche d'aventures. D'un autre côté, on savait que la République avait des desseins déterminés sur le Maroc dont notre gouvernement pouvait, si cela lui convenait, prendre ombrage. Les relations entre la France et le dernier royaume bouddhiste survivant (le Siam) se hérissaient pareillement de points épineux dont on pouvait prévoir à chaque moment qu'ils blesseraient les susceptibilités nationales et même causeraient de sérieux conflits.

La question de Terre-Neuve était une autre pierre d'achoppement pour les relations de bon voisinage, bien que sa survivance à travers de si nombreuses générations soit intéressante et édifiante, comme une preuve de la façon loyale dont les traités du vieux monde sont encore respectés par les nations de l'Europe occidentale, qui continuent à remplir des obligations désagréables, alors même que, depuis qu'elles furent prises pour la première fois, les conditions soient totalement changées...

C'est dans cette sympathie entre les deux peuples que se trouve la signification à longue portée de la convention, qui pourrait presque être appelée une alliance. Pour la paix du monde, on peut raisonnablement attendre qu'elle accomplira beaucoup plus que ne l'a encore fait l'alliance franco-russe... Ce qu'on appelle les « conflits de puissances » (guerres engagées pour l'hégémonie politique et les annexions territoriales) sont encore pos-

[1] *The Contemporary Review*, mai 1904 : Nos amis, nos alliés et nos rivaux, p. 609.

sibles malheureusement, spécialement dans les Etats où l'armée, la marine et la conduite des affaires étrangères sont entre les mains d'un seul homme... Mais même ces dangers seront notablement amoindris par la formation d'un groupe de puissances dont la politique est basée sur l'entreprise pacifique et l'émulation commerciale[1].

C'est le même ton qui règne dans un article de sir Charles Bruce, ancien gouverneur de l'île Maurice, article publié dans une revue dont le titre dit les tendances : *The Empire Review*. Il est instructif d'en citer un passage où l'aveu des faits passés se joint à un ferme propos pour l'avenir :

(Lord Lansdowne) donne ses raisons de croire que les conventions sont désirables, même considérées en elles-mêmes et dans leurs mérites intrinsèques : il est cependant important, ajoute-t-il, de les considérer non pas simplement comme une série de transactions séparées, mais comme faisant partie d'un large dessein pour l'amélioration des relations internationales de deux grands pays. A ce point de vue, leur effet accumulé peut difficilement manquer d'être avantageux à un très haut degré. Ils éloignent les sources des différends durables dont l'existence a été une addition chronique à nos embarras diplomatiques et une menace continuelle pour une amitié internationale que nous avons eu beaucoup de peine à cultiver, et qui, nous nous réjouissons de le penser, a complètement effacé les antipathies et les soupçons du passé.

Il ne peut pas être douteux que les conventions marquent une nouvelle ère dans notre diplomatie, *un abandon de la politique d'opposition à l'expansion coloniale de tout pays qui n'est pas le nôtre;* une reconnaissance des grands changements apportés par les faits accomplis dans les colonies, protectorats et sphères d'influence des autres nations, aussi bien que des principes sur lesquels est basée l'expansion territoriale des nations civilisées[2].

Non seulement on nous affirme qu'il ne faut point juger de l'avenir par le passé, mais encore on veut nous persuader que si « l'entente cordiale » n'est point survenue plus tôt, c'est à nous à faire notre *mea culpa*. C'est ainsi que la *Westminster Gazette* publia en juin 1904 un article signé « Diplomaticus », qui réfute à une assertion de sir Charles Dilke : celui-ci avait prétendu à la Chambre des communes que lord Salisbury avait été partisan d'une alliance avec l'Allemagne. Il aurait, au contraire, selon cet article, commencé par tâter le terrain du côté de la France, et ce ne serait qu'après des déconvenues subies de notre part, qu'il se serait tourné du côté de l'Allemagne. D'où l'on tire cette conclusion, que l'homme d'Angleterre qu'on croyait un des plus inféodés à l'idée d'entente avec l'Allemagne aspirait au contraire à pratiquer la politique actuelle.

Sans discuter ce point, reconnaissons seulement que l'opi-

---

[1] *The Contemporary Review*, mai 1904, p. 611 et 612.
[2] *The Empire Review*, juin 1904, p. 390-391.

nion publique anglaise et surtout le ton de la presse à notre égard se sont modifiés. Soyons sûr que ce n'est point sans de profondes raisons et point du tout sentimentales. Faisons bon accueil à cette transformation ; mais sachons en découvrir les motifs, et sans nous laisser leurrer par trop d'optimisme, sachons en apprécier la valeur. Tous nos écrivains politiques ne pensent point à cet égard comme ceux dont nous analysions plus haut les pensées, et certains, tout en se réjouissant du rapprochement récent, désirent qu'on pratique cette politique avec prudence, qu'on réserve l'avenir : ce rapprochement ne doit pas, selon eux, se transformer pour le moment en une entente à portée générale, devenant comme une nouvelle maxime de notre politique étrangère, et ne doit point voiler à nos yeux les divergences d'intérêts qui subsistent, latentes, entre les deux nations. C'est ce courant de l'opinion publique qui nous reste à indiquer.

***

De tous les articles écrits à propos de l'accord, nul peut-être n'a montré chez son auteur plus d'éminentes qualités que celui de M. René Millet dans la *Revue des Deux Mondes*[1]. Tous ceux qui s'occupent de politique étrangère savent combien notre ancien ambassadeur est informé des choses du présent et des faits du passé ; ses lecteurs n'oublient point la forme si française, si pressante et si originale dont il revêt ses écrits : le lire est non seulement un contentement pour l'esprit avide de savoir, mais aussi un charme pour les amateurs de belle prose. Aussi comment ne suivrions-nous pas ses travaux avec une sympathique admiration, quand ils nous montrent le sens national, le souci de nos intérêts traditionnels et actuels dans le monde, l'absence d'esprit de parti qui caractérisent M. René Millet et qui sont précisément les articles de notre programme dans cette *Revue*.

Il intitule son étude « la lutte pacifique entre la France et l'Angleterre » et il esquisse à grandes traits les rapports diplomatiques entre les deux puissances en ce dernier siècle et leurs raisons d'être ; lumière du passé qui aide à comprendre et à juger l'accord présent : quelles clartés ne projette-t-elle pas sur lui ? Après que la politique anglaise eut réussi à nous fermer la Belgique devenue neutre, elle n'eut d'autres visées que d'arrêter toute expansion de notre part dans l'Afrique du Nord. Sir Robert Peel disait déjà au tsar au sujet de l'Egypte,

[1] 15 juin 1904, p. 765-802.

que Thiers si justement, mais par des moyens inopportuns, voulait réserver à notre activité : « Nous ne laisserons jamais « s'établir sur le Nil un gouvernement trop fort, qui puisse « fermer la route du commerce et refuser le passage de la malle « des Indes. » Quant au Maroc, où Bugeaud voulait porter ses efforts, il nous était interdit d'y pénétrer au plus beau moment de l'entente cordiale : « Je ne voudrais pas créer des difficultés « à M. Guizot, disait lord Aberdeen à notre chargé d'affaires, « mais de vous à moi soyez sûr que l'occupation définitive « d'un point quelconque de l'empire marocain par la France « serait forcément un *casus belli* [1]. » Dans le Pacifique où nous essayâmes de nous dédommager, nous rencontrâmes l'affaire Pritchard, et comme dit M. Millet, « nous ne pouvions plus « désormais faire un pas sans la permission de l'Angleterre ».

Mais voici que la politique de Napoléon III, qui « de parti « pris et par système agissait contre son propre intérêt », mit la France aux ordres de l'Angleterre et, en fermant les détroits et en ruinant Sébastopol, « écarta de la Méditerranée la seule « marine qui eût pu nous fournir l'appoint nécessaire pour « balancer la supériorité maritime des Anglais ». Du même coup, il cimentait l'union du Hohenzollern et du Romanoff, dont nous sentîmes en 1870 les conséquences, qu'aucun appui de la Grande-Bretagne ne vint écarter. Mais par une répercussion intéressante, l'ingratitude anglaise fut une lourde faute : « la vraie tradition anglaise, celle des Guillaume III et des « Pitt, consistait à tenir la balance de l'Europe en empêchant « un seul Etat de prévaloir ; or, derrière la France abattue se « dressait un nouvel Etat beaucoup plus redoutable. » Aussi qu'en résulta-t-il ? L'Angleterre réussit bien à couvrir Constantinople en 1878, mais avec l'aide de l'Allemagne, à qui elle dut payer son courtage « en abandonnant la route de Salonique au syndicat austro-allemand » ; dès 1880, elle était à la veille de perdre sur mer la supériorité du nombre par rapport aux flottes rivales de la Russie, de l'Allemagne et de la France, de même qu'elle s'était laissé distancer en 1875 par la France en matière d'armement [2] ; et comme elle ne pouvait plus exciter contre nous la jalousie de nos voisins, elle se trouvait de fait impuissante par la diplomatie comme par la guerre, ou du moins bien moins redoutable pour une diplomatie avisée.

---

[1] Cité d'après THUREAU-DANGIN, *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. V, p. 388.

[2] Ce n'est qu'en 1882 que l'Angleterre remplaça par des canons en acier les canons en fer forgé se chargeant par la culasse. (A. MOIREAU, *La Grande-Bretagne et la suprématie maritime. Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1904.)

C'est pour cela qu'elle se fit douce à notre égard, nous offrit la Tunisie pour que nous lui laissions garder Chypre en paix, tout comme aujourd'hui le Maroc ; nous invita à occuper l'Egypte avec elle, espérant trouver en nous le soutien que sa situation internationale et militaire du moment lui rendait utile. Hélas! l'occasion fut manquée, la faute capitale commise, parce que l'opinion publique n'était point éclairée et que le gouvernement, « dont le rôle est de diriger l'opinion et non de la suivre aveu- « glément », ne sut point vouloir, mais hésiter, se contredire, faire à moitié... jusqu'au grand abandon.

Quinze ans plus tard, l'Angleterre, par un effort immense, avait réussi à se constituer une flotte formidable, que la revue navale passée dans la rade de Spithead en 1897, lors du jubilé de la reine, découvrit à tous les yeux. Dans le même temps, la nôtre se trouvait dans le lamentable état que l'on sait. Et l'Angleterre éprouvait tout à la fois le désir de faire usage de son instrument de guerre, dont il fallait profiter en temps opportun, et la crainte des flottes qui se préparaient sur le continent, particulièrement en Allemagne. Il fallait agir de suite, avec promptitude, pour achever le premier adversaire, sans attendre l'arrivée du second, sinon il serait peut-être préférable de l'attirer à soi pour éviter leur union contre l'Angleterre : et c'est, semble-t-il, toute la tactique anglaise en ces six dernières années. En 1898, la France se déroba. M. Chamberlain aurait sans doute cherché une autre occasion, si peu après l'Angleterre ne s'était engagée dans l'affaire du Transvaal : les Boers recevaient les coups qui nous étaient destinés.

Que fîmes-nous alors? « Nous aurions pu prendre dès lors « nos coudées franches au Maroc, sur lequel l'Angleterre, « depuis 1845, avait mis une sorte d'interdit. Mais notre « pays traversait alors une de ces crises de désintéressement « aigu dont il est coutumier... Les hommes coupables de faire « passer le bien de la France avant celui de l'humanité étaient « au ban de l'opinion publique... »

Aussi l'accord nouveau trouva-t-il vite des partisans nombreux : comme signification générale, il indique la répercussion que l'entrée en jeu de l'Allemagne, sa puissance maritime, a produite sur la politique anglaise : la bonne volonté, dont témoignent les hommes d'Etat et la presse anglaise, indique que l'esprit belliqueux perd du terrain à notre égard de l'autre côté de la Manche : « Après les conflits militaires du XVIIIe siècle et « les conflits économiques du XIXe, notre âge verra peut-être « des accords équitables. Il suffirait pour cela d'un *danger*

« *commun* qui menacerait la France et l'Angleterre ». Donc rendons-nous compte des réalités ; apercevons les raisons d'agir de l'Angleterre, « parlons, si l'on veut, de détente et d'accommodement ; saluons la promesse de meilleurs rapports entre « les deux nations ; mais n'allons pas plus loin et réservons « l'avenir. »

*
* *

Peu avant la conclusion de l'accord, que nous prévoyions, nous nous formions une conception tout analogue des rapports franco-anglais : nous faisions bon accueil à une politique de bon voisinage ; nous exprimions dans un livre le désir que l'on fît un traité, comme un marché loyal ; mais nous nous méfiions d'une politique d'accord étroit, de concert généralisé et il nous semblait prudent de ne nous lier à l'Angleterre qu'en vue d'un but spécial à atteindre, sans pour le moment pousser plus loin une telle politique.

Après la conclusion de l'accord, nous disions dans la *Revue politique et parlementaire*[1] les avantages de l'entente actuelle en vue du maintien de la paix dans le monde : elle permet, à notre sens, de résoudre plus aisément les différends inévitables ; elle peut dans certains cas, comme nous venons de le voir à propos de l'incident de Hull, peser du poids de deux diplomaties concertées, pour suggérer dans les grandes affaires politiques des solutions pacifiques. Mais nous ajoutions qu'il fallait se rendre compte de notre situation respective dans le monde : elle accusait la faiblesse foncière d'un rapprochement franco-anglais qui tendrait à se transformer en une entente généralisée ou plus étroite.

Nous estimons que ces vues sont exactes aujourd'hui comme au lendemain de l'accord, et deux considérations nous paraissent à cet égard particulièrement pressantes : tout d'abord, dans la réalité des choses, si l'impérialisme britannique et notre politique coloniale ne sont pas nécessairement des adversaires irréconciliables, ce sont en tout cas des rivaux et non des alliés. Faut-il rappeler les « surfaces de friction » qui subsistent entre nous de par le monde : aux abords de notre empire indo-chinois, au Siam, au Yunnan, au Seu-tchouen, c'est la Grande-Bretagne que nous rencontrons devant nous ; au Siam central, glacis de notre empire aussi bien que le Yunnan, l'Angleterre nous interdit d'établir notre prépondérance ; au Seu-tchouen, elle s'avance par le Thibet, elle n'a point

[1] 10 juin 1904, p. 462-507.

renoncé à la domination de la grande route des Indes à Changhaï par le Yan-tsé, et il faut être partisan de l'entente *à tout prix* ou de l'inaction en Asie pour résoudre ces questions, comme le fait M. Victor Bérard : il exerce son ironie contre les « coupeurs de continents » qui veulent couper cette route, comme à Fachoda celle du Cap au Caire et il ajoute : « Par « ses déclarations touchant le Seu-tchouen et par ses traités avec « la Chine, l'Angleterre nous a loyalement prévenus qu'ici « encore elle considérerait comme non amicale toute tentative « en travers de sa route[1]. » Et c'est ainsi qu'on sacrifie la plus riche terre de Chine sur l'autel de l'entente cordiale.

Combien d'autres sujets de conflit demeurent : à Mascate, aux Nouvelles-Hébrides, peut-être encore à Terre-Neuve et à Saint-Pierre, en Abyssinie, sur laquelle plane depuis quelque temps un silence inquiétant, au Congo enfin, où les cotonniers anglais protestent contre nos compagnies à monopoles, contraires d'après eux à la liberté commerciale : ils sont à la chasse de fournisseurs remplaçant pour eux leurs vendeurs du Mississipi, qui aujourd'hui gardent pour l'Amérique leur production, et ils comptent trouver au Congo, comme au Niger, les territoires favorables! De tous ces dissentiments territoriaux, comme aussi des rivalités économiques et maritimes subsistantes, peut-on faire des intérêts communs, base d'une entente générale ?

Ce n'est point tout : on part de cette idée juste que l'antagonisme grandit entre l'Angleterre et l'Allemagne ; et on ajoute qu'entre elles l'accord est impossible, qu'en aucun cas nous ne pouvons donc craindre de coopération même passagère de ces puissances contre nous. Qu'en sait-on ? L'entrevue de Kiel a succédé au voyage à Paris ; si en Angleterre il existe un courant de sentiments hostiles contre l'Allemagne, il en existe aussi un qui pousse à une entente : sir Charles Bruce, par exemple, est de ceux-là : il désire un rapprochement anglo-allemand, le croit possible, déclare que c'est la diplomatie de l'empereur Guillaume qui a empêché toute intervention européenne pendant la guerre du Transvaal, malgré les tendances de l'opinion allemande, et il ajoute qu'un Etat aussi fort que l'Allemagne ne peut manquer de trouver des alliés[2].

Cette dernière observation, bien anglaise, indique que la Grande-Bretagne a le respect des forts et rien ne dit qu'un jour,

---

[1] *Revue de Paris*, 15 juin 1904, p. 884.

[2] *The Empire Review*, juin 1904, p. 395-396. — M. Thomas Barclay prétend mener une campagne en vue d'un rapprochement avec l'Allemagne, comme il le fit pour la France.

ce respect aidant, elle ne voudra point se rapprocher de l'Allemagne, comme elle le fait vis à-vis de nous. Au reste, serait-ce plus malaisé ? Leur rivalité est sans doute plus diluée dans le monde, si j'ose dire ; mais il y a moins de « surfaces de friction » réelles et celles-ci sont aussi capables certes qu'un antagonisme purement économique de soulever des conflits sérieux.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'un traité secret lie l'Angleterre et l'Allemagne : il touche à l'Afrique et à l'Extrême-Orient : un accord relatif à l'intégrité de la Chine et à la porte ouverte, a été signifié aux puissances le 18 octobre 1900 : il prévoit un accord entre elles, si une tierce puissance veut se faire concéder en Chine des droits territoriaux. Cet accord est encore en vigueur. Nous ignorons ses autres stipulations. Cette incertitude n'est point faite pour nous tranquilliser, surtout si l'on songe que c'est là sans doute que se trouve le prix de la politique anglophile de Guillaume II pendant la lutte des Boers, à l'encontre des vœux de tout son peuple.

Nous accordera-t-on maintenant qu'une réserve prudente est de mise, qu'il serait dangereux de placer notre confiance dans une entente générale avec l'Angleterre, de faire de Londres une des bases de notre politique. Laissons passer les événements et s'accentuer les conflits anglo-allemands ; nous aurons toujours le temps de choisir et de nous engager ; le faire trop tôt ne servirait à rien ; contentons-nous de dissiper des méfiances accumulées, de régler des litiges pressants, de pratiquer une politique de « détente cordiale » comme l'a joliment dit M. Ch. Benoist, de nous entendre sur des points précis. Mais n'allons pas plus loin.

Un an ne suffit point pour savoir si le passé de plusieurs siècles est mort. On a dit que continuer la lutte contre l'Angleterre était un anachronisme aussi maladroit que pour Louis XV ou Napoléon III demeurer dans la vieille idée de lutte contre la maison d'Autriche. Mais remarquons que la situation internationale nouvelle n'est pas d'hier : elle se crée depuis vingt ans, elle progresse lentement, elle s'accuse depuis 1900. Du jour au lendemain, la vérité ne devient pas anachronisme. Ce n'est point à dire que la pensée soit fausse ; mais peut-être est-elle prématurée : les temps ne sont point révolus. Attendons sur la réserve et laissons venir les événements. Ce sera là pour nous la plus habile politique et peut être aussi celle que l'opinion publique comprendrait le mieux. Si elle paraît favorable à une détente, elle l'est moins, quoi qu'on dise, à une entente cordiale. La plupart des Français diraient volontiers aux Anglais :

serrons-nous la main, nous vous estimons; mais pas d'effusion, et attendons au moins l'épreuve du temps pour ce grand changement de l'opinion anglaise si méfiante autrefois des extensions coloniales d'autrui.

Sans remonter à un atavisme datant de la guerre de Cent Ans, l'Angleterre s'est mise trop souvent volontairement en travers de notre route depuis soixante-dix ans, comme l'a fort bien montré M. Jean Darcy dans son livre : *Cent années de rivalité coloniale* [1], pour que nous croyions du premier coup aux belles paroles dont elle nous entoure, parce qu'elle craint notre coopération contre elle.

Aussi estimons-nous qu'il faut tout à la fois nous réjouir du rapprochement actuel, dans les limites jusqu'à présent maintenues, nous réserver quant à l'avenir et surtout ne pas négliger notre défense morale et matérielle, en nous leurrant d'une paix assurée. Retenons les conseils sages que nous donne M. René Millet. Si nos compatriotes imitaient les Anglais, « ils se dépouilleraient de leurs langes humanitaires. « Ils apprendraient à ne jamais préférer en politique le senti- « ment à l'intérêt, à mesurer les forces de l'adversaire, à changer « de ton selon le nombre des vaisseaux ou la qualité des âmes, « à ne point désarmer, même au lendemain d'un accord. Ils « sauraient qu'il n'est de paix durable qu'entre les nations « fortes et qu'une puissance coloniale ne doit pas négliger sa « marine [2]. » Tous ceux qui ont le souci de l'intérêt national applaudiront à ces idées, car ils savent que le rapprochement franco-anglais n'est qu'une combinaison diplomatique, heureuse en son principe dans les circonstances présentes, mais qui n'a pas encore fait ses preuves, pour nous assurer que l'avenir mentira au passé.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

---

[1] Perrin, 1903.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1904, p. 800.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

L'incident de la mer du Nord, qui passait par une phase extrêmement critique au moment où nous terminions notre dernier article, est maintenant en bonne voie de se résoudre pacifiquement. La question fut si grave que l'on nous permettra d'y revenir avec quelques détails.

La *Deuxième Escadre de la flotte du Pacifique* quitta définitivement Libau le 16 octobre, sous les ordres du vice-amiral Rodjestvensky. Elle comprenait les bâtiments suivants :

5 cuirassés très modernes : ***Alexandre III***, ***Borodino***, ***Orel***, ***Kniaz-Souvarof*** (tous quatre achevés en 1904) de 13.700 tonneaux de déplacement et d'une vitesse de 18 nœuds; *Osslabia* (1898), 12.700 tonneaux et 18 nœuds;

2 cuirassés plus anciens : *Sissoi-Veliki* (1894) et *Navarin* (1891), 9.500 tonneaux et 16 nœuds;

2 croiseurs cuirassés : ***Amiral Nakhimof*** (1885), 8.600 tonneaux et 15 nœuds; ***Dmitri-Donskoï*** (1883), 6.200 tonneaux et 16 nœuds;

3 croiseurs très rapides : *Oleg* (1904), 6.700 tonneaux et 23 nœuds; ***Iemtchoug*** et ***Imyurud*** (1904), 3.000 tonneaux et 24 nœuds;

3 croiseurs : *Aurora* (1900), 6.700 tonneaux et 19 nœuds; *Almaz* (1903) et ***Svietlana*** (1896), 3.600 tonneaux et 19 nœuds;

8 contre-torpilleurs de 350 tonneaux et 26 nœuds : ***Bravy***, ***Blestachty***, *Bezoupreechny*, *Buiny*, *Bodry*, *Bedovy*, *Buistry*, *Bokrany*;

En outre, un certain nombre de transports battant pavillon commercial.

Après avoir, dans les journées des 18 et 19 octobre, passé le Grand Belt et le Kattegat avec d'infinies précautions, car le bruit avait couru que des espions japonais devaient mouiller des torpilles sur leur passage, tous ces bâtiments se trouvèrent rassemblés sur rade du cap Skagen (pointe Nord du Danemark) dans l'après-midi du 20 octobre. Le 21, au jour, ils faisaient route vers le Pas de Calais. Dans la nuit suivante se produisit l'incident qui faillit provoquer la guerre avec l'Angleterre.

***

Le samedi 22, une partie de l'escadre passait sur le *Dogger-Bank* quand, vers une heure et demie du matin, elle traversa la flottille de chalutiers à vapeur — anglais pour la plupart — qui fréquentent habituellement ces parages. Le temps était très légèrement embrumé. Soudain les officiers russes aper-

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre et 1er novembre 1904.

çurent, au milieu des bâtiments de pêche, deux torpilleurs dont un lança une torpille sur un des navires de l'escadre. Les bâtiments russes allumèrent aussitôt leurs projecteurs et ouvrirent le feu : l'un des torpilleurs fut coulé, l'autre gravement atteint. Sans autre avarie que quelques coups de fusil qui blessèrent un aumônier et deux ou trois matelots, l'escadre s'éloigna de ce lieu dangereux et continua sa route *sans s'arrêter*.

Telle est la version russe. Celle des pêcheurs anglais en diffère sur deux points : d'après eux, aucun torpilleur ne fut aperçu dans leurs parages; mais par contre un grand navire, qu'ils disent avoir été détaché de l'escadre, séjourna près de là pendant plusieurs heures et ne s'éloigna qu'au petit jour. De ce détail ils firent d'ailleurs un grief de plus contre les Russes, accusant ceux-ci de ne pas avoir porté secours aux vapeurs atteints par les projectiles; l'un d'eux même coula quelques instants après. Quand il connut le récit des pêcheurs, l'amiral Rodjestvensky, sans en contester la possibilité, déplora que certains de ses coups, mal dirigés, eussent causé des avaries à des vapeurs neutres, mais en rejeta sur eux la responsabilité, affirmant à nouveau qu'il avait nettement vu deux torpilleurs dissimulés au milieu des bateaux de pêche. Il ajouta d'ailleurs qu'il n'avait laissé derrière lui aucun navire de son escadre.

Jugé de sang-froid, le différend qui s'élevait — quelque regrettable qu'en pût être le point de départ — avait donc pour cause une divergence de version à propos d'un fait dont les détails étaient mal connus. Or, la convention de La Haye, en 1899, avait prévu dans son article IX que les incidents de ce genre, survenant entre nations de bonne foi, pourraient être réglés par « *une commission internationale d'enquête, chargée* « *d'éclaircir, par un examen impartial et consciencieux, les* « *questions de faits* ». S'appuyant sur ce texte, la Russie proposa de suivre cette procédure qui s'appliquait admirablement aux circonstances actuelles, et l'acceptation du gouvernement britannique apaisa la dangereuse effervescence qui grandissait en Angleterre.

Heureusement pour la paix du monde, car nos voisins d'outre-Manche avaient perdu toute mesure.

*
* *

C'est dans l'après-midi du dimanche 23 octobre que des bateaux de pêche, rentrant à Hull avec plusieurs blessés et deux hommes tués, apportèrent la première nouvelle de l'incident. Ils déclarèrent avoir été brusquement attaqués sans provocation de leur part, sans que le moindre conflit se fût élevé entre eux et les bâtiments russes, et ainsi l'incident prenait

un aspect particulièrement odieux. Cependant, bien que peu probable, la présence de navires nippons dans la mer du Nord comptait parmi les hypothèses à envisager. Les gens de sang-froid auraient donc voulu, avant d'émettre une opinion, connaître aussi la version russe. Malheureusement l'amiral Rodjestvensky poursuivait sa route sans communiquer le moindre renseignement, ni par l'envoi d'un bâtiment léger dans un port de la Manche, ni par la télégraphie sans fil. Son silence obstiné devait avoir les plus fâcheuses conséquences.

L'opinion britannique en effet, déjà fort mal disposée à l'égard de la Russie par divers incidents à peine réglés, se trouva pendant trois jours surexcitée par l'absence de nouvelles contradictoires. La presse *jingoë* — c'est-à-dire toute la presse du Royaume-Uni, puisque M. Chamberlain et ses amis en ont maintenant acheté tous les grands organes — avait donc beau jeu à encourager l'intransigeance du public, et sous cette pression à laquelle sa faiblesse ne pouvait résister, le cabinet Balfour insistait auprès du comte Lamsdorf pour obtenir une prompte solution.

D'autre part, à Saint-Pétersbourg, le ministère des Affaires étrangères, complètement surpris par l'incident auquel il ne voulut pas d'abord ajouter foi, désirait attendre le rapport de l'amiral Rodjestvensky avant d'entamer les pourparlers. Pour comble de malchance, l'ambassadeur à Londres revenait d'Allemagne et n'était pas encore à son poste; le tsar enfin était en déplacement à Cronstadt.

Tandis que le gouvernement russe, par suite de tous ces délais, tardait à prendre une décision, les ministres anglais tenaient conseil dans l'après-midi du lundi 24 octobre et adoptaient leur ligne de conduite. Aucun ultimatum ne fut envoyé à la Russie; mais, étonné de n'avoir encore reçu de Saint-Pétersbourg aucune communication officielle, le Foreign Office fit officieusement connaître au comte Lamsdorf le genre des satisfactions qui semblaient convenables en la circonstance: des excuses, de larges indemnités et une enquête suivie de sanction. Il ne cacha point qu'un délai exagéré pour la réception de la réponse à ces demandes aurait les plus graves inconvénients. En même temps l'amirauté mobilisait ses trois escadres, dites de la Méditerranée, de la Manche et de la métropole. A Venise et à Athènes, à Gibraltar et en Ecosse où elles se trouvaient respectivement, toutes trois reçurent l'ordre de rallier au plus tôt le détroit de Gibraltar. Mais de tous, le fait le plus significatif fut peut-être que le cabinet britannique se mit aussitôt en relation suivie avec Washington et que les

jours suivants le ton de la presse américaine fut exactement celui de la presse anglaise.

La journée du lendemain (mardi 25 octobre) n'apporta aucune nouvelle de Rodjestvensky et se passa presque tout entière sans réponse du gouvernement russe. A Londres, les journaux devenaient extrêmement violents, l'inquiétude croissait d'heure en heure, quand, à la fin de l'après-midi, arriva à l'adresse du roi Edouard VII un message personnel du tsar. Celui-ci exprimait ses regrets au sujet du tragique incident de la mer du Nord et promettait de donner toute satisfaction dès que le rapport Rodjestvensky lui ferait connaître en détail ce qui s'était passé. La publication de ce message produisit tout d'abord quelque détente, mais celle-ci fut de courte durée, la presse — qui déjà avait accusé la Russie d'avoir agi avec mauvaise foi lors des affaires du *Petersbourg* et du *Smolensk* — ayant affecté de voir un manque de netteté dans la promesse du tsar. L'émotion était donc toujours aussi vive quand on apprit ce même jour (mercredi 26 octobre) l'arrivée à Vigo de quatre cuirassés sous les ordres de Rodjestvensky. Aussitôt interviewé, il eut un mot malheureux : « L'incident était inévitable, dit-il, et d'ail-« leurs il avait prévenu qu'il ferait feu contre tout bâtiment « s'approchant de la flotte. » — Cette déclaration n'était point faite pour calmer les esprits.

Craignant que l'escadre russe ne quittât Vigo avant que l'Angleterre eût obtenu les satisfactions qu'elle désirait, et qu'il ne fût ensuite difficile de retrouver des circonstances aussi propices, le gouvernement britannique envoya de nouvelles instructions à l'escadre de la Manche alors rassemblée à Gibraltar. Ordre était donné de barrer la route à la division Rodjestvensky si elle quittait son mouillage de Vigo et continuait sa route vers le Sud. En ce cas, l'amiral russe eût certainement refusé d'obéir à cette injonction et la guerre eût éclaté. Mais cette éventualité était froidement envisagée par tous nos voisins d'outre-Manche, beaucoup même la désiraient.

***

Heureusement, tandis que l'amiral Beresford se disposait à arrêter l'escadre russe, celle-ci voyait son départ de Vigo retardé par les difficultés que soulevait l'Espagne au sujet du ravitaillement en charbon. Ce délai permit à l'amiral Rodjestvensky de recevoir des ordres du ministre de la Marine et de lui envoyer son rapport où il affirme avoir vu et canonné des torpilleurs japonais. C'est à ce retard que l'on doit la solution pacifique qui devenait de plus en plus problématique.

En effet, ce ne fut pas avant le vendredi matin 28 octobre que

fut reçue à Londres la réponse à la troisième demande du gouvernement anglais. Des regrets avaient été exprimés par le tsar, de larges indemnités avaient été promises. Restait la plus grave des trois questions : la punition des officiers responsables. La réponse du gouvernement russe fut qu'avant de donner satisfaction sur ce point, il estimait nécessaire d'ouvrir une enquête, contradictoire et approfondie, puisque l'incident donnait lieu à deux versions très différentes. Se basant sur l'article IX de la convention de La Haye, il proposait de confier cette enquête à une commission internationale. En terminant, la note laissait entendre que les bâtiments mouillés à Vigo n'appareilleraient point avant que cette question fût réglée et qu'en tout cas les officiers impliqués dans l'affaire ou les témoins débarqueraient afin de faciliter la recherche de la vérité.

Au conseil du cabinet tenu le vendredi matin, la majorité des ministres estima tout d'abord que la réponse n'était point satisfaisante, et la proposition russe ne fut acceptée qu'après une longue et vive discussion. A la suite de cette acceptation, le conflit s'aiguilla vers une solution pacifique, mais on voit combien il s'en fallut de peu que la guerre n'éclatât. Le soir même, M. Balfour, dans un grand discours politique, annonçait au public les satisfactions accordées par la Russie, y compris le maintien à Vigo, jusqu'à la fin de l'enquête, de la partie de l'escadre qui s'y trouvait mouillée.

Tandis que l'Angleterre au début de la guerre avait fait prévaloir la théorie d'après laquelle le séjour d'un belligérant dans un port neutre doit être limité à vingt-quatre heures (cas du *Mandjour* à Changhaï), il faut noter en passant la facilité avec laquelle elle abandonna ce principe dès qu'il fut contraire à ses intérêts et à ceux de son allié : le Japon d'ailleurs s'en rendit si bien compte qu'il ne protesta que tardivement et pour la forme.

Mais, sans doute afin de calmer l'excitation du public, M. Balfour avait quelque peu exagéré en disant que jusqu'à la fin de l'enquête les quatre cuirassés russes resteraient dans le port espagnol, car ceux-ci quittèrent Vigo le 1er novembre au matin, après avoir débarqué quatre officiers dont le témoignage était particulièrement important. Par contre, le gouvernement russe s'était engagé à donner à l'amiral Rodjestvensky des ordres très précis pour que l'incident de la mer du Nord ne risquât pas de se renouveler.

L'affaire est donc en bonne voie. Le principe ayant été admis, il faut espérer que le règlement de la sanction ne donnera pas lieu à de nouvelles difficultés. Cependant ce serait une illusion de regarder l'horizon comme complètement éclairci.

La commission d'enquête se réunira à Paris et comprendra, outre les deux délégués russes et anglais, deux délégués neutres (un français et un américain) et tous quatre choisiront un cinquième membre pour les départager.

***

Par un heureux contraste avec celle de nos voisins d'outre-Manche, l'attitude de la France fut éminemment correcte et digne. Nous y eûmes quelque mérite, puisque leur manque de sang-froid risquait fort de nous impliquer dans le conflit. S'il ne se fût réglé pacifiquement, l'*entente cordiale* eût été de peu de poids en regard de l'alliance que nous avons contractée.

L'attaque de l'escadre russe eût constitué pour nous le « casus fœderis » implicitement contenu dans la déclaration franco-russe du 20 mars 1902, en réponse au traité d'alliance anglo-japonais du 30 janvier précédent. La presse française, qui n'ignorait point la gravité de ce détail, évita sagement d'y faire allusion et facilita la tâche de notre gouvernement.

Pour discrètes et très officieuses qu'elles furent, certaines démarches de M. Cambon à Londres (et aussi de M. Boutiron, notre chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg) n'en furent pas moins très efficaces. « Ce n'est pas un secret », disait le *Times* du samedi 29 octobre, « que la France a joué un rôle important « dans les négociations délicates qui ont rendu possible une « solution satisfaisante. »

La France était d'autant plus autorisée à faire entendre quelques conseils de sagesse, qu'elle pouvait rappeler le calme et la modération dont elle fit preuve à l'occasion d'un incident très analogue, survenu plusieurs années auparavant : le 8 août 1899, une canonnière anglaise poursuivit, en exécutant des feux de salve, une barque française qui, coupable d'un délit de pêche, cherchait à fuir, désobéissance que le juge britannique punit d'une amende de 5 livres (125 francs). Un matelot fut tué à bord de l'*Étoile-de-Mer* et l'Angleterre ayant offert une indemnité de 1[illegible].000 francs — prise sur la cassette royale — le gouvernement français estima suffisante cette satisfaction. Nous ne demandâmes ni reçûmes — ce fut peut-être un tort — ni excuses officielles, ni sanction contre l'officier dont la brutalité était patente. Le rappel seul de cet incident faisait ressortir l'énorme différence entre ce que l'Angleterre avait jugé convenable de nous offrir et ce qu'elle réclamait aujourd'hui.

***

L'enquête qui va commencer élucidera certainement les points restés obscurs. Rien d'autre d'ailleurs que le rapport de l'amiral russe n'est venu confirmer la présence de torpilleurs

japonais dans la mer du Nord. Mais pourquoi l'un des pêcheurs n'est-il pas immédiatement rentré à Hull, ou s'il en est ainsi, comment a-t-il pu mettre plus de trente-six heures pour faire 180 milles? Cette vitesse de 5 nœuds à l'heure semble bien faible pour des navires chargés d'apporter du poisson frais. — D'autre part, comment l'escadre se trouvait-elle à 40 milles environ de la route directe qui va du cap Skagen au Pas de Calais? Autant de questions qui restent encore sans réponse.

Certes une escadre ne peut avoir la prétention d'étendre sa nationalité à la partie du large où elle se trouve circuler, ni d'ordonner aux neutres de s'écarter de sa route. Mais, ceci dit, *il n'est pas douteux que tout amiral anglais, dans la situation où se trouvait Rodjestvensky, eût agi exactement comme celui-ci*. L'indignation manifestée par l'Angleterre serait donc à tout le moins fort exagérée, si l'on ne pouvait l'expliquer par l'opportunisme, à la fois très naïf et très sincère, avec lequel elle varie de doctrine suivant ses intérêts. La prolongation du séjour de l'escadre à Vigo, prolongation réclamée par ses mêmes agents qui, au début de la guerre, et après la bataille du 10 août, avaient fait triompher la doctrine de la relâche limitée à vingt-quatre heures, est une nouvelle preuve de ce que nous n'avons cessé de répéter : « *Le droit maritime international n'existe pas. — La force prime le droit.* »

Quant à l'ironie de mauvais goût avec laquelle les orateurs britanniques — et M. Balfour lui-même — parlèrent de l'erreur des Russes, prenant des chalutiers pour des torpilleurs, il n'est pas un marin qui ne connaisse les bévues singulières que chacun peut commettre sur mer, même par nuit claire. On a d'ailleurs retrouvé dans une publication maritime anglaise, qui fait autorité en la matière, l'exemple d'une *méprise absolument identique* que commit aux manœuvres navales anglaises de 1900 le croiseur *Minerva*.

*
* *

On ne s'expliquerait donc point l'importance des exigences britanniques et la grave tournure que prit aussitôt l'incident de la mer du Nord, s'il ne fallait tenir compte de l'état d'esprit qui depuis plusieurs mois régnait en Angleterre. Depuis les incidents du *Petersbourg* et du *Smolensk*, survenus en juillet et en août, l'opinion publique était réellement exaspérée. On se rappelle que les droits de visite et de capture exercés à l'égard des neutres par ces bâtiments de la Flotte Volontaire qui, ayant passé le Bosphore sans pavillon commercial, s'étaient aussitôt transformés en croiseurs auxiliaires, avaient soulevé des protestations de la part du gouvernement britannique.

Tandis que le comte Lamsdorf affirmait que ces difficultés allaient cesser, la mission de ces navires ayant pris fin, ceux-ci recevaient de nouveaux ordres du ministère de la Marine et continuaient d'arrêter les bâtiments neutres. Le public anglais s'imagina que ce malentendu était prémédité et se prit à douter de la bonne foi des Russes, d'autant plus que ceux-ci ne se hâtaient point de répondre aux protestations soulevées par la liste des objets déclarés contrebande de guerre.

Il était fatal que le commerce et la navigation neutres dussent souffrir de cette guerre, qui bouleversait le régime des transactions dans tout l'Extrême-Orient. Les Anglais n'y avaient point songé tout d'abord, tandis qu'ils encourageaient les prétentions de leurs nouveaux alliés. Quand les négociations eurent fait place aux hostilités, le premier moment d'émotion passé, ils pensèrent trouver de beaux bénéfices en fournissant au Japon les multiples objets dont il avait besoin et qui tombaient naturellement sous le coup de la saisie comme contrebande de guerre. Ce risque fut d'abord minime, puisque pendant plusieurs mois la Russie manifesta à cet égard une indifférence inexplicable. Mais, du jour où la division de Vladivostok aussi bien que les croiseurs auxiliaires cherchèrent à interrompre toute opération illicite, un coup terrible fut porté au commerce anglais. De plus, tandis que les armateurs britanniques refusaient quantité de marchandises, les compagnies allemandes montraient beaucoup plus d'initiative et de hardiesse. Quand le fait fut connu, la Cité accusa le gouvernement russe de montrer une tolérance particulière à l'égard de l'Allemagne, en échange de quoi celle-ci mettait à la disposition de la flotte de la Baltique tous les vapeurs et tout le charbon nécessaires à sa longue traversée.

Ainsi cette guerre, qu'elle avait provoquée, faisait à la fois sa ruine et la prospérité de sa rivale. On comprend dès lors l'irritation de l'Angleterre. L'animosité contre la Russie devint bien plus violente encore quand on apprit que la flotte de la Baltique, dont le départ avait été si souvent annoncé et toujours retardé, si bien qu'on avait peine à y croire, s'était réellement mise en route. Son arrivée en Extrême-Orient était une grave menace pour la flotte alliée. Bien plus grave encore était le coup porté au prestige de l'Angleterre, si le succès de cette entreprise venait démontrer que la fermeture des points d'appui britanniques n'était pas pour empêcher une escadre cuirassée de se rendre d'Europe en Extrême-Orient. Toutes ces raisons avaient provoqué dans l'opinion publique une sourde colère que le moindre incident devait faire éclater au grand jour.

Le feu couvait sous la cendre. La nouvelle que des pêcheurs anglais avaient été canonnés, un bateau coulé, et des hommes tués ou blessés à quelques milles des côtes britanniques, fut l'étincelle qui alluma l'incendie. Rodjestvensky commit une faute en ne donnant aucun signe de vie. On le représenta comme un malfaiteur qui cherche à fuir après un mauvais coup, et l'Angleterre se posa en champion de l'humanité, en gendarme de l'univers. Dans les trois jours qui précédèrent l'arrivée des cuirassés russes à Vigo, elle avait eu le temps de prendre ses dispositions, et ses trois escadres, déjà mobilisées, prêtes à se réunir, lui donnaient la certitude du succès. Elle pensait pouvoir invoquer un excellent prétexte. Ainsi se présentait à elle une occasion de tous points excellente, unique peut-être, d'écraser à coup sûr une escadre ennemie. Et cette flotte, généralement difficile à atteindre au fond de ses mers fermées, s'offrait imprudemment à ses coups. La tentation était vraiment forte, et le lion britannique eut peine à se dessaisir de sa proie.

Sans erreur, ni exagération, on peut affirmer que jamais l'Angleterre ne fut si près de la guerre — et la France aussi par contre-coup.

II

LA SITUATION GÉNÉRALE EN MANDCHOURIE ET A PORT-ARTHUR

Sur les bords du Cha-ho, depuis près d'un mois que la contre-attaque des Japonais a ramené les Russes sur les positions d'où ils étaient partis le 9 octobre, la situation est restée à peu près stationnaire. En dépit de quelques escarmouches sans grande importance, les deux adversaires, séparés par la vallée du Cha-ho, ont fait l'un et l'autre de grands travaux de défense à l'abri desquels ils reçoivent journellement des renforts et des approvisionnements, et prennent leurs dispositions en vue de la campagne d'hiver. Il faut espérer que le froid, déjà vif, rendra bientôt suffisamment dures les plaines du Liao-ho, et que la cavalerie russe, jusqu'ici incapable de se déplacer dans cette mer de boue où les chevaux enfonçaient jusqu'au poitrail, trouvera enfin un champ d'action digne d'elle. La rupture de leurs communications sera, pendant ces mois d'hiver, l'un des plus sérieux dangers qui puisse menacer les Japonais.

Du côté russe, d'importantes, et l'on peut dire d'heureuses, modifications sont récemment survenues dans le haut commandement. Le tsar n'a point retiré sa confiance à Kouropatkine, malgré son récent insuccès ; loin de là. Par un ordre

du jour en date du 23 octobre, l'amiral Alexeief a annoncé que, *sur sa demande*, le général Kouropatkine était nommé commandant en chef de toutes les troupes de terre. Quelques jours après, le vice-roi quittait la Mandchourie et se rendait en douze jours à Saint-Pétersbourg, où l'accueil qu'il reçut fut, dit-on, assez froid : la solution donnée à l'incident de la mer du Nord paraît avoir confirmé la défaveur qui frappe aujourd'hui le parti de la guerre.

Maintenant que Kouropatkine a obtenu la liberté de ses mouvements, les premiers effets d'une volonté forte — et organisatrice — se sont déjà fait sentir. Les forces russes en Mandchourie, dont la direction dépassait les forces d'un seul homme, vont être réparties en 3 armées, chacune de 3 ou 4 corps et commandées par les généraux Linievitch, Grippenberg et Kaulbars. D'autre part les généraux Michtchenko et Koudratenko viennent d'être récompensés, par leur promotion au grade de divisionnaire, de l'activité dont ils ont fait preuve depuis le début de la guerre, le premier continuellement à l'avant-garde, le second précieux collaborateur de Stœssel.

***

Celui-ci, avec une énergie que rien n'abat, continue de tenir Port-Arthur et de prolonger la résistance au delà de toutes les prévisions, même les plus optimistes. Mais, pour lents et retardés qu'ils soient, les progrès des Nippons n'en sont malheureusement pas moins certains. Depuis que dans les derniers jours de juillet, après avoir occupé les différentes hauteurs (Colline du Loup, Colline Verte, Colline du Christ) qui portaient les ouvrages avancés de la place, les Japonais essayèrent vainement de triompher d'un seul coup par une attaque brusquée, ils ont dû se résoudre à faire un siège en règle.

Ils commencèrent par étendre leur première ligne jusqu'aux ouvrages de Takou-chan et de Siao-kou-chan (8 et 9 août), de façon à s'appuyer à la mer; puis, repartant de ces nouvelles positions comme base, ils étendirent vers l'Ouest leur cercle d'investissement jusqu'en face de Itchan, et tentèrent alors (du 23 au 26 août, et le 30 août), dans la direction suivie par la voie ferrée, de furieuses attaques qui ne réussirent pas complètement, mais qui indiquèrent le plan qu'ils avaient adopté : renonçant à assaillir de front les ouvrages qui couronnent les monts du Dragon, tous leurs efforts tendent désormais à tourner cet obstacle et à pénétrer dans la place par la brèche naturelle que crée au Nord de la rade la vallée du Loun-ho. Par cette coupure dans la ligne principale des forts passent à la fois la

voie ferrée, la route mandarine et les conduites amenant l'eau potable à la garnison.

Celles-ci étaient déjà coupées à la date du 11 septembre. A la fin de ce mois (19 au 23 septembre), un nouvel assaut donna

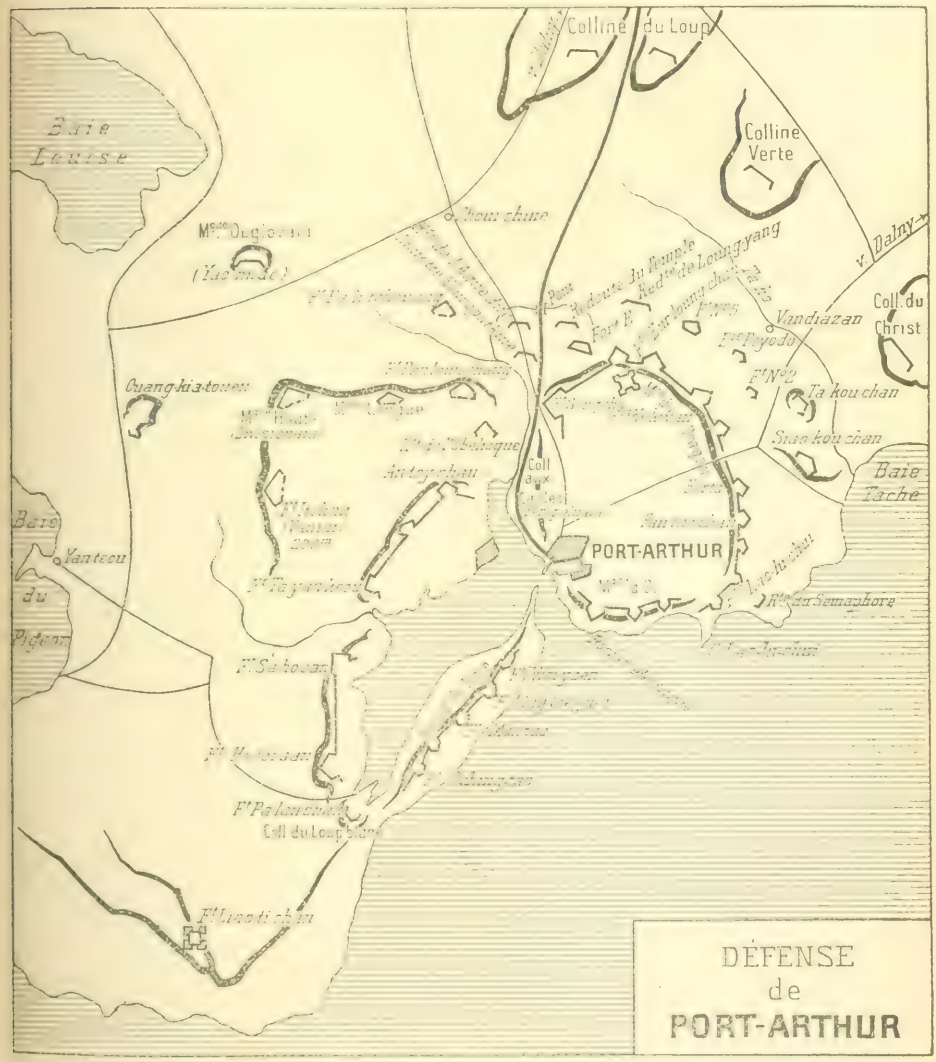

aux Japonais la plupart des ouvrages extérieurs situés au Sud de Choui-chine, et les amena même un moment au pied de Eur loung chan, mais ils ne purent s'y maintenir. Ils assaillirent de nouveau ce fort le 8, puis le 26 octobre, et bien qu'ils aient été repoussés, chaque tentative ne leur en a pas moins

donné quelques nouvelles positions. Le 29 octobre enfin, une mine qu'ils avaient réussi à percer jusque sous les murs même de l'ouvrage, en fit tomber un saillant.

Bien que cette attaque ait été aussi infructueuse que les précédentes, la situation des défenseurs n'en est pas moins devenue critique. Sur les hauteurs maintenant toutes proches de la place, les Japonais ont établi d'importantes batteries, qui comprennent des pièces de siège de 28 centimètres et des pièces de marine de 30 centimètres. Les forts, aussi bien que la ville et la flotte, sont maintenant l'objet d'un bombardement incessant. Par contre, le feu des Russes a notablement diminué d'intensité, soit que les canons finissent par être *usés* à force de tirer, soit qu'il leur faille maintenant ménager les munitions.

Si la question de l'eau est devenue très grave, depuis que les réservoirs de la vallée du Loun-ho ont été détruits, les vivres mêmes semblent suffisants ; en dépit du blocus, on cite d'ailleurs de nombreuses jonques et même plusieurs vapeurs étrangers comme ayant réussi à pénétrer dans la place. Par contre, les vêtements d'hiver et les chaussures paraissent faire défaut, et l'héroïque garnison aura de ce chef de terribles souffrances à supporter. Mais surtout le nombre des défenseurs diminue tous les jours. De 30.000 environ qu'il était au début, le chiffre des hommes valides est maintenant de 9.000 au plus. Ainsi cette poignée de braves résiste encore à des forces près de dix fois supérieures! Dans une des dernières attaques (du 19 au 24 octobre), les Japonais avouent eux-mêmes avoir eu 14.000 hommes hors de combat!

Néanmoins les hôpitaux de Port-Arthur sont bondés, 16.000 blessés sont soignés dans les maisons qui subsistent encore, et ne fût-ce que pour éviter leur inutile massacre, à la veille du jour où il se verra sur le point d'être submergé sous le flot des assaillants, si l'escadre de la Baltique n'est pas en vue, et si Kouropatkine n'est pas dans le Liao-toung, on peut souhaiter que le général Stœssel se décide à hisser le drapeau blanc : le défenseur de Port-Arthur n'en méritera pas moins toute la reconnaissance du tsar et l'admiration du monde entier.

JEAN DE LA PEYRE.

UN ATLAS COLONIAL [1]

Un des événements les plus considérables de la fin du XIXe siècle a été à coup sûr la reconstitution d'un empire colonial français. En moins de vingt ans cet empire, composé d'abord de fragments isolés, d'îles et d'établissements côtiers, a graduellement étendu et joint les unes aux autres ces parties éparses. Des actes internationaux en ont déterminé les contours et défini les frontières. Il a pris corps et figure. Le moment était venu d'en tracer le portrait exact, d'en présenter une image authentique. C'est l'œuvre délicate et difficile que M. Paul Pelet a entreprise dès 1889 dans un premier essai et qu'il a récemment menée à bonne fin, en publiant son grand et bel *Atlas des Colonies françaises*.

L'une des principales difficultés de ce vaste travail était l'insuffisance des données cartographiques. Sans doute le dessin de l'Algérie et de la Tunisie s'appuie sur une triangulation qui se rattache par la Sicile et l'Italie, et depuis 1879 par l'Espagne, au réseau européen. De même, en Indo-Chine, où l'on a commencé dès 1886, par le Tonkin, des opérations géodésiques, celles-ci se relient d'une part aux cartes du littoral levées par le service hydrographique de la marine, et d'autre part aux cartes marines de la mission du Haut-Mékong (1893-1898). Enfin, à Madagascar, sous l'impulsion créatrice d'un gouverneur général qui a toujours tenu la géographie en honneur, le bureau topographique de l'état-major, reprenant les travaux exécutés par le corps expéditionnaire de 1895, commençait dès 1897 la triangulation de la grande île.

Ce sont là des colonies privilégiées. D'autres bénéficient de travaux cartographiques considérables, qui permettent de les représenter dans leurs traits généraux, avec une exactitude provisoirement suffisante : tels sont les levés de grands fleuves, Niger, Sénégal, Congo, Oubangui, véritables axes dorsales auxquelles aboutissent et s'étaient toute sorte d'itinéraires et de croquis. Bien que le géographe ait de la peine à se reconnaître à travers ce réseau de tracés souvent contradictoires, il n'est pas sans secours, sans ressources ni sans boussole. Mais au delà des régions connues, il en est d'autres à peine foulées par les sentiers des explorateurs et les pistes des indigènes, il en est qui sur les cartes ne marquent pas autre chose que des blancs. Telle est l'immense étendue du grand désert du Sahara, qui sans doute est fort loin d'avoir livré tous ses secrets et nous ménage encore plus d'une surprise.

---

[1] *Atlas des Colonies françaises*, par Paul Pelet. Librairie Armand Colin.

M. Paul Pelet a patiemment et savamment coordonné tous les renseignements que lui fournissaient les travaux de ses devanciers. Il a tout ramené à un petit nombre d'échelles simples et aisément comparables comme 1, 2 et 3, — le 1/1.000.000 pour les régions levées régulièrement ou géographiquement définies (Algérie, Tunisie, Réunion, Martinique, etc.); — le 1/2.000.000 ou le 1/2.500.000 pour les cartes d'ensemble de Madagascar et de l'Indo-Chine; — le 1/3.000.000 pour l'Afrique Occidentale et le Congo Français, régions neuves et encore incertaines. Ces échelles qui se ramènent toutes à la mesure vulgaire et élémentaire du millimètre se trouvent proportionnées au degré relatif d'organisation des territoires qu'elles représentent.

Cependant le volume s'ouvre par une mappemonde indiquant, avec la France et les colonies françaises, les autres métropoles et puissances coloniales, les possessions extérieures de ces puissances, les Etats sans possessions extérieures, les grandes lignes de navigation et de chemin de fer, les différences horaires entre les principaux méridiens. A ce coup d'œil d'ensemble jeté sur la planète, on s'aperçoit d'abord de sa petitesse et aussi de l'étouffement des peuples entassés sur certains points. On est ensuite saisi par cette pensée que le partage du monde est visiblement fort avancé, mais que peut-être il n'est pas fini. Les taches blanches des Etats sans possessions extérieures sont troublantes par les possibilités de conflits qu'elles évoquent. Ces taches blanches s'appelient la Chine, le Siam, la Perse, l'Arabie, l'Empire ottoman, l'Abyssinie, la Belgique, l'Autriche-Hongrie, l'Amérique latine. N'est-il pas remarquable que ces Etats sans possessions extérieures soient justement ceux dont le nom éveille une inquiétude et cette considération ne suffit-elle pas à justifier la politique vraiment clairvoyante qui a ouvert à la France les routes du monde et l'a dotée d'un large domaine colonial?

Voici d'abord l'Afrique française, qui comprend à elle seule le quart de ce continent avec 30 millions d'habitants, sans parler de Madagascar. La carte générale est d'une clarté parfaite, exagérant à dessein la largeur des teintes violettes qui marquent les frontières, indiquant en rouge les chemins de fer, les itinéraires des explorateurs, les lignes de navigation française, en noir les routes de caravanes, les câbles télégraphiques, en bistre le relief, en jaune les régions de dunes, en bleu les noms des cours d'eau. L'agencement et l'harmonie des couleurs rendent la lecture facile et permettent de saisir aisément l'ensemble.

Puis viennent des cartes particulières et très détaillées, trois pour l'Algérie, une pour la Tunisie, une autre pour le Sahara algérien, celle-ci vraiment précieuse parce qu'elle est nouvelle, parce qu'elle est au courant et parce qu'elle permet de com-

prendre et de suivre les événements dont le Touat, la frontière marocaine et les pays voisins ont été ou sont le théâtre. L'Afrique Occidentale Française comprend d'abord sur une même feuille au 1/1.000.000, le Sénégal proprement dit c'est-à-dire le bas-fleuve et la côte jusqu'à la Gambie et la très curieuse région lacustre du Niger en amont de Tombouctou ; ensuite trois cartes au 1/3.000.000, par conséquent à plus petite échelle, donnant la colonie entière du Sénégal, les colonies de la Guinée Française et de la Côte d'Ivoire, et la colonie du Dahomey. Le Congo Français occupe deux feuilles. Sur la même feuille que la côte des Somali figure, au 1/3.000.000, tout le royaume d'Ethiopie, avec les régions voisines du Haut-Nil (Fachoda), du lac Rodolphe, etc. Madagascar, avec des cartons pour ses dépendances, occupe cinq feuilles au 1/2.000.000 et au 1/1.000.000. L'Indo-Chine en prend trois au 1/2.500.000. Le reste est distribué entre les établissements de l'Inde, la Guyane, les Antilles françaises, la Nouvelle-Calédonie avec les Nouvelles-Hébrides, la Polynésie, enfin les points d'appui de la flotte, à l'échelle de 1/200.000.

Cette énumération était nécessaire pour bien montrer l'importance de l'œuvre cartographique accomplie par M. Paul Pelet. Mais cette œuvre elle-même n'occupe guère que les deux tiers de son ouvrage. Aux cartes il a joint des notices géographiques et ces notices offrent le plus vif intérêt. Elles abondent en bibliographies, en statistiques, en renseignements de toute sorte. En réalité, cette seconde partie de l'Atlas colonial est une véritable géographie des colonies françaises. En veut-on un exemple? Après un aperçu général qui marque en traits nets et concis le portrait physique de l'Afrique du Nord, voici les principales têtes de chapitre des cinq grandes pages accordées à l'Algérie : — Limites, superficie et population, répartition de la population municipale par nationalités, progrès de la population de 1891 à 1896, divisions territoriales, principales villes, répartition administrative de la population municipale, statistiques diverses qu'on pourrait ranger sous l'étiquette de *démographie*, description de la population indigène, colonisation, administration, organisation judiciaire, enseignement, cultures, forêts, usines, industrie et commerce, paquebots, phares, navigation, chemins de fer, routes, câbles, télégraphes; à quoi il faut joindre encore un tableau des dates principales de l'occupation du pays et une bibliographie cartographique. Aussi ne faut il pas s'étonner que le texte de l'Atlas remplisse à lui seul 74 pages in-folio ; car toutes les colonies sont traitées aussi libéralement que l'Algérie. Tout cela enfin est complété, facilité, éclairé par un minutieux et large index de 25 pages qui catalogue tous les noms géographiques et renvoie à la carte où chacun se trouve mentionné.

On voit de quelle utilité peut être l'Atlas de M. Paul Pelet à

tous ceux qui de près ou de loin touchent aux colonies françaises, s'y intéressent ou s'en occupent, aux négociants, aux armateurs, aux hommes politiques, aux publicistes, aux professeurs, aux coloniaux eux-mêmes, planteurs, administrateurs, magistrats, officiers, missionnaires, ingénieurs, entrepreneurs de toute sorte, explorateurs et touristes. Aussi nous paraît-il que cet ouvrage devrait avoir place marquée dans toutes les bibliothèques municipales, pédagogiques, de faculté, de lycée, de collège, d'école normale, d'école spéciale, de chambre de commerce, de journaux, dans tous les cercles, dans toutes les sociétés de géographie, chez tous les particuliers qui se piquent d'avoir une fenêtre ouverte sur les grands horizons du monde.

Mais ce n'est pas au point de vue pratique seulement que cette publication est importante : en montrant à tous les yeux nos colonies, elle les fait mieux connaître, elle en révèle toute la valeur, en un mot elle sert la cause coloniale.

Beaucoup de nos colonies ne sont guère encore que des cadres : il s'agit de les remplir. Sait-on que chaque année la France paie à ses rivaux un tribut d'un milliard pour des denrées exotiques que nos colonies pourraient produire? Les colonies sont des clientes nées pour le commerce et l'industrie de la métrople. Elles sont aussi « des champs d'activité ouverts « aux initiatives et aux énergies, où les rejetons les plus vigou- « reux du vieux tronc gaulois, libérés des entraves d'une « société vieillie, relèveront la natalité française et garanti- « ront à notre race un prolongement de vitalité, à la patrie un « renouveau de prestige. »

Il y a mieux encore. Après 1870, nous avons retrouvé aux colonies le goût de l'action, le sens de la vie, la confiance en nous. En outre, les problèmes nouveaux à résoudre ont imposé une orientation nouvelle à nos idées : les idées se réforment sous la mise en valeur des faits. Qui dit tout cela? C'est M. Paul Pelet lui-même. Lisez plutôt son introduction, lisez-en surtout la conclusion éloquente. Vous devinerez alors que l'auteur a très bien vu quels services éminents un livre tel que le sien pouvait rendre à la cause coloniale et à la France ; vous comprendrez quelle foi profonde l'a guidé, encouragé, soutenu dans ce long et pénible labeur. Mais il est trop modeste pour oser croire que son entreprise ait réussi. Le succès! amis lecteurs, chacun de vous peut lui prouver qu'il l'a obtenu; son Atlas montre assez qu'il l'a mérité.

PIERRE FONCIN,

Inspecteur général de l'Instruction publique.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA DISCUSSION DU TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La discussion du traité franco-anglais du 8 avril dernier a commencé à la Chambre des députés le 3 novembre et a donné lieu à un très important débat qui n'a pas occupé moins de cinq séances, les 3, 7, 8, 10 et 12 novembre. Effectivement la Chambre n'était saisie que d'une partie du traité, la convention concernant Terre-Neuve et l'Afrique Occidentale, pour laquelle seule le gouvernement sollicitait son approbation. Mais quatre interpellations avaient été déposées à propos du traité lui même par MM. Deschanel, Deloncle, Archdeacon et Lucien Hubert, et la discussion de ces interpellations ayant été jointe à celle de la convention relative à Terre-Neuve et à l'Afrique Occidentale, le débat a pu se dérouler dans toute son ampleur, envisageant l'ensemble de notre politique étrangère.

C'est M. François Deloncle, un des interpellateurs, qui a pris le premier la parole. Sa situation était assez délicate, car ayant accepté la mission de rapporter favorablement devant la Chambre le projet gouvernemental, il lui était malaisé de venir critiquer comme interpellateur une convention à laquelle il donnait, comme rapporteur, son entière approbation. M. Eug. Etienne, président de la commission des Affaires extérieures à laquelle avait été renvoyé le projet, n'a pas manqué de relever cette anomalie dès le début du discours de M. François Deloncle. Ce dernier cependant ne s'est pas laissé impressionner par ces considérations, pour sérieuses qu'elles fussent, et a très longuement développé ses regrets de ce que nous concédons à l'Angleterre en Egypte, ses inquiétudes du mystère qui entoure l'entente avec l'Espagne au sujet du Maroc, et enfin son désir de voir régler définitivement la question du Siam par la reconnaissance de la prédominance politique française à Bangkok. D'ailleurs, après avoir dûment exposé ses réserves d'interpellateur, M. F. Deloncle a conclu en donnant au traité sa très sincère approbation de rapporteur.

M. Archdeacon, succédant à M. F. Deloncle, a repris les principaux arguments de ce dernier pour critiquer les clauses du traité relatives à l'Egypte, à Terre-Neuve et au Maroc, et il a terminé par une protestation formelle contre tout rapprochement avec l'Angleterre.

M. Paul Deschanel a terminé cette première séance par un magistral discours qui a produit sur la Chambre et dans tout le pays une profonde impression. Avec la compétence que lui assurent sa haute expérience et ses travaux, avec tout le talent qui lui est si personnel et qu'admirent tous les lettrés, M. P. Deschanel, tout en rendant hommage aux patriotiques efforts de M. Delcassé et en donnant son

entière approbation à la politique féconde d'entente amicale franco-anglaise, a fait ressortir avec la plus impartiale modération les inconvénients et aussi les faiblesses du traité. Voici, d'ailleurs, en quels termes il posait le plan de son discours :

M. Paul Deschanel. — Messieurs, ce serait amoindrir la portée de l'accord franco-anglais que d'y voir seulement un marché. Il est autre chose encore; il est l'expression d'une situation internationale nouvelle. Le fait que deux grands peuples, qui avaient pris conscience de leur nationalité en luttant l'un contre l'autre, divisés par une rivalité six fois séculaire, enflammés naguère encore par de si ardentes querelles, aient pu résoudre en pleine paix des questions qui, à d'autres époques, n'eussent été abordées qu'après des luttes sanglantes; l'accueil fait par l'Europe à ce rapprochement; les chances de paix qui en résultent pour le monde; tout cela domine le traité...

M. Edouard Vaillant. — Très bien! A la bonne heure!

M. Paul Deschanel —... et doit être présent à notre esprit au moment où nous en abordons l'examen. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

En même temps, tout cela nous commande d'en étudier attentivement les clauses, ne fût-ce que pour bien savoir le prix de ce que nous livrons et de ce qu'on nous cède.

M. François Deloncle. — Très bien!

M. Paul Deschanel. — De même que ce serait une vue courte que de s'attacher exclusivement à la lettre du traité sans en considérer l'esprit, de même ce serait une imprudence que de n'en point calculer avec soin les effets. Les conséquences de ce débat seront pour quelque chose, et pour beaucoup, dans le succès de la politique dont nous souhaitons la durée. Il importe donc que chaque article réponde bien à l'objet que les négociateurs ont eu en vue ; que les difficultés auxquelles ils ont voulu mettre un terme ne puissent pas renaître sous une autre forme ; qu'enfin tout soit clair, précis, équitable. (*Très bien! très bien!*)

C'est dans cet esprit que j'examinerai d'abord la convention relative à Terre-Neuve et à l'Afrique Occidentale, et ensuite la convention relative à l'Egypte et au Maroc. Je suivrai ainsi l'ordre adopté par les négociateurs eux-mêmes, qui ont fait de nos concessions à Terre-Neuve la contre-partie de nos acquisitions dans l'Afrique Occidentale, et de nos concessions en Egypte la contre-partie de notre liberté d'action au Maroc.

Abordant alors aussitôt la question de Terre-Neuve, M. P. Deschanel, après avoir insisté sur la valeur énorme et incontestable de notre situation privilégiée au French Shore, laquelle constituait un capital d'échange des plus précieux, continuait ainsi :

Nous avions beau jeu pour traiter. Or, il y a un premier point qui jamais n'avait été mis en doute par les publicistes, les diplomates, les hommes d'Etat qui, soit en France, soit en Amérique, soit en Angleterre même, avaient envisagé l'éventualité d'un échange, c'est que, si un jour la France renonçait à ses droits sur le sol de Terre-Neuve, elle ne le ferait qu'à une condition — indépendamment des avantages qu'elle obtiendrait sur d'autres points du globe — c'est de garder sa pleine liberté d'action en ce qui concerne la pêche.

Il y a là, en effet, un grand intérêt national. Nous envoyons chaque année au Grand-Banc, à ce continent sous-marin qui est le plus vaste cen-

tre de pêche du monde occidental, qui représente d'incalculables richesses, et dont le chancelier Bacon disait qu'il valait plus que les mines du Pérou ; nous envoyons chaque année au Grand-Banc, de nos ports de France et de Saint-Pierre, de 400 à 500 navires montés par 10.000 ou 12.000 hommes. Cette pêche alimente de nombreuses industries : — il faut soixante-douze corps d'état pour envoyer un navire à Terre-Neuve ; — elle fait gagner à nos marins 15 millions de salaires ; elle donne lieu à un mouvement d'affaires de 75 millions ; enfin elle est la pépinière de notre marine militaire, l'école où se forment nos meilleurs marins. (*Applaudissements.*)

Le nouveau traité laisse-t-il intact cet intérêt national ? Voilà la question.

Et l'orateur montrait, par une argumentation remarquablement précise et documentée, d'abord que la pêche du homard nous sera désormais supprimée à Terre-Neuve ; puis, ce qui est encore plus grave, quelque importante que soit pourtant la question du homard, que nos pêcheurs pourront se trouver dans l'impossibilité absolue de s'approvisionner de la boëtte qui leur est cependant indispensable. M. P. Deschanel constatait que les négociations, engagées avec lord Lansdowne par M. Delcassé pour parer aux conséquences de la convention sur ce point, n'avaient pu donner satisfaction aux légitimes, bien que tardives, préoccupations de notre ministre des Affaires étrangères, et il ajoutait :

Sur tous les points, mes objections se trouvent confirmées par un écrivain qui n'est point suspect d'hostilité à la convention du 8 avril, M. Robert de Caix, qui est allé étudier la question sur place, et qui a envoyé récemment, de Saint-Pierre et de Terre-Neuve, d'intéressantes études au *Journal des Débats* et à la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* [1]. Tout en admettant le principe de la convention et en approuvant M. le ministre des Affaires étrangères d'avoir abandonné nos droits au French Shore, il se montre peu satisfait des dispositions de l'article 2 et en trouve les garanties insuffisantes.

Un rapport de M. Rigneau, vice-consul de France à Saint-Jean, à M. le ministre des Affaires étrangères, en date du 14 avril, l'informe qu'une compagnie, subventionnée par l'Etat, va fonder des établissements frigorifiques à Saint-Jean et sur le littoral de Terre-Neuve, et « s'engage à ne « vendre la boëtte à d'autres qu'aux Terre-Neuviens ».

Or, quand même le gouvernement britannique nous donnerait l'assurance que cette interdiction n'est pas dirigée contre nous, l'achat désormais ne serait plus libre ; on nous fera les prix qu'on voudra. Que devient dès lors, en fait, notre prétendu droit ?

M. P. Deschanel concluait donc ce point de son argumentation en suppliant ainsi le ministre, au nom de l'intérêt supérieur de tous nos ports, de toute notre marine, d'obtenir du gouvernement britannique le retrait du « Bait bill » :

L'accroissement énorme de richesses qui résultera pour Terre-Neuve de l'abandon de nos droits vaut bien le régime du droit commun pour l'achat de la boëtte, je ne dis même pas sur toutes les côtes de l'île, mais seulement dans une forêt du Sud, afin de ménager les susceptibilités du gou-

[1] Voir Robert de Caix, la Question du French Shore (*Quest. Dipl. et Col.*, 16 octobre 1904, t. XVIII, p. 474).

merce de Saint-Jean. Nous demandons simplement que les gens du Sud puissent trafiquer librement avec nous comme ils le font avec les Américains; comme ils l'ont fait avec nous jusqu'en 1887, et comme le font les Islandais et les habitants de toutes les autres colonies anglaises, de la Madeleine, de Sydney, du Cap-Breton, de la Nouvelle-Ecosse, car il n'y a que les négociants de Saint-Jean qui nous molestent de la sorte.

La principale raison du « Bait bill », c'est la concurrence que le commerce de Saint-Pierre faisait à celui de Saint-Jean. Quand les Terre-Neuviens nous vendaient la boette, ils rapportaient chez eux des marchandises qui leur étaient vendues à de meilleures conditions dans notre colonie, et c'est pour cela qu'on les a empêchés d'y venir.

Eh bien, est-il possible qu'une loi d'exception soit maintenue contre les Français dans une colonie anglaise sous le régime de l'entente cordiale? Est-il possible de laisser une arme de guerre dans un traité de paix et d'amitié? (*Applaudissements.*)

Messieurs, tous nos ports, toutes leurs chambres de commerce, Dunkerque, Fécamp, le Havre, Rouen, Granville, Saint-Malo, Saint-Servan, Saint-Brieuc, Nantes, Bordeaux, Bayonne, Marseille, tous les conseils généraux des départements intéressés, tous nos syndicats de pêcheurs et de marins, le syndicat central des armateurs de France...

M. Riotteau. — Oui, les intérêts des marins et ceux des armateurs sont absolument identiques.

M. Paul Deschanel. — ... vous supplient de ne pas laisser mettre en péril nos grandes pêcheries de l'Atlantique. Vous leur devez votre protection; vous la leur devez pour bien des considérations économiques, patriotiques, morales, pour des raisons d'honneur et d'humanité. (*Très bien! très bien!*)

Passant ensuite en revue les concessions que, par l'article 4, l'Angleterre nous accorde en échange de nos droits à Terre-Neuve, — les îles de Los, un point de débarquement sur la Gambie, et une rectification de frontière entre le Niger et le Tchad, — M. P. Deschanel s'attachait à démontrer le peu de valeur que ces concessions ont réellement, en l'état actuel.

M. P. Deschanel abordait enfin la seconde partie du traité, la convention relative à l'Egypte et au Maroc; là encore il insistait en termes très élevés sur la grandeur du sacrifice que nous consentons en Egypte, tout en reconnaissant d'ailleurs combien il était indispensable pour la France de s'assurer au Maroc une situation prépondérante, et il terminait par cette éloquente péroraison :

M. Paul Deschanel. — Tel est, Messieurs, ce traité franco-anglais du 8 avril. Dans sa première partie, de quelque côté qu'on l'envisage — bien qu'il entre inévitablement en ces sortes d'appréciations une part d'arbitraire et qu'on ne puisse exiger en des arrangements si complexes une équivalence absolue, il paraît difficile de soutenir que les négociateurs français aient toujours mis à un prix assez haut ce qu'ils aliénaient : comment, en effet, comparer nos droits à Terre-Neuve aux minces avantages qu'on nous accorde dans l'Afrique occidentale? (*Applaudissements.*)

Quant à la seconde partie — là aussi, sans doute, il faut tenir compte de cet état d'esprit qui nous pousse naturellement à attacher plus d'importance aux sacrifices que nous faisons qu'à ceux qu'on nous fait — pourtant, ce que nous donnons à l'Angleterre pour couronner son œuvre du

Caire au Congo, vaut bien, je pense, la faculté qu'elle nous laisse de commencer la nôtre, si délicate et si longue, au Maroc.

L'Angleterre, en somme, fait une affaire d'or.

M. Archdeacon. — Une affaire d'or, c'est le mot!

M. Paul Deschanel. — Nulle part, elle ne consent un sacrifice réel. Elle obtient tout à Terre-Neuve sans que nous l'avons forcée d'exiger de sa colonie la moindre concession. (*Très bien! très bien!*)

Elle garde la Gambie, et là comme dans les sables du désert, elle ne nous donne qu'une promesse, sur laquelle nous devrons négocier à nouveau. Elle étend définitivement sa domination dans toute l'Afrique orientale, et elle garde au Maroc tout ce qui lui importe, tout ce à quoi elle prétendait : la liberté de son commerce et la liberté de la route des Indes ; elle s'assure sans effort les avantages économiques que nous achèterons, nous autres, par de lourds sacrifices.

On sent là une forte école de diplomatie, appuyée sur de longues traditions, admirablement renseignée et outillée, qui ne cède que ce qu'elle veut céder et qui ne cède rien d'essentiel, qui trouve moyen de se créer de nouveaux gages et de nouveaux instruments d'échange jusque dans les choses qu'elle paraît accorder, qui toujours prend la moelle et jette l'os.

Aussi, vous avez vu l'accueil fait à cet acte, sans distinction de parti, de l'autre côté de la Manche, et la promptitude avec laquelle les deux Chambres du Parlement l'ont sanctionné par un vote unanime. A la Chambre des lords, lord Spencer, leader de l'opposition, a déclaré qu'en présence d'un tel succès diplomatique et des conséquences qu'elle en attend, l'opposition renonçait à son droit de critique. A la Chambre des communes, sir Campbell Bannerman a exprimé le regret que l'accord n'eût pas été conclu par un cabinet libéral. Seul, lord Rosebery a fait des réserves sur la seconde partie de l'accord.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Et d'autres.

M. Paul Deschanel. — L'unanimité des Chambres anglaises vous répond, monsieur le ministre.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je m'en félicite (*Mouvements divers*) et je voudrais espérer qu'il y aura ici la même unanimité.

M. Riotteau. — Cela nous coûte trop cher.

M. Paul Deschanel. — Seul, lord Rosebery, disais-je, a fait des réserves, parce qu'il croit la convention relative au Maroc plus faite pour favoriser que pour prévenir les dissentiments futurs entre les deux peuples. En revanche, l'accueil fait par la France au traité a surpris l'opinion anglaise. Elle ne l'espérait pas. C'est que, par une fortune assez rare, il a eu pour lui, dès le premier jour, deux partis qui ne sont guère accoutumés de marcher ensemble, au moins en ces sortes d'affaires : les coloniaux, parce qu'ils y voient un pas vers la solution de la question marocaine, et les hommes qui avaient toujours combattu avec le plus d'ardeur la politique d'expansion coloniale, parce qu'ils y voient un gage de paix et parce qu'ils désirent, comme nous, l'entente des deux grandes nations libérales.

M. Jaurès. — Très bien!

M. Paul Deschanel. — Mais était-il avantageux de mêler ainsi tant de questions et de les discuter toutes ensemble? N'aurions-nous pu tirer un meilleur parti des forces décisives auxquelles obéit aujourd'hui la politique anglaise : rivalité américaine, rivalité allemande, changement dans les forces navales des puissances, essor rapide de jeunes marines qui n'existaient pas il y a vingt ans, entrelacement de nos intérêts économiques déjà si formidables et qui pourraient, qui devraient le devenir bien davantage encore? Entre une politique qui lui garantit toute sécurité du

côté de la France et une politique qui nous laisserait disponibles contre elle, l'Angleterre ne peut plus hésiter. Elle a besoin d'être tranquille du côté de la France comme la France a besoin d'être tranquille du côté de l'Angleterre. Une politique d'hostilité entre les deux peuples serait un anachronisme funeste (*Vifs applaudissements*) analogue à celui que commirent le gouvernement de Louis XV et plus tard le gouvernement de Napoléon III, lorsqu'ils poursuivirent la lutte contre l'Autriche au risque de favoriser d'autres ambitions désormais plus dangereuses.

Toutes ces causes n'eussent pas agi avec moins de force si, au lieu d'essayer de tout liquider en bloc, nous avions répondu aux désirs du cabinet de Londres en entreprenant d'arranger nos affaires l'une après l'autre depuis quatre ou cinq ans. C'est surtout en matière de police extérieure, et c'est surtout avec les Anglais qu'il est bon, je crois, de sérier les questions. (*Très bien! très bien!*)

Lord Salisbury, en revenant au pouvoir, avait fait savoir au quai d'Orsay qu'il serait heureux de marquer son nouveau passage aux affaires par le règlement de la question de Terre-Neuve : si nous avions réclamé alors notre liberté d'action au Maroc, alors que les circonstances étaient si favorables, je crois que nous aurions pu obtenir des conditions meilleures.

Mais, encore une fois, le traité n'est pas seul en cause : nous devons considérer en même temps la situation générale de l'Europe et du monde, la crise asiatique, l'état de l'Extrême-Orient, les chances de pacification que nos bonnes relations avec l'Angleterre peuvent offrir même à d'autres peuples, la possibilité d'une action ultérieure pour les conciliations nécessaires. On ne manquerait pas d'exploiter ailleurs un vote mal interprété, si nous rejetions un acte ratifié à l'unanimité par les Chambres britanniques. Nos devoirs métropolitains dominent nos intérêts coloniaux, et l'entente franco-anglaise doit servir d'abord la cause de l'indépendance européenne, liée à celle de la grandeur française. (*Applaudissements.*)

Or, ne pouvons-nous concilier ces intérêts divers? Le traité lui-même, ce me semble, nous en offre le moyen ; il annonce, sur plus d'un point, des négociations complémentaires. Nous pouvons, nous devons, à mon sens, nous prononcer dès à présent, sans équivoque possible, pour le principe de l'accord et approuver la politique dont il est l'expression. Mais serait-il sage, habile, digne, de mettre définitivement la signature de la France au bas d'articles provisoires, ou controversés, ou litigieux, ou dont la valeur est déjà contestée par une colonie britannique?

Pour moi, j'ai défendu dans tous les temps l'entente avec l'Angleterre; je l'ai défendue à peu près seul, à une époque où il y avait peut-être quelque mérite à le faire, au plus fort de la guerre du Transvaal, parce que je voyais le parti que d'autres essayaient de tirer de notre querelle, parce que j'eusse préféré à de vaines démonstrations un entretien profitable, et aussi parce que je trouvais injuste de confondre une grande nation avec certains ministres de cette nation. (*Applaudissements.*)

Mais, au moment de descendre de cette tribune, je vous demande à mon tour, Messieurs, de méditer les paroles que prononçait ici même Gambetta — qui fut toujours, lui aussi, comme Talleyrand, partisan de l'entente anglaise — dans ce dernier et admirable discours en faveur de l'intervention française en Egypte, que j'entends encore.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Moi aussi!

M. Paul Deschanel. — « J'ai vu, disait-il, assez de choses pour vous « dire ceci : au prix des plus grands sacrifices, ne rompez jamais l'alliance « anglaise. Oh! je sais ce qu'on peut alléguer; il faut en finir ici avec les « équivoques, et je ferai connaître toute ma pensée. Je suis certainement

« un ami éclairé et sincère des Anglais, mais non pas jusqu'à leur sacri-
« fier les intérêts français. (*Applaudissements.*)

« D'ailleurs, soyez convaincus que les Anglais, en bons politiques qu'ils
« sont, n'estiment que les alliés qui savent se faire respecter et compter
« avec leurs intérêts. » (*Applaudissements prolongés.*)

En tout cas, quelle que soit la décision que votre patriotisme vous inspire, il n'était pas inutile, je crois, que les meilleurs amis des Anglais, de ce côté-ci de la Manche, ceux qui leur sont demeurés fidèles même aux heures les plus mauvaises, même contre le sentiment presque unanime de notre pays, leur montrent qu'ils n'ont aucune illusion sur la valeur de ces accords au point de vue des intérêts français, et qu'ils savent exactement le prix de ce que la France leur donne. (*Vifs applaudissements prolongés au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

La seconde journée de la discussion, le 7 novembre, a été occupée tout entière par les discours de M. Louis Vigouroux et de M. Suchetet. Le premier s'est attaché surtout à réfuter l'argumentation de M. P. Deschanel et cette préoccupation semble même l'avoir entraîné à de regrettables exagérations de langage. Pour mieux répondre aux critiques de M. P. Deschanel, M. Vigouroux a, en effet, cru devoir déprécier presque jusqu'à les nier complètement les intérêts et les droits que nous sacrifions tant à Terre-Neuve qu'en Egypte. Cela rendait évidemment plus facile son raisonnement, mais il était aussi bien inutile de prononcer à la tribune française de si dangereuses assertions. M. Suchetet a consacré tout son discours à la question de Terre-Neuve, dont il a abondamment démontré l'importance capitale pour notre commerce et pour notre marine, s'associant par une très savante et très précise documentation aux regrets et aux inquiétudes de M. P. Deschanel, notamment au point de vue de la boette et du « Bait bill ».

Le troisième jour, 8 novembre, ont pris successivement la parole M. Lucien Hubert qui, voulant obtenir des « précisions » sur le Maroc, a demandé au ministre des Affaires étrangères d'assurer à la Chambre que, « quoi qu'il puisse arriver, aucun des traités signés soit avec l'Angleterre, soit avec l'Espagne, ne peut entraver en quoi que ce soit l'action civilisatrice que la France entend remplir au Maroc » ; M. Jules Delafosse, qui s'est surtout félicité de voir mettre le Maroc entre les mains de la France, parce que « l'Indo-Chine doit nous échapper infailliblement un jour »; M. La Chambre et M. Thierry, qui ont l'un et l'autre exprimé les patriotiques inquiétudes que leur cause la question de Terre-Neuve ; enfin M. Boni de Castellane, qui a exprimé ses réserves sur la question du Maroc qu'il craint devoir être « de nature justement à nous retourner tôt ou tard contre l'Angleterre ou contre l'Espagne ».

M. Eug. Etienne est alors monté à la tribune, et avec cette éloquence entraînante et convaincue qui le place au premier rang des orateurs parlementaires, il a d'abord montré l'importance énorme du rapprochement franco-anglais au point de vue de l'avenir de la politique générale des deux pays et il a rendu hommage, à ce propos, à la sagesse du roi Edouard VII et aux efforts patriotiques du président Loubet, les deux principaux artisans de ce rapprochement.

Puis, après avoir résumé en quelques touches vigoureuses la question de Terre-Neuve et celle de l'Egypte, toutes deux si graves évidemment pour la France, mais aussi si spécialisées par la marche brutale des événements, il a ainsi abordé la question du Maroc :

M. Etienne. — En échange de l'Egypte, qu'avons-nous obtenu? Le Maroc. L'Angleterre a reconnu que la France, par sa position au Nord de l'Afrique, devait avoir la prépondérance absolue sur ce grand pays. Elle l'a dit dans des termes qui ne souffrent pas la discussion. C'est nous qui devons assister le Maroc, et nous seuls, de la façon la plus entière, tant aux points de vue politique et financier qu'aux points de vue militaire et administratif. La question est donc claire, nette et précise.

Certains nous disent : mais vous allez peut-être...

Au centre. — Tirer les marrons du feu !

M. Etienne. — ... vous lancer dans les aventures, et, quelle que soit votre volonté, quelles que soient vos résolutions, nous craignons bien que le jour ne vienne où il faudra employer des moyens de persuasion qui seront tout autres que ces moyens pacifiques dont vous entretenez le pays.

Messieurs, j'ai grande confiance, je dois le dire, dans l'organisation, dans les desseins suivis jusqu'à ce jour par M. le ministre des Affaires étrangères chargé de cette grave et importante question. Je suis convaincu que si nous voulons résolument, avec la patience qui convient...

M. le ministre des Affaires étrangères. — Avec esprit de suite!

M. Etienne. — ... pratiquer une politique de pénétration pacifique...

M. Jaurès. — Très bien!

M. Etienne. — ... les résultats seront beaucoup plus satisfaisants que ceux que les plus impatients peuvent souhaiter. Je suis persuadé que s'il y a concours aussi bien de la part des Chambres que du pays même et si on ne trouve pas au dehors cette agitation perpétuelle qui consiste à affaiblir aussi bien l'autorité française que l'autorité du sultan et que l'autorité algérienne, si, en un mot, chacun donne son appui à cette œuvre de pénétration pacifique, nous n'aurons qu'à nous féliciter des progrès accomplis.

Je dois dire que jusqu'à ce jour il y a eu à certaines heures quelques flottements, et vraiment qui saurait s'en étonner? On n'entreprend pas une œuvre de cette importance avec la présomption de résoudre sur l'heure toutes les difficultés qui se présentent. Il y a eu des tâtonnements; des erreurs se commettent qu'il faut redresser; en un mot, nous éprouvons des hésitations et les incertitudes qui sont inhérentes à une aussi importante entreprise.

Ce que je voudrais, ce n'est pas indiquer au gouvernement un plan d'ensemble, mais préciser la méthode qui convient à un pays que j'ai la prétention de connaître un peu.

Au Maroc, il y a, nous dit-on, le sultan, qui ne jouit que d'une autorité éphémère et qui est impuissant à résister au moindre péril qui lui est suscité par quelque marabout insurgé ou fanatique, et l'on conclut qu'il est téméraire de s'appuyer sur un organisme aussi vermoulu que l'est le Maghzen, autrement dit le gouvernement marocain.

Messieurs, j'estime que nous commettrions la faute la plus lourde, une faute irréparable, si nous marquions notre volonté de ne pas nous servir, de la façon la plus résolue, la plus énergique et la plus active, de ce pouvoir tel qu'on le définit, qui est celui du sultan.

Ne croyez pas, Messieurs, que cette autorité n'existe pas. Si le sultan ne parvient pas, dans beaucoup de ses tribus, et elles sont nombreuses, à

marquer son autorité matérielle, c'est-à-dire s'il ne parvient pas à recouvrer l'impôt comme il le voudrait jusqu'à ce jour, c'est que l'impôt que le sultan a perçu dans ses Etats a été, on peut l'affirmer sans froisser la susceptibilité marocaine, quelque peu usuraire; et voilà pourquoi il a éprouvé des résistances dans la plupart de ses tribus.

Mais, Messieurs, il a une autorité qui, celle-là, ne lui échappera pas, il représente pour toutes les populations musulmanes l'autorité du descendant du Prophète. (*Très bien! très bien!*) C'est autour de lui que viennent se rattacher absolument toutes les branches, toutes les sectes de l'islamisme, toutes les zaouïas, toutes les confréries musulmanes.

Voilà pourquoi j'estime qu'il est du premier devoir du gouvernement français de s'attacher à gagner la confiance du sultan, à pénétrer le gouvernement marocain de notre résolution de ne pratiquer qu'une politique de pénétration pacifique.

Est-ce à dire, Messieurs, qu'il ne faille pas ajouter à ces paroles sincères, loyales, les avertissements indispensables? Quand nous aurons invité le Maghzen à exécuter des réformes, quand nous lui aurons offert le concours matériel qui lui est nécessaire à cet effet, il pourra arriver que nous éprouvions des résistances et que nous soyons amenés à lui parler avec fermeté et même avec sévérité; et ce langage-là, le Maghzen et le Sultan sauront le comprendre, soyez-en convaincus. (*Très bien! très bien!*) Il suffira de donner des instructions très nettes et très précises à celui qui a l'honneur de représenter la France à Tanger et qui, je le dis en passant, est digne de toute la confiance de ses chefs et du Parlement lui-même. (*Très bien! très bien!*)

Que faut-il faire au Maroc? Je n'ai pas à tracer un programme détaillé; je n'ai pas à dire quel est le régime administratif ou le régime financier qu'il faudra y introduire demain, ni quels doivent être les travaux publics à entreprendre : c'est là l'affaire du gouvernement et j'imagine qu'il a déjà des idées arrêtées à ce sujet.

Mais la question marocaine ne se présente pas sous ce simple aspect. D'autres questions assez graves méritent de retenir un instant encore l'attention de la Chambre. La politique marocaine ne se fait pas uniquement et exclusivement et elle ne peut pas se faire exclusivement de Tanger. Pourquoi? Parce que sur la frontière orientale du Maroc se trouve l'Algérie, avec ses 1.200 kilomètres de frontières communes et que là se trouvent des tribus indépendantes qui, depuis 1845, n'ont voulu se soumettre ni à l'autorité française ni surtout à l'autorité marocaine, parce qu'elles voulaient échapper tout naturellement à l'impôt qu'aurait réclamé aussi bien le gouvernement français que le gouvernement marocain.

M. le général Jacquey. — Très bien!

M. Etienne. — Ces tribus ont jeté l'alarme et je pourrais dire l'insécurité sur toute notre frontière, aussi bien lorsque cette frontière atteignait seulement Teniet-el-Sassi, qui est à 100 kilomètres de la côte, qu'actuellement où elle atteint le Sud des oasis sahariennes qui en est à 1.200 kilomètres. Elles sont toujours en insurrection contre nous. Les expéditions que nous avons dû faire dans ce pays ont été nombreuses. Vous les citer serait vous faire perdre beaucoup trop de temps. Elles ont coûté à la France des sommes énormes et des sacrifices considérables.

M. le général Jacquey. — Et beaucoup d'hommes!

M. Etienne. — Pendant plus de quarante ans il a fallu faire manœuvrer sur cette frontière 5.000, 10.000, parfois jusqu'à 20.000 hommes; et je n'ose pas faire le compte des vies humaines que nous ont coûtées ces diverses expéditions, tant le nombre en est grand.

Il faut donc que l'autorité algérienne, qui se trouve en contact avec ces tribus, ait assez de puissance pour maintenir la sécurité sur cette frontière ; il faut que, par des procédés particuliers, elle arrive à faire comprendre à ces populations qu'elles doivent avoir confiance en elle.

Pendant longtemps, on avait pensé qu'aux attaques de ces tribus il fallait répondre par des contre-attaques, et qu'on devait les poursuivre jusqu'à ce qu'on les atteignît.

C'était souvent en pure perte, car, étant donnée la mobilité que donnait à ces tribus la rapidité de leurs coursiers, nos troupes, qui traînent toujours derrière elles de nombreux impedimenta, ne parvenaient pas à les atteindre.

Cette situation a duré pendant plus d'un quart de siècle, et c'est il y a un an seulement que l'on s'est décidé à pratiquer un autre système. Loin de moi la pensée de critiquer les opérations faites antérieurement à l'année 1903. Avant les généraux qui ont actuellement la responsabilité des événements dans le Sud, il y a eu des généraux de haute valeur, de haut mérite, qui ont fait leur devoir et qui ont droit à toute la sympathie et à la reconnaissance des bons Français, je puis l'affirmer. (*Applaud.*)

Mais ils recevaient des ordres et les exécutaient.

En 1903, on a imprimé à notre politique dans ces régions d'autres directions. Quelles sont-elles ?

Le gouvernement a donné l'ordre au général commandant la subdivision d'Aïn-Sefra, au lieu de disséminer de très nombreux postes sur toute la frontière, ayant tous une garnison sédentaire, qui n'était pas rapidement mobilisable, d'avoir très peu de postes et de les placer non plus dans la vallée de la Zousfana ou de l'Oued-Saoura, mais à l'Ouest de ces deux vallées, sur les cols mêmes par où passaient les tribus qui venaient assassiner nos courriers et piller nos convois ou nos postes. Vous vous rappelez tous à la fin de 1902 l'incident d'El-Moungar où un convoi a été attaqué par les Berabers et où l'héroïsme français s'est manifesté ce jour-là par un éclat tout exceptionnel. (*Applaudissements.*)

Vous vous rappelez également le siège de Taghit, point qui se trouve à 120 kilomètres d'Igli, et où la garnison attaquée par 10.000 Berabers, a résisté victorieusement, grâce à l'admirable courage et au sang-froid de son chef, le capitaine Susbielle. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il fallait changer de méthode et au lieu de laisser dans un simple couloir des postes qui ne pouvaient pas remuer ni prendre l'offensive, on a reporté ces postes à l'Ouest, à proximité des cols ; on y a installé une force composée d'indigènes du pays commandés par des officiers et sous-officiers français. C'est ainsi qu'avec cette cavalerie si rapide et si mobile, avec des compagnies de tirailleurs algériens ou de légion étrangère, montées en mulets, chargées d'appuyer ces contingents arabes, on est parvenu, en un an, à rétablir la sécurité d'une façon absolue sur les 1.200 kilomètres qui séparent l'Algérie du Maroc. (*Très bien! très bien!*)

Pas un soldat tué pendant cette année, sauf quelques indigènes isolés tombés sous les coups de bandits. C'est la sécurité complète dans ces régions agitées pendant soixante-dix ans. Les grandes tribus, celles qui ont refusé jusqu'ici de dépendre du Maghzen ou du Sultan, les Beni-Guil, dont vous avez si souvent entendu parler, les Douï-Menia, qui pendant longtemps ont été si redoutables, les Ouled-Djerir, toutes ces tribus — le tout récent et si utile voyage de M. Jonnart l'a établi — viennent successivement demander à la France de vouloir bien accepter leur soumission, de les aider désormais et de les protéger. (*Très bien! très bien!*)

Et comment, puisque j'ai prononcé le nom de M. Jonnart, pourrai-je

ne pas dire à la Chambre notre admiration et notre reconnaissance pour le gouverneur général, qui se dépense sans compter, qui apporte aux victimes de l'horrible catastrophe d'Aïn-Sefra un réconfort moral et les secours nécessaires à nos soldats de l'Extrême-Sud, avec ses félicitations et l'expression de sa gratitude, le salut de la France. (*Vifs applaud.*)

Cette politique est assurément à l'avantage de la France! Désormais, notre Tell français, notre Sahara français, nos Hauts-Plateaux français vont se trouver en pleine sécurité; nos colons pourront travailler à l'abri de toute espèce de dangers ou de surprises, et ce sera tout profit pour nous. (*Très bien! très bien!*)

Mais le Maroc n'est-il pas intéressé à cette nouvelle situation? N'y trouve-t-il pas son avantage? Lorsque le général qui commande dans le Sud oranais maintient la paix et assure la sécurité au milieu de ces tribus turbulentes et toujours agitées, ne donne-t-il pas un gage de sécurité personnelle au sultan lui-même, qui a tant à faire d'un autre côté?

Chaque fois que nous sommes entrés en négociations avec ces tribus, qui ne sont pas en territoire français, je l'indique bien, mais en territoire marocain, nous leur avons dit : Vous voulez la protection française; nous vous l'accordons; mais il est entendu que vous demeurez sous l'autorité de votre sultan et nous ne vous disons rien qui puisse vous laisser penser que nous voulons en aucune façon diminuer et affaiblir son autorité. C'est donc au profit du Maroc que nous avons agi.

Dès lors pourquoi cette politique qui se fait à notre frontière algérienne serait-elle critiquée, discréditée et même parfois attaquée avec violence? On a beaucoup, dans le passé, critiqué ces généraux hardis et ardents qui ont dirigé nos expéditions lointaines; on a dit qu'ils allaient faire ces expéditions dans le seul but de gagner des galons ou la croix. Oui! quand nous essayions de donner à la France un empire colonial, quand nous conquérions le Soudan, quand nous pénétrions dans la boucle du Niger et que nous montions jusqu'à Tombouctou, on nous disait : Vous vous laissez conduire et entraîner par des officiers qui n'ont qu'une ambition : conquérir en Afrique l'avancement qu'ils obtiendraient si péniblement en France. Et cependant j'ai, depuis, entendu dire et répéter : Quel dommage de ne pas avoir consacré tous nos efforts à l'Afrique et d'être allé en Asie! C'est en Afrique qu'il aurait fallu porter toute notre énergie, toute notre activité. Il me semble bien pourtant que nous l'avons aussi portée de ce côté et qu'aujourd'hui nous n'avons pas à regretter que ces officiers nous aient donné tout cet empire africain. (*Applaudissements.*)

Quand on leur reprochait leur ardeur belliqueuse, on disait : Quand donc aurons-nous un général qui s'inspire de sentiments pacifiques?

Ah! nous en avions un déjà.... et cependant il n'a pas eu toujours la juste récompense de ses efforts! Celui-là est un chef d'école : c'est le général Gallieni. Depuis 1880, il a passé sa vie dans les colonies; il a été au Soudan, au Tonkin; depuis huit ans il est à Madagascar. Lui a su pratiquer une méthode qui a pour effet de mettre au profit de la pacification et de la colonisation les forces dont il dispose; au lieu d'inquiéter et de terrifier les populations indigènes, il leur donne des satisfactions d'ordre moral et d'ordre matériel. C'est ainsi qu'au Tonkin, au Soudan et à Madagascar il a pu, avec de très faibles forces, résoudre des problèmes qui paraissaient insolubles pour d'autres. (*Applaudissements.*)

Le général Gallieni a fait des élèves; il en a fait un que nous avons le bonheur de posséder : c'est le général Lyautey, qui a été son compagnon d'expéditions coloniales pendant toute sa carrière, sauf au Soudan. Il est arrivé dans le Sud oranais après avoir reçu les instructions de son

gouvernement, qui étaient conformes à ses propres idées; elles ne leur auraient pas été conformes, qu'il aurait été l'exécuteur fidèle des instructions qu'il aurait reçues; mais elles concordaient avec ses propres sentiments et il a appliqué sa méthode qui consistait, non pas à se lancer dans des expéditions contre les tribus qui s'étaient soulevées la veille, mais à chercher à se mettre en relations et en contact avec elles, et surtout à donner à ces tribus, par l'organisation de postes savamment établis, l'impression que désormais elles seraient impuissantes à se jeter sur nos convois pour les piller et que nous étions assez forts pour les dominer. Et ces tribus se sont alors inclinées. Ce jour-là, loin de leur faire payer leur indocilité, il s'est au contraire présenté à elles en ami; il leur a dit : Je viens à vous pour vous aider à sortir de la situation misérable dans laquelle vous vous trouvez. Quand vous aurez de mauvaises récoltes, quand vous serez maltraités, adressez-vous à moi, je viendrai vous soutenir. Vous avez besoin de charrues? Les voici. Vous avez besoin de vous instruire? Voici des écoles.

C'est ainsi, Messieurs, qu'en moins d'un an il a obtenu ce résultat absolument incroyable d'avoir rétabli la paix sur toute la frontière.

Mais les services qu'il a rendus ne l'ont pas mis à l'abri de certains reproches. On le dépeint comme hanté de rêves de conquêtes, de poursuites contre les indigènes à travers le Sahara.

Et cela, parce qu'il a pris une mesure de précaution et de prudence, parce qu'il a installé — voilà son crime — d'autres donneront des détails plus circonstanciés sur la question — parce qu'il a établi un poste avancé sur la frontière marocaine.

Ce poste extrême-sud, c'est Bechar, auquel on a donné le nom du général Colomb; le poste situé plus au Nord s'appelle Raz-el-Aïn.

Au Nord de ces postes frontières se trouvait un immense espace vide où Bou-Amama, le fameux insurgé, le concurrent du sultan du Maroc, était venu masser ses troupes et d'où il agitait les tribus de la région.

Le général Lyautey pensa tout naturellement que ces tribus soulevées par Bou-Amama allaient se jeter sur notre territoire et troubler les tribus qu'il avait eu tant de peine à pacifier. Pour éviter le retour de la période des troubles que nous avons connue pendant plus de soixante-dix ans, il établit un poste semblable aux autres avant-postes et il y plaça des forces suffisantes pour faire face aux attaques dont pouvaient être l'objet aussi bien ses propres troupes que les tribus massées autour de lui.

Mais alors on dit : Il n'est pas resté à Raz-el-Aïn dans le simple but de couvrir sa frontière et de protéger les populations qui se trouvent sous sa sauvegarde ; il a le dessein d'aller plus loin, à 40 kilomètres, à Guefaït. Eh bien, le général Lyautey n'est pas allé à Guefaït parce qu'il n'a jamais reçu l'ordre d'y aller.

M. Jaurès. — Il n'y est pas allé, mais ses obus y sont allés.

M. Etienne. — Je voulais laisser à mon ami Thomson le soin de vous donner des détails sur cette affaire des obus. Mais puisque M. Jaurès m'interrompt pour me dire que si le général Lyautey n'est pas allé à Guefaït, on y a vu ses obus, je raconte le fait.

Le général Lyautey avait envoyé à 12 kilomètres de son camp une corvée de bois. Les gens de Bou-Amama, les Chambaa, sont venus attaquer nos soldats, qui se sont immédiatement repliés sur le camp et ont demandé du renfort. Deux compagnies se sont immédiatement portées en avant. Les agresseurs ont disparu. Pendant que ces événements se passaient — j'atteste la véracité absolue du récit que je fais — le marabout de Guefaït envoya au général Lyautey une missive le suppliant de venir

occuper Guefaït et lui disant : « Si tu ne viens pas » — car les Arabes, vous le savez, tutoient tout le monde — « si tu ne viens pas, je serai « massacré par Bou-Amama qui m'a déjà prévenu qu'il n'ignore pas en « quelle amitié je vis avec les Français, et qui veut me punir d'avoir fait « alliance avec toi. Viens à mon secours. »

Le général Lyautey lui répondit : « Je ne puis pas entrer dans Guefaït ; « je n'ai aucun ordre pour cela. Je n'irai pas ; mais si tu veux venir vers « moi, je t'accueillerai et je te protégerai. »

Ce que le marabout craignait survint le surlendemain. Guefaït fut attaqué par Bou-Amama, la kasbah fut envahie et pillée ; le marabout put s'enfuir et se réfugier auprès du général Lyautey. Alors il lui dit : « Mes « parents, mes amis sont en ce moment les victimes de Bou-Amama, je « ne puis absolument pas les laisser sans défense. Je t'en supplie, viens « m'aider à les délivrer. » Que fit alors le général Lyautey ? Il envoya une section avec deux canons, qui tirèrent des obus par dessus Guefaït — car on n'a tué personne — et sur cette simple démonstration les gens de Bou-Amama s'enfuirent. Les parents et les amis du marabout de Guefaït purent alors se réfugier au camp du commandant Henrichs où ils furent sous la protection française. Voilà le fait. (*Vifs applaudissements.*)

M. Lucien Millevoye. — C'est la pénétration pacifique qui commence.

M. Etienne. — Soyez sans inquiétude ; avec cette politique, nous irons loin sans qu'il en coûte pour ainsi dire à la France un soldat, ni un centime. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Lucien Millevoye. — Je ne désapprouve pas du tout le procédé.

M. Etienne. — Comment le général Lyautey a-t-il pu manœuvrer au milieu de tant de difficultés ? C'est qu'il a été admirablement secondé par ses collaborateurs. Si vous connaissiez, Messieurs, la vie de nos officiers et de nos soldats dans ces régions, non seulement vous ne songeriez pas à les critiquer (*Applaudissements*), mais vous n'auriez qu'admiration, reconnaissance et gratitude pour eux. (*Nouveaux applaudissements.*) Je me suis fait un devoir d'aller les voir. Je ne suis pas le seul du reste, car M. Thomson y est allé également ; mais je me suis enfoncé un peu plus dans le Sud, je suis allé jusqu'au dernier poste ; j'ai vécu au milieu d'eux, voulant me faire une opinion propre, personnelle.

Eh bien ! je déclare avec la joie intense que m'a donnée ce spectacle que je n'ai jamais vu de Français plus dévoués à leur œuvre que ceux-là. (*Très bien ! très bien !*) On dit qu'ils réclament des récompenses. Mais ils n'obtiennent pas toutes celles qu'ils méritent ! (*Vifs applaudissements.*)

M. le général Jacquey. — Aujourd'hui ils sont commandés par les Loges !

M. Etienne. — Trop souvent les propositions dont ils sont l'objet languissent sans solution.

Je réclame pour eux non pas la croix ou les galons, mais seulement l'attestation de l'effort continu, de l'effort journalier, en insistant pour qu'on leur accorde la médaille coloniale : je ne l'ai pas encore obtenue. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Paul Deschanel. — Pourquoi ?

M. Etienne. — Je ne veux rien exagérer : certains l'ont obtenue, mais beaucoup la méritent qui ne l'ont pas encore.

Pour en revenir au général Lyautey, il importe que cet officier général jouisse dans sa subdivision d'une autorité réelle. Le ministre de la Guerre a pris un ordre de service par lequel il a donné au général commandant la subdivision d'Aïn-Sefra — ce n'est donc pas personnel au général Lyautey — la libre disposition des troupes de sa subdivision.

M. Thomson. — C'est indispensable.

M. Etienne. — Voilà la grande autorité dont il jouit! Notez, Messieurs, qu'il en a besoin. Ayant 1.200 kilomètres de frontières à surveiller, le ministre de la Guerre a cru bon — il ne pouvait pas faire autrement — étant donnés les événements qui se passent dans le Sud oranais, de lui donner la libre disposition des troupes qui se trouvent dans sa subdivision. Eh bien, c'est ce qu'on incrimine : il ne faudrait pas qu'il puisse en disposer. C'est dire qu'on doit alors revenir à l'ancienne méthode, c'est-à-dire que le jour où une harka, une bande armée viendra à se précipiter sur un de nos postes, il faudra, avant de pouvoir le défendre, que le général Lyautey télégraphie au général de division à Oran, que celui-ci télégraphie au commandant de corps d'armée à Alger et que le général commandant le corps d'armée d'Algérie télégraphie au ministre de la Guerre! Pendant ce temps-là le poste sera pillé, les pillards se seront enfuis et il ne restera que des ruines. (*Applaudissements au centre.*)

Voilà ce que je voulais dire pour prouver que, bien conduite, l'action algérienne était utile, efficace et favorable à l'action française au Maroc. C'est pourquoi je demande instamment au gouvernement d'établir une entente absolue entre l'autorité algérienne et l'autorité qu'il a placée à Tanger. Je sais qu'elle est bien comprise par celui qui vous représente dans cette ville. Mais il faut l'accord absolu.

Il ne faut pas qu'à Tanger on dise, c'est une supposition que je fais : L'Algérie n'appartient pas aux Affaires étrangères, nous allons établir une barrière entre elle et le Maroc, et tout ce qui se passera en dehors de cette frontière, nous l'ignorerons. Non, l'Algérie est une aide pour le Maroc, une aide précieuse; servez-vous-en, Monsieur le ministre, vous en tirerez profit. Faites bien pénétrer cette idée chez tous ceux qui, sous vos ordres, servent votre politique au Maroc.

Voilà ce que je voulais dire sur la question du Maroc voulant attendre, pour me prononcer sur l'utilité et la portée de l'accord franco-espagnol, que M. le ministre des Affaires étrangères ait fourni à la Chambre les assurances qu'elle attend.

Mais sur l'accord franco-anglais, je n'ai plus qu'à conclure. Il m'apparait qu'il a procuré à la France des avantages tout à fait appréciables pour l'heure présente ; mais je prétends qu'il doit en donner d'inappréciables pour l'avenir.

Si nous examinons attentivement la situation de l'Europe, ne sommes-nous pas obligés de conclure que l'horizon n'est pas sans nuages ? Ne devons-nous pas nous préoccuper des événements qui peuvent surgir? Et alors, nous qui souhaitons ardemment la paix, non seulement pour nous-mêmes, mais également pour les autres, n'avons-nous pas à nous inquiéter d'une crise qui peut surgir inopinément et troubler les combinaisons les mieux assises que nous pourrions avoir rêvées pour nous-mêmes ?

Le rapprochement de la France et de l'Angleterre peut et doit porter ses fruits. Il ne sera pas, je l'espère, limité à l'objet même des stipulations que nous avons à ratifier aujourd'hui. Je désire que notre gouvernement, que notre diplomatie, après avoir rendu à la paix un si grand service dans cet incident de Hull, qui a été si menaçant (*Applaudissements*), puissent en rendre d'autres demain.

Nous avons, il faut le dire, le répéter, l'affirmer, nous avons, nous, la volonté d'être plus attachés que jamais à ceux qui sont nos amis et nos alliés. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Jamais, pour une seconde, nous ne consentirons à laisser affaiblir cette alliance; quelque chose de notre dignité s'en irait en lambeaux;

nous sommes les alliés de la Russie, nous demeurerons ses amis et ses alliés. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Alexandre Zévaès. — Ses créanciers surtout.

M. Etienne. — Nous sommes aussi les amis de l'Angleterre...

M. Gustave Rouanet. — Ah! oui.

M. Etienne — ... et nous désirons fortifier notre entente avec elle, parce que nous avons le sentiment, l'espoir, qu'un jour notre pays sera lui-même assez persuasif et peut-être assez fort pour amener à son tour l'entente entre l'Angleterre et la Russie. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Tel est le vœu que je forme et c'est pour cela que je voterai des deux mains, avec une entière confiance, le traité qui vous est proposé. Si j'ai quelque action sur mes amis, sur les vieux compagnons de luttes qui siègent ici avec moi depuis si longtemps, je les convie à suivre mon exemple.

La France a accompli une œuvre véritablement utile ; elle affirmera par là encore une fois sa volonté de poursuivre sa haute mission dans le monde. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*)

Le 10 novembre, M. Francis de Pressensé a ouvert la séance par un important discours, très étudié, dans lequel il s'est appliqué à défendre le traité point par point. Pour la question de Terre-Neuve, tout en reconnaissant que « peut-être notre diplomatie n'a pas, sur ce point, envisagé dans son ensemble le problème qui se posait devant elle et qu'elle n'a pas fait état de toutes les armes dont elle pouvait disposer et qu'elle avait entre les mains », il a approuvé absolument la convention. Pour la question de l'Egypte et du Maroc, tout en déplorant les circonstances historiques qui ont mis définitivement l'Egypte entre les mains de l'Angleterre, il a déclaré voir dans la situation privilégiée qui nous est reconnue au Maroc une compensation des plus satisfaisantes. Enfin il a conclu en se félicitant hautement du rapprochement franco-anglais, qu'il veut envisager comme pouvant servir dans l'avenir à doter enfin l'Europe des bienfaits de la paix universelle.

Après lui, M. Denys Cochin a surtout parlé de l'Egypte et du Maroc, et tout en reconnaissant l'importance de la compensation que nous obtenons de l'Angleterre au Maroc, il a formulé quelques réserves au sujet de l'arrangement franco-espagnol.

C'est, a-t-il dit, véritablement un rébus ; je me suis appliqué de toutes mes forces à le comprendre, je n'y ai pas réussi. Comment! la France, nous dit-on, pénétrera au Maroc en raison des possessions qu'elle a dans le voisinage ; mais l'Espagne, elle aussi, y a des intérêts proportionnels à ses possessions situées dans le voisinage du Maroc. Si je veux faire une proportion exacte et mathématique, je vois que la France a l'Algérie et dans le prolongement de l'Algérie, la Tunisie ; que, d'autre part, l'Espagne a deux étroits rochers, Ceuta et Melilla, et deux ou trois îles, Peñon de Velez et les îles Zaffarines, qui sont de petits récifs où, paraît-il, il faut envoyer tous les jours un bateau à vapeur avec un baquet d'eau fraîche,

le peu d'eau qu'il faut à un détachement espagnol pour se débarbouiller et boire. (*Sourires.*) Voilà les possessions espagnoles.

Que signifie cette singulière énigme que nous pose M. le ministre des Affaires étrangères ?

Les droits de l'Espagne sur le Maroc remontant à sa vieille lutte contre les Maures, les droits, si l'on veut, résultant de la défaite du dernier Abencérage (*Rires*) sont des droits assez vagues. En vérité, j'avoue que je n'aperçois pas très bien les droits proportionnels à ses possessions. Je me demande ce que signifie cette pénétration proportionnelle, et puisque notre attention est appelée sur l'Espagne, je me rappelle encore les vers que Victor Hugo met dans la bouche du laquais qui vient trouver don César de Bazan :

C'est ce que vous savez, pour ce que vuus savez
Et de qui vous savez...

(*Nouveaux rires.*)

Voilà ce qu'on nous révèle du traité passé avec l'Espagne. (*Applaudissements au centre et à droite.*) J'éprouve donc un certain regret de cette communication insuffisante.

En terminant, M. Denys Cochin a exprimé toutes les espérances que lui fait entrevoir le rapprochement pacifique de l'Angleterre et de la France, dont le règlement pacifique de l'incident de Hull a déjà été un résultat particulièrement heureux.

M. Jaurès, prenant ensuite la parole, s'est étendu très longuement en des considérations générales sur l'établissement de la paix générale et d'un régime universel d'équité dans le monde. Au cours de ces considérations, il s'est même efforcé de développer cette théorie plutôt paradoxale que Gambetta aurait cherché à réaliser une politique de rapprochement avec l'Allemagne; puis, rejoignant enfin le véritable sujet de la discussion, il a montré les obligations matérielles et morales que va créer à la France la pénétration pacifique du Maroc. Il a surtout insisté sur la nécessité qui s'impose, suivant lui, de se défier de l'esprit d'aventure dans l'avenir de notre politique marocaine. Et comme son argumentation l'avait conduit à remettre en avant ce que certains journaux ont appelé emphatiquement les incidents de Raz-el-Aïn et de Guefaït, M. Thomson a rétabli en quelques mots, dans toute leur simplicité, les faits tels qu'ils se sont ou plutôt ne se sont pas passés.

La liste des députés inscrits pour la discussion se trouvant épuisée, le ministre des Affaires étrangères est monté à la tribune et a répondu à la fois à tous les précédents orateurs par un exposé méthodique et substantiel dans lequel il passait en revue successivement tous les points déjà traités. Commençant par la question de Terre-Neuve, il a tout d'abord fait cette déclaration de principe :

Aussi bien dans les eaux du French Shore qu'au Grand-Banc, la pêche nous reste ouverte et, quelles que soient les migrations de la morue, les intérêts de la marine nationale sont sauvegardés.

Alors, qu'abandonnons-nous? Nous abandonnons tout le séchage à terre, abandon aisé puisque depuis longtemps nous ne le pratiquons plus au French Shore et qu'il se fait un peu à Saint-Pierre et Miquelon, mais surtout en France, à Bordeaux notamment, et à Port-de-Bouc.

Voilà, Messieurs, toute notre concession.

Le ministre s'est alors expliqué sur le « Bait bill ». Il s'est attaché d'abord à établir que le « Bait bill » est avant tout une mesure de protestation contre les primes qui favorisent, à Terre-Neuve, les pêcheurs français contre les Terre-Neuviens, et il a continué ainsi :

M. le ministre des Affaires étrangères. — Par le « Bait bill », le commerce — vente et achat — de la boëtte est subordonné à deux conditions. C'est d'abord une licence que délivre le gouverneur, c'est ensuite le payement d'un droit de 7 fr. 50 par tonneau de jauge pour tout navire qui exporte la boëtte ou qui vient s'en approvisionner à Terre-Neuve. Eh bien! la convention du 8 avril, mettant désormais au-dessus de toute contestation, affirmant expressément et consacrant à perpétuité notre privilège, non seulement nous permet de pêcher la boëtte dans les eaux de la côte réservée et d'en disposer à notre guise, mais elle nous donne le droit de l'acheter sur toute l'étendue du French Shore, c'est-à-dire sur près de la moitié des rivages de l'île sans avoir à demander au préalable une licence au gouverneur et sans payer la taxe prévue par le « Bait bill ».

M. Paul Deschanel. — Nous avions déjà ce droit!

M. le ministre des Affaires étrangères. — Qu'est cela, sinon l'abrogation en fait du « Bait bill » sur la moitié de la côte de Terre-Neuve? N'est-ce pas là un résultat précieux dont les armateurs devaient s'estimer satisfaits?

Quant à l'objection que le French Shore est loin du Grand-Banc sur lequel la pêche est actuellement localisée, le ministre y a répondu en observant que s'il faut quatre ou cinq jours pour aller à la voile du Grand-Banc au French Shore, on peut à la vapeur franchir cette distance en vingt-quatre ou trente heures, et que les armateurs ne peuvent que gagner à perfectionner et à renouveler leur outillage. De plus, si la vapeur permet d'avoir la boëtte rapidement dans la saison, la création et l'installation de chambres frigorifiques permettra d'en avoir toujours et rien ne sera plus simple que d'installer sur le French Shore et à Saint-Pierre des dépôts frigorifiques. Enfin, en réponse aux craintes exprimées au sujet de l'esprit d'hostilité avec lequel le gouvernement autonome de Terre-Neuve pourrait interpréter la convention, M. Delcassé a rappelé que si parfois il s'élevait entre la France et ce gouvernement terre-neuvien quelque grave contestation sur l'interprétation de la convention, la « solution » est d'ores et déjà tout indiquée : c'est l'arbitrage qui la fournira, l'arbitrage qui est prévu par la convention franco-anglaise du 14 octobre 1903, précisément en vue des divergences d'interprétation des traités. D'ailleurs, toutes les précautions ont été prises pour que la convention soit exactement exécutée.

Et M. Delcassé a conclu ainsi :

M. le ministre des Affaires étrangères. — En somme, cette convention apporte, d'après moi, des garanties nouvelles à l'exercice de l'industrie de la pêche ; mais elle n'exclut nullement — bien au contraire — la possibilité d'améliorations nouvelles, de progrès nouveaux. Seulement elle en est la condition indispensable.

M. le comte de Lanjuinais. — Mais vous avez cédé tous vos instruments d'échange.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je demande à la Chambre de voter cette condition indispensable d'améliorations nouvelles et de progrès nouveaux, c'est-à-dire la convention. La convention votée, je n'ai pas besoin de dire que je ne laisserai passer aucune occasion de mieux faire et d'obtenir mieux.

Passant ensuite aux concessions obtenues par la France en échange de ce que nous cédons à Terre-Neuve, M. Delcassé a montré successivement l'importance des territoires que nous obtenons dans la région du Tchad et sur la Gambie et les avantages rinappéciables qui en résultent pour le développement de notre établissement dans ces régions. De même la possession des îles de Los est non moins heureuse pour nous, car « cette cession n'est pas seulement une satis-« faction substantielle, accordée à notre Guinée française, qui la « réclamait ardemment, elle est aussi un signe non équivoque des « sentiments de l'Angleterre à notre égard, sentiments que l'opinion « publique en France et le Parlement qui la représente seront cer-« tainement, comme nous, heureux d'enregistrer. »

Abordant la question d'Egypte et du Maroc, M. Delcassé a exposé longuement comment l'arrangement intervenu le 8 avril entre la France et l'Angleterre est essentiellement favorable à l'Egypte qui y trouvera de nouveaux éléments de prospérité, et à la France aussi qui en retire un si important bénéfice politique grâce à la situation prépondérante qu'elle obtient au Maroc. M. Delcassé a continué alors en ces termes :

Messieurs, s'il est exact que l'Angleterre nous cède, comme on l'a dit, au Maroc, une prépondérance qu'elle n'a pas, il est tout aussi exact que cette prépondérance, elle pouvait nous la disputer (*Très bien ! très bien !*), que les positions stratégiques et politiques qu'elle occupe dans la Méditerranée étaient de nature à lui en donner la tentation. Est-ce qu'en France, dans la presse et dans cette Chambre, on était sans préoccupation à cet égard ? (*Très bien ! très bien !*)

Mais, j'ai l'oreille encore pleine des appels qu'on adressait au gouvernement dont la vigilance, l'événement l'a prouvé, n'était pas endormie. A moins qu'on ne suppose que notre œuvre au Maroc serait facilitée par la compétition de l'Angleterre !

Mais a-t-on dit encore, pourquoi l'interdiction de protéger Tanger et ses approches ? Il me semble que la raison comme l'intérêt en sont évidents. Aurait-on oublié les exhortations, les instances dont j'ai été l'objet à cette tribune pour garantir la liberté nécessaire du détroit de Gibraltar ? Ou bien jugerait-on insuffisante la réunion de l'Angleterre à la France pour fortifier cette garantie ? Et si l'on songe que, dans le même instant, l'Angleterre consentait à laisser enfin mettre à exécution la convention du 28 octobre 1888 pour maintenir ouvert en tout temps et pour tous les navires le canal de Suez, on reconnaîtra peut-être la prévoyance de cette précaution que le monde entier, qui en bénéficie, a accueillie avec une notoire satisfaction.

Le Maroc est donc ouvert à notre pénétration pacifique, à notre action civilisatrice et la besogne nous sollicite, et vous pensez bien que je suis le premier à en saisir toutes les difficultés.

Disons-nous seulement, Messieurs, pour les affronter avec résolution et

sang-froid, que si nous nous étions dérobés à la tâche, d'autres infailliblement l'exécuteraient à leur bénéfice, et personne, songeant à l'Algérie et à la Méditerranée, ne contestera que ce serait fatalement à notre désavantage. Et disons-nous aussi que ces difficultés, il dépend surtout de nous de les réduire au minimum. Nous avons aujourd'hui autant que quiconque la connaissance des choses et du monde musulmans ; l'expérience que nous avons acquise en Algérie nous a bien servi en Tunisie, et l'expérience de Tunis et d'Alger est le gage des efforts plus heureux que nous tentons au Maroc. Il s'agit maintenant de convaincre le Maroc, par des actes plus que par des discours, que, de même que la puissance, nous avons la volonté immuable d'accomplir notre tâche, que cette tâche consiste : dans notre propre intérêt, à servir son intérêt ; pour notre propre tranquillité, à l'aider à établir chez lui la sécurité et le bon ordre ; pour notre propre prospérité, à lui fournir les moyens de tirer parti des ressources dont il abonde, de sorte que, continuant à vivre sa propre vie, ayant gardé ses coutumes, ses lois, ses chefs, sous le sultan dont l'autorité se sera fortifiée et étendue, il ne connaisse notre puissance qu'aux bienfaits qui l'auront accompagnée. (*Très bien ! très bien ! — Applaudissements.*)

Tel est notre programme, que nous devons maintenir en dépit des incidents ou des accidents qui pourront en traverser l'exécution, car si voir le but est important, l'essentiel, ce qui compte, c'est de le vouloir jusqu'au bout. Déjà, depuis deux ans, le sultan a pu apprécier les effets de notre amicale collaboration sur les différents points où il nous l'avait demandé ; mais surtout, depuis les accords du 8 avril, après les explications que nous lui avons données sur sa portée et sur son esprit, le gouvernement marocain, en faisant appel à notre crédit pour parer à des nécessités financières et se libérer vis-à-vis de ses créanciers étrangers, en acceptant, pour être placé à la tête du contrôle de ses douanes, un haut fonctionnaire de mon ministère, assisté d'agents qui ont comme lui la pratique des populations musulmanes, en nous empruntant nos officiers pour la réorganisation de la garnison de Tanger, en nous manifestant enfin en ce moment même sa résolution de recourir de plus en plus, pour la création ou l'amélioration de services de l'Etat, à nos conseils et à notre concours, le gouvernement marocain a fait des actes qui l'engagent, mais qui nous obligent en même temps. (*Très bien ! très bien !*) Union faite de confiance d'un côté, de loyauté, d'esprit de suite et de ménagements de l'autre : là est la condition nécessaire, mais certaine, du succès. Un échec a cause de la situation respective des deux associés ne serait imputable qu'à nous. Il ne saurait résulter que de fautes qu'il est impossible de ne pas voir et que nous serions impardonnables de ne pas éviter.

Le gouvernement, qui les voit, veillera à ce qu'elles ne soient pas commises. (*Très bien ! très bien !*)

Utilisant, comme le demandait avant-hier M. Etienne, tous les concours, coordonnant tous les efforts, gardant en main l'entière direction de la politique que je viens de préciser, il s'évertuera à lui faire produire les effets heureux que l'expérience de ces derniers mois nous permet d'en espérer. (*Très bien ! très bien ! — Applaudissements.*)

Telle est notre œuvre, Messieurs.

Enfin, M. Delcassé a terminé par cette éloquente péroraison qui a été très chaleureusement applaudie :

J'en ai énuméré les différentes parties avec une sincérité absolue, sans enfler nos avantages, sans diminuer nos concessions, convaincu de la

nécessité de celles-ci, qui n'ont rien d'essentiel, pour la réalisation de ceux-là, dont nous avions un impérieux besoin.

De son côté, le gouvernement anglais a pu dire la même chose, avec la même vérité, et c'est là ce qui fait l'originalité et la force des accords du 8 avril. Ce que nous cédons avait surtout du prix pour l'Angleterre; ce qu'elle abandonne a surtout de la valeur pour la France, ce qui veut dire que, de part et d'autre, les intérêts fondamentaux ont été pleinement sauvegardés, si bien que des deux côtés on a lieu d'être et qu'en réalité on est satisfait. (*Très bien ! très bien ! — Applaudissements.*)

Il n'est que juste d'ajouter que la satisfaction n'a pas été moindre au dehors où, frappé de l'esprit qui les a inspirés, on a considéré surtout la portée générale des accords du 8 avril qui sont immédiatement apparus et qui depuis ont eu l'occasion de s'affirmer comme une garnison nouvelle et puissante de paix. (*Applaud. à l'extrême gauche et à gauche.*)

Et voilà ce qui vaut à la France, accrue de son crédit et de son prestige, la confiance et la sympathie du monde. Le monde est convaincu aujourd'hui que la politique française ne cherche l'avantage de la France que dans l'harmonie des intérêts de la France avec les intérêts d'autrui. Et il est heureux de constater que cette harmonie, que d'aucuns croyaient ou affectaient de croire irréalisable, se réalise chaque jour au bénéfice de tous. (*Très bien! très bien !*)

Ce sera l'honneur de notre démocratie d'avoir pratiqué cette politique. C'est le mérite de la représentation nationale de l'avoir fait aboutir en la soutenant avec constance. C'est sa tâche aujourd'hui d'aider à en consolider et même — cela n'est pas impossible — à en développer les résultats par sa fidélité aux principes et à la méthode qui ont permis de les obtenir. (*Vifs applaudissements.*)

Après les déclarations de M. Delcassé, la discussion était définitivement épuisée, et la cinquième journée, le 12 novembre, a été exclusivement consacrée aux votes. Comme sanction aux interpellations qui avaient été jointes à la convention, plusieurs ordres du jour avaient été déposés. M. Delcassé ayant déclaré accepter celui de MM. Vigouroux et Hubert qui portait approbation de ses déclarations, cet ordre du jour a d'abord été voté par 436 voix contre 94.

La Chambre s'est alors trouvée en présence de deux motions, l'une déposée par MM. Denys Cochin, Etienne et Deschanel et ainsi conçue :

La Chambre, prenant acte des déclarations faites à la tribune par M. le ministre des Affaires étrangères, compte sur lui pour ouvrir au plus tôt en ce sens des négociations avec le gouvernement anglais.

L'autre déposée par MM. Riotteau, La Chambre, Robert Surcouf, Charles Baudet, Ballande et Suchetet, dont voici le texte :

La Chambre, approuvant le principe de l'arrangement franco-anglais et la politique de paix et d'amitié dont il est l'expression, désireuse par là même de supprimer toute cause de difficultés pour l'avenir, invite M. le ministre des Affaires étrangères à poursuivre les négociations complémentaires sur l'article 2 de la convention anglo-française relative à Terre-Neuve.

La motion Riotteau, repoussée par le gouvernement, a été d'abord rejetée par 385 voix contre 174; puis la motion Denys Cochin,

Etienne, Deschanel, a été votée par 457 voix contre 5. M. Delcassé avait déclaré l'accepter en ces termes :

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je n'ai qu'un mot à dire. Je rappelais tout à l'heure à la Chambre la déclaration que, spontanément, il y a deux jours, j'ai faite à cette tribune. Je disais que la convention relative à Terre-Neuve n'excluait nullement la possibilité de progrès nouveaux, mais que le vote préalable de la convention en était la condition nécessaire.

La motion de nos honorables collègues prend acte de mes déclarations et m'invite à réaliser le plus tôt possible ces améliorations nouvelles. C'est dans ce sens et parce qu'on a pris acte de mes déclarations que j'accepte la motion de nos honorables collègues. (*Très bien! très bien!*)

Enfin, la Chambre a adopté par 443 voix contre 105 la convention relative à Terre-Neuve.

ADOPTION DU PROJET DE LOI PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU SIAM

Ayant ainsi achevé de voter le traité anglo-français du 8 avril, la Chambre s'est trouvée immédiatement saisie du projet de convention franco-siamoise et l'a adopté sans discussion, à mains levées. On ne saurait trop s'étonner de la précipitation, certains diraient de l'escamotage d'un vote de cette importance, au moment même où la ratification des accords avec l'Angleterre rendait l'adoption du traité franco-siamois moins facile à justifier.

Voici comment l'*Officiel* rend compte de cet étrange incident :

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention conclue le 13 février 1904 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de S. M. le roi de Siam.

M. François Deloncle, *rapporteur.* — La commission, d'accord avec le gouvernement, demande l'urgence.

M. le Président. — Je mets aux voix la déclaration d'urgence.

(L'urgence est déclarée.)

M. le Président. — Personne ne demande la parole pour la discussion générale?...

Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion de l'article unique.

(La Chambre, consultée, décide de passer à la discussion de l'article unique.)

M. le Président. — « *Article unique.* — Le Président de la République « est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention « conclue le 13 février 1904, entre le gouvernement de la République « française et celui de S. M. le roi de Siam.

« Une copie authentique de cet acte sera annexée à la présente loi. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

(L'article unique, mis aux voix, est adopté.)

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

— *Déjeuner des Industriels et Commerçants.* — Le 5 novembre a eu lieu le banquet de la Fédération des Industriels et des Commerçants français sous la présidence de son vice-président, M. Octave Noel.

M. Georges Blondel, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, a fait, au dessert, une intéressante conférence sur l'Exposition de Saint-Louis qu'il a visitée et étudiée comme chargé de mission du gouvernement français. D'après lui, si on peut adresser aux organisateurs le reproche d'avoir voulu faire trop grand, on n'en doit pas moins reconnaître que l'Exposition de Saint-Louis était fort intéressante et très propre à faire comprendre le prodigieux essor des Etats-Unis, de même que la situation économique des diverses nations qui avaient exposé.

Tout en reconnaissant que l'Allemagne et le Japon ont fait un effort plus grand que les autres nations pour donner une haute idée de leurs progrès économiques, le conférencier a constaté que la France faisait bonne figure à cette exposition : pour tous ceux des produits de l'activité humaine qui demandent de l'art et du goût, nous étions incontestablement les premiers. Les membres du jury ont beaucoup apprécié nos organisations ouvrières et nos institutions de prévoyance.

Nécrologie. — Nous avons eu le très profond regret d'apprendre la mort, à l'âge de 82 ans, de M. le baron d'Avril, ministre plénipotentiaire en retraite, officier de la Légion d'honneur.

M. le baron d'Avril avait été successivement agent diplomatique à Bucarest, délégué à la commission du Danube et à la conférence de Constantinople en 1873, et enfin ministre au Chili. Il avait pris sa retraite en 1883.

Très connu dans le monde des érudits par sa grande connaissance des choses de l'Orient, M. le baron d'Avril avait été un de nos collaborateurs de la première heure, et on n'a pas oublié les savantes études qu'il a publiées dans la Revue notamment sur les Arméniens indépendants du Taurus, la conquête de la Chine par les Tartares, le golfe Persique et l'Arabie.

Allemagne. — *Le nouveau projet militaire allemand.* — Le cabinet militaire de l'empereur et le ministère de la Guerre prussien ont arrêté les grandes lignes du projet d'augmentation de l'armée, ajourné l'an dernier pour des raisons financières momentanées. Il s'agit d'abord d'une nouvelle loi sur le recrutement de l'armée destinée à remplacer le quinquennat qui vient d'expirer. La situation européenne actuelle a amené le gouvernement à modifier ses premières intentions

dans un sens légèrement restrictif. La guerre russo-japonaise, en effet, a entraîné la dislocation des troupes russes stationnées le long de la frontière prussienne, ce qui permet de renoncer au renforcement du 1er corps (Kœnigsberg) qui devait comporter 3.500 hommes. Ces effectifs seront attribués au 14e corps (Carlsruhe) et au 16e corps (Metz). Les nouveaux régiments formés à Metz et à Saint-Avold recevront chacun un troisième bataillon.

Les augmentations de la cavalerie à la frontière russe, prévues dans le projet de 1903, sont également abandonnées ; c'est tout au plus si, à Graudenz, qui était considéré comme particulièrement menacé en cas de guerre avec la Russie, on maintiendra l'augmentation projetée de la cavalerie de cette place.

Le transfert d'un régiment de cavalerie du 6e corps silésien à la frontière russe est devenu inutile.

L'artillerie de campagne conservera son armement actuel.

Dans les conciliabules entre députés influents et représentants du ministère de la Guerre, ces derniers ont reconnu que l'affaiblissement militaire de la Russie et le rapprochement russo-allemand qui en a été la conséquence avaient diminué les probabilités d'une guerre continentale ; que, néanmoins, cette situation pouvait se modifier très rapidement, et qu'il ne fallait pas non plus perdre de vue l'entente franco-anglaise qui pouvait, le cas échéant, devenir beaucoup plus dangereuse pour l'Allemagne que l'alliance franco-russe, qui s'est toujours manifestée pacifiquement.

Ce dernier argument a été très précieux au secrétaire d'Etat à la marine pour justifier la construction, aussi rapide que possible, de deux nouvelles escadres et de plusieurs croiseurs.

Les crédits pour la marine seront votés sans difficultés. Les succès japonais dans les mers d'Extrême-Orient ont, en effet, converti les adversaires d'une augmentation de la flotte allemande.

Autriche. — *Le remaniement du ministère de Kœrber.* — A la suite de longues négociations avec le parti tchèque, et dans un but de conciliation et d'apaisement, M. de Kœrber a proposé à l'empereur-roi, qui l'a acceptée, la reconstitution de son cabinet. En conséquence, le ministre des Finances, M. Boehm Bawerk, et le ministre de l'Agriculture, baron Giovanelli, ont donné leur démission et ont été remplacés, le premier par le chef de section au ministère du Commerce, M. Mansuet Kosel, le second par le comte Ferdinand Buquoy. En même temps, le poste de ministre tchèque sans portefeuille, laissé vacant depuis la démission de M. Rezek, a été attribué à un professeur tchèque, M. Randa.

La session parlementaire prochaine, qui s'ouvrira le 19 novembre, montrera si M. de Kœrber a réussi dans son œuvre conciliatrice, et si les Tchèques, satisfaits des offres qui leur ont été faites, consentiront à passer de l'obstruction à l'opposition. Il semble qu'ils ne cherchent qu'un prétexte pour le faire, sous la pression des agra-

riens et l'attitude qui commence à se manifester en Bohême devant une politique toute négative.

— *Les désordres d'Innsbrück.* — Des désordres très regrettables ont eu lieu le 4 novembre, à Innsbrück, à l'occasion de l'ouverture de la faculté de droit italienne. Excitée par un conseil municipal dont la majorité est pangermaniste, la population a saccagé les locaux de la nouvelle faculté; les étudiants italiens ont vigoureusement résisté, et au cours des bagarres qui ont suivi, un artiste peintre, M. Pezzey, a été tué et une trentaine de manifestants ont été plus ou moins grièvement blessés. Devant l'impuissance des vingt-huit agents de la police urbaine à rétablir l'ordre, il fallut requérir les soldats.

L'ordre est maintenant rétabli dans la rue ; mais il reste une violente perturbation dans les esprits.

Italie. — *Les élections italiennes.* — Les élections italiennes, tant au premier tour qu'au scrutin de ballottage, ont été un gros succès pour la politique gouvernementale. Les partis d'opposition ont perdu beaucoup de terrain et l'extrême gauche dans la nouvelle Chambre aura environ 20 voix de moins que dans l'ancienne. Les socialistes ont essuyé de graves échecs en la personne de plusieurs de leurs chefs, dont notamment M. Ferri.

Serbie. — Le roi Pierre de Serbie, accompagné du général Grouitch, son premier ministre, et de M. Pasitch, ministre des Affaires étrangères, a fait, le 29 octobre, une visite officielle au prince de Bulgarie à Sofia. L'entrevue des deux princes a été très cordiale et des toasts très chaleureusement sympathiques ont été échangés, affirmant la communauté des intérêts des deux pays et la nécessité d'un accord étroit des deux peuples.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le voyage de M. Jonnart dans le Sud-Oranais.* — Après avoir visité la région si malheureusement éprouvée d'Aïn-Sefra et avoir pris sur place toutes les mesures de secours nécessaires, le gouverneur général s'est rendu à Figuig où il a été reçu avec un grand enthousiasme par la population et la garnison au grand complet. M. Jonnart a visité ensuite successivement Beni-Ounif, Ben-Zireg, Béchar, et au retour de cette importante tournée il a exprimé ainsi sa satisfaction au correspondant particulier du *Temps* qui lui demandait ses impressions :

Je suis extrêmement satisfait des résultats que j'ai constatés. J'avais, d'avance, pleine confiance dans l'activité et le dévouement de nos officiers et dans l'efficacité des nouvelles méthodes employées pour

la défense de la frontière algéro-marocaine. Je savais que notre installation au delà de Béchar, dont j'avais été l'avocat convaincu auprès du gouvernement, avait eu la plus heureuse influence sur la pacification de ces régions. Mais, je l'avoue, je n'espérais pas une réussite si complète.

Je ne supposais pas que, vue de près, l'œuvre de notre armée dût me paraître aussi avancée et aussi grande, étant donné surtout que j'avais vu l'année dernière toute cette région terrorisée par de nombreux bandits, tandis que nos soldats étaient obligés de ronger leur frein derrière les murs des redoutes. J'ai éprouvé une vraie joie de retrouver des troupes pleines de confiance et d'entrain, des officiers ayant bien compris leur rôle, et qui, après avoir donné les leçons nécessaires, maintiennent la tranquillité sans coups de fusil, s'attachent aux populations soumises et attirent les refractaires par de bons procédés, par des prêts de semences, par les soins médicaux, notamment, et par la démonstration de la prospérité et de la tranquillité qu'amène notre administration.

On a énormément travaillé depuis un an, peu de coups de fusil, mais, par contre, beaucoup de coups de truelle. C'est à Beni-Ounif, une petite ville qui sort de terre. A Béchar, c'en est une autre qui commence.

Quant au chemin de fer, il atteindra ce mois-ci Ben-Zireg, et, en août prochain, sans doute, Béchar. Une bonne piste, construite par la main-d'œuvre militaire, tient lieu, actuellement, de route jusqu'à ce dernier point et a permis de réduire considérablement le prix des transports militaires.

Le général Lyautey a apporté là, comme partout, un véritable sens pratique en faisant travailler ses hommes tout le temps que les patrouilles dans le désert leur laissent libre. Il en est ainsi arrivé à construire ce nouveau poste avec un minimum de dépenses. Avec une centaine de mille francs il a réussi, en effet, à abriter toutes les troupes qui campaient l'an dernier sous des tentes. Aussi le nombre des soldats malades a-t-il diminué des trois quarts. Il a creusé de nouveaux puits et poursuit des sondages grâce auxquels, dans une grande partie de la région, d'importants troupeaux pourront vivre. Le lieutenant-colonel Quiquandon, à Beni-Ounif, et le commandant Pierron, à Béchar, ont été de précieux collaborateurs pour le général Lyautey.

En terminant, le gouverneur général s'est vivement félicité de l'unité d'action et de direction qui existe, pour cette œuvre de patiente pacification, entre le général commandant le 19e corps et les généraux Cauchemez et Lyautey.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Les élections présidentielles.* — Le premier acte des élections présidentielles aux Etats-Unis a assuré le 8 novembre un succès éclatant à la candidature de M. Roosevelt. D'après les calculs des journaux, M. Roosevelt aura 325 voix et M. Parker 151 dans le collège présidentiel. La majorité sera donc de 174 voix; c'est une des plus grandes qui aient jamais été atteintes. Aussi voit-on dans l'élection une victoire personnelle de M. Roosevelt, comparable seulement à celle de Grant en 1872.

Tous les Etats douteux ont été emportés de haute lutte par les républicains.

La majorité républicaine dans la Chambre des représentants est accrue dans d'énormes proportions. On croit qu'elle atteindra 100 voix.

L'écrasante défaite du parti démocrate est attribuée aux divisions de ce parti, dont la discipline a été rompue par les courants contraires et absolument inconciliables qui régnaient dans ses rangs.

— *Une circulaire de M. Hay.* — M. Hay vient d'adresser à tous les gouvernements des grandes puissances une circulaire, pour les inviter, au nom des Etats-Unis, à une nouvelle conférence à La Haye.

Le texte de la circulaire de M. Hay aux puissances est un document des plus intéressants.

M. Hay commence par faire l'historique des événements qui ont amené le président Roosevelt à prendre l'initiative d'une nouvelle conférence. Il rappelle que la première a accompli une œuvre considérable et que les précisions nécessaires à certaines des résolutions qu'elle avait arrêtées furent remises à plus tard.

Le mouvement de l'Union interparlementaire a, dit M. Hay, fait mûrir rapidement l'idée d'une seconde conférence. Déjà son congrès de 1894 avait marqué le prélude des travaux qui s'accomplirent à La Haye en 1899. Cette année, à Saint-Louis, lors de sa dernière réunion, l'Union interparlementaire a fait adopter, à la presque unanimité, des vœux tendant à la reprise des négociations. Ces vœux furent remis le 24 septembre à M. Roosevelt qui accepta la tâche qui lui était proposée, en somme, par les délégués de tous les Parlements du monde. M. Hay ajoute :

En acceptant cette tâche, le président ne perdait pas de vue le fait, dont le monde est si vivement impressionné, qu'une grande guerre se poursuit.

Il rappela que, le 24 août 1898, époque à laquelle Sa Majesté l'empereur de Russie envoya aux nations son invitation à se réunir dans l'intérêt de la paix, les Etats-Unis et l'Espagne venaient de suspendre les hostilités pour négocier les termes de la paix.

Actuellement, aucun armistice entre les parties belligérantes n'est envisagé. Le fait qu'une guerre se poursuit n'est pas une raison pour que les nations se relâchent dans les efforts qu'elles ont faits jusqu'ici, avec de si heureux résultats, pour adopter les règles susceptibles de diminuer à l'avenir les chances de guerre entre elles.

En 1899, la conférence de La Haye s'est occupée seulement des grands problèmes généraux que toutes les nations ont à envisager et n'a pas tenté à intervenir, fût-ce seulement par voie de conseils amicaux, dans le règlement des conditions de la paix entre les Etats-Unis et l'Espagne.

Une nouvelle conférence, réunie à l'heure qu'il est, pourrait faire de même ; ses efforts agiraient naturellement dans la voie d'une nouvelle codification des idées universelles de droit et de justice que nous appelons le droit international ; sa mission serait de leur donner un effet futur.

Le président désire que vous soumettiez les considérations précédentes à l'attention du ministre des Affaires étrangères du gouvernement auprès

duquel vous êtes accrédité, et que vous vous informiez, dans un entretien avec lui, dans quelle mesure ce gouvernement est disposé à agir dans ce sens. Si Son Excellence s'inquiétait des propositions relatives aux questions devant être soumises à la seconde conférence de la paix, vous lui direz qu'à ce moment il semblerait prématuré de joindre à la simple invitation faite un programme défini des sujets à discuter. C'est seulement par une comparaison de vues qu'un accord général peut être obtenu au sujet des questions qui pourront être examinées par la nouvelle conférence.

M. Hay fait ensuite remarquer que les trois points de fait les plus importants à discuter par la nouvelle conférence seraient : 1° les droits et les devoirs des neutres; 2° l'inviolabilité de la propriété privée dans les guerres navales; 3° le bombardement des ports, villes et villages. Il rappelle que le Congrès des Etats-Unis a, le 28 avril dernier, demandé leur examen par une conférence internationale. Il ajoute que la distinction entre les diverses sortes de contrebande de guerre devrait également être faite. Et il termine en disant à ses ambassadeurs :

D'autres questions affectant étroitement les droits des neutres sont celles de la distinction à faire entre la contrebande de guerre absolue et la contrebande conditionnelle, et celle de l'inviolabilité de la correspondance officielle et privée des neutres.

En ce qui concerne les devoirs des neutres envers les belligérants, le champ n'est guère moins étendu. Une question, notamment, mérite d'être mentionnée, en raison de la notoriété qu'elle a acquise récemment : c'est celle de la manière dont on doit traiter les navires belligérants qui se réfugient dans les ports neutres. Il peut également être désirable d'examiner et d'adopter une autre procédure, par suite de laquelle les Etats non signataires des premiers actes de la conférence de la Haye pourraient devenir des parties contractantes.

Vous expliquerez à Son Excellence le ministre des Affaires étrangères que la proposition actuelle pour une seconde conférence, tendant à compléter l'œuvre interrompue de la première, n'a pas pour but de remplacer d'autres demandes faites en vue de l'examen de questions spéciales, telle que la proposition dernièrement formulée par le gouvernement des Pays-Bas de se réunir pour modifier les clauses de la convention existante de La Haye au sujet des navires-hôpitaux.

Comme tous les essais, cette convention est exposée à des modifications après les expériences pratiques, et la discussion la plus ample est désirable dans ce but.

Finalement, vous ferez part du désir et de l'espoir du président que les souvenirs éternels qui s'attachent à La Haye, berceau de l'œuvre bienfaisante qui a eu son origine en 1899, puissent être fortifiés en réunissant la seconde conférence de la paix dans cette ville historique.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Production et consommation mondiales du plomb. — En 1883, la production mondiale du plomb était de 468.300 tonnes de 1.000 kilogrammes. Le tableau ci-dessous indique la production, la consommation et le prix du plomb de 1898 à 1903. On peut se rendre compte qu'à part un léger fléchissement en 1899, la progression a été constante :

	1898	1899	1900	1901	1902	1903
Production du plomb brut en tonnes de (1.000 kg).	793.000	784.000	836.000	847.000	874.000	880.000
Consommation.....	784.000	778.000	839.000	842.000	869.000	879.000
Prix moyen annuel liv. st.	13 1/16	15 1/16	17 3/16	12 11/16	11 1/4	11 3/9
Valeur de la production (en 1.000 mks).....	205.000	233.000	282.000	210.000	194.000	204.000

Des pays d'Europe, producteurs de plomb, c'est l'Espagne qui tient la tête avec 163.400 tonnes (172.500 tonnes en 1902). Après l'Espagne vient l'Allemagne qui a produit 145.300 tonnes (140.300 tonnes en 1902).

La Grande-Bretagne occupe le troisième rang, mais avec des chiffres fort inférieurs.

Les Etats-Unis occupent le premier rang parmi les pays producteurs de plomb du monde.

262.200 tonnes en 1903, en augmentation de 8.000 tonnes sur 1902.

Quant au Mexique, il a produit, en 1903, 100.000 tonnes contre 102.000 en 1902.

II. — AMÉRIQUE.

Brésil. — *Le commerce pendant le premier semestre* 1903. — Le dernier bulletin du service de statistique commerciale vient de paraître à Rio-de Janeiro et fournit quelques données assez complètes sur le mouvement commercial du premier semestre de 1903 comparé à celui de 1902. Ce travail paraît quelque peu en retard, mais il faut tenir compte des difficultés que présente la réunion de toutes les informations qui lui sont nécessaires.

Dans cette statistique, la valeur de l'importation est basée sur les déclarations des factures consulaires, la monnaie du pays d'origine ou de provenance des marchandises ayant été réduite en papier-monnaie au change officiel, qui est de 12 deniers par milreis. La valeur de l'exportation est calculée d'après le prix courant des mar-

chandises auquel on a ajouté le montant de toutes les dépenses et des droits qui les grèvent jusqu'à leur embarquement.

En tablant sur ces bases, le mouvement de l'importation et de l'exportation du premier semestre de l'année dernière, comparé à celui du premier semestre de 1902, a été le suivant, en contos de reis :

	Importation.	Exportation.
1902.....	236.878	349.150
1903.....	239.365	347.014

et en millions de francs :

	Importation.	Exportation.
1902.....	297	438
1903.....	300	435

Il résulte de ces chiffres que, comparativement à 1902, il y a en 1903 une augmentation de 2.487 contos dans l'importation, tandis que l'exportation a décru de 2.136 contos de reis.

III. — OCÉANIE.

Nouvelle-Calédonie. — *Le commerce en* 1903. — Les statistiques du commerce de la Nouvelle-Calédonie pour 1903 viennent de paraître et annoncent les résultats suivants :

IMPORTATIONS

Provenances	1902	1903	Différence en 1903
De France.....	7.351 660	7.535.928	+ 184.268
Des colonies françaises.	233.695	233.820	+ 125
De l'étranger.....	5.860.824	5.902.250	+ 41.426
Totaux....	13.446.179	13.671.998	225.819

EXPORTATIONS

Destinations	1902	1903	Différence en 1903
France.....	4.051.366	2.449.316	— 1.602.050
Colonies françaises.....	25.991	5.637	— 20.354
Etranger.....	8.205.868	6.508.942	— 1.696.926
Totaux....	12.283.225	8.963.895	— 3.319.330

Le commerce général, importations et exportations réunies, se chiffre donc comme suit :

Année 1902.....	25.729.404
Année 1903.....	22.635.893
Différence en 1903.....	— 3.093.511

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Jean-Baptiste Annequin, *vice-consul* de Bolivie à Lyon;
De Luzé (H.-Francis), *vice-consul* de Sa Majesté Britannique à Limoges.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Afrique Occidentale. — M. Delécolle, *vétérin. de 2e cl.*, est désig. pour servir au 2e escad. de spahis sénégalais.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bat.* Chasles est désig. pour servir en A. O. F.;

MM. les *lieut.* Denisart et Lambin et le *sous-lieut.* Boulangé sont désig. pour le 1er sénégalais ;

M. le *chef de bat.* Gary est affecté au 2e sénégalais ;

MM. le *capit.* Cellier et les *lieut.* Bruand, Leborgne, L'Herrou et Pichon sont désig. pour le 3e sénégalais;

M. le *capit.* Ferradini est affecté à l'état-maj. partic. à Saint-Louis ;

M. le *capit.* Spiess est désig. pour la compag. de discipline du Sénégal;

M. le *lieut.* Thibaut est placé au bat. de l'A. O. F.

Indo-Chine. — M. le *colonel* Privé est nommé chef d'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *lieut.-col.* Tétart; le *chef de bat.* Collin; les *capit.* Chastellier, Sainjon et Marion; les *lieut.* Haran, Domenger, Deplace, Schmidt et Thibault; les *sous-lieut.* Sarrotte, Alexandre, de Héricourt, Roux, Jacquemet, Didier, Ferrandi, Sylvestre, Villiet, Salvy et Desgruelles.

Tonkin. — Sont désign. pour servir au Tonkin :

MM. le *lieut.-col.* Ditte ; le *chef de bat.* Chanzy ; les *capit.* Quérette, Laporte, Crété, Colas dit Baudelaire, Viard et Carles ; les *lieut.* Gros, Samuel et Marchand ; les *sous-lieut.* Abadie, Mério de Bellefon, Pilven et Lavenir ;

MM. le *capit.* Froidefond et le *lieut.* Guerini sont désig. pour le 18e rég. ;

M. le *sous-lieut.* Fovel est affecté au 5e tonkinois.

Inde. — M. le *capit.* de Penfentenyo de Kervéréguin est désig. pour servir hors cadres dans l'Inde.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Martel est désig. pour le 6e rég. à Dakar;

M. le *lieut.* Pelletier est nommé officier de détails à Kati ;

M. le *sous-lieut.* Carrel est désig. pour servir au Sénégal;

M. le *sous-lieut.* Rupied est affecté à la 8e comp. d'ouvriers et M. le *sous-lieut.* Gensollen à la 9e comp.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *lieut.-col.* Gautier; le *capit.* Labasque, et les *sous-lieut.* Verniolet et Defaut.

Sont affectés au 5e rég. :

MM. le *chef d'escad.* Doré, à l'état-maj. au Cap Saint-Jacques ; le *capit.* Vaillant, à la 1re batt.; le *capit.* Guerrini, à la 3e batt.; le *capit.* Steiner et le *sous-lieut.* Chourrot, à la 10e batt.;

M. le *capit.* Tantin est placé à la 7e comp. d'ouvriers à Saïgon.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *chef d'escad.* Manet et Foissac ; le *capit.* Gélin; le *lieut.* Auriol et le *sous-lieut.* Epiard;

M. le *capit.* Barrachin est désig. pour les travaux publics ;

M. le *capit.* Hiestand est affecté à la direction du Tonkin à Cao-bang ;

M. les *capit.* Vincent et Harranger sont placés à la sous-direction d'Hanoï ; M. le *capit.* Glandu à la sous-direction d'Haïphong ;

M. le *capit.* Cavrade est désig. pour la 2e batt. du 4e rég.

Chine. — M. le *lieut.* Gouin est affecté au détach. d'ouvriers et M. le *lieut.* Lenfumé de Lignières au détach. de conducteurs du parc.

Madagascar. — M. le *sous-lieut.* Restoux est nommé offic. d'habill. et M. le *sous-lieut.* Caplong, trésorier au 7e rég.;

M. le *sous-lieut.* Royal est affecté à la 1re batt.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Le Mardy est désig. pour servir en Indo-Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut. de vaiss.* Moreau est nommé directeur du port de Dakar.

Atlantique. — M. le *lieut. de vaiss.* Zahm est désig. pour embarq. sur le *Dupleix.*

Extrême-Orient. — M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Gauchon est désig. pour embarq. sur le *Sully.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Gatrel est désig. pour embarq. sur *Peï-Ho.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 15 octobre 1904 :

M. l'inspect. de 1re cl. des colonies Frézouls (A.-M.-A.) a été placé hors cadres et maintenu, en qual. de gouvern. de 1re cl. des colonies, dans ses fonctions de lieut. gouvern. de la Guinée française.

Par décret en date du 4 novembre 1904 :

M. Jullien (Philippe-Emile), gouvern. de 2e cl. des colonies, a été nommé gouvern. des établissements français de l'Océanie ;

M. Cousturier (Paul-Jean-François), gouvern. de 3e cl. des colonies, a été nommé gouvern. des îles Saint-Pierre et Miquelon.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Almanach agricole et viticole illustré pour 1905, par M. Alfred Joudon. Prix : 0 fr. 75, franco. En vente chez l'auteur, 9, rue Cernuschi, Paris (XVIIe).

Ce petit livre contient de nombreux articles et renseignements utiles. L'auteur, sortant des sentiers déjà battus, ne s'est pas contenté de donner à ses lecteurs quelques vagues conseils sur les diverses branches de l'agriculture. Il a étudié très longuement les questions les plus intéressantes pour les habitants des campagnes, et il en publie les résultats.

Un très complet calendrier pour 1905 avec les travaux et proverbes mensuels, les pronostics météorologiques si intéressants à connaître pour les agriculteurs quand ils sont basés sur des données scientifiques, la législation nouvelle, des études sur la vigne, l'alcool, les engrais, des articles simples, courts et pratiques sur les questions à l'ordre du jour, agrémentés de nombreuses illustrations : voilà un riche recueil de lec-

tures pleines d'attraits pour tous ceux qui s'intéressent peu ou prou à l'agriculture.

L'Expansion économique de la France, par LOUIS LAFFITTE, conseiller du commerce extérieur de la France, professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Nantes. Une brochure in-8° de 80 pages. Bureau de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 19, rue Bonaparte. Paris, 1904. Prix : 2 francs.

La série d'articles très remarqués, sur l'*Expansion économique de la France par l'amélioration de ses moyens de transport*, que nous avons récemment publiés, forment un travail d'ensemble et leur auteur, M. Louis Laffitte, a eu l'heureuse inspiration de les réunir en brochure.

Cette étude, illustrée de nombreux croquis, cartes et schémas qui facilitent la lecture du texte, est une savante et utile contribution à la connaissance de la géographie économique de la France. Ce petit volume dans lequel sont condensés les renseignements les plus instructifs sur le rôle des transports à bon marché et sur l'état de nos voies de communication mérite d'attirer l'attention de tous ceux qu'intéressent le développement et le perfectionnement de l'outillage national.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (1er *nov.*). Situation agricole des départements algériens au 30 septembre 1904.

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*juillet-octobre*). A. PERRIQUET : L'exploitation des chemins de fer algériens.

Bulletin de la Fédération des industriels et commerçants français (*oct.*). La pénétration européenne en Afrique. — La soie artificielle.

La Quinzaine (1er *nov.*). E. BOUTIN : Les Ecoles indigènes en Algérie et l'assimilation arabe.

La Quinzaine coloniale (25 *oct.*). La situation de l'Indo-Chine. — (10 *nov.*). La convention franco-anglaise devant la Chambre.

La Réforme économique (30 *oct.*). P. SINCENY : Les voies de communication. — (6 *nov.*). P. VERGNE : La production sucrière mondiale. — (13 *nov.*). P. SINCENY : Une manœuvre contre notre commerce extérieur.

Revue française et Exploration (*nov.*). G. VASSO : L'accord franco-espagnol. — J. SERVIGNY : L'île d'Haïnan et son commerce.

Revue générale des Sciences (30 *oct.*). Dr J. BRAULT : Les maladies cutanées et vénériennes chez les indigènes musulmans d'Algérie. — H. DEHÉRAIN : Revue annuelle de géographie.

Revue politique et parlementaire (10 *nov.*). RENÉ MILLET : L'accord franco-espagnol et la politique de liquidation. — RENÉ DOLLOT : La question des primes à la navigation en Allemagne et en France.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish Geographical Magazine (*nov.*) P. M. JOANNIDES : L'agriculture égyptienne, principalement en ce qui concerne l'irrigation. — L'aménagement du Haut-Nil.

Revues italiennes.

L'Italia Moderna (*nov.*). LUIGI VANNUTELLI : La constitution du Japon. — FRANCESCO BIANCO : Roosevelt et la vie publique en Amérique.

La Rassegna nazionale (1er *nov.*). ERNESTO MASI : Les journaux et l'histoire contemporaine.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

CANADIENS-FRANÇAIS

Montréal, novembre.

Quelles vont être les destinées des Canadiens-Français dans un Canada qui grandit si vite à l'Ouest, qui prend, avec une tendance au joyeux matérialisme américain, conscience de ses destinées en tant que grande fédération, et même les exagère peut-être dans sa fièvre d'optimisme ? Telle est la question qui hante inévitablement l'esprit d'un Français, après quelques semaines de séjour dans ce pays. Pour nous, le Canada est resté la terre sur laquelle notre race eut un jour devant elle son plus bel avenir ; il a conservé le charme et la mélancolie des grandes destinées manquées. Bien plus que par l'accroissement de sa production, le développement de ses chemins de fer et par tout l'orgueil de ses statistiques, il nous intéresse par la survivance énergique d'une petite nation française qui y reste comme un témoignage impérissable d'efforts qui composent un des chapitres les plus beaux et les plus tristes de notre histoire.

Pour les Canadiens-Français eux-mêmes, cette question n'existe pas. Leur optimisme est toujours aussi vigoureux que nous l'avions trouvé il y a une dizaine d'années. « Nous augmentons en nombre », disent-ils orgueilleusement. Et leur confiance n'assigne aucune limite nécessaire à la poussée de leur race. Le recensement de 1901 est venu leur apporter les informations les plus réjouissantes. Ils achèvent de conquérir complètement leur province de Québec. Ils y étaient, il y a trois ans, 1.322.000 sur 1.648.000. Les cantons de l'Est entre le Saint-Laurent et la frontière des Etats-Unis, où le gouvernement de Londres installa les loyalistes qui ne voulaient pas rester dans les anciennes colonies anglaises devenues les Etats-Unis, et qui furent la forteresse de l'anglicisme dans la province de Québec, deviennent de plus en plus français. Presque tous les comtés de ce pays, grand presque comme la Suisse, ont aujourd'hui une majorité française. Cette majorité augmente vite, de

même que la minorité de même nationalité des comtés que les Canadiens-Français n'ont pas encore conquis. Fréquemment la gazette officielle de la province annonce que telle ou telle municipalité des cantons de l'Est ne publiera plus ses comptes rendus qu'en français. De proche en proche les Français, plus paysans, gagnent du terrain, achètent les fermes des anciens colons anglais. Les curés favorisent cet envahissement : au besoin, si aucun de leurs paroissiens n'est en mesure de le faire, ils achètent la terre anglaise mise en vente pour la repasser plus tard à une de leurs ouailles. Lentement, mais irrésistiblement, la poussée des Canadiens-Français envahit tout le pays au Sud du Saint-Laurent et arrive à la frontière des Etats-Unis.

Si, dans Québec même, les Anglais ont encore une grosse majorité, dans le grand comté d'Argenteuil, sur l'Ottawa, les Français ont passé cette rivière et envahissent l'Est de l'Ontario, la province strictement, on pourrait même dire fanatiquement anglaise de la Fédération. L'infiltration des Canadiens-Français prend deux formes : dans le Sud, dans les campagnes déjà faites et peuplées, elle s'opère graduellement, comme dans les cantons de l'Est, par des achats de fermes ; le Français, plus paysan, paie volontiers la terre plus cher que l'Anglais, à tel point que dans la province de Québec des terrains moins bons que ceux de l'Ontario se vendent à plus haut prix. C'est par cette acquisition progressive du sol que le comté de Prescott, limitrophe de la province de Québec entre l'Ottawa et le Saint-Laurent, est devenu français par la majorité de ses habitants (plus de 19.000 sur moins de 30.000). Dans le Nord, au contraire, au milieu des régions encore couvertes de forêts qui commencent au lac Nipissing, la colonisation française se fait par la prise des terres de la Couronne et leur défrichement. La population canadienne-française, restée dans certaines régions plus fruste que les autres éléments canadiens, est seule à fournir encore des sujets au rude métier de défricheur. Il est curieux de constater que les Français d'Amérique jouent à l'égard des Anglais du Canada le rôle qu'Espagnols et Siciliens jouent dans l'Afrique du Nord à l'égard des Français du vieux continent. Quoi qu'il en soit, grâce à cette qualité, les Français semblent devoir constituer le gros de la population agricole du Nouvel-Ontario, l'immense Nord de cette province, aussi étendu à lui seul que la France. Déjà ils sont en majorité dans la section du Nipissing (un peu plus de 16.000 contre un peu moins).

Par suite de cette colonisation de défricheurs et de l'achat des terres dans le Sud, par suite aussi de l'immigration dans les

centres urbains, beaucoup moins profitable à vrai dire à la nationalité, l'élément français comptait, en 1901, 158.000 personnes dans l'Ontario sur une population totale de 2.182.000. Il y maintient sa langue grâce à un système d'écoles séparées que la législation très libérale du pays accorde aux différentes sectes qui en désirent, en leur apportant même l'aide des deniers publics, et dont les catholiques ont largement profité.

Si on ajoute qu'à côté des Canadiens, les Acadiens des provinces maritimes, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, augmentent très vite en nombre, qu'ils étaient en 1901 80.000 au Nouveau-Brunswick et 40.000 en Nouvelle-Ecosse, que seuls ils conquièrent sur la forêt des terres nouvelles, qu'ils s'organisent, on s'expliquera la confiance que les statistiques inspirent aux Français du Canada.

*
* *

Mais ces statistiques elles-mêmes posent en même temps de redoutables questions pour l'avenir de la nationalité. Malgré la fécondité de leurs familles, les Français sont appelés à être dans une proportion décroissante parmi les habitants de la Fédération canadienne. Il faudrait une confiance bien aveugle pour ne pas voir que le Grand-Ouest leur a définitivement échappé. En 1901, il ne comptait qu'une quarantaine de mille individus de langue française, y compris les métis qui ne sont pas un élément solide, sur plus de 400.000 habitants. En 1903, alors que l'Ouest recevait près de 120.000 émigrants, les Français n'y venaient qu'au nombre de 1.500 et les Canadiens-Français au nombre de 1.800 environ. Ils ont beau s'installer par villages, ils ne constitueront pas dans le pays des masses assez compactes pour avoir des chances sérieuses d'y maintenir indéfiniment leur nationalité. On a fait grand bruit d'un mouvement de retour qui s'est dessiné parmi le million de Canadiens-Français appelés en une trentaine d'années aux Etats-Unis, surtout par les usines de la Nouvelle-Angleterre. Mais ce n'est en réalité qu'un bien petit ruisseau humain que ce courant qui a, l'an dernier, rapporté des Etats-Unis au Canada 4.432 individus, en majorité d'origine française. Une partie retourne dans les vieilles paroisses de Québec et le reste n'aura sans doute qu'une bien médiocre influence sur la formation de la nationalité du Nord-Ouest. En réalité, cette immense région se peuple très rapidement d'une humanité composite, qui parle anglais, français, allemand, russe, suédois, polonais et qui n'apprendra jamais qu'une langue commune, l'anglais, déjà maître absolu du domaine des affaires où il est presque exclusivement parlé.

C'est, il y a trente ans, que les Canadiens-Français pouvaient s'emparer du Nord-Ouest alors que le flot cosmopolite était encore entièrement absorbé par les prestigieux Etats-Unis. Mais on n'y songea guère alors : les maîtres financiers et ecclésiastiques du Nord-Ouest ne désiraient voir aucun élément étranger compliquer leurs relations faciles avec leurs métis et leurs Peaux-Rouges; et un million de Canadiens-Français, suivant librement la pente générale, alla apporter son élément au métal nouveau qui s'élabore dans le creuset des Etats-Unis.

Aujourd'hui, l'heure de dominer toute la Fédération est passée pour nos gens du Canada; leur domaine est limité au coin Nord-Est du Continent, où ils doivent se maintenir et gagner peu à peu du terrain, prendre de l'air autour d'eux, adossés aux solitudes inhabitées du Nord qui les couvrent sûrement d'un côté.

Mais, même sur cette aire limitée, malgré tout ce qu'on peut faire dire aux statistiques, leurs progrès ne sont pas ce qu'ils sembleraient devoir être, ce qu'on croit généralement qu'ils sont. Toute une littérature aux clichés sans cesse reproduits nous vante, et à bon titre, la fécondité des femmes canadiennes, nous montre la petite nation de 65.000 paysans, coureurs des bois, laissée en 1763 par la vieille France au bord du Saint-Laurent, doublant en moins de temps qu'aucune autre et produisant près de 3 millions d'hommes un siècle et demi après la conquête anglaise. Cela est, sans doute, vrai, mais si elle augmente, sa fécondité ne lui profite pas autant qu'on le pense et paraît assez peu effective. S'il est exact — et nous n'avons pas à discuter les statistiques canadiennes — que la population française du Canada compte plus de 43 naissances annuelles sur 1.000 habitants, où va ce surcroît d'habitants ? On nous dit que la mortalité infantile, formidable dans les campagnes encore fort ignorantes de l'hygiène de l'accouchement et de l'enfance, en envoie tout d'abord une grande partie au cimetière. Mais le reste ne paraît pas augmenter très vite la nationalité. La province de Québec, où ces berceaux se peuplent si vite, n'a gagné que 160.000 habitants environ de 1891 à 1901. Le surcroît ne va pas dans les provinces maritimes, où les Acadiens ne reçoivent pas beaucoup de recrues de leurs voisins du Canada. Il ne peuple pas non plus rapidement l'Ontario, où l'élément français grandit, mais d'une marche assez lente.

C'est en réalité l'émigration aux Etats-Unis qui a constamment saigné la nationalité franco-canadienne. On assure qu'elle s'est fort ralentie dans ces dernières années. Les industries nouvelles qui ont surgi au Canada retiennent au pays beaucoup

d'hommes qui, il y a dix ans, auraient passé dans la république voisine. Le recensement de 1911 enregistrera sans doute les résultats de ce fait heureux ; mais ceux de 1891 et de 1901 attirent l'attention sur un fait assez alarmant : En dix ans, la population rurale de la province de Québec n'a gagné que *quatre mille* individus environ. C'est sans doute beaucoup mieux que dans l'Ontario où elle a diminué de près de cinquante mille personnes pendant la même période. Il faut dire que, dans la province anglaise, la natalité est tombée très bas, aussi bas et même plus qu'en France. Mais il n'en est pas de même dans Québec, et si ce pays à nombreuses familles gagne si peu d'agriculteurs, dans une région où les terres libres abondent encore, c'est que le mouvement de colonisation vers le Nord, dont on a tant parlé du temps du curé Labelle, existe en réalité plus dans les discours que dans les faits. Sans doute les statistiques ne rendent pas absolument justice à l'effort d'expansion rurale des Canadiens-Français. Les chiffres de la population campagnarde n'augmentent pas lorsqu'un Français remplace un fermier anglais sur quelque terre des cantons de l'Est. Mais, dans l'ensemble, l'expansion agricole canadienne-française est bien lente. Quelques centaines à peine de jeunes hommes s'attaquent chaque année à la forêt pour lui arracher des champs nouveaux.

C'est partout une reprise vigoureuse de la poussée des défricheurs qui assurerait le mieux l'avenir de la race. Elle doit élargir sa place au soleil, et elle le fera le plus facilement du côté où elle n'a devant elle que des arbres. Sans doute, ces derniers ont eu de vigoureux défenseurs dans les concessionnaires de coupes forestières, nécessairement ménagées par le gouvernement puisqu'ils sont les meilleurs contribuables au budget de la province. Mais, dans ces dernières années, on s'est préoccupé d'abaisser les obstacles qu'ils élevaient devant la colonisation. Il faut espérer que la part assurée à cette dernière et celle réservée à la forêt par la nature même du sol seront définitivement faites lorsque les premiers trains circuleront sur le grand transpacifique qui traversera le Nord de la province au delà des rochers des Laurentides, entre Québec et le lac Abittibi.

La colonisation est la grande œuvre nationale des Canadiens-Français ; elle doit devenir large et méthodique, et il semble que rien ne l'empêche de gagner à la charrue des terres autrement étendues que la frange actuellement cultivée au Nord du Saint-Laurent ; la province de Québec finit à la baie d'Hudson par une latitude sensiblement inférieure à celle des plaines du Saska-

tchewan, où l'on attire aujourd'hui une partie du flot de l'émigration internationale.

*
* *

A côté des problèmes numériques et géographiques, se posent pour les Canadiens-Français des problèmes sociaux et moraux qui tourmentent le voyageur en dépit de tout l'optimisme ambiant. A force de littérature nous présentant le côté positif de la situation de nos frères au Canada en laissant dans l'ombre le côté négatif, on a fini par croire chez nous que la province de Québec est un pays aussi français que la France elle-même.

En nous opposant à cette affirmation sommaire, nous ne faisons pas allusion aux différences qui existent entre les Français du Canada et ceux de France. Elles sont nécessaires et légitimes. Nous ne pouvons pas avoir la prétention de voir un rameau, entièrement séparé du tronc depuis un siècle et demi, transplanté dans un sol nouveau et subissant sans cesse des influences nouvelles, verdir absolument de la même manière que les vieilles branches. Une différence profonde entre les destinées explique la divergence évidente des tendances et des sentiments. Tandis qu'en France toutes nos institutions sont nationales, les Canadiens-Français, laissés il y a un siècle et demi sans organisation, sans cadres sociaux, trouvèrent leur seule institution nationale dans leur église française. C'est en elle, et sous sa discipline, qu'ils ont conservé leur nationalité. Aussi certaines tendances de la France contemporaine les irritent et les choquent-elles.

Il est visible pour le Français de France qu'on se défie un peu au Canada des gens du « vieux pays ». S'il est très cordialement reçu dans la société la plus cultivée et aussi par les « habitants » de bon nombre de maisons paysannes, il trouve un accueil plus réservé dans les milieux intermédiaires. Notre réputation et aussi la complexité plus grande de nos idées nous donne odeur de perversité. La politique qui sévit en ce moment en France, et qui paraît encore plus insensée et odieuse, vue de ces pays de liberté, ajoute aux malentendus latents entre Canadiens et Français. L'opinion canadienne éprouve un visible malaise au spectacle des religieux expulsés qui se réfugient au Canada : les commentaires excessifs et injustes de quelques membres du clergé local y ajoutent. Il se produit une certaine désaffection à l'égard d'un pays que les

Canadiens-Français n'avaient jamais oublié. C'est encore un fait à inscrire à l'actif du gouvernement de M. Combes : il risque sans doute de nous aliéner ailleurs des sympathies qui ont un autre poids dans le domaine pratique, mais il n'en saurait compromettre qui fassent un appel plus fort à nos propres sentiments.

Dans ce pays, le Français exempt de cette espèce de nationalisme jacobin qui n'admet aucune divergence est bien moins frappé par les différences nécessairement nées d'un siècle et demi de vie séparée que par le degré auquel les Canadiens sont restés Français. Ils le sont restés par presque toutes leurs allures : tel homme qui a le verbe haut et le geste abondant dans le « char » du chemin de fer, où il scandalise avec une magnifique indifférence la respectabilité anglo-saxonne, se rencontre tous les jours dans les trains desservant les foires normandes. Les mêmes tempéraments restent fort reconnaissables, bien qu'ils se manifestent dans la démonstration d'idées différentes, sinon même opposées. Nous observions à la cathédrale de Québec un homme dont la piété avait le même orgueil démonstratif, le même regard, le même port de tête que l'anticléricalisme de son cousin de France, pilier des cafés où l'on va « manger du curé » tous les soirs. C'était presque le même homme exerçant des fonctions différentes.

Mais chez les Canadiens, il n'y a pas seulement des gestes et des figures de France, il y a de plus un vivace parti pris de nationalité; et cette nationalité n'est pas, comme certains le disent, systématiquement désireuse de se différencier de celle du vieux pays. S'il en était ainsi, on ne s'expliquerait pas que les Canadiens-Français aient profité de la guerre de Crimée pour adopter le drapeau tricolore comme emblème national. Ils y restent très attachés : les jours de fête, ils l'arborent dans les villages, comme à Québec et Montréal où il flotte aussi abondamment que le drapeau britannique qui couvre officiellement le pays. Récemment, à la suite des dernières manifestations de la politique française, quelques Canadiens ont voulu se donner un autre drapeau et ont imaginé une bannière du Sacré-Cœur bleue et blanche. Il ne semble pas qu'elle doive évincer le tricolore, une partie même du clergé semble peu favorable à cette innovation : sur cette question du drapeau des divisions pouvaient se produire et ceux que l'on appelle ici les avancés en profiter pour attirer à eux une partie de la population en exploitant le sentiment national.

Mais la tenacité des Canadiens-Français s'affirme surtout par l'énergie avec laquelle ils maintiennent leur langue. Sur ce

point encore, il existe d'ailleurs facilement des malentendus entre Français et Canadiens. Certains de nos compatriotes seraient tout prêts à se moquer du parler canadien et à appliquer au Canada la réflexion de cet humoriste qui déclarait aimer la Belgique « parce qu'on y parle français ou à peu près ». La langue est essentiellement variable au Canada. Elle est excellente chez les gens cultivés, de très bonne forme paysanne chez les habitants des campagnes exclusivement françaises, abominablement mêlée d'anglicismes chez la masse des citadins des grandes villes. Une presse rédigée à la hâte, à l'américaine, sur des télégrammes anglais précipitamment traduits, contribue chaque jour à l'infection. Les affiches y ont aussi leur part, souvent traduites par des employés anglais qui se piquent de savoir le français. C'est ainsi qu'on peut lire sur les murs de Montréal, et dans les gares du chemin de fer intercolonial, qui essaie d'être bilingue, des phrases tout à fait ahurissantes.

Mais il ne faut pas s'arrêter injustement à ces imperfections. L'étonnant n'est pas que le français soit souvent mal parlé dans ce pays, c'est qu'il y soit encore parlé. Il a fallu pour le maintenir un parti pris constant de tout ce peuple, et c'est uniquement grâce à cet entêtement que l'Intercolonial et quelques Compagnies anglaises ont trouvé nécessaire de rédiger des annonces et des affiches en français, si incorrect et pataud que soit leur langage.

Aussi rien n'est plus injuste que de rire du parler canadien : la seule chose que puisse se permettre un Français, c'est de le corriger au besoin avec discrétion et presque déférence. C'est du reste l'attitude de la majorité des Français qui viennent en ce pays, mais pas de tous. Il en est qui se moquent du langage, s'irritent de voir que les Canadiens n'ont pas tout à fait les idées en honneur rue Cadet, et les méprisent pour leur obéissance à leur curé.

En réalité, le seul sentiment qui soit de mise pour un Français visitant le Canada, c'est un respect attentif pour toutes les nécessités de cette nationalité française isolée et une infinie gratitude pour le loyalisme qu'elle garde à ses souvenirs et à la langue commune.

*
* *

Si nous disions plus haut que la province de Québec n'est pas aussi française qu'on le croit en France, qu'il existe pour les Canadiens des problèmes intimes très troublants, nous expri-

mions des inquiétudes non pour l'assimilation impossible et inutile entre Français des deux rives de l'Atlantique, mais bien pour l'avenir de la nationalité dans la forme où elle peut espérer se maintenir au Canada. Le Français éprouve dans les grandes villes de la province de Québec une impression pénible. Il y trouve un peuple français recouvert d'une sorte de croûte sociale anglaise. Presque tout ce qui donne son apparence, sa forme à une société est, au Canada et même dans la province de Québec, anglais. Chemins de fer, grosses banques, grande industrie, presque tout le grand commerce, tout est anglais. De là viennent ces annonces et affiches bredouillardes dont nous parlions plus haut. Cette écrasante suprématie de l'anglais s'affirme partout. Dans les villes comme Trois-Rivières, où il n'y a pas 1.000 Anglais sur 26.000 habitants, pas une lettre des bâtiments de la gare ne témoigne de la nationalité des habitants. Rien n'indique qu'à *Three Rivers* on dise un mot de français. Québec est la ville sainte de la nationalité canadienne-française. On y dit avec orgueil au compatriote du vieux pays : « Nous sommes ici 65.000 sur 70.000. » Et ce chiffre même souligne terriblement la sujétion économique d'une des deux nationalités à l'autre. Toutes les plus belles boutiques de la ville semblent uniquement faites pour ces 5.000 Anglais. Certains noms sont singuliers dans une ville de très forte majorité française : c'est ainsi que le tramway dessert « Maple Avenue » qui, à Québec, semblerait devoir s'appeler l'Avenue de l'Erable. Il s'agit précisément de l'arbre symbolique des Français au Canada.

Ces derniers ne se préoccupent guère de l'écrasante suprématie de l'anglais. Ils ne sont pas choqués et inquiétés comme le Français de France qui voit au Canada sa langue jouer le rôle d'idiome campagnard, ne perçant jusqu'aux hautes sphères sociales que par le résultat de la politique qui, dans un pays de suffrage universel, porte naturellement au pouvoir des hommes surtout de la nationalité la plus nombreuse. D'ailleurs les Canadiens-Français invoquent les progrès qu'ils font même dans le domaine des affaires. Naguère peuple de simples paysans, ils ont maintenant deux banques prospères, des pulperies de bois, et à Montréal ils vous disent avec confiance : « Nous « tenons aujourd'hui toute la grosse épicerie. » Il est certain qu'ils ont gagné du terrain en dix ans. Les enseignes mêmes en font foi à Montréal. Il se crée aujourd'hui, par l'accumulation même des gains faits dans la laiterie devenue la grande industrie de la province de Québec, et dans les professions libérales, les seules que leur éducation classique et leur

manque de capitaux aient ouvertes d'abord au Canada, une classe de bourgeois capitalistes français qui pourra prendre une part grandissante à la vie économique du pays.

Mais il faut vivement espérer que son avènement ne sera pas trop lent et trop individuel. Que trouve aujourd'hui devant lui un Canadien qui fait une grande fortune ? Une haute société anglaise, la plus brillante du pays, où il sera tenté, où il considérera comme un succès d'entrer. Dans ce milieu, ses enfants ne trouveront à parler que l'anglais. Le danger est même qu'un certain snobisme les porte à ne pas chercher à parler une autre langue, celle de leurs parents.

Au Canada, il n'y a plus de question de race, c'est entendu. C'est là une vérité politique que les Anglais ont définitivement adoptée lorsqu'ils ont vu qu'il fallait se résigner à laisser vivre l'élément français impossible à étouffer, et à partager avec lui. Mais cette vérité politique n'est pas une vérité sociale. Il reste bien dans ce pays deux races en présence dont l'une, l'anglaise, éprouve très souvent contre l'autre un mépris hargneux que la résignation politique n'a pas encore désarmé. Le Canadien s'en aperçoit moins peut-être que le Français de France lui-même. A peine ce dernier est-il reconnu que l'Anglais essaie de le faire dauber sur la langue, les allures et les idées des Canadiens-Français. « Comprenez-vous le français corrompu de ces Cana- « diens ? » Telle est la question, solliciteuse d'une réponse négative et méprisante que l'on s'entend souvent adresser par les Anglais de Montréal sur un ton qui en dit long. Il est bon d'y répondre sèchement que ceux qui ne comprennent pas le canadien ignorent tout simplement le français, et l'Anglais, naturellement respectueux de tout loyalisme et de toute opinion qui s'affirme, s'empressera de parler d'autre chose. Mais il y a là un danger auquel la vanité de certains voyageurs peut se laisser prendre et aussi qui n'est pas sans gravité pour les Canadiens-Français enrichis.

A Montréal, il est beaucoup plus « chic » d'être Anglais que Français. Et on assure que certains individus veulent être chics, que certaines snobinettes canadiennes, mêlées aux Anglais, impressionnées par leur bon ton, la coupe impeccable de leurs habits et la raideur de leurs cols — les Canadiens-Français ont un peu plus de laisser-aller — marquent une fâcheuse tendance à s'angliciser. C'est encore une exception dont la majorité des familles canadiennes se moquent; mais il est désirable, pour que la tentation ne soit pas trop forte, pour que les Canadiens-Français devenus vraiment riches se « tassent » naturellement dans un cadre national, en un mot pour que la natio-

nalité ne soit pas menacée de se décapiter automatiquement de tous ceux de ses enfants qui arrivent à la fortune, il faut vivement souhaiter qu'une nombreuse haute bourgeoisie de Canadiens-Français s'établisse solidement avant de longues années et que les affaires françaises prennent une part grandissante à la vie de la province française du Canada.

On assure que ce mouvement se produit et c'est fort heureux. Il ne faut jamais oublier au Canada qu'aucune nécessité, aucune considération utilitaire n'assure le maintien de la nationalité française. Dans les grandes villes, tous les Canadiens-Français ayant quelque activité parlent l'anglais et même fort bien. Ils sont sans cesse à lutter contre les envahissements de cette langue facile, de syntaxe rudimentaire, plus dangereuse en raison de l'origine française d'un tiers au moins de ses mots qui rentrent facilement dans notre langue avec leur sens altéré et y introduisent subrepticement un cortège grandissant d'anglicismes. Au contact de l'anglais, le français n'a pas à mourir d'un seul coup, il peut périr par infection progressive. Cette agonie lente peut être suivie dans certains villages de l'ancienne Acadie. En réalité, les Canadiens-Français ont constamment à préserver leur langue et leur famille contre l'invasion de l'anglais qui triomphe sur les murs, dans les gares, dans les grandes affaires, dans les magasins les plus élégants et dans le snobisme de la haute société.

*
* *

Ils n'ont comme soutien, dans cette lutte de tous les instants, que l'obstination de leur sentiment national. Mais l'évolution même de la société contemporaine pose sur ce terrain une grosse question pour eux. Au Canada comme ailleurs, les hommes de la génération montante ont une tendance à s'émanciper des disciplines traditionnelles. Très catholiques — qu'ils soient d'ailleurs conservateurs ou libéraux — ils le sont cependant peut-être d'une manière moins rigoureuse, moins soumise que par le passé. Et c'est leur église continuée sans interruption depuis le régime français, renforcée même après la séparation par tout un contingent de prêtres chassés de France par la Révolution, qui a été jusqu'ici le *palladium* de leur nationalité. Elle a tracé plus fermement la ligne de démarcation qui les sépare des Anglais protestants, et a rendu très rares les mariages mixtes; elle leur a prêché le maintien de leur langue, trempé les sentiments qui les ont maintenus à l'état de groupe parti-

culariste et vivace. Comment cette nationalité va-t-elle subir à son tour les atteintes de cet individualisme un peu anarchique qui est la tendance de tout l'Occident contemporain et qui fait évoluer si vite nos sociétés de l'Ouest vers un avenir inconnu, qu'un fossé sépare actuellement la génération des pères de celle des fils? Les jeunes Canadiens-Français continueront-ils, avec un soin jaloux et perpétuel, à défendre contre des assauts de tous les instants leur langue qui ne présente pas pour eux, dans les hautes occupations des grandes villes de nécessité, de grande utilité, qui peut même être un embarras et se recommande seulement du sentiment national et de l'obstination du souvenir?

Telle est la question qui se pose pour la société canadienne aussi longtemps qu'elle n'arrive pas à avoir des superstructures aussi françaises que le sont ses racines et sa masse dans la province de Québec. Mais cette question, qui touche à la partie supérieure du peuple canadien-français, se double d'une autre, identique dans son origine sinon dans sa forme, qui la menace par en bas. Une des principales forces, on pourrait même dire la principale force des Canadiens-Français, consiste dans la fécondité de leurs familles et dans la simplicité des mœurs d'un grand nombre de leurs villageois qui seuls, dans l'Amérique du Nord, ont encore l'énergie patiente et résignée nécessaire aux défricheurs pour faire reculer la forêt primitive. Mais tout dans la société moderne, et surtout dans celle de l'Amérique qui les enserre de tous les côtés, menace des qualités qui se raréfient dans l'Occident entier. L'individualisme prudent, calculateur, sévit profondément sur l'Ontario où, comme nous l'avons vu, la natalité est au moins aussi basse qu'en France, et aussi sur les Etats de la Nouvelle-Angleterre dont la vieille population est arrivée au même point de l'évolution sociale. Or les Canadiens-Français vont travailler dans l'Ontario, des milliers d'entre eux vivent en Nouvelle-Angleterre et conservent des relations avec le Canada.

Un certain nombre de ces Canadiens rentrent au pays, et après avoir désiré cette rapatriation, beaucoup des hommes les plus réfléchis du groupe canadien-français en sont arrivés à la considérer comme un danger. Nous ajouterons qu'il ne semble pas qu'une émigration de gens de la vieille France dans la province de Québec soit non plus beaucoup à désirer. Ce que nous pouvons faire au Canada, c'est de leur envoyer des capitaux qui seraient placés chez eux aussi bien et mieux qu'ailleurs et qui les aideraient à percer plus vite la dangereuse croûte économique anglaise qui recouvre leur pays. Ayant de

l'argent, ils retiendraient les hommes qu'ils produisent avec abondance, bien mieux adaptés aux nécessités du pays que peuvent l'être des émigrants venus de la France du XXe siècle. Au Canada surtout, nous pourrions faire un emploi de l'argent, la principale force qui nous reste avec le prestige artistique et intellectuel, depuis que, marchant en tête de l'évolution de tout l'Occident, nous sommes tombés au dernier rang en ce qui concerne la natalité.

Cette évolution, nous le répétons, menace les Canadiens-Français, bien qu'ils n'y songent guère. Elle les menace dans leurs sentiments et dans le mouvement de leur population. L'individualisme extrême de notre époque, que d'aucuns admirent et que d'autres trouvent répugnant, tend certainement à donner à l'homme le mépris des traditions et des sentiments de groupe et aussi à lui inspirer des calculs et des prudences qui en font un disciple de Malthus. Mais les Canadiens-Français ne peuvent se maintenir comme nation que s'ils conservent, au milieu de la civilisation la plus individualiste du monde, qui les entoure et les pénètre, des passions de groupes. Ils ne peuvent vivre que par le renouvellement constant, à chaque génération, de la volonté héréditaire, en restant convaincus de la vérité de plus en plus oubliée à notre époque, ultra matérialiste malgré sa phraséologie, et ses prétentions, que « l'homme ne vit pas que de pain ». Cet idéalisme seul peut les conserver, et une forte natalité paysanne seule peut encore étendre leur domaine, en leur gagnant de nouveaux cantons sur les forêts du Nord.

Il est impossible au voyageur qui réfléchit passionnément sur cette nationalité, dont la survie même est si émouvante pour nous, de ne pas s'effrayer en voyant son avenir subordonné à des conditions si contraires à celles qui dirigent l'évolution du monde moderne et de la société américaine en particulier. Nous savons que nous soulevons là un problème auquel la masse des Canadiens, même des plus cultivés, pense très peu et que la littérature optimiste, inspirée par leur nation vivace, ignore. On peut nous accuser de pessimisme, mais on s'inquiète naturellement pour ceux auxquels on porte un vif intérêt, et nous espérons que ce sera notre excuse pour parler des Canadiens-Français en posant pour l'avenir de leur nation des questions auxquelles les voyageurs venus du vieux pays ne les ont pas assez habitués.

ROBERT DE CAIX.

CE QU'EST UNE MUNICIPALITÉ
A MADAGASCAR

Les quelques centres de la grande île française de l'océan Indien actuellement constitués en communes présentent une physionomie propre, qu'il peut être intéressant de connaître.

Les règles qui ont présidé à leur organisation et les principes qui régissent le fonctionnement de leurs rouages spéciaux s'éloignent, en effet, notablement des conditions posées par le législateur de 1884 pour les municipalités de la métropole, et diffèrent aussi, sur plus d'un point, des dispositions édictées par les actes réglementaires qui ont institué les autres communes coloniales.

Le fait, d'ailleurs, ne saurait surprendre. Ainsi que le faisait si justement remarquer M. Pierre Ma, dans le numéro des *Questions* du 16 mars dernier [1], on observe à Madagascar, comme dans nos vastes possessions de l'Ouest et du Centre Africain, un très petit nombre d'Européens noyés dans une masse considérable d'indigènes. Les territoires immenses que nous possédons sous les tropiques ne constituent pas des pays de peuplement, où l'individu de race blanche puisse émigrer par flots, et suppléer par son travail à la main-d'œuvre locale, comme dans les régions tempérées et plus clémentes de l'Argentine, de l'Australie, du Cap ou des Etats-Unis.

La prédominance de l'élément européen, moindre dans les villes, y est cependant encore énorme. Nous verrons plus loin que dans les sept localités jouissant à l'heure actuelle de l'autonomie communale, on compte seulement 6.661 Français, pour une population totale de 106.771 habitants, soit une proportion de 6,2 %. Il était impossible de ne pas tenir compte de cette considération essentielle dans l'établissement du régime municipal de Madagascar, et il importait que la nouvelle organisation à créer fût adoptée au milieu particulier où elle devait s'exercer.

L'importance de l'élément malgache est assurément un des motifs qui ont empêché d'appliquer aux communes de la colonie le principe de l'élection des corps municipaux; aucune d'entre elles ne possède d'assemblée élue. On a sans doute pensé qu'il pouvait y avoir quelque danger à mettre, du jour au lendemain, cette arme terrible parfois que constitue le bulletin de vote entre les mains d'une population encore trop primitive,

---

[1] Pierre Ma, *Les impôts dans les colonies françaises en* 1903 *et* 1904 (*Quest. Dipl. et Col.*, n° 170 du 16 mars 1904, pages 425 et suiv.).

trop jeune et trop peu instruite pour en faire un usage utile et mesuré. Les leçons de l'expérience et le triste résultat obtenu dans certaines de nos possessions par la mise en vigueur prématurée d'une institution excellente en soi, mais qui demande à être longuement préparée, ont servi, il faut le croire, de sage et profitable conseil.

Quant à accorder le droit de vote aux seuls citoyens français, ou même, comme cela se fait à la Nouvelle-Calédonie, aux Européens exclusivement, peut-on y songer raisonnablement dans des localités où les indigènes représentent les 93,8 % du chiffre total de la population? Est-il juste, est-il rationnel, est-il pratiquement possible de sacrifier aux intérêts d'une minorité, si respectables et si importants qu'ils soient, les intérêts non moins respectables, quoique peut-être moins importants, de ceux qui sont le plus grand nombre et sont, en somme, chez eux, sur leur sol natal? Ce serait contraire aux principes dont la France libérale s'est toujours inspirée. Tenir les Malgaches pour une quantité tout à fait négligeable serait souverainement injuste. Ce pourrait être aussi une faute politique, et l'on s'en apercevrait dans certaines régions où l'indigène, quoique indigène, est loin de présenter les caractères d'un être inférieur : le Hova de l'Imerina voit, comprend et se rend compte; il sait attendre, car il a la patience prudente, attentive et sagace de l'Asiatique, son frère d'origine. Mais se contenterait-il longtemps d'assister, en simple spectateur, au fonctionnement du suffrage universel, à l'exercice du droit de vote érigé en privilège au profit du « vazaha », c'est-à-dire de l'étranger? Il est prudent de tout prévoir. Donner le droit de vote aux seuls Européens serait donc, semble-t-il, au moins aussi inopportun et aussi risqué que de conférer, *ex abrupto*, le suffrage universel aux masses indigènes inaptes à s'en servir.

A la rigueur, que l'on fasse un essai dans les localités où l'Européen, installé depuis longtemps, n'a en face de lui que des indigènes primitifs, de race moins affinée, et habitués à son contact, à Tamatave, Majunga ou Diégo-Suarez, par exemple, la chose, si elle ne paraît pas devoir être d'une grande utilité, présenterait, à coup sûr, de moindres inconvénients. Mais, à Tananarive, installer une oligarchie d'électeurs étrangers au sein d'une démocratie intelligente et populeuse pourrait sembler une tentative téméraire. Le Hova suit avec soin l'œuvre de progrès et d'émancipation poursuivie avec succès par la France dans la grande île africaine; il s'intéresse à cette œuvre; il en discerne le but élevé et il a l'amour-propre de vouloir y coopérer lui-même. Le gouvernement local s'est, du

reste, rendu compte de cette disposition d'esprit symptomatique, et la récente réorganisation administrative des provinces de l'Imérina[1], n'a pas eu d'autre point de départ que le désir de rendre le Hova plus attentif à sa propre existence, de le faire participer pour ainsi dire à sa rénovation, en donnant aux autorités indigènes qui le dirigent, gouverneurs, mpiadidy. fokonolona, etc., des attributions plus étendues, permettant et exigeant même l'exercice d'une plus grande initiative. Sa curiosité s'est trouvée de la sorte « canalisée ».

Ces considérations nous éloignent de notre sujet : ce qui, d'ailleurs, mieux encore que tout argument de logique ou de politique, justifiera le maintien du *statu quo* dans l'organisation municipale actuelle, c'est sa propre durée. Elle existe depuis sept ans environ, et depuis cette époque, si son fonctionnement n'a pu, comme toute institution, échapper à certaines critiques, il n'en est pas moins vrai qu'il a été utile aux communes, en rendant possibles leur transformation, leur assainissement et leur embellissement. N'est-ce pas à ces résultats qu'il convient surtout de juger et d'apprécier les qualités du système?

Ce système, quel est-il donc? et d'abord quelles sont les communes dont nous allons examiner l'organisation?

Elles sont au nombre de sept, ainsi que l'indique le tableau suivant, qui donne aussi leur population : française, européenne, asiatique et indigène.

Communes	Français	Européens	Asiatiques	Indigènes	Total
Tananarive	1.345	152	20	60.263	61.780
Fianarantsoa	125	25	7	5.031	5.188
Tamatave	2.455	865	351	8.047	11.718
Majunga	1.029	231	646	5.393	7.299
Diégo-Suarez	1.316	221	363	4.036	5.936
Nossi-Bé	337	39	352	9.048	9.776
Sainte-Marie	54	»	5	5.015	5.074
Totaux	6.661	1.533	1.744	96.833	106.771

Dans cette statistique ne sont pas comptés les militaires européens du corps d'occupation.

Les chiffres ci-dessus méritent d'être commentés. A ne considérer que la population totale de chacune des sept communes, celles-ci se classent de la sorte, par ordre d'importance : Tananarive, Tamatave, Nossi-Bé, Majunga, Diégo-Suarez, Fianarantsoa et Sainte-Marie. Si nous tenons compte simplement du nombre des habitants français, nous voyons Tamatave

[1] Arrêtés du gouverneur général du 5 juillet 1903.

occuper la première place, suivie de Tananarive, Diégo-Suarez, Majunga, Nossi-Bé, Fianarantsoa et Sainte-Marie. Enfin, au point de vue du nombre d'habitants non indigènes, c'est-à-dire Français, Européens et Asiatiques, Tamatave est encore en tête, puis Majunga et Diégo. Tananarive ne figure qu'au quatrième rang et après elle Nossi-Bé, Fianarantsoa et Sainte-Marie.

La statistique fait ressortir pour les sept centres une population totale de 106.771 habitants, dont seulement 6.661 Français. La proportion de l'élément français est, par suite, comme nous l'avons déjà dit, réduite au chiffre de 6,2 %. Quelle est-elle dans chaque commune? Le calcul est des plus simples. Elle a son maximum à Diégo-Suarez, avec 22,3 %, se maintient à 21 % à Tamatave et à 14,1 % à Majunga, puis s'abaisse brusquement aux chiffres de 3,3 % à Nossi-Bé, de 2,4 % à Fianarantsoa, de 2,2 % à Tananarive et de 1 % à Sainte-Marie.

Nous parlions tout à l'heure de l'éventualité de l'introduction du principe électoral dans l'organisation communale. Veut-on savoir combien les communes de Madagascar compteraient d'électeurs, le jour où les citoyens français seraient appelés à voter? On peut tenir pour approximatifs les chiffres suivants :

Tamatave	1.008
Majunga	632
Diégo-Suarez	538
Tananarive	527
Nossi-Bé	425
Fianarantsoa	75
Sainte-Marie	23

Ces renseignements statistiques sont tous extraits du *Guide-Annuaire de Madagascar* année 1904). Les chiffres cités en dernier lieu sont donnés pour les Français « hommes », résidant dans les sept communes.

Pour être complet, il faut ajouter que, sur les 1.008 Français hommes habitant Tamatave, 694 sont originaires de la Réunion ou d'autres colonies. A Majunga, la proportion de ces derniers est de 364 sur 632.

Sur les 527 Français de Tananarive, on compte environ 250 fonctionnaires, près de la moitié, chiffre relativement élevé que justifie la centralisation, dans la capitale, des directions des divers services.

Après ce rapide aperçu, qui permet de se faire une idée exacte de l'importance respective de chacun des établissements de Madagascar érigés aujourd'hui en communes, voyons maintenant le rouage de leur organisation.

Il convient de répartir en deux groupes bien distincts ces

sept établissements : le premier, comprenant les communes proprement dites de Tamatave, Majunga, Diégo-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie, régies par les arrêtés des 13 février et 15 octobre 1897; le second, composé des deux principales villes de l'intérieur, Tananarive et Fianarantsoa, érigées en centres autonomes, au point de vue administratif et financier, par l'arrêté du 30 novembre 1898.

Ce dernier texte diffère sensiblement des deux autres : il ne reconnaît pas aux centres autonomes de domaine propre, indépendant de celui de l'Etat, et il ne prévoit pas d'assemblée communale. Une semblable organisation s'écarte, on le voit, des principes qui, dans notre droit communal, ont distingué de tout temps l'administration *active*, confiée à un agent unique, chef de la communauté, et l'administration *délibérative ou consultative*, confiée à des assemblées composées nécessairement de plusieurs membres, selon la maxime célèbre : « Agir est le fait d'un seul, délibérer est le fait de plusieurs. » A Tananarive et Fianarantsoa, l'administration consultative n'existe pas en matière municipale pour éclairer de ses avis l'administration active.

Dans les centres autonomes, du reste, aussi bien que dans les communes, les attributions de police du maire, exercées par un administrateur des colonies, sont identiques, et ce sont les mêmes règles qui fixent la nature des ressources et des dépenses budgétaires.

Nous avons dit que seuls cinq établissements (Tamatave, Majunga, Diégo-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie) paraissaient mériter réellement le nom de communes, parce que, seuls, ils ont un domaine communal et une assemblée délibérante.

Leur constitution municipale est presque semblable, l'arrêté du 15 octobre 1897, qui a donné l'autonomie à Tamatave et Majunga, reproduisant à peu près textuellement les dispositions de l'arrêté du 13 février précédent, qui avait élevé au rang de communes nos trois anciennes possessions de Diégo-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie.

En réalité, l'existence de Tamatave en tant que municipalité remonte à une époque antérieure à 1897; elle date de la dernière expédition. C'est un arrêté du capitaine Bienaimé, commandant la division navale de l'océan Indien et chargé des pouvoirs civils et militaires à Madagascar, pris à bord du *Primauguet* le 20 décembre 1894, qui a conféré à cette ville, encore en pays protégé, l'autonomie communale dont elle n'a cessé de jouir depuis lors. Le principal port de la côte Est fut donc la première commune de l'île.

Le département se préoccupa cependant de donner à l'organisation sommaire du début un caractère plus régulier et plus stable : deux ans après, le 24 décembre 1896, une dépêche ministérielle prescrivit la constitution d'une commission municipale à Tamatave, et l'arrêté local du 27 mai 1897, pris en conformité de ces instructions, institua une assemblée communale provisoire.

Déjà, le décret du 28 janvier 1896, rattachant les anciens établissements de Diégo-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie à l'administration de Madagascar, n'avait pas voulu supprimer radicalement le régime d'indépendance dans lequel ils avaient vécu, et avait disposé qu'ils seraient érigés en communes par arrêté du gouverneur général. Ce haut fonctionnaire, après réception d'une lettre du ministre en date du 24 octobre 1896, avait mis à exécution la disposition du décret, en prenant l'arrêté du 13 février 1897, qui donna aux trois dépendances une organisation municipale complète.

Le 29 mars 1897, dans une lettre adressée au gouverneur général, le ministre exposa qu'il y aurait lieu de régler l'organisation de la ville de Majunga en même temps que celle de Tamatave, et par cablogramme du 5 octobre suivant, il fit connaître qu'il serait bon d'appliquer à ces deux localités le même régime que celui fixé par l'arrêté du 13 février 1897 pour les trois dépendances.

Telle est la genèse de l'arrêté du 15 octobre 1897 érigeant en communes les villes de Tamatave et de Majunga, arrêté auquel, nous l'avons déjà dit, celui du 13 février 1897 a servi de modèle. Quelles sont les dispositions essentielles de ces deux textes analogues?

Les fonctions de maire sont exercées par un administrateur des colonies, désigné par le gouverneur général, et qui porte le titre d'administrateur-maire. L'administrateur-maire représente l'administration active. Il a les mêmes attributions que les maires de la métropole.

Dans l'ordre civil et judiciaire, il est officier de l'état civil et officier de la police judiciaire : il relève, à ce titre, de l'autorité judiciaire.

Dans l'ordre administratif, il agit tantôt comme délégué de l'administration supérieure, et est placé alors sous l'autorité de cette dernière, dont il reçoit des ordres (notamment pour la publication des lois et règlements, et l'exécution des mesures de sûreté générale), tantôt comme chef de l'association communale, simplement surveillé par l'administration supérieure, qui ne peut que lui donner des instructions.

C'est en cette qualité qu'il gère les intérêts communaux, représente la commune en justice, souscrit en son nom les baux, marchés, etc., et exerce le pouvoir réglementaire.

Les arrêtés de l'administrateur-maire portant règlement permanent sont soumis à l'approbation préalable du gouverneur général. Les autres lui sont également envoyés et peuvent toujours être annulés ou voir leur effet suspendu.

Les arrêtés organiques de 1897 reproduisant sur ce point les dispositions de la loi de 1884, on semble fondé à admettre que le droit d'annulation ou de suspension des arrêtés municipaux ne saurait autoriser le gouverneur général, pas plus que le préfet dans la métropole, à modifier ces actes : il empièterait certainement ainsi sur les attributions de l'administrateur-maire. Le gouverneur général a la ressource de prendre, dans l'intérêt de la colonie, un arrêté réglementaire, mais uniquement dans un but d'utilité générale, et à la condition que les mesures prescrites ne concernent pas exclusivement les intérêts des habitants d'une commune. La Cour de cassation, dans maints arrêts, a consacré cet important principe, dont, en présence de la similitude des textes, l'application doit, semble-t-il, être faite à Madagascar.

L'administrateur-maire nomme les agents de police et les fonctionnaires communaux, qu'il peut suspendre et révoquer.

Lui seul est chargé de l'administration de la commune, mais il peut, toutefois, déléguer une partie de ses attributions aux adjoints, et, en leur absence, à des membres de la commission municipale.

Dans les adjudications publiques pour la commune, deux membres de la commission, désignés par elle, assistent l'administrateur-maire, et la présence du receveur municipal est toujours requise.

A côté de l'administrateur-maire est placée une commission municipale, dont les membres sont choisis par le gouverneur général, parmi les citoyens français domiciliés dans la colonie, à l'exclusion d'un seul pris dans la population indigène. Les membres de la commission sont nommés pour deux ans, et leur mandat est indéfiniment renouvelable.

Leur nombre varie suivant les localités. A Tamatave et à Majunga, l'assemblée communale compte 8 membres, dont 2 adjoints à l'administrateur-maire ; à Diégo-Suarez et à Nossi-Bé, elle compte 5 membres, parmi lesquels 2 adjoints également, et à Sainte Marie 3 membres seulement dont 1 adjoint.

Les adjoints sont désignés par le gouverneur général ; ils doivent toujours être pris dans l'élément français de la com-

mission. Les fonctions d'adjoint comme celles de membre sont purement honorifiques.

Les règles qui concernent le fonctionnement de la commission, c'est-à-dire le nombre et l'époque des sessions, les convocations, le mode de délibérer, la publication et la communication des délibérations, etc., sont, à peu de chose près, les mêmes que celles tracées par la loi du 5 avril 1884.

Une différence est cependant à signaler : la publicité des séances, innovation introduite par la loi de 1884, n'existe pas pour les réunions de la commission municipale.

Une matière plus délicate à étudier, ce sont les attributions mêmes de la commission, telles qu'elles ressortent des termes propres des arrêtés constitutifs des communes.

Le rôle de la commission est consultatif : elle donne des avis et elle émet des vœux.

Ses avis sont tantôt obligatoires, en ce qui est relatif à certains objets plus importants énumérés à l'article 21, tantôt simplement facultatifs. Mais, dans l'un et l'autre cas, ils ont uniquement pour but d'éclairer l'administration, qu'ils ne lient en aucune manière.

Il n'y a à faire entre eux que la distinction traditionnelle, suivant laquelle les avis obligatoires devant nécessairement être demandés, à la différence des autres, un recours devant le Conseil d'Etat pour excès de pouvoir peut être formé, si l'administration prend une décision sans les avoir provoqués.

La commission a aussi la faculté d'émettre son vœu sur les objets d'intérêt local, mais ne peut faire publier aucune protestation, proclamation ou adresse.

L'avis est donné, il doit être demandé, provoqué par l'administration ; le vœu est émis : il appartient donc à l'initiative de la commission, ce qui élargit simplement la sphère des attributions que l'article 21 a eu l'intention de limiter.

Enfin, la commission examine les comptes annuels de l'administrateur-maire et donne son avis : elle débat et arrête les comptes de gestion du receveur municipal.

Les cas de nullité et d'annulation des avis sont les mêmes que ceux indiqués par la loi de 1884 pour les délibérations des conseils municipaux.

Maintenant une question se pose. La loi de 1884 a accordé aux conseils municipaux, indépendamment du droit de donner des *avis* et d'émettre des *vœux*, que possèdent les commissions municipales de Madagascar, un pouvoir propre de décision, celui de prendre des *délibérations*, exécutoires ou non par elles-mêmes suivant les cas, pour régler les affaires des com-

munes. Les commissions municipales n'ont-elles pas, elles aussi, ce pouvoir qui, au fond, est la caractéristique des attributions des corps municipaux, car sans lui leur rôle devient insignifiant et pratiquement illusoire?

Le chapitre V des arrêtés du 13 février et du 15 octobre 1897 concerne la question spéciale des attributions des commissions. Dans aucun des articles de ce chapitre, il n'est parlé de délibérations : il est bien spécifié que l'assemblée communale ne donne que des avis et n'émet que des vœux.

C'est l'article 25 qui commence à soulever les difficultés. Il dit, en effet, que la commission « ..... débat et *arrête* les « comptes de gestion du receveur, sauf règlement définitif, « conformément aux dispositions de l'article 129 du décret du « 20 novembre 1882, sur le régime financier des colonies ».

Ici, elle ne donne plus un simple avis, elle exerce un réel pouvoir de décision, elle « arrête » suivant les termes de l'arrêté.

De même, l'article 20 prévoit que l'administrateur-maire doit être assisté, lorsqu'il procède à une adjudication publique pour la commune, « de deux membres de la commission « municipale, *désignés* d'avance par la commission ».

Dans la circonstance, la commission possède donc également un pouvoir propre, un pouvoir de nomination.

Jusque-là on peut admettre sans peine que sur ces deux points particuliers, par dérogation au principe d'après lequel le rôle de la commission est purement consultatif, elle possède le droit de délibération.

Mais cette explication très simple se trouve contredite par maints passages du texte. L'article 12 dit que « les membres « de la commission municipale ne peuvent pas prendre part « aux *délibérations* relatives aux affaires dans lesquelles ils « ont un intérêt, soit en leur nom personnel, soit comme « mandataires ».

Que signifie ce mot « délibérations »?

Et plus loin l'article 15 dispose que « le gouverneur général, « en conseil d'administration, déclare la nullité ou prononce « l'annulation des *délibérations* ». Ce paragraphe vient à la suite de ceux qui indiquent les cas de nullité et d'annulation des « avis » donnés par l'assemblée. Le mot « délibérations » s'applique donc à ces « avis ».

Enfin, l'article 14, absolument formel, édicte que « les *déli-* « *bérations* sont inscrites par ordre de date, sur un registre « coté et paraphé par l'administrateur-maire... » et que « tout « habitant de la commune a le droit de demander communica-

« tion et de prendre copie des *délibérations de la commission* « *municipale*, des arrêtés pris par l'administrateur-maire et « du budget de la commune... ».

Ces mots « les délibérations de la commission municipale » ne semblent-ils pas signifier que l'assemblée communale se trouve investie du droit de délibérer, c'est-à-dire de décider sur les questions soumises à son examen? Cette thèse — sauf les exceptions relatives aux comptes de gestion du receveur municipal, arrêtés par la commission (art. 25), et à l'élection des membres des commissions d'adjudication (art. 20) — ne peut se soutenir en présence des dispositions très nettes des articles 21 à 24, qui concernent les attributions de l'assemblée. Alors, faut-il simplement les considérer comme synonymes du mot « avis », comme employés à la place et avec le sens de ce dernier, sans signification particulière ? En fait, c'est l'opinion qui paraît avoir prévalu jusqu'à ce jour : et dans la pratique les commissions municipales de l'île n'ont jamais joué qu'un rôle consultatif, dont, d'ailleurs, elles se sont contentées.

Dans une troisième opinion, qui concilierait, ce semble, les deux autres, on pourrait, en rapprochant ces mots « avis » et « délibérations », dire avec quelque apparence de raison, que les avis donnés par les commissions municipales ont, dans une certaine mesure, le caractère de délibérations, en ce sens que, sans constituer de véritables actes ayant par eux-mêmes un effet propre, ils régleraient cependant les affaires qui leur sont soumises. Ils ne sortiraient toutefois leur plein effet que convertis en décisions de l'administrateur-maire, puisque l'article 22 reconnaît à ce magistrat seul le pouvoir de décider. En un mot, les délibérations de la commission municipale pourraient être, dans les cas déterminés par l'article 21, réellement réglementaires, mais à la condition qu'il y ait accord entre l'administrateur-maire et l'assemblée. C'était un semblable régime qu'avait introduit la loi du 24 juillet 1867 dans l'organisation communale.

Cette thèse a pour elle un argument qui n'est pas sans valeur. Si la commission municipale n'avait d'autre droit que celui de donner des avis purement platoniques, et, par suite, sans portée aucune, pourquoi l'article 15 aurait-il prévu des cas de nullité ou d'annulation des délibérations? Pourquoi annuler ce qu'on peut tenir pour quantité négligeable ? C'est une mesure inutile.

Quoi qu'il en soit, il serait intéressant, pour les communes, de voir trancher cette question, qui met en jeu une des prérogatives essentielles de leur autonomie municipale.

Les arrêtés du 13 février et du 15 octobre 1897 reconnaissent l'existence, dans les cinq villes municipales de la côte, d'un domaine communal, distinct de celui de l'Etat.

On s'est demandé si la constitution de ce domaine avait été opérée dans les formes réglementaires, et si un arrêté du chef de la colonie suffisait pour distraire du domaine de l'Etat — le domaine local n'existant pas — les biens dont la possession a été attribuée aux communes.

Il semble que le décret du 2 février 1899 fasse disparaître tout doute à ce sujet. En conférant, en effet, au gouverneur général le pouvoir d'ériger en communes, par arrêtés pris en conseil d'administration, les principaux centres de la colonie, le président de la République n'a-t-il pas reconnu implicitement à ce haut fonctionnaire le droit de doter les établissements communaux qu'il créerait, de biens domaniaux propres, à distraire forcément de ceux de l'Etat? En l'absence, dans le texte, de disposition restrictive à cet égard, l'interprétation la plus large doit être donnée au sens du décret, et les mots « ériger en communes » semblent devoir signifier que faculté a été accordée au gouverneur général de rendre autonomes, avec toutes les conséquences de l'autonomie, et par suite l'attribution d'un domaine indépendant, les localités les plus importantes de l'île.

L'article 4 du décret du 2 février 1899 ratifie d'ailleurs, expressément, les stipulations des arrêtés de 1897 sur l'organisation communale de Tamatave, Majunga, Diégo-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie.

Le budget communal, proposé par l'administrateur-maire, est soumis à l'avis de la commission municipale et définitivement réglé par le gouverneur général, en conseil d'administration.

Les dépenses sont obligatoires ou facultatives ; les ressources avec lesquelles la commune y fait face sont ordinaires ou extraordinaires.

Les recettes ordinaires comprennent : le produit de tous les impôts et droits existants et de ceux dont la perception est ou doit être autorisée par arrêté du gouverneur général, pris en conseil d'administration ; les revenus du domaine communal, et le prix des diverses concessions autorisées pour les services communaux.

Parmi les recettes ordinaires figure notamment la part provenant de la répartition entre les communes du dixième du produit de la taxe de consommation établie par le décret du 22 février 1900. L'article 11 de ce règlement spécifie que cette répartition, opérée par le gouverneur général en conseil

d'administration, est faite à titre de subvention municipale et en remplacement de toute taxe d'octroi. Ces derniers mots indiquent bien que la nature de la subvention en question doit la faire considérer comme une recette ordinaire des communes.

Dans les autres établissements coloniaux, l'octroi de mer est, d'ailleurs, un revenu ordinaire des budgets municipaux, et son produit net doit même, tout entier, faire retour aux communes. A Madagascar, où il n'existe encore que peu de municipalités, le dixième seulement est donné à ces dernières; la proportion paraît équitable. Mais il est étrange que le décret du 22 février 1900 n'ait pas prévu ou, tout au moins, sommairement indiqué les règles qui doivent servir de base à la répartition effectuée par le gouverneur général entre les sept communes. Il ne dit pas si c'est l'importance du budget, le chiffre de la population ou celui des transactions commerciales qui guideront le répartiteur. Ce dernier a donc un pouvoir discrétionnaire absolu, qu'il serait difficile de contester légalement.

Avec l'octroi de mer, les plus appréciables des ressources ordinaires du budget municipal sont généralement le produit des droits de place perçus dans les marchés, et des droits d'abatage, ainsi que, dans les villes où elle existe, le produit de la taxe sur la valeur locative des maisons.

Les recettes extraordinaires comprennent : les prix des biens communaux aliénés; les dons et legs; le produit des emprunts; le montant des subventions allouées par le budget local pour insuffisance de revenus ou pour exécution de travaux d'utilité générale, et toutes autres recettes accidentelles[1].

Jusqu'en 1903, les communes ont reçu une subvention représentative de la part de 33 % sur le produit des patentes, licen-

---

[1] Voici, à titre d'exemple, les chiffres du budget municipal de Tamatave pour 1904 :

Recettes ordinaires.		
Produit de la taxe de consommation	85.800 fr.	
Produit de la taxe locative	41.000	
Produit des droits du marché	54.000	
Produit des droits de l'abattoir	19.000	
Autres recettes ordinaires	10.600	210.400 fr.
Recettes extraordinaires.		
Subvention pour insuffisance de revenus	56.000	
Autres recettes extraordinaires	13.050	69.050
	Total :	279.450
Dépenses obligatoires	189.030	189.030
Dépenses facultatives.		
Travaux publics neufs	64.400	
Subvention théâtrale	15.000	
Autres dépenses facultatives	10.950	90.350
	Total :	279.380

ces et permis de séjour, qui leur avait été antérieurement accordée.

L'arrêté du 25 septembre 1903 et celui, plus récent, du 29 mars 1904, ont remplacé cette allocation par une subvention dite « pour insuffisance de revenus », classée dans la catégorie des ressources extraordinaires des communes. Le décret du 2 février 1899 dispose, en effet, qu'en cas d'insuffisance des revenus municipaux, le budget local est tenu de contribuer aux frais d'administration des communes au moyen d'une subvention dont le montant doit être déterminé, sur la proposition des administrateurs-maires, par le gouverneur général en conseil d'administration.

Comment doit s'entendre cette disposition? Le budget local doit-il fournir, dans tous les cas, aux budgets communaux l'appoint nécessaire pour permettre aux recettes d'équilibrer les dépenses?

Il y a lieu de faire ici une distinction entre les dépenses obligatoires et les dépenses facultatives.

Si les ressources normales du budget communal ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses obligatoires, il semble que l'allocation de la somme complémentaire nécessaire soit réellement imposée au budget local. Mais si ces mêmes ressources, suffisantes pour faire face aux dépenses obligatoires, ne le sont plus pour équilibrer le total des dépenses obligatoires et facultatives de la commune, l'allocation d'une subvention par la colonie ne paraît pas pouvoir être légalement exigée. Dans ce cas, en effet, il appartient au gouverneur général, en conseil d'administration, d'apprécier le caractère d'opportunité ou d'utilité des dépenses facultatives proposées par l'administrateur-maire, après avis de la commission municipale, de réduire au besoin le chiffre de ces dernières et d'examiner jusqu'à quel point il y a lieu d'allouer les sommes complémentaires demandées pour la bonne harmonie du budget.

La comptabilité des communes de Madagascar est régie par le titre III du décret du 20 novembre 1882, qui édicte les règles applicables, en la matière, aux communes des colonies.

Enfin, au point de vue des actions judiciaires et des transactions, les communes de Madagascar sont sous la tutelle du gouverneur général, dont l'autorisation, en conseil d'administration, est toujours de rigueur lorsqu'il s'agit d'ester en justice.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation municipale des cinq communes de Tamatave, Majunga, Diégo-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie.

Celle des centres autonomes de Tananarive et de Fiana-

rantsoa, fixée par l'arrêté du 30 novembre 1898, en diffère, nous l'avons déjà dit, en ce qu'elle ne comporte pas d'assemblée municipale ni de domaine communal indépendant de celui de l'Etat. Les attributions de l'administrateur-maire sont identiques et les règles qui déterminent les ressources et les dépenses budgétaires sont les mêmes. La comptabilité des deux communes centrales est soumise également aux prescriptions du décret de 1882.

Comme on le voit, la constitution municipale des sept communes de la colonie, réglée par les arrêtés des 13 février 1897, 15 octobre 1897 et 30 novembre 1898, présente certains traits originaux, qui la différencient, par une adaptation opportune au milieu et aux circonstances, du régime en vigueur dans la métropole.

Les trois arrêtés précités émanent du gouverneur général. On aurait pu se demander, en se plaçant au point de vue des principes, si, même dans les colonies régies par l'article 18 du sénatus-consulte de 1854, dont le système législatif est plus expéditif, il entre dans les attributions d'un gouverneur de réglementer une matière aussi importante que celle de l'établissement du régime municipal.

Dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, l'article 6, § 8 du sénatus-consulte du 3 mai 1854, spécifiait que des décrets, rendus dans la forme des règlements d'administration publique, devraient statuer sur l'administration communale : mais la loi de 1884 ayant été déclarée applicable, par son article 165, dans ces possessions, a eu pour effet de faire entrer cette matière dans le domaine législatif, et des lois sont désormais nécessaires pour édicter des dispositions nouvelles ou modifier celles existantes.

Bien qu'assurément la colonie de Madagascar ne fût pas soumise aux mêmes règles, il n'aurait pas cependant été absurde de penser qu'un acte réglementaire du chef de l'Etat eût pu avoir, en l'espèce, une autorité plus grande.

Toutefois, en ce qui concerne Diégo-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie, le décret du 28 janvier 1896, qui a rattaché ces trois possessions à Madagascar, ne laisse subsister aucun doute, puisqu'il dispose que leur érection en communes pourra être prononcée par le gouverneur général en conseil d'administration. Ce haut fonctionnaire avait donc reçu, pour ainsi dire, mandat de fixer l'organisation de ces centres.

Pour Tamatave, Majunga, Tananarive et Fianarantsoa, il n'en était plus de même, et aussi, comme le disent les termes du rapport précédant le décret du 2 février 1899, le « système

« administratif donné à ces villes ne pouvait-il guère être « appliqué, ce semble, qu'à titre d'essai ».

Le décret du 2 février 1899 a changé cette situation : outre qu'il a ratifié les arrêtés locaux déjà intervenus sur l'organisation des diverses municipalités existantes, il édicte, en effet, que dorénavant le gouverneur général pourra ériger en communes les principaux centres de la colonie, par arrêté pris en conseil d'administration et approuvé par le ministre. Le département s'est réservé cette dernière prérogative. Mais, à part cette restriction, la compétence du chef de la colonie ne peut plus à l'avenir être contestée en matière de législation communale. Ce point important est ainsi parfaitement élucidé.

Nous venons d'examiner sommairement les règles qui président, à Madagascar, à la création, à l'organisation et au fonctionnement des administrations communales.

Ces institutions, telles que nous venons de les étudier rapidement, ne sont-elles susceptibles, en l'état actuel du développement économique de l'île, d'aucune amélioration immédiate? Représentent-elles le type parfait, idéal, qui convienne le mieux aux mœurs et à l'état d'esprit des habitants, aux intérêts particuliers des villes, et à ceux, incontestablement supérieurs, de la colonie? Répondre à de semblables questions, c'est aborder un gros problème politique, qu'il appartient à d'autres, plus autorisés, d'essayer de résoudre.

Nous avons simplement voulu donner une idée de ce que signifient, dans notre nouvelle possession, ces mots particuliers de « municipalités », « communes », « centres auto- « nomes », qu'on peut être parfois appelé à lire sans en comprendre le sens exact, ou en le comprenant mal, trop porté que l'on est, en France, à assimiler des choses qui souvent ne sont pas assimilables.

AUGUSTIN GIRAUD,
Adjoint des affaires civiles de Madagascar,
Secrétaire de la commission municipale et de la mairie de Tamatave.

RÉFÉRENCES

TEXTES LOCAUX CITÉS

Décret du 28 janvier 1896 rattachant à Madagascar Diégo-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie-de-Madagascar (*Bulletin officiel de Madagascar*, n° 1, p. 27). — Arrêté du 13 février 1897 érigeant en communes les établissements de Diégo-Suarez, de Nossi-Bé et de Sainte-Marie-de-Madagascar (*Bull. off. de Madag.*, n° 11, p. 122). — Arrêté du 15 octobre 1897 érigeant les villes de Tamatave et Majunga en communes (*Bull. off. de Madag.*, n° 19, p. 773). — Arrêté du 30 novembre 1898, créant l'autonomie administrative et financière des villes de Tananarive et de Fianarantsoa (*Bull. off. de Madag.*, n° 32, p. 498). — Décret du 2 février 1899 érigeant en communes les principaux centres de la colonie de Madagascar et dépendances (*Bull. off. de Madag.*, n° 36, p. 754). — Décret du 22 février 1900, établissant une taxe de consommation à Madagascar (*Bull. off. de Madag.*, n° 48, p. 1382). — Arrêté du 25 septembre 1903 sur les subventions allouées aux communes pour insuffisance de revenus (*Bull. off. de Madag.*, n° 90, p. 1020).

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

I

LA SITUATION DES DEUX ARMÉES SUR LES BORDS DU CHA-HO

Depuis la bataille qui, vers le 20 octobre, se termina sur les bords du Cha-ho, la situation des deux armées adverses ne s'est guère modifiée : quand toutes deux s'arrêtèrent, épuisées par onze journées de lutte ininterrompue, les Russes occupaient toute la rive droite du Cha-ho, depuis sa source jusqu'à Lin-chi-pou. Sur la rive gauche, les deux positions de la colline du Temple et de la colline Poutylof étaient également entre leurs mains et protégeaient leur front. Leur aile gauche s'appuyait à Banya-poutza, et ce point, situé au carrefour des routes qui sillonnent la région au Sud-Est de Moukden, entre le Tai-tse-ho et le Khoun-ho, est d'une grande valeur stratégique. Leur droite enfin était protégée par leur cavalerie entre Lin-chi-pou et le Khoun-ho.

En face d'eux, distants à peine de quelques milliers de mètres, les Japonais occupaient la rive gauche du Cha-ho. Dans les premiers jours qui suivirent la cessation de la lutte, ils prirent soin tout d'abord de se retrancher pour se maintenir en face des solides positions de l'ennemi, et s'employèrent ensuite à consolider leur propre situation. Le 27 octobre, ils parvinrent à enlever la colline du Temple, bien que les tirailleurs ennemis, abrités dans de profondes tranchées, fussent soutenus par de nombreuses batteries de mitrailleuses : il n'y avait, dit-on, pas moins d'une centaine de ces pièces, et deux d'entre elles tombèrent aux mains de l'assaillant. Dès lors la position de Banya-poutza se trouvait trop exposée et fut évacuée par les Russes (28 octobre). Le lendemain et les jours suivants on signala, aux environs de Tchan-tan-ho-nan, quelques engagements de cavalerie, qui se terminèrent plutôt en faveur des Russes, mais ne leur apportèrent aucun avantage marqué.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre 1904.

Une période de calme suivit, qui fut à peine troublée par quelques escarmouches d'avant-postes, et le 15 un détachement nippon qui avait attaqué les Russes aux environs de Linchi-pou fut aussitôt arrêté par une vigoureuse résistance. Deux jours après les Japonais échouèrent complètement dans une tentative qu'ils firent pour enlever la colline Poutylof. De celle-ci, qui constitue maintenant leur seule position avancée sur la rive gauche du Cha-ho, les Russes ont fait un véritable bastion trop solidement défendu pour qu'il puisse tomber autrement que sous l'effort d'une attaque générale.

II

INACTION DES DEUX ADVERSAIRES

De semblable éventualité il n'est point question pour l'instant; les deux adversaires semblent également désireux de rester sur la défensive et de n'engager aucune action décisive. C'est une situation singulièrement paradoxale que celle de ces deux armées, les plus fortes peut-être qu'on ait jamais rassemblées sous un même chef, puisque chacune d'elles a bien près de 300.000 hommes, et qui, depuis plus d'un mois, restent inactives en face l'une de l'autre, alors que 5 ou 600 mètres à peine séparent leurs tranchées les plus avancées. Mais il y a à cette situation de nombreuses et excellentes raisons.

Le froid, déjà très vif pendant les dernières nuits du mois dernier, n'arrêta point les travaux du génie. Les deux positions adverses sont aujourd'hui défendues de si nombreuses tranchées, et d'un tel réseau d'obstacles que l'attaque sera prodigieusement meurtrière pour qui osera l'entreprendre. Les pertes éprouvées par les deux armées du 9 au 20 octobre ont d'ailleurs été considérables : les renseignements japonais font défaut, comme toujours, mais l'état-major russe a fait connaître qu'elles se montaient pour nos alliés à 995 officiers et à 33.268 hommes (tués, blessés ou disparus). Un autre document confirme ces chiffres en disant que, du 8 septembre au 28 octobre, il n'y eut pas moins de 1.026 officiers et 32.306 hommes qui, blessés ou malades, furent dirigés sur les hôpitaux de Moukden ou de Kharbin.

Un repos, tout au moins momentané, s'imposait donc pour combler ces vides, remplir à nouveau les caissons de munitions, et constituer les approvisionnements nécessaires en vue du terrible hiver de Mandchourie. Sans interrompre l'arrivée des nouvelles unités envoyées de Russie, — et en particulier

du 8e corps, maintenant presque tout entier rendu sur le théâtre de la guerre, — Kouropatkine a pu reconstituer les corps les plus éprouvés en puisant dans les bataillons de réserve de Sibérie qui ont été peu à peu fortement constitués. En dépit des craintes que l'on avait pu éprouver au début de la guerre, les vivres sont loin de faire défaut, et le pays même offre à ce point de vue des ressources considérables qui soulagent d'autant la tâche du prince Khilkof : d'après certains voyageurs anglais, la région au Nord de Moukden serait en effet au moins aussi riche que la plaine du Liao-ho. Par contre, soit qu'un retard imprévu se soit produit dans ces envois, soit pour toute autre raison, l'armée russe n'a reçu ses vêtements d'hiver que bien après l'apparition des premiers froids. Néanmoins les correspondants étrangers s'accordent à dire que la bonne humeur des soldats moscovites n'en a pas été altérée. Leur mérite est d'autant plus grand que les moyens de chauffage sont difficiles à se procurer : l'énorme quantité de bois qui serait nécessaire immobiliserait de nombreux trains et l'on manque, paraît-il, des wagons appropriés. Afin d'y remédier dans la mesure du possible, les Russes, maintenant privés des mines de Yentaï, ont construit une ligne de Moukden à Fou-touen-tcheng où se trouvent des gisements de charbon.

Pour ces approvisionnements de tout genre, le Transsibérien reste donc à peu près l'unique voie dont dispose l'intendance russe. Mais si, dépassant toutes les prévisions, le prince Khilkof a réussi à doubler le trafic, — qui se chiffre aujourd'hui par seize paires de trains, de huit ou dix qu'il était au début de la guerre — d'autre part l'activité des Khoungouses, maintenant ouvertement enrôlés en nombreux détachements sous les ordres d'officiers japonais, ne cesse de croître. Plusieurs fois déjà, en dépit des *pogranitza*, ou garde-frontières, ils ont réussi à couper la ligne et créé au général Kouropatkine de sérieuses difficultés, tandis que la cavalerie cosaque ne paraît pas vouloir tenter de raids analogues.

Et cependant pour les Japonais aussi la voie ferrée constitue la grande, sinon l'unique voie de communication. Déjà sont interrompus les convois de jonques qui circulaient sur le Liao-ho et ses affluents maintenant gelés. D'énormes approvisionnements sont débarqués en hâte à Antoung et surtout à Nioutchouang, car bientôt toute la côte se prendra à son tour, depuis Tchenanpo jusqu'au delà de Takou, et l'extrémité du Liao-toung sera seule libre de glaces. Dès lors c'est par Dalny qu'il faudra tout expédier à l'armée de Mandchourie, et l'intendance nipponne verra diminuer les facilités dont elle a joui

jusqu'à présent grâce au voisinage de la mer. En se retirant vers le Nord, les Russes ont eu soin d'emmener ou de détruire toutes les locomotives du Transsibérien, et les chemins de fer du Petchili ne pourraient prêter leur matériel sans violer la neutralité chinoise.

L'inaction des Japonais pourrait avoir aussi une autre raison si, comme on le prétend, Kuroki a été sérieusement blessé. Bien que ce bruit ait été démenti, on ne sait trop ce qu'il en faut penser.

*
* *

En dépit des sacrifices consentis de part et d'autre, la dernière bataille a d'ailleurs été si peu décisive que chacun des adversaires hésite tout naturellement à en engager une nouvelle avant de s'être assuré la supériorité du nombre. Outre les renforts qu'ils reçoivent journellement, le maréchal Oyama escompte comme prochaine la chute de Port-Arthur, et le général Kouropatkine voudrait attendre l'arrivée de la « Deuxième Escadre du Pacifique ». Qui tirera le plus grand profit de l'expectative actuelle? C'est ce que nous dira l'avenir, mais on peut déjà noter qu'au Japon, l'exaltation et la confiance du début ont fait place à quelque lassitude et à un certain malaise. Bien que la plupart des journaux français aient longuement insisté sur les maux éprouvés par la Russie du fait de la guerre, il était cependant évident, puisque les deux armées sont à peu près égales, que les difficultés inhérentes à cet état de choses devaient être bien plus vivement ressenties par un pays de 45 millions d'âmes que par une population près de trois fois plus forte (135 millions). Ceux des paysans nippons qui ne furent point appelés sous les drapeaux ont pu continuer à cultiver leurs champs de riz et ont même été favorisés par une excellente récolte, mais les jonques n'ont pu, comme d'habitude, aller pêcher sur les côtes de Corée ou de Sibérie, et le poisson séché, destiné à « assaisonner » le riz cuit à l'eau fait totalement défaut. L'hiver sera donc bien plus durement ressenti par les familles nipponnes que par les moujiks.

Quant à la situation financière, elle ne peut se comparer. Grâce à M. de Witte, qui n'est plus en faveur en ce moment mais qui peut trouver une patriotique consolation en voyant les heureux résultats de sa prudente administration, grâce aux énormes réserves de métal jaune qu'il avait su accumuler, la Russie trouve aujourd'hui encore à emprunter facilement au taux de 5 %. Le Japon par contre, en dépit de ses succès ininterrompus depuis le début de la campagne, et même en faisant appel à ses alliés d'hier et à ceux de demain, doit maintenant

payer 8 % (en tenant compte de la prime au remboursement), et fait plus grave, a dû donner la garantie des douanes comme gage de ses deux derniers emprunts. A la nouvelle de ce piteux résultat, la presse de Tokyo n'a pas caché son mécontentement et sa déception.

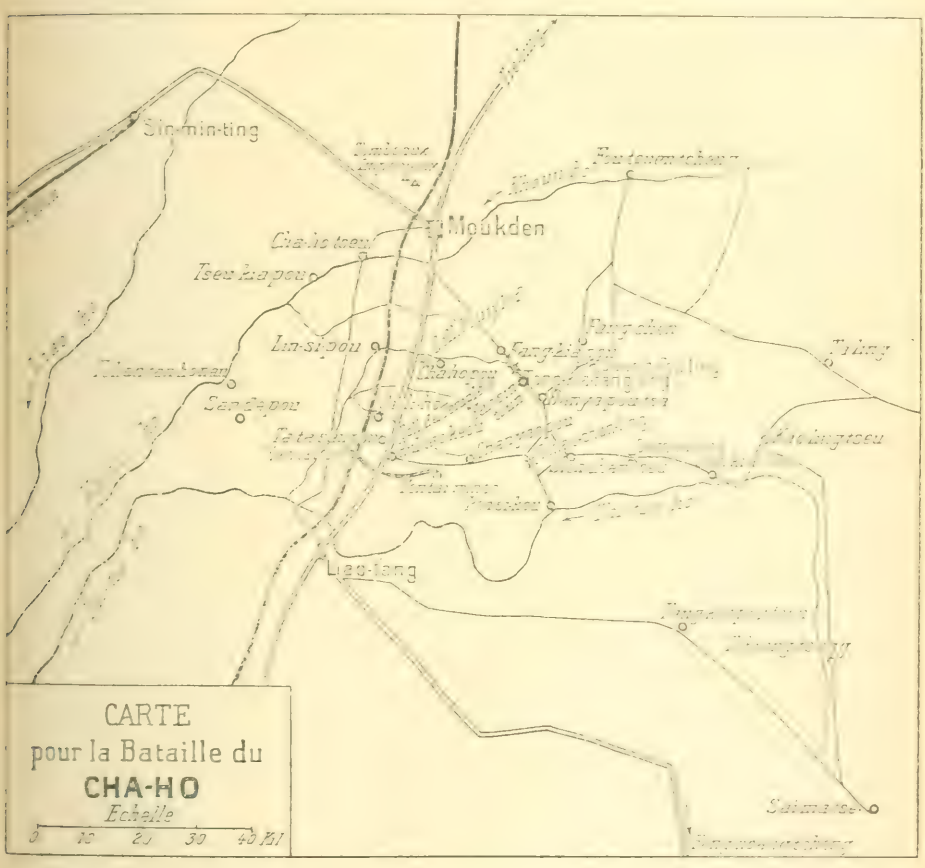

A coup sûr, cette situation n'est rien moins que brillante, et l'on comprendrait que les conseillers du Mikado cherchassent à y mettre bientôt un terme. L'expectative actuelle en Mandchourie ne se comprendrait donc point, si le Japon n'espérait voir bientôt tomber Port-Arthur.

III

LA SITUATION A PORT-ARTHUR

La situation de la place ne s'est pas modifiée depuis ce que nous en disions dans notre dernier article : les Japonais sont

toujours au pied des forts Kekwan, Eur-loung-shan et Song-chu, mais on dément qu'ils en aient fait sauter les contre-escarpes : ils resteraient abrités dans les tranchées récemment construites à proximité de ces ouvrages qui forment le saillant septentrional de la dernière ligne de défense.

Par l'effet du mauvais temps aussi bien qu'en prévision de l'arrivée de la « Deuxième Escadre du Pacifique », le blocus maritime s'est encore relâché. Des jonques et des vapeurs chargés d'approvisionnements ont réussi à pénétrer jusque dans la rade intérieure, preuve que l'obstruction causée par les mines japonaises n'est pas si complète qu'on le disait.

D'autre part, un contre-torpilleur, le *Raztoropny*, a pu tromper la surveillance de la flottille ennemie et est arrivé le 16 novembre dans le port de Tchefou. Mais, surveillé de près par des destroyers japonais qui se tenaient au large, et voyant qu'il ne pouvait regagner Port-Arthur, le commandant fit couler son bâtiment après avoir débarqué l'équipage. Celui-ci fut alors interné à bord d'un croiseur chinois, le *Hai-tcheng*, et de là conduit à Changhaï.

Pour que Stœssel n'ait pas hésité à sacrifier ainsi une de ses unités, il avait évidemment de sérieuses raisons. Le commandant du *Raztoropny* était sans doute chargé de transmettre en Russie d'importantes dépêches. On a d'abord voulu voir là l'indice que la résistance de la forteresse touchait à sa fin. Cependant le défenseur de Port-Arthur peut avoir d'impérieux motifs de communiquer, sans que la situation soit désespérée, ne serait-ce que pour fournir des renseignements indispensables à l'amiral Rodjestvensky.

Le fait que le commandant de ce contre-torpilleur n'a pas hésité à couler son navire dans un port neutre a donné lieu à de nombreux commentaires. Cet acte n'est peut-être pas en effet absolument régulier au point de vue du droit international, mais il faut ajouter que les Russes avaient quelque raison de craindre une réédition de l'affaire du *Rechtelny*. Si le *Raztoropny* était resté mouillé auprès du *Hai-tcheng*, bien qu'il se fût mis sous la protection de l'amiral Ting, celui-ci n'eût probablement pas réussi à le défendre contre une agression des Japonais. Et d'autre part nul doute que les Nippons n'eussent pas hésité à violer de nouveau la neutralité du port de Tchefou, ne fût-ce que pour ne pas reconnaître leurs torts à l'égard du *Rechtelny*. Le commandant russe peut donc invoquer les circonstances atténuantes. Il n'en est pas moins regrettable que cette nouvelle perte de la flotte russe vienne s'ajouter à tant d'autres.

IV

LA DEUXIÈME ESCADRE DU PACIFIQUE

Pendant ce temps la « Deuxième Escadre du Pacifique » continue son long voyage que nulle avarie n'est venue interrompre ni ralentir. Depuis six semaines qu'elle a quitté Libau, elle a maintenant effectué les deux tiers environ de son parcours, ce qui correspond bien au délai de quatre mois tout d'abord indiqué par les Russes et qui pouvait sembler exagéré. Ce n'est certes pas une mince besogne que celle qui consiste à conduire d'une extrémité à l'autre du vieux continent une flotte de 20 bâtiments de guerre, et de les amener prêts à combattre après un parcours de 12.000 milles marins, et même de 16.000 milles pour ceux qui font le tour de l'Afrique. Et lorsque — comme dans le cas actuel — ces navires ne peuvent compter trouver dans les ports autre chose qu'un simple abri momentané, lorsque la *base à terre*, dont la marine a si grand besoin, lui fait défaut, l'opération devient singulièrement compliquée. Beaucoup même la croyaient impossible; il a fallu, pour l'entreprendre et la mener au point où elle est déjà arrivée, une très ferme volonté et une rare ténacité.

Quel que soit le résultat final, on tirera peut-être un des plus précieux enseignements de la guerre actuelle en étudiant les mesures prises par l'amirauté russe pour transporter cette puissante escadre dans les eaux d'Extrême-Orient. La réussite de cette entreprise serait une preuve flagrante qu'il est possible, même à une nation privée de points d'appui, de faire sentir l'action de ses cuirassés jusque dans les mers les plus lointaines, et l'on comprend l'émotion de l'Angleterre : certes ses arsenaux, établis sur tous les points du globe, lui assureraient toujours une évidente supériorité, mais ce n'en serait pas moins la faillite du monopole qu'elle avait voulu se créer. On comprend aussi, par contre, tout l'intérêt que l'Allemagne devait naturellement porter à cette expérience, et qu'elle ait cherché à la favoriser en prêtant sa flotte de commerce, d'ailleurs à beaux deniers comptant.

D'après les renseignements qui signalent chaque jour les mouvements des différentes fractions de l'escadre Rodjestvensky, chacune de celles-ci comprend autant de transports battant pavillon russe que de navires de guerre. Le chiffre de ces annexes ne paraît pas exagéré, si l'on songe qu'elles ne doivent pas seulement subvenir aux besoins d'un ravitaillement en munitions, en armes, en pièces de rechange et matériels de tous genres — car la liste est longue de tout ce qui est néces-

saire à l'entretien du navire moderne. Ces transports, tout au moins un certain nombre d'entre eux, doivent aussi être aménagés en usines flottantes afin d'effectuer des réparations, même importantes, à la coque ou aux machines, et de remplacer dans la mesure du possible les arsenaux et les bassins de radoub que les neutres ne peuvent prêter que dans de strictes limites. Il ne suffit pas que cette flotte atteigne l'Extrême-Orient, il faut encore qu'elle y arrive en parfait état, et prête à combattre. Et comme il n'est pas sûr qu'elle puisse aisément trouver la protection d'un port national, car Vladivostok ne sera peut-être pas encore libre de glaces et l'on se demande si Port-Arthur tiendra toujours, certains transports russes ont peut-être quelques éléments du matériel nécessaire à la défense d'une base navale, au cas où l'amiral Rodjestvensky réussirait à s'en créer une aux dépens de l'ennemi.

Quant au charbon et aux vivres, ces chargements ont été plus spécialement réservés aux navires de commerce loués à l'étranger. Il n'était pas utile que ceux-ci accompagnent l'escadre pendant tout son voyage, et l'amirauté russe s'est occupée de les répartir et de les concentrer en différents points du parcours. Nombre d'entre eux doivent déjà se trouver dans les ports de l'océan Indien ou des mers de Chine, peut-être même sur les côtes d'Australie ou d'Amérique, mais le secret est bien gardé et l'on ne sait encore où ils sont exactement. Le fait qu'une grande partie de cet approvisionnement de charbon a été fournie par des maisons anglaises a provoqué au Japon un vif mécontentement, dont le baron Suyematsu — ancien ministre de l'Intérieur à Tokyo — vient de se faire l'écho. Il eût cependant été difficile au gouvernement britannique d'interdire semblable trafic à ceux de ses nationaux qui n'ont pas craint d'encourir les risques, mais il est à noter que leur sympathie pour leur allié n'a pas été jusqu'à empêcher les Anglais de faire une fructueuse opération commerciale.

***

De Tanger, où elle s'était tout entière rassemblée, après avoir, comme on se le rappelle, en partie relâché à Vigo, l'escadre Rodjestvensky s'est séparée en deux groupes : les cinq grands cuirassés (*Empereur Alexandre III*, *Orel*, *Borodino*, *Kniaz Souvarof*, *Osslabia*), les deux croiseurs cuirassés (*Amiral-Nakhimof* et *Dmitri Donskoï*), et un croiseur (*Aurora*) se sont dirigés sur Dakar, ils en sont repartis le 20 novembre pour doubler le cap de Bonne-Espérance, sans y relâcher, et atteindre Diégo-Suarez, où ils n'arriveront pas avant le 15 ou 20 décembre. La raison de ce détour, qui allonge

leur voyage d'environ 4.000 milles, est d'une part le fort tirant d'eau de certains de ces bâtiments, et sans doute aussi la crainte d'un fâcheux incident dans le canal de Suez, si les Japonais parvenaient à y faire agir leurs espions. Néanmoins ce délicat passage vient d'être heureusement franchi par la seconde fraction de la flotte qui comprenait les deux autres cuirassés, les croiseurs et les contre-torpilleurs. La Compagnie du Canal avait d'ailleurs pris d'extraordinaires précautions et fait surveiller les rives d'une façon particulièrement rigoureuse. Un troisième groupe comprend quelques bâtiments dont le départ de Russie s'était trouvé retardé : deux croiseurs, *Oleg*[1], et *Imzurud*, et plusieurs contre-torpilleurs. Naturellement, on ignore à quel endroit doit se faire la jonction des deux premiers groupes, mais il serait bien extraordinaire que la flotte japonaise puisse venir les inquiéter jusque dans l'océan Indien. Le moment critique sera sans doute celui où l'escadre russe débouchera des îles de la Sonde et pénétrera dans les mers d'Extrême-Orient.

V

L'ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS DE LA MER DU NORD

La convention définitive qui doit servir de base aux travaux de la commission d'enquête vient seulement d'être signée simultanément à Saint-Pétersbourg et à Londres. Des difficultés s'étaient en effet élevées au sujet de la rédaction du texte français, qui seul doit faire foi : la convention préliminaire portait que l'enquête serait suivie de sanction « *contre les personnalités responsables* », et tandis que l'Angleterre, ne mettant pas en doute que celles-ci ne pouvaient se trouver que du côté russe, voulait s'en tenir à ces seuls mots, la Russie demandait qu'on ajoutât : « *à quelque nationalité qu'ils appartiennent.* » Son insistance, qui finit par triompher, s'explique si l'on songe que le gouvernement russe croit toujours que l'incident du 22 octobre fut causé par des torpilleurs japonais.

La présence de ceux-ci dans la mer du Nord ne pouvait s'expliquer que par la connivence ou le défaut de surveillance d'un pays voisin, et la première hypothèse étant facilement écartée, semblable négligence de la part de quelque gouvernement semblait difficilement admissible. Quelque extraordinaire qu'elle ait pu paraître, on s'explique maintenant la persistance

[1] Celui-ci vient d'ailleurs d'éprouver de telles avaries dans une tempête sur les côtes de Norvège que l'on ne sait s'il pourra les réparer à temps et rejoindre son chef.

de la Russie à maintenir sa version, encore qu'elle n'en donnât pas les raisons : on vient en effet d'apprendre qu'en dépit de leurs précautions, la bonne foi des autorités britanniques avait, au moins une fois, déjà été surprise... au profit de la Russie! Le 6 octobre, un torpilleur qui se trouvait en achèvement dans les chantiers Yarrow fut acheté et payé comptant, soi-disant pour le compte d'un richissime américain. Quelques heures après, il appareillait pour Libau et y arrivait sans encombre, le 10 ou 11 octobre.

La révélation de cette involontaire violation de sa neutralité a dû être singulièrement désagréable au gouvernement anglais. Il ne faudrait cependant pas se hâter de conclure de ce premier incident qu'un autre s'est aussi produit aux dépens de la Russie. Une enquête a déjà été conduite à Hull, et presque tous les pêcheurs qui se trouvaient en mer dans la nuit du 21 au 22 ont été interrogés :

D'une part, le président leur ayant demandé s'ils avaient vu, cette nuit-là, d'autres bâtiments de guerre que les Russes, tous s'accordent à dire que non.

D'autre part, cette même enquête a mis en lumière plusieurs détails fort intéressants. La flottille se trouvait réunie non point sur le Dogger Bank, mais un peu en dehors, par 5° de longitude Est (de Greenwich). Quand il vit les bâtiments de guerre approcher de l'endroit où ils pêchaient, l'*Amiral* (sic), des chalutiers, lança plusieurs fusées vertes, *ce qui est un signal bien connu pour indiquer une flottille de pêcheurs* (?). Un des chalutiers déclare avoir vu s'approcher un bâtiment sombre, *sans aucun feu*, qu'il prit tout d'abord pour un torpilleur; il reconnut ensuite que c'était un de ses confrères, le *Crane*, qui fut coulé par le tir des Russes. — Le lendemain matin, au petit jour, certains des pêcheurs virent un bâtiment de guerre à trois cheminées, isolé, et qui, après être resté longtemps immobile, finit par s'éloigner. Interrogés sur sa silhouette, ils déclarèrent qu'il était pareil « *à ceux aperçus pendant la nuit* ». (Il est bon de noter que les navires russes qui venaient de passer n'étaient point tous du même type.)

Tels sont les seuls renseignements précis que l'on possède encore sur ce triste incident. La commission d'enquête qui va se réunir à Paris en tirera sans doute parti, mais on voit que la lumière est loin d'être faite.

JEAN DE LA PEYRE.

LE VOYAGE A BELGRADE

DE

LA PROMOTION DE PUEBLA

Un des membres de la promotion de Puebla a bien voulu nous confier ces notes, souvenirs du voyage à Belgrade, qui, nous en sommes certains, intéresseront vivement nos lecteurs.

N. D. L. R.

Ce voyage à Belgrade que vient de faire notre promotion, la promotion de Puebla (Saint-Cyr, 1862-1864), pour répondre à l'invitation de notre camarade Kara, aujourd'hui le roi Pierre Ier, a été un véritable enchantement, dont ces quelques notes, trop improvisées, ne pourront guère donner qu'un faible aperçu. Le départ avait été fixé au lundi 10 octobre, sept heures du soir, par l'Orient-Express. Nous nous sommes trouvés au rendez-vous, quarante-huit vieux camarades, dont beaucoup, séparés par les circonstances et les hasards de la vie, se revoyaient ce soir-là pour la première fois depuis quarante ans. Le premier dîner en wagon, l'installation pour la nuit dans les cabines du sleeping, permirent de se reconnaître et de refaire étroite connaissance et le lendemain : c'étaient bien de vieux amis qui, sous le pâle soleil d'automne, franchissaient à toute vapeur les rampes de la Forêt Noire. Le voyage jusqu'à Belgrade ne fut qu'un long ravissement, fait de la joie de se retrouver ainsi groupés dans une ancienne et si précieuse camaraderie, et aussi du plaisir de voyager à travers de superbes pays, dans toutes les meilleures conditions de confort et d'agrément. Le roi, en effet, avait tout prévu jusque dans les moindres détails, prenant à sa charge tous les frais, de façon que tous ses invités, sans distinction de rang ou de fortune, fussent traités sur un pied d'absolue égalité, comme jadis dans nos vieux bâtiments de Saint-Cyr.

A Vienne, nous nous sommes arrêtés deux jours, que nous avons occupés à visiter la ville. Nous devions descendre le Danube en bateau, mais vu l'absence d'eau, nous sommes repartis en chemin de fer jusqu'à Budapest. Là, nous avons été reçus par un cousin de Pierre Ier, envoyé par le roi au-devant de nous pour organiser la dernière étape de notre voyage. Le médecin particulier du roi nous attendait également à Budapest et se mit à notre disposition ; mais, heureusement, nous n'eûmes recours qu'à son obligeance et à son inlassable complaisance de cicérone sans avoir besoin de faire appel à son habileté professionnelle. Enfin, toujours à Budapest, nous avons trouvé notre camarade Nottin, président du comité de la promotion,

qui est toujours resté l'ami intime du roi : il était à Saint-Cyr son camarade de lit.

Le samedi 15 octobre, à neuf heures du soir, nous arrivions à Belgrade. Le roi avait envoyé à la gare, pour nous recevoir, le maréchal de la cour, Tcholak-Antetch. Le ministre de France, M. Benoît, et les membres de la Légation étaient aussi présents. Ils nous souhaitent la bienvenue, mais à titre purement officieux, puisque notre voyage n'avait rien d'officiel et que nous étions les invités personnels du roi. Le maréchal de la cour nous présente les officiers qui doivent être attachés à notre groupe durant notre séjour à Belgrade. Un officier supérieur est spécialement affecté à chacun de nos deux camarades généraux de division.

Nous sortons de la gare : il y a beaucoup de monde sur la place ; on crie « Vive la France ! » et on nous distribue les journaux serbes qui, dans un article de tête en français, nous saluent à l'arrivée. Tout cela nous impressionne réellement, et c'est encore tout émus que nous nous installons à l'hôtel de Paris, dans les appartements aménagés pour nous par les soins du roi.

Le lendemain, dimanche, à neuf heures, nous nous rendîmes à la cathédrale russe pour assister à la messe que le roi entend lui-même chaque dimanche. Des places nous avaient été réservées, et lorsque le roi entra, il nous adressa du regard un salut affectueux de bienvenue. A onze heure et demie, nous étions au palais pour la réception officielle, qui d'ailleurs devait garder un caractère absolu d'intime simplicité. Suivant le désir du roi, nous n'étions pas en tenue ; il avait été convenu qu'on ne prendrait la grande tenue que pour le dîner de gala du lendemain.

A notre arrivée au palais, on nous introduit dans un des salons de réception, où nous nous rangeons tous sur une seule ligne. Presque aussitôt le roi entre suivi de ses deux fils, de son neveu et des officiers de service. Il fait rapidement quelques pas au-devant de nous et nous salue d'un joyeux « Bonjour, Messieurs! »; il nous présente alors successivement ses fils, son neveu et tous les officiers de sa suite. Puis il vient à nous et nous serre à chacun la main, en camarade. Naturellement, il faut souvent lui rappeler son nom, mais aussitôt le nom entendu, avec une rapidité et une sûreté de mémoire surprenantes, le roi adresse quelques paroles de bienvenue au camarade perdu de vue, mais non oublié, et lui rappelle, en le tutoyant, quelque souvenir d'école. Le roi ayant achevé de faire le tour de ses invités, notre groupe se sépare; ceux qui sont plus intimement liés avec le roi l'entourent et causent affectueusement avec

lui, les autres s'entretiennent avec les jeunes princes ou bien avec les officiers de la suite. D'ailleurs bientôt a lieu le déjeuner, admirablement servi avec un luxe splendide. Au point de vue du luxe, de la richesse, du confort, la cour de Belgrade ne le cède en rien à aucune cour d'Europe. La table est servie entièrement à la française, par attention pour nous : l'ordinaire du roi comporte toujours, à chaque repas, un plat serbe et le service se fait en serbe ; le roi y tient beaucoup, de même qu'il parle toujours serbe en famille et au personnel du palais. Toute la domesticité est serbe, même le chef et le piqueur.

Après le déjeuner, le roi nous a rendu notre liberté et chacun a employé son après-midi à sa guise. Devant l'hôtel, des landaus se tenaient en permanence, à notre disposition, et plusieurs d'entre nous en ont profité pour visiter la ville et ses environs, notamment Toptchidere, le bois de Boulogne de Belgrade.

A sept heures a eu lieu, au palais, le dîner de la promotion. Le roi avait tenu à ce que rien ne fût changé au cérémonial ordinaire de nos dîners. Le roi présidait, ayant en face de lui le plus élevé en grade d'entre nous, le général Hardy de Perini : en dehors de cette préséance, il n'y avait aucune étiquette. Nous étions absolument entre nous. Au dessert, on a fait ce qui se fait à tous les dîners de promotion. Le président Nottin s'est levé et a rendu compte de ce qui avait eu lieu au cours de l'année, puis il a prononcé quelques paroles de remerciement et d'affectueux respect en l'honneur du roi. Le roi a répondu en quelques mots émus que son plus grand bonheur était de se dire que ses camarades étaient venus voir Kara. « Oui, a-t-il ajouté, c'est chez Kara que nous êtes; « oublions tout le reste du monde, pendant que nous sommes « réunis; ne vivons que de souvenirs et de bonne amitié, en « pensant aux absents qui n'ont pu se joindre à nous et aux « quels j'envoie, avec mes regrets, mes plus chers souvenirs. »

A ce moment, le buste du roi, exécuté par notre camarade le commandant Portalis, sur l'initiative du comité de la promotion, est présenté au roi qui nous remercie tous avec un empressement ému de cette délicate et si artistique attention. Il est décidé que le buste, reproduit en marbre, lui sera adressé à Belgrade après avoir figuré au Salon prochain de Paris.

Le lendemain lundi, nous avons de nouveau déjeuné au palais avec tous les ministres, et le roi nous a distribué à chacun les insignes de ses ordres de l'Aigle-Blanc et de l'Etoile de Karageorges, suivant la correspondance des grades militaires.

Après le déjeuner, on nous a photographiés dans le jardin du palais, et le roi a tenu à être pris, dans le groupe, avec toute la promotion. Plusieurs d'entre nous ont ensuite profité de leur après-midi pour visiter l'Académie militaire, dont l'installation est superbe et l'ancienne citadelle turque, qui occupe une position magnifique au confluent de la Save et du Danube.

Le soir a eu lieu le dîner de gala, suivi de bal. Les huit généraux et nos camarades en activité de service étaient en grande tenue; nous portions tous les décorations que le roi nous avait données. Au bal se pressaient toute la haute société de Belgrade et tout le corps diplomatique. Le coup d'œil était charmant; les uniformes très brillants, les toilettes ravissantes. Les dames serbes se font habiller généralement à Paris et portent les plus élégantes parures. A Belgrade, d'ailleurs, Paris garde un prestige extraordinaire. C'est la ville merveilleuse, la cité du plaisir, de l'élégance, de l'art. Toute la jeunesse serbe rêve d'aller à Paris. Il n'y a pas d'éducation parfaite sans l'initiation parisienne. Les jeunes princes, fils du roi, qui ont été élevés en Russie et en Suisse et n'ont jamais vu Paris, meurent d'envie d'y aller. L'aîné, le prince héritier, espère y aller l'an prochain. C'est un esprit tout à fait distingué. Il a, à Belgrade, une vie un peu sévère, n'ayant pas d'ami de son âge. Il se plaît beaucoup avec son précepteur, le commandant Levasseur, un officier français de très grande valeur, ancien élève de l'Ecole de guerre, qui s'est fait universellement apprécier ici. Le prince s'occupe beaucoup des choses de l'armée et j'ai été personnellement émerveillé, en causant avec lui de questions d'artillerie que pourtant je connais bien, de voir sa remarquable compétence. A un moment, il m'a absolument collé. Le second fils du roi est charmant aussi; il a, lui, plus de goût pour les questions historiques et diplomatiques; il a un gouverneur monténégrin. Le fils du prince Arsène, qui a onze ans, va au collège de Belgrade.

Je disais que le bal avait été très brillant. Le roi l'a ouvert en dansant la danse nationale, le *Kolo*. C'est une sorte de lente farandole. Le roi offre la main à une dame et fait deux pas à droite, puis un à gauche; un autre couple se joint à eux par la main, puis un autre, et toute une longue chaîne se déroule, se balançant en mesure tantôt à droite, tantôt à gauche. Cela n'a pas l'air merveilleux sur le papier, mais sous les lumières, avec les ors et les chamarrures des uniformes, les diamants et les perles, l'éclat chatoyant des soieries, les douceurs chaudes des velours, l'effet était ravissant. Et puis, un grand avantage du *Kolo*, c'est que ce n'est pas difficile à

apprendre. Nous avons dû, en notre qualité d'hôtes du roi, y prendre notre part et nous avons pu tous nous tirer très honorablement de cette grave épreuve.

Les danses se sont prolongées jusqu'à une heure, puis un très beau souper a été servi : après quoi l'on est rentré se coucher. Pendant toute la soirée, le roi avait été charmant d'attention pour nous, causant toujours avec quelques-uns des nôtres, s'inquiétant sans cesse de nos désirs, nous présentant les personnages officiels avec la plus flatteuse bonne grâce. Ce soir-là, nous avons pu vraiment nous rendre compte de la sympathie générale que le roi a su se gagner en Serbie. Tout le monde l'estime et le respecte. Il faut bien dire, d'ailleurs, que la Serbie sort d'un véritable cauchemar. La terreur, le désordre, les abus régnaient souverainement sous le précédent régime. Le roi Pierre, qui est avant tout l'homme du devoir — il l'a montré à la France en 1870[1], — a accepté le trône par devoir, par patriotisme, et n'a qu'un but : travailler au bien de la Serbie.

Son premier soin a été de mettre un peu d'ordre dans les finances, qui en avaient grand besoin. Avant son avènement, les officiers étaient restés jusqu'à treize mois sans toucher leur solde ; depuis que le roi est sur le trône, jamais aucun paiement n'a été retardé. De même, le roi a fait un certain nombre de réformes, dont la sagesse et l'équité ont été très appréciées : par exemple, pour les retraites. Sur un budget annuel de 80 millions, 5 millions étaient absorbés par les retraites. En effet, à partir de dix ans de service dans une administration, l'employé avait droit à une retraite de 40 % de sa solde ; chaque année, après dix ans, le pourcentage augmentait de 2 %, de telle sorte qu'au bout de trente ans l'employé retraité touchait 80 % de sa solde d'activité. Or, sous le précédent régime, à chaque changement de ministère, on cherchait à renouveler le personnel. Il s'ensuivait que, aussitôt qu'un fonctionnaire avait fait les dix ans de service qui lui donnaient droit à la retraite de 40 %, on le remplaçait par un autre, et ainsi de suite, indéfiniment. Ainsi il arrivait que pour certaines places on comptait jusqu'à trois individus touchant la retraite de la même place. Le roi a changé tout cela et on lui en sait gré.

Il se donne d'ailleurs beaucoup de mal, travaille beaucoup, se lève chaque jour à cinq heures et se couche très tard, s'oc-

[1] En 1870, dès que la guerre a été déclarée, le roi, qui avait fait deux ans à Saint-Cyr et deux ans à l'école d'état-major, s'est engagé comme sous-officier dans la légion étrangère. Il a été fait prisonnier deux fois et s'est évadé deux fois, dont une en passant la Loire à Orléans à la nage au risque de s'y noyer. Il fut même alors fouillé par les Prussiens qui, trouvant sur lui un étui de 1.000 francs, l'empochèrent sans vergogne, faisant semblant de le prendre pour une cartouche. Le roi fut décoré à Villersexel pour action d'éclat.

cupant par lui-même de toutes les moindres affaires. Ce régime lui réussit du reste fort bien, car nous l'avons trouvé vraiment rajeuni, ne souffrant plus de ses rhumatismes, ne se plaignant plus de l'estomac, gai, dormant bien et mangeant comme quatre.

Le lendemain de la soirée de gala était notre dernier jour à Belgrade. Après avoir déjeuné au Palais avec le roi, nous avons passé l'après-midi entre nous, à causer, à nous promener dans la ville et à acheter les cartes postales classiques du souvenir. Nous avons été chez notre ministre, M. Benoît, qui nous offrait le thé à la Légation; puis le soir a eu lieu le dîner d'adieu, très simple, très camarade comme toujours, très ému aussi par l'approche du départ et le regret de quitter une si affectueuse hospitalité. Au dessert, le roi nous a remerciés de notre visite dans le toast suivant :

Mes camarades et chers amis,

Les voilà finis, ces trois jours que vous m'avez donnés, je dirais presque trois jours de jeunesse, en tous cas, trois jours de bonheur. Le Palais de Belgrade conservera toujours, grâce à Portalis, un souvenir de votre trop rapide passage : celui gravé dans mon cœur ne sera pas moins impérissable.

Vous connaissez maintenant le chemin de la Serbie et l'accueil qui vous y attend; j'espère que vous ne l'oublierez jamais.

Partez pour la France, où ma pensée vous rejoint si souvent, pour la belle France, toujours admirée et enviée de tous, le paradis de mes vingt ans. Partez, et dites à ceux qui n'ont pu vous accompagner : Nous avons été reçus à Belgrade par un frère; votre absence, seule, a empêché son bonheur d'être complet.

Une dernière fois, en vous souhaitant un bon voyage et vous disant adieu, je lève mon verre en l'honneur de la promotion de Puebla.

Le général Hardy de Perini répond pour témoigner au roi de toute la gratitude de ses anciens camarades qui retrouvent toujours en lui cet excellent frère, comme lui-même vient de le dire, que sa fougue et son énergie ont toujours rendu si sympathique. Il a été l'ami de la France aux jours sombres : pour elle il a versé son sang, cela ne peut que cimenter encore notre union, et s'il nous était permis de souhaiter quelque chose, ce serait de voir continuer cette marche solidaire des représentants des deux pays. La *galette*, le vieux refrain de Saint-Cyr qui s'était déjà fait entendre au dîner de promotion, est de nouveau entonné en chœur et l'on se sépare sur d'affectueuses poignées de main. Le roi, ne pouvant nous embrasser tous, embrasse notre président, son vieil ami Nottin.

Le mercredi 19 octobre, à cinq heures du matin, nous reprenions le train pour la France, emportant avec nous le souvenir attendri de ces trois journées de bonheur.

***

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'OUVERTURE DU SIMPLON

ET

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Au sujet de l'article de M. Paul Girardin sur l'*Ouverture du Simplon et les intérêts français*, paru dans notre numéro du 1er octobre, M. Charles Loiseau nous a adressé quelques observations que nous nous empressons de publier, avec la réponse qu'y a faite M. Paul Girardin. *N. D. L. R.*

LETTRE DE M. CHARLES LOISEAU

Paris, 20 novembre 1904.

Monsieur le Directeur,

Dans un article que vous avez publié récemment : *L'ouverture du Simplon et les intérêts français*, M. le professeur Girardin compare les prix de revient et les *aléas* d'exécution des diverses voies d'accès françaises proposées à travers la chaîne du Jura, et semble me prêter d'avoir, en traitant le même sujet, un peu complaisamment atténué ceux-ci et ceux-là, en ce qui concerne le projet Lons-le-Saunier-Genève, dit de la Faucille. Si j'avais besoin d'excuses, auprès de vos lecteurs et de lui-même, pour demander à justifier ici des sources auxquelles j'ai puisé mon opinion, je la trouverais au besoin dans deux lignes dudit article : « Ces questions, « dit en effet M. Girardin, ne sont pas seulement du domaine des publi- « cistes; les ingénieurs qui ont charge des lignes du Jura doivent être « entendus. »

Or, tout justement les vœux de mon distingué contradicteur ont été devancés sans qu'il s'en doutât, et l'appréciation du contrôle local, depuis longtemps formulée, infirme presque toutes les données sur lesquelles il fonde ses conclusions. On conviendra que, dans ces conditions, un redressement n'est pas superflu, alors surtout qu'il s'agit d'un élément d'instruction aux garanties duquel la partie adverse rend expressément hommage.

En ce qui touche le projet de la Faucille, l'évaluation de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, qui s'élevait à 130 (et non 140) millions, a été ramenée l'année dernière, par le service du Contrôle, à 115 ou 107, suivant que la double voie serait établie partout, ou à l'exclusion du grand tunnel.

Inversement, en ce qui touche le projet Mouchard-Vallorbes, la dépense, prévue à 39 millions par les ingénieurs du Paris-Lyon-Méditerranée, a été relevée, cette année, à 64. Dans cette estimation, le Contrôle fait état, comme de juste, des *vingt et un* kilomètres de souterrains que comporte ce tracé, un peu bienveillamment présenté par M. Girardin comme « épousant les traits géographiques de la chaîne à franchir ».

Si l'on tient compte en outre du concours de 20 millions au percement

de la Faucille, dont l'Etat de Genève a fait la proposition ferme au gouvernement français[1], l'écart de 101 millions (140—39), dont on fait si grand argument contre ce projet au profit de l'autre, tombe à 31 (95—64). Et l'on pourrait encore, très légitimement, le ramener à 17, en considérant que le tracé Mouchard-Vallorbes prévoit la désaffectation complète — M. Girardin paraît l'ignorer — du tronçon Mouchard-Andelot, qui figure au moins pour 14 millions dans les comptes de premier établissement du Paris-Lyon-Méditerranée. De 100 millions à 17, la différence est de nature à piquer l'intérêt des hommes les moins versés dans les controverses de ce genre, et l'on se trouve dédommagé de la monotonie de l'excursion arithmétique en la découvrant.

Quant aux *aléas* de construction inhérents à toute ligne pour partie souterraine, M. Girardin ne les fait ressortir qu'aux dépens de la Faucille et en prend texte pour déconseiller une entreprise qui, par la longueur de ses tunnels, représenterait à elle seule « un Gothard et un Cenis ».

Cependant, à bien examiner sa critique, relevant de la géologie et de l'hydrologie, on s'aperçoit qu'elle s'adresse, non pas certes, en particulier aux terrains que traverserait la ligne de Lons-le-Saunier à Genève, mais à la chaîne du Jura tout entière. Il ne fait grâce, citant d'ailleurs des exemples, ni au Jura septentrional, à cet égard déconsidéré par les avatars du tunnel de Hauenstein, ni au Jura méridional, dont la réputation géologique est si compromise par l'expérience du Credo. Il y a des glissements partout, il y a des infiltrations partout. Et s'il était donné à l'homme, qui dompte les montagnes, le pouvoir de les humilier par surcroît, cette malheureuse chaîne du Jura ne se relèverait jamais de l'opinion que M. Girardin accrédite à ses dépens dans le monde des ingénieurs.

Mais alors il devrait nous concéder que les autres tracés jurassiens en projet — de Mouchard à Vallorbes et de Saint-Amour à Bellegarde — participent, pour les mêmes causes, à la même dépréciation, et par conséquent qu'il est injuste d'amonceler autour de la seule Faucille les appréhensions suscitées par la mauvaise qualité ou la mauvaise disposition des terrains. Et peut-être encore, avouons-le, cette concession ne serait pas de nature à nous contenter. Car précisément la Faucille est aussi la seule, que nous sachions, entre les trois lignes précitées, qui ait fait l'objet d'une étude géologique spécifique et *officielle*, véritablement rassurante en ses conclusions. Nous faisons allusion au savant travail, en date du 11 mai 1903, annexé au rapport du Contrôle et signé par M. le professeur Fournier, de l'Université de Besançon. Elle se termine par ces mots : « Tant au « point de vue des matériaux qu'au point de vue hydrologique, il n'existe « pas, en tenant compte des modifications indiquées, *de difficultés spéciales « dans l'exécution du tracé de la Faucille.* »

Non seulement M. Girardin tient pour suspects les terrains du Jura tout entier : il est presque aussi sévère pour les Alpes et rappelle les surprises, d'ailleurs classiques, que les entrepreneurs ont essuyées au Gothard et au Simplon. Cette défiance générale, une allusion complaisante à l'ancienne théorie que toute trouée des Alpes est fatale au port de Marseille, la critique enfin, dans le même ordre d'idées, de la ligne Coni-Nice — tout cela semblerait indiquer que nous avons affaire à un adversaire *de principe* des voies destinées à franchir notre frontière montagneuse de l'Est. En lisant l'article de M. Girardin, nous avons craint, par instants,

[1] Lettres du Conseil d'Etat de Genève au Conseil fédéral et au Comité genevois du Paris-Lyon-Méditerranée, des 4 février et 21 mars 1903.

qu'il proposât en conclusion de sacrifier l'avenir de nos relations avec la Suisse et l'Italie à des intérêts d'économie ou de prudence *sui generis*.

Mais la crainte était chimérique, et précisément, ces relations avec la Suisse et l'Italie, M. Girardin y attache un prix tel qu'il y pourvoit par un programme bien plus complexe, et, si l'on peut dire, bien plus luxueux que le nôtre.

Il a très bien compris — et il témoigne en ceci de vues économiques et politiques très supérieures à celles de nos adversaires habituels — il a très bien compris que la « question du Simplon » n'est pas à régler simplement entre Compagnies de chemins de fer. Il sent à merveille que ce qui est en cause, c'est la défense de notre influence, de notre commerce extérieur et de transit, de certains avantages naturels que des rivaux peut-être nous envient. Sur ce terrain, il peut être assuré de n'être jamais mieux apprécié que par nous-mêmes. Nous marchons côte à côte. Où il nous dépasse, c'est dans la conception des moyens et la somptousité avec laquelle il dispose du budget des travaux publics.

Nous souscrivons volontiers au programme qu'il trace en conséquence des initiatives suscitées par l'ouverture du Simplon, du côté français. C'est presque le nôtre, point par point, soit : 1° établir une nouvelle grande ligne internationale de Paris à Milan ; 2° raccourcir la distance Paris-Genève ; 3° inaugurer *enfin* un régime de communications directes entre la Haute Italie, la vallé de la Loire et l'Atlantique, de façon à compenser les pertes que le détournement d'une partie du transit de Marseille va faire subir à notre commerce général. Seulement, nous disons et maintenons que la Faucille, à elle *seule*, peut remplir *tout* ce programme.

S'agit-il des relations Paris-Milan ? Elle réalise le *minimum* de la distance, sinon comptée sur les poteaux kilométriques, du moins *virtuelle*, c'est-à-dire de la distance qui ressort *effectivement* dans la vitesse, la charge et les dépenses de marche des trains. Les sympathies de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée à l'endroit de ce projet, pour intermittentes qu'elles soient, sont d'autant plus précieuses à enregistrer. « De Paris à Milan, disait M. Noblemaire à la Commission extra-parlementaire des voies d'accès au Simplon, le 28 octobre 1901, ce tracé constituerait l'itinéraire *de beaucoup le plus court* en distance virtuelle, c'est-à-dire le plus rapide pour les voyageurs, le plus économique pour l'acheminement des marchandises [1]. » Le secret de cette supériorité est, bien entendu, dans le profil.

S'agit-il des relations Paris-Genève ? La Faucille ramènerait la distance actuelle de 605 kilomètres à 488. M. Girardin, qui propose des itinéraires par Bellegarde de 537 et de 546 kilomètres, conviendra qu'il est difficile de « faire plus court ».

Quant aux relations directes à inaugurer à travers le Centre de la France, *viâ* Chagny-Chalon-Lons-le-Saulnier-Faucille, entre nos ports de l'Atlantique, la Suisse, l'Europe Centrale et l'Italie, le même tracé place Genève à 791 kilomètres de Saint-Nazaire, à 748 de la Rochelle-Pallice, à 765 de Bordeaux. Il suffit d'ailleurs de considérer une carte pour juger des progrès qu'une *transversale* ainsi entendue permettrait de réaliser, en matière de circulation internationale et même intérieure.

Tel est le triple objet que la Faucille permet d'atteindre, grâce à l'excellence de sa position centrale et à ses qualités techniques. Et c'est préci-

[1] « Dire de M. Noblemaire » devant la Commission (27-28 octobre 1901). C'est un document autographié qu'on peut se procurer aisément, sans doute, aux bureaux de la Compagnie.

sément en considération du faisceau formidable d'intérêts qu'elle rapproche et qu'elle noue qu'à notre avis il faut *oser* passer condamnation sur la dépense.

Ce triple objet, M. Girardin le déclare comme nous désirable et réalisable. La différence est qu'il cherche à l'atteindre par le cumul des dépenses et la dispersion des entreprises.

Il rattache Paris à Milan par la ligne Mouchard-Vallorbes, ci : 78 kilomètres de ligne neuve, 21 de souterrains, 64 millions à engager.

Il « rapproche » Paris de Genève par Bellegarde, *viâ* Saint-Amour ou Lons-le-Saulnier, ci : 75 kilomètres de ligne neuve, 16.500 de souterrains, devis de 62 millions.

Il propose enfin de relier la vallée de la Loire à l'Italie du Nord, par une ligne franchissant le Petit-Saint-Bernard, de Bourg-Saint-Maurice à Pré-Saint-Didier, dans la vallée d'Aoste, ci : de 18 à 20 kilomètres de souterrains, des raccordements dans la région d'Annecy, des rectifications pour mémoire et une cinquantaine de millions de dépenses.

Récapitulons, en demandant grâce, encore un coup, pour cette abondante arithmétique.

Dans leur ensemble, les projets précités font ressortir la construction d'environ 185 kilomètres de lignes neuves, dont 56 en souterrains, pour le prix de 170 millions en chiffres ronds.

La Faucille, après tout, ne comporte que 80 kilomètres de ligne neuve, 38 de souterrains, et une dépense certainement inférieure à 100 millions, compte tenu de l'intervention de Genève. Et elle réalise aussi bien, sinon mieux, tous les *desiderata* du même programme.

C'est là une constatation dont M. Girardin ne doit pas s'étonner outre mesure. Il n'est pas le premier qui, après avoir élevé des objections prétendues dirimantes contre le percement du Jura, entre Lons-le-Saulnier et Genève, ait étudié consciencieusement à quels progrès, à quelles nécessités même répondait cette entreprise. L'étude a mis ces chercheurs sur le chemin de la vérité économique, mais non de l'économie au sens usuel. A mesure qu'ils découvraient de nouveaux aspects à cette vérité, ils se préoccupaient, comme de juste, de leur assigner une initiative adéquate. Et, en fin de compte, ils aboutissaient à un programme d'exécution plus compliqué, plus onéreux, moins efficace que celui dont les proportions les avaient effrayés *a priori*.

Plusieurs de ceux-là ont pris la mésaventure du bon côté. Ce sont aujourd'hui les « ralliés » de la Faucille. Leur groupe est toujours ouvert.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de mes sentiments les plus distingués.

CHARLES LOISEAU.

LETTRE DE M. PAUL GIRARDIN

Monsieur le Directeur,

En vous remerciant de m'avoir communiqué une réponse à laquelle M. Charles Loiseau a prêté l'autorité de son nom, vous me permettrez d'attirer l'attention sur les trois premiers arguments, qui sont des arguments de fait, tandis que l'examen des divers ordres de services que rendrait la Faucille nous entraînerait à recommencer la discussion. Nous persistons à croire que la ligne Mouchard-Vallorbes, qui dessine entre Paris

et Milan une ligne presque directe et de profil acceptable, rendrait les mêmes services, et qu'un crochet au Sud, vers Genève, à travers le Jura et sous le Jura, ne se justifie pas. L'intérêt de Genève reste distinct de celui de Milan. D'ailleurs l'intérêt de Genève est en soi très respectable, personne ne le reconnaît avec plus de sympathie que nous-même, puisque nous avons, dans l'article visé, étudié pour la première fois le tracé d'une ligne directe et *réalisable* entre Genève et Paris (voir p. 428 et 429, § 4, *Projet de ligne directe entre Paris et Genève*). Nous tenons même à renvoyer à la récente étude de M. Jean Brunhes, *La question des voies d'accès au Simplon* (*Revue économique internationale*, Bruxelles, 15-20 octobre 1904, p. 353-366); voici comment y est présenté le point de vue de Genève : « Genève n'est pas et ne peut pas être indifférente à la solution de cette « question. Le projet de la Faucille a pour Genève un double avantage : « la rapprocher de Paris de 117 kilomètres, et la mettre sur la grande « voie internationale qui aboutira au Simplon. L'autre série de projets, « corrections et améliorations de la voie de Vallorbes, a, par rapport à « Genève, un double désavantage : elle lui fait d'abord perdre une occa- « sion inespérée et unique de raccourcir d'une manière exceptionnelle sa « voie de communication directe avec Paris; en second lieu, Genève, « délaissée entre les deux grandes voies internationales transalpines du « Simplon et du Mont-Cenis, se trouvera enfermée pour longtemps dans « un cul-de-sac. Aussi, — avec une intelligente et très légitime activité, « avec un sens dévoué de leurs intérêts vrais que d'autres auraient bien « fait d'imiter, — les Genevois ont-ils mené soit en Suisse, soit encore « plus en France et à l'étranger, une campagne d'opinion très acharnée en « faveur de la Faucille. »

*
* *

Revenons aux trois arguments de fait de M. Charles Loiseau :

1° Nous maintenons que l'évaluation de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée pour la Faucille, est de 140 millions. — Faire l'économie d'une voie n'est qu'une économie de façade, pour le public, les tunnels et ouvrages d'art devant être construits pour deux voies. Dans le cas contraire, c'est presque une ligne nouvelle. L'exemple du Transsibérien est là pour montrer la disproportion des services que peut rendre une ligne à une voie par rapport à une ligne à deux voies.

2° Nous maintenons que le projet Mouchard-Vallorbes a été évalué par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée à 39 millions. Si des estimations récentes, *et faites après coup* — est-ce par des ingénieurs, est-ce par des inspecteurs des finances? — ont relevé cette dépense à 64 millions, n'y a-t-il pas là un excès de « bienveillance », pour parler comme M. Charles Loiseau? Peut-être des experts mieux intentionnés encore viendront-ils déclarer, en comparant les deux projets, que le passage par col reviendra plus cher que le passage en tunnel.

3° Nous maintenons notre distinction entre le prix de revient au kilomètre des tunnels de la ligne du Nord (Mouchard-Vallorbes) et de la ligne du Sud (Faucille). Entre eux il n'y a pas seulement différence de longueur totale, mais différence de nature. Sur les 21 kilomètres de tunnels de la ligne Mouchard-Vallorbes, le plus long, celui du Mont d'Or, n'excède pas 6.400 mètres. Sur les 40 kilomètres de tunnels de la Faucille, trois tunnels ont l'un 6.900, l'autre 12.000, l'autre 15.000 mètres. Seuls les *tunnels exceptionnels* sont à compter, car le prix de revient est *hors de toute proportion* avec celui des autres. Dans les tunnels ordinaires, la température reste normale; au Simplon, elle a atteint 62°. Dans les

petits tunnels, les sources sont des filets d'eau ; au Simplon, on a eu « *un fleuve dans la montagne* », — l'expression est de M. Schardt, le géologue officiel du tunnel. Dira-t-on, en forçant il est vrai les termes, que 21 tunnels d'un kilomètre font un tunnel de 21 kilomètres?

Dans ces conditions, y a-t-il vraiment lieu, de la part de M. Charles Loiseau, à dire : « Un redressement n'est pas superflu. »

Pour nous, rendant hommage à la bonne foi que M. Charles Loiseau apporte dans ces matières et à son patriotisme, nous nous plaisons à reconnaître avec lui que la question est une question nationale, qu'elle touche aux intérêts généraux et permanents du pays, qu'il faut la dégager de l'intérêt particulier de telle ou telle ville, de tel ou tel arrondissement, de telle ou telle compagnie. C'est sur ce terrain que nous nous sommes placés, tout en rappelant, comme une atténuation aux 140 millions de la Faucille, les 20 millions consentis par l'Etat de Genève. Mais nous continuons à penser, comme on l'a dit, que « les améliorations de la ligne du Nord, « de la voie actuelle Mouchard-Pontarlier-Vallorbes, répondent à des « besoins plus généraux et ne concernent pas d'une manière aussi exclu- « sive des intérêts aussi particuliers ».

*
* *

Nous nous en tenons enfin, pour dégager le débat de tout ce qui risquerait de le faire dévier, à notre point de vue qui est avant tout celui de la géographie physique et de l'hydrologie ; seul, à notre avis, il peut départager les partisans de l'un ou l'autre tracé, parce qu'il rend seul manifeste la comparaison.

Aussi n'avons-nous cité qu'à titre d'indication le chiffre de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée relatif à la Faucille et nous nous sommes bien gardés de le regarder comme définitif. Si la dépense peut être inférieure à ce chiffre, elle peut aussi lui être supérieure. Il peut se présenter des circonstances telles qu'elles rendent le projet irréalisable, et qu'on soit obligé de laisser là la galerie, comme on a été sur le point d'abandonner Gothard et Simplon, comme on a abandonné telle entreprise pour laquelle de plus lourds sacrifices avaient été consentis.

Mais il semble que la tactique des partisans de la Faucille, — et en cela, bien entendu, nous mettons hors de cause la pensée de M. Charles Loiseau, — soit d'engager la partie quand même, espérant qu'une fois le travail commencé, on sera bien forcé d'aller jusqu'au bout. Pareille tactique a déjà été employée au Gothard, et elle a réussi. On espère qu'elle réussira encore, et on a jeté sur la balance des chances, comme prime à la tentation, cet appoint de 20 millions, pour entraîner le public.

Or, on ne sait encore, ni à Genève, ni à Paris, et ni M. Loiseau ni moi ne savons, ce que le tunnel coûtera, ni de quel ordre de grandeur sera la dépense, ni même si elle aboutira.

Il n'y aurait qu'un moyen de nous fixer provisoirement là-dessus et de nous mettre d'accord : ce serait de trouver une entreprise concessionnaire qui se chargeât du travail *à forfait*. D'avance nous acceptons comme valable son estimation, et si elle ne dépasse pas trop les prévisions de Genève, nous serons, nous aussi, des « ralliés » de la Faucille.

La partie adverse fera-t-elle cette preuve? Pour l'instant, nous ne voudrions pas voir se renouveler ce qui s'est passé au Gothard : commencer les travaux par surprise, sans savoir où l'on ira, comptant que la France ira quand même. Nous ne voudrions pas que, désespérant de trouver encore un Louis Favre pour s'y ruiner, ou une Société Brandt, on eût recours cette fois à l'épargne et au crédit de la France.

*
* *

Que s'est-il donc passé au Gothard? On sait que M. de Bismarck, pour relier directement le futur Empire aux pays de la Méditerranée, voulait percer le Gothard par un tunnel de base. Au projet, les cantons suisses en majorité opposaient le tracé par le « passage oriental », par le Lukmanier. Mais M. de Bismarck avait fait sien le projet du Gothard. On fit faire, par les ingénieurs Beckh et Jerwig, à une échelle manifestement insuffisante, 1/10000, un levé préliminaire, qui dissimulait les difficultés, surtout dans les rampes d'accès, et qui permit d'abaisser la dépense prévue à 187 millions, sur lesquels les États allemands s'engagèrent pour une part. Quelques années plus tard, quand les études définitives, avec levé à 1/1000, furent achevées, on se trouva en présence d'une dépense totale de 290 millions, 103 millions de plus que les chiffres prévus, soit 100 % pour les lignes d'accès, 40 % pour le coût total.

Mais ce qu'avait prévu M. de Bismarck arriva : les dépenses étaient engagées, on ne pouvait reculer, on creusa quand même. C'est ainsi qu le Gothard se fit, de par la volonté et à la gloire du chancelier, qui par ce coup de surprise avait eu son tunnel, comme par la dépêche d'Ems il avait eu sa guerre.

PAUL GIRARDIN.

Fribourg, 29 novembre 1907.

P.-S. — Ne pouvant répondre par le détail à M. Charles Loiseau, voici quelques indications complémentaires :

1° Bien loin que le tracé Mouchard-Vallorbes prévoie la désaffectation complète du tronçon Mouchard-Andelot, « on utilisera pour la descente « les deux voies existantes ». (Voir mon article dans les *Questions* du 1er octobre 1904.) La phrase : « M. Girardin paraît l'ignorer » est donc de trop.

2° Je suis si peu un adversaire *de principe* des voies destinées à franchir notre frontière montagneuse de l'Est que je suis, je crois, le premier à lancer l'idée d'une percée éventuelle par le Petit Saint-Bernard.

3° Je retiens le total de 50 millions comme prix de revient de cette ligne nouvelle entre le centre de la France et l'Italie du Nord par le Petit Saint-Bernard, pour laquelle je n'avais donné aucun chiffre. Quant aux services qu'elle peut rendre à la France, par comparaison avec celle de la Faucille, un coup d'œil sur la carte édifiera le lecteur.

Dans ma bibliographie, j'ai omis de signaler l'article de M. LOUIS-LAFFITTE, *Simplon et Faucille. Rôle économique d'une nouvelle ligne internationale* (*Génie civil*, XLIII, 1903, p. 275-280, 292-297). Si je ne crois pas que cette ligne doive nécessairement passer par la Faucille et Genève, je suis bien d'accord avec lui sur la nécessité et l'urgence de cette nouvelle ligne internationale, si indispensable au développement des industries du Centre, qu'on a jusqu'ici sacrifiées, et qui sera le prolongement naturel de la « Loire navigable », directement vers l'Italie du Nord.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La discussion du budget des Affaires étrangères à la Chambre des députés.* — Le budget des Affaires étrangères a été voté à la Chambre, le 26 novembre, après deux jours d'une discussion à laquelle le récent débat sur le traité franco-anglais devait naturellement enlever beaucoup de son ampleur, mais qui néanmoins a provoqué plusieurs déclarations d'une réelle importance.

M. Delafosse a ouvert la discussion par une critique du rapport de M. Dubief, dans lequel il a regretté de trouver l'influence trop constante des dissentiments de notre politique intérieure. M. Delafosse s'est élevé tout d'abord contre les appréciations du rapporteur sur la guerre russo-japonaise, appréciations « qui ne lui paraissent « pas correspondre au sentiment national français et dont la Russie « peut-être pourrait s'offenser ». M. Doumer, président de la commission du budget, a interrompu à ce moment l'orateur et a déclaré, aux applaudissements de la Chambre, « que tous les hommes clairvoyants en Europe doivent souhaiter le succès de la Russie ». Puis il a ajouté que la Chambre doit savoir « que les arguments donnés « par le rapporteur n'engagent en aucune manière la commission du « budget, laquelle ne discute que la conclusion budgétaire contenue « dans le rapport ». M. Delafosse a ensuite critiqué la rupture diplomatique survenue entre la France et le Vatican, et a exprimé l'espoir que nos relations avec le Saint-Siège puissent être reprises prochainement pour le plus grand avantage de la France qui a un intérêt si puissant au maintien et au respect de notre protectorat catholique en Orient et en Extrême-Orient. M. Denys Cochin a succédé à M. Delafosse, et après quelques mots en faveur de l'autonomie de la Crète et de son rattachement à la Grèce, a présenté très éloquemment la défense de notre protectorat religieux. Il a rappelé les services énormes rendus à la cause française par les missions, aussi bien dans le Levant que dans l'Extrême-Orient, services d'ailleurs reconnus par les esprits les plus indépendants et les moins suspects; puis, répondant d'un mot à l'objection que les missionnaires attaquent les idées reçues dans ces pays lointains, et que par conséquent ils ne font que nous y créer des difficultés, il a fait observer que lorsque les laïques français viendraient apporter à leur tour leurs idées qui sont celles de tous les Français, les idées d'égalité et de respect de la personne humaine, de liberté, en un mot les idées de la Révolution française, il est bien certain qu'ils auront à combattre dans le Levant comme en Chine, en Afrique et partout les idées reçues. M. Denys Cochin a montré ensuite comment d'ailleurs l'abandon de notre protectorat, outre qu'il nous enlèverait des avantages précieux, ne nous déchargerait d'aucun de nos devoirs.

Supposez que vous renonciez à cette intervention des cléricaux qui a donné à la France, dans ces pays éloignés, la primauté sur tous ceux qui

y étaient envoyés par leurs nations respectives. A quoi cela vous avancera-t-il ? Vous aurez abandonné une parcelle et une parcelle importante de la puissance et des prérogatives de la France. Mais espérez-vous que votre tâche, dans ces pays, sera devenue plus facile ? Croyez-vous, par exemple, — je reprends ici ce que je disais en commençant, je m'attache aux faits, — croyez-vous, que vous le vouliez ou non, que vous extirperez l'esprit missionnaire, que vous éviterez que des religieux — ou des laïques, mais pendant longtemps les religieux seront en plus grand nombre — abandonnent famille, fortune et patrie pour s'en aller dans les pays étrangers prêcher la religion du Christ et répandre le nom de la France ? Espérez-vous qu'à des vocations aussi fermes, aussi profondes, votre dédain et votre opposition apporteront un obstacle sérieux ? Le croyez-vous? Non, vous ne le croyez pas. Il y aura, aussi bien dans les pays catholiques que dans les pays protestants, des missionnaires. Ce seront chez les protestants, ces admirables frères moraves, auxquels les missionnaires catholiques français, les premiers — comme l'éminent P. Piolet l'écrivait il y a quelques mois — rendent la plus entière justice.

Chez nous, ce seront — et ils seront plus nombreux encore, parce que vous les chassez de France — ces instituteurs comme les Frères de la Doctrine chrétienne ou les Pères dominicains qui sont aux hôpitaux de Mossoul en Orient; ce seront les Jésuites, qui continueront aussi nombreux, plus nombreux même que par le passé, à enseigner le respect du nom de la France et la religion chrétienne à l'étranger.

Espérez-vous les arrêter? Espérez-vous empêcher ce mouvement? Non, n'est-ce pas? Qu'espérez-vous donc? Auriez-vous la prétention de dire : « Nous ne les protégerons plus » ? Est-ce que, renonçant au protectorat principal qui vous appartient sur tous les catholiques, vous renonceriez en même temps à protéger les vôtres? En aucune façon, n'est-ce pas ?

M. le rapporteur proteste et je suis bien sûr qu'il a trop de cœur pour pouvoir, un instant, supposer que la France ne protégerait plus les Français à l'étranger, parce que ces Français sont des religieux et des missionnaires. Eh bien ! alors, si vous pensez ainsi — et je n'en doutais pas, monsieur le rapporteur — le fait d'abandonner le protectorat vous avancera-t-il beaucoup ? Sera-ce une charge que vous éviterez à la France? Le jour où vous ne seriez plus la puissance protectrice dans le Levant, vous devriez encore cependant protéger tous les Français, et en abandonnant une prérogative vous ne seriez pas débarrassés d'un fardeau, vous seriez exonérés seulement d'une faible partie de votre charge.

Il faut donc conserver le protectorat dont l'abandon vous fera perdre une prérogative considérable et ne vous servira à rien, ne vous déchargera de presque aucun de vos devoirs. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

Enfin, M. Denys Cochin a terminé par cette éloquente péroraison, en montrant combien notre protectorat est envié par les autres puissances :

Est-ce que je me trompe quand je dis que l'Angleterre, que l'Allemagne, que toutes les puissances tour à tour se sont efforcées d'obtenir qu'en Chine et en Turquie ce protectorat disparût? Et sous quelle forme? Non pas en disant : chacun protégera les siens. Non! mais les puissances se sont adressées au Pape et lui ont dit : « Il faut là-bas un avocat de tous les « chrétiens, veuillez ne pas le choisir Français, prenez-le donc parmi les « vôtres, nommez un nonce en Chine, un nonce à Constantinople ; que ce

« soit lui qui parle en votre nom et au nom des chrétiens, et nous tous le « soutiendrons, plus heureux d'avoir à le soutenir qu'à marcher derrière le « représentant de la France. »

Voilà les propositions qu'on a faites au Pape, et contre lesquelles vos meilleurs diplomates, comme M. Lefebvre de Béhaine, vos ministres les plus éminents, comme M. de Freycinet, se sont élevés et qu'ils ont réussi à écarter. Et comment? Parce qu'ils ont reconnu qu'il y avait là un pouvoir avec lequel il fallait traiter, avec lequel il fallait entretenir des relations, et parce qu'ils ont reconnu qu'il s'agissait d'un grand service, comme vous le dites, monsieur le ministre, et que ce grand service, au nom d'anciennes prérogatives et d'anciennes traditions, devait rester entre les mains des Français.

Mais, encore une fois, si vous niez tout cela, si vous ne connaissez plus Rome, si vous n'admettez plus qu'il faille s'y adresser, comment voulez-vous défendre les intérêts français?

Ah! messieurs, dire : Nous ne connaissons pas un semblable pouvoir, nous sommes la France moderne qui ne s'en inquiète pas, cela est bien facile. Mais cela est bien peu pratique et, pardonnez-moi le mot : c'es bien peu français, en présence du monde tel qu'il est encore constitué, qu vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas.

Vous allez abandonner tout cela, de gaieté de cœur, légèrement, ave de mauvaises plaisanteries comme : Nous ne sommes plus la fille aînée de l'Eglise! avec des paroles en l'air comme : Nous ne connaissons pas toutes ces congrégations! Nous n'avons rien à faire avec le Pape! Vous allez abandonner là de considérables intérêts français; vous allez nier l'évidence; vous allez ne pas vouloir voir qu'il y a des négociations à entretenir avec un pouvoir qui existe! Vous fermez les yeux devant tout cela! En agissant ainsi, vous ne servez pas la France. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Au cours de leurs déclarations, M. Delafosse et Denys Cochin ayant témoigné de leur surprise d'avoir vu que M. Dubief dans son rapport reproduisait l'interview prise à M. Combes par un journaliste autrichien comme l'expression définitive de l'opinion du président du Conseil sur la question du protectorat de la France, M. Combes, dans sa réponse aux deux orateurs, a tenu tout d'abord à s'expliquer à ce sujet, et il l'a fait de la façon suivante :

M. Emile Combes, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes.* — Il est de mode dans cette enceinte et un peu au dehors de s'étonner ou de feindre de s'étonner que, dans un cabinet formé des représentants de toutes les fractions de l'opinion républicaine, il n'y ait pas toujours concordance dans la manière d'apprécier certaines questions délicates. Et cependant ce n'est une nouveauté pour personne d'apprendre que ces ministres ont professé dans le passé, sur les divers sujets qui viennent à l'ordre du jour, des opinions divergentes. Mais ce qui importe, c'est que la conduite des divers ministres soit uniforme et que leurs actes, je veux dire les décisions concertées en conseil, reflètent au dehors la même politique.

Sur le point qui nous occupe, cette conduite n'a jamais varié et les actes n'ont jamais été contradictoires.

Si je suis monté à la tribune, c'est pour m'expliquer, en mon nom personnel, sur quelques déclarations que j'ai faites en dehors de cette enceinte et que les deux honorables interpellateurs viennent de rappeler.

Messieurs, rapportez-vous, je vous prie, à quelques mois en arrière. A peine avions-nous rompu avec le Vatican les relations diplomatiques, à peine avions-nous laissé comprendre que nous n'étions nullement disposés à les renouer et que nous nous proposions d'orienter délibérément notre politique vers la séparation des Eglises et de l'Etat, la presse religieuse, agissant avec un ensemble évidemment concerté, nous faisait entrevoir, comme une menace au-dessus de nos têtes, la perte du protectorat.

A Rome comme à Paris, on nous montrait le pape libre de le conserver ou de l'ôter à la France. On faisait étalage de ses sentiments jusqu'ici bienveillants pour nous, sans nous dissimuler toutefois que des influences contraires commençaient à s'agiter et que des intrigues se nouaient pour transférer le protectorat à quelque autre puissance.

La conclusion était celle que vous devinez : quelque bien intentionné que fût le Pape à l'égard de la France, la situation pouvait devenir telle que la nécessité de songer avant tout aux intérêts de l'Eglise l'emportât sur ses dispositions personnelles et le déterminât à préférer un gouvernement plus zélé que le nôtre pour le bien de la religion. Cette éventualité, ajoutait-on, devait se réaliser presque fatalement à la suite de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Messieurs, c'est à cette prédiction malveillante que j'ai répondu dans mon discours d'Auxerre. Si je me réfère à ce discours, c'est que je ne puis admettre, chacun de vous le comprendra, que, lorsqu'on est en présence de paroles officielles ou authentiques, on chicane celui qui les a prononcées sur les termes plus ou moins bien ou plus ou moins mal reproduits d'une conversation particulière.

Depuis que j'ai l'honneur d'être au pouvoir, il est arrivé des centaines de fois qu'on a mis dans ma bouche des déclarations inexactes ou incomplètes et qu'on a annoncé comme de source sûre des intentions tellement bien arrêtées que je ne les ai jamais eues.

Une fois, deux fois peut-être, j'ai demandé des rectifications aux journaux. D'ordinaire, quand il m'a semblé que l'opinion publique courait le risque de prendre le change sur un point qu'il m'importait de préciser, j'ai saisi, pour le faire, la première occasion qui m'a été offerte à cette tribune ou dans une cérémonie publique.

Je ne suis pas de ceux qui récriminent contre la presse. Le métier d'un reporter de journal, par le temps qui court, par les nécessités impérieuses qu'une concurrence effrénée crée au journalisme, réclame de la part des hommes publics, quand il est fait avec conscience, une indulgence extrême. Je ne crois pas, Messieurs, l'avoir oublié une seule fois.

Vous trouverez bon, par conséquent, que je vous renvoie à mon discours d'Auxerre comme à l'expression vraie, à l'expression exacte de ma pensée. Je n'y trouve rien à changer, après les discours des deux honorables interpellateurs, M. Delafosse et M. Denys Cochin.

J'ai dit à Auxerre que la papauté se tromperait grandement si elle croyait nous ébranler dans nos résolutions ou nous détourner de nos aspirations vers la séparation des Eglises et de l'Etat, en nous menaçant de nous enlever par voie indirecte le protectorat des chrétiens en pays infidèle. J'ai fait observer tout d'abord qu'il n'y avait pas lieu de présenter comme indissolublement liées les deux questions de la séparation et du protectorat, l'une étant une question de politique intérieure, dont la solution dépend exclusivement du Parlement français, l'autre une question de politique étrangère, qui suppose l'accord préalable du gouvernement français avec des gouvernements étrangers. Même après que les Chambres auront

voté la séparation, les traités conclus au sujet du protectorat garderont toute leur valeur — du moins quant à la lettre. Le Pape n'a pas qualité pour en supprimer ou en altérer le texte; car il n'a pas participé aux négociations qui en ont été le préliminaire. Ce n'est pas d'accord avec le Pape que les traités ont pris naissance; c'est en dehors de lui, par des conventions directes avec les puissances signataires.

Il en résulte, Messieurs, que le Pape serait fort mal venu à nous proposer le maintien du Concordat concurremment avec celui des traités ou la dénonciation des traités simultanément avec celle du Concordat.

On est trop avisé à Rome pour commettre une pareille faute, quelque comminatoire qu'ait été envers nous la presse religieuse à un certain moment. Elle a changé de ton depuis quelque temps.

En tout état de cause, il reste acquis que les deux questions demeurent séparées et peuvent comporter des solutions différentes. La République peut n'avoir, avec la religion catholique, comme avec les autres cultes, que des rapports de police et cependant être tenue, par les traités conclus avec des puissances étrangères de protéger, sur leur territoire, les personnes appartenant à la religion catholique ainsi que leurs établissements.

M. le marquis de Rosanbo. — Elle protégerait la-bas ceux qu'elle proscrit ici!

M. le président du Conseil. — Il est bien certain cependant — et je fais volontiers cette concession à M. Denys Cochin — que le Pape exerce sur le protectorat une action qui, pour être indirecte, n'en serait pas moins décisive, s'il le voulait.

M. Gayraud. — Très bien!

M. le président du Conseil. — Il pourrait faire à ses missionnaires l'obligation absolue de ne pas recourir au gouvernement français.

M. Jules Delafosse. — C'est cela!

M. le ministre des Affaires étrangères. — Ces missionnaires, alors, cesseraient d'être Français!

M. le président du Conseil. — Il est bien clair que le jour où les missionnaires se détermineraient à laisser périr leurs œuvres, en se privant de notre intervention, nous serions bien forcés de nous abstenir.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, je n'ai jamais contesté que les traités du protectorat aient procuré à la France auprès des nations qui les ont signés un certain ascendant, un certain prestige, l'ascendant et le prestige d'une nation forte et redoutée. La France leur apparaissait naturellement comme la puissance prépondérante, puisqu'elle semblait agir au nom des autres et représenter des intérêts qui leur étaient communs. Mais, s'il faut dire ma pensée personnelle tout entière, il me paraît excessivement douteux que son avantage matériel ait été en proportion de son autorité officielle.

Et M. Combes a conclu en renouvelant encore ses réserves sur l'avantage matériel de notre protectorat religieux.

Après cet échange d'explications, M. Chastenet a demandé à M. Delcassé quelle réponse le gouvernement français a faite à l'initiative prise par le président Roosevelt en vue d'une nouvelle conférence de la paix. Un tact particulier est nécessaire à notre diplomatie sur cette question, en raison de ce qu'elle doit à notre idéal pacifique, à notre lien avec les Etats-Unis, à notre alliance avec la Russie. M. Delcassé a répondu par cette courte déclaration :

M. Delcassé, *ministre des Affaires étrangères*. — Je puis répondre d'un

mot à la question que m'a fait l'honneur de me poser l'honorable M. Chastenet.

Il me demande quelle réponse nous avons faite à la circulaire qui nous a été adressée par le gouvernement des Etats-Unis. Je réponds que toute notre politique générale, que l'esprit dont manifestement elle est animée, que les nombreux traités d'arbitrage que nous avons conclus...

M. Charles Benoist. — Trop nombreux!

M. le ministre. — ...que la convention que nous venons, les premiers, de signer avec les Etats-Unis, que toutes ces manifestations étaient le gage de l'accueil plein de sympathie qui attendait à Paris la généreuse démarche du chef populaire de la grande république américaine, se produisant après la glorieuse initiative prise il y a cinq ans par l'empereur de Russie. (*Applaudissements.*)

Cet accueil a donc été aussi chaleureux qu'il pouvait l'être. Et en même temps nous avons fait savoir à Washington combien nous apprécions la haute sagesse du gouvernement des Etats-Unis, qui a prévu qu'un échange d'idées entre les puissances doit précéder la présentation du programme précis des questions à débattre.

Ce n'est, en effet, que par cet échange d'idées qu'il sera possible de dégager les points sur lesquels l'entente pourra se faire entre toutes les puissances et de juger du moment le plus favorable pour les examiner en conférence, avec la liberté d'esprit et la sérénité que réclame un si noble et si important sujet. (*Très bien! très bien!*)

Notre attitude en cette circonstance a donc été celle que le Parlement et l'opinion devaient attendre du gouvernement de la France. (*Vifs applaudissements.*)

La seconde journée de la discussion a débuté par un long plaidoyer *pro domo* de M. Dubief, qui est venu défendre son rapport contre les critiques de M. Delafosse et de M. Denys Cochin. Puis, M. Messimy, tout en rendant hommage au passé en ce qui concerne notre protectorat en Orient, a exprimé le désir de voir transformer et renforcer notre action dans ces régions en lui donnant le caractère laïque.

Un malentendu séculaire, a-t-il dit, un malentendu qui se perpétue depuis plus de quatre siècles, sépare l'Europe et le monde musulman. Je crois que nous pourrions accomplir un des actes les plus importants, que nous pourrions écrire une des pages les plus belles de l'histoire de l'humanité, si nous essayions, nous Français, de dissiper ce malentendu séculaire et de mettre un trait d'union d'une part entre toutes les sectes chrétiennes si diverses en Orient, et surtout d'autre part entre les chrétiens et les musulmans, c'est-à-dire entre l'Europe occidentale et les 300 millions d'hommes du monde islamique.

Ce trait d'union, quel sera-t-il? Ce ne sera pas quelque chose de bien nouveau : ce sera, dans le monde oriental comme dans le monde occidental, simplement l'école laïque.

Je ne veux pas dire que nous pouvons nous contenter de répartir nos subventions sur les quelques écoles laïques, généralement extrêmement médiocres, qui se sont fondées dans le Levant depuis quelques années. Non; je voudrais nous voir créer tout un ensemble d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur dans toutes les villes importantes du Levant, dans tous les centres importants des pays musulmans. Ce serait une transformation progressive de la conscience et de la pensée orientale qui se réaliserait dans ces écoles françaises, où viendraient

se confondre, attirés par l'enseignement de maîtres d'élite, des jeunes gens de toutes les confessions et de toutes les races.

Je prétends même qu'en orientant ainsi notre politique, c'est nous, laïques, qui reprendrions la véritable tradition française.

Lorsque François Ier, au commencement du XVIe siècle, noua des relations avec le Sultan, il représentait aux yeux des Orientaux l'Europe tout entière, et il faut bien se rappeler que lorsqu'il entra ainsi en relations avec les mécréants, ses contemporains ne lui ménagèrent pas les anathèmes.

Eh bien, ce rôle de représentant de l'Europe tout entière, de représentant du monde civilisé, ce n'est plus en nous appuyant sur un protectorat étriqué et vermoulu que nous pouvons le remplir. Pour que, aux yeux des Orientaux, nous fassions figure de champion de l'idée européenne et de la pensée civilisée, nous devons nous appuyer au contraire sur l'idée de science, de raison, de progrès.

Après le discours de M. Messimy, la discussion générale a été close et tous les divers chapitres du budget des Affaires étrangères ont été successivement adoptés presque sans discussion, notamment le chapitre IV : « Traitement des agents diplomatiques et consulaires », qui a été voté sans aucune observation avec la réduction de 64.000 francs demandée par la commission comme représentant le traitement de notre ambassadeur auprès du Vatican. Seul le chapitre IX : « Allocation aux établissements français en Orient et en Extrême-Orient, « encouragement à la création d'écoles laïques, 800.000 francs », a provoqué un court débat. M. Coulondre a demandé à la Chambre de voter le projet de résolution suivant :

La Chambre, résolue à faire prévaloir dans les écoles françaises à l'étranger le principe de la laïcité de l'enseignement, invite le gouvernement à ne répartir ses allocations — en dehors des établissements hospitaliers — que sur les établissements d'instruction laïques existants ou dont la création serait nécessaire.

Le ministre des Affaires étrangères a combattu cette motion en ces termes :

M. le ministre des Affaires étrangères. — Messieurs, la commission du budget vous demande de voter le crédit du chapitre IX, tel que l'a proposé le gouvernement. La commission a ajouté à l'intitulé du chapitre les mots : « Encouragement à la création d'écoles laïques. » J'ai accepté tout de suite cette addition parce que j'y ai vu la reconnaissance des efforts que j'ai faits en faveur des écoles laïques. Depuis six ans, en effet — l'honorable M. Coulondre l'a constaté tout à l'heure — j'ai plus que sextuplé les subventions aux écoles laïques qui, de 16.000 francs pour les écoles primaires, sont passés cette année à 121.000 francs, si bien qu'actuellement, sur un crédit total de 800.000 francs, l'ensemble des œuvres laïques reçoit 240.000 francs.

Mais, si j'ai fait pour les écoles laïques beaucoup plus que ce que nous faisons pour les écoles congréganistes, je suis bien obligé de reconnaître que le résultat n'a pas pleinement répondu à l'effort. Je n'en suis pas moins résolu à continuer.

Je ne demande qu'à pousser à la multiplication des œuvres françaises et, par conséquent, au développement de l'influence française ; je ne demande

qu'à continuer à favoriser les écoles laïques. Mais la première des conditions, c'est d'avoir un personnel laïque d'élite (*Très bien! très bien!*), un personnel laïque d'élite — j'insiste sur cette condition dont le fait particulier qu'on a révélé hier et qu'a sévèrement qualifié l'honorable M. Dubief montre l'impérieuse nécessité.

Mais ce personnel d'élite, vous ne le formerez pas en un jour. Vous ne créerez pas non plus en un jour les institutions laïques, ni sans des sacrifices considérables.

Voulez-vous faire ces efforts, Messieurs? Vous pouvez compter sur ma loyauté, sur ma volonté tenace pour les faire aboutir. (*Très bien! très bien!*) Mais, en attendant que vous ayez réuni ce personnel laïque et créé ces écoles laïques, ne me demandez pas d'abandonner les écoles qui fonctionnent aujourd'hui (*Très bien! très bien! au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche*), car si je les protège toutes, je ne subventionne que celles qui en ont besoin pour soutenir la concurrence étrangère.

Ne me demandez pas d'abandonner ces écoles, d'abandonner les enfants qui les peuplent et de les pousser dans les écoles étrangères et rivales qui les attendent et qui les sollicitent. (*Applaudissements.*) Ne demandez pas à un ministre des Affaires étrangères qui a la garde de l'ensemble des intérêts extérieurs de la France, qui n'a pas le droit d'en négliger un seul — et je ne le ferai pas, je ne consentirai pas à le faire — ne lui demandez pas de sacrifier un instrument efficace de l'influence française. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*) Le projet de M. Coulondre équivaudrait à la fermeture de 300 écoles, comprenant 80.000 enfants.

Cela, je ne peux pas l'accepter. La Chambre a vu tous les efforts que j'ai faits pour favoriser les écoles laïques, puisque, pour un nombre d'enfants qui ne dépasse pas 1.400, je dépense pour elles plus de 100.000 francs.

M. Charles Benoist. — Très bien!

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je suis décidé à continuer. Personne ici, je crois, ne doute de ma bonne volonté. Mais, cela dit, ne m'obligez pas, par une rédaction impérative, à sacrifier les 300 écoles qui ont besoin de notre aide, et à conduire pour ainsi dire par la main les 83.000 enfants qui les fréquentent, qui en ce moment parlent la langue française, qui sont imprégnés des idées françaises, qui grandissent à l'ombre du drapeau français, dans les écoles rivales où ce n'est pas de la France qu'ils entendront parler. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Après ces déclarations de M. Delcassé, le projet de M. Coulondre a été rejeté par 352 voix contre 205. M. Messimy a alors proposé le vote de la motion suivante :

La Chambre, résolue à substitner progressivement en Orient et en Extrême-Orient des écoles laïques aux établissements congréganistes que la France subventionne à l'heure actuelle, invite le gouvernement à y multiplier le nombre des établissements d'enseignement laïque.

M. Delcassé a fait observer qu'il faudrait tout au moins ajouter à cette motion que la Chambre s'engage à voter tous les crédits que le gouvernement lui demandera à cet effet, et M. Lasies, désirant savoir combien coûterait une telle réforme, a demandé le renvoi de la motion Messimy à la commission du budget. Après pointage, par 283 voix contre 275, le renvoi à la commission du budget a été repoussé et M. Messimy s'est déclaré satisfait, estimant

que ce vote de la Chambre équivalait au vote de son projet de résolution. M. Delcassé a terminé l'incident en exprimant l'espoir que la Chambre, le jour où il lui apporterait un projet d'organisation de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur en Orient, voudra bien lui accorder tous les crédits nécessaires.

— *Les parlementaires scandinaves à Paris.* — Les délégations parlementaires scandinaves (Danemark, Suède et Norvège), répondant à l'invitation du groupe parlementaire français de l'arbitrage, sont arrivées à Paris le 24 novembre et leur séjour a donné lieu à de nombreuses manifestations de sympathique cordialité. Les délégués ont été reçus, le 27, par le Président de la République, qui leur a souhaité la bienvenue en ces termes :

Messieurs, en répondant à l'appel du groupe parlementaire français de l'arbitrage, vous avez accompli un acte qui aura un grand retentissement. Votre visite, la première de parlementaires désignés par les Chambres dont ils font partie, produira un effet moral qui se fera sentir au loin. La cause de l'arbitrage et celle de la paix y gagneront. Si vous vous en réjouissez, soyez sûrs que la République française s'en réjouit avec vous.

Le 29 a eu lieu, au Grand Hôtel, un dîner de gala offert par le groupe parlementaire de l'arbitrage. De nombreux discours ont été prononcés et acclamés, célébrant la cause de l'arbitrage et de la paix.

Angleterre. — *Le voyage du roi et de la reine de Portugal en Angleterre.* — Le roi et la reine de Portugal viennent de faire en Angleterre un voyage qui a pris par les circonstances le caractère d'un véritable hommage de vassal à suzerain. La réception faite aux souverains par le roi Edouard et la cour britannique, aussi bien que par la cité de Londres et toute la société anglaise, a été marquée d'une cordialité protectrice qui ne peut faire illusion, et à laquelle d'ailleurs le roi don Carlos a répondu par des protestations réellement serviles de reconnaissance et d'aveugle dévouement. Dans le toast qu'il a prononcé au banquet de gala offert en son honneur au château de Windsor, le roi de Portugal en effet a été jusqu'à se porter garant auprès du roi Edouard du loyalisme du peuple portugais envers l'Empire britannique. A ce même banquet, les souverains ont annoncé qu'ils venaient de signer un traité d'arbitrage entre l'Angleterre et le Portugal, analogue au traité franco-anglais, dont il ne se distingue que par l'addition du paragraphe suivant :

Etant de plus désireux de confirmer par une nouvelle convention solennelle l'amitié et l'alliance existant heureusement depuis si longtemps entre les deux monarchies et les deux nations qu'elles représentent;

Etant également désireux d'éliminer autant que possible de leurs relations mutuelles tout ce qui pourrait tendre à affaiblir ou à affecter cette amitié et cette alliance...

Autriche-Hongrie. — *L'agitation parlementaire en Autriche et en Hongrie.* — L'agitation parlementaire, qui est toujours grande en Autriche

et en Hongrie, a pris un caractère encore plus aigu, ces temps derniers, dans l'un et dans l'autre pays.

En Hongrie, la nouvelle crise a été provoquée par une initiative très hardie du président du conseil, comte Tisza, qui a fait voter d'autorité, malgré les clameurs de l'opposition, le projet de loi, dit projet Daniel, destiné à empêcher l'obstruction dans les débats parlementaires, et qui a ensuite prorogé la session au milieu d'un tumulte épouvantable et d'une véritable lutte en champ clos. Cet acte d'autorité du comte Tisza a eu pour effet de soulever contre lui, dans une même fureur, toute l'opposition groupée, dorénavant pour un effort commun sous la direction du comte Apponyi et de M. Franz Kossuth. Le comte Tisza, de son côté, se déclare prêt à lutter et affirme son entière confiance dans l'issue du combat.

En Autriche, la Chambre, après six mois de vacances, se trouvait en présence de différentes questions, toutes très passionnantes, notamment l'entrée dans le cabinet d'un ministre tchèque, et les désordres d'Innsbrück. La discussion a été très violente, tumultueuse même à plusieurs reprises.

A propos de la nomination d'un ministère tchèque, le gouvernement donna à entendre qu'il voulait tenir la balance égale entre les nationalités. Mais, pour les Allemands, ne pas leur sacrifier les Tchèques équivaut presque à une trahison. Il est juste de dire, du reste, que les Tchèques, de leur côté, raisonnent de la même manière. Quant aux troubles d'Innsbrück, le gouvernement condamna la manière violente dont les étudiants italiens s'étaient comportés. Mais il fut bien près d'admettre qu'ils avaient été provoqués du côté des Allemands. D'autre part, il refusa de donner satisfaction à ces derniers, qui demandaient la fermeture immédiate de la Faculté italienne. M. de Kœrber rappela que cette Faculté n'avait qu'un caractère transitoire, et pour mettre fin le plus tôt possible à ce provisoire, il invita le Parlement à discuter le projet qui lui est soumis et qui tend à créer un embryon d'Université italienne à Rovereto. Il est vrai que ce projet ne satisferait pas les Italiens, qui demandent la création d'une Université italienne complète à Trieste même. Quelle que doive être l'issue de cette question spéciale, l'ensemble de la discussion qui vient d'avoir lieu au Reichsrath, dit très justement M. Alcide Ebray dans le *Mémorial Diplomatique*, a laissé l'impression qu'il y avait quelque chose de changé en Autriche, c'est-à-dire que les Allemands allaient probablement faire opposition au gouvernement dont ils avaient été jusqu'alors les soutiens.

Crète. — *Le mémorandum du prince Georges de Grèce.* — Le prince Georges de Grèce a été reçu, le 15 novembre, par M. Delcassé et a remis au ministre des Affaires étrangères le mémorandum suivant, qu'il avait déjà remis au comte Lamsdorf, à lord Lansdowne et à M. Tittoni.

Lorsque, par mon mémorandum du mois de septembre 1900, j'exposais aux puissances protectrices de la Crète la situation de l'île et la nécessité

« On sait que le peuple crétois n'a accepté l'autonomie qui lui était « offerte que pour témoigner sa reconnaissance envers les grandes puis- « sances, dont l'intervention généreuse assurait son indépendance, et sous « la réserve que l'union de la Crète avec la Grèce, sa mère-patrie, serait « effectuée ultérieurement. C'est ce but sacré que les Crétois se sont pro- « posé d'atteindre ; c'est l'idée nationale qui leur a imposé l'effort colossal « fait sur eux-mêmes, et qui a suffi pour opérer la transformation mer- « veilleuse d'un pays secoué auparavant par des révoltes incessantes et « vivant constamment au milieu du déchaînement des passions et dans « le désordre le plus lamentable, en un pays calme, pacifié et ne deman- « dant qu'à jouir des bienfaits de la liberté et d'une paix durable. »

Je me demandais après ce qui pourrait arriver si les puissances repoussaient l'union de l'île avec la Grèce.

« Le découragement, disais-je, et le mécontentement succéderaient à « l'espoir et à la joie patriotique qui règnent dans tous les cœurs. La « démagogie trouverait un terrain propice pour se donner libre carrière. « Et le peuple agité et inquiet de son avenir serait trop disposé à écouter « les conseils imprudents et à se prêter aux excitations des meneurs. Des « réunions se tiendront sur tous les points de l'île. Des démonstrations « et peut-être des révoltes viendraient troubler l'ordre exemplaire et la « tranquillité qui existent actuellement. »

Si ces prévisions inquiétantes ne se sont pas toutes réalisées après la note du 22 février 1901 des puissances protectrices, c'est qu'au risque de voir mon prestige diminué, j'ai usé de toute mon influence pour ramener les esprits au calme en faisant miroiter l'espoir que les puissances qui avaient reconnu la légitimité des vœux des Crétois saisiraient la première occasion propice pour achever l'œuvre bienfaisante entreprise par elles en Crète en décidant l'union avec la Grèce deux fois depuis lors implorée par les votes de la Chambre des députés appuyée par des manifestations unanimes et imposantes du peuple crétois.

Mais le temps passe, et les Crétois, qui se sont montrés si calmes et qui ont fait tant de progrès — soutenus qu'ils étaient par l'espoir de voir le rêve national, pour lequel tant de sacrifices ont été faits, réalisé, — sont gagnés par l'impatience, et l'état des esprits en Crète est tellement surexcité que de nouveaux malheurs menacent le pauvre pays tellement éprouvé dans le passé, si les votes émis le 6/19 août par la population chrétienne dans toutes les provinces de l'île, — par lesquels elles me chargent d'implorer de sa part les grandes puissances de ne plus retarder l'union de l'île avec la mère-patrie, — étaient, une fois encore, repoussés.

Je croirais faillir à mon devoir envers les grandes puissances et envers le peuple crétois, si je ne répétais ce que j'ai déjà exposé dans mon premier mémorandum, que, pour éviter des difficultés toujours croissantes et qui deviendront bientôt insurmontables, il n'y a qu'une seule solution : l'union de l'île à la Grèce.

C'est la solution que les grandes puissances ont fait entrevoir aux Crétois en confiant à un prince de la famille royale de Grèce le mandat de Haut-Commissaire en Crète.

C'est la seule solution à laquelle le peuple crétois aspire, la seule qu'il demande, la seule qu'il implore des grandes puissances qui, après lui avoir donné la liberté, ne voudront pas le voir plongé de nouveau dans le désordre, les interminables dissensions et les malheurs du passé.

d'accorder pleine satisfaction aux aspirations du peuple crétois, j'ajoutais les considérations suivantes :

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *L'arrivée à Alger de Si Mohammed El Hadjoui.* — L'amin des douanes d'Oudjda, Si Mohammed el Hadjoui, nommé récemment chef de la mission marocaine, en remplacement de Si Guebbas, est arrivé, le 18 novembre, à Alger, venant de Marnia. Le nouveau délégué chérifien, venu pour saluer le gouverneur général, ne doit rester que quelques jours à Alger. Sa résidence est, en effet, fixée à Oudjda. Il s'est rendu au palais d'hiver; les honneurs lui ont été rendus à l'arrivée. La visite au gouverneur général a duré une heure environ; l'entrevue a été des plus cordiales.

Le lendemain, le gouverneur, accompagné de M. Aynard, son chef de cabinet, du commandant Drogue et du lieutenant Ben Chérif, a rendu sa visite à Si Mohammed El Hadjoui à l'hôtel de l'Oasis. M. Mirante, officier interprète, assistait à l'entretien, qui a roulé sur les questions intéressant la région de la frontière, notamment les relations commerciales entre l'Algérie et le Maroc.

Le nouveau délégué chérifien est un homme de 27 à 28 ans, d'extérieur distingué et sympathique; il appartient à une grande famille du Maroc. C'est un homme intelligent, instruit, fin lettré en arabe, un esprit très ouvert au progrès et aux choses d'Europe. On le dit animé des meilleures dispositions à l'égard de la France.

Si El Hadjoui, après un court séjour à Alger, doit se rendre à Figuig avant de regagner son poste à Oudjda. Il est accompagné de M. le lieutenant Mongin, des affaires indigènes, chef de la section frontière dans la mission militaire au Maroc.

— *La ligne de Beni-Ounif à Ben-Zireg.* — La locomotive a atteint Ben-Zireg le 28 novembre pour la première fois. En moins de onze mois, la voie ferrée aura été poussée de Beni-Ounif à Ben-Zireg. M. Jonnart a vivement félicité les ingénieurs de la ligne de ce beau résultat.

— *Region d'Oudjda.* — Une lettre du sultan arrivée à Oudjda donne l'ordre à Si Abderrahman ben Abdessadok de faire instruire par le personnel de la mission à Oudjda 500 fantassins. L'instruction n'a pas pu encore être commencée, habillement et équipement faisant complètement défaut, et les hommes se trouvant actuellement avec la mehalla à Aïn-Sfa (1).

— *Les services maritimes postaux algériens.* — M. Jonnart a présidé, le 14 novembre, la séance d'ouverture de la commission des services maritimes postaux récemment instituée en vue d'étudier les nouvelles conventions postales et formuler son avis sur les

(1) *Comité de l'Afrique française* (année 1904, page 348).

réformes et les améliorations qu'il convient d'apporter au régime de navigation actuellement en vigueur entre la France et l'Algérie.

Dès le début de la séance, le gouverneur général s'est exprimé en ces termes :

Les conventions passées entre l'Etat et les Compagnies pour l'exécution des services maritimes postaux de la Méditerranée prenant fin le 11 mars 1908, le gouvernement s'est préoccupé du renouvellement de ces contrats et m'a demandé, voulant associer l'Algérie à ce projet, de lui faire connaître, avec nos avis, les désirs des assemblées algériennes.

Après avoir montré l'intérêt péremptoire qu'il y a pour l'Algérie d'avoir des communications constantes et ininterrompues avec la métropole et le trouble apporté récemment dans les affaires de la colonie par la courte suspension de nos services maritimes, le gouverneur dit :

A l'abri de la loi du 3 avril 1889, qui réserve au pavillon national la navigation entre la France et l'Algérie, le système actuel en a assuré ou peu s'en faut le monopole aux compagnies concessionnaires. Par l'entente entre elles, d'ailleurs facile, celles-ci ont éloigné tous les rivaux éventuels et maintenu l'invariable, sinon conjointe hausse des prix des passages et des frets. A l'heure actuelle, elles exercent sur l'ensemble de l'intercourse méditerranéenne une hégémonie dont on peut dire qu'elle est pacifique parce qu'elle fait le désert autour d'elle, et voici la première critique qu'il me faut adresser aux conventions de 1897. La concurrence est l'âme du commerce et le principal ressort du progrès ; elles ont eu pour conséquence de la tuer.

Le gouverneur montre ensuite que si la régularité existe dans nos services maritimes postaux, le nombre et la rapidité de ces services sont insuffisants au point de vue des voyageurs de plus en plus soucieux de la rapidité et du confort. On constate que, pour des prix de passage relativement élevés, il leur est offert des aménagements médiocres et qu'en particulier les touristes, habitués partout ailleurs à des commodités et des soins sans cesse croissant, sont amenés, quand nos lignes ne les rebutent pas d'avance, à des comparaisons qui ne sont pas à notre avantage au point de vue des transports commerciaux.

Enfin, il n'est pas douteux, ajoute M. Jonnart, que, d'une part, nos chargeurs ont à payer, dans l'ensemble, des frets plus élevés que ne le comporte à l'heure actuelle la situation du marché maritime et que, d'autre part, ils ne trouvent pas, par exemple pour le transport des denrées périssables, des facilités que les constructeurs modernes assurent aujourd'hui aux grandes flottes commerciales.

Je ne voudrais pas paraître manquer de bienveillance à l'égard des compagnies de navigation qui comptent dans leur administration et qui emploient un grand nombre d'hommes de valeur et je reconnais que leur situation financière a pu être un obstacle sérieux à leur bonne volonté ; mais il est impossible de ne pas constater que, depuis dix ans, tandis que le nombre des passagers croissait de 68 %, des colis postaux de 50 %, du

commerce général de 35 %, tandis que partout ailleurs la construction maritime précipitait ses améliorations et que les lignes étrangères devenaient de plus en plus rapides et commodes, il n'a été créé aucun nouveau service, lancé aucun bateau de grande vitesse, tenté aucune de ces transformations qui apportent un confortable nouveau ou permettent le transport des marchandises délicates et qu'en somme, sur les lignes algériennes subventionnées, aucun progrès sérieux n'a été apporté en cours de contrat.

L'Algérie ne peut pas oublier enfin que les dernières grèves l'ont trouvée désemparée par suite de la brusque immobilisation du matériel concentré tout entier, ou peu s'en faut, aux mains de l'armement marseillais, et juridiquement désarmée vis-à-vis des concessionnaires qui, contre leur gré, je le veux bien, n'exécutèrent pas leurs services.

Le gouverneur indique ensuite à l'assemblée les points essentiels pour remédier à cet état de choses. Il faut, dit-il, que de nouvelles conventions consacrent cette distinction fondamentale en matière de transports modernes entre les transports rapides réservés aux voyageurs, à la poste et à un petit nombre de produits délicats, et les transports ordinaires destinés aux marchandises courantes et aux relations locales. Les premiers comportent la régularité, la vitesse et le confort, représentant un effort financier considérable et restant le fait de compagnies puissantes subventionnées, les autres évoluant et se multipliant dans un régime de liberté la plus large pour nous assurer les bénéfices de l'émulation et du progrès qui naissent de la seule concurrence.

Il faut, relativement au service postal, déclare M. Jonnart, que nous arrivions à cet idéal, par le bateau ou par la poste, dans l'Algérie tout entière, à un courrier de France chaque jour.

En ce qui concerne les passagers ou les touristes, il faut que nous soyons en état de leur assurer la sécurité, la rapidité, les commodités correspondant aux progrès acquis de la construction maritime. Nous devons également rechercher des garanties nouvelles en cas de grève au point de vue commercial. Nous rechercherons ensemble le moyen de tirer parti des connexions existant entre les services postaux et ceux des chemins de fer. Nous tâcherons d'amener les uns et les autres à des combinaisons de tarifs communs, si possible, avec les chemins de fer de la métropole avec le minimum des formalités et des délais.

Aussitôt après ce discours qui a été très applaudi, la commission s'est mise au travail et s'est divisée en plusieurs sous-commissions.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE.

Turquie d'Asie. — *Mouvement commercial et maritime de Trébizonde en* 1903. — *Mouvement général :* 58.032.420 fr. contre 58.905.965 fr. en 1902. Ces chiffres se décomposent comme suit — y compris le transit persan :

Importation : 40.579.715 fr. (42.282.835 en 1902);
Exportation : 17.452.703 fr. (16.623.130 en 1902).

Navigation du port de Trébizonde en 1903.

Pavillons	Vapeurs	Tonnage	Voiliers	Tonnage	Total des nav.	Total du Ton.
Ottoman...	146	129.821	7.232	35.066	7.378	164.887
Autrichien.	106	127.573	»	»	106	127.578
Français...	109	188.398	»	»	109	188.398
Russe... .	82	68.637	»	»	82	68.637
Hellène....	53	46.278	1	407	54	46.685
Italien.....	12	19.547	»	»	12	19.547
Allemand..	37	56.182	»	»	37	56.182
Totaux..	545	636.641	7.233	35.473	7.778	672.114

Ces chiffres accusent une augmentation de 48 vapeurs et de 262 voiliers sur 1902. Le tonnage français s'était élevé à 143.491 tonnes en 1902, d'où une augmentation de 44.000 tonnes. Dans le chiffre des 109 navires français se trouve un navire belge de 1.800 tonnes.

II. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Importations françaises.* — Nous empruntons au dernier fascicule du *Bulletin* de la Chambre française de commerce de New-York les intéressants renseignements qui suivent :

La Belgique et l'Allemagne nous distancent énormément dans la vente des ciments. Les importations de l'Allemagne surtout sont à remarquer avec 356.370.218 livres[1] valant $1.213.905, et celles de la Belgique avec 187.055.864 livres, soit $559.319, alors que la France vient bien après avec seulement 12.061.278 livres pour $42.626. Il faut cependant reconnaître que nos ventes ont suivi une période croissante pendant ces trois dernières années :

1901-1902.....	par	4.782.266	livres valant	$20.930
1902-1903.....	—	6.462.287	— —	26.918
1903-1904.....	—	12.061.278	— —	42.626

Malgré cela, nous sommes encore loin d'atteindre la place que nous devrions prendre, puisque le total annuel des importations de ce produit a été, en 1902, de $1.478.452, en 1903 de $3.547.914 et en

[1] La livre = 0kg45359.

1904 de $1.993.303. Nous sommes loin de l'Angleterre pour la fourniture des cotonnades, et nos ventes ont même baissé cette année. Voici le tableau comparatif de nos importations et de celui de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Suisse pendant les trois dernières années :

	1902	
France.....	4.899.615 livres	$861.471
Angleterre.....	34.914.991 —	5.115.941
Allemagne.....	2.212.172 —	382.802
Suisse.....	3.359.622 —	557.714
Total général..	46.212.325 —	7.020.779
	1903	
France.....	5.759.048 livres	$959.946
Angleterre.....	47.518.560 —	6.908.797
Allemagne.....	3.535.230 —	605.345
Suisse..... ...	3.576.685 —	567.944
Total général..	61.320.192 —	9.169.637
	1904	
France.....	4.274.262 livres	$754.382
Angleterre.....	40.405.892 —	6.493.001
Allemagne.....	3.069.013 —	537.604
Suisse.....	2.541.987 —	369.857
Total général..	51.447.469 —	8.303.485

L'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse nous distancent aussi pour la bonneterie, les dentelles et broderies de coton :

	1902	1903	1904
France.....	$6.579.121	$7.569.585	$7.242.262
Angleterre.....	11.260.670	11.776.987	10.336.485
Allemagne.....	10.689.170	13.530.941	13.618.992
Suisse.....	8.158.539	9.527·418	9.158.592
Total général.	37.439.347	43.293.118	41.220.761

Pour les étoffes de soie par exemple, nous tenons toujours le premier rang, bien supérieur à celui de nos compétiteurs, ainsi que le montre le tableau suivant :

	1902	1903	1904
France..... .	$15.311.827	$16.115.553	$13.982.512
Allemagne.....	5.090.653	6.736.890	6.036.476
Angleterre.....	2.062.464	2.018.215	1.747.318
Suisse.....	4.592.398	5.892.291	4.453.948
Total général.	32.640.242	35.963.552	31.973.680

Après les travaux d'Europe sus-mentionnés, le Japon a fourni, en 1902, pour $4.719.850 de soieries, $3.961.530 en 1903 et $4.461.443 en 1904.

Les vins, spiritueux et cordiaux forment encore un de nos grands articles d'importation.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Carlos Favera Navas, *consul gén.* de Colombie à Paris ;
Siegler Pascal de Falticeni, *consul* de Guatemala à Nice ;
Evariste Carrance, *consul* du Nicaragua à Agen ;
William Sutcliffe, *vice-consul* de Sa Majesté Britannique à Amiens ;
Le Dr don José Gil Cardenas, *consul* du Pérou au Havre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentlae. — M. Brunet, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour le service du chemin fer de la Guinée française.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Cochinchine. — M. de Croizant, *vétérin. en* 2e, est désig. pour servir en Cochinchine.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Dénommé, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour le service des troupes de l'armée de terre, détachées en Indo-Chine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *sous-lieut.* Perreaux est désig. pour servir en A. O. F.

Cambodge. — M. le *lieut.* Libersart est désig. pour servir au bataill. cambodgien.

Cochinchine. — Sont désig. pour le 11e rég. ;
MM. les *capit.* Wolf et de Bovis ; les *lieut.* du Guiny, Demassez et Nicolas.
Sont affectés au 12e rég. :
MM. le *chef de bat.* Venel ; les *lieut.* Lenglet, Paschal et Jolicler.
Sont placés au 1er annamites :
MM. le *capit.* Gibault ; les *lieut.* Brun et Barbet.
Au 2e annamites :
MM. le *lieut.-col.* Guyonnet ; le *capit.* Géré ; les *lieut.* Allard, Estève et Basse-Brioulé ;
M. le *capit.* Letendre est nommé rapporteur près le 1er conseil de guerre de Cochinchine ;
M. le *lieut.* Meyzonade est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *chefs de bat.* Cluzeau et les *capit.* Courtin, Saillant et Labarrière sont désig. pour servir au Tonkin.
Sont affectés au 9e rég. :
MM. le *colonel* Riou ; les *capit.* Véron et Sermage et le *lieut.* Hamaide.
Sont placés au 10e rég. :
MM. le *colonel* Comte ; le *lieut.-col.* Lorho ; les *chefs de bat.* Lepage et Molard ; le *capit.* Martin ; le *lieut.* Testard et le *sous-lieut.* Vialle.
Sont désig. pour le 1er tonkinois :
MM. le *capit.* Le Roux ; les *lieut.* Gorron, Salaun, Buis et Chapeau ;
M. le *capit.* Prévot est affecté au 2e tonkinois ;
MM. les *capit.* Vial, Bernard et le *lieut.* Marliac sont désig. pour le 3e tonkinois ;
MM. le *lieut.-col.* Pollacchi ; le *lieut.* Lamole et le *sous-lieut.* Savoye sont placés au 4e tonkinois ;
M. le *capit.* Morel est nommé offic. d'ordonn. de M. le général Vinckel-Mayer, command. la 2e brig. au Tonkin ;
M. le *capit.* Bonnabosc est affecté au 5e tonkinois ;
M. le *lieut.* Bonnureau est nommé offic. comptable au bataill. chinois ;
M. le *lieut.* Caillette est désig. pour le 18e rég.

Madagascar. — M. le *colonel* de Pelacot est nommé au command. de la de[illegible] de la place de Diégo-Suarez;

M. le *capit.* Marion est désig. pour servir à Madagascar.

Madagascar. — M. le *capit.* Mercier est placé au 13e rég.;

M. le *capit.* Maritz et le *lieut.* Janvier de la Motte sont affectés au 1er malgaches;

M. le *capit.* Leclerc est désig. pour le 2e malgaches;

MM. les *chefs de bat.* Vache et Testut sont affectés au 3e malgaches.

Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. le *lieut.-col.* Gallois, les *chefs de bat.* Tralboux, Millet et de Bouvié; les *capit.* Deshayes, Caliste, Colonna d'Istria et Labarrière; les *lieut.* de La Chapelle, Bouhabers, Coiscaud, de Boissonneaux de Chévigny et Andre, les *sous-lieut.* Jeansen et Sicre.

Nouvelle-Calédonie. — MM. le *capit.* Pécon de la Forest et le *sous-lieut.* Quod sont désig. pour le bat. de la Nouvelle-Calédonie.

Réunion. — M. le *lieut.* Crampton est désig. pour le bat. de la Réunion.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Heyd est désig. pour servir au Soudan.

Indo-Chine. — M. le *chef d'escad.* Bernard est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Strickler est désig. pour servir à la direct. d'artill. de Cochinchine.

Tonkin. — M. le *lieut.* Gérard est désig. pour servir à l'état-maj. du groupe de l'Indo-Chine.

Madagascar. — M. le *capit.* Michel est désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Bourcaud et Douarville et *de* 2e *cl.* Petit et Bonnet sont désig. pour servir au Sénégal;

M. *l'offic. d'admin. de* 1re *cl.* Aubert est affecté à la direct. d'artill. du Sénégal ;

MM. Isnard, Pitard et Laubis, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, sont placés à la direct. d'artill. du Soudan.

Cochinchine. — M. Gilbert, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine;

M. Vadot, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, est affecté à la direct. de Saïgon,

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Ménard et *de* 2e *cl.* Dumazer sont placés à la sous-direct. d'Haïphong;

M. Maillefer, *offic. d'adm. de* 1re *cl.*, est affecté à l'annexe de Dap-cau.

M. *l'offic. d'admin. de* 2e *cl.* Choiselat est désig. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — M. Pauchard, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Madagascar;

M. Thomas, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*,est affecté à la direct. de Diégo-Suarez.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — MM. Jacquin, Lecourtier et Boudriot *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Lonjarret et Asselin, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F.

Chine. — M. Chartres, *méd.-maj.de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au corps d'occupat. de Chine.

Indo-Chine. — MM. Pujol, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, Lafaurie, Daniel et Fraissinet, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, Ledoux, Mathis, Meslin et Koun, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cambodge. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Doucet est désig. pour servir à l'hôpital de Pnom-penh ;

M. Dourne, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté au 2e annamites, à Chantaboun.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

A l'hôpital de Saïgon, M. Haueur, *méd.-major de* 1re *cl.*; M. Marotte, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; MM. Girard et Vergne, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*; M. Massiou, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*;

Au 5e d'artill. à Saïgon, M. Dardenne, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;

Au 11e colonial, au Cap Saint-Jacques, M. Cadet, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;

Au poste de Tay-ninh, M. Bernoud, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*;

Au poste de Cantho, M. Brimond, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*;
A l'institut Pasteur à Saïgon, M. Ferraud, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*;
A l'ambulance de Samson, M. Sallet, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :
Au 9e colonial à Hanoï, M. Salanoue-Ipin, *méd.-maj. de* 1re *cl.*;
A l'ambulance de Lao-kay. M. Gauducheau, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;
Au 2e tonkinois, MM. Lacour et Kerneïs, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*;
Au 3e tonkinois, M. Arathoon, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*;
A l'hôpital de Quang-yen, M. Claverin, *pharm. maj. de* 2e *cl.*;
A l'hôpital d'Hanoï, M. Authier, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*

Congo. — M. Trautmann, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au Congo.

Madagascar. — MM. Coutaut et Reboul, *méd.-maj. de* 2e *cl.*. et Colin, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*officier d'admin. de* 3e *cl.* Sauvé est désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Arragon est désig. pour servir en Indo-Chine.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Monseau est désig. pour servir à Madagascar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — MM. les *commiss. de* 1re *cl.* Bertrandon, *de* 2e *cl.* Magot et *de* 3e *cl.* Bouton sont désig. pour servir en A. O. F.

Chine. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Tassel est nommé chef du service admin. du corps d'occupat.

Indo-Chine. — MM. les *commiss. de* 2e *cl.* Tixier et *de* 3e *cl.* Menvielle sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Laffranque est désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Varangot est désig. pour servir à Haïphong;

M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Famin et M. le *commiss. de* 2e *cl.* Lippmann sont désig. pour servir à Hanoï;

M. le *commiss. de* 1re *cl.* Lacouture est désig. pour servir à Dap-cau.

Madagascar. — MM. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* de Lalun et le *commiss. de* 2e *cl.* Barbe sont désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Devouge est désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Lauwaert, *de* 3e *cl.* Richardot et Boirard sont désig. pour servir en Inde-Chine.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Secco et *de* 3e *cl.* Berrard sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. ppal.* Raibaud et *de* 3e *cl.* Le Clinche sont désig. pour servir à Hanoï.

Madagascar. — M. l'*offic. d'adm. de* 3e *cl.* Bassou est désig. pour servir à Madagascar.

Saint-Pierre et Miquelon. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Démartin est désig. pour servir à Saint-Pierre et Miquelon.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *capit. de frégate* Mottez est nommé au command. du *Troude*.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Ridoux est nommé au command. du *Gueydon*;

M. le *capit. de frégate* Noël est désig. pour embarq. comme second sur le *Sully* ;

MM. les *enseig. de vaiss.* Eno et Moyon sont désig. pour embarq. sur la *Décidée* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Duchemin est nommé au command. du *Mousquet*.

M. le *lieut. de vaiss.* Millet est nommé au command. de la *Carabine*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Le Gallou est désig. pour embarq. sur l'*Acheron* ;

M. l'*enseig. de vaiss.* Sandré est désig. pour être affecté à la défense mobile de Saïgon ;

M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Armand est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Michel est désig. pour être affecté à la défense mobile de Diégo-Suarez.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Fockenberghe est désig. pour embarq. sur l'*Olry*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par arrêté du ministre des Colonies en date du 17 novembre 1904, M. Métadier (Jules-Pierre-Charles) a été nommé greffier de la justice de paix de Saint-Louis (Réunion).

Par décret en date du 19 novembre 1904, M. Tranchesset (Louis-Auguste) a été nommé juge de paix au Diamant (Martinique).

Par décret en date du 19 novembre 1904, M. Besnier (Gustave), capit. au long cours, a été nommé lieut. de port de 2e cl. à Saint-Pierre et Miquelon.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Insurrection hellénique et la Diplomatie européenne, par Ph. de Charnisay. — Société anonyme de publications industrielles, 20, rue Turgot, Paris, 1904, in-8°, 298 pages, avec 1 carte.

Cette thèse de doctorat politique est une œuvre d'un labeur remarquable, poursuivie avec une documentation consciencieuse et étendue. L'auteur paraît avoir dépouillé avec grand soin les ouvrages de l'époque ou plus modernes, sur l'insurrection hellénique parus en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie et en Grèce, et il nous retrace les onze années de cette histoire depuis l'expédition d'Alexandre Ypsilanti (1820) jusqu'à l'assassinat de Capo d'Istria (1831). Son étude est divisée en quatre parties ; Les préliminaires de l'insurrection, Conflagration générale, Intervention égyptienne, l'Europe et la formation de l'Etat grec. Il y retrace en détail les événements accomplis dans chacune des années de la guerre et s'appesantit sur « Navarin et ses conséquences ». L'étude des faits militaires marche de pair avec celle des négociations diplomatiques. Quoique cette dernière soit fort complète, le lecteur, pour mieux se retrouver dans cet enchevêtrement de politiques divergentes, aurait été heureux que l'auteur en résumât à son usage les grandes lignes : un chapitre où il aurait mis en regard les tendances et les évolutions de chaque chancellerie aurait été certainement une heureuse conclusion du livre et justifierait mieux encore son titre : *l'Insurrection hellénique et la Diplomatie européenne*.

Gabriel Louis-Jaray.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Géographie générale. Nouveau cours de géographie, par G. Lespagnol. Un vol. petit in-8° de 720 pages, avec nombreuses illustrations dans le texte. Charles Delagrave, éditeur. Paris.

Les Civilisations africaines : Histoire de l'Ethiopie (Nubie et Abyssinie), depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par L.-J. Morié. Deux vol. in-16 de 496 et 513 pages. A. Challamel, éditeur. Paris, 1904.

Une Œuvre d'initiative privée : La Société centrale de sauvetage des naufragés, par Emile Duboc, lieut. de vaisseau en retraite. Une broch. in-8° de 30 pages avec carte hors texte. 1, rue de Bourgogne, Paris, 1904.

Turcs et Grecs contre Bulgares en Macédoine. par Louis Leger, membre de l'Institut. Une broch. in-8° de 57 pages. Plon-Nourrit et Cie. Paris, 1904.

Le Transpyrénéen par la vallée du Salat, par le comte Begouen. Une broch. in-8° de 39 pages. Lagarde et Sebille. Toulouse, 1904.

Un établissement japonais en Corée : Pou-san depuis le xve *siècle*, par Maurice Courant. Une broch. in-8° de 24 pages. Paris, 1904.

De l'enseignement populaire colonial, par Albert Mengeot. Une broch. de 14 pages. F. Pech et Cie. Bordeaux, 1904.

Services maritimes postaux de l'Algérie, par Henri Savignon. Une broch. in-8° de 100 pages. Pierre Fontana. Alger, 1904.

Russie et Japon. Les finances des belligérants, par Karl Helfferich, professeur à l'Université de Berlin (traduit de l'allemand). Un vol. de x-180 pages. Guillaumin et Cie. Paris, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des Sciences politiques (15 *nov.* 1904). A. Raffalovich : Patrons et ouvriers aux Etats-Unis. — Paul Henry : Le rachat des chemins de fer en Suisse.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*nov.*). *** : Notre politique au Maroc. — La réorganisation de l'Afrique Occidentale française. — Le télégraphe In-Salah-Tombouctou.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*nov.*). E. P. : Le traité franco-anglais et le traité franco-siamois. — La guerre. — F. Guillotel : Le problème russe : transports et ravitaillement. Phase hivernale. — J. Franconie : La situation économique et financière comparée de la Russie et du Japon, après dix mois de guerre.

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (15 *nov.*). Les forêts d'Algérie. Conservation et exploitation. — L'agriculture roumaine en 1904.

La Ligue maritime (*nov.*). Verseau : Que vaut la 2e escadre russe du Pacique? — Obus et torpilles. — J. Etal : M. Clément Gondrand et le trust méditerranéen.

La Quinzaine coloniale (25 *nov.*). Ch. Depincé : L'annamitophobie. — Le protectorat tunisien.

La Réforme économique (27 *nov.*). J. Domergue : La crise de la production, ses causes réelles et ses remèdes. — P. Sinceny : L'avenir de la production du blé en Europe.

Revue des Deux Mondes (15 *nov.*). Jules Roche : L'impôt sur le revenu. — Le système des signes extérieurs. — René Pinon : L'œuvre des Américains aux Phllippines.

Revue générale des Sciences (15 *nov.*). J. Anglas : Les tissus de remplacement.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia Moderna (*nov.*). Niccolo Roncali : La question de Malte. Impressions et histoire. — Gio Leno : La guerre russo-japonaise. Pourquoi les Russes ne sont pas encore victorieux ?

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

INSTITUT D'ÉGYPTE

ET

INSTITUT DU MAROC

L'histoire est un perpétuel recommencement, voilà longtemps qu'on l'a hautement déclaré; et pour qui sait, tout en tenant compte des différences de temps et de lieu, se bien pénétrer de ses leçons, aucune étude n'est, plus que celle du passé, instructive ni capable de fournir, en matière de politique coloniale, d'utiles et fructueuses indications. C'est ce que reconnaissait tout récemment un auteur aux affirmations duquel une longue expérience de l'Extrême-Orient, une compétence toute spéciale et des travaux justement remarqués donnent une autorité particulière; « dégager les faits des documents, écrivait-il [1], les interpréter et les remettre dans leur « milieu de temps et d'espace, en tirer les conséquences et la « leçon, c'est une gymnastique excellente pour qui devra être « en contact avec des Asiatiques, les comprendre et agir sur « eux. » C'est encore ce qu'a très bien compris un des collaborateurs les plus autorisés des *Questions Diplomatiques et Coloniales* lorsque, dans un des derniers numéros de la Revue, « sans prétendre d'ailleurs établir une comparaison étroite « entre deux pays aussi différents que l'Egypte et le « Maroc, tant à cause de leurs conditions géographiques res- « pectives qu'en raison de l'importance du rôle historique de « l'Egypte et de son incomparable grandeur au point de vue « archéologique [2] », il a « rapproché du projet si intéressant « de M. Etienne l'effort fait par Napoléon Ier pour la création « de l'Institut d'Egypte ». La correspondance publiée de l'empereur lui a fourni la précieuse série des textes administratifs relatifs à l'organisation de cette création du « général en chef

[1] Maurice Courant : *Etudes sur l'éducation et la colonisation* (Paris, librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1904; Bibliothèque internationale de l'Enseignement supérieur, vol. X), p. 69.

[2] *L'Institut du Maroc et l'Institut d'Egypte* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er novembre 1904, p. 562).

« de l'armée d'Angleterre », et lui a permis d'insister comme il convenait sur « le caractère positif et pratique » qu'elle devait revêtir, de montrer en elle avec raison « une préparation « à l'occupation permanente de l'Egypte[1] ».

Tous les historiens sont loin d'avoir saisi la portée véritable de l'Institut d'Egypte; plus d'un d'entre ceux qui s'en sont plus ou moins sérieusement occupés, ébloui par l'importance et l'intérêt de l'œuvre archéologique et artistique de ses membres, n'a pas prêté aux autres travaux entrepris par eux une attention suffisante. Les études scientifiques et économiques des savants emmenés en Egypte par Bonaparte sont cependant, elles aussi, dignes des plus grands éloges et ont fourni, pour la connaissance et la mise en valeur rationnelle de la vallée du Nil et des contrées immédiatement avoisinantes, des informations d'un très haut prix; par elles, plus encore peut-être que celles auxquelles on s'est attaché de préférence, s'est trouvée véritablement légitimée la fondation de l'Institut d'Egypte. Comme, de ce qu'elles ont été, se peut en quelque manière dégager ce que devraient être les travaux du futur Institut du Maroc, il n'est pas sans intérêt de résumer brièvement l'œuvre scientifique et économique des collègues et des collaborateurs de Bonaparte. Tel est effectivement le but de cet article, pour la rédaction duquel nous avons surtout mis à contribution la précieuse correspondance (récemment publiée avec le plus grand soin) du naturaliste Etienne Geoffroy Saint-Hilaire avec sa famille, ses collègues du Muséum et ses amis[2]. Aucun document n'est susceptible de mieux faire connaître l'esprit qui anima les membres de l'Institut d'Egypte, l'ardeur avec laquelle ils s'appliquèrent à répondre aux désirs de Bonaparte, et le développement presque quotidien de leurs recherches.

I

Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment le « général en chef de l'armée d'Angleterre » a recruté cette « commission des sciences et des arts », dans le sein de laquelle furent choisis, dès leur arrivée au Caire, la plupart des membres de l'Institut d'Egypte; il suffira de dire que des 175 personnes dont elle se composait, 15 étaient géomètres, 4 astronomes, 21 mécaniciens,

---

[1] Id., *ibid.*, p. 571.

[2] Etienne Geoffroy Saint-Hilaire : *Lettres écrites d'Egypte à Cuvier, Jussieu, Lacépède, Monge, Desgenettes, Redouté jeune, Norry, etc., aux professeurs du Muséum et à sa famille*, recueillies et publiées avec une préface et des notes par le Dr E.-T. Hamy (Paris, Hachette et Cie, 1901, in-12 de xxviii-280 p., portraits). Nous nous sommes aussi beaucoup servi du volume publié par le baron Marc de Villiers du Terrage sous le titre de : *Journal et Souvenirs sur l'expédition d'Egypte*

8 chimistes, 4 minéralogistes, 5 botanistes, 5 zoologistes, 12 chirurgiens et médecins, 3 pharmaciens, 4 économistes, 3 archéologues, 4 architectes, 18 ingénieurs des ponts et chaussées, et 17 ingénieurs géographes; d'autres étaient ingénieurs de marine, peintres, dessinateurs, interprètes, etc.[1]. Dès leur arrivée sur la terre d'Égypte (16 messidor an VI-4 juillet 1798) et avant même d'avoir gagné le Caire, où les précédait l'armée chargée d'assurer l'entière soumission du pays, tous avaient été frappés de l'importance de la tâche qu'il leur fallait remplir; « je croyais, a écrit l'un d'eux [2], l'Égypte totalement « connue, nous voyons qu'elle mérite de l'être beaucoup « mieux ». Aussi les savants de la commission se mirent-ils immédiatement à l'œuvre, et commencèrent-ils l'étude du delta du Nil, saisissant avec ardeur toute occasion de sortir de Rosette, et n'hésitant pas à se mêler aux soldats qui allaient faire le coup de feu contre les Bédouins pour se livrer à des recherches d'histoire naturelle [3]. « Avant-hier, raconte « Geoffroy Saint-Hilaire le 10 thermidor an VI (28 juillet 1798) « trois cents [Bédouins] étaient signalés sous les murs de « Rosette; cent soldats, — le général Menou et tous les natura- « listes, ou avec leurs fusils de chasse, ou avec leurs filets, à la « tête, — ont marché à leur rencontre. Nous voulions profiter « de cette petite escarmouche pour nous enfoncer dans le « désert; jamais naturalistes n'ont eu une pareille aubaine. Les « Bédouins se sont enfuis, et la seule victime de l'expédition fut « un très petit lézard, voisin du chalcide, d'une espèce que je « regarde comme nouvelle [4]. »

A des sorties aussi restreintes ne se bornèrent pas les mam-

(1798-1801), par L. [illegible] (Paris, Librairie Plon, 1899, in-12 de XXIV-378 p., cartes et grav.). — Par contre, nous n'avons presque rien trouvé dans l'*Agenda de Malus. Souvenirs de l'expédition d'Egypte* (1798-1801), publiés par le général THOUMAS (Paris, Honoré Champion, 1892, in-12 de 224 p.).

[1] On trouvera la liste complète des membres de la Commission des sciences et des arts dans un appendice aux *Journal et Souvenirs sur l'expédition d'Egypte* d'EDOUARD DE VILLIERS DU TERRAGE, p. 335-355. C'est d'après cette liste que nous avons établi les chiffres qu'on vient de lire.

[2] *Une lettre d'Egypte de Geoffroy Saint-Hilaire* (*Le Naturaliste*, 15 mars 1900, p. 4[illegible]).

[3] C'est le 26 messidor (14 juillet) que les naturalistes de la Commission firent, à en croire de Villiers du Terrage (*ouv. cité*, p. 49), leur première excursion aux environs de Rosette.

[4] Id., *ibid.* Nous ne savons quel était le destinataire de cette lettre. — Voici comment, dans son *Journal* (p. 53), E. de Villiers du Terrage a raconté le même épisode : « Le bruit court que les Bédouins viennent nous attaquer. Les habi- « tants marchent armés contre eux, les soldats sortent avec le général Menou ; je « les suis. Au poste avancé, on a reconnu que ce n'étaient pas des Bédouins qu'on « avait vus, mais un grand enterrement qui venait, en poussant de grands cris, du « cimetière voisin. Nous revenons par le désert à la tour des Arabes. »

bres de la commission des sciences et arts pendant leur séjour d'un mois à Rosette. C'est ainsi que quinze d'entre eux accompagnèrent le général Menou dans une tournée d'inspection dans la province dont le commandement lui avait été confié, et qu'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, — pour lequel Kléber, Reynier et Menou avaient des attentions particulières, — put, sous la protection d'une petite escorte, « s'enfoncer dans le « Delta et y chasser avec sûreté. — Je m'y suis », écrivait le jeune et savant naturaliste à Antoine-Laurent de Jussieu le 25 thermidor an VI (12 août 1798), « occupé utilement pour la « partie dont je suis chargé... J'ai trouvé nombre d'oiseaux « intéressants; les observer vivants, les décrire zoologique- « ment, les faire préparer en peaux et en squelettes ont été les « soins dont je me suis occupé dans le port le plus agréable de « l'Egypte. J'ai fait beaucoup d'observations neuves [1]. »

Non content d'étudier scientifiquement la faune du Delta du Nil, où il faisait meilleur butin que les botanistes ses collègues, et dont il constatait soigneusement les rapports avec la faune de la France [2], Etienne Geoffroy Saint-Hilaire examinait avec curiosité l'état économique et social des indigènes avec lesquels il se trouvait en contact. Rien, mieux que le passage suivant d'une lettre adressée par notre naturaliste à son « bon ami » Georges Cuvier le 6 fructidor an VI (3 août 1798), n'est susceptible de donner une idée de ses précises et minutieuses observations sur les habitants du Delta : « Les Egyptiens des « campagnes sont misérables à un point que l'imagination ne « peut concevoir. Croiriez-vous que le plus grand nombre des « villages sont presque entièrement composés de huttes de « terres qui n'ont pas trois pieds d'élévation, que l'ouverture « par où ces malheureuses créatures pénètrent dans leur « tanière est un trou circulaire d'un pied et demi de diamètre, « et que ce trou reste toujours ouvert; qu'il n'y a de superficie « que de quoi coucher le mari, la femme et les enfants, tous « rapprochés, et que, pour se glisser dans leur réduit, ils se « mettent à plat ventre? Quelque chose en terre sur quoi ils « cuisent le pain remplit le tiers du logis. Deux pierres, pour « broyer le bled, une cafetière pour faire du caffé, et un sac qui « renferme du tabac, tels sont les meubles des pauvres paysans; « jamais ils ne mangent de viande, mais tous prennent du caffé

[1] Etienne Geoffroy Saint-Hilaire : *Lettres écrites d'Egypte...*, p. 66. — C'est Rosette que notre naturaliste appelle « le port le plus agréable de l'Egypte ».

[2] « Les botanistes sont ici fort malheureux sous le rapport de la science : l'Egypte « leur a fourni à peine vingt espèces différentes ». (Id., *ibid.*, p. 67.) — « La plu- « part des productions du Delta, du moins presque tous les oiseaux, sont les mêmes « qu'en France ». (Id., *ibid.*, p. 100).

« le matin. Les Turcs ne peuvent se passer de café et de tabac. « Hors cela, ils ne paraissent pas avoir de besoin. Ils prennent « ce café sans sucre et avec le marc; plus celui-ci est abondant, « et plus aussi on trouve de goût au café[1]. »

La création de l'Institut d'Egypte, — dont le caractère essentiellement utilitaire ne se dégage pas moins des lettres de Geoffroy Saint-Hilaire que de l'article premier de l'arrêté du 5 fructidor an VI (2 août 1798) et des questions proposées par Bonaparte, dès les premières séances du nouveau corps savant, à ses confrères, — constitua pour les membres de la commission des sciences et des arts un nouveau stimulant. Groupés au Caire dans un quartier isolé, dégagés des préoccupations extérieures, pourvus d'instruments de travail de toute espèce, tous ne songeaient qu'à leurs recherches, et n'aspiraient qu'à faire progresser la connaissance du pays qu'ils avaient mission d'explorer sous tous ses aspects[2]; aussi les séances du nouvel institut étaient-elles très remplies, « au moins aussi intéres- « santes que celles de l'Institut de France[3] », et les excursions géologiques, botaniques, zoologiques et archéologiques autour du Caire se multipliaient-elles, en dépit des dangers que faisaient courir, aux portes de la ville même, les Arabes Bédouins à tous ceux qui s'aventuraient aux environs[4]. Bientôt, l'ambition des savants français transportés sur les bords du Nil devient plus grande ; ils songent à pousser plus loin leurs investigations et aspirent à exécuter, en compagnie de Bonaparte, un voyage d'étude dans la Haute Egypte. C'est au début, aux mois de thermidor et de fructidor an VII que les membres de la commission des sciences et des arts purent réaliser leur désir[5], et, tandis que le général en chef regagnait la France, s'avancèrent « par delà les cataractes ». Déjà quelques-uns d'entre eux s'étaient précédemment lancés dans l'Est de la

[1] Id., *ibid.*, p. 7[illegible]-7[illegible].

[2] Voir la lettre écrite par Geoffroy Saint-Hilaire à son père le 13 vendémiaire an VII-4 octobre 1798 (Id., *ibid.*, p. [illegible]). « Je [illegible] « sent qu'aux sciences, je vis au centre d'un foyer ardent de lumières : nous « sommes tous plus occupés qu'à Paris, et nous travaillons plus utilement... »

[3] Lettre du même savant à Georges Cuvier, en date du 29 vendémiaire an VII-20 octobre 1798 (Id., *ibid.*, p. 97).

[4] Id., *ibid.*, p. 100.

[5] Le 29 ventôse an VII (19 mars 1799) était déjà partie pour la Haute Egypte, en même temps qu'un convoi adressé au général Desaix, une petite commission d'ingénieurs des ponts et chaussées et d'ingénieurs des mines qui précéda de six mois la majeure partie des membres de la Commission des sciences et des arts. « Quand « nos collègues, écrit de Villiers du Terrage à la date du 20 septembre 1799, « virent [à Esné] le résultat de nos travaux, ils comprirent qu'au lieu de recom- « mencer en grande partie ce que nous avions déjà fait, il valait mieux nous par- « tager ce qu'il restait encore à étudier, et dès lors nous continuâmes nos travaux « d'accord avec eux. » (*Ouv. cité*, p. 213. Cf. *ibid.*, p. 94-96 et 214.)

Basse Egypte jusque sur les confins de l'isthme de Suez, et le naturaliste Savigny avait fait avec Bonaparte le voyage de Syrie, où, tandis que les médecins de l'armée étudiaient soigneusement le traitement de la peste, il réunissait lui-même de très précieuses collections[1]. Au retour de leur excursion dans la Haute Egypte, et en dépit de conditions beaucoup moins propices que précédemment, les membres de l'Institut d'Egypte poursuivent leurs recherches avec une énergie et une persévérance remarquables. Alors tous les naturalistes de la commission des sciences se transportent à Suez par plusieurs routes différentes et non fréquentées, et s'y livrent sans relâche à leurs travaux individuels. « Le citoyen Delisle parcourt le désert en « tous sens et les bords de la mer, pour (écrit Geoffroy Saint-« Hilaire à ses collègues du Muséum) vous rapporter les plantes « qui croissent dans ces lieux ; le citoyen Savigny n'épargne « ni dépenses ni peines pour se procurer les mollusques, « madrépores, oursins, coquillages vivans et généralement tous « les animaux à sang blanc que la rade de Suès peut fournir. « De mon côté, non content des moyens que je savois exister « dans cette ville, j'ai encore amené quatre pêcheurs du Caire, « pour multiplier ainsi davantage les hasards qui doivent me « procurer les espèces les plus rares. Rien n'est négligé, j'ose « vous en donner l'assûrance[2]. »

Jusqu'à la fin de leur séjour en Egypte, autant du moins que le leur permirent la maladie, les événements militaires, l'incertitude de l'avenir et l'énervement d'un départ ardemment désiré, sans cesse annoncé et sans cesse retardé, les membres de la commission des sciences et des arts ne cessèrent de poursuivre avec une admirable persévérance leurs recherches et leurs travaux. C'est encore Geoffroy Saint-Hilaire qui le dit. « Nos botanistes et nos entomologistes, lit-on dans une de ses « lettres, font [aux environs d'Alexandrie] des excursions dans « le désert qui leur procurent beaucoup de nouvelles espèces. « J'étudie les poissons de la Méditerranée, en m'attachant par-« ticulièrement aux espèces littorales d'Egypte ; ce travail « entrepris dans la saison la plus favorable, celle du frais, « enrichit considérablement mes collections[3]... Il y a grande « affinité, remarque-t-il le même jour dans une lettre à

---

[1] Lettre de Geoffroy Saint-Hilaire aux professeurs du Muséum, 29 thermidor an VII-16 août 1799 (Hamy, *ouv. cité*, p. 127).

[2] Le même aux mêmes (Id., *ibid.*, p. 155-156). Lettre datée de Suez, le 17 nivôse an VIII-7 janvier 1800.

[3] Lettre de Geoffroy Saint-Hilaire aux professeurs du Muséum, Alexandrie. 10 floréal an VIII-30 avril 1800 (Id., *ibid.*, p. 173).

« Cuvier[1], entre les animaux de la côte d'Egypte vus à Alexandrie et ceux qui appartiennent à la mer de Suès. « Beaucoup d'espèces sont communes à ces deux côtes, et « quand j'aurai fait le rapprochement auquel elles donnent lieu, « je crois que je serai dans le cas d'établir, icthiologiquement « parlant, que les deux mers n'en formaient qu'une autrefois. »

Que d'informations de même valeur fourniraient, si elles étaient publiées, les lettres écrites durant leur séjour en Egypte par d'autres membres de l'état-major scientifique transporté par Bonaparte sur les bords du Nil en même temps que l'aile gauche de l'armée d'Angleterre! Faut-il rappeler qu'un peu avant l'époque où Geoffroy Saint-Hilaire écrivait les dernières des lettres qu'on vient de lire, durant son séjour dans « un poste avancé... au milieu du désert », à Cattieh, sur le chemin de Damiette à El-Arisch (juillet-septembre 1799), le physicien Malus, chef de bataillon du génie et membre de l'Institut d'Egypte dans la même classe que Bonaparte, rédigea pour cet institut un long mémoire demeuré inédit, plein « de recherches... complètes et... profondes » qui, au milieu d'assertions démenties par les expériences ultérieures, contient des observations vraiment remarquables[2]? Faut-il rappeler encore que les ingénieurs des ponts et chaussées attachés à la commission ont exécuté en 1799, de l'isthme de Suez, en cherchant et en suivant les traces de l'ancien canal ptolémaïque, un nivellement dont les résultats concordent, pour les trois sections de Tineh (mer Méditerranée) à Mouqfar, de Mouqfar au piquet 119 et du Caire à Ras-el-Ouady, avec ceux du nivellement exécuté en 1847[3]? L'admirable *Atlas géographique*, les planches *minéralogiques*, *botaniques* et *animales* publiés dans les albums qui accompagnent la *Description de l'Egypte*, les *Mémoires sur l'histoire naturelle* qui constituent la quatrième partie de ce célèbre ouvrage sont d'ailleurs là pour attester la valeur de l'œuvre accomplie par les géographes, les ingénieurs et les savants dont les plus éminents appartenaient à l'Institut d'Egypte.

II

Sans négliger leurs travaux scientifiques, les membres de la commission des sciences et des arts ne délaissaient nullement d'étudier les populations, les mœurs et les coutumes et l'état économique de l'Egypte. C'était là en effet, comme l'a

---

[1] Id., *ibid.*, p. 183 (cf. p. 179).

[2] Cf. la notice biographique placée par le général Thoumas en tête de l'*Agenda de Malus*, p. 17-18 (d'après l'éloge de Malus par Arago) et la p. 133 de l'*Agenda*.

[3] Voir dans les *Journal et Souvenirs sur l'expédition d'Egypte* d'Edouard de Villiers du Terrage, la note de la p. 231.

très bien indiqué l'ingénieur de Villiers du Terrage dans son *Journal*, un des buts principaux assignés aux recherches de ceux qui en faisaient partie [1], et aucun d'eux ne semble l'avoir laissé de côté. La correspondance, si pleine de renseignements de toute sorte, d'E. Geoffroy Saint-Hilaire, nous en a déjà fourni une preuve, et il serait très facile de lui en emprunter d'autres [2]. L'*Agenda* de Malus contient de son côté bon nombre d'indications qui montrent le soin avec lequel son auteur étudiait, non seulement l'aspect physique, mais les peuples, les ressources économiques, le système d'irrigation, les voies commerciales des régions dans lesquelles sa vie militaire l'a fait successivement séjourner. Ici, Malus décrit avec le plus grand soin la branche Tanitique du Nil et les plaines avoisinantes, là les anciens travaux exécutés au Caire par les Arabes [3]; ailleurs, il raconte comment, durant son séjour à Tineh, il a visité les tribus arabes des environs alliées des Français, et comment il a découvert « la route principale « par laquelle se faisait le commerce clandestin de l'Egypte et « de la Syrie [4] ». Quelques lignes précises lui suffisent pour caractériser heureusement une province égyptienne, celle de Médinet-el-Fayoum : « C'est, dit-il [5], une presqu'île isolée « dans le désert, et qui ne communique à l'Egypte que par la « vallée du canal Joseph. Elle est embellie par les travaux « des Romains et des Arabes. Un grand nombre de ponts, de « déversoirs, de chaussées, un système d'irrigation bien cal- « culé, des champs de vignes et d'osiers, des manufactures « d'étoffes de diverses espèces sont les objets qui distinguent « cette province du reste du pays. » Voilà donc un savant qui, pas plus qu'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, n'a négligé l'étude économique de l'Egypte.

---

[1] « Cette grande commission était chargée de recueillir tous les renseignements « propres à faire bien connaître en Europe l'état moderne de l'Egypte sous les rap- « ports du gouvernement, des lois, des usages civils, religieux et domestiques, de « l'enseignement public et du commerce... La commission avait encore à s'occuper « des relations actuelles de l'Egypte avec l'intérieur de l'Afrique ». (*Journal et Souvenirs sur l'expédition d'Egypte*, p. 233.)

[2] Voir cet extrait d'une lettre adressée aux professeurs du Muséum le 1er vendémiaire an IX-23 septembre 1800, du fort d'Ibrahim-Bey, proche le Caire : « J'ai « suivi cette année avec attention toutes les périodes de son accroissement. Il y a « trente ans que le Nil ne s'est élevé aussi haut, et il a encore dix jours à croître. « Toutes les routes sont inondées, et il n'y a plus d'autre moyen de communiquer « que celui des barques. On se sert à cet effet de petits bâtiments à chambre, peints « et faits avec beaucoup de grâce. Les Égyptiens répètent encore de nos jours les « scènes décrites par Juvénal, qui se moquait d'eux il y a près de deux mille ans « pour les promenades qu'ils faisaient sur le fleuve, et les almées qui dansaient « d'une manière ridicule et indécente, et leur musique grotesque... » (*Lettres écrites d'Egypte...*, p. 186.)

[3] *Agenda de Malus*, p. 100-102, 110-111. — [4] *Ibid.*, p. 150-152. — [5] *Ibid.*, p. 202.

De très loin, l'ingénieur des ponts et chaussées Edouard de Villiers du Terrage les a tous deux distancés. Ce jeune homme, qui a quitté l'École Polytechnique pour passer sur les bords du Nil en qualité d'attaché à la commission des sciences et des arts, s'est mis, dès le jour de son arrivée, à tout observer attentivement, et le pays et les habitants, non moins que l'armée au milieu de laquelle il vit; dans son *Journal*, il note avec curiosité l'aspect des villes qu'il traverse, décrit les machines hydrauliques qu'il voit fonctionner dans la campagne, les cérémonies auxquelles il assiste, etc.[1]. Mais c'est surtout à partir du moment où il part pour la Haute Égypte sous la conduite de l'ingénieur en chef Girard (29 ventôse an VII-19 mars 1799) que ses souvenirs fourmillent de précieux renseignements, ses compagnons et lui ayant pour mission, non seulement « d'exa- « miner le régime du Nil depuis la première cataracte et « d'étudier le système d'irrigation de la Haute Égypte », mais aussi de recueillir toutes les informations possibles « tant sur « le commerce, l'agriculture et les arts que sur la carte et les « antiquités de cette contrée[2] ». Aussi les feuilles de son carnet abondent-elles en indications de la plus grande précision. Sans doute, l'étude des anciens monuments de la civilisation pharaonique exerce sur lui une attraction toute particulière ; toutefois, sur Girgeh, sur Esné, sur Assouan, on doit à de Villiers du Terrage des pages pleines de faits d'un réel intérêt économique, et dont l'information ne laisse rien à désirer[3]. C'est ce dont on se rendra compte en lisant une courte description de la campagne d'Esné.

« A la hauteur d'Esné, la vallée du Nil a environ 800 mètres « de largeur. Au delà de la plaine cultivable, le terrain devient « sablonneux et s'élève en pente douce jusqu'aux montagnes « calcaires qui, de part et d'autre, bornent l'horizon. La cam- « pagne d'Esné n'est plus arrosée par les inondations ordi- « naires du Nil : son sol, trop exhaussé, reste souvent en « friche. Au Nord se trouvent quelques jardins dans lesquels, « à force de bras et par des arrosements dispendieux, on « entretient un peu de fraîcheur. Ces témoins irrécusables de « la bonté du sol et la campagne inculte qui les environne, « présentent un contraste affligeant et prouvent combien il « aurait été facile de conserver la fertilité à toute la province, « si un ancien canal, dont l'embouchure est à quelque distance « au-dessus de la ville et dont on voit les traces dans la cam-

[1] E. de Villiers du Terrage : *Journal et Souvenirs sur l'expédition d'Egypte*, p. 68-69, 70-72, etc. — [2] Id., *ibid.*, p. 94-95.
[3] Id., *ibid.*, p. 101-106, 123-124, 149-153 et 154-156, 171-172.

« pagne, avait été entretenu [1] ; mais l'indifférence des gens du « pays est extrême. Au lieu de chercher à rendre à leur pro- « vince son ancienne fertilité, ils l'abandonnent et vont cul- « tiver ailleurs des terres plus basses et plus fréquemment « arrosées par les inondations. Au Sud, l'aspect de la ville est « assez pittoresque ; c'est le côté qui reçoit le plus fréquem- « ment les eaux du Nil, et où la terre répond le mieux aux « soins des cultivateurs. La terre y est belle et vigoureuse. La « campagne est dominée par un monticule de décombres de « 8 à 10 mètres de hauteur, sur lequel la ville d'Esné présente « ses maisons de briques, à moitié démolies. Le rivage est « quelquefois bordé d'un grand nombre de barques, et offre le « spectacle d'un port animé et d'un commerce actif [2]. »

A côté de semblables développements et d'intelligents aperçus sur la survivance des formes des objets domestiques, etc. [3], que de mentions dont l'extrême brièveté est à jamais regrettable! De quelle valeur eussent été, par exemple, quelques nouveaux renseignements sur le commerce de Manfalout, dont le jeune ingénieur se borne à dire que « c'est là « qu'arrivent les caravanes du Darfour après un voyage de « quarante jours dans le désert [4] » ! Et comme nous eussions aimé avoir de lui des informations complètes sur cette « très « riche » caravane du Darfour qui fut pillée le 10 avril 1799 à Beni-Adin, dont les effets précieux furent répartis entre les soldats de Davoust et les esclaves des deux sexes vendus [5] ! Il n'en est pas moins vrai que, malgré ses lacunes, le *Journal* d'Edouard de Villiers du Terrage contient sur la situation économique de l'Egypte au seuil du XIXe siècle des renseignements de la plus sérieuse valeur.

Il sera sans doute possible, si jamais elles sont publiées, de relever des informations aussi précieuses dans les lettres d'un des amis et des collègues d'Edouard de Villiers, ce Du Bois Aymé qu'une querelle avec son chef avait fait envoyer en disgrâce à Cosséir sur la mer Rouge, et dont la *Description de l'Egypte* contient un excellent mémoire sur cette localité et sur la curieuse tribu nomade des Ababdeh [6]. Dans un court

---

[1] De Villiers du Terrage avait pu se rendre un compte exact de l'état de ce canal au cours d'une tournée qu'il avait faite avec le général Billiard « pour reconnaître « l'état des canaux et s'assurer que le curage en était fait avec assez de soin, sur- « tout aux embouchures, où les dépôts du Nil sont des plus abondants. » (*Journal et Souvenirs....* p. 142.) — [2] Id., *ibid.*, p. 148-149.

[3] Voir par exemple, ce qu'écrit de Villiers du Terrage (*ibid.*, p. 227) à propos des formes élégantes et variées des vases fabriqués à Qené.

[4] *Ibid.*, p. 101. — [5] *Ibid.*, p. 119.

[6] *Description de l'Egypte*, t. XI de la seconde éd. (1822, in-8°), p. 383-400.

passage de son *Journal*[1], de Villiers a résumé les renseignements que, dans quelques-unes de ses lettres, son camarade lui avait fournis sur la ville où il se trouvait et sur les Abadeh : rien ne justifie mieux la publication d'une correspondance où l'ethnographie, l'histoire économique et l'histoire de la géographie trouveront également leur compte.

Les faits qu'on vient de lire, et dont il serait très facile de prolonger l'énumération, montrent de quelle manière les membres de la commission des sciences et des arts se sont efforcés de venir en aide à ceux de leurs collègues qui avaient pour tâche spéciale l'étude des ressources et de la mise en valeur de l'Egypte. Est-ce bien d'ailleurs « venir en aide » qu'il convient de dire ici? Comme l'a très bien montré un des historiens de l'Institut d'Egypte, la plupart des membres de la section d'économie politique « ou périrent devant l'ennemi ou « furent obligés de tourner leur activité d'un autre côté[2] ». Ainsi s'explique très bien la stagnation, — d'ailleurs plus apparente que réelle, — de la troisième classe de l'Institut d'Egypte, dont une autre observation de M. Paul Gaffarel fait comprendre l'inévitable échec ; « on ne transforme pas du jour au lende- « main les ressources économiques d'un pays. Les cultivateurs « sont, avant tout et partout, les hommes de la routine ; quant « aux commerçants, ils ne renoncent pas volontiers à leurs « habitudes. Or, la consécration du temps manqua tout à fait « [aux travaux des membres de la troisième section] : nous « ne restâmes que trois ans en Egypte[3] ». Du moins, ce que les événements leur permirent de faire, les membres de la commission des sciences et arts l'ont-ils accompli ; la troisième partie de la *Description de l'Egypte*, consacrée aux *Mémoires sur l'état moderne*, est là pour en porter témoignage.

III

Les immenses services rendus à la science par la commission des sciences et des arts et par l'Institut d'Egypte permettent, infiniment mieux que les travaux dus aux collaborateurs de l'exploration scientifique de l'Algérie ou de la mission scientifique d'exploration de la Tunisie, d'augurer des services qu'un Institut du Maroc organisé sur un plan similaire serait, lui aussi, susceptible de rendre. De l'Egypte de 1798 et du Maroc de 1904, en effet, la situation est exactement la même, avec cette différence toutefois que nous nous rendons beaucoup

---

[1] *Journal et Souvenirs sur l'Expédition d'Egypte*, p. 187-188.

[2] Paul Gaffarel : *L'Institut d'Égypte* (*Rev. Polit. et Litt.*, 3 décembre 1898, p. 544). — [3] Id., *Ibid.*, p. 544.

mieux compte, dès maintenant, de tout ce qui reste à faire dans le Maghreb el Aksa, que les savants les plus autorisés ne le comprenaient, en 1798, pour la vallée inférieure du Nil. En réalité, le Maroc est encore à peine connu, et il est indispensable qu'il le devienne très rapidement.

Est-ce à dire que rien n'ait été entrepris pour acquérir de ce pays une véritable et exacte connaissance ? Rien ne serait plus injuste qu'une telle affirmation, et l'œuvre accomplie au Maroc depuis quelques années par de laborieux explorateurs est là pour la réfuter. Si les voyages exécutés de 1899 à 1901 par le marquis de Segonzac dans trois grandes régions de l'Empire du Soleil couchant, — deux complètement inconnues, le Rif et le pays des Beraber, la troisième encore fort mal étudiée, le Sous — constituent la plus importante contribution apportée, depuis les mémorables reconnaissances du vicomte Ch. de Foucauld, à la géographie du Maroc [1], ils ne sont pas absolument les seuls. C'est ainsi que le capitaine Larras a exécuté à l'intérieur du pays soumis une importante série de précieux levés, qui représentent une longueur totale de 8.500 kilomètres, dont 6.300 kilomètres dans le Maroc du Sud, et 2.200 dans le Maroc du Nord. Quatre années (1900-1903) ont suffi à l'excellent topographe qu'est le capitaine Larras pour mener à bonne fin ce travail considérable, dont a bénéficié l'importante carte du Maroc dressée par M. R. de Flotte de Roquevaire, avec l'aide de tant de documents inédits [2]. De son côté, le Dr Weisgerber, qui fut le compagnon du Dr Th. Fischer dans une partie de ses voyages et qui a suivi pendant trois mois la *m'halla* du sultan, a fourni sur différents points du Maroc occidental (la province de Chaouïa, la région littorale comprise entre Rabat et Azemmour, le pays visité par lui depuis Casablanca jusqu'à Marrakech) une série d'études de réelle valeur [3]. C'est encore dans le Bled

---

[1] Marquis de Segonzac : *Voyages au Maroc*, 1899-1901. Paris, Armand Colin, 1903, in-8° de xii-409 p., cartes et grav. — Cet ouvrage a pour complément un atlas de cartes et de profils édité la même année chez Henry Barrère (in-8°).

[2] La première édition de cette carte à l'échelle de 1 : 1.000.000e avait paru en 1897; la seconde édition, publiée en 1904 chez Henry Barrère à la même échelle, constitue un travail entièrement neuf marquant, dans la connaissance du Maroc, un progrès considérable (4 feuilles avec notice et index). Dans la notice qui accompagne sa carte, M. de Flotte de Roquevaire a fourni de précieux renseignements sur l'œuvre topographique du capitaine Larras, qui est appuyée sur de nombreuses observations astronomiques, et qui fait connaître « les régions comprises entre l'Ouest Sous au Sud, le Telouet, le pied du Moyen Atlas et le territoire occupé par « le Zaïr à l'Est, Rabat au Nord, la côte océanique à l'Ouest, et le triangle Tanger, « Rabat, Fès ».

[3] Voir les t. III, IV et V (1901-1902) de *La Géographie* et *Trois Mois de campagne au Maroc* (Paris, E. Leroux, 1904, in-8° de 240 p., cartes et grav.). Cf. aussi

el Makhzen qu'a voyagé M. A. Brives : entre l'océan Atlantique et les crêtes du Grand-Atlas, à travers les plateaux qui s'étagent comme autant de gradins successifs jusqu'à l'altitude de 2.000 mètres, cet excellent collaborateur de la carte géologique de l'Algérie a exécuté depuis 1901 une série de reconnaissances géologiques et géographiques dont nous ne connaissons encore que sommairement les résultats[1], mais dont il est dès maintenant permis d'attendre de très précieuses informations, au point de vue pratique aussi bien qu'au point de vue scientifique pur. Signalons encore, comme présentant ce double caractère, les recherches entreprises par M. Gaston Buchet sur la géologie et la paléontologie, la botanique et la zoologie du Nord du Maroc : le rapport de ce naturaliste contient, outre une carte nouvelle de la partie centrale de l'Anjera et des renseignements d'ordre scientifique pur, d'utiles informations sur les races d'animaux domestiques existant dans la région parcourue, et sur les pêches maritimes dans les eaux marocaines de l'océan Atlantique[2].

Non moins que la connaissance scientifique du sol lui même, l'étude des populations du Maroc a été, depuis quelques années, sérieusement entreprise par plusieurs de nos compatriotes. Commencée dès 1889-1890 par M. A. Le Chatelier, actuellement professeur de sociologie musulmane au Collège de France, dont une partie des notes recueillies il y a près de quinze ans ont paru en 1903 seulement[3], cette étude a été continuée, on sait avec quel succès, par M. Edmond Doutté. Ce n'est pas aux lecteurs des *Questions* qu'il convient de présenter ce savant modeste et laborieux ; tous connaissent les rapports préliminaires pleins d'observations et d'idées neuves, qu'a publiés de ses voyages de 1900 et de 1901 dans le Bled el Makhzen le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, sa substantielle

---

la *Revue générale des sciences* des 30 avril (p. 433-450) et 15 mai 1904 (p. [illegible]-519) où le Dr Weisgerber a raconté son *Voyage de reconnaissance au Maroc*.

[1] *Considérations géographiques sur le Maroc occidental* (*Bull. Soc. Géog. Alger*, t. VII, 1902, p. 167-179). — *Conférence sur le Maroc occidental* (Id., *ibid.*, p. 335-350). — *Sur la constitution géologique du Maroc occidental* (*C. R. Acad. des sciences*, t. CXXXIV, 1902, p. 922-925). — *Voyages en zigzag dans l'Atlas marocain* (*Bull. Soc. Géog. Alger*, t. VIII, 1903, p. 527-549). — *Aperçu géographique et géologique sur le Grand Atlas marocain* (Id., *ibid.*, p. 550-556).

[2] Gaston Buchet : *Rapport sur une mission scientifique dans le Nord du Maroc* (*Nouv. Archives des Missions scient.*, t. X, 1903, p. 379-409, cartes).

[3] Dès 1891 avait paru dans le *Bulletin de correspondance africaine* publié par l'Ecole supérieure des lettres d'Alger un fascicule intitulé : *Tribus du Sud-Ouest marocain. Bassins côtiers entre Sous et Draa* (Paris, E. Leroux, 1891, in-8° de 91 p.). En 1902-1903, ont été publiées des *Notes sur les villes et les tribus du Maroc en* 1890. I. *Sahel-Gharb-Haouz, Fès-Saïs-Haouz-Meknès-Djebala* (1902, in-8° de 112 p.); II. *Tafilalet-Tizimmi-Er-Reteb-Medghara* (1903, in-8° de 28 p.).

notice sur Figuig, ses articles si remarquables, si documentés, si personnels sur « les Marocains et la société marocaine », où sont condensées de la manière la plus heureuse les études sociologiques et religieuses de l'auteur[1].

Est-il besoin, d'autre part, de rappeler les savantes recherches linguistiques de M. René Basset, les publications de M. A. Mouliéras sur le *Maroc inconnu*[2], si apprécié de tous ceux qui ont été à même d'observer et d'étudier directement les populations indigènes du Maroc, le travail du Dr Raynaud sur l'hygiène et la médecine au Maroc[3], le livre tout récent de M. Eug. Aubin sur le *Maroc d'aujourd'hui*[4], les études de détail qu'a publiées dans les *Archives marocaines* la mission scientifique dirigée par M. G. Salmon et chargée de réunir des documents sur l'histoire de l'administration, la vie sociale, etc., du Maghreb el Aksa[5]? Reproduisez intégralement ou résumez, puis coordonnez ces différents travaux et vous constituerez aussitôt un excellent ouvrage d'ensemble sur l'état social d'un pays si voisin et en même temps si différent de l'Algérie.

Comme les questions sociales, les questions économiques retiennent à juste titre l'attention de la « mission scientifique du Maroc ». Là encore, en effet, que d'importants sujets d'études pour le travailleur! Le livre de M. Camille Fidel sur *les intérêts économiques de la France au Maroc*[6], le rapport de M. Ed. Déchaud, secrétaire de la Chambre de commerce d'Oran, sur la croisière de reconnaissance commerciale organisée le long de la côte atlantique de l'Empire du Soleil couchant sur

---

[1] *Une mission d'études au Maroc* (*Bull. Comité Afrique Franç.*, 1901; *Renseign. colon. et doc.*, p. 161-178). — *Troisième voyage d'études au Maroc* (Id., 1902; *ibid.*, p. 157-164, carte). — *Figuig.* Notes et impressions (*La Géographie*, t. VII, 15 mars 1903, p. 177-202, carte et grav.). — *Les Marocains et la Société marocaine* (*Rev. gén. des sciences*, t. XIV, 1903, 28 février, p. 190-208; 15 mars, p. 258-274; 30 mars, p. 314-327; 15 avril, p. 372-387, grav.). — Cf. *Les tas de pierres sacrées et quelques pratiques connexes.* Alger, V. Heintz, s. d. [1903], in-8° de 39 p.

[2] *Le Maroc inconnu.* Etude géographique et sociologique. Ire partie : *Exploration du Riff*, Paris, André, 1895, in-8° de 204 pages, 2 cartes. IIe partie : *Exploration des Djebala.* Paris, Challamel, 1899, in-8° de VIII-813 pages, carte et gravures.

[3] *Etude sur l'hygiène et la médecine au Maroc*, suivie d'une notice sur la climatologie des principales villes de l'empire. Paris, J.-B. Baillière, 1902, in-8° de 204 p., pl. — Cf. dans la *Revue générale des sciences* du 30 mai 1903 (p. 567-573), un article du Dr Weisgerber intitulé : *Pathologie et thérapeutique marocaines.*

[4] Paris, Armand Colin, 1904, in-16 de XII-500 p., cartes.

[5] Sur les premiers travaux de la « Mission scientifique du Maroc », voir les indications fournies par M. Etienne dans les considérations qui président son projet de résolution relatif à la création de l'Institut marocain (*Bull. Comité Afrique Française*, 1904; *Renseignements coloniaux et documents*, p. 194).

[6] Paris, A. Challamel, 1903, in-8° de IV-IV-240 p., croquis. — Cf. du même auteur : *Notes sur l'influence espagnole au Maroc* (*Bull. Comité Afrique Française*, 1904; *Renseignements coloniaux*, p. 293-301).

l'initiative du gouverneur général de l'Algérie, du préfet et de la Chambre de commerce d'Oran[1] en fournissent des preuves multiples. On en trouvera de plus convaincantes encore dans les articles méthodiques de M. Augustin Bernard, sur les productions naturelles, l'agriculture, l'industrie et le commerce du Maroc, et dans l'excellent rapport, — méthodique, lui aussi, — adressé par le même auteur, à la suite d'un voyage dans le pays soumis, au gouverneur général de l'Algérie[2].

De quelle utilité peut être, pour l'intelligence de l'état social et économique d'un peuple, pour la mise en valeur rationnelle d'un pays, l'étude du passé, de l'histoire de ce même pays et de ce même peuple, on le sait de reste; aussi est-il inutile d'y insister. Plusieurs érudits, comprenant parfaitement l'intérêt d'une pareille étude, ont entrepris sur l'histoire du Maroc des travaux de longue haleine. C'est ainsi que M. Paul Masson, dans son excellent ouvrage sur les établissements et le commerce français dans l'Afrique Barbaresque entre 1560 et 1793, a raconté d'une manière très scientifique et très attachante à la fois les vicissitudes des relations diplomatiques et commerciales de la France avec le Maroc sous l'ancien régime[3]. M. Eugène Plantet publiera-t-il un jour cette correspondance des « Empereurs du Maroc » avec la Cour de France, qu'il travaillait naguère à réunir[4] et qui constitue une partie des *preuves* du livre de M. Masson? En tout cas, le comte Henry de Castries, dont les études géographiques et l'œuvre cartographique sont bien connues, a de son côté entrepris de constituer sur l'histoire du Maroc avec les puissances maritimes de l'Europe un précieux recueil de sources originales, et a donné aux spécialistes quelques fragments de la grande histoire à laquelle il travaille avec une ardeur infatigable[5]. Sans doute personne ne s'occupe actuellement de ce que fut le Maroc, dans l'antiquité, ou sous la domination arabe; du moins pouvons-nous voir dès maintenant

---

[1] *Bull. Com. Afrique Fr.*, 1904 : *Renseign. coloniaux*, p. 37-41, 92-99 et 110-120.

[2] *Revue générale des sciences*, 1903, 30 janvier, p. 73-87 : 15 février, p. 132-147. — *Bull. Comité Afrique Française*, 1904 ; *Renseignements coloniaux et documents*, p. 221-243 et 258-275, carte). — On sait d'autre part avec quel soin, dans sa *Revue bibliographique* (annuelle) *des travaux sur la géographie de l'Afrique du Nord*, M. Bernard se tient au courant de ce qui concerne le Maroc.

[3] *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique Barbaresque* (1560-1793) (Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc). Paris, Hachette, 1903, in-8° de XXII-678 p.

[4] La publication en est annoncée dans la *Correspondance des Deys d'Alger avec la Cour de France*. Depuis lors, M. Plantet n'a donné qu'une étude sur *Moulay-Ismaïl, Empereur du Maroc, et la Princesse de Conti* (Paris, 1894, in-8°).

[5] Soit dans la *Revue des Deux Mondes*, soit dans son étude intitulée : *Moulay-Ismaïl et Jacques II* (Paris, E. Leroux, 1903, in-8° de 120 p., pl.).

dans MM. S. Gsell et William Marçais les érudits que leurs études antérieures qualifient le mieux pour décrire et commenter, le premier les souvenirs de l'occupation romaine au Maroc, le second les monuments arabes du même pays et les comparer aux monuments similaires de Tlemcen dont il a récemment donné une minutieuse et savante description[1].

De cette longue énumération, — qu'il eût été facile de rendre plus longue encore, — se dégage avec évidence cette conclusion que d'ores et déjà les cadres d'un grand Institut du Maroc sont véritablement constitués. Sans doute, ils sont loin d'être complets, et l'on doit même souhaiter de les voir s'élargir encore par le concours le plus étendu de toutes les notabilités françaises de la science et de l'érudition. C'est ainsi qu'au point de vue technique les chefs de file eux-mêmes restent encore à désigner. Il n'en est pas moins vrai que, dès maintenant, une petite phalange de savants travaille avec persévérance et avec ardeur à réaliser le programme de conquête scientifique du « Far West Africain », tracé naguère ici même par M. Edmond Doutté[2]. En les mettant en relations plus étroites les uns avec les autres, en coordonnant leurs efforts, en comblant les lacunes que fera mieux apercevoir cette coordination même, l'Institut du Maroc ne pourra que donner, du fait même de leur juxtaposition, plus de valeur et d'importance à leurs travaux. En même temps, puissamment aidé par la situation géographique du pays, par le prestige de l'œuvre politique, économique et sociale déjà exécutée dans le reste du Maghreb, par le frappant contraste que présentent l'Algérie-Tunisie et le Maroc, il fera vraiment de ce dernier pays ce que la Commission des sciences et des arts et l'Institut d'Egypte avaient su naguère, à l'autre extrémité de l'Afrique du Nord et sans aucun point d'appui, faire de la vallée inférieure du Nil, — une terre française.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] *Les Monuments arabes de Tlemcen*, par WILLIAM MARÇAIS et GEORGES MARÇAIS (Paris, Albert Fontemoing, 1903, in-8° de 358 p., pl.). — M. S. GSELL avait précédemment publié dans la même collection du « Service des Monuments historiques de l'Algérie », deux volumes sur *les Monuments antiques de l'Algérie*.

[2] *Le Far-West Africain* (*Quest. Dipl. et Col.*, t. VII, 15 août 1899, p. 466-470). Cf. aussi du même auteur : *La Réforme Franco-Musulmane du Maroc* (*Bull. Comité Afrique Française*, 15 novembre 1903, p. 356-362).

LES NÉGOCIATIONS ALLEMANDES

POUR LE

RENOUVELLEMENT DES TRAITÉS DE COMMERCE

I. — La Russie.

Il y a presque deux ans jour pour jour qu'ont été votés par le Reichstag, on se rappelle après quelles séances orageuses et quels pénibles marchandages de la part du gouvernement, les nouveaux tarifs douaniers allemands. La question paraît être restée dans le même état qu'alors. Aujourd'hui comme l'année passée, lors de l'ouverture de la session législative, on peut répéter avec Bebel : « L'adolescent est parti sur l'Océan, « accompagné de mille espérances et voici qu'il rentre au « port, vieillard silencieux et désabusé [1]... » Il ne faudrait pas exagérer cependant ni laisser dans l'ombre les négociations qui ont été poursuivies dans le courant de cette année et dont la plupart même ont déjà abouti. Si M. de Bülow n'a pu présenter au Parlement, dès la rentrée, les projets relatifs aux traités de commerce, ainsi qu'il en avait eu l'espoir un moment, il compte du moins en voir aborder la discussion dès le nouvel an.

Et ce sera un beau résultat, si l'on songe aux difficultés inhérentes à de semblables négociations, si l'on se rappelle les tempêtes que souleva la publication des tarifs dans les pays dont les traités de commerce avec l'Allemagne étaient sur le point d'expirer [2]. La loi du 25 décembre 1902 n'apparut point seulement comme la formule triomphante des revendications du parti agrarien [3], comme la concession faite à l'industrie d'une

---

[1] Bebel au Reichstag (10 décembre 1904).

[2] Les traités de commerce conclus par l'Allemagne avec l'Autriche-Hongrie, la Suisse, la Belgique et l'Italie le 6 février 1892, avec la Roumanie le 11 décembre 1893, avec la Russie le 10 mai 1894, avaient leur échéance périodique au 31 décembre 1903, mais n'ayant pas été dénoncés par l'une des parties contractantes, ils doivent demeurer en vigueur pendant une année (jusqu'à la fin de 1904), et à la condition d'être dénoncés avant cette époque. En fait, ils subsisteront vraisemblablement une année encore (jusqu'au 31 décembre 1905).

[3] Pour en donner une idée, voici pour les céréales quels sont les droits en francs et par 100 kilos du nouveau tarif, comparés à ce qu'ils étaient dans l'ancien tarif et dans le projet du gouvernement :

	Ancien tarif	Projet du gouvernement	Nouveau tarif
1° Seigle	4,85	6 »	5,50
2° Froment	4,385	6,87	6,87
3° Orge	2,50	3,75	5 »
4° Avoine	3,50	6,25	5 »

certaine protection, en vertu de cette théorie de l'équilibre entre l'*Agrarstaat* et l'*Industriestaat*, sur laquelle on a si souvent bataillé au-delà du Rhin[1] : en cela, son application ne risque que de mécontenter le prolétariat en amenant un renchérissement de la vie, et n'intéresse, à proprement parler, que l'Allemagne. Mais cette loi constituait, en même temps, de l'aveu même de M. de Bülow, une *arme meilleure* pour le gouvernement dans les négociations qu'il allait engager avec les Etats voisins : c'était une menace vis-à-vis de l'étranger. Celui-ci ne s'y méprit pas, et successivement, la Russie, l'Autriche, la Suisse ripostèrent en élevant, à leur tour, leurs tarifs.

De là une nouvelle animosité des agrariens, dirigée particulièrement contre la Russie. Cet empire est en effet un des meilleurs clients de l'Allemagne pour l'industrie, en même temps que le principal concurrent de ses agriculteurs sur son marché[2]. L'Allemagne ne se suffit pourtant pas à elle-même; elle a besoin surtout de la Russie qui lui envoie le seigle dont certaines régions germaniques font une si grande consommation, et le froment, dont les qualités nutritives sont particulières. Mais les importations russes menacent directement les hobereaux des provinces orientales allemandes, si influents dans les milieux gouvernementaux[3]. Ceux-ci font valoir, à l'appui de leurs revendications, entre mille autres motifs, la nécessité de protéger les hauts salaires de leurs ouvriers agricoles, alors que le bas prix de la main-d'œuvre est dû en Russie aux conditions misérables dans lesquelles vit le moujik, et aussi cette

---

[1] J. Lyon, *La politique douanière agricole de l'empire allemand* (1902), p. 357 et R. Jouvenel, *Le protectionnisme et l'industrie en Allemagne* (dans la *Revue polit. et parl.*, 10 août 1904).

[2] Le chiffre total des importations russes était, pour 1903, de 601.500.600 roubles. L'Allemagne a la plus grande part à ce commerce (235.700.000 roubles). La France n'importe en Russie que pour 27.800.000 roubles. C'est également l'Allemagne qui tient la première place dans les exportations russes : sur un total de 825.400.000 roubles, 232 millions sont destinés à l'Allemagne (exportations russes en France : 75 millions de roubles), Dans ces derniers chiffres, les céréales entrent pour plus de moitié. Eu égard au commerce allemand, la Russie vient au deuxième rang pour les importations en Allemagne et au quatrième pour les exportations allemandes.

[3] Voici, d'après Conrad (*Beiträge zur neuesten Handelspolitik Oesterreichs*, 1901, t. Ier, p. 157), quelques chiffres (par 1.000 kilos) sur l'importation en Allemagne des céréales des pays voisins (je laisse de côté les Etats-Unis et l'Argentine) en 1899 :

	Froment	Seigle	Orge	Avoine
Russie	332.311	460.367	576.272	131.031
Autriche-Hongrie	2.248	»	375.796	9.594
Roumanie	40.623	15.248	38.401	15.210

Comme on voit, la Russie tient de beaucoup la tête.

considération, ici, semble-t-il, injustifiée, que le cours forcé du rouble papier et la baisse constante de ce cours favorisent, en vertu des lois économiques, la concurrence de l'agriculture russe[1]. En regard, l'agitation dans le monde commerçant et industriel russe, pour obtenir de l'Allemagne des tarifs de faveur pour les blés russes, l'élévation des droits d'entrée sur les produits manufacturés par le décret du 13-26 janvier 1903, l'établissement d'un tarif différentiel entre les produits importés par mer et ceux importés par la frontière de terre d'Europe[2], semblaient rendre impossible tout accord entre les deux gouvernements... Cependant, après de longs pourparlers entre le chancelier de Bülow et le comte de Posadowsky, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, d'une part, et M. de Witte d'autre part, un projet de traité a été signé à Norderney le 28 juillet dernier. Il est permis de penser que les circonstances difficiles et extraordinaires que traverse la Russie ont été pour quelque chose dans ce résultat inespéré même des agrariens allemands : bien que les clauses de l'accord doivent, on le comprend, rester secrètes jusqu'à ce que les négociations avec les autres puissances aient abouti, on peut soupçonner déjà par les indiscrétions de la presse toutes les concessions obtenues du gouvernement russe : accord sur le principe d'un traité conclu à longue échéance (10 ans), ce à quoi tenait beaucoup le gouvernement de Berlin; acceptation des droits si élevés du tarif minimum pour les céréales, renonciation au projet russe de droits différentiels sur les importations par terre et par mer... En échange, et en dehors des avantages purement politiques, notamment de la neutralité plus que bienveillante manifestée vis-à-vis de la Russie pendant la présente guerre, quelles compensations accorde l'Allemagne? On parle de grands adoucissements au régime de l'importation du bétail russe, mais surtout de l'établissement de droits qui frapperont à leur entrée sur le territoire moscovite certains produits allemands, appartenant notamment à l'industrie de l'électricité et à celle des produits chimiques[3]. Encore une fois, semble-t-il, ce sera l'industrie qui fera tous les frais...

---

[1] Lyon, *op. cit.*, p. 194 et suiv.

[2] La Russie avait déjà pris une pareille mesure en 1903, lors de la lutte économique avec l'Allemagne qui précéda le traité de 1904. C'était assurer à l'importation anglaise un avantage considérable sur l'importation allemande.

[3] *Revue polit. et parlem.*, 10 septembre 1906.

II. — La Roumanie, la Suisse, l'Autriche-Hongrie.

Le succès des négociations avec la Russie était un grand pas de fait par le gouvernement allemand, et de nature à accélérer la conclusion des traités avec les autres puissances, notamment avec la Suisse, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie.

La Roumanie menace les agrariens allemands par ses envois de céréales, la Suisse par ses importations de bétail et de produits agricoles; l'Autriche-Hongrie (ou plutôt la Hongrie) par les deux à la fois.

Le traité avec la Roumanie a été conclu dans les premiers jours d'octobre. La subordination du gouvernement de M. Stourdza à l'Allemagne, qui s'est manifestée encore lors du renouvellement de l'artillerie[1], laisse deviner quelles concessions ont été obtenues aussi de ce côté. Il semble, en effet, qu'après avoir réclamé, à la place de tarifs conventionnels, un simple traité de commerce, impliquant le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée, le gouvernement roumain ait fini par se soumettre aux exigences allemandes ; il a accepté les droits minimum sur les céréales et même consenti à admettre en franchise ou à un tarif réduit certaines exportations industrielles[2].

Les négociations avec la Suisse durent être naturellement plus laborieuses. Ouvertes le 9 octobre 1903, interrompues après un premier examen, elles ne furent reprises que vers la fin de l'année après la conclusion des préliminaires entre la Russie et l'Allemagne. La semaine même qui précéda la signature de l'accord (1er novembre 1904), tout menaça d'être rompu...[3] Le Conseil fédéral a mis surtout de l'entêtement à faire accepter aux négociateurs allemands pour base du débat le nouveau tarif suisse, et il y a réussi. Ce tarif était en grande partie l'œuvre des agriculteurs, grands éleveurs de bétail en vue de la production du lait et du fromage[4]. C'est donc principalement sur cette

---

1 P.-G. Cantilli, dans la *Revue politique et parlementaire*, 10 novembre 1904.

2 *Le Monde économique*, 17 septembre 1904. Sur l'importance de cette convention relativement au développement économique de la Roumanie, voir le *Temps* du 11 octobre.

3 *Nouvelle Gazette de Zürich*, 4 novembre.

4 La Suisse a presque laissé disparaître chez elle la culture du blé (3,60 % du total des valeurs produites par l'agriculture) pour se spécialiser dans l'élevage du bétail (69,55 %). Cette spécialisation et les fluctuations continuelles dans le cours du prix des fromages ont provoqué un mouvement agrarien très curieux qui a abouti à la loi du 10 octobre 1902 sanctionnée par plébiscite le 15 mars 1903 (Voir L. Herkner. *Le mouvement agrarien en Suisse*, dans le *Jahrbuch für Gesetz-*

question du bétail et du fromage, accessoirement sur celle des tissus de coton et de soie qu'ont porté les discussions. Pour le reste, l'importance que joue au regard de la Suisse le commerce allemand[1] a dû l'amener à se montrer très conciliante : entre autres avantages à l'Allemagne, elle lui a accordé, dit-on, une diminution des droits d'entrée sur les produits manufacturés, principalement les confections. De plus, la question de la protection des inventions chimiques que le gouvernement de Berlin avait jointe à celle du renouvellement du traité de commerce, a fait l'objet d'un accord spécial : au cas où la Suisse persisterait à exclure les inventions chimiques du bénéfice des brevets, l'Allemagne serait autorisée à relever la taxe sur les produits colorants à base d'aniline[2].

Mais, après la Russie, c'est surtout du côté austro-hongrois que l'on redoutait des difficultés insurmontables. La question se complique ici de l'état de conflit latent et continuel entre les deux monarchies, qui résulte du dualisme. Dès août 1902, l'Autriche menaçait de dénoncer les traités de commerce, afin de vaincre l'obstruction hongroise[3] ; de leur côté, nombre d'orateurs présentèrent au Parlement de Budapest lors de la discussion du compromis des observations tendant à une rupture des liens économiques entre l'Autriche et la Hongrie : l'Autriche est de plus en plus un Etat industriel[4], la Hongrie

---

[illegible] *Verkehrswesen und Volkswirtschaft* [illegible] Bernau, *Le nouveau tarif douanier autrichien* [illegible] 1903, p. 449 et suiv.

[1] Depuis six ans, le commerce germano-suisse [illegible] 21 millions à peine les importations allemandes [illegible] Suisse. La France ne vient qu'au deuxième rang avec un total de 329 millions. Le commerce avec l'Allemagne représente le quart du commerce extérieur suisse. Pour l'Allemagne, la Suisse vient au sixième rang, après la Grande-Bretagne, l'Autriche-Hongrie, les Etats-Unis, les Pays-Bas [illegible] de 40 millions. Comme fournisseur de l'Allemagne, la Suisse est au dixième rang.

[2] La question de l'introduction du brevet chimique est posée devant les Chambres par [illegible] l'article 64 de la Constitution fédérale.

[3] *Economiste français*, 16 août 1902.

[4] Voici, d'après les renseignements de la commission autrichienne de statistique récemment parus, de curieuses indications sur cette évolution : de 1890 à 1900, le nombre des personnes vivant des travaux agricoles a diminué en Autriche de 3,4 % (il est aujourd'hui de 263.649), tandis que le nombre de celles qui s'adonnent à l'industrie et au commerce s'est élevé à 449.319 (augmentation de 12,6 %). Par rapport au chiffre total de la population, nous trouvons des proportions de 52 % pour l'agriculture (contre 57 % en 1900) et de 36,7 % (au lieu de 34,6) pour l'Autriche. — En Allemagne, [illegible] à l'agriculture, et 50,6 % à l'industrie et au commerce, l'Autriche est encore loin d'atteindre ce dernier chiffre : la tendance dans le développement économique des deux pays n'en est pas moins manifestement la même (d'après la *Kölnische Zeitung* du 23 novembre 1904).

est exclusivement agricole. Mise en communauté d'intérêts avec elle, la seconde, disent les Hongrois, doit être toujours sacrifiée à la première... C'est l'éternelle discussion entre les partisans de l'*Agrarstaat* et ceux de l'*Industriestaat*, bien qu'elle se complique ici de la lutte entre nationalités ; et comme toujours, c'est la voix des agrariens qui domine le tumulte...

Dès l'arrivée à Vienne du comte Posadowsky, dans les premiers jours de novembre, le *Pester Lloyd* [1] se fit le porte-parole des revendications hongroises. Elles portent principalement sur deux points : sur les tarifs minimum pour les céréales et le bétail que l'on déclare inacceptables, et sur les mesures allemandes relatives à la police vétérinaire qui auraient pour résultat, dit-on, d'empêcher toute exportation de bétail hongrois. La Hongrie envoie à l'Allemagne peu de froment et de seigle, si on la compare à la Russie et à la Roumanie, mais elle lui expédie, en revanche, beaucoup d'orge et de houblon, à destination surtout des brasseries bavaroises, ainsi que du maïs [2].

En ce qui concerne le bétail [3], les exportateurs hongrois jouissaient jusqu'alors d'une convention vétérinaire spéciale et particulièrement favorable : ils n'étaient astreints, à la frontière, qu'à l'observation d'un certain nombre de mesures de police sanitaire (*Viehseuchenübereinkommen*), alors que, dans tous les traités passés avec les autres Etats, l'Allemagne se réservait le droit, chaque fois qu'elle le jugeait nécessaire pour prévenir des épizooties, de fermer ses frontières au bétail importé. Les agrariens de Berlin se soulèvent aujourd'hui, à la pensée de maintenir un semblable traitement de faveur à l'égard de la Hongrie. Leur organe, la *Kreuzzeitung*, conseille de longue date au gouvernement la rupture des rapports commerciaux avec la nation alliée pour le cas où les revendications agraires ne seraient pas admises intégralement... Dans l'autre camp, les réclamations des agrariens hongrois ne le cèdent pas en violence à celles de leurs adversaires des bords de la Sprée. Le député Geza Polonyi interpellait à Budapest, tandis que le comte Kanitz se démenait sans cesse à Berlin, rassem-

---

[1] Numéro du 3 novembre.

[2] et [3] Dans les six dernières années, la Hongrie a exporté annuellement en Allemagne 64.000 quintaux métriques de froment, 2.200 de seigle, 3.200.000 d'orge, 1.100.000 de maïs. Pour ces deux dernières catégories, les exportations ont atteint une valeur de 80 à 90 millions de couronnes. Dans la même période (1898 à 1903), le commerce d'exportation du bétail s'élevait de 41 à 105 millions de couronnes, celui des chevaux de 12 à 15, celui des produits agricoles provenant de l'élevage de 107 à 144 millions de couronnes (d'après le *Pester Llyod*).

blant ses troupes pour la lutte finale. On comprend que dans de semblables conditions, toute la bonne volonté dont étaient animés aussi bien le comte Tisza que M. de Posadowski ne pouvaient servir de rien. Ce qui était à prévoir est arrivé : les négociations ont dû être rompues après un mois de longs et mystérieux pourparlers. Les deux parties, comme de juste, se sont rejetés la faute l'une sur l'autre. Les principales pierres d'achoppement semblent avoir été la convention vétérinaire, et aussi la question des droits différentiels sur les orges [1], auxquels ne veulent pas se soumettre les agriculteurs hongrois ; du côté de l'Allemagne, on reproche aux négociateurs austro-hongrois leurs exigences excessives, notamment au sujet des droits de douane sur les produits industriels allemands...

Mais, une fois cette satisfaction d'une rupture accordée aux intransigeants des deux pays, il n'est pas douteux que les négociations, un instant interrompues, ne reprennent bientôt. Déjà des avances ont été faites par le gouvernement de Vienne dans ce sens. En réalité, le gouvernement autrichien ne veut pas plus abandonner les intérêts des Hongrois en ce qu'ils ont de légitime et se résigner à jouer vis-à-vis de l'Allemagne « le rôle de l'agneau », que le gouvernement de Berlin ne consent à sacrifier aux prétentions excessives des hobereaux de l'Est les plus importants des intérêts économiques [2] et politiques de l'Allemagne. Les deux puissances alliées reculeront toujours devant les conséquences d'une guerre douanière. M. de Bülow et le comte de Posadowsky se souviennent sans doute des marchandages si pénibles, mêlés souvent de menaces et de froissements, qui précédèrent la signature du traité de commerce de 1881 avec l'Autriche [3]. Nul doute qu'ils ne veuillent éviter le retour d'un semblable état de choses. L'échec encore récent des premières négociations avec l'Italie au commence-

---

[1] D'après le nouveau tarif allemand, les orges pour l'alimentation du bétail ne paieraient que 2 marks, tandis que les orges destinées à la fabrication de la bière paieraient 4 marks. La crainte des agriculteurs hongrois est qu'on ne profite de cette disposition pour favoriser les producteurs russes, en permettant l'introduction, dans le tarif des orges alimentaires, des orges de brasserie : cette crainte paraît d'autant plus justifiée que l'Allemagne met tout son soin à ne rien laisser transpirer du traité conclu avec la Russie.

[2] L'Autriche figure au second rang dans le commerce allemand : pour les achats, elle vient immédiament après les Etats-Unis (680 millions de marks en 1901 pour un total de 5.421.235.000 marks); pour les envois, elle suit le Royaume-Uni avec 464 millions sur un total de 4.431.448.000 marks (Procès-verbaux de la commission des douanes. Rapport de M. Noël. Chambre des députés, session de 1903.)

[3] J. Lyon, *op. cit.*, p. 64 et suiv., et Poisson, *La politique douanière de l'empire allemand* (*Annales des Sciences politiques*, mai 1903).

ment de cette année a été, en particulier trop sensible[1] au chancelier allemand pour qu'il ne médite avec fruit sur le mot, si juste, d'un de ses prédécesseurs, Caprivi : « Il est peu « vraisemblable que l'amitié politique puisse s'allier à l'hos- « tilité économique[2] ». De nos jours, c'est surtout la communauté d'intérêts économiques ou, plus exactement, leur symétrie heureusement ordonnée qui consolide les courants de sympathie entre les nations et les alliances entre Etats.

ANGEL MARVAUD.

---

[1] Surtout alors que l'Italie venait de conclure des traités de commerce avec la France et l'Autriche (1er janvier 1904). Les négociations entre l'Allemagne et l'Italie ont été reprises en avril et ont abouti [voir notamment *Giornale degli Economiste*, 1904, p. 179, et A.-J. DE JOHANNIS, *Trattati di commercio tra l'Italia e le Potenze centrali*, dans l'*Economista*, 24 juillet 1904]. Un accord entre les deux pays devait être d'ailleurs relativement aisé, puisque l'Italie n'emporte guère en Allemagne de céréales et de bétail, matières sur lesquelles les agrariens sont intraitables. — Des traités de commerce ont été également conclus par l'Allemagne, sans difficulté, avec la *Belgique*, la *Bulgarie*, et tout récemment avec la *Serbie* : toutes ces conventions ne seront publiées et soumises au Reichstag que lorsque les nouvelles négociations entamées avec l'Autriche seront terminées. (Déclaration de M. de Bülow au Reichstag, 9 déc. 1904.)

[2] Bismarck semblait penser autrement : « Nos relations politiques avec l'Autriche, « écrivait-il dans une note du 19 décembre 1879, n'exigent pas que nous achetions « l'amitié qui nous unit par des concessions faites aux dépens de nos producteurs. « *Les engagements réciproques de deux peuples voisins et amis s'équilibrent sur* « *le seul terrain de la politique.* » (Cité par J. LYON, *op. cit.*, p. 69, d'après POSCHINGER, *Fürst Bismarck als volkswirth.*) Mais, en admettant qu'il fût sincère dans cette opinion, en eût-il fait toujours la règle de sa politique, s'il fût demeuré au gouvernement?

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

LES ARMÉES DE MANDCHOURIE

De part et d'autre du Cha-ho, le gros des deux armées adverses continue d'observer une complète immobilité. Avant de prendre l'offensive, chacun attend d'avoir reçu des renforts : le maréchal Oyama escompte toujours la chute prochaine de Port-Arthur, et le généralissime russe est tout occupé par l'organisation de ses trois armées. Il y a donc peu de chances pour que la lutte reprenne avant la fin de l'hiver. Quelques centaines de mètres à peine séparent les deux adversaires, mais ce mince espace est maintenant hérissé de défenses et de pièges. Il semblerait donc que l'attaque doive non pas se produire de front, mais débuter par quelque mouvement tournant si l'une et l'autre armée n'avait jusqu'ici beaucoup plutôt montré sa force de résistance que des qualités manœuvrières. D'autant plus que du côté nippon la mort de Kuroki paraît se confirmer.

On a bien signalé sur les deux ailes quelques engagements d'avant-postes, mais ils n'avaient pas grande importance : à l'Est et au Sud de Taling, le général Rennenkampf a rejeté ses adversaires dans le voisinage de Tchiang-tsang (sur le haut Tai-tse-ho). A l'Ouest, les bords du Khoun-ho ont été le théâtre de quelques rencontres; mais, contrairement à notre attente, celles-ci ne témoignent pas d'une bien grande activité de la part de la cavalerie cosaque.

Le sentiment de lassitude qui commence à se faire jour au Japon a eu sa répercussion jusque dans l'armée. Celle-ci comprend une proportion de réservistes, de jour en jour plus grande. Peut-être faut-il voir là une des raisons qui, le 17 octobre, permirent à la *brigade* Poutylof d'obtenir le succès que l'on sait et de reprendre la colline de l'Arbre Isolé, bien que celle-ci fût défendue par toute une *division* japonaise. Ce

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre et 1er décembre 1904.

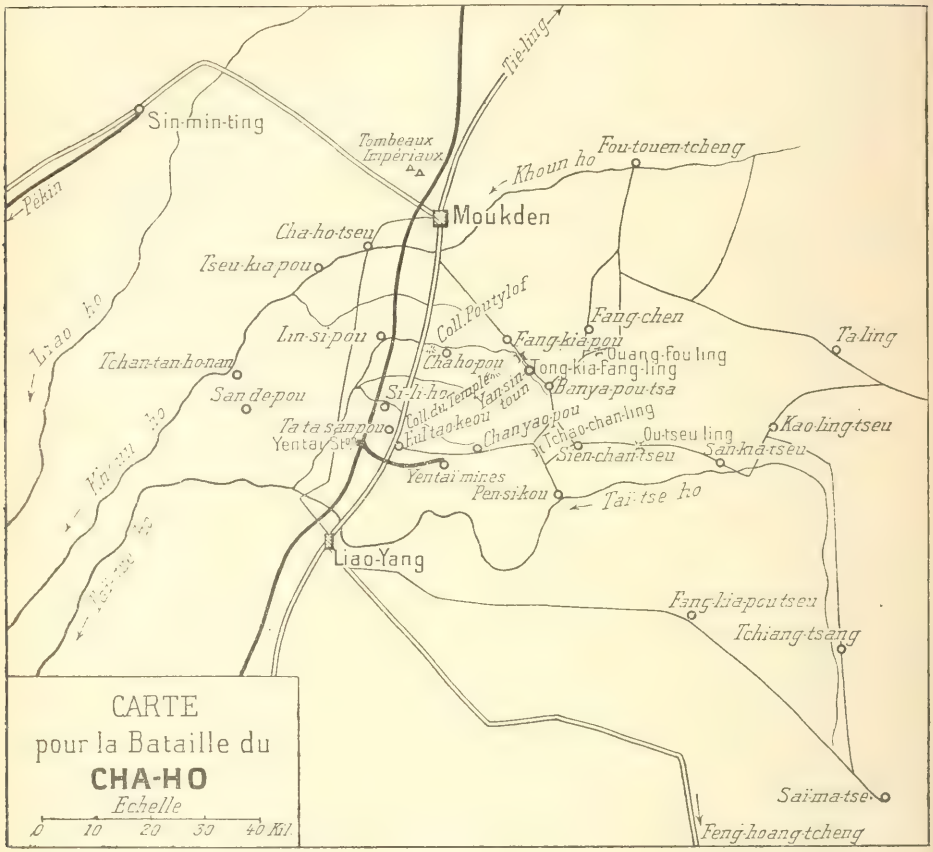

détail paraît de bon augure pour l'avenir des opérations en Mandchourie.

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

La situation des défenseurs de Port-Arthur devient de jour en jour plus critique, et l'on commence à se demander si la résistance de la place pourra être prolongée bien longtemps encore.

Les Japonais, qui, dès le 29 octobre, étaient arrivés au pied même des forts Songchu et Eur-loung-chan, y sont restés pendant tout le mois de novembre, sans faire un seul progrès dans cette direction. Au Nord et à l'Est, la ligne de défense principale, constituée par d'importants ouvrages reliés par la muraille chinoise que les Russes ont eu soin de conserver, n'est

donc pas entamée et continue de maintenir l'ennemi à une distance d'environ 6 kilomètres de la ville et de l'arsenal. Mais à l'Ouest les assaillants ont remporté un important succès. Après trois jours d'attaques continuelles et malgré des pertes

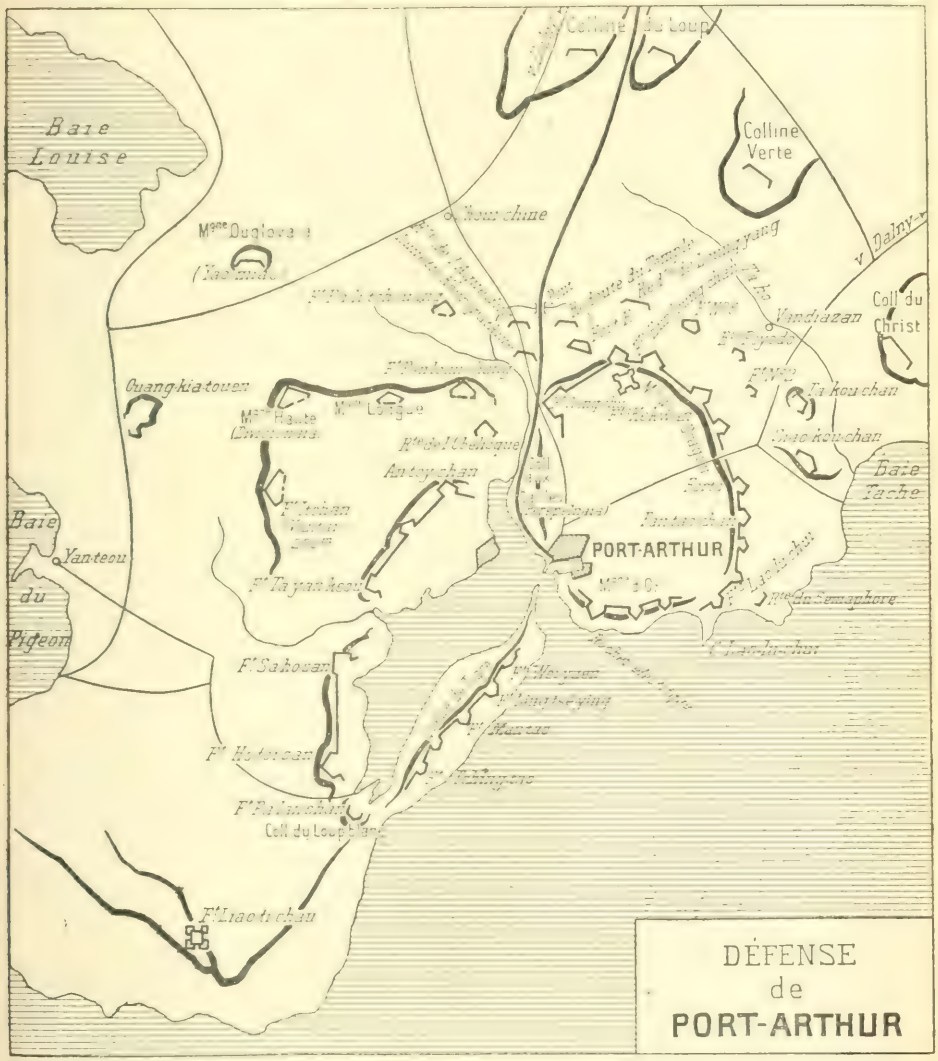

considérables, ils se sont emparés le 29 novembre d'une haute colline, dite « Colline de 203 mètres » qui se trouve à peu de distance au Nord-Ouest de la cote 200 mètres indiquée sur notre carte.

De ce point l'on a une vue très étendue, et l'on aperçoit presque toute la rade intérieure. Les Japonais se hâtèrent d'y monter quelques canons et d'utiliser cette position non seulement comme emplacement pour de nouvelles pièces, mais aussi comme observatoire permettant de régler le tir des autres batteries. Le 3 décembre ils recommencèrent le bombardement, et profitant de ces nouvelles facilités, dirigèrent leur feu contre les bâtiments réfugiés dans la rade intérieure depuis la malheureuse sortie du 10 août. Le résultat répondit à leur espérance. Dès le 5, on signalait que deux cuirassés russes étaient gravement atteints, et quelques jours après une dépêche de Tokyo, insistant, avec une complaisance qui s'explique, sur les détails particuliers à chacun d'eux, annonçait que les cuirassés *Peresviet*, *Poltava*, *Revitsan*, *Podbieda* et les croiseurs *Bayan* et *Pallada*, tous gravement atteints, reposaient maintenant sur le fond, à demi engloutis ou couchés sur le flanc. Seul le *Sevastopol* reste à peu près indemne, mais il a dû quitter le port intérieur et chercher un abri bien précaire dans la rade extérieure.

L'occupation de la Colline de 203 mètres — qui marque maintenant l'extrémité droite de la ligne d'investissement — aura pour les Japonais d'autres avantages. Non seulement elle permet, ainsi qu'on vient de le voir, de battre efficacement le mouillage, mais elle domine le massif des défenses établies à l'Ouest de la rade (Itchan et Antsy-chan) et prend aussi à revers les forts qui jalonnent la Queue du Tigre.

De cette nouvelle position l'attaque va reprendre contre le fort Songchu et la Colline aux Cailles, appuyant de flanc les efforts déjà faits pour pénétrer dans la place en suivant la voie ferrée. De plus, il n'est pas impossible que cette hauteur, dont les batteries peuvent battre la Queue du Tigre, n'enlève à Stœssel la possibilité d'effectuer sa retraite vers Liao-ti-chan. Il ne faut donc pas se dissimuler que ce nouveau succès des Nippons facilitera grandement leurs opérations du côté de terre.

* * *

Au point de vue maritime les effets n'ont pas été moins grands et l'on comprend l'émotion ressentie par la Russie à la nouvelle que les derniers restes de l'escadre de Port-Arthur étaient réduits à l'état d'épaves. C'en est donc fait de l'espoir que ces navires pourraient, en quelque mesure, venir en aide à l'escadre Rodjestvensky, ne fût-ce qu'en immobilisant dans le Petchili quelques unités de l'amiral Togo.

La faute commise, le soir du 10 août, par l'amiral Oukhtomsky, en ramenant à Port-Arthur les forces dont il disposait encore, apparaît maintenant dans toute son étendue. Depuis, ces bâtiments sont restés complètement inutilisés, sans même chercher à mettre hors de combat ne fût-ce qu'un seul des navires ennemis. Quelque cruel qu'il pût être, leur sacrifice s'imposait et nous irons jusqu'à dire que les Russes auraient dû les couler eux-mêmes en dehors de la rade extérieure plutôt que de les laisser ainsi exposés au feu de l'ennemi : si Port-Arthur finit par tomber — et cette éventualité peut de moins en moins être écartée — ces cuirassés et ces croiseurs enrichiront d'autant la flotte nipponne. Il n'est pas facile en effet de détruire un grand bâtiment de guerre moderne. Coulé par de petits fonds — et tel est bien le cas de la rade intérieure de Port-Arthur, — il peut être facilement remis à flot, à moins qu'il ne soit *enlisé* dans la vase ou le sable mouvant, comme il arriva pour le *Varyag* à Tchemulpo. A elle seule, une torpille ne suffit pas à l'anéantir, si cette explosion ne provoque celle des chaudières ou des soutes à munitions. Pour le détruire complètement, le rendre absolument inutilisable, il n'y a que deux moyens : ou le couler par des fonds d'au moins 25 ou 30 mètres, ou l'échouer à marée haute sur une pointe rocheuse de sorte qu'à la marée descendante, ses extrémités n'étant plus soutenues, il ait en quelque sorte *les reins brisés*. Encore, en ce cas, est-il possible d'utiliser la plus grande partie de son matériel, — canons, cuirasse, voire même certaines parties de la machine, — en construisant au besoin une autre coque sur les mêmes plans.

Ainsi l'escadre russe du Petchili qui, à la veille de la guerre, ne comprenait pas moins de 7 cuirassés, 7 croiseurs et 25 contre-torpilleurs, se trouve maintenant réduite à 1 cuirassé et une douzaine de contre-torpilleurs. On ne peut que le constater, non sans tristesse. Dans le même temps, la flotte japonaise n'a perdu que quelques unités, beaucoup moins par les coups de l'ennemi que par l'effet des mines sous-marines.

LA DEUXIÈME ESCADRE DU PACIFIQUE

La deuxième escadre du Pacifique continue d'effectuer heureusement son long voyage : les cuirassés se sont arrêtés pour charbonner à Angra-Pequeña (possessions sud-occidentales allemandes), tandis que les croiseurs et les contre-torpilleurs sont sortis de la mer Rouge. Ces deux groupes se réuniront

sans doute à Diégo-Suarez et ne tarderont pas à être rejoints par la troisième fraction qui traverse actuellement la Méditerranée.

Privée de l'appoint qu'elle espérait trouver en Extrême-Orient, puisque la division de Vladivostok est elle-même réduite et qu'il y a des chances pour la voir bloquée par les glaces jusqu'en février, l'escadre Rodjestvensky aura donc affaire à forte partie. Le tsar et l'opinion publique ont été éclairés sur les réalités de la situation par une succession d'articles récemment publiés dans le *Novoïé Vrémia* et dont l'auteur n'était autre que le capitaine de frégate Clado. On n'a pas oublié que celui-ci fut débarqué à Vigo pour témoigner devant la Commission internationale qui va prochainement faire une enquête sur l'incident de la mer du Nord. Mieux que personne cet officier pouvait juger de la situation en connaissance de cause : au début de la guerre, il était embarqué sur un des croiseurs de la division de Vladivostok et fut envoyé en Russie pour fournir à l'amiral Rodjestvensky les renseignements dont il pouvait avoir besoin afin d'opérer sa jonction avec l'amiral Jessen, qui commande maintenant à Port-Arthur.

A la suite de ces articles, il fut, paraît-il, décidé en haut lieu de constituer une troisième escadre du Pacifique destinée à renforcer celle qui déjà fait route vers les mers du Japon, mais la mobilisation de ces navires présente quelques difficultés. Une autre mesure fut aussi la conséquence de ces mêmes articles : l'amiral Avelane, qui n'était que gérant du ministère de la Marine, — le titulaire officiel étant le grand-duc Alexis, grand amiral, — sera prochainement nommé ministre de la Marine. Ce n'est qu'un détail d'organisation, mais qui peut avoir d'heureux résultats, le système actuel ayant montré les inconvénients de la dualité de direction.

A la suite de cette même campagne de presse, les journaux russes ont discuté la question de savoir si le tsar aurait le droit de faire franchir les Dardanelles à la flotte de la mer Noire. Mais, même dans l'affirmative, il semblerait peu pratique de faire passer le Bosphore à ces bâtiments de faible rayon d'action. D'ailleurs la presse britannique a rappelé qu'au début de la guerre, lord Lansdowne avait donné au ministre du Japon à Londres les assurances les plus formelles à ce sujet. Et comme pour faire sentir tout le prix de sa bonne volonté, le gouvernement anglais a fait mettre l'embargo sur le vapeur allemand *Menzell*, qui avait déjà ravitaillé l'escadre russe, et après s'être chargé de charbon à Cardiff, s'apprêtait à repartir pour le même but.

Le Japon, qui, semble-t-il, ne croyait pas tout d'abord à la possibilité pour l'escadre russe d'arriver jusqu'en Extrême-Orient, paraît maintenant s'en préoccuper. Par une note, d'allure comminatoire, il a prévenu qu'il ne respecterait pas la neutralité des ports appartenant à des puissances qui fourniraient aux bâtiments russes plus qu'il n'est permis par les règles de la neutralité. La façon dont il entend appliquer cette menace peut donner lieu à de graves complications, cette question, comme nous l'avons souvent dit, n'ayant jamais fait l'objet d'une entente internationale. Chaque nation a ses règles particulières, et bien que certaines nations aient jugé bon d'adopter la doctrine anglaise, nous n'avons pas cru devoir les suivre dans cette voie, ce qui eût été de notre part à la fois une faute et une injustice. Le premier devoir de qui veut rester impartial est en effet de ne pas adopter des règles de conduite différentes, suivant que les conflits concernent telle ou telle nation. Notre déclaration de neutralité reproduit exactement celle que nous avons publiée lors de la guerre hispano-américaine. Les autorités japonaises en ont eu connaissance et n'ont fait entendre d'ailleurs aucune protestation. Elles seraient donc mal venues à prétendre s'opposer aujourd'hui à l'application de règles qui auraient aussi bien pu tourner à leur avantage, et que nous n'aurions cependant pas modifiées.

L'ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS DE LA MER DU NORD

La commission internationale d'enquête va prochainement se réunir à Paris, le délégué américain que l'on attendait, le contre-amiral Dawis, ayant récemment quitté New-York.

Depuis que les faits survenus dans la nuit du 21 au 22 octobre ont provoqué l'émotion que l'on sait, on a recherché — et facilement trouvé — des exemples de méprise analogue.

C'est ainsi que, le 17 juin 1900, lors des opérations poursuivies par les puissances alliées dans le Petchili, un détachement de marins anglais transportés par chemin de fer dans la direction de Pékin tira par erreur sur une troupe russe que l'obscurité lui avait fait prendre pour des Boxeurs. Deux matelots du *Navarin* et du *Kornilof* furent tués, et l'amiral anglais se contenta d'écrire à l'amiral russe une lettre d'excuses dont celui-ci se déclara satisfait.

Enfin, tout récemment, les journaux britanniques ont raconté en détail les débuts d'un nouvel incident, dont ils se

gardèrent de faire connaître la suite : le mardi 17 novembre, le vapeur anglais *Grange* longeait les côtes d'Ecosse et traversait l'estuaire du Forth quand il fut atteint par un projectile, tandis que plusieurs autres tombaient autour de lui. Le capitaine ne put apercevoir quel était le bâtiment qui tirait ainsi sur lui, car, suivant son expression, pareille à celle dont se servirent les pêcheurs de Hull, le temps était brumeux. Le *Grange* se hâta de fuir cet endroit dangereux, et arrivé à Londres, porta plainte.

Une enquête fut ouverte. Elle apprit qu'au moment de l'incident, le *Thrush*, navire annexe de l'école de canonnage, se trouvait dans les mêmes parages. Interrogé, le commandant déclara qu'il ne pouvait être mis en cause, n'ayant point fait faire de tir au canon ce jour-là, « à moins qu'un de ses projectiles, tirés la veille, n'ait ricoché pendant toute la nuit » (*sic*). Malgré ses dires, un conseil de guerre fut réuni, et déclarant l'accusation fondée, infligea une réprimande au commandant du *Thrush*, reconnu coupable de négligence dans son service.

Aussi bien que celui de la *Minerva* et de l'*Etoile-de-Mer*[1], ces divers incidents suffisent à montrer que l'affaire de Hull, quelque regrettable qu'elle fût, avait eu déjà des précédents analogues, et combien l'indignation de l'Angleterre — qui oublie facilement ses propres fautes — était démesurément exagérée.

JEAN DE LA PEYRE.

---

[1] Voir le numéro du 16 novembre, p. 614 et 615.

A PROPOS

DES CHEMINS DE FER TRANSPYRÉNÉENS

L'article que mon ami M. Henri Lorin, professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux, a publié dans la revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er novembre 1904 appelle, malgré l'excellence des vues générales qui y sont développées, certaines observations de détail que je crois aussi intéressant qu'utile de soumettre à la sagacité des lecteurs de cette Revue.

Se basant sur la convention franco-espagnole du mois d'août dernier, que j'ai été le premier à faire connaître au public français [1], M. Henri Lorin discute avec une grande compétence la valeur intrinsèque des différents tracés de lignes de chemins de fer qui y sont mentionnées. Elles sont proposées à l'acceptation de l'opinion d'abord — car sur ce point l'opinion est encore souveraine puisque aucun coup de pioche n'a été donnée — et ensuite à la ratification du Parlement français et du Parlement espagnol. Il fait remarquer très judicieusement, malgré certaines critiques générales auxquelles je me propose de répondre, que parmi les tracés acceptables — je parle de ceux qui ont survécu aux discussions des ingénieurs et aux critiques passionnées engagées à ce propos depuis le travail magistral de M. Decomble [2] — les deux tracés d'Oloron à Jaca par le Somport et de Saint-Girons à Lérida par le port de Salau sont ceux qui doivent fixer le choix des ingénieurs, des politiques et des économistes et que le tracé d'Ax-les-Thermes à Ripoll ne doit être considéré que comme un expédient difficilement réalisable. M. Henri Lorin a bien vu le point faible de cette ligne, mise au premier rang « avant même que les « études en soient achevées ».

Comme il le remarque fort justement, on peut dire que le

---

[1] Voir ma brochure : *Le Transpyrénéen par la vallée du Salat, état actuel de la question.* Toulouse, Lagarde et Sibille 1904.

[2] M. Ch. Decomble, ingénieur en chef des ponts et chaussées, avait été chargé par le gouvernement français d'étudier les différents tracés proposés : il a résumé ses travaux dans une œuvre de premier ordre et absolument définitive où toutes les hypothèses sont examinées avec la science la plus sûre et l'esprit critique le plus éclairé (Société de géographie de Toulouse, 1886).

principe seul en a été arrêté et que les diplomates ont laissé aux ingénieurs le soin de se débrouiller en ce qui concerne les voies et moyens d'exécution, jusqu'à présent incomplètement élucidées. Lors de la vaste enquête ordonnée il y a une trentaine d'années par le gouvernement français dans le but de rechercher les points où la chaîne des Pyrénées pouvait le plus facilement livrer passage aux voies ferrées, on reconnut que la vallée de la haute Ariège ne se prêtait pas à des travaux de cette nature à cause de la largeur de la chaîne à cet endroit. Depuis lors la montagne n'a pas diminué d'épaisseur, mais M. le ministre des Affaires étrangères, qui représente au Parlement la circonscription de Foix, eut sans doute des raisons que je n'ai pas à apprécier ici pour faire renaître la question et demander l'année passée à son collègue des Travaux publics de mettre à l'étude ce tracé par Ax qu'une décision ministérielle du 5 septembre 1881 avait précédemment écarté comme impraticable.

Ces études furent commencées aussitôt (avril 1903) d'après les premières données fournies par un ingénieur en chef fort distingué, M. Noailhac-Pioch, qui avait été en résidence à Foix. Mais les difficultés de l'entreprise sont cause que, malgré le zèle déployé, on n'a pu encore arrêter définitivement même les grandes lignes du tracé. On ignore même par quelle vallée on le fera passer et, si étrange que cela puisse paraître, on vient de commencer l'étude d'une variante par Orlu et la vallée de l'Oriège qui, paraît-il, raccourcirait la ligne, mais obligerait le percement d'un plus long tunnel.

La Compagnie des chemins de fer du Midi, d'autre part, ne voit pas d'un très bon œil le projet d'Ax à Ripoll, et il n'est pas difficile de se rendre compte des raisons de son opposition. Outre qu'elle prévoit de coûteux travaux à exécuter, elle se rend compte qu'elle n'en sera pas rémunérée d'une façon satisfaisante. Le tronçon fort cher à construire et à exploiter étant en pays de montagnes est d'un développement peu étendu et ne lui donnera donc pas de fortes recettes. De plus, cette voie nouvelle devant aboutir à Barcelone est destinée à concurrencer la voie déjà existante de Toulouse à la capitale de la Catalogne par Narbonne et Perpignan et appartenant jusqu'à la frontière en entier à la Compagnie du Midi. C'est donc elle en définitive qui paiera seule le gain de distance que l'on pourra obtenir par la voie projetée à travers la Cerdagne.

Il est donc facile de concevoir que cette Compagnie ne montre qu'un enthousiasme des plus modérés en faveur de ce projet. Elle a soulevé contre lui un grand nombre d'objections parti-

culièrement d'ordre technique, et il a fallu pour les vaincre lui faire entrevoir comme un danger ou une menace la possibilité d'accorder la concession de cette voie à une autre Compagnie qui aurait ainsi coupé son réseau en son milieu. Cette éventualité est, paraît-il, écartée pour le moment. Mais j'ai indiqué suffisamment les questions délicates que soulève ce projet sur ce point pour que l'on comprenne les retards apportés par les gouvernements de France et d'Espagne dans leur demande d'approbation de cette convention par les Parlements des deux pays.

L'article 10 de la convention d'août 1904 est ainsi conçu :

« La présente convention sera ratifiée et les ratifications se-
« ront échangées après son approbation par les Chambres légis-
« latives de France et d'Espagne, auxquelles elle sera pré-
« sentée au cours de leur plus prochaine session. »

Il n'a pas encore été question, pas plus à Madrid d'ailleurs qu'à Paris, du dépôt de cette demande d'approbation. On est en droit de penser que ce retard provient de la difficulté où se trouveraient les deux gouvernements pour fournir à la commission ou à un député trop curieux des renseignements sur l'exécution du tracé placé en tête du traité, sur les difficultés qu'elle peut présenter et les dépenses qu'elle entraînerait. Toutes ces choses sont impossibles à prévoir en l'état actuel de la question. Il peut aussi y avoir une autre cause à ce retard, cause plus rationnelle et bien préférable : j'en parlerai plus loin.

Il n'en est pas moins certain qu'actuellement en présence des études inachevées il est difficile d'entrer dans la discussion des détails de ce projet ; mais ce qu'on en sait déjà, ainsi que l'examen de la situation géographique de la région, permettent de se faire une idée suffisamment exacte de ce qu'il peut être. D'abord la nature des contrées traversées par le tracé imaginé par M. Noailhac-Pioch sous les auspices de M. Delcassé est telle que deux objections principales se dressent immédiatement devant tout esprit impartial qui étudie cette question : 1° le chemin de fer d'Ax-les-Thermes à Ripoll traversant des solitudes montagneuses où nul commerce et nulle industrie n'ont pu s'établir, où l'agriculture est réduite à l'élevage de quelques troupeaux et à l'exploitation difficile de quelques forêts parfois inaccessibles ne produirait pas un trafic suffisant pour rémunérer les capitaux engagés ; 2° l'altitude de plus de 1.300 mètres à laquelle on porte l'ouverture des tunnels rendrait impossible l'exploitation régulière et continue de la ligne construite.

Ces deux objections sont capitales et d'une portée absolument indiscutable.

En effet, on peut bien objecter que le chemin de fer d'Ax-les-Thermes à Puycerda aboutissant à la Cerdagne tant française qu'espagnole traversera sur un certain parcours des pays riches et qui sont actuellement dénués de moyens de communications rapides. Mais d'une part les produits de la Cerdagne française s'écouleront beaucoup plus naturellement vers la France par le chemin de fer électrique en construction de Bourg-Madame à Villefranche-de-Conflent, où on rejoint la voie normale française pour aboutir d'un côté à Marseille et de l'autre à Paris par Béziers, Neussargues et Arvant[1]; d'autre part, les produits de la Cerdagne espagnole ont leur écoulement commercial tout indiqué sur Barcelone et sur Lerida par Ripoll et Granolliers ou par Berga et Manresa. Il restera donc, pour alimenter le chemin de fer rêvé par M. le ministre des Affaires étrangères, les produits des environs du Carlitt et de la Tour de Carol. Je ne crois pas qu'il existe un financier assez audacieux pour engager bénévolement des capitaux dans une semblable aventure.

Il ne faudrait pas s'imaginer non plus que ce nouveau tronçon pourrait être employé utilement pour le transit direct et rapide de Paris à Barcelone par Toulouse. M. Henri Lorin se montre avec raison sceptique sur ce point en n'acceptant pas sans protester les raccourcissements dont les rares défenseurs de ce projet font état à l'encontre de l'évidence même. Si en effet ce nouveau tracé peut diminuer d'environ 80 kilomètres la distance de Toulouse à Barcelone, les ingénieurs déclarent dans leur langage technique que cette diminution de kilomètres *en plan* n'existe pas *virtuellement*, c'est-à-dire que les pentes très fortes — parfois de 30 millimètres par mètre! — et les courbes nombreuses et brusques occasionnent une dépense supplémentaire de frais d'exploitation et de temps correspondant à un certain allongement kilométrique. Les trains express ne pourraient pas circuler sur cette voie où l'on serait obligé de perdre en vitesse ce que l'on aura pu gagner en distance. Or tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'une ligne internationale, pour être vraiment digne de ce nom et être utile, doit être construite de manière à permettre la circulation des trains rapides.

De plus, il est parfaitement établi par l'expérience et par le

---

[1] Ce qui est la voie la plus directe, sinon la plus rapide pour les voyageurs venant de Barcelone : elle s'écarte en effet assez peu du méridien de Paris qui est, on le sait, presque celui de Barcelone.

calcul que toute voie ferrée qui, dans les Pyrénées, dans les Alpes et même sur le Plateau central français, s'élève à découvert au-dessus de l'altitude moyenne de 1.150 mètres comporte des interruptions de trafic parfois assez longues à cause de l'obstruction causée par les neiges. Entre Arvant et Aurillac, au passage du Lioran et vers l'altitude de 1.152 mètres, c'est avec peine que le chasse-neige parvient, durant certains hivers, à maintenir la voie suffisamment libre pour le service de l'exploitation. Est-il nécessaire de rappeler que, s'étant rendu compte des inconvénients que présente l'entrée Nord du tunnel du Mont-Cenis qui se trouve à 1.156 mètres d'altitude, les ingénieurs ont préféré augmenter la longueur des tunnels du Saint-Gothard et du Simplon de manière à ne pas dépasser les altitudes respectives de 1.109 mètres et de 1.074 mètres? Or, on ne saurait trop le répéter, le projet de transpyrénéen, mis par la faveur de M. Delcassé en tête de liste comme devant être exécuté le premier, si ses désirs se réalisent, comporte des rampes à découvert à une altitude de plus de 1.200 mètres et n'entre en tunnel qu'aux environs de 1.300 mètres. Les auteurs de ce projet en dépit des données de l'expérience ont dû élever leur tracé jusqu'à cette hauteur afin qu'un des deux tunnels qu'il comporte et qui se trouve en entier dans le territoire français sous le col de Puymorens ne soit pas d'une longueur exagérée — près de 6 kilomètres. Si on voulait forer les Pyrénées sur ce point à une hauteur où l'on n'ait pas à craindre l'agglomération des neiges pendant l'hiver, il faudrait percer un souterrain d'environ 15 à 16 kilomètres de long. Une pareille hypothèse étant inadmissible, M. Noailhac-Pioch, auteur de ce projet, a préféré risquer l'agglomération des neiges. Mais, dans ces conditions, il n'est personne, tant soit peu versé dans la pratique de l'exploitation des chemins de fer, qui ne doive prévoir, dans les années même les moins rigoureuses, des interruptions de trafic inévitables de trois, quatre et même cinq jours en des périodes multipliées. C'est donc un chemin de fer intermittent que MM. Noailhac-Pioch et Delcassé proposent au Parlement français et au Parlement espagnol d'adopter et de baptiser, comme le dit spirituellement M. Henri Lorin, « une grande « ligne internationale ». Et M. Girard n'avait-il pas raison lorsque, dans son rapport au congrès des chambres de commerce du Sud-Ouest, il disait de cette ligne : « Ce sera donc « une ligne d'été, utile surtout aux touristes [1]. »

---

[1] Réunion des Chambres de commerce du Sud-Ouest, Toulouse, 23 mai 1093. Rapport de M. Girard, p. 24.

Je suis persuadé que ces critiques qui sautent aux yeux de tout homme compétent attireront à ce point l'attention des deux Parlements qu'il ne restera bientôt du projet caressé si complaisamment par M. le ministre des Affaires étrangères que le souvenir d'une pensée généreuse à l'adresse de ses électeurs.

Le choix définitif de l'opinion et des Parlements des deux pays se portera donc en fin de compte, j'en ai la conviction, sur l'exécution des lignes de Jaca à Oloron et de Lérida à Saint-Girons. Sur ce point d'ailleurs, malgré des réserves d'ordre général plutôt qu'avec des critiques de détail, M. Henri Lorin paraît conclure comme je le fais moi-même.

Mais M. Henri Lorin est en principe hostile aux chemins de fer transpyrénéens et ses réflexions à ce sujet valent assurément la peine d'être relevées : « *Pour développer*, dit-il, *les relations franco-espagnoles, un traité de commerce vaudrait mieux que plusieurs transpyrénéens.* » Il me semble que le distingué professeur de l'Université de Bordeaux tombe ici dans l'erreur de logique qui fait prendre l'effet pour la cause. Pour qu'un traité de commerce ait une utilité quelconque et une efficacité certaine, il faut nécessairement que l'habitude de l'échange se soit établie entre deux pays. Quel plus puissant moyen d'établir cette habitude que des chemins de fer qui sont à la fois créateurs de besoins nouveaux et d'industries nouvelles! Les habitants de la Conca de Tremp, par exemple, pays extraordinairement riche et fertile soit au point de vue agricole, soit au point de vue minier, ne tirent rien des abondantes ressources matérielles qu'offre leur pays parce qu'ils n'ont pas de moyens de transport pour leurs denrées ou leurs produits. On pourrait signer à Paris et à Madrid une douzaine de traités de commerce que l'on ne modifierait en rien leur condition ni leur apathie. Au contraire, qu'on les dote d'un chemin de fer et l'on ne saurait calculer l'essor que peut prendre dans leur pays la production agricole et la production minière, et cela au plus grand profit non seulement de l'Espagne, mais encore de la France qui trouverait à sa portée des matières premières pour son industrie et des débouchés pour ses produits manufacturés. Il ne faut pas tomber dans l'erreur de ce prédicateur un peu naïf, qui rendait grâces à la Providence d'avoir fait couler les grands fleuves à travers les grandes villes. Ce sont les fleuves d'abord qui ont été les véhicules primitifs de la population, qui ont permis les relations et les échanges et fixé sur certains points avantageux le mouvement commercial et industriel. Or, dans la civilisation moderne, les lignes percées jouent le rôle dévolu

autrefois aux cours d'eau navigables. Les traités de commerce, les avantages douaniers n'y peuvent absolument rien. Mais M. Henri Lorin est à la fois trop disert et trop avisé pour qu'il soit utile d'insister en discutant avec lui sur un point de pure évidence.

D'ailleurs je suis entièrement d'accord avec lui quand il dit que les relations commerciales entre la France et l'Espagne ne sont pas ce qu'elles devraient être et lorsqu'il fait des vœux pour qu'un arrangement intervienne qui ne pourra être que favorable aux deux pays. C'est justement parce que je suis persuadé que des courants nouveaux de commerce doivent s'établir entre la France et l'Espagne que je réclame la construction de chemins de fer transpyrénéens. L'Espagne, à la suite de la perte de ses colonies, a subi une crise dont elle n'est pas remise encore, mais dont elle ne tardera pas à sortir victorieuse, car elle renferme des réserves insoupçonnées d'énergies et de richesses. La force des choses amènera la modification des traités de commerce; mais alors qu'il suffit de quelques semaines ou de quelques mois de négociations pour reviser ces instruments diplomatiques, il faut des années et des années pour établir l'outillage matériel nécessaire en vue de profiter des avantages obtenus. Dans l'espèce qui nous occupe, pour percer les Pyrénées, il faut compter sur dix ou quinze ans. N'est-ce pas le moment de prévoir l'avenir et de se mettre résolument dès maintenant à l'œuvre ?

M. Henri Lorin ne le pense pas; car, abordant une autre face de sa pensée, il estime qu'il *n'est pas besoin pour le moment de voies nouvelles* entre la France et l'Espagne et que les deux voies de communications existant aux extrémités de la frontière, à Hendaye et à Cerbère, sont amplement suffisantes. Mon sentiment est tout autre et j'estime, quant à moi, que les populations qui habitent les deux versants de la chaîne pyrénéenne ne se seraient pas agitées passionnément depuis près de cinquante ans pour obtenir précisément ces voies nouvelles si le besoin ne s'en était pas fait sentir. Elles sont juges et juges souverains en cette matière, et tout ce que les spéculateurs d'idéologie pourraient leur objecter ne prévaudrait pas contre la constatation qu'elles font chaque jour de ce qu'il leur faut et de ce qui leur manque. Si, à Foix, à Pau, à Montauban, à Toulouse surtout, les Chambres de commerce n'ont cessé depuis vingt-cinq ans de multiplier leurs vœux, leurs protestations, leurs démarches, leurs sacrifices pécuniaires afin de hâter l'heure où les pouvoirs publics évoqueraient sérieusement l'étude pratique du percement des Pyrénées centrales, c'est

que le sentiment de leur intérêt les y incitait d'une manière pressante et continue. Une agitation comme celle dont M. Decomble, M. Bordes-Pagès, sénateur de l'Ariège pour ne citer que les morts, et d'autres personnalités éminentes ont été les protagonistes, ne saurait dériver d'une conception factice ou superficielle. Elle est toujours et nécessairement la résultante d'une souffrance consentie et d'un besoin constaté. Il en est de même des démarches, des protestations et des sacrifices que se sont imposés dans le même but les populations de l'autre versant pyrénéen. A Barcelone, à Lérida, à Tremp, dans toute la basse vallée du Segre, et dans la vallée du Noguera-Pallaresa, à Saragosse, à Jaca, etc., tous les corps élus, les instituts économiques, les Chambres de commerce, tous les groupements, tous les organismes de la prospérité et du progrès économique fatiguent de leurs vœux, de leurs doléances et de leurs représentations justifiées les ministères différents qui se succèdent dans le gouvernement de l'Espagne. J'ai pu me rendre compte par moi-même, dans ce superbe meeting de Tremp où toutes les forces vives de la Catalogne s'étaient groupées dans une union admirable, de la force des aspirations de cette province riche et industrieuse. Peut-on supposer qu'un mouvement aussi généralisé et persistant soit le fruit de convictions factices et d'un concert accidentel, qui ne seraient pas provoqués et soutenus par l'universalité du sentiment public ?

A l'heure actuelle, le texte de la convention signée en août par M. Delcassé et le marquis del Muni n'est pas encore officiellement publié. Lorsqu'il fut connu grâce à des indiscrétions de presse dont je peux revendiquer une bonne part, un vif mouvement de mécontentement s'est fait sentir en Espagne et en France, en particulier à Toulouse et dans le Saint-Gironnais. L'ajournement indéfini qui semble devoir être le lot du Transpyrénéen de Toulouse à Lérida par le port de Salau fut très sévèrement jugé par l'opinion publique de la région dont les intérêts et même les droits étaient lésés. Au conseil général de l'Ariège, le Dr Soueix fit voter un vœu en faveur d'une modification de la convention par la fixation d'un délai ferme pour la construction du tracé Lérida-Saint-Girons. Les conseils municipaux de l'arrondissement de Saint-Girons ont sans exception pris des délibérations dans le même sens et les maires réunis en congrès à la sous-préfecture le 12 août 1904 ont nommé une commission permanente pour défendre les intérêts de ce projet. Des délégués de ce comité ont été reçus par M. Delcassé qui les a assurés de son bon vouloir et s'est

engagé à faire auprès du gouvernement espagnol toutes diligences pour obtenir une amélioration des délais impartis à la construction de cette ligne.

On dit — et s'il en est ainsi, nous ne pouvons que nous en féliciter — que les négociations entamées dans ce but sont la cause du retard signalé plus haut dans le dépôt de la demande de ratification aux Parlements. Le ministre des Affaires étrangères, se faisant l'interprète des aspirations du Sud-Ouest, trouvera un point d'appui excellent dans l'état de l'opinion de l'autre côté des Pyrénées. Les Espagnols attachent une importance très justifiée à la ligne devant suivre la vallée du Noguera-Pallaresa et les manifestations en sa faveur ne cessent de se renouveler dans toute la Catalogne. Il n'est pas possible qu'elles n'impressionnent pas le cabinet de Madrid par leur nombre comme par leur importance. M. Delcassé, en s'appuyant sur l'opinion publique en France comme en Espagne, a donc, s'il le veut, un levier puissant dans les mains pour améliorer son œuvre.

Du reste, M. Henri Lorin se tromperait s'il supposait que l'Espagne reste aussi indifférente qu'on l'imagine communément en France au développement de son réseau ferré intérieur, qu'il juge insuffisant pour satisfaire aux exigences d'un important commerce international. Elle a en effet décidé récemment la construction de 5.000 kilomètres de chemins de fer secondaires à voie étroite qui apporteront aux grandes lignes l'appoint des localités jusqu'ici dépourvues de moyens de transport. Mais pour que ces éléments de trafic nouveau puissent être jetés dans le torrent de la circulation générale, il faut que les grandes lignes nécessaires soient toutes et entièrement construites. Or au premier rang de ces lignes nécessaires ne convient-il pas de placer, pour que la France puisse tirer parti de cet essor commercial qui se prépare en Espagne, les deux lignes internationales transpyrénéennes de Salau et du Somport?

M. Henri Lorin critique aussi la construction des Transpyrénéens pour les deux raisons suivantes. Il ne croit pas que les contrées à desservir en Espagne par les voies internationales nouvelles soient susceptibles d'un développement industriel et commercial suffisamment important pour occasionner des travaux aussi considérables et il craint d'autre part que la traction des trains internationaux n'accapare dans les Pyrénées la houille blanche au détriment des autres industries.

Sur le premier point, j'objecterai à M. Henri Lorin que je le juge très pessimiste. J'ai visité une bonne partie des régions qui devront être desservies par les voies projetées et j'en ai rap-

porté d'excellentes impressions et des renseignements satisfaisants. Sans doute le versant espagnol des Pyrénées très mouvementé présente sur certains points des régions peu peuplées et des vallées parallèles séparées par des massifs montagneux où les communications sont difficiles. Tel est le cas en particulier dans certaines parties de l'Aragon et c'est en particulier pour cette raison que le gouvernement français a longtemps préféré une ligne par Roncal qu'il jugeait devoir être plus rémunératrice à celle par le Somport. Si en fin de compte il a cédé, c'est que le gouvernement espagnol pour des raisons politiques et stratégiques tenait essentiellement à cette dernière. Mais ce serait une erreur d'exagérer, et surtout de généraliser pour l'étendre à toute l'Espagne, l'impression que peut donner quelques sierras abruptes et dénudées et quelques vallées étroites et désertes. L'Espagne, surtout dans le Nord, dans ce chaos qui descend des Pyrénées, renferme des richesses insoupçonnées, de nous tout au moins, car les Anglais et les Allemands plus pratiques ont déjà su accaparer en certaines régions un commerce et une industrie dont nous aurions dû être les premiers à profiter, quand ce ne serait que par raison de voisinage. En ce qui concerne les mines surtout, de grands gisements restent improductifs faute de moyens de transport. Pour la province de Lérida, la junte économique de cette ville a dressé une liste des gisements de cuivre, de fer, de charbon qui n'attendent que d'être à proximité d'une voie ferrée pour donner naissance à des exploitations et à des industries largement rémunératrices. Mais comment grever ces lourdes matières premières du prix de transport par charrettes sur des 80 ou 100 kilomètres? Le rail est un grand producteur de richesse quand il pénètre dans un pays neuf, fertile et renfermant dans son sol des trésors cachés; et tel est le cas des hautes vallées des Pyrénées espagnoles.

L'objection de M. Henri Lorin quant à la *houille blanche* est plus délicate et j'hésite à me prononcer sur ce point. Il ne faut pas se dissimuler que nous assistons en ce moment à une réaction assez sérieuse — justifiée ou non, je l'ignore — contre le véritable emballement qui s'est produit dans les Pyrénées lorsqu'on s'est rendu compte du parti énorme que l'on pouvait pratiquement tirer des chutes et même des cours d'eau dans les montagnes. On voyait déjà la possibilité de canaliser dans toute la chaîne ces sources d'énergie disséminées et inutilisées et de leur faire exécuter des travaux considérables dans toute la région du Sud-Ouest. Mais voici maintenant que des ingénieurs, des praticiens prétendent que l'on a beaucoup exagéré

l'importance du réservoir d'énergie électrique que renferment les Pyrénées. Ils disent que nos cours d'eau ne rempliront pas les espérances qu'ils avaient fait naître. Cela proviendrait en particulier de l'irrégularité de leur débit qui aux basses eaux devient trop faible, à cause du manque de grands glaciers disent les uns, du déboisement, disent les autres. La forme étroite des vallées ne se prêterait pas non plus, paraît-il, à des travaux de captation et de régularisation comme dans les Alpes. C'est là une grave question qui n'est pas de ma compétence et je m'abstiens de la trancher. Mais je crois que M. Henri Lorin exagère lorsqu'il redoute que les chemins de fer transpyrénéens détournent à leur profit la majeure partie des *chevaux* que peut fournir la houille blanche des Pyrénées. Il n'est pas encore décidé que les trains internationaux seront remorqués par l'électricité. Les deux tracés par le Somport et le port de Salau ont été étudiés à une époque où il n'était question que de la vapeur comme moyen de traction. L'an passé, il est vrai, les travaux publics ont fait étudier sur le chemin de fer en construction de Saint-Girons à Oust, premier tronçon du Transpyrénéen, des rectifications en vue de diminuer systématiquement les rayons des courbes et d'augmenter les pentes. On songeait peut-être à y appliquer la traction électrique. Mais devant les protestations des corps constitués il faut espérer qu'on aura renoncé à des modifications qui ne pourraient qu'être préjudiciables à une voie préparée pour permettre le passage des locomotives adhérentes de grande vitesse.

Pour la ligne d'Ax, il est question de se servir de l'électricité. C'est sur ces données que certaines études ont été faites. Mais les sources d'énergie électrique que l'on emploierait seraient trop importantes pour qu'on pût craindre en cet endroit l'accaparement redouté par M. Henri Lorin. On se servirait en effet soit de la grande chute de l'Oriège à Orlu, sort du trop-plein du lac Lanoux au pied du Carlitt. Ces deux éléments peuvent fournir une ample production d'électricité puisqu'on projette d'amener jusqu'à Toulouse celle fournie par la cascade d'Orlu qu'on estime à un nombre respectable de *chevaux;* et quant au lac Lanoux, il occupe une superficie de plus de 100 hectares. Il est vrai que, situé à une altitude de plus de 2.100 mètres, il est gelé la plus grande partie de l'année.

Il me semble que, sous les points de vue différents que je viens d'évoquer successivement dans cette rapide analyse critique, la question est jugée depuis longtemps. La construction de la ligne d'Ax-les-Thermes à Ripoll étant écartée comme surérogatoire, car elle ne fait en somme que doubler presque

sans profit la ligne déjà existante de Barcelone en France par le littoral, comme présentant aussi des difficultés techniques considérables et enfin comme devant produire des mécomptes au point de vue financier, le percement direct des Pyrénées, entre Lérida et Toulouse d'une part et entre Saragosse, Pau et Bordeaux d'autre part, est une nécessité économique d'ordre évident. Qu'on le veuille ou non, quel que soit l'acharnement des intérêts opposants, cette œuvre s'accomplira : elle s'accomplira dans un avenir très prochain et l'on sera surpris de la fécondité des ressources qu'elle mettra en valeur et des heureuses conséquences tant économiques que politiques qu'elle produira.

H. Bégouën.

Note de la Rédaction. — Notre collaborateur, M. Henri Lorin, auquel nous avons communiqué l'intéressant article que l'on vient de lire, se propose de soumettre à nos lecteurs, sous forme de lettre, quelques observations en réponse aux objections de M. H. Bégouën.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La convention franco-anglaise au Sénat.* — Le Sénat a adopté à son tour le 7 décembre la convention franco-anglaise. Après la discussion si étendue et si complète que cette convention avait provoquée à la Chambre, et les importantes déclarations auxquelles elle avait alors donné lieu, un second débat aussi rapproché du premier et dans des conditions si analogues ne pouvait présenter une grande nouveauté. Comme à la Chambre, la question de Terre-Neuve a soulevé les critiques les plus précises et les inquiétudes les plus vives au Sénat. Successivement, MM. Delahaye, Cabart-Danneville, Waddington, Brager de la Ville-Moysan et Garreau, les amiraux de Cuverville et de La Jaille, MM. Rispal et de Lamarzelle, se sont attachés à démontrer combien, en ce qui concerne Terre-Neuve, les dispositions de la convention franco-anglaise sont désavantageuses pour la France et pour sa marine. Par contre, M. de Courcel, rapporteur du projet et ancien ambassadeur de France en Angleterre, a soutenu très éloquemment les conclusions favorables de son rapport. M. de Courcel a fait valoir comme argument qu'il est impossible qu'un arrangement quelconque avec une puissance étrangère puisse être conclu de telle façon que tous les avantages soient du côté d'une seule des parties contractantes et que de l'autre côté il n'y ait que des pertes. Dans la convention franco-anglaise, la France fait certainement des concessions dont on ne peut méconnaître l'importance, mais à ces concessions nécessaires il y a aussi d'importantes compensations; et somme toute, le gouvernement et la diplomatie française pensent avoir tiré d'une situation très difficile tout le parti qu'il était possible d'en tirer. Enfin M. Delcassé, répondant aux divers orateurs, a repris à peu près tous les arguments qu'il avait déjà présentés à la Chambre des députés. Il s'est d'abord attaché à répondre aux critiques soulevées par la question de Terre-Neuve, et à calmer les inquiétudes exprimées à ce sujet. Il a répété ses précédentes déclarations à propos du commerce de la boëtte et a maintenu « que la convention affirme expressément et consacre à jamais « le droit pour les pêcheurs français d'aller s'approvisionner de « boëtte au *French Shore* dans les mêmes conditions que les « pêcheurs terre-neuviens de morue, c'est-à-dire sans demander les « licences et sans payer la taxe prévue par le *Bait Bill* ». Il a

ajouté qu'en outre, en perfectionnant son outillage, en faisant usage de la vapeur, la pêche française aura toujours la boëtte rapidement et que même avec les frigorifiques, elle sera toujours assurée de l'avoir à peu près au même prix. D'ailleurs, en ce moment même, le gouvernement se trouve saisi de plusieurs demandes de concessions pour l'établissement d'usines frigorifiques à Saint-Pierre.

M. Delcassé s'est ensuite efforcé de montrer que la convention formait un tout complet dont les diverses parties s'équilibrent et se compensent mutuellement pour le plus grand avantage de notre pays, et il a conclu ainsi :

Messieurs, le Sénat a maintenant sous les yeux tous les résultats d'une politique étrangère qui, découlant d'un plan parfaitement arrêté, a été exécutée pendant les six dernières années avec méthode et opiniâtreté, dans des conjonctures souvent difficiles, à travers des crises parfois redoutables et qui n'a pu aboutir, nul ne le sait mieux que moi, que grâce à l'appui éclairé et constant qu'elle a trouvé auprès de la représentation nationale. C'est l'Indo-Chine accrue et fortifiée par l'établissement de la puissance ou de l'influence française dans le bassin du Mékong. C'est le Maroc qui s'ouvre à notre action régénératrice, qui nous a déjà demandé et qui, pour son bien évident, se dit résolu à nous demander de plus en plus un concours que, pour notre intérêt manifeste, nous avons la volonté comme le pouvoir de lui prêter.

C'est l'Espagne qui, voisine et amie de la France en Afrique comme en Europe, se rend compte qu'elle ne peut que gagner et qu'elle n'aurait qu'à perdre à l'échec de notre entreprise africaine. (*Très bien! très bien!*) C'est l'Italie, avec laquelle nous sommes assurés désormais de ne pas nous trouver face à face (*Très bien! très bien!*) et qui sait que nulle part plus qu'en France on ne saluera avec une sympathie plus sincère le développement de sa prospérité. (*Très bien! très bien!*)

C'est l'Angleterre enfin, heureuse comme nous-mêmes que la suppression de tant de causes graves de méfiances et de conflits ne laisse plus apparaître que l'intérêt supérieur que nous avons, elle et nous, à vivre désormais en confiance et en bonne intelligence, et qui ne voit plus dans notre pays, allié fidèle de la Russie, qu'un artisan éprouvé et difficilement remplaçable de concorde et de paix. (*Marques d'approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Qu'ajouterai-je, Messieurs ? C'est l'opinion universelle qui, reconnaissant l'inspiration élevée d'où procède notre politique étrangère et ses efforts heureux pour mettre les grands intérêts de la France en harmonie avec les grands intérêts d'autrui, se plaît à proclamer l'accroissement de prestige et de crédit que notre pays y a gagné ! (*Applaudissements.*)

Mais ici il importe de se prémunir contre une illusion qui pourrait devenir dangereuse. Si c'est le propre de la diplomatie, si c'est désormais son mérite singulier d'obtenir des avantages pour le pays qu'elle sert sans avoir à en mobiliser ni l'armée ni la flotte, gardons-nous de croire qu'elle puisse désormais se passer d'une armée solide. (*Vifs applaudissements*) et d'une flotte puissante. (*Nouveaux applaudissements.*)

Empêchons surtout que le monde s'imagine que nous le croyons. (*Très bien! très bien!*) C'est la réflexion que le ministre des Affaires étrangères avait le devoir de soumettre, en descendant de la tribune, au patriotisme prévoyant du Sénat. (*Très bien! très bien! et applaudissements répétés.*)

Après ces déclarations du ministre des Affaires étrangères, le Sénat a adopté, par 215 voix contre 37, la convention qui lui était soumise. M. Jules Godin avait déposé comme sanction au débat l'ordre du jour suivant :

Le Sénat, prenant acte des déclarations du gouvernement, compte sur lui pour garantir et améliorer au besoin par des négociations nouvelles les intérêts des pêcheurs français.

Mais le président du Sénat a refusé de mettre aux voix la motion de M. Godin en déclarant qu'il n'y avait pas eu d'interpellation et qu'aux termes du règlement il lui était impossible de clôturer par un ordre du jour la discussion générale d'un projet de loi. Il est cependant très regrettable que, pour une simple raison de forme, le Sénat se soit vu empêché par son président de s'associer à la manifestation que la Chambre avait si légitimement et si utilement cru devoir faire par le vote de la motion Denys Cochin, Etienne et Deschanel ; il est très fâcheux que le Sénat n'ait pu donner au gouvernement par le vote analogue de la motion Godin l'encouragement moral, le stimulant nécessaire pour poursuivre dans les meilleures conditions et avec toute la fermeté désirable « les négociations complémentaires sur l'article 2 de la convention anglo-française relative à Terre-Neuve ».

A la fin de cette même séance du 7 décembre, le Sénat a adopté, après une discussion d'un quart d'heure à peine et sans opposition aucune, la convention franco-siamoise votée déjà avec une si inexplicable insouciance par la Chambre des députés.

— *Le roi de Portugal en France.* — Le roi de Portugal, venant de Londres, est arrivé à Paris le 10 décembre, et la reine Amélie, qui avait été passer quelques jours en Italie auprès de sa sœur la duchesse d'Aoste, dont la santé a inspiré un moment de très vives inquiétudes, est venue le rejoindre le lendemain. Dans l'après-midi du 12 décembre, les souverains se sont rendus à l'Elysée pour saluer le Président de la République, qui leur a rendu leur visite quelques instants après.

— *L'Association cotonnière coloniale.* — L'Association cotonnière coloniale a fait le 5 décembre à Boulogne-sur-Seine, dans la propriété de M. Esnault-Pelterie, son président, les essais d'une installation modèle d'égrenage et de pressage qu'elle envoie au Dahomey pour être montée par son agent, M. Poisson. Cette installation permettra d'assurer dans la colonie du Dahomey un centre où les indigènes, les colons et les commerçants trouveront la possibilité de faire égrener et presser le coton qu'ils voudraient expédier en Europe. M. Duchesne, sous-directeur des affaires d'Afrique, délégué du ministre des Colonies, Max Robert, administrateur colonial, délégué du gouverneur général de l'Afrique Occidentale, le colonel Peroz, le commandant Lenfant et nombre d'autres personnalités coloniales assistaient à ces essais qui ont très brillamment réussi.

Allemagne. — *Interview et discours de M. de Bülow.* — L'importante revue anglaise *Nineteenth Century* a publié dans son numéro de décembre une conversation sensationnelle que son correspondant de Berlin avait eue avec le comte de Bülow, chancelier de l'Empire. Dans cette conversation, le comte de Bülow s'est surtout élevé contre l'opinion fâcheusement répandue par la presse anglaise que la diplomatie allemande est généralement responsable de toutes les mésaventures de l'Angleterre. Il a nié notamment très énergiquement que l'Allemagne ait jamais cherché à intervenir en Chine pour faire échouer le traité anglo-thibétain. Il a déclaré aussi qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans les allégations de la presse anglaise prétendant que la nervosité des marins russes de l'escadre de la Baltique dans la mer du Nord avait eu sa cause dans les avertissements donnés à la Russie par l'Allemagne. Quant aux prétendues intrigues allemandes, pour brouiller l'Angleterre et la Russie d'une part, la France et la Russie de l'autre, le comte de Bülow a assuré que l'Allemagne n'a aucun désir d'agir dans ce sens, attendu qu'un conflit entre les grandes puissances aurait des conséquences que nul ne peut prévoir, mais que l'on doit imaginer terribles. Dans ces conditions, l'Allemagne ne saurait rêver de jouer avec un pareil incendie, parce qu'elle ne désire pas voir sa propre maison en flammes. L'Allemagne au contraire a fait tout ce qui était en son pouvoir pour localiser la guerre en Extrême-Orient, et si la Chine est restée neutre, c'est en grande partie à la diplomatie allemande qu'on le doit. Vis-à-vis de la Russie, l'Allemagne n'a aucune convention spéciale avec son voisin de l'Est; elle a seulement le désir et l'intention de vivre en termes d'amitié et d'intimité avec lui, ce qu'un seul regard sur la carte fait comprendre sans peine. Parlant enfin des rapports directs de l'Angleterre et de l'Allemagne, le comte de Bülow a protesté très énergiquement contre l'assertion, trop souvent propagée par les journaux anglais que la politique navale allemande aurait pour but la préparation d'une guerre avec l'Angleterre, et il a conclu en affirmant que comme politique il considère qu'il serait inique et criminel de fomenter l'hostilité entre deux grandes nations comme l'Allemagne et l'Angleterre, indispensables toutes deux au monde civilisé, et que comme homme privé rien ne saurait être plus loin de sa pensée que des sentiments d'antipathie contre l'Angleterre et à plus forte raison des sentiments de haine ou d'hostilité.

Quelques jours après la publication par le *Nineteenth Century* de cet intéressant document, la discussion du budget au Reichstag fournissait à M. de Bülow l'occasion de confirmer officiellement les déclarations faites par lui aux journalistes anglais au sujet de l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie, et il s'est exprimé ainsi sur la politique européenne en général :

L'Allemagne ne gagnerait rien en autorité si elle voulait traiter les questions brûlantes de la politique internationale uniquement au point de vue des partis. Dans la guerre sud-africaine, on faisait fausse route en se laissant guider par le sentiment. Aujourd'hui encore, on est dans l'erreur,

si, dans la politique étrangère, on se laisse guider par les sentiments ou le parti pris.

Je le répète encore une fois, nous observons vis-à-vis de la Russie une neutralité parfaite et loyale, conforme à nos relations internationales avec ce pays, sans donner aux autres puissances qui ont avec nous des alliances ou des relations d'amitié aucun motif justifié de mécontentement ou de crainte. Puissent tous les partis, l'opinion publique et la presse suivre la même ligne de conduite !

M. de Vollmar a dit que la situation est pacifique et que nous n'avons aucune raison d'augmenter notre armée. C'est vrai, nous n'avons aucune raison de douter de la sincérité des assurances pacifiques que les gouvernements des grandes puissances ont données plusieurs fois. Les alliances existantes sont plus ou moins des instruments de paix. Au sujet de la Triplice, je l'ai dit souvent ici. Quant à l'alliance franco-russe, elle se manifeste aussi en faveur du maintien de la paix, puisqu'elle exerce en France une influence modératrice sur des éléments moins pacifiques. Espérons que le rapprochement franco-anglais sera aussi pour le maintien de la paix. Mais je ne remplirais pas mon devoir comme ministre des Affaires étrangères, si je fermais les yeux sur les courants souterrains qui, en Europe, poussent aux complications guerrières. Quant aux idées de revanche, en France, nous désirons ardemment les voir disparaître de plus en plus, mais je ne puis pas les considérer d'un œil aussi optimiste que M. de Vollmar. Si vous vous rappelez ce que j'ai dit dernièrement, dans une interview, des excitations d'une certaine presse anglaise, vous serez comme moi d'avis qu'il ne manque pas dans le monde d'éléments inflammables. Or, il y a une chose sûre, c'est que l'Allemagne est un boulevard de paix, grâce à la puissance de ses armées.

Une Allemagne faible amènerait aussitôt des intentions belliqueuses; une Allemagne faible ne serait pas seulement un danger pour nous, mais aussi pour la paix du monde.

— *Le traité de commerce austro-allemand.* — Les négociations du traité de commerce austro-allemand que l'on aurait pu croire un moment abandonnées, n'ont été que suspendues et vont être reprises au contraire plus activement encore avec, paraît-il, des chances sérieuses d'aboutir. C'est du moins ce que le chancelier allemand a déclaré officiellement au Reichstag le 9 décembre, et ce qui a été confirmé par une note officieuse communiquée à Vienne par le ministre autrichien de commerce, le baron Call.

Autriche-Hongrie — *La crise parlementaire en Autriche et en Hongrie.* — En Autriche comme en Hongrie la crise parlementaire est toujours très aiguë. A la suite d'un vote hostile de la Commission du budget, qui lui a refusé par 29 voix contre 14 les crédits qu'il lui demandait, M. de Kœrber s'est décidé à ajourner la Chambre autrichienne, tout en maintenant sa volonté bien affirmée de garder le pouvoir et de gouverner contre tous les efforts de l'opposition coalisée. D'autre part, en Hongrie, l'ouverture de la session parlementaire qui devait se produire le 13 décembre n'a pu avoir lieu. Le comte Tisza, fort de l'appui résolu de sa majorité, avait fait garder l'estrade du président par la garde du Parlement. La présence des soldats dans

l'enceinte parlementaire souleva la violente colère de l'opposition qui se précipita sur la garde, la força à évacuer la salle, puis brisa et saccagea tout le mobilier parlementaire. On ne sait encore quand pourra avoir lieu la reprise des séances, mais le comte Tisza est plus que jamais décidé à la résistance.

Italie. — *L'ouverture de la Chambre italienne.* — L'inauguration de la nouvelle législature a eu lieu le 30 novembre. Le discours du trône lu par le roi a produit une impression très favorable et a été très applaudi, surtout dans les passages faisant allusion à l'œuvre pacifique de l'Italie dans le concert des puissances, aux traités d'arbitrage et aux traités de commerce conclus et à conclure. Lorsque le roi est venu à parler de la naissance du prince de Piémont, toute la salle s'est levée et a applaudi avec enthousiasme.

La Chambre s'est ensuite constituée et a élu pour président M. Marcora, un député de la gauche, à une énorme majorité. Cette élection, demandée à la Chambre par M. Giolitti contre les préférences secrètes de la plupart des membres de la majorité, a été envisagée par le président du Conseil comme le vote de confiance classiquement nécessaire au début d'une nouvelle législature.

Russie. — *La Russie et l'arbitrage.* — La Russie a informé le gouvernement des Etats-Unis que, bien qu'approuvant cordialement la proposition du président Roosevelt pour la réunion d'une seconde conférence de La Haye, elle considère le moment inopportun actuellement et suggère le renvoi de la conférence jusqu'après la conclusion de la guerre russo-japonaise.

II. — ASIE.

Japon. — *Le Japon et l'arbitrage.* — Le ministère des Affaires étrangères japonais a publié la déclaration suivante, concernant le projet de réunion d'une nouvelle conférence de la paix :

L'invitation du président des Etats-Unis à prendre part à une seconde conférence de la paix a été reçue à Tokyo le 1er décembre. Le gouvernement japonais a donné immédiatement sa réponse, dans laquelle il déclare qu'il se rend pleinement compte du besoin urgent de définitions plus exactes et de pratiques plus uniformes que celles qui existent actuellement au sujet de quelques-unes des questions à soumettre à la conférence projetée, et qu'il trouve que le fait que le Japon est engagé dans une guerre n'est pas une raison pour qu'il ne prenne pas part aux travaux de la conférence. Le gouvernement a donc déclaré qu'il acceptait l'invitation sous réserve que la conférence n'assumerait ou ne prendrait aucune mesure se rapportant d'une manière quelconque au conflit actuel.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La frontière algéro-marocaine. Déclarations de M. Jonnart au* Temps. — L'*Echo d'Oran* a publié, les 27 et 29 novembre dernier, les télégrammes suivants qui jettent un jour bien curieux sur la différence que nous avons signalée entre la politique suivie à Alger et la politique suivie à Alger :

Port-Say, 26 novembre, 3 h., soir.

Cette nuit, à 11 heures, le camp marocain de la casba de Saïdia a été pris de panique intense à la nouvelle de l'arrivée possible de 400 cavaliers du prétendant commandés par Moulay Brahim, signalé comme venant des Beni-Isnassen pour tomber, à l'improviste, sur le camp du pacha El Bachir.

Le pacha El Bachir, épouvanté, a fait subitement éteindre tous les feux et s'est mis en route pour Oudjda.

Averti à une heure du matin seulement, par le pacha de la casba marocaine, le caïd français d'Adjeroud a prévenu le capitaine Simon qui a donné immédiatement des ordres aux spahis et aux zouaves pour tâcher de rattraper la mahalla en fuite, dans le cas où, enfreignant les ordres formels du gouvernement général de l'Algérie, elle aurait tenté de profiter de la nuit afin de pénétrer subrepticement sur le territoire français pour prendre la route de Marnia, passer par Boudjenane pour tourner par l'Est du col du Garbous et échapper aux cavaliers du prétendant.

A 3 heures du matin, le capitaine Simon, le caïd et le lieutenant Kaddour, avec ses 25 spahis, étaient à cheval.

A 5 heures, le capitaine Quoniam et ses 200 zouaves étaient en route, mais la mahalla du pacha El Bachir a quatre heures d'avance sur les spahis.

A l'heure actuelle, la mahalla d'El Bachir doit être rendue à Oudjda, à moins qu'elle n'ait été rattrapée par le capitaine Simon sur la route française de Marnia, ou qu'elle ait été aperçue et cernée par les cavaliers du prétendant en entrant sur le territoire marocain, entre Boudjenane et Oudjda.

Port-Say, 28 novembre, 6 h. 30, soir.

Hier dimanche, le bureau télégraphique de Port-Say étant fermé à midi, il m'a été impossible de vous télégraphier plus tôt l'aventure arrivée samedi matin à la fameuse mahalla du pacha El Bachir qui avait cru pouvoir impunément mystifier l'officier du bureau arabe d'Adjeroud, chargé de surveiller la frontière marocaine entre la mer et Marnia.

Malgré les quatre heures d'avance que le pacha El Bachir avait prises sur lui dans la nuit, le capitaine Simon partit samedi, à 3 heures du matin, avec les spahis du lieutenant Kaddour, et put rattraper les troupes marocaines aux sources mêmes du Kiss, à 6 heures du matin, au moment précis où le pacha pensait pouvoir, sans être vu, appuyer à gauche et pénétrer en territoire français pour arriver à tourner par l'Est le dangereux col du Garbous, gardé par les cavaliers du prétendant.

Le capitaine Simon, sans être vu lui-même, attendit patiemment que les troupes marocaines ait terminé leur mouvement à gauche, franchi l'oued Kiss et pénétré sur le territoire français. A ce moment-là, il fit signe au lieutenant Kaddour, et en un clin d'œil les spahis enveloppent et cernent la mahalla tout ahurie. Le pacha est appelé, le capitaine Simon lui donne une demi-heure pour désarmer tous ses hommes. Un seul caïd proteste et

c'est un caïd des Angad venu au-devant de la mahalla pour lui servir de guide, mais en dehors du caïd Ben Chirk, tous les autres caïds de Tanger et de Fez désarment aussitôt.

Anéanti, le pacha El Bachir se tait et laisse désarmer ses hommes. Les armes sont amoncelées, comptées et enfermées dans une des chambres du petit bordj d'Aïn-Ould-Chérif qui domine les sources du Kiss. Les Marocains, désarmés et morts de fatigue, déchargent leurs mulets, dressent des tentes et s'endorment pour attendre les ordres de Marnia. Les zouaves et les spahis montent la garde autour du camp marocain et on attend vingt-quatre heures.

Parti samedi soir, le commandant supérieur du cercle de Marnia est arrivé dimanche matin à 6 heures, avec un peloton de spahis.

Le commandant Ropert prévient le pacha qu'il ne lui rendra les armes que s'il consent de retourner sur le territoire marocain. Le pacha El Bachir demande en grâce qu'on lui permette de doubler le cap dangereux du Garbous.

Dimanche, à midi, toute la colonne marocaine se met en route, encadrée par les goums algériens. Quatre-vingts cavaliers portent les armes confisquées. Il y a en tout quatre cent un fusils Chassepot dont beaucoup détériorés. Voilà à quoi se réduit la fameuse mahalla des dix-huit cents Askris de Tanger qui devaient se porter au secours d'Oudjda. Cette troupe marocaine a dû, toute la journée du dimanche, suivre la frontière française sur le territoire français de Beni-Ouassine, jusqu'au puits de la Houdj.

Ce matin, le commandant Ropert a dû lui rendre les armes et le pacha El Bachir a dû se mettre en route pour Oudjda.

Hier, à 3 heures, les zouaves, les spahis et le capitaine Simon étaient de retour à Adjeroud.

[Ces renseignements, dont l'importance n'échappe à personne, nous sont d'autre part confirmés par le télégramme suivant daté de Marnia.]

Marnia, 28 novembre, 5 h. 10, soir.

Le commandant Ropert a trouvé la mahalla marocaine, forte de 600 cavaliers, venant de Saïdia. Il l'a désarmée à l'Oued-Mallah, près de Menaceb (Kiss) et l'a remise en marche. Après avoir longé les montagnes des Beni-Isnassen où se tenait l'ennemi, elle est arrivée dans la plaine des Angad vers 4 heures du soir.

Les Marocains ont décidé de se rendre immédiatement à Oudjda, drapeau en tête.

Ils se sont, en effet, dirigés vers la ville après avoir repris leurs armes.

Une heure après, on a entendu des coups de fusil tirés pour annoncer leur arrivée aux autorités d'Oudjda.

Le commandant Ropert est rentré à Marnia à 6 heures du soir. Les zouaves sont revenus vers 9 heures.

Nous apprenons à l'instant que la mahalla est arrivée à Oudjda sans encombre. Quelques familles de la tribu des Beni-Drar se sont réfugiées en territoire algérien par crainte du Rougui qui occupe les montagnes des Beni-Isnassen.

Ces nouvelles méritent d'être rapprochées de l'interview de M. Jonnart, publiée dans le *Temps* du 8 décembre. Dans cette interview, le gouverneur général de l'Algérie s'est longuement expliqué sur l'organisation des territoires de la frontière algéro-marocaine, organisation qui a pour objet d'une part d'augmenter la sécurité de

notre colonie, si souvent troublée depuis un demi-siècle, d'autre part de créer entre nos voisins et nous des relations régulières qui ne sont pas la forme la moins utile de la pénétration pacifique. M. Jonnart a d'abord rappelé le programme arrêté par lui en 1903, d'accord avec le gouvernement et qu'il a résumé ainsi :

1° Substituer dans une large mesure aux troupes régulières envoyées dans le Sud-Oranais des troupes indigènes extrêmement mobiles, recrutées dans le pays, vivant dans le pays, pouvant par conséquent se passer du ravitaillement par convois. 2° Ne pas confondre plus longtemps deux choses essentiellement distinctes, à savoir la ligne de défense, qui doit être en avant, et la ligne de communication, qui doit être en arrière, et, pour ce faire, d'occuper, à l'Ouest du Djebel el Bechar, un point de protection. 3° Donner au chef de la subdivision d'Aïn-Sefra une plus grande autonomie pratique. L'ordre étant ainsi rétabli, les relations commerciales, visées par les accords franco-marocains de 1901-1902-1903, se noueraient et se développeraient d'elles-mêmes. Et de l'œuvre de police l'œuvre de civilisation se déduirait naturellement.

Ce programme, a ajouté M. Jonnart, a reçu aujourd'hui son exécution intégrale et l'événement a montré que cette solution était la bonne. Sur toute la frontière, et grâce beaucoup au concours précieux du général Lyautey, nous avons, tout en donnant l'impression de notre force, témoigné à nos voisins que notre ferme désir était de vivre en paix et ce désir a été apprécié.

M. Jonnart a continué ensuite :

En présence d'une telle situation, il y a, n'est-il pas vrai, un singulier paradoxe — disons mieux, une véritable injustice — à ce que les promoteurs de cette politique pacifique passent aux yeux de certains pour les futurs défenseurs militaires. Si ce paradoxe a été soutenu, si cette injustice a été commise, ce ne peut être que faute de connaître exactement les difficultés de l'œuvre à accomplir et les moyens de résoudre ces difficultés. Il faut dissiper cette équivoque exagérée, cette ignorance. J'ai parlé de difficultés ; il est, je pense, superflu d'y insister ; et l'on constate du reste que pour défendre avec 4 à 5.000 hommes une frontière de 800 kilomètres, il faut une inlassable activité. Cette activité est en effet un des principes essentiels de la méthode qu'emploie le commandant de la subdivision d'Aïn-Sefra. Non seulement il prescrit à ses officiers de négocier plutôt que de razzier, de prévenir les combats plutôt que de les livrer, mais il complète cette direction générale en imposant à ses troupes une continuelle mobilité que les soldats préfèrent à la monotonie du « bordj » et qui produit sur les tribus une impression d'ubiquité. Pris entre la nécessité de défendre la frontière sur toute son étendue et celle de n'augmenter ni les effectifs ni les dépenses, le général Lyautey a résolu le problème en se transportant rapidement d'un point à un autre. Incriminer cette activité serait aussi singulier que de reprocher à un gendarme de courir le pays au lieu de rester chez lui. Mais, dans la mesure même où l'on en prise les avantages, il en faut admettre la conséquence, je veux dire une certaine liberté de mouvement sans laquelle le mouvement même deviendrait impossible et force serait de revenir à l'immobilité d'antan.

C'est au cours de ces déplacements que le général apprit en juin dernier que les forces combinées de Bou-Hamama, notre vieil ennemi, et du prétendant Bou-Hamara, réunies non loin d'Oudjda, menaçaient la tribu des

Hamyans, qui est à nous, et se préparaient à occuper, dans la zone frontière, le point très important de Ras-el-Aïn, qui commande les deux principales routes de la région, celle de l'oued Charif et celle du chott Garbi. Fallait-il attendre cette occupation pour, ensuite, organiser une véritable expédition de défense, alors surtout qu'il s'agissait d'un marché mixte où notre présence préventive semblait parfaitement légitime? Je ne l'ai pas pensé. Avec mon approbation, avec aussi celle de Si Rékina, représentant du Makhzen à Oudjda, qui, comprenant l'avantage que le Maroc pouvait tirer de cette manifestation contre l'ennemi commun, avait compris d'envoyer un caïd et un détachement marocain rejoindre nos troupes, Lyautey occupa près de Ras-el-Aïn la casba de Berguent, depuis longtemps abandonnée et déserte. A la date du 23 juillet, le ministre de la Guerre, en exécution d'une délibération du conseil des ministres, approuvait les mesures prises, marquant seulement que jusqu'à nouvel ordre il fallait « considérer la colonne qui occupait Ras-el-Aïn comme y étant parvenue par application du droit de suite ». Tout, à ce moment, m'autorisait donc à penser que la présence de nos troupes à Ras-el-Aïn était de nature à affirmer notre politique de coopération avec le sultan, — et ce, sur un point désigné comme marché mixte, comportant, par conséquent, une police mixte, sur un point enfin qui menaçait directement Bou-Hamama, rebelle algérien.

Vous savez comment cette situation se modifia et que le Makhzen adressa une protestation à M. de Saint-Aulaire, premier secrétaire de la légation de France, contre la présence de nos troupes à Ras-el-Aïn. Presque en même temps, il rappelait Si Rekina, ce qui prouve, entre parenthèses, que ce dernier avait consenti à notre action. Le gouvernement français reconnut que les raisons qui nous avaient conduits à ce point gardaient leur valeur et que, pour rendre possible le retrait de nos troupes, il fallait au moins que le sultan fût capable de nous garantir contre les coups de main combinés de ses sujets et de Bou-Hamama. Alors, mais alors seulement, nous pourrions nous dispenser — et nous nous en féliciterions, et la commission du budget s'en féliciterait avec nous — de prendre les mesures de préservation dont le Makhzen s'émeut parfois. Si donc je n'ai contre l'évacuation ultérieure de Ras-el-Aïn aucune objection de principe à énoncer, je reste libre de déterminer le moment où cette mesure pourra être prise sans mettre en péril nos intérêts. Et, d'accord non seulement avec le gouvernement, mais aussi avec la légation de Tanger, j'estime que l'évacuation ne sera possible que si M. Saint-René Taillandier obtient du Makhzen l'envoi à Ras-el-Aïn, au moment du départ de nos troupes, d'une force marocaine, suffisamment nombreuse et solide, commandée par des officiers français, capable enfin de défendre cette frontière, d'agir contre l'ennemi commun, de garantir à nos tribus Hamyans la jouissance de leur terrain de parcours, d'interdire à l'insurgé Bou-Hamama la possession d'un point stratégique d'où il pourrait nous menacer gravement.

Si j'ai évoqué le souvenir de ce petit incident, qu'on a bien à tort qualifié de conflit, ce n'est pas, croyez-le, dans le seul dessein de rappeler les raisons de toute sorte qui m'ont déterminé à faire mienne la proposition du général Lyautey d'occuper Ras-el-Aïn. C'est pour montrer par un exemple combien nos forces militaires obéissent à des instructions étroites, combien peu elles cèdent au désir légitime de poursuivre leurs avantages. La création du poste mobile de Ras-el-aAïn a eu pour conséquence l'installation d'une école et d'un dispensaire aussi suivis l'un que l'autre. Le commerce augmente rapidement. Les transactions longtemps impossibles recommencent. Ce ne sont pas là des œuvres de guerre. Quant au fameux « engrenage » qui devait, disait-on, nous entraîner

d'opération en opération jusqu'au cœur du Maroc, je ne pense pas qu'il reste personne pour en parler sérieusement. Certes notre tâche pacificatrice eût été bien facilitée, si, avec l'aveu du Makhzen, nos troupes avaient eu une certaine liberté de rayonnement autour de Ras-el-Aïn, si elles avaient pu repousser nos adversaires communs, protéger les tribus amies. Mais, très soucieux de ne fournir au sultan pas même un prétexte de protestation, j'ai donné au général Lyautey l'ordre formel de s'en abstenir. Et, *une seule fois en cinq mois*, la garnison de Ras-el-Aïn a fait, contrainte et forcée, une manifestation au dehors, celle de Guefaït — manifestation esquissée plutôt qu'achevée puisque, malgré les supplications du marabout qui lui demandait de rester à Guefaït pour le protéger contre les ennemis du Makhzen, le commandant Henrys, chef de détachement, refusa et revint à Ras-el-Aïn, consentant seulement à emmener le marabout avec lui, ce qui valut à notre protégé de voir sa maison brûlée par Bou-Hamama, notre irréductible adversaire.

Vous voyez par ces quelques faits combien, dans cette région, tout est enchevêtré, combien, pour arriver à quelque chose, il est nécessaire de s'entendre. A cette entente, nous avons depuis quinze mois loyalement travaillé, convaincus qu'en la pratiquant nous assurons à la frontière une tranquillité dont notre politique au Maroc ne peut que bénéficier. Car des troubles à la frontière ne faciliteraient certes pas la pénétration pacifique. Et la sécurité de l'une est la condition de l'autre. Le Makhzen d'autre part ne peut méconnaître les services que nous lui rendons et la bonne volonté que nous lui témoignons. C'est ainsi qu'en ce moment même, nous avons sur le territoire algérien plus de deux mille réfugiés marocains, en fuite devant les cavaliers du prétendant, réfugiés que nous nourrissons et à qui nous permettons, non sans beaucoup de gêne, de séjourner sur les terrains de parcours de nos tribus. Ce sont là des arguments que, dans son prochain voyage à Fez, mon éminent ami M. Saint-René Taillandier, qui remplit avec tant de distinction la mission difficile dont il est chargé, ne manquera pas de faire valoir. Et bientôt, je l'espère, le sultan comprendra le service que lui rend le général Lyautey en pacifiant une région où les troupes françaises sont la seule force organisée contre Bou-Hamama, rebelle à l'autorité de la France.

Nous n'avons pas, à Alger, la prétention d'avoir une politique marocaine. C'est au quai d'Orsay que se fait cette politique, avec une suite et une habileté auxquelles tout le monde rend hommage. Nous nous contentons d'aviser très régulièrement le président du Conseil, les ministres des Affaires étrangères et de la Guerre et la légation de Tanger des mesures que nous prenons, dans la limite des accords franco-marocains et des instructions gouvernementales, pour assurer la sécurité de la frontière, maintenir l'ordre, développer le commerce. Comme je le disais, il y a un mois, à Beni-Ounif, nous avons su, tout en nous gardant de toute ingérence, profiter de tous les moyens d'action propres à nous assurer l'amitié et la confiance de nos voisins marocains : développement des rapports commerciaux, création d'œuvres d'assistance et d'hygiène à leur portée. C'est là de la véritable pénétration pacifique conforme aux vues du gouvernement. Elle fait honneur à notre armée d'Afrique et au général Lyautey. Grâce à lui, je le dis très haut, je n'ai plus aujourd'hui les craintes graves que je ressentais en 1903. Des actes isolés de brigandage peuvent se produire. Il s'en produit également sur les boulevards extérieurs. Mais ce ne sont plus les troubles chroniques, dispendieux, humiliants, qui, naguère, désolaient la frontière. Cette pacification est précieuse à l'Algérie. Elle ne sera pas, j'en ai la conviction, inutile à la France.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Message du président Roosevelt.* — Les journaux américains ont publié le texte du message communiqué par le président Roosevelt au 58e Congrès des Etats-Unis, à l'ouverture de sa troisième session. Ce document est extrêmement volumineux et traite de toutes les questions intérieures et extérieures qui peuvent intéresser la République américaine. Voici quelques extraits de la partie qui vise la politique étrangère préconisée par le président :

En traitant de notre politique extérieure et de l'attitude que notre grande nation doit observer dans le monde en général, il est absolument nécessaire de tenir compte de l'armée et de la flotte, et le Congrès par lequel est exprimée la pensée de la nation, doit toujours avoir présent à l'esprit ce fait fondamental que notre politique dépend de la façon dont nous agirons en ce qui concerne notre armée, et spécialement notre flotte. Quand on n'a pas l'intention de se procurer et de conserver la force nécessaire pour appuyer une attitude ferme, il vaut beaucoup mieux ne pas prendre cette attitude. Le but permanent de notre nation, comme de toutes les nations éclairées, doit être de s'efforcer de rapprocher de plus en plus le jour où prévaudront dans le monde la paix et la justice...

Mais un grand peuple libre se doit à lui-même et doit aussi à toute l'humanité de ne pas tomber à l'état de faiblesse vis-à-vis des puissances du mal.

Nous nous efforçons par tous les moyens de contribuer à établir des relations plus amicales entre nous et le reste de l'humanité. Dans ce but, je présenterai prochainement au Sénat des traités d'arbitrage avec les puissances qui sont disposées à en conclure avec nous.

J'ai demandé aux puissances de se réunir avec nous à la Haye dans une seconde conférence, dans laquelle il y a lieu d'espérer que l'on fera faire quelques pas de plus à l'œuvre si heureusement commencée.

Il n'est pas vrai que les Etats-Unis désirent des acquisitions territoriales ou nourrissent des projets concernant les autres nations de l'Amérique, sauf les cas où il s'agit de leur propre bien-être. Tout ce que les Etats-Unis désirent, c'est de voir les pays voisins jouir de la stabilité, de l'ordre et de la prospérité. Tous les pays dont le peuple se conduit bien peuvent compter sur notre sincère amitié. Si tous les pays baignés par la mer des Antilles progressaient dans la civilisation, comme Cuba et comme beaucoup d'autres républiques des deux Amériques, nous n'aurions plus de raison pour nous immiscer dans leurs affaires. Nous n'interviendrons qu'à la dernière extrémité, et seulement s'il est évident que leur incapacité ou leur mauvaise volonté a porté atteinte aux droits des Etats-Unis ou a provoqué une agression étrangère au détriment de toutes les nations américaines...

La force dont le gouvernement dispose pour assurer le respect de ses droits dans les relations internationales est la flotte des Etats-Unis. Je vous recommande très sérieusement de ne pas vous arrêter dans l'œuvre du développement de notre flotte. Notre voix est maintenant puissante pour maintenir la paix, parce que nous ne craignons pas la guerre.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — AFRIQUE.

Le partage de l'Afrique et la densité de la population. — Les *Petermann's Mitteilungen* viennent de publier une étude statistique de M. Alex. Supran sur la population du globe, dont les données suivantes s'appliquent à l'Afrique :

POSSESSIONS FRANÇAISES

	Superficie en kilomètres carrés.	Population.
Côte de Somali	21.000	50.000
Tunisie (protectorat)	167.400	1.800.000
Algérie	890.000	4.801.475 (1901)
Sahara occidental et central (sphère d'influence)	5.037.400	790.000
Afrique Occidentale française	1.737.400	12.700.000
Congo français	1.762.000	8.500.000
Madagascar et dépendances.	596.000	2.877.000
	10.201.200	31.158.475
Maroc	456.000	7.000.000
Possessions britanniques	5.069.992	38.479.316
Egypte	642.000	9.171.000 (1897)
Soudan (condominium anglo-égyptien)	2.035.000	4.000.000
Désert de Libye (sphère d'influence)	1.337.000	700
	4.014.000	13.717.000
Etat indépendant du Congo.	2.382.800	19.000.000
Possessions allemandes	3.352.200	11.465.000
Possessions portugaises	2.073.164	6.864.567
Possessions italiennes	490.000	731.000
Possessions espagnoles	220.324	663.115
Abyssinie	indéterminé.	8.330.000
Tripolitaine (Turquie)	1.051.000	1.000.000
République de Libéria	95.400	1.000.000

Algérie. — *Situation du commerce avec le Maroc et les oasis sahariennes.* — Le service des douanes de l'Algérie vient de publier le tableau comparatif suivant du mouvement des marchandises expédiées à destination du Maroc et des oasis sahariennes sous le régime du transit organisé par les décrets des 17 décembre 1896 et 1er février 1902 :

	Sucre brut	Sucre raffiné	Café	Thé	Poivre
	—	—	—	—	—
1903	3.900	2.159.200	147.348	42.414	22.160
1902	20.400	2.660.000	122.730	26.779	14.305
1901	16.800	2.130.400	70.415	13.202	18.156
1900	—	956.500	29.707	7.546	9.847
1899	—	646.300	35.776	1.107	6.390
1898	—	772.000	10.556	100	4.876
1897	—	90.000	11.486	—	233

Les nouvelles dispositions prises récemment par M. Jonnart, notamment par la création de l'entrepôt de Lalla-Marnia, facilitent beaucoup nos opérations avec le Maroc. Les importations algériennes dans ce pays prennent chaque jour un grand développement et leur importance ne fera que croître au fur et à mesure que la sécurité se rétablira de l'autre côté de notre frontière.

II. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *L'industrie des pâtes alimentaires*, — La fabrication des pâtes alimentaires et particulièrement du macaroni prend, de jour en jour, une extension plus considérable dans l'Amérique du Nord, et maintenant il n'y a plus de doute que, d'ici à quelques années, une concurrence active ne soit faite par les manufacturiers américains à ces produits qui, aujourd'hui, sont importés de France et d'Italie au colossal total de 15 millions de livres par an.

Les fabricants français doivent donc, en vue de leurs intérêts, qu'ils auront alors à sauvegarder, prendre, dès maintenant, toutes leurs précautions; ils auront surtout à veiller, lors de la revision des tarifs douaniers, à ce que la marchandise française ne soit pas taxée de droits prohibitifs lors de son entrée au Canada et aux Etats-Unis. Ils doivent, dès aujourd'hui, se préparer à la grande lutte commerciale que les Américains vont entreprendre contre eux d'ici à quatre ou cinq ans au plus.

Quoique l'industrie du macaroni en soit encore à ses débuts dans l'Amérique du Nord, il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure actuelle 3.000 barils de farine sont journellement consommés pour la fabrication du macaroni aux Etats-Unis. Les manufactures s'élèvent, aujourd'hui, sur toute la surface de l'Amérique, du Nord au Sud et de l'Atlantique au Pacifique. Cet aliment, qui, il y a quelque temps, était presque inconnu ici, est maintenant considéré comme un produit de consommation courante.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Félix Henrique Berthod, *consul* du Guatémala à Dieppe;
Adrien Fraissinet, *consul* du Guatémala à Marseille;
Fernand Legrand, *consul* de Serbie à Lille;
J.-J. Chancy, *consul* d'Haïti au Havre;
Léonce-François Canet, *vice-consul* de Bolivie à Limoges.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Jules et Sancery sont désig. pour servir au bat. de l'A. O. F.;

MM. le *lieut.* Boussot et le *sous-lieut.* Bermont-Gonnet sont désig. pour servir au 1er sénégalais;

M. le *sous-lieut.* Guiard est désig. pour servir au 2e sénégalais.

Chine. — M. le *capit.* Jacquin est désig. pour servir au 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Kerler est désig. pour servir à l'état-maj. des troupes de l'Indo-Chine.

Tonkin. — Sont désig. pour servir :

Au 10e rég., M. le *capit.* Marimbert;

Au 18e rég., MM. le *capit.* Vincent et le *lieut.* Texier;

Au 2e tonkinois, M. le *lieut.* Magnin;

Au 3e tonkinois, MM. le *chef de bat.* Cassier et le *lieut.* Devaux;

Au 5e tonkinois, MM. les *lieut.* Wendt et Hennon;

MM. le *lieut.-col.* Guyot d'Asnières de Salins; les *capit.* Dussault, Laussu, Céloron de Blainville et Vallod; les *lieut.* Michaut, Chanson, Marquis, Gilbert et Abblard; les *sous-lieut.* Reboul, Aveline, Berrier-Fontaine, Ponsot, Bégot, Barjou et Soulier sont désig. pour servir au Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Brantonne et Delacou; les *sous-lieut.* Bourdeau, Bernadac, Caussel, Souich et Marsaud sont désig. pour servir en Cochinchine;

M le *lieut.* Mahieu est désig. pour servir au 2e annamites.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. les *capit.* Richard, Langelot, Boussot et Marvillet; le *lieut.* Leriche et les *sous-lieut.* Alexandre, Tanchot, Roulloin, Pinson et Reymond.

Martinique. — M. le *capit.* Pertuis est désig. pour servir au bat. de la Martinique.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Dudébat est désig. pour servir au bat. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Madagascar. — M. le *capit.* Rodallec est désig. pour servir à Madagascar.

Tonkin. — M. le *lieut.* Darribes est désig. pour servir au Tonkin;

MM. le *capit.* Ducla et le *lieut.* Fournier sont désig. pour le service des travaux publics;

M. le *capit.* Chabanier est mis à la disposit. de M. le général command. supérieur.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de* 2e *cl.* Henrion et M. le *commiss. de* 2e *cl.* Michaux sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Madagascar. — MM. le *commiss. ppal de* 2e *cl.* Rey; le *commiss. de* 1re *cl.* Théodore et les *commiss. de* 2e *cl.* Abel et Féline sont désig. pour servir à Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — Sont désig. pour embarq. sur le *Guichen* :

MM. les *capit. de frég.* Rey, comme second;

MM. les *lieut. de vaiss.* Rémy, Romieux, Savidan, Lacaze et Turquet de Beauregard;

MM. les *enseig. de vaiss.* Chaudoreille, Perret;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Georgelin est désig. pour embarq. sur le *Styx.*

M. l'*enseig. de vaiss.* Decantes est désig. pour embarq. sur la *Décidée.*

M. le *lieut. de vaiss.* Littaye est autorisé à servir à la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 1re cl.* Le Hir est désig. pour embarq. sur le *Guichen.*

Services administratifs.

Extrême-Orient. — MM. Thomas, *commis de 2e cl.*, Doulou, *commis de 3e cl.*, Martin et Laridon, *surveillants techniques*, sont désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Dubois est désig. pour embarq. sur le *Guichen.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Les élèves brevetés de l'Ecole coloniale dont les noms suivent sont nommés administrateurs stagiaires des colonies et désignés pour servir :

MM. Vadier, Brunot, Fousset, Terrasson de Fougères, Court, Vingarassamy et Simon, en A. O. F.;

MM. Dufour, Chanel, Emonin, Pasteur, Rivière et Sanglier, à Madagascar;

M. Cruchet, au Congo français.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Une province chinoise en progrès : le Chantoung, par Fernand Pila, consul de France. — Une broch. in-8° carré de 74 p. avec deux cartes. A Rey et Cie, Lyon, 1904.

C'est une série d'articles parus dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, que M. Fernand Pila a eu l'heureuse idée de réunir en brochure. L'ouvrage est fort intéressant et sérieusement documenté, on comprend que l'auteur parle de choses vues.

M. Fernand Pila nous expose ce que les Chinois et les Allemands font au Chantoung. Ces derniers travaillent à leurs mines d'or et de charbon, à la construction de leur chemin de fer et à l'aménagement du port de Tsing-tao. Mais il semblerait que le pays est loin d'être aussi riche que les Allemands le croient ou l'avaient tout d'abord supposé.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Grande route du Tchad, par le commandant Lenfant. Un vol. in-8° de 288 pages, avec 115 gravures et une carte hors texte. Hachette et Cie, Paris, 1905.

La Question d'Orient dans l'histoire contemporaine, par ALBÉRIC CAHUET. Un vol. in-18 de 533 pages. Dujarric et Cie, Paris, 1905.

Compte rendu des séances et Rapport de la Commission d'études forestières. Un vol. in-4° de 206 pages. Publié par le gouvernement général de l'Algérie. Alger, 1904.

Le Mexique au début du XXe *siècle*, par MM. le prince ROLAND BONAPARTE, LÉON BOURGEOIS, JULES CLARETIE, etc. Deux vol. grand in-8° de 394 et 375 pages, avec cartes. Ch. Delagrave, éditeur. Paris, 1904.

L'Afrique chrétienne, par dom H. LECLERCQ. Deux vol. in-12 de 435 et 380 pages. Victor Lecoffre, Paris, 1904.

Sur le Grand-Banc. — Pêcheurs de Terre-Neuve, par un ANCIEN PÊCHEUR. Un vol. in-12 de 152 pages. Edition de l'Union. Paris, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*nov.-déc.*). J.-H. S. : La colonisation en Tunisie. — Français et Italiens.

Bulletin de la Fédération des industriels et commerçants français (*nov.*). Rapport de M. J. CRUVEILHIER sur la proposition de loi ayant pour objet d'étendre à toutes les exploitations commerciales les dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (1er *déc.*). Le pacage des chèvres dans les forêts. — L'exportation du raisin de table. — Exportation des vins d'Espagne en Allemagne.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*juill.-août-sept.*). CAMILLE GAUTHIER : Les *cinque ports*. — PAUL LE COINTE : Développement économique de l'Amazonie.

La Quinzaine (1er *déc.*). G. LE ROY LIBERGE : Le Transsibérien. — Paris-Dalny.

La Réforme économique (11 *déc.*). P. VERGNE : La question du blé aux Etats-Unis.

Revue générale des Sciences (30 *nov.*). VICTOR HENRI et ANDRÉ MAYER : L'état actuel de nos connaissances sur les colloïdes.

Revue politique et parlementaire (10 *déc.*). GASTON THOMSON : L'Algérie au ministère des Colonies. — E. FALLOT : Que vaut notre Empire africain?

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

Bulletin de la Société de géographie italienne (*sept.*). GUSTAVO COEN : La prétendue décadence de la Grande-Bretagne et le réveil de l'Extrême-Orient.

L'Italia moderna (*déc.*). Prof. R. DALLA VOLTA : Les intérêts économiques et le conflit russo-japonais.

La Rassegna nazionale (1er *déc.*). A. CIACCHERI : La crise agraire et alimentaire en Italie.

Revues allemandes.

Oster monatsschrift für den Orient (*oct.*). La question thibétaine. — La situation commerciale de Changhaï. — La situation commerciale du Cap. — L'agriculture en Abyssinie.

Ostasien (*nov.*). La flotte volontaire japonaise.

Export (3 *nov.*). Contribution à l'organisation du commerce allemand en Chine. — L'Allemagne et le Venezuela. — (10 *nov.*), La question d'Orient. — Les nouveaux traités de commerce européens. — L'industrie textile en Russie en 1903. — La situation économique au Japon.

Deutsche Kolonialzeitung (5 *nov.*). Opinion d'un Allemand de Tanger sur la question marocaine. — (10 *nov.*) : Colonisation allemande à Rio-Grande do Sul (6 photo). — (17 *nov.*) : Colonisation allemande dans le Sud du Brésil.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DIX-HUITIÈME

1er JUILLET — 16 DÉCEMBRE 1904

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1904

L'expansion économique de la France, par Louis Laffitte 1
La session de Wiesbaden de l'Institut colonial international, par Henri Froidevaux. 11
L'arrêt de l'émigration allemande, par René Gonnard 26
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 36
Comité du Maroc : le banquet du 15 juin ; discours du prince d'Arenberg et de M. Eug. Etienne 49
Renseignements politiques 65
Renseignements économiques 72
Nominations officielles 75
Bibliographie. — Livres et Revues 78
Cartes et gravures : *Presqu'île du Liao-toung* (théâtre des opérations) 39

LIVRAISON DU 16 JUILLET 1904

Etudes tunisiennes : l'évolution politique du protectorat, par Henri Lorin 81
L'expansion économique de la France : condition des transports en France, par Louis Laffitte 91
Les droits de douane et d'octroi de mer dans les colonies françaises en 1903 et 1904, par Pierre Ma 106
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 117
Renseignements politiques 129
Renseignements économiques 139
Nominations officielles 142
Bibliographie. — Livres et Revues 143
Cartes et gravures : *I. Les pavillons français et étrangers dans le commerce de la France* (graphique) 99
II. Le Liao-toung (théâtre des opérations) 121

LIVRAISON DU 1er AOUT 1904

Notre ambassade auprès du Vatican, par Gabriel Louis-Jaray 145
Etudes tunisiennes : les finances du protectorat, par Henri Lorin 149
L'expansion économique de la France : le programme Pierre Baudin, par Louis Laffitte 160
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 179
Situation de l'Afrique Occidentale française : Interview de M. E.-N. Roume, par Pierre Mille, du *Temps* 187
La question des détroits et des croiseurs, d'après le *Novoié Vrémia* 191
Renseignements politiques 194
Renseignements économiques 202
Nominations officielles 204
Bibliographie. — Livres et Revues 206
Cartes et gravures : *I. Voies navigables et principaux ports de la France.* 164 et 165
II. Canal du Nord-Est 170
III. Port de Dunkerque (travaux projetés) 172
IV. Port de Rouen (travaux projetés) 174
V. Port du Havre (travaux projetés) 175
VI. Port de Dieppe (travaux projetés) 176
VII. Port de Boulogne (travaux projetés) 176

LIVRAISON DU 16 AOUT 1904

L'émigration italienne, par Louis Jadot 209
L'expansion économique de la France : Régions de la Loire et du Sud-Ouest, par Louis Laffitte 220
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 235
Le commerce à Madagascar : la question des transports, par Paul Lemoine 246
Renseignements politiques 251
Renseignements économiques 263

Nominations officielles..... 267
Bibliographie. — Livres et Revues..... 271
Cartes et gravures : *I. L'évolution économique de l'Ouest français* (graphique). 221
II. Le port de Nantes en 1883..... 222
III. Le port de Nantes en 1904..... 223
IV. Le port de Saint-Nazaire (travaux projetés)..... 228
V. Le port de Bordeaux (travaux projetés)..... 232
VI. Le port de Bayonne (travaux projetés)..... 233
VII. Le Liao-toung (théâtre des opérations)..... 237
VIII. Les fortifications de Port-Arthur, d'après le Times..... 239
IX. La marche sur Lhassa..... 255

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE 1904

L'expansion économique de la France : Région du Sud-Est et bassin du Rhône : Conclusions, par Louis Laffitte..... 273
Pour le maintien de notre protectorat religieux, par Gabriel Louis-Jaray..... 288
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre..... 294
Le marché du Maroc et le commerce espagnol, d'après *la Epoca*, par Charles David. 307
Renseignements politiques..... 314
Renseignements économiques..... 329
Nominations officielles..... 332
Bibliographie. — Livres et Revues..... 335
Cartes et gravures : *I. Le port de Cette* (travaux projetés)..... 275
II. Le canal de Marseille au Rhône..... 276
III. Le port de Marseille en 1904..... 277
IV. Un « Grand Central » français..... 284 et 285
V. La bataille navale du 10 août (schéma)..... 297

LIVRAISON DU 16 SEPTEMBRE 1904

Les difficultés de notre action au Maroc, par Auguste Terrier..... 337
Serbie : Histoire intérieure et partis, par René Henry..... 348
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre..... 367
Renseignements politiques..... 379
Renseignements économiques..... 392
Nominations officielles..... 396
Bibliographie. — Livres et Revues..... 399
Cartes et gravures : *I. La bataille du Liao-yang* (schéma)..... 369
II. Mandchourie (théâtre des opérations)..... 375

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1904

Bulgarie : histoire intérieure et partis, René Henry..... 401
L'ouverture du Simplon et les intérêts français, par Paul Girardin..... 413
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre..... 432
La politique du Japon en Mongolie. — Un projet de réformes (*Trad. par M. H. Chirol du « Novoié Vrémia »*)..... 441
Documents officiels : Le nouveau régime de la colonisation en Algérie. — Décret du 13 septembre 1904..... 449
Renseignements politiques..... 452
Renseignements économiques..... 459
Nominations officielles..... 461
Bibliographie. — Livres et Revues..... 463
Cartes et gravures : *Lignes de défense de Port-Arthur* (schéma)..... 433

LIVRAISON DU 16 OCTOBRE 1904

L'accord franco-espagnol au sujet du Maroc, par J.-H. Franklin..... 465
La question du French Shore, par Robert de Caix..... 474
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre..... 491
L'arsenal maritime de Lisbonne, J. Heffel..... 499
Renseignements politiques..... 508
Renseignements économiques..... 517

Nominations officielles..... 521
Bibliographie. — Livres et Revues..... 526
Cartes et gravures : *I. Mandchourie* (de Lyao-yang à Moukden, théâtre des opérations)..... 493
II. Port de Lisbonne..... 503
III. Plan général de l'Arsenal maritime de Lisbonne. 504 et 505

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1904

Les chemins de fer transpyrénéens, par Henri Lorin..... 529
Etudes scientifiques coloniales et récents congrès, par Henri Froidevaux..... 541
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre..... 550
L'Institut du Maroc et l'Institut d'Egypte, par J.-H. F..... 562
La question méditerranéenne : A propos de deux livres récents, par L.-G..... 573
Renseignements politiques..... 576
Renseignements économiques..... 586
Nominations officielles..... 588
Bibliographie. — Livres et Revues..... 591
Cartes et gravures : *La bataille du Cha-ho*..... 553

LIVRAISON DU 16 NOVEMBRE 1904

L'accord entre la France et l'Angleterre : L'opinion publique et le rapprochement franco-anglais, par Gabriel Louis-Jaray..... 593
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre..... 609
Un atlas colonial, par Pierre Foncin..... 621
La discussion du traité franco-anglais à la Chambre des députés..... 625
Renseignements politiques..... 646
Renseignements économiques..... 652
Nominations officielles..... 654
Bibliographie. — Livres et Revues..... 655
Cartes et gravures : *Les défenses de Port-Arthur*..... 619

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1904

Canadiens-Français, par Robert de Caix..... 657
Ce qu'est une municipalité à Madagascar, par Augustin Giraud..... 670
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre..... 685
La promotion de Puebla à Belgrade, par ***..... 695
L'ouverture du Simplon et les intérêts français : Lettres de M. Charles Loiseau et de M. Paul Girardin..... 701
Renseignements politiques..... 708
Renseignements économiques..... 722
Nominations officielles..... 724
Bibliographie. — Livres et Revues..... 727
Cartes et gravures : *La bataille du Cha-ho*..... 689

LIVRAISON DU 16 DÉCEMBRE 1904

Institut d'Egypte et Institut du Maroc, par Henri Froidevaux..... 729
Les négociations allemandes pour le renouvellement des traités de commerce, par Angel Marvaud..... 745
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre..... 753
A propos des chemins de fer transpyrénéens, par le comte H. Bégouën..... 761
Renseignements politiques..... 773
Renseignements économiques..... 785
Nominations officielles..... 787
Bibliographie. — Livres et Revues..... 788
Table des matières du Tome XVIII (2e semestre 1904)..... 790
Cartes et gravures : *I. La bataille du Cha-ho*..... 754
II. Les défenses de Port-Arthur..... 755

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.